This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,098,693

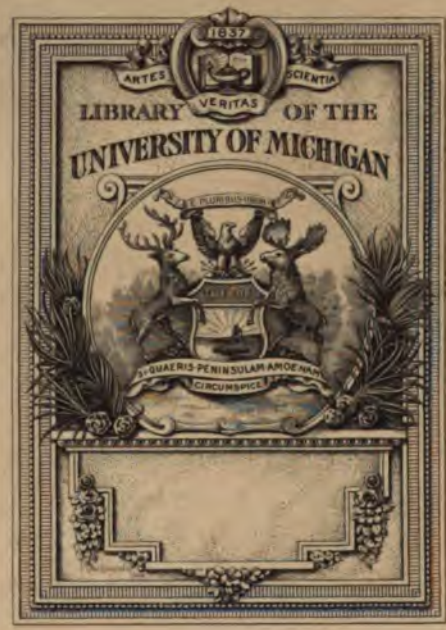
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Abbatucci, garde des sceaux, ministre de la Justice, président.

Assistants..
- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. Quatremère, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Naudet, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Giraud, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs....
- M. Biot, de l'Institut, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Cousin, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Flourens, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Patin, de l'Institut, Académie française.
- M. Magnin, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Hase, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Vitet, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Littré, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1855.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LV.

Comp Sets
Hiersemann
10-28-26
13153

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1855.

Œuvres d'Oribase, texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches, par les docteurs Bussemaker et Daremberg. T. II, 1854, Imprimerie impériale, chez J. Baillière, rue Hautefeuille, n° 19 [1].

PREMIER ARTICLE.

Le tome deuxième d'Oribase, qui vient de paraître et qui témoigne du zèle comme de la persévérance et de l'habileté des deux savants éditeurs, nous met en présence de la matière médicale des anciens, contenant ce qui se rapporte aux émissions sanguines, aux évacuations, aux influences de l'air et des localités, aux bains, à la médication topique et aux médicaments simples. Dans tout cela, comme on sait, ce n'est jamais Oribase qui parle; il emprunte et juxtapose des fragments de Galien, de Rufus, d'Antyllus, d'Hérodote le chirurgien, d'Apollonius, de Dioclès et de bien d'autres, de sorte qu'on a, quant aux secours fournis par la matière médicale, une vue passablement complète de ce que firent et écrivirent les médecins depuis les temps hippocratiques jusqu'à Oribase.

Les monuments de l'antiquité et les travaux qui les expliquent ont deux genres d'utilité. Le premier et le principal est purement spéculatif, c'est de fournir à la science de l'histoire les matériaux qui doivent

[1] Voyez, pour le tome Ier, le cahier d'août 1852, page 509.

la consolider et l'agrandir. Le second est accessoire et pratique, c'est de reprendre, dans les civilisations disparues, maintes choses qui, à tort, ont été oubliées ou sacrifiées. Plus la science de l'histoire se détache de la chronique et s'élève au-dessus d'une simple collection de faits, plus elle se subordonne l'érudition, qui, dès lors, travaille ou pour elle ou par elle. D'un autre côté, plus la civilisation qui a grandi spontanément prend conscience d'elle-même et réfléchit sur sa propre évolution, plus elle s'aperçoit qu'elle a laissé en chemin derrière soi des essais, des indications, des institutions, qu'il serait sage de ne pas perdre et qu'une étude intelligente du passé peut lui rendre.

A ces deux titres, la thérapeutique et la matière médicale de l'antiquité grecque méritent et le labeur que leur consacrent, dans ce IIe volume d'Oribase, MM. Bussemaker et Daremberg, et l'attention de ceux qui veulent connaître le passé, afin de mieux comprendre le présent et d'entrevoir jusqu'à un certain point l'avenir. La médecine antique est évidemment le lien entre la médecine moderne et une médecine encore plus antique dont on ne peut reconstruire l'image que par conjecture; et elle renferme, quoique visiblement inférieure, plus d'un secret à explorer, plus d'une indication à suivre, plus d'un exemple à imiter.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le côté pratique, celui certainement pour lequel les hommes livrés à l'étude des choses actuelles sont le moins disposés à la prendre en considération. Et, en effet, à quoi bon distinguer, comme faisaient les anciens, les médicaments en ceux qui ont des qualités chaudes, ceux qui ont des qualités froides, ceux qui ont des qualités mixtes? A quoi bon rechercher leurs purgatifs, leurs émétiques, leurs narcotiques, quand la botanique et la chimie ont fourni tant de préparations supérieures à tout ce qui fut connu jadis? Pourquoi ne pas laisser dormir dans leur poussière ces vieux livres qui ne peuvent plus rendre aucun service efficace et qui ne servent qu'à occuper les veilles des érudits?

Il y a, dans l'antiquité, un remède qui a joui d'une grande renommée, l'ellébore. Rien n'était jugé plus puissant parmi les médicaments, et rien non plus n'était considéré comme plus dangereux. Cela dépendait, sans doute en partie, du mode d'administrer, et, ainsi qu'on le voit par les prescriptions, la préparation et la dose n'étaient pas suffisamment assurées; mais cela dépendait surtout de la nature même du remède, qui exerçait une action très-énergique sur l'organisme tout entier. Au dire de ces médecins, quand l'évacuation ne procédait pas facilement, il survenait des étouffements, des hoquets, des crampes, du délire, des

défaillances, des sueurs démesurées, l'abattement des forces. Ce sont là des accidents qui indiquent qu'un agent actif est entré dans le corps, et que ses propriétés sont de celles qui débilitent profondément. Ctésias, ce médecin cnidien qui accompagna l'expédition de Cyrus le jeune, et qui, pris par les Perses, exerça son art à la cour du grand roi, note que, du temps de son père et de son grand-père, on ne donnait pas l'ellébore, et que, si pourtant on l'administrait, on recommandait au malade de faire son testament. Mnésithée, un peu plus récent que Ctésias, reconnaît aussi que l'administration de l'ellébore entraîne de grands dangers, et que celui qui désespère d'être guéri par un traitement exempt de péril doit seul se soumettre à l'emploi d'un pareil moyen.

L'ellébore, qui s'était introduit dans la pratique médicale, malgré la difficulté de le manier, y demeura pendant plusieurs siècles, mieux administré sans doute, mieux tempéré, mais toujours objet de sollicitude pour les médecins et les malades. Finalement, néanmoins, l'usage s'en perdit. « Après Posidonius et Oribase, qui furent à peu près con- « temporains, dit M. Daremberg dans une note, p. 804, l'elléborisme « paraît être tombé en désuétude; du moins on lit dans Damascius « (Photius, p. 343 [b]) qu'Asclépiodote, le disciple de Jacques Psychreste, « et qui vivait par conséquent dans la seconde moitié du v[e] siècle, rétablit « l'emploi de l'ellébore, qui s'était perdu et que son maître même n'avait « pas osé rétablir, et qu'il guérit, grâce à ce moyen de traitement, nombre « de malades désespérés. Cependant Asclépiodote ne paraît pas avoir « eu beaucoup d'imitateurs. Cela ressort, ce nous semble, de ce que dit « de l'ellébore Alexandre de Tralles, qui vécut au milieu du vi[e] siècle, « dans son chapitre sur la mélancolie : « Je sais que, dans ce cas, les « plus anciens parmi les médecins avaient recours à l'ellébore lorsqu'ils « s'apercevaient que la maladie n'éprouvait aucun amendement appré- « ciable par l'effet des autres purgatifs. » A dater du vi[e] siècle, on « peut regarder l'elléborisme comme n'existant plus. » Ni les Arabes, ni le moyen âge n'essayèrent de le faire rentrer dans la pratique médicale. Cependant là était un puissant agent qui avait rendu de grands services, qui pouvait en rendre encore, et qu'il était, en tout cas, fâcheux de laisser dans l'oubli. Il vient d'en sortir sous une forme toute nouvelle, grâce à la chimie. On a trouvé, dans le *veratrum album*, un alcaloïde, la *vératrine*, que la médecine a mis à profit. M. le docteur Aran, qui a expérimenté avec soin cette substance nouvelle, dit dans une note communiquée à MM. Bussemaker et Daremberg, p. 805 : « Je m'explique « très-bien les résultats remarquables que la méthode de l'elléborisme

« avait entre les mains des médecins anciens. Ainsi que je crois l'avoir « prouvé, la vératrine peut être considérée comme l'un des plus puis- « sants agents hyposthénisants dont la thérapeutique dispose. Mon ex- « périence ne m'a encore rien appris relativement aux effets de la véra- « trine dans les maladies chroniques; mais, dans les maladies aiguës, « dans les inflammations parenchymateuses principalement, je ne con- « nais aucun médicament d'une aussi puissante efficacité. »

On voit par là que les anciens n'avaient pas eu la main malheureuse en s'efforçant d'introduire dans leur pratique un médicament qui est véritablement héroïque. Avec cette donnée, on peut maintenant apprécier un conseil d'Hippocrate qui était demeuré obscur. Dans le traité des *Fractures*, § 36, parlant des fractures du fémur ou de l'humérus avec issue des fragments à travers les parties molles, il recommande de donner l'ellébore; et, dans le traité des *Articulations*, § 63, parlant des luxations dans lesquelles les extrémités osseuses déchirent et transpercent la peau, il dit : « On n'entreprendra pas la réduction; la fera « parmi les médecins qui voudra. On doit être persuadé que les blessés « mourront, si les os restent réduits; et leur vie ne se prolongera qu'un « petit nombre de jours, peu d'entre eux iront au delà de sept, c'est le « spasme qui les tue; . . . . . il en sera ainsi, sachons-le bien, et je pense « que même l'ellébore, administré le jour même et puis une seconde « fois, ne servira de rien; pourtant, si quelque chose peut être utile, « c'est l'ellébore; mais je n'y ai pas confiance. » Ces deux passages témoignent que Hippocrate comptait sur l'efficacité de l'ellébore dans certains délabrements traumatiques. Un des accidents les plus à craindre en ces lésions, c'est l'intensité de l'inflammation qui amène ou la gangrène ou de vastes suppurations; et tout ce qui tendra à éteindre cette redoutable inflammation tendra aussi à conserver les jours du blessé. Or, évidemment, l'expérience avait enseigné à Hippocrate que l'ellébore avait une telle vertu, réduisant l'activité artérielle, abaissant la chaleur, tempérant, en un mot, l'inflammation, et donnant, de la sorte, des chances de succès qu'on n'aurait pu avoir par d'autres moyens. Je désire que le lecteur remarque cette concordance entre l'administration tout empirique de l'ellébore dans l'antiquité et l'action reconnue à la vératrine dans les temps modernes; concordance qui m'inspire une telle confiance, que je n'hésiterais pas à conseiller l'essai de cet alcaloïde dans les lésions très-graves des os pour lesquelles Hippocrate s'en est bien trouvé.

Sans doute Hippocrate n'avait pas la théorie de sa pratique; et, interrogé, il n'aurait pu répondre rien autre, sinon que l'ellébore dimi-

nuait les dangers courus en ces cas par les malades. Et aussi cette impossibilité de rendre raison n'a pas été sans influence sur le discrédit qui a fini par atteindre ce médicament, dès l'antiquité même, pour les accidents dont il s'agit. Rufus dans Oribase, page 137, dit : « Hippo-« crate, qui a constitué notre art, ordonnait l'ellébore le jour même ou « le lendemain, après la luxation d'une grande articulation avec plaie « et dans le cas de fracture avec saillie des os, pensant que les malades « pourraient peut-être échapper à la gangrène et aux convulsions par « l'effet de ce médicament, bien qu'ils fussent, du reste, dans un état « fâcheux. Il n'est pas facile de refuser sa confiance à ces conseils parce « qu'ils sont donnés par le meilleur des médecins; cependant ils sont « difficiles à mettre en pratique. » On le voit, l'action de l'ellébore dans les graves lésions des os et des parties molles n'est plus qu'une affaire de respect pour une autorité que Rufus regarde comme très-grande; et lui-même ne songe pas à s'en servir en des cas semblables. Pour se fier, dans des lésions aussi dangereuses, à un remède aussi indirect et qui ne devait pas réussir toujours, il fallait une singulière sagacité thérapeutique, qui ne se laissait pas décevoir par les accidents et les mauvaises chances, et qui, en tout état de cause, savait discerner l'effet utile là même où il n'était pas suffisant. Or, la théorie n'existant pas pour soutenir, en ces circonstances défavorables, un remède bienfaisant, on le laissa tomber. Et ici se présente ce qu'on peut entendre par la thérapeutique rationnelle en opposition à la thérapeutique empirique, et quel genre de services, entre autres, celle-là rend à côté de celle-ci. Tant que l'ellébore a été administré dans les inflammations graves, seulement parce que des observateurs attentifs lui avaient reconnu la propriété de diminuer les accidents, il est demeuré un moyen empirique; mais, du moment qu'à l'un de ses principes constituants est rattachée une action hyposthénisante sur l'économie, il devient un moyen rationnel. Entre les phlegmasies profondes que l'on traitait ainsi et l'ellébore, il y avait une large lacune, si bien qu'on ne concevait pas comment l'efficacité réellement observée opérait; mais la lacune est comblée quand on connaît l'action immédiate de la vératrine, qui est de produire un abaissement considérable dans les forces générales du patient; et cette première rationalité fera un pas nouveau, un pas considérable, si l'on parvient à déterminer à quel élément anatomique la vératrine s'adresse d'abord. On comprend aussi comment le fait empirique, devenu rationnel, se trouve bien plus solidement acquis, bien moins sujet aux fausses interprétations et à l'oubli. La connaissance de l'ellébore étant ainsi entrée dans l'ensemble théorique de la

science, on retrouvera toujours, quand on voudra, l'efficacité de cette substance sur les inflammations profondes.

M. le docteur Aran dit dans sa note: « A part l'intensité extrême « des effets, la description de l'elléborisme donnée par les anciens con- « corde si parfaitement avec ce que j'ai observé moi-même dans l'em- « ploi de la vératrine, que je n'hésite pas à me rallier à l'opinion de « ceux qui pensent que c'était le *veratrum album* ou une autre espèce de « *veratrum* voisine de celle-ci, dont les anciens faisaient usage. » Il y a en effet beaucoup de dissentiments et de discussions sur la question de savoir à quelles plantes répondent les ellébores des anciens. Prendre en considération les effets pharmaceutiques pour compléter et assurer la détermination botanique me paraît fort judicieux, et je ne pense pas qu'après les expériences sur la vératrine il puisse rester du doute touchant le genre de plantes auquel les anciens recouraient quand ils elléborisaient.

La tendance des travaux modernes et leur but idéal, c'est de faire passer la médecine de l'état empirique à l'état rationnel, de l'état d'hypothèse à l'état positif. Mais, dans ce trajet, les points de contact avec l'antiquité, qui est tantôt purement empirique et tantôt purement hypothétique, reparaissent de tous côtés. Ainsi l'*Académie de médecine* vient d'être le théâtre d'une importante discussion sur les déviations utérines, sur le redressement de l'utérus, et sur l'emploi de redresseurs intra-utérins. Parmi les praticiens les plus éclairés et les plus habiles d'à présent, les uns pensent que les déviations utérines sont la cause d'une foule d'accidents qui affligent les femmes; les autres, que ces accidents sont indépendants des déviations, complétement innocentes de ce qu'on leur attribue. Les uns pensent qu'il est important de redresser l'utérus; les autres, que cela importe peu, puisque les accidents tiennent à toute autre chose qu'à la déviation. Enfin, les uns recommandent comme moyen de redressement les sondes intra-utérines; les autres les rejettent non-seulement comme inutiles, mais même comme dangereuses. Eh bien, toute une moitié de ces importantes questions avait déjà occupé la haute antiquité médicale. Il y a, dans la Collection hippocratique, un ouvrage considérable intitulé : *Des maladies des femmes* et *Des femmes stériles;* il n'est pas d'Hippocrate, peut-être même il n'est pas d'un médecin de son école; mais il émane, en tout cas, d'un homme fort ancien, fort habile, et qui avait beaucoup vu et beaucoup fait. Ce praticien admettait que les déviations utérines causaient des accidents très-divers et fâcheux; il croyait qu'il fallait y remédier en tout cas, et employer, entre autres, le redressement utérin, non point tel qu'on

le pratique aujourd'hui, mais d'une façon qui, quoique simple et rudimentaire, n'en témoigne pas moins d'une connaissance réelle et d'une main exercée. Voici comme il décrit son procédé, § 133 : « On a des « bâtonnets faits avec le pin le plus gras, on les enduit avec de l'huile; « ils sont longs de six doigts, au nombre de cinq ou six, de forme co- « nique, et un peu plus gros les uns que les autres; le plus gros est « comme le doigt indicateur, de même forme que ce doigt, plus mince « par le bout, grossissant en allant vers l'autre extrémité. Ces bâtonnets « seront aussi lisses et aussi ronds que possible, sans aucune écharde. « On place d'abord le plus mince. Quand il est en place, la femme se « tient tranquille, prenant garde qu'il ne tombe. On n'enfonce d'abord « que le bout; puis on l'engage de plus en plus, le faisant tourner et le « poussant en même temps. Quand le petit bout est reçu, on s'arrête à « ce petit bout, et la femme prend garde que le bâtonnet ne tombe. « Puis on enfonce davantage de la même façon, jusqu'à ce qu'il soit « entré de quatre doigts à l'intérieur de l'orifice utérin. Quand ce pre- « mier bâtonnet est ainsi reçu, on l'ôte pour substituer celui qui suit « en grosseur, de manière que cela soit en place avant l'affaissement de « l'orifice et quand cet orifice est encore droit et ouvert. Or, on réus- « sira, si, enlevant l'un, on met l'autre. Il faut aussi avoir une tige en « plomb, semblable, pour la forme, au bâtonnet le plus gros, mais « creusée à l'intérieur, pour pouvoir contenir quelque chose. La capa- « cité en sera celle de la sonde pour les plaies. Afin que l'orifice de cette « tente soit lisse et ne blesse pas, on la dispose comme le bout des bâ- « tonnets. Quand la tente en plomb est prête, on l'emplit de graisse de « mouton broyée; cela fait, on ôte le bâtonnet, on met en place le « plomb. Si, mis en place, il cause de la chaleur, on le retire et on re- « met le bâtonnet; on trempe le plomb dans l'eau froide, et on le re- « place après avoir ôté le bâtonnet. Il faut qu'il y ait toujours quelque « chose en place. Pendant le jour, le bâtonnet vaut mieux, le plomb « pendant la nuit. Si la femme veut se lever, qu'elle se lève, mais en « ayant attention à ce que la tente reste en place, et, en cas de dépla- « cement, elle la remettra aussitôt. Si aucun des bâtonnets employés « pour ce cas ne sont reçus, on les fera plus minces jusqu'à ce que l'opé- « ration puisse s'accomplir. »

J'ai signalé avec quelque détail ces rapprochements, parce que la question des déviations utérines, au point de vue pathologique et thérapeutique, a repris un intérêt tout présent. Il est donc bien vrai que, à tout moment, la médecine ancienne est ou peut être mêlée à la médecine moderne. En général, la science actuelle étant, au sens le plus

direct et le plus étroit, fille de la science passée, il ne faut pas s'étonner que les connexions se rencontrent si souvent. Sans doute, ces connexions apparaissent surtout quand les lumières actuelles se projettent sur quelque coin obscur des documents antiques. Je ne puis mieux comparer ceci qu'à ce qui se passe entre l'érudition et Hérodote : à mesure que l'on connaît plus exactement les lieux qu'il a visités, les monuments dont il a parlé, à mesure aussi on le comprend davantage, soit pour le rectifier, soit pour le confirmer, et l'histoire en tire de plus utiles matériaux. De même, dans la science dont la médecine est un rameau, la connaissance plus complète que les modernes acquièrent, se réflétant sur les anciens, l'ensemble y gagne solidité, consistance, étendue.

J'ai encore à citer un exemple de cet échange entre l'érudition et la science actuelle. La Collection hippocratique renferme deux livres qui, ayant joui d'un grand renom dans l'antiquité, ont partagé la faveur d'Hippocrate et de ses écrits lors de la Renaissance. Ce sont le Ier et le IIIe livre des *Épidémies*. Ces livres contiennent, comme partie principale, des histoires d'un bon nombre de malades, ou, pour me servir du langage technique de notre temps, des *observations*. Les anciens médecins ne se sont jamais demandé à quelles maladies spéciales ces observations se rapportaient; et sans doute ils n'ont pas eu besoin de se le demander : observant, pratiquant dans des mêmes lieux qu'Hippocrate, ou dans des lieux analogues, la ressemblance de ce qu'il avait vu avec ce qu'ils voyaient les frappait assez pour leur ôter toute incertitude. Mais il n'en a plus été ainsi quand les écoles médicales se sont transportées sous des climats plus septentrionaux, et la question de savoir à quoi correspondaient les fièvres d'Hippocrate (car c'était bien de fièvres qu'il avait parlé) se présenta naturellement; mais il ne fut pas aisé d'y répondre : vainement cherchait-on à identifier cette pyrétologie retracée par le vieux médecin grec avec la pyrétologie de chaque jour; la concordance n'était jamais satisfaisante; et il restait à supposer ou bien que la description antique n'était pas assez détaillée pour permettre un jugement assuré, ou bien qu'il était survenu des modifications, à vingt-deux siècles de distance, dans les phénomènes pathologiques. Mais ces suppositions auraient été prématurées. Quand les événements politiques et l'extension des relations internationales eurent porté les médecins occidentaux en des contrées plus chaudes, l'Inde, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Algérie, alors l'interprétation, qui avait jusqu'alors échoué, s'offrit de soi; celui-là même qui rend ici compte du IIe volume d'Oribase établit la comparaison de point en point; et il est

maintenant reconnu universellement qu'Hippocrate avait surtout décrit certaines formes de cette grande fièvre rémittente qui est endémique sous tant de climats et qui reçoit de chacun un caractère spécial. Si bien que la pyrétologie d'Hippocrate vint prendre place à côté des bons écrits qui se publiaient actuellement sur ce sujet; et il n'y eut qu'une chose à regretter, c'est que cette concordance n'eût pas été connue plus tôt, de manière à éviter les tâtonnements que le changement de lieu occasionna dans les premiers temps, de manière, en un mot, à ce qu'il n'y eût point de solution de continuité entre l'expérience hippocratique, qui aurait été si utile, et celle des modernes, qui se trouva si désappointée.

On est, à l'égard des anciens, entre deux opinions extrêmes : l'une, qu'ont d'ordinaire les hommes occupés des sciences naturelles, les traite avec dédain; l'autre, qu'ont les érudits, les exalte volontiers. Et en effet, si on compare, comme font les premiers, les résultats obtenus par les anciens avec les résultats obtenus par les modernes, on est tenté de ne pas tenir grand compte de ces essais rudimentaires; si, au contraire, on les considère en eux-mêmes, comme font les seconds, on est singulièrement frappé de la valeur de leur esprit. Mais, pour être complète, la comparaison doit être non-seulement avec l'état actuel de la science, mais aussi avec l'état antérieur à ceux que nous appelons les anciens. Par là, en effet, on aperçoit l'enchaînement, et l'on comprend combien furent grandes les difficultés dans les premiers temps, quand les hommes s'inquiétèrent d'observer les phénomènes, de penser sur ce qu'ils avaient observé, de créer des théories encore bien précaires, d'instituer enfin l'esprit scientifique.

Tenons-nous-en seulement à la biologie, et, dans la biologie, à la médecine; voire même, dans la médecine, à la thérapeutique, qui est ce dont s'occupe ce deuxième volume d'Oribase. Il n'est personne qui présentement ne voie combien traiter une maladie est un problème compliqué. Il faut d'abord la connaître; et, pour cela, il importe d'avoir, d'une part, la notion des organes affectés, et, d'autre part, la notion des effets que les causes pathogéniques produisent sur l'organisme vivant. Mais tous ces renseignements sur l'état morbide supposent des renseignements correspondants sur l'état normal ou de santé; de sorte que toute la biologie apparaît comme appui et base. De son côté, la biologie ne peut procéder sans la chimie, qui lui découvre la composition élémentaire des tissus et des humeurs, la relation entre l'aliment et les substances vivantes, la composition et la décomposition perpétuelles; elle a même besoin de la physique pour tous les problèmes de chaleur,

de lumière, de son et d'électricité dont les corps organisés sont le théâtre. Ce n'est pas tout de considérer la connaissance de la maladie en soi, il faut aussi considérer ce qui la guérit ou ce qui la soulage; et alors se déroule l'ample domaine de la matière médicale et de la pharmaceutique fondées essentiellement sur la botanique et sur la chimie.

C'est à un tel ensemble qu'il s'agissait de parvenir, et on ne pouvait y parvenir qu'à force de temps et de tâtonnements, à l'aide d'essais heureux et malheureux, par le moyen de théories tantôt utiles et fécondes, tantôt téméraires et décevantes. La maladie, quelque naturelle qu'elle soit, a toujours, pour celui qui est dépourvu de toute notion sur l'anatomie et la physiologie, quelque chose d'étrange qui devient facilement ou effrayant ou merveilleux, suivant le tour des imaginations, et, pour les esprits les plus rassis, quelque chose de malaisé à saisir et à combattre. Qu'on se représente, par exemple, un péripneumonique; il est brûlant, ses forces sont abattues, sa soif est vive; il tousse et crache du sang; enfin, pour me servir de la description frappante d'Hippocrate (*Du régime dans les maladies aiguës*, § 5), « la respiration s'embarrasse; « l'haleine devenant fréquente et précipitée, les crachats prennent une « viscosité sans coction, qui en empêche l'expulsion; arrêtés dans les « voies pulmonaires, ils produisent le râle; et, quand le mal est à ce « point, la mort est généralement inévitable, car les crachats, retenus, « d'une part empêchent l'air de pénétrer au dedans, et d'autre part le « forcent à se porter au dehors avec rapidité. Et ainsi le mal aide au « mal : les crachats, retenus, précipitent la respiration; la respiration, « précipitée, rend les crachats visqueux et met obstacle à leur sortie. » Voilà une série d'accidents graves, menaçants, qui s'enchaînent l'un à l'autre, et qui s'aggravent avec rapidité. Ils tiennent à ce qu'il s'est formé dans le poumon un noyau d'engorgement qui, durcissant d'abord, va bientôt devenir plus mou et purulent; et c'est alors que le malade succombera. La guérison ne surviendra que si un travail en sens inverse s'établit dans le lieu engorgé, empêchant l'hépatisation grise et rendant perméables de nouveau les capillaires obstrués. Tel est le but où devait tendre le traitement.

Bien certainement, les hommes se trouvèrent longtemps dénués devant des maux aussi urgents. On peut s'en convaincre en rappelant à sa mémoire ce qui nous a été dit par les anciens de la médecine des peuples barbares, scythes, gaulois, germains, et ce que nous racontent les voyageurs de celle des sauvages américains et des peuplades de la Polynésie. Non-seulement, il n'est question, dans ces conditions, ni de notions anatomiques, ni de notions physiologiques, ni d'aucun système

de traitement, mais encore les moyens empiriques d'un secours réel sont peu nombreux et appliqués avec peu de discernement. On a une certaine pratique pour traiter les plaies et les fractures; on extrait les flèches engagées dans les chairs, on fait des incisions pour dégorger les parties tuméfiées; on cautérise avec le feu celles qui sont douloureuses ou impotentes; on connaît quelques plantes qui servent à tel ou tel usage. Surtout, on a recours aux incantations, aux charmes, aux sortiléges, à tout cet attirail, en un mot, de procédés superstitieux qu'on retrouve partout, et qui partout, en effet, remplacent, par une puissance magique et imaginaire sur la nature, la puissance réelle due seulement aux efforts de la science, suivant cet axiome, de plus en plus vérifié, que savoir c'est pouvoir.

Dans cet aperçu sur la suite de la médecine, on peut intercaler les renseignements fournis par Homère; renseignements appartenant à une époque moins rudimentaire que celle dont il vient d'être question. Le médecin est appelé pour retirer la flèche, nettoyer la plaie et appliquer des médicaments qui apaisent les noires douleurs,

Φάρμαχ' ἅ κεν παύσησι μελαινάων ὀδυνάων.
(*Il.* IV, 191.)

On lui accorde une grande estime, car on dit qu'il vaut à lui seul beaucoup d'autres hommes,

Πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων.
(*Il.* XI, 514.)

Le poëte attribue aussi aux médecins une épithète qui est caractéristique, les disant *riches en médicaments*,

Τοὺς μέν τ' ἰητροὶ πολυφάρμακοι ἀμφιπέονται,
Ἕλκε' ἀκειόμενοι.....
(*Il.* XVI, 28.)

Sans doute, en effet, les médecins des Grecs, puisant directement ou indirectement leurs connaissances en Égypte, à Tyr ou en Assyrie, devaient être *riches en préparations médicamenteuses*.

Il est donc permis, malgré le laconisme d'Homère, de croire que le médecin de la guerre de Troie en savait plus que celui des peuplades barbares. Il suffirait de se figurer la civilisation hellénique d'alors, ses cités, ses vaisseaux, ses armes, son organisation politique. Vu la connexion de toutes les choses sociales, on doit admettre qu'en médecine aussi ils avaient dépassé l'époque barbare. D'ailleurs, nous savons qu'ils

étaient en relation avec Sidon, avec Tyr, qui, elles-mêmes, avaient des rapports avec l'Égypte. Or des documents fort anciens, antérieurs à Homère, et que les nouvelles études sur les hiéroglyphes commencent à mettre au jour, témoignent que là (ce qui devait être d'ailleurs) l'étude empirique de la médecine et l'accumulation des préparations pharmaceutiques avaient fait de notables progrès.

C'est cet avancement anté-hellénique qui explique comment Hippocrate, dit le père de la médecine, est pourtant pourvu de toutes sortes de connaissances, de pratiques, de moyens, qui supposent une longue culture antécédente. Il est impossible de parcourir les livres si remarquables de la Collection hippocratique sans être frappé de cette contradiction implicite. Quoi! il est, assure-t-on, créateur de tout; avant lui il n'y avait rien qui valût la peine d'être nommé! Ses livres, complétement croyables en cela, démentent une telle assertion. Hippocrate, loin de s'attribuer le titre d'inventeur, déclare en plus d'un lieu que l'art médical existe depuis longtemps et est dû à une longue expérience. Mais, quand même il ne se serait pas expliqué aussi nettement, quand même nous n'aurions pas son propre témoignage sur l'antiquité de la médecine, il suffirait de relever les renseignements que ses livres fournissent. Je me contenterai ici de citer le cathéter, le trépan, les ventouses, la saignée, la théorie de la réduction des articulations luxées, la contention méthodique des os fracturés, la paracentèse thoracique, la trépanation des côtes; toutes choses qui supposent beaucoup de connaissances dans les indications à remplir, beaucoup de pratique dans le maniement des instruments. Ajoutons qu'un enseignement médical était donné, bien avant lui, dans les écoles de Cos et de Cnide, dans celles de Crotone et de Cyrène. Il faut donc reporter dans une période très-reculée une culture empirique de la médecine, une culture qui avait eu son siége dans les pays déjà très-civilisés de Tyr, de Sidon, de Babylone, de Ninive, de l'Égypte; culture sans doute analogue à celle qui a persisté en Chine jusqu'à nos jours. Mais, cela établi, il est possible de retrouver par un autre côté la justesse du titre de père de la médecine décerné à Hippocrate par l'antiquité reconnaissante. Hippocrate fut non pas le père de la médecine empirique, mais le père de la médecine scientifique. La séparant des conceptions métaphysiques qui, dans le sein des écoles philosophiques, ne lui laissaient pas assez de réalité, l'élevant au-dessus de l'empirisme qui prévalait parmi les praticiens, il commença cette grande élaboration qui aboutit de nos jours à regarder la pathologie comme un cas particulier de la physiologie, et il mérite ainsi véritablement la gloire qui entoure son nom.

J'appellerai ici *anciens* ceux qui appartiennent à une époque comprise entre l'établissement définitif des républiques grecques vers le VIe siècle avant l'ère chrétienne et la chute de l'empire romain. Cette distinction m'est suggérée par le besoin d'éviter les confusions, ayant à comparer ces anciens ainsi limités avec l'antiquité plus éloignée qui les précéda. Évidemment, c'est la science grecque en général et Hippocrate en particulier, qui ont imprimé à la médecine ancienne son cachet. Hippocrate, dans le traité *Des airs, des eaux et des lieux*, § 23, a un orgueilleux passage où il exalte sa patrie au-dessus de l'Asie : « Les Européens sont plus belliqueux pour cette raison (la nature de leur climat), « et aussi par l'effet des institutions; car ils ne sont pas, comme les « Asiatiques, gouvernés par des rois; et, chez les hommes qui sont soumis à la royauté, le courage manque nécessairement. Leur âme est asservie, et ils se soucient peu de s'exposer aux périls sans nécessité « pour accroître la puissance d'autrui. Mais les Européens, gouvernés par « leurs propres lois, sentant que les dangers qu'ils courent, ils s'y exposent dans leur propre intérêt, et non pour l'intérêt d'un autre, les « acceptent volontiers et se jettent hardiment dans les hasards; car le « prix de la victoire est pour eux. C'est ainsi que les lois ne contribuent « pas peu à créer le courage. » Ce fier langage, Hippocrate aurait pu également le tenir, si, comparant ce qu'était la médecine chez lui avec ce qu'elle était dans les pays civilisés sans doute, mais pourtant dits barbares par les Grecs, il avait exalté la supériorité scientifique de ses compatriotes, au lieu d'exalter leur supériorité sociale. En effet, ce qui, depuis lui, distingue la médecine grecque de la médecine barbare (je ne puis m'empêcher de me servir ici de ce mot, dût-il s'appliquer aux Égyptiens, aux Tyriens, aux Assyriens), ce qui la distingue, dis-je, c'est le caractère spéculatif qui lui est désormais imprimé, c'est-à-dire qu'elle se fonde sur une connaissance de plus en plus profonde de l'organisation vivante, et surtout de l'organisation la plus compliquée, le corps humain. L'idée toute grecque de la prééminence des Hellènes sur les barbares provient non-seulement de la prééminence dans les armes et dans la politique, mais aussi de la prééminence dans la spéculation. Désormais les rôles étaient changés; cet Orient, source de l'antique sagesse et du nécessaire et primordial empirisme, était dépassé de si loin par ses disciples, devenus ses maîtres, qu'il ne pouvait même plus les comprendre et les suivre; et ceux qui se sentaient ainsi décidément entrés dans le domaine de la vérité générale, appelaient dorénavant barbarie ce qui avait été jadis grandeur véritable et culture glorieuse.

Et voyez quels furent les travaux des Grecs dans les connaissances

dont il est ici plus particulièrement question. Hippocrate, embrassant d'un coup d'œil le champ pathologique qui lui est le mieux connu, a essayé, dans son livre *Du pronostic*, de systématiser les maladies fébriles aiguës. La *coction* chargée de réparer les désordres qui surviennent dans la *crase* (ou juste tempérament des quatre humeurs fondamentales) étant admise, il en conclut qu'à une perturbation de même nature répondait une coction qui avait aussi même nature, même procédé, même cours. Or la maladie fébrile aiguë est une perturbation qu'on peut, indépendamment des formes qu'elle revêt, des causes qui la produisent, des foyers dont elle part, considérer comme essentiellement identique; et dès lors, à un esprit aussi élevé que le sien, il devint possible de tracer le tableau non plus d'une fièvre ou d'une pleurésie, mais de toute une classe d'affections. D'autre part, dans son traité *Des airs, des eaux et des lieux*, il ébaucha la théorie de l'influence des climats sur les hommes, commençant ainsi la vaste étude du rapport entre les milieux et les êtres organisés. Nous sommes déjà bien loin, on le sent, de la simple pratique, même affermie et enrichie par une longue expérience; nous en sommes plus loin encore dans Aristote. Celui-ci jette les rudiments de l'anatomie comparée; n'étudiant pas les animaux un à un, il rapproche les parties analogues et les confronte ensemble. Une telle entreprise ne pouvait être conçue dans sa grandeur et exécutée avec une suffisante réalité que par cet esprit qui peut-être fut à la fois le plus spéculatif et le plus réel, le plus abstrait et le plus concret, qui ait honoré l'humanité. Avec moins de force sans doute et d'autorité, mais pourtant non sans une grande utilité, son disciple Théophraste posa quelques fondements pour la connaissance de la vie des plantes. Les grands anatomistes de l'antiquité, Érasistrate et Hérophile, pénétrèrent bien au delà de tout ce qu'on avait fait avant eux, dans l'intimité des parties organisées; de rudimentaire qu'était l'anatomie, surtout l'anatomie humaine, même après Aristote, elle devint une base désormais inébranlable de toute recherche ultérieure tant sur le jeu des fonctions dans l'état de santé que sur leurs perturbations dans l'état de maladie. Il y a véritablement lieu d'admirer l'esprit actif des Grecs et leurs rapides progrès, quand on compare l'anatomie telle qu'elle était pour Hippocrate avec ce qu'elle fut après Érasistrate et Hérophile : du temps du premier, on considérait le cerveau comme une glande et l'on confondait les nerfs avec les tendons sous le nom de νεῦρα; grâce aux travaux des seconds, cette grande part de l'animal, le système nerveux, n'est plus inconnue. Enfin, quand l'antiquité gréco-romaine est près de finir et de céder la place à une nou-

velle phase, Galien lègue aux âges futurs ses œuvres éminentes sur l'*Utilité des parties* et sur les *Lieux affectés*.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

SIXIÈME ARTICLE[1].

Mazarin ne pouvait agir sur le parlement que par le garde des sceaux et chancelier Pierre Séguier, qui, comme nous l'avons dit, n'était ni estimé ni aimé; mais il avait sur le clergé l'autorité directe que lui donnait son titre de cardinal, et surtout la disposition presque absolue de ce qu'on a depuis appelé la feuille des bénéfices. Louis XIII l'avait jugé si propre aux affaires ecclésiastiques, que, par son testament, il les lui avait spécialement attribuées[2]; et, quoique ce testament eût été cassé, il avait été convenu entre la régente et Mazarin qu'il aurait tout le pouvoir que lui conférait la déclaration royale; en sorte que peu à peu, et à mesure qu'il avança dans la confiance d'Anne d'Autriche, il fit établir dans le cabinet et passer en règle que La Vrillière[3], le secrétaire d'État chargé des affaires ecclésiastiques, n'expédierait aucune nomination, même la moins considérable en apparence, sans sa préalable approbation et même sans son contre-seing. Il mit un soin jaloux

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; et, pour le cinquième, celui de décembre, page 753. — [2] Voyez ce testament dans le deuxième article, cahier de septembre, p. 529. — [3] La Vrillière était spécialement chargé de ces sortes d'affaires, comme Guénégaud, de celles de la maison du roi, Letellier, de celles de la guerre, et Brienne, des affaires étrangères, bien entendu sous la suprême direction du premier ministre. Outre cela, on avait divisé le royaume en un certain nombre de grandes circonscriptions, dont chacune relevait d'un des quatre secrétaires d'État, tandis que le surintendant des finances ne s'occupait que des finances, et le garde des sceaux de la justice. Chavigny et l'évêque de Beauvais n'avaient point de départements particuliers.

et obstiné à revendiquer et à retenir entre ses mains cette importante partie du gouvernement[1].

Anne d'Autriche, dès le commencement de la régence, avait institué, sous le nom de conseil de conscience, une commission qu'elle présidait elle-même et dont l'objet était de rechercher les meilleurs moyens d'affermir et de répandre l'empire de la foi catholique, et de présenter au choix de la reine les sujets les plus capables d'être promus aux grandes cures, aux abbayes, aux prieurés et aux évêchés. Ce conseil était composé du cardinal, du chancelier Séguier, de l'évêque de Beauvais, que nous connaissons, de l'évêque de Lisieux, dont il sera parlé tout à l'heure, et de M. Vincent, depuis le grand saint Vincent de Paul, général des Pères de la Mission. Ces trois derniers membres avaient plus de zèle que de prudence, et ne s'inquiétaient guère de susciter des embarras à la politique du premier ministre. Mazarin les comblait d'égards, et leur déférait avec empressement dans les petites choses; mais, quand il s'agissait d'affaires importantes, des protestants, par exemple, il n'entendait pas leur sacrifier les intérêts de l'État. Il redoutait le conseil de conscience autant qu'il le respectait : aussi s'applique-t-il à le tenir le plus qu'il peut dans l'ombre; il ne le rassemble pas très-fréquemment, et se garde bien de lui reconnaître un caractère public et officiel : en un mot il veut la haute main sur tout ce qui regarde le clergé, choses et personnes[2]. Il avait pour cela les plus fortes raisons.

[1] Ier carnet, p. 107 : « Per li beneficii, dica (S. M.) a tutti, fate che il cardinale « Mazarini mene parli. » IIe carnet, p. 80 : « Che S. M. ordini alli segretarii di Stato « di non spedir nelli affari ecclesiastici senza la sotto scritione. » IIIe carnet, p. 41 : « S. M. ordini alli segretarii di Stato di non spedir cosa alcuna in matiere ecclesias- « tice senza un biglietto segnato dà me che dichiarerà la volontà della S. M. » Ce passage est répété mot pour mot, IVe carnet, p. 23. *Ibid.* p. 42 : « M. de la Vrigliera « ha segnato e segna molte cose senza ordine che non deve, e senza mio certificato « spedisce beneficii contro l'intentione di S. M. » *Ibid.* p. 44 : « M. de la Vrigliera ha « spedito per Me la Princessa e per il presidente Maison una badia senza certificato. » Il renouvelle cette plainte, *ibid.* p. 74 : « Si è fatta la speditione del canonicato della « Santa-Chapella a Dans (l'abbé Dans, il en sera question plus bas, p. 33) senza mio « certificato, et in questo modo l'ordine si confonde, et io ricevo pregiuditio etc. » VIe carnet, p. 21 : « S. M. avverta di rimettere a me tutti li affari ecclesiastici di « badie, priorati e cose simili. » — [2] IIe carnet, p. 90 : « Non bisogna che S. M. ri- « metta alla congregazione le cose che ha risolute di non fare, come le coadjutorie « e vescovati a quelli che non sieno preti, e cose simili, etc. » IIIe carnet, p. 6 : « Bi- « sogna avvertire che non si nomini nelle lettere che si dovranno scrivere al parla- « mento e consiglio il consiglio di coscienza. » IIIe carnet, p. 72 : « Non tener per « qualche tempo il consiglio di coscienza. » Nous verrons plus tard que les évêques de Beauvais et de Lisieux furent renvoyés dans leurs diocèses, vers la fin de cette même année 1643, et que le père Vincent étant resté seul d'ecclésiastique dans le

Qu'on pense, en effet, à la situation extraordinaire de Richelieu et de Mazarin, deux cardinaux, deux princes de l'Église catholique, entreprenant une véritable croisade contre la première puissance catholique de l'Europe, l'attaquant en Allemagne, en Flandre, en Italie, en Espagne même; soulevant contre elle le Piémont, Gênes, Venise; prenant parti pour la Hollande calviniste; appelant à son aide l'épée de Gustave-Adolphe; soudoyant celle de ses lieutenants, et travaillant, au congrès de Munster, à faire entrer les nouveaux États hérétiques dans le droit public européen. Rome n'avait pu voir une telle entreprise de la part du roi très-chrétien sans une douleur profonde: elle considérait cette guerre comme une guerre impie; elle faisait des vœux pour l'Espagne, et, en France, elle inspirait ses sentiments à tout ce qui mettait l'intérêt catholique au-dessus de l'intérêt français. Le clergé pensait, parlait, agissait comme le Saint-Siége. Songez aussi qu'une condescendance nécessaire pour nos alliés de Hollande et d'Allemagne faisait une loi d'ajouter encore aux ménagements que la sagesse et la justice commandaient envers les protestants dans l'intérieur du royaume. Toute cette conduite blessait le clergé. On ne pouvait lui demander d'applaudir aux victoires du protestantisme, bien qu'elles fussent les nôtres, et il ne cessait d'invoquer la paix, tandis que Richelieu et Mazarin ne pouvaient poser les armes qu'après avoir atteint le but de la guerre. Le clergé entrait donc naturellement dans la ligue des Importants et la mettait sous les auspices de la religion, comme les parlements lui prêtaient l'apparence du bien public.

Cette nouvelle opposition, à la tête de laquelle se plaça bientôt l'évêque de Beauvais, était le plus grand souci de Mazarin; car il n'avait d'autre appui que la reine, et il ne pouvait guère espérer de trouver en elle la piété éclairée et le ferme patriotisme de Louis XIII: elle était espagnole et dévote. Quelle peine dut-il avoir à lui faire comprendre que dans tout cela il ne s'agissait pas de religion mais de politique, qu'elle était reine de France et non d'Espagne, et la mère de Louis XIV encore plus que la sœur de Philippe IV! Quelle difficulté aussi de persuader à ceux qui avaient réellement à cœur l'intérêt de la religion catholique qu'en s'alliant aux protestants d'Allemagne et en ménageant ceux de France, on ne nourrissait aucun mauvais dessein contre la foi; que, loin de là, on la défendrait quand la moindre

conseil, Mazarin y domina. Bientôt il le fit entièrement supprimer. Sur le conseil de conscience et sur les scrupules qu'éprouva longtemps la reine à déférer, en pareille matière, à la politique de Mazarin, voyez madame de Motteville, t. I, p. 211-213.

atteinte lui serait portée! Ainsi s'explique le zèle ardent que déploya Richelieu, et après lui Mazarin, dans les affaires du jansénisme, contre des excès de doctrine assez innocents en eux-mêmes et que couvraient tant de génie et tant de vertu[1]. Ainsi s'explique encore la protection déclarée que Mazarin accorda aux jésuites. Il se souvenait qu'il avait été leur élève; il connaissait de longue main leur habileté et leur puissance, et, en les traitant bien, il espérait et il sut gagner leur appui. Certaines personnes croyaient faire merveille en conseillant à la reine de donner au petit roi un confesseur qui n'appartînt pas à la célèbre compagnie; la reine même paraissait incliner à cet avis. Mazarin s'y opposa sur ce motif très-solide que les jésuites avaient toujours été en possession de cette charge; qu'en la leur enlevant on les mettait contre soi, et on s'en faisait des ennemis redoutables[2]. Dans la querelle des jésuites et de l'Université il se conduisit avec une rare prudence. Il est certain que plus d'un jésuite avait écrit des choses qui ne pouvaient pas être supportées, sur la puissance temporelle des papes, contre les droits de la royauté, et même en faveur de Ravaillac. Fille aînée des rois, l'Université combattit avec force ces odieuses doctrines, aussi funestes à la religion qu'à l'État; c'était son devoir et son droit, et Mazarin l'approuvait. Le recteur de

[1] IVe carnet, p. 65 : « Lunedi assemblea in Sorbona : prevenire che non seguino « disordini, che non si faccia niente in pregiuditio della bolla del Papa contra Gianse- « nius. Prohibire le impressioni sopra queste dottrine nuove, e castigar severamente « chi trasgredirà. » Mazarin craint toujours de favoriser le jansénisme. Tantôt il veut faire évêque l'abbé de Saint-Nicolas, Henri Arnauld, le frère du grand docteur; tantôt il s'y refuse de peur de nommer un janséniste. IIme carnet, p. 6 : « Vescovato « di Perigo (Périgueux) per l'abbate di S. Nicolas. » *Ibid.* p. 119 : « Non dar il ves- « covato all' abbate di S. Nicolas. » En effet, Henri Arnauld ne fut nommé à l'évêché d'Angers qu'en 1649. L'abbé Duplessis-Praslin, si connu depuis comme évêque de Comminge, et qui joua un si grand rôle dans les affaires du jansénisme et dans la paix de Clément IX, était déjà suspect, en 1643, d'appartenir ou d'incliner à Port-Royal, car Mazarin nous apprend qu'il le fit avertir par son frère, le marquis de Praslin, depuis maréchal de France, de ne pas se mêler des opinions nouvelles; et il ne le fit évêque que pour s'attacher son frère, auquel il fait valoir cette faveur. IVe carnet, p. 102 : « Ho parlato al fratello dell' abbate di Plessis-Praslin, perche li « dica che deve sperar poco da S. M., se s'imbarrassa in queste nuove opinioni, come « è stato riferito che faceva. Quando S. M. inclini a darli il vescovato, deve attendere « il fratello di Piemonte (le marquis de Praslin servait en Piémont) a cui farà valer « questa gratia. » — [2] IVe carnet, p. 63 : « S. M. ha detto a diversi che vuol un ves- « covo che confessi il re per escluder così li gesuiti, et in ciò si commette un grand' « errore, poiche grandissimo pregiuditio puol resultare al servitio di S. M. d'irritar « un corpo così accreditato e considerabile come il detto, che in ogni minima sedi- « tione che arrivasse potrebbero far gran cose parlando nel disavantaggio della M. S.; « di maniera che io non sarei mai di parere di far loro questa offesa... ma quando « S. M. si risolvesse, non conviene farne ostentatione ne dichiararsene fuori di tempo. »

l'Université avait composé un recueil de diverses propositions coupables enseignées par des casuistes de la compagnie, et entre autres par le père Ayreau, régent du collége de Clermont, à Paris. Un libraire avait fait imprimer ce recueil qui, comme on le pense bien, avait excité le plus grand scandale, et les jésuites avaient eu le crédit de faire mettre en prison ce libraire. Assurément l'Université avait le droit d'intercéder en sa faveur. Mais elle fit plus : un jour, sans prendre la peine de demander audience à la reine, le recteur se présenta au Palais-Royal, et, dans une harangue véhémente, il réclama la liberté du libraire et attaqua la compagnie de Jésus. Anne d'Autriche, qui n'avait pas été prévenue, n'avait trop su que répondre. Mazarin fit venir le recteur et le réprimanda sévèrement pour avoir osé paraître devant la reine sans en avoir obtenu la permission. Il l'engagea aussi à s'exprimer à l'avenir avec plus de mesure; en même temps il fit sortir de prison le pauvre libraire, et, n'abandonnant jamais les droits de la royauté et de l'État, il exigea de la compagnie qu'elle surveillât plus exactement l'enseignement de ses colléges, et rendit les supérieurs responsables des leçons des professeurs[1].

Mazarin était sans doute insinuant et persuasif au plus haut degré, mais il ne se fiait pas à ce talent : il le secondait par d'autres moyens plus accommodés à la faiblesse humaine. Nous avons déjà vu qu'il considérait les pensions secrètes comme un des plus sûrs ressorts de gouver-

[1] Vme carnet, p. 4, 5, 6, 7 : « S. M. si deve lamentare della sorpresa che gli è « stata fatta, e procurar d'intendere che ha portato il rettore a parlar come ha fatto, « e quando sia fuori di causa convien castigarlo. » — « Il rettore è stato da me ; « m'ha parlato del libraro impriggionato, della doctrina de' gesuiti. Gli ho risposto « con egrore et in modo dà far temere che non si risolva contra loro che usano male « della stima che si fà dell' Università. Gli ho detto che non si trova male che rico- « noscendo che se pubblica et ensegna dottrine pregiudicievoli al servitio di Dio, del « re e dello Stato, lo rappresentino acciò si impedisca e castigando li delinquenti « vi si remedii, mà non si approva la forma tenuta in questo rincontro, mentre tu- « multuariamente e con animosità trattavano una cosa che senza usar di eloquenza « ne di colori obbligava ogniuno a prendervi parte, mentre le cose rappresentate sus- « sistessero. Che S. M. era adirata e con giustitia di esser stata sorpresa trovando « l'Universita alla sua sala senza esser stata avvisata ne haver data audienza. Che si « parlasse ingiurosamente di un corpo, protestando che si dicesse che nutrivano li « gesuiti li Ravagliac e li Sobatti (probablement Chatel) per uccider li re.... Per « il libraro che mi sarei adoprato per la sua liberatione. » *Ibid.* p. 28 : « Far sortir « di priggione il libraro del rettore. — Processo verbale di quello è passato nel con- « siglio con li padri gesuiti sopra la dottrina del padre Ero (Ayreau), e rimediar all' « avvenir facendo rispondere li superiori de' collegi di quello insegnaranno maestri « alla scuola. » — *Ibid.* p. 23 : « Si pubblichi l'arresto per li gesuiti come fù fatto nel « consiglio. » Cette affaire est racontée, mais avec bien moins de détails, dans les Mémoires d'Omer Talon, t. I, p. 218, etc.

nement, et il ne se faisait pas faute de s'en servir avec les jésuites. Ici tantôt il accorde une pension au père provincial, tantôt il consacre une somme annuelle à gagner les bonnes grâces de toute la société[1]. Nous devons avouer que nous n'avons rencontré aucun semblable moyen de persuasion appliqué à Port-Royal. Mazarin est d'avis d'envoyer M. Arnauld s'expliquer à Rome sur son livre de la Fréquente Communion[2], mais nous ne le voyons pas même une seule fois exercer sur le savant et vertueux docteur et sur aucun de ses amis la tentation des brillantes promesses dont il était si prodigue.

Plus on l'accusait de nuire à la cause catholique en servant les protestants d'Allemagne, plus il s'efforçait de se faire à Rome des partisans, bien entendu en se conformant aux mœurs du pays, qui lui étaient bien connues. Il sent le besoin d'acquérir l'appui de quelque cardinal par de l'argent, des pensions, des abbayes[3].

[1] Déjà, du temps de Richelieu, en 1642, Ier carnet, p. 6 : « Al padre provin- « ciale, una pensione. » Mazarin maintint cette pension. IIIe carnet, p. 67 : « 20 mille « lire ai padri gesuiti, conforme al solito. » — [2] Ce livre avait paru en 1643. Sa sévère doctrine avait divisé l'Église de France et porté le trouble dans les pratiques ordinaires. Hillerin, curé de Saint-Merry, mettait une rigueur excessive à l'administration des sacrements. Beaucoup de confesseurs murmuraient. L'autorité temporelle, alors bien plus mêlée à la religion qu'aujourd'hui, ne savait que résoudre. Mazarin eut l'idée fort naturelle d'envoyer l'auteur à Rome plaider lui-même sa cause, afin d'avoir une décision qui fît règle. Un cri s'éleva du sein de l'Université. On prétendit qu'on envoyait Arnauld solliciter sa propre condamnation. Le parlement menaça d'évoquer cette affaire, et Mazarin dut renoncer à son dessein. IVe carnet, p. 93 : « S. M. facci chiamare l'arcivescovo di Pariggi, « e gli ordini di far la sua carica d'impedire alli curati di cambiar la pratica della « Chiesa, e particolarmente Illerin, curato di S. Mederic. » Ve carnet, p. 7 : « Che « Arno sottomettendosi come diceva al capo della Chiesa non poteva che guada- « gnare nel suo viaggio di Roma, poiche, o persuadendo o persuaso, non ha niente « dà perdere, etc. » Omer Talon, t. I, p. 287 : « Après tous ces discours de part et « d'autre, M. le cardinal Mazarin prit la parole, et dit à ces messieurs qu'il lui sem- « bloit que cette affaire n'étoit pas bien entendue; que l'on s'étoit donné peine d'une « chose qui ne le méritoit pas; que M. Arnaud n'étoit ni criminel ni accusé dans « l'esprit de la reine; que personne n'avoit eu dessein de blâmer sa doctrine ni d'of- « fenser sa personne; que la reine avoit jeté les yeux sur lui, comme sur un homme de « probité et de suffisance qu'elle vouloit envoyer à Rome avec honneur, et même « avec appointements pour faire son voyage; qu'il seroit logé à Rome dans le logis « de son ambassadeur, et que l'honneur de la reine étoit engagé dans sa conservation; « que le dessein de l'y envoyer avoit été pris sur ceux de Louvain, qui ont envoyé « deux docteurs à Rome sur le sujet de toutes ces controverses nouvelles, dans « lesquelles M. Arnaud ayant plus d'habitude et de connaissance qu'aucun autre, « il avait été jugé digne de cet emploi. » — [3] IIIe carnet, p. 57 : « Praticar l'acquisto « di qualche cardinale per mezzo di denari, pensioni et abbadie, e è necessario ap- « plicarsi. » IVe carnet, p. 82 : « La badia di S. Martiale inviarla a Roma per dar

Aussi que de pensions accordées à des prélats romains, à l'un de ses premiers et fidèles protecteurs le cardinal Bentivoglio, aux Barberini, surtout au cadet, le cardinal Antoine, protecteur de France, comme on disait alors, c'est-à-dire chargé de soutenir en toute occasion les intérêts de la France, au cardinal Grimaldi et à bien d'autres! Depuis longtemps il avait gagné l'habile et puissant cardinal Bichi et l'avait engagé dans l'intérêt français. Sans cesse il lui envoie de l'argent, et lui fait même donner l'ordre du Saint-Esprit[1].

Tant que vécut le sage Urbain VIII, les choses avaient encore été assez bien, sous le gouvernement incertain du cardinal-neveu, François Barberini, qui inclinait du côté de l'Espagne, mais que contenait et adoucissait son frère le cardinal Antoine, placé, comme nous venons de le dire, à la tête du parti français à Rome. Le cardinal Antoine était lui-même très-faible, et, en 1644, après la mort d'Urbain VIII, quand la France portait à la papauté le cardinal Sacchetti, les deux frères avaient abandonné le candidat français pour celui de l'Espagne. Innocent X, à peine élu, avait changé la politique du Saint-Siége et arboré ouvertement l'étendart espagnol. Mazarin l'avait connu quand il était encore le cardinal Pamphile. Il avait aussi beaucoup connu le cardinal Pancirole, devenu le principal secrétaire d'État du Saint-Siége, et il avait autrefois servi sous lui en Piémont. Il savait donc à quoi s'en tenir sur les sentiments d'Innocent X et de Pancirole pour la France et pour lui-même. Le nonce ayant offert à la reine, au nom du nouveau pape, une rose bénite : « Il nous donne des fleurs, dit Mazarin, mais les fruits sont « pour l'Espagne[2]. » Le pape n'avait qu'un objet, la paix au profit de l'Autriche. Ainsi que nous l'avons vu, même du temps d'Urbain VIII, en 1643, le nonce d'alors avait proposé d'aller à Thionville négocier une trève, sous le prétexte d'arrêter l'effusion du sang et de venir au secours des Français dont les affaires lui semblaient aller mal, et en réalité pour sauver un des boulevards de l'Autriche du côté du Rhin. Mazarin n'espère pas même, de la part d'Innocent X, un nonce comme celui-là; il s'attend qu'on va lui envoyer monseigneur Sforza, qu'il caractérise ainsi : « brouillon, extravagant et orgueilleux[3]. » Il voudrait bien avoir

« ad uno dei cardinali che si dechiararà. » — [1] Ier carnet, p. 120 : « Avvisi del cardinale « Bichi a Roma. » *Ibid.* p. 140 : « S. Spirito per il cardinal Bichi. » On peut voir le détail des pensions que faisait Mazarin à des prélats romains dans les deux volumes de ses lettres italiennes, conservés à la bibliothèque mazarine, *Lettere di S. Eminenza scritte a diversi*, in fol. n° 1719. Voyez surtout les lettres aux cardinaux Grimaldi et Bichi, pour lesquels Mazarin n'a pas de secrets. — [2] VIIe carnet, p. 12 : « Il nuntio ha or- « dine di presentar la rosa benedetta alla regina. Esaminar se convenghi dicere fiori chi « da cosi amari frutti. A Spagnuoli effetti e frutti; a noi parole e fiori. » — [3] IIe carnet,

à Rome un autre ambassadeur que Fontenai-Mareuil et Saint-Chaumont, capable de comprendre et de servir ses desseins. Il avait d'abord songé à Chavigny, puis à Servien, mais il reconnut bientôt que Chavigny s'était tourné contre lui, et que Servien lui serait plus utile à Munster, à côté de M. de Longueville, que flattait trop l'ambition de donner la paix à la chrétienté pour ne pas laisser fléchir l'intérêt suprême de l'agrandissement de la France; surtout à côté du comte d'Avaux qui avait un fort grand crédit sur le chef de l'ambassade, par son expérience, son esprit et la communauté de leurs sentiments, mais n'était pas un des amis du premier ministre, et dont celui-ci à son tour n'estimait guère l'habileté parce qu'elle n'était pas tout à fait à son service[1].

Qu'aurait donc fait Mazarin contre l'inimitié déclarée des principaux évêques de France ligués avec les Importants et conduits par le nonce, s'il n'avait pu balancer leur influence à l'aide des bénéfices dont il disposait? C'était pour cela surtout qu'il voulait être le maître de toutes les nominations ecclésiastiques. Quelquefois, il est vrai, c'est le mérite et la piété, joints à une vie inoffensive, qui décident ses choix; mais, la plupart du temps, ce sont des considérations d'État; il veut se faire des amis, retenir les anciens, en acquérir de nouveaux, donner satisfaction à la vanité de celui-ci, à la cupidité de celui-là; prieurés, abbayes, évêchés, tout est employé à cette fin. Il ne lui suffit pas d'avoir acheté le duc d'Elbeuf avec le gouvernement de Picardie, de donner une pension à sa femme et de perpétuelles gratifications à son fils aîné; il faut encore qu'il cherche pour l'abbé d'Elbeuf quelque prieuré ou quelque abbaye et travaille sans cesse à son élévation[2]. Ce n'était pas assez d'avoir mis M. de Longueville à la tête de la magnifique ambassade de Munster et de lui avoir ouvert l'entrée du conseil. Le duc avait une fille naturelle qui était en religion; il fallait bien la pourvoir. Elle était déjà coadjutrice de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims. Mais il y avait, aux portes de Paris, à Montmartre, une autre abbaye bien plus importante, qui pouvait abriter bien des intrigues ou servir de refuge à peu près inviolable.

p. 105 : « Monsignor Sforza procura esser inviato qui nuntio : è bruglione, cervel-« lo stravagante e superbo. » IIIe carnet, p. 53 : « Monsignor Sforza nuntio. » — [1] V^e carnet, p. 22 : « Avo arivato a Munster. S. M. intenderà legger la sua lettera, « riconoscerà la vanità del personnaggio che sempre si fa conoscer maggiore ». Sur Claude de Mesmes, comte d'Avaux, voyez *La jeunesse de madame de Longueville*, ch. IV, p. 303-304 et p. 316-321. — [2] IIIe carnet, p. 76 : « Le tre cariche di M. de Paris a un figlio d'Elbouf, al padre Gondi, all' abbate Servien. » IVe carnet, p. 101 : « S. M. si ricordi di dar una badia alla prima occasione al figlio di M. d'Elbeuf. » V^e carnet, p. 41 : « Pensione a M^e d'Elbouf, regalo al marito. » *Ibid.* p. 47 : « Figlio « del maresciallo d'Elbeuf un agiuto di costa; una annata della pensione alla madre. »

Mazarin la voyait avec peine entre les mains de la maison de Guise. Il la transporta à la fille du duc de Longueville, il est vrai, peu capable d'un pareil gouvernement, mais, qui, légère et assez inappliquée, avait l'avantage de n'être pas dangereuse[1].

Il ménage particulièrement le confesseur de la reine, et il a le plus grand égard à ses recommandations. C'était un homme simple dont il ne se défiait pas. Mais Madame, sœur du duc de Lorraine, et trop attachée à son frère pour n'être pas ennemie du cardinal, était gouvernée par un confesseur habile et dévoué au parti espagnol. Mazarin craint que celui-ci ne trouble l'esprit de l'autre, et il fait donner ordre à ce dernier de bien prendre garde à son confrère[2].

Une grande abbaye, comme celle du Bec, ou une grande charge ecclésiastique, devient-elle vacante? Mazarin ne se presse pas d'y nommer, et il la tient en réserve pour quelque bonne occasion[3].

Il y eut, en 1645, une assemblée du clergé à Paris; Mazarin suspendit la collation des bénéfices et des abbayes pendant tout le temps que dura l'assemblée, pour la rendre paisible et soumise, grâce aux espérances qu'il prodigua à chacun de ses membres[4].

Enfin il se défend comme il est attaqué; il a dans le clergé des espions ou au moins de bonnes âmes qui lui viennent en aide, par exemple un père Carré, jésuite, qui écoute pour lui, lui fait parvenir d'utiles avis, et qu'aussi il n'oublie pas dans ses gratifications[5].

Son principal adversaire dans l'ordre ecclésiastique était, comme

[1] V^e carnet, p. 94 : « S. M. puol dar soddisfatione a madama di Guisa et al duca « di Longavilla nel cambio che desiderano fare della coadjutoria di Monmarte con « la badia di S. Pier di Rens per le loro figlie. Vi è solamente dà considerare che « Monmarte essendo un gran monasterio, pieno di nobili e di figlie di consiglieri « del parlamento e di primi borghesi di Parigi, essendo la badessa assoluta, se li « suoi fratelli (les Guise) volessero far caballe ne havrebbero gran commodo. » Sur cette fille naturelle du duc de Longueville, voyez *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. III, p. 219, et *Madame de Sablé*, chap. IV, p. 263. — [2] V^e carnet, p. 60 : « Canonicato di Mantes per il raccomandato dal confessore di S. M. » IIIme carnet, p. 92 : « Il confessore di Madama, che è assai fino e del tutto Spa« gnuolo e Loreno, con la comodità che ha di stringersi con quello di S. M. che è « simplice, possa far pervenire molte cose a S. M. per embarassarli lo spirito; ordine « al confessore di S. M. di diffidarsi del altro. » Madame était tellement Lorraine et Espagnole, qu'elle s'affligea fort de la victoire de Rocroy. Ire carnet, p. 110 : « 26 maggio. Madama stordita dell' avviso della bataglia che riceve a Compiegne. » — [3] IIIe carnet, p. 14 : « Abbadia di Bec, tenerla in sospeso, et il simile far dell' « arcivescovato di. . . . » — [4] VIIIe carnet, p. 11 : « Far soprasedere nella collatione dei « beneficii et abbadie, durante l'assemblea, per far sperar a tutti. » — [5] IVe carnet, p. 101 : « Per un prete che da avvisi, 600 lire. » V^e carnet. p. 28 : « Dato 500 « lire al padre Carre. »

nous l'avons vu, l'évêque de Beauvais, qui représentait le clergé auprès de la reine, et qu'à son tour le clergé soutenait de tout son crédit. A l'évêque de Beauvais se joignaient trois prélats diversement puissants dans l'Église et à la cour.

L'évêque de Metz était un fils naturel d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Né en 1601, de bonne heure destiné à l'Église et pourvu de riches abbayes, il porta longtemps le titre d'évêque de Metz, sans presque en exercer les fonctions. Plus tard il fit comme le duc de Vendôme, cet autre fils naturel d'Henri IV : il s'accommoda avec Mazarin, prit le nom de duc de Verneuil, fut envoyé ambassadeur en Angleterre, et épousa une des filles du chancelier Séguier, la veuve du duc de Sully. Mais, tant qu'il fut d'Église, il ne cessa de s'agiter, et on pense bien qu'en 1643 il était de la faction des Vendôme. Il prêtait sa maison aux Importants, et Mazarin se plaint de retrouver sa main dans toutes les trames ourdies contre lui[1].

L'évêque de Lisieux était un tout autre personnage. C'était un savant, un orateur, un saint, égaré au milieu des intrigues de ce temps. Philippe Cospeau ou Cospéan avait été d'abord professeur accrédité dans l'Université de Paris et en même temps prédicateur célèbre. Il est l'auteur d'une oraison funèbre d'Henri IV, qui fit alors assez de bruit et rivalisa avec celle de Coeffeteau. Puis il devint successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Il était à la fois l'ami de Bérulle et du père Joseph, et familier des maisons de Rambouillet, d'Épernon, de Retz et de Vendôme. Il vivait à la cour sans être nullement courtisan et disait volontiers la vérité à toutes les puissances. Richelieu, dit Tallemant[2], qui le connaissait « un homme franc et « sans malice, ne trouva point mauvais qu'il sollicitât pour M. de « Vendôme....., car Son Éminence étoit persuadée qu'en pareil « cas il en auroit fait autant pour lui. Le cardinal souffrit tout de « même qu'il s'attachât à la reine. » Cospéan défendit aussi son jeune ami, l'abbé de Gondi, auprès de Richelieu, qui avait discerné le génie remuant du futur coadjuteur. Celui-ci a peint admirablement la crédulité et la vertu de l'excellent évêque : « M. de Lisieux étoit le « directeur de madame de Vendosme et logeoit toujours chez elle « quand il étoit à Paris. Il revint en ce temps-là de son diocèse, et, « comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi, et qu'il me trouva

[1] V^e carnet, p. 15 : « Tutte le assemblee si facevano in casa di M. di Metz, che « assolutamente sapeva la trama, e al presente machina con Monsieur... Pernon « (d'Épernon), Guise et altri continuamente alle assemblee di M. di Metz. » *Ibid.* p. 14 : « Vicario di Verdune confidente di monsignor di Metz : sà molte cose. » — [2] T. II, p. 239.

« dans les dispositions de m'attacher à ma profession, ce qu'il avoit « souhaité passionnément, il prit tous les soins imaginables de faire va- « loir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit excuser en moi. « Il est constant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que j'eus « en ce temps-là, et il n'y avoit personne en France dont l'approbation « en pût tant donner. Ses sermons l'avoient élevé d'une naissance fort « basse et étrangère (il était Flamand) à l'épiscopat; il l'avoit soutenu avec « une piété sans faste et sans fard. Son désintéressement était au delà « de celui des anachorètes. Il avoit la vigueur de saint Ambroise, et il « conservoit dans la cour et auprès du roi une liberté que M. le car- « dinal de Richelieu, qui avoit été son écolier en théologie, craignoit et « révéroit. Ce bonhomme avoit tant d'amitié pour moi, qu'il me faisoit « trois fois la semaine des leçons sur les Épîtres de saint Paul [1]. » Madame de Motteville nous représente l'évêque de Lisieux sous les mêmes traits : « L'évêque de Lisieux étoit dévot, grand prédicateur et libre à « dire la vérité. Il étoit le saint de la cour. Il avoit toujours appelé la « reine sa bonne fille, et la reine avoit toute sa vie marqué l'estimer in- « finiment. Le feu cardinal, quoiqu'il ne l'aimât pas à cause qu'il étoit « bon ami de la reine, ne l'avoit jamais voulu chasser et avoit toujours « quelque vénération pour sa vertu et pour sa barbe grise. [2] » Tallemant dit qu'il était, au commencement de la régence, une espèce de ministre [3]. Son cœur le portait du côté de ceux qui avaient souffert sous Richelieu. Ami particulier des Vendôme, touché des vertus et de la sainteté de la duchesse, et ne soupçonnant pas même les projets des autres, il donnait à toute la maison l'appui de sa pure renommée. Il se mit donc à parler à la reine en leur faveur avec son ordinaire liberté.

Un autre motif l'enhardit à se déclarer contre le cardinal. Celui-ci, pour gagner l'esprit de la reine et peut-être aussi son cœur, avait avec elle de longues entrevues, sous le prétexte de lui expliquer les affaires. Chaque soir il venait chez la reine, et cette conférence, qui durait fort longtemps, s'appelait le *petit conseil* [4]. C'est pour ce petit conseil qu'ont été écrites la plupart des notes semées dans les carnets, et qui vraisemblablement servaient de texte aux entretiens de la reine et de Mazarin. Ces entretiens furent bientôt suspects, et on ne

[1] Retz, t. I, p. 44. Retz raconte à peu près dans le même endroit diverses scènes où le bon évêque joue un rôle assez comique. — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 199. — [3] Tallemant, t. II, p. 239. L'évêque de Lisieux est même porté, dans l'*Estat de la France comme elle estoit gouvernée en l'an 1648*, comme ayant fait partie du cabinet avec l'évêque de Beauvais. — [4] Voyez madame de Motteville, t. I, p. 140 et 146.

manqua pas de dire que le premier ministre renouvelait avec plus de succès auprès d'Anne l'entreprise inutilement tentée par Richelieu[1]. Cette accusation de galanterie devint une machine de guerre admirable entre les mains des ennemis du cardinal. Il est assez piquant de voir madame de Chevreuse, célèbre par tant d'aventures, Châteauneuf, qui, pour lui plaire, avait affronté le sort de Chalais et encouru l'exil, et Beaufort, cavalier servant de madame de Montbazon, qui s'était donné tant de mouvement pour être à la place de Mazarin, soulever l'Église au nom de leurs vertueux scrupules. L'évêque de Beauvais était sans doute plus sincère; mais il ne pensait pas moins à la politique qu'à la religion en conseillant à madame de Senecé de supplier la reine de ne plus voir aussi souvent Mazarin[2]. L'austère évêque de Lisieux était un interprète naturel de semblables remontrances. On l'invita à porter la parole au nom de tous les vrais amis de la reine, inquiets pour son salut et pour sa réputation. Il s'acquitta volontiers de cette commission. Il parla avec force, et les choses allèrent si loin, que Mazarin résolut de l'éloigner à tout prix[3].

L'évêque de Limoges se distinguait aux premiers rangs de cette conspiration religieuse et politique. Il était l'oncle de l'aimable et vertueuse Louise de Lafayette, qui succéda à madame de Hautefort dans les platoniques adorations de Louis XIII, et s'en montra digne par son incomparable conduite, ayant pris à tâche de réconcilier le roi avec la reine, et s'étant sauvée elle-même d'une tendresse qui ne lui était pas indifférente dans le saint asile des filles de la Visitation. François de Lafayette,

[1] Retz, t. I, p. 10, dit que Richelieu avait de l'inclination pour la reine. Madame de Motteville, t. I, p. 33 et 34, raconte que la reine lui avoua « qu'un jour « il lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, et qu'il lui fit un discours très- « passionné. » Brienne le père dit aussi un mot de la passion de Richelieu, collection Petitot, t. XXXVI, p. 60; et son fils, dans ses Mémoires, publiés par M. Barrière, entre, à cet égard, dans des détails très-étranges, qu'il dit tenir de Gomberville, qui lui-même disait les tenir d'un des témoins oculaires de la scène racontée; nous doutons fort qu'une pareille scène ait jamais eu lieu; mais il doit y avoir eu quelque fondement ou quelque prétexte à ce singulier récit. — [2] IIe carnet, p. 105 : « Bove « a Senese di parlar a S. M. perche non mi vedesse cosi sovente per sua riputatione. » — [3] IIIe carnet, p. 89 : « Madama la Roche-Guyon che Lizieu gli haveva fatti re- « prochi perche era venuta a vedermi. » *Ibid.* p. 23, en espagnol : « Per el padre Carre « que el obispo di Lizieux le ha dicho in secreto que la Ternera (?) y Seneze le havian « echo grande istantia apartadamente por que representasse a la reyna como su « reputation se perdia per las visitas particulares que yo le azia entretienendola todas « las noches, y che insistiesse por que S. M. commettiesse di no azerlo mas; que la « reyna era mui alegre, pero que entre 15 dias seria mui triste y pleuraria per los « libellos diffamatorios que se herian en Paris y en toda la Francia, y que si estos « non basteren, me succederia luego como al marechal de Ancre. »

abbé de Dalon, promu à l'évêché de Limoges en 1628, avait été d'abord premier aumônier de la reine Anne[1], et conserva toujours sur elle un assez grand crédit. A en croire Mazarin, son opposition n'était pas seulement fondée sur la piété, et il s'entendait avec Châteauneuf pour renverser le cardinal et se mettre à sa place. L'exemple de Richelieu avait tourné la tête à bien des évêques qui se croyaient aussi capables de gouverner l'État. L'évêque de Beauvais en eut certainement la prétention, qui peut bien avoir été partagée par l'évêque de Limoges. Aussi rusé que violent, Lafayette commença par déclamer ouvertement contre Mazarin et par seconder de toutes ses forces Beaufort et les Importants; puis, quand Mazarin eut triomphé de ces premières et imprudentes attaques, il eut recours à une autre tactique et à des manœuvres souterraines; il conseilla à tous ceux qui avaient encore des emplois, surtout des emplois auprès de la reine, de les garder, de ne pas se perdre, d'agir dans l'ombre et de miner sourdement le crédit du cardinal, puisqu'on ne pouvait le renverser de haute lutte[2].

La conduite de ces prélats était un exemple contagieux, qui ne pouvait manquer d'avoir son effet sur l'épiscopat tout entier. Dans ces commencements d'un règne nouveau, une foule d'évêques s'étaient rendus à Paris. Ils tinrent des réunions où les mesures les plus violentes furent agitées. Quelques-uns même furent d'avis de soutenir les mouvements que les Importants se donnaient dans le parlement pour renouveler l'édit contre le maréchal d'Ancre, et pour cela de faire imprimer le procès du maréchal et le fameux arrêt qui excluait tout étranger du gouvernement[3].

Poussé par M. de Lisieux, peu à peu tout le parti des saints s'éleva contre Mazarin. Vincent, dont la gloire, comme celle de Bérulle, est de n'avoir su que les choses de Dieu sans rien entendre aux affaires d'État, qui d'abord avait servi Mazarin, en recommandant

[1] Sur l'évêque de Limoges, voyez la *Gallia christiana*, t. II, p. 541, etc. — [2] IIIe carnet, p. 81 : »Limoges alla presenza di 6 vescovi in casa di Burdeos (l'archevêque de Bordeaux) invettive contra il governo e contra me.» *Ibid.* p. 83 : «Limoges istruisse tutto.» IVe carnet, p. 5 : «Limoges, continui discorsi «contra il governo.» *Ibid.* p. 80 : «Tutto si discute in casa di S. Luis (Mademoiselle de Saint-Louis, une des filles d'honneur de la reine; voyez l'article suivant) e di Limoges, e li precetti si danno poi alli sudetti (li Importanti) per governarsi conforme ad essi.» *Ibid.* p. 65 : «Consiglio di Limoges a Senese... di far «buona mina, di non offendersi di cosa alcuna et aspettar il tempo piu favorevole.» — [3] IVe carnet, p. 3 : «Vescovi tra quali Limoges, che bisogna far stampare il processo del maresciallo d'Ancre e l'arresto del parlamento, che li forestieri non potrebbero all' avenire haver parte al governo.»

à la reine de ne pas venger sur les amis de Richelieu les injures qu'elle en avait reçues, sérieusement alarmé du danger qu'elle courait, crut de son devoir de l'avertir comme avait fait Cospéan; et son intervention était d'autant plus puissante, qu'il n'était lié ni avec les Vendôme ni avec Châteauneuf, et que sa voix paraissait être celle de la religion elle-même. C'est de lui qu'on a pu dire véritablement qu'il était un homme tout d'une pièce [1], parce qu'en effet il ne se proposait qu'un seul objet, le bien de l'Église et le salut des âmes. Il était donc merveilleusement choisi pour l'office auquel on le fit servir, et il devint, sans le savoir, le canal par où toutes les accusations répandues par les Importants arrivèrent aux oreilles d'Anne d'Autriche. Il lui persuada de consulter un homme qui naguère avait pris part aux affaires et joué un assez grand rôle, mais qui, touché de la grâce, avait fui le monde et s'était retiré à l'Oratoire, Philippe-Emmanuel de Gondi, fils du duc et maréchal de Retz, frère de la vertueuse et sainte marquise de Maignelay et du premier archevêque de Paris, et père du futur cardinal de Retz. Gondi avait été général des galères, et s'était signalé dans les combats de mer livrés, en 1622, par le duc de Guise aux protestants de La Rochelle. Devenu père de l'Oratoire, il passait pour unir les lumières du monde et les lumières du ciel. Vincent le mit en avant [2]. Retz assure qu'à la mort de Louis XIII la reine lui donna à lui-même la commission d'aller offrir à son père la place de premier ministre [3]. Nous nous permettons de n'en rien croire. La vanité de Retz, en cette occasion comme en bien d'autres, aura trompé sa mémoire. La Châtre dit seulement que la reine envoya chercher le père de Gondi, ainsi que Barillon, « pour savoir leurs sentiments [4]. » Brienne et madame de Motteville n'ont pas un seul mot sur un fait aussi considérable que l'eût été celui-là, et Mazarin lui-même, si soupçonneux, et qui avait tout intérêt à être bien informé, ne reproche à la reine que de voir trop souvent le père de Gondi. Il le considère comme un ennemi, mais non pas comme un rival. Anne d'Autriche eut cette condescendance pour M. Vincent d'avoir quelques entretiens avec le père de Gondi.

[1] C'est l'expression même de madame de Motteville, t. I, p. 212. — [2] IIe carnet, p. 62 : « Vanno a trovar M. Vincent, e sotto pretesto di affettione alla re-« gina, li dicono che la sua riputatione perde per la galanteria. » *Ibid.* p. 39 : « Che M. Vincent vuol metter avanti il padre Gondi. » IVe carnet, p. 77 : « M. Vin-« cent nella truppa di Menele (la marquise de Maignelay), Dans, Lambert e altri, « etc., è il canale per il quale tutto passa all orecchie di S. M. » — [3] Retz, t. I, p. 58 : « Elle me commanda d'aller offrir de sa part la première place à mon père, « etc., » et il répète cette assertion, p. 67 : « s'il eût plu à mon père d'entrer dans « les affaires. » — [4] Voyez notre deuxième article, livraison de septembre, p. 537.

Une fois, repoussant les bruits qui commençaient à se répandre de l'autorité croissante de Mazarin auprès d'elle, elle avait dit au sévère oratorien que, si jamais il pouvait croire qu'elle se laissât gouverner, elle le priait de sortir de sa cellule et de venir lui en faire des reproches[1]. Il paraît que le père de Gondi sortit en effet de sa cellule et vint parler à la reine contre Mazarin. C'est le cardinal lui-même qui nous l'apprend dans une note écrite en espagnol, la langue accoutumée de ses pensées les plus secrètes[2].

A Vincent et au père de Gondi s'unirent une foule de dévots et même de dévotes, la marquise de Maignelay, madame de Brienne, madame de Liancourt[3], un père Dans, un père Lambert et beaucoup d'autres, dont Mazarin se plaint souvent, et contre lesquels il est obligé de lutter chaque jour. Il ruina le père Lambert en le faisant passer pour janséniste et pour un ami d'Arnauld[4], et il se délivra du père Dans en lui donnant un canonicat de la Sainte-Chapelle[5].

Un des personnages qu'on voulait aussi mettre en crédit auprès de la reine était Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, qui avait été assez longtemps ministre sous Richelieu, chargé de la surintendance des bâtiments[6] et de l'administration de la guerre. C'était un homme de petite taille, très-laborieux, ferme, capable, et qui avait laissé une certaine réputation d'homme d'affaires. Il était ambitieux et dévot. Après la mort de Richelieu, il se soutint quelque temps auprès de Louis XIII, en venant le soir s'enfermer avec lui pour lire ensemble le bréviaire et réciter des litanies. Mais Louis XIII, qui donnait aisé-

[1] IIIe carnet, p. 10 : « S. M. al padre Gondi che non voleva esser governata, e che « se mai lui avesse creduto che la fosse, lo pregava a sortir della cella per venire ad « avvertirla. » — [2] IIIe carnet, p. 33 : « El padre Gondi avia ablado en mi prejuditio « come lo avia echo tambien el padre Lambert y M. Vincent. — [3] IVe carnet, p. 59 : « M^a di Briena e Liancurt danno grandi assalti a S. M. per la devotione. » — [4] V^e carnet, p. 18 : « Il padre Lambert tutto di Arno, e defensor di Giansenio. S. M. avvertà a « non esser sorpresa. » IVe carnet : « Il padre Lambert disse a M^a di Briena che « sapeva di luogo sicuro che S. M. non poteva soffrirlo piu. » — [5] Voyez plus haut p. 20 : « Si è fatta la speditione del canonicato della Santa Chapella a Dans,... etc. » — [6] En cette qualité il a rendu de véritables services aux arts, et il n'a pas peu contribué, conseillé, il est vrai, et bien servi par son premier commis, M. de Chanteloup, à ramener Poussin d'Italie. Il lui écrivit de sa propre main pour le prier de revenir à Paris, lui faisant les plus belles conditions. On trouve cette lettre et beaucoup d'autres de Poussin à de Noyers dans la collection des lettres de ce grand artiste, Paris, 1824. Mort à Dangu le 20 octobre 1645, son corps fut transporté à Paris et enterré dans l'église du noviciat des jésuites qu'il avait fait bâtir à ses frais, et pour laquelle Poussin avait peint, à sa prière, le tableau du miracle de saint François Xavier.

ment sa confiance et l'ôtait plus aisément encore, s'aperçut un jour que le compagnon de ses pieux exercices jouait un double jeu, qu'en affectant un grand dévouement au roi il s'entendait sous main avec la reine, et que, pour gagner d'avance ses bonnes grâces, il lui avait fait connaître le projet de la déclaration qui lui enlevait toute autorité. Le roi lui en fit de très-vifs reproches : Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous m'en donnez à garder, petit bonhomme? Le petit bonhomme se fâcha et offrit sa démission. Louis XIII ne la refusa pas, Mazarin la tint pour acceptée, et s'empressa de remplacer de Noyers par Le Tellier[1], au moins comme secrétaire d'État de la guerre; et quand, plus tard, de Noyers redemanda sa place, rappelant qu'il s'était sacrifié pour la régente, elle promit beaucoup, tint fort peu, et finit par oublier l'ancien ami ainsi que bien d'autres. De Noyers ne s'abandonna point et fit jouer tous les ressorts pour ressaisir ce qu'il avait perdu ou quelque charge équivalente. On vantait sans cesse à la reine son mérite, surtout son infatigable application. Demeurant à Noyers et à Dangu, il avait pour voisine et pour amie la fameuse mère Jeanne, du couvent des Carmélites de Pontoise, la sœur du chancelier Séguier, qui, comme nous l'avons dit, n'avait pas peu contribué à sauver son frère, et s'employa très-vivement pour tirer de Noyers de disgrâce. Elle demanda pour lui l'ambassade d'Angleterre, et lui-même voulut bien se déclarer satisfait si on le nommait premier président[2]. Il n'obtint rien de tout cela, et mourut quelques années après dans sa solitude de Dangu, se reprochant tous les jours d'avoir

[1] Toute cette scène est racontée par le véridique Monglat, collect. Petitot, t. XLIX, p. 402 et 403. Pour l'affaire elle-même, voyez La Rochefoucauld, collect. Petitot, t. LI, p. 366-368. Le jeune Brienne, t. I, p. 312-315, ajoute de curieux détails et le rondeau qui fut fait alors sur le proverbe : *Qui quitte la partie la perd.* — [2] IIIe carnet, p. 6 : « Bove procura il ritorno di M. di Noyers e tutti gli Importanti. » IVe carnet, p. 1 : « Visita di M. di Noyers da M^r di Senece e Limoges. » *Ibid.* p. 81 : « Far istanza a M. de Noyers della demissione. » De Noyers demandait pour sa charge ou Mazarin lui en offrait des sommes considérables. *Ibid.* p. 21 : « M. di « Noyers per la sua carica 200 m. lir. et cento mila alla sua diligenza, e piu cin- « quanta mila lire a M. Le Tellier, al quale se li potrà far sperare rimborsamento « con il tempo. » V^e carnet, p. 109 : « Ghitto (Guitaut, capitaine des gardes; voyez « l'article suivant) alla presenza di M^r di Senese disse a S. M. che era vero che io « travagliava piu che Mgr le cardinal, mà che M. di Noyers era un gran huomo, « che io n'havrei dà fare, che non vi era huomo che travagliasse piu di lui. » VIe carnet, p. 35 : « S. M. dopo haver dato tanto tempo a M. di Noyers senza che « sia venuto ad alcuna conclusione per la sua carica, deve dar ordine in publico « consilio che si faccino le provisioni per M. Le Tellier. » IVe carnet, p. 15 : « La « mère Gianna, che si potrebbe inviar M. di Noyers imbasciatore ordinario in « Inghiltera. » IIIe carnet, p. 75 : « M. di Noyers dimanda di venire a servire « nella carica, etc.; il primo presidente ne parla. »

donné sa démission, cherchant à la rattraper, se repentant bien d'avoir contrarié Mazarin et de n'avoir pas deviné sa fortune[1].

Le choix d'un précepteur pour Louis XIV, qui allait bientôt sortir des mains des femmes, était une des choses qui occupaient le plus la pieuse cabale. Chacun avait son candidat; on proposait l'évêque de Lisieux, l'évêque d'Alais, l'évêque d'Uzès, et l'évêque de Grasse et de Vence, Godeau, à la fois le favori des saints et des beaux esprits. Dans ses notes, le cardinal représente assez plaisamment la troupe des dévots, comme il les appelle, s'efforçant de prendre possession de la reine, travaillant à l'envi pour mettre auprès du roi un précepteur de leur goût et jeter ainsi les fondements de leur domination future[2]. Mais Mazarin n'entendait pas plus céder l'avenir que le présent et livrer le roi à un homme dont il ne fût pas très-sûr. Il ne décourageait personne, éludait, gagnait du temps. Il finit par faire nommer l'abbé de Beaumont[3], Hardouin de Péréfixe, instruit, modéré, qui n'était ni jésuite ni janséniste, auteur d'une vie de Henri IV trop peu appréciée, et qui devint plus tard archevêque de Paris. La charge de gouverneur fut donnée au marquis de Villeroy, qui y gagna le brevet de duc et de maréchal, et encore Mazarin eut-il bien soin de se réserver à lui-même la suprême direction de l'éducation du roi[4].

[1] VIIe carnet, p. 23 : « Sono avisato che il vescovo di Bove e M. de Noyers si « scrivono ogni giorno piu d'una volta et hanno una perfetta corrispondenza, e che, « quando si offerisce cosa d'importanza dà non fidar alla penna, Mme di Flavacourt « (voyez, sur madame de Flavacourt, l'article suivant) viaggia in persona dà una parte « e dell' altra et è l' anima di questa caballa. Dà che si vede che la devozione non puol « far dimenticare la sorte (?) e non impedisce che si perseguitino quelli a quali si « vuol male e non si cerchi ogni strada di vendicarsi. » *Ibid.* p. 55 : « M. di Noyers « 15 giorni prima di cadere infermo della malatia della quale è morto, non voleva « mangiar, non sortiva della sua camera, non vedeva che suo figlio et Arnou (le « père Arnould)..... Ballava tutto solo, e diceva ad ogni quarto d' ora : Il cardi- « nale sà ogni cosa, ha dei spioni che l'avertiscono di tutto; e nominava la madre « Gianna di Pontoise tra maggior confidenti, aggiungendo sempre : Se havesse vo- « luto, il cardinale mi havrebbe amato, mà io mi sono fidato da miei nemici. » — [2] IVe carnet, p. 61 et 62 : « S. M. ha parlato di un precettore a Val di Gratie....., « si è consigliata sopra Ales, Uses, Godo; ha excluso Amelot, dicendo che era dipen- « dente dà M. Chavigni che lo ha risaputo, e per cio fà la mina. Ha parlato del coad- « jutore di Montalbano. Ogniuno propone a S. M., e S. M. si consiglia e ascolta « tutti. » *Ibid.* p. 49 : « Tutte le truppe dei devoti hanno un fine di posseder S. M., « mà sono contrarii, perche ogniuno vorebbe escluder il compagno. Ogniuno trava- « glia per stabilire appresso del re precettori e governatori. » — [3] V^e carnet, p. 47 : « Bomon venuto : considerarlo per il re. » — [4] C'est en 1646 que Mazarin se fit attribuer la surintendance de l'éducation du roi, et il se crut assez bien établi pour faire de cette nomination le sujet d'une communication officielle de la reine

Les couvents étaient le lieu naturel de toutes ces intrigues. La reine en fréquentait un certain nombre, où elle allait, en bonne Espagnole,

aux cours souveraines, aux gouverneurs de province et aux généraux d'armée. Nous trouvons cette dépêche dans les papiers de Le Tellier, t. VI, fol. 101. Elle est évidemment de la main de Mazarin, et d'un ton qui montre jusqu'où son autorité était alors parvenue. Nous croyons qu'on nous saura gré de publier cette dépêche, restée jusqu'ici ignorée et inédite :

Depesche de la Reyne sur le gouvernement de la personne du Roy, xx mars 1646.

« De par la Reyne régente. Nos amés et féaux, comme après la gloire de Dieu « nous n'avons rien eu devant les yeux depuis notre régence que le bien de l'Estat, « nous avons aussy continuellement appliqué notre esprit à rechercher les moyens « qui pouvoient contribuer non-seulement à affermir les progrès faits sous le règne « de notre très-honoré seigneur, de glorieuse mémoire, mais encore à les pousser « plus avant, pour contraindre ceux qui s'estoient flattés de l'espérance de tirer de « grands advantages de la continuation de la guerre, pendant la minorité du Roy « notre très-honoré seigneur et fils, d'entendre à une paix raisonnable; en quoy nos « soins n'ont pas esté inutiles, ayant plu à la divine bonté de verser tant de bénédic- « tions sur le règne du Roy notre d' seigneur et fils, que ses sujets n'auront pas occa- « sion d'envier les prospérités des règnes passés, et que nous aurons cette satisfac- « tion de voir que nous sommes à la veille de la paix que la chrétienté souhaite avec « tant de passion. Mais, bien qu'il semble qu'après que nous aurons obtenu ce pré- « sent du ciel, nous n'ayons rien à désirer pour le bien de cette vie, néantmoins « nous ne croirions pas faire assez pour le bonheur de ce royaume que de luy pro- « curer celuy d'une tranquillité publique avec toute la gloire et l'utilité que tant « d'avantages remportés à la guerre nous promettent, si pour achever cette félicité « nous ne travaillions encore sur un autre fondement par lequel elle doit estre prin- « cipalement establie et maintenue, en faisant que l'esprit du Roy soit eslevé selon « le cœur de celui qui nous l'a donné et qu'il sçache et veuille rendre ses sujets « heureux; et d'autant qu'une œuvre si importante depend surtout de son éduca- « tion, et que les bonnes semences que Dieu a par sa grâce versées dans son âme, « fructifieront selon qu'elles seront cultivées, nous avons estimé que nous ne pour- « rions mettre trop de circonspection à choisir une personne qui eut la direction de « ses mœurs et l'intendance de sa conduitte. Pour cet effect, après avoir meurement « examiné une affaire de cette conséquence, nous avons estimé, par l'advis et même « la prière de notre très cher et très amé beaufrère le duc d'Orléans et de notre très « cher et très amé cousin le prince de Condé, que nous ne pouvions mieux faire « que de conférer à notre très cher et très amé cousin le cardinal Mazarin le gou- « vernement du Roy, adjoutant ce nouveau travail à celuy qu'il prend sans cesse « avec tant de succès pour le bien de ses affaires; et nous avons cru que ce choix « étoit comme une liaison et suitte nécessaire de l'honneur que le feu Roy notre très « honnoré seigneur luy avoit fait de vouloir qu'il fust son parrain, et qu'il nous avoit « assez désigné par là que le principal soin de sa conduitte ne pouvoit estre commis « à personne qui fust plus obligée que luy à tascher de l'eslever dans les sentimens « et les mœurs d'un grand roy. La capacité de notre d. cousin avec toutes les autres « parties qui peuvent estre désirées dans cette fonction estant connues d'un chacun, « et l'expérience que nous faisons tous les jours de son zèle pour l'Estat, nous per-

accomplir toutes sortes d'exercices. Là, dans l'ombre du sanctuaire et loin de Mazarin, on lui dressait de pieuses embûches, on la tourmentait de perpétuelles allusions, quelquefois même de remontrances directes. Mettons-nous, en effet, à la place de ces saintes femmes, dignes amies de saint Vincent de Paul, qui comptaient pour rien les grandeurs et les plaisirs de la terre et n'avaient d'autre pensée que celle du salut. Elles, qui avaient tant prié pour Anne d'Autriche dans les jours du malheur, et ne s'étaient pas inquiétées si leur fidélité courageuse déplaisait à Richelieu, qu'on songe à quel point elles devaient être affligées de voir leur reine bien-aimée, après avoir échappé aux dangers de la jeunesse, près de faire naufrage à l'entrée de l'âge mûr! De son côté, Anne les aimait autant qu'elle les vénérait. C'était aux Carmélites et au Val-de-Grâce que naguère elle avait trouvé des attachements inviolables, au-dessus des craintes et des espérances du siècle. Aux Carmélites, elle avait vu, quand tout tremblait devant Richelieu sorti vainqueur de la journée des Dupes, la mère Madeleine de Saint-Joseph défendre auprès de lui son ami le chancelier de Marillac, et, n'ayant pu le sauver, redemander son corps, lui élever un tombeau et y inscrire une épitaphe magnanime[1]. Elle avait vu au Val-de-Grâce

« suadent que le Roy notre d' seigneur et fils ne pouvoit recevoir si abondamment ni si « utilement que de luy les sentimens dont les grands princes ont besoin, et qui le ren- « dront un jour, comme nous l'espérons, si accomply en la science de régner, que ses « sujets le choisiroient pour leur roy s'il ne leur estoit donné d'en haut et par un bé- « néfice singulier accordé de Dieu aux prières publiques ainsy qu'à nos vœux particu- « liers. Mais parce que notre d' cousin, dans les grandes et importantes affaires qui « l'occupent pour son service, ne luy pourroit rendre toute l'assiduité qu'il désireroit, « si bien qu'il est à propos d'establir une personne de mérite auprès de luy qui s'y « attache plus continuellement sous notre d' cousin, nous avons jetté les yeux pour « cela sur le s' marquis de Villeroy dont la suffisance et la fidélité, qui sont asses « connues, jointes aux services qu'il a rendus à l'Estat et au nom qu'il porte, lequel « depuis longtemps est chéry et estimé de la France, nous ont fait juger aussy, par « l'advis de notre d' beau-frère le duc d'Orléans et de notre cousin le prince de « Condé, qu'il rempliroit très dignement cette charge. Et comme les résolutions que « nous avons prises en ce sujet regardent l'intérêt de tout l'Estat et le général du « royaume, nous avons bien voulu vous en donner advis et vous convier de louer « Dieu avec nous des prospérités dont il lui a pleu de combler cet Estat et notre « conduitte, afin d'attirer de plus en plus les faveurs du ciel sur l'un et sur l'autre; « et que, comme les bonnes dispositions que nous avons données pour l'éducation du « Roy notre d' seigneur et fils ne tendent qu'au bien et à la satisfaction de sa personne « et à l'advantage du public, elles ayent le succès que nous en espérons avec l'assis- « tance divine, vous exhortant aussy de contribuer par vos soins en toutes les choses « qui dépendront de vous au bien du service et des affaires du Roy notre d' seigneur « et fils... Donné à Paris le xx mars 1646. »

[1] *La jeunesse de madame de Longueville*, chap. I, p. 121.

une digne élève de Marguerite d'Arbouse, Louise de Milley, la mère de Saint-Étienne[1], lui prêter un asile que ne respectèrent pas les insolentes recherches exercées par ce même chancelier Séguier, que la régente maintenait dans son conseil. Le cœur de la reine était avec ces nobles religieuses. Que ne dut-elle pas souffrir en entendant aux Carmélites la grave supérieure, Marie de la Passion[2], lui parler contre celui auquel elle livrait l'État, son fils et peut-être elle-même! Elle ne put se défendre de verser des larmes, et s'écria que, si on lui parlait encore ainsi, elle ne reviendrait plus au couvent[3]. C'était surtout au Val-de-Grâce que l'attendaient les plus douloureuses épreuves. Le Val-de-Grâce était son monastère de prédilection. Lorsque, pour la première fois, elle devint grosse, elle fit vœu que, si elle donnait un dauphin à la France, elle élèverait, à la place de l'humble maison, en l'honneur de la Vierge, un monument digne de sa reconnaissance, et c'est ce vœu qui nous a valu l'admirable édifice, un des chefs-d'œuvre de Le Mercier et de Lemuet, couvert des grandes fresques de Mignard et chanté par Molière. Il y avait, en 1643, à la tête de ce monastère, une religieuse, Marie de Burges, la mère de Saint-Benoît[4], que Mazarin lui-même déclare une femme d'un grand esprit, très-bien informée de tout ce qui s'était passé dans les derniers temps. La reine avait avec elle de fréquents entretiens, de vraies conférences, qui chaque fois duraient deux heures et dont elle ne disait rien au cardinal. Celui-ci s'en inquiétait fort, et voici ce qu'il imagina pour conjurer le danger : il supplia la reine de faire passer par ses mains toutes les faveurs qu'elle accorderait à la sainte communauté. Il fait la remarque, et en espagnol, que toutes les fois que la reine sort du Val-de-Grâce, elle n'est plus aussi bien disposée pour lui; il soupçonne que la supérieure est gouvernée par madame de Vendôme, qui elle-même était une personne d'une piété profonde, mais que conduisait d'une main cachée l'habile et politique madame de Chevreuse. Dans ce couvent, l'inimitié était portée à ce point contre Mazarin, qu'il craignait qu'on y ménageât à Châteauneuf une entrevue avec la reine. Du moins se croyait-il certain qu'elle y avait plus d'une fois rencontré la sœur de Beaufort, madame de Nemours.

[1] La mère de Saint-Étienne fut abbesse du Val-de-Grâce, après Marguerite d'Arbouse, de 1626 à 1636. Voyez la *Gallia christiana*, t. VII, p. 584, et madame de Motteville, t. I, p. 40. — [2] Marie de la Passion était prieure des Carmélites de 1642 à 1645. Voyez *La jeunesse de madame de Longueville*, p. 379 et 380. — [3] IIIe carnet, p. 6 : « La superiora delle Carmelite parlo contra mi. S. M. pianza, e « disse che se li parlava piu di simil cosa, non vi tornerebbe. » — [4] *Gall. christ.* t. VII, p. 584.

On jouait même devant elle des comédies assez ridicules : à la crèche du Val-de-Grâce, on avait placé deux figures en cire représentant l'évêque de Beauvais en habit de cardinal, et à côté de lui un petit homme qui avait l'air de de Noyers. En face était un tableau où la reine remettait son fils entre les mains de l'évêque de Lisieux[1].

Les personnes qui entouraient Anne d'Autriche et qui travaillaient à perdre Mazarin avaient donc bien raison de la porter à visiter de préférence le Val-de-Grâce et les Carmélites, où elles étaient bien sûres qu'elle ne pouvait puiser que des sentiments défavorables au premier ministre[2]. Le couvent des filles de Sainte-Marie de la rue Sainte-Antoine n'était guère mieux disposé. Aussi madame de Senecé et madame de Hautefort y menaient fréquemment la reine, pour qu'elle y rencontrât la mère Angélique, une autre fille du duc de Vendôme[3], qu'elles ani-

[1] IIe carnet, p. 62 : « Tutti li conventi sono contro di me, e particolarmente « Val di Gratie. » *Ibid.* p. 12 : Val di Grazie, religiosa inferma, condottavi la re- « gina, perche la sudetta parlasse contro di me. » IIIe carnet, p. 44 : « Muchas « personas me dicen que el Balle di Gratias sera di miserias para my, y que la « priora siendo governada de todo puento de la de Vendomo poco a poco se preval- « dria de credito que tiene con la reyna para diminuir el mio..... Quando S. M. « conclue de aquel logar parece que no esta tambien dispuesta... Dicen me que « la Dama (madame de Chevreuse) dava istrutiones a la de Vendomo, paraque las « maquinas que se tzieren contra my sean bien conducidas. » IVe carnet, p. 20 : « S. M. stabilisca buona corrispondenza tra me e la priora di Val di Gratie, fac- « cendo passar per mie mani le gratie che li vorrà fare. S. M. non mi dice « niente di quello conferisce con la detta, con laquale si trattiene due hore per « volta. Ha gran spirito, è ben informata di tutti gli intrighi passati. » IIe carnet, « p. 115 : « La regina vedrà a Val di Grace Chatonof. » Ve carnet, p. 27 : « Me di « Nemurs va presso della priora di Val di Grazie come ha fatto ultimamente, e S. M. « non me l'ha detto. La priora è tutta di quella casa, e fa sempre sperar che con il « tempo accomodarà ogni cosa, tutte le caballe attendendo che mi arrivi qualche « cosa disavantaggiosa o allo stato per prevalersi e darmi addosso. » IVe carnet, p. 46 : « Al presepio di Val di Grace in figure di cera si è procurato far veder « alla regina per moverla Bove vestito da cardinale, con un piccolo uomo a canto « che se crede M. di Noyers, e dà un' altra parte un quadro che rappresenta M. di « Lisieu a che la regina presenta il suo figlio..... L' ho inteso da Villechier che « qui. » — [2] IIIe carnet, p. 44 : « Que las dos (madame de Chevreuse et madame de « Vendôme) empenazon la reyna a no visitar otros monasterios que el dicho (le « Val-de-Grâce) y particularmente el de las Carmelitas per apoderarse mas del es- « pirito de la reyna. » — [3] Mazarin, qui devait bien le savoir, fait de cette mère Angélique une fille du duc de Vendôme; voyez la note 2 de la page suivante. Mais tous les mémoires contemporains et le père Anselme n'attribuent au duc de Vendôme qu'une seule fille, celle qui épousa le duc de Nemours, et ne lui donnent pas même de fille naturelle qui ait pu devenir religieuse. Toutefois l'*Estat de la France* dit que le duc de Vendôme avait, outre ses deux fils, « *quelques filles*, dont l'une est ma- « riée au duc de Nemours. »

maient à lui parler. Mazarin mettait tout en œuvre pour savoir ce qui se passait dans ces entretiens mystérieux. On lui faisait les rapports les plus contraires. Quelquefois on lui disait que la mère Angélique s'était refusée à se mêler de choses étrangères à la religion, et que, loin de vouloir nuire au cardinal, elle l'assurait qu'elle priait Dieu pour lui. Mais un père Léon, vraisemblablement quelque confrère du père Carré[1], lui venait raconter que, le jour de la saint Louis, au milieu du mois d'août 1643, la mère Angélique avait osé dire à la reine qu'elle se laissait gouverner, qu'elle faisait comme le feu roi, et que de cardinal à cardinal il n'y aurait bientôt plus de différence. A quoi la reine aurait fait une assez faible réponse, où ne paraissait guère l'attachement qu'elle devait à Mazarin[2].

Toutes ces visites en des lieux où dominaient ses ennemis alarmaient le cardinal. Il entreprit d'en détourner Anne d'Autriche, et s'appliqua à lui faire comprendre que la piété d'une reine ne peut pas être celle d'une religieuse, et que les mesquines pratiques auxquelles elle se livrait l'éloignaient de ses véritables devoirs, et lui faisaient tort dans l'esprit des peuples. Le langage qu'il tient à la régente est sans doute fort intéressé; mais il est en même temps si raisonnable et si politique, qu'il nous paraît utile de le reproduire avec une fidélité scrupuleuse :

« Ce faste de piété, à la façon de l'Espagne, n'est pas de mise en France. « En la voyant sans cesse aller dans les églises et dans les monastères, en« tourée de prêtres, de moines et de religieuses, on la compare à Henri III, « qui était tout enveloppé dans ses dévotions, ce qui ne l'empêcha pas « d'être chassé de Paris[3].

[1] C'était un carme qui, dit madame de Motteville, « avait pour le moins « autant d'ambition que de piété. » Il joua un assez triste rôle dans l'affaire de mademoiselle de Soyon. Voyez madame de Motteville, t. IV, p. 57. — [2] IIIe carnet, p. 30 : « Pagano (vraisemblablement Payen, beau-père de Lyonne) mi ha « detto che la marchesa di Senese e Otfort hanno fatto grandissimi sforzi con « la madre Angelica, figlia di M. di Vandomo, perche parlasse a S. M. contro « di me, mà ricuso di farlo e me l'ha fatto dire assicurandomi che pregava Dio « per me. » *Ibid.* p. 69 : « Padre Leone mi da avviso della madre Angelica. » *Ibid.* p. 68 : « Madre Angelica, convento di santa Maria, amica di madama di Senese, « risoluta di adoprarsi contra me, in giorno di S. Luigi parlo a S. M. e li disse che « si lasciava governare, che li succederebbe come al re, et in fine che da cardinale « a cardinale non vi sarebbe differenza. Hanno speranza che potranno far qualche « cosa, perche rimarcavono che S. M. non li risposa cosa alcuna risoluta e in tes« timonio dell' affetto che ha per me. » — [3] IVe carnet, p. 35 : « Si dice a Parigi che « S. M. fa come Henrico terzo che era tutto involto nelle devotioni, e fu poi casciato « dà Parigi. »

« Tous ces prétendus serviteurs de Dieu sont en réalité des ennemis « de l'État. Dans le temps d'une régence, parmi tant de mauvaises in- « tentions du peuple, des grands, des parlements, et quand la France « a sur les bras la plus grande guerre qu'elle ait jamais soutenue, un « gouvernement fort est absolument nécessaire. Cependant la reine « chancelle, elle hésite entre tous les partis, elle écoute tout le monde, « et, tandis qu'elle communique à ses confidents les conseils que je lui « donne, elle ne me dit rien de ceux que lui donnent mes ennemis [1].

« Les couvents, les moines, les prêtres, les dévots et les dévotes, sous « prétexte d'entretenir la ferveur de la reine, n'ont d'autre but que de « lui faire consumer son temps en toutes ces choses, afin qu'elle n'en « ait plus pour ses affaires et pour me parler; et ils espèrent venir « à bout de leurs desseins en faisant donner le dernier coup, quand tout « sera prêt, à la Maignelay, à Dans, à la supérieure du Val-de-Grâce et « au père Vincent.

« Toutes les dévotes sont liguées ensemble, et la Maignelay donne « perpétuellement des rendez-vous à Hautefort et à Senecé.

« La reine subordonne les affaires publiques aux affaires domes- « tiques, et particulièrement aux affaires de dévotion; elle devrait faire « tout le contraire.

« Tout Paris murmure de ces perpétuelles démonstrations publiques, « et on s'en moque. Que Sa Majesté s'en informe, et elle trouvera que « je lui dis vrai. Dieu est partout, et la reine peut le prier dans son « oratoire particulier, au lieu de donner matière à des discours très- « préjudiciables à son service.

« Il serait bon que de temps en temps elle tînt des conseils extraor- « dinaires pour faire croire qu'elle s'occupe de ses affaires. La feue « reine-mère faisait apporter des papiers, appeler les secrétaires d'État, « et d'autres choses de ce genre, le tout pour l'apparence, car en réa- « lité elle était incapable d'application et laissait faire les minis- « tres. Mais c'est un grand point que le public soit convaincu que le « véritable objet de la reine est le bien du roi et de l'État; et en cela « elle se conformera à la volonté de Dieu qui lui a confié le gouverne- « ment de ce royaume et l'éducation du roi. Voilà le devoir qu'il faut

[1] IVe carnet, p. 62 : « Tutti li concetti dei devoti sono deboli, et in conse- « quenza coperti in apparenza del servitio di Dio, in effetto contra lo Stato. Che « nel tempo d'una reggenza, trà tante male intentioni di sudditi, di grandi e di par- « lamenti, e mentre ande la piu gran guerra che mai Franzesi habbino havuta, si « devono sostener le cose con vigore. S. M. ascolta, s'informa, e non mi dice niente, « e pare che si diffidi, mentre conferisce le cose che io li consiglio. »

« avant tout qu'elle s'applique à bien remplir ; et elle se doit persuader « qu'un moment donné par elle à ce devoir suprême est plus agréable « à Dieu que des heures entières de prières, de visites aux églises, de « sermons et de vêpres [1]. »

Ces notes précieuses, destinées à éclairer la piété de la reine, nous peignent en même temps les craintes que donnait à Mazarin l'inimitié du parti dévot et de l'épiscopat ligués avec les mécontents du parlement et de la plupart des grandes familles. Mais, s'il avait bien de la peine à se soutenir contre les couvents et le clergé, il en avait bien plus encore à disputer le cœur d'Anne d'Autriche à des influences plus directes, plus constantes, plus intimes. C'est dans l'intérieur même de la reine, dans son oratoire, au milieu de ses serviteurs, de ses gardes et de ses femmes, qu'était le plus grand danger de Mazarin.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] V^e carnet, p. 24-28 : « Due persone differenti sono venute a dirmi che li mo- « nasterii, frati, preti, e donne et uomini devoti sotto pretesto d'infervorar la regina « alla devotione, hanno mira di farli impiegar tutto il tempo in queste cose, acciò « non lo dia a suoi affari et a parlarmi, e che alla fine sperano di venire a fine « facendo dar il colpo, quando tutte le cose saranno disposte, alla Menelè, Dans, la « priora di Val di Grazie e padre Vincenzo. — Tutte le donne sono legate insieme, e la « Menelè da spesso des randevù a Otfort e Senese. — S. M. pensa come possa far servir « li affari pubblici alli privati di devotione, e dovrebbe far il contrario. — Tutto Parigi « mormora di queste frequenti e pubbliche devotioni, e se ne parla in ogni luogo « con disprezzo. S. M. se ne informi e trovera la verità. Dio è da per tutto, e perciò « S. M. puol pregarlo in casa d'ordinario, e non dar luogo a discorsi che sono estre- « mamente pregiuditiali al suo servitio. — Sarà bene che talvolta facesse consigli straor- « dinarii per far creder, etc. La fu regina madre faceva portar scritture, chiamar « segretarii di Stato, e cose simili, tutte per apparenza, perche in effetti non vi appli- « cava punto e lasciava fare alli ministri. Mà è un gran punto che il pubblico creda « che la vera applicatione di S. M. è al bene del re e dello Stato, e in cio si confor- « merà S. M. alla volontà di Dio, che gli ha dato il governo di questo regno e l'edu- « catione del re ; perche trascuri ogni altra cosa per far bene questa ; e S. M. creda che « fa piu per Dio un momento che dona a questo, che le hore intiere di orationi e « di visite di chiese e di tanti sermoni e vespri. »

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, *ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Éd. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris.* 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

De la métaphysique de Çâkyamouni.

On ne saurait douter que Çâkyamouni, bien que songeant par-dessus tout à la pratique, ne se soit fait une théorie. Il avait été l'élève des brahmanes, et la direction toute méditative de son propre génie devait le conduire à rechercher les bases essentielles de sa doctrine. Il n'a point, il est vrai, séparé formellement la métaphysique de la morale; mais, de la morale il a dû, par la nécessité même des choses, remonter à des principes plus hauts; et, dans son enseignement, il a joint aux préceptes qu'il donnait sur la discipline de la vie, les axiomes qui justifiaient ces préceptes en les expliquant. De là vient que, dès le premier concile, ses disciples firent de la métaphysique sous le nom d'Abhidharma, l'un des recueils, l'une des « trois corbeilles » (tripitaka), entre lesquels on

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai 1854, page 270; pour le deuxième, celui de juin, page 353; pour le troisième, celui de juillet, page 409; pour le quatrième, celui d'août, page 484; pour le cinquième, celui de septembre, page 557; et, pour le sixième, celui d'octobre, page 640.

partagea l'ensemble des livres canoniques[1]. Ainsi que je l'ai dit[2], Kâçyapa, le plus illustre des auditeurs du maître et des arhats, se chargea de la rédaction de l'Abhidharma, « qui n'avait point été exposé direc- « tement par le Bouddha, » comme le remarque un commentateur[3], mais qui ressortait, au même titre que le Vinaya, de tous les discours qu'il avait prononcés, et dont les Soûtras conservaient le fidèle souvenir.

Abhidharma veut dire en sanscrit : « lois manifestées, la manifestation « des lois ou de la loi; » et notre mot de métaphysique y correspond assez exactement, si on le renferme dans les limites de l'orthodoxie bouddhique. L'Abhidharma comprend donc la partie la plus élevée des croyances prêchées par Çâkyamouni; et sa supériorité a été tellement sentie par les peuples bouddhistes, qu'ils l'ont toujours considéré comme la source théorique de tout le reste. Aussi ont-ils appelé l'Abhidharma d'un nom qui marque à la fois leur respect, et l'on pourrait dire leur affection pour lui. Ils l'appellent la Mère (Mâtrikâ; en pâli, Mâtikâ; Youm ou Ma-Mo, en tibétain)[4]. Les bouddhistes de Ceylan prétendent même que l'Abhidharma s'adresse aux dieux et a été révélé en leur faveur, tandis que les Soûtras ont été laissés aux hommes[5].

L'ouvrage qui passe pour renfermer plus particulièrement la métaphysique bouddhique se nomme la *Pradjnâ pâramitâ*, c'est-à-dire « la « Sagesse transcendante. » C'est le premier des neuf dharmas, ou livres canoniques des Népâlais. Il y en a trois rédactions principales : l'une en cent mille articles, l'autre en vingt-cinq mille, et l'autre en huit mille; les plus développées ne faisant guère qu'ajouter des mots à l'exposition plus concise de l'autre[6]. Il faut même dire, pour toutes ces rédactions diverses, que, si elles contiennent des conséquences nouvelles,

[1] M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 35 et 40. Cette division de la Triple corbeille est acceptée par tous les bouddhistes; voir le *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, p. 101 et 108; et l'*Histoire de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 157. — [2] Voir plus haut, cahier de juillet 1854, p. 425. — [3] Yaçomitra, auteur d'un commentaire fort important intitulé *Abhidharma koça vyâkhyâ*, c'est-à-dire « Commentaire sur le trésor de la métaphysique. » Le *Trésor de la métaphysique, Abhidharma koça*, est de Vasoubandhou, qui vivait dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 41, 563 et suiv. — [4] *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 46 et 48. — [5] *Idem, ibid.* p. 317, note 2. Une remarque importante qu'il faut faire, c'est que, des trois parties du *Tripitaka*, les édits de Piyadasi ne nomment que le Vinaya et les Soûtras; ils ne parlent pas de l'Abhidharma, ou métaphysique, à moins qu'on ne suppose qu'ils ne la désignent par les gâthâs, ou « stances du Solitaire. » Les gâthâs des Soûtras simples sont, en général, les axiomes auxquels le Bouddha semble attacher le plus de prix, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 725 et 729. — [6] M E Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 455.

elles ne donnent point un seul principe nouveau, et qu'en définitive, pour connaître la véritable métaphysique de Çâkyamouni, c'est encore aux Soûtras simples qu'il convient de puiser, en ce qu'ils sont beaucoup plus voisins de la prédication[1].

On doit s'attendre à trouver dans la métaphysique de Çâkyamouni, comme dans sa morale, plus d'axiomes que de démonstrations, plus de croyances données pour des dogmes que de développements systématiques et réguliers. Mais il faut toujours se rappeler que nous avons affaire à l'Inde, et que nous ne sommes ni dans la Grèce ni dans l'Europe moderne. Les doctrines n'en sont pas moins graves; mais la forme sous laquelle elles s'expriment n'a rien de scientifique, même quand on essaye, ce qui est assez rare, de lui donner quelque rigueur.

La première et la plus inébranlable théorie de la métaphysique du bouddhisme, empruntée d'ailleurs au brahmanisme, c'est celle de la transmigration. L'homme a fourni une multitude d'existences les plus diverses, avant de vivre de la vie qu'il mène ici-bas. S'il n'y applique ses efforts les plus sérieux, il court risque d'en fournir une multitude plus grande encore; et son attention la plus constante et la plus inquiète doit être de se soustraire à la loi fatale que la naissance lui impose. La vie n'est qu'un long tissu de douleurs et de misères; le salut consiste à n'y jamais rentrer. Telle est, dans le monde indien tout entier, dans quelque partie qu'on le considère, à quelque époque qu'on le prenne, la croyance déplorable que chacun partage, et que professent les brahmanes et les bouddhistes de toutes les écoles, de toutes les sectes, de toutes les nuances, de tous les temps. Le Bouddha subit cette opinion commune, contre laquelle il ne semble à personne qu'il puisse s'élever la moindre protestation; et sa seule originalité, sous ce rapport, ne consiste que dans le moyen nouveau de libération qu'il offre à ses adeptes. Mais le principe lui-même, il l'accepte; il ne le discute pas. Je jugerai plus tard la valeur de ce principe, ou plutôt les conséquences désastreuses qu'il a eues chez tous les peuples qui l'ont adopté. Pour le mo-

[1] Selon toute apparence, la *Pradjnâ pâramitâ* ne fut composée que trois ou quatre cents ans après le Bouddha. Elle servait de texte aux doctrines de l'école des Madhyamikas, fondée par le fameux Nâgârdjouna, cent cinquante ans environ avant notre ère. M. E. Burnouf a donné un spécimen de la rédaction en huit mille articles, qu'il avait traduite presque entière, et qu'il avait comparée avec la rédaction en cent mille articles. Cette comparaison, exacte autant que possible, ne lui avait offert aucune différence de doctrine, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 465. Si l'on en croit la tradition tibétaine, la *Pradjnâ pâramitâ* aurait été exposée par Çâkyamouni lui-même seize ans après qu'il était devenu Bouddha, c'est-à-dire à l'âge cinquante et un ans à peu près.

ment, je me borne à signaler sa domination toute-puissante et absolument incontestée. J'ai fait voir, en traitant des Védas, que cette doctrine monstrueuse ne s'y trouvait pas[1], et j'ai fait de ce silence un éloge pour l'orthodoxie védique. Elle est de l'invention des brahmanes, et elle doit remonter jusqu'à l'origine de la société et de la religion qu'ils ont fondée. Çâkyamouni ne se distingue donc en rien quand il l'adopte.

Mais jusqu'où s'étend cette idée de la transmigration? L'homme, après avoir perdu la forme qu'il a dans cette vie, reprend-il seulement une forme humaine? Peut-il indifféremment reprendre une forme supérieure? ou reprendre, à un échelon plus bas, une forme animale? Peut-il même descendre encore au-dessous de l'animal, et s'abaisser, selon ses actions en ce monde, à ces formes où toute vie disparaît et où il ne reste plus que l'existence avec ses conditions les plus générales et les plus confuses? Pour les brahmanes orthodoxes, je serais assez embarrassé de répondre à cette question; et, dans tout ce que je connais de leur littérature, je ne vois rien qui détermine la limite précise où s'arrêtait pour eux l'idée de la transmigration[2]. Quant aux bouddhistes, la réponse peut être décisive : oui, l'idée de la transmigration s'étend, pour le bouddhisme, aussi loin que possible; elle embrasse tout, depuis le Bodhisattva, qui va devenir un Bouddha parfaitement accompli, et depuis l'homme, jusqu'à la matière inerte et morte. L'être peut transmigrer sans aucune exception dans toutes les formes quelles qu'elles soient; et, suivant les actes qu'il aura commis, bons ou mauvais, il passera depuis les plus hautes jusqu'aux plus infimes[3]. Les textes sont si nombreux et si positifs, qu'il n'y a pas lieu au plus léger doute, quelque extravagante que cette idée puisse nous paraître.

On se rappelle que, selon la légende du *Lalitavistara*, le Bodhisattva entre dans le sein de sa mère sous la forme d'un jeune éléphant blanc armé de six défenses[4]; et, sur le point de devenir Bouddha parfaitement

[1] Voir le *Journal des Savants*, 6e article sur les Védas, cahier de février 1854, p. 113; et 7e art., cahier d'avril, p. 212. — [2] Pour la transmigration dans le système de Kapila, voir mon *Premier mémoire sur le Sânkhya*, Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, t. VIII, p. 455 et suiv. — [3] Il faut donc faire une très-grande différence entre la transmigration et la métempsycose telle que l'entendaient les Pythagoriciens, et qu'ils bornaient, selon toute apparence, à la série animale; c'est, du moins, l'opinion du plus récent historien de la philosophie, M. Henri Ritter. Voir son *Histoire de la philosophie ancienne*, t. Ier, p. 360 de la traduction française de M. J. Tissot. Il faut voir aussi ce qu'en dit Aristote, *Traité de l'âme*, liv. Ier, ch. III, § 23, p. 134 de ma traduction. — [4] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, page 488; *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. VI, p. 61.

accompli, il repasse dans sa mémoire les naissances incalculables, les centaines de mille de kotis d'existences qu'il a déjà parcourues, avant d'arriver à celle qui doit être la dernière[1]. Dans d'autres légendes, le Bouddha raconte les transformations qu'il a subies lui-même, ou celles qu'ont subies les personnages dont il veut expliquer la prospérité ou les malheurs[2]. Hiouen-Thsang vit à Bénarès les nombreux et splendides stoûpas élevés dans les lieux où le Bouddha avait pris, pendant ses diverses existences, la forme d'un éléphant, d'un oiseau, d'un cerf, etc.[3]. Les *Djâthakas* singhalais, au nombre de cinq cent cinquante, contiennent le récit d'autant de naissances du Bodhisattva; et les Singhalais ont été même fort modérés en se bornant à ce nombre; car c'est une croyance reçue généralement que le Bouddha a parcouru toutes les existences de la terre, de la mer et de l'air, ainsi que toutes les conditions de la vie humaine; il a même été arbre et plante[4], si l'on en croit le bouddhisme chinois.

Dans une légende fort intéressante par les détails qu'elle donne sur la vie intérieure des religieux dans les vihâras, celle de Samgha-Rakshita, la transmigration a lieu, dit-on, sous la forme d'un mur, d'une colonne, d'un arbre, d'une fleur, d'un fruit, d'une corde, d'un balai, d'un vase, d'un mortier, d'un chaudron, etc. « Quelle est l'action dont ces méta-« morphoses sont la conséquence? demande Samgha-Rakshita; » Bhagavat lui répond : « Les êtres que tu as vus sous la forme d'un mur « ont été des auditeurs de Caçyapa (un ancien Bouddha), ils ont sali « de leur morve et de leur salive le mur de la salle de l'assemblée; le « résultat de cette action est qu'ils ont été changés en murs. Ceux que « tu as vus sous la forme de colonnes ont été changés pour la même « raison; ceux que tu as vus sous la forme d'arbres, de feuilles, de fleurs « et de fruits, ont revêtu cette forme parce qu'ils ont joui jadis, dans « un intérêt tout personnel, des fleurs et des fruits de l'assemblée. Un « autre, qui s'est servi avec le même égoïsme de la corde de l'assem-« blée, a été changé en corde; un autre, pour n'avoir pas fait un meil-« leur usage du balai de l'assemblée, a été métamorphosé en balai; un

[1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XXII, p. 330. — [2] Voir les légendes de Samgha-Rakshita, d'Açoka, du Concile, et plusieurs autres, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 334, 425 et 435. — [3] *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-Thsang* de M. Stanislas Julien, p. 134. — [4] Voir le *Foe-Koue-Ki* de M. Abel Rémusat, et une note très-curieuse de M. Landresse sur les Djâtakas singhalais. Upham en a donné la liste, *Sacred and historical Books of Ceylon*, t. III, p. 269. M. E. Burnouf avait traduit quelques-uns des plus importants.

« novice, qui venait de nettoyer les coupes de l'assemblée, eut la dureté « de refuser à boire à des religieux étrangers fatigués d'une longue route, « il a été changé en coupe; celui que tu as vu sous la forme d'un mor- « tier est un Sthavira qui demanda jadis à un novice, avec des paroles « grossières, un instrument de ce genre, etc. [1]. »

Ainsi, l'on n'en peut douter, le système de la transmigration va, pour les bouddhistes, jusqu'à cette exagération monstrueuse où la personnalité humaine, méconnue et détruite, se confond avec les choses les plus viles de ce monde.

Mais poursuivons.

La cause unique de ces transformations, c'est la conduite qu'on a tenue dans une existence antérieure; on est récompensé ou puni selon ses vertus et ses vices. Mais de quelle manière a commencé cette longue série d'épreuves? Pourquoi l'homme y est-il soumis? Quelle a été l'origine de cette succession sans fin de causes et d'effets? C'est là, ce semble, une question fondamentale dans le système bouddhique lui-même; mais, chose étrange, Çâkyamouni ne paraît pas l'avoir jamais soulevée, et le bouddhisme tout entier après lui ne l'a pas traitée davantage. Est-ce oubli? c'est peu probable. Est-ce prudence? Et, sur un problème si obscur, le Bouddha s'est-il dit qu'il valait mieux garder le silence? Ce qui est certain, c'est que nulle part, dans les Soûtras, on ne trouve même un essai de solution, pas un mot, pas une théorie, pas une discussion. Tout ce qu'on peut inférer de quelques passages très-rares, c'est que le Bouddha, selon toute apparence, a cru à l'éternité des êtres, je n'ose pas dire des âmes, et que, pour lui, les maux qu'il venait guérir, la naissance, la vieillesse, la maladie et la mort, s'ils pouvaient cesser par le nirvâna, étaient pourtant sans commencement [2]. L'univers est créé par les œuvres de ses habitants; il en est l'effet; et si, par impossible, comme le dit M. E. Burnouf d'après les Soûtras bouddhiques, il n'y avait pas de coupables, il n'y aurait pas d'enfers ni de lieux de châtiment [3].

Le Bouddha, malgré la science sans bornes qu'il possède, ne veut

[1] Légende de Samgha-Rakshita, du Divya Avadâna, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 328, et dans l'analyse du *Doul-va* tibétain, de Csoma de Kōrōs, *Asiat. Resear.* t. XX, p. 55. — [2] Les seuls passages un peu décisifs que je puisse citer à ce point de vue sont celui du *Lalitavistara*, *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XXII, p. 337, et celui de l'*Abhidharma Koça vyâkhyâ*, de Yaçomitra, commentateur du VIe ou VIIe siècle de notre ère, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 573. — [3] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 835.

donc pas expliquer les choses de cet univers en remontant jusqu'aux ténèbres de leur origine. Il les prend, en quelque sorte, telles qu'il les trouve, sans leur demander d'où elles viennent; et, comme la vie, sous quelque aspect qu'il la regarde, ne lui semble que « une grande masse « de maux, » voici comment il la comprend :

Douze conditions, tour à tour effets et causes les unes des autres, s'enchaînent mutuellement pour produire la vie. A commencer par la triste fin qui la termine, la vieillesse avec la mort (djâramarana) ne serait pas sans la naissance ; en d'autres termes, si l'homme ne naissait pas, il ne pourrait ni vieillir ni mourir. La mort est donc un effet dont la naissance est la cause. La naissance (djâti) est elle-même un effet, et elle ne serait pas sans l'existence. Cette idée, tout étrange qu'elle peut nous paraître, est très-conséquente dans le système bouddhique, qui croit à l'éternité des êtres. On existe longtemps avant de naître; et la naissance, sous quelque forme qu'elle se présente (humidité, œuf, matrice ou métamorphose, pour les bouddhistes comme pour les brahmanes), n'est qu'un effet de l'existence qui l'a précédée; car, sans l'existence (bhava), la naissance ne serait pas possible. Mais il ne s'agit point ici de l'existence dans son acception générale et vague; c'est l'existence avec toutes les modifications qu'y ont apportées les épreuves antérieures; c'est l'état moral de l'être selon toutes les actions qu'il a successivement accumulées, vertueuses et vicieuses, dans la durée infinie des âges. Ainsi l'existence détermine la naissance; et, suivant ce qu'on a été précédemment, on renaît dans une condition différente, ou plus haute, ou plus basse.

L'existence a pour cause l'attachement (oupâdâna)[1]. Sans l'attachement aux choses, l'être ne revêtirait pas, ne prendrait pas un certain état moral qui le mène à renaître de nouveau. L'attachement est, en quelque sorte, une chute qui le fait retomber sous la loi fatale de la transmigration. L'attachement, cause de l'existence, n'est lui-même qu'un effet; ce qui le cause, c'est le désir (trîchnâ, mot à mot la soif). Le désir est cet insatiable besoin de rechercher ce qui plaît, et de fuir ce qui est désa-

[1] Ce terme d'oupâdâna est fort difficile. M. E. Burnouf le rend d'ordinaire, ainsi que M. Foucaux, par « conception. » Je n'ai pas cru devoir adopter cette traduction, qui me semble interrompre la suite des idées. Parfois aussi M. Burnouf le rend par « prise, caption, adhérence, attachement. » J'ai préféré ce dernier mot comme beaucoup plus clair; voir l'*Introduction à l'hist. du bouddh. ind.* p. 494; *Lotus de la bonne loi*, p. 109, 531 et suiv.; *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, p. 331 et 395; *Foe-Koue-Ki* de M. A. Rémusat, ch. XXXI, p. 287, avec les notes de M Klaproth.

gréable. Il a pour cause la sensation (védanâ), qui nous fait percevoir et connaître les choses, et qui nous indique leurs qualités, dont nous sommes affectés au physique et au moral. La sensation, cause du désir, a pour cause le contact (sparça). Il faut que les choses nous touchent, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, pour que nous les sentions; et c'est ainsi qu'on peut dire que les bouddhistes font de la sensation la source unique de la connaissance. Mais, comme, parmi les sens, ils comprennent aussi le sens intime, ou manas, leur doctrine n'est pas aussi matérialiste qu'on pourrait d'abord le croire. Le contact, cause de la sensation, est l'effet, à son tour, des six places ou six siéges des qualités sensibles et des sens. Ces six siéges (shadâyatanas) sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, auxquels il faut joindre le manas ou le cœur, qui comprend aussi ce que nous appellerions les sentiments moraux.

Voilà déjà huit des douze conditions qui produisent la vie, se liant entre elles par les rapports de causes à effets. Il en reste encore quatre autres pour terminer cette évolution complète qui, suivant le Bouddha, embrasse et explique la destinée humaine tout entière.

Les six siéges des sens et des objets sensibles ont pour cause le nom et la forme (nâmaroûpa, en un seul mot, comme plus haut djâramarana, la vieillesse et la mort). Sans le nom, sans la forme, les objets seraient indistincts; ils seraient pour nos sens, tant ceux du dehors que ceux du dedans, comme s'ils n'étaient pas; ils entrent en contact avec nous d'abord par la forme matérielle qu'ils revêtent, et ensuite par le nom qui les désigne et les rappelle au manas, à l'esprit. Le nom et la forme, que les bouddhistes confondent en une notion unique, sont donc ce qui rend les objets perceptibles, et c'est ainsi qu'ils sont la cause des sens. Mais le nom et la forme ne sont, eux non plus, que des effets. Ils ont pour cause la connaissance ou la conscience (vidjnâna), qui distingue les objets les uns des autres et leur attribue à chacun, et le nom qui les représente et les qualités qui leur sont propres. La conscience est la dixième cause. Les concepts (samskâras) sont la onzième; ils composent les idées qui apparaissent à l'imagination; ce sont les illusions qu'elle se forge et qui lui servent à constituer l'univers factice qu'elle se crée. Enfin la douzième et dernière cause, c'est l'ignorance (avidyâ), qui consiste tout entière à regarder comme durable ce qui n'est que passager, à croire permanent ce qui nous échappe et s'écoule, en un mot, à donner à ce monde une réalité qu'il n'a pas.

Tel est l'enchaînement mutuel des causes; et cette théorie, jointe à

celle des quatre vérités sublimes, forme le fonds le plus ancien et le plus authentique de la doctrine du Bouddha[1].

C'est dans le *Lalitavistara* qu'il faut voir toute l'importance que Çakyamouni lui donne. Quand il l'a découverte à Bodhimanda, il croit avoir découvert enfin le secret du monde. Il peut sauver les êtres en la leur enseignant; c'est parce qu'il l'a comprise, après les plus longues méditations soutenues des plus terribles austérités, qu'il se croit et qu'il est devenu le Bouddha parfaitement accompli. Tant qu'il n'a pas saisi le lien mystérieux qui enchaîne ce tissu de causes et d'effets, il ignore la loi et le chemin du salut. Une fois qu'il en a démêlé la trame, il est en possession de la vérité qui éclaire et qui délivre les créatures[2]. Il connaît la route du nirvâna qu'il peut désormais atteindre lui-même et faire atteindre aux autres êtres.

Les bouddhistes, en général, et surtout ceux du nord et du sud, ont en grande vénération cette théorie des causes et des effets; des Soûtras entiers, sans parler de leurs commentaires, sont consacrés à l'exposer dans tous ses détails avec une prolixité que rien ne peut ni épuiser ni fatiguer[3]. Le Pratîtya samoutpâda, comme on l'appelle, est, pour les disciples comme pour le maître, la clef de la destinée humaine; et, tant qu'on ne la tient pas, on ne sait rien de l'organisation et du jeu de l'univers; car, il faut bien le remarquer, par la croyance de la transmigration, l'homme n'est plus un être à part; il est mêlé à tout; et ce qui explique sa nature explique du même coup la nature entière et l'ordre universel des choses.

Nous venons de parcourir la série des effets et des causes, en remontant de l'état actuel de l'être à son état primitif : de la vieillesse et de la mort nous sommes arrivés par douze degrés successifs jusqu'à l'ignorance, qui, à un certain point de vue, peut se confondre avec le non-être; car l'objet de l'erreur n'existe pas; et, s'il était, on ne se tromperait pas en croyant à son existence. Mais, au lieu de remonter la série, on peut la descendre, et prendre l'ignorance pour point de départ au lieu de la prendre pour terme et pour but. On renverse alors l'enchaîne-

[1] Cette théorie prend en sanscrit le nom très-célèbre de Pratîtya samoutpâda, c'est-à-dire « la production connexe des causes réciproques. » Voir le *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 11, 109, 332 et 530. — [2] *Rgya tch'er rol pa* de M. Ed. Foucaux, t. II, ch. XXII, p. 331 et suiv.; M. E. Burnouf a traduit aussi ce morceau capital du Lalitavistara dans son *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 486 et suiv. — [3] C'est ainsi que le Soûtta pâli, le Mahânidâna Soûtta, le Soûtra des grandes causes, n'a pas d'autre objet. M. E. Burnouf l'a traduit tout entier, *Lotus de la bonne loi*, p. 534 et suiv., Appendice n° VI.

ment des causes et des effets, qui d'ailleurs n'en restent pas moins unis, et l'on commence par où l'on finissait d'abord. Ainsi, de l'ignorance ou du néant, viennent les concepts qui en sont l'effet; des concepts vient la conscience; de la conscience, le nom et la forme; du nom et de la forme, les six siéges des sens; des six siéges des sens, le contact; du contact, la sensation; de la sensation, le désir; du désir, l'attachement; de l'attachement, l'existence; de l'existence, la naissance; de la naissance enfin, la vieillesse et la mort. Cet ordre inverse est celui qu'adopte la Pradjnâ pâramitâ[1] et que suivent aussi quelquefois les Singhalais[2]. Ce n'est pas la méthode, il est vrai, qu'a recommandée le Bouddha, par son exemple, à Bodhimanda; mais elle est peut-être plus conforme à l'esprit général du bouddhisme primitif, qui, sans nier précisément la réalité des choses, comme le fit plus tard la Pradjnâ pâramitâ, ne croit point cependant à la permanence d'aucun de leurs éléments, et qui ne trouve d'immutabilité que dans le vide ou le néant.

Non pas que je veuille accuser le Bouddha des excès de scepticisme où la plupart de ses adhérents se sont laissé emporter; mais, jusqu'à certain point, il en est responsable, parce que c'est lui qui en a déposé le germe dans ses doctrines principales. On ne peut douter qu'il n'ait admis des axiomes analogues à ceux que lui prêtent quelques Soûtras; et qu'il n'ait, par exemple, soutenu ceux-ci : « Tout phénomène est « vide; aucun phénomène n'a de substance propre[3]. Toute substance « est vide[4]. Au dedans est le vide; au dehors est le vide[5]. La person- « nalité elle-même est sans substance[6]. Tout composé est périssable; et,

[1] On peut voir le morceau de la *Pradjnâ pâramitâ* qu'a traduit M. E. Burnouf, dans son *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 465 et suiv. — [2] Glough, *Singhal. Dictionnary*, t. II, p. 435. Dans le *Mahânidâna Soutta* singhalais, on donne, tour à tour, les deux énumérations dans l'ordre direct et dans l'ordre renversé. Dans le *Lotus de la bonne loi*, ch. VII, stance 74, le Tathâgata commence son enseignement par l'ignorance. Il faut ajouter qu'au lieu d'énumérer les douze nidânas ou causes selon l'idée de leur production, on les énumère aussi selon l'idée de leur destruction; et l'on se demande, par exemple : Quelle est la chose qui, n'existant pas, fait que la vieillesse et la mort n'existent pas? C'est la naissance. Quelle est la chose qui, n'existant pas, fait que la naissance n'existe pas? etc., etc. Puis l'on descend et l'on remonte à son gré la série de destruction, comme on a remonté ou descendu celle de la production. Voir le morceau du *Lalitavistara*, cité plus haut. — [3] Ce premier principe est dans la *Pradjnâ pâramitâ;* mais le second, qui est identique, se trouve dans le *Lalitavistara;* voir l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 462; et le *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, ch. XXI, p. 324. — [4] *Idem, ibid.* — [5] *Idem, ibid.* — [6] *Idem, ibid.* p. 295; et dans la *Pradjnâ pâramitâ, Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 477. *La Pradjnâ pâramitâ* va même plus loin, et elle affirme que le nom même du Bouddha

« comme l'éclair dans le ciel, il ne dure pas longtemps[1]. » Il est encore très-probable que, voulant condenser tout son système en un seul axiome qui le résumât, c'est lui qui a dit : « Cela est passager; cela est misère; « cela est vide[2], » faisant de cette connaissance de la mobilité des choses, des maux de la vie et du néant, la science supérieure qui renfermait et remplaçait toutes les autres, la triple science (trividyâ) qui suffit à éclairer et à sauver l'homme. Enfin on peut même croire sans injustice que le Bouddha fit de la sensibilité la source unique et absolue de toute information pour l'intelligence; et que le grossier sensualisme de ses disciples, avec les conséquences sceptiques qu'il entraîne, lui est imputable, sans qu'il l'ait précisément enseigné.

Nous arrivons maintenant à la dernière et à la plus importante des théories du bouddhisme; je veux dire celle du nirvâna. Le nirvâna est, on le sait, le but suprême auquel tend le Bouddha; c'est la délivrance à laquelle il convie toutes les créatures; c'est la récompense qu'il promet à la science et à la vertu; en un mot c'est le salut éternel. Qu'est-ce au juste que le nirvâna? Est-ce une immortalité plus ou moins deguisée? Est-ce le néant? Est-ce un simple changement d'existence? Est-ce une annihilation absolue? Chose bien singulière et bien remarquable! Çâkyamouni a laissé planer sur l'idée du nirvâna une obscurité presque complète; l'on ne pourrait citer un seul Soûtra où il se soit appliqué à la définir comme tant d'autres idées qui en valent beaucoup moins la peine. Tout au plus va-t-il jusqu'à réfuter les fausses notions qu'on s'en faisait dans le monde des brahmanes[3] ou Tîrthakaras; mais ces explications négatives, si elles font comprendre dans une certaine mesure ce que n'est pas le nirvâna, ne disent jamais ce qu'il est; et c'est là cependant ce qu'il importe de savoir.

Si l'on s'adresse à l'étymologie du mot, elle apprend assez peu de chose; il se compose de *nir*, qui exprime la négation et du radical *vâ* qui signifie souffler. Le nirvâna est donc l'extinction, c'est-à-dire l'état d'une chose qu'on ne peut plus souffler, qu'on ne peut plus éteindre en soufflant dessus; et de là vient cette comparaison si fréquente dans les livres bouddhiques, d'une lampe qui s'éteint et qui ne peut plus se rallumer[4]. Mais cette analyse, tout exacte qu'elle est, reste à la surface des

n'est qu'un mot. *Ibid.* p. 461 et 483. — [1] *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, p. 172; *Soûtra de Mândhâtri, Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 84 et 462. — [2] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 372, et *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 202 et 462. — [3] Voir le morceau fort obscur du *Saddharma Langkâvatara* qu'a traduit M. E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 517 et suiv. — [4] Colebrooke, *Miscel. Essays*, t. I, p. 401 et 402 : E. Burnouf,

choses; et cette expression de nirvâna, ainsi entendue, si elle suffit à représenter une image de la mort, ne nous dit rien de l'état qui la suit, selon le système de Çâkyamouni. Quand le Bouddha meurt à Kouçinagarî, son cousin Anourouddha, qui l'accompagne ainsi qu'Ananda, prononce la stance suivante restée célèbre dans la tradition : « Avec un « esprit qui ne faiblissait pas, il a souffert l'agonie de la mort; comme « l'extinction d'une lampe, ainsi a eu lieu l'affranchissement de son in- « telligence [1]. »

M. Eugène Burnouf, dont l'autorité doit être si grande, n'hésite pas. Selon lui, le nirvâna est l'anéantissement complet, non-seulement des éléments matériels de l'existence, mais de plus et surtout du principe pensant. Il a vingt fois exprimé cette grave opinion, soit dans son premier ouvrage, l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, soit dans le *Lotus de la bonne loi*, publié à huit ans de distance avec le secours des documents les plus nombreux et les plus décisifs [2]. Ses premières études comme ses dernières ne lui ont jamais laissé d'incertitude sur ce point capital; et l'on sait de reste avec quelle exactitude scrupuleuse il examinait toutes les questions, et avec quel jugement à peu près infaillible il les tranchait. A ce témoignage de M. Eugène Burnouf, on peut ajouter le témoignage de tous ceux qui se sont occupés des mêmes matières. MM. Hodgson, Clough, Turnour, Schmidt, Foucaux, sans avoir eu à se prononcer positivement, ne se sont jamais fait, ce semble, une autre idée du nirvâna. Colebrooke, qui n'avait pas pu, il est vrai, pénétrer aussi profondément dans ces recherches alors trop nouvelles, déclare cependant que le nirvâna, tel que les bouddhistes l'entendent, se confond avec un sommeil éternel [3]. Si l'on interroge les rares et incomplètes définitions qu'on peut trouver dans les Soûtras, on arrive à la même conclusion. Presque toujours le nom du nirvâna est suivi d'une épithète qui veut dire : « Où il ne reste plus rien de l'aggrégation [4]; où il « ne reste plus rien de l'existence [5]; où il ne reste plus rien absolu-

Appendice sur le mot Nirvâna, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 589. — [1] *Mahâparinibbâna Soutta*, le Soûtra du grand nirvâna complet, en pâli; cité par M. G. Turnour, *Journal of the Asiat soc. of Bengal*, t. VII, p. 1008, et par M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 339. — [2] Je citerai spécialement dans l'*Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* les passages suivants, p. 83, 153, 155 et surtout p. 521. Dans le *Lotus de la bonne loi*, tout indique que M. E. Burnouf conservait cette première opinion que rien ne paraît avoir ébranlée en lui; voir p. 335. — [3] Colebrooke, *Miscellaneous essays*, t. I, p. 391, 393, 401 et 402. — [4] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, ch. 1, p. 14 et 335, *Mahâparinibbâna Soutta* dans le *Dîgha nikâya*, et *Thoûpa vamsa*, *id. ibid.* — [5] *Soûtra de Mândhâtri*, dans le *Divya Avadâna*, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* de M. E. Burnouf, p. 83.

« ment[1]. » Il faut ajouter que les brahmanes, dans leurs accusations contre les bouddhistes, leur font surtout un grief « de croire à une destruction « complète; » et il les flétrissent des surnoms de Sarvavainâçikas et de Nâstikas, qui ne signifient pas autre chose[2], et que les bouddhistes eux-mêmes adoptent, loin de les repousser.

Ainsi l'étymologie, les philologues contemporains les plus éclairés, les textes eux-mêmes, et enfin les critiques des adversaires du bouddhisme, tout se réunit pour démontrer que le nirvâna n'est au fond que l'anéantissement définitif et absolu de tous les éléments qui composent l'existence. Pour ma part, je me range à cet avis; et, sans parler des considérations qui précèdent, en voici une dont on n'a peut-être pas tenu assez de compte et qui me décide : c'est la théorie du dhyâna ou de la contemplation, qu'on peut appeler en quelque sorte la méthode et la pratique du nirvâna[3].

Dans une foule de passages empruntés aux Soûtras de tout ordre, on distingue entre le nirvâna complet, le grand nirvâna complet, et le nirvâna simplement dit. Le nirvâna complet est celui qui suit la mort, quand on a su d'ailleurs s'y préparer par la foi, la vertu et la science, tandis que le simple nirvâna peut être acquis même durant cette vie, en adoptant certains procédés que le bouddhisme enseigne et dont le Bouddha lui-même avait donné l'exemple. Ainsi, dans le *Lotus de la bonne loi*, des Sthaviras s'approchent de Bhagavat pour lui soumettre leurs doutes; et ils lui avouent leur faiblesse et leur vanité en ces termes : « Épuisés par l'âge, nous nous disons : Nous avons ob- « tenu le nirvâna; nous nous imaginons être arrivés au nirvâna, parce « que nous sommes accablés par l'âge et par les maladies[4]. » Dans d'autres passages plus clairs encore, s'il est possible, il est dit : « Les hommes « qui vivent avec la connaissance de la loi exempte d'imperfection ont « atteint le nirvâna[5]. Celui qui fait usage du véhicule des Çrâvakas a « atteint le nirvâna[6]. Les Çrâvakas se figurent qu'ils ont atteint le nir-

[1] *Kévaddha soutta*, dans le *Dîgha nikâya*, cité par M. E. Burnouf dans le *Lotus de la bonne loi*, p. 515. — [2] Colebrooke, *Miscell. essays*, t. I, p. 379, 391 et 393. La seconde branche de l'école des Svâbhâvikas déclare formellement qu'elle croit à l'anéantissement, tandis que l'autre branche croit à la persistance de la personnalité affranchie, voir M. Hodgson, *Asiat. Resear.* t. XVI, p. 437, et M. E. Bournouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* p. 441. — [3] Voir l'Appendice n° XIII, spécial au dhyâna, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 800. Parfois le nirvâna n'est que « l'extinction de l'incendie du vice, » comme dans le *Djinu alamkara, pâli*, *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 332. — [4] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 63. — [5] *Idem, ibid.* p. 80, stance 30. — [6] *Idem, ibid.* p. 86.

« vâna; mais le Djina leur dit : Ce n'est là qu'un lieu de repos; ce n'est « pas le nirvâna [1]. »

Le nirvâna est donc, jusqu'à un certain point, compatible avec la vie, dans les croyances bouddhiques; et on peut le conquérir même avant d'être mort, bien que ce ne soit pas encore là le nirvâna véritable. Le procédé pour atteindre à ce nirvâna incomplet, gage de celui qui le suit en restant éternel, c'est le dhyâna ou la contemplation, et, pour parler plus nettement, c'est l'extase. Le dhyâna a quatre degrés qui se succèdent dans un ordre régulier, et il joue un grand rôle dans les circonstances les plus importantes de la vie du Bouddha. Dans le Village de l'agriculture, sous l'ombre du djambou, quand sa famille, effrayée de son absence, le cherche en vain, le jeune Siddhârtha est occupé à passer par les quatre méditations qu'il connaît déjà [2]. A Bodhimanda, quand Çakyamouni a vaincu le démon, il se prépare à sauver le monde en devenant Bouddha par les quatre méditations [3]; à Kouçinagarî, quand le Bouddha va mourir, il franchit une première fois les quatre degrés du dhyâna; et il expire dans un nouvel effort avant d'avoir atteint le quatrième [4].

Quels sont donc les quatre degrés du dhyâna ou de la contemplation? Les voici, tels que les donnent les Soûtras de Népâl et ceux de Ceylan, pleinement d'accord sur cette théorie fondamentale. Il est presque inutile d'ajouter que le religieux qui se livre au dhyâna est dans la solitude la plus complète, et que, délivré de tous les soins mondains et à l'abri de tous les troubles qu'ils entraînent, il ne pense qu'au salut éternel, au nirvâna, sur lequel seul sa pensée est désormais fixée.

Le premier degré du dhyâna est le sentiment intime de bonheur qui naît dans l'âme de l'ascète, quand il se dit qu'il est enfin arrivé à distinguer profondément la nature des choses. L'ascète alors est détaché de tout autre désir que celui du nirvâna; il juge et il raisonne encore; mais il est affranchi de toutes les conditions du péché et du vice; et la contemplation du nirvâna, qu'il espère et dont il s'approche, le jette dans une extase qui lui permet de franchir le second degré.

A ce second pas, la pureté de l'ascète reste la même : le vice et le péché ne le souillent plus; mais, en outre, il a mis de côté le jugement et le raisonnement; et son intelligence, qui ne songe plus aux choses et

[1] *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 88, stance 71. — [2] Voir plus haut *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 357; *Rgya tch'er rol pa* de M. Éd. Foucaux, t. II, p. 125. — [3] *Idem, ibid.* cahier de juillet 1854, p. 411; *idem, ibid.* p. 328. — [4] M. G. Turnour, *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 1008, et M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, Appendice n° 13, p. 801.

ne se fixe que sur le nirvâna, ne ressent que le plaisir de la satisfaction intérieure, sans le juger ni même le comprendre.

Au troisième degré, le plaisir de la satisfaction a disparu; le sage est tombé dans l'indifférence à l'égard même du bonheur qu'éprouvait tout à l'heure encore son intelligence. Tout le plaisir qui lui reste, c'est un vague sentiment du bien-être physique dont tout son corps est inondé. Il n'a point perdu cependant la mémoire des états par lesquels il vient de passer, et il a encore une conscience confuse de lui-même, malgré le détachement à peu près absolu auquel il est arrivé.

Enfin, au quatrième degré, l'ascète ne possède plus ce sentiment de bien-être physique, tout obscur qu'il est; il a également perdu toute mémoire; bien plus, il a même perdu le sentiment de son indifférence[1]; et désormais, libre de tout plaisir et de toute douleur, quel qu'en puisse être l'objet, soit au dehors, soit au dedans, il est parvenu à l'impassibilité, aussi voisine du nirvâna qu'elle peut l'être durant cette vie[2]. D'ailleurs cette impassibilité absolue n'empêche pas l'ascète d'acquérir en ce moment même l'omniscience et la puissance magique, contradiction flagrante dont les bouddhistes ne s'inquiètent pas plus que de tant d'autres.

Tels sont les quatre degrés du dhyâna, d'après toutes les autorités bouddhiques. Ils n'ont rien qui puisse surprendre ceux qui ont étudié le mysticisme, et qui savent par quelles éliminations successives on réduit l'âme à ce néant passager qu'on appelle l'extase. Les mystiques d'Alexandrie, ceux du moyen âge et de la renaissance, ont connu, comme les bouddhistes et les brahmanes, ces élaborations intérieures de l'âme luttant contre elle-même pour arriver enfin à détruire momentanément toutes ses puissances. Plotin, Gerson, sainte Thérèse, croient par là s'unir à Dieu lui-même et se confondre avec lui[3]. Les bouddhistes n'ont pas cette prétention, puisqu'ils ne connaissent point

[1] Sur cette explication du quatrième degré du dhyâna, je suis en désaccord avec les explications qu'en donne M. Eugène Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 806. Selon lui, la mémoire et l'indifférence, au lieu d'être détruites à ce degré suprême, sont, au contraire, perfectionnées; mais je ne puis comprendre en ce sens le mot de *viçouddham*, dont se sert le texte sanscrit. Ce mot signifie « purifié » plutôt que « perfectionné; » et je pense qu'en effet il faut qu'au quatrième degré l'ascète soit pur de toute mémoire et même de toute indifférence pour que ce degré se distingue du troisième et qu'il soit le plus élevé de tous. — [2] Pour cette théorie du dhyâna, il faut consulter surtout le *Lalitavistara*, le *Sâmanna phala soutta* pâli, et le mémoire spécial qu'a consacré à cette question M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, Appendice n° XIII, p. 800 et suiv. — [3] Voir mon rapport sur l'*École d'Alexandrie*, préface, p. XLIV et suiv.

de Dieu, et que, dans tout le système de Çâkyamouni, cette grande idée de l'être infini n'apparaît pas un seul instant.

On voit maintenant ce qu'est pour les bouddhistes le dhyâna, route et conquête préliminaire du nirvâṇa. Mais, comme si la pensée n'était pas assez claire, le bouddhisme ajoute aux quatre degrés du dhyâna, tel que nous venons de les énoncer, quatre autres degrés supérieurs, ou si l'on veut, correspondants : ce sont les quatre régions du monde sans formes. L'ascète qui a franchi courageusement les quatre premiers pas en est récompensé en entrant dans la région de l'infinité en espace; de là il monte un degré nouveau, dans la région de l'infinité en intelligence. Parvenu à cette hauteur, il atteint une troisième région, celle où il n'existe rien. Mais, comme, dans ce néant et ces ténèbres, on pourrait supposer qu'il reste du moins encore une idée qui représente à l'ascète le néant même où il se plonge, il faut un dernier et suprême effort, et l'on entre dans la quatrième région du monde sans formes, où il n'y a plus ni idées, ni même une idée de l'absence d'idées[1].

Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que la doctrine du dhyâna est un commentaire décisif de celle du nirvâna; et que, si, par cet état transitoire de l'extase, c'est déjà un néant transitoire comme elle et anticipé que l'on poursuit, on ne peut chercher dans le nirvâna lui-même qu'un néant éternel et définitif. Si ce n'est pas là le véritable sens qu'il faut donner au nirvâna des bouddhistes, qu'on dise alors quel est positivement celui qu'il y faut attacher. Le bouddhisme n'a pas de Dieu; il n'a pas même la notion confuse et vague de l'esprit universel, dans lequel, selon la doctrine orthodoxe du brahmanisme et du Sânkhya, va se perdre l'âme humaine. Il n'admet pas non plus de nature proprement dite; et il ne fait point cette distinction profonde de l'esprit et du monde matériel, qui est le système et la gloire de Kapila; enfin il confond l'homme avec tout ce qui l'entoure, tout en lui prêchant la vertu. Il ne peut donc réunir l'âme humaine, qu'il ne nomme même pas, ni à Dieu qu'il ignore[2], ni à la nature qu'il ne connaît pas

[1] Voir, pour les quatre régions du monde sans formes, le *Saggutti Soutta*, pâli, dont M. E. Burnouf a traduit le passage le plus important, *Lotus de la bonne loi*, p. 814. M. Abel Rémusat a été le premier qui se soit occupé de ces obscures théories, bien plus difficiles encore à comprendre au travers des traductions chinoises. On peut remarquer encore que, dans la théorie des sept places de l'intelligence, la dernière et la plus haute est celle « où il n'existe absolument rien » (*Mahânidâna Soutta*, pâli, *Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, p. 542), et que le parfait affranchissement des religieux dans la théorie des huit affranchissements est « l'anéantissement des idées et des sensations. » *Idem, ibid.* p. 543 et 824. — [2] Voir un passage décisif dans le *Tévidjdja Soutta*, du Dîgha nikâya, *Lotus de la bonne loi*

davantage. Il ne lui reste qu'un parti à prendre, c'est de l'anéantir; et, pour être bien assuré qu'elle ne reparaîtra point, sous une forme quelconque, dans ce monde qu'il a maudit comme le séjour de l'illusion et de la douleur, il en détruit tous les éléments, ainsi qu'il a bien soin de le répéter mille fois lui-même. Que veut-on de plus? Si ce n'est pas là le néant, qu'est-ce donc que le nirvâna?

Je reconnais tout ce qu'il y a de grave dans une telle affirmation; oui, je l'avoue; quand on pense que le bouddhisme compte aujourd'hui sur la surface du globe tant de sectateurs, et qu'il est la croyance du tiers de l'humanité, expliquer le nirvâna comme je le fais, c'est dire que le tiers à peu près de nos semblables adorent le néant et ne placent qu'en lui leur espoir contre les maux de l'existence. C'est une foi hideuse, sans doute; mais ce n'est pas calomnier le bouddhisme que de la lui imputer; et l'histoire se manquerait à elle-même en reculant devant cette vérité déplorable, qui jette d'ailleurs tant de jour sur les destinées du monde asiatique.

On le voit donc : la morale et la métaphysique de Çâkyamouni se résument en quelques théories fort simples, quoique très-fausses : les quatre vérités sublimes, la transmigration, l'enchaînement mutuel des causes et le nirvâna, qu'explique le dhyâna, qui le prépare et le précède. Il ne me reste plus qu'à juger la valeur de ces théories, en rendant justice aux parcelles de vérité qu'elles renferment, et en condamnant sans pitié tant d'erreurs monstrueuses que couvre vainement une grandeur apparente.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, M DCCC LII. Sumptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertum Detken. XXIV, 486 et 40 pages in-fol.

TROISIÈME ARTICLE[1].

En continuant l'analyse de la cinquième section de cet ouvrage, il

de M. E. Burnouf, p. 494. — [1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1854, p. 547-557; et, pour le deuxième, celui de novembre, p. 677-687.

importe d'abord de rappeler à nos lecteurs que, dans l'impossibilité de tout faire connaître, nous nous voyons forcé, à notre grand regret, de ne point parler de beaucoup de villes de la Campanie dont les monuments épigraphiques pourraient donner lieu à des observations intéressantes. Il suffira de dire que Bénévent seul (p. 72-94) a fourni à M. Mommsen près de cinq cents inscriptions, parmi lesquelles plusieurs sont d'une haute importance; qu'il en a réuni plus de cent trouvées à Nola (p. 101-107), plus de quatre cents provenant de Capoue et des environs. On sait que cette ville, tantôt rivale, tantôt vassale de Rome, se déclara pour Hannibal vainqueur à Cannes, et que, peu d'années après, tombée au pouvoir des légions victorieuses, elle expia cruellement sa défection. Soixante-dix de ses sénateurs eurent la tête tranchée, ses citoyens furent vendus comme esclaves; la populace seule, privée de tout droit politique, eut la permission de rester dans la ville, qui, soumise à un préfet, semble avoir adopté, peu de temps après son asservissement, l'usage de la langue de ses nouveaux maîtres, tandis que l'idiome indigène, l'osque, se maintenait encore dans le reste de la Campanie. C'est sans doute cet anéantissement violent de l'ancienne nationalité de la cité conquise qui explique pourquoi les inscriptions latines en langage archaïque, en général très-rares dans l'Italie méridionale, sont assez nombreuses parmi celles de Capoue. Pour mieux les distinguer de celles qui appartiennent aux siècles suivants, M. Mommsen les a fait imprimer partout en caractères plus forts. Elles se terminent souvent par la formule : OSSA HEIC SITA SVNT. On sait que les inscriptions des derniers temps de l'empire, presque toujours fort longues, abondent en éloges emphatiques prodigués aux fonctionnaires publics dont la vanité paraît avoir été plus chatouilleuse que l'orgueil; les monuments dont nous parlons ici n'offrent, au contraire, que les termes les plus simples renfermés en peu de lignes. Toutefois, malgré leur concision, ces documents précieux et authentiques, dont plusieurs sont datés, montrent autant et peut-être mieux que les grammairiens anciens quels furent, hors de Rome, à peine un siècle avant le règne d'Auguste, l'état imparfait et l'orthographe peu fixée de la langue latine. Nous ne transcrirons ici que les dernières lignes d'un de ces monuments; il est de l'année même où naquit Cicéron (p. 187, n. 3562) :

HEISCE·MAGISTREIS·CERERVS·MVRM
ET·PLVTEVM·LONGos Pedes LXXX ALTos Pedes XXI
FACIVNDos COIRAVERE·EIDEMQue LOIDos FECere
C·ATILIO Q·SERVILIO COS (consulibus)

Nos lecteurs auront remarqué la terminaison du génitif en *as*, à la

première ligne. On savait déjà qu'elle était en usage au temps de Scipion l'Africain; il y a *nominus latini* dans le sénatus-consulte sur les Bacchanales[1], qui est de l'an de Rome 568. Aujourd'hui nous voyons que la même désinence en *us* prévalait encore presque un siècle plus tard, jusque vers le commencement de la guerre sociale. (*Venerus Joviæ*, n. 3561; *sacerdos Cerer. et Venerus*, sur une pierre de Casinum, n. 4227.) D'autres irrégularités, fréquentes sur les marbres les plus anciens de Capoue, méritent également de fixer au plus haut degré l'attention des philologues qui s'occupent de la formation de la langue latine et des vicissitudes qu'elle a éprouvées. Nous ne citerons ici que les génitifs féminins *Dianæs* (n. 3789) et *Pescenniæs* (n. 3798), désinences dont l'usage paraît s'être perpétué dans l'idiome vulgaire lors même que la langue des classes élevées et des écrivains était devenue régulière et fixée; car des terminaisons telles que *Julies*, *Veranilles*, *Victories*, se trouvent sur les pierres tumulaires romaines de tous les temps.

On rencontre encore plusieurs archaïsmes (*paler.*, *occeis.*, *ieis* pour *phaleris*, *occisus*, *iis*) dans l'épitaphe suivante, copiée par M. Mommsen sur le sol de l'antique Capoue (p. 191, n. 3621). Les inscriptions authentiques ayant rapport à César et à ses guerres sont si rares, qu'on nous permettra de transcrire celle-ci en entier. Les grandes entreprises belliqueuses amènent presque toujours quelques progrès accidentels, en compensation des vastes calamités qu'elles produisent; et les deux frères dont on va lire les noms prirent part à une lutte sanglante qui força enfin les Gaulois, après une résistance héroïque, d'accueillir ce que Rome, souvent combattue par eux, vaincue quelquefois, leur apportait en même temps de grand et d'utile :

C·CANVLEIVS
Q·F·LEG·VII·EVO
CAT·MORT·EST ANN·NA
XXXV·DONAT·TORQ·ARMIL·
PALER· CORON·
Q·CANVLEIVS Q·F·
LEG·VII·OCCEIS·IN GALL
ANNOR·NAT·XVIII
DVO FRATR
IEIS MONVM·PAT·FEC·

(Caïus Canuleïus, Quinti filius, legionis septimæ evocatus, mortuus est annorum

[1] Voy. M. Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, p. 127, l. 17.

natus triginta quinque, donatus torque, armillis, paleris, corona. Quintus Canuleius, Quinti filius, legionis septimæ, occeisus in Gallia annorum natus duodeviginti. Duo fratres : ieis monumentum pater fecit.)

La septième légion, souvent mentionnée dans les *Commentaires* de César, passait pour l'une des plus vaillantes de son armée[1]. Elle combattit les Nerviens sur les bords de la Sambre, l'an 57 avant notre ère[2]; deux ans après, elle fut transportée dans la Grande-Bretagne[3]; enfin, plus tard, se trouvant dans une situation périlleuse, elle se dégagea par une victoire, entre Lutèce et Melun, et se retira à Sens[4]. Il est impossible de dire si c'est dans l'une de ces sanglantes rencontres ou ailleurs que Quintus Canuléius perdit la vie; ce qui est certain, c'est que ce jeune soldat appartenait à une ancienne famille plébéienne, et que, pendant la guerre civile, un Lucius Canuléius, légat dans l'armée de César, fut envoyé en Épire par celui-ci lorsqu'il assiégeait Pompée près de Dyrrhachium[5].

Personne n'ignore les découvertes en tout genre faites à Herculanum, encore enfoui sous la terre, et à Pompéi, qui se révèle lentement; on sait qu'elles nous initient d'une manière inespérée aux mystères de la vie domestique des anciens, aux détails les plus intimes de leurs occupations journalières. D'après le plan général de son ouvrage, M. Mommsen s'est borné à recueillir les inscriptions, au nombre d'environ trois cents, qui se voient, gravées au ciseau, sur les monuments publics, les édifices et les pierres tumulaires de Pompéi, d'Herculanum et de Stabies (p. 111-127). Plusieurs de ces inscriptions avaient été déjà publiées dans les différents volumes du grand ouvrage qui porte le titre d'*Antichità di Ercolano*, ou par des archéologues tels que Millin, de Clarac, Iorio, Avellino, Piranesi, Mazois, Guarini. Toutefois, M. Mommsen a soumis à une nouvelle révision les textes déjà connus; il les reproduit, en y en joignant d'autres récemment découverts, et nous ne craignons pas d'avancer que, sous ce rapport, son recueil épigraphique est le plus complet qui ait jamais paru concernant les trois villes détruites et leur sol jonché des trésors de l'antiquité. On peut regretter, néanmoins, que notre savant épigraphiste ait été forcé d'exclure de son ouvrage les nombreuses inscriptions ou légendes en partie gravées avec un stylet, en partie peintes en encre rouge ou noire sur les murs et les édifices de ces trois villes, couvertes pendant dix-sept siècles par les laves, les cendres et les scories. Ces légendes, dont plusieurs avaient été déjà

[1] *De bello Gallico*, VIII, 8 : « Singularis enim virtutis veterrimas legiones VII, « VIII et IX habebat. » — [2] *Ibid.* II, 23. — [3] *Ibid.* IV, 32. — [4] *Ibid.* VII, 62. — [5] *De bello civ.* III, 42.

publiées par de Murr et par M. Chr. Wordsworth [1], nous font connaître le langage parlé par le peuple, ses passions, ses mœurs; mais elles offrent aussi aux paléographes un des plus difficiles problèmes à résoudre qui puissent être réservés à leur savante curiosité. Celles surtout qui sont tracées avec une pointe, sur des colonnes ou sur des murs, se composent généralement de traits minces, droits et détachés les uns des autres, formant une sorte d'écriture capitale rustique, tantôt anguleuse, tantôt très-allongée, presque toujours fort difficile à lire, assez semblable, si je ne me trompe, à celle dont on se servait en écrivant sur les tablettes de cire, mais n'ayant aucune analogie avec ce qu'on appelle l'ancienne cursive romaine, qui affecte les contours arrondis et liés, tels que le roseau pouvait en tracer sur une feuille de papyrus. Peu de personnes auraient été, autant que M. Mommsen, en état de déchiffrer les légendes dont nous parlons; et la représentation de ces caractères étranges, expliqués par notre savant épigraphiste, aurait donné un mérite de plus à un ouvrage qui en a déjà beaucoup. Mais, pour reproduire fidèlement une écriture dont les lettres prennent tant de formes diverses, il fallait le secours coûteux de la lithographie ou de la gravure, et M. Mommsen avoue qu'il n'a pas osé demander ce nouveau sacrifice à son éditeur [2]. Les amis de la paléographie latine doivent donc se résigner à ne point trouver dans le recueil des inscriptions napolitaines les légendes en question; mais heureusement la lacune dont ils pourraient se plaindre est aujourd'hui remplie en très-grande partie. Un habile archéologue a eu assez de zèle et de dévouement pour calquer de sa main presque toutes les inscriptions grecques et latines gravées au stylet sur les murs de Pompéi; il y en a joint d'autres du même genre trouvées ailleurs, et il vient d'enrichir la science par un ouvrage remarquable, où ces légendes sont réunies au nombre de plus de cinq cents, reproduites avec une scrupuleuse fidélité et accompagnées d'un savant commentaire [3]. Il était temps qu'un érudit, doué à la fois de sagacité et de persévérance, recueillît et publiât ces frêles monuments, dont la plus grande partie n'existera plus dans quelques années. Étant tracés ordinairement sur l'enduit des murailles, cet enduit se dégrade tous les jours; il tombe, et sa chute entraîne celle des inscriptions.

La ville de Naples, considérable même pendant le moyen âge, ren-

[1] *Inscriptiones pompeianæ, or specimens and facsimiles of ancient inscriptions discovered on the walls of buildings at Pompeii;* London, 1837, in-8°. — [2] Dans sa lettre à M. le comte Borghesi, p. 8. — [3] *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi, calquées et interprétées par Raphaël Garucci, de la compagnie de Jésus, membre de l'académie d'Herculanum, etc.* Bruxelles, 1854, in-4°, avec 29 planches lithographiées.

fermant aujourd'hui près d'un demi-million d'habitants, a attiré à elle les monuments épigraphiques des cités voisines, florissantes jadis elles-mêmes et riches, grâce à leur commerce et à l'active fécondité d'un sol tout volcanique. Ces monuments, apportés du dehors, se trouvent maintenant en partie placés dans le grand musée de la capitale, en partie dispersés dans des collections particulières, quelquefois même employés dans la construction des édifices; souvent il est impossible de connaître exactement leur provenance. C'est ce qui a déterminé M. Mommsen à réunir dans la même subdivision (p. 127-180) au delà de mille monuments lapidaires appartenant aux quatre villes dont voici les noms : Puteoli (Pouzzol), l'ancienne Dicéarchie, avec un amphithéâtre que plusieurs antiquaires ont cru l'ouvrage des Étrusques[1]; Cumes, déjà célèbre avant que Rome fût bâtie, mais qui ne conserve aujourd'hui que de faibles vestiges d'une gloire passée, tels que les restes d'un temple construit, disait-on, par Dédale; Misène, où Pline l'ancien commandait la flotte romaine, lorsque, attiré sur le rivage de Stabies pour la première éruption connue du Vésuve, il y fut étouffé par les cendres du volcan; enfin, Naples, ville presque entièrement grecque jusqu'au premier, peut-être jusqu'au second siècle de notre ère, ce qui explique pourquoi, comparativement, elle n'a fourni que peu d'inscriptions à notre auteur. Celles qui se rapportent à la flotte stationnée à Misénum sont plus nombreuses. M. Mommsen est parvenu à en réunir près de deux cents, et il n'y en a presque pas une qui ne soit intéressante. A la vérité, ce ne sont en partie que des épitaphes, quelquefois fort mal écrites, de simples marins ou de soldats servant sur la flotte. Mais, comme elles indiquent souvent tantôt le pays, tantôt la ville où le défunt était né, ces modestes pierres tumulaires attestent autant et mieux que le témoignage des historiens la grande fusion des races humaines qui entraient dans la composition de l'empire, fusion sinon plus générale, au moins plus intime peut-être que celle que pourra produire de nos jours l'application de la vapeur. Parmi les hommes enrôlés sur la flotte de Misène et dont on indique la patrie, je n'en ai pas trouvé un seul né à Rome et trois seulement originaires d'Italie; les temps où Venise et Gênes devaient dominer sur les mers n'étaient pas encore venus. Mais il y a cinq soldats ou marins arrivés du littoral de l'Afrique,

[1] Il fut construit du temps de Vespasien, comme l'a prouvé le savant épigraphiste cité déjà plus haut, dans une dissertation *Intorno a sette frammenti d'una iscrizione dell' anfiteatro Puteolano*, p. 35, dissertation imprimée à la suite d'un mémoire du même auteur, intitulé : « Inscriptiones veteres Reate quæ exstant, exscripsit « Raphael Garucci, ex soc. Jesu. » Bruxellis, 1854, in-8°.

neuf du pays des Besses, peuple belliqueux habitant les chaînes du mont Balkan, un Germain nommé Caïus Julius Gemellinus (n. 2791), dix Ciliciens, six marins natifs d'Alexandrie, onze autres Égyptiens sans désignation de ville, et dont l'un, Caïus Serenus Maximus, remplissait, sur la quadrirème Vesta, les fonctions de *pitulus* (n. 2723), mot qui ne se trouve ni dans les auteurs anciens ni dans les glossaires, et dont la signification reste encore à découvrir. Quatre autres officiers ou soldats, portant tous des noms romains, étaient venus du fond de la mer Noire, cinq de la Pannonie; il y a même un Publius Mabbius Maturus *natione Arabus* (*sic*, n. 2766). Plusieurs de ces hommes, nés sur les bords du Nil, de l'Euphrate, du Danube, étaient parvenus à des grades assez élevés; beaucoup avaient épousé des femmes de race romaine; tous, à ce qu'il paraît, avaient acquis la connaissance et l'usage de la langue latine. A notre avis, cette série d'épitaphes démontre, avec plus d'évidence que la plupart des autres monuments antiques, à quel degré d'homogénéité une éducation semblable, l'uniformité des institutions et la confraternité des armes, avaient amené tant de peuples divers. En montrant l'influence croissante des provinciaux qui bientôt devaient prendre possession du trône impérial, en laissant entrevoir la réaction que, depuis le premier siècle de notre ère, ces mêmes provinciaux exerçaient sur l'Italie épuisée, les inscriptions de Misène font connaître en même temps quelles furent alors la refonte des nations dans l'ensemble de l'empire et l'unité politique du monde romain.

Je m'arrêterai peu aux monuments classés dans la section suivante, non pas qu'ils n'offrent une multitude de notions intéressantes que les auteurs anciens nous laissent ignorer, mais parce que les observations de tout genre pourraient se multiplier sans mesure, si je transcrivais plusieurs de ces textes. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir les sept cent vingt-six monuments épigraphiques formant la sixième section (p. 242-279). Ils proviennent du Samnium, contrée qui, au IVe siècle, s'étendait depuis le Vulturne jusqu'à la mer Adriatique. Parmi les villes qui ont fourni à M. Mommsen les inscriptions les plus curieuses, on peut citer Venafrum, colonie romaine; Allifæ, connue déjà aux temps des guerres puniques; Telesia, dont les ruines attestent l'ancienne magnificence; Sæpinum, au nord de Bénévent; Histonium, sur les bords de la mer. A Sæpinum (aujourd'hui Altilia, non loin de la ville moderne de Sepino), il existe encore une porte antique sur laquelle se trouve gravée une très-longue inscription qui peut être regardée comme une précieuse source historique pour connaître l'administration et les prérogatives des préfets du prétoire au siècle des Antonins. On sait que

cette charge était devenue alors la plus importante de l'État, et que son pouvoir était tel, que, pour le rendre moins dangereux, ces hautes fonctions étaient presque toujours exercées par deux personnes à la fois. L'inscription dont il s'agit nous apprend que, sous le règne de Marc-Aurèle, il y avait en Apulie de nombreux troupeaux faisant partie du domaine impérial et placés sous la surveillance d'un affranchi. Chaque année on les menait de l'Apulie dans les hautes chaînes des Apennins, en passant par Sæpinum où les bergers conducteurs de ces troupeaux essuyaient toutes sortes de vexations. Ils s'en plaignirent à leur chef, l'affranchi Septimianus; celui-ci, voulant faire cesser un tel état de choses, écrivit aux magistrats de la ville, qui lui répondirent d'une manière peu polie. Alors Septimianus, offensé de leur conduite, fit un rapport circonstancié à son supérieur immédiat, Cosmus, affranchi de l'empereur et régisseur ou intendant général (*a rationibus*) du domaine; Cosmus transmit le rapport, en y joignant son avis, aux deux préfets du prétoire Bassæus Rufus et Macrinus Vindex, et ceux-ci, adressant une lettre aux décurions de la ville, blâmèrent leur façon d'agir en termes assez menaçants. Toute cette correspondance a été gravée au ciseau, sans doute d'après un ordre exprès, sur la porte même de Sæpinum, par laquelle les troupeaux de l'Apulie avaient coutume de passer; mode de publication qui paraîtrait peut-être extraordinaire aujourd'hui, mais qui était fort en usage au temps de l'empire quand l'autorité supérieure désirait faire connaître son mécontentement, à peu près comme, dans les États modernes, elle témoigne sa désapprobation par des avertissements insérés dans les journaux. Quelquefois même l'administration romaine accompagnait ses réprimandes de l'injonction formelle de les faire graver « en caractères nets et bien lisibles afin que « chaque citoyen en prît facilement connaissance [1]. » Mais, en tout temps et dans tous les pays, il y a eu des luttes, tantôt sourdes, tantôt ouvertes, entre les autorités locales et le pouvoir central; et les décurions de Sæpinum semblent avoir persisté dans leur système d'opposition. Ils ne pouvaient se refuser à inscrire sur la porte de leur ville la correspondance dont il s'agit; mais ils l'ont fait graver en caractères tellement menus, que ceux-ci, peu apparents déjà il y a dix-sept siècles, sont devenus presque illisibles aujourd'hui. On est parvenu cependant, non sans peine, à les déchiffrer [2]. Le rapport de Septimianus et l'avis donné

[1] *Σαφέσι καὶ εὐσήμοις γράμμασιν, ἵνα παντὶ πολίτῃ δῆλα γένηται.* Lettre du préfet de l'Égypte Virgilius Capiton, adressée au stratége de la Grande Oasis et publiée par M. Letronne dans notre journal, année 1822, p. 672, l. 12. — [2] L'inscription de Sæpinum a été donnée d'abord par Gruter, p. DXIII, n. 1, mais le rapport fait par Septi-

par Cosmus sont trop étendus pour être transcrits ici, mais nos lecteurs nous sauront gré peut-être de leur mettre sous les yeux la lettre émanée des bureaux des préfets du prétoire, et adressée aux autorités de Sæpinum. Nous la donnerons, d'après M. Mommsen, dans toute sa sévère brièveté (p. 257, n. 4916) :

« Bassæus Rufus et Macrinus Vindex magistratibus Sæpinatibus salutem. — « Exemplum epistulæ (*sic*) scriptæ nobis à Cosmo Augusti liberto a rationibus cum « his quæ juncta erant subjecimus; et admonemus, abstineatis injuriis faciendis « conductoribus gregum oviaricorum [1] cum magna fisci injuria, ne necesse sit reco- « gnosci de hoc et in factum, si ita res fuerit, vindicari. »

Il est possible de fixer approximativement la date de cette lettre, car les deux préfets au nom desquels elle fut écrite ont laissé des traces dans l'histoire. Nous savons de Bassæus Rufus qu'il appréciait peu les raisonnements subtils de Marc-Aurèle et qu'il ne comprenait pas toujours les idées abstraites de cet empereur philosophe [2], mais il se signala dans la guerre contre les Marcomans. Son collègue Marcus Macrinus Vindex, préfet d'Égypte pendant les dernières années du règne d'Antonin le Pieux, périt dans la même guerre, vers l'an 173 [3]; en 170 il accompagna, suivant toute apparence, Marc-Aurèle partant de Rome pour se rendre en Pannonie; c'est donc au commencement de la même année, ou en 169, qu'a pu être écrite la correspondance gravée sur la porte de Sæpinum.

Nous réservons, pour un quatrième article, l'analyse la moins imparfaite qu'il nous sera possible d'offrir à nos lecteurs, des cinq sec-

mianus y manque presque en entier. Le texte imprimé par Muratori, p. DCVI, n. 1, est plus complet; toutefois il y reste encore des lacunes remplies dans la transcription de M. Mommsen, qui a aussi rétabli plusieurs mots mal lus. — [1] On remarquera le mot *oviaricus*, répété dans les pièces annexées écrites par Septimianus et par Cosmus. Une autre forme du même adjectif se trouve dans Columelle, VII, VI : *Quoniam de oviario satis dictum est;* où quelques manuscrits portent *oviarico*, ce qui est peut-être la vraie leçon. — [2] Dion Cassius, LXXI, V : *Οὐδ' αὐτῷ ἐκείνῳ συνετὰ ἐφθέγγετο ὁ Μάρκος.* Dans son *Histoire des empereurs romains*, tome VI, p. 327, de l'éd. de 1827, Crevier, qui plus d'une fois n'a pas bien saisi le sens des passages grecs, a vu dans celui que nous venons de transcrire que Rufus Basséus (*sic*) parlait « si mal qu'à peine pouvait-on l'entendre. » — [3] Sa mort ne causa peut-être pas des regrets bien vifs aux magistrats de Sæpinum, mais l'empereur lui fit élever trois statues, d'après le même Dion Cassius, LXXI, III. Un passage de Jules Capitolin permet de supposer que l'une au moins de ces statues se voyait au forum de Trajan à Rome : « Multi nobiles bello Germanico sive Marcomannico, immo plu- « rimarum gentium, interierunt : quibus omnibus statuas in foro Ulpio collocavit. » Vita Anton. Philosophi, c. XXII.

tions qui terminent l'ouvrage de M. Mommsen. Elles renferment les inscriptions latines de la Valérie, du Picenum *suburbicaire*, celles qui se rapportent aux voies militaires, les légendes gravées sur des instruments et des ustensiles, enfin toutes les inscriptions latines conservées aujourd'hui au musée royal de Naples, et celles dont on ne saurait déterminer avec précision la provenance, mais qui cependant semblent appartenir à l'Italie méridionale.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 8 janvier, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Combes.

Le président a ouvert la séance en proclamant dans l'ordre suivant les prix décernés et les sujets de prix proposés par l'Académie.

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix d'astronomie fondé par Lalande.* — Six nouvelles planètes télescopiques ayant été découvertes en 1854, savoir : *Bellone*, le 1er mars, par M. Luther, astronome de l'observatoire de Blik, près de Dusseldorf; *Amphitrite*, le même jour, par M. Marth, attaché à l'observatoire de M. Bishop dans Regent's Park, à Londres; *Uranie*, le 22 juillet, par M. Hind, superindant du *Nautical almanac*; *Euphroysne*, le 1er septembre, par M. Ferguson, attaché à l'observatoire de Washington; *Pomone*, le 26 octobre, à Paris, par M. Hermann Goldschmidt, peintre d'histoire, et *Polymnie*, le 28 octobre, à Paris, par M. Chacornac, attaché à l'observatoire; l'Académie a partagé le prix d'astronomie fondé par Lalande entre les auteurs de ces découvertes.

Prix de statistique fondé par M. de Montyon. — L'Académie, en décidant qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner ce prix, a accordé trois mentions honorables : la première à M. Denamiel, juge de paix du canton de Rivesaltes (Pyrénées-

Orientales), pour ses *Tableaux inédits sur la statistique judiciaire de ce canton;* la deuxième à M. Édouad Grar, pour les faits nombreux rassemblés dans plusieurs parties de son *Histoire de la recherche et de l'exploitation des mines de houilles du Hainaut français de 1716 à 1791,* en 3 volumes in-4°; la troisième, à la commission de statistique du canton de Benfeld, pour ses *Tableaux inédits de statistique agricole de ce canton,* rédigés par M. Guérin, son secrétaire archiviste.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, devant être décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique, le président a remis les cinq volumes de la *Mécanique céleste,* l'*Exposition du système du monde* et le *Traité des probabilités,* à M. Marin (Charles-Joseph), sorti le premier de l'École polytechnique, le 22 septembre 1854 et entré à l'École impériale des ponts et chaussées.

Sciences physiques. — *Prix de physiologie expérimentale.* — Ce prix a été décerné à M. Davaine pour ses *Recherches sur la génération des huîtres.*

Prix relatif aux arts insalubres. L'Académie a décerné : 1° un prix de 2,500 francs à M. Roux (Pierre-Aimé), armurier, qui a substitué la fécule de pommes de terre à la poudre de charbon dans la préparation des moules de terre destinés à recevoir le cuivre, le bronze et la fonte liquéfiés; 2° une récompense de 1,500 francs à M. Fontenau (Félix), propriétaire à Nantes, inventeur d'un mécanisme propre à rendre l'usage des armes de chasse à percussion moins dangereux; 3° *Un encouragement* de 1,500 francs à M. Mabru (Guillaume), auteur d'un procédé propre à conserver le lait sans addition d'aucun corps étranger à sa nature, ni évaporation de sa partie aqueuse.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a décerné : une récompense de 2,000 francs à M. Briquet pour son *Traité thérapeutique du quinquina et de ses préparations;* une récompense de 2,000 francs à M. Trousseau pour son *Mémoire sur la ponction de la poitrine dans les épanchements pleurétiques aigus;* une récompense de 2,000 francs à M. Robin, auteur d'une *Histoire naturelle des végétaux parasites de l'homme et des animaux;* une récompense de 2,000 francs à MM. Wilhelm Boeck et Danielssen pour leur *Traité de l'éléphantiasis des Grecs;* une récompense de 2,000 francs à M. Berthelot pour un travail ayant pour objet de recomposer, par voie de synthèse, les principes immédiats des graisses animales; une récompense de 2,000 francs à M. Schiff, pour les expériences par lesquelles il a constaté l'influence des nerfs sur la nutrition des os; une récompense de 2,000 francs à M. E. Blanchard, pour ses recherches sur l'organisation des vers; une récompense de 1,500 fr. à M. Aran, auteur d'un *Mémoire sur l'atrophie musculaire progressive;* une récompense de 1,500 francs à M. Gratiolet, pour son *Mémoire sur les plis du cerveau de l'homme et des primates.* Des encouragements ont été accordés : 1° à MM. Bourguignon et Delafond, pour leur grand ouvrage sur la gale du mouton; 2° à M. Roux pour la continuation de ses expériences sur un nouveau mode de conservation des pièces anatomiques; 3° à MM. Giraldès et Gourbeaux, pour leurs injections de perchlorure de fer dans les artères; 4° à M. Gosselin, pour son *Mémoire sur les kystes du poignet et de la main;* 5° à M. Morel-Lavallée, pour son *Mémoire sur les épanchements séreux traumatiques;* 6° à M. Perdrigeon, pour son *Mémoire sur les accidents fébriles à forme intermittente, causés par le cathétérisme de l'urètre;* 7° à MM. Phillipeau et Vulpian, pour leurs recherches sur l'origine des nerfs craniens; 8° à M. Flandin, pour ses recherches sur les poisons consignés dans son *Traité de médecine légale;* 9° à M. Broca, pour ses recherches sur le rachitisme; 10° à M. Verneuil, pour ses recherches sur le pancréas; 11° à M. Chevallier, pour ses

travaux en hygiène; 12° à M. Triquet, pour ses études sur les maladies de l'oreille; 13° à M. Loir, pour ses mémoires sur l'hygiène et l'état civil des nouveau-nés.

Prix Cuvier. — Ce prix, pour 1854, a été décerné à l'ensemble des recherches de M. Muller sur le développement des échinodermes.

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Grand prix de mathématiques proposé pour 1856.* — L'Académie propose, pour sujet du grand prix de mathématiques à décerner dans la séance publique de 1856, la question suivante : « Perfectionner dans quelque point « essentiel la théorie mathématique des marées. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er mai 1856.

Grand prix de mathématiques proposé pour 1854 et remis à 1856. — L'Académie avait proposé comme sujet du grand prix des sciences mathématiques pour l'année 1854, « l'examen comparatif des théories relatives aux phénomènes capillaires. » Aucun des mémoires envoyés n'ayant été jugé digne du prix, cette question est remise au concours pour l'année 1856. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés avant le 1er avril 1856.

Grand prix de mathématiques, déjà remis au concours pour 1853 et prorogé jusqu'en 1856. — L'Académie proroge le concours relatif au théorème de Fermat jusqu'en 1856. Elle maintient le programme précédemment publié, dans les termes suivants : « Trouver pour un exposant entier *quelconque* n les solutions en nombres en- « tiers et inégaux de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas, quand « n est > 2. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis avant le 1er avril 1856.

Grand prix de mathématiques, déjà remis au concours pour 1853 et prorogé jusqu'en 1857 : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps so- « lide élastique et homogène, dont toutes les dimensions sont finies; par exemple, « d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou « tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. » — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront parvenir le 1er avril 1857.

Grand prix de mathématiques proposé pour 1847, puis pour 1854, et remis à 1857. — L'Académie avait remis au concours, comme sujet de grand prix, pour 1854, la question suivante, proposée d'abord pour 1847 : « Établir les équations des mou- « vements généraux de l'atmosphère terrestre, en ayant égard à la rotation de la « terre, à l'action calorifique du soleil et aux forces attractives du soleil et de la « lune. » Aucune pièce n'étant parvenue au secrétariat de l'Académie à l'époque fixée, la question est conservée comme sujet d'un prix à décerner en 1856. Les auteurs sont invités à faire valoir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers la solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix, qui consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Le terme du concours est fixé au 1er janvier 1857.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ail-

leuses (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique de 1855.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix, institué en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences, consiste en une médaille d'or de la valeur de 450 francs. — Le terme de ce concours est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles sera couronné dans la prochaine séance publique de 1855. — Le prix consiste en une médaille d'or de 477 francs. Le terme du concours est fixé au 1er janvier de chaque année.

Prix Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, ayant légué à l'Académie une rente de 3,000 francs pour la fondation d'un prix annuel « à la meilleure composition « sur des sujets ayant pour but : l'intérêt public, le bien de l'humanité, les progrès « de la science et l'honneur national, » l'Académie annonce que ce prix sera décerné dans la séance publique de 1856. Le programme du prix sera publié dans un prochain numéro du *Compte rendu*.

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, sera décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Sciences physiques. — *Grand prix des sciences physiques, proposé en 1854 pour 1856.* « Étudier d'une manière rigoureuse et méthodique les métamorphoses « et la reproduction des infusoires proprement dits (polygastriques de M. Ehren « berg). »

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1856. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences physiques proposé en 1850 pour 1853, et remis à 1856. — « 1° Étudier les lois de la distribution des corps organisés fossiles dans les diffé« rents terrains sédimentaires suivant leur ordre de superposition; « 2° Discuter la « question de leur apparition et de leur disparition successive ou simultanée; « 3° « Rechercher la nature des rapports qui existent entre l'état actuel du règne orga« nique et ses états antérieurs. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1856.

Grand prix des sciences physiques proposé en 1847 pour 1849, remis au concours pour 1853, et de nouveau pour 1856. « Établir, par l'étude du développement de l'em« bryon dans deux espèces, prises, l'une dans l'embranchement des vertébrés, et « l'autre, soit dans l'embranchement des mollusques, soit dans celui des articulés, « des bases pour l'embryologie comparée. » — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er avril 1856.

Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon. — L'Académie annonce qu'elle adjugera ce prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 805 fr., à l'ouvrage qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Le prix sera décerné dans la prochaine séance publique. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de chaque année.

Divers prix du legs Montyon.—Conformément au testament de M. de Montyon, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

Il sera aussi décerné des prix aux meilleurs résultats des recherches entreprises sur les questions proposées par l'Académie, conformément aux vues du fondateur.

Les ouvrages ou mémoires doivent être envoyés avant le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. — L'Académie annonce qu'elle décernera, dans la séance publique de 1857, un prix (*sous le nom de prix Cuvier*) à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1854 jusqu'au 31 décembre 1856, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. La valeur de ce prix sera de 1,500 francs.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles, proposé en 1854 pour 1856.—« Étudier le mode de fécondation des œufs et la structure des organes de la génération « dans les principaux groupes naturels de la classe des polypes ou de celle des acalèphes. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1856.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,500 francs.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1863.— Feu M. de Morogues a légué, par son testament, en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans*, alternativement, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France*, et par l'Académie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.* L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1863, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1863.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture d'une notice biographique sur la vie et les travaux de Malus, par M. Arago.

TABLE.

Pages.

Œuvres d'Oribase, texte grec, etc., par les docteurs Bussemaker et Daremberg. (1er article de M. Littré.) 5

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (6e article de M. Cousin.) 19

Le Lotus de la bonne loi, traduit du sanscrit par M. E. Burnouf, etc. (7e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 43

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ, etc. (3e article de M. Hase.) 59

Nouvelles littéraires 68

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1855.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état, suivi de deux fragments du Recueil des monuments inédits de cette histoire[1], par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut.

PREMIER ARTICLE.

Je rends compte un peu tard d'un bel ouvrage, publié il y a quatre ans sur l'*Histoire du tiers état*. Mais il est des livres dont il est toujours temps de parler, l'intérêt du sujet et l'art de l'écrivain les laissant toujours nouveaux. L'*Essai sur l'Histoire de la formation et des progrès du tiers état* est dû au savoir profond et au talent consommé de M. Augustin Thierry. L'historien de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, le peintre *des temps mérovingiens*, le narrateur de l'insurrection des communes septentrionales dans les *Lettres sur l'Histoire de France*, l'auteur des *Considérations* sur les systèmes divers conçus pour expliquer l'ancienne composition sociale de notre pays, la forme et les progrès de notre vieille monarchie, a voulu, par ce nouvel ouvrage, compléter tous ses éminents travaux.

La tâche difficile qu'il a entreprise lui revenait de droit. Avec l'ima-

[1] Ce volume, grand in-8°, composé de l'*Essai sur l'histoire du tiers état*, qui avait été publié en 1850 dans le tome Ier du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*, du *Tableau de l'ancienne France municipale* et de la *Monographie de la constitution communale d'Amiens*, compris l'un et l'autre dans le tome II de ce recueil imprimé en 1853, ce volume a paru chez Furne et compagnie, éditeurs.

gination colorée qui sait reproduire les tableaux, même effacés, de l'histoire, M. Augustin Thierry a cette forte perspicacité qui fait pénétrer dans ses profondeurs les plus cachées. Il est à la fois penseur et érudit, critique et conteur, théoricien et peintre. Après avoir montré, dans une vaste et systématique narration, l'accomplissement graduel et les effets prolongés d'une conquête au moyen âge; après avoir, dans une sorte d'épopée homérique, exposé les terribles luttes des familles royales et les tragiques aspects d'une société violente et confuse à l'époque barbare; après avoir reproduit, dans des récits animés, les premiers élans populaires vers la liberté communale, il lui appartenait de saisir et de déterminer la formation intérieure et l'homogénéité progressive de la nation française depuis les temps féodaux jusqu'aux temps modernes. Son histoire du tiers état, qui reste inséparable de l'histoire de la royauté, n'est pas autre chose. Le tiers état, dont les progrès ont suivi les agrandissements de la monarchie et se sont combinés avec eux, est devenu peu à peu l'élément principal, et en dernier lieu l'élément presque unique de la France. Il a formé la masse même de la nation, qu'il a pénétrée de son esprit particulier et à laquelle il a donné sa règle civile. Par le cours du temps, et avec l'aide de la royauté dont il avait été l'auxiliaire persévérant, qu'il avait secondée dans son action administrative, et inspirée dans la plupart de ses œuvres législatives, il allait être le dominateur de la France, lorsque, en 1788, fut posée la question : *Qu'est-ce que le tiers état?* suivie de la réponse décisive : *tout*, qui fut la réponse de la révolution de 1789.

C'est jusqu'à cette époque que M. Thierry doit conduire son sujet. Il n'est pas allé cette fois aussi loin. Parti des origines les plus lointaines du tiers état, il s'est arrêté à la fin du règne de Louis XIV; mais il achèvera cette histoire intéressante bien que profonde, entraînante quoique didactique, en la menant à son terme. Elle a été faite pour prendre place à côté d'autres publications dont elle a été ensuite détachée, en étant imprimée à part. Dès 1835, M. Thierry s'est chargé de rassembler les *monuments inédits de l'histoire du tiers état* et d'en composer un *recueil* compris dans la vaste collection des documents historiques qui se publie au ministère de l'instruction publique, et qui, ordonnée sous la monarchie de 1830, a été poussée si avant. Deux volumes in-4° de ce recueil, lentement et habilement préparés, ont paru en 1850 et en 1853. L'ouvrage dont nous rendons compte est destiné à leur servir d'introduction. M. Thierry le présente comme « le résumé « de tous ses travaux relatifs à l'histoire de France. » Ne le séparant pas de l'époque où il a été projeté et écrit, il lui donne ce grand et poli-

tique aspect : « C'est, dit-il, une vue de notre histoire nationale prise « dans ces années où l'historien, portant son regard en arrière à la dis- « tance de sept siècles et le ramenant autour de lui, apercevait une suite « régulière de progrès civils et politiques, et, aux deux bouts de la route « parcourue, une même nation et une même monarchie liées l'une à « l'autre, modifiées ensemble, et dont le dernier changement paraissait « consacré par un nouveau pacte d'union. Considérée de ce point, l'his- « toire de France était belle d'unité et de simplicité. J'ai vivement senti « la grandeur d'un pareil spectacle, et c'est sous son impression que j'ai « conçu le projet de réunir en un corps de récit les faits qui marquent « à travers les siècles le développement graduel du tiers état, ses ori- « gines obscures, et son rôle d'action lente mais toujours progressive « sur la vie sociale du pays. »

Les faits dont parle M. Thierry, et dont il a composé la trame serrée de son récit, n'étaient faciles ni à saisir ni à lier. Dispersés et comme perdus dans le cours troublé de tant de siècles, quelques-uns se sont produits à la surface visible de l'histoire, sont entrés dans les événements, ont même été pour leur part dans les drames les plus agités de la France; mais d'autres, en très-grand nombre, se sont obscurément accomplis dans les profondeurs intérieures de la société, ou se sont indirectement manifestés par de simples changements de législation. Avec une sagacité exercée, un soin savant, et une mise en œuvre habile, M. Thierry les a tous recherchés, découverts, rapprochés, développés, et de tant de pierres éparses ou encore enfouies, il a construit un édifice régulier sous une belle forme et dans de nobles proportions.

Avant de suivre la marche du tiers état, il en montre l'origine. Comment et de quoi s'est formée cette masse d'hommes de conditions et de professions diverses à laquelle la langue sociale des temps féodaux donna le nom commun de *roture*, qu'à partir du XIVe siècle on appela le *tiers état*, et qui, de nos jours, s'est nommée la *nation*? Pour en saisir la composition mélangée, M. Thierry remonte au bouleversement produit en Gaule par la chute du régime romain et la conquête germanique. C'est à cette période de désorganisation sociale et de fermentation pour ainsi dire rudimentaire que se sont rencontrés, juxtaposés ou combinés, les éléments multipliés qui devaient entrer dans la formation subséquente de notre pays, concourir plus tard à son développement régulier, et préparer en dernier lieu son unité générale. Peuples divers, Gaulois, Romains, barbares de toute origine; lois de différente nature, depuis les traditions primitives des indigènes et les belles institutions civiles des Romains, jusqu'aux codes informes et violents des

conquérants germaniques; sentiments transmis avec le sang gaulois, idées et arts venus de la Grèce cultivée et de la puissante Italie, croyances épurées, introduites de l'Orient par le christianisme régénérateur, passions grossières, avidités effrénées reparaissant sous les maîtres incultes arrivés d'au delà du Rhin sur le sol qu'ils se disputent durant quatre siècles les armes à la main : voilà les éléments principaux qui, en se mêlant et en se transformant sans cesse, doivent composer la société française moderne.

Le tiers état du moyen âge comprend tout ce qui n'était ni la noblesse ni le clergé. Il embrasse le peuple tout entier des villes, des bourgs et des campagnes, et se forme des populations urbaines, longtemps tombées dans l'assujettissement, et des populations rurales plus longtemps restées dans la servitude. M. Thierry pénètre dans le travail intérieur qui s'opéra pendant la période prolongée de la conquête. Il établit qu'au cœur même de la société barbare il se fit peu à peu, entre les grands propriétaires gallo-romains et les dominateurs francs, dont les premiers imitèrent la vie et prirent les mœurs des seconds, un rapprochement d'où résulta la noblesse seigneuriale des temps féodaux. Tandis que dans les régions élevées s'accomplissait ce changement, il s'en opérait un autre dans les régions inférieures. En ces siècles de violence et d'asservissement, tout ce qui était faible ne put pas se maintenir indépendant, et les hommes libres de la race conquérante, comme ceux de la race vaincue, qui ne prirent point place dans les rangs seigneuriaux, se rapprochèrent dans une dépendance commune. Ils devinrent sujets et vassaux dans les villes, colons et serfs dans les campagnes. Les hommes puissants des races différentes s'étant confondus dans une seule classe, et les hommes des positions inférieures ayant été compris dans une autre, il s'ensuivit qu'à des races distinctes succédèrent alors des classes dissemblables. Il y eut en celles-ci des degrés divers, selon les conditions des personnes : la noblesse, presque souveraine, offrit sa vaste hiérarchie tout comme la roture assujettie présenta des variétés sans nombre dans son organisation. Alors avec les nationalités séparées cessèrent d'exister les lois destinées à les régir. Le droit ne fut plus personnel, il devint local. Le territoire, et non la descendance, distingua les habitants du sol gaulois, sur lequel tout s'était désormais fixé, la coutume ainsi que la population.

Après avoir exposé la grande révolution qui, au dixième siècle, termina la lutte intestine des mœurs romaines et des mœurs germaniques par la victoire de celles-ci, qui marqua l'avénement de la féodalité, donna une nouvelle constitution de la famille et de la propriété, mor-

cela la souveraineté et la juridiction, transforma tous les pouvoirs publics en priviléges domaniaux, attacha l'idée de la noblesse à l'exercice des armes et celle d'ignobilité à l'industrie et au travail, M. Thierry commence l'histoire du tiers état, dont il retrace la situation, signale l'esprit, suit les développements, soit dans les villes, soit dans les campagnes, et met en lumière l'action décisive sur la constitution administrative et civile de la France.

En passant de la période barbare à la période seigneuriale, des diversités longtemps maintenues sous la conquête aux confusions opérées sous la féodalité, M. Thierry montre et apprécie l'état des villes et l'état des campagnes, qui sont les deux éléments de la classe populaire. Comment s'affranchirent et s'organisèrent les villes? Comment les bourgeois y conquirent-ils la liberté locale et la puissance municipale? Comment, à la suite de la révolution urbaine qui dut venir elle-même après la révolution féodale, les campagnes, sous l'influence du même esprit, parvinrent-elles à une sorte d'émancipation? Comment s'y forma-t-il partout des hameaux et des villages, et l'homme y acquit-il peu à peu la possession de lui-même, comme le noble avait acquis la souveraineté seigneuriale, et le bourgeois l'indépendance communale? C'est ce qu'il faut chercher dans l'ouvrage de M. Thierry.

Les cités de la Gaule, si nombreuses et si florissantes sous la domination romaine, n'avaient pas cessé d'être en déclin depuis les invasions germaniques. A l'ancien gouvernement héréditaire de la curie, dont il resta cependant des traces dans un certain nombre de villes, avait succédé une sorte de gouvernement électif, à la tête duquel se trouvait le *défenseur* de la cité, qui en était le magistrat suprême. Le *défenseur* était en général tombé sous la dépendance de l'évêque, parce qu'à cette époque le chef respecté de l'Église était le chef accepté du peuple, et que les dignitaires ecclésiastiques exerçaient une haute influence sur les affaires urbaines. Sous la féodalité, le patronage civique de l'évêque, dans beaucoup de villes, dégénéra en quasi-souveraineté. Se modelant sur le régime des cours et des châteaux, la municipalité se transforma en une seigneurie domaniale. Les citoyens notables y furent les vassaux héréditaires de l'évêque, absorbèrent les pouvoirs de la municipalité, chargèrent de prestations et de corvées les corporations d'arts et métiers tombées dans une dépendance presque servile. Déchues et amoindries, les villes furent possédées en général ou par l'évêque reconnu souverain, ou par l'ancien officier royal, comte et vicomte, devenu héréditaire et indépendant du pouvoir central, tellement affaibli, qu'il était partout méconnu.

Le xe et le xie siècle marquèrent le dernier terme de la décadence municipale. Dans le travail lent et profond de la recomposition sociale se fondirent ensemble la portion indigène et la portion germanique des habitants des villes gauloises. Lorsque cette nouvelle population mixte fut formée, elle engagea la lutte contre les pouvoirs féodaux; elle aspira à sortir de l'état de dépendance oppressive où elle était tenue et à prendre le gouvernement d'elle-même. Sourde d'abord, cette lutte fut bientôt ouverte. Au xiie siècle elle éclata par la révolution communale. La révolution qui constitua le régime particulier des populations agglomérées dans l'enceinte des villes, et qui marqua l'avénement social d'une nouvelle classe, s'accomplit peu à peu dans les diverses contrées de l'Europe, à mesure qu'elles furent prêtes à l'entreprendre ou à l'imiter. L'Italie en donna le signal. Moins fortement assujetti aux conquérants barbares, moins plié à l'ordre féodal, ce pays avait conservé des villes nombreuses, agrandies par une prospérité plus précoce; il n'avait pas perdu le souvenir de l'ancien droit, et il regrettait sa vieille organisation municipale détruite. En Toscane et en Lombardie, les villes élurent des *consuls* et se donnèrent des constitutions indépendantes.

Cette révolution s'étendit très-vite de l'Italie à la France, partout disposée à en suivre l'exemple ou même à le donner. Elle y prit généralement deux formes : au midi la forme italienne du *consulat*, et au nord la forme de la *commune jurée*, dérivée des coutumes germaniques.

Dans le tiers méridional de la France actuelle, les villes avaient des relations commerciales avec les villes d'Italie dont elles se rapprochaient par les mœurs et les besoins, auxquelles elles ressemblaient par l'état matériel comme par les conditions de la vie civile et politique. Aussi, sous l'action du même esprit, y adopta-t-on le même régime. La constitution consulaire y fut établie en quelques lieux de bon accord entre les citoyens et le seigneur, en beaucoup d'autres par la force. Cette zone territoriale, qui comprit la Provence, le Comtat Venaissin, le Languedoc, l'Auvergne, le Limousin, la Marche, la Guyenne, le Périgord, la Gascogne, le Béarn, la basse Navarre, le comté de Foix, le Roussillon, avait plus que les autres conservé quelques restes de la forme municipale des Romains. Le pouvoir qui s'y établit alors, et qui fut exercé par des consuls, des syndics, des jurats, des capitouls, s'éleva, dans la plupart des villes, jusqu'à une sorte de souveraineté partagée, et, pour quelques-unes, jusqu'à la plénitude de l'état républicain. Le système électif y prévalut complétement. Régies par un collége de consuls temporaires, elles eurent, soit pour délibérer, soit pour élire, des assemblées de diverse nature, un conseil ordinaire, un conseil gé-

néral, et, dans les cas graves intéressant la cité entière, un parlement de tous les chefs de famille. Nobles, bourgeois, gens de métier, participèrent, à des degrés divers, suivant les occasions et les temps, soit à l'établissement des statuts législatifs, soit à la délégation ou au maniement de l'autorité populaire.

La *commune jurée*, que produisit, dans la région du nord, la même impulsion sociale sans aucune imitation étrangère, consacra l'indépendance et constitua le gouvernement de la classe urbaine, surtout parmi les provinces de Picardie, d'Artois, de Flandre, de Lorraine, de Champagne et de l'Ile-de-France. Ayant pour origine la *ghilde* germanique, la commune « fut la municipalité organisée par association et « par assurance mutuelle des citoyens, sous la garantie du serment. » Née de l'insurrection victorieuse ou concédée par un octroi prudent, elle fit prévaloir, sous un maire, des échevins, des conseillers et des pairs, un régime qui donna aux villes une liberté si étendue et une autorité si complète, qu'elles ressemblèrent, pendant quelque temps, à de petites républiques.

Ces divisions de la France méridionale et de la France septentrionale en villes placées sous le régime consulaire et en villes constituées d'après le régime communal, ne sont pas les seules que reconnaisse M. Thierry. « Outre, dit-il, ces deux grands courants de propagande « constitutionnelle s'avançant l'un du sud au nord, l'autre du nord au « sud, et s'arrêtant à de certaines distances, il y a une zone intermé- « diaire où l'administration urbaine conserve ses anciennes formes, soit « intactes, soit diversement et faiblement modifiées. » Cette zone intermédiaire est le centre même de la France : là sont des villes de simple bourgeoisie. Les habitants n'y parviennent qu'aux droits civils, et ne s'y arrogent pas les droits politiques. Ils acquièrent beaucoup de liberté et peu d'autorité. Ils administrent quelques-uns de leurs intérêts, mais, en général, ils ne se gouvernent ni ne se jugent. La puissance souveraine est assez forte au centre pour y limiter la révolution, tandis qu'aux extrémités de la France les villes triomphent facilement des seigneurs féodaux ou ecclésiastiques dans les domaines ou sous la dépendance desquels elles se trouvent placées.

En présentant sous ses principaux aspects cette révolution, qui s'étendit sur tout le territoire de la France, et y suscita une nouvelle liberté, M. Thierry ne manque toutefois pas d'indiquer avec le plus grand soin [1] les changements très-divers qu'elle introduisit dans les cités

[1] J'ai rapproché de l'*Essai sur l'histoire du tiers état*, touchant la grande révolution

et les bourgs à partir du XIIe siècle. La variété est, en effet, le caractère dominant du moyen âge. Elle se montre partout, dans la division du sol comme dans la distribution des pouvoirs, dans la séparation des classes comme dans la différence des coutumes et des institutions, dans la condition dissemblable des individus du même ordre, comme dans l'état diversifié des classes du même pays. C'est de cette variété fort confuse que doit partir la France pour arriver à son unité moderne. Mais, si la révolution communale laisse voir, sous le rapport de l'organisation politique des villes, des différences considérables, elle offre des résultats communs importants. M. Thierry, qui lui reconnaît pour principe l'insurrection plus ou moins violente, lui assigne pour but l'égalité des droits et la réhabilitation du travail. D'un bout du territoire à l'autre elle conduit au progrès et aux garanties de la liberté civile; elle tend à substituer une magistrature élective aux pouvoirs féodaux.

Cette substitution a lieu d'une manière complète dans la plus grande partie de la France. Là, devenues personnes juridiques et selon l'ancien droit civil et selon le nouveau droit féodal, les villes n'eurent pas seulement la liberté, elles acquirent une sorte de souveraineté. Passant de la sujétion au gouvernement, la plupart obtinrent ou s'attribuèrent tout ce que les seigneurs possédaient dans leurs domaines : la juridiction civile et criminelle et l'exercice des armes. Elles administrèrent

urbaine du XIIe et du XIIIe siècle, le *Tableau de l'ancienne France municipale.* Ce dernier travail complète l'autre à cet égard. Extrait du IIe tome qu'a publié M. Augustin Thierry dans la *Collection des documents inédits* auquel il sert d'introduction, il est placé à la suite de l'*Histoire du tiers état*, dans le volume dont nous rendons compte. C'est un fragment historique aussi important qu'étendu. M. Thierry y montre toutes les particularités que présente la révolution municipale sur les divers points de la France, et il y distribue les institutions urbaines en catégories d'après leurs ressemblances et leurs différences. Il les divise ainsi en trois zones principales et en cinq régions secondaires. Ces cinq régions, dans lesquelles les groupes de villes offrent une certaine uniformité dans leur constitution et dans leur destinée, sont: la région du nord, comprenant la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Lorraine, la Champagne, l'Ile-de-France; la région du midi, comprenant la Provence, le Comtat Vénaissin, le Languedoc, l'Auvergne, le Limousin et la Marche, la Guyenne et le Périgord, le Béarn et la basse Navarre, le comté de Foix et le Roussillon; la région du centre, comprenant l'Orléanais et le Gâtinais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais et la Bourgogne; la région de l'ouest, comprenant la Bretagne, le Poitou, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge; la région de l'est et du sud-est, comprenant l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse et le Dauphiné. Cette dernière division relevait alors tout entière du Saint-Empire romain et suivait une autre impulsion que les autres. Nous renvoyons, du reste, au savant et ingénieux fragment de M. Thierry pour les détails des institutions introduites dans les villes de ces différentes régions.

leurs intérêts, jugèrent leurs habitants, firent même la guerre à leurs ennemis. Mais, outre l'avantage que trouva la société urbaine dans sa constitution particulière, elle fournit à la société générale la plupart des moyens à l'aide desquels cette dernière se rétablit peu à peu dans un ordre meilleur, et reçut une organisation supérieure à celle qu'elle avait eue dans les temps anciens. C'est au milieu des villes que surgirent et se conservèrent des institutions qui devaient cesser un jour d'être locales pour entrer dans le droit civil ou le droit politique du pays. C'est par elles que la loi écrite reprit son empire, que l'administration, dont la pratique s'était perdue, recommença pour servir plus tard d'exemple et de leçon à l'État.

La bourgeoisie, « nation nouvelle, dit M. Thierry, dont les mœurs « sont l'égalité civile et l'indépendance dans le travail, s'élève entre la « noblesse et le servage, » crée un droit urbain qu'elle oppose au droit féodal. Ce droit a pour fondement l'équité naturelle, et règle, d'après les principes de cette équité, l'état des personnes, la constitution de la famille, la transmission des héritages. Il consacre le partage égal des biens paternels et maternels, meubles et immeubles, l'égalité des frères et des sœurs, la communauté entre époux des choses acquises durant le mariage. Ce droit passera plus tard de la ville dans le royaume.

L'influence des villes émancipées s'étendit aux campagnes. Jusque-là la servitude de la glèbe y était générale : c'était un perfectionnement survenu dans la situation de cette classe nombreuse qui ne s'appartenait pas, et qui non-seulement reconnaissait la dépendance, mais formait la propriété d'autrui. Dû tout à la fois à l'esprit plus doux du christianisme et aux habitudes plus simples des conquérants germains, il avait marqué le passage de l'esclavage domestique à la servitude territoriale. L'homme avait cessé d'être possédé et vendu comme meuble pour être immobilisé sur le sol auquel il était attaché et dont il suivait la destinée. Le serf avait eu une famille et jusqu'à un certain point une propriété. Il se mariait sur le domaine de son seigneur; mais, marié, il ne pouvait être séparé de sa femme et de ses enfants. Il cultivait une portion de la terre de son maître soit féodal, soit ecclésiastique; mais, moyennant l'acquittement des redevances imposées et convenues, il en avait l'usufruit pour ainsi dire héréditaire. Ce progrès dans sa condition ne lui suffit pas. Il aspira, après l'affranchissement des communes, non plus à l'amélioration de la servitude, mais à la plénitude de la liberté. Un cri général s'éleva dans les campagnes. A l'imitation des bourgeois des villes, les paysans du plat pays se soulevèrent en disant : *nus sumes homes cum il sunt.* Cette invocation des titres de l'humanité,

que le contemporain Robert Wace met dans leur bouche, appuyée par la force, conduisit à des transactions avec eux. L'émancipation variée des campagnes commença : les maîtres du sol en affranchirent les colons pour de l'argent.

Les esclaves des temps anciens étaient devenus serfs dans les temps barbares et féodaux ; alors les serfs devinrent censitaires. Dans les vastes défrichements de forêts et de terres incultes qui s'exécutèrent au XIIe et au XIIIe siècle, il se forma des villages, des bourgs et des villes, qui se peuplèrent de familles échappées au servage. La révolution qui affranchit les campagnes, plus tardive que la révolution qui avait affranchi les villes, fut aussi beaucoup moins apparente et beaucoup plus prolongée. Bien qu'un roi des commencements du XIVe siècle, Philippe le Long, animé de l'esprit généreux de sa race, et, comme les rois qui l'avaient précédé et les rois qui lui succédèrent, poussant son pays vers un ordre social meilleur, déclarât solennellement qu'il ne devait plus y avoir de serfs dans son royaume *nommé le royaume des Francs*, afin que *la chose fût accordante au nom*, et ordonnât que les *servitudes fussent ramenées à franchise*, il en resta bien longtemps encore. Toutefois la révolution fut généralement accomplie au XIVe siècle.

Mais, émancipées, les campagnes, qui devinrent l'un des éléments du tiers état, ne prirent qu'une part tardive et indirecte aux affaires publiques, en coopérant, cent quatre-vingt-deux ans après les villes, à la nomination des députés du troisième ordre et à la rédaction de leurs cahiers. C'est ce que remarque M. Augustin, avec l'habile perspicacité qui l'a conduit à fixer aux diverses époques, d'une manière précise et judicieuse, l'importance que chacun acquiert dans l'État par le rôle qu'il joue dans l'histoire. Dès 1302, le commun peuple fut convoqué aux états généraux de Philippe le Bel, comme troisième ordre du royaume; les villes seules y envoyèrent leurs officiers investis de leur mandat. Durant les nombreuses et très-importantes réunions d'états généraux, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XI, la bourgeoisie y eut la représentation exclusive du troisième ordre. Ce fut seulement après la mort de Louis XI que l'élection des députés du tiers état commença à se faire, non plus par les bonnes villes seules, mais par les bailliages, et que les habitants du plat pays concoururent au choix des représentants du commun peuple et à la rédaction de leur cahier. Des états généraux de 1484 aux états généraux de 1789, ce mode d'élection fut constamment suivi : le tiers état, étant complet dans sa formation, le fut dans sa représentation, et il exerça, par ses théories comme par ses griefs, par la supériorité de ses pensées comme par l'expression de ses vœux,

une grande influence sur l'organisation générale et la législation intérieure de la France. Nous le ferons voir d'après M. Thierry.

Ce fut surtout par la bourgeoisie que le tiers état contribua au développement civil de la France, à son homogénéité précieuse. Cette grande et longue entreprise, qui devait conduire notre pays à une unité de territoire, de législation et de population, inconnue à tous les autres, qui devait y ramener toutes les provinces à un seul état, y transformer tant de droits contraires et tant de coutumes dissemblables en une loi commune, y fondre les peuples différents et les classes hostiles en une nation uniforme, fut l'œuvre de la royauté. Poursuivie durant sept siècles, avec des vicissitudes variées, elle avança toujours en paraissant reculer quelquefois vers le morcellement du territoire, le rétablissement des constitutions particulières et le gouvernement séparé des classes. Il y eut ainsi des retours successifs au régime féodal de la noblesse, à la souveraineté républicaine des villes, à la domination temporelle du clergé. Mais les maux de la division firent sentir encore plus le besoin de l'unité, et chaque mouvement en arrière fut constamment suivi d'un pas en avant plus marqué et plus décisif. Pouvoir central et général, la royauté réunit pour posséder, organisa pour régir, égalisa pour soumettre. Elle prépara ainsi la France moderne dans la formation et l'administration de laquelle elle eut pour principal auxiliaire le tiers état.

Le tiers état, dont elle seconda tout d'abord l'avénement à l'indépendance et même à la souveraineté, bien qu'il se mît quelquefois en lutte avec elle pour faire prévaloir ses intérêts propres et ses droits particuliers, fut en général l'agent actif des desseins monarchiques et le régulateur de l'œuvre nationale. Il prêta son concours à la royauté, au moment même où la royauté commença, au XIIe siècle, sa vaste entreprise.

La révolution sociale qui avait constitué la classe urbaine avait été secondée par une révolution scientifique. L'étude du droit romain avait été reprise en Italie, et des écoles de Bologne elle s'était propagée sur le reste du continent. Le droit romain devint en France *raison écrite* pour la portion du territoire dont les coutumes n'en avaient conservé que peu de chose, et *droit écrit* pour celles où la loi romaine avait passé dans les mœurs et subsistait à l'état de droit coutumier. Il se forma alors, dans la classe urbaine, des *légistes*, qui, épris de la tradition romaine et réveillant le souvenir du pouvoir impérial, travaillèrent à rétablir l'unité de gouvernement. Ils furent les premiers instruments de l'autorité générale. La royauté, qui jusque-là avait été purement féo-

dale et qui le demeura quelque temps encore, s'appuya sur les communes et sur les légistes, employa les milices des unes et les arguments des autres, la force populaire et la science traditionnelle, pour étendre son domaine et sa puissance, marcher vers la conquête graduelle du territoire et vers une organisation mieux entendue et plus équitable de l'État.

Cette révolution générale, qui dura sept siècles, est le caractère dominant de la dramatique histoire de notre pays, depuis Louis le Gros jusqu'à Louis XVI, depuis l'affranchissement des communes jusqu'à la convocation des états généraux de 1789. Elle renferme toutes les autres révolutions partielles, qui n'en sont que les moyens successifs ou les obstacles momentanés. Dans un second et dernier article nous en suivrons les phases. Nous servant des laborieuses recherches de M. Thierry, de ses ingénieux aperçus et de ses fortes conclusions, nous montrerons les destinées du tiers état sous ses diverses formes. Nous examinerons, soit dans les cours de justice, soit dans les délibérations des états généraux, soit dans l'établissement des grandes ordonnances, soit dans le maniement de l'administration, la part qu'il a prise à l'œuvre de la royauté avant de commencer la sienne.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

SEPTIÈME ARTICLE[1].

Nous avons vu, il y a une dizaine d'années, en Angleterre, un homme d'État célèbre refuser de se charger de la conduite des affaires, si la reine ne lui permettait de disposer de tous les emplois un peu considérables de sa maison, jusqu'à ceux de ses dames d'honneur. Sir Ro-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; et, pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19.

bert Peel alléguait l'extrême danger de laisser celle dont l'appui lui était si nécessaire entourée d'influences contraires à la sienne, surtout le mauvais effet d'un tel exemple et la force qu'il donnerait à ses adversaires, lorsqu'il serait évident qu'on peut être très-bien avec la reine sans seconder son gouvernement. Ces deux motifs, déjà si puissants dans une monarchie constitutionnelle, le sont bien plus dans une monarchie absolue, où tout dépend de la volonté et de la faveur mobile du souverain. Voilà pourquoi Richelieu prenait tant de souci des maîtresses et des favoris de Louis XIII, et Mazarin s'inquiétait si fort de toutes les personnes qui composaient la maison d'Anne d'Autriche. Il sentait parfaitement que son pouvoir serait toujours chancelant ailleurs, s'il n'était assuré auprès de la régente. Comment résister à l'Espagne dans le cœur de la sœur de Philippe IV, si tout ce qui l'environne est dévoué à l'intérêt espagnol? Comment se défendre contre les princes, les grands, le parlement, le clergé et le parti dévot, si la reine ne voit et n'entend que des dévots et des dévotes, si sa conscience est dirigée par l'évêque de Beauvais, l'évêque de Limoges et l'évêque de Lisieux, si les amis de de Noyers et de Châteauneuf dominent dans la cour, si Barillon est écouté, si Beaufort dispose des gardes, si madame de Chevreuse, présente ou absente, est toujours maîtresse du cœur de sa royale amie? Aussi que d'efforts de la part de Mazarin pour s'emparer peu à peu de l'intérieur de la reine! C'était là que se jouaient ses destinées. Vaincu à Mariendal et à Tudelingen dans la personne de Turenne et de Rantzau, il pouvait ressaisir la victoire à Fribourg et à Nordlingen, grâce à l'épée de Condé, conduite ou du moins soutenue par l'activité et la prévoyance du premier ministre. Mal servi à Munster par M. de Longueville et par d'Avaux, il pouvait réparer leurs fautes en leur adjoignant l'habile et dévoué Servien. Mais, auprès de la reine, le moindre échec lui était mortel. Il ne fallait qu'une calomnie habilement semée et un jour accueillie pour lui enlever le prix de toutes ses peines. Une conspiration de palais pouvait l'emporter. Un capitaine des gardes, un lieutenant des mousquetaires, un colonel des Suisses, une dame d'honneur accréditée, une dame d'atours insinuante ou hardie, l'occupaient autant que Pegnaranda, Mercy et Francisco de Melos. S'assurer de toutes les avenues qui peuvent conduire au cœur de la reine est donc le grand objet qu'il se propose, et, pour l'atteindre il n'y a pas de manœuvre qu'il n'emploie, pas de ressort qu'il ne fasse jouer, pensions, places, promesses, menaces, séductions habiles et coups de vigueur frappés à propos. De bonne heure il supplie la reine de lui donner quelque charge domestique, afin de loger dans le palais et d'être à toute

heure auprès d'elle. Il lui demande, par exemple, la place de son trésorier particulier, qui n'était assurément pas mal choisie. Il lui répète sans cesse qu'un emploi de ce genre lui est indispensable : qu'il ne peut être tranquille qu'à ce prix[1], et il ne l'a été, en effet, il ne s'est cru fermement établi qu'après être parvenu à réunir entre ses mains les deux charges de surintendant de l'éducation du roi et de surintendant de la maison de la reine. Mais il n'est arrivé là que peu à peu et assez tard. L'intervalle qui sépare la première et vive expression de ses vœux et leur entier accomplissement est rempli par de continuelles alarmes.

Les historiens qui s'arrêtent à l'extérieur des choses et décrivent les événements sans remonter à leurs causes véritables, ne daignent pas s'occuper de ces détails, qu'ils renvoient aux mémoires; mais nous, qui étudions dans l'histoire le développement de la nature humaine, qui recherchons les causes des événements humains dans les pensées, les sentiments, les passions, les intérêts, la situation des hommes, c'est avec un soin particulier que nous nous appliquerons à recueillir les moindres traces des intrigues qui menaçaient Mazarin dans l'intérieur de la reine, et des luttes obscures et persévérantes qu'il eut à y soutenir.

Commençons par reconnaître le terrain délicat où ces luttes vont s'engager, et en quelque sorte le champ de bataille, la maison du roi et celle de la reine dans les premiers temps du ministère de Mazarin, bien entendu en nous bornant aux personnages les plus considérables.

Pour parler d'abord de la maison militaire, à la tête des gardes du corps de la reine, était le comte François de Guitaut, qui s'était fait donner pour lieutenant son neveu le comte de Comminge, et avait rempli toute sa compagnie de ses parents et de ses amis. Le comte de Guitaut était assez vieux[2]; il avait fidèlement et courageusement servi

[1] Ier carnet, p. 96 : « Vorrei havere un carattere di suo servitore domestico; è « necessario che S. M. lo faccia. » *Ibid.* p. 98 : « S. M. pensi a darmi carica di suo « domestico per haver stanze in casa, e che per mie mani passino gli denari che « S. M. disporrà in segreto. » — [2] C'est ce comte de Guitaut qui, en 1651, arrêta au Louvre les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville. Il est mort en 1663, âgé de quatre-vingt-deux ans, sans avoir été marié. Son neveu et héritier, Gaston, comte de Comminge, arrêta, en 1649, le conseiller Broussel, succéda à son oncle comme capitaine des gardes du corps de la reine-mère, passa par divers grands emplois militaires, fut tour à tour ambassadeur en Portugal et en Angleterre, et mourut en 1670, ayant eu des enfants, qui n'ont pas laissé de postérité, en sorte que cette branche des Guitaut s'est éteinte au XVIIe siècle. A une autre branche, celle des Peichpeirou de Comminge, appartenait le comte Guillaume de

la reine dans la mauvaise fortune; il se croyait donc autorisé par son dévouement ancien et éprouvé à exercer un certain ascendant sur elle, et il était jaloux de quiconque entrait un peu trop avant dans ses bonnes grâces. Il montrait pour la reine une passion qui, à son âge, n'était pas fort dangereuse, et un tel rival ne troublait guère Mazarin; mais la jalousie de Guitaut éclatait souvent en scènes très-désagréables : elle pouvait même le mener plus loin.

Les gardes du corps du roi formaient quatre compagnies, dont les capitaines étaient le marquis de Chandenier, de la famille des Rochechouart; le vieux comte, depuis duc de Tresmes, dont nous avons eu occasion de parler, père du jeune et vaillant guerrier tué au siége de Thionville; Villequier, de la famille d'Aumont, excellent officier, constamment attaché au parti du roi, qui se distingua sous Condé à la bataille de Lens et fut fait maréchal après celle de Rethel; enfin le comte de Charost, fils du comte de Béthune. Ces quatre capitaines servaient tour à tour et suivaient partout le roi, à table, en voiture; la nuit ils couchaient dans sa chambre et gardaient sous leur chevet les clefs du château. On conçoit quelle était leur importance. Tresmes et Villequier étaient pour le cardinal. Charost, comme toute la maison de Béthune, tenait une conduite assez équivoque et des propos malveillants. Il parlait contre Mazarin et pour de Noyers [1]. Mais celui des capitaines des gardes qui se mêlait le plus de politique était le marquis de Chandenier. Il était neveu de la marquise de Sénecé, gouvernante des enfants de France et première dame d'honneur de la reine, dont il sera bientôt question. Il devait sa place au crédit de de Noyers quand celui-ci était ministre de la guerre, et il s'efforçait de lui rendre ce qu'il en avait reçu; il rappelait sa capacité, faisait hautement des vœux pour qu'il rentrât dans les affaires, et s'inquiétait fort peu de déplaire au premier ministre.

Les mousquetaires à cheval avaient pour capitaine le comte de Tréville, célèbre par son courage, qui s'était distingué dans les guerres d'Italie, particulièrement au pas de Suze, le père de ce Tréville qui, dans la dernière moitié du siècle, passa pour un des plus beaux esprits, et se fit un assez grand nom par l'agrément de sa conversation, sa galanterie tour à tour et sa dévotion, sa passion pour Madame Henriette

Guitaut, qu'on appelait le petit Guitaut, premier gentilhomme du prince de Condé, qui l'accompagna en Belgique, ainsi que Coligny et Boutteville, ne rentra en France qu'avec lui et mourut à soixante ans, en 1685. C'est le Guitaut dont parle madame de Sévigné. Sa postérité subsiste. — [1] IIIe carnet, p. 54 : « M. di Charo... parla « contra me. » *Ibid.* p. 29.

et son jansénisme. Le comte de Tréville était cher à Louis XIII. Sa faveur naissante avec son esprit, son indépendance et sa résolution, portèrent ombrage à Richelieu[1], et le cardinal exigea du roi qu'il le renvoyât ainsi que deux ou trois autres officiers des gardes. Louis XIII résista longtemps et ne céda qu'à la dernière extrémité. A la régence, Tréville avait repris son commandement avec ses habitudes d'indépendance et ses propos, qui n'étaient pas plus favorables au nouveau ministre qu'à l'ancien.

Il y avait aussi des gardes extérieurs, qu'on appelait gardes de la porte. Leur capitaine était le comte de Nogent, homme d'esprit, mais le digne frère de Bautru, comte de Séran, comme lui bouffon servile, et flatteur sans mesure de tout ce qui était puissant : il avait passé de la dépendance de Richelieu dans celle de Mazarin[2].

Le marquis de Villeroy était à la tête des cent hommes d'armes. C'était un homme de mérite, prudent, avisé, et faisant sa cour sans bassesse; il attendit pour apercevoir les défauts de Mazarin qu'il fût exilé et presque perdu, mais il commença par d'assez grandes déférences, et fut ainsi nommé gouverneur du petit roi, ce qui le fit plus tard duc et maréchal.

Dès qu'Anne d'Autriche fut régente, elle songea à donner la lieutenance de ses chevau-légers à Barrière, l'un des hommes les plus résolus et les plus intrépides, qu'elle avait autrefois employé dans des missions difficiles, et qui avait été mêlé aux conspirations du comte de Soissons et de Cinq-Mars. Tout le parti des Importants le désignait à son choix, et elle-même s'était engagée envers Barrière par une promesse sur laquelle il se reposait. Mazarin connaissait trop cet ami de Varicarville, de Saint-Ibar, de Montrésor et de Fontrailles, pour ne pas craindre une pareille nomination. Il savait de quoi Barrière était capable, et qu'autrefois il avait offert à la reine d'assassiner Richelieu. Il traîna d'abord

[1] Richelieu avait bien raison, car Montglat nous apprend que Tréville était, ainsi que Cinq-Mars, le confident de Louis XIII dans les moments d'humeur que le roi avait contre le cardinal; que Cinq-Mars ayant proposé de s'en défaire en le tuant, et le roi s'étant récrié et lui ayant répondu qu'il serait excommunié parce que Richelieu était cardinal et prêtre, « Tréville, qui savait le secret et qui s'était offert de « faire l'exécution, lui répartit, que, pourvu qu'il eût son aveu, il ne s'en mettait « pas en peine, et qu'il irait à Rome pour s'en faire absoudre. Mais ils ne purent « jamais le faire abandonner par le roi, qui était persuadé que, s'il le perdait, il « serait perdu lui-même, et que son État ne subsistait que par lui. » Montglat, p. 375 du tome XLIX, dans la collect. Petitot. — [2] Voyez le portrait qu'en a fait madame de Motteville, t. II, p. 59. Nogent et son frère étaient parfaitement dignes d'avoir leur place parmi les caricatures de Tallemant, t. II, p. 103.

cette affaire en langueur sous divers prétextes, puis, lorsque son crédit se fut accru, il demanda à la reine de ne plus penser à Barrière pour une charge aussi périlleuse, et lui fit accepter un officier vaillant et habile, qui lui fut toujours fidèle, et qui était réservé aux plus grands commandements, si la mort ne l'eût arrêté de bonne heure, le marquis de Saint-Mégrin, le frère de la belle Saint-Mégrin, fille d'honneur de la reine, et passionnément aimée du duc d'Orléans. Quand Barrière vint se plaindre à la reine et rappeler ses anciens services, elle les tourna presque contre lui, et lui répondit, en parlant du cardinal de Richelieu : « Vous savez, Barrière, que je vous dis et vous le répétai : il est prêtre, « je n'y puis consentir[1]. » Barrière n'attendit plus rien de la bonne volonté de la reine, et, pensant qu'il la fallait servir malgré elle, il se jeta au plus fort des intrigues violentes qui se tramaient.

Les gardes françaises et les gardes suisses formaient deux régiments, chacun de cinq ou six mille hommes. Partout où était le roi, ils occupaient les avenues de sa résidence. Le colonel des gardes françaises était le maréchal de Grammont, que nous connaissons, courtisan et militaire, agréable à tous et à tous assez fidèle, ami particulier du duc d'Enghien et fort bien avec le ministre. Les gardes suisses avaient eu longtemps à leur tête le maréchal de Bassompierre, fameux sous Henri IV par son esprit, sa bravoure et sa galanterie. Il était fait pour plaire aux rois comme aux femmes; aussi inquiéta-t-il de Luynes, qui l'exila dans de grandes ambassades. Ses liaisons avec la maison de Lorraine le jetèrent dans diverses intrigues, que Richelieu arrêta en le mettant à la Bastille. La princesse de Conti, Louise de Lorraine, dont il était l'amant, et dit-on, le mari secret, mourut de douleur lorsqu'elle apprit sa prison. Bassompierre y resta douze années, et c'est pendant ce temps qu'il a écrit ses *Ambassades* et ses *Mémoires*. Richelieu l'avait remplacé dans le commandement des Suisses par un de ses parents, le marquis de Coislin, gendre du chancelier Séguier, officier d'une grande espérance, qui périt, en 1641, à 28 ans, des blessures reçues au siége d'Aire. A la mort de Richelieu, Bassompierre sortit de sa longue prison et espéra rentrer dans sa charge. Louis XIII ne voulut pas faire cette offense à la mémoire du cardinal, et il aima encore mieux céder au crédit naissant de la

[1] Madame de Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 188-190. Selon elle, il s'agissait de la lieutenance des gendarmes de la reine, mais Pinard, qui a travaillé sur les pièces authentiques, dit que Saint-Mégrin fut nommé capitaine-lieutenant des chevau-légers de la reine, le 18 juin 1643. Mazarin ne laisse aucun doute à cet égard : IIIe carnet, p. 12 : « Compania di cavalli leggieri destinata a Barriera... » Auparavant la lieutenance des chevau-légers était au maréchal de Schomberg.

future régente et donner cet important commandement à un homme qui déjà occupait un emploi considérable auprès de sa personne, le comte Henri de la Châtre, dont l'esprit égalait la bravoure. Comme grand-maître de la garde-robe, La Châtre avait eu occasion de voir souvent Anne d'Autriche, et, touché de ses malheurs, il avait épousé sa cause et pris part à ses desseins ou plutôt à ses espérances, car il se garda bien de s'engager dans l'affaire de Cinq-Mars, et il attendit la mort de Richelieu. Colonel général des Suisses, c'est à lui ainsi qu'à Beaufort que la reine confia la garde de ses enfants dans les premiers jours de la régence. Il lui était entièrement dévoué, mais il resta fidèle aussi à Beaufort. Ses mémoires, si précieux pour la connaissance intime des premiers mois de la régence, mettent à nu ses sentiments, et le montrent intimement lié avec les plus violents ennemis de Mazarin.

Telle était la maison militaire du roi et de la reine, qui pouvait jouer un si grand rôle dans les événements qui se préparaient.

Mazarin savait que les Vendôme, après avoir essayé de toutes les intrigues de cour, songeaient à prendre d'autres moyens, qu'ils avaient fait venir à Paris une foule de gentilshommes prêts à tout faire, et que, dans les conseils secrets des Importants, il était question d'un coup de main contre sa personne. Il y avait parmi eux des gens auxquels ni le cœur ni le bras ne manquaient pour les plus mauvaises entreprises. Mazarin avait envoyé à l'armée sous Thionville le régiment qui portait son nom : il n'avait pour se défendre que les gardes du roi et de la reine, et ses ennemis en étaient plus maîtres que lui. L'intime ami de Beaufort commandait les Suisses, qui formaient à eux seuls une petite armée. Tréville, en ayant bien soin de distinguer la reine de son ministre, en protestant de son dévouement à l'une pouvait très-bien se tourner contre l'autre, et donner aux Importants ses mousquetaires. Chandenier répandait le plus détestable esprit dans les gardes du corps, qui auraient repoussé mollement ou peut-être secondé quelque résolution hardie. Guitaut lui-même, blessé dans sa vanité et dans sa folle passion, était capable d'oser beaucoup pour regagner son ancien crédit. Il affectait de dédaigner Mazarin et se joignait à Chandenier pous vanter de Noyers. Mazarin les connaissait tous les quatre pour des hommes d'honneur, fidèles à leurs amis et d'un courage au-dessus de toute crainte. D'un autre côté, la reine n'avait pas eu de serviteurs plus éprouvés, et il était bien difficile de lui faire comprendre qu'ils étaient devenus tout à coup des gens dangereux. Elle leur devait beaucoup; elle avait longtemps partagé leurs sentiments, leurs desseins, leur langage; il était cruel de les abandonner au moment même où ils avaient bien droit d'espérer

quelque avantage d'une élévation à laquelle ils avaient tant contribué. Aussi, la femme en elle venant au secours de la reine, Anne d'Autriche s'efforçait de tout arranger par de bonnes façons et de bonnes paroles. En même temps qu'elle conservait un ministre qui lui était nécessaire, et qui commençait à lui être cher, elle redoublait de caresses envers ses anciens amis, et réparait, en quelque sorte, par une foule de bons offices particuliers, la peine que leur faisait le changement de sa politique. Après avoir refusé à Tréville de donner à l'un de ses protégés une enseigne dans les mousquetaires, elle finissait par se rendre de guerre lasse, et Tréville allait se vantant de son crédit[1]. Elle faisait à Chandenier des présents considérables; il les acceptait, et partait de là pour se croire tout permis. Elle souffrait qu'il lui parlât contre Mazarin; elle descendait jusqu'à le prier de voir plus souvent le ministre. Lui s'y refusait et publiait son refus. Il répétait sans cesse qu'il ne fallait pas se rebuter avec la reine, et qu'à la longue on obtiendrait tout. Il se moquait du cardinal, disant qu'il portait la simarre et faisait le galant[2]. La Châtre disait tout haut que Beaufort avait raison, et il ne cessait pas de le voir ainsi que madame de Montbazon et madame de Chevreuse. C'était lui que le cardinal redoutait le plus, et il s'informait avec le plus grand soin de toutes ses démarches et de tous ses discours[3]. Pour Guitaut, la plupart du temps, il se contentait de s'en moquer, mais il n'était pas fort tranquille en songeant avec quelle facilité le commandant des gardes de la reine, poussé par les Importants et par ses propres sentiments,

[1] IIIe carnet, p. 2 : « Trevilla si vanta ancora d'un insegna delle guardie, che ha « ottenuto da S. M., nonostante che d'abord S. M. si ricusasse di dargliela... Dice « che rinunziasse la sua carica se non ricevevala, e S. M. condiscendesse. » — [2] IIe carnet, p. 77, en espagnol : « Chandenier abla mas que todos; dice a S. M. « attrevidamente que..... todos los amigos de S. M. an ablado contra ella y mi; « non si offende d'esta familiaridad..... aza profession de enemigo mio, etc. » IIIe carnet, p. 2 : « Schandenier, che non bisogna ributtarsi con S. M. perche alla « fine si ottiene tutto. » P. 21 : « Chandenier, che la regina gli haveva detto di veder « mi più volte, ma che non haveva voluto farlo, a che starebbe fermo in questo pro- « posito volendo esser nemico. » P. 55. « Schandenier publica che S. M. confe- « risce secreti a lui, che in alcun tempo ha la porta serrata. » Page 68 : « È « gran presente di mille scudi a Chandenier e due mille scudi di pensione. Crama- « glia et altri non hanno questo : cosi Schandenier si ride di tutti, e dice non « haver bisogno di nessuno. » IVe carnet, p. 15 : « Schandenier parla più che mai. « Si vanta di esser sicuro della buona gratia di S. M. Ha detto a Villequier (autre « capitaine des gardes) che non dovevo farmi accompagnar la sera, e che lui ha- « vrebbe cosi fatto. » IIe carnet, p. 62 : « Schandenier, che io porto la zimarra e « che faccio il galante. » — [3] IIIe carnet, p. 86 : « La Chattra, che la condotta di Bofort « non poteva esser megliore. » P. 89 : « Che m^e di Cheverosa machinarebbe per « altra strada la mia perdita, che poteva disporre assolutamente della Chatra, etc. »

pouvait lui faire un mauvais parti à Saint-Germain, au Palais-Royal, au Louvre. « Guitaut, dit Mazarin, ne me veut pas de bien, et cela parce qu'il « se laisse gagner par les dames de la cour qui travaillent contre moi. — « Sa jalousie ne m'importe guère : c'est un fou. — Il faut pourtant que « je prenne garde à moi, ayant affaire à un homme léger et mal inten- « tionné, qu'on peut pousser à quelque entreprise très-facile à exécuter, « grâce à son poste de commandant des gardes, et à tous ses parents « et créatures. Un mauvais coup est d'autant plus à craindre, qu'il s'est « mis en tête d'être épris de la reine, et qu'il est jaloux de tout le « monde [1]. »

Il est évident qu'un pareil état de choses ne pouvait pas durer, et qu'il fallait que Mazarin se retirât ou qu'il fût sûr des commandants des gardes, et que la reine lui sacrifiât au moins ceux qui étaient ouvertement contre lui. Richelieu n'avait amené là Louis XIII qu'avec bien du temps. Mazarin en était réduit à demander à la reine de promptes et énergiques mesures, et, grâce à sa bonne étoile et aux fautes des Importants, nous verrons qu'il parvint à les obtenir.

Du côté de la maison civile du roi, les dangers étaient bien moins grands; les charges y étaient plus nominales qu'effectives, l'âge du petit roi le retenant encore entre les mains des femmes. Les emplois les plus humbles étaient alors les seuls importants, et Beringhen et La Porte, valets de chambre du roi, pouvaient plus sur lui que ses premiers gentilshommes, que le grand écuyer et le grand maître.

[1] IIIe carnet, p. 83 : « Ghitto, che S. M. lo voleva mandar a visitarmi. Disse : se « voi non volete vi mandarò un altro. Onde bisogna dire che egli non vi fosse dis- « posto. » IVe carnet, p. 13 : « Ghitto, per quello ogniuno mi disse, non mi vuol « bene, e ciò perche si lassa guadagnar delle donne della corte che travagliano « contra di me. » V^e carnet, p. 58 : « Ghitto : gelosia, non mi guarda; è bestiale, « et io non lo soffrirò..... Si parla publicamente della gelosia di Ghitto e Belin- « gan. » *Ibid.* p. 103 : « ... A proposito di Fabrone colla regina madre contro « chi havesse grand' authorita, ha detto che quando si prendesse una risolutione « contra di lui, non ne sarebbe altro, e le agitationi e colere testificate nel detto « discorso mostrano che non ha colera contra il Fabrone che non ci è più, ma « contra me, che godo le buone gratie di S. M., e però conviene che io avverta « bene a me havendo dà fare con un huomo leggiero che ha queste intentione e che « puol esser fomentato da male affetti ad intraprender con facilità mediante il posto « di capo della guardia con tutti li offiziali parenti e dependenti da lui, e che crede « che quando fosse fatto non ne sarebbe altro; e della sua leggierezza si puol timer « più per la folia che ha in testa dell' amore per S. M. e della gelosia che ha di tutto « il mondo. » *Ibid.* p. 107 : « Ghitto, alla presenza di m^r di Senese disse a S. M. « che era vero che travagliava più che M^r le cardinal, ma che M. di Noyer era un « gran huomo, che io n' havrei dà fare, e che non vi era huomo che travagliasse « più di lui. »

Henri, comte de Beringhen, était fils de Pierre de Beringhen, gentilhomme du pays de Clèves, qui était venu en France dans les premières guerres de religion, et s'était attaché à la personne de Henri IV, qui le prit en affection. Le jeune Henri avait été élevé avec Louis XIII et était un de ses familiers. Le roi, étant tombé dangereusement malade à Lyon, lui avait confié un secret avec ordre de ne le révéler qu'après sa mort. Richelieu pressa Beringhen de lui dire quel était ce secret : l'autre refusa, et, quelque temps après, Richelieu obtenait de Louis XIII qu'il renverrait Beringhen de son service. Il paraît aussi qu'il n'était pas étranger aux intrigues du comte de Cramail, de du Fargis et de sa femme. Pendant son exil, Beringhen alla faire la guerre tour à tour sous Gustave-Adolphe et sous Maurice de Nassau; il se trouva à la bataille de Lutzen, et devint en Hollande commandant de la compagnie des chevau-légers de la garde du prince d'Orange. Il resta dix ans hors de France. Rappelé après la mort de Richelieu, du vivant de Louis XIII, il s'était donné tout entier à la reine, qui l'avait mis d'abord auprès de la personne de son fils en qualité de premier valet de chambre et de trésorier de ses menus plaisirs. Nous avons vu quel rôle il joua dans les négociations secrètes de la reine et de Mazarin qui précédèrent la mort du roi. Beringhen avait conservé une haine fidèle à Richelieu et à toutes ses créatures, et il n'avait pas un grand goût pour Mazarin. Il faisait l'éloge de Châteauneuf et inclinait du côté des Importants. Cependant il ne songeait plus à courir les aventures, et s'appliquait surtout à pousser sa fortune. Mazarin le ménageait en s'en défiant; il calmait sa mauvaise humeur avec de l'argent et des places[1]. Ayant aisément deviné que Beringhen aspirait à la charge de premier écuyer qu'occupait le duc de Saint-Simon, il la lui promettait et se servait de cette perspective pour le contenir.

Il semble que l'histoire n'ait point à s'occuper de La Porte, domestique du dernier rang, qui débuta par être porte-manteau de la reine et ne fut jamais plus qu'un des valets de chambre du roi. Mais son zèle et sa fidélité courageuse dans des circonstances extraordinaires, que

[1] IIe carnet, p. 39 : « Belingan (c'est le nom français qu'on donne aussi à Beringhen dans le *Journal de Richelieu*) sopra Chatonof, e che chiamandolo S. M. gli « haveva detto che io me ne anderei. » IIIe carnet, p. 34 : « Capitaneria di Mazò « (?) per M. di Belingan. » V^e carnet, p. 65 : « Rochemont ammalato, proveder « alla carica; se Belingan non la vuole darla a Gudes, etc. » IVe carnet p. 39 : « Pensare a proveder M. Belingan. » *Ibid.* p. 59 : « Belingan m' ha parlato, etc., « e io gli ho detto che S. M. vi haveva digià pensato. Il fu re gli haveva promesso « 50 m. lire. » V^e carnet, p. 66 : « Belingan, di cattivo humore. »

lui-même a racontées[1], lui avaient acquis auprès de la régente une faveur particulière. C'était lui que, du temps du cardinal de Richelieu, elle avait chargé de sa correspondance avec son frère le roi d'Espagne, avec M. de Mirabel, ambassadeur espagnol à Bruxelles, avec le duc de Lorraine et Madame de Chevreuse. Il mettait en chiffres les lettres qu'elle écrivait et déchiffrait celles qui lui étaient adressées. Il avait donc tous ses secrets. Richelieu le jeta à la Bastille. Il ne se contenta pas de le faire interroger par un maître des requêtes et par le chancelier Séguier, il voulut l'interroger lui-même; il essaya sur lui les séductions et les menaces, et ne parvint jamais à tirer de lui que ce que la reine avait elle-même avoué. Un moment de faiblesse de La Porte l'eût perdue. Aussi, lorsqu'en 1643 La Porte vint lui présenter ses hommages, elle s'écria tout haut devant toute sa cour : « Voilà ce pauvre garçon qui a tant souffert pour moi et à qui je dois tout ce que je suis « à présent. » Elle lui dit qu'elle ne voulait confier son fils qu'à lui, et le nomma valet de chambre du roi, en lui promettant que bientôt elle achèterait de Beringhen la charge de premier valet de chambre pour la lui donner. La Porte n'avait qu'à servir sa maîtresse sans se mêler d'aucune intrigue, et sa fortune était faite. Mais il eut bien de la peine à voir Richelieu revivre dans Mazarin; il en eut bien plus encore à assister à la disgrâce des anciens amis de la reine; et, quand on lui eut mis dans l'esprit qu'elle les sacrifiait tous à un caprice de femme, il entra dans les sentiments et se permit le langage de saint Vincent de Paul et de l'évêque de Lisieux. Vainement le cardinal fit tout pour le gagner, il résista à Mazarin comme il avait résisté à Richelieu; il demeura fidèle à ses premiers attachements, surtout à madame d'Hautefort pour laquelle, dit Mazarin, il se serait coupé les veines[2]; et, dans l'égarement de son zèle, il en vint, c'est lui-même qui nous l'apprend[3], jusqu'à écrire une lettre anonyme où l'on faisait connaître à la reine tous les bruits inju-

[1] *Mémoires de la Porte*, t. LIX de la collection Petitot. — [2] Sur La Porte, sa fidélité à la reine, son emprisonnement, son dévouement à madame de Hautefort et sa haine contre Mazarin, voyez madame de Motteville, t. Ier, p. 21 et p. 81. — IVe carnet, p. 67 : « La Porta parla a S. M. le hore intiere. Son assicurato che non mi vuol bene, poiche « indarno ho fatto ogni diligenza per guadagnarlo. È furbo e si picca di conoscer S. M. « meglio di nessuno. Si taglierebbe le vene per Otfort (madame de Hautefort). La con- « siglia a dissimulare et adula S. M., e son certo che lui et altri dicono alla M. S. chiara- « mente di non lassarsi governare, che si conserva padrona, che si ricordi del defunto « re che era in preda al cardinale duca, e cose simili. » — [3] Mémoires de La Porte, *ibid.* p. 404. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ici à quel point Mazarin était bien servi par sa police. Aucun des mémoires du temps ne dit que La Porte était l'auteur de la lettre jetée dans le lit de la reine, et La Porte est le seul qui

rieux que répandaient les Importants sur ses relations avec Mazarin, et où elle était suppliée de se séparer du cardinal pour sa réputation, le salut de son âme et le bien de l'État, sous peine de voir bientôt tomber sur sa tête tous les malheurs qui étaient arrivés à Marie de Médicis et au maréchal d'Ancre. Puis il fit copier cette belle lettre d'une autre main que la sienne, et la jeta dans le lit de la reine. On comprend quelle dut être la colère et la douleur d'Anne d'Autriche. Ce n'était pas assez d'être gourmandée par des ecclésiastiques dont elle révérait le caractère et par ses saintes amies des Carmélites et du Val-de-Grâce; ses domestiques mêmes la tourmentaient, et on la poursuivait jusque dans sa chambre à coucher!

Puisque nous avons dit un mot de La Porte, il nous est impossible de passer sous silence un autre personnage qui, sans faire partie de la maison de la reine, était de sa société la plus intime, et le soir, à ce que nous apprend madame de Motteville[1], quand tout le monde était parti, restait auprès d'elle, avec un très-petit nombre de serviteurs et d'amis, jusqu'à ce qu'elle se retirât dans son oratoire : nous voulons parler de François de Rochechouart, chevalier de Malte, connu sous le nom de commandeur de Jars, qui était bien autrement cher à la reine que La Porte, et pour elle avait encore souffert davantage. Dans l'affaire de Mme de Chevreuse et de Châteauneuf, en 1633, Richelieu l'avait fait arrêter et le tint onze mois dans un cachot de la Bastille. Rien ne put ébranler son esprit ni son cœur; on l'interrogea quatre-vingts fois[2], et il répondit toujours avec un bon sens et une fermeté admirables. Tiré de la Bastille pour être conduit à Troyes, où il devait être jugé, il rencontra dans la cour plusieurs de ses compagnons de captivité: « Adieu, « leur dit-il, je ne sais où je vais, mais assurez-vous, quoi qu'il m'arrive, « que je suis homme d'honneur, et ne manquerai jamais à mes amis ni

s'accuse. La reine n'a pas su de qui venait cette impertinence, car elle a gardé La Porte assez longtemps encore à son service. Eh bien, Mazarin a parfaitement su ce qu'avait fait La Porte. Celui-ci avait été vu jetant la lettre, et Mazarin en avait été informé à l'instant même. Il accuse madame de Hautefort de s'être entendue avec La Porte : IVe carnet, p. 21 : « La Porta, che mi tradisce, che di concerto con « Otfort messe la scrittura nel letto di S. M., che Morangi vi era, e che fu veduto. » — [1] T. I, p. 219 : « Peu d'hommes, avec quatre ou cinq personnes de notre sexe, « avaient l'honneur de rester avec la reine, à toutes les heures où elle était en son « particulier. Ces hommes étaient le commandeur de Jars, Beringhen, Chandenier, « capitaine des gardes du roi, Guittaut, capitaine des gardes de la reine, et Com- « minges, son neveu et son lieutenant. Quelquefois d'autres s'y fourraient, et la « reine se plaignait en riant de ce qu'ils y prenaient racine. » — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 64-70.

« à moi-même. » A Troyes, il eut pour juge l'odieux Laffémas, qu'on appelait le bourreau du cardinal. En vain on voulut lui arracher par les tourments et par l'appareil de la mort les secrets qui pouvaient être entre la reine, madame de Chevreuse et Châteauneuf : condamné à mort, il monta sur l'échafaud, et, comme il était près d'avoir la tête tranchée, on lui apporta sa grâce. Quelque temps après, il lui fut permis de sortir de France, et il demeura en Italie jusqu'à la mort de Richelieu, ne cessant pas de prendre une part plus ou moins directe à tous les complots, et applaudissant au moins à celui de Cinq-Mars et du duc de Bouillon. A son retour, il commença par faire comme ses anciens amis. Il affectait dans la nouvelle cour les sentiments et le ton de Tréville et de Chandenier. Fidèle à madame de Chevreuse et à Châteauneuf, il leur servait d'intermédiaire et d'interprète auprès de la reine, et lui répétait toujours que Châteauneuf était l'homme auquel elle devait donner toute sa confiance. Ses malheurs le rendaient inviolable, et il donna bien des soucis à Mazarin[1].

Voilà les hommes qu'une ancienne familiarité ou leurs fonctions habituelles appelaient sans cesse auprès de la reine ; voilà les dispositions et le langage qu'ils apportaient dans son cercle domestique. Mais c'était surtout les femmes attachées à son service, à des titres différents,

[1] Sur Jars, voyez aussi l'article suivant. Madame de Motteville, qui admire tant son courage, ne dissimule pas ses défauts et sa conduite emportée et médiocrement loyale à l'égard de Mazarin. T. I, p. 165 : « Le commandeur de Jars..... avoit « connu à Rome le cardinal Mazarin, et, par conséquent, il se rangea facilement aux « inclinations de la reine sur ce sujet, et devint son ami ou tout au moins en fit « le semblant, mais jamais il ne put l'être tout à fait, à cause des grandes liaisons « qu'il avoit avec Châteauneuf. Il avoit de la probité, de l'esprit, et du courage à « soutenir ses sentiments, mais il étoit de son naturel l'homme du monde le plus « injuste dans ses jugements et le plus emporté. Il arriva depuis, que, voyant le car- « dinal Mazarin persécuter ou éloigner ses amis de la cour, et particulièrement ce- « lui-là (Châteauneuf), il vint à le haïr d'une haine mortelle, quoiqu'en effet le « cardinal Mazarin lui fît recevoir beaucoup de grâces de la reine et qu'il les reçût « de la main du ministre. » IIIe carnet, p. 56 : « Cavalier di Giar pensa governare e « poter servire la dama (madame de Chevreuse) e Chattoneu, che li fa preparare « una camera en una casa che ha in questa villa : in somma tutti gli Importanti « pensano valersi di lui credendo che possa parlar di tutto alla regina, con laquale « si vanta haver havuto abitudini, credito e famigliarità in altro tempo. » IVe carnet, p. 34 : « Certo che Giar porta parole a S. M. della parte di Chattoneu, e S. M. « non mene dice niente. » P. 80 : « Faccia che vuole il cavalier di Giar, ancorche la « sua legerezza e l'avidità di havere lo portino a protestarmi amicizia, in effetto è « intieramente nel partito degli altri et è persuaso che Chattoneu e Limoges (l'évêque « de Limoges) sono nati per governar lo Stato. »

qui étaient le plus animées contre Mazarin. Naturellement elles donnaient le ton dans le palais, et leur esprit ou leur beauté ou leur caractère exerçaient autour d'elles une influence qui s'étendait aisément jusqu'à la reine. Comme nous le verrons, plusieurs d'entre elles, et les plus considérables, lui avaient fait presque autant de sacrifices que La Porte et Jars; leur loyale affection ne pouvait être mise en doute; elles avaient autrefois possédé le cœur d'Anne d'Autriche, et elles y étaient encore bien fortes. Ne la quittant jamais, elles pouvaient tout lui dire aux heures les plus favorables, triompher peu à peu de toutes les résistances, et entraîner une princesse assez facile à persuader, pourvu qu'au lieu de la contrarier directement on sût employer avec elle l'insinuation et la flatterie, et on pense bien que des femmes de cour n'étaient pas novices dans cet art. Unies par le lien d'une fidélité commune et dévouées à la même cause, elles formaient une sorte de concert qui devint bientôt une conspiration véritable, où se mêlaient toutes les passions, une dévotion sincère, un zèle inquiet pour la réputation de leur maîtresse, la haine de tout ce qui venait de Richelieu, l'ambition aussi, et le désir passionné du triomphe d'anciens amis et particulièrement de celui qui leur paraissait un grand homme et qui en effet n'était pas un homme ordinaire, l'habile, résolu et énergique Châteauneuf.

Pénétrons dans cet intérieur, et faisons connaissance avec les dames qui étaient le plus près de la personne et du cœur d'Anne d'Autriche.

La première charge de la maison de la reine était la surintendance qu'avait eue madame de Chevreuse lorsqu'elle était encore la connétable de Luynes; et c'est à ce titre qu'elle avait tant vécu avec Anne d'Autriche, aux jours de leur brillante et frivole jeunesse, et qu'elle avait exercé sur elle l'ascendant fatal qu'elle porta dans tous ses attachements. Après la surintendance venait la place de la première dame d'honneur. Elle fut quelque temps occupée par la marquise de Sénecé, de la maison de Larochefoucauld, d'une vertu irréprochable, mais d'un caractère trop fier pour n'avoir pas déplu assez vite à Richelieu. Il la remplaça par la comtesse de Brassac, « dame de grand mérite, dit madame de Motteville[1], savante, modeste et vertueuse, » qui s'acquitta fort bien de son emploi, sans intrigues d'aucune sorte, gardant à la fois une exacte fidélité à la reine et au cardinal; et la surintendance fut confiée à son mari, dont Anne d'Autriche n'eut jamais à se plaindre.

[1] T. I, p. 159.

Quand la reine eut un fils, Richelieu fit nommer gouvernante madame de Lansac[1], sœur de la marquise de Sablé, du marquis de Souvré et du commandeur du même nom, qui, fière de la protection du cardinal, le prit assez haut dans la cour de la reine et lui déplut fort. La place de dame d'atours avait aussi son importance. Madame du Fargis l'avait autrefois remplie à la satisfaction de la reine; mais, s'étant liée avec le comte de Cramail, elle avait imité madame de Chevreuse et avait eu le même sort. Louis XIII donna ce poste délicat à madame de la Flotte, à laquelle il adjoignit sa nièce, la belle Marie de Hautefort, dont la beauté et la vertu lui avaient touché le cœur, l'unique femme qu'il ait aimée avant mademoiselle de La Fayette[2]. Mais Marie de Hautefort, au lieu de trahir sa maîtresse, la servit avec une fidélité admirable, que Richelieu punit en la faisant renvoyer de la cour. Après la mort de Louis XIII, tout changea de face, et l'intérieur de la reine fut renouvelé comme tout le reste. Madame de Lansac fut congédiée, et madame de Sénecé, sortie avec éclat de sa longue disgrâce, devint gouvernante des enfants de France. La reine aurait désiré garder madame de Brassac pour sa dame d'honneur, et c'est avec regret qu'elle céda aux instances que lui fit madame de Sénecé, qui, en acceptant la nouvelle charge qu'on lui offrait, redemanda aussi l'ancienne, et se trouva ainsi pourvue des deux emplois les plus élevés. Elle se fit donner pour auxiliaire et pour survivante sa fille, la comtesse de Fleix. Enfin, madame de Hautefort vint reprendre sa charge de dame d'atours. Pour dédommager madame de Brassac, qui conserva toujours son estime et son affection, la reine voulut garder quelque temps son mari à la surintendance de sa maison, et ne le remplaça qu'après sa mort par Mazarin lui-même.

Au-dessous de mesdames de Sénecé, de Fleix et de Hautefort, venait un certain nombre de dames d'honneur, et, dans un rang moins élevé encore, des filles d'honneur, qu'il ne faut pas prendre pour des femmes de chambre. Nous nous bornerons à mentionner celles qui nous sont connues et qui figurent dans les carnets de Mazarin.

De toutes ces dames une seule était assez favorable à Mazarin, et finit même, quand il fut bien établi, par être à son service presque autant qu'à celui de la reine, madame de Brégy, Charlotte Saumaize de Chazan, femme d'esprit dont on a un recueil agréable de lettres et de

[1] On peut voir à Versailles, attique du nord, un assez grand tableau du temps, d'un artiste qui nous est inconnu, Du Cayer, Ferdinand ou Juste, qui représente madame de Lansac en costume de veuve, tenant par la main le petit roi. — [2] Sur madame de Hautefort et mademoiselle de La Fayette, voyez l'article suivant.

vers[1], alors jeune et belle[2], cherchant à plaire à tout le monde, et fort occupée de sa fortune et de celle de son mari, militaire très-médiocre et diplomate de quelque mérite.

Madame de Motteville, Anne Bertaut, nièce du célèbre poëte, évêque de Séez, avait été de bonne heure introduite par sa mère auprès de la reine, qui les prit en gré toutes les deux, parce qu'elles savaient l'espagnol et lui pouvaient parler dans la langue de son pays. Richelieu soupçonna la mère et la fille de servir la reine dans sa correspondance en Espagne, et les fit renvoyer. Anne Bertaut avait donc ses raisons pour ne pas aimer le cardinal et tout ce qui le rappelait. Mariée en Normandie au vieux président de Motteville et veuve de très-bonne heure, elle revint à la cour en 1643, à l'âge de 28 ans[3], et depuis elle ne quitta plus la reine, très-goûtée de sa maîtresse, qui n'avait pas de secret pour elle, excépté peut-être celui que les femmes ne disent jamais, complaisante sans bassesse, d'un esprit judicieux et orné, de la conduite la plus pure et d'une indulgence inépuisable, à la fois bienveillante et véridique dans les Mémoires qu'elle a laissés, et qui forment assurément l'histoire la plus exacte et la plus agréable de la régence d'Anne d'Autriche. Elle-même ne dissimule pas que le disciple et l'héritier de Richelieu ne lui plut guère, et elle partageait assez les sentiments de la plupart de ses compagnes, sans prendre part à leurs menées et à leurs discours. Sa fidélité à madame de Hautefort, qu'elle aimait de l'amitié la plus tendre, lui attira des avertissements que la bonté de la reine adoucit[4]. Elle se renferma dans les devoirs de sa charge, n'allant guère avec le cardinal au delà de la déférence et de la politesse, et conservant avec la reine une liberté respectueuse, qui ne paraît pas avoir été toujours agréable à Mazarin[5].

[1] Voyez les *Œuvres galantes de madame la comtesse de B. imprimé à Leyde et se vend à Paris;* in-18, 1666. On y trouve son *portrait* fait par elle-même. Il y a aussi plusieurs portraits de sa main dans les *Divers Portraits* de Mademoiselle, entre autres celui de Mazarin. Nous en avons recueilli quelques pièces inédites dans *Madame de Sablé*, appendice, première partie, p. 334, etc. — [2] Elle avait vingt-quatre ans en 1643, étant morte en 1693, à l'âge de soixante-quatorze ans. Madame de Motteville, t. I, p. 419: « Madame de Brégy étoit belle femme, faisoit profession de l'être, et même avoit l'audace de prétendre que ce grand ministre (Mazarin) avoit pour elle quelque sentiment de tendresse. » Ce n'était pas du tout de la tendresse, mais des soins fort intéressés et de la confiance, comme on peut le voir dans les *Lettres inédites de Mazarin à l'abbé Fouquet*. Biblioth. imp. fond Gaignières, n° 2,799. Mazarin l'emploie à l'informer de bien des choses et des sentiments de plus d'une personne considérable, par exemple le maréchal de l'Hôpital. — [3] Elle mourut en 1689, âgée de soixante-quatorze ans. — [4] Voyez les *Mémoires*, t. I, p. 207-210. — [5] *Ibid.* et V° carnet, p. 105. Bertaut, frère de madame de Motteville, qui

Pour Madame de Vaucelas, il suffit de rappeler qu'elle était la sœur de Châteauneuf. Il était naturel qu'elle allât le voir souvent à Montrouge, et elle était son interprète auprès de ses nombreux amis dans le palais de la reine. Elle servit son frère en se ménageant pour conserver sa place[1]. Mademoiselle de Saint-Louis et mademoiselle de Beaumont n'imitaient pas sa prudence. Toutes deux étaient depuis longtemps au service de la reine; elles avaient partagé ses mauvais jours, et gardaient toutes vivantes encore les anciennes haines et les anciennes amitiés de leur maîtresse. Mademoiselle de Saint-Louis[2] faisait ouvertement des vœux pour les Importants, elle leur faisait savoir tout ce qui se passait à la cour et elle y portait les bruits qu'ils avaient intérêt d'y répandre et qui pouvaient nuire au cardinal. Elle excitait ses compagnes; elle poussait la généreuse et fière madame de Hautefort à des démarches et à des discours qui l'engageaient de plus en plus dans le parti; et elle s'opposait de toutes les manières à ce qu'elle épousât le maréchal de Schomberg qui la recherchait, parce que le maréchal était ami de Mazarin. C'était dans sa chambre que les Importants tenaient leurs conciliabules. Elle avait gagné le cœur d'un officier des gardes françaises, le marquis de Flavacourt, qui l'épousa quelque temps après, et elle ne cessa de remuer et de former mille intrigues contre le premier ministre[3]. « Mademoiselle de Beaumont, dit madame de Motteville[4], étoit « une fille hardie, dont l'esprit étoit grand, rude et sans règle. Elle blâ- « moit le gouvernement avec si peu de précaution, que souvent elle trou- « voit des espions où elle croyoit avoir le plus de sûreté, et, quoique « ses qualités fussent mêlées avec de beaux sentimens, comme ce « vaisseau étoit sans pilote, il étoit facile qu'il fît naufrage..... Quoique « mademoiselle de Beaumont et moi fussions d'humeur différente, et « que sa manière d'agir fût opposée à la mienne, j'aimois en elle, sans

avait été nommé lecteur du jeune roi, fut obligé de quitter cet humble emploi « parce qu'il l'avait eu sans la participation du cardinal, qui ne m'aimait pas, » dit madame de Motteville, t. V, p. 242. — [1] Élisabeth de l'Aubépine avait épousé André de Cochefilet, comte de Vaucelas. Elle se ménagea si bien, qu'on la trouve encore sur la liste des dames d'honneur dans *l'Estat de la France pour 1648*. — [2] Il est étrange que madame de Motteville ne nomme pas une seule fois mademoiselle de Saint-Louis. Montglat et Mademoiselle la mettent parmi les filles de la reine; Montglat, coll. Petitot, t. XLIX, p. 412, 420, 421; Mademoiselle, *édit.* d'Amsterdam, 1735, T. 1 p. 33. — [3] IIIe carnet, p. 3, « Mlle di S. Luis alla marchesa di « Mortemar e Mlle Bomon che... io sarei obbligato a ritirarmi non ostante le gratie che « ricevevo da S. M. » *Ibid.* p. 4: « S. Luis travaglia dalla parte di Otfort e si op- « pone al matrimonio di Chombergh, perche è amico mio. » *Ibid.* p. 12 : « Assem- « blee continue degli Importanti nella camera de S. Luis, dove non si perdona a « S. M. » — [4] T. 1, p. 352-360.

« approuver son procédé, sa franchise, son esprit qui paroissoit naturel, « ses sentimens qui me sembloient avoir quelque apparence de vertu « stoïque; mais je lui faisois de continuelles harangues sur sa conduite « et sur la rudesse de ses décisions. Elle vouloit toujours réformer l'État « par cette fausse gloire qu'on trouve en méprisant les autres. » Voilà bien le portrait d'une Importante. Elle était intimement liée avec madame de Hautefort, et très-recherchée par M. d'Avaux [1]. Ses airs et ses propos la rendaient particulièrement désagréable à Mazarin, et elle finit par lasser la patience de la reine.

Madame de Sénecé, première dame d'honneur de la reine et gouvernante des enfants de France, était trop grande dame et trop expérimentée pour se compromettre ainsi. Entêtée de sa naissance, « le « nom de La Rochefoucauld, seulement à prononcer, lui donnait une « joie extrême[2]. » Elle s'était tout d'abord parfaitement pourvue, et, après s'être si bien dédommagée de sa première disgrâce, elle ne cherchait point une disgrâce nouvelle. Elle ménageait donc les apparences, mais au fond elle avait une ambition immodérée pour elle et pour les siens. Elle aspirait à gouverner la reine, elle avait de grandes prétentions pour son gendre le comte de Fleix, de l'illustre maison de Foix, pour son parent l'évêque de Limoges, et son impétueuse vanité[3] souffrait impatiemment la domination d'une créature de Richelieu. Elle apprenait au jeune roi à détester la mémoire du cardinal, et elle poussait la haine jusqu'à insulter son portrait. Sa piété sincère et sa vertu s'effarouchaient aussi des relations suspectes de Mazarin et de la reine. Elle représentait à la cour le parti dévot. Avec madame de Hautefort, elle accompagnait Anne d'Autriche dans ses visites aux Carmélites, au Val-de-Grâce, aux filles Sainte-Marie; elle excitait les religieuses à lui parler au nom de sa réputation et de son salut; elle était de la ligue du père de Gondi, du père Vincent, de M. de Lisieux. C'est à elle que l'évêque de Beauvais s'adressait pour que la reine fût suppliée de ne pas voir aussi souvent Mazarin. Elle travailla d'abord pour Châteauneuf, puis pour de Noyers, qui avait à ses yeux l'avantage de réunir les Importants et les dévots, et qui se recommandait de l'appui des jésuites, des couvents, de la mère Jeanne et du père Vincent. Madame de Sénecé donnait donc d'assez grandes inquiétudes à Mazarin[4].

[1] IIIe carnet, p. 58 : « Bomon è ricercata assai da M^r d'Avo a renderli buoni « officii. » — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 161. — [3] Expression de madame de Motteville, *Ibid.* — [4] IIe carnet, p. 105 : « Bove a Senese di parlar a S. M. perche « non mi vedesse cosi sovente per sua riputatione. » — IIIe carnet, p. 30 : « M^r di « Senese et Otfort hanno fatto grandissimi sforzi con la madre Angelica figlia di M. di

Elle ne se soumit qu'avec le temps, après la mort de son gendre tué jeune encore au siége de Mardick, et lorsque la fortune se fut entièrement déclarée pour l'heureux cardinal. Encore fallut-il qu'il satisfît abondamment son orgueil et son ambition, qu'il donnât le tabouret à sa fille, madame de Fleix, aussi superbe que sa mère, et finît par la faire elle-même duchesse. En 1643, elle poursuivait le même objet, mais par des voies différentes, par le triomphe des Importants et le renversement de Mazarin.

Nous arrivons à deux personnes bien autrement distinguées et considérables, qui avaient rendu de bien autres services à la reine, et lui avaient, en quelque sorte, prodigué les sacrifices; qui, pouvant aisément arriver à la plus haute fortune, l'avaient rejetée pour lui demeurer fidèles, et avaient livré au hasard leur destinée : toutes deux d'un esprit merveilleux, d'une beauté ravissante et d'un courage à toute épreuve, mais profondément différentes; l'une aussi pure que belle, unissant dans sa personne la grâce et la majesté, semant partout l'amour et imprimant le respect; fière jusqu'à l'orgueil envers les heureux et les puissants, douce et compatissante aux opprimés et aux misérables, capable de braver tous les dangers, mais sans nulle intrigue, aimant la grandeur et ne mettant que la vertu au-dessus de la considération; ayant le bel esprit d'une précieuse, les délicatesses d'une beauté reconnue, la résolution d'une héroïne, la dignité d'une grande dame; par-dessus tout chrétienne sans bigoterie mais jusqu'à l'austérité, ayant terminé sa vie dans un cloître et laissé après elle une odeur de sainteté; l'autre peut-être plus séduisante, mais d'une beauté plus brillante que solide et qui ne résista pas au temps et au malheur, pleine d'esprit, fort ignorante et devant tout à la nature, jetée dans toutes les extrémités du parti catholique et ne pensant guère à la religion; trop grande dame pour connaître la retenue et n'ayant

« Vendomo perche parlasse a S. M. contra di me. » *Ibid.* p. 32 : « A Chaliotto (Chaillot), Senese disse vedendo il ritratto del cardinale : eccolà quel cane, et il re disse : « datemi una balestra per tirarli. » *Ibid.* p. 92 et 93 : « M. di Villazzo (madame de « Villarceaux, nièce de Châteauneuf), che haveva ringratiato il medico Seghien « (Seguin) de' buoni officii che rendeva a Chattonof appresso di S. M., che l'haveva « veduto dà Otfort; che questa con Senese e tutta la casa della regina era contra di « me e per Chattoneuf, e che io con tutta l'affettione della regina havrei fatto assai « se mi fossi conservato quest' anno. » — IVe carnet, p. 1 : « che M. di Noyers viene « con gran disegni, e che sotto pretesto di render conto a S. M. dei bastimenti, li « trattava di cose che saranno capaci difarli prender gran resolutioni. Pretende « haver tutta la casa de S. M. per lui, li gesuiti, li monasteri, li devoti, e partico- « larmente M. Vincent. — Visita di M. di Noyers da M^a di Senese e Limoges. » — V^e carnet, p. 96 : « M^a di Senese piu alterata che mai. De Noyers la consiglia, e « tutta questa caballa ha cattivissima volontà. »

d'autre frein que l'honneur; livrée à la galanterie et comptant pour rien tout le reste; méprisant, pour celui qu'elle aimait, le péril et l'opinion; plus remuante qu'ambitieuse, jouant volontiers sa vie et celle des autres; et, après avoir passé sa jeunesse dans des intrigues de toute sorte, traversé plus d'un complot, laissé sur sa route plus d'une victime, parcouru toute l'Europe en exilée à la fois et en conquérante, et tourné la tête à des rois, après avoir vu Chalais monter sur un échafaud, Buckingham assassiné, le duc de Lorraine presque dépouillé de ses États, Châteauneuf chassé de la cour, le roi d'Espagne engagé dans une guerre de plus en plus malheureuse, la reine Anne humiliée et vaincue et Richelieu triomphant, ne songeant pas un seul moment à se rendre, soutenant jusqu'au bout la lutte, toujours prête, dans ce jeu de la politique devenu pour elle un besoin et une passion, à descendre aux plus basses menées ou à se porter aux résolutions les plus téméraires; d'un coup d'œil admirable pour reconnaître la vraie situation et l'ennemi du moment, d'un esprit assez ferme et d'un cœur assez hardi pour entreprendre de le détruire à tout prix; amie dévouée, ennemie implacable sans connaître la haine, l'adversaire le plus redoutable qu'ait eu Richelieu, et à qui Louis XIII mourant, pour assurer le repos de ses États, ferma la porte de la France. On voit que nous voulons parler de madame de Hautefort et de madame de Chevreuse. Elles tiennent une trop grande place dans les commencements de la régence et du gouvernement de Mazarin, pour qu'il nous soit permis de les toucher en passant, et il est impossible de bien juger leur situation en 1643 auprès d'Anne d'Autriche, si on ne sait pas bien ce qu'elles lui avaient été, et comment elles étaient presque condamnées, par leur ancien rôle, à celui qu'elles continuèrent et à la guerre qu'elles firent à Mazarin. Parlons-en donc avec une juste étendue et, comme on dit, un peu à notre aise.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Œuvres d'Oribase, texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches, par les docteurs Bussemaker et Daremberg. T. II, 1854, Imprimerie impériale, chez J. Baillière, rue Hautefeuille, n° 19 [1].

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

La thérapeutique ne manqua pas de profiter de tout le grand progrès qu'avaient fait les choses médicales, d'Hippocrate à Galien. Naturellement, la connaissance de l'office des parties s'étant perfectionnée, le rapport de l'organe à la maladie étant mieux perçu, le diagnostic gagnant en précision et en lucidité, les indications devinrent plus positives. Cela seul suffit pour amener une révision de la matière médicale, qui, au lieu de tenir à la pathologie par le seul empirisme, y tient dès lors par le double lien de l'empirisme et du raisonnement. L'indication à remplir, comme disent les médecins, jette une lumière inappréciable sur l'ensemble des moyens; et, quoiqu'il ne soit pas toujours possible d'y satisfaire, elle bannit, par sa seule influence, les essais inutiles, dangereux, déraisonnables. Elle bannit surtout les recettes superstitieuses, magiques, surnaturelles, qui abondent dans la médecine primitive. De très-bonne heure, avant même les grandes acquisitions que firent l'anatomie et la physiologie, les Hippocratiques, avec une sagacité et une fermeté qui leur sont singulièrement honorables, avaient combattu les pratiques de ce genre qui infestaient la Grèce de leur temps; avec sagacité, car, à une époque où la stabilité des lois naturelles ne pouvait être, en général, qu'une hypothèse, ils s'y attachèrent comme à une vérité, du moins, dans le champ médical qui leur était particulièrement connu; avec fermeté, car il leur fallait résister aux impressions puissantes que donnait un milieu pénétré de telles croyances. Pour eux, toutes les maladies sont naturelles, et tous les moyens de les traiter sont naturels aussi; cette doctrine, s'étendant de plus en plus parmi les médecins de l'antiquité, exerça une influence salutaire sur l'expurgation de tant de recettes et de formules qui provenaient d'âges moins éclairés. Il s'établissait simultanément un esprit de

[1] Voyez, pour le tome Ier, le cahier d'août 1852, page 509. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 5.

généralité favorable à l'avancement des connaissances et à une meilleure pratique. On s'habitua, par exemple, à considérer non pas l'application de tel ou tel évacuant à un cas donné, mais l'ensemble des évacuants dans leurs effets communs.

Ainsi Oribase a un livre consacré à la saignée, où il examine quelles sont les affections qui la réclament; quelle est la mesure de l'évacuation du sang; quelles sont les veines qu'il faut inciser; quel est le temps opportun pour la saignée aux périodes diverses de la fièvre; quels sont les effets de la saignée artérielle; quels sont ceux des scarifications et des ventouses, quel est l'emploi des sangsues. Cette manière d'embrasser tout un sujet témoigne que l'esprit est débarrassé des langes de la connaissance particulière et qu'il tend à s'élever aux doctrines qui éclairent et guident. Aussi les anciens essayèrent-ils d'aller plus loin et de trouver quelques notions fondamentales qui leur rendissent compte de l'action des médicaments.

Il y a eu dans l'antiquité une doctrine qui, adoptée par les Hippocratiques et systématisée par Galien, a toujours dominé les autres, c'est la doctrine des quatre humeurs, fondée elle-même sur celle des quatre éléments; humeurs dont le juste tempérament ou crase constituait la santé, dont l'équilibre dérangé faisait la maladie, et dont le retour à l'état régulier par l'intermédiaire de la coction était la guérison. Ces humeurs, sang, bile, pituite et bile noire, avaient des qualités spéciales; elles possédaient l'une la chaleur, l'autre la sécheresse, l'autre la froideur, l'autre l'humidité. Ce fut naturellement là que les anciens prirent leur conception thérapeutique : les médicaments furent pour eux chauds, secs, humides, froids; puis ces qualités purent se combiner deux à deux, et l'on eut de la sorte une seconde série à effets mixtes. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette conception tomba avec celle qui lui servait de base. Mais il n'a pas été hors de propos de montrer les efforts spéculatifs qu'ils ont faits dans ces problèmes si complexes de la thérapeutique.

Maintenant, pour compléter le point de vue, il faut, cessant de considérer les anciens par rapport aux temps qui les ont précédés, les considérer par rapport aux temps qui les ont suivis, c'est-à-dire les comparer à ceux qui les ont surpassés comme nous les avons comparés à ceux qui avaient été surpassés par eux. Cette hiérarchie successive existe toujours quand les sciences se développent; ce n'est que dans les temps et dans les lieux où elles sont immobiles que les descendants n'ont pas cette prérogative sur les aïeux. Ainsi, depuis longtemps, dans l'Inde ou dans la Chine, le mouvement d'accumulation scientifique a

cessé; après avoir atteint un certain niveau, ces populations, si remarquables à des titres divers et dont les travaux anciens n'ont pas été sans influence sur la civilisation générale, se sont arrêtées dans la voie utile et glorieuse où elles étaient entrées; les fils n'en savent pas plus que les pères; leur histoire est une halte indéfinie; et le philosophe qui les contemple y cherche vainement cet admirable spectacle de vie, d'évolution, de progrès, qu'offrent les annales qui, commençant à l'antique Égypte et à l'Assyrie, vont, par la Grèce et Rome, jusqu'au moyen âge et de là aux temps modernes.

Tout d'abord ce qui frappe, ce qui établit une différence très-considérable entre les anciens et les modernes, c'est que ceux-là n'ont ni physique, ni chimie. Il est facile, du moins, de montrer qu'ils n'en eurent que des rudiments. Un des plus grands géomètres qui aient jamais existé avait découvert le théorème de la pesanteur spécifique des corps, et, de ce côté, il ne s'était rien fait de plus. Dans l'optique, on n'avait que des propositions élémentaires sur la réflexion et la réfraction des rayons. Le calorique n'avait donné lieu à aucune théorie; et, quant à l'électricité et au magnétisme, on savait seulement que le succin attirait les corps légers et que l'aimant attirait le fer et lui communiquait sa force attractive. En chimie le dénûment était encore plus complet, et il n'y avait rien qui correspondît à la théorie de la pesanteur spécifique ou aux notions géométriques sur la lumière. On ne se méprendra pas au sujet de mes paroles. Sans doute les anciens connaissaient et pratiquaient beaucoup d'arts chimiques, par exemple la métallurgie et la teinture; ils possédaient là-dessus un empirisme très-étendu; mais ils étaient étrangers à toute théorie, à toute science chimique.

Or c'est maintenant un point acquis, non-seulement quant à l'utilité pratique, mais même quant à la méthode, que la biologie, et par suite la médecine, ne peuvent passer de leur état rudimentaire et proprement ancien à l'état développé et proprement moderne qu'après l'institution de la physique et de la chimie. En se plaçant sur le terrain de l'étude des corps organisés, la physique et la chimie apparaissent comme deux puissants instruments de recherche sans lesquels on ne saurait pénétrer avant. La pesanteur, la chaleur, la lumière, l'électricité, le son, ont une part très-considérable dans les phénomènes vitaux; et, quand ces agents universels et énergiques sont lettre close pour l'esprit investigateur, qu'espérer des résultats de l'investigation? Mais, pour la chimie, la lacune est encore plus grave; car la vie végétative tout entière est un grand acte de composition et de décomposition, c'est-à-dire un acte chimique, sous cette réserve cependant qui sépare la chimie de la biologie,

à savoir que les compositions et les décompositions se passent au sein de la substance vivante. Tant qu'un vide pareil ne sera pas comblé, la science de la vie et celles qui en dépendent seront, à vrai dire, dans un état préparatoire qui ne peut dépasser une certaine limite. Quelques efforts qu'elles fassent, il y a là un abîme qu'elles ne sauraient franchir par leur propre force. La dissection, quelque loin qu'on la pousse, l'interprétation physiologique, avec quelque sagacité qu'on la manie, viendront toujours se heurter devant cette porte fermée que la chimie seule est en état d'ouvrir; et les esprits, n'ayant aucun moyen de connaître ce qui les arrête, recourront aux hypothèses, et à des hypothèses très-grossières, puisqu'elles seront prises à une grossière physique : ils ne réussiront jamais à saisir le fil de la progression.

Et, à vrai dire, en y pensant bien, là me paraît être la cause réelle de la longue interruption qui, après Galien, survint non pas dans l'étude des êtres vivants (car ils continuèrent à être étudiés), mais dans l'avancement de cette étude. C'est à Galien qu'il faut borner véritablement le travail actif et accumulateur de l'antiquité dans cette voie. Après lui, il n'y eut plus, parmi les anciens, aucun esprit qui poussa les investigations plus loin qu'elles n'étaient allées; et l'on se contenta de compiler et de remanier ce qui avait été fait auparavant. Ceci est d'autant plus remarquable, que le même phénomène ne se manifesta pas dans les autres domaines que les Grecs avaient si heureusement étendus, et pour lesquels, dans le fait, il n'était besoin ni de physique ni de chimie : je veux parler des mathématiques; encore longtemps après, elles comptent des noms illustres; ce qui prouve qu'autre chose que la stérilité des temps et des esprits était en action pour expliquer la stérilité qui se manifeste dans le domaine biologique. Ici donc l'arrêt du développement apparut à un moment où les autres sciences ne le subissaient pas encore; et, si la grande transformation qu'éprouvait alors le monde occidental, si l'établissement du christianisme et l'invasion des barbares, en détournant la pensée pour la fixer sur des objets plus pressants, portèrent une certaine lenteur dans toute la culture scientifique, il est vrai aussi que cette lenteur fut sentie surtout par la science qui, réellement, comme nous l'avons vu plus haut, était à peu près arrivée à sa limite préliminaire, à une impasse dont, par elle-même, elle était hors d'état de trouver l'issue.

Et ici il est curieux, vu que c'est dans l'enchaînement des sciences que la série progressive est la mieux marquée, et ici, dis-je, il est curieux de considérer empiriquement comment le travail accumulateur a résolu cette immense difficulté qui arrêtait la marche ultérieure. Je

dis empiriquement, car c'est d'abord à ce point de vue qu'il faut s'en rendre compte, mais s'en rendre compte avec l'axiome de Descartes où il recommande *de monter peu à peu, comme par degrés, des objets les plus simples et les plus aisés à connaître jusqu'à la connaissance des plus composés;* axiome qui, appliqué par la philosophie à l'histoire des sciences, a débrouillé le chaos. S'il devait jamais arriver que l'étude des corps organisés, et, par suite, la médecine, reprissent leur cours, il devait aussi arriver que la chimie naquît et entrât dans l'ensemble des notions théoriques. Ce fut le moyen âge qui en commença la culture sous le nom d'alchimie. De même que les premiers essais dans la recherche de l'organisation vivante avaient été tentés sous la forte impulsion du besoin de soigner les malades et les blessés; de même les premiers essais dans la recherche des combinaisons et décombinaisons des corps furent suggérés par une puissante préoccupation, celle de transmuer les métaux vils en métaux précieux. A la longue cela découvrit d'importants composés, cela constitua un corps de doctrine qui, illusoire sans doute au point de départ et en son principe, n'en tint pas moins les faits rassemblés, jusqu'au moment où la théorie réelle prit la place d'une théorie purement subjective. Il est vrai que, avant ce moment, la physique, qui n'avait pas cessé d'être cultivée dans le moyen âge (témoin le moine Roger Bacon), et qui était apte à profiter des nouveaux progrès dans les mathématiques, avait pris les devants et frayé les voies à la chimie. Si bien que les choses, qui avaient marché empiriquement et par une impulsion spontanée, n'en reprirent pas moins finalement leur ordre naturel, hiérarchique, indiqué par l'axiome de Descartes; mathématiques, astronomie, physique, chimie. Il ne restait plus qu'à constituer la biologie; tout était prêt pour cette œuvre capitale qui, en effet, ne tarda pas.

Par constitution définitive de la biologie, en opposition à sa constitution préparatoire qui seule fut connue dans l'antiquité, j'entends le point où, les tissus et finalement les principes immédiats ayant été anatomiquement reconnus, les propriétés qui leur sont inhérentes sont physiologiquement constatées. A ce terme il n'y a plus pour elle ni confusion avec les sciences antécédentes, ni absorption; elle a ses faits irréductibles, d'où résultent sa place dans la hiérarchie, sa méthode, ses lois, son but.

Il est un exemple qui met singulièrement en relief la différence entre l'état ancien et l'état moderne de la médecine, c'est celui de la toxicologie. La toxicologie est à peu près inconnue de l'antiquité; elle l'est, du moins, dans ce qu'elle a de reculé loin des yeux du vulgaire. Sans par-

ler des effets toxiques qui sont manifestes, on savait dès lors non pas sans doute scientifiquement et sous la direction de la chimie, mais par un empirisme que pratiquaient les pharmacopoles et la tourbe dangereuse des magiciens, on savait, dis-je, préparer des compositions énergiques : telle est la fameuse ciguë des Athéniens, dont la composition est ignorée, et cette potion fournie à Néron par Locuste pour donner une mort pour ainsi dire soudaine à Britannicus. De plus, et ici c'étaient les médecins qui s'étaient mis à l'œuvre, on avait cherché les antidotes propres à guérir l'empoisonnement; vraie maladie artificielle due à l'introduction d'une substance définie. Mais là s'arrêtait, comme devant une barrière infranchissable, la connaissance qu'avaient les anciens de cette vaste série de causes malfaisantes, de lésions et de mortalités. Une fois le poison introduit dans le corps, la médecine ancienne n'avait plus aucun moyen de le suivre. Elle ne savait ni par quelle voie il pénétrait dans l'intimité des tissus, ni comment il y cheminait pour aller porter çà et là son influence délétère, ni par quelle issue il sortait, ni combien de temps il séjournait. A certains égards, la toxicologie est un cas particulier de l'administration générale des médicaments, qui, la plupart du temps, ne diffèrent des poisons que par la dose. Eux aussi, il faut pouvoir les suivre de l'œil dans tout leur trajet à travers l'économie, et la chimie seule est en état de satisfaire au problème proposé.

J'ai rappelé le cas si marqué de la toxicologie, uniquement pour faire toucher du doigt l'invincible obstacle qui s'opposait, dans l'antiquité, à tout progrès définitif en biologie, en pathologie, en thérapeutique. On voit nettement ce qui arrêtait les esprits spéculatifs : il leur manquait un instrument sans lequel toute investigation était impossible. Non-seulement le travail chimique que j'appellerai matériel, et qui consiste à analyser pour le compte de la biologie les substances organisées, faisait défaut, et sans cette opération tout reste mystère, mais encore quelque chose de plus profond et de plus intime, quelque chose qui fait le fondement de toute la biologie, quelque chose dont on ne peut bien comprendre l'intervention nécessaire qu'en ayant sous les yeux le système philosophique de la science, était alors un blanc, un vide non soupçonné, il est vrai, mais qui n'en exerçait pas moins son influence négative; je veux dire l'ensemble des lois inférieures, ou plus simples, ou plus générales, comme on voudra les nommer. Ce sont les lois qui régissent les nombres, les formes, les mouvements, la pesanteur, la chaleur, la lumière, l'électricité, le son, et finalement les combinaisons chimiques. Toutes ces lois, qui sont inférieures, puisqu'elles appar-

tiennent au tronc inférieur de la série scientifique; qui sont plus simples, puisqu'elles appartiennent à des faits moins complexes que les faits de la vie; qui sont plus générales, puisqu'il n'y a aucune catégorie de phénomènes qui leur soit soustraite; toutes ces lois, dis-je, entrent dans la constitution des corps organisés, qui ont en plus une condition supérieure, une condition plus compliquée, une condition plus particulière, qui est la vie. Or, de tout cela, les anciens ne connaissaient ni physique, ni chimie. Comment donc seraient-ils arrivés à la notion de vie qui implique les autres? Tout progrès de la théorie était suspendu nécessairement.

A ce point de vue, on s'expliquera comment Hippocrate a pu composer son livre des *Airs, des Eaux et des Lieux*, remarquable ébauche de la théorie sur l'influence des milieux. Les Grecs, qui possédaient déjà une géométrie, commençaient aussi à posséder une astronomie, à connaître les mouvements célestes, l'obliquité de l'écliptique et par là à jeter un premier coup d'œil sur l'ensemble des climats. Il fut donc possible à Hippocrate, esprit pénétrant et généralisateur, d'établir, sans devancer ce que comportait l'état scientifique de son époque, les rapports entre les hommes et le pays qu'ils habitent. Mais il lui aurait été absolument impossible de rien établir qui eût une relation avec les notions alors ignorées de la physique et de la chimie. De ce côté aussi se vérifie, même dans un cas aussi avancé que celui d'Hippocrate et de son livre, la connexion nécessaire entre la situation générale de la science et la situation particulière de telle ou telle branche. Si, pourvu de ce fil, on examine toute la partie étiologique de la médecine grecque, on verra qu'elle est riche en connaissances dérivées directement ou indirectement de l'astronomie et de la climatologie; mais qu'elle est tout à fait pauvre en connaissances qui supposent quelque chose de plus. Rien ne jette plus de jour dans l'histoire scientifique que cette théorie de la filiation et de la connexion.

Les considérations générales, qui sont la partie supérieure et, pour ainsi dire, la vie de cette histoire, ne valent pourtant qu'appuyées sur des textes corrects et fidèlement interprétés. Là est la base de toute déduction ultérieure; et cette base, MM. Bussemaker et Daremberg continuent à nous la donner, quant à Oribase, solide et excellente. Ils ont rassemblé sous leur main et de là fait passer sous les yeux des lecteurs tous les secours qui, dans les manuscrits et dans les imprimés, peuvent servir à rectifier les endroits fautifs, à éclaircir les endroits obscurs ou douteux; et ils en ont usé avec une sagacité accrue encore par le contrôle qu'exercent les deux savants éditeurs dans leur commun

labeur, *marchant de front et se donnant une aide mutuelle*, παρδεξαῶτε μαλ' ἔσλασαν ἀλληλοιῖν. Car, en ce sujet tout grec, je ne puis me refuser le plaisir de citer et de leur appliquer la comparaison où Homère, voulant peindre la confraternité des deux Ajax, les représente comme deux taureaux attelés à une lourde charrue, ayant même courage, et fendant d'un égal effort le sol fertile :

> . . . ὡς τ' ἐν νειῷ βόε οἴνοπε πηκτὸν ἄροτρον,
> Ἶσον θυμὸν ἔχοντε, τιταίνετον· ἀμφὶ δ' ἄρα σφιν
> Πρυμνοῖσιν κεράεσσι πολὺς ἀναπηλεῖ ἱδρώς·
> Τὼ μέν τε ζυγὸν οἶον ἐύξοον ἀμφὶς ἐέργει,
> Ἱεμένω κατὰ ὦλκα· τέμει δέ τε τέλσον ἀρούρης.
> (*Il.* XIII, 703.)

Toutefois, même dans le meilleur travail, la critique a ses droits, qu'elle ne laisse pas périmer; et je vais joindre ici certains passages qui me paraissent sujets à doute, à correction, à éclaircissement.

P. 578 : Εἰς δὲ τὰς καυσλικὰς (ἐμπλάσλρους) ἔοικε παραλαμβάνεσθαι κανθαρὶς, πιτυοκάμπη, βούπρησλις κ. τ. λ.

Traduction : « Voici les médicaments qu'on fait entrer, *à ce qu'il paraît*, « dans les formules des caustiques : la cantharide, la chenille du pin, le « hupreste, etc. » Ἔοικε signifie non *à ce qu'il paraît*, mais *on a jugé convenable* : « Voici les médicaments qu'on a jugé convenable de faire « entrer, etc. »

P. 145 : Ὅστις δὲ ἐν οὐδενὶ ταῦτα λόγῳ ἔχει, πολλὰ ἀγνοεῖ, καὶ ἢν μὲν, εἰ πάνυ σμικρὰ τὰ τμητὰ προσφέροι, κίνδυνος μακράν τε ἄλλως τὴν κάθαρσιν γένεσθαι καὶ πνιγώδη.

Traduction : « Celui qui ne tient aucun compte de ces préceptes se « montre très-ignorant; et, s'il administre des morceaux coupés très-« menus (*il s'agit d'ellébore*), il s'expose à voir la purgation se prolonger « et s'accompagner soit d'étouffements, *soit d'autres accidents.* » Ἄλλως ne doit pas être traduit par *d'autres accidents;* il signifie *particulièrement;* et l'on traduira : « il s'expose à voir la purgation devenir particulièrement « longue et suffocante. »

P. 151 : Ἐπικύπλοντα δὲ δεῖ συνεργάσασθαι, ὡς ἀργότεροί γε τοῖς κατακειμένοις οἱ ἔμετοι γίνονται.

Traduction : « On aidera le vomissement en se baissant, attendu que « les vomissements *exigent assez peu d'efforts* quand on est couché. » Le sens de la recommandation faite ici par Archigène me paraît manqué; il oppose à l'inclinaison du corps le coucher sur le dos, qu'il croit moins favorable au vomissement; et l'on traduira : « attendu que, dans le « coucher sur le dos, les vomissements sont plus lents. »

P. 731 : Καὶ τοῦ δέρματος ἀφίσταταί τε καὶ ἀποπίπτει καθάπερ τις λοπὸς ἡ ἐπιδερμὶς ὀνομαζομένη.

Traduction : « et il se détache et tombe de la peau une espèce d'é« corce qu'on appelle épiderme. » Cette traduction est inexacte, et il faut dire : « ce qu'on nomme l'épiderme se détache et tombe de la « peau comme une espèce d'écorce. »

P. 148 : Οὕτω δὲ καὶ ἐπὶ τῶν λαμβανομένων ἀποστρέφεσθαι δεῖ τὸ ταχέως ὀλισθαίνειν κάτω δυνάμενον, φυλαττομένους καὶ τὸ ἐμπνευματοῦν, ἵνα ἀνεπηρέαστος μὲν ἡ κάτω κοιλία γένηται καὶ, ὡς ἔνι, ἀτροφωτάτη, ἑτοίμως δὲ αὐτὸ ἀποκρίνῃ ἡ ἄνω ἐπιπολάσαν τε καὶ ἀδιάσπαστον, ὃ γίνεται ὑπὸ τῶν πνευμάτων.

Traduction : « On évitera les aliments qui peuvent glisser facilement « vers le bas et aussi ceux qui développent des gaz, afin que le bas-ventre « reste à l'abri de toute atteinte et, autant que possible, vide d'aliments ; « et que l'estomac rejette promptement les aliments qui, dans ce cas, « surnagent *et ne sont pas mis en menus morceaux par les gaz.* » J'entends ce passage obscur tout autrement. Archigène veut (il s'agit du vomissement antique, préparé à l'aide d'aliments spéciaux et abondants), qu'on donne des aliments qui ne descendent pas vite de l'estomac dans les intestins, et qu'on se garde de ce qui gonflerait les intestins; tout cela par opposition à l'estomac, où les aliments doivent rester et être soulevés. Je traduis donc : « et que l'estomac rejette promptement les ali« ments surnageants et entiers, rejet qui s'opère par les gaz. » Je m'appuie en outre sur un passage qui se trouve quelques lignes plus bas :

Μεταξὺ δὲ πίνειν συνεχέστερον προσήκει λεῖόν τινα οἶνον καὶ ἡδύν· ὁτὲ δὲ καὶ γλυκέος ἢ οἰνομέλιτος πληρεστέρα πόσις ἐξεκομίσθη· καὶ γὰρ αἱ τοιαῦται ἐμπνευματώσεις εἰσίν· τῷ ἀνακουφίζειν ἅπαντα.

« Entre deux, on boira à plusieurs reprises un vin doux au toucher et « agréable ; quelquefois aussi on a pu impunément boire abondamment « des vins d'un goût sucré ou des vins miellés : car, *si ces vins développent « des gaz, ils soulèvent la masse des aliments.* » On voit par là que l'intervention des gaz était jugée utile pour faciliter le vomissement. Toutefois, je dois ajouter que je ne suis pas satisfait du texte : *καὶ γὰρ αἱ... ἅπαντα.* Je le crois altéré, les manuscrits ont τὸ eu lieu de τῷ, et je suis disposé à lire : *καὶ γὰρ αἱ τοιαῦται ἐμπνευματώσεις εἰσὶν εἰς τὸ* (ou encore mieux, *οἷαί τε* au lieu de *εἰσίν· τῷ*) *ἀνακουφίζειν ἅπαντα* : « *car de tels développements « de gaz sont pour soulever la masse des aliments,* ou bien *sont capables de sou« lever la masse des aliments.* »

Je lis page 21 : « On ne tirera pas plus *d'un* cotyle de sang. » Pourquoi faire *cotyle* du masculin? Il appartient à des hommes aussi habiles en

grec que MM. Bussemaker et Daremberg de ne pas altérer le genre des mots grecs transportés en français, et, bien loin de tomber dans cette faute, qui n'est que trop commune, d'y remédier toutes les fois que l'occasion s'en présente. J'étendrai ces remarques de purisme à une phrase :

Δεῖ δὲ ἄχρι λιποθυμίας κενοῦν οὐ πάσης· οὔτε γὰρ τῆς διὰ φόβον τῶν καμνόντων γινομένης, οὐ μὴν οὐδὲ ὅταν ἐν τῷ στόματι τῆς γαστρὸς ὑπάρχωσί τινες δακνώδεις χυμοί.

Traduction : « On ne prendra pas pour terme de l'évacuation (dans « la saignée) toute espèce de défaillance; par exemple celle qui tient à « la frayeur des malades ne remplit pas plus ce but que s'ils ont à l'ori- « fice de l'estomac certaines humeurs qui y causent des picotements. » Cette phrase est très-obscurément traduite, et il aurait mieux valu dire : « On ne prendra pas pour terme de l'évacuation toute espèce de « défaillance, par exemple, ni celle qui est causée par la frayeur des « malades, ni celle qui tient à des humeurs irritantes fixées à l'orifice de « l'estomac. » Toutefois je relève cette phrase, non pas tant pour l'obscurité que pour la locution : *remplir un but.* Je sais qu'on la trouve maintenant partout, soit dans la conversation, soit même sur le papier; mais, s'il faut jamais se méfier des néologismes, et surtout des néologismes mal faits, c'est quand on traduit les auteurs anciens. Je n'ai insisté sur le cas particulier que pour avoir occasion d'émettre le principe général.

Le deuxième volume d'Oribase, où j'ai glané non sans peine ces quelques remarques, et où le lecteur puisera avec abondance tant d'utiles éclaircissements, contient depuis le VIIe livre jusqu'au XVe; mais, les livres XI, XII et XIII reproduisant textuellement la partie descriptive du traité de matière médicale de Dioscoride, et l'ordre méthodique de cet écrivain ayant seulement été changé par Oribase en ordre alphabétique, les auteurs ont pensé qu'il était inutile de conserver ces trois livres dans Oribase, et qu'il suffisait de renvoyer à une bonne édition de Dioscoride. En effet, ces livres auraient occupé une place qui peut être mieux remplie.

C'est dans le même esprit de judicieuse économie de l'espace que M. Daremberg a introduit quelques réformes avantageuses : d'abord dans les *dispositions typographiques*, qui, sans devenir trop disparates avec celles du premier volume, lui ont permis de faire entrer plus de matière dans chaque page (tout le reste de la Collection sera édité d'après le nouveau plan); en second lieu, dans les *variantes*. Rien n'a été changé pour celles qui proviennent des manuscrits mêmes d'Oribase, sauf l'élimination d'un

bon nombre de variantes insignifiantes qui ne sont que des erreurs de plume. Mais, pour celles qui étaient empruntées aux éditions de Galien, M. Daremberg a pensé (et avec toute raison, selon moi) qu'il suffisait de rapporter les variantes qui éclaircissent notablement le sens des extraits faits par Oribase, ou qui améliorent le texte, ou qui donnent un autre sens; jugeant en même temps qu'il convenait de supprimer toutes les variantes qui portent évidemment sur des changements de rédaction, changements qui sont le fait même d'Oribase. Là où il n'y a point de doute sur la vraie rédaction d'Oribase, il est inutile de reproduire le texte de Galien quand ce texte ne fournit ni améliorations ni explications. Plus M. Daremberg, persuadant son docte et trop scrupuleux collaborateur, sera économe de ces variantes *galéniques* qui ne sont pas nécessaires, plus aussi il assurera le succès de l'œuvre commune, en n'excédant ni le nombre des volumes, ni le nombre des feuilles par chaque volume. Le texte, la traduction, les notes, les variantes indispensables, voilà ce que recherchent les érudits et les médecins, et non pas un amas de mots grecs estropiés par les copistes, ou de purs changements de rédaction qui n'ajoutent rien ni au sens, ni au texte.

Oribase, tel qu'il était resté après les travaux de nos devanciers, laissait encore une grande lacune dans la littérature médicale de l'antiquité. Cette lacune commence à se combler, et le deuxième volume que j'annonce ici est un heureux acheminement. Au reste, je puis annoncer aussi qu'un autre auteur grec, qui, moins étendu sans doute qu'Oribase, offre pourtant un vaste champ à toutes les sagacités de la critique la plus ingénieuse et la plus enrichie par la lecture, va bientôt paraître. Il s'agit de Rufus, qui vivait un peu avant Galien, et dont il reste deux opuscules et plusieurs fragments. C'était un médecin instruit, érudit, souvent cité par Galien, et dont il est regrettable que nous ne possédions pas davantage. M. Daremberg, dont le zèle est infatigable, et qui a parcouru si fructueusement presque toutes les bibliothèques de l'Europe, a trouvé des documents nouveaux pour cet auteur, amélioré le texte, réuni et classé les fragments, découvert des rapprochements ignorés, interprété une foule de passages obscurs ou désespérés, et fait de tout cela une œuvre d'érudition qui sera une contribution non petite à l'ancienne littérature et un honneur nouveau pour le savant éditeur. C'est ainsi que l'érudition médicale tend activement à reprendre le niveau qu'elle avait perdu depuis le XVIe siècle, et à fournir son contingent à cette grande et fructueuse explication de l'antiquité classique.

É. LITTRÉ.

Le LOTUS DE LA BONNE LOI, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

RGYA TCH'ER ROL PA, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Ed. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris. 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

HUITIÈME ARTICLE[1].

Critique du système de Çâkyamouni.

Puisque j'ai à dire beaucoup de mal du bouddhisme, je préfère commencer par le bien qu'on lui peut justement attribuer et que j'en pense. Ces éloges, tout limités qu'ils devront être, auront du moins ce résultat de tempérer la sévérité du jugement dont ils seront suivis. La condamnation, précédée de cet adoucissement équitable, ne paraîtra point une injustice ni une colère; et, après avoir loué les bons côtés de cette grande doctrine, il sera moins pénible d'en blâmer les aberrations et d'en signaler les fatales conséquences.

Voici donc pour la part du bien; je ne veux pas l'exagérer; mais je ne voudrais pas non plus la réduire iniquement.

Ce qui me frappe d'abord dans le bouddhisme, je ne parle que de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai 1854, page 270; pour le deuxième, celui de juin, page 353; pour le troisième, celui de juillet, page 409; pour le quatrième, celui d'août, page 484; pour le cinquième, celui de septembre, page 557; pour le sixième, celui d'octobre, page 640; et, pour le septième, celui de janvier 1855, page 43.

celui du fondateur, c'est sa direction toute pratique. Le Bouddha se propose un très-grand objet, qui n'est pas moins que le salut du genre humain, ou même le salut de l'univers; et il marche à son but par les voies les plus directes et les plus faciles. Il est vrai que, se donnant pour philosophe, la spéculation, avec ses analyses et ses profondeurs, ne lui serait point interdite; mais les brahmanes en avaient fait un tel abus, que le réformateur aura cru devoir s'en abstenir. En effet, il faut bien prendre garde, en voulant descendre jusqu'aux principes des choses, de s'enfoncer dans des ténèbres inutiles et de ne parler qu'à une école au lieu de s'adresser à la foule. La philosophie, lors même qu'elle ne prétend point à devenir une religion, ne doit jamais perdre de vue son devoir suprême, qui est de servir l'humanité; et le philosophe est assez peu digne de ce nom, qui est le seul à se comprendre, et à se sauver par la vérité qu'il découvre. Si cette vérité devait rester un avantage individuel, elle n'aurait point tout son prix; et, comme, pour la masse des hommes, la pratique de la morale importe bien plus que les principes sur lesquels elle repose, il faut savoir gré aux chefs des intelligences de les pousser à bien vivre plutôt encore qu'à bien penser. La réforme, avant qu'on ne la tente, peut avoir été précédée et affermie par ces longues études que la science exige; mais, quand le réformateur paraît enfin sur le théâtre du monde, son enseignement, qui n'est désormais qu'une prédication, doit être aussi clair et aussi simple que possible. Il parle au vulgaire et non point aux savants. Il doit conduire les esprits plus encore que les éclairer; il promulgue des préceptes plus qu'il n'approfondit des théories.

Cependant, tout en voulant convertir et guider la multitude, Çâkyamouni ne cherche point à l'attirer par de grossières séductions. Il ne flatte point bassement ses convoitises naturelles; et les récompenses qu'il lui promet n'ont rien de terrestre ni de matériel. Loin d'imiter tant de législateurs religieux, il n'annonce à ses adeptes ni conquêtes, ni pouvoir, ni richesse. Il les convie au salut éternel, ou plutôt au néant, qu'il prend pour le salut, par la voie de la vertu, de la science et des austérités[1]. C'est présumer sans doute beaucoup des hommes, mais ce

[1] Je ne parle pas du pouvoir magique et des facultés surnaturelles que, dans les doctrines bouddhiques, la science et la vertu confèrent à ceux qui sont parvenus aux degrés supérieurs de la sainteté. Les légendes sont pleines de ces superstitions et de ces extravagances, qui sont à l'usage des brahmanes longtemps avant que le bouddhisme ne les adopte et ne les sanctionne à son tour. Voir mon *Premier mémoire sur le Sânkhya*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome VIII, pages 198 et 389. Mais je ne crois pas que le Bouddha lui-même ait jamais fait de ces promesses fallacieuses; il laissait ce charlatanisme et ces jongleries à des adversaires qu'il méprisait.

n'est pas présumer trop. C'est un bonheur d'entendre ces nobles appels à la conscience humaine dans des temps si reculés, et dans des pays que notre civilisation un peu hautaine s'est habituée à trop dédaigner. Nous croyons que ces grandes aspirations n'appartiennent qu'à nous seuls, et nous sommes surpris autant que charmés d'en découvrir ailleurs des traces et des reflets. Dans les Védas et dans la religion qui en était immédiatement sortie, le réformateur ne trouvait rien de pareil[1]; et ce n'est point là qu'il a puisé des leçons de renoncement et d'abnégation. Mais la philosophie brahmanique s'était élevée plus haut que ce culte égoïste où l'homme ne demande aux dieux que de le faire vivre, en échange des hommages ou plutôt des aliments qu'il leur offre; elle avait porté ses regards dans les régions supérieures de l'esprit; et le système de Kapila suffit pour attester qu'en prêchant le salut éternel Çâkyamouni ne fait point une innovation[2]. Tout le monde, dans l'Inde brahmanique, a cette préoccupation solennelle; l'ascète des Çâkyas la partage; mais il ne la crée pas.

La gloire qui lui est propre, et que nul ne lui dispute, c'est cette charité sans bornes dont son âme paraît embrasée. Le Bouddha ne songe point à s'assurer personnellement le salut et la libération : il cherche par-desssus tout à sauver les autres êtres, et c'est pour leur montrer la voie infaillible du nirvâna qu'il a quitté le séjour de la joie, le Touchita, et qu'il vient subir les hasards et les épreuves d'une dernière existence. Il ne rachète pas les créatures en s'immolant pour elles dans un sacrifice sublime; il se propose seulement de les instruire par son enseignement et par ses exemples. Il les conduit sur la route où l'on ne peut plus errer, et il les guide au port d'où l'on ne revient plus. Sans doute l'esprit chrétien connaît des doctrines plus belles et plus hautes; mais, six ou sept siècles avant qu'il ne renouvelle le monde, c'est déjà une bien grande idée que celle d'associer tous les hommes, tous les êtres, dans une foi commune, et de les confondre dans une égale estime et dans un égal amour.

Voilà comment le Bouddha a pu dire sans orgueil et sans erreur que « sa loi était une loi de grâce pour tous[3]; » et comment, sans attaquer

[1] J'ai essayé, dans mon travail sur les Védas, de faire voir combien la religion qu'ils avaient fondée était étroite et intéressée; voir le *Journal des Savants*, cahier d'avril 1854, page 209. — [2] Voir le *Premier mémoire sur le Sânkhya*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome VIII, page 377. — [3] Le Bouddha le dit en propres termes, en répondant aux railleries des brahmanes qui se moquent de lui, quand il convertit Svâgata, le fils d'un marchand tombé dans la plus hideuse misère, *Svâgata Avadâna*, dans le Divya Avadâna, cité par M. E.

le régime odieux et dégradant des castes, il a ruiné cependant ce fondement de la société brahmanique. Il n'a pas vu, je l'avoue, le vrai principe de l'égalité humaine, puisqu'il n'a jamais compris l'égalité morale; mais, s'il n'a pas connu la véritable nature de l'homme, il a su, du moins, que tous les hommes sont égaux devant la douleur, et qu'ils doivent l'être aussi devant la délivrance. Il veut leur apprendre à s'affranchir pour jamais de la maladie, de la vieillesse et de la mort; et, comme tous les êtres, sans aucune exception, sont exposés à ces maux nécessaires, ils ont tous droit à l'enseignement qui doit les y soustraire en les éclairant. Devant l'identité de la misère, il fait tomber les distinctions sociales, ou plutôt il ne les aperçoit pas; l'esclave est pour lui tout autant que les fils de rois[1]. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait point déploré les abus et les maux de la société dans laquelle il vivait; mais il a été frappé bien plus encore des maux inséparables de l'humanité même, et c'est à ceux-là qu'il s'est dévoué, parce que les autres en comparaison doivent sembler bien peu de chose. Le Bouddha ne s'est point attaché à guérir la société indienne; il a voulu guérir le genre humain.

Il faut louer cette grandeur et cette généralité de vue. L'homme certainement n'est pas tout entier dans la douleur; et en cela la théorie est fausse; mais il est vrai que tous les hommes y sont plus ou moins soumis, et c'est une entreprise généreuse que de vouloir les en délivrer.

Les moyens qu'emploie le Bouddha pour convertir et purifier les cœurs ne sont pas moins conformes à la dignité humaine : ils sont pleins d'une douceur qui ne se dément point un seul instant dans le maître, et qui subsiste aussi tendre, aussi invincible dans ses disciples les plus éloignés[2]. Il ne songe jamais à contraindre les hommes, il se borne à les persuader. Il s'accommode même à leur faiblesse; il varie de mille manières les moyens de les toucher; et, quand un langage trop direct et trop austère pourrait les rebuter, il a recours aux insinuations plus douces de la parabole. Il choisit les exemples les plus vulgaires, et il se met à la portée de ceux qui l'écoutent par la naïveté des formes dont il revêt ses leçons. Il leur apprend à soulager le poids de leurs fautes par la confession, et à les expier par la sincérité du repentir.

Il va même plus loin. Comme c'est un grand mal déjà que d'avoir à réparer la faute, l'essentiel serait de montrer aux hommes à ne point la

Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. ind.* page 198. Samantaprâsâdikam mé çâsanam, dit Çâkyamouni. — [1] Si, parmi les principaux disciples de Çâkyamouni, Kaçyapa était un brahmane, Oupâli et Kâtyâyana étaient des çoûdras. — [2] On peut voir toute l'histoire d'Hiouen-Thsang dans la traduction de M. Stanislas Julien.

commettre. Puisque c'est la vertu qui doit les racheter, il faut faire en sorte de les rendre impeccables : s'ils ne font pas de chutes, ils n'auront point à se relever. De là, dans la doctrine de Çâkyamouni, ces préceptes si sages et si positifs, ces défenses toujours si justes et parfois si délicates de certaines actions. C'est une lutte incessante contre le corps et ses passions qu'il entreprend et qu'il conseille : le corps est à ses yeux le seul ennemi de l'homme; et, bien qu'il ne donne pas lui-même à sa pensée une expression aussi formelle, son ascétisme n'a pas d'autre objet. Il faut que l'homme dompte le corps; il faut qu'il éteigne les désirs brûlants qui le consument. Si le Bouddha prescrit plus particulièrement aux religieux engagés dans les ordres un célibat absolu, il n'en recommande pas moins à tous les fidèles la chasteté et la pudeur, que le brahmanisme offensait sans aucune retenue, et dont un instinct secret révèle à tous les hommes l'obligation et le charme.

A ces vertus déjà bien difficiles, il en ajoute d'autres plus difficiles encore et non moins utiles : c'est la patience, c'est la résignation, qui n'exclut point l'énergie à souffrir courageusement des maux inévitables : c'est l'indifférence et l'héroïsme sous le coup de toutes les infortunes et de toutes les douleurs; c'est l'humilité surtout, cet autre renoncement aux biens et aux splendeurs du monde, que n'ont point pratiqué seulement les pauvres mendiants, « fils de Çâkya, » mais les rois eux-mêmes au faîte de la toute-puissance. De l'humilité au pardon des offenses, il n'y a pas loin; et, bien que le Bouddha n'en ait pas fait l'un de ses préceptes étroits, sa doctrine tout entière mène à cette tolérance mutuelle dont les hommes en société ont tant besoin. La croyance même de la transmigration l'aidait singulièrement. Devant une insulte, un outrage, une violence, le premier sentiment du bouddhiste n'est pas de s'emporter. Il ne s'indigne pas, attendu qu'il ne croit pas à l'injustice. Il se dit que, dans une existence antérieure, il a commis tel péché qui, dans celle-ci, lui attire et lui mérite tel châtiment. Il ne s'en prend qu'à lui seul du malheur qui le frappe; et, au lieu d'accuser son ennemi ou son oppresseur, il n'accuse que lui-même. Loin de penser à se venger, il ne voit qu'une leçon dans les maux qu'il endure, et son unique soin c'est d'éviter désormais la faute qui les a rendus nécessaires, et qui, en se renouvelant, renouvellerait aussi la punition qui a déjà dû la suivre. Quand le jeune prince Kounâla, dont les légendes racontent la touchante histoire [1], est soumis à un supplice aussi douloureux qu'inique, il pardonne

[1] Voir ci-dessus dans le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, p. 644, l'histoire du prince Kounâla, fils du roi Açoka, qui régnait sur la plus grande partie de la presqu'île indienne.

à la marâtre qui le poursuit, il pardonne à un père abusé, et il ne pense qu'aux fautes passées par lesquelles il a provoqué contre lui-même tant de désastres.

Cette résignation qui, dans les faibles, peut si aisément tourner à la peur et à la lâcheté, rend sans doute trop facile aux forts et aux méchants la domination et le despotisme; sans doute elle favorise la tyrannie dans ces climats qui n'ont jamais connu qu'elle. Mais, entre des mains intelligentes, quel élément d'ordre et de paix sociale! quel apaisement de toutes ces passions qui troublent trop souvent la concorde et font naître des guerres implacables!

Joignez-y l'horreur du mensonge, ce respect de la parole humaine, cette sainteté du lien qui met les intelligences en communication; joignez-y cette réprobation de la médisance et même des discours frivoles; joignez-y encore le culte de la famille, la pieuse vénération pour les parents, la considération et l'estime pour les femmes, jugées dignes de tous les honneurs religieux à l'égal des hommes; et vous serez étonnés que le bouddhisme, avec tant de vertus sociales, n'ait pu parvenir à fonder, même en Asie, une société ni des gouvernements tolérables. D'abord il a échoué dans l'Inde elle-même où il est né; et, dans les pays où il s'est réfugié, son influence, tout heureuse qu'elle a pu être à certains égards, n'a point prévalu jusqu'à réformer les mœurs politiques de ces peuples. Ils sont restés partout soumis au joug le plus avilissant et le plus arbitraire. Les trop faibles germes déposés par le Bouddha dans sa doctrine, et que développaient quelques rois comme Piyadasi, ne se sont point fécondés; et aujourd'hui notre civilisation même ne peut leur rendre la vie, en pénétrant dans ces contrées où le bouddhisme garde encore toute sa vigueur. Il est à craindre que tous ses efforts bienveillants et libéraux ne soient vains contre ces institutions déplorables, qui ont pour elles la sanction des siècles, les habitudes invétérées des peuples, leur indifférence et leurs superstitions incurables. Sans doute, je ne voudrais pas juger le bouddhisme tout entier sur ce seul signe; et il ne faudrait pas le condamner sans autre examen, par cela seul que les sociétés qui le pratiquent sont mal organisées. Mais cependant on peut trouver une mesure des religions dans les institutions sociales qu'elles inspirent ou qu'elles tolèrent; et certainement l'une des marques les plus éclatantes de la grandeur du christianisme, c'est d'avoir produit ces sociétés et ces gouvernements libres qui marchent chaque jour, sous les yeux et aux applaudissements de l'histoire, à de nouveaux progrès, à une nouvelle perfection. On ne découvre rien de semblable dans les sociétés bouddhiques; et, en fait de politique et de législation, le dogme

du Bouddha est resté fort au-dessous du brahmanisme lui-même. Il a bien pu instruire et sanctifier quelques individus prenant pour modèle et pour appui ce noble idéal de Çâkyamouni; mais, pour les nations, il est resté impuissant plus encore que ses adversaires, et il n'a presque rien pu faire ni pour les constituer, ni pour les régir équitablement.

Il est donc assez probable, rien qu'à une première vue, que le bouddhisme, malgré ses mérites apparents, renferme des vices cachés qui l'ont rendu stérile; je vais m'attacher à les découvrir et à les montrer. J'ai fait la part du bien; il faut en venir maintenant à celle du mal, qui sera beaucoup plus grande.

Toute cette morale a beau afficher le renoncement et l'abnégation, au fond elle est étroite et intéressée. Elle ne repose que sur une seule idée, qui n'est ni la plus juste ni la plus haute, celle du salut éternel, entendu encore comme les bouddhistes l'entendent, dans le sens du néant ou nirvâna. C'est la récompense offerte à tous les efforts de l'homme; c'est le but suprême de la loi; c'est le prix ineffable promis à toutes ses vertus. Sa vie s'ordonne sur cette fin d'après les enseignements et les exemples du maître; mais il n'agit jamais qu'en vue de la rémunération qu'il espère. Il éteint toutes les autres convoitises; mais il garde celle-là; il dompte tous les autres désirs; mais il grandit ce désir insatiable de tous ceux qu'il lui sacrifie. Je dis qu'il y a là de quoi fausser la morale tout entière; et j'attribue sans hésiter à cette préoccupation égoïste de la récompense et à l'idée du nirvâna presque toutes les fautes du bouddhisme.

L'homme fait bien sans doute de songer, durant toute cette vie, que quelque chose doit la suivre. Il fait bien de se régler sur cette conséquence inévitable, quelle qu'elle soit d'ailleurs selon les croyances qu'il adopte; il fait bien de penser à l'éternité, qui lui peut expliquer à la fois et d'où il vient et où il retourne. En face de cette grande idée, il peut sentir également et toute sa faiblesse et toute sa valeur; elle peut lui donner la clef de son destin, s'il sait l'interroger avec discrétion et sagesse. Mais il doit se garder de l'abaisser et de la détruire, en n'y voyant et en n'y cherchant qu'une récompense, qui, tout élevée qu'elle peut paraître, n'en devient pas moins un salaire. La pensée du salut éternel n'est plus alors une vertu : c'est un calcul; et, comme rien n'est plus mobile et plus changeant que le calcul et l'intérêt, l'homme se trouve jeté sur une voie où il ne peut faire que des faux pas. Dans une religion plus vraie et plus sainte, il peut s'en remettre à la justice de Dieu du soin de récompenser ou de punir éternellement; mais, dans une religion qui ne reconnaît point de Dieu, malheur irréparable de la religion boud-

dhique, l'homme demeure son propre juge; c'est lui qui, de son autorité privée, décide de ce qui mérite le salut ou de ce qui s'en éloigne; il prononce dans sa propre cause; et ce n'est guère le moyen de demeurer équitable et infaillible. Il croit pratiquer la vertu, tandis qu'en réalité il ne pratique qu'un incessant égoïsme, qui se cache et se fortifie jusque dans les austérités les plus rudes et dans les détachements les plus orgueilleux. On ne fait jamais que son propre salut; on ne peut faire celui des autres; tout au plus peut-on, comme le Bouddha, leur montrer la voie. Mais il faut qu'ils y marchent, et l'on ne saurait y marcher pour eux. Le salut est donc exclusivement individuel; il met l'homme dans un isolement complet. Plus l'homme s'en préoccupe, plus il s'éloigne de ses semblables, qu'il néglige tout au moins, quand il ne va pas jusqu'à les mépriser et à les fuir. Aussi les religieux, qui sont comme la milice de la religion nouvelle et qui en représentent les champions les plus fidèles et les plus accomplis, sont-ils à peu près étrangers à la société, qui pourtant les nourrit. Ils y passent leur existence effacée autant qu'inutile, en y vivant des aumônes que leur prépare le travail d'autrui, et en y portant des haillons que leur humilité ne dédaigne point, mais que leur main n'a point tissus. L'ascète est ravi tout entier au monde dans lequel il vit, par le monde auquel il aspire; et, en admettant qu'une paresse qui s'ignore par fois elle-même ne trouve pas son compte secret à cette prétendue sainteté, à qui cette sainteté peut-elle servir, si ce n'est à l'ascète lui-même? Que deviendrait la société, y compris les anachorètes qu'elle soutient par sa facile libéralité, si chacun voulait imiter de si pieux exemples? Le renoncement est une belle chose sans doute; mais, quand on prétend, comme Çâkyamouni, sauver le genre humain, il faut songer à tous les hommes sans exception; il ne faut pas songer à quelques privilégiés. Vous abolissez les castes que vous trouvez établies, en ne vous arrêtant point aux limites illégitimes qu'elles prescrivent; c'est bien; mais vous créez vous-même une autre caste, qui n'est plus large qu'en apparence, et qui, de fait, reste plus étroite encore que les autres. Par la nature même des choses, la pensée du salut, à moins qu'on ne la restreigne dans de justes bornes, devient dangereuse autant qu'elle est fausse; si elle envahit toutes les actions de l'homme, elle les gâte; et, sans parler du mal qu'elle peut faire à la société, elle corrompt l'âme de l'individu, qui ne songe plus qu'à soi, et qui, malgré sa vanité d'initié et d'adepte, ignore profondément ce que doit être le véritable et unique mobile de toute sa conduite ici-bas.

C'est qu'en effet il n'y a point à présenter à la conscience humaine, surtout quand on se croit philosophe, d'autre mobile que l'idée du

bien. Ce n'est pas simplement la plus désintéressée et la plus noble des idées; c'est encore la plus vraie et la plus pratique. Pour peu que l'homme veuille descendre en lui-même, il la trouve au fond de son cœur vivante et infaillible; le plus souvent, sans le savoir, c'est sur elle qu'il règle la plus grande partie de son activité. Si l'on veut remonter jusqu'à son origine, elle nous mène à Dieu, dont elle nous révèle la vraie nature; si on la suit dans ses conséquences, elle nous explique le monde, qu'elle seule peut faire comprendre. Placée au faîte des idées les plus évidentes et les plus hautes, c'est elle qui éclaire toutes les autres, comme c'est elle qui les engendre. Eh bien, cette idée, qui est le fond même de notre âme, de notre raison, de notre intelligence, comme elle est le fond de l'univers et de Dieu, n'apparaît point dans le bouddhisme. Çâkyamouni ne semble pas s'être douté qu'elle existât. Dans la philosophie grecque, Socrate et Platon se sont fait la gloire impérissable d'avoir donné à l'idée du bien sa véritable place dans l'âme de l'homme, dans le monde et en Dieu. Ce flambeau, une fois allumé par leurs mains, n'a fait que jeter de jour en jour plus de lumière et d'éclat parmi nous. Dans le bouddhisme, au contraire, pas une lueur de cette flamme divine ne s'est montrée; pas une étincelle durable n'en a jailli; et ce soleil des intelligences, comme Platon le nomme, ne les a jamais éclairées dans le monde indien. Les cœurs, les âmes, les esprits, y sont restés plongés dans les plus noires ténèbres; et les siècles, loin de dissiper cette obscurité, n'ont fait que l'épaissir. L'idée de la récompense, substituée à celle du bien, a tout perverti. Un voile impénétrable et sombre a été répandu sur toutes choses; et l'homme n'a pu désormais rien comprendre ni à lui-même, ni à la nature dans laquelle il vit, ni à Dieu, qui les a faits l'un et l'autre. C'est de cette première et capitale erreur que toutes les autres sont découlées.

Une des conséquences les plus certaines et les plus fatales, c'est d'abord que, l'idée du bien une fois méconnue, le bouddhisme a, du même coup, ignoré celle du devoir. Chose étrange! dans un système où le mot de devoir (dharma) apparaît à chaque ligne des ouvrages sans nombre qu'il a produits, la notion même du devoir a complétement échappé. On y voit bien l'obéissance à la loi du Bouddha, une soumission aveugle à ses leçons, une vénération sincère pour ses vertus qu'on s'efforce d'imiter. Mais un conseil, un ordre, n'oblige pas moralement; tout ce qu'il peut faire, c'est de contraindre extérieurement, et, tant que la conscience et la raison n'ont point parlé, le devoir n'apparaît point. On n'est pas lié parce qu'on obéit; on n'est point obligé parce qu'on se courbe sous un joug, ce joug fût-il le plus raisonnable et le plus salu-

taire. C'est donc au for intérieur, aux arrêts seuls de la conscience, que le législateur moral doit toujours s'adresser, et surtout quand il se condamne, comme Çâkyamouni, à se passer de Dieu, source suprême de tout bien et de tout devoir. Autrement il fait peut-être de fervents adeptes, et, au besoin, de très-fidèles sujets; mais il ne fait pas des hommes. Il n'enseigne ni n'inspire la vertu; tout au plus enseigne-t-il la prudence. Quand le jeune Oupagoupta résiste aux séductions d'une belle et riche courtisane[1], ce n'est pas en se disant que la continence est un devoir et qu'il fait bien de combattre de coupables désirs; c'est en pensant « qu'il est mieux pour ceux qui aspirent à l'affranchissement « et qui veulent échapper à la loi de la renaissance, de ne point aller « voir cette femme. » Ainsi il calcule son salut; et, comme il craint de le risquer en succombant, il s'abstient, non pas par vertu, mais par intérêt. Il n'a donc point compris le devoir, tout en accomplissant une louable action; il n'est point moralement vertueux, tout en restant vainqueur dans cette lutte délicate contre lui-même. J'avoue que c'est déjà beaucoup que le bien se fasse, quel que soit d'ailleurs le motif dont l'acte s'inspire; mais le mérite moral n'est réel et complet que si l'agent se guide uniquement par la pensée du devoir, qui n'est au fond que l'idée même du bien. L'une et l'autre manquent absolument à la doctrine du Bouddha.

On peut signaler une seconde conséquence non moins fâcheuse; c'est le scepticisme. Sans doute il n'est pas poussé aussi loin dans les soûtras de la prédication qu'il le fut plus tard dans le Pradjnâ Pâramitâ, qui en arrive à nier tout à la fois et l'objet connu et le sujet connaissant, la réalité des choses et la réalité même de la conscience. Mais, sans être tombé dans ces excès, Çâkyamouni ne proclame pas moins résolument la vanité et le néant de toutes choses, en face du nirvâna, qui seul à ses yeux est immuable. « Tout est vide » est un de ses axiomes favoris, sur lequel il appuie avec le plus de sécurité le renoncement qu'il prêche aux hommes. Certainement, parmi les phénomènes au milieu desquels nous devons vivre, il en est beaucoup qui sont transitoires et passagers. Il en est bien peu qui soient permanents et qui portent « le caractère de la fixité, ce vrai signe de la Loi, » comme le disait le jeune Siddhârtha dans ses premières méditations[2]. Mais tous les êtres ne sont pas « vides au dehors, vides au dedans, » ainsi qu'il le pensait; et, s'il

[1] Voir ci-dessus le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, p. 645. J'ai loué plus haut la chasteté d'Oupagoupta; ici je tâche de faire voir ce qu'il y a moralement d'incomplet dans le motif qui le décide. — [2] Voir ci-dessus le *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 360.

avait su s'interroger lui-même avec un peu plus d'attention et d'exactitude, il aurait trouvé le terrain solide et inébranlable où l'homme peut poser d'infaillibles pas. L'homme peut nier tout ce qui l'entoure; il peut douter de tous les phénomènes extérieurs, d'une partie même des phénomènes qu'il porte en lui. Mais il a beau faire; il ne peut douter de sa propre conscience quand elle lui reproche la faute qu'il a commise, ou qu'elle le loue du bien qu'il a fait[1]. Il ne se demande peut-être pas, comme le prétend une doctrine plus subtile encore qu'elle n'est vraie, si le principe en vertu duquel il agit peut devenir une loi universelle; mais il se dit assurément qu'il doit lui-même toujours agir comme il le fait, et que tout être raisonnable doit agir comme lui. Quand l'homme trouve ainsi l'ordre au dedans de son propre cœur, il lui est assez facile de le transporter dans le monde du dehors; et le bien qu'il a découvert dans sa conscience, il le reconnaît aussi évident et plus immense dans l'univers, que le bien seul régit et anime. Il ne croit plus dès lors au vide; et les êtres acquièrent pour lui autant de substance qu'ils participent au bien. Il ne doute de leur réalité que dans la proportion même où ils s'en éloignent; et, sur la ferme base où il s'est lui-même placé, toutes les notions de son intelligence se raffermissent en même temps qu'elles s'ordonnent. S'il en est quelques-unes qui chancellent encore, c'est qu'elles ne valent pas la peine qu'on les observe ou qu'on les fixe.

L'idée du bien bannit donc de l'âme le scepticisme; non-seulement elle éclaire l'homme; mais, de plus, elle le fortifie. En face de sa conscience, qui lui parle si haut, même alors qu'elle dépose contre lui, il n'est plus tenté de croire avec Çâkyamouni au seul témoignage de ses sens; et, sans les récuser absolument, il sait désormais quel est le juste degré de confiance qu'il leur doit. Quand on ne regarde que le monde matériel, on peut à toute force nier que le bien ou le mal s'y trouvent; mais, quand l'homme se regarde lui-même, il ne peut repousser la distinction du bien et du mal moral, à moins que sa perversité ne lui en fasse un criminel intérêt[2].

A mon sens, ceci explique très-bien le caractère le plus saillant du

[1] Je prends ici le mot de *conscience* dans le sens vulgaire; il ne serait pas juste de demander davantage au bouddhisme. — [2] Comme, dans le système de Çâkyamouni, il y a les meilleurs instincts, si ce n'est les théories les plus conséquentes, le Bouddha, tout sceptique qu'il est, combat énergiquement le scepticisme corrupteur des brahmanes. Il faut lire particulièrement, pour bien juger de cette contradiction, le *Sâmanna phala soûtta*, pâli, *Lotus de la bonne loi*, de M. E. Burnouf, p. 453 et suiv.

bouddhisme, et le plus douloureux de tous ceux qu'il présente à notre observation, je veux dire sa profonde et irrémédiable tristesse. Quand on ne croit au bien, ni dans l'homme, ni dans le monde, il est tout simple qu'on les prenne l'un et l'autre en aversion, et qu'on ne cherche de refuge que dans le néant. De là cet aspect désespéré de la vie qui, sous toutes les formes, se retrouve dans toutes les parties de cette doctrine, et qui l'assombrit sans cesse. On se croirait dans un sépulcre; et, lorsque le bouddhisme parle de la délivrance, il dit toujours du nirvâna, qu'il vient détruire définitivement pour l'homme « ce qui n'est qu'une « grande masse de maux. » Dès qu'on se fait de la vie une telle opinion, il semble qu'il n'y ait plus qu'à se débarrasser de cet odieux fardeau, et que le suicide soit le seul parti que l'homme ait à prendre en cette affreuse extrémité. Plus d'une légende nous prouverait qu'assez souvent les adeptes du bouddhisme en ont tiré cette conséquence aussi logique qu'absurde. Mais Çâkyamouni, par une contradiction qui l'honore, a voulu que l'homme employât sa vie à se racheter de la vie même par la vertu. Il a voulu que, pour cesser de vivre à jamais, on commençât par vivre selon toutes les lois de la raison, telles du moins qu'il les comprenait, et que l'on conquît une mort éternelle par l'existence la plus pure et la plus sainte. Cette haute idée qu'il se fait de la vertu, seul gage du salut éternel, aurait dû, ce semble, éclairer le philosophe. La vie n'est donc pas si peu de chose qu'il le croit, puisque, après tout, elle permet à l'homme cet admirable emploi de ses facultés. Mais les ténèbres sont trop épaisses pour que cette lumière, toute vive qu'elle [illegible] Çâkyamouni ne voit dans l'existence que [illegible] pour ses semblables [illegible] sur lui-même [illegible]

[illegible] l'homme à la loi [illegible]

Mais [illegible] que la vie n'est qu'un long tissu de [illegible]

l'âme qui s'immole au devoir; depuis les affections de la famille jusqu'aux passions héroïques du patriotisme, que l'Inde elle-même n'a point ignorées, qu'en fait-on? Prétend-on aussi les nier? Mais, si l'on tient tant de compte des maux, croit-on qu'il est bien juste de dédaigner tant de biens incontestables? Est-ce apprécier équitablement les choses que de ne les considérer que sous une seule des deux faces contraires qu'elles présentent? Il ne serait peut-être pas beaucoup plus sage de nier les maux de la vie aussi énergiquement que le bouddhisme les affirme. Mais l'optimisme, s'il n'est pas parfaitement vrai, l'est sans comparaison beaucoup plus que le désespoir. Il soutient du moins les courages en les rassurant; s'il fausse un peu l'esprit, il ne l'abat point; il l'élève au lieu de le dégrader; il lui donne certainement plus de lumière que la thèse opposée, puisque, dans la vie humaine et dans le monde, la somme des biens l'emporte sur la somme du mal aux yeux des juges impartiaux et pour des cœurs un peu virils.

Il y a en outre je ne sais quelle pusillanimité à ne songer qu'aux maux tout extérieurs, la vieillesse, la maladie et la mort, et à oublier les autres maux bien autrement graves et redoutables, en soi et par leurs conséquences, qui attaquent l'âme et qu'on appelle des vices. Le bouddhisme s'est donné la peine, dans une casuistique raffinée et savante, de classer avec le soin le plus minutieux toutes les nuances du *Kléça;* c'est par centaines qu'il les a distinguées. Et pourquoi, je le demande, tout ce labeur? Au fond ce n'est pas le vice que le bouddhisme veut éviter et qu'il déteste; c'est le nirvâna qu'il recherche et qu'il veut conquérir; et, comme le vice peut empêcher le salut et la délivrance, on ne craint le vice et on ne le repousse qu'indirectement. Ce qu'on redoute uniquement et par-dessus tout, c'est la douleur qui fait frémir d'effroi une sensibilité trop peu courageuse, c'est le déclin de l'âge qui fane les belles couleurs de la jeunesse, c'est la vieillesse qui détruit les forces, c'est la mort enfin, qui n'est qu'un passage de cette existence de douleurs à une autre existence plus douloureuse encore. Ce qu'il faut éviter à tout prix, et même au prix de la vertu, ce n'est pas la dégradation morale, suite du vice, c'est cette dégradation corporelle qui, loin de désoler le sage, doit au contraire le fortifier en l'instruisant. Il serait injuste d'aller jusqu'à prétendre que Çâkyamouni ne s'inquiète en rien du mal moral et qu'il n'en fait aucun état; mais ce qui est vrai, c'est qu'il le subordonne, et que le mal physique est le principal objet de ses craintes et de ses préoccupations.

Et ici, admirez la contradiction. Tout en redoutant outre mesure les maux de la vie, et en cherchant à s'en délivrer éternellement par le

bouddhisme, et le plus douloureux de tous ceux qu'il présente à notre observation, je veux dire sa profonde et irremédiable tristesse. Quand on ne croit au bien, ni dans l'homme, ni dans le monde, il est tout simple qu'on les prenne l'un et l'autre en aversion, et qu'on ne cherche de refuge que dans le néant. De là cet aspect désespéré de la vie qui, sous toutes les formes, se retrouve dans toutes les parties de cette doctrine, et qui l'assombrit sans cesse. On se croirait dans un sépulcre; et, lorsque le bouddhisme parle de la délivrance, il dit toujours du nirvâna, qu'il vient détruire définitivement pour l'homme « ce qui n'est qu'une « grande masse de maux. » Dès qu'on se fait de la vie une telle opinion, il semble qu'il n'y ait plus qu'à se débarrasser de cet odieux fardeau, et que le suicide soit le seul parti que l'homme ait à prendre en cette affreuse extrémité. Plus d'une légende nous prouverait qu'assez souvent les adeptes du bouddhisme en ont tiré cette conséquence aussi logique qu'absurde. Mais Çâkyamouni, par une contradiction qui l'honore, a voulu que l'homme employât sa vie à se racheter de la vie même par la vertu. Il a voulu que, pour cesser de vivre à jamais, on commençât par vivre selon toutes les lois de la raison, telles du moins qu'il les comprenait, et que l'on conquît une mort éternelle par l'existence la plus pure et la plus sainte. Cette haute idée qu'il se fait de la vertu, seul gage du salut éternel, aurait dû, ce semble, éclairer le philosophe. La vie n'est donc pas si peu de chose qu'il le croit, puisque, après tout, elle permet à l'homme cet admirable emploi de ses facultés. Mais les ténèbres sont trop épaisses pour que cette lumière, toute vive qu'elle est, les traverse et les dissipe. Çâkyamouni ne voit dans l'existence que la douleur; et, moitié par compassion pour ses semblables, moitié peut-être aussi par faiblesse et par un assez lâche retour sur lui-même, il consacre les efforts de son génie à soustraire l'homme à la loi fatale de la renaissance.

Mais ne dirait-on pas vraiment que la vie n'est qu'un long tissu de douleurs et de souffrances? Sans doute il faut reconnaître les maux nombreux qu'elle renferme et qui la déparent; ce serait folie que de les nier. Mais, sans parler des enseignements salutaires que l'homme peut tirer des maux mêmes qu'il endure, et dont trop souvent sa volonté dépravée est la seule cause, est-il donc vrai qu'il n'y ait que des maux dans la vie? Et les joies de toute sorte qu'elle nous prodigue, depuis les joies naïves de l'enfance qui s'ignore, jusqu'aux joies austères de la réflexion mûrie par l'expérience, et de la conscience fortifiée par la sagesse; depuis les plaisirs des sens jusqu'à ceux de l'entendement; depuis le spectacle incessant et splendide de la nature jusqu'à celui de

l'âme qui s'immole au devoir; depuis les affections de la famille jusqu'aux passions héroïques du patriotisme, que l'Inde elle-même n'a point ignorées, qu'en fait-on? Prétend-on aussi les nier? Mais, si l'on tient tant de compte des maux, croit-on qu'il est bien juste de dédaigner tant de biens incontestables? Est-ce apprécier équitablement les choses que de ne les considérer que sous une seule des deux faces contraires qu'elles présentent? Il ne serait peut-être pas beaucoup plus sage de nier les maux de la vie aussi énergiquement que le bouddhisme les affirme. Mais l'optimisme, s'il n'est pas parfaitement vrai, l'est sans comparaison beaucoup plus que le désespoir. Il soutient du moins les courages en les rassurant; s'il fausse un peu l'esprit, il ne l'abat point; il l'élève au lieu de le dégrader; il lui donne certainement plus de lumière que la thèse opposée, puisque, dans la vie humaine et dans le monde, la somme des biens l'emporte sur la somme du mal aux yeux des juges impartiaux et pour des cœurs un peu virils.

Il y a en outre je ne sais quelle pusillanimité à ne songer qu'aux maux tout extérieurs, la vieillesse, la maladie et la mort, et à oublier les autres maux bien autrement graves et redoutables, en soi et par leurs conséquences, qui attaquent l'âme et qu'on appelle des vices. Le bouddhisme s'est donné la peine, dans une casuistique raffinée et savante, de classer avec le soin le plus minutieux toutes les nuances du *Kléça;* c'est par centaines qu'il les a distinguées. Et pourquoi, je le demande, tout ce labeur? Au fond ce n'est pas le vice que le bouddhisme veut éviter et qu'il déteste; c'est le nirvâna qu'il recherche et qu'il veut conquérir; et, comme le vice peut empêcher le salut et la délivrance, on ne craint le vice et on ne le repousse qu'indirectement. Ce qu'on redoute uniquement et par-dessus tout, c'est la douleur qui fait frémir d'effroi une sensibilité trop peu courageuse, c'est le déclin de l'âge qui fane les belles couleurs de la jeunesse, c'est la vieillesse qui détruit les forces, c'est la mort enfin, qui n'est qu'un passage de cette existence de douleurs à une autre existence plus douloureuse encore. Ce qu'il faut éviter à tout prix, et même au prix de la vertu, ce n'est pas la dégradation morale, suite du vice, c'est cette dégradation corporelle qui, loin de désoler le sage, doit au contraire le fortifier en l'instruisant. Il serait injuste d'aller jusqu'à prétendre que Çâkyamouni ne s'inquiète en rien du mal moral et qu'il n'en fait aucun état; mais ce qui est vrai, c'est qu'il le subordonne, et que le mal physique est le principal objet de ses craintes et de ses préoccupations.

Et ici, admirez la contradiction. Tout en redoutant outre mesure les maux de la vie, et en cherchant à s'en délivrer éternellement par le

néant, le seul moyen, ou du moins le plus efficace que l'on trouve de se guérir de l'existence, c'est d'en faire une torture et un supplice pendant les courts instants qu'on la possède en l'exécrant. Quel code que celui que Çâkyamouni impose à ses adhérents les plus aimés et les plus fidèles! quelles observances que celles qu'il prescrit à ses religieux et qu'il pratique lui-même! Des haillons et des linceuls pour vêtements, des forêts pour abris, des aumônes pour nourriture, des cimetières pour lieux de méditation, la plus rigide abstinence, la proscription de tous les plaisirs, même les plus innocents, le silence habituel qui éloigne les plus chers entretiens! c'est presque déjà la tombe. Sans doute l'austérité même de cette doctrine, qu'on ne limite pas à un cloître, mais qu'on prêche au monde, prouve l'ardeur sincère de la foi qui la recommande. Il faut une bien énergique conviction pour se prescrire de si douloureux et de si longs sacrifices. Mais, si la vie est déjà un aussi grand mal, pourquoi aggraver encore ce mal nécessaire? Pourquoi à ces misères inévitables ajouter volontairement ces mortifications sous lesquelles le corps succombe? Ne serait-il pas plus conséquent à la doctrine qu'on enseigne de faire de la vie une continuelle jouissance; et, du plaisir, la seule occupation de l'homme? Ne faut-il pas tâcher d'atténuer la douleur loin de l'irriter encore? Il est vrai qu'on ne touche pas les hommes en leur prêchant le plaisir; et que cette lâche doctrine, qui peut séduire quelques esprits corrompus, n'est pas faite pour entraîner les foules, tout ignorantes et sensuelles qu'elles sont. Çâkyamouni a eu raison de ne pas descendre à cette bassesse, que sa grande âme eût repoussée; mais l'ascétisme n'était pas l'application qu'il devait logiquement tirer de ses principes.

Ainsi, ignorance de la notion du bien; égoïsme aveugle; méprise absolue sur le devoir; scepticisme à peu près universel; aversion fanatique de la vie, qu'on méconnaît; pusillanimité devant ses douleurs; tristesse inconsolable dans un monde que l'on comprend mal, voilà déjà bien des erreurs; mais le bouddhisme en commet de bien plus fortes encore. Il est assez prouvé que la nature véritable de l'homme lui a complétement échappé; et que, tout en instituant contre le corps une lutte incessante et implacable, ce n'est pas au profit de l'âme qu'il a travaillé. Il ne distingue pas l'âme du corps, ni l'esprit de la matière. Réduisant l'intelligence tout entière à la sensibilité extérieure, il ne paraît pas avoir soupçonné dans l'homme les deux principes qui le composent et qui expliquent toute sa destinée. Le Sânkhya, du moins, avait tracé profondément cette démarcation essentielle; et, tout en se trompant sur les conséquences qui la suivent, il avait fait à l'esprit une large

part, sans lui faire d'ailleurs sa part véritable. Çâkyamouni est, sous ce rapport, bien au-dessous de Kapila. Il reste athée comme lui; mais à un spiritualisme très-décidé quoique bâtard, il substitue, en s'adressant à la multitude, un matérialisme grossier qu'il accouple aux plus mystiques austérités.

Non-seulement il confond dans l'homme les deux principes si opposés qui le forment; il confond de plus l'homme lui-même avec tout ce qui l'entoure. Il le confond d'abord avec les animaux qui le servent, et qui parfois le déchirent quand ils ne le fuient pas; avec les plantes qui le nourrissent et parfois l'empoisonnent; enfin, chose presque incroyable! avec la matière brute où il n'y a plus trace d'organisation ni de vie, et que l'homme façonne à son gré, quand il veut y appliquer ses mains industrieuses. Oui, l'idée de la transmigration porte jusque-là pour Çâkyamouni, c'est-à-dire jusqu'à la monstruosité la plus flagrante. Il y a parmi nous des doctrines qui ravalent l'homme au niveau de la bête, et qui ne veulent reconnaître en lui qu'un animal un peu plus parfait que les autres. C'est déjà pousser assez loin la méprise; c'est déjà observer bien mal et bien peu. Mais qu'est-ce que cette erreur, toute grave qu'elle est, auprès de celle où s'abîme le bouddhisme? L'homme, selon lui, n'est en rien distinct de la plus vile matière. Dans les existences successives et infinies qu'il peut fournir, il peut être toutes choses sans exception, depuis le plus relevé des êtres jusqu'au plus informe; depuis l'organisation la plus merveilleuse et la plus compliquée jusqu'à l'absence même de toute organisation. Si les textes n'étaient aussi formels et aussi nombreux, si cette croyance n'était en parfait accord avec tout le reste du système, qui la suppose et ne peut se passer d'elle, on douterait vraiment qu'un paradoxe de cet ordre ait jamais pu séduire des intelligences humaines. Mais malheureusement le doute n'est pas permis, ainsi que je l'ai fait voir[1]. C'est l'idée de l'unité de substance poussée aussi loin qu'elle peut l'être, dans toute son étendue et dans toute son absurdité. Spinosa et nos panthéistes modernes, qui se croient sans doute fort audacieux et fort conséquents, le sont bien moins que Çâkyamouni. Il va jusqu'au bout de ses idées, tandis qu'eux ils ne voient qu'une partie des leurs et s'arrêtent à mi-chemin. Par une sorte d'instinct qui leur fait sentir le gouffre ouvert devant eux, ils reculent sans le savoir; et, bien qu'ils ne fassent point à l'homme sa juste part dans leurs systèmes où tous les êtres s'effacent et se confondent sous une obscure identité, ils n'osent point avouer ces blasphèmes dégradants où le boud-

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1855, page 57.

dhisme s'est complu. Il est vrai que, sous un autre rapport, ils ont fait à peu près comme lui en ne voulant reconnaître d'autre Dieu que l'homme lui-même. Mais, de nos jours, ces extravagances impies sont moins faciles; on en sait long sur l'âme de l'homme quand on a derrière soi la philosophie platonicienne et la méthode de Descartes, et qu'on vit dans le sein de la civilisation chrétienne. On peut encore méconnaître tout ce qu'apprend la psychologie, et tâcher, sinon de la réfuter, au moins de l'éluder en semblant l'ignorer; mais on a beau faire dans cette voie déplorable, le sens commun résiste; le philosophe qui s'égare sent confusément l'erreur où il se perd : sa propre conscience, en protestant contre lui, ôte à son système une partie de sa force; et sa conviction ébranlée suffit à peine à le dominer lui-même, loin de pouvoir entraîner les autres. Mais, dans le monde indien, où la véritable science n'a jamais été connue, où la psychologie est restée ignorée profondément, même des brahmanes, tout spéculatifs qu'ils sont, toutes les aberrations, toutes les folies sont possibles; et il n'a fallu qu'un esprit énergique et résolu pour les pousser à bout. Il est allé, sans que rien pût l'arrêter, aussi avant que la logique le menait; et, comme l'observation psychologique lui restait fermée plus encore qu'à ses adversaires, il n'a senti aucune des fautes, ou plutôt des inepties dans lesquelles il tombait. Rien n'a surpassé la grandeur de sa conviction que la grandeur de son aveuglement.

Je crois qu'il est assez facile maintenant de comprendre comment le bouddhisme est nécessairement athée. Quand on méconnaît à ce point la personnalité de l'homme, il est absolument impossible de se faire la moindre idée de Dieu. Cette dernière face de la doctrine de Çâkyamouni mérite de nous arrêter encore quelques instants : elle est sans comparaison la plus fâcheuse de toutes. Mais notre examen doit aller jusqu'à sonder ces plaies hideuses de l'esprit humain; en détourner les yeux, ce ne serait pas faire assez pour essayer de les guérir.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 22 février, une séance publique pour la réception de M. Berryer, élu en 1852, en remplacement de M. le comte Alexis de Saint-Priest. La séance était présidée par M. le comte de Salvandy, directeur, assisté de M. Villemain, secrétaire perpétuel, et de M. Mérimée, chancelier. M. Berryer a prononcé l'éloge de son prédécesseur, M. de Saint-Priest, et M. de Salvandy, au nom de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 16 février 1855, M. Hippolyte Fortoul a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Raoul-Rochette, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Odilon Barrot a été élu, le 10 février, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Blondeau, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recherches sur la numismatique judaïque, par F. de Saulcy, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie de F. Didot frères,

1854, in-4° de 192 pages, avec 19 planches. — L'ouvrage publié par F. Perez Bayer, en 1781, *De nummis hebræo-samaritanis*, contient une classification de toutes les monnaies hébraïques connues à cette époque. L'origine de la numismatique des Juifs y est fixée à la concession faite à Simon l'Asmonéen, frère de Judas Machabée, par Antiochus VII, c'est-à-dire à la fin de l'année 173 de l'ère des Séleucides. Mais, depuis le temps où vivait Bayer, la critique a été introduite dans l'étude des médailles, et la numismatique hébraïque s'est enrichie d'un certain nombre de types nouveaux; il était donc devenu nécessaire de soumettre la série des monnaies judaïques à une nouvelle appréciation. Déjà M. Ch. Lenormant, en 1845, avait fait paraître, dans la *Revue numismatique*, un remarquable travail sur ce sujet. Profitant des recherches de ce savant et s'appuyant sur plusieurs découvertes successives qu'il a faites lui-même, M. de Saulcy reprend aujourd'hui l'étude des monnaies juives et en propose une classification méthodique entièrement nouvelle. Cet ouvrage, qui se recommande à l'attention des numismatistes, fait remonter les monnaies juives à une époque bien antérieure au pontificat de Simon l'Asmonéen. Les plus anciennes pièces décrites par M. de Saulcy sont des monnaies autonomes frappées sous le pontificat de Jaddus (Yaddous) pendant le règne d'Alexandre le Grand. Les périodes suivantes comprennent les monnaies des princes Asmonéens, celles de la dynastie des Iduméens, celles de la période de liberté judaïque comprise entre la fin du règne de Néron et la prise de Jérusalem par Titus, et les monnaies impériales coloniales frappées à Jérusalem depuis Hadrien (136-138 de l'ère chrétienne) jusqu'à Hostilianus (249-251). L'ouvrage est terminé par la description des premières monnaies émises à la fin du VII° siècle, par les princes musulmans, après la conquête d'Omar.

Chroniques, contes et légendes, par Ch. Am. Beneyton. Imprimerie de Pallez et Rousseau à Metz, librairie de Dumoulin à Paris, 1854, in-8° de 126 pages. — L'auteur publie en vieux français quatre légendes, qu'il donne comme extraites d'un ancien manuscrit. On pourra douter de l'authenticité de leur source; les lecteurs exercés jugeront peut-être que ce langage n'est d'aucune époque, mais nous croyons qu'on ne refusera à ces récits ni l'intérêt, ni la grâce piquante de la forme. On remarquera surtout, comme une heureuse imitation des légendes du moyen âge, le conte qui a pour titre : *Histoire merveilleuse de Notre-Dame de Beaujeu.*

Du caractère de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias, par Jules Girard. — *De Megarensium ingenio*, par le même; 75 et 113 pages in-8°; à Paris, chez Durand. — Dans la première brochure (toutes deux sont des thèses pour le doctorat), M. Girard donne une juste appréciation de l'éloquence de Lysias, qu'il compare avec finesse à celle de plusieurs orateurs français. — La dissertation sur le génie des Mégariens atteste l'intelligence des monuments de l'antiquité et l'habitude de rapprocher les textes pour en tirer des données générales.

Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts, etc., par M. N. Bouillet, avec la collaboration d'auteurs spéciaux. Paris, 1855, 1 vol. gr. in-8° à deux colonnes de 1,750 pages, chez Hachette. — Cet ouvrage, dû à l'auteur bien connu du *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, ne rendra pas moins de services et n'aura pas moins de succès que le volume dont nous venons de rappeler le titre; il contient une explication concise, substantielle et, en général, fort exacte, de tous les termes techniques employés dans les sciences religieuses, métaphysiques, morales, juridiques, mathématiques, physiques, naturelles, médicales et occultes; dans la grammaire, la rhétorique, la poétique, les beaux-arts, les arts utiles et les arts d'agrément. Pour l'histoire, tout ce qui n'est pas un fait proprement dit, c'est-à-dire tous les

termes relatifs aux institutions, à la chronologie, à la statistique, à l'archéologie, à la paléographie, à la numismatique, etc., trouve un article spécial. Il ne manque à ce volume que des gravures dans le texte.

Traité élémentaire de physiologie humaine comprenant les principales notions de la philologie comparée, par J. Béclard; ouvrage accompagné de 144 gravures intercalées dans le texte. Paris, 1855, in-8° de VIII-988 pages, chez Labé. — Dans cet ouvrage, destiné surtout à l'enseignement, l'auteur, qui porte dignement un nom respecté dans la science, s'est proposé de présenter, sous une forme concise, l'état actuel de la physiologie telle que l'ont faite les progrès de la chimie organique, les expérimentations sur les animaux vivants; enfin l'application du microscope à l'étude des phénomènes de la vie. M. Béchard expose plutôt qu'il ne discute, son style est clair, et ses classifications sont à la fois simples et méthodiques. En condensant en un seul volume les travaux épars des physiologistes français et étrangers, M. Béchard a rédigé un *Manuel* qui deviendra classique et que les gens du monde pourront aussi consulter avec quelque profit.

ALLEMAGNE.

Charikles, Bilder altgriechischer Sitte (*Charicles, ou description des usages des anciens grecs*), par W. A. Becker, 2° édition, publiée par C. F. Hermann. Leipzig, 1854, 3 vol. in-8° de XXII, 368, 307 et 345 pages; à Paris, chez Franck. — Cet ouvrage, dont le cadre romanesque a très-peu de valeur, et ne rappelle pas même de loin celui de notre Barthélemy, doit sa réputation à l'exactitude et à l'abondance des renseignements qu'il fournit sur les usages domestiques chez les Grecs. Tout ce qui ne pouvait pas entrer dans le récit a été donné sous forme de notes ou de pièces justificatives. Les additions assez nombreuses que M. Hermann a faites à cette seconde édition ajoutent un nouveau prix à l'ouvrage. M. Becker est aussi auteur de *Gallus, ou scènes de la vie privée des Romains au temps d'Auguste*, dont une nouvelle édition en 3 vol. in-8°, fort augmentée par les soins de M. W. Rein, est sur le point de paraître.

Geschichte der Botanik (*Histoire de la botanique*), par Émile Winckler. Francfort-sur-le-Mein, 1854, in-8° de XVI-640 pages; à Paris, chez Franck. — L'auteur passe très-légèrement sur les auteurs anciens et sur ceux du moyen âge; il donne un peu plus d'attention aux botanistes de la renaissance; il s'arrête plus particulièrement encore sur les écrivains modernes, dont il indique les principales découvertes et dont il fait connaître les ouvrages avec quelques appréciations critiques.

G. F. Schoemanni *Animadversiones de nomothetis Atheniensium*, broch. in-4° de 18 pages; à Paris, chez Franck.

Glossarium latinum bibliothecæ Parisinæ antiquissimum sæc. IX, descripsit, primum edidit, annotationibus illustravit G. F. Hildebrant, Gœttinguæ, 1854, in-8° de X-329 pages; à Paris, chez Franck. — Dans sa préface, M. Hildebrant donne une courte histoire ou description des principaux glossaires latins ou gréco-latins, publiés ou encore inédits. Il signale particulièrement celui de Laon (n° 444) et celui qui porte le nom de Salomon, évêque de Coutances, du VIII° siècle, en lettres longobardes et qui nous provient de Saint-Germain. Le manuscrit que publie M. Hildebrant est le n° 7651. L'éditeur a expliqué et complété son texte par des passages tirés de plusieurs autres *glossaires* ou grammairiens, dont il donne la liste, et en particulier par des extraits du manuscrit de Saint-Germain, du moins jusqu'à la

lettre D, le temps ne lui ayant pas permis de pousser plus loin la copie de cet immense codex en 2 vol. in-f°. Le volume, publié avec autant de soin que d'érudition, se termine par un *index* des mots qui manquent dans les éditions des glossateurs, dans Du Cange et dans les autres lexiques, ou qui ont une signification inusitée, et qu'il a tirés, soit de son texte, soit d'autres glossaires; d'un *index* des auteurs dont il a corrigé les gloses; enfin, d'un *index* des mots qu'il a expliqués dans les notes.

Die Geschichte, etc. (*Histoire de la philosophie théorique des Grecs*), par Lud. Strümpell. Leipzig, 1854, in-8° de XIII-424 pages; à Paris, chez Franck. — Ce volume forme la première partie d'une histoire générale de la philosophie grecque. L'auteur s'est abstenu de prendre, pour point de départ de ses appréciations, l'un ou l'autre des systèmes philosophiques qui dominent en Allemagne; il a voulu s'en tenir à l'érudition, c'est-à-dire à l'exposition fidèle et précise des doctrines des Grecs, c'est vraiment une histoire pragmatique faite rigoureusement d'après les textes. Chaque chapitre est précédé de l'indication des sources auxquelles on peut puiser pour trouver de plus amples renseignements. Les remarques sur les points particuliers sont imprimées en petit texte. M. Strümpell a reçu des communications directes de MM. Bonitz, Brandis, Zeller et Tredelenburg, etc., communications qui donnent encore, s'il est possible, plus d'autorité à son ouvrage. La première partie s'arrête aux philosophes qui sont venus immédiatement après Aristote.

Hermetis trismegisti Poemander, ad fidem codicum manuscriptorum, recognovit G. Parthey. Berol. 1854, in-8° de XX-134 pages, à Paris, chez Franck. — Le Ποιμάνδρης d'Hermès n'avait pas été réimprimé depuis 1630. M. Parthey n'eût pas songé à en donner une édition, si la merveilleuse restauration de la littérature égyptienne n'eût donné quelque importance et quelque opportunité à cet ouvrage. Une autre raison qui a décidé M. Parthey, c'est qu'il a eu à sa disposition la collection de deux bons manuscrits de Paris et de Florence. Le texte est accompagné des variantes tirées des manuscrits et des éditions, et d'une traduction latine en partie refaite.

Geschichte Griechenlands, etc. (*Histoire de la Grèce, depuis ses origines jusqu'à la destruction de la ligue achaïque*), par Fr. Kortum. Heidelberg, 3 vol. in-8°, 1854, VIII-575 pages, 387 et 352 pages. A Paris, chez Franck. — L'ouvrage aura cinq volumes. — Nous reviendrons sur cette publication quand elle sera terminée.

Lebenserinnerungen (*Souvenirs de la vie de Chr. Heinrich Pfaff, docteur en philosophie et en médecine, professeur de chimie et de médecine à l'Université de Kiel, précédés d'un discours en latin de Gr. G. Nitzsch*, et *suivis de lettres écrites à Pfaff par divers personnages*). Kiel, 1854, in-8° de XXXI-329 pages. A Paris, chez Franck. — Ces *Souvenirs* ou ces mémoires ont été écrits par Pfaff lui-même et publiés par les soins de ses amis, et en particulier du professeur Ratjen; ils se terminent peu avant sa mort, qui arriva en avril 1852. Pfaff, mêlé à tout le mouvement scientifique de son époque, et qui avait beaucoup voyagé, jouissait en Allemagne d'une grande réputation, qui s'est étendue au delà du Rhin. Il y a quelques années on a publié une correspondance fort intéressante qui eut lieu entre lui et G. Cuvier, de 1788 à 1792.

Pompei Trogi Fragmenta, quorum alia in codicibus manuscriptis bibliothecæ ossolinianæ invenit, alia in operibus scriptorum maximam partem polonorum, jam vulgatis primus animadvertit, fragmenta pridem nota adjunxit, ac una cum prologis historiarum philippicarum et criticis annotationibus, edidit Augustus Bielowski, ossolinianæ bibliothecæ custos. *Accedit notitia litteraria de Trogo et index.* Leopoli, 1853, XIX-91 pages, in-8°. A Paris, chez Franck. — Le titre seul de cette publication suffit pour en

montrer toute l'importance; et, après avoir lu ces fragments, on se prend à déplorer de plus en plus la perte d'un ouvrage capital, dont il ne reste plus que des lambeaux et un abrégé.

C. Suetonii Tranquilli de grammaticis et rhetoribus libelli ex ejusdem opere de viris illustribus superstites, ad fidem codicum recensuit et annotatione critica instruxit Fr. Osann. Gissæ, 1854, in-8° de XXXIII-106 pages. A Paris, chez Franck. — Dans cette nouvelle édition, M. Osann a apporté un soin digne de toute sa réputation; il s'est procuré une collation intégrale de plusieurs manuscrits, ou qui n'avaient pas été consultés ou qui l'avaient été imparfaitement. Ses annotations rendent compte de tous les changements qu'il a fait subir à l'ancien texte.

Ratherius von Verona (*Ratherius, évêque de Vérone et le* x*e siècle*), par Al. Vogel. Jena, 1854, 2 vol. in-8° de XX-435 et 238 pages. A Paris, chez Franck. — La première partie contient l'histoire de Ratherius et de son temps; la deuxième, les sources de cette histoire. — Quelques opuscules de Ratherius ont été publiés par les soins de M. Le Clerc, dans le premier volume du *Catalogue des manuscrits des départements*.

Doit-on dire T. Maccius Plautus ou M. Accius Plautus? Mémoire (en allemand), par Martin Hertz. Berlin, 1854, in-8° de 32 pages; à Paris, chez Franck. — L'auteur établit avec Ritschl, le célèbre éditeur de Plaute, et Lachmann, qu'il faut désormais lire : *T. Maccius Plautus* et non *Accius Plautus*. Quant au T, il signifie sans doute *Titus*.

ITALIE.

Metafisica d'Aristotele volgarizzata et commentata da Ruggiero Bonghi, libri I-VI. Torino, 1854, della Stamperia reale, in-8°, CIV-450. A Paris, chez Franck. — Cette traduction d'un des monuments principaux de la philosophie ancienne est dédiée au vénérable abbé Rosmini, le promoteur d'un grand mouvement philosophique en Italie et en Piémont, qui avait conseillé à l'auteur cette difficile entreprise. Pour l'accomplir, M. Bonghi n'a négligé aucune des ressources que l'érudition et la philologie lui pouvaient offrir; et il signale particulièrement les récents travaux de MM. Bonitz et Waitz comme lui ayant été fort utiles. Mais il a lui-même profondément étudié les sources, d'abord toute la doctrine aristotélique, puis les commentateurs grecs et arabes et les scolastiques. Des notes nombreuses au bas des pages et à la fin de chaque chapitre éclaircissent les obscurités que le texte et la pensée présentent. Elles attestent, de la part de M. Bonghi, les recherches les plus sérieuses. Il a traité dans une longue introduction de l'authenticité et de l'ordre de la métaphysique d'Aristote, questions fort controversées dans ces derniers temps et qui ne sont point encore résolues. Mais cette discussion de M. Bonghi n'est pas achevée : elle ne va pas au delà des six premiers livres qu'il examine un à un, parce que ce premier volume ne contient que ces six livres. Peut-être eût-il mieux valu ne pas scinder ce travail, que l'auteur n'achèvera qu'avec sa traduction dans le volume suivant. L'ouvrage de M. Bonghi contribuera certainement beaucoup à l'intelligence de la métaphysique d'Aristote, et nous hâtons de tous nos vœux le moment où il sera complet; ce que nous en connaissons nous fait vivement désirer le reste. En attendant, nous félicitons l'auteur d'avoir obéi au conseil de M. Rosmini, qui, en provoquant ce savant livre, a rendu un nouveau service à la philosophie italienne. Le volume se termine par la traduction d'une

dissertation de M. Zeller, *Sur l'exposition aristotélique de la doctrine philosophique de Platon.*

Classazione dei libri a stampa dell. J. R. Palatina, in corrispondenza di un nuovo ordinamento dello scibile umano, di Francesco Palermo. Firenze, 1854, grand in-8° de CXIV-388 pages. A Paris, chez Franck. — Le discours préliminaire expose les idées générales d'après lesquelles cette classification a été conçue. L'ouvrage lui-même ne contient que des divisions et subdivisions sous lesquelles on peut ranger toutes les productions de l'esprit humain; mais il n'y a pas d'application particulière. Ce livre est donc un guide pour les bibliothécaires.

HOLLANDE.

M. Tullii Ciceronis commentarii rerum suarum sive de vita sua. — Accesserunt Annales ciceroniani in quibus ad suam quæque annum referuntur quæ in his commentariis memorantur. Utrumque librum scripsit W. H. D. Suringar. Leidæ apud Brill, 1854, in-8° de XVI-864 pages. A Paris, chez Durand et chez Franck. — M. Suringar craint qu'on ne lui reproche d'avoir traité de nouveau un sujet sur lequel on a déjà tant écrit depuis la renaissance des lettres; il pense toutefois, et à bon droit suivant nous, que la nouveauté du plan lui servira d'excuse. Ce plan, fort ingénieux et qui suppose une connaissance approfondie des ouvrages de Cicéron, consiste à faire constamment parler Cicéron lui-même et à tirer de ses écrits, par des phrases habilement réunies, une véritable *autobiographie* de l'illustre orateur. M. Suringar s'est interdit toute autre intervention personnelle; la seule licence qu'il se soit accordée, c'est de changer quelquefois la forme ou le cas d'un mot, et d'ajouter une conjonction. Tout ce qui ne pouvait pas rentrer rigoureusement dans ce cadre, tous les renseignements fournis par les anciens auteurs, toutes les recherches chronologiques, constituent les *Annales ciceroniani*, qui servent à la fois de complément et de pièces justificatives à l'autobiographie. Ce plan a peut-être l'inconvénient de diviser les documents qu'on aurait désiré voir réunis dans un ensemble complet, mais il a l'incontestable avantage de nous mettre, pendant la plus grande partie du volume, dans un commerce plus intime avec celui dont on a si bien dit : *Ciceronem non hominis nomen, sed eloquentiæ habeatur.*

TABLE.

Pages.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état. (1er article de M. Mignet.) 73

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (7e article de M. Cousin.) 84

Œuvres d'Oribase, texte grec, etc., par les docteurs Bussemaker et Daremberg. (2e et dernier article de M. Littré.) 104

Le Lotus de la bonne loi, traduit du sanscrit par M. E. Burnouf, etc. (8e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 115

Nouvelles littéraires 131

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1855.

Tragicorum romanorum reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck, Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1852, in-8° de 442 pages.

Ennianæ poesis reliquiæ. Recensuit Johannes Vahlen, Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1854, in-8° de 238 pages.

PREMIER ARTICLE.

Quand la critique a épuisé la riche matière offerte à ses études par les époques dites classiques, où la justesse des idées, la vérité des sentiments s'allient, dans quelques grands monuments, à la beauté achevée de la forme, sa curiosité se porte naturellement soit sur les œuvres où s'est altérée par degrés cette perfection, soit sur celles où elle s'est progressivement préparée. Depuis quelques années, le nombre est grand des travaux consacrés à rassembler, à restaurer, à expliquer ce qui reste des premiers essais de l'imagination romaine. Dans le nombre, les moins importants ne sont certainement pas ceux par lesquels MM. O. Ribbeck et J. Vahlen ont récemment entrepris, après bien d'autres, il est vrai, mais avec plus de sévérité pour l'établissement des textes, plus de réserve pour leur interprétation, de nous rendre, autant que la chose est possible, l'un, les auteurs tragiques qui, de Livius Andronicus à Varius et à Ovide, ont occupé la scène latine; l'autre, cet Ennius, l'un des plus glorieux fondateurs, non-seulement de la tragédie

des Romains, mais de leur comédie, de leur satire, de leur poésie didactique, de leur épopée. Avant de rechercher par quels mérites les deux nouveaux recueils se distinguent de ceux qui les avaient précédés, il n'est pas hors de propos de s'occuper des poëtes qu'ils doivent nous faire mieux connaître, et de rappeler quel a été le rôle de ces poëtes dans le premier développement des lettres latines. Ce sera le sujet particulier de cet article.

Pendant les cinq premiers siècles de son existence, Rome, cité agricole, politique, guerrière, s'inquiéta peu de poésie. Elle avait bien autre chose à faire. Il lui fallait cultiver ses champs, et, dans les intervalles du travail, vaquer, sur le forum, au soin des mille procès engagés entre les petits propriétaires obérés et leurs riches et exigeants créanciers. Il lui fallait, à travers la mobilité des formes politiques et la constante dissension des ordres, se constituer péniblement au dedans. Il lui fallait s'étendre au dehors par la conquête, gagner, pied à pied, avec une opiniâtreté infatigable, dans des guerres sans cesse renaissantes, les extrémités méridionales de l'Italie, d'où elle chassait Pyrrhus; pénétrer en Corse, en Sardaigne, dans la Sicile, où elle rencontrait les Carthaginois, qu'elle en chassait encore, les suivant jusque sur les rivages de l'Afrique.

Voilà à quoi furent occupés les cinq premiers siècles de Rome, et si complétement, qu'il ne lui resta plus de temps pour les arts de l'esprit, la littérature, la poésie. Le temps lui manqua-t-il seul? On peut penser qu'il lui manqua encore de certaines inclinations, de certaines dispositions poétiques. Les Grecs, à cette époque, celle des guerres médiques, de la guerre du Péloponnèse et de tant de guerres civiles, étaient eux-mêmes bien occupés; et, cependant, grâce à leur heureux génie, au sein de tout ce mouvement social, se produisit le plus beau mouvement littéraire dont l'histoire ait conservé le souvenir. Rien de semblable n'eut lieu chez les Romains des premiers âges, gens pratiques, tout entiers à l'action, absorbés dans l'accomplissement des devoirs sérieux de la vie.

L'auteur du *Brutus*, Cicéron, y découvre à peine, non pas des orateurs, mais quelques hommes naturellement éloquents. Nous qui y cherchons des poëtes, nous n'en trouvons point, hormis un, peut-être, le même que Cicéron est tenté d'appeler orateur[1], Appius Claudius Cæcus, qui opina si énergiquement, si fièrement, dans le Sénat, contre Pyrrhus[2], et que l'on sait, en outre, avoir composé une sorte de poëme

[1] Cic. *Brut.* c. XIV. — [2] Plutarch. *Pyrrh.* c. XXII; Cic. *Cat.* VI.

gnomique, à l'imitation, ou du moins dans le goût des vers dorés de Pythagore [1].

Mais c'est là une exception. Les poëtes alors n'avaient point de nom. Leur œuvre, simple travail de rédaction, était collective et anonyme. On les appelait des scribes, *scribæ* [2], et ce qu'ils écrivaient *scriptura* [3]. Ces appellations modestes indiquent bien le rôle, très-modeste aussi, de la poésie à cette époque.

Quel était leur instrument poétique? Un vers qui mérite à peine ce nom, celui qu'Horace appelle *horridus numerus saturnius* [4]. Jusqu'au temps d'Ennius, il suffit aux diverses productions dont se composa la poésie, si poésie il y eut, de ce premier âge.

Horace, qu'on a, à tout instant, occasion de citer en pareille matière, car l'histoire fort exacte de la poésie latine se trouve comme dispersée çà et là dans ses vers, Horace s'est moqué de certains littérateurs archéologues de son temps, qui, dans leur superstition pour le passé, appelaient des poëmes dictés, sur le mont Albain, par les Muses elles-mêmes, les lois des douze tables, les traités des rois avec Gabie, avec les Sabins, les livres des pontifes, les recueils des anciens devins :

> Sic fautor veterum ut tabulas peccare vetantes,
> Quas bis quinque viri sanxerunt, fœdera regum
> Cum Gabiis vel cum rigidis æquata Sabinis,
> Pontificum libros, annosa volumina vatum,
> Dictitet Albano Musas in monte locutas [5].

Le critique qui, aujourd'hui, veut dresser la liste des productions poétiques de Rome naissante, est forcé de faire quelque chose d'à peu près semblable. Qu'y comprendrons-nous, en effet? Le compte n'est pas bien long :

Des prières d'un caractère rustique et guerrier, à l'usage de certains colléges de prêtres, sortes de litanies, dont le texte consacré, invariable, mais de bonne heure inintelligible, s'est perpétué jusqu'aux derniers jours de l'Empire ;

Des oracles rédigés au nom des dieux, sous les inspirations de la politique et rédigés après coup, plus récents, pour la plupart, que les événements qu'ils sont censés avoir annoncés ;

D'autres oracles, mais tout humains, ceux de l'expérience, de la sa-

[1] Cic. *Tusc.* IV, 2; Sallust. *De rep. ord.* II, 1. Ce poëme, cité par les grammairiens latins, Priscien, Festus, Nonius, etc., est quelquefois désigné par eux sous le titre de *Sententiæ*. — [2] Festus, v. *Scribæ*. — [3] Terent. *Adelph.* prol.; *Hecyr.* prol. II. — [4] *Epist.* II, 1, 158. — [5] *Epist.* II, 1, 23.

gesse, répandant, sous forme gnomique, les règles du ménage des champs, les maximes de la vie honnête et raisonnable; *et vitæ monstrata via est,* dit encore fort bien Horace [1];

Des formules législatives, qui n'étaient point des vers assurément, mais qui, par de certaines formes précises, arrêtées, presque mesurées, en avaient l'apparence, qu'on appelait du nom de *carmen,* comme les vers; *lex horrendi carminis,* dit Tite-Live [2], en parlant de la loi à laquelle devait satisfaire Horace, meurtrier de sa sœur; *necessarium carmen,* dit Cicéron [3], en parlant du texte des douze tables, que les jeunes Romains devaient apprendre par cœur et retenir invariablement;

Des chants qui, à la table des patriciens, célébraient les vertus politiques et guerrières des aïeux; d'autres chants, dans les triomphes, entrecoupés par les réclamations malignes permises à la libre gaieté des soldats; des complaintes dans les funérailles, qu'on appelait *nénies;* des tables triomphales attachées aux murs des temples en l'honneur des généraux victorieux; des épitaphes qui perpétuaient, sur le marbre des tombeaux, les titres des grands citoyens.

Voilà tout, ou à peu près tout. Dans cette énumération, on distingue quelque chose qui ressemble à la poésie lyrique et à la poésie didactique. La poésie épique s'y trouve-t-elle aussi? On l'a beaucoup dit, mais il faut se garder de le croire sur la foi d'une hypothèse fameuse. En y regardant de plus près, on arrive à constater que Rome, qui faisait alors de si grandes choses, et des choses dont le premier commencement se perdait dans le lointain mystérieux des légendes fabuleuses, qui possédait par conséquent la matière de l'épopée, n'a pu cependant d'elle-même produire un genre qui n'a manqué aux débuts d'aucun peuple.

Du moins s'est-elle avisée elle-même de la poésie dramatique, ou de ce qui devait l'y conduire. Je veux parler de ces vers *fescennins,* dialogues malicieux, licencieux, en usage dans les fêtes de la moisson et de la vendange, dans les noces, et, nous le disions tout à l'heure, dans les triomphes. Liés, en 391, à certaines formes scéniques, empruntées des Étrusques, ils produisirent une sorte de drame qu'on appela *satire.* Ils ne furent pas non plus inutiles, on doit le croire, à l'introduction d'un genre particulier aux Romains, dont ils se sont toujours vantés d'être les inventeurs, la satire proprement dite.

Telle a été la première époque que l'on peut distinguer dans l'histoire de la poésie latine. L'imagination y sommeille encore; à peine y

[1] *Ad Pison.* v. 404. — [2] Liv. I, XXVI; cf. XXIV, XXXII. — [3] Cic. *De leg.* II, XXIII.

aperçoit-on l'ébauche indécise, les rudiments, de quelques-uns des principaux genres poétiques. Ce n'est point une aurore; c'est tout au plus un crépuscule; et ces lueurs douteuses vont bientôt disparaître, quand, sur l'horizon romain, se sera levé l'astre de la poésie grecque, qui éteindra tout dans sa lumière, pour nous servir d'une magnifique image de Lucrèce :

.....Omnes
Restinxit, stellas exortus uti ætherius sol[1].

On regrette quelquefois que notre vieille poésie française ait été arrêtée dans son développement spontané par la renaissance, et l'on oublie que ce développement ne l'a conduite, après plusieurs siècles et beaucoup d'efforts, qu'à exceller dans les sujets folâtres, sans la porter jamais vers les graves, les sérieuses, les hautes beautés de l'art, ou du moins sans l'y retenir bien longtemps.

On commet une erreur semblable, quand on plaint les Romains de n'avoir pas été abandonnés à leurs seules forces dans la poursuite si languissante, on l'a vu, et si impuissante, de la poésie. Il faut les féliciter, au contraire, d'avoir trouvé dans les Grecs des guides qui les ont acheminés vers une route en vain cherchée, et qu'ils ne paraissaient pas devoir trouver seuls.

Ces Grecs, la marche progressive de la conquête du monde les leur fit rencontrer, au ve siècle, dans l'Italie méridionale, au vi^e, dans la Sicile et dans la Grèce elle-même. Alors il arriva ce qui est toujours arrivé, ce qui est une loi de l'histoire, en vertu de laquelle la civilisation la plus avancée subjugue inévitablement celle qui l'est moins, quel que soit d'ailleurs le sort des armes, de sorte que le vainqueur peut se trouver, intellectuellement, littérairement, le vaincu. C'est ce qui advint aux Romains, surpris dans leur barbarie par la politesse de la Grèce, et, dès le premier contact, conquis à ses arts, à sa philosophie, à sa littérature, à sa poésie.

Caton le comprenait bien, lui, à qui Tite-Live fait dire, sans doute d'après ses propres discours : « Je crains bien que ces belles choses que « nous pensons conquérir ne fassent de nous leur conquête. »

Eo plus horreo, ne illæ magis res nos ceperint, quam nos illas[2].

Qu'on remarque ce *ceperint;* c'est le mot même d'Horace, racontant cette révolution :

[1] Lucret. *De nat. rer.* III, 1057. — [2] Liv. XXXIV, IV.

« La Grèce soumise se soumit à son tour son farouche vainqueur et « porta les arts dans le sauvage Latium.

Græcia capta ferum victorem cepit et artes
Intulit agresti Latio[1].

Et Horace n'était pas le premier qui consacrât dans des vers ce grand fait de l'histoire de la poésie latine. Avant lui, au commencement du VIIe siècle ou à la fin du VIe, dans un poëme dont les poëtes étaient le sujet, *De poetis*, Porcius Licinius l'avait exprimé sous une forme vive et piquante :

« C'est vers le temps de la seconde guerre punique, que la Muse, « d'un pied ailé, d'un essor belliqueux, se porta à la conquête du peuple « farouche de Romulus. »

Pœnico bello secundo, Musa, pinnato gradu,
Intulit se bellicosam in Romuli gentem feram[2].

Cette prise de possession de l'imagination encore rude et barbare des Romains par la poésie grecque constitue, dans l'histoire de la poésie latine, une seconde époque, dont il faut maintenant esquisser les principaux traits.

Par qui s'accomplit l'invasion, la conquête? Par des Grecs de l'Italie méridionale, des hommes de la Campanie, gens de condition bien humble, les uns esclaves et affranchis de Rome, les autres soldats, ou tout au plus centurions dans les corps auxiliaires de ses armées; trois surtout, Livius Andronicus, Névius, Ennius.

La poésie n'est déjà plus une œuvre collective et anonyme; ses représentants ont des noms, et des noms restés illustres; ils ont un rôle assez considérable, bien qu'on les appelle encore des scribes.

Ce rôle est complexe; ils font à la fois office de grammairiens et de poëtes. Ils apprennent à de jeunes patriciens la langue grecque, devenue une sorte de luxe aristocratique. Ils font l'éducation de la langue elle-même, lui enseignant de nouveaux mots, de nouveaux tours. Par l'introduction de nouveaux mètres, ils ajoutent comme des cordes à la lyre latine. Enfin ils créent une littérature par l'importation des genres qu'ont imaginés les Grecs; d'abord simples traducteurs, ensuite et progressivement, imitateurs de plus en plus libres.

Livius Andronicus, fait prisonnier à Tarente, est acheté par Livius Salinator, dont il élève les enfants et dont il reçoit, en récompense,

[1] Epist. II, I, 156. — [2] A. Gell. *Noct. att.* XVII, XXI.

avec son affranchissement, son nom de Livius. Sa vie d'homme libre est marquée par de grands succès littéraires, débuts véritables de la littérature romaine elle-même et, en particulier, de la poésie latine.

Il ouvre, à Rome, en 514, l'ère des pièces régulières. A l'antique satire, à l'atellane, succèdent des tragédies, des comédies, sur le patron grec.

Il inaugure l'épopée, dont Rome avait la matière et que d'elle-même elle n'a pas su produire. C'est par une traduction, il est vrai, celle de l'Odyssée, monument durable malgré sa rudesse (Cicéron le compare à un ouvrage de Dédale[1]), servant aux études du temps même d'Horace, que lui dictait encore, dans son école, son brutal maître Orbilius[2].

Il commence aussi, véritablement, non pas la poésie lyrique, qui s'est éveillée d'elle-même dans les cinq premiers siècles de Rome, mais cette œuvre plus distincte qu'on peut appeler l'ode latine. Il est le lointain précurseur d'Horace dans cet honneur singulier de prêter, en un jour solennel, une voix à la patrie. En 545, un hymne religieux est composé par lui, pour être chanté sur les places et dans les temples par les jeunes Romaines. Il pourrait leur tenir le même langage qu'Horace :

« Plus tard, après ton hymen, ô jeune fille, tu diras : dans les jours « des fêtes solennelles, j'étais de celles qui redisaient les chants aimés « des dieux, enseignés par le poëte..... »

Nupta jam dices : Ego, Dis amicum
Seculo festas referente luces,
Reddidi carmen, docilis modorum,
Vatis (Horati)[3].

Tite-Live ne croit pas le fait indigne d'avoir place dans son histoire[4]. Il s'abstient, malheureusement, de redire le poëme lui-même, « qui « pouvait plaire, dit-il, en ce temps, à des esprits encore rudes, mais qui « semblerait aujourd'hui, si je le rapportais, bien étranger à notre goût, « bien grossier. »

Carmen..... illa tempestate forsan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum, si referatur.

C'était alors *carmen Dis amicum :* l'auteur, c'était le *vates*, personnage presque sacré ! Nous savons, en effet[5], que des honneurs religieux furent attribués à Livius Andronicus comme interprète, en cette grande occa-

[1] Cic. *Brut.* c. XVIII. — [2] Horat. *Epist.* II, I, 68. — [3] *Carm.* IV, VI, 41. — [4] Liv. XXVII, XXXVII ; cf. XXXI, XII. — [5] Festus, v. *Scribæ*.

sion, comme interprète lyrique des sentiments de Rome; ajoutons, comme fondateur de la langue littéraire, de la poésie, de l'art dramatique des Romains.

Après lui deux poëtes continuent l'œuvre et l'avancent; l'un, cher aux classes populaires, l'autre plus aimé de l'aristocratie, Névius et Ennius.

Névius, né dans la Campanie, ou peut-être à Rome, on ne sait, fait, comme son prédécesseur, des tragédies et des comédies; mais plus librement, moins exclusivement grecques, déjà quelquefois toutes romaines. Chez lui commencent les *prætextatæ*, les *togatæ fabulæ*.

Il fait plus, il essaye de mêler à la nouvelle comédie athénienne quelque chose de l'ancienne, à Ménandre quelque chose d'Aristophane, des traits de satire personnelle contre les grands, contre les Métellus, les Scipions. Il expie sa hardiesse par la prison et l'exil, malgré la réclamation de Plaute[1] (ses vers, je le crois, ont ce caractère et non pas, comme on le pense communément, celui d'une insulte), malgré la protection des tribuns. Sa disgrâce fixe les limites discrètes où devra se renfermer la comédie latine, protégée par le *pallium*, se montrant tardivement, rarement, timidement sous la toge.

Enfin, par Névius, Rome s'élève à la poésie épique. L'Odyssée de Livius Andronicus a ouvert la voie; il y entre, soldat de *la première guerre punique*, par un poëme sur cette guerre, qui finit à peine. C'est le point de départ de l'épopée romaine, point de départ dont le docte Virgile se souviendra un jour, ce qui n'est pas un petit honneur.

Ennius, de Rudies, ville voisine de Tarente, ne vient que le troisième; mais c'est le plus puissant de ces ouvriers primitifs de la langue littéraire et de la poésie des Romains; il en est le vrai fondateur.

Caton le découvre en Sardaigne dans les rangs de l'armée romaine, où il porte le cep de vigne de centurion; il l'amène, âgé déjà de quarante ans, à Rome, où s'achève sa longue vie, honorée par de grands talents, par des mœurs pures, et, dans la médiocrité de sa fortune, par l'amitié des personnages les plus considérables, des plus grands hommes de l'État.

Cette vie littéraire, qui succède à sa vie militaire, est bien remplie; elle comprend :

Et la longue suite de ses tragédies et de ses comédies;

Et ses satires, offrant un genre né de l'esprit ancien de Rome et tout romain, dont la littérature latine revendiquera l'originalité;

[1] *Mil. glor.* v. 211, act. II. sc. 2.

Et ses poésies didactiques, son *Protrepticus* (ou *præcepta*), par lequel il semble continuer Appius Claudius Cæcus; son *Épicharme*, qui devance et annonce de loin le *De natura rerum* de Lucrèce;

Enfin, et surtout, sa grande épopée. Il revient au sujet de Névius, mais il le comprend dans un plus grand dessein; son ouvrage, sous le nom d'*Annales*, reproduira le cours entier des destinées romaines, commençant par la légende mythologique, continuant par l'histoire et arrivant à des souvenirs contemporains, à des choses qu'a vues le poëte et où il a mis la main, *quæ..... vidi, et quorum pars..... fui* pourrait-il dire : œuvre de proportions plus grandes que régulières, où se montre trop souvent le grammairien, l'antiquaire, mais où se montre aussi le poëte par des traits énergiques et hardis; sorte de minerai, bien mêlé, où Virgile recueillera de l'or, pour changer un peu le propos irrespectueux qu'on lui attribue.

Il y a lieu de comparer entre eux, dans leur œuvre commune d'initiateurs de la poésie latine, Névius et Ennius.

Névius porte le langage familier, le latin indigène, à un degré de vivacité et d'élégance voisin du style de Plaute. Ses fragments comiques justifient quelquefois l'orgueil de son épitaphe :

« Si les immortels pouvaient pleurer les mortels, les Muses pleure-« raient le poëte Névius. Une fois Névius enfoui au trésor de Pluton, on « ne sut plus à Rome ce que c'était que parler la langue latine. »

Mortales immortales flere si foret fas,
Flerent divæ Camœnæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ loquier latina lingua[1].

Quel que soit le droit que put avoir Névius à tenir un tel langage, il a laissé à Ennius le soin et la gloire d'introduire un style nouveau, propre aux grands sujets; un style formé sur le modèle des Grecs, non sans ce mélange de bons et de mauvais succès obtenus par notre Ronsard dans une entreprise analogue, tantôt marqué d'une empreinte durable, tantôt offrant une bigarrure gréco-latine, une rudesse d'innovation qui sera longue à se polir.

Ce qui manque à *La guerre punique* de Névius pour être au niveau de la grandeur épique, Ennius le cherche et le trouve par intervalles; c'est une élévation de ton, une vivacité de couleurs, une harmonie toutes nouvelles. Quand Horace voudra montrer par un exemple que

[1] A. Gell. *Noct. Act.* I, XXIV.

la poésie, à certains égards, est indépendante des formes de la versification et qu'elle peut subsister encore après que ces formes ont été rompues, c'est Ennius qu'il alléguera.

« Sera-ce la même chose que si vous rompiez ces vers : *Quand la noire « Discorde eut forcé les verroux de fer du temple de la guerre*, et y retrou- « verez-vous de même les pièces désunies, les membres dispersés du « poëte ? »

Non, ut si solvas : « Postquam discordia tetra
Belli ferratos postes portas que refregit, »
Invenias etiam disjecti membra poetæ [1].

Il faut recueillir dans ce passage, à la gloire d'Ennius, ce grand titre de poëte qu'il lui décerne. Il faut le commenter par ces autres passages :

« . . . Un génie créateur, un souffle divin, une bouche, une voix « capables de nobles accents, voilà ce qui peut mériter l'honneur de ce « grand nom. »

Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem [2].

« Le génie, l'éloquence, une voix pleine et sonore, c'est aux Grecs, « aux Grecs seulement que la Muse les a départis. »

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui [3].

Ingenium, l'imagination créatrice, *mens divinior, os magna sonatarum, ore rotundo loqui*, l'élévation, la grandeur, l'harmonie, c'étaient là des nouveautés qu'Ennius, dans une certaine mesure, apportait à la poésie latine.

L'énergie de cette poésie chez Névius n'est pas encore sans sécheresse et sans roideur et semble se dégager à peine des graves et concises formules du style lapidaire des premiers siècles. Ennius est plus libre, plus animé. Il semble, en passant de l'un à l'autre, qu'on quitte la roide statuaire de l'Égypte pour les figures vivantes de la Grèce, celles dont on a dit :

« D'autres, je le crois, seront plus habiles à faire respirer l'airain, à « tirer du marbre des traits vivants..... »

[1] *Sat.* I, IV, 62. — [2] *Sat.* I, IV, 43. — [3] *Ad. Pison.* 323.

Excudent alii spirantia mollius æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus [1].

« C'est la gloire de Lysippe de donner la vie à ses figures. »

Gloria Lysippo est animosa effingere signa [2].

Cette vie est la grande nouveauté qu'apporte Ennius, plus celle de ces vers d'autre mesure dont il se glorifiait, par une comparaison un peu dédaigneuse avec Névius, au commencement du VIIe livre de ses *Annales :*

« D'autres ont écrit ceci en vers que chantaient autrefois les faunes « et les devins, quand personne n'avait encore franchi les sommets du « mont habité par les Muses, et qu'on n'avait nul soin de l'art d'écrire... « avant cet homme... C'est nous qui les premiers avons ouvert les portes « des Muses, qui les premiers avons fait de longs vers. »

Scripsere alii rem
Versibu' quos olim fauni vatesque canebant,
Cum neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat...
... ante hunc ...
Nos ausi reserare fores, nos fecimu' longos
Versus [3].

Ennius, lorsqu'il écrit ces vers orgueilleux, a conscience de la révolution qui s'opère par lui dans la poésie latine, comme Névius, dans sa non moins orgueilleuse épitaphe, avait conscience aussi du caractère latin qu'il cherchait à conserver à son style, au sein même de l'imitation grecque. Non que Névius ait eu en vue Ennius venu à Rome seulement après sa mort; mais on peut lui supposer le pressentiment de l'invasion nouvelle, du flot nouveau de poésie grecque qui se préparait.

Faut-il, comme on l'a fait [4], regretter que la conquête peut-être entrevue et redoutée par Névius se soit opérée? On le pourrait, si la poésie latine avait été capable de se développer d'elle-même. Mais la lenteur de ses progrès pendant cinq siècles, son imperfection, même chez Né-

[1] Virg. *Æn.* VI, 847. — [2] Propert. *Eleg.* III, IX, 9. — [3] Cic. *Brut.* c. XVIII, XIX; *Orat.* XLVII, LI; Varr. *De ling. lat.* VII, XXXVI, etc. *Nos ausi reserare* est donné par Cicéron, *Orat.* LI; le reste a été ajouté par Planck, *Ad Ennii Med.* p. 109, d'après des passages où il est question de cette expression *longi versus*, par laquelle Ennius désignait ses hexamètres, Cic. *De leg.* II, XXVII; Isid. *Orig.* I, XXXVII. M. Vahlen ne conserve pas dans son texte, p. 35, cette addition. — [4] Voyez Klussmann, *De Cn. Nævio*, Iena, 1843, p. 208, 209.

vius, montrent assez qu'elle avait besoin d'une impulsion étrangère. Elle la reçut d'Ennius, à qui j'appliquerais volontiers un fragment quelquefois rapporté à son VIIe livre :

Atque manu magna Romanos impulit omnes [1].

Regretter qu'il en ait été ainsi, c'est regretter ce qui a préparé de loin, ce qui a amené Lucrèce et Virgile.

Avec Ennius finit l'universalité des anciens poëtes de Rome. Jusque-là ils avaient fait œuvre de langue, de versification, de poésie, d'une manière générale, avec l'ambition de fonder toute une littérature, mais sans vocation particulière pour un genre déterminé. Ils embrassaient tous les genres à la fois dans leurs essais multipliés. Désormais ils se réduisent à des inspirations plus spéciales; ils se partagent davantage entre la tragédie et la comédie, préoccupation principale du VIe siècle et d'une grande partie du VIIe; la satire, qui se montre avec éclat au commencement de ce dernier; l'épopée, l'ode, la poésie didactique, qui en marquent glorieusement la fin, préparant et annonçant déjà les chefs-d'œuvre du siècle d'Auguste. De là plusieurs familles de poëtes, sortant toutes, comme d'une souche commune, du vieil Ennius. Il se disait Homère rendu aux Romains par la métempsycose. Les Romains le prenaient au mot et l'appelaient leur Homère. Comme Homère chez les Grecs, il semble, dans la poésie latine, le fondateur de tous les genres, l'ancêtre commun de tous les poëtes; et, d'abord, des poëtes tragiques, par lesquels il est de notre sujet de conclure cette revue.

A Ennius succèdent, dans la tragédie, son neveu Pacuvius, et Attius, dont les longues vies, dont les nombreux ouvrages conduisent l'art tragique fort avant dans le VIIe siècle. Ils imitent les tragiques grecs, et, parmi eux, plus particulièrement Euripide, le plus voisin par sa date, le plus accessible par ses défauts et aussi par le caractère de ses beautés, le plus en rapport avec l'esprit philosophique introduit de bonne heure à Rome. Ils les imitent avec une liberté croissante, mêlant les modèles, s'aventurant quelquefois à des changements qui leur sont propres. Ils s'élèvent même à des conceptions originales dans leurs fables *prétextes*, dont la plus célèbre est le *Brutus* d'Attius, pièce durable, destinée encore par le second Brutus à solenniser les jeux de sa préture, au temps du meurtre de César. Ils ne le font pas sans succès, quoi qu'on en ait dit. Leur tragédie trouve Rome attentive et la charme. L'écho des

[1] *Virgil. interpret. a Maio edit.* p. 45. On lit *amnis* dans le texte donné par M. Vahlen, p. 81.

applaudissements qu'elle reçoit se fait en quelque sorte entendre chez Cicéron, qui la sait par cœur et ne peut se lasser de la citer. Elle a de l'élévation, de l'énergie, de la hardiesse, du tragique;

..Spirat tragicum satis et feliciter audet,

comme dit Horace[1]; elle ne se hasarde pas sans gloire dans des sujets romains,

Nec minimum meruere decus vestigia græca
Ausi deserere et celebrare domestica facta.

C'est encore Horace qui le dit[2], et c'est un juge peu prévenu en faveur de cette antiquité. Mais elle parle une langue destinée à vieillir, à passer, qui ne pourra la conserver; et, quand viendra une langue meilleure, celle de Varius et d'Ovide, déjà le théâtre tragique appartiendra aux pantomimes.

J'arrête ici ce tableau rapide, par lequel je pense avoir fait connaître, avec la matière des deux recueils dus à MM. Ribbeck et Vahlen, le juste intérêt qui s'y attache. J'en reprendrai prochainement certaines parties dignes d'une plus particulière attention, et j'entrerai dans des détails propres à faire apprécier le savoir et le sage esprit de critique qui ont présidé à la nouvelle restauration de ces curieux débris d'une littérature perdue.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-Li et Yen-Thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-Thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

PREMIER ARTICLE.

Transcription des mots sanscrits en chinois.

Le nouvel ouvrage de M. Stanislas Julien fera époque dans l'histoire

[1] *Epist.* II, 1, 166. — [2] *Ad Pison.* p. 286.

des études relatives au bouddhisme; il se distingue par deux mérites éminents, l'abondance des matériaux, et l'exactitude toute nouvelle des transcriptions du chinois en sanscrit. Le premier mérite appartient surtout à Hiouen-Thsang lui-même, qui, dans un long et pénible voyage de seize ans, a recueilli, sur les contrées qu'il parcourait, les renseignements les plus précieux et les plus étendus; mais le second appartient tout entier à notre illustre sinologue; et je voudrais ici faire sentir au public savant en quoi ce mérite consiste, et le signaler à toute son attention et à toute son estime.

Quand les pèlerins chinois pénétrèrent dans l'Inde, dès les premiers siècles de notre ère, pour y chercher les livres sacrés, et en rapporter le bienfait à leur patrie récemment convertie, ils rencontrèrent dans leurs pieux travaux une immense difficulté. Comment reproduire, dans une langue qui est privée d'alphabet, les noms propres de personnes et de choses? Si ces noms n'étaient pas transcrits fidèlement, que devenaient toutes les notions qui se rattachent, si nombreuses et si graves, à ces mots faits pour signaler les personnages les plus célèbres, les lieux les plus importants, les monuments les plus vénérés, les livres les plus saints? Les noms propres, par leur nature particulière, ne devaient point être traduits, même dans les cas assez fréquents où ils pouvaient l'être; car c'eût été leur ôter leur signification spéciale pour leur en conférer une autre tout arbitraire; c'eût été risquer d'enlever toute utilité et toute valeur aux recherches laborieuses pour lesquelles on affrontait cependant tant de fatigues et de périls mortels. Tous les peuples qui ont eu beaucoup à emprunter à des voisins ou à des prédécesseurs ont éprouvé le même embarras, et ils ont essayé de le vaincre à peu près par le même moyen, c'est-à-dire par une pure reproduction, plus ou moins heureuse, selon les rapports ou les dissemblances des idiomes. C'est ainsi que les Romains et nous, en recevant des Grecs une bonne partie de notre civilisation, nous avons eu grand soin de ne pas traduire, et de transcrire simplement de notre mieux, tous les noms propres qui nous intéressaient. Si nous avions voulu les interpréter toutes les fois que l'interprétation était possible, quelle confusion n'aurions-nous pas jetée dans l'histoire de ce passé, déjà si confuse à tant d'égards? Qui reconnaîtrait, par exemple, Alexandre, le fils de Philippe, si, au lieu d'accepter ce nom consacré par la gloire, nous l'appelions, pour rester dociles à l'étymologie, « le héros défenseur, le défenseur des hommes, « celui qui repousse les ennemis, » ou si nous le travestissions sous telle autre dénomination que chacun pourrait modifier à son gré?

Le bon sens chinois a bien vite été frappé de cet inconvénient, capable

de tout bouleverser et de tout obscurcir; et, dès la fin du second siècle de notre ère, comme l'atteste Hiouen-Thsang, les traducteurs officiels des livres bouddhiques s'imposèrent des règles invariables qui furent observées dans les âges suivants, et qui firent loi, sanctionnées sans doute par des décrets impériaux[1]. On fixa cinq classes de mots, qu'il fut interdit de traduire, et qu'on devait représenter le mieux qu'on pourrait à l'aide des moyens phonétiques fort restreints qu'offrait la langue chinoise.

Mais non-seulement le chinois n'a pas de lettres, ce qui est déjà un bien grand désavantage pour reproduire les mots d'une langue qui, comme le sanscrit, en a cinquante-deux; mais, de plus, il manque d'un bon nombre d'articulations qui, dans le sanscrit, sont les plus usitées et les plus ordinaires. Ainsi il ne possède pas d'*r*, ni de *b*, ni de *d*, parmi les sons à peu près innombrables dont il se compose; et ce n'est qu'à l'aide des artifices les plus compliqués qu'il parvient à rendre ces lettres qui se répètent à tout moment. Il a même la plus grande peine à reproduire directement l'*a* bref, qui se retrouve en sanscrit, non-seulement à peu près dans chaque mot, mais encore dans chaque syllabe, attaché comme il l'est à toute consonne simple. Ajoutez que le chinois ne peut que très-difficilement souffrir deux consonnes de suite, et que, toutes les fois qu'il rencontre ce phénomène phonétique, il doit nécessairement recourir à une décomposition qui change la physionomie du mot, de la façon la plus étrange, quoique la plus régulière[2].

On comprend que, si les Chinois se sont trouvés gênés par des difficultés de cet ordre, les savants de notre Europe n'ont pas dû l'être moins, lorsque, par les progrès des études, ils ont été amenés à consulter les documents chinois sur l'Inde. Sous ces transcriptions si bizarres, comment découvrir les mots sanscrits? Et, si on ne les découvrait pas d'une manière sûre, que de lumières ne perdait-on pas? de quels témoignages anciens et authentiques n'allait-on pas rester privé? On savait que le zèle religieux le plus ardent avait conduit à plusieurs reprises des missionnaires intelligents de la Chine jusque dans l'Inde, et que ces missionnaires avaient, à leur retour, rédigé le récit de leurs voyages, en même temps qu'ils traduisaient les ouvrages sacrés rapportés par eux. Tous ces trésors que commençaient à posséder nos bibliothèques reste-

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire d'Hioüen-Thsang*, préface, page XVII. Malheureusement les noms propres n'ont pas été compris expressément dans ces cinq classes; mais, par la force même des choses, les Chinois les ont plus souvent transcrits qu'ils ne les ont traduits. Les Tibétains, qui ont un alphabet, sont moins excusables de les avoir presque toujours traduits. — [2] Voir le Mémoire de M. Reinaud sur l'Inde, p. 34, *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, tome XVIII.

raient-ils inféconds et inutiles? Serait-on condamné à ignorer ou à ne connaître que d'une façon imparfaite tant de documents inappréciables sur une histoire dont l'Inde elle-même, qui en était l'objet, s'était obstinée à ne pas nous transmettre un seul mot? Ce problème se posa naturellement à tous ceux qui tentèrent de connaître le bouddhisme, soit en l'abordant, pour ne citer que deux esprits supérieurs, par le chinois, comme Abel Rémusat, soit en l'abordant par le sanscrit, comme Eugène Burnouf.

Ce fut une véritable conquête pour Abel Rémusat quand, au début de ses études, dès 1811, il constata que la langue Fan, dont parlaient si souvent les missionnaires et les lexicographes chinois, était la langue des brahmanes, et que Fan signifiait Brahma. La découverte était parfaitement exacte; mais c'était plutôt par une heureuse sagacité que par une méthode certaine qu'elle avait été obtenue. Abel Rémusat trouva plusieurs autres concordances non moins curieuses, tout en commettant aussi des fautes que M. Stanislas Julien a signalées avec toute raison, quoiqu'un peu trop vivement. Le *Foe-koue-ki* atteste assez bien où en était la solution du problème à l'époque où ce livre parut. Sur les traces d'Abel Rémusat, Klaproth avait augmenté le nombre des mots déchiffrés; mais il avait augmenté, en l'absence de principes positifs et bien arrêtés, le nombre des mots méconnus. En même temps, l'esprit prudent et réservé de M. Landresse, qui achevait pieusement l'œuvre des deux savants, sentait que la question était à peu près insoluble, telle qu'on l'avait prise; et il s'abstenait de marcher plus avant dans une route mal tracée. Il se bornait à signaler les difficultés et à faire voir qu'on n'avait pas les instruments nécessaires pour les vaincre.

Si la connaissance du chinois fournissait alors si peu de ressources, celle du sanscrit devait en fournir encore moins. Évidemment, il était plus facile de remonter du chinois au sanscrit que de descendre du sanscrit au chinois. Eugène Burnouf, malgré les admirables facultés dont il était doué et la pénétration dont il a donné tant de preuves, n'alla guère plus loin qu'Abel Rémusat; seulement, comme à la science la plus consommée il joignait la circonspection la plus sage, il n'a fait pour ainsi dire aucun faux pas; et, parmi les transcriptions qu'il a publiées, c'est à peine si une ou deux sont erronées. Ce qui lui a manqué, comme à Abel Rémusat, c'est un système, que n'exigeait pas d'ailleurs aussi impérieusement la direction de ses travaux. Il pouvait s'occuper des originaux avec une pleine connaissance, et il avait moins à s'inquiéter des témoignages des traducteurs, qui n'avaient pour lui qu'un intérêt secondaire.

Ainsi, des solutions partielles, dont les unes étaient exactes et dont les autres ne l'étaient pas; aucune méthode générale et complète, d'heureux hasards, mais aucune règle, voilà ce que M. Stanislas Julien pouvait trouver dans ses prédécesseurs et ses émules. Presque tout était encore à faire.

Pour en donner une idée plus précise, je vais citer la transcription[1] chinoise de quelques-uns des noms les plus importants dans le bouddhisme. Je choisirai ceux qui sont déjà familiers à tous les lecteurs des ouvrages d'Eugène Burnouf et de M. Ph.-Éd. Foucaux : le *Lotus de la bonne loi* et le *Rgya tch'er rol pa* ou *Lalitavistara*.

Je commence par les noms les plus élevés.

Bouddha se rend par *Fo* le plus souvent, et quelquefois par *Fo-to;* Bhagavat, par *Po-kia-fan*, ou *Po-kia-po;* Tathâgata, par *Ta-t'a-chie-to;* Siddhârtha, par *Si-ta-to;* Gaoutama, par *Kiao-ta-mo;* Çâkya, par *Chi;* Ananda, le cousin du Bouddha et son fidèle disciple, par *O-nan-tho*, ou plus brièvement par *O-nan;* Râhoula, le fils du Bouddha, par *Ko-lo-keou-lo;* Pradjâpatî, sa tante, par *Po-lo-cho-po-ti;* Tchhaṇḍaka, son écuyer, par *Tchan-to-kia*.

Bimbisâra, Prasénadjit, Adjâtaçatrou, les contemporains du Bouddha qui les convertit, se disent en chinois *Pin-pi-so-lo*, *Po-lo-si-no-chi-to* ou *Po-lo-sse-na*, et *A-che-to-che-tou-lou*.

Parmi les lieux illustrés par la prédication ou le séjour du Tathâgata, Vaiçâlî se rend en chinois par *Pi-che-li;* Çravastî, par *Chi-lo-po-tching;* Koucinâgâra, par *Kiou-chi-na-kie-lo;* Râdjagriha, par *Ko-lo-che-ki-li-hi;* Vârânasî (Bénarès), par *Po-lo-naï;* Mathoura par *Ma-thou-lo;* Takshaçîlâ, par *Te-tsa-chi-lo*, ou *Tchu-cha-chi-lo*, ou encore *Tan-tcha-chi-lo;* Ganga (le Gange), par *King-kia* ou aussi par *Heng-ho;* Sindhou (l'Indus), par *Sin-tou;* Atchiravatî, nom de rivière, par *A-chi-to-fa-ti;* Magadha, par *Mo-kie-to*, etc., etc.

Parmi les mots qui ont une grande signification dans le bouddhisme sans être des noms propres, nirvâna devient en chinois *nie-pan;* vinaya devient *pi-ni;* dharma devient *ta-mo;* bikshou devient *pi-tsou;* çramana devient *cha-men;* abhidharma, la métaphysique, devient *a-pi-tan*, ou simplement *pi-tan*; sanghârama, *seng-kia-lan*, ou simplement *kia-lan*.

Parmi les titres d'ouvrages les plus fréquemment cités, la Pradjnâ

[1] Quant aux noms traduits et non plus transcrits, le problème est tout autre; et il est évident que, de la traduction chinoise toute seule, il est absolument impossible de remonter avec quelque certitude au nom sanscrit; il faut que les Chinois eux-mêmes indiquent la concordance.

pâramitâ se dit en chinois *Pan-jo-pho-lo-mi;* l'Abhidharma çâstra se dit *a-pi-t'an-lan;* l'Abhidharma kosha çâstra, du fameux Vasoubandhou, se dit *a-pi-ta-mo-kiu-che-lun;* l'Abhidharma vibâsha çâstra se dit *a-pi-tu-mo-pi-po-cha-lan.*

Dans l'ordre des idées brahmaniques et non plus bouddhiques, Brahma se dit en chinois *Fan-lan-mo,* ou plus brièvement *Fan;* Véda se dit *Feï-to;* déva se dit *ti-po;* kshattriya se dit *tsa-ti-li* ou *tcha-li;* soudra se dit *sin-to-lo*[1].

Il suffit de ces citations pour que l'on comprenne la difficulté de remonter des mots chinois à leurs correspondants en sanscrit. Elle est presque insurmontable, et l'on ne doit pas s'étonner qu'Abel Rémusat lui-même n'ait pu la surmonter, il y a trente ans, quand la connaissance du bouddhisme indien et chinois était beaucoup moins avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il est clair qu'à l'aide d'un nombre assez considérable de transcriptions exactes, on pourrait se faire des règles assez sûres pour en découvrir d'autres; et que de celles que je viens de rappeler plus haut, on pourrait déduire déjà quelques principes à peu près infaillibles sur la transmutation de certaines lettres sanscrites, et sur les procédés que la langue chinoise est forcée d'employer pour les représenter tant bien que mal. Mais ces premières transcriptions, instruments efficaces de toutes les autres, comment les obtenir? Et fallait-il s'en fier aux chances d'une sagacité qui pouvait réussir dans quelques cas, mais qui pouvait échouer dans bien d'autres?

C'est ici qu'interviennent les heureux travaux de M. Stanislas Julien. D'abord il se dit très-justement que ce qui avait arrêté des hommes comme Abel Rémusat et Eugène Burnouf, c'est que l'un ne possédait que le chinois sans le sanscrit, et l'autre, le sanscrit sans le chinois. La connaissance simultanée des deux langues, au moins dans une certaine mesure, était indispensable; et il se mit à apprendre le sanscrit avec un courage qui ne devait pas rester sans récompense. En second lieu, il fallait recueillir un nombre considérable de transcriptions chinoises, afin de pouvoir en tirer, par voie de comparaison, un système d'explications régulières et générales. Si M. Stanislas Julien avait dû rechercher, dans tous les livres chinois relatifs au bouddhisme, des mots Fan, c'est-à-dire indiens, l'entreprise eût été bien longue, peut-être même impossible, malgré sa science incomparable. Heureuse-

[1] Je me suis borné, dans cette liste, que j'aurais pu faire beaucoup plus longue, à des transcriptions entières; la difficulté augmente encore quand la transcription est tronquée et qu'elle ne représente qu'une partie du mot, ou bien quand une moitié du mo est transcrite et que l'autre moitié est traduite, comme il arrive souvent.

ment, les Chinois, embarrassés[1] tout autant que nous de ces concordances si ardues, quoique si nécessaires, avaient composé pour leur usage des recueils analogues à ceux dont nous aurions besoin. Il existait deux de ces ouvrages présentant la collection presque complète des mots *Fan*, transcrits et traduits en chinois. L'un, de l'an 649, a été composé en XXV livres, par un des collaborateurs d'Hiouen-Thsang lui-même; l'autre a été compilé par un religieux indien, dans un couvent de Chine, de l'an 1143 à 1157. Ces deux ouvrages ne se trouvaient point à Paris. M. Stanislas Julien put se les procurer du département asiatique de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et les consulter tout à son aise. De plus, les Chinois avaient essayé aussi de construire des syllabaires où figuraient tous les signes qui, dans leur langue, répondaient aux lettres de l'alphabet sanscrit. Grâce à tous ces secours qui, d'ailleurs, ne sont féconds qu'entre les mains les plus habiles, M. Stanislas Julien a pu dresser un syllabaire étendu où les cinquante-deux lettres de l'alphabet dévanagari sont représentées par un millier de caractères chinois environ, équivalents ou synonymes. Il a pu, en outre, construire un double vocabulaire sanscrit-chinois et chinois-sanscrit, où il a réuni un nombre considérable de mots des deux langues qui se correspondent de la manière la plus indubitable, d'après le témoignage des auteurs chinois eux-mêmes.

Déjà, en 1849, M. Stanislas Julien avait publié une concordance sinico-sanscrite très-curieuse. C'étaient les titres de 881 ouvrages bouddhiques recueillis dans un catalogue chinois de l'an 1306. Les mots indiens y étaient déchiffrés et restitués avec une exactitude qui attestait dès lors un système définitif. Depuis cette époque, M. Stanislas Julien a encore perfectionné ses procédés; et l'on peut voir, par les détails consignés dans sa préface, qu'il les a poussés désormais assez loin pour qu'il n'ait rien à y changer. S'il n'a point donné dans ce volume son syllabaire et son vocabulaire particuliers, ce n'est point, comme il le dit lui-même, qu'il « veuille garder la possession exclusive d'une « méthode de lecture dont il n'est rédevable qu'à ses persévérants efforts; » mais, outre que ce volume était assez plein déjà sans qu'il fût besoin d'y rien ajouter, ces travaux tout philologiques se lient à des travaux d'un autre ordre qui sont à peu près terminés, et que l'auteur est prêt à faire paraître, dès que l'occasion lui en sera offerte et facilitée.

J'ai insisté avec intention sur cette découverte de M. Stanislas Julien, dont on peut comprendre tout le prix sans être versé personnellement

[1] Hiouen-Thsang l'atteste; voir l'Histoire de sa vie, page 310.

dans ces études. Il n'est que faire de posséder le chinois ou le sanscrit pour voir tout ce qu'elle jette de lumières sur ces temps reculés, et quelles ténèbres elle dissipe. Qu'on se figure l'histoire, d'ailleurs étendue, exacte, minutieuse, d'une grande religion, où tous les noms propres d'hommes, de localités, de livres, de monuments, seraient défigurés au point d'être méconnaissables; et voilà que tout à coup, par un déchiffrement systématique et infaillible, on leur rend leur physionomie propre et leur expression véritable. C'est là une conquête qui fait le plus grand honneur à celui qui en est l'auteur, et, je ne crains pas de le dire, à la philologie française, qui a eu rarement des fortunes plus heureuses et mieux méritées. M. Stanislas Julien s'excuse dans sa préface de se citer souvent lui-même, en rendant compte des longues et pénibles tentatives par lesquelles il est enfin arrivé au succès. Pour ma part, je suis loin de lui en faire un reproche, et j'inclinerais plutôt à le trouver trop concis. Il est bon que l'on sache tout ce que coûte la vérité, et les routes qu'on suit pour l'atteindre.

Une fois en possession de cette méthode, M. Stanislas Julien pouvait traduire avec toute sécurité la relation d'Hiouen-Thsang. En 1839, il avait essayé déjà ce travail, et il avait dû y renoncer parce qu'il n'avait point alors les ressources suffisantes pour l'accomplir. Avant lui, Abel Rémusat et Klaproth avaient eu l'intention de publier les voyages du célèbre pèlerin chinois, dont ils donnaient des extraits dans le *Foe-koue-ki;* et Abel Rémusat, en particulier, promettait, en 1831, « de mettre bientôt sous presse » la traduction de l'ouvrage complet, qu'il avait fait demander en Chine et qu'il en attendait. Il n'y a rien que de bien naturel et de fort loyal dans cette annonce anticipée, que M. Stanislas Julien blâme avec une excessive sévérité. « Ces assertions si hardies, » comme il s'exprime, « ces promesses prématurées, cette précaution habile qu'il ne « veut pas se permettre de juger, » n'ont rien de coupable; et elles prouvent seulement la haute importance qu'Abel Rémusat attachait au récit d'Hiouen-Thsang, et le désir bien légitime qu'il avait d'être le premier à le faire connaître. M. Stanislas Julien doute que, quand bien même Abel Rémusat et Klaproth se fussent procuré l'édition complète d'Hiouen-Thsang, ils eussent pu la traduire comme ils se le proposaient, et il pense que les difficultés surmontées par lui les eussent certainement arrêtés. Je ne le contesterai pas, et les preuves qu'en allègue M. Stanislas Julien me semblent assez décisives; mais j'aime mieux me rappeler avec lui que c'est Abel Rémusat « qui a eu le mérite de fonder « en France l'étude de la langue chinoise, » et qu'il faut une respectueuse indulgence pour ceux qui ont les premiers frayé la route, même quand,

sur leurs pas, on s'y avance beaucoup plus loin qu'eux. Le *Foe-koue-ki* offre sans doute bien des imperfections; mais voilà plus de vingt-cinq ans qu'Abel Rémusat le traduisait; et M. Stanislas Julien sait mieux que personne tous les progrès qu'a faits depuis lors la philologie chinoise, puisque c'est surtout à lui qu'elle les doit.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas encore la relation originale d'Hiouen-Thsang que nous donne M. Stanislas Julien; c'est seulement sa biographie, et l'histoire de ses voyages par deux de ses disciples, Hoeï-Li et Yen-Thsong. Cette biographie se compose de dix livres; et, bien qu'elle embrasse sa vie tout entière, c'est surtout à ses voyages dans l'Inde qu'elle s'attache, parce qu'ils ont fait sa gloire, et qu'ils ont produit les plus heureux résultats. Hiouen-Thsang, comme on le verra, méritait cet honneur par ses vertus, son courage et sa science; et l'ouvrage qui lui a été consacré est plein du plus vif intérêt, soit à cause du personnage dont il raconte l'éducation, les travaux et la mort, soit à cause des renseignements de toute sorte qu'il réunit sur l'Inde, au VIIe siècle de notre ère. Mais M. Stanislas Julien ne s'en propose pas moins de publier plus tard la relation originale dont il communique déjà de nombreux extraits[1]. Je sais, pour l'avoir consultée personnellement, grâce à l'obligeance de notre confrère, qu'elle est presque terminée. Elle ne formera pas moins de deux volumes; elle est divisée en douze livres, et elle est intitulée: *Mémoires sur les contrées occidentales publiés sous les Thang.* Le titre de l'édition impériale ajoute que ces mémoires ont été traduits du sanscrit par Hiouen-Thsang, c'est-à-dire qu'il a tiré de sources indiennes tout ce qui concerne l'histoire, l'archéologie et les légendes. Cette relation est de beaucoup la plus étendue de toutes celles qui sont restées des pèlerins chinois. Tandis que le voyage d'Hiouen-Thsang ne forme pas moins de 585 pages in-4° en chinois, celui de Fa-Hien, traduit par Abel Rémusat, sous le titre de *Foe-koue-ki*, n'en a que 86; le mémoire de Hoeï-Seng et de Song-Yun, qui voyagèrent dans l'Inde par l'ordre d'une impératrice en 518, c'est-à-dire 118 ans après Fa-Hien, et 111 ans avant Hiouen-Thsang, n'en a que 35; l'histoire et les itinéraires des 56 religieux de la dynastie des Thang qui voyagèrent à l'occident de la Chine pour aller chercher la Loi, n'en forme que 88; enfin l'itinéraire de Khi-Nie, envoyé officiellement dans les contrées de l'ouest, à la tête de 300 Samanéens, de

[1] M. Stanislas Julien a pris soin, en outre, de comparer la biographie dont il vient de donner la traduction avec la relation originale, et d'en signaler les différences toutes les fois qu'elles en valent la peine.

l'an 964 à l'an 976, n'a été conservé que par extraits fort courts qui ne remplissent pas plus de 8 pages.

Cette supériorité de la relation d'Hiouen-Thsang sera bien plus manifeste encore, quand M. Stanislas Julien aura publié, comme il en a l'intention, les quatre autres relations que nous venons de rappeler. Toutes quatre réunies ne formeront qu'un seul volume, et l'on aura, par la collection de ces documents divers, comme une histoire des missions chinoises dans l'Inde bouddhique, du ve siècle de notre ère au xie à peu près. Pour éclaircir et compléter cette histoire, déjà si intéressante par elle seule, M. Stanislas Julien, dont je puis annoncer les travaux sans indiscrétion, y joindra d'autres documents du plus haut prix : la biographie de tous les personnages célèbres cités dans Hiouen-Thsang; la vie des 28 premiers patriarches bouddhiques; une chronologie bouddhique depuis Çâkyamouni jusqu'à Hiouen-Thsang; un index des mots indiens figurés phonétiquement en chinois, suivis de transcriptions sanscrites; un index des mots chinois qui répondent à des mots indiens; un index des mots sanscrits cités dans les diverses relations; un catalogue alphabétique des mots chinois phonétiques, suivis de leur valeur en sanscrit; enfin des paradigmes offrant les synonymes nombreux qu'emploient les Chinois pour représenter les lettres de l'alphabet sanscrit, avec toutes les modifications que produit l'adjonction des voyelles et des diphthongues.

En attendant cette publication, que le monde savant ne peut hâter que par ses vœux bien justifiés, je voudrais faire connaître, à l'aide de la relation des deux disciples du Maître de la Loi, ce qu'a été ce personnage illustre, quel était l'état du bouddhisme dans l'Inde à l'époque où il la visita, les discussions des écoles qui le divisaient, la nature des croyances qu'il transmettait à la Chine par ses missionnaires, et l'étrange religion que formait cet amas de superstitions insensées, mêlées aux doctrines morales les plus délicates, qui ne reposaient que sur un athéisme déguisé.

Mais, pour bien apprécier Hiouen-Thsang, il faut le placer non pas seulement au milieu des cinq ou six chefs de missions[1], qu'il a imités, tout en les surpassant, ou qui lui succédèrent; mais encore dans l'ensemble de ce grand mouvement, qui, pendant de très-longs siècles, entraîna vers l'Inde la ferveur de toute la Chine bouddhique. Des faits

[1] Il paraît que le premier missionnaire chinois qui ait écrit la relation de ses voyages se nommait Chi-tao-'an. Il voyageait au début du ive siècle, tandis que Fa-hien ne partit pour l'Inde qu'en 399; voir M. Stanislas Julien, préface de l'*Histoire d'Hiouen-Thsang*, p. 2.

et des monuments de tout ordre attestent, sans interruption et avec une irrécusable authenticité, que ce mouvement, qui n'a point encore cessé tout à fait de nos jours, eut une importance nationale. Hiouen-Thsang, au VIIe siècle de notre ère, le seconda pour sa part autant qu'il le put; mais il ne faisait que le suivre et y prendre sa place après ou avant bien d'autres[1]. Le nombre des bouddhistes chinois fameux fut assez considérable, et les services qu'ils rendaient furent assez éclatants pour que la reconnaissance publique ait songé, dès les temps les plus anciens, à consigner leur histoire dans des ouvrages spéciaux. La bibliothèque de Saint-Pétersbourg ne possède pas moins de huit recueils chinois, dont quelques-uns ont vingt ou vingt-deux volumes in-quarto, sur la biographie des bouddhistes les plus célèbres. La première de ces biographies a été composée de l'an 502 à l'an 556; et la dernière est presque de nos jours, puisqu'elle a été compilée en 1777. Les autres sont du VIIe siècle, du Xe, du XIe, du XIIIe, du XVe et du XVIIe; car la Chine, quoique souvent envahie par des peuples étrangers, n'a pas connu ce cataclysme intellectuel qu'on appelle, dans l'histoire de l'Occident, l'invasion des barbares, ni les ténèbres d'un moyen âge.

La préoccupation principale des pèlerins et leur plus grand mérite étaient de rapporter de l'Inde le plus de livres qu'ils pouvaient; ils les recueillaient dans les monastères ou vihâras, auprès des docteurs les plus savants, ou entre les mains des fidèles. Ces livres, qui paraissaient sacrés aux yeux d'une dévotion ardente et superstitieuse, étaient traduits en chinois d'abord, et plus tard dans les langues des diverses populations qui composaient l'Empire. Dès le commencement du VIIIe siècle, en 713, c'est-à-dire après six ou sept cents ans de rapports presque continuels entre la Chine et l'Inde, la multitude de ces ouvrages était assez embarrassante déjà pour qu'on dût en faire des catalogues très-étendus, où l'on rangeait par ordre de dates les titres des livres, suivis des noms des traducteurs et des éditeurs, avec des notices plus

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie d'Hiouen-Thsang*, préface, p. I et suivantes. Outre les rapports religieux, la Chine en avait d'un tout autre ordre avec l'Inde. A côté des missionnaires de la foi, il y eut ceux de la politique et du commerce, qui ne furent ni moins laborieux, ni moins exacts. Des magistrats, des généraux, chargés de missions officielles, ont rédigé des mémoires et des statistiques très-développés. En 666, on pouvait déjà faire, de tous ces renseignements laïques ou religieux, une vaste compilation sous le nom de *Description des contrées occidentales* en soixante livres, avec quarante livres de dessins et de cartes. Elle était imprimée aux frais de l'État, et l'empereur Kao-Thsong y mettait une introduction.

ou moins détaillées. C'est d'un de ces catalogues, imprimé en 1306 sous les Youen, que M. Stanislas Julien a tiré la concordance sinico-sanscrite que j'ai citée plus haut. Ce catalogue du XIVe siècle, comprenant mille quatre cent quarante ouvrages, n'était lui-même que le résumé de quatre autres, publiés successivement en 730, 788, 1011 et 1037. Il était l'œuvre collective de vingt-neuf « savants versés dans les « langues, » qui s'étaient associés pour ce long travail, et d'un Samanéen chargé spécialement de vérifier l'exactitude des mots indiens. A côté de ces catalogues, les Chinois avaient d'autres recueils qui contenaient des analyses d'ouvrages bouddhiques, destinées à suppléer à la masse de ces ouvrages trop peu accessibles. Le *Tchin-i-tien*, que possède la bibliothèque impériale, et où M. Stanislas Julien a puisé les renseignements les plus instructifs, est un recueil de ce genre.

Quant à la traduction même des livres sacrés, elle était entourée des soins les plus minutieux et des garanties les plus graves. C'étaient des colléges de traducteurs autorisés officiellement par décrets impériaux qui en étaient chargés. Des couvents entiers n'avaient pas d'autre occupation; les empereurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de mettre des préfaces à la tête de ces livres destinés à l'instruction religieuse et morale de leurs sujets. Par piété et par respect pour les traditions des ancêtres, la dynastie qui règne actuellement en Chine a fait réimprimer, dans le format in-folio oblong, toutes les anciennes traductions chinoises, tibétaines, mandchoues et mongoles; et cette immense collection ne remplit pas moins de mille trois cent quatre-vingt-douze volumes[1].

Voilà donc le vaste cadre dans lequel il faut replacer Hiouen-Thsang. Quand il obéit à sa vocation de missionnaire, il y a déjà 500 ans à peu près que la foi bouddhique a été adoptée publiquement dans son pays (l'an 61 ou 65 de notre ère). Elle y a obtenu de grands triomphes, et elle y a subi de tristes éclipses. Hiouen-Thsang essaye, comme tant d'autres, de la ranimer dans un de ses moments de langueur; mais, s'il a été l'un de ses apôtres les plus utiles et les plus éclairés, il n'a pas été le seul; et ce serait méconnaître sa valeur que de lui attribuer exclusivement une gloire qu'il partage avec une foule de ses coreligionnaires. C'est ce qu'il faut ne point perdre de vue en étudiant sa biographie, qui est faite pour exciter au plus haut point notre curiosité; car je doute que, dans notre Occident, on puisse, au milieu du VIIe siècle, trouver un

[1] M. Stanislas Julien, *Concordance sinico-sanscrite*, *Journal asiatique*, tome XIV, p. 353, novembre-décembre 1849.

personnage littéraire et religieux qui soit plus intéressant que lui, malgré tous ses préjugés et son incroyable superstition.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

HUITIÈME ARTICLE[1].

Marie de Hautefort[2] naquit le 5 février 1616[3], dans un vieux château féodal du Périgord[4], qui tour à tour appartint à Gui le Noir, à

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; et, pour le septième, celui de février, page 84. — [2] Nous tirons tout ce que nous allons dire des mémoires du temps, particulièrement de ceux de La Rochefoucauld, de madame de Motteville et de La Porte, qui ont très-bien connu madame de Hautefort. Une de ses amies avait écrit sa vie, mais elle s'était appliquée à composer une biographie édifiante, comme il y en a tant au XVIIe siècle, plutôt qu'à donner des dates précises et à rassembler des faits qui eussent été d'un grand intérêt pour nous. Cette Vie, longtemps inédite, bien qu'elle soit indiquée dans le P. Lelong, édition de Fontette, t. IV, n° 48,089, a été imprimée en 1799, in-4°, par madame de Montmorency, née de Luynes, et réimprimée en 1807, in-12, par le P. Adry, de l'Oratoire. M. le marquis d'Estourmel, dont la maison s'est plus d'une fois alliée à celle de Hautefort, possède et a bien voulu nous communiquer un autre manuscrit de cette même Vie, qui est incontestablement du XVIIe siècle par l'écriture et par le style, et contient plus d'un passage omis dans la notice imprimée. — [3] Nous devons ce renseignement précis à la Vie manuscrite communiquée par M. d'Estourmel : « Elle n'avait, dit cette vie à la marge, que vingt-sept jours « lorsque M. son père mourut. » Or le P. Anselme, qui s'appuie sans doute sur des documents certains, dit t. VII, p. 385, que le marquis Charles de Hautefort mourut le 4 mars 1616. Née un peu auparavant, Marie de Hautefort a donc très-bien pu mourir en 1691, âgée de soixante-quinze ans, comme l'assurent le P. Anselme et tous les historiens. — [4] Hautefort est aujourd'hui un bourg du département de la Dordogne, dans l'arrondissement de Périgueux, à 8 lieues de cette ville, et à 2 lieues et demie d'Excideuil, sur une colline qui domine la Baure.

Lastours dit le Grand pour ses exploits dans les croisades, au fameux poëte guerrier Bertrand de Born, à Pierre de Gontaut, et à d'autres personnages illustres du moyen âge, qui servit souvent de rempart contre les incursions de l'ennemi dans les guerres des Anglais au xve et au xvie siècle, et, depuis, est devenu une grande et noble résidence, diminuée aujourd'hui, mais encore fort bien conservée, et surtout très-dignement habitée[1].

Marie était le dernier enfant du marquis Charles de Hautefort, maréchal de camp des armées du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il avait épousé Renée de Bellay, de l'ancienne maison de la Flotte Hauterive; et, de ce mariage, étaient sortis deux fils et quatre filles. Le fils aîné, Jacques-François, devint lieutenant général, premier écuyer de la reine, chevalier des ordres du roi, et fut célèbre à la fois par sa parcimonie pendant sa vie et ses largesses après sa mort[2]. Ne s'étant pas marié, il laissa son titre, ainsi que sa charge de premier écuyer de la reine, à son cadet Gilles de Hautefort, longtemps connu sous le nom de comte de Montignac, qui suivit avec succès la carrière des armes, et parvint aussi au grade de lieutenant général. C'est lui qui a continué la famille; il épousa en 1650 Marthe d'Estourmel, dont il eut de nombreux enfants, et mourut en décembre 1693, âgé de quatre-vingt-un ans. Des quatre filles, les deux premières s'éteignirent fort jeunes et n'ont pas laissé de trace. La troisième, au contraire, née en 1610, prolongea sa vie jusqu'en 1712; on l'appelait mademoiselle d'Escars; en 1653, elle fut mariée à François de Choiseul, marquis de Praslin, fils du premier maréchal de ce nom. Elle ne manquait ni de beauté ni d'esprit. Mais la figure qu'elle fit dans le monde ainsi que ses deux frères, ils la devaient surtout à l'éclat que jeta de bonne heure et à la haute renommée que garda toute sa vie leur sœur cadette Marie de Hautefort.

[1] Le possesseur actuel du château est M. le baron de Damas, ancien ministre des affaires étrangères sous la Restauration, et dont nous ne voulons pas rencontrer le nom sans rendre un public hommage à ses vertus et à son cœur tout français. Nous avons eu sous les yeux un album de Hautefort, qui montre encore le vieux château sous un aspect imposant, bien qu'il ait reçu, à l'intérieur et aux alentours, le comfort et les agréments d'une habitation moderne. — [2] Madame de Sévigné, t. VII de l'édition de Monmerqué, p. 18, annonçant sa mort dans une lettre du 16 octobre 1680, cite de lui un trait inouï d'avarice. On dit qu'il est l'original de l'*Avare* de Molière. D'un autre côté, il est certain qu'il fonda un hôpital dans son marquisat de Hautefort, pour y entretenir à ses frais 11 vieillards, 11 jeunes garçons et 11 jeunes filles ou femmes, en l'honneur des trente-trois années de la vie de J. C.; voyez le P. Anselme.

Celle-ci était à peine née quand mourut son père que sa mère suivit bientôt, en sorte qu'elle resta en très-bas âge, et presque sans biens, confiée aux soins de sa grand'mère, madame de la Flotte Hauterive. Ses premières années s'écoulèrent dans l'obscurité et la monotonie de la vie de province. La jeune fille, qui promettait d'être belle et spirituelle, ne tarda pas à s'y ennuyer. Souvent, chez madame de la Flotte, elle entendait parler de la cour, de cette cour brillante et agitée, vers laquelle étaient tournés tous les regards, et où se décidaient les destinées de la France. Elle aussi, elle se sentit appelée à y jouer un rôle, et depuis elle racontait plaisamment qu'à douze ou treize ans, unissant déjà la plus sincère piété à cette ardeur de l'âme qu'on appelle l'ambition, elle s'enfermait dans sa chambre pour prier Dieu de la faire aller à la cour[1]. Sa prière fut exaucée: les affaires de madame de la Flotte l'ayant appelée à Paris, elle y amena avec elle l'aimable enfant, dont les grâces naissantes firent partout la plus heureuse impression. Elle plut particulièrement à la princesse de Conti, Louise Marguerite de Guise, fille du Balafré, si célèbre par sa beauté, son esprit et sa galanterie[2]. La princesse la trouva si jolie, qu'elle voulut la mener avec elle à la promenade, et tout le monde cherchait à deviner quelle était cette charmante personne que l'on voyait à la portière de son carrosse; le soir on ne parla que de mademoiselle de Hautefort, et il ne fut pas difficile d'engager la reine mère, Marie de Médicis, à la prendre parmi ses filles d'honneur[3].

Voilà donc mademoiselle de Hautefort sur le théâtre où elle avait tant souhaité paraître; elle y montra des qualités qui en peu de temps la firent aimer et admirer tout ensemble : une bonté inépuisable avec une rare fermeté, une piété vive avec infiniment d'esprit, un très-grand air tempéré par une retenue presque sévère, que relevait une beauté précoce. On l'appelait l'Aurore[4], pour marquer son extrême jeunesse et son innocent éclat. En 1630, elle suivit la reine mère à Lyon où le roi était tombé sérieusement malade, pendant que Richelieu était à la tête de l'armée en Italie. C'est là que Louis XIII la vit pour la première fois, et qu'il commença à la distinguer[5]. Mademoiselle de Hautefort avait alors quatorze ans.

Louis XIII était l'homme du monde qui ressemblait le moins à son père Henri IV : il repoussait jusqu'à l'idée du moindre déréglement, et

[1] *Vie de madame de Hautefort*, édit. de 1807, p. 130. — [2] La maîtresse de Bassompierre et l'auteur des *Amours du grand Alcandre*. — [3] *Vie de madame de Hautefort*, p. 131. — [4] *Ibid.* p. 126. — [5] *Mémoires de Montglat*, t. XLIX de la collection Petitot, p. 63 et 175.

les beautés faciles de la cour de sa mère et de sa femme n'attiraient pas même ses regards. Mais ce cœur mélancolique et chaste avait besoin d'une affection ou du moins d'une habitude particulière qui lui tînt lieu de tout le reste, et le consolât des ennuis de la royauté. La modestie aussi bien que la beauté de mademoiselle de Hautefort le touchèrent; peu à peu il ne put se passer du plaisir de la voir et de s'entretenir avec elle; et, lorsqu'à son retour de Lyon, après la fameuse journée des Dupes, l'intérêt de l'État et sa fidélité à Richelieu le forcèrent d'éloigner sa mère, il lui ôta la jeune Marie et la donna à la reine Anne, en la priant de l'aimer et de la bien traiter pour l'amour de lui[1]. En même temps il fit madame de la Flotte Hauterive dame d'atours à la place de madame du Fargis qui venait d'être exilée[2]. Anne d'Autriche reçut d'abord assez mal le présent qu'on lui faisait[3]. Elle tenait à madame du Fargis, qui, comme elle, était du parti de la reine mère, de l'Espagne et des mécontents, et elle regarda sa nouvelle fille d'honneur, non-seulement comme une rivale auprès du roi, mais comme une surveillante et une ennemie. Elle reconnut bientôt à quel point elle s'était trompée. Le trait particulier du caractère de mademoiselle de Hautefort, par-dessus toutes ses autres qualités, le fond même de son âme, était une fierté généreuse, à moitié chevaleresque, à moitié chrétienne, qui la poussait du côté des opprimés et des faibles. La toute-puissance n'avait aucune séduction pour elle, et la seule apparence de la servilité la révoltait. Dans cette belle enfant était cachée une héroïne, qui parut bien vite dès que les occasions se présentèrent. Voyant sa maîtresse persécutée et malheureuse, par cela seul elle se sentit attirée vers elle, et, par goût comme par honneur, elle résolut de la bien servir. Peu à peu sa loyauté, sa parfaite candeur, son esprit et ses grâces charmèrent la reine presque autant que le roi, et la favorite de Louis XIII devint aussi celle d'Anne d'Autriche.

La première galanterie déclarée du roi envers mademoiselle de Hautefort fut à un sermon où la reine était avec toute la cour[4]. Les filles d'honneur étaient, selon l'usage du temps, assises par terre. Le roi prit le carreau de velours sur lequel il était à genoux, et l'envoya à mademoiselle de Hautefort pour qu'elle se pût commodément asseoir. Elle, toute surprise, rougit, et sa rougeur augmenta sa beauté. Ayant levé les yeux, elle vit ceux de toute la cour arrêtés sur elle. Elle reçut ce

[1] Madame de Motteville, t. I, p. 48. — [2] Sur madame du Fargis, voyez, dans le *Journal de M. le cardinal de Richelieu*, édit. de 1649, p. 93, la *Copie des lettres de madame du Fargis, qui ont donné sujet à sa condamnation.* — [3] Madame de Motteville, t. I, p. 48. Montglat, t. XLIX de la collect. Petitot. — [4] *Vie de madame de Hautefort*, p. 132.

carreau avec un air si modeste, si respectueux et si grand, qu'il n'y eut personne qui ne l'admirât. La reine lui ayant fait signe de le prendre, elle le mit auprès d'elle sans vouloir s'en servir. Il n'en fallut pas davantage pour lui attirer encore plus de considération qu'auparavant. La reine fut la première à la rassurer; elle voyait tant d'estime du côté du roi, et tant de vertu du côté de mademoiselle de Hautefort, qu'elle devint leur confidente.

Les mémoires du temps abondent en piquants détails sur ces premières et platoniques amours de Louis XIII. Écoutons Mademoiselle [1]: « La cour était fort agréable alors. Les amours du roi pour mademoiselle de Hautefort, qu'il tâchait de divertir tous les jours, y contribuaient beaucoup. La chasse était un des plus grands plaisirs du roi; nous y allions souvent avec lui. Mademoiselle de Hautefort [2], Chémerault et Saint-Louis, filles de la reine; d'Escars, sœur de mademoiselle de Hautefort, et Beaumont [3], venaient avec moi. Nous étions toutes vêtues de couleur, sur de belles haquenées richement caparaçonnées, et, pour se garantir du soleil, chacune avait un chapeau garni de quantité de plumes. L'on disposait toujours la chasse du côté de quelques belles maisons, où l'on trouvait de grandes collations, et, au retour, le roi se mettait dans mon carrosse avec mademoiselle de Hautefort et moi. Quand il était de belle humeur, il nous entretenait fort agréablement de toutes choses.... L'on avait régulièrement trois fois la semaine le divertissement de la musique..., et la plupart des airs qu'on chantait étaient de la composition du roi; il en faisait même les paroles, et le sujet n'était jamais que mademoiselle de Hautefort. »

Louis XIII était en effet très-capable de composer des vers et de les mettre en musique; mais la plupart du temps, il empruntait le secours d'un poëte et d'un musicien à la mode. On a des *Stances pour le Roi à madame de Hautefort*, de la main de Benserade et de Boisset, qu'un enfant, représentant l'Amour, adressait à un autre enfant, la jeune Marie. Il faut espérer que l'air valait mieux que les paroles. Ne pouvant les chanter, nous les supprimons [4]. Mais voici un couplet d'une autre chanson, dont l'auteur est inconnu, et qui, ce nous semble, peint avec assez de grâce le charme qu'exerçait mademoiselle de Hautefort sur l'humeur chagrine de son royal amant :

[1] *Mémoires de Mademoiselle*, édition d'Amsterdam, t. I, p. 33. — [2] L'édition d'Amsterdam et même celle de Petitot donnent *Madame de Beaufort*, ce qui est une erreur grossière. — [3] Voyez, sur la plupart de ces dames, notre précédent article. — [4] On peut les voir dans les *Œuvres de Benserade*, édition de 1697, t. I, p. 191.

Hautefort la merveille
Réveille
Tous les sens de Louis,
Quand sa bouche vermeille
Lui fait voir un souris[1].

Quand mademoiselle de Hautefort n'aurait pas été aussi sage que belle, l'amour du roi ne lui aurait pas été fort dangereux. Tous les soirs, il l'entretenait dans le salon de la reine : mais il ne lui parlait la plupart du temps que de chiens, d'oiseaux et de chasses, et, la craignant et se craignant lui-même, il osait à peine en lui parlant s'approcher d'elle[2]. On raconte qu'un jour étant entré à l'improviste chez la reine, et ayant trouvé mademoiselle de Hautefort tenant un billet qu'on venait de lui remettre, il la pria de lui laisser voir ce billet. Elle n'avait garde de le faire parce qu'il contenait quelque plaisanterie sur sa faveur nouvelle; et, pour le cacher, elle le mit dans son sein. La reine en badinant lui prit les deux mains, et dit au roi de le prendre où il était. Louis XIII n'osa se servir de sa main et prit les pincettes d'argent qui étaient auprès du feu pour essayer s'il pourrait avoir ce billet; mais elle l'avait mis trop avant, et il ne put l'atteindre. La reine la laissa aller en riant de sa peur et de celle du roi[3].

Si la passion du roi était innocente, elle était trop vive pour n'être pas mêlée de fréquentes et violentes jalousies. Le roi savait quelle était la conduite de mademoiselle de Hautefort, et que, parmi tous les jeunes seigneurs qui brillaient à la cour, elle n'en aimait aucun; mais il aurait voulu que personne ne l'aimât, que personne ne lui parlât, que per-

[1] Il est étrange qu'on ne trouve ce couplet de chanson que dans la *Vie édifiante de madame de Hautefort*, p. 149-150. C'est une évidente imitation du joli couplet de Voiture :

Notre aurore vermeille
Sommeille;
Qu'on se taise à l'entour, etc.

Voyez *Œuvres de Voiture*, édition de 1745, t. II, p. 120, et *La jeunesse de madame de Longueville*, ch. II, p. 174. — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 48. — [3] *Vie de madame de Hautefort*, p. 133 et 134. Monglat, t. XLIX, p. 237, rapporte différemment cette anecdote et la place dans un autre temps. Dans Montglat, mademoiselle de Hautefort arrache des mains du roi une lettre qu'il avait écrite au cardinal de Richelieu pour se plaindre d'elle; le roi essaye de la lui reprendre; elle, ne voulant pas la rendre, la met sous son mouchoir de cou, en ouvrant les bras, et disant : « Prenez la tant que vous voudrez à cette heure. » L'action et le propos sont un peu lestes pour une jeune fille, et la première version est à la fois plus gracieuse et plus vraisemblable.

sonne même ne la regardât avec quelque attention[1]. Souvent il lui disait qu'il serait mort de déplaisir si son père Henri le Grand eût été encore en vie, parce qu'assurément il eût été amoureux d'elle[2]. Ces bizarres jalousies, ces longues et fatigantes assiduités pesaient quelquefois un peu à la jeune fille, et, avec son indépendance et sa fierté, elle le témoignait. De là des démêlés assez souvent orageux, suivis de raccommodements qui ne duraient guère. Dès qu'il y avait entre eux quelque brouillerie, tout s'en ressentait, les divertissements de la cour étaient suspendus, et, si le roi venait le soir chez la reine, il s'asseyait dans un coin sans dire un mot, et sans que personne osât lui parler. « C'était, dit Mademoiselle[3], une mélancolie qui refroidissait tout le monde, et, pendant ce chagrin, le roi passait la plus grande partie du jour à écrire ce qu'il avait dit à mademoiselle de Hautefort et ce qu'elle lui avait répondu : chose si véritable, qu'après sa mort on a trouvé dans sa cassette de grands procès-verbaux de tous les démêlés qu'il avait eus avec ses maîtresses, à la louange desquelles on peut dire aussi bien qu'à la sienne, qu'il n'en a jamais aimé que de très-vertueuses. » Madame de Motteville déclare fort nettement que mademoiselle de Hautefort, tout en étant sensible aux hommages de Louis XIII, n'avait aucun goût pour lui, et qu'elle le maltraitait autant qu'on peut maltraiter un roi, en sorte qu'il était, dit-elle[4], « malheureux de toutes les manières; « car il n'aimait pas la reine, et il était le martyr de mademoiselle de « Hautefort qu'il aimait malgré lui. Il avait quelque scrupule de l'attache- « ment qu'il avait pour elle, et il ne s'aimait pas lui-même. . . . Parmi « tant de sombres vapeurs et de fâcheuses fantaisies, il semblait qu'une « belle passsion ne pouvait avoir de place dans son cœur. Elle n'y était « pas aussi à la mode des autres hommes, qui en font leur plaisir, car « cette âme, accoutumée à l'amertume, n'avait de la tendresse que pour « sentir davantage ses peines. »

Le sujet ordinaire des querelles que faisait le roi à mademoiselle de Hautefort était la reine. Louis XIII avait deux motifs pour ne pas l'aimer, l'un était général et de l'ordre le plus élevé, celui qui le sépara de sa mère pour laquelle il avait une vive tendresse, à savoir l'intérêt de l'État, une politique qui ne fléchit jamais et le ramena toujours à Richelieu, bien que les façons altières du cardinal ne lui plussent point, et qu'il lui prît souvent des impatiences et des révoltes qui cédaient bientôt à sa justice et à son patriotisme. L'autre motif n'était pas moins

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 135. — [2] *Ibid.* — [3] *Mémoires*, t. I. — [4] Madame de Motteville, tome I, p. 75.

fort et plus personnel. Défiant et jaloux, depuis l'affaire de Chalais et ses premières déclarations, le roi était demeuré convaincu que la reine s'entendait avec le duc d'Orléans, et qu'elle se serait fort bien accommodée de l'épouser après lui et de partager son trône. Cette conviction était à ce point enracinée dans cet esprit malade, qu'après qu'il eut eu des enfants de la reine, et même à son lit de mort, lorsqu'elle lui protesta avec larmes qu'elle était entièrement étrangère à la conspiration de Chalais, il se contenta de répondre que, dans son état, il était obligé de lui pardonner, mais non de la croire. Il s'efforça de détacher mademoiselle de Hautefort d'une maîtresse qu'il lui peignait sous les couleurs les plus défavorables, ne se doutant pas que, plus il s'emportait contre l'une, moins il persuadait l'autre, et que la persécution même dont Anne d'Autriche était l'objet exerçait sur ce jeune et noble cœur une séduction irrésistible. Voyant que tous ses discours ne réussissaient point, il finit par lui dire, et souvent il le lui répéta : « Vous « aimez une ingrate, et vous verrez un jour comme elle payera vos ser- « vices [1]. »

Richelieu avait vu d'abord avec plaisir le goût du roi pour une jeune fille qui n'appartenait à aucun parti, et dont il n'avait pu deviner le caractère. Il espérait qu'une distraction agréable adoucirait un peu cette humeur sombre qui lui était un continuel sujet d'inquiétude. Il prodigua les compliments et les caresses à la jeune favorite; il s'employa même à dissiper les orages qui s'élevaient souvent dans ce commerce agité, croyant bien en retour la gagner à sa cause, et la mettre de son côté. Mais elle, qui n'avait pas consenti à sacrifier sa maîtresse au roi lui-même, eût rougi d'écouter son persécuteur; elle rejeta bien loin les avances du cardinal, et dédaigna son amitié dans un temps où il n'y avait pas une femme à la cour qui ne fît des vœux pour en être seulement regardée [2].

Aujourd'hui que nous pouvons embrasser le cours entier du XVIIe siècle et mesurer son progrès presque régulier depuis les glorieux commencements d'Henri IV jusqu'aux dernières et tristes années de Louis XIV, il nous est bien facile de comprendre et d'absoudre Richelieu. Nous concevons que, pour en finir avec les restes de la société féodale, pour mettre irrévocablement le pouvoir royal au-dessus d'une aristocratie excessive, mal réglée, turbulente; pour arrêter la maison d'Autriche, maîtresse de la moitié de l'Europe, pour agrandir le territoire français, pour introduire un peu d'ordre et d'unité dans la société

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 136. — [2] *Ibid.*

nouvelle, pleine de force et de vie, mais où luttaient les éléments les plus dissemblables, il fallait une vigueur extraordinaire, et peut-être pour quelque temps une dictature éclairée, un despotisme national et intelligent. Mais le despotisme a besoin d'être vu à distance : de trop près, il révolte les cœurs honnêtes; et, tandis qu'aux yeux de la postérité la grandeur du but excuse en quelque mesure, non pas l'injustice, qui jamais ne peut être excusée, mais l'extrême sévérité des moyens, c'est alors la dureté des moyens qui, en soulevant une indignation généreuse, offusque et fait méconnaître la grandeur du but. Qui de nous, parmi les plus fermes partisans de Richelieu, eût été sûr de lui-même et d'une admiration fidèle ~~devant tant~~ de coups frappés sans pitié, devant tous ces exils, devant tous ces échafauds? Les contemporains ne virent guère que cela : Richelieu laissa une mémoire abhorrée, et, vivant, il n'eut pour lui qu'un très-petit nombre de politiques, à la tête desquels était Louis XIII; et encore celui-ci, à la mort de son redouté ministre, en approuvant et en gardant le système, fut d'avis de le pratiquer différemment. Mettons-nous donc à la place d'une jeune fille sortie d'une race féodale, mise à la cour par la reine-mère, et jetée à quinze ans dans celle d'Anne d'Autriche. Disons-le : plus son cœur était noble, moins son esprit pouvait voir clair dans le fond des affaires du temps. Mademoiselle de Hautefort ne connaissait ni les intérêts de la France, ni l'état de l'Europe, ni l'histoire, ni la politique. Tout son esprit, si vanté pour sa vivacité et sa délicatesse, était incapable de percer les voiles du passé et de l'avenir, et le présent la blessait dans tous ses instincts d'honneur et de bonté. Gracieusement accueillie par Marie de Médicis, au bout de quelques mois elle l'avait vue exilée, et elle apprenait que sa première protectrice, la femme d'Henri le Grand, la mère de Louis XIII, dont les torts surpassaient son intelligence, était réduite à vivre en Belgique des secours de l'étranger. Elle n'avait pas connu la première jeunesse un peu légère d'Anne d'Autriche. Depuis 1630, elle n'avait rien aperçu qui pût choquer la sévérité de ses regards. Elle trouvait fort naturel qu'abandonnée et maltraitée par son mari, la reine en appelât à son frère le roi d'Espagne, et qu'opprimée par Richelieu elle se défendît avec toutes les armes qui lui étaient offertes. Elle voyait les malheurs de la reine, et elle croyait à sa vertu. N'oubliez pas la piété fervente qui lui faisait accompagner avec joie Anne d'Autriche aux Carmélites et au Val-de-Grâce. Là, on n'aimait pas plus Richelieu que plus tard on n'aima Mazarin ; là, et particulièrement aux Carmélites, chez ces dignes filles de sainte Thérèse et de Bérulle, on priait pour les deux reines, bienfaitrices de la maison; on priait

pour les victimes de Richelieu; et il s'était trouvé une sainte religieuse, qui, en 1632, dans l'effroi et le silence universel, n'écoutant que la charité et l'amitié, osa élever la voix en faveur du chancelier Michel de Marillac, exilé à Châteaudun, et mêla publiquement ses larmes à celles de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, quand la hache impitoyable du cardinal faisait tomber, à Toulouse, la tête de son frère. En 1633, mademoiselle de Hautefort avait vu frapper et disperser tout l'intérieur de la reine, madame de Chevreuse, dont l'intrépidité devait au moins lui plaire, chassée de la cour pour la deuxième fois, et le chevalier de Jars, condamné à mort, ne recevant sa grâce que sur l'échafaud. Toutes ces cruautés indignaient mademoiselle de Hautefort; la courageuse fidélité des amis de la reine excitait la sienne; elle brava donc les menaces prophétiques de Louis XIII, elle repoussa toutes les offres de Richelieu, qui n'était à ses yeux qu'un tyran de génie, et elle se donna tout entière à la reine Anne, fermement résolue à partager jusqu'au bout sa destinée.

Richelieu, n'ayant pu la gagner, entreprit de la perdre dans l'esprit du roi. Plus que jamais il se mêla de leurs nombreux démêlés, non plus pour les accommoder, mais pour les aigrir. D'intermédiaire bienveillant, il devint un juge sévère. Aussi, quand Louis XIII était mécontent de la jeune fille, il la menaçait du cardinal. Celle-ci s'en moquait avec l'étourderie de son âge et la fierté de son caractère. Richelieu fit jouer sur le cœur du roi deux ressorts habilement inventés. Louis XIII était défiant et dévot. Des rapports perfidement exagérés lui apprirent que, dans l'intérieur de la reine, mademoiselle de Hautefort faisait avec elle des plaisanteries sur ses manières, sur son humeur et sur son amour. D'autre part, lorsque, épris de plus en plus de la beauté toujours croissante de cette charmante fille, dont les grâces se développaient avec les années, il se reprochait un sentiment trop ardent pour être toujours entièrement pur, au lieu d'apaiser comme autrefois les scrupules de sa conscience, on les nourrissait, et on finit par lui faire un crime d'un attachement immodéré, condamné par la religion. Enfin, vers 1635, à la suite d'une querelle plus vive qu'à l'ordinaire, le triste amant prit le parti de rompre avec une maîtresse aussi peu complaisante, et, pendant plusieurs jours, il ne lui parla plus. Il ne l'aimait pas moins, et le soir, chez la reine, ses regards mélancoliques et passionnés avaient peine à s'éloigner de l'attrayant visage. Il la contemplait en silence, et, quand il voyait qu'on y prenait garde, il détournait sa vue d'un autre côté[1].

[1] Montglat, t. XLIX, p. 175.

La rupture était commencée; le cardinal la fit durer deux années entières.

Il y avait alors parmi les autres filles d'honneur de la reine, une jeune personne de fort bonne naissance, qui, sans avoir toute la beauté de mademoiselle de Hautefort, était aussi très-agréable. Marie était une blonde éblouissante, parée de bonne heure des charmes les plus redoutables: Louise-Angélique de la Fayette était brune et délicate. Si elle n'avait pas le grand air de sa compagne, si elle n'enlevait pas l'admiration, elle plaisait par sa douceur et sa modestie. A la place de la vivacité et de la grâce, elle avait du jugement et de la fermeté, avec un cœur porté à la tendresse, mais défendu par une piété sincère [1].

Les confidents du roi, de faciles serviteurs, Saint-Simon, favori émérite, qui avait fait son traité avec le ministre, Sanguin, maître d'hôtel du roi et qui était très-familier avec lui, bien d'autres encore, parmi lesquels on met à tort ou à raison l'oncle même de mademoiselle de La Fayette, l'évêque de Limoges, portèrent Louis XIII à faire attention à la jeune fille, par tout le bien qu'ils lui en dirent[2]. Louis XIII commença à lui parler pour faire dépit à mademoiselle de Hautefort; mais, comme il était homme d'habitude[3], à force de la voir, l'inclination lui vint pour elle et il l'aima sérieusement. Mademoiselle de La Fayette commença aussi par être flattée des hommages du roi; puis, quand il lui ouvrit son cœur, quand il lui montra ses tristesses intérieures, ses ennuis profonds parmi les grandeurs de la royauté; quand elle vit l'un des plus puissants monarques de l'Europe plus misérable que le dernier de ses sujets, elle ne put se défendre d'une compassion affectueuse, elle entra dans ses peines et les adoucit en les partageant. Le roi, se trouvant à son aise pour la première fois de sa vie avec une femme, laissa paraître tout ce qu'il y avait en lui d'esprit, d'honnêteté, de bonnes intentions, et il connut enfin la paix et la douceur d'une affection réciproque. Mademoiselle de la Fayette en effet finit par aimer Louis XIII; madame de Motteville, qui plus tard devint son amie et reçut ses plus intimes confidences, l'assure[4], et nous la croyons. Made-

[1] Madame de Motteville, t. I, p. 72. Nous ne connaissons aucun portrait peint de mademoiselle de La Fayette, ni même d'autre portrait gravé que celui de Montcornet, auquel on ne se peut fier entièrement. — [2] Montglat, t. XLIX, et *Mémoires de La Porte*, collection Petitot, t. LIX, p. 332. Sur l'évêque de Limoges, voyez notre sixième article, cahier de janvier. — [3] Ce sont les propres termes de Montglat, *ibid.* — [4] Madame de Motteville, t. I, p. 74 et 77 : « La Fayette, avouant tout haut qu'elle l'aimait, « et de la manière qu'il semblait vouloir l'être, devait faire le bonheur de sa vie; mais « ce prince n'était point destiné pour être heureux; il ne garda guère ce trésor..... Au « sortir de la chambre du roi où elle avait dit adieu à ce prince, elle descendit dans

moiselle de La Fayette n'aima pas seulement le roi comme un simple gentilhomme, avec le plus entier désintéressement, sans s'enorgueillir ni sans profiter de sa faveur, elle l'aima comme un frère, d'un sentiment aussi pur que tendre. Cette liaison dura deux années, jusqu'en 1637, toujours noble, touchante, et véritablement admirable. Mademoiselle de La Fayette, c'est mademoiselle de la Vallière, mais mademoiselle de la Vallière qui n'a pas failli. Il est vrai que Louis XIII n'était ni aussi dangereux ni aussi pressant que Louis XIV. Une fois pourtant, vaincu par sa tendresse et par le besoin qu'il avait de la voir à toute heure, il lui fit une proposition[1] qui effraya la vertu de la jeune fille, et l'avertit du danger qu'elle courait. Louis XIII ne renouvela jamais la proposition qui lui était échappée, mais mademoiselle de La Fayette s'en souvint, et elle résolut de terminer une situation difficile à soutenir d'une façon digne du roi et d'elle-même : elle songea à entrer en religion. Cependant elle n'avait cessé d'exhorter le roi à se réconcilier avec la reine et à secouer le joug de Richelieu. Ainsi, quand tout le monde, depuis Mathieu Molé jusqu'à M. le Prince, fléchissait et tremblait devant l'impérieux cardinal, deux jeunes filles, sans fortune et placées presque sous sa main, lui résistèrent. En vain il essaya de gagner mademoiselle La Fayette, il ne réussit pas mieux auprès d'elle qu'auprès de mademoiselle de Hautefort. Il eut recours alors à ses manœuvres accoutumées : il fomenta les scrupules des deux amants, et, après bien des luttes, que madame de Motteville a racontées[2], mademoiselle de La Fayette se retira au couvent des filles de Sainte-Marie de la rue Saint-

« son appartement dont les fenêtres donnaient sur la cour du château, et, ayant entendu le carrosse du roi qu'il avait fait venir pour dissiper le chagrin où il était, « pressée de la tendresse qu'elle avait pour lui, elle courut le voir au travers des vitres; « quand elle l'eut vu partir, elle se tourna vers la comtesse de Fleix, et lui dit, touchée de « douleur: « hélas! je ne le verrai plus. » — [1] Madame de Motteville, t. I, p. 78 : « La « Fayette elle-même m'a dit que, dans les derniers jours qu'elle fut à la cour, avant qu'elle « fût tout à fait résolue de se mettre en religion, ce grand roi, si sage et si constant « dans la vertu, avait eu néanmoins des moments de faiblesse, dans lesquels, cessant « d'être modeste, il l'avait pressée de consentir qu'il la mît à Versailles pour y vivre « sous ses ordres et y être toute à lui, et que cette proposition, si contraire à ses sentiments ordinaires, l'ayant effrayée, fut cause qu'elle se détermina plus promptement à sortir de la cour pour prendre des engagements qui puissent lui ôter des « sentiments de cette nature..... Cette infidélité, qui ne dura pas, ne fit que l'avertir « de se tenir sur ses gardes, en lui faisant remarquer le péril qu'il avait couru. Dès « qu'il s'en fut aperçu, il résolut de l'éviter. Le refus de La Fayette lui fit ouvrir « les yeux. La honte qu'ils eurent de ce petit déréglement rappela leur vertu et leur « piété, et la peur qu'ils eurent tous deux, elle de lui et lui d'elle, leur firent « prendre la résolution de se quitter. » — [2] *Ibid.*

Antoine. Le roi alla l'y voir pendant plusieurs mois. La noble religieuse lui parla à travers la grille du cloître avec plus de force encore et d'autorité que dans leurs anciennes entrevues; elle ne put rien sur sa politique, mais elle l'adoucit un peu envers sa femme; et c'est un soir, en revenant du couvent des filles de Sainte-Marie, que, forcé par un orage de ne pas retourner à Saint-Germain, et de passer la nuit au Louvre où était la reine, Louis XIII donna Louis XIV à la France.

Mais, depuis la retraite de mademoiselle de La Fayette, et jusqu'au jour où la grossesse d'Anne d'Autriche parut et mit un terme ou du moins apporta quelque adoucissement à ses malheurs, les plus étranges événements s'étaient accomplis : la reine avait été à deux doigts de sa perte, et n'avait été sauvée que par l'intrépide dévouement de sa jeune et fidèle amie Marie de Hautefort.

L'année 1637 est la plus triste et la plus douloureuse que la reine Anne ait eue à traverser. Jamais Louis XIII ne l'avait à ce point délaissée, et elle n'avait conservé autour d'elle qu'un très-petit nombre de serviteurs et d'amis dont elle s'était fait une petite cour intime où encore l'œil vigilant du cardinal parvenait souvent à pénétrer. Au premier rang de ces rares courtisans de l'infortune, était La Rochefoucauld, tout jeune encore, et qui, plein des sentiments que son père lui avait inspirés contre Richelieu[1], en débutant dans le monde, embrassa d'abord le parti des mécontents et la cause d'Anne d'Autriche. Lui-même a raconté quel agrément il trouvait alors à servir une reine sans crédit, mais environnée de femmes charmantes, et quelle liaison il forma avec mademoiselle de Hautefort, dont il célèbre avec tout le monde la surprenante beauté, ajoutant, comme s'il avait peur de la compromettre, qu'elle avait beaucoup de vertu[2]. Nous pouvons écarter le voile de ce langage incertain, et nous ne voyons pas pourquoi La Rochefoucauld, si peu réservé, hélas, sur un point bien autrement délicat, montre ici quelque embarras à nous dire qu'il devint amoureux de la belle Marie. C'est peut-être qu'il eût fallu avouer que, loin d'être accueillie, cette passion dut se borner à une adoration respectueuse, selon les mœurs de la galanterie du temps et le goût de l'héroïne. La Rochefoucauld aima mademoiselle de Hautefort, sans oser le lui dire; mais, quelque temps après, étant à l'armée et à la veille d'une bataille, il alla trouver le marquis de Hautefort avec lequel il servait, lui fit confidence de sa passion, et lui donna une lettre pour sa sœur, en lui faisant promettre que, s'il périssait

[1] Sur La Rochefoucauld, voyez notre quatrième article, livraison de novembre 1854, p. 702. — [2] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 348.

dans le combat, il la lui remettrait et lui dirait de sa part ce qu'il ne lui avait jamais dit, et que, s'il n'était pas tué, il lui rendrait sa lettre à lui-même et lui garderait fidèlement son secret[1]. C'était là comme on faisait la cour à mademoiselle de Hautefort. Mais ce n'est pas ici le temps de parler de ses conquêtes; celui où nous en sommes arrivé n'était pas la saison des amours; et des choses plus sérieuses et presque tragiques se passaient dans l'intérieur de la reine. Lasse de souffrir, Anne d'Autriche rêva-t-elle quelque entreprise désespérée pour sortir d'esclavage, ou seulement sa douleur, parvenue à son comble, s'exhalait-elle avec plus de vivacité contre le cardinal et même contre le roi? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que la correspondance secrète qu'elle entretenait avec son frère Philippe IV, par l'intermédiaire de M. de Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, avec la reine d'Angleterre, fille de Marie de Médicis, ainsi qu'avec madame de Chevreuse, le lien et l'âme de toutes ces intrigues, devint plus fréquente et plus animée. La reine y employait un de ses valets de chambre, La Porte. C'était lui qui déchiffrait les lettres que recevait la reine, et chiffrait celles qu'elle envoyait. Tout passait par ses mains habiles et fidèles. Mais la police du soupçonneux cardinal était aux aguets; une lettre de la reine à madame de Chevreuse, confiée par La Porte à un homme dont il se croyait sûr et qui le trahit, fut interceptée, La Porte saisi et jeté dans un cachot de la Bastille[2]. Richelieu se crut enfin maître d'Anne d'Autriche. On lui attribue le dessein d'avoir voulu en finir cette fois avec toutes les conspirations dont il était entouré en frappant un grand coup. Il se proposait, dit-on[3], de convaincre la reine d'une intelligence criminelle avec les ennemis du roi et de l'État, et de la faire renvoyer en Espagne ou enfermer dans quelque couvent, ou même dans le château du Havre, qui était à lui, répudiée, déchue de tout droit et déshonorée. Toutes ces craintes du moins traversèrent l'imagination troublée d'Anne d'Autriche, quand elle apprit l'arrestation de La Porte. Le docile ministre des rigueurs de Richelieu, le chancelier Séguier, celui qui, quelques années après, en 1642, devait interroger Gaston et faire monter Cinq-Mars et de Thou sur un échafaud, vint surprendre la reine pendant qu'elle faisait ses dévotions au Val-de-Grâce, s'empara de tous ses papiers, et, dans l'espoir de trouver quelque lettre coupable, porta la main jusque sur sa personne. Il lui dit que tout était découvert,

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 127 et 128. — [2] Pour les détails, voyez les *Mémoires de La Porte*, collect. Petitot, t. LIX. — [3] Voyez entre autres La Rochefoucauld, t. LI, p. 352 et 353.

et que son unique ressource était de révéler la vérité tout entière. Instruite par le malheur et par une longue oppression dans l'art de dissimuler, la reine avoua ce qui était prouvé, qu'elle avait écrit à madame de Chevreuse et à son frère le roi d'Espagne, s'arrêtant là et niant tout le reste. Son salut était suspendu à deux fils : il fallait que, selon le tour que prendrait l'affaire, madame de Chevreuse pût fuir ou rester; il fallait surtout que La Porte, dans ses interrogatoires, ne dépassât pas les aveux de la reine, et aussi qu'il avouât tout ce qu'elle avait avoué, pour donner à leurs déclarations communes une parfaite vraisemblance. La Porte intimidé pouvait en dire trop, ou sa constance à tout nier pouvait inspirer des ombrages; et la reine craignait tout ensemble son énergie et sa faiblesse. Un concert secret était nécessaire, mais comment l'obtenir? Comment arriver jusqu'à La Porte, enseveli dans un cachot de la Bastille? Comment même prévenir madame de Chevreuse ignorante de ce qui se passait, et qui pouvait à tout moment être arrêtée? C'est alors, si on en croit La Rochefoucauld [1], que la reine désespérée lui aurait proposé de l'enlever, elle et mademoiselle de Hautefort, et de les conduire à Bruxelles; proposition trop extravagante pour avoir été faite sérieusement, et que La Rochefoucauld ne rapporte sans doute que pour peindre le danger du moment et aussi pour relever son importance. C'eût été jouer précisément le jeu du cardinal, comme l'avait fait Marie de Médicis; il fallait rester, tenir tête au péril, et le conjurer à force d'adresse et de courage.

Dans cette grave conjoncture, Marie de Hautefort entreprit de sauver sa maîtresse ou de se perdre avec elle. Déjà elle lui avait sacrifié la faveur du roi, celle de Richelieu, son avenir, elle qui n'avait rien que sa beauté et son esprit, et qui aimait naturellement la magnificence et l'éclat; elle fit plus cette fois, elle risqua pour elle quelque chose qui lui était mille fois plus cher que la fortune et la vie, elle risqua sa réputation; elle rejeta cet instinct de pudeur et de retenue qui faisait son charme et sa gloire, qui jusque-là avait fermé son oreille à tout propos flatteur, et ne lui avait pas même permis d'écrire, sous quelque prétexte que ce fût, le moindre billet à aucun homme [2], et la superbe créature se condamna au rôle le plus opposé à tous ses goûts et à toutes ses habitudes. D'abord elle persuada à un gentilhomme de ses parents [3], d'aller à Tours dire à madame de Chevreuse où les choses en étaient, de ne pas remuer, tout en prenant ses précautions, et qu'on l'avertirait de fuir ou de

[1] T. LI, p. 353. — [2] *Vie manuscrite*. — [3] La Porte, dans ses *Mémoires*, collection Petitot, t. LIX, p. 348, le nomme M. de Montalais.

rester, en lui adressant des heures reliées en rouge ou en vert, selon le parti qu'il faudrait prendre. Puis elle-même, elle se déguise en grisette[1], barbouille son beau visage, cache ses blonds cheveux sous une grande coiffe, et, de grand matin, quand personne n'est encore éveillé au Louvre, elle en sort à la dérobée, prend un fiacre et se fait conduire à la Bastille. Elle savait qu'il y avait là un prisonnier qui déjà une fois avait joué sa tête pour la reine, déployé dans les fers une constance magnanime, et venait à peine de descendre de l'échafaud, le chevalier de Jars. Il commençait un peu à respirer de cette terrible épreuve, on lui laissait quelque liberté, et il pouvait recevoir quelques personnes. La noble fille, jugeant du chevalier par elle-même, crut qu'elle pouvait lui demander de jouer sa tête une seconde fois. Elle se donna pour la sœur de son valet de chambre, qui venait lui apprendre que cet homme était à la mort, et l'entretenir de sa part de choses pressantes. Le chevalier de Jars, qui savait son domestique en bonne santé, répugnait de se déranger pour une telle visite, et l'altière Marie de Hautefort dut attendre quelque temps dans le corps de garde qui était à la porte de la Bastille, exposée aux regards et aux plaisanteries de tous ceux qui étaient là, et qui, à son costume, la prenaient pour une demoiselle très-équivoque. Elle supporta tout en silence, appliquant bien ses mains sur sa coiffe pour qu'on n'aperçût pas sa figure et ses yeux. Enfin le chevalier de Jars se décida à venir. Ne la reconnaissant pas d'abord, il allait la traiter assez mal, lorsque, le tirant à part, et entrant avec lui dans la cour, pour toute réponse à ses propos elle leva sa coiffe, et lui montra cet adorable visage qu'on ne pouvait oublier quand on l'avait vu une fois : « Ah! Madame! est-ce vous, s'écria le « chevalier! » Elle le fit taire, et lui expliqua en peu de mots ce que la reine lui demandait. Il s'agissait de faire parvenir à La Porte une lettre cachetée où on lui marquait jusqu'où il pouvait et devait aller dans ses déclarations. Elle remit cette lettre au chevalier en lui disant : « Voilà, Monsieur, ce que la reine m'a donné pour vous; il faut em- « ployer votre adresse et votre crédit dans ce lieu-ci pour faire arriver « cette lettre jusqu'à ce prisonnier. Je vous demande beaucoup, mais j'ai « compté que vous ne m'abandonneriez pas dans le dessein que j'ai de

[1] C'est le mot même qu'emploie deux fois la Vie imprimée. Nous l'avons fidèlement suivie dans ce récit dont les traits essentiels sont communs à la Vie imprimée, à la Vie manuscrite et aux Mémoires de La Porte. Mais, dans La Porte et dans la Vie manuscrite, mademoiselle de Hautefort partagerait l'honneur de son dévouement avec madame de Villarceaux, nièce de M. de Châteauneuf, amie intime du chevalier de Jars, et elle se serait travestie en soubrette de cette dame.

« tirer la reine de l'extrême péril où elle est[1]. » Le chevalier, tout intrépide qu'il était, fut bien étonné de voir qu'il était question de hasarder de nouveau sa vie. Il balança, il songea longtemps. Mademoiselle de Hautefort le voyant chanceler, lui dit : « Eh quoi! vous balancez, « et vous voyez ce que je hasarde! car, si je viens à être découverte, que « dira-t-on de moi? » — « Eh bien, lui répondit le chevalier, il faut donc « faire ce que la reine demande; il n'y a point de remède; je ne fais que « sortir de dessus l'échafaud, je vais m'y remettre[2]. » Mademoiselle de Hautefort fut assez heureuse pour n'être pas plus reconnue en rentrant au Louvre, que le matin lorsqu'elle en était sortie. Elle retrouva dans un petit endroit auprès de sa chambre la fille qu'elle y avait mise en sentinelle avant de partir, afin que, si le roi, passant près de là pour aller à la messe, demandait de ses nouvelles, on ne manquât pas de lui dire que, s'étant trouvée un peu mal la nuit, elle reposait encore[3]. Mais, quand elle fut dans sa chambre, et qu'elle réfléchit à l'aventure qu'elle venait de courir, elle en fut épouvantée; la jeune fille modeste remplaça l'héroïne, et elle tomba à genoux pour remercier Dieu de l'avoir conduite et protégée[4].

Le chevalier de Jars fit des merveilles. Sa chambre était de quatre étages au-dessus du cachot de La Porte; il perça son plancher et fit passer la lettre de la reine au bout d'une corde, avec prière au prisonnier de la seconde chambre d'en faire autant, puis successivement jusqu'à la dernière où était La Porte, en recommandant bien le plus profond secret[5]. C'est ainsi que la lettre de la reine arriva parfaitement intacte aux mains du fidèle valet de chambre; chose admirable qu'une manœuvre si difficile, si compliquée, et qui dura plusieurs nuits, se soit accomplie sans qu'aucun des geôliers ait pu s'en apercevoir, et sans qu'aucun de ceux qui y prirent part, l'ait compromise par la moindre indiscrétion; en sorte que ce prisonnier si bien gardé, dans un cachot et derrière des portes de fer, reçut une instruction détaillée qui le mit en état de se justifier lui-même et de justifier sa maîtresse[6]. La fermeté qu'avait d'abord montrée La Porte eût tourné contre la reine si, à la fin, elle n'eût été éclairée et guidée par la lettre qui parvint jusqu'à lui, grâce à la courageuse industrie du chevalier de Jars, dont le dévouement était dû à celui de mademoiselle de Hautefort.

[1] Vie manuscrite. — [2] L'une et l'autre Vie. — [3] Vie manuscrite. — [4] La Vie imprimée. — [5] Les deux Vies et les *Mémoires de La Porte*. — [6] Voyez mille curieux détails dans les *Mémoires de La Porte*.

Dès que celle-ci avait espéré le succès, elle s'était empressée d'envoyer à madame de Chevreuse, selon ce qui avait été convenu, des heures à la couleur favorable qui devait la rassurer et la retenir. Se trompa-t-elle sur la couleur, ou madame de Chevreuse s'y méprit-elle elle-même? A tort ou à raison, madame de Chevreuse entendit que tout allait mal, et, comme ce qu'elle redoutait le plus au monde était la prison, elle se hâta de fuir déguisée en homme, et alla chercher un asile en Espagne, où le frère d'Anne d'Autriche l'accueillit, comme autrefois, dans son premier exil, l'avait reçue le duc de Lorraine. Cet événement, arrivé un peu avant les derniers interrogatoires de La Porte, ranima et porta à leur comble l'irritation et les soupçons de Richelieu. On redoubla de sévérité envers la reine; La Rochefoucauld, que madame de Chevreuse avait vu un moment en passant à Verteil pour lui demander des chevaux, fut mis quelques jours en prison, et on ne sait trop comment la chose aurait tourné, si La Porte, en ayant l'air de céder à l'ordre officiel que la reine lui envoya de tout dire[1], n'eût admirablement confirmé les déclarations constantes de sa maîtresse, et par là persuadé au cardinal et au roi que toute cette affaire n'était pas aussi importante qu'ils l'avaient jugé d'abord.

Est-il besoin de dire de quelle vive reconnaissance la reine fut pénétrée pour Jars, pour La Porte, et surtout pour sa jeune et intrépide amie, et quelles promesses elle lui fit, si jamais elle voyait de meilleurs jours! Mais Marie de Hautefort avait déjà reçu sa récompense. Elle avait senti battre dans son cœur l'énergie qui fait les héros; elle s'était oubliée pour une autre, elle s'était mise avec l'opprimée contre l'oppresseur; elle avait été compatissante, charitable, généreuse, chrétienne enfin, selon l'idée qu'elle s'était faite et qu'elle soutint jusqu'à son dernier soupir, de la religion du crucifié.

Dès que la grossesse de la reine fut déclarée au commencement de l'année 1638, elle dissipa l'impression des tristes scènes qui venaient de se passer, et ramena dans la cour un peu de concorde et d'agrément. Mademoiselle de Hautefort y reparut, et c'est alors peut-être qu'elle compta ses plus beaux jours. Elle avait vingt-deux ans, et peu à peu la jeune femme remplaçait la jeune fille. Tout en restant modestes, ses manières devenaient plus aisées. Elle se livra davantage aux plaisirs de la conversation et de la comédie, à la lecture des poëtes français et italiens et à celle des romans du jour. Avec sa délicatesse et sa fierté, ses grands sentiments et son amabilité, elle était faite pour

[1] *Mémoires de La Porte*, collection Petitot, t. LIX.

être un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, une digne amie de l'illustre marquise, de sa fille Julie et de Madame de Sablé, une véritable et parfaite précieuse; elle le devint, et toute sa vie elle en garda la réputation[1]. Il était difficile d'unir plus d'agrément à plus de solidité. La sérénité de son âme passait dans ses propos enjoués, qu'animait une plaisanterie assez vive, mais toujours du meilleur goût. Elle donnait un tour heureux aux moindres choses, elle récitait admirablement les vers, savait jouer de la guitare, chantait bien, et écrivait des lettres fort jolies[2]. Pour son caractère, on ne savait ce qu'on devait y admirer le plus de l'élévation ou de la bonté. Assez libre et même un peu fière avec les grands, elle était douce aux inférieurs, et d'une bienfaisance égale

[1] Somaise, *Le grand dictionnaire des précieuses*, 1661, t. I, p. 218 : « Hermione (madame de Hautefort) est une ancienne précieuse de la plus haute qualité, célèbre « dans les écrits de plusieurs, dans toutes les ruelles, à la cour et à la ville, et généralement par tout l'empire des précieuses. Straton (Scarron) en donne des preuves « dans tous ses ouvrages. » — [2] Nous empruntons ces détails à un passage de la Vie manuscrite qui n'est pas dans la Vie imprimée, ainsi qu'au *Portrait de madame de Hautefort*, sous le nom d'Olympe, dans la *Galerie des peintures*, t. I, p. 723. Vie manuscrite : « Elle a infiniment d'esprit; elle s'explique simplement, elle donne à tout ce qu'elle « dit un tour agréable, qui fait paraître un enjouement accompagné de tant de modestie, que ceux qui l'écoutent prennent plaisir à l'entendre; elle est naturellement railleuse et entend la raillerie la plus fine; mais, comme elle a beaucoup de piété, elle « la sait si bien régler, qu'elle n'a jamais offensé personne. » *Portrait d'Olympe :* « Pour ce qui est de son esprit, il est du plus beau naturel du monde, et les plus « étudiés n'ont rien qui puisse entrer en comparaison avec lui, quoiqu'il semble « qu'il n'ait aucune étude. Olympe a la conversation vive, toujours divertissante et « jamais ennuyeuse. Ses réparties sont à propos et spirituelles et dans la justesse; « et, quand on se lasse de tenir sur le tapis des affaires plus importantes, elle ajuste « avec tant de galanterie les bagatelles les plus simples, qu'on y trouve à se divertir « également. La peine qu'elle ne prend point de s'instruire en feuilletant les livres « lui donne le plaisir d'entendre avec attachement les gens qui en ont la connaissance. Elle s'applique assez volontiers aux ouvrages qui courent les ruelles et qui « volent parmi le beau monde. Elle ne passe point par les beaux endroits de prose « qu'elle ne les remarque en toutes leurs circonstances, et c'est sans doute ce qui est « cause qu'elle fait des lettres si jolies. Pour les vers, c'est sa passion; et, quoiqu'elle « n'en fasse point, elle les récite comme si elle les faisait, et de cette manière qui « règne en tout ce qui vient d'elle, c'est-à-dire toujours tendre et passionnée. Aussi « prend-elle un particulier divertissement à la comédie et au concert des violons, « qui touchent les sens et réveillent si agréablement les belles idées..... Olympe « a le ton et l'accent tendre et passionné, ce qui a fait dire d'elle fort galamment « à l'un de ses amis, qu'elle était pétrie de passion, et cela est vrai. Elle sait jouer « de la guitare, touche l'angélique d'une manière extraordinaire, et, si elle n'y avait « rien négligé, on peut dire qu'elle y aurait excellé. Elle chante bien, et, quoique « sa voix ne soit pas des plus grandes et des plus belles, l'oreille se tromperait assurément, si on ne jugeait qu'elle est des plus douces et des plus charmantes. »

à son désintéressement[1]. Elle était donc honorée et aimée de tout le monde, et par-dessus tout cela les grâces incomparables de sa personne semaient autour d'elle les adorateurs. Nous avons dit un mot de la passion respectueuse qu'éprouva pour elle La Rochefoucauld. Elle inspira le même sentiment à l'impétueux Charles IV, duc de Lorraine, et le triomphe de sa chaste beauté est d'avoir un moment transformé l'amant de madame de Chevreuse, de Beatrice de Cusance et de Marianne Pajot, en un héros de l'Astrée et du grand Cyrus. Charles IV l'aima sans oser se déclarer autrement que par une galanterie empruntée aux romans à la mode. Dans un combat, ayant fait prisonniers deux gentilshommes français dont l'un avait servi avec le jeune frère de mademoiselle de Hautefort, il lui demanda s'il connaissait cette dame; ce gentilhomme ayant répondu qu'il l'avait vue très-souvent à la cour, Charles IV leur dit à tous les deux : « Je vous donne la li« berté, et ne veux pour votre rançon que l'honneur de savoir que « vous avez baisé de ma part la robe de mademoiselle de Hautefort[2]. » Ce qui fut ponctuellement exécuté. Elle eut un peu plus de peine à réprimer la violente passion du brillant marquis de Noirmoutiers, de la maison de la Trémouille[3]. Elle fut aimée et recherchée en mariage par Potier, marquis de Gèvres, qui périt en 1643 au siége de Thionville, au moment où il allait passer maréchal de France[4]. Il est assez piquant qu'elle ait tourné la tête à Chavigny[5], le confident et le disciple de Richelieu; et, malgré toute sa modestie et sa retenue, elle ne put s'empêcher de troubler le cœur du sage et noble duc de Liancourt[6], le mari de Jeanne de Schomberg. Louis XIII aussi, qui s'en était détaché avec tant de peine, sentit en la revoyant ses premiers feux se rallumer, et

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 125 : « Elle a le cœur d'une reine et d'une héroïne; « elle est bonne, libérale, bienfaisante, et on peut dire avec vérité que jamais per« sonne malheureuse n'est sortie d'auprès d'elle sans être consolée, ou de ses con« seils ou de ses présents. Elle a toujours compté que son bien et son crédit ne lui « étaient donnés que pour adoucir les misères de son prochain, de quelque qualité « qu'il fût. D'abord que leurs besoins étaient allés jusqu'à elle, elle ne songeait plus « qu'aux moyens de leur faire des présents, d'une manière qui ne parût pas une au« mône, pour leur en ôter la confusion. Combien a-t-elle donné de grosses pensions « à des filles et à des femmes de qualité, pour empêcher que la nécessité ne les « obligeât de prendre d'autres secours par de méchantes voies, et dans tous les états « et dans tous les lieux qu'elle a été pendant sa vie, soit à la cour, favorite du roi et « de la reine, soit mariée et duchesse, son hôtel a toujours été rempli de personnes « qu'elle a fait subsister, et qui avaient besoin de son secours. » — [2] *Vie de madame de Hautefort*, p. 128. — [3] *Mémoires de la Porte*, collect. Petitot, t. LIX, p. 391 et 392. — [4] Lettres de Mademoiselle de Chémerault, dans le *Journal de M. le cardinal de Richelieu*, p. 184 et 185 de l'édition plus haut citée. — [5] Vie manuscrite. — [6] *Ibid.*

mademoiselle de la Fayette n'étant plus là pour le distraire, il devint plus amoureux que jamais de mademoiselle de Hautefort. Quelle était donc cette beauté à laquelle nul ne résistait, et qui, sans la moindre coquetterie, soumettait les cœurs les plus dissemblables, les plus purs et les plus légers, les plus hardis comme les plus sages? Le moment est venu de la faire connaître d'après les témoignages les plus certains.

Sans nous arrêter à recueillir les divers éloges que les mémoires contemporains prodiguent en passant à mademoiselle de Hautefort, nous nous en tiendrons à trois descriptions tracées par des mains différentes, et qui toutes les trois, par leur ressemblance, témoignent de leur commune exactitude. Madame de Motteville fournit d'abord les traits essentiels : « [1] Ses yeux étaient bleus, dit-elle, grands et pleins « de feu, ses dents blanches et égales, et son teint avait le blanc et l'in- « carnat nécessaires à une beauté blonde. » La pieuse amie qui nous a laissé une Vie édifiante de mademoiselle de Hautefort a cédé elle-même au plaisir de faire connaître en détail une si parfaite beauté. La chaste plume n'a rien oublié, et la peinture entière est d'une naïveté gracieuse qui répond assez de sa fidélité : « Mademoiselle de Hautefort « est grande et d'une très-belle taille; le front large en son contour, qui « n'avance guère plus que les yeux dont le fond est bleu et les coins bien « fendus; leur vivacité est surprenante et leurs regards modestes; ses « sourcils sont blondins, assez bien fournis, se séparant les uns des autres « à l'endroit où se joint le front; le nez aquilin, la bouche ni trop grande « ni trop resserrée, mais bien façonnée; les lèvres belles et d'un rouge « vif et beau; les dents blanches et bien rangées; deux petits trous aux « côtés de la bouche achèvent la perfection et lui rendent le rire fort « agréable; elle a les joues bien remplies; la nature s'est complue à y « mêler le blanc et le vermeil avec tant de mignardise, que les roses « semblent s'y jouer avec les lis; elle a les cheveux du plus beau blond « cendré du monde, en quantité et fort longs, et les tempes bien garnies; « elle a la gorge bien faite, assez formée et fort blanche, le cou rond et « bien fait, le bras beau et bien rond, les doigts menus et la main pleine. « Elle a l'air libre et aisé, et, quoiqu'elle n'affecte pas de certains airs que « la plupart des belles veulent avoir pour faire remarquer leur beauté, « elle ne laisse pas d'avoir un air de majesté dans toute sa personne qui « imprime à la fois le respect et l'amitié [2]. »

[1] *Mémoires*, t. I, p. 48. — [2] C'est à la Vie manuscrite qu'appartient ce passage trop abrégé dans la Vie imprimée. Celle-ci, en retour, s'étend un peu plus sur le mélange de majesté et de douceur qui semble bien avoir été le caractère de la beauté de mademoiselle de Hautefort : « Elle a dans son visage et dans toute sa personne un certain air

Le portrait de mademoiselle de Hautefort, sous le nom d'Olympe, qui se trouve à la suite des *Divers portraits* de Mademoiselle[1], la représente vers cet âge de quarante ans, si redoutable à la beauté imparfaite et fragile, mais qui met la solide et vraie beauté dans tout son lustre, que va bientôt suivre un inévitable déclin. Ce n'est plus l'*Aurore* des poëtes de Louis XIII, c'est, pour continuer leur langage, l'astre lui-même à son coucher. Mademoiselle de Hautefort est encore ici dans la plénitude de ses charmes. Ses blonds cheveux ont à peine changé leur teinte délicate pour celle du brun clair le plus agréable. Elle a vaincu le temps; mais pourra-t-elle résister, aux yeux du lecteur moderne, à l'insipidité de la description suivante : « A voir Olympe on ne saurait « douter que sa taille ne soit des plus avantageuses. Son port est noble, « sa démarche aisée, son air libre, et elle paraît si proportionnée entre la « physionomie délicate et relevée, qu'on la jugerait infailliblement digne « du trône, si nous vivions parmi des gens qui donnassent la couronne aux « femmes les plus majestueuses et les moins contraintes dans la bonne « grâce. Olympe a les cheveux d'un brun clair, unis et déliés; la quan- « tité et la longueur en sont si merveilleuses, qu'elle en serait toute cou- « verte, si son adresse nonpareille ne les relevait derrière sa tête, et ne « les y attachait en mille façons; le peu qu'elle en laisse tomber aux « côtés sont annelés et tiennent frisés par le temps humide comme par « le sec; en sorte que les jours qu'elle s'abandonne à la nonchalance, « ou les jours qu'elle prend soin de s'ajuster, ils accompagnent toujours « agréablement le tour de son visage. Sa peau est blanche, le cuir en est « délicat, et son teint a une vivacité qui ne meurt jamais, non pas « même dans les moments où Olympe est accablée de langueur. Le co- « loris de ses joues est si beau, qu'on dirait que la neige y veut ensevelir « les roses. Ses yeux sont de ce bleu éclatant qui suit de si près la lu- « mière du soleil. Son nez est aquilin, et jamais il n'en sortit de mieux

« de bonté et de majesté tout ensemble si particulier, que tous ceux qui la connaissent « assurent que l'on sent, en la voyant, de la joie, de la tendresse et du respect..... « Il s'est vu même bien des gens qui, ne pouvant démêler les sentiments qu'elle faisait « naître, baissaient les yeux sans oser les lever jusqu'à elle, quoique son abord hon- « nête et obligeant dût les rassurer. » — [1] Les *Divers portraits* parurent en 1659, et il y en eut cette même année deux autres éditions, sous le titre de *Recueil des portraits et des éloges en prose, dédié à son Altesse Royale Mademoiselle.* C'est la seconde de ces éditions, plus ample que la première, qui donne pour la première fois le portrait de mademoiselle de Hautefort qui, de là, a passé dans la *Galerie de peinture*, deux volumes, 1663. Ce portrait, publié en 1659, et composé sans doute quelque temps auparavant, montre donc mademoiselle de Hautefort entre quarante et quarante-trois ans.

« tourné des mains de la nature. Les lèvres sont d'un rouge admirable, « et on pourrait assurer que toutes les grâces sont venues loger sur sa « bouche, si sa bouche n'était pas trop petite pour les contenir toutes, « et si on ne les voyait pas briller autour, et sortir avec ses paroles par « une porte d'ivoire, qu'il semble que ses dents ont formée :

Non sa come amor sana e come ancide,
Chi non sa come dolce ella sospira
E come dolce parla et dolce ride.

« Son cou et sa gorge ont sans doute la blancheur et le plein que les « personnes connaissantes désirent pour la perfection de ces parties, qui « sont ordinairement imparfaites, même aux plus grandes beautés; mais « il faudrait avoir une vue de lynx pour percer tout ce qui empêche de « les voir...; elle ne montre même ses bras et ses mains, qui sont de la der- « nière beauté, qu'autant que le permet la sévère bienséance. »

Comment admettre qu'une beauté pareille, deux fois favorite d'un roi, l'objet de tant d'adorations, et qui plus tard devint la femme d'un des hommes les plus considérables de son temps, n'ait pas souvent exercé le pinceau et le burin des meilleurs artistes du XVIIe siècle? Et pourtant on chercherait en vain la belle Marie dans la riche galerie de Versailles, dans celle que Mademoiselle avait rassemblée au château d'Eu, et dans les diverses collections célèbres. On n'en a même d'autre portrait gravé que celui de Desrochers, si médiocre et si lourd. Il n'est pas aisé d'y reconnaître Olympe dégradée par un burin vulgaire. Cependant, voilà encore ce grand front, ces grands yeux, cette abondante chevelure, flottant sur d'admirables épaules, ce cou bien fait, ce sein magnifique, qui, pour revivre dans toute leur beauté, demandaient le talent brillant et doux de Poilly ou de Nanteuil.

Bien convaincu qu'il devait se trouver quelque part un portrait de la belle dame perdu dans quelque galerie particulière, ou dans le coin d'un château de province, nous avons porté nos recherches partout où pouvait nous conduire la moindre espérance, et nous avons eu enfin la bonne fortune de rencontrer ce que nous avions tant désiré dans une noble famille alliée de celle des Hautefort. Lorsque le second frère de Marie, le comte de Montignac, épousa Marthe d'Estourmel, il aura sans doute apporté dans la maison où il entrait un portrait de sa sœur, qui y est resté depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours[1]. Nous l'avons eu entre les mains, nous l'avons longtemps examiné, grâce à l'obli-

[1] Cadre ovale de deux pieds trois pouces de hauteur, et d'un pied neuf pouces

geance de M. le marquis d'Estourmel, et nous pouvons nous flatter d'avoir vu Marie de Hautefort dans tout l'éclat de sa beauté, à vingt-cinq ou vingt-six ans. La peinture n'est pas d'une finesse extrême, ce n'est pas au moins la touche de Mignard ni celle de Champagne, mais la vie n'y manque point, et l'on croit volontiers à la ressemblance. Les traits les plus frappants des trois descriptions que nous avons reproduites s'y retrouvent relevés par le charme et la fraîcheur de la jeunesse. Marie de Hautefort est représentée en buste. Elle a d'abondants cheveux blonds agréablement bouclés, le front haut, les yeux bleus et grands, le nez légèrement aquilin, la bouche petite, les lèvres d'un rouge brillant, une petite fossette au menton, les joues pleines et colorées, l'ovale du visage parfait, le cou rond et assez fort, de belles épaules, le sein, que voile à demi une sorte d'écharpe en mousseline, ample et bien formé. Elle a des perles aux oreilles, un collier de perles et une agrafe de perles à la poitrine. Elle porte une sorte de cuirasse de fantaisie qui se termine aux épaules et à la ceinture par des ornements en or et des rubans. L'ensemble a plus de force et de noblesse que de légèreté et de grâce. Marie de Hautefort nous rappelle cet idéal de la vraie et grande beauté que nous avons autrefois retracé, au scandale des jolies femmes; elle est de la famille de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, de sa fille, madame de Longueville, de madame de Montbazon et de madame de Guéménée, de la princesse Marie de Gonzague et de sa sœur Anne la Palatine. Elle était faite pour figurer avec elles dans ce paradis de la beauté qui s'appelle la cour de Louis XIII et de la régente. Elle en était une des étoiles les plus brillantes, et certainement la plus pure.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

de largeur, avec cette inscription derrière la toile : *Marie d'Hautefort, duchesse de Schomberg, mareschalle de France, dame d'atour de la reyne.* Cette inscription, d'une écriture du temps, a été reproduite plus récemment autour de la partie supérieure du tableau.

Patrum nova bibliotheca. Romæ typis Sacri Consilii propagando christiano nomini. 1852-1853, 6 vol in-4°. — *Novæ Patrum bibliothecæ tomus quintus. Sancti Nicephori patriarchæ Constantinopolitani Opera adversus Iconomachos. Sancti Theodori Studitæ scripta varia quæ in Sirmondi editione desunt. Omnia cum editoris interpretatione et adnotationibus. — Tomus sextus continens in parte I. Sancti Athanasii epistolas festales syriace et latine cum chronico et fragmentis aliis. In parte II. Leonis Allatii tres grandes dissertationes de Nicetis, de Philonibus et de Theodoris, cum ipsius Allatii vita et plurimis aliorum opusculis ac tabulis XI.*

TROISIÈME ARTICLE[1].

La religion et la science viennent de faire une perte irréparable dans la personne de S. Ém. le cardinal Angelo Mai. Nous n'avons ni qualité ni mission pour tracer ici l'histoire d'une vie si bien remplie; mais, tout en laissant à d'autres voix plus éloquentes le soin de prononcer son oraison funèbre, nous ne voulons pas commencer ce troisième article, sans verser quelques larmes d'un sincère et profond regret sur la tombe de l'illustre cardinal. Sa mémoire sera vénérée de tous ceux qui s'occupent ou s'occuperont de la littérature sacrée, et son nom restera gravé à tout jamais sur les beaux et nombreux monuments qu'il a élevés aux Pères de l'Église.

Le cinquième volume de la *Nova bibliotheca* est consacré presque entièrement à saint Nicéphore, archevêque de Constantinople au commencement du IXe siècle, le plus zélé et le plus éloquent des successeurs de saint Jean Chrysostome. Ses admirables écrits, souvent cités dans les conciles, sont loués par un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques et de chroniqueurs; tous à peu près ont été conservés dans d'excellents manuscrits presque contemporains. Les savants les plus compétents, Combefis, Boivin, Léon Allacci, Magnus Crusius, et surtout Banduri, en avaient préparé des éditions; mais il n'en avait paru, jusqu'ici, que de faibles extraits disséminés dans un grand nombre d'ouvrages. Il nous était réservé d'admirer dans leur ensemble les écrits de saint Nicéphore, parmi lesquels un très-petit nombre seulement avaient vu le jour.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1853, p. 564, et, pour le second, le cahier de juin 1854, p. 370.

Né à Constantinople dans l'année 758, Nicéphore se distingua de bonne heure par ses études et ses talents, et il fut employé comme secrétaire (*a secretis*) à la cour impériale; il assista même en cette qualité au second concile de Nicée en 787, contre les iconoclastes, et célébra par d'excellents discours la victoire que venait de remporter l'Église catholique. Peu après il se retira dans un lieu presque sauvage, situé sur les bords du Bosphore, et y vécut en ermite, se consacrant aux études sacrées et à la méditation. C'est dans cette retraite que l'empereur Nicéphore le fit chercher après la mort de saint Taraise pour le placer sur le siége de Constantinople, où il fut sacré le 12 avril 806. Comme archevêque, il couronna, l'an 813, Léon l'Arménien, et fit tout ce qui était humainement possible pour arrêter le nouvel empereur dans la voie funeste où ce dernier ne tarda pas à entrer; mais il ne put conjurer l'orage; il fut déposé l'an 815 et exilé dans le monastère de Saint-Théodore, où il mourut l'an 828. Pendant cette longue retraite, il rédigea, à l'exception d'un seul, tous les écrits qui nous restent aujourd'hui, véritable merveille pour cette époque. Pas la moindre trace du goût byzantin; tout y respire la dignité mâle d'un Démosthène, et son langage rappelle partout les meilleurs modèles dans le genre asiatique : on regrette parfois que son zèle ardent et sa sainte indignation l'aient empêché de conserver la sobriété et la modération des orateurs attiques, qui, s'il avait eu à traiter d'autres sujets, auraient revécu sous sa plume. Que si l'on était tenté de trouver cet éloge exagéré, nous invoquerions le témoignage de Photius[1], dont les jugements littéraires sont presque toujours infaillibles. Et cependant ce dernier ne paraît avoir connu de Nicéphore que le *Breviarium historicum* dans le texte duquel (aujourd'hui assez corrompu, il est vrai) nous avons peine à reconnaître les qualités qu'on remarque dans les ouvrages nouvellement publiés. Nous examinerons rapidement les plus importants.

Le *Petit Apologétique*, intitulé : *Apologeticus Minor ad catholicam Ecclesiam de novo propter venerabiles imagines exorto schismate*, a été écrit peu de temps après l'avénement de Léon l'Arménien, en 813, dans la huitième ou au commencement de la neuvième année de l'épiscopat de Nicéphore. Le saint archevêque y raconte brièvement, et en termes mesurés, l'origine du schisme sous Constantin Copronyme, le procédé des iconoclastes, qui, pour se défendre, employaient des écrits apocryphes des Pères, la résistance de Paul, de saint Taraise et de quelques autres pontifes; il rappelle l'arianisme d'Eusèbe et les *volumes entiers*, conte-

[1] Cod. LXVI, p. 33, Bekker.

nant des témoignages des saints Pères en faveur du culte des saintes images, volumes qui ont été lus au second concile de Nicée et remis sous les yeux de l'empereur; enfin, il démontre que tout chrétien est tenu de se conformer aux décisions de ce concile régulier et œcuménique, et termine par une profession de foi.

Le *Grand Apologétique*, qui est intitulé : *Apologeticus pro inculpabili pura et immaculata nostra christianorum fide, et contra eos qui putant nos idolis cultum exhibere*, a été composé après la déposition de saint Nicéphore et publié en 817, comme le dit avec raison le savant éditeur[1].

Indiquons rapidement les points principaux sur lesquels l'auteur insiste. Après les prophètes, après l'enseignement de Notre-Seigneur et des apôtres, confirmé par les martyrs et déterminé par six conciles œcuméniques, on ne s'explique pas l'apparition de tous ces novateurs. Quel vertige pousse donc nos ennemis à accuser d'idolatrie les chrétiens qui seuls ont délivré la terre de ce fléau! « Nous avons été « idolâtres jusqu'au règne de Constantin (Copronyme), » s'écriaient les faux docteurs du conciliabule digne d'être appelé le *Coprosynode*[2]. Vain argument que saint Nicéphore renverse facilement, en exposant avec le raisonnement d'une philosophie rigoureuse, la différence qui existe entre les idoles et les saintes images, et en faisant ressortir l'abus que les schismatiques faisaient de quelques-unes des raisons opposées par les saints Pères au culte des idoles.

Dans une autre discussion tout à la fois philosophique et philologique, il détruit aussi ce dogme des novateurs, que le corps de Notre-Seigneur était *ἀπερίγραπτον* (non circonscrit), ainsi que la conséquence qu'ils en tiraient, qu'il ne pouvait être *γραπτόν*, c'est-à-dire qu'il était impossible de le peindre, de le représenter. D'autres démonstrations sont tirées de l'arche d'alliance, du tabernacle, des chérubins et des autres ornements du temple, toutes choses prescrites par le Seigneur lui-

[1] Dans cet écrit se trouve insérée une profession de foi très-explicite, § 18-22, p. 22-27, qui peut être la même que celle dont parle Ignace le diacre dans les Bollandistes (Mart. XIII, p. 299). « Nicéphore, » y est-il dit, « a été sacré le 12 avril 806, « *divinum illum fidei tomum*, abs se olim scriptum, et clero suo solemni acclamatione « probatum, *præ manibus tenens*. » Mais Dom Pitra évidemment est allé trop loin lorsqu'il dit dans les savants prolégomènes du Ier vol. de son *Spicilegium*, p. LXXXI, « Agmen agit liber vere princeps *de immaculata christianorum fide* QUEM auctor « ungendus in pontificatum manu gestabat, quasi fidei sui testem indeclinabilem. » Rien, à cette époque, n'avait encore engagé Nicéphore à écrire un pareil ouvrage, sans parler même des nombreuses allusions qu'il renferme et qui se rapportent à des faits postérieurs à l'année 806. — [2] Mot composé de *σύνοδος*, et de *κόπρος*, « fumier; » allusion au surnom de Constantin.

même, et dont saint Nicéphore explique longuement le sens anagogique et la relation étroite qu'elles ont avec l'usage des saintes images. Des preuves plus directes encore découlent d'un grand nombre de passages de l'Écriture sainte, cités et expliqués par le saint archevêque qui leur donne comme corollaire les témoignages et la tradition constante des Pères de l'Église. C'est ainsi que Nicéphore, s'appuyant aussi sur des faits historiques, constate une pratique invariable de 800 ans, à laquelle on ne peut renoncer sans condamner audacieusement l'antiquité elle-même. Et d'ailleurs quels sont ces χριστιανοκαλήγοροι (nom qu'il oppose à celui de εἰδωλολάτραι)? Des gens méprisables par le dévergondage de leur vie purement charnelle! qui font, à la cour, une comédie de notre sainte religion! Ces soi-disant évêques ne sont occupés qu'à grossir leur parti de tout ce qu'il y a de plus vil; à chercher des satellites dans les factions du cirque, parmi les comédiens, les aubergistes et les portefaix, jusqu'à recruter les soldats rayés des cadres de l'armée pour inconduite ou pour crime, et réduits, par là, à mourir de faim; tandis que les véritables évêques, fidèles aux décisions du concile, sont poursuivis avec une extrême cruauté[1]. Cette exposition est faite avec une grande précision et dans un langage pur et magnifique, quelquefois peut-être un peu trop abondant; mais on pardonne volontiers quelques répétitions, parce qu'elles se présentent toujours avec les nouvelles ressources d'une éloquence inépuisable.

Après ce grand ouvrage saint Nicéphore composa les trois *Antirrhétiques* qui sont placés à la tête du volume. Ne pouvant écrire contre l'empereur régnant, il s'adresse à celui dont Léon l'Arménien faisait revivre les scandales. Copronyme avait rédigé ou fait rédiger sous son nom une justification de son schisme : c'est de cet écrit que saint Nicéphore examine et réfute, l'une après l'autre, les principales propositions, qu'il cite textuellement. En lisant ces *Antirrhétiques*, dans lesquelles beaucoup d'idées du *Grand Apologétique* sont reproduites avec de nouveaux développements, on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, ou la foudroyante puissance de la dialectique et de la démonstration, ou l'ampleur et la verve d'un style riche et majestueux.

Les trois ouvrages en question sont conservés dans le magnifique et célèbre manuscrit de Paris, n° 910, d'après lequel le P. Pitra a publié les extraits cités plus loin. La comparaison de ce manuscrit avec l'édition de Rome fournit d'excellentes leçons, et fait voir que le texte pourrait être singulièrement amélioré. Un document aussi précieux mérite

[1] Pour plus de détails voy. le § 15.

d'être signalé aux éditeurs futurs des œuvres de saint Nicéphore de Constantinople, car l'examen de quelques passages suffirait pour leur montrer tous les secours qu'ils y trouveront[1].

Le prospectus de Banduri fait connaître trois autres ouvrages de saint Nicéphore :

1° *Adversus Eusebium sectæ iconoclasticæ principem;*

2° *Adversus Epiphanidem consectaneum;*

3° *Adversus eos qui Salvatoris imaginem idolum esse dicebant.*

Mais S. Ém. le cardinal A. Mai n'a pu en découvrir aucun manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Ces ouvrages existent dans ceux de la bibliothèque de Paris, qui renferment aussi tout ce qui a été publié par le savant cardinal.

Après Banduri, dont le travail, terminé, à ce qu'il paraît, en deux volumes in-folio, a disparu sans laisser de trace, Dom Pitra est le premier qui ait repris les études sur saint Nicéphore; et il a publié, dans le tome I de son *Spicilegium Solesmense* [2], le premier des trois ouvrages cités plus haut, et des extraits d'un grand intérêt tirés d'une *ἐπίκρισις* [3] que Nicéphore écrivit après la publication des trois *Antirrhétiques*. Ainsi, grâce à un heureux hasard, les deux ouvrages imprimés en même temps à Paris et à Rome s'enrichissent mutuellement sans se répéter; nous savons que les volumes subséquents du *Spicilegium* rendront complète la publication des œuvres de saint Nicéphore.

On trouve ensuite, p. 143, une assez belle lettre de saint Taraise, prédécesseur de saint Nicéphore, écrite aux évêques de Sicile, pour les féliciter de leur coopération au concile de Nicée.

[1] Nous donnons ici quelques variantes tirées du chapitre dirigé contre les dieux païens, p. 53-56 du grec, p. 193-195 de la traduction latine. P. 54, lin. 2, *αἱ τούτων ἑορταὶ πανηγύρεις*, lisez *ἑορταὶ καὶ πανν*. *Ibid.* lin. 3, enlevez *οἱ* devant *αἱμάτων*. *Ibid.* lin. 4, au lieu de *ἐπιγαννύμενοι*, écrivez *ἐπιγανύμενοι*. *Ibid.* lin. 10, *ἠχοις δυσηχέσι τισὶ καί*, et mieux dans le cod. Par. *ἠχοις δή τισι δυσηχέσι καί*. *Ibid.* lin. 11, *ἀγάσαιτο δ' ἄν τις κ.τ.λ.*, mal compris par l'éditeur : « On eût *été ravi* si Saturne (en le dévorant), avait mis fin à la *πολύμορφος πλάνη* de Jupiter. » *Ibid.* lin. 14, après *ἴσως*, ajoutez *τῶν ἄλλων*. *Ibid.* lin. 16, *εὐπρεπέσι*, cod. Par. *ἐκπρεπέσι*, ce qui est plus probable, à cause de *μακροῖς* qui suit. *Ibid.* lin. 19, *κατεμορφάζετο*, lisez *κατεμορφίζετο*. *Ibid.* lin. 27, au lieu de *τοῖς πολεμίοις*, donné par les manuscrits, il faut certainement lire *τοῖς πολέμοις*. *Ibid.* lin. 29, *γινόμενον*, lisez *γενόμενον*. *Ibid.* lin. 31, après *ἀγρευόμενον*, ajoutez, d'après le cod. Par., *καὶ εἰς γέλωτα τοῖς λοιποῖς θεοῖς προεκκείμενον*. P. 55, lin. 11, *ταύτης*, lisez *αὐτῆς*. *Ibid.* lin. 22, *τοῖς δαίμοσι*, lisez *τοῖς μέλεσι*. *Ibid.* lin. 31, *αἰωρουμένη*, cod. Par. *ἐωρουμένη*. *Ibid.* lin. 35, *καὶ εἰ δεχθῇ*, lisez *καὶ εἰδεχθῇ*, correction faite par l'éditeur dans la traduction latine. P. 56, lin. 1, *συνεβούλευσε* — *ἐπεβούλευσε*, adoptez les imparfaits — *βούλευε*. *Ibid.* lin. 5, *γεννωμένην*, lisez *γενομένην*. *Ibid.* lin. 14, *φαινακίζουσα*, lisez *φενακίζουσα*. — [2] P. 373-503. — [3] P. 302-370.

La dernière partie du volume contient des pièces inédites de Théodore Studite, ami et collaborateur de saint Nicéphore. La dernière est un panégyrique de l'apôtre saint Bartholomée, qu'Anastase le Bibliothécaire avait traduit en latin. Cette traduction a été publiée dans le *Spicilegium* de d'Achery, *ed. nov.*, t. II, p. 123, et reproduite par Combefis, *B. C.*, t. VIII, p. 755; mais le texte grec n'avait pas encore été imprimé. Ce texte laisse beaucoup à désirer, mais il peut être considérablement amélioré, grâce à un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Paris, sous le n° 1,470, qui, bien que rempli de gloses, fournit d'excellentes leçons [1].

Le sixième volume de la *Nova bibliotheca Patrum* est divisé en deux parties, dont la première est presque exclusivement consacrée aux *Héortastiques* de saint Athanase. On appelait ainsi les lettres pascales qui

[1] Nous donnons ici les principales. P. 149, lin. 3, après ἅπας ajoutez ἐγκωμιάζων. P. 150, lin. 7 : μάρτυρα ἀληθείας ἐννοεῖς, et en note : « Cod. gr. Vat. εὐποιεῖς, quia « scribit, sensu capis. » Lisez, d'après le manuscrit de Paris, ἐπαίειν. P. 151, lin. 6 : Πέτρου ὡραῖοι οἱ πόδες τὰ ἀγαθὰ εὐαγγελιζομένου, ἀλλὰ καὶ Βαρθολομαίου ἰσότερα, εἰς τὰ μετέωρα θεολογοῦντος. En note : « Anastasius æque jocundi, quasi legerit « ἡδύτερα. » Cod. Par. ἰσοτερπεῖς, qui répond à æque jocundi d'Anastase; mais peut-être faut-il lire ἰσόπλερα. *Ibid.* lin. 12 : τὸ τῆς θεολογίας ἀνίησιν ὄρος, cod. Par. ἄνεισιν. P. 152, lin. 9, φθέγγεσθαι, cod. Par. ἐπιφθέγγεσθαι. P. 153, lin. 13 : ἄλλα τῷ τῆς γλώττης ἀρότρῳ λογικὰς ἀρούρας διαλακτίζοντα. Lisez, d'après le cod. Par. διαυλακίζοντα. Rien de si commun que cette métaphore. Georg. Pisid. *Exped. Pers.* I, 102 : τοῦ λόγου τὰς αὔλακας. Procop. *In Prov. ap.* Mai *Classic. auct.* t. IX, p. 95 : τῷ τοῦ λόγου ἀρότρῳ. *De S. Andr. Cret. Act. SS. oct.* t. VIII, p. 135 ; Εὐσεβοτρόπως τῷ τοῦ νοὸς ἀρότρῳ τοῦτον γεηπονῶν. Jo. Monach. *Spicil. Rom.* t. IX, p. 729 : τὴν ἄρουραν τῆς διανοίας. P. 153, lin. 14, ἀποῤῥύτων, cod. Par. ἀποῤῥήτων. *Ibid.* lin. 21, ajoutez ἀνοίγοντα après les mots τὸ ἀκροατήριον. P. 154, lin. 12, τεθηλῶτα, lisez τεθηλότα. *Ibid.* lin. 15, οἱ ὑδρῶτες, οἱ πόνοι, lisez οἱ ἱδρῶτες, qui est toujours joint à πόνοι. Voy. Plat. *Opp.* p. 239, C. et Pisid. *Hexaem.* 1853. P. 155, lin. 3, ἀνίας ἐπεξεύρεσιν, cod. Par. ἐπαύξησιν. *Ibid.* θηριομανίας, cod. Par. θηριομαχίας. *Ibid.* lin. 8, εἰς θύλακος εἶδος, cod. Par. θυλάκου. *Ibid.* lin. 13, ἀνακτοῦν — ἀνασυράζον, cod. Par. ἐπανακτοῦν — ἀνασηράζον. Lisez ἀνασειράζον. *Ibid.* lin. 17, μειωπάζοντες, cod. Par. μυωπάζοντες. *Ibid.* lin. 9, εὐεργετησόμενος, cod. Par. εὐεργετηθησόμενος. P. 156, lin. 2, καὶ ὁ Πέτρος ὁ μέγας, cod. Par. καὶ ὑπερ ὁ μέγας Πέτρος. *Ibid.* lin. 15, ἀνομάτατα, lisez ἀνομότατα. *Ibid.* lin. 16, πολοισκισθήσομαι, cod. Par. πολὺ οἰκισθήσομαι. *Ibid.* lin. 18, λόγων, cod. Par. λογίων. P. 157, lin. 7, προείη, cod. Par προσήει, lisez προήει. *Ibid.* lin. 10, ἀπετέθη, cod. Par. ἐναπετέθη. *Ibid.* lin. 12, ὁ καλούμενος Πουλκάνος (Vulcanus), cod. Par. Πυρχάνος. Cette leçon est curieuse et trouverait son étymologie dans πῦρ χαίνει. *Ibid.* lin. 15, les derniers mots sont μέχρι τῆς σήμερον τὸ θαῦμα ἀνακηρύττοντος, cod. Par. μέχρι τῆς σήμερον ὑποφαίνεσθαι τοῖς ὁρῶσι τὸ οἷον συρματῶδες σχημάτισμα τοῦ ἀποπεφεγγότος (lisez ἀποπεφευγότος) πυρός. Τὰ μετέπειτα κ.τ.λ. La suite, qui manque dans l'édition, a été publiée dans le tome VI, page 315, le savant éditeur l'ayant retrouvée plus tard dans les papiers de Léon Allacci.

fixaient le jour où devait être célébrée la fête de la Résurrection. Le concile de Nicée avait mis fin à la grande controverse qui s'était élevée entre les chrétiens d'Asie et ceux de l'Occident et de l'Égypte, et avait fixé d'une manière définitive la célébration de cette fête au premier dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars; ce qui réglait aussi les autres fêtes mobiles. Un calcul astronomique devenait donc nécessaire : or, comme il y avait à Alexandrie une école célèbre d'astronomie et de mathématiques, le patriarche de cette ville était chargé de notifier d'avance aux autres Églises d'Égypte le jour auquel la fête de Pâques devait tomber; il en écrivait au pape, qui l'indiquait à toutes les Églises d'Occident.

On sait par saint Jérôme que saint Athanase avait composé des Héortastiques, et, d'après les fragments conservés et cités par Cosmas Indicopleustès, on voit qu'il y en a eu au moins quarante-cinq, nombre qui répond exactement à celui des années pendant lesquelles il occupa le siége d'Alexandrie, de 328 à 373. La Vie du saint, écrite en arabe, en porte le nombre à quarante-sept. D'un autre côté, la chronique syriaque (*Chronicon Athanasianum*) publiée en tête des Héortastiques dit que le patriarche n'en écrivit point (*non scripsit*) pendant les neuf années qu'il passa en exil. Le savant cardinal concilie ces renseignements contradictoires d'une manière assez plausible, en supposant que, dans la chronique, il faut lire *non misit* au lieu de *non scripsit*. En effet on comprend très-bien que saint Athanase, pendant ses années d'exil, n'ait pas pu envoyer ouvertement les lettres qu'il était chargé de faire chaque année pour la fixation du jour de Pâques, mais il est difficile d'admettre qu'il n'ait point rempli ce devoir envers le souverain pontife.

Ces lettres étaient considérées comme perdues, mais, il y a quelques années, un savant anglais, M. Cureton, en découvrit un grand nombre traduites en syriaque parmi les manuscrits apportés d'Égypte, et il les publia à Londres en 1848. D'autres, également traduites en syriaque, furent découvertes l'année suivante, ce qui força l'éditeur d'ajouter une annexe à son premier travail. L'illustre cardinal Mai a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner une nouvelle édition refondue de cette traduction syriaque en comprenant les fragments grecs conservés par quelques écrivains et en y ajoutant une version latine, ainsi qu'au *Chronicon Athanasianum* placé en tête des Héortastiques. Cette chronique est très-importante au point de vue historique en ce qu'elle enrichit d'une manière notable la liste des préfets de l'Égypte pendant la domination romaine et nous donne les moyens de rectifier et de modifier l'histoire des évêchés dépendants du patriarche d'Alexandrie. Comme

complément indispensable, le savant éditeur a reproduit un fragment remarquable d'une autre chronique écrite, en grec probablement, sous Théophile, l'un des successeurs presque immédiats de saint Athanase, et dont une très-ancienne traduction latine a été retrouvée par le célèbre Scipion Maffei dans la bibliothèque de Vérone[1]. Ces deux chroniques se corrigent et se complètent l'une par l'autre, et fournissent des matériaux précieux pour l'histoire du christianisme en Égypte pendant le quatrième siècle de notre ère. L'illustre cardinal n'a donné de cette dernière chronique que la portion qui concerne saint Athanase. Cette première partie du sixième volume se termine par quelques fragments de Théophile et de Denys d'Alexandrie et par une table des matières.

La seconde partie débute par trois excellentes dissertations ayant pour auteurs trois prédécesseurs de S. Ém. le cardinal Ang. Mai dans les fonctions de conservateur en chef de la bibliothèque du Vatican.

1° La vie de Léon Allacci, par Étienne Gradi, écrite dans une latinité très-pure, et remplie de faits curieux, qui intéressent l'histoire littéraire et quelquefois la politique. Malheureusement le copiste du manuscrit s'est arrêté tout à coup (p. XXVIII), au milieu d'une phrase, et la fin du travail n'a pu encore être retrouvée.

2° *Libellus annalis sive kalendarium pugillare commentario illustratum a Nicolao Alemanno.* Tous ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier la savante et saine critique appliquée par Alemann aux œuvres de Procope se féliciteront de voir paraître un nouvel ouvrage dû à la plume d'un homme aussi judicieux. Quelques tablettes portant les noms des mois, suivis de signes symboliques et de petites peintures, avaient attiré l'attention d'Alemanni, qui ne tarda pas à reconnaître un calendrier des principales fêtes. Ce savant est parvenu à expliquer avec certitude 53 de ces emblèmes; pour cinq seulement, il en a été réduit à ne présenter que des conjectures.

3° *Leonis Allatii diatribæ tres, de Nicetis, Philonibus, Theodoris,* 212 pages. Ce travail, vu l'importance des noms, l'emporte sur la célèbre dissertation *De Psellis* et sur quelques autres du même genre dus à Léon Allacci[2], et il rend un véritable service à l'histoire littéraire. L'auteur passe en revue 28 Nicétas, 58 Philon et 145 Théodore. Malgré le grand nombre d'additions et quelques rectifications, dues à la science

[1] Publiée en 1742, Trident. — [2] M. H. Martin dans ses excellentes *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie*, Paris, 1854, in-4°, regrette que la dissertation *De Heronibus* de Léon Allacci soit restée inédite, et il se livre, p. 10, à une savante et judicieuse discussion sur les personnages grecs qui ont porté le nom d'Héron.

de l'illustre cardinal, il reste encore beaucoup à faire; car telle est la nature de cette sorte de travaux. Mais ce qu'il faut dire à la louange de l'auteur, c'est qu'il avait déjà, par des discussions lumineuses, fixé des points sur lesquels l'incertitude s'était maintenue jusque dans les ouvrages les plus récents. Nos observations se borneront à la première partie, qui concerne les écrivains du nom de Nicétas.

I. *Nicetas Syracusanus*, leçon des anciennes éditions de Cicéron[1], remplacée par *Hicetas* dans toutes les éditions modernes, d'après l'autorité des manuscrits.

II et III. La confusion des deux Nicétas, *Hybreæ* et *sacerdos Smyrnæus*, justement distingués par Faber et Allacci, subsiste encore dans la plus récente édition de Tacite[2], celle d'Orelli, qui, p. 482, reproduit la note erronée de Hess.

XXII. Nous citons cet article textuellement : « Nec non Nicetas « Scutariota, cujus rhetorica legitur Parisiis in bibliotheca regis Gal- « lorum. P. Ὅτι δεῖ τοῖς τῶν ἀρχαίων ἐντυγχάνειν συγγράμμασι. Pusil- « lum admodum opus; quas vero vires habeat, dicent quibus illud « evolvere contigerit. » Que Léon Allacci, ne pouvant vérifier le fait, ait enregistré ce renseignement littéraire d'après le témoignage du catalogue imprimé de la bibliothèque de Paris, rien de plus naturel et de plus simple. Mais que S. Ém. le cardinal Mai accepte et reproduise cet article sans y faire la moindre observation, c'est ce que nous ne pouvons comprendre, et, puisqu'il paraît prendre au sérieux ce Nicétas Scutariote et son ouvrage, nous nous voyons forcé de raconter ici une petite anecdote, généralement peu connue, et qui ne manquera pas d'intéresser les bibliophiles. L'ouvrage en question a été imprimé en entier, sous le nom de Nicétas Scutariote, dans le premier volume des *Rhetores græci*. L'illustre philologue, éditeur de cet important recueil, s'empressa d'envoyer aux sommités de la science quelques exemplaires de ce volume à peine imprimé, mais, à la première vue, M. Boissonade, à Paris, et M. Spengel, à Munich, s'aperçurent que ce traité n'était autre que le *Judicium veterum scriptorum* par Denys d'Halicarnasse, et ils se hâtèrent d'en avertir l'éditeur. Heureusement l'ouvrage en question occupait la fin du volume, et il était facile de le supprimer; c'est ce qui fut fait immédiatement. Toutefois quelques exemplaires ont échappé à cette grande destruction, et il s'en trouve aujourd'hui *avec la faute* entre les mains de quelques possesseurs privilégiés. Nous espérons que le savant éditeur de Pausanias et des Rhéteurs grecs nous pardonnera

[1] Cicer. *Academic. quæst.* lib. II, XXXIX. — [2] *Dialog. de oratór.* cap. XV.

cette petite indiscrétion littéraire, et qu'il ne nous saura pas mauvais gré d'avoir sauvé de l'oubli une anecdote curieuse, au profit de ceux qui voudront écrire un livre *De fatis librorum*. Quoi qu'il en soit, Nicétas Scutariote doit être rayé de la liste des écrivains appelés Nicétas; et, s'il doit figurer parmi les personnages qui ont porté ce nom, ce ne peut être que comme copiste ou comme possesseur du traité de Denys d'Halicarnasse.

XXIV. « Nicetæ Eugeni legitur epistola unica in cod. regio Pari- « siensi 594. P. Σὺν καιρῷ τῶν ἐξ ἀγώνων ἡμῶν νέων σύλλογε δέξαι λόγον. « De quo nihil habeo ultra quod dicam. »

Encore un article qui méritait au moins une observation. Ce Nicétas Eugenus n'est autre que Nicétas Eugenianus, dont le roman a été publié par M. Boissonade[1], et la lettre citée est l'épître dédicatoire de l'auteur, publiée en tête du second volume de l'édition.

A la suite des dissertations de Léon Allacci sur les Nicétas, les Philon et les Théodore, on trouve une série d'*anecdota* publiés presque tous en grec et en latin, et dont les auteurs appartiennent à cette dernière catégorie. Le premier qui ouvre la marche est un éloge du chien, Κυνὸς ἐγκώμιον, par Théodore Gaza. Cette pièce est charmante, spirituelle, et écrite avec une rare élégance. Au début, le sophiste donne à entendre que Mahomet II, conquérant de Constantinople, avait travaillé sur le même sujet : peut-être ce dernier avait-il composé et fait graver quelque épitaphe sur un de ses chiens de chasse.

P. 214, extraits en grec du commentaire de Théodore d'Héraclée sur le prophète Isaïe, tirés d'une Chaîne, conservée dans un très-beau manuscrit du Vatican du xe siècle, et avec des peintures.

P. 240, extraits du commentaire de Théodore ou plutôt de Diodore de Tarse sur les psaumes, du LIe au LXXIVe. Cet écrivain exégète, dont la Chaîne de Corder ne cite pas un seul fragment, affecte surtout les interprétations allégoriques[2].

P. 259, quatrième livre d'un ouvrage étendu de Théodore Las-

[1] Lugd. Batav. 1819, 2 vol. in-8°. — [2] Par exemple, p. 244, v. 14 : Ἐγὼ γάρ, φησὶν ὁ θεός, ὑπέδησά σε ὑάκινθον· ὁ δὲ ὑάκινθος μιμούμενος τὸ σῶμα τοῦ οὐρανοῦ, δηλοῖ τὴν ψυχὴν οὐρανίῳ χρωμένην ὑποδήματι. Au ps. LXVII, v. 31, ἐπιτίμησον θηρία καλάμου (« Réprimez ces bêtes sauvages qui habitent dans les roseaux, » *Sacy*), il voit (p. 250) des écrivains hétérodoxes : νοήσεις θηρία καλάμου τοὺς τὴν ψευδώνυμον προσβεύοντας γνῶσιν, ce que le savant cardinal lui-même avait taxé de jeu d'esprit (*argutiæ*), lorsqu'il trouva cette interprétation dans un des sermons publiés par lui sous le nom de S. Augustin, CXVIII, 6, t. I, p. 250. Pag. 255, ps. LXXI, 1 : οὗτος ὁ ψαλμὸς οὐ διενάγκει (« ita cod. ») τῷ πατρὶ τοῦ Ῥοβοὰμ Σολομῶνι, κ.τ.λ. Il faut lire οὐ δὴ ἀνάκειται.

caris, Χριστιανικῆς Θεολογίας, livre intitulé Περὶ Θεωνυμίας, et renfermant un recueil de noms et d'épithètes donnés à Dieu[1]. Parmi ces diverses appellations, qui fournissent un grand nombre de mots nouveaux[2], plusieurs sont évidemment corrompues[3] ou au moins d'une forme sus-

[1] Ce sujet se trouve traité aussi dans une scholie inédite sur un passage de saint Grégoire de Nazianze, t, I, p. 847, C : Εἰσὶ δὲ περὶ Θεὸν καὶ ὀνόματα πολλὰ λεγόμενα ἐξοχώτατα, τουτέστι μεγαλώτατα καὶ κυριώτατα· οἷον ἄναρχος καὶ ἀτελεύτητος καὶ παντοκράτωρ καὶ ζωοκράτωρ καὶ ζωοποιὸς, Θεὸς καὶ κύριος καὶ παντοδύναμος καὶ πολλὰ ἄλλα δεσποτικά. Ἐκ τούτων οὖν τῶν ὀνομάτων λοιπῶν (l. λοιπὸν) συλλογιζόμεθα τῇ διανοίᾳ καὶ λέγομεν παρὰ τί Θεὸς καὶ ἀποκρινόμεθα ὅτι ἐκ τοῦ αἴθειν ἢ θέειν ἢ ἐκ τοῦ θεωρεῖν τὰ πάντα· κύριος δὲ ὅτι κυριεύει ἁπάντων· παντοδύναμος δὲ ἐπεὶ πάντα ὅσα θέλει δύναται· ἄναρχος δὲ ὅτι ἀρχὴν χρονικὴν οὐκ ἔχει· παντοκράτωρ δὲ ὅτι τὰ πάντα κρατεῖ· ζωοκράτωρ δὲ καὶ ζωοποιὸς ὅτι ἐν αὐτῷ περικρατούμενοι ζῶμεν καὶ κινούμεθα. Ἐκ τούτων οὖν τῶν ὀνομάτων καὶ ἄλλων πλειόνων ὁ νοῦς ὁ ἡμέτερος νομίζει ἴνδαλμα ὅ ἐστιν εἰκόνα· ἀλλὰ τί φησὶ πρὶν κρατηθῆναι φ... καὶ πρὶν νοηθῆναι διαδιδράσκει ἡ νόησις τοῦ ἡμετέρου νοῦ· ἀκατάληπτος γάρ ἐστιν ὁ Θεός. Le mot ζωοκράτωρ manque au Thesaurus. — [2] Nous citerons les suivants, qui peuvent être ajoutés au Thesaurus : Εἰρηνώνυμος, p. 262, d'où le verbe εἰρηνωνυμέω, employé par S. Germain de Constantinople, cod. Coisl. 278, fol. 211 v°. Par occasion, j'indiquerai aussi le mot nouveau Εἰρηνοδότης, Anon. *in Psalm.* cod. Par. 311 A : .... Εὐφυῶς δὲ ἄγαν ἀναιρέτην εἰπὼν τῆς ἔχθρας Χριστὸν τὸν αὐτὸν καὶ εἰρηνοδότην ὠνόμασεν. Le Thesaurus ne donne que la forme εἰρηνοδότος. Ἐλεοδοχεύς, p. 259; εὐθυβολογνώμων, p. 261; εὐθυδικόφρων, *ibid.*; ἑωανατολεύς, p. 260; ἡλιονικήτωρ, p. 262; θυμηδιοδότης, p. 263; θυμοδόξαστος et θυμόδοξος, p. 262; θυμοκράτωρ et ἰδεάρχης, p. 261; καινεργάτης, p. 260; καρδιεταστής, p. 261; κεντροπήκτης et κυδοφόρος, p. 262; κυριοκράτωρ, p. 260; λαμπαδιανάπτης, p. 262; λογοτερπής, p. 260; μεγαλόβρυτος, p. 263; μηναυγαστής, p. 262; μωρελεήμων, νηνεμοποιός, νικάρχης et νικοδέσποτος, p. 260; νοσοφθόρος, p. 263; ὀμφοδότης, ὀροφουργός et πανίδεος, p. 261; παντοθρέμμων (le Thesaurus donne la forme féminine παντοθρέπτειρα) et παντοφύλαξ, p. 263; πανυπέρσοφος, p. 260; πνοοκράτωρ (fortasse πνοιοκράτωρ), p. 263; σθεναρόχειρ, σκηπτεργάτης et στιγμάρχης, p. 261; συνουσιοουσιώτης et σφαιρεργάτης, p. 262; τρικυμιοθραύστης et τυφωνοκωλυμία, p. 260; ὑγειοδότης, p. 263; ὑπεραιθέριος, p. 261, d'où le verbe ὑπεραιθερίζω, cod. Par. 407, fol. 5 r°; ὑπερκέραυνος, p. 262, et ὑπερυπέροπλος, p. 261. — [3] P. 259, τελεφανής, lisez τηλεφανής. P. 260, ὁ πολουδομήτωρ, lisez ὁ πόλου δομήτωρ. — ἡ ἀκτὶς ἡ ἐκτὸς ἀντανακλήσεως θέλγουσα, lisez ἀντανακλάσεως. — ἡ γένησις τῶν ἰδεῶν, lisez ἡ γένεσις. — ὁ τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους ῥιπῇ τοῦ κόσμου εἰδώς, corrigez ῥιπήν. — P. 261, ὁ ἁρμονία παντός, lisez ἡ ἁρμονία. — ὁ ἀπαλινώδητος, lisez ἀπαλινόδητος. — ὁ μήτε ἑστὼς, ὁ μήτε κινούμενος, enlevez le second ὁ. — P. 262, βροντάντιπνος, quel peut être ce mot? — ὁ κλωθοφόρος, peut-être κλωθέφορος, « inspecteur, directeur du sort. » — ὁ μεθελιῶν τὴν γῆν ἐπὶ τὴν ἀσφάλειαν αὐτῆς, lisez ὁ θεμελιῶν τήν. — ὁ καταλαμπτίφρων, peut-être καταλαμψίφρων ou καταληψίφρων, différence d'orthographe. — ὁ βοθυνοποιός· ὁ πιθιοδείκτης· peut-être βυθιοδείκτης, justifié par le précédent. — ὁ ζωνοαφανοληγοτροπεύς, peut-être ζωνοαφανολυγοτροπεύς, ὃς τὰς ζώνας ἀφανῶς τρέπει ὡς λύγον. — ὁ ἠλδανοχεύς, lisez ὁ ἡλιανοχεύς, « qui solem sursum tenet ne cadat. » — ὁ ἀσκληπιαῤῥωγός, lisez ἀσκληπιαρωγός. — P. 263, ὁ νιμερτής, lisez νημερτής. — ὁ ὑποπόδιον αὐχῶν τὴν

pecte, et d'autres auraient besoin d'une explication[1]. Dans tous les cas, les philologues et les lexicographes trouveront là une mine nouvelle à exploiter.

Ce fragment de Théodore Lascaris est suivi, p. 263, d'une Vie de saint Jean Chrysostome, par Théodore, évêque de Trimithonte en Chypre. Cette vie, extrêmement sommaire dans le commencement, est assez explicite lorsqu'elle raconte les persécutions dont saint Jean Chrysostome a été l'objet; après tant de biographies du saint évêque, elle prend une certaine importance, grâce à plusieurs documents historiques insérés *in extenso*, et qu'on ne connaissait pas auparavant. Tels sont des lettres et des décisions du pape Innocent, des lettres des empereurs Arcadius et Honorius, et surtout une lettre remarquable de l'impératrice Eudoxie au pape Innocent, laquelle pièce, bien que corrompue en plusieurs endroits, porte évidemment le cachet de l'authenticité. Les autres documents peuvent bien être quelque peu abrégés, mais on ne pourrait articuler aucune raison solide contre la véracité du fonds. Le récit de Théodore contient cependant des circonstances évidemment fabuleuses; telle est, par exemple, la cause à laquelle il attribue les premiers nuages qui s'élevèrent entre le saint et l'impératrice, § 15, p. 274-5, et qui est forgée d'après l'histoire biblique de David et de Nathan[2].

γῆν, lisez ἔχων. — ὁ σοφριοδότης, lisez ὁ σοφιοδότης. — [1] P. 260, ὁ πονηρομανής, placé après ὁ μωρελεήμων, voudrait dire « qui a un amour fou pour les pé« cheurs, au point de leur sacrifier son propre fils. » — ὁ βλεπομενοζώδιος, ὁ μὴ ὁρωμενοζωδιοσπροφεύς· le premier, à la rigueur, est supportable; mais le second, avec μή, doit être ὁ μὴ ὁρώμενος ζωδιοσπροφεύς. — P. 261, ὁ χύσας τὸν ἀριθμόν. Le mot χύσας ne se comprend pas; l'auteur aurait-il écrit φύσας? — ὁ μεμψίμορος· ὁ μὴ ὀνειδίζων, peut-être ὁ μὴ μεμψίμορος; mais ce mot est absurde comme application à Dieu. L'auteur a-t-il écrit ὁ μὴ μεμψίμωρος, le pendant de μωρελεήμων? — P. 262, ὁ τεινοδοκίδας, probablement ὁ τείνει ou ἐκτείνει (ἐν τῷ ἀέρι) τὰς δοκίδας. — ὁ χθονερπιτονεμετεργάτης. Ce mot paraît signifier ὁ ἐργάτης τῶν ἐπὶ χθονὶ ἑρπετῶν νεμομένων. — ὁ ἔποχος σωφροσύνης, « qui est *à cheval* sur la sagesse. » — ὁ θέτιν κρίνων, « qui sépare la mer, » allusion au passage de la mer Rouge par les Hébreux. — ἡ αὐτοπαγή, peut-être ἡ αὐτοπηγή. On comprendrait aussi ὁ αὐτοπαγής, « in se firmus et fundatus; » mais comment admettre αὐτοπαγή en parlant de Dieu? On ne comprend pas davantage les expressions, p. 263, ὁ αὐτόνυκτος et τὸ βῆμα τὸ ἀλάθητον. — [2] Dans le texte grec on lit, p. 267 : Ἐντέλλομαί σοι διὰ τούτων ἡμῶν τῶν θείων γραμμάτων, ὡς μετὰ πάσης ἐπιεικείας ἀποσταῖλαι ἡμῖν ἐνταῦθα Ἰωάννην τὸν πρεσβύτερον, τῶν ἐκ Μεγαλοπόλεως μηδενὸς νοοῦντος ἢ αἰσθομένου τὸ γινόμενον. Au lieu des mots τῶν ἐκ Μεγαλοπόλεως, le manuscrit donne τὸν ἐκ μεγανίου, « quod non explico, » ajoute le savant éditeur, qui fait une correction bien hasardée. S. Chrysostome y étant nommé tout sèchement πρεσβύτερον, on pourrait écrire, presque sans changement, Ἰωάννην τὸν πρεσβύτερον

S. Ém. le cardinal Mai prend occasion de cette biographie pour insérer à la suite le sermon grec d'un des successeurs de saint Jean Chrysostome à Constantinople, sermon qui portait le nom de ce dernier dans une traduction latine de Ch. Sirlet, publiée par Surius[1], et qui, ici, est intitulé *Panégyrique de l'apôtre saint André*, par Proclus. Cette pièce est donnée comme inédite par le savant éditeur, d'après le manuscrit du Vatican, n° 866. Singulière préoccupation! Ce sermon a déjà été publié deux fois, et c'est précisément d'après ce même manuscrit, n° 866, que Vinc. Riccardi le donnait à Rome, en grec et en latin, p. 549 de l'édition de Proclus, intitulée : *S. Procli archiepiscopi Polit. Analecta a Vincentio Riccardo, etc... Romæ, 1630, in-4°*. Plus tard, Combefis le reproduisait en grec et en latin dans son *Auctarium novissimum*, t. I, p. 460. Quoi qu'il en soit, cette pièce ampoulée et très-maniérée dans la forme, et assez vide pour le fond, ne méritait pas les honneurs d'une troisième édition.

P. 293-363. Vie de Théodore Studite, par le moine Michel, écrite dans un style soutenu, mais empreint d'une légère affectation[2]. Cette vie est différente de celle qui a été publiée par Sirmond, bien que le fond soit à peu près le même. La préface est entièrement nouvelle.

P. 364-378. Théodore Studite, oraison funèbre de sa mère Théoctista, d'après le manuscrit de Paris, n° 1491. Cette pièce est simple, d'un style naturel et bien senti. On lirait avec recueillement et intérêt une traduction française de ce touchant tableau de la vie d'une sainte.

P. 379-397. S. Ém. le cardinal Mai n'a tiré des œuvres de Théodore, évêque des Alains, que le récit épistolaire d'un voyage, de Constanti-

τὸν ἐκεῖ (à Antioche) μέγαν, ce qui paraît confirmer la précaution μηδενὸς νοοῦντος. — [1] A la fin du mois de novembre. — [2] Cette vie se trouve aussi dans le manuscrit de Paris n° 755. Nous en avons collationné le commencement. P. 293, lin. 3, πατριάς, cod. Par. πατρίδας. *Ibid.* lin. 9, ποιμενάρχης, cod. Par. ποιμνιάρχης. Cette dernière forme, dont le Thesaurus ne donne point d'exemple, est employée de préférence par Manuel Philé. *Ibid.* lin. 17, συλλεχώς, cod. Par. συλλελεγχώς. P. 294, lin. 2, τῆς καθ' ἡμᾶς ἐθίω ζωῆς, cod. Par. ἐν βίῳ. *Ibid.* lin. 20, θεοπρεπεῖς, cod. Par. θεοτερπεῖς. *Ibid.* lin. 24, τῶν βασιλικῶν φόρων, cod. Par. βασιλικῶν φροντίδων τε καὶ φόρων. *Ibid.* lin. 27, ἐν βασιλείοις αὐλῆς, cod. Par. ἐν βασιλείοις αὐλαῖς. P. 296, lin. 17 : φύσεως τάχει καὶ γνώμης φιλοπονίᾳ τοῖς πᾶσι περίσκεπτος ὢν ἐγνωρίζετο. Les manuscrits donnent, l'un περίπτυος (sic), et l'autre περίπατος. Le savant éditeur corrige περίσκεπτος. Il faudrait περίπυστος. P. 297, lin. 10, τοῖς ἀγαθὸν αἱρουμένοις, lisez τἀγαθόν. *Ibid.* lin. 11, ἐπιτυχίαν, cod. Par. ἐπιθυμίαν. *Ibid.* lin. 14, τῶν δὲ περὶ τῆς γεέννης, lisez τῷ δὲ πυρί. *Ibid.* lin. 25, συνέθλασαι, cod. Par. συνέθλασε. P. 305, l'éditeur semble douter du mot ὑπερτίναξ, qui trouve sa justification dans les exemples réunis par Lobeck, *Paralipom. gramm. gr.* p. 277-278.

nople à travers le Bosphore jusque dans l'Alanie. Nous craignons que le savant cardinal n'ait trop présumé de la valeur historique de cette pièce. L'écrivain tombe sans cesse dans des phrases et des images bibliques qui exagèrent singulièrement le fond de sa pensée, de sorte qu'on ne voit jamais sortir du récit un tableau net et précis. Le décousu, le vague et l'exagération qui règnent dans cette narration ne permettent pas, selon nous, d'en faire usage pour une histoire sérieuse.

P. 399-414. Pièces poétiques de Théodore Prodrome, au nombre de vingt. Ces petits poëmes, comme ceux de Manuel Philé[1], ont une véritable utilité historique, parce qu'ils se rapportent presque tous à l'empereur ou aux membres de la famille impériale. Le n° VII, sur le mariage de Manuel Porphyrogénète avec une princesse allemande, a été déjà publié en 1850, dans les *Anecdota græca* de M. Matranga, p. 552. Les deux textes présentent des différences qui permettent de corriger l'un par l'autre[2]. La pièce suivante, n° VIII, adressée à Jean Comnène, portant la guerre contre les Perses, se trouve dans un manuscrit de Paris, n° 2087, qui rétablit les vers faux[3], en donne quelques-uns de plus[4], et qui contient en outre d'excellentes leçons[5]. Du reste tous ces

[1] Une édition des poésies inédites de Manuel Philé, que nous avons recueillies dans les diverses bibliothèques d'Espagne, d'Italie et de Paris, s'imprime en ce moment à l'Imprimerie impériale, en deux volumes in-8°. — [2] Il y a deux vers faux dans la nouvelle édition. V. 16, enlevez *ὡς*, qui est de trop. Le v. 27 a une syllabe de moins; il faut lire *οὗ ὁ βρυχμὸς καὶ μόνος*, au lieu de *οὗ βρυχμὸς καὶ μόνος*. Dans M. Matranga, v. 18, lisez *σύν* au lieu de *σόν*; v. 21, *ταῖς*, au lieu de *τῶν*; v. 28, *ἄγχει* pour *ἄρχει*; v. 31, *Βύζαντον* pour *Βύζαντος*; v. 41, *ηὐγενίσθης* pour *εὐγενίσθης*; et v. 52, *μυρομβροχυσία* au lieu de *μυροβροχυσία*. Ce mot manque au Thesaurus. — [3] V. 38, il manque une syllabe; lisez *κατὰ τὴν ψαλμῳδίαν*. V. 40, *Καὶ πάλιν μάχης μέλλησίς σοι καὶ πάλιν ἐκστρατεύεις*, ce qui ne peut aller, ni pour le sens, ni pour la mesure; lisez, d'après le manuscrit de Paris, *καὶ πάλιν μάχη μέλει σοι*. V. 53, *σὺ δὲ νόσεῖς καὶ στρατηγεῖς καὶ σφάτλεις*, il manque quatre syllabes; lisez *σὺ δὲ νοσεῖς καὶ στρατηγεῖς, σὺ δ' ἀῤῥωστεῖς καὶ τρέχεις*. V. 174, *ἔσται δὲ δόξα τούτων τῶν νέων σου τροπαίων*. Il manque une syllabe; corrigez *ἔσται δ' ἡ δόξα τουτωνὶ τῶν*. V. 208, *πόρθει τοὺς φιλοπορθητὰς ἄχρι τῶν ἐσχάτων*, il manque une syllabe; cod. Par. *πόρθει τὸ φιλοπόρθητον ἄχρι καὶ τῶν ἐσχάτων*. — [4] Après le v. 31 ajoutez *πόσας ἀνύδρους αὐχμηρὰς περιοδεύσας χώρας*. Après le v. 51 : *καὶ κλίνας ἐπιπίπτομεν καὶ φάρμακα ζητοῦμεν*. Après le v. 90 : *οὐδὲ καλύπτει νέφεσι μηδέ γε καλυφθείης, ἀλλ' οὐδ' ἐκλείπεις ὁποσοῦν ὡς ἤσθε μηδ' ἐκλείπειν*. V. 215 : *ἐκ τῆς ἐρήμου τῆς σκληρᾶς, τῆς αὐχμηρᾶς πενίας, Τῆς ἐπαράτου λυπηρᾶς νῦν ἐπανήκοντά σοι*. — [5] Nous citerons les principales; v. 13, *βαρβάρου* pour *βαρβάρων*; v. 21, *κοντοφόρους* pour *κορτοφόρους*; v. 42, *ὁπλοδοτεῖς* pour *ὁπλοεντεῖς*. Le v. 63 est ainsi donné par le manuscrit de Paris : *αὐχμὴν ἱδρῶν καὶ κοπιῶν καὶ πόνους πεφραγμένος*. V. 66, *δρόμων* pour *δρόμον*; v. 76, *τοὺς ὤμους* pour *τοῖς ὤμοις*; v. 83, *ἐπέγνω μὲν ἀνατολὴ* pour *ἐνέγκωμεν ἀνατολήν*; v. 93, *ἂν ὕλης* pour *ὕλης ἂν*; v. 116; *δυσχωρία* pour *δυσχερεία*; v. 123, *ταῦτα* pour *πάντα*; v. 125,

petits poëmes, à l'exception du n° VII, cité plus haut, étaient inédits[1]; le savant éditeur n'a eu, ni le temps, ni le courage, d'y ajouter une traduction latine[2].

P. 414. Épithalame en prose des Césars Alexis et Jean, par Théodore Prodrome.

P. 417. Actes du martyre du jeune Cyrique et de sa mère Julitta, par Théodore, évêque d'Iconium. Ces actes sont évidemment authentiques et entièrement conformes aux prescriptions de l'Église pour la rédaction de ces documents. Le naturel parfait et la simplicité touchante du récit font de cette pièce une œuvre littéraire. On la connaissait déjà par l'édition qu'en avait donnée Combefis dans son ouvrage *De triumph. martyr.* Paris, 1660, in-8°, et reproduite dans les Bollandistes dans le tome 3 de juin. Mais, comme cette édition est pleine de fautes et de lacunes, le savant cardinal a jugé à propos d'en donner une nouvelle d'après un excellent manuscrit de la bibliothèque du Vatican.

P. 418. Deux lettres du diacre Xanthopule, secrétaire du concile de Florence.

P. 419. Oraison funèbre (*μονῳδία*) de ce même Xanthopule, par George Galesiota, et une autre, p. 422, d'Andronic Tarchaniote, par Théodore le Nomique, toutes deux écrites avec l'élégance toute particulière qui caractérise un assez grand nombre d'écrivains de cette époque.

P. 423. Histoire du siége de Constantinople, sous Héraclius, par les Avares et les Perses, accompagnée d'une version latine.

P. 437. Histoire des ravages faits par les Turcs et les Siciliens dans la Thrace, du temps de Charles d'Anjou, par Thomas Magister. Le savant éditeur ne reproduit que la partie historique, et laisse de côté un assez long préambule placé en tête. Il se serait certainement épargné cette peine s'il avait connu l'excellente édition de l'ouvrage complet qui en a été donnée, d'après deux manuscrits de Paris, par M. Boissonade, dans le second volume de ses *Anecdota græca*, p. 212, sous le nom de

βράσσομαι πολλῇ τῇ λύπῃ τὴν καρδίαν pour *βράζομαι πολὺ τῇ λύπῃ τῇ καρδίᾳ*; v. 154, *βρώσιμον* pour *βάσιμον*; v. 166, *ὑποζευχθήσεται* pour *ὑποδεχθήσεται*; v. 167, *ἐθνικαὶ* pour *ἔθνη καὶ*; v. 214, *θερμότερον εὐχέτην* pour *θερμότατον οἰκέτην*. — [1] Les deux derniers, XIX et XX, avaient été indiqués par Dutheil, *Notices et Extr. des mss.* t. VIII, p. 161 et 165, qui en a extrait des renseignements historiques sur les enfants de Jean Comnène. N° XIX, v. 93, au lieu de *νόμιμα*, lisez *νόμιμον*, comme dans Dutheil. — [2] Pièce n° X, v. 53, lisez *ἴσθρος βοᾷ* [*γὰρ*] *τὴν ἰσχύν* pour rétablir le vers, auquel il manque une syllabe. V. 102, une syllabe de trop, lisez *ἐγὼ δ' ἀλλάξας*, au lieu de *ἐγὼ δ' ἀλαλάξας*. Pièce n° XV, v. 4, *εὐρύθραφε*, lisez *ἐρίτραφε*.

Théodule, appelé aussi Thomas Magister. La nouvelle édition commence seulement aux mots *Οἱ γὰρ ἐπὶ κτλ.*, p. 219 de celle de M. Boissonade, qui est plus correcte [1].

Suivent quelques opuscules composés par des écrivains du nom de Nicétas. Resserré par l'espace, nous nous contenterons d'indiquer une collection de trente-trois lettres de Nicétas, surnommé Paneuphemus Magister [2]. Ces lettres sont très-élégantes, et contiennent un grand nombre d'allusions aux auteurs anciens [3].

Citons aussi un commentaire de Théodore Andidensis sur les symboles et les mystères de la divine liturgie, en grec et en latin. Cet écrivain, dont on ignore l'époque, mais qui est assez ancien, est quelquefois appelé Nicolas, et c'est sous ce nom qu'on trouve cet ouvrage conservé dans deux manuscrits de la bibliothèque de Paris, les nos 1,263 et 1,356.

Le volume se termine par onze planches représentant les détails de la célébration de la messe chez les Grecs, et gravées d'après des peintures conservées dans un manuscrit grec du Vatican, qui, en 1600, se trouvait à Jérusalem. Une explication de ces planches est placée à la suite. Les deux dernières donnent le plan et la coupe de l'église de Sainte-Marie à Gethsemani.

Ici s'arrête la publication de la *Nova bibliotheca Patrum* interrompue par la mort de l'illustre et savant éditeur. Nous savons que les matériaux des volumes suivants étaient préparés pour l'impression; espérons qu'ils ne seront point perdus pour la science, et que nous aurons bientôt l'occasion de les faire connaître au lecteur.

E. MILLER.

[1] Dans l'édition de Rome, col. B, 4, lisez *μηδ' εἰς* au lieu de *μηδείς*. P. 438, n° III, lin. 7, après *φθοράς*, ajoutez *τὸ δὲ μηδὲν πράττειν εἰς συμφοράν*; n° V, lin. 12, ajoutez *τις* devant *διασώσας*. La conjecture de M. Boissonade, p. 225, note 2, *οὐ παρεῖντο* au lieu de *οὐ παρῆν τά*, se trouve justifiée. Dans l'édition de ce savant, p. 226, lin. 1, il faut ajouter *τοῦ* devant le second *λέγειν*. *Ibid.* lin. 11, *ἡμῖν* (dans les manuscrits *ἡμῶν*) lisez *ὡς ἡμᾶς*. *Ibid.* lin. 13, *τὰ βουλευόμενα*, ed. Rom. *τὰ κελευόμενα*. — [2] Léon Allacci prend Paneuphemus (*Πανεύφημος*) pour un nom propre, et le savant cardinal en fait simplement un adjectif, *Nicetæ laudatissimi magistri*, *Νικήτου τοῦ πανευφήμου μαγίστρου*. Dans la lettre qu'il cite p. 24, not. 1, on lit à la fin : *Ταῦτα παῦρα μέν, ἐπεὶ καὶ λάκων ὁ γεγραφὼς, οὐκ οἶδα δὲ εἰ καὶ λυγαίως* (cod. *λυγέως*). Il faut lire *λιγέως*. — [3] Epist. VII, lin. 4, ajoutez *μέν* après le premier *χρήζων*. Epist. XXIV, lin. 2, lisez *γραφῇ* au lieu de *γραφῆς*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du jeudi 1er mars, l'Académie française a élu M. Legouvé en remplacement de M. Ancelot, et M. le duc de Broglie en remplacement de M. le comte de Sainte-Aulaire.

M. Ponsard a été élu, le 22 du même mois, en remplacement de M. Baour-Lormian.

M. de Lacretelle, doyen de l'Académie, est mort à Mâcon le 27 mars 1855.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 9 mars, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Adolphe Regnier en remplacement de M. Langlois.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Duvernoy, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 1er mars.

M. Delaunay a été élu, le 12 mars, membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie, en remplacement de M. Mauvais.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traité de la formation des mots dans la langue grecque, avec des notions comparatives sur la dérivation et la composition en sanscrit, en latin et dans les idiomes germa-

niques, par Ad. Regnier. Paris, 1855, in-8°, VI-494 pages. — Cet ouvrage se compose, outre une introduction sur la synthèse et l'analyse dans les principaux idiomes indo-européens, de trois chapitres, où l'auteur, après quelques notions préliminaires, traite de la formation et de la dérivation des mots simples en grec, et de la formation des mots composés. Sous ces grandes divisions se trouvent classés tous les faits importants que la formation des mots dans la langue grecque peut offrir aux observations de la philologie, et l'on sait quelles sont, à cet égard, les ressources infinies de cette langue. Jusqu'à ces derniers temps, il avait été à peu près impossible de les bien comprendre parce qu'on était privé de la connaissance du sanscrit, d'où le grec a tiré la plus grande partie de ses richesses. C'est en s'appuyant sur cette connaissance que M. Ad. Regnier a pu expliquer tous ces phénomènes intéressants et délicats d'une des langues les plus savantes et les mieux faites. Il a institué sur chaque point, entre le grec et le sanscrit, une comparaison aussi féconde que curieuse, sans parler d'autres comparaisons avec le latin et l'allemand. M. Burnouf, le père, avait encouragé autant qu'il l'avait pu de son suffrage ces belles études, lorsqu'en 1843 M. Ad. Regnier fit paraître un traité moins étendu que celui-ci. En donnant aujourd'hui cet ouvrage substantiel et complet, M. Ad. Regnier se montre un digne élève des deux Burnouf; car il n'a pu le composer qu'en réunissant à un très-haut degré les connaissances, si chères à l'un et à l'autre, du grec et du sanscrit.

Étude sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite, par Ad. Regnier. Première partie. Paris, 1855, in-4° de XVI-205 pages. — Dans cet ouvrage, qui fait faire un nouveau progrès aux études sanscrites, M. Ad. Regnier a publié trois hymnes du Rigvéda, dont deux avec le texte sanscrit, et le commentaire de Sâyana âtcharya, le plus récent et le plus complet de tous. Après avoir donné la traduction, M. Ad. Regnier analyse jusque dans les moindres détails chacun des mots; il en explique la formation, qu'il compare aux règles du sanscrit classique. Les faits grammaticaux les plus curieux sortent de ces comparaisons où la science la plus exacte se joint à une sagacité pénétrante. Le texte de Sâyana, commenté avec autant de soin que les hymnes, est un spécimen tout à fait neuf du style des commentateurs indiens. Nous engageons vivement l'auteur à poursuivre ces beaux travaux, qui seront si utiles en éclaircissant les monuments les plus anciens de la langue sanscrite. Mais, en attendant les autres parties, nous rendrons compte de celle-ci, qui classe déjà M. Ad. Regnier parmi les indianistes les plus distingués.

Cours de langue allemande, par MM. Adler Mesnard et Lévy. A Paris, chez Magdelaine et Dezobry, 6 vol. in-12. — En beaucoup de points ce *Cours* dépasse le niveau des livres destinés aux classes. La grammaire publiée par M. Mesnard, basée presque exclusivement sur les travaux de Grimm, est méthodique, simple et savante à la fois; elle aplanit la plupart des nombreuses difficultés qui, dans l'étude de la langue allemande, découragent si vite les commençants. Le *Cours de littérature allemande au XIXe siècle* (prose et poésie), par le même auteur, mérite d'être signalé; le choix des morceaux est, en général, excellent; les notes sont substantielles et instructives; les notices biographiques ou bibliographiques sont faites avec soin. Dans le *Cours gradué de lectures*, rédigé par MM. Lévy et Pey, suivi par M. Mesnard, on désirerait peut-être trouver des notions grammaticales et lexicographiques plus précises et plus pratiques; toutefois le plan est bon; les extraits sont bien classés; les notes explicatives sont suffisantes. Pour que ce cours de langue allemande soit à peu près complet, il ne manque plus que les thèmes. Ce travail a été confié à M. Adler Mesnard.

Œuvres choisies d'Hippocrate, traduites sur les textes manuscrits et imprimés, accompagnés d'arguments et de notes, et précédées d'une Introduction; seconde édition entièrement refondue et augmentée par le docteur Ch. Daremberg. Paris, 1855, in-8° de CIV-703 pages. A Paris, chez Labbé. — Pour cette seconde édition, témoignage du succès du livre, l'auteur a revu sa traduction sur les textes, et particulièrement sur celui de M. Littré. Pour les traités que ce savant éditeur n'a pas encore publiés, M. Daremberg a eu recours aux manuscrits de Paris et à ceux des bibliothèques étrangères. Les notes ont été améliorées et augmentées; les arguments placés en tête de chaque traité ont été, pour la plupart, refaits, et la question d'authenticité y a été soumise à un nouvel examen. L'introduction, où sont étudiés plusieurs des problèmes relatifs à la collection hippocratique, est aussi une addition considérable. M. Daremberg se plaît à reconnaître tout ce qu'il doit au travail de M. Littré. Quand il discute les points litigieux que présente le texte, et le nombre en est encore très-grand, quand il croit devoir soutenir une opinion nouvelle ou différente de celles que professe le savant éditeur d'Hippocrate, il le fait avec autant de réserve que d'indépendance.

Histoire générale de la diplomatie européenne. Histoire de la formation de l'équilibre européen par les traités de Westphalie et des Pyrénées, par François Combes, professeur agrégé d'histoire au collége Stanislas. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Dentu, 1855, in-8° de XII-404 pages. — L'auteur a entrepris d'écrire une histoire générale de la diplomatie européenne depuis le traité de Westphalie jusqu'en 1815. L'ouvrage que nous annonçons forme le premier volume de cette publication, qui en comprendra six. C'est une œuvre sérieuse et instructive, dans laquelle sont appréciés, d'après les documents authentiques, les hommes d'État qui posèrent, dans deux célèbres traités, surtout dans celui de Westphalie, les bases de l'équilibre européen. Le procès qui s'instruisait en Allemagne contre la maison d'Autriche, et la lutte, qui, ensuite, occupa si longtemps l'Europe, sont exposés avec de grands développements. Dans le jugement que porte l'auteur sur le traité de Westphalie, relativement à l'organisation politique et religieuse de l'Allemagne (chapitre XII et XIII du Ier livre), on remarquera des vues neuves et des renseignements plus complets que ceux qui ont été publiés jusqu'ici sur le même sujet.

ALLEMAGNE.

De Æschyli Eumenidibus commentatio critica et exegetica, scripsit Ed. Wunderus. Grimæ, 1854, in-4° de 32 pages. Paris, chez Franck. — M. Wunder s'était proposé de donner une édition critique des *Euménides,* avec des explications sur le fonds même de la pièce et sur les détails difficiles à saisir. D'autres travaux l'ayant détourné de ce projet, il nous donne aujourd'hui ses corrections pour un bon nombre de passages du texte, et une interprétation nouvelle de plusieurs questions controversées.

Miscellanea philologica ediderunt gymnasiorum batavorum doctores societate conjuncti. Ultrajecti, 1854, in-8° de 116 pages. Paris, chez Franck. — Le volume comprend les travaux philologiques suivants : *Observationes miscellaneæ,* de Burger sur Eschine, Démosthène et Isocrate; *Observationes criticæ in Isocratem,* par Zeitz; *Observ. in Plutarchi Artaxercem,* par le même; *Observ. in Cæsaris comment. de bello civili,* par Terpstra; *De Æschyli Scholiis Laurentianis,* par Francken.

ÉTATS-UNIS.

Lectures on the true, the beautiful, and the good, by M. V. Cousin, increased by an appendix on French art, translated with the approbation of M. Cousin, by O. W. Wight. New-York, 1854, in-8° de 391 pages. — M. Wight, en traduisant pour l'Amérique anglaise un ouvrage qui a obtenu chez nous un si légitime succès, rend un nouveau service à la philosophie. Il s'était déjà fait connaître par plusieurs autres traductions; celle-ci n'est ni moins élégante ni moins fidèle que les précédentes. Nous ne pouvons mieux faire comprendre les intentions et le mérite du traducteur qu'en citant les derniers mots de sa préface : « Ce sont des ouvrages de ce genre, dit M. Wight « en parlant de celui de M. Cousin, qu'il faut surtout répandre, dans un temps où « une démagogie tracassière et orgueilleuse parle de métaphysique avec un sot dé- « dain, où les politiques utilitaires se moquent de la philosophie, où des sectaires « imprudents de toute espèce la décrient; mais où aussi tous les esprits sérieux dans « l'État et l'Église, c'est-à-dire les hommes qui supportent en définitive le poids du « monde social, se tournent vers la philosophie qu'ils invoquent, non pas seulement « comme le meilleur instrument de la culture de l'esprit, mais comme le moyen « humain le plus sûr de guider la politique au vrai et au juste éternels, et de pré- « server la théologie des erreurs d'un zèle que la science n'accompagnerait pas, et des « séductions de l'intérêt et de l'intrigue; dans un temps où plus d'un artiste qui sent « la noblesse de sa vocation, et qui s'adresse à l'esprit de l'homme plus qu'à ses « sens, demande à une philosophie généreuse de lui expliquer cet idéal qui ravit et « torture, en échappant sans cesse, et en décourageant ceux qui ne le comprennent « point; dans un temps enfin où les âmes pieuses et tendres apprennent à estimer la « philosophie depuis que, d'accord avec la révélation, elle fortifie leur foi en Dieu, « la liberté et la vie éternelle..... Nous espérons que ces leçons en aideront plus « d'une à résoudre le grave problème de la vie, et nous croyons que cette éloquence, « jointe à cette élévation de sentiments et de pensées, pourra plaire à un goût déli- « cat, à une imagination chaste, et à un esprit qui comprend tout ce que vaut la « discipline. »

TABLE.

Pages.

Tragicorum romanorum reliquiæ, etc.; Ennianæ poesis reliquiæ, etc. (1er article de M. Patin.) 137

Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde. (1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 149

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (8e article de M. Cousin.) 161

Patrum nova bibliotheca, etc. (3e article de M. Miller.) 185

Nouvelles littéraires 201

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1855.

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc. (chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et*

un glossaire en vieux français sont joints), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Remarques générales.

Ces cinq ouvrages, dont quatre sont dus à des étrangers, ce qui témoigne de l'intérêt que, même hors de France, excitent de pareilles études, ces cinq ouvrages, bien que différents par leur nature et leur objet, ont cela de commun qu'ils appartiennent tous à l'histoire de notre langue, et particulièrement de notre vieille langue. Il fut un temps, notamment au XVIIe siècle, où les monuments anciens de notre idiome étaient tombés dans l'oubli le plus profond. Sous la forte impulsion de la renaissance, et dans l'orgueil légitime inspiré par les chefs-d'œuvre qui succédèrent, on renonça sans peine à se croire issu du moyen âge, et l'on préféra pour aïeux les admirables modèles de Rome et de la Grèce. La conscience se serait révoltée, si, dans l'ordre religieux, la descendance eût été rattachée aux idolâtres qui avaient persécuté l'Église naissante, et que l'Église triomphante avait anathématisés; mais l'esprit ne se serait guère moins révolté, si, dans l'ordre littéraire et scientifique, la filiation eût été comptée à partir du moyen âge. De la sorte, on scindait le développement total : une part en était rapportée, comme cela devait être, à la tradition non interrompue des âges intermédiaires; l'autre part était ramenée à des origines plus lointaines, sans égard pour un passé dont on croyait n'avoir aucun compte à tenir. Toutefois, malgré ce dédain oublieux, rien ne pouvait effacer une trace ineffaçable du travail antérieur, c'était la langue qu'alors on parlait et que nous parlons encore. Celle-là, du moins, émanait, sans aucun doute, de cette période de confusion et d'obscurité de laquelle on détournait le regard, mais où, manifestement, les choses nouvelles s'étaient préparées et commencées. Il faut bien confesser que notre idiome et celui des provençaux, ainsi que l'italien et l'espagnol, sont une transformation, une corruption, si l'on veut, du latin. De ce côté, nous tenons étroitement à notre souche, et, pour me servir du langage du poëte :

..... documenta damus qua simus origine nati.

Mais peut-être cette origine n'est-elle pas tant à dédaigner, et peut-être y a-t-il lieu de constater, dans ce renouvellement, plus d'ordre et

de régularité qu'on ne le suppose d'ordinaire; tout au moins, il est impossible de n'être pas singulièrement frappé de la grandeur du phénomène. Le latin, par les armes, par l'administration, par les lettres, s'était emparé de l'Italie, où il était né dans un coin, de l'Espagne et de la Gaule; au delà de ce domaine, il avait échoué, n'entamant ni la Grèce ni l'Asie, ne faisant quelques progrès en Afrique que pour en être chassé, et n'ayant pas eu le temps de s'imposer à la Bretagne. Mais, dans les deux péninsules et dans le pays entre les Alpes et le Rhin, il fut pleinement vainqueur des idiomes nationaux. Il supplanta le grec dans la Grande-Grèce, l'étrusque dans l'Étrurie, le gaulois dans la Gaule cisalpine; des trois langues que César signale dans la Gaule transalpine, il ne laissa subsister que l'armoricain relégué en un coin sur le bord de la mer, comme il ne laissa, en Espagne, de l'ibérien que le basque retiré sur les deux versants des Pyrénées. Ce fut une œuvre immense d'assimilation, qui ne devait plus se défaire, quelque fragile qu'elle pût paraître, quelque violents que fussent les assauts qui allaient survenir. Et ils ne tardèrent pas : à peine était-elle achevée que commença la ruine prévue par Tacite, quand, s'apercevant que les destins de l'empire allaient à leur déclin, il souhaitait que, pour le salut de Rome, la discorde fût éternelle entre les peuplades germaniques. Les barbares s'épandirent sur la Gaule, sur l'Italie, sur l'Espagne, apportant les dialectes qui se parlaient au delà du Rhin. Et pourtant le tronc latin résista; et, lorsque cet hiver qui avait dispersé au loin tout l'honneur de son feuillage, eut fait place à une influence plus favorable, il se couvrit peu à peu de fleurs et de fruits. Ses racines mêmes s'enfoncèrent plus profondément dans le sol, et, d'exotique qu'il était pour l'Espagne et pour la Gaule, il devint finalement acclimaté et indigène.

Avant toute donnée sur ce grand événement, on aurait pu facilement supposer que l'irrégularité fut extrême, et que le hasard seul se chargea de déterminer les nouvelles langues qui naissaient. Comment croire que des éléments aussi désordonnés reconnaîtraient jamais quelque ordre? C'étaient, ce semble, les atomes d'Épicure lancés dans l'espace vide, sans grande chance de se rencontrer et d'entrer en des combinaisons générales. Ici s'établissaient les Ostrogoths, là les Visigoths et les Suèves, plus loin les Bourguignons, ailleurs les Francs. Ils campaient sur des terres qui n'étaient pas plus semblables qu'eux-mêmes; la Gaule, l'Espagne, l'Italie, conservaient des marques de leur individualité, ne fût-ce que par le climat, les productions naturelles et les races d'hommes. En cet état, il semblait que les tendances anarchiques, en fait de langage, ne devaient avoir aucun terme; il semblait que la

langue allait se décomposer de mille manières, et que, quand enfin la crise serait passée, il y aurait autant de systèmes que de villages, que de villes, que de populations. En d'autres termes, les déclinaisons des noms, les conjugaisons des verbes, les formations des adverbes, les règles de la syntaxe étaient menacées de prendre toutes sortes de directions; et pourtant il n'en fut rien : les influences dispersives ne prévalurent pas. Grand fait, qui montre, même en une telle perturbation, que les conditions antécédentes d'une société, et surtout d'une vaste société, ont une force coercitive qui pose des limites, resserre les écarts et détermine le sens des mutations inévitables.

Au moindre coup-d'œil jeté sur les quatre principales langues romanes, on en découvre les analogies intimes et profondes. Non-seulement elles firent leur fond du vocabulaire latin et de la grammaire latine; ce qui prouve que, quant à la langue, la situation fut assez dominée pour qu'en Italie, en Espagne, en Provence et en France, ce vocabulaire et cette grammaire aient imprimé leur cachet; mais la conformité ne s'arrête pas là, et, pénétrant plus loin, elle se marque même dans ce qui s'écarte du latin et dans les innovations auxquelles le nouveau parler est contraint. Ainsi beaucoup des mots germains qui ont été incorporés ont passé simultanément dans les quatre langues. *Helm* a donné le français *haume*, le provençal *elme*, l'italien *elmo*, l'espagnol *yelmo; brand* a donné l'ancien français *brand*, épée (d'où *brandir*), le provençal *bran*, l'italien *brando* (il manque en espagnol); *danzôn* a donné *danser*, provençal *dansar*, italien *danzare*, espagnol *dansar; schmelzen* a donné *émail*, provençal *esmaut*, italien *smalto*, espagnol *esmalte; schnell*, rapide, a donné ancien français et provençal *isnel*, italien *snello* (manque en espagnol); *hring*, cercle, a donné *harangue*, provençal *arengaa*, italien *aringa*, espagnol *arengà; herberge* a donné *auberge*, provençal *alberc*, italien *albergo*, espagnol *albergue*. Je m'arrête à ce petit nombre d'exemples, mais on n'a qu'à poursuivre cette recherche, et l'on verra que beaucoup des mots tudesques qui ont passé le Rhin sont communs, souvent aux quatre langues, ou bien à trois ou bien à deux, et que rarement ils n'appartiennent qu'à une seule d'entre elles. Cette tendance à la conformité s'observe ailleurs que dans les emprunts faits à l'allemand. Le latin n'est pas toujours entré, si je puis ainsi parler, tout droit dans les langues romanes, et plus d'une fois c'est avec un sens détourné qu'il s'y est impatronisé. Il y avait, dans la langue de la cuisine, *ficatum* signifiant un foie d'oie engraissée avec des figues; eh bien, pour les quatre langues sœurs, ce mot, perdant ce qu'il avait de spécial et s'ennoblissant, a pris la place de *jecur*, sous la forme de *foie*,

provençal *fetge*, italien *fegato*, espagnol *higado*. *Calamniari* signifiait, dans la bonne latinité, chicaner en justice, accuser à tort; dans la basse latinité primitive, qui me paraît l'intermédiaire entre le latin et les langues romanes, il a pris le sens de provoquer : en vieux français, *chalenger*, perdu pour le français moderne, mais conservé dans l'anglais, qui a hérité de plus d'un de nos anciens mots, *to challenge;* en provençal, *calonjar;* en vieil italien, *calognare;* en vieil espagnol, *calonjar*. *Talentum*, qui voulait dire un poids, une certaine somme d'argent, avait déjà, chez Fortunat, le sens de quantité; dans les langues romanes, *talent*, *talen*, *talento*, *talante*, ont signifié désir, volonté, sens aujourd'hui modifiés dans quelques-unes. Je sais que l'étymologie de *talent* est controversée, que quelques-uns le tirent de θέλειν, à quoi répugne la forme du mot, et que d'autres le font venir du celtique *toil*, volonté. Quoi qu'il en soit, ce mot n'en est pas moins commun aux quatre langues, et cette communauté est une raison pour admettre une dérivation plutôt latine que celtique.

C'est grâce à ces tendances connexes que l'article, qui s'est introduit dans les quatre langues romanes, a été, dans toutes, tiré du pronom latin *ille*. De la même façon, dans aucune, le neutre n'a subsisté, et elles se sont réduites au masculin et au féminin. La conjugaison, en ce qu'elle a de dissemblable de la conjugaison latine, est également caractéristique; toutes quatre ont ce temps passé qui est composé du participe passif avec le verbe avoir : *j'ai aimé*, *ai amat*, *ho amato*, *he amado*. Le conditionnel, qui manque au latin, existe dans toutes les quatre : *j'aimerais*, *amaria*, *amerei*, *amara* ou *amaria*. Je termine ces exemples par une concordance véritablement frappante, c'est celle de l'adverbe. L'adverbe latin ne suggéra rien qui convînt; la terminaison en *e*, comme *male*, ou en *ter*, comme *prudenter*, ne trouva pas à se placer, sans doute parce que, le sens de ces désinences étant complétement perdu, l'oreille et l'esprit cherchèrent quelque chose de plus significatif. C'est le mot *mens* qui, dans les quatre langues, se transformant en suffixe purement grammatical, est devenu la base de l'adverbe, et, comme *mens* est du féminin, toutes quatre ont observé l'accord de l'adjectif avec ce substantif ainsi employé. D'après cette règle, ont été formés : les adverbes français *chèrement*, *hardiement*, *outréement* (je cite les vieux mots, parce qu'ils sont réguliers; j'expliquerai plus bas en quoi et comment certains adverbes modernes se sont altérés); les adverbes provençaux *caramen*, *arditamen;* les adverbes italiens *caramente*, *arditamente;* les adverbes espagnols *caramente*, *friamente*. On le voit, nulle anomalie ne se présente; dans la vaste étendue où le latin se décomposait et où

les langues nouvelles se faisaient, le mot *mens* s'est combiné en adverbe et a régulièrement commandé l'accord avec son adjectif.

A mon avis, on ne peut étudier trop minutieusement le travail de transformation qui s'est opéré alors. Sans parler du provençal, qui est déjà une langue morte, ou du moins une langue réduite à l'état de patois, l'italien, le français et l'espagnol comptent bien des siècles d'existence, règnent sur des populations nombreuses, et ont produit de merveilleux chefs-d'œuvre. Eh bien, tout cela est né dans une époque dont les limites sont déterminées; tout cela s'est fait d'une langue antérieure qui se défaisait; tout cela appartient à un temps pleinement historique, que ne voilent pas les ténèbres d'une longue antiquité; tout cela est dû à l'intervention de causes que j'appellerai historiques, puisqu'elles ont dépendu de l'état des nations romanes et des envahisseurs germains. C'est donc le cas le plus favorable où l'on puisse rechercher le mode de formation de ces grands instruments de la vie commune, de la pensée, de la civilisation, les langues. Plus on pénétrera ce mécanisme, quant aux idiomes romans, plus on fortifiera la chaîne des inductions, quant aux langues dont elles émanent et qui se perdent dans l'âge anté-historique. Il faut donc chasser, s'il en reste quelque trace, l'opinion qui jadis délaissait cette étude, comme relative à une barbarie grossière. Je crois que le mot de barbarie est impropre pour caractériser le phénomène. Je l'appellerai décomposition, ce qui concilie, en l'expliquant, le désaccord des jugements. Cette décomposition, comme tous les mouvements intestins de ce genre, a son côté repoussant; et, quand on voit ce noble et sévère latin dépouillé de ses cas, altéré dans ses formes, ruiné dans sa syntaxe, l'esprit est désagréablement affecté par le spectacle de ces éléments morts et dissociés. Mais on ne doit pas pour cela négliger l'autre phase, c'est-à-dire la recomposition qui se fait simultanément, et qui tire de ces débris une nouvelle vie et de nouveaux destins.

Ceci est comparable aux formations géologiques pour l'étendue et la régularité. Ce ne sont pas des amas çà et là disséminés par l'action turbulente et saccadée de mille courants variables; mais ce sont des dépôts produits par l'action lente et uniforme de vastes mers et de grands lacs. Étant établi que des causes constantes de décomposition et de recomposition sont intervenues, il n'y a pas plus, en général, de place pour le caprice que pour la barbarie, si barbarie est synonyme de barbarisme. Ces deux conditions sont incompatibles; qui reconnaît l'une écarte l'autre. Il est bien vrai que le latin, à cette époque de décadence, devient barbare, car il devient en désaccord avec ses propres

règles et ses analogies intimes. Mais il n'est pas vrai que la nouvelle langue qui se dégage soit entachée de ce vice, car elle se fait ses règles, sa grammaire, ses analogies, tellement puissantes, que, ainsi que je l'ai dit, elles s'étendent sur d'immenses régions; ces irrégularités, qu'elle pourra dissimuler plus tard sous l'éclat véritable d'une heureuse culture, elle les contractera quand, dans le cours du temps, elle oubliera çà et là l'esprit qui présidait à sa naissance.

Dans cette succession d'un idiome à un autre, on a un exemple instructif de la filiation qui s'applique à toute chose dans le domaine de l'histoire. De même qu'ici une portion des mots et de leurs flexions devient inutile et meurt, tandis que le reste se prolonge et fructifie, de même, dans l'ensemble des institutions sociales, une part se déforme et se détruit, une autre part se modifie et se transmet vivante et agissante. L'interruption n'est nulle part, la filiation est partout. Au temps qui nous occupe, ce qui ruina le latin, ce fut que la signification des cas se perdit parmi les populations; ce qui fonda les langues romanes, ce fut qu'il fallut suppléer à cette lacune. Le génie des temps nouveaux ne faillit pas à son office; et, sous l'impulsion du génie ancien dont il avait l'héritage, sous la pression des circonstances qui s'imposaient, il sut, nous pouvons le dire, nous qui lui devons ce que nous sommes, il sut :

Signatam præsente nota procudere linguam,

si l'on me permet de détourner ainsi le vers d'Horace.

D'après une opinion fort accréditée dans le XVIIe siècle, on voulait que les mots français vinssent des mots italiens correspondants, comme si sans doute l'Espagne, le pays d'Oc et le pays d'Oïl avaient été des terres barbares où le nouveau latin eût pénétré comme avait fait l'ancien. Cette opinion est, de tout point, erronée. Il y a entre ces idiomes non pas un rapport de filiation, mais un rapport de fraternité. Toutes ces formations sont contemporaines, semblables par le fond et par les tendances, différentes par les conditions locales. A un certain point de vue, on peut considérer l'italien, l'espagnol, le provençal et le français, comme quatre grands dialectes qui ont reçu leurs caractères spécifiques par l'empreinte des lieux, des circonstances et des antécédents. Puis, au-dessous de ce premier étage, viennent les dialectes secondaires qui se comportent aussi, à l'égard de chacune des quatre langues, comme autant de productions simultanées, mais qui présentent leurs particularités dans un champ beaucoup plus rétréci. Il ne s'agit plus de vastes régions soumises tout entières à un régime qui, le même dans son ensemble, ne reconnaît pour limites que de hautes montagnes ou des

fleuves profonds, ce sont seulement des provinces aussi bien en philologie qu'en géographie. Enfin on peut poursuivre cette division jusqu'au bout et aller aux plus petites circonscriptions, où ne cessent pas de s'unir, tout en se combattant, la généralité régulatrice due au système et la diversité dialectique due aux influences locales. La langue d'oïl (car c'est d'elle surtout que je parle) compte trois dialectes principaux, le français proprement dit, le picard et le normand. Le français, qui appartient à l'île de France et qu'on peut prendre pour type, puisqu'en somme c'est celui qui a prévalu malgré des immixtions non petites, se distingue par la diphongue *oi* : *roi*, *roïne*, *estroit*, *espois*, *il lisoit*, *que je soie*, *etc.* Le picard change le *ch* en *k*, *un cat*, *un kemin*, *une kose;* il confond l'article féminin avec l'article masculin, disant *le femme*, *le maison;* c'est de là que viennent, par apocope moderne, plusieurs noms propres *Delpierre*, *Delfosse*, qui se disent en français *de la Pierre*, *de la Fosse*. Le normand, au lieu de *oi*, met *ei* : *que je seie*, *rei*, *reïne*, *estreit*, *espeis*, *il liseit; etc.;* de plus il conjugue l'imparfait de la première conjugaison autrement, disant *j'amoue*, *tu amoues*, *il amout*, au lieu de *j'amoies*, *tu amoies*, *il amoit*. On voit tout de suite combien d'emprunts le français définitif a fait aux autres dialectes. Ainsi la prononciation normande a triomphé pour les imparfaits, et non l'influence italienne, ce que prétendait H. Estienne. C'est encore la prononciation normande qui l'a emporté dans *reine*, dans *épais*, dans *créance*, à côté de *croyance;* elle a failli l'emporter dans *étroit*, témoin La Fontaine.

> Voyez-vous ces cases étraites,
> Et ces palais si grands, si beaux, si bien dorés?
> Je me suis proposé d'en faire vos retraites.
> (III, 8.)

Et ailleurs :

> Damoiselle belette, au corps long et fluet,
> Entra dans un grenier par un trou fort étrait.
> (III, 17.)

La langue moderne s'est servie quelquefois de ces différences dialectiques pour établir des nuances en un même mot; bien que *attaquer* ne soit que la prononciation picarde de *attacher*, pourtant deux significations ont été réparties entre eux.

Pas plus pour la grammaire que pour les mots, le lien n'est rompu avec le latin. Dans les langues romanes, un fonds ancien subsiste, d'autant plus apparent qu'on les considère plus près de l'origine. Il fut un

temps où une trace certaine de ces cas, qui avaient été la pierre d'achoppement des populations romanes, se faisait remarquer. On n'est point allé subitement d'une langue pourvue de cas à une langue sans cas, et l'abolition a été graduelle, au moins pour le vieux français. Celui-ci, ainsi que le provençal, distingue très-nettement le sujet et le régime. La marque du sujet est une *s*, tirée de l'*s* de la deuxième déclinaison latine *dominus*, car il semble que, pour les esprits en qui périssait le sentiment du vieux latin, toutes les déclinaisons se soient réduites à celle-là. La marque du régime est l'absence de cette *s*. Au pluriel, c'est l'inverse, car, le latin ayant *domini* et *dominos*, l'*s* manque au sujet pluriel et se retrouve au régime pluriel. Ce reste de déclinaison, qui était loin de suffire, puisque les noms féminins en *e* muet y échappaient, avait encore d'autres formes : tels sont *li homs*, sujet, et *l'homme*, régime (*homs* est devenu notre particule indéterminée *on*, *l'on*); *li cuens*, sujet, et *le comte*, régime : *comte* et *homme* sont formés du régime latin *comitem* et *hominem; cuens* et *homs*, du sujet *comes* et *homo*. Sur un modèle analogue ont été faits *li enfes* et *l'enfant*, *li abes* et *l'abé*, *li lerres* et *le larron*, *etc*. Ces formes, qui paraissent singulières, sont très-correctes; c'est l'accent latin qui les détermine. *Infans* avait l'accent sur *in*, de là *li enfes;* mais *infantem* avait l'accent sur *an*, de là *l'enfant; abbas* avait l'accent sur *ab*, de là *l'abes;* mais *abbatem* avait l'accent sur *ba*, de là *l'abé; latro* avait l'accent sur *la*, de là *lerres;* mais *latronem* l'avait sur *tro*, de là *larron*. La syllabe accentuée en français est celle qui a l'accent en latin : c'était donc une erreur d'écrire, comme on a fait en quelques éditions, *enfès*, *abès;* car, en prononçant ainsi, on rend impossible l'explication des formes dont il s'agit. Les noms latins en *ator*, qui, dans la langue moderne, sont en *eur*, ont, dans la langue ancienne, un cas pour le sujet et un pour le régime : *doneres*, sujet, *doneor*, régime, aujourd'hui *donneur; bailleres*, sujet, *bailleor*, régime, aujourd'hui *bailleur; jongleres*, sujet, *jongleor*, régime, aujourd'hui *jongleur*. On a dit qu'ici s'était fait sentir une influence celtique, et que la terminaison *eres* du vieux français pouvait être la terminaison gaélique *air* qui répond à la terminaison latine *ator*. Non, c'est encore l'accent latin qui est en jeu : *donator*, avec l'accent sur *na*, forme *doneres*, et *donatorem*, avec l'accent sur *to*, forme *doneor*. Cela se voit clairement aussi dans le dérivé français de *melior* : *mieudres*, au sujet, parce que, dans *melior*, l'accent est sur *me*, et *meillor* au régime, parce que, dans *meliorem*, l'accent est sur *o*.

Ces cas, tout frustes qu'ils étaient, et bien qu'ils aient ultérieurement disparu, n'en ont pas moins laissé une marque profonde dans le français moderne. Les pluriels en *aux* des noms en *al* et en *ail* sont un dé-

bris de cette formation. Pour *cheval*, par exemple, le régime pluriel était *chevaux*, qui est resté notre pluriel actuel. *Beau* et *bel*, *fou* et *fol* (un *fol* amour), *mou* et *mol*, *cou* et *col*, sont encore des cas demeurés dans la langue et employés à un autre usage; *beau*, *fou*, *mou* (non ainsi écrits, mais ainsi prononcés), étaient au sujet; *bel*, *fol*, *mol*, étaient au régime; on s'en est servi pour éviter des hiatus; *cou*, sujet, a été réservé pour signifier la partie du corps qui supporte la tête, et *col*, régime, pour signifier une pièce d'habillement, et, en anatomie, la portion de certains os, *le col du fémur*. En cette *s* du sujet, on a aussi l'explication de certaines particularités de l'orthographe actuelle; l'*s* dans *fils*, *repas*, *appas*, *bras* provient de la persistance de ces mots à la forme de sujets; mais, à la forme de régime, qui est celle que le français moderne a gardée d'ordinaire, ils seraient écrits *fil*, *repast*, *appast*, *brac*.

Une telle déclinaison, on l'aura remarqué sans peine, n'est qu'un débris; elle ne s'étend pas à tous les mots, et elle n'a que des règles de seconde main, c'est-à-dire des relations avec la forme et l'accentuation latines. Elle était donc particulièrement fragile, n'ayant point de soutien et de garantie dans l'enchaînement même de la langue; et, s'il survenait de grands malheurs nationaux et des invasions étrangères qui, pendant de longues années, confondissent toutes choses, si le genre de littérature qui avait fleuri, et qui était une sorte de dépôt conservateur du langage, perdait de son attrait, ce reste de déclinaison était fort compromis et il devait disparaître; c'est ce qui arriva dans le cours du XIVe et du XVe siècle. Cette perte est ce qui a le plus rapidement et le plus complétement vieilli la langue du XIIe et du XIIIe siècle, et établi la profonde démarcation entre les deux ères de notre idiome.

La régularité de l'ancienne grammaire ressort quand on prend pour comparaison les irrégularités survenues dans la grammaire moderne. Nous mettons maintenant une *s* à la première personne du singulier dans les verbes : *je prends*, *je reçois*, *je vois*, et aussi à l'imparfait et au conditionnel. Cette *s* est étrangère à l'ancienne langue. Toutes les fois que le verbe n'a pas une *s* au radical, il n'en a point à la première personne du présent : *je prend*, *je reçoi*, *je voi*. A l'imparfait et au conditionnel, ce n'est point une *s*, c'est un *e* qui figure à la première personne : *j'amoie*, *j'ameroie;* ce qui s'explique très-bien : la finale latine en *am* ou *em* était non accentuée, muette, et elle a été remplacée en italien, en provençal, en espagnol, comme en français, par une syllabe sourde. Mais l'introduction de l'*s* est regrettable et irrationnelle : elle confond la première personne avec la seconde; l'*s* est caractéristique de la deuxième personne dans le latin, dans le grec, dans le sanscrit,

et ne l'est pas de la première. C'est donc un vrai méfait grammatical que d'avoir ainsi brouillé les signes primordiaux des personnes, signes que nous avait apportés la tradition de la plus haute antiquité.

Les adjectifs du vieux français suivaient le latin, c'est-à-dire que ceux qui avaient une terminaison pour le masculin et une pour le féminin, *bonus, bona,* avaient aussi deux terminaisons dans la langue dérivée, et que ceux qui n'en avaient qu'une pour ces deux genres n'en avaient non plus qu'une en français, témoin l'ancienne formule : *lettres royaux.* Cette règle s'est perdue, mais elle a laissé des traces dans nos adverbes, dont la composition est tout à fait anomale. Dans l'ancienne langue, rien de plus simple et de plus conséquent que cette composition; l'adjectif féminin se joint avec la terminaison *ment : hardiement, outréement;* mais *loyalment, granment,* attendu que, pour ces adjectifs, le féminin est semblable au masculin. Au contraire, l'adverbe moderne est formé tantôt avec l'adjectif masculin, *hardiment,* tantôt avec l'adjectif féminin, *bonnement.* Les adjectifs qui jadis n'avaient qu'une terminaison se partagent : les uns se mettent au féminin, *loyalement, grandement,* et ils seraient des barbarismes dans l'ancienne langue; les autres se mettent au masculin, *prudemment, savamment,* et ils sont conformes à l'ancienne grammaire. D'autres enfin gardent un accent circonflexe, indice du féminin primitif, *résolûment,* pour *résoluement.* Cet exemple montre à découvert comment se détruisent ces belles formations grammaticales (ici la régularité est de la beauté), quand les analogies intérieures tombent dans l'oubli.

Je ne porterai pas en ligne de compte d'autres anomalies qui sont plus spéciales. Tel est l'article indûment confondu avec le mot dans *le lendemain, le loriot, le lierre,* que nos aïeux disaient, sans barbarisme, *l'endemain, l'oriot, l'ierre.* Tels sont les pronoms possessifs mis au masculin avec un nom féminin commençant par une voyelle, *mon épée, mon âme,* qu'on disait autrefois *m'espée, m'ame,* comme *l'épée, l'âme.* Ce sont là des accidents qui surviennent durant une longue vie. L'enfant qui naît ne porte pas ces stigmates sur son corps tout fraîchement échappé des mains de la nature; mais l'homme adulte a des cicatrices et des nodosités qui témoignent de sa lutte avec les éléments contraires et l'inclémence des saisons.

La première enfance écoulée, un vif essor entraîna l'imagination vers la poésie; et simultanément venait à point une versification nouvelle. A un certain moment du développement, une versification, une poésie fut un luxe dont ne pût se passer même une langue qui se formait des ruines d'une autre; et, sans que les savants s'en mêlassent, qui, eux, ne

connaissaient que les dactyles et les spondées, il se produisit un système qui a eu la fortune de durer, à travers le moyen âge, jusqu'aux âges modernes. Notre vers est en effet celui du moyen âge, et celui du moyen âge est directement fils de l'antiquité. Il y a dans la poésie latine un vers harmonieux connu sous le nom de saphique. Horace l'a beaucoup employé en l'assujettissant à une loi plus rigoureuse que n'avaient fait ses devanciers; il lui donna la césure penthémimère, c'est-à-dire une césure après le deuxième pied, par exemple :

Abstulit clarum | cita mors Achillem;
Longa Tithonum | minuit senectus;
Et mihi forsan, | tibi quod negarit
Porriget hora.

Horace a tellement familiarisé notre oreille avec cette césure, que les saphiques où elle manque nous semblent mal cadencés. De fait, ce fut cette cadence qui prévalut dans l'oreille des populations romanes. Ce vers hendécasyllabe est composé d'un trochée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux trochées; ceci est la part de la versification ancienne qui n'a pas passé dans la nouvelle; mais, en même temps, il a un accent à la quatrième syllabe et à la dixième, et la onzième est toujours muette. Ces caractères sont ceux du vers héroïque dans le vieux français, dans le provençal, dans l'italien, dans l'espagnol, c'est-à-dire un accent sur la dixième syllabe, avec un ou deux accents, suivant la langue, dans l'intérieur du vers, à des places déterminées. C'est notre vers de dix syllabes, qui est hendécasyllabe toutes les fois qu'il se termine par une voyelle muette, par exemple :

Per me si va nella città dolente,

ou

J'ai vu l'impie adoré sur la terre,

et si l'on veut des vers du XIIe siècle :

Li nouviauz tanz et mais et violete
Et lousseignolz me semont de chanter,
Et mes fins cuers me fait d'une amorete
Si douc present que ne l'os refuser.

Pour cette déviation du vers moderne, j'ai suivi l'opinion de M. Quicherat, si versé dans la connaissance de la versification latine et de la versification française. M. Jullien, qui s'est occupé curieusement et in-

génieusement de ces questions, pense qu'il dérive de l'hexamètre, par la contraction des mots et par l'influence de la césure, qui partage souvent l'hexamètre en deux parties. Mais il me semble, outre les analogies signalées plus haut, que ce qui a dû surtout influer sur l'oreille populaire et sur l'harmonie qu'elle chercha, c'est un vers qui, comme le saphique, était mêlé aux chants profanes et sacrés.

Ainsi, par cette dernière évolution, se trouva pleinement achevée l'œuvre de substitution des langues modernes à la langue latine. Des siècles furent nécessaires pour une aussi vaste élaboration. L'histoire n'a pas gardé le souvenir d'une tourmente pareille à celle qui assaillit le monde civilisé quand l'empire s'affaissa sous sa propre caducité et sous la pression des barbares; et, n'eût-on pas d'autres témoignages de la grandeur de la catastrophe, il suffirait de considérer ce naufrage de toute une langue en Italie, en Gaule, en Espagne. Durant l'intervalle du remaniement, tout ce qui dépendait de l'existence d'un idiome propre aux nations romanes fut frappé de stérilité; mais en ceci, comme dans le reste, les anciennes choses remplirent un office provisoire pendant que se formaient les nouvelles. La vieille langue, vénérable même dans sa décadence, entretint la tradition, ne pouvant toutefois communiquer un souffle vital qu'elle n'avait plus. Cette vie passait aux langues qui se dégageaient, et qui annoncèrent tout d'abord leur existence par les chants de guerre, d'amour et d'aventure.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

NEUVIÈME ARTICLE[1].

Mademoiselle de Hautefort avait vingt-deux ans lorsqu'elle rentra en

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19, pour le septième, celui de février, page 84; et, pour le huitième, celui de mars, page 161.

faveur, au commencement de l'année 1638; son crédit dura deux années, jusqu'à la fin de 1639. Ces secondes amours de Louis XIII furent, comme les premières, chastes et agitées. Nous n'y insisterons point, et nous nous bornerons à dire que mademoiselle de Hautefort ne mit point à profit pour sa fortune ce retour de la tendresse du roi[1]. La seule grâce qu'elle consentit à recevoir, et encore de la main de la reine autant que de celle du roi, fut la survivance de la charge de dame d'atours qu'occupait sa grand'mère, madame de la Flotte; dès ce moment elle eut le droit d'être appelée madame[2], et désormais nous-même l'appellerons ainsi. Sa sœur, mademoiselle d'Escars, devint une des filles d'honneur de la reine, et son jeune frère, le comte de Montignac, qui était déjà dans les cadets aux gardes, entra dans la compagnie des mousquetaires du comte de Tréville. Après les couches de la reine, madame de la Flotte, qui n'avait pas l'humeur aussi désintéressée que sa petite-fille, désira vivement monter de sa place de dame d'atours à celle de gouvernante du petit dauphin. On poussa madame de Hautefort à en parler à Louis XIII et même à Richelieu; elle le fit, mais avec une fierté maladroite qui ne réussit pas. Richelieu n'était pas homme à remettre le futur roi entre les mains de ses ennemis, et il avait déjà fait nommer à cet emploi important madame de Lansac qui lui était toute dévouée[3]. Ses anciens ombrages s'étaient réveillés avec la passion du roi, et, comme la conduite de madame de Hautefort n'avait fait que les fortifier, au lieu de la servir il travaillait à la perdre. Cette fois, instruit par l'expérience, il avait compris que, tant que Louis XIII pourrait voir cette ravissante figure et approcher de ce noble cœur, avec des brouilleries plus ou moins longues, madame de Hautefort reprendrait toujours son empire, et que, pour la détruire, il fallait lui faire quitter la cour et Paris. Il n'ignorait pas que la reine, tout en gardant mieux les apparences, ne cessait d'encourager le parti des mécontents. Il savait que sa jeune confidente s'était liée par ses ordres avec le comte de Soissons et avec Monsieur, et qu'elle était leur intermédiaire auprès de sa maîtresse[4]. Il avait fini par pénétrer jusque dans l'intérieur d'Anne d'Autriche, en gagnant une de ses filles d'hon-

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 135. « Elle avait tant de hauteur dans l'âme, « qu'elle n'aurait jamais pu se résoudre à demander rien pour elle et pour sa fa- « mille, et tout ce qu'on pouvait obtenir d'elle, c'était de recevoir ce que le roi et « la reine voulaient bien lui donner. » — [2] *Vie de madame de Hautefort*, p. 135; madame de Motteville, t. I, page 60; Montglat, t. XLIX de la collection Petitot, p. 176. — [3] Voyez, sur madame de Lansac, notre septième article, n° de février. — [4] *Mémoires de Mademoiselle*, t. I, p. 36.

neur, cette jeune, belle et spirituelle mademoiselle de Chémerault, dont La Rochefoucauld fait un si vif éloge[1]. Mademoiselle de Chémerault avait une correspondance mystérieuse avec le Cardinal, où elle lui rendait compte de tout ce qu'elle voyait et entendait. Dans cette correspondance, trouvée après la mort de Richelieu parmi ses papiers, et livrée à la publicité pendant la Fronde[2], le roi et la reine sont appelés *Céphale* et *Procris;* madame de Hautefort y est toujours *l'Aurore*, madame de la Flotte est *la Vieille*, mademoiselle de La Fayette, *la Délaissée*, Richelieu, *l'Oracle*, bien entendu, et elle-même se met sous le nom du *Bon ange*. Cet ange-là, avec sa jolie figure, sa gaieté et sa candeur apparente, trompa longtemps madame de Hautefort par des raffinements de perfidie et de bassesse que la noble femme était incapable de soupçonner.

Richelieu n'avait pas sous la main une autre mademoiselle de La Fayette pour balancer madame de Hautefort; mais, sachant qu'il fallait toujours à Louis XIII une sorte de distraction sentimentale, un amusement de cœur, il avait mis depuis quelque temps auprès de lui un jeune homme de la tournure la plus agréable, le fils d'un de ses amis les plus dévoués et les plus capables, le marquis et maréchal d'Effiat[3]; et, se croyant aussi sûr du fils que du père, il lui avait fait faire un chemin si rapide, qu'à dix-neuf ans, en 1639, Cinq-Mars était déjà grand écuyer. Il avait plu d'abord au roi par sa bonne grâce, et le faible monarque l'avait aussi trouvé bien commode à aimer, puisque cela ne lui faisait pas d'affaire avec M. le Cardinal. Ainsi que Richelieu l'avait prévu et espéré, cette inclination nouvelle amortit peu à peu dans le cœur de Louis XIII son amour pour madame de Hautefort, ou plutôt elle devint un autre amour[4] qui, comme le premier, avait ses vivacités, ses jalousies, ses orages. Le roi demandait à Cinq-Mars de n'aimer que lui; celui-ci, poussé par sa propre ambition et par Richelieu, demandait à son tour au roi de ne pas partager ses affections, et il se

[1] *Mémoires de La Rochefoucauld*, t. LI de la collection Petitot, p. 348. — [2] *Journal de M. le cardinal de Richelieu, etc.*, édit. de 1649. — [3] Le grave et bien informé Montglat dit nettement que ce fut surtout pour diminuer et détruire la passion de Louis XIII pour madame de Hautefort, que Richelieu mit auprès de lui Cinq-Mars, et se servit de celui-ci comme il avait fait de mademoiselle de La Fayette; *Mémoires*, t. XLIX, p. 238. — [4] Montglat, *ibid.* « L'amour du roi n'était pas comme celui des « autres hommes, car il aimait une fille sans dessein d'en avoir aucune faveur, et « vivait avec elle comme avec un ami; tellement, que, quoiqu'il ne soit pas incom- « patible d'avoir ensemble une maîtresse et un ami, à son égard cela ne se pouvait « accorder, parce que sa maîtresse était son unique ami, et une confidente à laquelle « il découvrait tous les mouvements de son cœur. »

plaignait de l'empire qu'exerçait encore sur lui madame de Hautefort[1]. Dans les commencements, il suffisait d'une soirée que le roi venait passer chez la reine pour déjouer toutes ces manœuvres, et rendre le cœur de Louis à sa première et irrésistible maîtresse. Mais il n'en était point ainsi dans les voyages[2]; là, seul entre son redouté ministre et son nouvel ami, le roi était bien autrement facile aux impressions qu'on lui voulait donner, et c'est dans un de ces voyages que, les yeux de la belle dame n'étant plus là pour plaider sa cause, Richelieu l'accusa d'avoir la main dans les intrigues de Monsieur, de troubler et de diviser la cour et de faire obstacle au Gouvernement par l'absolu crédit qu'on lui supposait sur le roi; il fit entendre qu'il était fort inutile d'avoir exilé madame de Chevreuse pour garder une personne tout aussi dangereuse qu'elle. Louis XIII résista longtemps; pour l'emporter, le Cardinal fut obligé de lui donner à choisir entre madame de Hautefort et lui, et de déclarer qu'il aimait mieux se retirer que de se consumer dans des luttes obscures, où l'appui du roi lui manquait. Cette menace épouvanta Louis XIII; Richelieu, le voyant ébranlé, pour le décider, lui dit qu'il ne s'agissait pas d'éloigner à jamais madame de Hautefort, mais seulement pour une quinzaine de jours, afin qu'on vît que sa faveur n'était pas aussi grande qu'on le croyait. Le roi finit par céder, en insistant bien sur cette condition que ce serait seulement pour quinze jours; le Cardinal l'assura qu'il n'en demandait pas davantage; mais, redoutant l'ascendant accoutumé de madame de Hautefort, il fit promettre au roi de ne pas la voir. A peine le marché conclu, Richelieu se hâta de l'exécuter; il envoya, de la part du roi, à l'ancienne favorite, l'ordre de se retirer pour quelque temps, et aux gardes, celui de ne la point laisser entrer chez le roi. Quand madame de Hautefort reçut le commandement qui lui était apporté, elle eut de la peine à y croire. Elle se rappelait que, dans plusieurs de ses querelles avec son royal amant, souvent elle lui avait dit que de l'humeur dont elle le connaissait, elle s'attendait à être un jour ou l'autre chassée de la cour par la jalousie du Cardinal, et que Louis XIII lui avait toujours répondu que cela ne serait jamais, et que, reçût-elle un pareil ordre, il la conjurait de ne pas y ajouter foi et de ne croire qu'à ce qu'il lui dirait lui-même. Elle voulut donc entendre de la bouche

[1] Montglat, t. XLIX p. 238 : « Il avait donné son cœur à son nouveau favori, et il « lui avait promis qu'il ne serait point partagé. » — [2] Monglat, *ibid.* : « Comme le « Cardinal avait résolu de perdre madame de Hautefort, il prit le temps du voyage du « roi, durant lequel elle ne le voyait point, et, profitant de son absence, etc. » Tout le reste de notre narration est fidèlement tiré de la *Vie de madame de Hautefort*.

même du roi l'ordre qu'elle venait de recevoir. « Elle était si bonne et « si aimée de tout le monde, dit l'histoire de sa vie, que, lorsqu'elle se « présenta à la porte du roi, les gardes, après lui avoir fait part de leur « ordre, n'osèrent s'opposer à ce qu'elle entrât. La surprise du roi fut « extrême en la voyant avec un air de grandeur et de fierté tout en- « semble, que le dépit lui donnait et qui augmentait sa beauté. Elle « lui dit qu'avant de partir de la cour par son ordre, elle avait voulu « connaître quel crime elle avait commis pour mériter d'être exilée. Le « roi lui dit que son exil n'était que pour quinze jours, qu'il l'avait « accordé avec une violence extrême aux raisons d'État, à cause des « intrigues qui troublaient toute la cour, et que l'on faisait sous son « nom, qu'elle le devait plaindre de la violence qu'on avait faite à son « inclination, et de la douleur qu'il en souffrirait pendant ce temps. « Elle lui répondit que ces quinze jours dureraient le reste de sa vie; « qu'ainsi elle prenait congé de lui pour toujours. Le roi l'assura, « comme il le croyait, que rien au monde ne pourrait l'obliger à se « priver de la voir un jour de plus [1]. »

On comprend quelle dut être la douleur d'Anne d'Autriche en perdant une pareille amie, dont elle sentait bien qu'elle causait elle-même le malheur. Elle pleura, sanglota, l'embrassa plusieurs fois, et, dans le trouble où elle était, ne sachant que lui offrir, elle défit ses pendants d'oreilles qui valaient bien dix ou douze mille écus, et les lui donna, en la priant de les garder pour l'amour d'elle[2].

Madame de Hautefort se retira près du Mans, dans une terre qui appartenait à sa grand'mère, emmenant avec elle son jeune frère, M. de Montignac, et sa sœur, mademoiselle d'Escars, sans oublier celle qu'elle croyait sa meilleure amie, mademoiselle de Chémerault, que Richelieu avait aussi mise en disgrâce pour couvrir sa trahison, et qui,

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 152. Montglat raconte la scène différemment : « Étant résolue de ne point partir qu'elle n'eût vu le roi, elle baissa sa coiffe de « peur d'être reconnue, et alla l'attendre dans la salle des gardes par où il devait « passer pour aller à la messe. Dès qu'elle l'aperçut, elle approcha de lui, et, « levant sa coiffe, lui dit que sur sa parole elle n'avait pas ajouté foi à ceux qui « lui avaient ordonné de sa part de se retirer, et qu'elle ne le pouvait croire après « les protestations qu'il lui avait faites, s'il ne le lui disait lui-même. Jamais homme « ne fut si embarrassé que lui, car il ne s'attendait point à une telle rencontre; il « fut aussi tellement surpris, que, tout honteux et décontenancé, il lui dit qu'il « était vrai qu'il l'avait commandé et qu'il avouait celui qui lui avait porté l'ordre; « et, sans lui donner le temps de répondre, il passa vite tout interdit. Elle se retira « le même jour, et la faveur demeura tout entière à Cinq-Mars. » — [2] *Vie de madame de Hautefort*, p. 153.

sous le masque du dévouement, avait accepté l'odieuse mission de surveiller l'exilée comme elle avait fait la favorite. Tel était, à son égard, l'aveuglement de madame de Hautefort, qu'avant de quitter Paris, ayant appris que la reine s'était bornée à donner 4,000 écus à mademoiselle de Chémerault, sans aucune autre marque d'attachement et d'estime, elle se sentit blessée dans l'opinion qu'elle s'était faite de la générosité de la reine, et lui écrivit une dernière fois pour lui rappeler, dans les termes les plus vifs, ce qu'elle devait à mademoiselle de Chémerault, oubliant sa propre infortune et le rang de celle à laquelle elle écrivait pour ne songer qu'à la jeune fille. Elle avait appris aussi qu'Anne d'Autriche n'avait pas témoigné une assez haute indignation de l'outrage qui lui était fait à elle-même en sa personne, et qu'elle avait trop paru se résigner au triomphe de Richelieu; cette conduite avait été un coup douloureux à sa fierté et à sa tendresse; elle en souffrait plus que de l'exil, et la façon dont elle en parle à la reine se ressent du trouble et de l'amertume de son cœur. La lettre où elle exhale ses chagrins, pleine à la fois d'affection, de hauteur et de dépit, peint à merveille le caractère de madame de Hautefort, et montre en elle, à vingt-quatre ans, à cet âge heureux des grands sentiments portés jusqu'à l'exagération, une sorte d'Émilie outrée et sublime. Voici quelques passages de cette lettre à la Corneille. On y sent que la plus grande douleur de madame de Hautefort est de voir sa royale amie au-dessous de l'idéal de générosité et de noblesse qu'elle s'était formé, et la hardiesse de son langage en cette occasion marque déjà jusqu'où elle pourra se porter plus tard, lorsqu'elle croira la réputation de la reine bien autrement compromise.

« Madame [1], s'il m'était permis de juger des sentiments de Votre « Majesté par les miens, je n'oserais vous dire adieu pour jamais, de « crainte que cette parole ne mît votre vie au même péril où elle met « la mienne en vous l'écrivant. Mais, puisque Dieu vous fait avoir en « cet accident la résignation que vous avez eue en tant d'autres, je « ferais injure à la Providence et à votre courage si je croyais que mes « disgrâces et mes déplaisirs pussent donner quelque atteinte à votre « santé et à votre repos. C'est donc pour jamais, Madame, que je dis « adieu à Votre Majesté, et je vous supplie très-humblement de croire « qu'en quelque endroit du monde que la persécution me puisse jeter, j'y « passerai mes jours dans la fidélité et dans l'attachement qui sont les

[1] Cette lettre n'est pas dans la *Vie* imprimée *de madame de Hautefort;* nous la tirons de la vie manuscrite communiquée par M. le marquis d'Estourmel.

« véritables causes qu'on me persécute, et n'aurai de regret, parmi les « ennuis qui m'accablent, que de n'en pouvoir pas souffrir davantage « pour l'amour de vous. Ma douleur me ferait ici achever ma lettre, si « le zèle que j'ai pour votre gloire ne me défendait de taire une chose « qui la peut ternir, et de vous dissimuler l'étonnement que chacun « témoigne de l'état où vous laissez mademoiselle de Chémerault. On « sait que vous connaissez aussi bien son cœur que sa misère, et on ne « croit pas même que vous lui deviez faire acheter le bien qu'elle peut « recevoir de vous par une demande qui lui sortirait de la bouche avec « plus de peine que sa propre vie. Cependant on lui a commandé de « se retirer avec quatre mille écus, qu'il faut qu'elle emploie à payer « ses dettes : on parle de la renvoyer de la même sorte qu'on renverrait « Michelette [1], si l'on s'était avisé des grandes cabales qu'elle fait dans « la cour aussi bien que nous.... On dit que, si une reine n'a pas d'argent « pour fournir aux nécessités d'une fille qu'elle a fort aimée, elle peut « bien au moins lui envoyer un présent qui témoigne qu'elle ne l'oublie « pas, et lui donner après cela une pension qui assure sa subsistance, « avec une lettre qui fasse connaître à sa mère l'entière satisfaction que « vous avez d'elle.... Je suis si délicate en ce qui regarde l'opinion que « toute la terre doit avoir de vous, que, si mademoiselle de Chémerault « n'avait pas su le présent que vous m'avez fait, je n'eusse pu m'empê- « cher de le lui donner de votre part. Encore que j'aie appris avec dépit « la peur que vous avez de déplaire à celui qui m'arrache d'auprès de « vous, je proteste que vos timidités et vos complaisances me piquent « beaucoup plus pour vous que pour moi, et que je me consolerais « du mal qu'il m'a fait, si j'étais bien certaine que ce fût le dernier « qu'il voulût vous faire. Adieu pour la dernière fois, Madame; je ne « puis plus penser à ne vous voir jamais, et, si cette mortelle imagina- « tion ne me donne relâche pour un moment, je ne vivrais même « pas assez pour vous dire que je suis, Madame, de Votre Majesté, la « très, etc... »

Tous ceux qui, à la cour et à Paris, avaient connu madame de Hautefort, sa vertu, son désintéressement, son obligeance, sa libéralité, ne la virent pas s'éloigner sans un extrême déplaisir. Les plus inconsolables furent ses amants, comme on disait alors. L'un d'eux, le marquis de Noirmoutier, ne pouvant résister à la violence de sa passion, s'échappa de Paris et courut au Mans pour la voir encore, et dans l'espérance de la toucher. Mais madame de Hautefort ne l'aimait point, et elle com-

[1] Femme de service de la reine, qui avait la garde de ses petits chiens.

prenait trop la dignité du malheur pour la compromettre en recevant une visite équivoque. Le brillant marquis n'obtint pas même une audience et un regard [1]. Elle s'ensevelit dans une solitude profonde, ne recevant qu'un très-petit nombre d'amis, entre autres le pauvre La Porte, qu'elle avait fort contribué, pendant le retour de son crédit, à tirer de la Bastille [2], et qui, exilé comme elle, habitait dans le voisinage. Ces deux âmes loyales et courageuses, bien séparées par leur rang dans le monde, s'étaient rapprochées dans leur fidélité à Anne d'Autriche et dans leur commune ardeur pour ses intérêts et pour sa gloire. La Porte avait vu madame de Hautefort si intrépide, et il la savait si pure, si désintéressée, si bienfaisante, qu'il s'était donné à elle tout autant qu'à la reine. Il n'était pas dupe de la feinte amitié de mademoiselle de Chémerault, et plus d'une fois il tenta d'éclairer madame de Hautefort, mais celle-ci rejetait bien loin ses soupçons, « ne pouvant pas seule-« ment, dit La Porte, souffrir la pensée d'un tel crime [3], » et elle ne fut

[1] *Mémoires de La Porte*, t. LIX de la collection Petitot, p. 391 et 392. — [2] C'est La Porte qui nous apprend ce qu'il devait à madame de Hautefort, et comment il fut accueilli par elle lorsqu'il alla la remercier, *ibid.* p. 387 : « J'allai chez madame de La « Flotte pour rendre mes devoirs à madame de Hautefort; c'était là qu'il fallait faire des « remercîments et des protestations de reconnaissance; mais elle m'arrêta tout court, « et je crois qu'elle eut raison, car, outre que je les faisais mal, c'est à mon gré une mé-« chante monnaie pour payer de véritables obligations. Bonne ou mauvaise cependant, « c'était tout ce que je pouvais donner à la générosité si extraordinaire d'une personne « qui avait tant pris de peine à m'assister; car, outre les choses qui regardaient le « service de la reine, elle m'avait rendu tous les bons offices qu'elle avait pu, et eut bien « plus de soin de mes affaires qu'elle n'en a toujours eu des siennes. Ce n'était pas « une générosité commune qui attend les occasions, elle les cherchait continuelle-« ment, et, ce qui est admirable c'est qu'elle a toujours été et qu'elle est encore à « présent de la même force. » — [3] *Mémoires de La Porte, ibid.* « J'appris à Poitiers que « mademoiselle de Chémerault avait intelligence à la cour, et que même elle en rece-« vait des bienfaits, ce qui paraissait par la dépense qu'elle faisait, à quoi elle n'eût « pu fournir de son revenu particulier. Je l'observai dans les entretiens, et, comme « je me défiais d'elle il ne me fut pas difficile de connaître que les soupçons que j'avais « eus n'étaient pas mal fondés. J'avertis madame de Hautefort de ce que j'avais vu et « entendu; mais, comme elle est bonne et qu'elle a la conscience délicate, elle ne put « croire qu'elle fût capable de faire une si lâche action, et, comme de jour en jour « je m'affermissais dans la croyance qu'elle trompait son amie, je ne pouvais m'em-« pêcher d'avertir madame de Hautefort de prendre garde à elle, et sa générosité « naturelle l'empêchait toujours d'ajouter foi à ce que je lui disais, ne pouvant s'i-« maginer qu'une personne qu'elle aimait pût commettre un crime dont elle ne « pouvait pas seulement souffrir la pensée. Aussi, pour avoir jugé par elle-même, « elle se trouva trompée, et n'en put jamais être persuadée qu'après la mort de Son « Éminence, dans le cabinet duquel il se trouva dix-sept lettres où, par le moyen de « madame de la Malaye, elle rendait un compte fort exacte à Son Éminence de tout

désabusée qu'à la mort de Richelieu, lorsque la reine lui envoya les lettres de mademoiselle de Chémerault, trouvées dans la cassette du cardinal.

C'est pendant ce séjour auprès du Mans qu'elle entendit parler de Scarron, de ses cruelles infirmités, et de la gaieté courageuse avec laquelle il les supportait. Scarron souffrait; c'était assez pour elle, et, bien que la poésie burlesque agréât fort peu à une écolière de l'hôtel de Rambouillet, elle s'intéressa au bouffon malade et lui vint en aide de toutes les manières. De là, tant de vers adressés par Scarron à madame de Hautefort et à sa sœur [1].

Cependant les événements se pressaient sur la scène mobile que madame de Hautefort venait de quitter. Du fond de sa retraite, pendant trois années, elle assista de loin à bien des spectacles qui tour à tour agitèrent son âme de rares joies, d'inquiètes espérances, d'effroi, de compassion, d'horreur. Elle recevait de fréquents et secrets messages d'Anne d'Autriche, qui l'assuraient de sa constante amitié. Un jour, elle reçut de sa part le portrait du petit dauphin, comme un présage de jours meilleurs. Quels durent être ses sentiments, lorsqu'elle apprit l'audacieuse entreprise du comte de Soissons, son triomphe à la Marfée

« ce que madame de Hautefort lui avait confié, tant de ce qui la concernait en par-« ticulier, que de ce qui regardait la reine, laquelle envoya ces lettres à madame « de Hautefort au Mans, qui depuis ont été vues de toute la France, et imprimées « pendant les désordres de Paris. » — [1] Lorsque madame de Hautefort revint à la cour, elle présenta Scarron à la reine Anne, et elle lui fit obtenir une pension, et un bénéfice au Mans. Voici l'indication des pièces que Scarron lui a adressées, ainsi qu'à sa sœur, mademoiselle d'Escars, à diverses époques; édition d'Amsterdam, 1752 : 1° La légende de Bourbon, de l'année 1641, p. 4 du t. VII; 2° p. 13, la seconde légende de Bourbon; 3° p. 92, à l'infante d'Escars, et p. 95, la réponse de mademoiselle d'Escars; 4° p. 150, à madame de Hautefort; Scarron l'appelle sainte Hautefort, parce qu'elle s'était retirée dans un couvent, ainsi que nous le verrons plus tard; 5° p. 158, à la même, quand elle le présenta à la reine; 6° p. 178, à mademoiselle d'Escars sur le voyage de la reine à la Barre, maison de plaisance de madame du Vigean. Il y dit que le duc de Ventadour faisait la cour à madame de Hautefort; 7° p. 226, à madame de Hautefort revenant à la cour, élégie; 8° p. 231, épithalame sur le mariage de madame de Hautefort et du maréchal de Schomberg; 9° p. 236, à M. le maréchal de Schomberg sur son mariage, *ibid.* chœur des Muses à M. de Schomberg; 10° p. 284, à mademoiselle de Montpensier; remerciment au nom de Mademoiselle d'Escars; 11° p. 294, stances pour madame de Hautefort, qui venait d'obtenir le tabouret comme duchesse de Schomberg; 12° p. 295 à M. le commandeur de Souvré, le frère de madame de Sablé, après la disgrâce de madame de Hautefort; 13° p. 366, à madame de Hautefort, Étrennes; 14° p. 381, rondeau à mademoiselle d'Escars et à son secrétaire, avec la réponse.

et sa mort! Bientôt aussi elle vit l'ambitieux étourdi qui l'avait remplacée dans le cœur du roi, parvenu au faîte de la faveur, s'en précipiter lui-même, conspirer la perte de celui auquel il devait tout, et, retombé sous la main puissante qui l'avait tiré du néant, porter, à vingt deux ans, sa tête sur un échafaud. Elle vit enfin ce terrible cardinal, vainqueur de tous ses ennemis au dedans et au dehors, maître du roi et de la France, et méditant les plus hardis desseins, succomber à ses soucis et à ses infirmités, et Louis XIII, épuisé et languissant, tout prêt à le suivre dans la tombe.

Anne d'Autriche n'osa pas rappeler les serviteurs et les amis auxquels elle tenait le plus avant que le roi eût fermé les yeux. Le temps et le malheur lui avaient enseigné la prudence, et elle était tout entière à son grand objet, d'être mise par le roi lui-même en possession de la régence. Pour cela, elle s'était résignée aux étroites limites où la déclaration royale du 21 avril 1643 renfermait son autorité, et elle avait souffert sans se plaindre que cette même déclaration maintînt l'exil de sa plus ancienne amie, madame de Chevreuse, se réservant d'agir plus tard selon son pouvoir et selon les circonstances. Pendant la fin d'avril et le commencement de mai, chaque jour on croyait que le roi allait expirer. Une fois même, la nouvelle de sa mort étant arrivée au Mans, madame de Hautefort et La Porte se hâtèrent d'accourir à Paris; le lendemain il se trouva que la nouvelle était fausse, et il leur fallut regagner leur retraite sans avoir vu personne[1]. Le 14 mai, le roi Louis XIII acheva de mourir, et, le 17, la reine écrivait de sa propre main à madame de Hautefort le billet suivant :

« Je ne puis demeurer plus longtemps sans envoyer de Cussy (domestique de la « reine) pour vous conjurer de me venir trouver aussitôt qu'il vous aura donné « celle-ci. Je ne vous dirai autre chose, l'état où je suis après la perte que j'ai faite « ne me permettant pas de vous assurer de mon affection, laquelle je vous témoi- « gnerai toute ma vie, et que je suis votre bonne amie et maîtresse[2].

ANNE. »

Pour faire honneur à madame d'Hautefort et lui marquer davantage son empressement à la voir et son amitié, la reine lui envoya sa propre

[1] *Mémoires de La Porte*, t. LIX de la collection Petitot, p. 391 et 392. — [2] Nous devons ce billet au père Griffet, dans son excellente et trop peu appréciée histoire de Louis XIII; c'est sans doute un abrégé qu'en a voulu donner madame de Motteville, lorsqu'elle dit, t. I, p. 164, que la reine avait écrit de sa propre main à madame de « Hautefort « qu'elle la priait de revenir, qu'elle ne pouvait goûter de plaisir parfait si elle ne le goûtait avec elle, » et ces mêmes mots : « *Venez ma chère amie, je meurs « d'impatience de vous embrasser.* » L'abrégé est plus tendre que la lettre même.

voiture[1]. Madame de Hautefort rentra donc à la cour en triomphe : elle reprit sa charge de dame d'atours, et elle put croire que ses longues épreuves étaient terminées, et qu'elle avait touché le port. Elle avait alors vingt-sept ans; elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, au comble de la considération et de la faveur. La reine lui avait promis de l'aimer toute la vie; et, au bout de quelques mois, le charme de l'ancienne amitié était à jamais rompu, et, en 1644, madame de Hautefort recevait de la part de la reine l'ordre de quitter la cour.

De quel côté étaient les torts? Qui faut-il accuser d'Anne d'Autriche ou de sa belle favorite? Ni l'une ni l'autre. Tout le mal venait d'une situation nouvelle, qui, en s'établissant peu à peu, les séparait inévitablement. Anne d'Autriche, devenue régente, changea de politique; elle renonça à ses desseins et à ses amis, pour prendre ceux de Richelieu, présentés par une autre main. Madame de Hautefort, au contraire, resta fidèle aux anciens desseins et surtout aux anciens amis de la reine.

La gloire d'Anne d'Autriche, dans la postérité, est d'être arrivée au pouvoir, traînant après elle quinze ans de malheurs et de persécutions, d'amers et profonds ressentiments, avec une foule d'amis qui, pour elle, avaient bravé la mort, l'exil, la prison, et de n'avoir pas tardé à reconnaître que l'intérêt de la France, de son fils et de la royauté, exigeaient d'elle le sacrifice de ses amitiés et de ses haines, et de tous ses anciens engagements. Elle semblait destinée, en 1643, à devenir une autre Marie de Médicis. C'était le parti de la reine-mère qui avait combattu pour elle, et, après avoir partagé sa disgrâce, il comptait bien partager son crédit. La politique de ce parti était au dehors la paix, l'alliance espagnole, l'abandon de l'alliance protestante, au dedans le rétablissement de l'anarchique autorité des princes et des grandes familles, la domination des évêques sous le manteau de la religion, et celle du parlement sous celui de la liberté; en un mot le retour à l'ordre de choses que Louis XIII et Richelieu avaient entrepris de faire cesser. Qu'on nous permette d'éclairer ce moment critique et glorieux de notre histoire par un souvenir de notre temps. Lorsqu'en 1814 et 1815 la maison de Bourbon reparut parmi nous, elle ramenait de l'exil avec elle tout un monde de préjugés et d'inimitiés contre tout ce qui s'était passé en France depuis vingt-cinq années. Le roi Louis XVIII revenait avec un parti qui lui avait aussi prodigué les sacrifices, et qui comptait dans ses rangs tant de noms illustres, de vertus, et même de talents.

[1] Madame de Motteville : « Sa litière de corps. »

Quelles lumières supérieures ne lui fallait-il pas pour reconnaître que le triomphe de ce parti était la perte de la monarchie, pour comprendre l'excellence de l'ordre nouveau, pour en venir à préférer à des amis éprouvés d'anciens adversaires, des généraux de la République, des serviteurs de l'Empire, pour accepter les principes et les résultats de la Révolution française, et devenir un roi constitutionnel, comme Henri IV, après la Ligue, s'était fait un roi catholique? De même, en 1643, il fallut à la reine Anne une intelligence et une fermeté bien rares pour se séparer de ceux qui, jusque-là, avaient été son appui, et pour embrasser la politique de celui qui l'avait tant persécutée. Ce grand changement s'opéra presque insensiblement, et sans qu'Anne d'Autriche elle-même en ait d'abord eu conscience; il ne parut à découvert qu'après deux ou trois mois d'incertitudes et de luttes intérieures, dans une conjoncture grave et décisive que nous aurons à raconter. Deux causes principales expliquent ce changement: avant tout, l'instinct de la royauté, puis le talent de Mazarin, la confiance et l'affection qu'il sut inspirer à la régente.

La royauté a son génie et ses vertus, comme ses préjugés et ses périls, et, dès qu'Anne d'Autriche, d'épouse délaissée et sans puissance, fut devenue vraiment reine et investie de l'autorité souveraine, par cela seul elle dut prendre d'autres pensées et voir les choses d'un autre œil. Il ne lui pouvait déplaire d'être maîtresse absolue en France, de disposer à son gré des commandements et de toutes les grandes charges, au lieu de les remettre aux mains de grands seigneurs indépendants, ingrats, souvent rebelles. Et d'ailleurs, mère encore plus que sœur, elle devait aimer à voir la couronne de son fils s'accroître, même aux dépens de celle de son frère le roi d'Espagne. Voilà les appuis naturels que Mazarin rencontra auprès de la reine, et qu'il développa à son profit avec un art merveilleux. Il eut l'air de mettre tout à ses pieds, et il opposa cette soumission empressée et dévouée aux exigences altières de ses prétendus amis qui réclamaient sa faveur comme une dette, et l'opprimaient de leur ancien dévouement. Les qualités inférieures du ministre, son adresse, sa douceur, sa parole insinuante, les agréments de son esprit et de sa personne, vinrent encore en aide à ses hautes qualités; on dit même qu'il acheva la conversion de la reine en s'adressant au cœur de la femme. Ce bruit, mollement repoussé par madame de Motteville, était fort répandu et très-accrédité au XVIIe siècle. Ce n'est pas ici le lieu de le discuter. Nous ferons seulement remarquer que, si Anne d'Autriche n'a point aimé Mazarin, si elle a su le comprendre par les seules lumières de sa raison, si elle lui a sacrifié tous ses amis sans nul dédommagement de cœur,

si, en 1643, elle l'a défendu contre les Importants, et en 1648 et 1649 contre la Fronde, si elle lui est restée fidèle pendant son exil en 1651, si, pour lui, en 1652 et 1653, elle a bravé une guerre civile longue et cruelle, et consenti à errer en France, avec ses enfants, à la merci de combats douteux, et souvent sans savoir où le lendemain elle reposerait sa tête, plutôt que d'abandonner un étranger détesté et méprisé presque à l'égal du maréchal d'Ancre, parce qu'elle avait discerné en cet étranger un homme de génie méconnu, seul capable de sauver la royauté et de maintenir la France au rang qui lui appartient en Europe: si cette constance, que les plus terribles orages ne purent ébranler, et qui s'est soutenue pendant dix années, ne s'appuyait pas en elle sur un sentiment particulier, le grand mobile et la grande explication de la conduite des femmes, il faut alors considérer Anne d'Autriche comme un personnage extraordinaire, un des plus grands esprits, une des plus grandes âmes qui aient occupé un trône, une reine égale ou supérieure à Élisabeth. Pour nous, après y avoir bien pensé, nous n'osons pas aller aussi loin, bien que nous soyons très-convaincus que les historiens n'ont guère été plus justes envers Anne d'Autriche qu'envers Louis XIII et ne lui ont pas donné le rang qu'elle mérite.

Madame de Hautefort aurait pu se résigner au changement politique de la reine; elle ne se résigna point à l'abandon de leurs anciennes et communes amitiés. Nous l'avons déjà dit[1] : elle n'avait point de système sur les affaires d'État; toute sa politique était dans son cœur, dans sa fierté, dans sa délicatesse. En se donnant à la reine aux jours du malheur, elle s'était liée avec tous ceux qui avaient souffert pour la même cause; il était donc bien naturel qu'en revenant à la cour, en 1643, elle entrât dans tous leurs intérêts, et s'imaginât qu'ils allaient recevoir comme elle le prix de leur dévouement. Comment aurait-elle rompu avec eux? C'eût été rompre avec tout le passé de sa vie, avec toutes ses habitudes, avec tous ses sentiments, et, pour ainsi dire, avec elle-même. L'honneur lui en interdisait la seule pensée, et l'honneur était tout pour madame de Hautefort. Elle aimait la cour, l'éclat, la magnificence, mais elle aimait encore plus la gloire : elle avait ce soin passionné de la considération qui fait fuir la moindre apparence d'une lâcheté et d'une bassesse. Et, quand la généreuse fille vit peu à peu, non-seulement tous les anciens plans de la reine sacrifiés, mais ses plus anciens et ses plus fidèles amis tenus dans l'ombre, puis disgraciés, puis proscrits et contraints de reprendre le chemin de la prison et de l'exil,

[1] Voyez l'article précédent.

elle ne consentit point à passer du côté de la fortune, elle prit parti encore une fois pour les opprimés du jour, parla leur langage, accepta leurs dangers, et regarda en face le nouveau Richelieu triomphant. Elle eut tort sans doute aux yeux de la raison d'État: elle ne sera pas comptée parmi ce petit nombre de femmes, si clair-semées dans l'histoire, qui ont compris les intérêts des empires, et joué un rôle presque viril sur la scène du monde; mais quelle femme, si ce nom est encore celui de la générosité et de la délicatesse, quel honnête homme même osera la blâmer? Qui ne s'inclinera avec respect devant cette belle et noble créature qui, après avoir, pendant douze années, servi héroïquement sa maîtresse, et pour elle deux fois rejeté l'amour d'un roi et les brillantes promesses d'un ministre tout-puissant, au moment où elle a droit d'espérer le terme de ses longues épreuves, où elle va connaître enfin la faveur, la puissance, la grandeur, que sa jeune ambition avait rêvées, assurer son avenir et faire quelque grand établissement digne d'elle, foule aux pieds tous ces avantages, et, sans aucune intrigue, sans aucune arrière-pensée, va elle-même au-devant d'une nouvelle et irrévocable disgrâce, plutôt que de manquer à ce que lui commande l'honneur?

Un autre motif encore, d'une puissance irrésistible sur un cœur tel que le sien, décida madame de Hautefort; je veux dire la liaison apparente ou réelle de la reine et de Mazarin. Pure comme la lumière, en vain son incomparable beauté lui avait fait mille adorateurs; les plus hardis n'avaient pas même osé se déclarer, et l'amitié de la reine, avec le commerce de leurs saintes amies du Val-de-Grâce et des Carmélites, lui avait suffi. Elle s'était attachée à Anne d'Autriche, parce qu'au charme du malheur Anne joignait à ses yeux celui d'une vertu méconnue; et maintenant elle la voyait, presque sur le déclin de l'âge, sacrifier au moins sa réputation à Mazarin; or, nous l'avons vu, la réputation lui était chère presque à l'égal de la vertu, et elle tenait à celle de la reine comme à la sienne. Elle souffrait impatiemment le bruit qui se répandait comme s'il l'eût atteinte elle-même. Ajoutez que, pendant les trois années de solitude qu'elle venait de passer auprès du Mans, toute sa force contre les voix secrètes de son cœur, dans l'entier épanouissement de sa jeunesse et de sa beauté, avait été une piété sincère et sérieuse, portée jusqu'à une austérité un peu exaltée : madame de Hautefort, à vingt-sept ans, était dévote. Elle rougissait donc à la fois et frémissait de l'injurieuse accusation qui s'élevait contre la reine, et que semblaient autoriser ces conférences du soir, prolongées souvent jusqu'au milieu de la nuit, où Mazarin restait seul avec la ré-

gente, sous prétexte de l'instruire des affaires de l'État. Mais, pour madame de Hautefort, les affaires de l'État étaient bien peu de chose devant le salut éternel de la reine, et même devant l'opinion des hommes. Elle croyait la religion et la gloire, ces deux idoles de son cœur, intéressées dans la simple apparence, et l'apparence était ici contre Anne d'Autriche. Pour s'accommoder de ces mœurs nouvelles, il eût fallu que madame de Hautefort eût été une dame d'atours ordinaire, faisant son service sans trop s'inquiéter de la conduite de sa maîtresse, comme l'honnête et discrète madame de Motteville, que le triomphe de Mazarin choqua d'abord tout autant que sa compagne, mais qui, avertie par la reine, se soumit sans bassesse et finit par se condamner à un silence prudent. Madame de Hautefort pouvait-elle se réduire à ce rôle? N'était-elle à Anne d'Autriche qu'une dame d'atours? N'était-elle pas son amie devant Dieu et devant les hommes, et n'avait-elle point envers elle les droits et les devoirs d'une amitié chrétienne? Les nobles religieuses du Val-de-Grâce, des Carmélites et des filles Sainte-Marie la pressaient de se joindre à elles, à madame de Sénecé, à madame de Maignelai, au père de Gondi, à l'évêque de Lisieux, au père Vincent. Tous ses instincts d'honneur et de dignité, tous les principes du solide et rigide christianisme dont elle faisait profession, se révoltaient à la seule idée de devoir sa fortune, les faveurs que lui voulaient prodiguer la reine et Mazarin, à une connivence criminelle ou à un silence honteux. Elle préférait mille fois la pauvreté, la solitude, une cellule dans un couvent à côté de Louise de La Fayette, à la moindre complaisance de ce genre; en sorte que sa sincère affection, sa vertu, sa religion, lui inspirèrent d'avertir Anne d'Autriche, d'essayer de la sauver, dût-elle elle-même se perdre, et de disputer le cœur de sa royale amie au beau, aimable et heureux cardinal.

Enfin, nous n'écrivons pas ici un panégyrique ou un roman : nous étudions l'humanité dans l'histoire; nous cherchons à la voir et nous la présentons sans fard et sans voile. Disons-le donc, Marie de Hautefort est assurément une des femmes du XVIIe siècle qui ont porté le plus loin la grandeur des sentiments, encore relevée par l'esprit et par la beauté; mais nous ne la donnons pas pour une personne parfaite; loin de là, comme on dit, elle avait les défauts de ses qualités. Le trait principal de son caractère était l'honneur, la fierté, la générosité, le courage; mais, au lieu d'attendre le danger, selon l'instinct de sa race et l'humeur de son pays, elle se plaisait à le braver. Elle était d'une sincérité et d'une droiture admirables; mais elle n'en faisait pas toujours l'usage le plus respectueux. Sa bonté était inépuisable; mais elle oubliait quel-

quefois d'y joindre la douceur, quand il ne s'agissait point des malheureux et des faibles. Sa vivacité, si charmante dans les occasions ordinaires, pouvait dégénérer en une sorte de généreux emportement, lorsqu'elle croyait la justice ou l'honneur en jeu. Sa fine plaisanterie, si goûtée à l'hôtel de Rambouillet, si célébrée par tous les beaux esprits, pouvait avoir sa pointe d'amertume, si quelque irritation se glissait dans son âme, ainsi qu'il a déjà paru dans la lettre qu'elle écrivit à la reine en 1639 ou 1640, en faveur de mademoiselle de Chémerault. C'était à la fois une glorieuse et une précieuse, visant toujours au délicat et au grand, et tournant un peu à l'outré et au romanesque, comme madame de Longueville et les héroïnes de Corneille.

Ainsi faite, Mazarin n'était pas l'homme qui la pouvait séduire. Jusqu'à un certain point, elle pouvait admirer Richelieu en le détestant; car sa tyrannie n'était assurément pas sans grandeur, même aux yeux les moins exercés, tandis que Mazarin n'avait aucune des qualités auxquelles madame de Hautefort était sensible. Incapable d'apprécier son génie politique, sa profonde connaissance de toutes les cours de l'Europe et des intérêts des différents États, sa merveilleuse intelligence dans les petites comme dans les grandes choses, sa vigilance et son application infatigable, et ce qu'il y avait d'original dans la situation de cet étranger arrivé au pouvoir par la faveur de l'implacable persécuteur de la reine, s'y maintenant par la faveur inattendue de cette même reine et luttant presque seul contre une coalition formidable, madame de Hautefort ne voyait guère dans Mazarin que ses défauts, comme firent plus tard madame de Longueville, Retz et Condé lui-même. Cette qualité d'étranger, qui sonnait mal à des oreilles françaises, l'appui même de la reine, qui rappelait le maréchal d'Ancre, ce jargon italien, cette politesse exagérée et sans dignité, le perpétuel mensonge de ses promesses, les artifices auxquels il était bien forcé d'avoir recours, le trafic de tous les emplois même les plus saints, ses manœuvres souterraines, sa police partout présente, les sacrifices mêmes qu'il savait faire aux circonstances, et qui semblaient trahir une âme médiocre, avant qu'on l'eût vu inébranlable dans le danger et tout aussi ferme à soutenir les tempêtes qu'habile à les conjurer; tout cela repoussait au lieu d'attirer madame de Hautefort, et Mazarin n'était pour elle qu'un continuateur adroit de Richelieu. Le premier cardinal avait gouverné par la terreur, le second entreprenait de gouverner par la corruption. Ce n'était point là le héros que sa noble imagination avait rêvé et qu'elle eût pu pardonner à la reine.

Par toutes ces raisons, madame de Hautefort se déclara d'assez bonne

heure contre Mazarin, et elle employa contre lui tout ce qu'elle avait retenu d'ascendant sur Anne d'Autriche, les droits d'un dévouement éprouvé, le crédit que lui donnait sa charge, l'autorité de sa vertu, les ressources de son esprit, le prestige de sa beauté, la fermeté et la hardiesse de son caractère.

Rappelée à la cour, le 17 mai 1643, madame de Hautefort y trouva d'abord les proscrits de la veille devenus les favoris du jour. Anne d'Autriche n'était pas encore changée, elle appartenait encore tout entière à son ancien parti : elle lui avait ouvert le conseil, livré la cour, le parlement, l'Église; elle lui prodiguait tous les emplois, toutes les promesses; elle avait seulement gardé Mazarin à cause de sa capacité incontestée, et, pour ainsi dire, en attendant que l'évêque de Beauvais eut appris l'art de gouverner[1]; elle ne se doutait pas qu'un seul homme, à grand'peine maintenu, prévaudrait peu à peu sur tout le reste, et avec le temps lui ferait oublier tous ses desseins et tous ses amis. Madame de Hautefort fut quelque temps tout aussi bien avec la reine qu'elle l'avait jamais été. Elle reprit l'ancienne familiarité et cette liberté de langage qu'autrefois Anne tolérait, encourageait même. Mais Anne n'était plus une reine disgraciée, réléguée dans un coin du Louvre, à peine entourée de quelques serviteurs fidèles auxquels elle confiait toutes ses pensées, et qui vivaient avec elle dans le commerce le plus intime. Elle était souveraine et régente, en spectacle à la France et à l'Europe, et le premier ministre ne tarda pas à lui dire que sa situation étant changée, il lui fallait aussi changer de manières, faire un peu sentir la majesté royale, et mettre doucement un terme à des habitudes incompatibles avec sa condition présente. Sans cesse il lui représentait qu'en souffrant la familiarité elle ôtait le respect, et que le respect, surtout en France, était la sauvegarde de l'autorité[2]. Son véritable objet était de séparer insensiblement la reine d'amis et de confidents trop intimes et de devenir lui-même son premier confident et son premier ami, sachant très-bien qu'il en faut toujours un à une femme, fût-elle assise sur un trône. Avant tout il craignait Beaufort, ainsi que nous l'avons vu[3]; et il l'aida merveilleu-

[1] Voyez le deuxième et le troisième article, septembre et octobre 1854. — [2] *Vie de madame de Hautefort*, p. 157 : « Le cardinal Mazarin persuada à la reine qu'il « fallait garder plus de gravité dans l'état de sa régence, et ôter, autant qu'elle « pourrait, les airs de familiarité qu'elle avait donnés auprès d'elle à ses amies et à ses « créatures. » IIe carnet, p. 10 : « Procuri che insensibilmente li Francesi non li per- « dino il respetto. » *Ibid.* p. 35 : « La regina si facci conservar il rispetto di prin- « cipio, li Francesi facendo di natura questi passi, quando se li permette di metter « un piede. » IIIe carnet, p. 61 : « Ogni uno perde il rispetto, parla alto in sua pre- « senza, etc. » — [3] Voyez le quatrième article, novembre 1854.

sement à se ruiner lui-même auprès d'Anne d'Autriche; il se défiait beaucoup aussi de cette belle et vive dame d'atours qui avait tout fait pour sa maîtresse, et à qui celle-ci permettait tout. Madame de Hautefort avait l'habitude et le privilége de rester seule avec la reine quand tout le monde s'était retiré, et qu'Anne d'Autriche était passée dans son oratoire ou même s'était mise au lit. Le soupçonneux et pénétrant Mazarin redoutait avec raison ces derniers et intimes entretiens où madame de Hautefort pouvait dire bien des choses à une maîtresse bonne et facile qui l'aimait et qu'elle aimait. Il conjura la reine de faire à la dignité royale le sacrifice de cette familiarité excessive, et peu à peu il réussit à la persuader.

Un soir, madame de Hautefort restait à son ordinaire auprès de la reine qui s'était couchée; toutes les personnes admises aux dernières heures de la soirée se retiraient; une femme de service vint lui dire : « Madame, il faut sortir aussi, s'il vous plaît. » Madame de Hautefort se mit à rire, croyant qu'elle se trompait, et lui dit : « Cet ordre n'est pas « donné pour moi. » La femme de chambre lui répondit que personne n'était excepté, et madame de Hautefort, voyant que la reine entendait de son lit tout cela sans dire un mot, comprit que les anciens jours étaient passés, et qu'un autre était plus puissant qu'elle sur le cœur d'Anne d'Autriche [1]. Ici commença la lutte ouverte de l'ancienne favorite et du favori nouveau, où l'un et l'autre firent usage de toutes leurs armes, et déployèrent les qualités les plus différentes, celui-ci l'insinuation, l'adresse, la patience, ne se précipitant jamais, mais avançant toujours; celle-là une droiture inflexible, la séduction d'une amitié vraie et désintéressée, la tendresse tour à tour et l'énergie, l'appui des gens de bien, la voix de la religion; admirable jusque dans ses fautes, et emportant dans sa défaite le respect universel.

Selon sa coutume, avant de faire la guerre à madame de Hautefort, Mazarin s'efforça de la gagner. Il savait l'affection que lui portait la reine, et combien elle pouvait le servir ou lui nuire [2]. Mais madame de Hautefort se gouvernait par des pensées devant lesquelles échoua toute l'habileté de Mazarin, comme avait échoué déjà celle de Richelieu; elle demeura fidèle à ses amis et à sa cause. Anne d'Autriche aussi prit la peine de lui expliquer les raisons qui lui faisaient maintenir Mazarin au ministère [3], ses talents indubitables, l'extrême

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 156, et *Mémoires de La Porte*, t. LIX de la collection Petitot, p. 400. — [2] Madame de Motteville, t. I, p. 167. — [3] Madame de Motteville, *ibid.*

difficulté d'un meilleur choix, et la dépendance forcée où il était d'elle, n'ayant en France ni famille, ni parti, ni aucun intérêt particulier. A toutes ces raisons, madame de Hautefort ne manquait pas de réponses bonnes ou mauvaises; que la France n'était pas dépourvue d'hommes d'État, sans qu'on eût besoin d'avoir recours à un étranger, qu'elle n'avait pas essayé de M. de Châteauneuf dont la renommée était si grande, qu'on ne changeait pas honorablement de parti du jour au lendemain, et qu'après s'être déclarée contre Richelieu à la face du monde entier, elle ne pouvait, sans se condamner elle-même, continuer son système et maintenir ses créatures. Elle ne craignait pas d'ajouter, sous un air de badinage, que le cardinal était encore bien jeune, et, dans les commencements, la reine répondait sur le même ton, qu'il était d'un pays où l'on n'aimait pas les femmes, et que de ce côté-là elle n'avait rien à craindre[1].

Mais bientôt les badinages firent place à des discours sérieux. A mesure que la faveur de Mazarin augmenta, et que les fameuses conférences du soir se prolongèrent et se multiplièrent, madame de Hautefort s'engagea de plus en plus dans l'espèce de ligue que formaient dans l'intérieur de la reine mademoiselle de Beaumont, mademoiselle de Saint-Louis, madame de Sénecé et sa fille madame de Fleix, Chandenier, La Châtre, Guitaut, Beringhen lui-même, et, dans un rang inférieur, le fidèle et obstiné La Porte[2]. Ces diverses personnes représentaient auprès de la régente l'ancien parti de la reine Anne, devenu le parti des Importants. Les Importants se divisaient en deux factions bien distinctes, momentanément réunies par un intérêt commun, les politiques et les dévots. Les dévots servaient d'instruments aux politiques, qui, après quelques efforts infructueux, s'étaient habilement retirés de la scène, méditant dans l'ombre de redoutables projets, poussant en avant le parti des saints, et faisant agir sur l'esprit et sur le cœur de la reine les dévots et les dévotes. L'évêque de Beauvais, qui voulait succéder à Mazarin, et ne se doutait pas qu'il travaillait pour les Vendôme et pour Châteauneuf, excité par l'évêque de Limoges, l'oncle de mademoiselle La Fayette[3], employait contre Mazarin auprès de la pieuse reine les plus vénérés personnages, le père

[1] *Mémoires de La Porte*, t. LIX, p. 400 : « Un jour, comme madame d'Hautefort « lui disait que le cardinal étoit encore bien jeune pour qu'il ne se fît point de mauvais « discours d'elle et de lui, Sa Majesté lui répondit qu'il n'aimoit point les femmes, « qu'il étoit d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature. » — [2] Voyez, sur tous ces personnages, l'article huitième, cahier de février dernier — [3] Sur l'évêque de Limoges, voyez l'article septième sur le clergé.

de Gondi, le vertueux et hardi Cospéan, évêque de Lisieux, et le père Vincent, le chef des pères des Missions, qui devait être un jour saint Vincent de Paul. Ainsi que nous l'avons dit, les couvents étaient entrés dans la pieuse cabale, et la reine n'allait pas aux Carmélites, au Val-de-Grâce, aux Filles-de-Sainte-Marie, sans entendre d'incroyables discours, qui troublaient sa conscience et lui laissaient de pénibles souvenirs, que Mazarin avait peine à dissiper. Nous avons essayé de peindre les sentiments de ces nobles religieuses, étrangères et indifférentes à la politique, mais tremblantes pour le salut et pour la réputation de leur reine bien aimée. Madame de Sénecé, la première dame d'honneur de la reine, et gouvernante des enfants de France, partageait leurs sentiments, en y ajoutant l'ambition. L'évêque de Beauvais s'était d'abord adressé à elle pour avertir la régente du mauvais effet que faisaient sur les honnêtes gens ses longues et perpétuelles conférences avec Mazarin[1]; mais madame de Sénecé avait plus d'ambition que de courage, et elle se ménageait trop pour être fort efficace. Il fallait une âme tout autrement désintéressée et hardie, pour oser se commettre ouvertement avec le premier ministre, et livrer un puissant assaut à la conscience et au cœur de la reine. Ce fut sur madame de Hautefort que le parti des saints jeta les yeux; elle accepta volontiers ce rôle périlleux, comme de son côté l'avait accepté Cospéan, et elle parla avec autant de force que le digne évêque[2]. Elle n'eut pas un autre succès. « Anne d'Autriche, dit un homme qui la connaissait bien[3], était facile

[1] C'est Mazarin lui-même qui nous l'apprend : IIe carnet, p. 105 : « Bovè a « Senese di parlar a S. M. perche non mi vedesse cosi sovente per sua riputa- « zione. » — [2] *Mémoires de La Porte*, t. LIX, p. 406 : « Ses serviteurs (de la reine), qui « la voyaient courir à sa perte, eurent recours à madame de Hautefort, parce qu'il « n'y avait personne à la cour qui dût être mieux dans son esprit qu'elle, tant par ses « services que par sa vertu. Madame de Séneçay fut de ce nombre, et beaucoup d'au- « tres qui étaient bien aises qu'elle cassât la glace et dît librement toutes choses à « la reine. Elle qui n'en disait que trop pour le peu que cela servait, se piquant de « générosité, voulut servir la reine en dépit d'elle. » IIe carnet, p. 12 : « Otfort « parla di me con poca volontà. » *Ibid.* p. 39 : « È pubblico che chi vuol far dir qual- « che cosa liberamente alla regina si addirizza a Otfort et a S. Luis. » IIIe carnet, p. 83 : « Che si fanno continue assemblee contra me dà Senese, Otfort, S. Luis. Il « medico Seguin per ruinarmi appresso di S. M. Limoges istruisse tutto. Che hanno fatto « un anagramma sul mio nome che dice : *Je suis Armand*. Vogliono rendermi esoso « con il suo nome. S. M. dichiari che non vuol caballe, che vuol che piaccia a suoi « domestici quello piace a S. M., che chi farà altrimenti darà occasione di prender « risolutioni. » *Ibid.* p. 92 et 93 : « Che Otfort con Senese e tutta la casa della re- « gina era contro di me e per Chatoneuf, e che io con tutta l'affezione della regina, « avrei fatto assai se mi fosse conservato questo anno. » — [3] *Mémoires de La Porte*, t. LIX, p. 335.

« à persuader... elle n'avait de fermeté que pour les choses qu'elle « affectionnait extraordinairement. » Or elle en était venue à affectionner extraordinairement Mazarin. De quelque nature que fût cette affection, elle résista à tout, à sa piété même, qui était extrême et effrayait tant le cardinal. Les alarmes vives et profondes qu'il laisse paraître et que nous avons retracées [1] nous peuvent donner une idée de la puissance du parti dévot sur la régente. Parmi les hommes, celui que Mazarin craignait le plus était Cospéan; il avait résolu de l'éloigner à tout prix [2]; et, comme madame de Hautefort était de toutes les dévotes de l'intérieur de la reine la plus sincère, la plus courageuse, la plus accréditée, après avoir fait d'inutiles efforts pour la mettre de son côté, il se décida à ne rien négliger pour la perdre. Il ne pouvait lui reprocher son ambition, car elle ne demandait rien [3], accuser sa politique, puisqu'elle n'avait, à cet égard, aucune prétention, encore bien moins mettre en doute un dévouement dont elle avait donné tant de preuves; habilement, il l'attaqua par son côté vulnérable; il se plaignit de sa hauteur et de la liberté trop peu respectueuse de son langage; il renouvela la manœuvre bien vulgaire, mais toujours sûre, que Richelieu avait jadis employée avec succès auprès de Louis XIII : il fit parvenir aux oreilles de la reine, exagérés et envenimés, les propos qui échappaient à madame de Hautefort. Anne d'Autriche, qui n'avait pas déjà été très-charmée des libres discours que lui tenait sa dame d'atours, l'excusait un peu dans la pensée que ces discours ne s'adressaient qu'à elle; mais un blâme public l'offensa et l'irrita. Mazarin eut grand soin d'entretenir cette irritation, que madame de Hautefort ne s'appliqua pas à désarmer, et elle apprit bientôt à ses dépens combien était vraie et profonde la maxime du cardinal, qui a le cœur a tout, qui n'a pas le cœur n'a rien. Elle perdit le cœur de la reine, et ne se soutint plus que par le souvenir de ses anciens services, et par les nombreux et puissants amis qu'elle avait à la cour, et qui la défendaient hautement.

[1] Voyez l'article septième. — [2] *Ibid.* — [3] *Vie de madame de Hautefort*, p. 134, et *Mémoires de La Porte*, t. LIX, p. 398 : « Durant cet intervalle je fus en état de « rendre service à mes amis.... j'obtins pour M. le comte de Montignac, frère de « madame de Hautefort, la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes de Mon- « sieur, et je fis donner une place de femme de chambre de la reine, vacante « par la mort de madame de Lingende, à madame de la Moussardière, qui était à « madame de Hautefort, laquelle me laissa demander toutes ces choses parce qu'elle « ne voulait pas avoir d'obligation à Son Éminence. Elle ne demandait rien, ce qui « faisait que ses proches ne s'en trouvaient pas mieux. » Cependant Mazarin dit, IIIe carnet, p. 61 : « Mr di Lingende muore, e Mr d'Otfort la dimanda per la Mos- « sardiera. Finir il negotio della compania per il fratello di Mr di Otfort. »

Madame de Hautefort, en effet, n'était pas seulement l'idole des Importants et du parti des saints, elle était adorée de toute la cour, des plus petits et des plus grands, n'étant jalouse de personne, et obligeante et même affectueuse à tout le monde. Ne demandant rien pour elle-même, elle demandait volontiers pour les autres, et c'était à elle que chacun s'adressait pour obtenir quelque grâce de la reine. Plus tard, sa charité et sa bienfaisance la montrèrent une digne amie de saint Vincent de Paul [1]; mais déjà, à cette époque de sa vie, elle était libérale bien au delà de sa très-médiocre fortune, et cédait généralement aux femmes de la reine tous les menus profits de sa charge [2]. La Porte, devenu valet de chambre du roi et une sorte de personnage, lui était à ce point dévoué, que, pour elle, dit Mazarin [3], il se serait coupé les veines. Sa beauté aussi était une puissance dont elle n'abusait pas, mais qui lui faisait bien des serviteurs. Qui aurait pu s'empêcher d'aimer une créature aussi belle, aussi pure et aussi bonne? Il n'y avait pas jusqu'au petit roi, alors âgé de cinq ou six ans, qui ne témoignât pour elle le goût le plus vif, attiré, à son insu, par le même charme qui avait captivé son père, et par cet amour instinctif de la beauté, la faiblesse des grands cœurs, qu'un jour Louis XIV devait porter si loin. « Le roi, encore fort jeune, avait une extrême amitié pour madame de « Hautefort, dit la pieuse personne qui nous a laissé l'histoire de sa « vie [4]; il l'appelait sa femme [5]. Quand elle était incommodée, il se fai-

[1] *Vie de madame de Hautefort*, p. 125 : « Cette personne, si belle et si agréable, a « le cœur d'une reine et d'une héroïne; elle est bonne, libérale, bienfaisante, et on « peut dire avec vérité que jamais personne malheureuse n'est sortie d'auprès d'elle « sans être consolée, ou de ses conseils ou de ses présents. Elle a toujours compté « que son bien et son crédit ne lui étaient donnés que pour adoucir les misères de « son prochain, de quelque qualité qu'il fût. D'abord que leurs besoins étaient allés « jusqu'à elle, elle ne songeait plus qu'aux moyens de leur faire des présents d'une « manière qui ne parût pas une aumône pour leur en ôter la confusion. Combien « a-t-elle donné de grosses pensions à des filles et à des femmes de qualité pour « empêcher que la nécessité les obligeât à prendre d'autres secours par de mé- « chantes voies? Et, dans tous les états et dans tous les lieux qu'elle a été pendant « sa vie, soit à la cour, favorite du roi et de la reine sa maîtresse, soit mariée et « duchesse, son hôtel a toujours été rempli de personnes qu'elle faisait subsister et « qui avaient besoin de son secours. » — [2] *Vie de madame de Hautefort*, p. 154 : « Tous les meubles et les habits de la reine, qui devaient être à madame de Haute- « fort, à cause de sa charge de dame d'atours, elle les donnait tous aux femmes de « la reine, malgré madame de la Flotte, qui y avait part aussi bien qu'elle, et qui « n'était pas d'une humeur si libérale que madame de Hautefort. » — [3] IVe carnet, p. 67 : « Si tagliarebbe le vene per Otfort. » — [4] *Vie de madame de Hautefort*, p. 158. — [5] La Vie manuscrite dit : *Sa maîtresse.*

« sait mettre sur son lit et jouait avec elle; il faisait collation dans sa « chambre; enfin, il l'aimait autant qu'un enfant de son âge pouvait « aimer[1]. »

Mais madame de Hautefort excita, en 1643, comme auparavant, de plus sérieuses passions, et elle avait des adorateurs jusque dans le parti de Mazarin, et parmi les hommes les plus attachés à sa politique et à ses intérêts. Le duc de Ventadour, le chef de la maison de Levis, ne cachait pas la solide et vive passion qu'elle lui avait inspirée, il la recherchait ouvertement, et briguait son cœur et sa main[2]. Nous avons déjà dit[3] qu'elle avait autrefois blessé le cœur du duc de Liancourt, un des premiers gentilshommes de la chambre du roi, qui, dans les secrets conseils d'Anne d'Autriche, pendant la longue agonie de Louis XIII, avait si utilement servi Mazarin. Il était dans la plus haute faveur auprès du ministre et de la régente, et il y était un appui déclaré et très-puissant pour madame de Hautefort. Sous Louis XIII, dans un moment où il croyait qu'il allait perdre sa femme, au milieu de la douleur la plus sincère, il avait laissé pénétrer dans son âme une secrète espérance qu'il n'avait pu contenir en présence de celle qui l'aurait pu consoler, et il l'avait trahie par quelques mots embarrassés, accueillis avec un air et un silence qui avaient suffi à faire rentrer en lui-même le noble duc. Mais l'imprudente déclaration avait été entendue, et rapportée à Chavigny, ministre des affaires étrangères,

[1] Un père jésuite d'une imagination galante, le P. Lemoine, s'est plu à consacrer le souvenir de cette passion précoce et innocente dans une devise assez curieuse (*De l'art des devises*, par le P. Lemoine: Paris, chez Cramoisi, 1666, in-4°, p. 281): « On y voit un phénix sur un brasier allumé aux rayons du soleil, avec ces « mots : *Me quoque post patrem.* » Au bas, les armes de madame de Hautefort, avec « cette explication :

Que le feu de cet astre est pur et glorieux,
Que le jour est puissant qu'il porte dans les yeux!
. . . . . .
Mon cœur est à peine formé,
Et sur les cendres de mon père,
Déjà de ses rayons mon cœur est allumé.

« Le phénix naît des cendres de son père brûlé au soleil, et de ces cendres encore « chaudes lui vient cette inclination qui lui fait aimer le soleil, et se tourner à sa « lumière dès qu'il a les yeux ouverts et les ailes libres. Ce symbole est noble et « royal, et représente l'inclination que le roi encore enfant a eue après le roi son « père pour une personne illustre dont la vertu éminente a longtemps fait l'honneur « de la cour. » — [2] Scarron, t. VII, à mademoiselle d'Escars, *Voyage de la reine à la Barre*, p. 180; et aux Archives des affaires étrangères, Collection de France, t. CVI, correspondance inédite de Gaudin, commis de Lyonne, avec Servien, lettre du 23 avril 1644. — [3] Voyez le précédent article et la Vie manuscrite.

fort épris lui-même de la dame[1]; elle avait été jusqu'au roi qui, alors dans toute la recrudescence de sa passion pour madame de Hautefort, ne pouvait souffrir qu'on lui adressât aucun hommage. M. de Liancourt courait risque d'être renvoyé, et toute la cour était émue et inquiète. Madame de Hautefort se conduisit en cette affaire avec tant de modestie, de sagesse et d'esprit, que la jalousie de Louis XIII s'apaisa, et que M. de Liancourt changea peu à peu ses premiers feux en une tendre amitié; noble changement qu'il appartient à bien peu de femmes de produire, et qui demande un mélange exquis de parfaite honnêteté et de bonté affectueuse. M. de Liancourt, devenu l'ami de madame de Hautefort, la défendait auprès de Mazarin, et il défendait aussi Mazarin auprès d'elle. Elle protestait à M. de Liancourt qu'elle ne se mêlait d'aucune intrigue et qu'elle n'avait pas la moindre connaissance des complots qu'on attribuait aux Importants; mais elle avouait qu'elle entendait dire, sur la reine et sur Mazarin, bien des choses qui l'affligeaient et auxquelles elle ne pouvait fermer ses oreilles, et que la reine elle-même était souvent réduite à entendre[2].

Madame de Hautefort avait encore auprès du cardinal deux autres amis, que le ministre avait le plus grand intérêt à ménager. L'un était le premier général de cavalerie de l'armée française, ce vaillant élève de Gustave-Adolphe, si bien fait pour les combats, que Richelieu l'appelait *La Guerre*[3], Gassion, qui venait de se couvrir de gloire à Rocroy. Il n'avait pu rencontrer Marie de Hautefort sans être touché de sa beauté modeste; mais ce cœur de fer et de feu, devenu timide devant la jeune femme, s'était renfermé dans une admiration respectueuse, et il attendait pour se déclarer quelque occasion favorable, quelque grand avancement, le maréchalat ou un commandement d'armée ou de province[4]. L'autre adorateur de la belle dame d'atours était le duc Charles de Schomberg[5], le digne fils de Henri de Schomberg, maréchal de France et l'un des amis particuliers et des premiers capitaines de Richelieu. Lui-même était maréchal de France depuis sa victoire de Leucate,

[1] Vie manuscrite. — [2] IIe carnet, p. 39 : « Liancurt mille protestationi da parte « di Otfort. » IIIe carnet, p. 13 et 14 : « Otfort dice sempre che non vuol aver com- « mercio con gli Importanti, et insensibilmente per mezzo di S. Luis et altri la « portano a parlare e fare tutto quello che vogliono. » — « Otfort a Liancurt che « non puol fermarsi le orecchie per non intendere quelli che li parlano contra me, « e che S. M. medesima ascolte. » — [3] Tallemant des Réaux, t. III, p. 212. — [4] Vie manuscrite. — [5] *Vie de madame de Hautefort*, p. 160 : « Il y avait alors à la cour « un héros, M. le maréchal duc de Schomberg, qui était d'un mérite et d'une va- « leur extraordinaire; il avait les premières charges de la cour; il ne voyait que « les princes au-dessus de lui. Il était fait à peu près comme on dépeint les héros

et tenait dans la cour et dans les affaires un rang très-élevé par sa naissance, sa fortune, sa renommée et sa magnificence. Il avait quarante-deux ans en 1643. Fort beau dans sa jeunesse, il était encore très-bien. Il avait la mine haute et le plus grand air, et il faisait profession de la noble galanterie qui était alors à la mode. Il n'appartenait à aucun parti et était étranger à toute intrigue : il servait la régente et Mazarin comme il avait servi Louis XIII et Richelieu, faisant son devoir plus que sa cour, respectueux avec dignité et dans la posture la plus indépendante. Il venait de perdre sa femme, la duchesse de Halluin; il n'avait pas d'enfants et songeait à se marier de nouveau. Depuis longtemps il connaissait la belle Marie; il l'avait vue arriver à la cour et croître chaque année en beauté et en vertu; il l'avait suivie et admirée dans toutes les vicissitudes, et, trouvant en elle une piété solide et forte unie à l'esprit le plus charmant, une grâce parfaite avec une dignité qui imprimait le respect, il jeta les yeux sur elle pour en faire la compagne de sa vie. Le maréchal de Schomberg n'était pas un parti à traiter légèrement, et de toute manière il convenait et plaisait même à madame de Hautefort. Mais, en digne élève de l'hôtel de Rambouillet, sans paraître insensible à ses hommages, elle les accueillit avec une extrême réserve, et laissa le noble guerrier soupirer quelque temps. Entre ces deux personnes si bien faites l'une pour l'autre, le seul obstacle était le peu de goût du maréchal pour les Importants et son loyal attachement à Mazarin. Les Importantes de l'intérieur de la reine, mademoiselle de Saint-Louis à leur tête, repoussaient l'idée d'un tel mariage et le combattaient de toutes leurs forces, craignant que le maréchal ne leur enlevât leur meilleur appui auprès d'Anne d'Autriche. De son côté et par la raison contraire, Mazarin favorisait les démarches de Schomberg; il comptait, ou qu'il amènerait sa femme à partager ses opinions et sa

« de romans : il était noir; mais sa mine haute, guerrière et majestueuse, inspirait « du respect à ses amis et de la crainte à ses ennemis; il était magnifique, libéral, « et avait fait des dépenses extraordinaires dans les emplois qu'il avait eus, en com- « mandant les armées de France. Sa mine était tellement pleine de majesté, qu'un « jour, étant chez une dame et étant dans la ruelle avec un habit fort brillant d'or et « d'argent, une nourrice de cette dame, entrant dans la chambre, en fut si surprise, « qu'elle s'approcha d'une demoiselle et lui demanda quel roi était là auprès de sa « maîtresse? L'ingénuité de cette villageoise fut trouvée fort raisonnable et bien na- « turelle d'avoir cru qu'il n'y avait qu'un roi qui pût être fait comme celui qu'elle « voyait auprès de sa maîtresse. Il était fier, audacieux à la guerre, mais doux et « galant auprès des dames; il chantait bien, il faisait des vers, et on pouvait dire « qu'il possédait tout à la fois les vertus guerrières et la galanterie. » Les portraits gravés du maréchal de Schomberg ne démentent pas cette flatteuse description. Voyez surtout celui de J. Picard, in-folio, de l'année 1638.

conduite, ou au moins qu'elle quitterait la cour pour suivre son mari dans son gouvernement[1]. Madame de Hautefort hésitait et mettait à l'épreuve les sentiments de son illustre amant. En attendant, elle demeurait fidèle à la cause de toute sa vie et la servait avec son zèle accoutumé. Elle croyait Anne d'Autriche mille fois plus en danger dans sa toute-puissance qu'elle n'avait pu l'être, en 1637, sous la plus ardente persécution, car alors elle la croyait aussi pure qu'elle-même, digne en ses malheurs des respects du monde entier et de la sainte amitié des religieuses du Val-de-Grâce et des Carmélites, tandis que maintenant elle se demandait quel charme mystérieux la soumettait à l'héritier de Richelieu, et voyait avec douleur sa royale amie sacrifier leur commun idéal de piété et de vertu à ce qui lui semblait un attachement vulgaire. Plus elle aimait la reine, plus elle s'enhardissait à combattre le penchant qui, de jour en jour, l'entraînait davantage vers Mazarin; elle ne cessait de l'avertir; elle la blessait et la tourmentait. La reine passait sa vie dans un embarras douloureux, et l'inquiétude de Mazarin croissait chaque jour. La lutte était trop vive pour durer longtemps; il fallait un prompt dénouement à une situation pareille. Il vint bientôt, et du côté d'où on l'aurait le moins attendu.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Lotus de la bonne loi, *traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimé par autorisation du

[1] La Vie imprimée ni même la Vie manuscrite ne disent pas qu'en 1643 le maréchal de Schomberg rechercha madame de Hautefort. Nous devons ce curieux renseignement aux carnets de Mazarin. IIe carnet, correspondant aux mois de juin et de juillet, p. 5 : « Schomberg, matrimonio, che avantaggio farà la regina, etc. » — IIIe carnet, correspondant au mois d'août et aux premiers jours de septembre, p. 4 : « Marchesa di San-Luis traveglia dalla parte d'Otfert, e si oppone al matrimonio « di Schomberg, perche è amico mio. »

Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4°, IV-897 pages.

Rgya tch'er rol pa, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit sur la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph. Éd. Foucaux, membre de la Société asiatique de Paris. 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1847-1848.

DE LA MORALE ET DE LA MÉTAPHYSIQUE DU BOUDDHISME.

NEUVIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Critique du système de Çâkyamouni.

C'est une chose bien singulière à dire, mais plus déplorable encore: dans tout le bouddhisme il n'y a pas trace d'une idée de Dieu. Cette grande notion, de quelque côté qu'on la prenne, lui a complétement échappé. Il ne l'a pas niée précisément, et il ne l'a pas combattue: mais il n'a pas semblé se douter qu'elle existât dans l'âme humaine et qu'elle lui fût indispensable. Il l'a ignorée de la manière la plus absolue. Le brahmanisme, à ce point de vue du moins, est bien plus élevé et bien plus savant. S'il n'a point compris l'unité de Dieu, il l'a cherchée sans cesse sous l'esprit universel du monde: et cette préoccupation, qui ne le quitte point un seul instant, lui fait parfois entrevoir la véritable lumière. Dans quelques hymnes des Védas, dans quelques-unes des Oupanishads surtout, on voit le génie brahmanique tout près de faire cette grande découverte de la raison. Il la pressent: il la touche, et, si l'on s'en tenait à son langage on pourrait croire quelquefois qu'il possède toute la vérité. S'il ne l'a point encore, il est cependant sur la route où on la trouve: et l'on peut espérer, grâce à des lueurs éclatantes

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai 1854, page 270, pour le deuxième, celui de juin page 353; pour le troisième, celui de juillet page 609; pour le quatrième, celui d'août, page 684; pour le cinquième, celui de septembre, page 55[illegible]; pour le sixième, celui d'octobre, page 560; pour le septième, celui de janvier 1855, page 43; et, pour le huitième, celui de février, page 115.

tantes, bien que fugitives, qu'elle ne lui échappera pas longtemps. Dans le bouddhisme au contraire, ces lueurs sont éteintes entièrement; et pas une étincelle n'indique qu'elles puissent se ranimer et revivre. Tout est ténèbres; et l'homme, réduit à lui seul, se trouve si faible et si délaissé, qu'il se jette avec une sorte de frénésie, dans la mort et dans le néant, d'où il est sorti et où il a hâte de retourner. Spectacle navrant et bien propre à susciter les réflexions les plus douloureuses! Nous nous étions habitués à supposer que la notion de Dieu ne manque jamais, à un degré ou à un autre, à l'intelligence humaine. Cette notion peut être confuse et obscure, disions-nous; mais elle n'est point absente; et nous nous imaginions la retrouver jusque dans la grossièreté brutale des peuplades les plus sauvages. Eh bien, voilà une grande doctrine, résultat des plus longues et des plus sincères méditations; voilà un système de philosophie, si ce n'est très-profond, au moins très-conséquent et très-étendu; voilà une religion acceptée et pratiquée par des nations innombrables, où cette notion essentielle, qui nous semblait indéfectible, n'apparaît pas, même dans sa nuance la plus effacée, et où l'homme se perd si absolument dans son égoïsme et ses terreurs puériles, qu'il ne voit absolument rien en dehors de lui-même. Il croit à son malheur de toutes les forces de sa lâcheté; et, pour se délivrer, il n'en appelle qu'à lui seul, tout misérable qu'il est. Ce serait merveille si le bouddhisme sur un tel chemin parvenait au port; et, quand on se rappelle d'où il part, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit arrivé au naufrage.

La personne humaine a été méconnue par lui dans ses signes les plus extérieurs et les plus manifestes. Mais elle l'a été bien plus outrageusement encore dans sa nature intime et dans son essence [1]. La liberté, qui en est le caractère éminent, avec tout le cortége de facultés et de conséquences qui l'accompagnent, est oubliée, supprimée, détruite. L'homme agit durant toute cette vie sous le poids, non pas précisément de la fatalité, mais des existences antérieures dont il a fourni l'incalculable série. Il n'est pas puni du mal ni récompensé du bien actuel qu'il fait; il paye ici-bas la dette d'une vie passée qu'il ne peut réformer, dont il subit les résultats nécessaires, et dont il ne se souvient pas, quoiqu'il puisse en reconnaître les suites fatales. La transmigration le poursuit dans la vie présente; et, s'il n'y prend garde, elle va le ressaisir

[1] Dans un soûtra pâli consacré spécialement à l'exposition de la théorie des causes, *mahânidâna Soutta*, il est dit en propres termes : « C'est le nom qui fait que l'individu se connaît lui-même. » *Lotus de la bonne loi* de M. E. Burnouf, p. 359.

pour le rejeter encore dans le cercle qu'il a déjà parcouru, et dont il ne pourra sortir. Il est vrai qu'il semble dépendre de lui d'écouter le Bouddha et de se sauver à sa voix, ou de fermer l'oreille et de se perdre. Mais cette option même, le seul point où l'homme paraisse libre encore, lui est à peine accordée; sa liberté n'est pas entière dans ce choix décisif; elle est entravée par un passé dont il ne dispose plus; et l'endurcissement à la loi libératrice qu'on lui prêche peut être le châtiment de fautes jadis commises, et que suit une faute nouvelle. L'homme n'est donc pas libre en cette vie. L'a-t-il jamais été? A-t-il dépendu de lui, au début des choses, de commencer ou de ne pas commencer cet enchaînement d'existences successives? Qui l'a fait tomber pour la première fois sous le coup de cette redoutable loi?

A toutes ces questions le bouddhisme croit répondre par la fameuse et puérile théorie de l'enchaînement connexe des causes réciproques. De degrés en degrés, il remonte de la mort à laquelle nous sommes soumis ici-bas jusqu'au néant d'où il fait sortir les êtres, ou plutôt les ombres qu'il reconnaît en ce monde. Sans doute, c'est la naissance qui engendre la vieillesse et la mort; et, tout naïf que cet axiome puisse paraître, il faut bien accorder que, si l'on n'était point né, on ne serait point exposé à mourir. Mais c'est jouer sur les mots que de dire que la vie est cause de la mort; elle n'en est que l'occasion. Sans doute encore une fois, si l'on ne naissait point, on ne mourrait point; mais la vie est si peu cause de la mort, que vous reconnaissez la mort à son tour pour cause de la vie. La cause devient effet; et cet effet devient sa propre cause; c'est-à-dire qu'au fond vous vous contredites vous-mêmes, et que la véritable notion de cause vous échappe comme vous a échappé celle de la liberté. Le bouddhisme lui-même semble faire aveu d'impuissance; et, dans cette échelle qu'il parcourt, en la remontant ou en la descendant à son gré, c'est par le néant ou l'ignorance qu'il débute; c'est par l'ignorance ou le néant qu'il termine. Mais, si l'ignorance est le point de départ de vos recherches, et si elle en est le terme, il est bien permis de douter de votre prétendue science; si vous partez du néant pour aboutir encore au néant, il vaudrait mieux avouer que vous ne connaissez rien, et que vous ne croyez à rien. C'est ce qu'a fait plus tard l'école de la Pradjnâ pâramitâ, plus audacieuse dans son nihilisme et plus conséquente que le fondateur même du bouddhisme. Mais Çâkyamouni n'a point osé le dire, ou plutôt il s'est abusé lui-même en abusant les autres.

Ainsi aucune idée de la personnalité humaine, aucune idée de la liberté, aucune idée de cause, voilà les éléments que le bouddhisme em-

ploie et qu'il croit avoir tirés de l'observation exacte et attentive de la réalité. Qu'avec de tels matériaux, il n'ait pas même tenté de construire l'édifice de la théodicée, il n'y a rien là qui doive nous étonner. Quand on comprend l'homme si imparfaitement, quoiqu'il pose sans cesse devant nos yeux et qu'on le porte en soi-même, il est tout simple que l'on comprenne aussi mal le monde, qu'on étudie encore moins, et que l'on ignore Dieu, que l'homme en effet ne peut comprendre qu'à l'aide de lui-même et du monde.

Mais ce qui doit surprendre à bon droit, et ce qui n'est pas moins étrange que tout le reste, c'est que le bouddhisme n'ait pas divinisé le Bouddha. Destitué de l'idée vraie de Dieu, il pouvait essayer de se donner le change; et, guidé par l'instinct secret dont la raison humaine ne peut s'affranchir absolument, il pouvait, à la place de Dieu, substituer une idole. Loin de là, le Bouddha reste homme et ne cherche jamais à dépasser les limites de l'humanité, au delà de laquelle il ne conçoit rien. L'enthousiasme de ses disciples a été aussi réservé que lui-même; et, dans le culte innocent qu'ils lui rendaient, leur ferveur s'adressait à un souvenir consolateur et fortifiant; jamais leur superstition intéressée ne s'adressait à sa puissance. Le Bouddha s'est mis personnellement, ou plutôt a mis l'homme, fort au-dessus de tous les dieux absurdes et cruels du panthéon brahmanique; ses sectateurs lui ont conservé cette place éminente et suprême; mais ils ne sont pas allés plus loin. Ni l'orgueil de Çâkyamouni, ni le fanatisme des croyants, n'a conçu un sacrilége. Le Bouddha, quelque grand qu'il se croie, n'a point risqué l'apothéose; et la tradition même, toute pieuse qu'elle a pu être, tout ardente qu'elle a été dans ses adorations, ne l'a point risquée non plus pour lui. Les temples et les statues lui ont été prodigués. Des milliers d'ouvrages ont été consacrés à raconter sa vie et même à célébrer sa puissance surnaturelle; mais jamais personne n'a songé à en faire un dieu.

Il ne faudrait pourtant pas faire honneur de cette retenue au bon sens des peuples bouddhistes. S'ils ont été aussi sages sur ce point délicat, c'est par des motifs assez simples, que la raison ne dictait point, et qui, d'ailleurs, s'accordent trop bien avec l'aveuglement dont ces peuples ont donné le triste spectacle. Dans leur croyance, le Bouddha est si loin d'être un Dieu, qu'il a été précédé de plusieurs autres bouddhas, aussi saints que lui, et qu'il aura pour successeurs d'autres bouddhas non moins accomplis et non moins vénérables. Il a sauvé l'univers par sa doctrine; mais c'est l'univers où il a paru, comme les autres ont sauvé ou sauveront l'univers dont ils seront ou dont ils ont été les guides. Le

Tathâgata lui-même n'a-t-il pas prédit à une foule de ses auditeurs des destinées non moins brillantes que les siennes? Ne leur a-t-il pas appris qu'ils seraient des bouddhas aussi bien que lui? Ne leur a-t-il point décrit point par point les mondes splendides où ils régneront? N'a-t-il point fixé la durée de leur règne? Tout homme peut donc, comme le Bouddha lui-même, atteindre, par la vertu et par la sainteté, à cette haute dignité; et tout adorable qu'est le Bouddha, tout ineffables que sont ses qualités, il n'est pas de disciple, quelque obscur qu'il soit, qui ne puisse les atteindre et les égaler. Si le Bouddha était un Dieu, par hasard, il y aurait autant de dieux possibles qu'il y a d'hommes capables de comprendre « les quatre vérités sublimes ou l'enchaînement connexe des causes ré- « ciproques, et de suivre la voie aux huit parties qui mène au nirvâna. »

Voilà un premier motif qui a empêché les bouddhistes, malgré la plus ardente et la plus sincère dévotion, de faire un dieu du Bouddha. En voici un second qui, pour être tout aussi puissant, n'est guère plus honorable pour leur raison.

Il est vrai que le Bouddha, dans tout le cours de sa vie, après le grand triomphe de Bodhimanda, n'a pas cessé de faire des miracles, et que les puissances les plus extraordinaires et les plus surnaturelles ont été son partage. Mais d'abord les brahmanes, ses adversaires, luttaient avec lui, et faisaient assaut de prodiges. Ce n'était donc pas un privilége exclusif de Çâkyamouni. Il était plus fort que ceux qu'il combattait, parce que sa science était plus grande que la leur. Il les surpassait en puissance, parce qu'il les surpassait en vertu. Et puis, ne sait-on pas que la science confère à l'homme des pouvoirs surhumains? Ne sait-on pas que le yogui, quand il a passé par tous les degrés de l'initiation, parvient infailliblement à la puissance magique, et qu'il est désormais au-dessus de toutes les conditions de la nature? Le brahmanisme le plus éclairé a toujours eu cette ferme croyance; les systèmes de philosophie les plus sages l'ont propagée; tout le monde dans l'Inde y a foi; et le bouddhisme, s'il l'avait répudiée, se serait mis, par cela seul, fort au-dessous de ses antagonistes. Les miracles du Bouddha n'ont donc rien qui le distinguent. Il est donné à tous les hommes de parvenir à en faire de non moins étonnants. A ce titre il n'est pas plus dieu qu'il ne l'est à tout autre.

C'est, on le voit, par un sentiment d'orgueil tout ensemble et par une superstition insensée que le bouddhisme a été conduit à ne pas diviniser le Bouddha, sans parler de son incapacité insurmontable à concevoir en rien l'être infini.

On doit pouvoir maintenant se rendre compte assez bien de l'entre-

prise générale du bouddhisme. Par une impuissance radicale de remonter plus haut, ou par une perversité de raison, il n'a demandé, pour comprendre et sauver l'homme, que l'homme lui-même. Il en a fait le plus grand des êtres, en quoi il ne s'est pas trompé, s'il a voulu s'en tenir à ce monde; mais il en a fait un être subsistant par lui-même, n'ayant de supérieur ni pour son origine, ni pour sa fin, placé seul dans cet univers qu'il remplit de sa personnalité vague et partout répandue, sous les formes les plus contraires, ne s'occupant que de lui exclusivement, et ne songeant ni à la nature, avec laquelle il se confond dans ses métamorphoses infinies, ni à Dieu qu'il ne connaît pas. Je ne dis point que l'idée manque d'une certaine grandeur apparente; mais je dis qu'elle manque de vérité, et que l'homme ainsi conçu n'est qu'un monstre, qui, malgré ses prétentions, se prendra bientôt en horreur parce qu'il ne pourra parvenir à se comprendre. Mais il ne serait point équitable de combattre le bouddhisme avec la théodicée de Platon ou de Descartes, c'est-à-dire avec les lumières de peuples et de temps plus favorisés. Il faut n'employer contre lui que ses propres armes; et, puisqu'il a fait de la douleur l'homme tout entier, il faut voir ce que la douleur est dans l'homme et ce qu'elle y suppose. Par cette voie comme par toute autre, il est possible à l'homme d'arriver à Dieu. Le chemin est plus pénible pour notre faiblesse, mais il n'est pas moins sûr; et Dieu n'éclate pas moins dans les maux que dans les biens de l'humanité.

J'ai reproché plus haut à Çâkyamouni d'avoir donné trop d'attention à la douleur physique[1]; mais j'ai dit aussi qu'il avait fait une certaine part à la douleur morale. Il veut délivrer l'homme à jamais de la maladie, de la vieillesse et de la mort, en le délivrant de la loi de la renaissance; mais il veut aussi le soustraire au vice. Il ne nie donc pas que, si l'homme souffre dans son corps, il ne puisse souffrir, et plus vivement encore, dans une autre partie de son être. Le *Kléça* comprend, dans sa vaste extension, le mal corporel et le mal moral; et, quand Adjâtaçatrou vient faire au Bouddha lui-même l'aveu de son forfait parricide, c'est qu'il est déchiré par le remords. Il confie le secret de ses tortures au sage qui doit le soulager et le guérir. Ainsi le bouddhisme reconnaît la douleur sous sa forme la plus poignante et la plus vraie, quoique la moins apparente et la plus cachée. Seulement il insiste trop peu sur cette grande observation, qui pouvait lui révéler toute la nature de l'homme, et le faire monter en même temps plus haut que l'homme lui-même.

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1855, page 127.

On doit le demander au bouddhisme. Y a-t-il au monde un autre être que l'homme qui puisse éprouver ces douleurs que la conscience lui impose dans certains cas, et que vous connaissez bien, puisque vous vous chargez de les apaiser par vos conseils et par les expiations solennelles que vous recommandez? Croyez-vous que les êtres dont l'homme est entouré éprouvent comme lui ces supplices intérieurs, auxquels les plus puissants des rois, tout assurés qu'ils sont de l'impunité, ne savent point se soustraire? On vous concède, si vous l'exigez, que l'homme, avant de revêtir sa forme actuelle, a passé par tous les états de la matière, depuis la plus inerte jusqu'à la mieux organisée; mais, dans la disposition présente des choses, niez-vous que l'homme soit seul à subir ces tourments, suite de ses fautes et parfois de ses crimes? Croyez-vous que les animaux les sentent comme lui? Croyez-vous que la matière brute, que vous placez vous-même au-dessous des animaux, puisse également les sentir? Non sans doute; et, malgré tous vos aveuglements, vous n'êtes point descendus jusqu'à celui-là. L'homme a donc le privilége de cette douleur qui n'est qu'à lui. C'est un fait qu'on ne saurait contester; on peut le déplorer, comme on déplore la vieillesse et la mort; mais on ne peut pas dire qu'il n'existe point.

D'où vient cette douleur à l'homme, et qui la cause en lui, quand elle arrive bouleverser tout son être, empoisonner toutes ses joies, et le mettre à l'agonie, au milieu de tous les enivrements du pouvoir? Vous même vous répondez à cette question : l'homme n'éprouve ces affreuses douleurs que parce qu'il se sent coupable d'avoir transgressé la loi. S'il ne se disait point qu'il devait et pouvait agir autrement qu'il n'a fait, il n'aurait point le remords qui l'amène à vos pieds, humble et soumis malgré son orgueil et toute sa puissance. Mais cette loi qu'il a violée et qui le punit, ce n'est pas vous qui l'avez faite pour lui; car ce grand coupable, quand il a commencé à se repentir, ne vous connaissait pas, et il ignorait que vous eussiez défendu le meurtre. C'est bien moins encore ce coupable lui-même qui a fait une loi dont le juste châtiment l'accable. Loin de la promulguer contre soi, il la détruirait, si l'abolir était en son pouvoir. Il effacerait, s'il ne dépendait que de lui, jusqu'au souvenir de sa faute, pour guérir en même temps les blessures que ce souvenir lui cause et rouvre sans cesse. Mais cette loi est supérieure à l'homme, de qui elle ne relève pas; et, en dépit de toute sa perversité, qui parfois la brave, il ne peut faire taire dans son propre cœur cette voix implacable, qui va peut-être trouver tout à l'heure des échos non moins terribles dans le cœur de ses semblables.

Je sais bien que le bouddhisme peut répondre, si ce n'est par Çâkya-

mouni, du moins par Nagârdjouna, auteur de la Pradjnâ pâramitâ, que, si l'homme éprouve des douleurs morales de cet ordre, c'est par cet unique motif qu'il est ainsi fait; que c'est sa nature (Svabhâva); qu'il n'est pas besoin de chercher une autre explication; que les êtres sont ce qu'ils sont par leur nature propre; que l'homme a la sienne, comme les animaux, comme les plantes, comme les minéraux ont la leur, et enfin que vouloir aller au-delà est inutile. Cette réponse n'explique rien au fond, précisément parce qu'elle refuse d'expliquer quoi que ce soit; c'est une fin de non-recevoir universelle. Il faut se borner à observer des faits sans jamais prétendre remonter jusqu'à leur cause; la douleur morale qui suit le crime est un fait, le bouddhisme l'avoue; et, par l'organe de sa plus grande école de métaphysique, il déclare qu'il s'en tient là, et qu'il n'a point à s'enquérir d'où vient ce fait et quelle est son origine. Mais le bouddhisme a beau se couvrir de cet argument facile, il s'est interdit à lui-même cette défaite trop commode. La réponse peut être à l'usage du scepticisme de disciples qui n'ont pris dans les leçons du maître que la moins bonne partie, et qui s'en tiennent à la plus sèche logique; mais le maître ne peut l'admettre; il n'a point passé avec cette hautaine indifférence devant la douleur morale, et, loin d'y voir un effet de la nature propre de l'homme, c'est-à-dire un effet immuable, il a mis ses soins les plus attentifs et son espoir le plus noble à guérir ces maux, qu'il ne croyait point incurables. Il a donc reconnu, non pas seulement que l'homme viole une loi supérieure à lui quand il commet la faute, mais, de plus, qu'il peut, d'une certaine manière, réparer le mal commis et rétablir entre lui et cette loi violée le rapport qu'a brisé son crime. Le Bouddha n'avait plus qu'un pas à faire : c'était d'attribuer cette loi, que sa vertu trouvait juste apparemment, à un être plus puissant que l'homme, et ami de l'ordre et du bien, qu'il sait révéler et maintenir par ces moyens énergiques et secrets.

Il semble même que le Bouddha pouvait encore aller un peu plus loin dans cette voie. Il n'avait qu'à interroger son âme héroïque et vertueuse, et à comparer la paix profonde et inaltérable dont il jouissait en sa conscience avec les tempêtes dont il voyait l'âme des coupables agitée. Cette quiétude des bons, devant la loi qu'ils accomplissent, était un fait non moins certain que le trouble des méchants. Le Bouddha personnellement en était un admirable exemple. Il pouvait donc se dire que, si l'auteur de la loi morale punit le mal, il récompense aussi le bien, et que sa mansuétude égale au moins sa rigueur.

Ces simples réflexions sur la douleur morale ne dépassaient point certainement le génie de Çâkyamouni; et, s'il les avait faites, elles

étaient de nature à modifier le cours entier de ses pensées et à changer tout son système. Par cette voie, sans parler de tant d'autres que le spectacle de la nature extérieure lui pouvait ouvrir, il serait arrivé à mieux comprendre l'homme; il serait arrivé surtout à calmer cette épouvante qui l'aveugle et le précipite dans le désespoir. En face de l'être tout-puissant, qui est juste et qui sait être tout à la fois bienveillant et sévère, son âme se serait rassurée. Loin de voir dans la vie un supplice, il y aurait reconnu une épreuve qu'il dépend de nous de rendre moins pénible. L'homme n'a point à déplorer sa condition ici-bas, puisqu'il peut l'améliorer et l'embellir. Il n'est pas perdu dans cet univers, puisqu'il se sent sous le joug de lois raisonnables et bienfaisantes. Il lui a été donné de s'y soumettre et de les comprendre. S'il peut les renverser, il peut aussi s'associer à elles, en y obéissant. Bien plus, il peut, dans une certaine mesure, s'associer à celui qui les a faites et qui les lui révèle également par la vertu et par le crime. Ce n'est donc pas à un dominateur ou à un tyran que le cœur de l'homme s'adresse, c'est plutôt à un père; et il doit se dire, que loin d'être égaré ou orphelin en ce monde, il peut y vivre comme dans une vaste famille où il occupe un bien beau rang, puisqu'il est le second.

Mais ce côté des choses, qui n'est pas seulement le plus grand, et qui est aussi le plus vrai, n'a pas touché Çâkyamouni. Il n'a regardé que le côté misérable de l'homme, et il s'est abandonné sans mesure à la douloureuse sympathie que lui causait ce spectacle lamentable. Parce que l'homme meurt ici-bas après y avoir plus ou moins bien vécu, il l'a condamné à mourir éternellement. L'espérance du néant lui a paru devoir suffire à cet être uniquement préoccupé du souci d'échapper à la douleur. On souffre dès qu'on existe; et le seul moyen de ne pas souffrir, c'est de ne pas être. Le nirvâna est le seul refuge assuré; on est bien certain de ne plus revenir, du moment qu'on ne sera plus.

Mais il est temps de clore ces considérations déjà bien longues sur le bouddhisme, et que je pourrais étendre encore en traitant ces grands sujets. Je résume mes critiques en les appliquant à quelques théories fondamentales :

La transmigration, qui est le point de départ de toute cette doctrine, n'est qu'une hypothèse insoutenable, que le Bouddha n'a point inventée sans doute, mais qu'il accepte et dont il a tiré les plus déplorables conséquences;

Sa morale est incomplète et vaine en ce qu'elle s'appuie sur une vue très-fausse de la nature de l'homme et de la vie;

Le nirvâna, ou le néant, est une conception monstrueuse, qui répugne à tous les instincts de la nature humaine et à la raison, et qui implique l'athéisme.

Réduit à ces termes, le bouddhisme devrait inspirer encore plus de pitié que de mépris; et c'est à peine s'il serait digne des regards de l'histoire; mais il a dominé pendant des siècles, comme il domine encore, sur des peuples sans nombre; et il offre à leur crédulité les tristes doctrines que je viens de passer en revue comme seul aliment de leur foi, qui est d'autant plus ardente qu'elle est plus absurde. Il les plonge, par l'idée de la transmigration, dans un monde fantastique qui ne leur permet de rien comprendre aux vraies conditions de celui dans lequel ils vivent. Sa morale, qui n'a pu sauver les peuples, n'a pu surtout les organiser en sociétés équitables et intelligentes. Sa doctrine du nirvâna les a ravalés même au-dessous des brutes, qui ont au moins sur l'homme cet avantage de ne point déïfier le néant, auquel elles ne songent point. En un mot, il a méconnu, de quelque point de vue qu'on l'envisage, la nature, les devoirs, la dignité de la personne humaine. Il prétendait la délivrer, il n'a fait que la détruire; il voulait l'éclairer, il l'a jetée dans les plus profondes ténèbres. Ses intentions ont pu être généreuses; mais son action générale, sauf quelques rares exceptions, a été fatale; et l'on peut se demander avec une trop juste anxiété si les nations qu'il a perdues pourront jamais trouver, ni même accepter, un remède aux maux qu'il leur a faits, et qu'il leur fera longtemps encore.

Sans doute le brahmanisme, quand il expulsa de son sein la réforme bouddhique par une persécution implacable, ne se dit point contre elle tout ce que nous pouvons lui reprocher au nom de la religion, de la philosophie et de la raison. Pendant près de mille ans, la société brâhmanique eut pour les bouddhistes une tolérance qui l'honore; elle les laissa répandre en paix leurs théories, comme elle laissait à d'autres prétendus sages une égale liberté. Selon toute apparence, quand la persécution commença pour ne s'arrêter qu'après l'extermination, ce furent des motifs assez peu relevés qui la décidèrent et la rendirent si terrible. Des rivalités d'influence et d'intérêt, des luttes de domination et d'orgueil, poussèrent les brahmanes à tant de rigueur après tant de longanimité; et le bouddhisme serait demeuré dans l'Inde qui l'avait vu naître, si, par d'incessants progrès, il n'eût menacé l'organisation des castes et les priviléges de la plus puissante. Mais, cependant, il est permis de croire aussi que le brahmanisme, sans bien comprendre tout ce qu'avaient de hideux les doctrines bouddhiques, ressentit contre elles quelque chose de l'aversion qu'elles nous donnent. Il n'avait pas le droit,

si l'on veut, de les répudier, car c'était lui qui les avait provoquées, et il les partageait à plus d'un égard; il croyait à la transmigration; et, s'il n'admettait pas le nirvâna, il laissait planer sur les destinées de l'âme humaine une incertitude périlleuse; ou bien il l'absorbait dans la nature et l'esprit universel du monde. Mais le brahmanisme ne voulût pas se reconnaître dans les affreuses conséquences tirées de ses principes. Il est possible que le bouddhisme n'eût que le tort d'être trop logique, et qu'en partant de certaines données admises par tout le monde dans la société indienne, il ne se fût pas trompé dans ses déductions aussi rigoureuses qu'absurdes. Mais on eut horreur de lui; on redouta son mortel poison quoiqu'on l'eût préparé; et l'on renvoya ses ravages chez des peuples qui pouvaient vivre de ces doctrines délétères sans y succomber. C'était déjà trop que l'Inde eût été le berceau du bouddhisme; on ne voulut pas souffrir qu'elle en devînt le séjour et le foyer durables.

L'histoire ne possède rien de précis ni de complet sur les phases de cette persécution; on ignore à peu près entièrement quelles en furent les causes particulières et les diverses péripéties. On sait beaucoup mieux comment le bouddhisme naquit et se developpa dans l'Inde, qu'on ne sait comment il y mourut, bien que ces derniers événements soient plus rapprochés de nous de onze ou douze cents ans tout au moins. Mais, en attendant que des découvertes nouvelles nous dévoilent l'histoire de ces temps malheureux, et nous expliquent les détails de ce fait immense, les causes générales n'en peuvent être douteuses : c'est l'intérêt matériel des brahmanes, ce sont les intérêts moraux de la société indienne qui ont exigé cette expulsion violente. La prétendue réforme qu'apportait le bouddhisme n'était qu'un mal plus grand. Le brahmanisme, tout défectueux qu'il est, valait encore mieux que lui; et, par une de ces réactions que ne comprennent jamais les peuples qui les font et qui en profitent, on détruisit, à l'avantage d'erreurs anciennes et respectées, des erreurs nouvelles encore plus fâcheuses. La réforme disparut pour laisser une place méritée à la vieille croyance, et elle fut réduite à n'infecter que les nations voisines, si dégradées qu'elles purent encore y trouver un progrès. L'Inde n'y pouvait trouver qu'une chute dont elle se préserva peut-être avec plus de sagesse que de clémence. C'était un présent bien étrange que d'apporter aux hommes l'athéisme avec l'espoir du néant; mais il y avait des hommes et des populations immenses pour qui c'était là une lumière, et que le bouddhisme, tout monstrueux qu'il était, appelait du moins à une vie morale qu'elles n'avaient jamais connue. C'était beaucoup que de leur offrir l'idéal du

Bouddha, même déparé par ces extravagantes ou abominables doctrines.

A la fin du XVIIe siècle et dans le siècle suivant, une question s'était élevée entre quelques esprits éminents, à l'occasion de la Chine, que l'on commençait alors à mieux connaître; on s'était demandé s'il était possible qu'une société d'athées existât; et si l'accusation d'athéisme portée contre ce vaste empire avait quelque apparence de raison et de probabilité. Bayle rendit la discussion fameuse en se prononçant pour l'affirmative, que Voltaire devait contredire après lui. Les opinions furent très-partagées; et la question sembla demeurer indécise, en l'absence de faits suffisamment connus pour la trancher. Aujourd'hui et en face des révélations si complètes et si évidentes que nous font les livres du bouddhisme découverts et expliqués, le doute n'est plus permis. Les peuples bouddhiques peuvent être sans aucune injustice regardés comme des peuples athées. Ceci ne veut pas dire qu'ils professent l'athéisme, et qu'ils se font gloire de leur incrédulité avec cette jactance dont on pourrait citer plus d'un exemple parmi nous; ceci veut dire seulement que ces peuples n'ont pas pu s'élever, dans leurs méditations les plus hautes, jusqu'à la notion de Dieu, et que les sociétés formées par eux s'en sont passées, au grand détriment de leur organisation et de leur bonheur. Mais, en fait, ces sociétés existent, très-nombreuses quoique impuissantes, fort arriérées quoique très-anciennes, corrompues et raffinées, et profondément malheureuses par une ignorance et par des vices que les siècles ne font qu'accroître loin de les corriger. Bayle avait donc raison de soutenir que de telles sociétés étaient possibles; nous savons aujourd'hui qu'elles sont réelles. Mais peut-être aussi faut-il dire avec Voltaire : « Ces peuples ne nient ni « n'affirment Dieu; ils n'en ont jamais entendu parler. Prétendre qu'ils « sont athées est la même imputation que si l'on disait qu'ils sont « anti-cartésiens; ils ne sont ni pour ni contre Descartes. Ce sont de « vrais enfants; un enfant n'est ni athée ni déiste; il n'est rien[1]. » Ce jugement de Voltaire est encore le plus vrai et le plus consolant. Çâkyamouni n'est pas plus un athée que Kapila; seulement il a eu la faiblesse et le malheur d'ignorer Dieu; il aurait fallu qu'il l'eût combattu pour qu'on pût avec équité lui reprocher son athéisme. Les peuples auxquels sa doctrine devait convenir étaient aussi aveugles que lui, et il a été prouvé par la science de nos jours qu'ils ne connaissent pas Dieu, même de nom. M. Abel Rémusat a constaté que les Chinois, les Tartares et les

[1] Voltaire, *Dictionnaire encyclopédique*, article *Athéisme*.

Mongols, auxquels on pourrait, je crois, ajouter les Tibétains, n'ont pas de mot dans leur langue pour exprimer l'idée de Dieu[1]. En présence d'un phénomène aussi curieux et aussi déplorable, que confirme d'ailleurs toute une religion, on pourrait se demander si l'intelligence de ces peuples est faite comme la nôtre; et si, dans les climats où la vie est en horreur et où l'on adore le néant à la place de Dieu, la nature humaine est bien encore celle que nous sentons en nous. D'ailleurs, la foi de ces peuples, tout insensée qu'elle peut nous paraître, a été si exclusive, qu'ils lui ont consacré leur pensée tout entière; ils n'ont de livres que leurs livres sacrés; ils n'ont pas permis à leur imagination, toute déréglée qu'elle était, de se distraire ou de s'égarer sur d'autres sujets; et la plupart des nations bouddhiques n'ont de littérature que celle des Soûtras[2].

Si j'ai tant insisté sur le bouddhisme, c'est d'abord à cause de son importance historique dans le passé et même dans le présent de l'humanité; mais c'est aussi pour prévenir, autant qu'il dépendra de moi, l'illusion qu'il peut faire à quelques esprits. Sans doute, il n'est pas à craindre que son effrayant ascétisme fasse des prosélytes parmi nous; la transmigration et le néant avec l'athéisme ne comptent pas, je crois, beaucoup de fidèles dans nos rangs. Mais le bouddhisme a certains côtés par lesquels il peut séduire. Le personnage du réformateur lui-même est fort grand; et l'on peut dire qu'il est accompli. Dans sa vie, telle que nous la connaissons, il n'y a pas une faute, pas une tache. Les vertus qu'il a inspirées ont été très-sincères et parfois éclatantes, si d'ailleurs ses principes étaient faux. Héros lui-même, il a produit d'héroïques imitateurs. Cette morale, tout erronée qu'elle est, rachète du moins ses erreurs par une austérité que rien ne peut désarmer; ses vices n'ont rien de vulgaire ni de bas; le renoncement poussé à ce point, même quand il s'égare, est encore digne de quelque estime; on peut plaindre la folie de l'ascète, mais on ne la méprise point. Je ne m'étonne donc pas que le bouddhisme, surtout quand il était moins connu, ait provoqué quelque admiration. Les ressemblances mêmes qu'il pouvait offrir avec le christianisme n'ont pas laissé que de tromper, non-seulement des esprits hostiles à la foi chrétienne, mais aussi des croyants. Les uns ont voulu y trouver un rival de la religion qu'ils combattaient; les autres y voyaient un reflet des doctrines objet de leur

[1] M. Abel Rémusat, *Foe-Koue-Ki*, page 138. — [2] C'est là sans doute ce qui fait que les Soûtras sont à la fois si nombreux et si extravagants; ils doivent tenir lieu de tout aux peuples qui croient au Bouddha.

culte. Je crois qu'aujourd'hui toutes ces méprises, également insoutenables, doivent se dissiper. Le bouddhisme est parfaitement original en ce sens qu'il n'a point emprunté à des peuples étrangers ou à des civilisations meilleures des principes et des théories qu'il a corrompus; il est exclusivement indien, et il est sorti tout entier du passé de l'Inde elle-même : sans le brahmanisme qu'il a prétendu réformer, sans les systèmes philosophiques qu'il a propagés, peut-être à son insu, il n'eût pas été possible, et il ne se comprendrait pas. Mais, si le bouddhisme n'a pas pris de leçons du christianisme, ce serait une erreur bien plus grande encore de supposer qu'il puisse lui en donner. Le bouddhisme est fort intéressant à connaître, je l'avoue; et des travaux comme ceux de MM. Burnouf, Hodgson, Schmidt, Csoma, Turnour, Stanislas Julien, Chr. Lassen, Foucaux, etc., méritent toute notre gratitude. Ils nous révèlent une page jusqu'à présent inconnue ou mal comprise des annales humaines; ils nous font pénétrer dans la vie morale et intellectuelle de ces peuples, qui, après tout, sont nos frères, si ce n'est tout à fait nos semblables. Mais, hors de là, le bouddhisme n'a rien à nous apprendre, et son école serait désastreuse pour nous. Malgré des apparences parfois spécieuses, il n'est qu'un long tissu de contradictions; et ce n'est pas le calomnier que de dire qu'à le bien regarder c'est un spiritualisme sans âme, une vertu sans devoir, une morale sans liberté, une charité sans amour, un monde sans nature et sans Dieu. Que pourrions-nous tirer de pareils enseignements? Et que de choses il nous faudrait oublier pour en devenir les aveugles disciples! Que de degrés il nous faudrait descendre dans l'échelle des peuples et de la civilisation!

Le seul, mais immense service que le bouddhisme puisse nous rendre, c'est, par son triste contraste, de nous faire apprécier mieux encore la valeur inestimable de nos croyances, en nous montrant tout ce qu'il en coûte à l'humanité qui ne les partage point.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Une nouvelle section est, par décret impérial du 14 de ce mois, créée dans l'Académie des sciences morales et politiques, sous ce titre : *politique, administration, finances*. La section est composée de dix membres, ce qui porte à quarante le nombre des membres de ladite Académie.

Les titulaires de cette section nouvelle, nommés par un second décret du même jour, sont MM. le marquis d'Audiffret, le président Barthe, Bineau, Pierre Clément, le vicomte de Cormenin, Gréterin, Laferrière, Armand Lefebvre, le président Mesnard, le général baron Pelet.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique a ouvert un concours extraordinaire pour la composition d'une histoire de la littérature française en Belgique (Pays-Bas méridionaux et pays de Liége) depuis et y compris le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'ouvrage devra former la matière de deux volumes in-8°, et comprendre un choix de morceaux en prose et en vers des meilleurs écrivains. Un prix de 2,000 francs, fondé par le gouvernement, sera décerné au travail couronné. Les manuscrits devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er février 1856.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de Mathieu Molé, procureur général, premier président au parlement de Paris, et garde des sceaux de France, publiés par la Société de l'histoire de France,

sous les auspices de M. le comte Molé, l'un de ses membres, par Aimé Champollion-Figeac. Tome Ier (1614-1628). Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Renouard, 1855, in-8° de 546 pages. — Les progrès que les études historiques ont faits de nos jours ne permettent pas de toucher aux textes originaux de notre histoire, dans le but de leur donner une forme plus agréable pour le lecteur. L'éditeur des *Mémoires de Molé* s'est conformé à cette règle de l'érudition moderne, en reproduisant fidèlement les écrits du procureur général relatifs aux divers événements de son temps, les réflexions et les renseignements qui les accompagnent, le texte surtout des documents officiels qui en sont les preuves. « Je ferai, dit Molé, le « journal raisonné de ces événements, qui me servira de *Mémoires;* aussi bien ce qui « se passe mérite-t-il bien d'être écrit. » En effet, on trouve dans ces récits les conversations de Molé avec le roi, avec la reine mère et avec les ministres, l'impression que tel événement produisait sur le monarque, le tableau des colères de Marie de Médicis, et l'adresse des ministres pour faire un peu oublier au parlement les paroles trop vives du souverain. Ce n'était pas une facile mission que celle de Molé, chargé de maintenir l'harmonie entre le roi et les cours souveraines; et, dans ces pénibles circonstances, Molé n'abandonna jamais les intérêts du parlement. Louis XIII et le cardinal de Richelieu recherchèrent fréquemment ses avis; ce fait résulte de la correspondance de ces personnages qui est reproduite dans les Mémoires. Cette partie du volume mérite une attention spéciale, et, parmi les pièces dont on y trouve le texte, nous citerons une curieuse lettre du roi écrite pendant le siége de la Rochelle à Mathieu Molé, pour se plaindre du parlement, et l'énergique réponse du procureur général. Les lettres de Richelieu sont peu nombreuses et d'un médiocre intérêt; mais d'autres pièces nous font connaître avec précision la part que chaque personnage prenait au maniement des affaires de l'État, et les moyens employés pour amener dans un commun accord l'autorité du roi avec la résistance des compagnies souveraines qui prétendaient au droit de remontrance et d'opposition. Parmi les documents justificatifs, un certain nombre avaient déjà été publiés avec plus ou moins d'exactitude, entre autres les propositions adoptées par l'assemblée des notables de Rouen, en 1617, et les remontrances du parlement de l'année 1615. L'éditeur prend soin d'indiquer que ces pièces n'étaient pas inédites, et explique les motifs qui l'ont déterminé à les reproduire. Cette publication tirera un intérêt tout particulier d'une *Introduction* qu'a fait espérer à la Société de l'histoire de France un de nos hommes d'État les plus éminents, qui, dans cette circonstance, consacrera de nouveau sa plume éloquente à la mémoire d'un de ses illustres ancêtres.

Esprit et méthode de Bacon en philosophie, avec des citations de l'auteur, par M. Patru. Grenoble, imprimerie de Ferary; Paris, librairie de Durand, 1855, in-8° de 124 pages. — La première partie de cet ouvrage a pour objet de définir et d'apprécier l'esprit de Bacon comme critique et comme réformateur. Dans la seconde partie, l'auteur justifie les jugements qu'il a portés. Après avoir énuméré les principaux points sur lesquels il interroge la méthode philosophique de Bacon, il appuie ses appréciations par des citations qu'il emprunte successivement à la préface de l'*Instauratio,* au premier livre du traité de *Augmentis* et au *Novum organum.* M. Patru s'attache principalement à démontrer que l'esprit philosophique de Bacon est identique à lui-même dans les diverses parties des œuvres de cet illustre écrivain.

Dionis philosophantis effigies, par C. Martha. Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, 1854, in-8° de 46 pages.

De la morale pratique dans les lettres de Sénèque, par le même. Strasbourg, même imprimerie, 1854, in-8° de 75 pages.

De pecuniis publicis quomodo apud Romanos quarto post Christum sæculo ordinarentur, par E. Levasseur. Saint-Germain-en-Laye, imprimerie de Beau; Paris, librairie de A. Franck, 1854, in-8° de 84 pages.

Recherches historiques sur le système de Law, par le même. Saint-Germain-en-Laye, même imprimerie; Paris, librairie de Guillaumin, 1854, in-8° de 408 pages.

De materia et forma apud sanctum Thomam, par F. Hugonin. Saint-Cloud, imprimerie de madame veuve Belin, 1854, in-8° de 67 pages.

Essai sur la fondation de l'école de Saint-Victor de Paris, par le même. Saint-Cloud, même imprimerie; Paris, librairie d'Eugène Belin, 1854, in-8° de 179 pages.

Quid in interpretatione Scripturæ sacræ allegorica Philo Judæus a græcis philosophis sumpserit, par Fr.-Jos. Biet. Saint-Cloud, imprimerie de madame veuve Belin, 1854, in-8° de 95 pages.

Essai historique et critique sur l'école juive d'Alexandrie, par le même, même imprimerie, Paris, librairie d'Eug. Belin, 1854, in-8° de 343 pages.

De libro secretorum fidelium crucis, cujus auctor Marinus Sanutus, par A. Postansque. Montpellier, imprimerie de J. Martel, 1854, in-8° de 54 pages.

Théodore Agrippa d'Aubigné, sa vie, ses œuvres et son parti, par le même. Montpellier, même imprimerie, 1854 in-8° de 184 pages.

De Antiochi ascalonitæ vita et doctrina, par Ch. Chappuis. Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, Paris, librairie de A. Durand, 1854, in-8° de 79 pages.

Antisthène, par le même. Même imprimerie, même librairie, 1854, in-8° de 195 pages.

De Megarensium ingenio, P. J. Girard. Montpellier, imprimerie de Boehm; Paris, librairie de A. Durand, 1854, in-8° de 113 pages.

Des caractères de l'Atticisme dans l'éloquence de Lysias, par le même. Paris, imprimerie de E. Thunot, 1854, in-8° de 80 pages.

De Ulyssis Ithaca; quæ sit Homero locos describenti fides adhibenda, par E. Gandar. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, 1854, in-8° de 56 pages.

Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare, par le même, Metz, imprimerie de F. Blanc, 1854, in-8° de 211 pages. — Ces seize ouvrages complètent, pour l'année 1854, les listes données par nous depuis 1840, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60; février 1853, p. 130; juin 1854, p. 386.)

Œuvres de J. L. de Guez, sieur de Balzac, publiées sur les anciennes éditions, par L. Moreau. Paris, 1855, 2 vol. in-18 de XXXVIII-553 et 550 pages, chez Lecoffre. — Balzac, doué au suprême degré du sentiment de la forme, manquait un peu de ce génie, de cette inspiration, qui font naître les grandes pensées; aussi fut-il oublié plus vite peut-être qu'aucun de ses contemporains; mais ce jugement de la postérité n'est pas tout à fait juste et doit être revisé. Balzac est un des écrivains du commencement du XVII° siècle qui ont exercé la plus heureuse influence sur le perfectionnement de la langue française et sur l'art de bien dire. C'est à lui que Ménage écrivait : « Monsieur, quand vous composez, les paroles briguent. » Bossuet est plus sévère, il lui accorde quelque idée du style fin et tourné délicatement; mais il ajoute qu'il a peu de pensées, que son style est celui du monde *le plus vicieux de tous*, quoiqu'il parle très-proprement et qu'il ait des phrases très-nobles. — En homme de

goût, d'esprit et de savoir, M. Moreau a voulu faire revivre Balzac, non pas dans toutes ses œuvres, mais dans un choix habilement fait, assez ample pour nous donner une idée complète de l'écrivain et du penseur, et assez discret pour nous épargner la lecture de pages insignifiantes ou déclamatoires. Les deux volumes que nous annonçons comprennent d'abord, comme *introduction*, une excellente notice sur la vie et les écrits de Balzac, notice où la finesse des aperçus s'unit à l'impartialité de la critique, puis la relation de la mort de Balzac par Moriscet et plusieurs autres pièces accessoires; comme texte, *le Prince*, *les Discours*, *pensées* tirées des lettres et des autres œuvres diverses de Balzac, *le Socrate chrestien*; *Aristippe* et *les Entretiens*. Le texte a été revu sur les éditions originales; de courtes notes fournissent de curieux renseignements sur les hommes du temps et sur les faits contemporains. Une table des matières, pour chacun de ces trois derniers ouvrages, termine le second volume. On regrette de n'en pas trouver une semblable pour les autres écrits rassemblés dans le premier.

Ménandre. Étude historique et littéraire sur la comédie et la société grecques, par M. Guillaume Guizot. Paris, 1855, chez Didier, in-8° de IV-459 pages. — Cet ouvrage est la réponse à une question que l'Académie française avait proposée à l'émulation des amis de la littérature grecque. Deux concurrents ont mérité de partager la couronne : M. Benoît, par un travail bien conçu et fort érudit, et M. G. Guizot, par ce livre que nous annonçons et où l'on peut louer une maturité précoce, un goût naturel pour l'antiquité, et cette façon de bien penser et de bien dire, dont il a trouvé l'exemple tout près de lui. L'*Étude sur la comédie et la société grecques* comprend neuf chapitres. Dans les deux premiers, M. Guillaume Guizot rassemble tous les témoignages que les anciens nous ont laissés sur la vie et les écrits de Ménandre; il suit pas à pas la singulière et triste fortune de ce poëte, dont les œuvres, après avoir charmé la Grèce et servi de modèle à la comédie latine, après avoir échappé aux rigueurs du christianisme naissant, furent sacrifiées à l'ignorante susceptibilité d'une cour corrompue, presque au moment où tous les débris de l'antiquité allaient trouver un asile assuré en Italie d'abord, et de là dans le reste de l'Europe. Dans les chapitres suivants, l'auteur, agrandissant le cadre tracé par l'Académie, étudie les sujets, la conception et le caractère du drame aux trois âges de la comédie grecque. Après ces préliminaires, que l'auteur a su rendre attachants et instructifs et qui servent indirectement à faire mieux comprendre Ménandre, viennent trois chapitres sur la société grecque au temps de Ménandre, sur les sentiments généraux et les passions dans ses comédies; enfin sur son style et ses imitateurs. Un appendice considérable contient une traduction exacte et élégante des fragments que Meinecke avait si habilement rassemblés, et dont la lecture ne peut qu'accroître le regret que cause la perte de tant de chefs-d'œuvre dont il ne nous reste pas même une esquisse complète. Nous rendrons compte de cet ouvrage.

La France protestante, ou vies de tous les protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, par MM. Haag frères. Tomes IV et V, première partie. Paris, imprimerie de Gros, librairie de Cherbulliez, 1854-1855, in-8° de 576 et 288 pages. — MM. Haag frères poursuivent avec persévérance et activité la publication qu'ils ont entreprise en l'honneur des protestants français. Leurs recherches font connaître un grand nombre d'hommes distingués qui avaient été oubliés par les biographes, et placent sous un jour nouveau beaucoup de personnages célèbres qui ont figuré dans notre histoire depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours. On remarquera, parmi les articles les plus étendus et les plus intéressants du quatrième volume, ceux de Benj.

Constant, de Cuvier, de Cujas, de Bonaventure Despériers, d'Étienne Dolet, du jurisconsulte Doneau, du légiste Charles Dumoulin, et de son parent Pierre Dumoulin, le fameux ministre protestant; de Claude d'Espense, de Du Gua, hardi huguenot, qui fit de remarquables tentatives de colonisation dans le Canada. Nous recommandons cet ouvrage à l'attention de nos lecteurs, parce qu'on y trouve, abstraction faite de toute polémique religieuse, des recherches historiques d'une incontestable valeur. Chaque volume est accompagné de pièces justificatives.

Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, t. IX. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1855, in-4° de 925 pages. — La première partie de ce volume est consacrée à l'histoire de l'Académie; elle renferme deux notices historiques de M. Mignet, secrétaire perpétuel, l'une sur la vie et les travaux de M. Dros, l'autre sur la vie et les travaux de M. Jouffroy. Dans la seconde partie, où sont réunis les mémoires, on trouve les neuf morceaux suivants : 1° Rapport concernant les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie, proposé en 1848 et à décerner en 1853, sur la comparaison de la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote, avec la doctrine des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières, au nom de la section de philosophie, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; 2° Mémoire sur Helvétius, par M. Damiron; 3° Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de morale à décerner, en 1852, au nom de la section de morale, par M. Frank; 4° Rapport sur le concours ouvert pour le prix de législation, par M. Giraud; 5° Rapport sur le concours pour le prix de législation et de jurisprudence, ouvert en 1851, par M. le comte Portalis; 6° De la répression pénale, de ses formes et de ses effets, rapport par M. Bérenger (deuxième partie); 7° Mémoire sur les associations entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers, fondées avec subvention de l'État, par M. Louis Reybaud; 8° Considérations sur les tables de mortalité, par M. Villermé; 9° Rapport sur la question d'histoire mise au concours pour l'année 1850, par M. Guizot.

Les archives de la France, ou histoire des archives de l'Empire, des archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts, par Henri Bordier, ancien archiviste aux archives de l'Empire, etc. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de Roret et Dumoulin, 1855, in-8° de VI-412 pages. — En publiant une série de notices sur un grand nombre de dépôts d'archives existant en France, l'auteur de ce livre a rendu un incontestable service à la science historique. C'est surtout en ce qui concerne les archives de l'Empire que les notions réunies dans cet ouvrage sont nombreuses et d'une grande utilité pratique pour les recherches. Après un historique de ce grand établissement et des renseignements divers sur son personnel et son budget, sur les règles adoptées pour la conservation, le classement et la communication des documents, M. Bordier donne un inventaire très-intéressant et suffisamment étendu des richesses que renferment les cinq grandes divisions de ces archives : section législative, section administrative, section historique, section domaniale, section judiciaire. Cet inventaire est, à notre avis, la partie la plus importante de l'ouvrage. On trouve ensuite des détails curieux sur les objets renfermés dans l'armoire de fer des archives, et sur la collection de sceaux formée par les soins de MM. Letronne et de Wailly. Après les archives de l'Empire viennent les archives des ministères. L'auteur fournit des indications précieuses sur celles du dépôt de la guerre, des ministères des affaires étrangères et de la marine, et sur les archives de l'ancienne Université de Paris, déposées au minis-

tère de l'instruction publique. Quant aux archives départementales, M. Bordier se borne à des notions générales sur les travaux de classement que le Gouvernement y a fait entreprendre à diverses époques. Il examine aussi cette question : les documents renfermés dans les anciennes archives de la France ont-ils été aveuglément livrés aux flammes pendant la révolution? Sa conclusion est que ce reproche fait à la révolution est fort exagéré. « La destruction des titres, dit-il, fut énorme en « effet; mais, dans les départements, les dix-sept vingtièmes des documents brûlés « étaient indignes d'être conservés. » Cette publication ne contient aucun inventaire des archives départementales. En attendant l'achèvement du catalogue général dont l'exécution a été prescrite par le ministre de l'intérieur, M. Bordier renvoie le lecteur aux deux inventaires sommaires publiés par la commission des archives en 1847 et 1848. La dernière partie du volume est consacrée aux archives diverses, et plus spécialement aux archives municipales. On y trouve des indications sur les dépôts d'archives conservés dans cent quatre-vingt-cinq villes, bourgs ou châteaux de France, par ordre alphabétique. Ce sont des notices très-succinctes, mais d'autant plus utiles qu'on a été, jusqu'à présent, dépourvu de renseignements sur la plupart de ces dépôts.

Bibliothèque impériale. — Départements des imprimés. — Catalogue de l'Histoire de France. Tome Ier. Publié par ordre de l'Empereur. Imprimerie d'Hyacinthe Didot, au Mesnil (Eure); Paris, librairie de F. Didot frères; 1855, in-4° de XXIV-634 pages. — Voici le commencement d'exécution d'un immense travail depuis longtemps attendu et réclamé par tous les hommes d'étude. Le Gouvernement a entrepris de donner au public les catalogues de toutes les richesses contenues dans les divers départements de la Bibliothèque impériale, et en a confié la direction à M. Taschereau, administrateur-adjoint de cette Bibliothèque. Les documents relatifs à nos annales devaient naturellement prendre le premier rang dans les séries de cette grande publication. Le volume qui vient de paraître, et en tête duquel on trouve le rapport du ministre de l'instruction publique à l'Empereur et celui de M. Taschereau au ministre, est le tome Ier du Catalogue des ouvrages imprimés concernant l'histoire de France. Il renferme : le premier chapitre, consacré aux *Préliminaires et Généralités;* le second, comprenant l'*Histoire par époques* ou de *plusieurs règnes;* le troisième, contenant les ouvrages relatifs à l'*Histoire par règne,* y est conduit jusqu'à la mort de Louis XIII. Ce chapitre, pour arriver jusqu'à nos jours, se continuera dans les volumes suivants. Viendront ensuite, dans les autres volumes, les journaux et publications périodiques, l'histoire religieuse, l'histoire des institutions politiques ou histoire constitutionnelle, l'histoire administrative, diplomatique, militaire, les mœurs et coutumes, l'archéologie, la numismatique, l'histoire locale (provinces, départements, villes, communes, colonies), l'histoire nobiliaire et généalogique, enfin la biographie française. Des tables générales seront placées à la fin du *Catalogue de l'histoire de France.* Dans un supplément figureront, outre les ouvrages et les pièces entrant chaque jour à la Bibliothèque et venus trop tard pour être compris dans ce premier travail, les volumes et les pièces sur l'histoire de France que ne possède pas la Bibliothèque impériale, mais que les autres bibliothèques de Paris peuvent offrir aux travailleurs.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XX, imprimerie de Dupré, à Poitiers; librairie de Derache, à Paris, in-8° de 332 pages, avec dix planches. — Parmi les travaux d'histoire et d'archéologie qui composent ce volume, nous avons remarqué une étude sur une figurine en or représentant Angérone, déesse du silence, par M. Ch. Calmeil; une notice sur le monastère de

Montazai, de l'ordre de Fontevrault, par M. Fago, et des recherches sur la maison de Chatel-Aillon et sur les seigneurs de Marmande. Le volume est terminé par une biographie de François de Nuchèse, vice-amiral, intendant général de la marine en France, contenant des extraits de sa correspondance avec Louis XIV et Colbert.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'école impériale des Beaux-Arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon, sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur. Tome II. Imprimerie de veuve Belin, à Saint-Cloud; librairie de Dumoulin, à Paris; 1855, in-8° de XLIV-478 pages. — Les archives, trop longtemps négligées, de l'ancienne académie royale de peinture et de sculpture, ont fourni à M. Dussieux et à ses collaborateurs les Mémoires dont nous annoncions, il y a quelques mois, le premier volume, et qui viennent d'être complétés par la publication de celui-ci. Ce recueil intéressant pour l'histoire des arts se compose d'une série de notices sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture et de sculpture depuis son origine jusqu'en 1789. La plupart de ces notices sont de Guillet de Saint-Georges, de Lépicié, de M. de Caylus et de M. de Valory. On remarque particulièrement dans le second volume celles qui concernent Lafosse, Audran, Jouvenet, Coyzevox, Edelinck, Mignard, Rigaud, de Troy, Oudry, Parrocel et Chardin. Rédigées sur des documents officiels, ces biographies, dont la forme et le style laissent parfois à désirer, abondent en renseignements précieux sur les maîtres de l'école française. Une introduction étendue et une table des noms accompagnent l'ouvrage.

De l'électrisation localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique, par le docteur G. B. Duchesne, de Boulogne, accompagné de 108 figures intercalées dans le texte. Paris, 1855, 1 vol. in-8° de XII-926 pages, chez J.-B. Baillère. — Cet ouvrage contient l'histoire d'une découverte importante, d'une des plus habiles et des plus heureuses applications des sciences physiques à la physiologie et à la pathologie. En dirigeant et en limitant la puissance électrique dans les organes, l'auteur a déterminé d'abord, par un isolement dynamique et momentané, la part que chaque muscle ou chaque faisceau musculeux prend dans les séries de mouvements qu'ils sont chargés d'exécuter; et, comme M. Duchesne n'a jamais séparé l'étude de l'action individuelle et artificielle des muscles, de leur action naturelle ou physiologique, qui est une action d'ensemble ou synergique, il a fait faire un progrès considérable à la science de la mécanique animale, dont plusieurs points étaient restés jusqu'ici fort obscurs. En second lieu, c'est précisément cette double étude qui l'a mis sur la voie de la véritable cause de certaines lésions ou difformités qui tiennent à la prédominence des contractions isolées d'un ou de plusieurs muscles, sous l'influence de quelque désordre du système nerveux. Tout cela n'était encore que de la spéculation; mais bientôt l'électricité, qui était entre les mains de M. Duchesne un moyen de démonstration des phénomènes physiologiques les plus curieux et un instrument inattendu du diagnostic, est devenu un agent thérapeutique plus ou moins efficace contre un très-grand nombre d'affections qui tiennent au défaut d'équilibre des contractions musculaires, et particulièrement des paralysies locales et des amaigrissements partiels des membres. Chemin faisant, M. Duchesne a traité des questions de science pure, par exemple de la question si souvent controversée sur l'identité ou la non-identité du fluide nerveux et électrique; ses expériences l'ont conduit à soutenir la distinction des deux fluides. Les mêmes expériences lui ont fait reconnaître que les mouvements volon-

taires sont sous la dépendance d'une propriété inconnue jusqu'ici et qu'il appelle la *conscience musculaire*. L'auteur avoue lui-même que ces découvertes l'ont un peu effrayé : peut-être ne resteront-elles pas tout à fait telles qu'elles lui ont apparu; toutefois, l'Académie des sciences leur a donné un certain droit de bourgeoisie, en couronnant plusieurs des travaux de M. Duchesne. — Le traité *de l'électrisation localisée* est divisé en quatre parties : 1° art de localiser la puissance électrique dans les organes. Les expériences de M. Duchesne doivent surtout leur précision et leur sûreté aux améliorations notables qu'il a apportées dans les appareils destinés à mettre en jeu l'électricité d'induction; 2° étude de la physiologie des muscles; 3° et 4° applications pathologiques et thérapeutiques. — Ce livre se recommande particulièrement par l'emploi constant et sévère de la méthode expérimentale; les résultats nouveaux y sont présentés pour ce qu'ils sont en réalité, ou certains ou douteux. L'auteur ne va guère au delà de ce qu'il voit généralement; il voit bien. Peut-être, dans l'exposition, souhaiterait-on quelquefois un peu plus de clarté et de précision.

Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII, par M. Bertrandy, archiviste paléographe. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Treuttel et Wurtz, in-8° de 71 pages. — Les circonstances de l'élection de Jean XXII, élevé à la papauté le 7 août 1316, après la mort de Clément V, ont été racontées et appréciées diversement par les historiens. L'auteur du mémoire que nous annonçons en donne un récit détaillé, appuyé de documents inédits. Il prouve aussi que le véritable nom de ce pontife était Jacques *Daese*, et qu'il était fils d'un bourgeois de Cahors.

La Divine comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle, par M. Mesnard, premier vice-président du Sénat, président à la cour de cassation. *L'Enfer*. Paris, librairie d'Amyot, in-8° de VIII-496 pages. — Cette traduction nouvelle du Dante, fruit des veilles laborieuses d'un homme de goût qui s'est délassé des graves devoirs de la magistrature par l'étude de la philologie et des lettres, ne peut manquer d'intéresser vivement les amis de la littérature italienne. Elle se recommande par d'éminentes qualités. Sans rien laisser à désirer pour la pureté et l'élégance de sa version, l'auteur s'est heureusement approprié les formes poétiques et les hardiesses d'expression de son modèle.

Voyage dans le royaume de Grèce, par Edmond Yemeniz, précédé de considérations sur le génie de la Grèce, par Victor de Laprade. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Dentu, in-8° de XLIV-392 pages. — Cette relation de voyage et les considérations qui la précèdent sont empreintes d'une admiration vivement sentie pour le génie de la Grèce antique, et d'une grande confiance dans les destinées futures de la Grèce moderne. On trouve, dans la relation, des tableaux de mœurs intéressants, des descriptions agréables, mais rien qui soit de nature à satisfaire l'archéologue ou l'érudit.

Études sur le Péloponèse, par E. Beulé, ancien membre de l'École d'Athènes; publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1855, in-8° de VI-486 pages. — L'histoire, les mœurs, les arts des divers peuples du Péloponèse sont l'objet de ces nouvelles études d'un jeune érudit qui s'est déjà fait un nom honorable dans les lettres par ses travaux sur l'acropole d'Athènes. « J'ai désiré, dit-il, comparer aux « splendeurs de l'art athénien la pauvreté de Sparte, opposer au peuple le plus poli « de la Grèce le peuple réputé le plus rude. Amené ainsi au cœur du Péloponèse, « j'ai cherché dans des pays divers les traits divers de la physionomie grecque : en

« Arcadie, la simplicité des mœurs au milieu d'une nature belle et pittoresque; en « Élide, l'esprit religieux, qui maintient pendant treize siècles les magnificences du « culte; en Achaïe, la science du gouvernement; à Sicyone, l'amour de l'art et le « respect de la tradition dans les écoles; à Corinthe, le génie mercantile, le goût « du luxe et des jouissances. On dit qu'après le voyage, la patrie se fait mieux « sentir : la dernière page de ce livre ramène la pensée à Athènes et l'y laisse. »

ALLEMAGNE.

Atharva veda sanhita, herausgegeben von R. Roth und W. D. Whitney, Erste Abtheilung, Berlin, 1855, gr. in-8°, 1-390 pages. — Nous pouvons annoncer une bonne nouvelle aux amis des études indiennes : le quatrième et dernier Véda, l'Atharvan, vient de trouver des éditeurs. MM. Roth et Whitney se sont chargés de nous le faire connaître. La première partie qui a paru ne renferme que le texte sanscrit des dix-neuf premiers livres, le vingtième n'étant guère qu'un extrait du Rig-Véda. Pour le dix-neuvième livre, qui n'appartient pas à la composition primitive, les éditeurs ont collationné six manuscrits dont ils donnent les variantes, d'ailleurs peu nombreuses. La seconde partie contiendra une introduction, des notes critiques, la grammaire spéciale de ce Véda (Prâtiçâkhya), l'anoukramani ou index, et le rituel, avec une concordance de l'Atharvan et des trois autres Védas.

Studien des classischen Alterthums; akademische Abhandlungen, von E. von Lassaulx ; Regensburg, 1854, in-4° de VIII-551 pages, à Paris, chez Franck. — M. de Lassaulx, l'un des érudits et en même temps l'un des hommes politiques les plus distingués de l'Allemagne, a réuni dans ce volume divers mémoires académiques remplis de recherches curieuses, et qu'il était fort difficile de se procurer dans le commerce. En voici les titres : *Géologie des Grecs et des Romains ; — du Développement progressif de la vie grecque et romaine et de l'état présent de la vie allemande ; — de l'Étude des antiquités historiques des Grecs et des Romains ; — sur le livre du roi Numa ; — Prières, imprécations, serments, sacrifices des Grecs* et *des Romains ; — sur l'Oracle pélasgique de Jupiter à Dodone ; — du Saga (mythe) de Prométhée et de sa signification ; — sur les Lamentations de Lino ; et sur le Mythe d'Œdipe ; — Histoire et philosophie du mariage chez les Grecs ; — De mortis dominatu apud veteres* (*en latin*) ; — *Lettre à G. Goerres sur Jérusalem ; — Discours politiques tenus à Francfort et à Munich.*

Schoemanni Emendationes Agamemnonis Æchylæ. Gryphiæ, 1854, in-4° de 38 pages ; à Paris, chez Franck. — Hermann, dans la célèbre édition d'Eschyle à laquelle il a consacré plus de vingt ans de sa vie, passe généralement pour avoir plus qu'aucun autre amélioré l'un des textes les plus maltraités par les copistes. Mais, au dire de M. Schoemann, il reste encore, après les travaux d'Hermann auquel il rend toute justice, beaucoup de passages ou corrompus, ou mal restitués, ou inexactement interprétés. C'est à combler ces lacunes que s'est attaché le savant professeur de l'université de Greifswalde : il nous donne aujourd'hui ses remarques critiques, toujours ingénieuses, souvent parfaitement fondées, sur *l'Agamemnon*, et il espère poursuivre ce travail pour tout le reste d'*Eschyle*.

De naturali papillorum obligatione qui sine tutoris auctoritate contraxerunt, secundam principia juris romani, auctore R. S. Schulze. Gryphiæ, 1844, in-8° de VIII-60 pages ; à Paris, chez Franck. — L'illustre Savigny est d'avis que les jurisconsultes romains ont professé, sur cette question, des opinions si contradictoires, qu'il est impossible

de les mettre d'accord, et qu'il faut, par conséquent, n'en pas tenir compte pour la traiter dogmatiquement. M. Schulze cherche à établir, au contraire, qu'on peut arriver à établir une certaine concordance entre les lois romaines relatives à ce point si litigieux; il a en même temps traité les questions accessoires. Son travail témoigne d'une connaissance étendue des textes et d'une critique habile à les manier.

Prozess der Weltgeschichte u. s. w. (*Ensemble de l'histoire du monde comme fondement de la métaphysique; ou, le savoir du savoir est la science de l'histoire*), par H. Schildener, 1 volume in-8° de XXII-227 pages, Greifswalde, 1854; à Paris, chez Franck.—L'auteur s'efforce, dans cet ouvrage, qui atteste une ardeur et une science un peu juvéniles, de démontrer que la philosophie de l'histoire est le seul et vrai fondement de la métaphysique. Du reste, M. Schildener veut tenir un milieu difficile à observer et un peu équivoque entre le système philosophique de Hégel et celui de Herbart.

Symbolik u. s. w. (*Symbolique des confessions chrétiennes et des sectes religieuses. Symbolique de l'église catholique romaine considérée surtout dans la sphère de son organisation*), par Baier, 1 volume in-8°; à Grenoble, 1854; à Paris, chez Franck et Klincksieck. Ce volume est la suite du travail que nous avons annoncé dans le cahier de janvier de l'année 1854.—L'auteur, fidèle à son plan, préfère l'érudition aux discussions théologiques; aussi son ouvrage, rédigé avec beaucoup de mesure, renferme des recherches fort intéressantes, des faits curieux et des appréciations souvent judicieuses. On pourrait lire une partie du livre sans se douter que l'auteur est docteur en théologie d'une université protestante.

Carmina Hudsailitarum quotquot in codice lugdunensi insunt arabice edita adjectaque translatione adnotationibusque illustrata, ab J. G. L. Kosegarten, vol. Ier. Sumptu societatis anglicæ quæ *oriental translation* fund nuncupatur. Gryphisvaldiæ, 1 vol. in-4°, 1854, à Paris, chez Franck. — La famille des Hodhaylites, issue de Moudrica, remonte jusqu'à l'an 68 après J. C.; elle subsiste encore aux environs de la Mecque; elle s'était rendue célèbre par ses poëtes et par ses guerriers. Un manuscrit de Leyde, jusqu'ici inédit, contient une sorte d'anthologie hodhaylitique avec des commentaires, par Assakkari. C'est cette anthologie que vient de publier, aux frais de la Société asiatique de Londres, M. Kosegarten, professeur à Greifswalde. Le manuscrit de Leyde, beaucoup plus complet que celui de Paris, contient 44 grandes odes, 49 plus petites, et 169 pièces ayant moins de 10 vers. Nous reviendrons sur cette importante publication, qui comprendra trois volumes lorsqu'elle sera achevée.

Römische Geschichte, von Th. Mommsen, Ier vol., s'étendant jusqu'à la bataille de Pydna. Leipzig, 1854, 1 vol. in-8° de 644 pages.

Griechische Mythologie, von L. Preller, 2 vol. in-8° de 528 et 363 pages; à Paris, chez Klincksieck et chez Franck. — Le libraire Weidmann, de Leipzig, a entrepris la publication d'une série de manuels sur l'histoire de l'antiquité classique grecque et romaine. Ces manuels, confiés aux érudits les plus distingués de l'Allemagne (MM. Lange, Hertz, Curtius, Schömann, Bergk, Preller, Kiepert, Jahn, Ritschel), comprendront l'histoire civile et politique, l'histoire littéraire, l'archéologie, la mythologie, la géographie et la métrique. Ces manuels, qui doivent tenir le milieu entre les livres populaires et les ouvrages de haute érudition, sont destinés à répandre et à vulgariser les connaissances qui sont trop généralement regardées comme étant le domaine exclusif des savants de profession. A en juger par les trois volumes que nous avons sous les yeux, il est certain, du moins, si le but du libraire Weidmann est atteint, qu'en Allemagne la classe intelligente, mais non livrée exclusive-

ment à la culture des lettres, est capable de supporter une dose d'érudition qui effrayerait la grande majorité des lecteurs français, et qu'elle est en état de saisir et de goûter des notions abstraites et des systèmes historiques qui, chez nous, ne dépassent guère le cabinet du philosophe ou de l'historien. Aussi avons-nous la conviction qu'une traduction française des *Manuels-Widmann* trouverait peut-être plus d'accueil dans les écoles et parmi les professeurs ou les érudits que parmi les gens du monde. — Les ouvrages publiés ou en cours de publication sont : Preller, *Mythologie grecque*, 2 vol. in-8°; et Mommsen, *Histoire romaine*, dont le premier volume seul a paru. — M. Mommsen était, sans contredit, un des savants de l'Allemagne les mieux préparés, par ses études et ses belles publications, à écrire une histoire de Rome, aussi s'est-il acquitté de sa tâche avec un plein succès. Ses vues sur l'origine de Rome, sur le principe de sa puissance, sur sa constitution intérieure, sont exposées avec autant de finesse que de verve. On regrette seulement de ne trouver aucune citation, même aucun renvoi aux auteurs anciens ou modernes. M. Mommsen, raconte, expose, mais il faut le croire sur parole. Pour notre part, nous l'engageons fort à ne pas continuer sur le même plan, à indiquer au moins les sources au bas des pages, sinon à rapporter les textes *in extenso;* nous souhaiterions même que le prochain volume nous apportât, en supplément au premier, une liste des auteurs consultés, avec l'indication des pages et des lignes auxquelles les citations doivent se rapporter dans ce premier volume. — M. Mommsen a embrassé son sujet dans sa plus grande généralité; il fait l'histoire de l'Italie et non pas de Rome seulement. Il divise cette histoire en deux grandes sections : histoire intérieure de l'Italie jusqu'à sa réduction sous le joug de la souche italique, et histoire de la domination de l'Italie sur le monde. « Nous aurons donc à exposer, dit-il, l'établissement de la race italique sur la Péninsule, les dangers que « coururent sa nationalité et son existence politique de la part des Étrusques et « des Grecs, son asservissement partiel par ces peuples d'une origine et d'une civilisation plus ancienne, sa révolte contre ces étrangers, leur anéantissement ou leur « asservissement; enfin les combats entre les deux souches italiques, Latins, Samnites, « et la victoire définitive des Latins à la fin du ve siècle de la fondation de Rome : ce « sera le sujet des deux premiers livres. La seconde section comprendra : les guerres « puniques, à la suite desquelles la domination de Rome s'étendit rapidement jusqu'à « ses frontières, et bien au delà de ces frontières; 2° le long *statu quo* de l'empire, « et la destruction complète de la puissance romaine. Ces événements seront racontés « dans le troisième livre et dans les suivants. » — M. Preller, et nous l'en louons fort, n'a pas craint, dans son excellent travail sur la mythologie grecque, d'accumuler les citations au bas des pages, et de mettre ainsi le lecteur à même de vérifier ses assertions. Son ouvrage est partagé en deux grandes sections, dont chacune est comprise dans un volume : *Les dieux et les héros*. Cette division a peut-être l'inconvénient de faire perdre quelquefois de vue le développement historique de la religion grecque, et la simultanéité des créations mythologiques, ou des traditions empruntées à des nationalités étrangères. Il ne faut pas oublier non plus que les héros sont, en général, des dieux avortés; des candidats malheureux que la faveur populaire n'a pas portés aux sommets de l'Olympe. — L'auteur, tout en profitant des meilleurs travaux récemment publiés sur la mythologie, a le droit de dire qu'il a, par ses propres efforts, éclairci plus d'une question de détail, et que, pour l'ensemble, il a ouvert des horizons nouveaux. Ces progrès tiennent, dit M. Preller, à deux circonstances : d'abord à un voyage en Grèce, qui, en lui faisant mieux comprendre la nature physique du pays, lui a donné une compréhension plus exacte de

la relation des localités avec le caractère de certains faits historiques, et particulièrement avec les créations mythologiques; en second lieu, à la nécessité où il s'est trouvé d'étudier à la fois la mythologie grecque et la mythologie romaine, puisqu'il s'est chargé de l'histoire de ces deux mythologies. — M. Preller a peut-être un peu trop restreint son cadre en s'abstenant de tout ce qui regarde le culte, le dogme, l'ethnographie et l'histoire primitive des peuples. Toutefois son *Introduction* présente, sur ces divers sujets, des considérations générales qu'il paraît avoir l'intention de développer ailleurs. C'est donc surtout du *matériel* de la mythologie, s'il nous est permis de nous servir de cette expression, que M. Preller s'occupe dans les deux volumes que nous annonçons. Du reste, on saisira facilement la difrence des points de vue entre notre auteur et M. Creuzer, quand on saura que, pour M. Preller, la mythologie est le développement plus large par les chants populaires, par la poésie savante et par l'art, de l'instinct symbolique, fondement de toute religion naturelle (non révélée).

ITALIE.

Glossulæ quatuor magistrorum super chirurgiam Rogerii et Rolandi, nunc primum ad fidem codicis Mazarinei eddidit Dr Car. Daremberg. Neapoli, 1854, in-8° de XLIV-228 pages. A Paris, chez J.-B. Baillière.—Tous les historiens de la chirurgie, et M. Lajard, dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France*, ont parlé du *Commentaire des quatre maîtres sur la chirurgie de Roger et Roland*, comme d'un texte qui avait complétement disparu des bibliothèques de France, et qui n'existait plus qu'à Oxford, où jamais personne n'avait songé à le copier et à le publier. M. Daremberg a découvert ce précieux monument de la littérature chirurgicale du moyen âge dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine. Une Introduction critique précède le texte. L'auteur établit d'abord l'authenticité du livre par les nombreuses citations que Guy de Chauliac en avait faites, puis il montre que ce commentaire doit être attribué à un seul auteur, et non pas à quatre, essayant, en outre, d'expliquer comment s'était formée cette espèce de légende des quatre maîtres, et d'où venaient les noms qu'on leur avait imposés. Subsidiairement, il a fourni des renseignements nouveaux sur le texte même de la chirurgie de Roger et Roland. Pour le texte des prétendus quatre maîtres, il s'est attaché à reproduire fidèlement le manuscrit de la Mazarine, et ne l'a corrigé que là où le sens faisait complétement défaut. Cette publication est fort intéressante pour l'histoire littéraire du moyen âge.

TABLE.

Pages.

Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; Grammaire de la langue d'oïl, etc.; Guillaume d'Orange, etc.; Altfranzösische Lieder, etc. (1er article de M. Littré.) 205

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (9e article de M. Cousin.) 217

Le Lotus de la bonne loi, traduit du sanscrit par M. E. Burnouf, etc. (9e et dernier article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 242

Nouvelles littéraires 257

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1855.

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, effectuée en Égypte d'après des observations du lever et du coucher du soleil, dans l'alignement des faces australe et boréale de la grande pyramide de Memphis, par M. Mariette.

PREMIER ARTICLE.

L'opération astronomique dont je vais rendre compte, n'a pas été faite dans le dessein d'apporter quelque nouvel élément de perfection à notre science moderne. C'est simplement la répétition pratique, et actuelle, d'une de celles que les prêtres de Memphis ont pu effectuer avec le plus de facilité, il y a des milliers d'années, après que les Pyramides eurent été bâties. Sa réalisation aujourd'hui, par les mêmes procédés, tire tout son intérêt du motif qui l'a fait entreprendre. Quel a été ce motif, et quelles circonstances l'ont fait naître? Voilà ce que je dois expliquer d'abord. Cela exigera que je revienne rapidement sur une succession d'idées et de recherches, qui, depuis près d'un demi-siècle, ont vivement occupé les antiquaires, les mathématiciens, les astronomes: et qui continuent maintenant de se poursuivre avec ardeur, dans une voie désormais plus assurée. Mais la marche de l'intelligence n'est pas sans rapport avec celle d'un voyageur. Quand on est une fois sur la bonne route, il est satisfaisant et instructif de regarder le point d'où l'on est parti et celui où l'on est arrivé; de mettre en ordre les matériaux déjà recueillis; et de pressentir les progrès qui se préparent. Cette

halte de la pensée, peut même être aussi intéressante qu'utile, si l'on n'y perd pas trop de temps. Je voudrais pouvoir lui donner ces deux caractères, dans le récit que je vais essayer.

Lorsque l'armée française, qui fit la conquête de l'Égypte en 1798, se fut répandue dans les parties les plus reculées de cette contrée mystérieuse, toutes les merveilles jusque-là presque inconnues de l'ancienne civilisation pharaonique se révélèrent, dans leurs imposantes ruines, aux regards du cortége de savants, principalement composé d'ingénieurs, de dessinateurs, et de géomètres, qui avaient accompagné l'expédition. Partout, sur ce sol aujourd'hui presque désert, ils rencontraient, avec un étonnement mêlé d'admiration, des monuments de dimension gigantesque, temples, palais, tombes royales, tout couverts à l'intérieur et au dehors, de bas-reliefs et de peintures encore éclatantes, représentant des scènes religieuses, des triomphes militaires où l'on reconnaissait à leurs traits les races conquises, même les travaux des arts et les occupations journalières du peuple, comme les amusements des rois. Pendant que l'on s'attachait à copier ces restes précieux, avec autant de fidélité que le permettait leur nombre, et la multitude de figures hiéroglyphiques que l'on y voyait annexées, sans avoir aucune idée de leur signification, même présumable, on découvrit d'autres monuments, dont les détails, plus immédiatement assortis aux connaissances abstraites des explorateurs, leur parurent avoir une importance scientifique d'un ordre bien plus relevé. C'étaient des temples entiers, immenses, également remplis de peintures et de sculptures, dont les sujets se rapportaient évidemment aux phénomènes célestes. Le soleil, la lune, les étoiles et le firmament qui les rassemble, s'y voyaient partout figurés dans des scènes diverses, soit isolés, soit réunis, et présentés comme les objets d'un culte religieux, ayant des formes très-variées. On y aperçut même des tableaux d'ensemble, systématiquement tracés, sculptés aux plafonds de chambres intérieures, ou des portiques, sur lesquels les douze signes emblématiques du zodiaque grec, entremêlés d'astérismes stellaires, se trouvaient rangés circulairement ou longitudinalement, dans l'ordre de succession suivant lequel le soleil les parcourt. Tout ce spectacle si imprévu, s'offrant à des esprits spécialement adonnés aux études mathématiques, n'ayant sur l'astronomie que des notions générales prises dans les livres modernes, sans aucune pratique de cette science, sans avoir eu préalablement l'occasion ni même la possibilité d'en étudier et d'en discuter l'histoire, n'ayant ainsi aucun moyen de distinguer les différents âges des monuments qu'ils avaient sous les yeux, faut-il

s'étonner qu'ils aient cru y voir la preuve encore subsistante d'une ancienne science astronomique propre à l'Égypte, ayant servi de type à l'astronomie grecque, et remontant bien au delà, dans la nuit des temps? Cette illusion était trop forte, et trop conforme au système de mythologie astronomique qui avait alors la vogue en France, pour qu'il leur fût possible d'y échapper. Le plus éminent d'entre eux, Fourier, mathématicien habile et sagace, mais purement spéculatif, soutint, embrassa sans hésiter, cette idée séduisante; et sa supériorité reconnue, lui valut le périlleux honneur d'en être l'apôtre. Il l'exposa sous une forme dogmatique dans un mémoire devenu célèbre, où, sans discussion ni preuve aucune, il reporte à XXV siècles avant l'ère chrétienne l'établissement complet de l'astronomie égyptienne, comprenant, dès lors: la connaissance de l'écliptique; sa division en douze parties désignées par des symboles figurés, les mêmes qu'ont employés les Grecs; puis, concurremment avec l'année civile de 365 jours, l'adoption d'une année sacrée terminée par deux retours consécutifs de l'étoile Sothis, le Sirius grec, à son lever héliaque, année reconnue variable aux différents âges de l'Égypte, selon les constellations zodiacales dans lesquelles se trouvait le soleil aux instants où ce lever s'opérait; enfin, la notion distincte de l'année sidérale, et du déplacement progressif des points équinoxiaux[1]. Tout cela, selon Fourier, avait été constaté par les anciens Égyptiens; et c'étaient les résultats de cette science acquise qu'ils avaient inscrits sur leurs monuments. Malheureusement, il n'avait pas autour de lui d'auxiliaire assez versé dans l'application des théories astronomiques, pour suppléer à ce qui lui manquait en ce genre. Car ce déplacement progressif du soleil dans la série des constellations zodiacales, quand Sirius s'est levé héliaquement sur l'horizon de l'Égypte, à des époques distantes, qui est la base de tout son système, et que les Égyptiens auraient signalé sur leurs différents zodiaques, en y marquant le commencement de l'année sacrée, d'abord dans le Lion, puis dans le Cancer, ce déplacement, dis-je, n'a aucune réalité. Un calcul astronomique incontestable, et incontesté, prouve que, depuis XXVIII siècles avant l'ère chrétienne, jusqu'à un siècle et demi après cette ère, et l'on pourrait étendre plus loin ces limites, le soleil, lors du lever héliaque de Sirius en Égypte, s'est toujours trouvé, soit dans le Cancer, si l'on veut le rapporter aux signes mobiles de l'écliptique, soit dans le Lion, si l'on veut considérer son lieu réel parmi les constellations fixes. En

[1] *Recherches sur les sciences et le gouvernement de l'Égypte*, par M. Fourier. Description de l'Égypte, tome I; Antiquités, Mémoires, p. 803.

sorte que la circonstance commune à ces deux énoncés, c'est que, pendant tout ce temps, il est constamment resté dans la même constellation et dans le même signe, ce qui est diamétralement contraire au changement de constellation ou de signe, que Fourier lui suppose, et par lequel il explique les modes divers de partage des douze symboles figuratifs de sa marche annuelle, dans les zodiaques de Denderah et d'Esné [1]. Mais on n'envisagea pas d'abord la question à ce point de vue mathématique. Le système mis en avant par les savants voyageurs, adopté par eux avec une foi entière, soutenu par l'autorité d'un grand nom, se propagea dans le monde académique comme un fait reconnu, passé à l'état de dogme philosophique; et la démonstration qui le renversait causa un grand scandale quand on la produisit.

Toutefois, des considérations d'une autre genre, avaient déjà battu ce système en brèche. Le mémoire dans lequel Fourier a exposé ses vues sur les zodiaques découverts en Égypte ne fut publié qu'en 1809, à la fin du tome Ier du grand ouvrage, où les membres de la commission française, rendus à leur patrie, travaillaient à rassembler les résultats de leurs pénibles explorations. Mais, bien avant leur retour, le bruit de cette découverte, et des conséquences qu'ils en tiraient, s'était répandu dans le monde savant. Denon, revenu avant eux, avait rapporté une riche collection de dessins, tant du temple de Denderah, que du zodiaque même, et il les communiqua à Visconti. L'œil exercé de cet habile iconographe, lui fit tout d'abord reconnaître dans la disposition et le tracé des figures zodiacales, ainsi que dans les détails d'ornementation du temple, une foule d'indices qui lui rendirent suspecte la haute antiquité que l'on avait attribuée à ce monument; et, dans une note annexée en 1801 à la traduction d'Hérodote par Larcher, page 567, l'impression générale qu'avaient faite sur lui ces dessins de Denon, lui fit dire avec une assurance qui parut alors bien hardie : « L'architecture du temple « de Denderah, quoique dans le goût égyptien, et même quelques-uns « des hiéroglyphes sculptés sur ses murs, offrent des rapports d'analogie « non équivoques, avec les arts de la Grèce. » Le temps n'a fait que confirmer cette première décision de Visconti; et ce mot, *non équivoques*, qu'il y employa, est un trait de sagacité archéologique admirable. Depuis lors, un grand nombre de voyageurs instruits, et d'artistes éminents, Huyot et Gau entre autres, sont revenus en Égypte sur les traces de la commission française, pour vérifier, perfectionner,

[1] Biot, *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*, in-8°, 1823, pages 234 et suiv.

étendre ses découvertes. Ils ont visité ces mêmes palais, ces mêmes temples qu'elle avait décrits; ils y ont relevé de nouveaux détails; ils ont pénétré plus avant, et en ont reconnu d'autres également couverts de sculptures et de légendes hiéroglyphiques, que leur crayon habile a dessinées avec une fidélité scrupuleuse. Ils se sont unanimement accordés à y reconnaître des édifices de construction intentionnellement analogue, dont les sculptures représentent des scènes religieuses de même nature, appliquées à des divinités portant les mêmes insignes; mais tous y ont remarqué aussi des modifications, des dissemblances de style, qui les font évidemment appartenir à des âges divers, depuis les temps pharaoniques, jusqu'aux époques grecque et romaine; ceux où l'on trouve des zodiaques complets, étant exclusivement des plus récentes. Pour un dessinateur ou un architecte habile, les caractères qui font apercevoir ces différences d'âge, ne sont pas douteux. Cette intuition artistique est du même genre que celle qui fait reconnaître à un paléographe l'âge d'un manuscrit, et à un musicien les faibles dissonances qui échappent à une oreille moins exercée. Dans tous ces cas, l'induction résulte d'une multitude d'impressions antérieurement recueillies, qui, réunies, donnent au raisonnement la vivacité d'une sensation; et la conclusion en est tout aussi certaine[1].

Des preuves d'une tout autre nature ont confirmé cette importante distinction. Pococke dans les premières années du XVIIIe siècle, avait remarqué des inscriptions grecques tracées sur plusieurs édifices égyp-

[1] Je trouve dans les *Ægyptiaca* de W. Hamilton un passage qui montre bien, à quel point la pratique intime des arts graphiques était indispensable, pour saisir les nuances qui distinguent les âges de monuments égyptiens encore existants. Hamilton était un amateur d'antiquités, ayant une instruction générale, mais nullement artiste. Voici comme il exprime ses impressions à la page 18 de cet ouvrage :

« Les monuments d'antiquité de la haute Égypte présentent une apparence tout « à fait uniforme; et la première impression que le voyageur en reçoit, le porte à « les croire d'une même époque, ou d'époques peu différentes. Le plan et la dispo- « sition des temples, offrent partout une grande ressemblance. Les mêmes carac- « tères hiéroglyphiques, les mêmes formes de divinités, portant les mêmes insignes, « et honorés selon des rites pareils d'adoration ou d'hommage, se voient sculptés « sur leurs murailles, depuis Hermopolis, jusqu'à Philæ. Ils sont construits en « pierres de même sorte; et l'on n'aperçoit que de très-légères différences dans le « degré de perfection du travail, ou la qualité des matériaux. Partout où la force « de l'homme n'a pas été employée pour détruire ces édifices, ils sont tous dans le « même état de conservation ou de décadence. »

Mais dans cette uniformité apparente, l'œil exercé de l'artiste ou de l'antiquaire, découvre des indices sensibles de dissemblance, et des différences évidentes de temps.

tiens, et il en avait rapporté des copies, malheureusement trop incorrectes pour qu'on pût les interpréter avec sûreté. Les membres de la commission française, ont relevé avec tout le soin dont ils étaient capables celles qui se sont offertes à eux; et il faut sans doute leur savoir beaucoup de gré, d'avoir, parmi les dangers de la guerre, ajouté ce pénible travail à tant d'autres, qui étaient plus assortis à leurs études professionnelles. Lorsqu'ils firent paraître le premier volume de leur grand ouvrage, en 1809, M. Hamilton publia en Angleterre la première partie d'un recueil intitulé *Ægyptiaca*, contenant ces mêmes inscriptions et beaucoup d'autres, qu'il avait recueillies lui-même en Égypte, dans un voyage entrepris immédiatement après le départ de l'armée française, avec la sécurité que lui donnait son titre d'Anglais, et la pacification relative du pays. Dans ce travail, et dans celui de la commission française, se trouvaient deux inscriptions grecques particulièrement relatives au temple de Denderah; l'une sculptée sur le listel de la corniche du pronaos de ce temple, l'autre sur un petit propylon, ou porte extérieure, d'un mur d'enceinte qui communiquait autrefois avec le temple, par un édifice maintenant ruiné. Le zodiaque circulaire lui-même ne fut apporté en France qu'à la fin de 1821. Jusque-là on ne le connaissait que par les dessins de Denon, de la commission d'Égypte, et par un modèle en cire qui avait été exposé au salon en 1819. Mais déjà ces annonces avaient excité au plus haut degré l'attention des savants ainsi que la curiosité du public; et les débats relatifs à la signification du monument, à sa destination intentionnelle, à son antiquité présumable, se multiplièrent avec une extrême vivacité. Ce courant d'idées porta Letronne à entreprendre l'analyse des deux inscriptions grecques de Denderah, pour voir si elles ne fourniraient pas des éléments de critique, applicables aux questions controversées. Son habileté comme helléniste, son érudition variée, la familiarité qu'il s'était acquise avec l'histoire et les détails du gouvernement de l'Égypte, sous les dominations grecque et romaine, tout cela joint à la sagacité infinie de son esprit, lui donnait une aptitude toute spéciale pour une discussion de ce genre. Il en fit d'abord l'objet de trois remarquables articles, qu'il inséra dans le *Journal des Savants*, en 1821. Mais cette épreuve lui ayant appris que ses démonstrations deviendraient plus sûres et plus évidentes en devenant plus générales, il étendit ce même travail à toutes les inscriptions grecques et latines que le zèle croissant des voyageurs avait déjà recueillies, en très-grand nombre, sur des monuments égyptiens; et de là résulta ce magnifique ensemble de discussions critiques, s'éclairant et se justifiant les unes par les autres, qu'il

publia en 1823 sous le titre de : *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte sous la domination des Grecs et des Romains.* La conclusion générale, et irrécusable, qui se tire de cet ouvrage, c'est que, les Égyptiens, au moins jusqu'au siècle des Antonins, ont conservé, sans modifications essentielles, la religion et les arts de leurs ancêtres, et qu'ils ont élevé des monuments dans un style d'architecture et de sculptures aussi semblable qu'il leur était possible à celui des plus anciens temps. Pour les édifices de Denderah, en particulier, Letronne pose en fait, je n'ose dire démontre, que l'inscription du propylon en l'honneur d'Auguste, et l'inscription du pronaos en l'honneur de Tibère, ne sont pas de simples dédicaces faites par les Tentyrites à chacun de ces empereurs, de portions de l'édifice général antérieurement existantes; mais qu'elles désignent le propylon et le pronaos, comme ayant été construits, ou tout au moins achevés sous leur règne, par les gens du pays; car bien qu'on n'y trouve pas le mot *ἐποίησαν*, qui caractériserait indubitablement une coopération actuelle, Letronne juge qu'il était inutile, parce qu'une participation effective à la confection de ces ouvrages a dû seule autoriser les inscriptions qu'on y appliquait. L'instinct de la flatterie pourrait bien n'avoir pas eu toujours tant de scrupule. Quoi qu'il en soit, le fond de la conclusion est certain. Lorsque Champollion, après la grande découverte qui lui donna l'intelligence de l'écriture hiéroglyphique, alla visiter l'Égypte, en 1828 et 1829, il employa une journée à l'examen des monuments de Denderah. Il reconnut, sur la partie la plus ancienne de la muraille extérieure, les figures en proportions colossales de Cléopâtre et de son fils Ptolémée César; sur le pronaos, de nombreuses légendes impériales, relatives à Tibère, Caïus, Claude et Néron. Dans l'intérieur du naos, et des chambres érigées sur la terrasse supérieure du temple, il vit, comme tous les voyageurs, les murs, les plafonds, les colonnes, recouverts d'une profusion infinie de sculptures, représentant des scènes religieuses, ou des sujets qui semblent se rapporter à l'astronomie; mais, ce qu'il eut grand soin de constater, parmi toute cette magnificence, pas un seul des cartouches royaux dont on y a tracé l'encadrement, n'est rempli d'une légende nominative. Tous ont été laissés intentionnellement vides; même sur le restant du plafond d'où l'on a extrait le zodiaque circulaire, que l'on avait supposé en contenir deux, dont l'un portait le mot *αὐτοκράτωρ*, écrit en caractères phonétiques[1]. Ces deux cartouches y existent en effet, mais

[1] Champollion, *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie*, pages 91-92, 1833. Le texte manuscrit est beaucoup plus affirmatif que le texte imprimé. On y lisait : *le plaisant de l'affaire*, c'est que le morceau *du fameux zodiaque*, qui portait le cartouche (qui se

non remplis. D'après une remarque curieuse de M. Mariette, il ne faut pas regarder cette circonstance, comme décelant un ouvrage inachevé; c'est l'indice assuré d'une époque grecque ou romaine. Dans les monuments pharaoniques, les cartouches royaux portent toujours des légendes nominatives. Quand on ne les trouve pas présentes, on reconnaît qu'elles ont été effacées à dessein. Sous les Ptolémées et les empereurs au contraire, elles sont souvent insérées, mais souvent omises avec intention. Le cartouche n'y est plus alors que le signe abstrait du pouvoir royal. On a suivi cet usage dans la décoration intérieure du naos de Denderah : elle est donc d'époque grecque ou romaine. Aussi les sculptures qui la composent ont-elles paru à Champollion d'un style tellement dégénéré du pharaonique, qu'il en fait descendre l'exécution jusqu'au temps de Trajan ou d'Antonin.

La date comparativement moderne de ce monument et de ses décors, se trouvant ainsi indubitablement prouvée par tout ce concours de caractères archéologiques et artistiques, nous pouvons aujourd'hui aborder avec moins de crainte, des questions qui, au moment de sa découverte, étaient infiniment périlleuses. Pourquoi, dans quelle intention, a-t-on érigé sur la plate-forme du temple, trois chambres contiguës, dont toute l'ornementation semble se rapporter au ciel; celle du milieu portant à son plafond un tableau sculpté, de forme circulaire, couvert d'une multitude de figures emblématiques, accompagnées d'étoiles, parmi lesquelles serpentent les douze signes du zodiaque grec, rangés dans l'ordre de succession, suivant lequel le soleil les parcourt, et représentés comme marchant tous en un même sens, qui, dans la situation où le tableau est placé, se trouve être le sens du mouvement diurne; représentation à laquelle on a attaché tant d'importance, qu'on l'a reproduite en développement longitudinal, au plafond du portique du pronaos? Doit-on voir là un tableau régulier de la voûte céleste, construit en projection, avec la connaissance de l'astronomie grecque appropriée aux idées égyptiennes, et se rapportant à quelque phénomène astronomique, lié

trouvait rempli dans la gravure par une légende) est encore en place; et que ce *même cartouche est vide* comme tous ceux de l'intérieur du temple; et *il n'a* jamais *reçu un seul coup de ciseau.* Cette circonstance importante est confirmée par un dessin de M. Prisse effectué avec des soins minutieux sur le lieu même, et il l'a publiquement attestée par son témoignage personnel dans une note que Letronne a insérée à la fin d'un de ses Mémoires (Académie des inscriptions 1845) page 104. L'éditeur des lettres de Champollion avait supprimé, à l'impression, cette déclaration si explicite de son frère ; sans doute, par ménagement pour la commission d'Égypte et pour Fourier, encore vivant alors. Il ne l'a communiquée à Letronne qu'en 1845; quand Fourier n'existait plus.

à la religion du pays? ou faut-il n'y voir qu'une décoration, soit religieuse soit artistique, dont la distribution a été réglée par le seul caprice du dessinateur? L'alternative n'est pas sans importance. Car, dans le premier cas, on pourrait y retrouver des traits de connexion, entre la science abstraite des Grecs, et les notions d'astronomie que les Égyptiens avaient fort antérieurement acquises par le seul secours des yeux, comme une foule d'écrivains de l'antiquité, depuis Aristote jusqu'à Cicéron et Sénèque, en rendent témoignage. Dans le second cas, au contraire, toute interprétation de ces tableaux serait vaine; et ils n'auraient pour nous aucun intérêt. J'ai constamment soutenu la première opinion; Letronne la seconde. Les raisons sur lesquelles nous nous sommes appuyés tous deux, sont depuis longtemps publiées. Je n'ai nullement l'intention, ni ne me donnerai la mauvaise grâce, de renouveler aujourd'hui ces débats avec un adversaire qui n'est plus; et je ne les ai rappelés que pour écarter des conséquences trop absolues, qui détourneraient de recherches ultérieures par lesquelles on pourrait rejoindre l'ancienne astronomie des Égyptiens à celle des Grecs.

Delambre a élevé contre toute tentative de ce genre, une fin de non-recevoir, qui lui semblait irrécusable. Si les Égyptiens avaient observé très-anciennement des solstices et des équinoxes dont ils auraient déterminé les époques entre des limites d'erreur d'un, ou même de deux jours, comment se fait-il qu'on n'en trouve aucune mention quelconque dans l'ouvrage de Ptolémée, qui avait tant d'intérêt à rechercher ces anciennes déterminations, et à s'en servir? Ce comment est bien facile à deviner. Pour que Ptolémée pût employer de telles observations dans ses calculs, à titre de données antérieures, il ne suffisait pas qu'elles eussent été faites, et qu'elles lui fussent connues. Il fallait qu'il pût les rattacher à son temps, au temps d'Antonin, par une énumération continue de jours, sans interruption d'un seul. Peut-on supposer cette réduction praticable, même pour peu de siècles, dans un pays qui fut longtemps régi par des dynasties différentes, ayant chacune leurs villes capitales, comptant des ères distinctes à partir de l'avénement de chaque souverain; un pays ravagé aussi par des guerres furieuses, depuis l'invasion des Hycsos jusqu'à celle des Perses; où la continuité de la chaîne des temps n'aurait pu être rétablie, que par le rapprochement et la discussion critique de registres locaux, dont un seul perdu, ou détruit, rendait pour toujours impossible d'en renouer les anneaux! Que Ptolémée n'ait pas mentionné ces observations, au cas où elles eussent existé, quand elles ne pouvaient lui servir, il n'y a rien là qui doive surprendre. Car il nous a laisser ignorer de même toutes celles d'Hipparque

qu'il n'a pas employées. Il n'a pas mentionné non plus une seule éclipse de lune ou de soleil observée en Égypte. Est-ce à dire que les Égyptiens n'en auraient pas vu? Et s'ils en ont vu, comme cela est infaillible, peut-on imaginer qu'ils ne les auraient pas remarquées, et notées sur leurs registres sacerdotaux, eux qui avaient des cérémonies religieuses, attachées aux phases de la lune, ainsi qu'on le voit par leurs rituels funéraires[1]? Dans le traité *Des Météores*, qui, s'il n'est d'Aristote, est du moins d'un auteur très-ancien, ayant lui-même une pratique intelligente des observations célestes, ils sont cités comme ayant vu et enregistré des phénomènes analogues, bien plus rares, et d'une perception bien plus difficile; à savoir, des *rencontres*, nous dirions aujourd'hui des occultations ou des appulses, d'étoiles par des planètes, ou des planètes entre elles[2]. Sénèque nous fournit encore, sur ce point, un témoignage décisif. Car au livre VII, chap. III des *Questions naturelles*, il nous apprend que, postérieurement à Eudoxe, le géomètre astronome Conon, l'ami d'Archimède, avait rassemblé, dans un ouvrage spécial, les observations d'éclipses de soleil conservées par les Égyptiens. « *Conon, postea* « *diligens, et ipse inquisitor, defectiones quidem solis servatas ab Ægyptiis* « *collegit.* » A quoi il ajoute : « *Nullam autem mentionem fecit cometarum,* « *non prætermissurus, si quid explorati apud illos comperisset.* » La conclusion n'est pas exacte, mais je cite le passage entier pour montrer que Sénèque avait eu sous les yeux ce livre de Conon. Or, si les Égyptiens

[1] L'exemplaire du grand rituel funéraire, conservé au musée royal de Turin, qui porte le cartouche d'un Pharaon de la 20e dynastie, a fourni à Champollion le passage suivant. « 1° Titre du chapitre X, partie III, section I. *Livre des cérémonies, lorsque la lune est jeune,* (nouvelle?) *le 1er du mois.* Tous les exemplaires du même rituel, que l'on possède dans les différents musées de l'Europe, ne sont que la reproduction plus ou mois étendue d'un texte très-anciennement consacré. Ainsi le rite prescrit par ce passage, était général. Sur une stèle très-ancienne, conservée aussi au musée de Turin, M. de Rougé a trouvé inscrite une hymne, *dans laquelle il est expressément recommandé d'observer la lune.* La principale difficulté que l'on a pour distinguer, et interpréter des textes relatifs à la lune, c'est qu'elle y est fréquemment désignée par des expressions symboliques, dont l'application précise à ses différents états, n'est pas encore fixée. — [2] Μετεωρολογικῶν βιβλ. I. Cap. VI, page 23, édition Ideler. Leipsick 1834. A cette occasion, l'auteur dit que, de son temps, on a vu *deux fois* la planète Jupiter occulter une étoile des Gémeaux; et, par un calcul approximatif, je trouve que ce phénomène a pu en effet s'opérer vers l'an 350 avant notre ère. Il y a dans ce même chapitre VI un passage qui décèle une pratique d'observation si subtile qu'Ideler lui-même n'en a pas compris le sens. C'est celui où il est dit qu'une certaine étoile, à peine perceptible quand on la regardait en face, devenait très-visible, quand on la regardait obliquement. Ce fait est aujourd'hui familier aux astronomes. Il tient à ce que la rétine est relativement plus sensible, dans les portions de sa surface où elle est habituellement moins employée.

consignaient dans leurs registres des phénomènes pareils, dont les retours ne leur étaient pas possibles à prévoir, puisqu'ils ont pu seulement être calculés par les théories modernes, à cause des variétés d'aspect que les parallaxes y introduisent, ils devaient encore moins omettre les éclipses de lune qui étaient liées à leurs rites, et dont la période se présente d'elle-même; puisqu'elles reviennent, sans faute, après dix-huit années solaires plus dix ou onze jours, et encore plus exactement après la période chaldaïque, $6585^{j}\frac{1}{3}$. Pourquoi donc Ptolémée n'a-t-il fait aucun usage de ces éclipses observées en Égypte? Elles lui auraient été plus avantageuses que celles des Chaldéens, dont il n'a pu extraire qu'un très-petit nombre qui fussent dans les conditions convenables pour établir ses théories. Car cela lui aurait évité l'incertitude produite par la réduction du méridien de Babylone au méridien d'Alexandrie qu'il n'a pu que très-imparfaitement évaluer. Mais le manque de dates continues pour les rattacher à son temps a suffi pour les lui rendre inutiles; et, alors selon son usage, il n'en a rien dit, parce que des anciens, et même d'Hipparque, il ne cite que ce qui lui sert.

La fin de non-recevoir, élevée par Delambre contre les anciennes observations des Égyptiens, n'est donc pas fondée en bonne critique. A la vérité nous ne connaissons pas encore les signes précis, par lesquels ils auraient caractérisé les équinoxes, les solstices, et les éclipses, sur leurs monuments, ou dans leurs papyrus. Mais ce n'est que depuis peu, qu'on a cherché à les y découvrir. Quand il fut une fois avéré que les représentations zodiacales de Denderah, d'Edfou, et d'Esné, étaient relativement modernes, l'attention des égyptologues s'était détournée, prudemment peut-être, des sujets astronomiques; et ils les avaient pris, dans une sorte de dédain érudit, presque équivalent à une proscription. Ils ont été ramenés tardivement à s'en occuper, par l'espoir, d'en extraire des données utiles à la chronologie. Depuis qu'ils ont recommencé d'y revenir, M. Lepsius, et M. de Rougé, ont mis en lumière des documents qui nous découvrent, avec quelles modifications, quelles métamorphoses, certaines spéculations à la fois astronomiques et astrologiques, ont passé des Égyptiens aux Grecs. Ils ont rendu accessibles à l'interprétation et au calcul un recueil de *levers d'étoiles*, une sorte de *parapegme*, dont la date absolue remonte à 1240 ans avant l'ère chrétienne, et qui n'a pu être construit, même projeté, qu'après une longue et intelligente pratique des observations célestes. J'en parlerai plus tard. Mais je veux d'abord continuer de suivre la succession des idées dans l'ordre où elles se sont produites; et je reprends le fil de ma narration.

Letronne n'a pas connu ces nouveaux documents. L'antiquité exa-

gérée que l'on avait voulu attribuer aux représentations zodiacales trouvées en Égypte, lui inspirait une vive répugnance pour tout ce qui semblait y avoir rapport; et il inclinait fortement à nier, comme Delambre, que les anciens Égyptiens, eussent obtenu quelques déterminations astronomiques, à peu près exactes, avant les Grecs. Il fut confirmé dans ces idées absolues, par une découverte curieuse, qui s'offrit à lui, en 1824, et qu'il suivit avec une rare habileté. Le célèbre voyageur Cailliaud avait rapporté de Thèbes une momie, singulièrement remarquable par son volume, la nature de ses ornements, la multitude de ses enveloppes, la configuration de la caisse qui la renfermait; surtout par un zodiaque grec complet, peint à l'intérieur, dont les figures entremêlées d'emblèmes égyptiens, présentaient des ressemblances frappantes, avec les représentations analogues trouvées à Denderah, et à Esné. On la débarrassa soigneusement de ses linceuls, en présence d'une nombreuse assemblée de savants, dans l'espoir qu'on y découvrirait quelque manuscrit qui éclaircirait ces particularités. Mais on trouva seulement, sous les bandelettes extérieures, un petit papyrus hiéroglyphique, portant à sa marge le mot Πετεμένων, écrit en grec cursif. Plus tard, Champollion reconnut ce même nom, tracé en caractères phonétiques sur le papyrus, qui ne lui parut exprimer qu'une légende funéraire. Ainsi le mystère du zodiaque peint au fond de la caisse, restait entier.

Mais au dehors, sur le couvercle, on avait remarqué les traces d'une courte inscription grecque, presque effacée. Cailliaud en donna un *fac-simile* à Letronne, qui se mit à la déchiffrer, avec tous les secours que lui fournissait son érudition paléographique, et l'aptitude pour ainsi dire instinctive, que lui avait donnée, pour un travail pareil, la multitude des inscriptions grecques recueillies en Égypte, qu'il avait précédemment analysées, et interprétées avec tant de succès. En étudiant les linéaments de celle-ci, en la comparant à une autre plus complète qui avait appartenu à une momie trouvée dans le même caveau, il parvint à la restituer tout entière. Il reconnut alors que toutes deux appartenaient à des individus d'une même famille grecque, établie en Égypte. Il retrouva toute la filiation du Pétéménon de Cailliaud; la durée de sa vie 21 ans, 4 mois et 22 jours; la date de sa mort l'an XIXe de Trajan, le 8 payni, concordant avec le 2 juin de l'an 116e de notre ère. Il montra que tous les détails de l'ornementation de la momie, et jusqu'à la forme de la caisse, rappelaient des usages grecs, mêlés aux rites égyptiens. Examinant alors le zodiaque peint au fond de la caisse, il vit que le signe du capricorne avait été détaché de la série des douze, et reporté au-dessus

de la tête d'une figure de femme, qui, dans tous les monuments égyptiens représente la déesse *Ciel*. Il en conclut que cette particularité désignait le signe céleste sous lequel l'individu Pétéménon était né; ce qui se trouva effectivement vrai par les dates exprimées. Ainsi le zodiaque peint dans cette caisse, y avait une application purement astrologique. Les interprétations du Zadig de Voltaire n'étaient, ni plus ingénieuses, ni plus précises.

Alors Letronne se demanda pourquoi ce zodiaque, comme tous les autres que l'on avait découverts en Égypte, se trouvent avoir été tracés à des époques tardives de la domination romaine. Il donna de ce fait deux raisons très-plausibles, et je pourrais dire péremptoires. La première, c'est que les croyances astrologiques, quoique très-anciennement établies en Chaldée et en Égypte, comme l'attestent formellement des passages de Cicéron et d'Hérodote, ne se sont répandues chez les Romains qu'après que la conquête les eut mis en rapport intime avec l'Égypte, et y étaient devenues principalement dominantes sous les règnes de Trajan, d'Adrien, et d'Antonin. L'autre raison, celle qui en faisait alors rattacher les applications à la série des douze emblèmes figurés qui constituent le zodiaque grec, c'est que ces emblèmes, pris individuellement et dans leur ensemble, désignant autant de groupes stellaires répartis sur le contour de l'écliptique, sont d'invention grecque; leurs configurations, leurs limites, et même leur nombre n'ayant été définitivement fixés que fort tard. De sorte que les Romains, et avant eux les Grecs établis en Égypte, n'avaient pas pu les tracer sous d'autres formes, que celles avec lesquelles ils les avaient reçus.

Jusque-là Letronne s'était tenu strictement dans les faits. Mais, de ces démonstrations si judicieusement sévères, il tira deux conséquences, à mon avis, trop générales, qui, si on les admettait comme des décisions définitives, arrêteraient invinciblement toutes les recherches que nous pouvons faire, pour retrouver les traces de l'ancienne astronomie des Égyptiens. Je les rapporterai ici dans les termes mêmes, par lesquels il les a exprimées.

La première c'est que « le zodiaque de Denderah, et tous les autres « monuments du même genre, n'ont probablement eu aucun autre objet « que d'exprimer quelque combinaison astrologique, telle que le thème « natal, soit d'un prince, soit de la construction du temple, ou d'une de « ses parties, ou bien tout autre thème à la fois astrologique et reli- « gieux [1]. » La seconde, c'est que ces monuments, déchus ainsi de cette

[1] Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations*

« haute antiquité qu'on leur avait supposée, perdent presque toute leur « importance. Ils ne sont plus qu'un simple objet de curiosité, qui peut « fournir quelques rapprochements à l'artiste et à l'antiquaire; mais qui « n'offre désormais aucun but de recherche vraiment philosophique: « car, au lieu de recéler, comme on se l'était promis, le secret d'une « science perfectionnée, bien avant le déluge, ils ne seraient plus que « la preuve encore vivante, d'une des faiblesses qui ont le plus déshonoré l'esprit humain[1]. »

Je n'ai certes aucune propension à défendre la haute antiquité que Fourier et, à sa suite, toute la commission d'Égypte, ont attribuée aux zodiaques découverts en Égypte. Dès 1821, lorsque cette opinion régnait dans toute sa force, j'ai le premier démontré mathématiquement, que le phénomène céleste sur lequel elle repose n'a jamais existé. Mais, précisément parce qu'ils ont été tracés avec la connaissance de l'astronomie grecque, ce que je savais par les jugements des artistes et les recherches mêmes de Letronne, quand je publiai mon travail en 1823, peut-on logiquement affirmer, qu'à l'instar du zodiaque inscrit dans la caisse de Pétéménon, ces tableaux sculptés sur les plafonds et sous le portique d'un temple consacré à l'une des plus grandes divinités de l'Égypte, ne représentent que des fantaisies astrologiques, ou mythologiques, sans aucun rapport intentionnel avec le ciel? Ne serait-il pas plus naturel d'y soupçonner la présence de la science grecque mise au service des conceptions égyptiennes, et nous offrant pour ainsi dire, des idées *bilingues* à démêler? C'est ce que j'ai cherché à faire dans l'ouvrage que je viens de rappeler. Je ne prétends pas justifier ici l'exécution mais le but. Un curieux exemple de cette fusion d'idées a été découvert depuis dans le zodiaque circulaire de Denderah même. Mais ceci m'amène à parler des nouveaux documents que j'ai tout à l'heure annoncés; et j'en remets l'exposition à un autre article. Je fatiguerais trop l'attention de nos lecteurs, si je les entraînais maintenant dans un ordre de considérations tout différent de celles que je viens de leur présenter; et, pour leur intérêt comme pour le mien, je profiterai de la maxime : *cuique diei sufficit malitia sua.*

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

zodiacales, qui nous restent de l'antiquité. Paris, in-8°, 1824, pages 94-95. — [1] *Ibid.* page 110.

Athènes aux xve, xvie et xviie siècles, par M. le comte de Laborde, 2 vol. in-8°. Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon.

PREMIER ARTICLE.

Que restait-il d'Athènes au xve siècle? quels débris, quelles ruines, quels monuments encore debout s'étaient jusque-là conservés? en quelle estime étaient-ils, qu'en savait-on, qu'en disait-on dans l'Occident? Telles sont les questions qui ont inspiré à M. de Laborde ces deux élégants volumes, pleins d'ingénieuses recherches, de documents inédits, de planches curieuses, de piquantes vignettes, de tous ces accessoires, en un mot, dont il sait, mieux que personne, semer ses publications, et qui leur donnent comme un caractère de raretés bibliographiques.

On s'étonne peut-être du choix de son sujet. Pourquoi, dans l'histoire d'Athènes, ne prendre que le xve, le xvie et le xviie siècle? pourquoi s'enfermer dans cette époque, sans jeter un regard ni en avant ni en arrière? La raison la voici : ce n'est point un ouvrage à part, un livre isolé et complet qu'entend nous donner M. de Laborde, c'est un extrait, un fragment, une feuille détachée d'un grand travail inédit, qu'il consacre à la ville, ou plutôt au temple de Minerve, au monument qui fut la gloire d'Athènes, au Parthénon. Déjà quelques livraisons, publiées il y a sept ou huit ans, ont donné la mesure de cette importante entreprise; l'œuvre est interrompue, elle n'est pas abandonnée : l'auteur, du moins, nous le promet, et, nous n'en doutons pas, il tiendra sa parole. Malgré les catastrophes et les révolutions qui, jusqu'ici, l'ont arrêté, son Parthénon verra le jour. En attendant, il nous offre un à-compte, et c'est toujours autant de pris.

Ce fragment, après tout, est un livre à lui seul. Détaché de l'ensemble, on s'aperçoit à peine qu'il lui manque une fin et un commencement. C'est une suite, un complément à l'histoire d'Athènes, un appendice utile autant que peu connu. Tout le monde en effet sait à peu près, ou croit savoir ce qu'était cette admirable ville aux jours de sa splendeur, tout le monde sait aussi, même sans l'avoir vu, ce qu'elle est de nos jours, mais, entre ces deux époques, en général on ne sait rien. C'est à combler cette lacune que travaille M. de Laborde.

La tâche est difficile; il s'agit de dresser d'âge en âge la carte des monuments d'Athènes, d'en suivre siècle par siècle, et, pour ainsi dire, pierre à pierre, les mutilations successives. Pour un pareil travail quels

témoins consulter? où trouver beaucoup de Pausanias? où sont les voyageurs anciens qui parcouraient ce sol de Grèce avec l'idée de nous laisser des notes et de dresser pour notre usage l'inventaire de ce qu'ils avaient vu? C'est déjà presqu'un miracle qu'au deuxième siècle de notre ère un homme, par exception, ait eu cette pensée et se soit donné cette peine pour le plaisir et l'instruction de la postérité. Sans lui que saurions-nous? à quelles conjectures, à quelles hypothèses en serions-nous réduits? Déjà même il venait un peu tard pour trouver tout à sa place dans Athènes : ce n'était plus la ville de Périclès. Il eût fallu nous la décrire quelques siècles plus tôt, avant Sylla, avant Néron, et même avant Hadrien. Ces trois hommes, chacun à sa façon, ne l'avaient guère ménagée. Sylla s'était vengé de l'affront d'un long siége en châtiant jusques aux monuments; Néron, sans prendre comme lui la ville par escalade, n'en avait pas moins mis ses chefs-d'œuvre au pillage, arrachant les marbres et les bronzes, les statues et les tableaux, les chapiteaux et les corniches, pour en décorer ses palais et ses jardins d'Italie; Hadrien, au contraire, n'avait eu pour Athènes que trop d'amour, s'il est possible; jamais il n'y porta ni le fer ni la flamme, il n'y déroba rien, mais il y construisit et y restaura beaucoup. Pour construire on détruit, en restaurant on altère. Athènes, avant Pausanias, avait donc déjà subi trois grands fléaux qui défigurent une cité, la guerre, la rapine, et les restaurations. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y paraissait guère : elle restait encore, même sous les Antonins, le plus merveilleux musée que jamais les hommes auront vu.

C'est à deux cents ans de là, après qu'Alaric et ses Goths se furent jetés comme un torrent sur l'Attique, que tout dut prendre un autre aspect. Là commence, à vrai dire, la destruction d'Athènes. Le mal fut-il aussi profond que le disent et Claudien et la tradition, écho de son poëme? Zosime soutient que non; il ne veut pas qu'il y ait eu grand ravage, et la raison qu'il en donne c'est que Minerve elle-même avait arrêté les coups. Sa grande ombre, nous dit-il, se dressa devant Alaric, couvrant la ville et les remparts de sa redoutable égide. Un argument moins poétique, moins agréable aux païens du VIe siècle, un simple récit contemporain ferait mieux notre affaire; on le chercherait vainement. En ce temps-là les esprits droits, s'il en restait encore, n'écrivaient plus; les beaux esprits subtilisaient. Meursius, dans tout son recueil, ne cite pas, que nous sachions, un seul fragment, une seule scholie qui soit du moindre secours pour éclaircir ce simple fait, quel était l'état d'Athènes après le passage des Goths? M. de Laborde, plus heureux que Meursius, a-t-il trouvé sur ce sujet quelque source inconnue?

Son Parthénon nous l'apprendra, mais franchement nous en doutons.

La même obscurité, la même impossibilité d'obtenir des témoignages tant soit peu sérieux s'étend aux siècles suivants. Le silence est complet. Claudien peut avoir outré les dégâts matériels causés par les barbares, nous sommes porté à le croire; mais ce qu'il n'a point dit, et ce qui est certain, c'est la ruine morale qui suivit de près ce terrible ouragan. Dès la fin du ve siècle la ville intellectuelle était morte. Ces écoles, sa dernière splendeur, cette vie philosophique et littéraire qui, depuis si longtemps, lui tenait lieu de vie publique et presque de liberté, il n'en était plus question. Les maîtres, les disciples, tout avait disparu; et, lorsque Justinien prononça par décret la fermeture et la suppression des écoles d'Athènes, ce n'était point de sa part acte de tyrannie, fantaisie de despote, c'était la consécration légale d'un fait déjà consommé. Longtemps avant Justinien, Synésius écrivait : « S'il « reste à cette pauvre Athènes une ombre de célébrité, ce n'est plus à « ses philosophes qu'elle la doit, c'est à ses marchands de miel [1]. »

Presque réduite à l'état de bourgade sous les empereurs byzantins, elle tomba dans un tel oubli, que son nom même sembla se perdre. Les navigateurs de l'Archipel l'appelaient *Sétine* au IXe siècle, ne se doutant même pas qu'Athènes avait été son nom; et pourtant ses ruines étaient là! Mais qui les visitait? Quel pèlerin, parti de Gênes ou de Marseille, se serait arrêté pour contempler le Parthénon? Ils cinglaient tous vers les lieux saints, les yeux baissés, n'hésitant qu'entre deux ou trois itinéraires plus directs les uns que les autres. Athènes n'était pas sur leur route; et ce n'était pas pour de telles reliques qu'ils se seraient détournés d'un jour. Les pieux voyageurs ne devaient donc pas tirer la malheureuse ville de son obscurité; ils en savaient sur son compte encore moins que les nautonniers de Rhodes ou de Naxos. Mais, quand les pèlerinages se changèrent en croisades, quand il fallut occuper militairement les côtes de la Grèce, s'y assurer des postes, des abris, des refuges, alors la position d'Athènes et surtout celle de l'Acropole ne manqua pas d'être remarquée; on lui trouva, comme à la butte de Montlhéry par exemple, ou à telle autre motte féodale, les conditions requises pour asseoir un donjon. Alors le noble nom de la ville antique reparaît dans le monde, associé à un mot tout moderne : c'est à titre de duché qu'Athènes ressuscite.

Une longue série de ducs francs, bourguignons, champenois, na-

[1] *Epist. CLVI.*

politains, toscans, la possèdent pendant trois siècles; que font-ils de ses monuments? De quel œil les regardent-ils? Ont-ils pour ces chefs-d'œuvre indifférence ou respect? Ici encore, complet silence. On trouve bien, et depuis quelque temps on explore dans les bibliothèques de l'Europe d'utiles documents sur les établissements des croisés dans la Grèce, mais un seul mot concluant et de quelque intérêt sur les monuments d'Athènes, nous ne pensons pas qu'on l'ait encore trouvé. Ce qu'on sait, ce qui est manifeste à ceux qui visitent les lieux, c'est que les ouvrages de défense, les remparts, les bastions construits vers cette époque, sont presque entièrement composés de pierres ou de marbres taillés à l'antique, et couverts pour la plupart de sculptures ou d'inscriptions. La tour carrée par exemple, le donjon qui domine les Propylées, n'est pas autrement bâtie. S'était-on procuré ces matériaux par des démolitions récentes, était-ce, au contraire, d'anciens débris abattus depuis longues années, nul ne le saurait dire. On n'a que le corps du délit, on n'en sait pas la date; et telle est l'insouciance universelle en ces temps-là pour ce genre de trésors, que c'est pure chimère de vouloir deviner par la faute de qui nous les avons perdus. Aussi bien sous les ducs que sous la domination byzantine, toute enquête est impossible, faute de témoignages. Aussi comprenons-nous que M. de Laborde ait écarté de ses deux volumes cette partie énigmatique de son sujet; il nous en parlera dans le corps de l'ouvrage; pour aujourd'hui il fait son choix, il se donne un cadre restreint et ne remonte qu'à l'époque où quelques documents écrits jettent un certain jour sur les questions qu'il veut résoudre. C'est au milieu du xve siècle que ce changement s'opère, au moment, chose étrange, où de nouveaux barbares fondent sur l'Archipel et en chassent les fils des croisés.

Athènes fut occupée par les Turcs trois ans après la chute de Constantinople, en 1456; elle fut prise sans coup férir, sans que son dernier duc, Acciajuoli, tentât la moindre résistance. Ce triste personnage n'en fut pas moins étranglé; sa lâcheté ne lui profita pas; elle ne rendit service qu'aux monuments d'Athènes qui, pour cette fois du moins, ne coururent aucun danger. M. de Laborde prétend même que la conquête fut un bonheur pour eux; qu'ils gagnèrent à changer de maîtres; qu'Omar et ses soldats ne brisèrent pas une pierre, tandis que, jusque-là, les chrétiens avaient tout mutilé. Cette extrême indulgence paraît peut-être un peu paradoxale. C'est oublier bien vite que ces bons musulmans venaient de mettre à sac les chefs-d'œuvre de Byzance; tout au moins voudrait-on savoir sur quelle autorité l'auteur se fonde. Il nous dit bien qu'il a des preuves; mais où sont-elles? Dans son *Parthé-*

non; et par malheur son Parthénon, lui seul le connaît jusqu'ici. C'est là l'inévitable inconvénient des publications fractionnées, des fragments pris au cœur d'un ouvrage; quand on procède ainsi, on doit se résigner à des répétitions ou à des omissions regrettables. Du reste, n'insistons pas : nous avons accepté les réserves de l'auteur, il faut prendre son livre tel qu'il est et au moment où il le commence.

Nous sommes donc en 1456 et les Turcs sont maîtres d'Athènes. Or c'est à ce moment, c'est trois ou quatre ans après cette prise de possession que doit avoir été écrit un document, le premier qui apparaisse enfin après ce long sommeil, indice curieux d'un certain retour de respect et de curiosité pour les antiquités d'Athènes. Ce document consiste en quelques feuillets, d'une écriture grecque du xve siècle, intercalés et comme enfouis, jusqu'à ces derniers temps, au milieu de pièces théologiques de la même époque, dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne. Ottfried Muller, le premier, reconnut en 1840 que ces six ou sept pages inachevées et entremêlées de lacunes étaient une description topographique d'Athènes, un carnet de voyage, un mémento en forme d'itinéraire, et que çà et là quelques mots permettaient, sinon d'en connaître l'auteur, du moins d'en fixer approximativement la date.

On comprend tout le prix d'un pareil document. La description de *l'anonyme*, c'est ainsi qu'on est réduit à l'appeler, est une sorte d'état des lieux coïncidant fort à propos avec l'installation des nouveaux conquérants, c'est à-dire avec l'instant où M. de Laborde entre en matière; aussi n'oublie-t-il rien pour la mettre en relief; il nous en donne une copie textuelle, un *fac-simile* complet, calqué sur le manuscrit, puis une transcription et une traduction suivie de notes et de commentaires.

Le Grec qui a écrit ces pages, treize cents ans après Pausanias, avait-il lu les *Attiques?* On le suppose tant il semble emprunter à l'ancien voyageur ce qu'on peut appeler sa méthode. C'est le même procédé en face des monuments; il les passe en revue, il les décrit, sans jamais se mettre en scène; c'est aussi la même concision poussée souvent jusqu'à l'obscurité. Mais là se bornent les analogies; entre Pausanias et l'anonyme de 1460, il y a la même distance qu'entre les siècles où ils ont vécu et les choses qu'ils ont vues. Le grand mérite de Pausanias, ce qui rachète tous ses défauts, c'est d'écrire dans un temps bien informé, de traiter un sujet qui n'a rien de problématique; le nom des monuments, leur origine, leur destination, les artistes qui les ont construits, il sait tout cela, parce que tout le monde autour de lui le savait plus ou moins; il n'a eu besoin, pour être exact, que de faire des ques-

tions, les réponses ne lui ont pas manqué; et, si parfois il raconte des fables, ce sont celles que tout le monde adoptait, des fables consacrées, des hypothèses mythologiques sur l'origine de certaines constructions. Son imitateur, au contraire, parle de choses qu'il ignore, et que ceux qu'il consulte ne connaissent pas mieux que lui. Dans cette ville où il nous promène, il sait qu'il y eut jadis de grands noms, des monuments célèbres, mais ces monuments, où sont-ils? Personne n'est là pour le lui dire : il faut qu'il s'oriente lui-même. Les édifices qu'il rencontre, il les baptise comme il peut, prenant les noms presque au hasard, et choisissant de préférence les plus illustres, les plus pompeux. C'est ainsi qu'il nous conduit devant les palais de Miltiade, de Thémistocle, de Léonidas, dans les écoles de Socrate, de Platon, de Démosthène, d'Aristote, de Sophocle, d'Aristophane, aux habitations de Solon et de Thucydide; autant d'attributions fantastiques et de pure invention. Est-ce donc un rêveur que ce Grec? Son témoignage est-il puéril, sans valeur et sans utilité? Nullement. A côté de ces dénominations erronées, échos lointains de contes populaires et d'absurdes traditions, viennent d'utiles renseignements. Ainsi nous apprenons, par quelques mots qui lui échappent à son entrée dans l'Acropole, que les Propylées, à cette époque, avaient encore leurs plafonds, leurs couvertures et leurs dallages de marbre; que le temple d'Érechtée, qu'il prend pour un portique et même pour le portique par excellence, pour le portique des stoïciens, était encore couvert au dedans et au dehors de ses ornements dorés et décoré de pierres précieuses. Il a beau faire des *quiproquo* et se tromper à chaque pas, ses bévues elles-mêmes ont leur prix; souvent ce qu'il a cru voir nous sert d'indice pour deviner ce qu'il a vu. Peu importe par exemple qu'il appelle *théâtres* toutes les constructions à gradins qu'il trouve sur sa route, et qu'il transforme en *écoles* tous les autres édifices, de quelque forme qu'ils soient; le point essentiel, c'est qu'il a vu beaucoup de monuments, la plupart encore debout; c'est qu'il a vu le stade et d'autres lieux de réunions publiques, conservant encore leurs gradins et leurs dispositions principales. Peut-être même ce mot *école*, dont il fait un si étrange abus, n'est-il pas toujours employé aussi à faux qu'il en a l'air. N'oublions pas que, pendant plusieurs siècles, les étudiants romains s'étaient comme emparés d'Athènes et l'avaient convertie en une sorte d'université. On devait y compter alors, comme à Oxford ou à Cambridge, presque autant d'écoles que de maisons, et bien des monuments, construits à toute autre fin, avaient dû être appropriés aux besoins de l'enseignement; de là des dénominations qui contredisent notre savoir, qui nous semblent risibles, et dont Icti-

nus et Callicrate auraient souri comme nous, mais qui peut-être, à notre insu, ont été vraies un certain jour, puis se sont conservées durant le Bas-Empire, et jusqu'au temps de notre voyageur. On voit donc que, par bien des côtés, il y a dans ce court document d'amples sujets d'induction et d'études.

Il prouve, à notre avis, deux choses principales : d'abord, que, malgré dix siècles d'abandon, malgré les Goths et les iconoclastes, malgré les spoliations impériales, malgré les travaux militaires des ducs et des polémarques, Athènes, au xve siècle, possédait des restes considérables de son antique architecture. Ses monuments, en général, devaient être moins altérés, moins dégradés que ceux de Rome à la même époque. Un climat plus doux et plus égal, des matériaux plus résistants et plus massifs, un mode de construction et d'appareil plus difficile à entamer, tout avait dû protéger les monuments d'Athènes, tout, jusqu'à la décadence de la ville elle-même. Obscure, solitaire, éloignée de la scène du monde, elle en était plus à l'abri de la destruction. Ce n'est pas impunément qu'une grande cité ressuscite de ses cendres et reste, même après sa chute, la métropole de l'univers. Elle ne se perpétue qu'à condition de se détruire; c'est aux dépens de la ville ancienne que la nouvelle se construit. Et pourtant, voyez dans les récits de Poggio Bacciolini combien de temples, de tombeaux, de thermes, d'amphithéâtres, de colonnes et d'arcades, ne compte-t-il pas à Rome, lui qui se plaint d'en avoir vu tant détruire[1]? Voyez ce que Pétrarque, un peu avant Poggio, nous dit du septizonium de Sévère. Cent ans à peine écoulés, que restait-il de tout cela? La Rome du xve siècle était donc incomparablement plus riche en débris de l'antiquité que la Rome qui nous reste aujourd'hui; à plus forte raison Athènes, vers la même époque, offrait-elle au voyageur un spectacle dont ce qui subsiste ne peut donner aucune idée. Ce n'est ni le temps ni la main de l'homme, c'est la poudre à canon seule, nous le verrons tout à l'heure, qui pouvait ravager et presque anéantir ces admirables masses. Une longue série de monuments, non pas intacts, mais encore à moitié debout et de forme encore accusée, voilà ce qu'en 1460 l'anonyme avait vu à Athènes, voilà ce qu'avant tout nous apprend son récit.

Ce qu'il nous enseigne en second lieu, c'est que ces débris visibles, ces traces matérielles étaient tout ce qui restait de la ville antique : les souvenirs avaient disparu; on ne savait plus rien de son histoire. Les

[1] *De varietate fortunæ*, p. 21, édit. de Paris, 1723, in-4°.

premiers siècles de Byzance, les premiers temps du christianisme étaient l'extrême limite où les regards pouvaient encore atteindre; au delà commençait une profonde nuit. Aussi voyez notre anonyme en face du Parthénon : à qui en attribue-t-il l'honneur? prononce-t-il les noms de Phidias et d'Ictinus ? Il ne sait même pas que ces deux hommes ont existé. Pour lui les architectes du Parthénon sont Apollôs et Eulogios, c'est-à-dire, selon toute apparence, les deux premiers auteurs de sa ruine, les deux maçons byzantins qui firent une église du temple de Minerve. L'échancrure, la brèche énorme, qui coupe en deux le fronton oriental, le pronaos détruit, ses six colonnes renversées, voilà l'œuvre dont il restait souvenir, voilà ce qu'en 1460 on appelait avoir construit le Parthénon. Le *sic vos non vobis* a-t-il jamais reçu plus belle application, et quel exemple pourrait mieux nous apprendre le degré d'ignorance et d'oubli de leur gloire où les Grecs étaient alors tombés ?

Quand on faisait de telles méprises sur le sol même de Grèce, il était tout simple qu'en France, en Italie, en Allemagne, en Flandre, on ne se piquât pas de plus d'exactitude. Voulait-on représenter Athènes dans une de ces chroniques à figures qui racontaient l'histoire du monde depuis Noé jusqu'au xve siècle, l'artiste traçait de fantaisie la vue à vol d'oiseau de sa ville ou de sa bourgade, flamande s'il était Flamand, allemande, s'il était né au delà de la Meuse ou du Rhin, puis il écrivait au bas : « Ceci est le portrait de l'antique cité d'Athènes. » M. de Laborde met sous nos yeux deux portraits de ce genre, tirés, l'un de la chronique de Jean de Courcy, en date de 1473, l'autre de la grande chronique de Nuremberg. Ici des toits pointus, de hauts beffrois, des flèches élancées, on se croirait à Bruges; là des coupoles, des dômes arrondis, comme à Cologne ou à Mayence. Ces sortes d'anachronismes et de travestissements n'avaient alors rien de rare. Était-il plus étonnant de faire d'Athènes une forêt de clochetons et de machicoulis, que de coiffer Pilate du chaperon florentin, ou d'affubler César d'un pourpoint à l'espagnole. Quel artiste en ce temps-là s'inquiétait de la couleur locale, de la vérité du costume? On ne peignait au vrai que les visages : ce qui était bien quelque chose; mais personne, avant Mantegna et son école, ne s'était avisé de consulter la colonne Trajane pour savoir qu'un soldat romain n'était ni armé ni vêtu comme un hallebardier de l'empereur Maximilien.

Laissons donc ces représentations fantastiques d'Athènes; c'est une irrévérence qui ne s'adresse pas spécialement à la Grèce et à ses chefs-d'œuvre : nos dessinateurs et nos peintres avaient alors pour toutes choses ce même sans-façon. Ce qui semble plus étrange, c'est qu'à la

même époque, vers 1465, un docte architecte, un des *San-Gallo*, l'oncle d'Antoine, s'occupant lui aussi des monuments de la Grèce, n'en ait fait que des croquis en quelque sorte imaginaires. Dans un précieux portefeuille conservé à la bibliothèque Barberini, au milieu d'une centaine de feuilles de parchemin sur lesquelles ce maître habile a reproduit les principaux édifices d'Italie, exactement mesurés par lui, on trouve, de sa main, quelques dessins des monuments d'Athènes. Ces dessins, cités par Winckelmann, et avant lui par plusieurs voyageurs, ne valaient pas tant de célébrité. M. de Laborde nous donne en *fac-simile* la feuille qui représente le Parthénon. C'est presque une caricature, ou, du moins, un mélange confus et à peine intelligible des formes architecturales du Panthéon de Rome et de quelques réminiscences des métopes et du fronton occidental de Phidias. Évidemment San-Gallo n'avait pas vu la Grèce; ce n'était pas d'après nature que sa plume avait tracé ces croquis. Comment donc avait-il mêlé de pareilles fantaisies à des études sérieuses? Une note marginale nous l'explique. San-Gallo tenait d'un Grec, venant d'Athènes, les modèles de ces dessins; il les avait copiés de confiance, sans s'assurer de leur fidélité; et, comme le trait en était maladroit et indécis, en les copiant il les avait interprétés. De là ces indications, ces motifs de sculpture grecque encadrés dans des souvenirs d'architecture romaine.

Ainsi le xve siècle tout entier, en Occident comme en Orient, ne fournit pas une notion véritablement exacte sur l'état des monuments d'Athènes. On n'en tire que des fables ou des demi-vérités qui ne valent guère mieux. En sera-t-il autrement du xvie? Cet âge d'or de la philologie et de l'érudition, ce siècle nourri de grec, élevé dans l'amour, dans la prédilection des lettres grecques, peuplé de beaux esprits parlant grec dès le berceau, n'aura-t-il pour Athènes et pour ses ruines ni sympathie, ni curiosité? Ne voudra-t-il pas visiter, connaître, étudier cette mère-patrie de l'art grec? Ses savants, ses artistes n'en feront-il pas le but d'un nouveau genre de pèlerinages? Non, le xvie siècle s'écoule comme le xve sans la moindre préoccupation, sans le moindre souci de la Grèce, sans chercher à savoir s'il existe ou s'il n'existe pas sur son sol des traces de son passé. Cet oubli, cette indifférence, venaient sans doute en partie de la peur qu'on avait des Turcs. Ces gardiens incommodes guérissaient de l'envie d'aller voir leurs trésors. Pour naviguer dans ces parages, même après la paix conclue entre la Porte et Venise, il fallait être trafiquant: les savants ne s'y hasardaient pas. Dans tout le xvie siècle, M. de Laborde a pris la peine de le constater, il ne s'est pas fait un livre, on n'a pas imprimé un récit de voyage d'où ce point

tirer, au sujet de la Grèce, le moindre renseignement. Les uns, André Thevet, par exemple, dans sa *Cosmographie du Levant*, parlent d'Athènes comme s'ils l'avaient vue, mais de manière à ne tromper personne; c'est de la pure supercherie à peine déguisée; d'autres, tels que Pierre Belon ou Guillaume Postel, ont vraiment voyagé; ils ont vu la Judée, l'Égypte, l'Arabie; mais la Grèce, ils n'en disent mot, ils l'ont traversée sans la voir. Jean Carlier de Pinon, et, quinze ans avant lui, Jean Chesneau, secrétaire de M. d'Aramont, ambassadeur de France, n'en disent pas davantage; ils ont couru l'Archipel, entrevu Corinthe et Mégare, passé devant Égine, mouillé en vue de Sunium, en vue du cap des Colonnes, comme ils l'appellent, et l'idée ne leur est venue ni à l'un ni à l'autre de faire deux pas de plus pour visiter Athènes; ce qui vaut encore mieux, c'est un baron de Saint-Blancard envoyé, en 1537, dans les mers du Levant, à la tête d'une flotte française : battu par la tempête, il relâche au Pirée, il y entre, il s'y met à l'ancre; l'Acropole et le Parthénon sont là qui brillent au soleil; il reste à bord de son navire, sans songer à les aller voir, et, quand le temps redevient beau, il part sans regretter de ne les avoir pas vus.

Ces gens-là n'avaient-ils ni lettres ni culture? Voici Martin Krauss, professeur à Tubingue, helléniste célèbre et lettré s'il en fut, qui, en 1573, pendant la paix qui suit la bataille de Lépante, entre en commerce épistolaire avec un savant grec établi à Constantinople, Théodore Zygomalas : la première question qu'il lui fait est celle-ci : « Athènes est-« elle complétement détruite, comme le disent nos historiens allemands? « est-il vrai qu'elle soit remplacée par quelques cabanes de pêcheurs? » A quoi son correspondant se hâte de répondre qu'il existe une Athènes et des Athéniens, que la ville est remplie de monuments magnifiques et qu'elle compte encore, bien que déserte en partie, près de douze mille habitants. Sur tous ces points, Zygomalas parle en homme compétent, c'est de la pure statistique; mais il ne s'en tient pas là; il se lance à faire de l'histoire, à désigner les monuments, à leur donner des noms, à parler des artistes, et alors il faut voir quelle série de balourdises! Il ne dit plus un mot qui ait le sens commun, tout juste comme l'anonyme de 1460.

Les deux siècles se valent donc dès qu'il s'agit d'apprécier, de juger, ou seulement de connaître Athènes et ses monuments. Sur ce point, la critique est aussi retardée sous Henri III que sous Louis XI. Et pourtant, pendant ces cent années, quels progrès n'avait-on pas faits dans l'étude et dans la découverte des monuments classiques! La passion des antiquités s'était répandue partout; mais, pour la satisfaire, il n'était qu'un

seul lieu, l'Italie. Chercher des bas-reliefs, des inscriptions, des médailles, des fragments de peinture, des statues, ailleurs qu'à Rome, ailleurs qu'en Italie, l'idée n'en venait à personne. Que n'eût-on pas trouvé en Afrique, en Espagne, et surtout dans le midi de la France! On n'y songeait pas plus qu'à la Grèce. L'Italie était un champ si vaste, comme le remarque M. de Laborde, qu'un siècle ou deux n'étaient pas trop pour l'exploiter à fond. Ajoutons qu'il fallait ce long apprentissage avant d'en venir à comprendre, à sentir, à goûter les perfections de l'art grec. Ce qu'il y a d'admirable et d'exquis dans cet art, sa grandeur, sa sobriété, sa justesse, jamais des yeux façonnés aux derniers raffinements du gothique fleuri n'en auraient eu l'intelligence. C'est une loi de notre esprit de ne marcher que par degrés, soit qu'il aille en avant, soit qu'il retourne en arrière. Si, par hasard, au lieu de s'attacher d'abord à l'Italie, au lieu de se nourrir, de s'abreuver d'art romain, l'Europe savante était tombée du premier coup sur Athènes, sait-on ce qu'elle aurait admiré, protégé, conservé de préférence? ce qu'il y avait de moins grec dans la Grèce, les œuvres du temps d'Hadrien. Ce luxe épanoui, cet éclat théâtral, l'auraient nécessairement séduite, tandis qu'elle eût trouvé rude, austère et presque un peu barbare, le style de Phidias.

Ce n'était donc pas seulement le hasard, la proximité, l'occasion, qui, dès le début de la renaissance, avaient porté vers l'Italie, vers les antiquités romaines, nos études et nos hommages; c'était un attrait naturel, une harmonie préétablie; notre éducation devait commencer par là; nos yeux, au moment du réveil, n'étaient pas prêts à contempler un autre ordre de beautés; nous étions condamnés à cet oubli momentané des chefs-d'œuvre d'Athènes. Si, du moins, en restant dans l'ombre, ils s'étaient conservés à notre admiration! mais, par une triste coïncidence, c'est au moment où l'attention commence à se tourner vers eux que leur ruine se consomme. Il était réservé au XVIIe siècle d'assister à leur résurrection, ou, du moins, aux premières tentatives de les mettre en lumière, et d'être à la fois témoin du coup le plus irréparable qui, depuis deux mille ans, les eût encore atteints.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le premier point, quand on jette un coup d'œil général sur l'étude des langues romanes, c'est d'en constater l'étymologie. L'étymologie est la racine par laquelle ces langues tiennent au sol maternel et en ont reçu, dans le temps, leur sève et leur développement. Le nombre des mots créés de toutes pièces est infiniment petit; il se réduit à quelques onomatopées. Quelques autres sont dus à des accidents qui ont attribué à certains objets des noms sans aucun rapport essentiel avec la chose nommée : par exemple, dans le siècle dernier, *silhouette*, nom d'un financier, qui fut transporté à ce genre de dessin; plus anciennement, le joli mot *espiègle*, né de l'allemand *Eulenspiegel*, titre d'un recueil de facéties; et, plus anciennement encore, *renard*, qui, de nom

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 205.

propre d'homme, est devenu le nom d'un animal, expulsant le nom ancien et étymologique de *goulpil* ou *goulpille* (vulpecula), dont il ne reste plus de trace que dans *goupillon*. Ces sortes d'accidents ne sont pas très-rares, et, quand tout renseignement fait défaut, ils peuvent égarer bien loin les étymologistes. En tout cas, il faut voir là des significations accidentelles, mais non des mots nouveaux; et *silhouette*, *Eulenspiegel* et *Renard*, de leur côté, ont leur origine qui les rattache à des anneaux antérieurs. Il est donc vrai de dire que tout le fonds des langues romanes relève de l'étymologie.

Il faut soigneusement distinguer ces deux sources, l'une qui est accidentelle, et l'autre qui est véritablement historique. Dans la première, il n'y a aucun rapport avec l'idée, laquelle n'a été liée au mot que par une association fortuite; dans la seconde, on peut toujours suivre, même dans les plus lointains détours, les transitions. Ainsi, dans les exemples cités, quand on a résolu *Eulenspiegel*, en *Eule*, chouette, et *Spiegel*, miroir, ou le nom propre *Renard* en ses éléments germaniques, il ne reste plus pour attache commune qu'un hasard, et, à partir de là, les radicaux prennent une direction qui leur est propre. Dans l'autre cas, au contraire, où tout se suit, on remonte de proche en proche sans perdre le fil; et, en étudiant, par exemple, notre mot *copie*, on arrivera, sans erreur, au mot latin *opes*, richesse, opulence. Le bas latin a étendu *copia*, abondance, jusqu'à signifier multiplicité, reproduction, d'où *copie*, et, cela constaté, on sait que *copia* vient de *cum* et *ops*.

Au moment où l'étymologie, et ce moment n'est pas bien loin de nous, prit véritablement son essor, les recherches se concentrèrent de préférence sur les rapports des langues que l'on a nommées indo-européennes, le grec, le latin, l'allemand, le slave et le sanscrit. D'abord, il est vrai de dire que c'est cette comparaison même qui a établi les principes; puis il y avait, contre les langues romanes, un certain préjugé qui les représentait ou comme barbares ou comme faciles. Elles ne sont ni faciles ni barbares, et méritent toute l'attention que l'on commence à leur donner. M. Diez est un de ceux qui ont rendu le plus de services à cette étude, et aujourd'hui il l'enrichit d'un nouveau travail où, tantôt se rectifiant, tantôt se développant, il dépose le résultat de sa longue expérience des textes et des formes. Non pas qu'il ait entrepris un glossaire étymologique de tous les mots des langues romanes; lui-même il déclare qu'il ne s'est senti ni assez de force ni assez de courage pour un pareil labeur. Pourtant il a voulu donner quelque chose qui fît un tout, et, de la sorte, il a tourné son attention : 1° sur les mots

les plus usuels, sur ceux qui reviennent le plus souvent dans le discours et dans les écrits, exceptant toutefois ceux qui s'expliquent sans peine par le latin, et qui, dès lors, n'exigent aucune recherche; 2° sur des mots moins usuels, mais importants étymologiquement; tels sont des particules, des verbes simples, des adjectifs simples, en somme bon nombre de mots plus d'une fois traités par les linguistes et arrivés à un certain renom. De ce choix de mots il a fait deux parties : la première comprend, d'une manière assez complète, du moins pour ce qui est encore usité, le fonds commun aux langues romanes, c'est-à-dire celui qui appartient à la fois aux trois domaines, l'italien, l'hispano-portugais et le franco-provençal. Dans chacun des articles, il a donné la préséance à la langue italienne, tant à cause du pays qu'elle habite qu'en raison de son affinité plus grande avec le latin; et, là même où elle s'écarte plus que les langues sœurs de la forme primitive, l'auteur, naturellement, n'a pas dû déroger à son principe. Dans la seconde partie, il a mis trois glossaires contenant respectivement le fonds propre à l'italien, à l'hispano-portugais, au franco-provençal. Il n'a donné de place particulière ni à la langue valaque, fille du latin, élevée sur une terre étrangère, ni à la langue du pays de Coire, et il s'est contenté de les citer pour la comparaison. Comprenant que les patois contenaient d'excellents matériaux qui souvent éclaircissent les rapports des lettres et le développement de l'idée, il les a partout consultés. Tel est l'ordre général suivi par M. Diez, sauf quelques infractions auxquelles, d'ailleurs, un lexique des mots expliqués sert de remède.

L'étymologie est une science accessoire de l'histoire : le but essentiel en est de déterminer comment un mot dérive d'un mot, comment une langue dérive d'une langue. Les langues se transmettent comme les institutions; il importe de connaître aussi bien la transmission des unes que des autres. De même que l'historien est chargé de dire de quelle façon, l'organisation de l'empire romain venant en conflit avec l'établissement des barbares, il en sortit d'abord la période transitoire de la monarchie franque, puis enfin la société féodale, de même l'historien, devenant alors étymologiste, est chargé de dire comment, du conflit des langues entre les populations diverses, sont nés les mots et les idiomes qui ont finalement supplanté la latinité. Même je dirais, sans grande hésitation, que la seconde étude est une excellente préparation à la première. En effet, du premier coup d'œil, la filiation est encore mieux accusée dans les langues que dans les institutions. Le mot, le radical, est quelque chose de matériel et de visible qui se laisse mieux toucher, qui se perd moins de vue dans la transformation, et

dont la trace est plus apparente. Nul n'en connaît la naissance; il provient d'une antiquité lointaine; c'est un trésor traditionnel que les peuples se passent; mais, quel que soit le point de son passage où on le saisisse, on le suit, à partir de là, dans les métamorphoses à l'aide desquelles il satisfait non-seulement à la pensée nouvelle, mais même à la pensée croissante. Aucun phénomène historique plus que celui-là ne donne la conviction que l'histoire n'est qu'une constante évolution de ce qui est en ce qui sera, et ne montre la part qui revient aux deux éléments toujours en présence, le fonds préexistant et la nécessité de le modifier.

L'enseignement n'est pas moindre quant à la théorie même du langage et aux facultés fondamentales de l'esprit humain. Sans doute l'étymologie ne mène pas encore et, on peut dire, ne mènera jamais à toucher les origines et les sons primordiaux d'où les langues sont sorties par un développement régulier. Mais pourtant elle a fait du chemin dans cette voie ascendante vers le passé de notre histoire; et elle en fera certainement bien davantage à mesure que le cercle de ses comparaisons s'étendra, et que, dans chacune des grandes familles d'idiomes, elle aura réussi à distinguer, avec une précision suffisante, les éléments radicaux. D'ailleurs les espaces intermédiaires lui sont ouverts; et le fait est que la faculté qui transforme est de même nature que la faculté qui créa; les transformations étant, dans tous les cas, une création pour une part. Or c'est dans l'histoire seule qu'on peut étudier et connaître cette faculté. Chez l'individu elle est tellement rudimentaire, que l'observation la plus attentive ne peut en constater ni la nature ni l'étendue. L'histoire est, si je puis ainsi parler, un microscope qui grossit considérablement et rend perceptibles des phénomènes autrement incompris de nous. La courte durée d'une vie individuelle ne suffit jamais au développement, qui ne trouve place que dans la longue durée de la vie collective. L'étymologie est l'instrument analytique qui permet d'observer cette grande faculté dans ses opérations, et de concevoir par quelle délicate et féconde élaboration les sons produits par le larynx humain se transforment en mots, c'est-à-dire en idées exprimées.

Les anciens ont dit que la géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire, ne pouvant attribuer aucune efficacité historique à l'étymologie, qui, au fond, leur était tout à fait étrangère. Mais, depuis, elle a conquis sa place par de grands services. Le plus grand de tous est certainement celui qu'elle vient de rendre, pour ainsi dire sous nos yeux, quand elle a constaté les affinités fondamentales du sanscrit avec l'ancienne langue des Perses et avec la plupart des idiomes européens.

Non-seulement elle gagna, par cette vaste comparaison, une consistance scientifique qui, jusque-là, lui avait fait défaut, substituant partout des règles organiques aux divinations plus ou moins heureuses dont elle se servait précédemment, mais encore elle changea la face des choses historiques en établissant des connexions qui n'avaient jamais été soupçonnées, et en portant le regard sur des périodes antérieures à l'histoire. Elle a révélé, sinon les faits réels qui se sont passés, du moins les linéaments du cadre, et, grâce à elle, l'étude a fait un progrès dans la reconstruction du passé. Il faut bien, aujourd'hui, concevoir un temps où les populations qui sont établies sur les bords du Gange et celles qui sont allées à l'ouest jusque sur ceux du Rhin et de la Seine ont eu des relations suffisantes pour qu'un fonds de vocables leur soit commun, aussi bien dans les langues qui ont péri que dans les langues qui ont continué. De sorte que, là où tous les documents, livres, inscriptions, traditions même, avaient disparu, la langue, conservée à travers tant et tant de métamorphoses, a permis de remonter pas à pas le dédale. L'étymologie a été le fil, de même que, pour rattacher les formes des animaux antédiluviens à ceux de notre époque, le fil a été l'analogie de structure et le plan général auquel est soumis le système des organismes vivants.

M. Diez appartient à cette école dont le mérite a été de fonder l'étymologie sur des principes certains. Quand Platon, dans un de ses dialogues, essaye quelques dérivations, il est facile de voir que toute règle lui manque, obligé qu'il est, dans son ignorance des idiomes étrangers, de demander à la langue grecque qu'elle rende raison d'elle-même. Les grammairiens indiens, avec une sagacité qui leur fait certainement honneur, ont poussé bien plus loin l'analyse étymologique, ramenant tous leurs mots à un thème radical. Mais je pense que la critique européenne, quand elle revisera tout cela et tentera le départ entre les éléments nationaux et les éléments étrangers, aura des corrections à faire. On est porté à le soupçonner, par exemple, à propos du mot *dinara*, qui, évidemment, le *denarius* des Romains, importé par le commerce, est traité comme un mot sanscrit, et rattaché à une racine indigène : *dina*, pauvre, et *ri*, aller (ce qui est donné aux pauvres), ou *di*, dépenser, avec un affixe, tandis que la vraie racine est *decem*, par l'intermédiaire de *deni*. Varron compare le latin au grec, mais sans que de son travail ait pu résulter aucune théorie générale. Manifestement il n'y avait qu'une comparaison étendue entre des idiomes divers il est vrai, mais tenant les uns aux autres par des liens intimes, qui pût donner la clef de tant de problèmes. Autrefois on n'avait pour se guider que la ressemblance

des mots et du sens; mais ce procédé de recherches avait toute sorte d'inconvénients : il laissait échapper des concordances très-réelles, car il arrive maintes fois que des mots, différents en apparence, émanent cependant de radicaux identiques ; il exposait à confondre ensemble des mots semblables en apparence, mais dissemblables au fond; enfin ce n'était qu'un moyen empirique de recherche, qui ne fournissait pas la clef pour pénétrer dans l'intimité des vocables et en suivre les permutations régulières. Je dis régulières, car l'observation des faits a montré qu'une grande uniformité, respectivement propre à chaque langue, prévalait dans ce domaine, que les exceptions étaient rares et qu'elles étaient, elles aussi, susceptibles d'explication. Ainsi, considérant un mot commun au sanscrit, au persan, au grec, au latin, à l'allemand, ou, si l'on veut se borner au système roman, un mot commun au français, au provençal, à l'italien, à l'espagnol, il a fallu rendre compte des formes qu'il a prises, et suivre pas à pas chaque lettre qui entre dans la composition. C'est une opération analogue à l'analyse chimique. De la substance mise dans le creuset et réduite en ses éléments, le chimiste doit retrouver le poids équivalent; ici les éléments sont les lettres, et l'analyse est incomplète et partant incertaine tant que les équivalents n'ont pas été rigoureusement retrouvés. Cette exactitude n'est possible qu'à une condition, c'est que chaque langue aura un système qu'elle suivra, et que les permutations ne seront pas indéterminées d'une langue à une autre. Cela est en effet, et l'expérience le démontre. Dans chaque idiome les lettres du radical se permutent, se développent ou se resserrent suivant des règles suffisamment constantes. Il est donc possible de tracer des paradigmes auxquels les étymologies devront satisfaire pour devenir certaines.

On se fera sans peine une idée de ces paradigmes à l'aide de quelques exemples empruntés au français. Les infinitifs latins en *ère* sont changés en *eindre*, *gemere*, geindre (*gémir* est moderne), *pingere*, peindre, *extinguere*, éteindre, *stringere*, estreindre. L'*s* suivie d'une consonne au début d'un mot n'est pas reçue dans le français; il faut toujours qu'elle soit précédée d'un *e* : *spatha*, espée, *status*, estat, *stare*, ester, *spiritus*, esprit, *æstimare*, esmer. Dans l'intérieur d'un mot, le français supprime volontiers une consonne et rapproche les voyelles : *rotundus*, reond, aujourd'hui rond, *maturus*, meür, aujourd'hui mûr, *securus*, seür, aujourd'hui sûr, *redemptio*, raençon, aujourd'hui rançon, *sollicitare*, soulcier, aujourd'hui soucier, *augustus*, aoust. L'*l*, précédée d'un *a* ou d'un *e*, disparaît et fait place à une voyelle : *balsamum*, baume, *alter*, autre, *altar*, auter, aujourd'hui autel, *calidus*, chaud, *psalmus*, saume, aujourd'hui

psaume. Ce sont encore des formations analogues que *somnium*, songe, *simius*, singe, *judicare*, juger, *calumniari*, chalenger, *prædicare*, prescher, *pedica*, piége, *pertica*, perche, *porticus*, porche. En étendant cette recherche à tous les mots, on aura un ensemble de formes qui seront dans un rapport certain avec l'origine latine. Maintenant, le même travail se fait pour le provençal, pour l'italien, pour l'espagnol, ce qui procure autant de filières par lesquelles l'étymologie romane doit pouvoir passer.

Les mots ne sont pas seulement composés de lettres, c'est-à-dire d'articulations; ils sont, en outre, affectés d'un accent dont la place est variable. *Accent*, qui, chez nous, a des significations diverses, veut dire ici l'élévation de la voix sur une syllabe, ce que les Grecs appelaient προσωδία. On a longtemps dit que la langue française n'avait point d'accent; il est difficile de comprendre comment une pareille erreur a pu être commise, vu que notre vers dépend essentiellement de la place des accents. Seulement l'accent français a, dans chaque mot, une position très-uniforme, et la règle en peut être donnée en deux mots : toute terminaison masculine est accentuée; toute terminaison féminine reporte l'accent sur la syllabe pénultième. L'accentuation latine n'est pas beaucoup plus compliquée: l'accent est sur la pénultième, quand cette pénultième est longue, et sur l'antépénultième quand la pénultième est brève. Eh bien, cet accent latin a exercé la plus grande influence sur la formation de la langue française; il a constamment déterminé la conservation de la syllabe sur laquelle il portait, de sorte que les retranchements et les contractions ont agi sur les syllabes non accentuées dans le latin. Ainsi, dans les infinitifs que j'ai cités, et qui ont l'*e* non accentué, *imprímere*, *gémere*, *píngere*, l'accent, en français, est resté sur la syllabe accentuée en latin : *empreíndre*, *geíndre*, *peíndre*. L'accent, étant sur *per* et *por* dans *pértica* et *pórticus*, est sur les mêmes syllabes en français : *pérche* et *pórche*; *amábilis* a donné *aimáble*; et *fidélis* a donné *feál*, *legális*, *loyál*, *amávimus* s'est changé en *aimásmes*; *fémina* en *fémme*; *primárius* en *premiér*; *principem* en *prince*; *amaritúdinem* en *amertúme*; *ætátem* en *aé*, ancien français, synonyme d'*âge*. Il y a quelques anomalies qu'on fait disparaître en connaissant l'historique du mot. *Manger* est dans ce cas; à l'infinitif il est régulier, *manducáre* accentuant la syllabe finale de *manger*; mais à l'impératif, *mange*, la régularité est détruite; car *mandúca* a l'accent sur *dú*, et *mange* l'a sur *mán*. Remarquons que *manger* n'est pas autre chose qu'une contraction de l'ancienne forme *manjuer*, qui, à l'impératif, a l'accent où il faut, *manjúe*. Voilà donc une règle de plus à introduire dans l'examen des procédés par lesquels un mot latin devient roman.

Pourtant l'on rencontre quelques exceptions, c'est-à-dire quelques cas qui prouvent qu'au moment de la formation les populations accentuaient certains mots autrement que ne faisait la latinité. Il ne faudrait pas mettre dans cette catégorie des exceptions l'ancienne forme *prouvoire* qui existait à côté de *prestre* et qui avait la même signification; *prestre* vient de *presbyter*, et *prouvoire* de *presbyterem*, avec conservation exacte des accents. Mais il n'en est plus de même de *autour* et *vautour*. *Vultur* a donné correctement en espagnol *buitre;* mais, en français, *vautour* suppose un *vultúrem* au lieu de *vúlturem;* semblablement *autour* suppose *astúrem*, au lieu de *ásturem*. A côté de *chanvre*, dont l'accentuation reproduit *cánnabis*, il y a un ancien mot *cavene*, qui force d'admettre un *cannábis*. Ce sont des exceptions extrêmement limitées; il n'y a donc aucune pétition de principe à remonter de l'accentuation romane à une accentuation fautive, mais antique. En effet, la règle est tellement constante, qu'elle s'impose aux irrégularités mêmes, et en donne la clef.

A l'aide de ces règles appliquées avec une critique rigoureuse, on parvient à reproduire les formes d'où émanent immédiatement les mots romans. En beaucoup de cas ils ne dérivent que médiatement du latin, et il a existé un mot, qu'on peut appeler bas latin, et qui sert d'intermédiaire. M. Diez distingue avec beaucoup de raison deux sortes de bas latin, l'un qui appartient aux premiers siècles, alors que les langues populaires étaient plus voisines de la source latine; celui-là est une mine féconde pour l'exploration, attendu qu'il donne des formes non altérées; l'autre, dû aux notaires et aux moines, alors que les langues nouvelles commençaient à s'écrire, est dénué d'importance, et souvent égarerait plutôt qu'il ne guiderait; car ces gens qui latinisaient n'avaient pas la connaissance de la formation du mot. A côté de ces deux bas latins on peut en placer un troisième, c'est celui qui refait à l'aide des formes romanes. *Age* dérive certainement de *ætas*, mais il n'en vient point directement; *âge* est contracté de l'ancienne forme *eage*, *aage*, *edage*, qui, vu les lois de la permutation des lettres, mène à une forme *ætaticum*, qui a dû exister au moins virtuellement. *Hommage* vient de *homo;* là le bas latin des notaires, *hommagium*, ne nous apprend rien; mais, en recomposant la finale *age* en *aticum*, dont elle est l'équivalent, on trouve *hominaticum*. De même *courage* vient de *cor*, mais par l'intermédiaire de la même finale, et par un mot qui a été *coraticum*. *Naître* ne tient à *nasci* que par un verbe *nascere; apparaître*, à *apparere*, que par un verbe *apparescere*. *Admonester* se rattache à *admonere* par l'intermédiaire d'un mot *admonestum*, qui est d'autant plus justifié, que les Romans

disaient, non pas *monére*, mais *mónere*, comme on le voit par *semondre*, de *summonère;* ce qui a permis de faire un participe *admonestus*. *Convoiter*, ancienne forme *covoiter*, revient de la même façon à *cupidus*, par l'intermédiaire d'un verbe *cupidare*, en provençal, *cobeitar*, en italien, *cabitare*.

M. Diez est pénétré de la nécessité de reconstruire les formes modernes, et il n'a pas manqué d'en montrer la voie et d'y recourir en maintes circonstances. Cependant aucun travail général de ce genre n'a été fait; et, selon moi, il mériterait d'être entrepris. Un glossaire des formes de transition et qui résulterait de l'analyse des mots romans, serait un utile complément aux glossaires qui résultent du dépouillement des textes. Il faudrait y faire concourir toutes les langues romanes, aussi bien dans leur forme ancienne que dans leur forme moderne; il faudrait ne pas négliger les patois; il faudrait enfin noter les cas où l'accent latin a été transposé. En y réunissant les mots bas latins qui sont donnés tous faits dans les anciens textes (à l'exclusion, bien entendu, de ceux qui doivent être rejetés, comme je l'ai dit un peu plus haut avec M. Diez), on aurait un aperçu de la décomposition que subit alors la langue latine.

Le bas latin, ainsi conçu et complété, peut servir à juger certaines hypothèses. Celle de Raynouard était qu'avant les langues qui sont actuellement le français, le provençal, l'italien, l'espagnol, il y avait eu une langue commune, qui était fille directe du latin, et mère des langues modernes. Cette hypothèse a beaucoup perdu du crédit qu'elle devait à son auteur, car les recherches, quelque loin qu'elles se soient portées, n'ont mis nulle part en lumière cet idiome, relativement primitif. La comparaison avec le bas latin ne lui est pas non plus favorable. En effet, ce qui paraît commun, ce sont les altérations du latin qui procèdent d'une façon uniforme, mais, qui, d'une façon uniforme aussi, donnent, suivant les lieux, naissance aux formes françaises, provençales, italiennes, espagnoles. En résolvant ces formes d'après les règles établies, on remonte, non pas à un roman commun, mais à un latin modifié.

Une autre hypothèse a été de supposer que les langues romanes provenaient d'un certain latin rustique. Si par là on a voulu dire qu'au moment de la désorganisation ce fut la langue populaire qui prévalut, on a raison. Mais, si l'on entend que le patois latin, qui se parlait sans doute dans les campagnes au temps d'Auguste et de ses successeurs, est plus particulièrement l'origine du roman, c'est-à-dire que les mots bas latins, tels que *cupidare*, *hominaticum*, *coraticum*, étaient dans les patois, je crois

qu'on est dans l'erreur. En général ces formes du bas latin sont des formes qui allongent; par cela elles indiquent que les populations qui les avaient créées, et qui s'en servaient, avaient perdu le sens des formes plus courtes et plus analogiques qui étaient propres à la latinité. Or un patois (on n'a qu'à le voir par nos propres patois) n'a pas ce caractère, et il tient plus de l'archaïsme que de toute autre chose, tandis que ces formes allongées sont néologiques, étant dictées par la nécessité d'assurer le sens des mots, qui s'obscurcit. Ces conditions reportent donc le bas latin, non à des patois dont les tendances auraient été plutôt archaïques, mais à la corruption qu'entraîna le mélange des populations. Ajoutez que c'est à ce moment que s'introduisirent bon nombre de mots germaniques, qui sont certainement d'origine récente dans le latin. Tout nous ramène donc, pour l'ensemble de la modification, à la dissolution de l'empire romain.

Quand on faisait les étymologies, en n'ayant égard qu'au sens et à la forme, ou bien en créant, comme Ménage, arbitrairement, des formes qui servaient à rejoindre les deux bouts, elles étaient peu sûres, mais faciles. Aujourd'hui qu'il faut se subordonner rigoureusement à la doctrine des sons et aux règles qui en découlent, elles sont plus sûres, mais difficiles. « Celui-là seul, dit M. Diez, se fraye un chemin à un jugement établi scientifiquement, qui embrasse tout le lexique des langues « romanes jusque dans leurs patois. Si on ne se sent pas l'envie de pénétrer « si avant, qu'on ne se plaigne pas de perdre pied bien souvent. Il n'y a « pas lieu de s'étonner que plus d'un explorateur, habile dans le domaine « d'autres langues, commette maintes méprises dans celui des langues « romanes, n'examinant qu'un fait isolé, et à un point de vue particulier, « sans connaître l'histoire entière et les relations du mot dont il s'agit. « L'étymologie romane n'a pas moins de parties obscures que toute « autre; même les matériaux latins ne sont pas, en plusieurs cas, plus « aisés à reconnaître que les matériaux étrangers. Après avoir épuisé « tous les moyens qui sont à notre disposition, il se trouve, dans chacune « des langues romanes, un reste considérable de mots réfractaires à l'analyse. A la vérité, plusieurs langues ou les Romans puisèrent n'ont pas « encore été soumises à une élaboration suffisante. Et certainement des « efforts judicieux parviendront encore à résoudre bien des énigmes qui, « jusqu'à présent, demeurent insolubles. »

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

DIXIÈME ARTICLE[1].

Madame de Chevreuse ne ressemble en rien à madame de Hautefort. Elle n'est pas dévote le moins du monde : les scrupules de la vertueuse dame d'atours ne la touchent guère; elle ne représente point auprès d'Anne d'Autriche les Carmélites et le Val-de-Grâce, le père de Gondi, le père Vincent, Philippe de Cospéan, mais les Vendôme et Châteauneuf. Elle se sert de la religion pour renverser Mazarin, mais comme de toute autre machine, et son âme est tout entière à l'ambition et à ses amis. Elle n'est point renfermée dans une petite coterie pieuse : elle est à la tête d'un grand parti, à la cour, dans le parlement, dans l'Église, dans l'aristocratie, en France et en Europe. Elle est l'âme de ce parti; elle le dirige tantôt dans l'ombre et tantôt à découvert. Elle correspond avec le duc de Lorraine, avec la reine d'Angleterre, avec le roi d'Espagne, avec le gouvernement des Pays-Bas. Elle est le véritable chef des Importants par l'ascendant d'un dévouement éprouvé, d'une longue lutte admirablement soutenue, d'un grand nom et d'une grande situation, d'un esprit délié, fin, pénétrant, surtout d'une âme résolue. Madame de Chevreuse possédait presque toutes les qualités du grand politique; une seule lui manquait, et celle-là précisément sans laquelle toutes les autres tournent en ruine : elle ne savait pas se proposer un juste but, ou plutôt elle ne choisissait pas elle-même : c'était un autre qui choisissait pour elle. Madame de Chevreuse était femme au plus haut degré; c'était là sa force et aussi sa faiblesse. Son premier ressort était l'amour ou plutôt la galanterie, et l'intérêt de celui qu'elle aimait lui devenait son principal objet[2]. Voilà ce qui explique les pro-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; et, pour le neuvième, celui d'avril, page 217. — [2] Madame de Motteville, t. Ier, p. 198 : « Je lui ai ouï dire à elle-même, sur ce que je la louois un jour d'avoir « eu part à toutes les grandes affaires qui étoient arrivées en Europe, que jamais « l'ambition ne lui avoit touché le cœur, mais que son plaisir l'avoit menée, c'est-« à-dire qu'elle s'étoit intéressée dans les affaires du monde seulement par rapport « à ceux qu'elle avoit aimés. » C'est à quoi se réduit le passage de Retz, que nous citerons tout à l'heure.

diges de sagacité, de finesse et d'énergie qu'elle a déployés en vain à la poursuite d'un but chimérique qui reculait toujours devant elle et semblait l'attirer par le prestige même de la difficulté et du péril. La Rochefoucauld l'accuse d'avoir porté malheur à tous ceux qu'elle a aimés[1]; il est plus vrai de dire que tous ceux qu'elle a aimés l'ont précipitée à leur suite dans des entreprises insensées. Ce n'est pas elle apparemment qui a fait de Buckingham une sorte de paladin sans génie, de Charles IV un brillant aventurier, de Chalais un étourdi assez fou pour s'engager contre Richelieu sur la foi du duc d'Orléans, de Châteauneuf un ambitieux impatient du second rang sans être capable du premier. Il ne faut pas croire que l'on connaît madame de Chevreuse quand on a lu le portrait célèbre que Retz en a tracé, car ce portrait est outré et chargé comme tous ceux de Retz, et destiné à amuser la curiosité maligne de madame de Caumartin : sans être faux, il est d'une sévérité poussée jusqu'à l'injustice. Appartenait-il bien, en vérité, au remuant et déréglé coadjuteur d'être le censeur impitoyable d'une femme dont il a partagé les égarements? Ne s'est-il pas trompé tout autant et bien plus longtemps qu'elle? A-t-il montré, dans le combat, plus d'adresse et de courage, et dans la défaite plus d'intrépidité et de constance? Mais madame de Chevreuse n'a pas écrit des mémoires d'un style aisé et piquant où elle relève sa personne aux dépens de tout le monde. Pour nous, nous lui reconnaissons deux juges, et qui ne sont pas suspects, Richelieu et Mazarin. Richelieu l'a traitée comme l'ennemi le plus redoutable qu'il ait rencontré. Deux fois il l'a exilée; et, par la main de Louis XIII mourant, quand les portes de la France s'ouvraient à tous les proscrits, son implacable ressentiment les a fermées à madame de Chevreuse. Lisez avec attention les carnets de Mazarin : vous y verrez la profonde et continuelle inquiétude qu'elle lui inspire en 1643. Plus tard, il s'est fort bien trouvé de s'être réconcilié avec elle, et d'avoir suivi ses conseils aussi judicieux qu'énergiques. Enfin, en 1660, quand Mazarin, victorieux de toutes parts, signe le traité des Pyrénées, et que don Luis de Haro le félicite du repos qu'il va goûter après tant d'orages, le cardinal lui répond qu'on ne se peut promettre de repos en France, et que les femmes mêmes y sont fort à craindre. « Vous autres Espagnols, lui dit-il, vous en parlez bien à votre « aise; vos femmes ne se mêlent que de faire l'amour, mais en France ce « n'est pas de même, et nous en avons trois qui seraient capables de gou- « verner ou de bouleverser trois grands royaumes : la duchesse de Lon-

[1] *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 339.

« gueville, la princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse[1]. » Nous retrouverons dans la Fronde madame de Longueville et la Palatine. A l'époque que nous entreprenons de faire connaître, elles ne brillent encore que par leur esprit et leur beauté. Madame de Chevreuse est seule sur la scène qu'un jour elles se partageront; elle y est seule en face de Mazarin; et, à dire vrai, elle et lui sont les deux principaux acteurs du drame qui se joue.

Madame de Chevreuse était née avec le siècle. Tous les témoignages s'accordent à dire que, dans sa jeunesse, elle avait eu la beauté la plus séduisante. Les portraits contemporains que possède M. le duc de Luynes, et qu'il a bien voulu nous laisser voir[2], lui donnent une taille ravissante, un charmant visage, de grands yeux bleus, de fins et abondants cheveux d'un blond châtain, le plus beau sein, et, dans toute sa personne, un piquant mélange de délicatesse et de vivacité, de grâce et de passion. Sans entreprendre de raconter sa vie, nous en esquisserons les traits principaux, et nous rappellerons ce qu'elle fit pour la reine Anne au temps de l'adversité, afin de bien montrer quelle influence elle devait s'attendre à exercer sur elle, lorsqu'à la mort de Louis XIII Anne d'Autriche devint régente.

Marie de Rohan, fille aînée d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt, sa première femme, née en décembre 1600, épousa, en 1617, cet intrépide favori de Louis XIII, qui, sur la foi de la mobile amitié d'un roi, osa entreprendre de renverser l'autorité de la reine-mère, Marie de Médicis, détruisit le maréchal d'Ancre, combattit à la fois les princes et les protestants, et commença, contre Richelieu lui-même, le système de Richelieu[3]. Luynes, qui devait bientôt trouver la mort en assiégeant Montauban, comme plus tard, à son exemple, Richelieu assiégea et prit La Rochelle, était

[1] *Vie de madame de Longueville*, par Villefore, édition de 1739, IIe partie, p. 33. Madame de Motteville, t. Ier, p. 178 : « J'ai ouï dire à ceux qui l'ont connue parti- « culièrement qu'il n'y a jamais eu personne qui ait si bien connu les intérêts de « tous les princes et qui en parlât si bien; et même je l'ai entendu louer de sa « capacité. » — [2] Voyez le portrait gravé de Leblond, in-f°, 25 à 26 ans. Ovale admirable, grands yeux, beau sein, cheveux frisés et crêpés du commencement de Louis XIII. Très-belle personne, mais sans aucun charme, par l'effet d'un burin sec et vulgaire. Tout au contraire, l'excellent portrait de la collection in-4° de Daret, dédiée à madame de Chevreuse elle-même, lui donne les mêmes avantages parés des attraits les plus séduisants. Il a été gravé de nouveau en Angleterre par Harding. Quant aux petits portraits de Moncornet, ils n'ont aucun rapport avec madame de Chevreuse à aucun âge. Odieuvre la représente déjà vieille; mais on sent encore que la beauté et la grâce ont passé par là. — [3] Sur Luynes, voyez notre second article, livraison de septembre, 1854.

fait pour plaire au cœur hardi de la belle et fière Marie de Rohan, et la duchesse et connétable de Luynes aima très-fidèlement son mari[1]. Elle en eut une fille morte sans alliance dans la plus haute dévotion, et un fils qui joua un certain rôle au XVIIe siècle par ses liaisons avec Port-Royal, traduisit en français les *Méditations* de Descartes, écrivit, sous le nom de M. de Laval, d'estimables livres de piété, et continua l'illustre maison. La jeune connétable, restée veuve en 1621, épousa en secondes noces, en 1622, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, un des fils du grand Henri de Guise, grand chambellan de France, et dont le plus grand mérite était celui de son nom, accompagné de la bonne mine et de la vaillance qui ne pouvaient manquer à un prince de la maison de Lorraine; d'ailleurs, sans nul ordre dans ses affaires, et bien peu édifiant dans ses mœurs, ce qui explique et atténue les torts de sa femme. De ce nouveau mariage vinrent trois filles : deux qui moururent en religion, et la troisième, la belle et célèbre mademoiselle de Chevreuse, qui eut la faiblesse d'écouter Retz, à ce que Retz nous apprend, et qu'en récompense il n'a pas oublié de peindre en caricature, pour divertir celle à laquelle il écrivait[2].

La nouvelle duchesse de Chevreuse avait été nommée, du temps de son premier mari, surintendante de la maison de la reine, et elle était bientôt devenue la favorite d'Anne d'Autriche, comme le connétable était le favori de Louis XIII. La cour était alors très-brillante, et la galanterie à l'ordre du jour. La belle favorite était naturellement vive et hardie; elle céda aux séductions du plaisir et de la jeunesse; elle eut des amants, et ses amants la jetèrent dans la politique. Retz lui-même en convient dans ce passage, trop fameux pour que nous puissions ne pas le donner ici, après avoir bien averti que, si le fond a quelque vérité, la couleur en est exagérée à plaisir : « Je n'ai jamais vu qu'elle, dit-il, « en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnait même assez « souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paraissaient comme des « éclairs, et si sages, qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus « grands hommes de tous les siècles. Ce mérite, toutefois, ne fut que « d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'af- « faires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le « prieur des chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. « M. de Lorraine la jeta dans les affaires, le duc de Buckingham et le « comte de Holland l'y entretinrent, M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle

[1] Madame de Motteville, t. I, p. 11 : « La duchesse de Luynes, qui était très-bien « avec son mari. » — [2] Tome Ier, p. 221.

« s'y abandonna parce qu'elle s'abandonnait à tout ce qui plaisait à celui « qu'elle aimait, sans choix, et purement parce qu'il fallait qu'elle aimât « quelqu'un. Il n'était pas même difficile de lui donner un amant de « partie faite; mais, dès qu'elle l'avait pris, elle l'aimait uniquement et « fidèlement, et elle nous a avoué, à madame de Rhodes et à moi, que « par un caprice, disait-elle, elle n'avait jamais aimé le mieux ce qu'elle « avait estimé le plus, à la réserve du pauvre Buckingham. Son dévoue- « ment à la passion, qu'on pouvait dire éternelle, quoiqu'elle changeât « d'objet, n'empêchait pas qu'une mouche lui donnât des distractions[1]; « mais elle en revenait toujours avec des emportements qui les faisaient « trouver agréables. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les « périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et « pour les devoirs. Elle ne connaissait que celui de plaire à son amant[2]. » De cette peinture, qui eût fait envie à Tallemant, retenez au moins ces traits frappants et fidèles : le coup d'œil prompt et sûr de madame de Chevreuse, son courage à toute épreuve, sa loyauté et son dévouement en amour. D'ailleurs Retz se trompe entièrement sur l'ordre de ses aventures, il en oublie et il en invente; et il a l'air de regarder comme des bagatelles les événements auxquels les passions de madame de Chevreuse lui firent prendre part, tandis qu'il n'y en a pas eu de plus grands, de plus tragiques même. Laissons là le ton léger et agréable, et mettons à sa place la vérité.

La jeune reine Anne d'Autriche et sa jeune surintendante, qui étaient à peu près du même âge, ne s'occupèrent d'abord que de passe-temps frivoles. Anne, négligée par son mari, trouvait sa consolation dans la société et dans l'humeur vive et enjouée de madame de Chevreuse. Elles passaient leur vie ensemble, et se faisaient de toutes choses, dit madame de Motteville, « une matière à leur gaîté, à leur plaisanterie : « *a giovine caor tutto è giuoco*[3]. » Henri Rich, depuis comte de Holland, avait été envoyé à la cour de France, à la fin de 1624 ou au commencement de 1625, demander pour le prince de Galles, qui devint bientôt Charles Ier, la main de Madame, la belle Henriette, sœur de Louis XIII. Pendant cette négociation, le comte de Holland s'éprit de madame de Chevreuse. Il était jeune et bien fait: il lui plut[4], et la mit dans les intérêts de l'Angleterre. Voilà, je crois, le vrai début de madame de Chevreuse dans l'amour et dans les affaires. Holland lui persuada d'en-

[1] Cette grande accusation n'a pas la portée qu'on lui pourrait donner : elle signifie seulement que madame de Chevreuse « étoit distraite dans ses discours, » comme nous l'apprend madame de Motteville, t. Ier, p. 198. — [2] Tome Ier, p. 219. — [3] Madame de Motteville, *ibid.* p. 12. — [4] La Rochefoucauld, *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 340.

gager sa royale amie dans quelque belle passion semblable à la leur. Anne d'Autriche était vaine et coquette; elle aimait à plaire, et avec le goût de son pays pour la belle galanterie, et dans l'abandon où la laissait Louis XIII, elle ne s'interdisait pas de recevoir des hommages. Mais le jeu n'était pas sans danger, et le beau, brillant et magnifique Buckingham parvint à troubler assez sérieusement le cœur de la reine. Ce ne fut pas la faute de madame de Chevreuse si Anne d'Autriche ne succomba pas tout à fait. Buckingham était entreprenant, la surintendante fort complaisante, et la reine ne se sauva qu'à grand'peine[1].

Quoi qu'en dise Retz, nous doutons fort que Buckingham ait été autre chose à madame de Chevreuse que l'intime ami de son amant, le chef du parti dans lequel Holland l'entraîna. Nous ne saurions où placer les amours de Buckingham et de madame de Chevreuse. Elle le vit pour la première fois quand il vint en France, au mois de mai 1625, pour épouser Madame au nom du roi d'Angleterre, et alors Buckingham était dans toute la folie de sa passion pour la reine Anne, et madame de Chevreuse aimait le comte de Holland, qu'elle alla rejoindre en Angleterre, ayant eu l'art de se faire nommer pour y conduire avec son mari la nouvelle reine. Or, quand madame de Chevreuse aimait, Retz le dit lui-même, elle aimait fidèlement et uniquement. Ce n'est pas à vingt-quatre ans qu'on se moque d'un premier attachement au point de vouloir donner son propre amant à une autre, et le rôle de la pauvre femme n'est déjà pas assez beau dans cette affaire, pour se complaire à l'enlaidir encore. Madame de Chevreuse, il est vrai, se trouva mal en apprenant la nouvelle de l'assassinat de Buckingham. Rien de plus naturel : elle perdait en lui un ami éprouvé, le confident et le témoin de ses premières amours, le chef et l'espoir des ennemis de Richelieu. Aux propos hasardés de Retz il faut opposer le récit clair et bien lié de La Rochefoucauld, surtout le silence de Tallemant[2], qui n'aurait pas manqué d'ajouter ce trait à sa chronique scandaleuse, s'il en avait jamais entendu parler. Ainsi, sans avoir la prétention de voir clair en de pareilles choses, surtout après deux siècles, mais en suivant nos habitudes de

[1] Nous croyons en effet à la scène du jardin d'Amiens, telle que la racontent madame de Motteville et La Rochefoucauld, mais nous ne croyons pas le moins du monde à celle du jardin du Louvre, et que la reine ait le lendemain envoyé madame de Chevreuse demander à Buckingham s'il était sûr qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse, ainsi que le dit Retz dans le manuscrit original de ses Mémoires, que reproduit fidèlement l'édition de M. Aimé Champollion, collection Michaud et Poujoulat. C'est la scène d'Amiens que madame de Chevreuse aura racontée à Retz, et qui, vingt ans après, se sera agrandie et embellie dans l'imagination libertine du cardinal. — [2] Tome I, p. 241, etc.

n'admettre rien que sur des témoignages certains, nous inclinons à penser qu'on doit rayer le duc de Buckingham de la liste, encore bien nombreuse, des amants de madame de Chevreuse, et qu'au beau comte de Holland a succédé immédiatement le beau Chalais dans le cœur de la belle duchesse.

Sans faire de la conspiration de Chalais, comme le veut Richelieu, « la plus effroyable conspiration dont jamais les histoires aient fait men- « tion [1], » on ne peut se refuser à admettre qu'elle n'était pas si peu de chose que l'a dit Chalais, tremblant pour sa tête. La cour de Monsieur était déjà un foyer d'intrigues contre Richelieu. Monsieur ne voulait pas du mariage qu'on lui proposait avec mademoiselle de Montpensier, et, de son côté, la reine Anne, n'ayant pas encore d'enfants, redoutait fort ce même mariage, qui, dans l'avenir, pouvait lui enlever la couronne et la transporter dans la maison d'Orléans. Henri de Talleyrand, prince de Chalais, de la maison de Périgord, entreprit de venir en aide à Monsieur et à la reine : il rêva je ne sais quelle intrigue ténébreuse [2], que Richelieu exagéra peut-être, mais qu'il parvint à établir si fortement dans l'esprit du roi, que, non-seulement Louis XIII lui abandonna Chalais, comme plus tard il lui abandonna Cinq-Mars, mais que toute sa vie il demeura persuadé que la reine avait trempé dans cette affaire, et qu'elle et Monsieur avaient eu la pensée, lui mort ou détrôné, de s'unir ensemble. Chalais, malgré les larmes de sa vieille mère, monta sur le premier échafaud dressé par Richelieu. Monsieur se tira d'affaires en épousant mademoiselle de Montpensier, la reine tomba plus que jamais en disgrâce, et madame de Chevreuse, lâchement dénoncée par le duc d'Orléans et par Chalais lui-même, qui, au moment de périr, démentit en vain ses premiers aveux, fut condamnée à sortir de France. Quelle part avait-elle eue dans cette conspiration? Celle que l'amour à la fois et l'amitié lui avaient faite. Chalais était son amant et elle était dévouée à la reine Anne. Elle n'avait pas plus imaginé ce complot-là que tous ceux que recommença si souvent le duc d'Orléans, sans en achever aucun; mais, en y entrant, elle y dut porter son ardeur et son

[1] *Mémoires de Richelieu*, dans la collection Petitot, t. III, p. 64. — [2] La Rochefoucauld, *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 339. « Chalais était maître de la « garde-robe; sa personne et son esprit étaient agréables, et il avait un attache- « ment extraordinaire pour madame de Chevreuse. Il fut accusé d'avoir eu dessein « contre la vie du roi et d'avoir proposé à Monsieur de rompre son mariage dans « le but d'épouser la reine, aussitôt qu'il serait parvenu à la couronne. Bien que ce « crime ne fût pas entièrement prouvé, Chalais eut la tête tranchée, et le cardinal « n'eut pas de peine à persuader au roi que la reine et madame de Chevreuse « n'avaient pas ignoré le dessein de Chalais. »

énergie. Richelieu dit, et nous l'en croyons, « qu'elle faisait plus de « mal que personne.[1] » Elle apprit à ses dépens ce qu'il en coûte de trop aimer une reine. Anne d'Autriche en fut quitte pour courber un peu plus la tête, mais sa courageuse confidente vit l'homme qu'elle aimait périr par la main du bourreau; et elle-même, arrachée à toutes les douceurs de la vie, aux fêtes du Louvre et à son beau château de Dampierre, fut réduite à aller chercher un asile sur une terre étrangère. Aussi, dit Richelieu, « elle fut transportée de fureur. » Elle s'emporta jusqu'à dire : « qu'on ne la connaissait pas, qu'on pensait qu'elle n'avait « d'esprit qu'à des coquetteries; qu'elle ferait bien voir, avec le temps, « qu'elle était bonne à autre chose, qu'il n'y avait rien qu'elle ne fît pour « se venger, et qu'elle s'abandonnerait plutôt à un soldat des gardes, « qu'elle ne tirât raison de ses ennemis. » Elle se proposait d'aller en Angleterre, où elle était sûre de l'appui de Holland, de Buckingham et de Charles lui-même. Cette permission ne lui fut pas accordée; on voulait même l'enfermer, et son mari eut de la peine à obtenir qu'elle se retirât en Lorraine.

On sait qu'au lieu d'un refuge elle y trouva le plus éclatant triomphe. Elle éblouit, séduisit, entraîna l'impétueux et aventureux Charles IV[2]. Elle n'a pas été, comme le dit La Rochefoucauld et comme on l'a tant répété, la première cause des malheurs de ce prince; non : la vraie cause des malheurs de Charles IV était dans son caractère, dans son ambition présomptueuse, ouverte à toutes les chimères, et qui rencontrait devant elle, en France, un politique tel que Richelieu. N'oublions pas que ces deux personnages étaient déjà brouillés bien avant que madame de Chevreuse mît le pied à Nancy. Richelieu revendiquait plusieurs parties des États du duc, et celui-ci, placé entre l'Autriche et la France, commençait à se déclarer pour la première contre la seconde. C'était l'homme le plus fait pour entrer dans les sentiments de madame de Chevreuse, comme elle était admirablement faite pour seconder ses desseins. Elle trouva Charles IV déjà lié à l'Autriche; elle le lia avec l'Angleterre dont Buckingham disposait; à l'aide du comte de Soissons, elle noua des

[1] Richelieu, *Mémoires*, dans la Collection Petitot, t. III, p. 105. — [2] Ici, et sur toute la première partie de la vie de madame de Chevreuse, nous renvoyons le lecteur à l'excellent ouvrage de M. le comte d'Haussonville : « HISTOIRE DE LA « RÉUNION DE LA LORRAINE À LA FRANCE, *avec notes, pièces justificatives, et docu-* « *ments historiques entièrement inédits,* » ouvrage dont nous ferions un éloge plus étendu, si un juge bien compétent ne nous avait prévenu dans ce journal même, et n'avait déjà mis en lumière le savoir, l'esprit et l'agrément qui brillent partout dans ce livre remarquable. Voyez l'article de M. Vitet, *Journal des Savants*, livraison de décembre 1854.

intelligences avec la Savoie, et forma ainsi une ligue européenne à laquelle elle donna, en France, l'appui du parti protestant, que gouvernaient ses parents, Rohan et Soubise. Le plan était sérieux : une flotte anglaise, conduite par Buckingham lui-même, devait débarquer à l'île de Ré et se joindre aux protestants de La Rochelle; le duc de Savoie devait descendre à la fois dans le Dauphiné et dans la Provence, le duc de Rohan, à la tête des réformés, soulever le Languedoc, enfin le duc de Lorraine marcher sur Paris par la Champagne. L'agent principal de ce plan, chargé de porter des paroles à tous les intéressés, était mylord Montaigu, un des amis particuliers de Holland et de Buckingham, qui, dit-on, s'était laissé séduire aussi aux charmes de la belle duchesse. Richelieu, averti par sa sagacité et par sa police, épiait toutes les démarches de Montaigu; il osa le faire arrêter jusque sur le territoire lorrain, se saisit de ses papiers, découvrit toute la conjuration, et y fit face avec sa vigueur accoutumée. L'attaque principale sur l'île de Ré échoua; Buckingham battu fut forcé à une retraite honteuse; bientôt après La Rochelle céda à la constance et à l'habileté du cardinal; la coalition vaincue était dissoute, et l'Angleterre demandait la paix, en mettant parmi ses conditions les plus pressantes le retour en France de la belle exilée, devenue une puissance politique, pour laquelle on fait la paix et la guerre. « C'était « une princesse aimée en Angleterre, à laquelle le roi portait une parti- « culière affection, et qu'il la voudrait assurément comprendre en la « paix, s'il n'avait honte d'y faire mention d'une femme; mais qu'il se « sentirait très-obligé si Sa Majesté ne lui faisait point de déplaisir. Elle « avait l'esprit fort, une beauté puissante dont elle savait bien user, ne « s'amollissant par aucune disgrâce, et demeurant toujours en une même « assiette d'esprit[1]. » Portrait moins brillant mais tout autrement sérieux et fidèle que celui de Retz, et qui pourrait bien être de la main même de Richelieu, étant assez vraisemblable que le cardinal, selon sa coutume, aura ici plutôt résumé à sa manière que reproduit textuellement les propositions de Montaigu. Quoi qu'il en soit, Richelieu, qui désirait vivement n'avoir plus sur les bras les Rohan, les protestants et l'Angleterre, afin de porter toutes ses forces contre l'Espagne, accepta la condition demandée, et madame de Chevreuse revint à Dampierre.

Il y eut là quelques années de repos dans cette vie agitée. Marie de Rohan reparut à la cour dans toute sa beauté. Elle n'avait pas trente ans, et il était difficile de la voir impunément. Richelieu lui-même ne fut pas insensible à ses charmes[2] : il s'efforça de lui plaire, mais ses

[1] Mémoires de Richelieu, tome IV, p. 74. — [2] Madame de Motteville, t. Ier, p. 62.

hommages ne furent point accueillis. Madame de Chevreuse préféra au tout-puissant cardinal un de ses ministres, celui sur lequel il avait le plus droit de compter : elle le lui enleva d'un regard, et le conquit au parti de la reine et des mécontents.

Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, d'une vieille famille de conseillers et de secrétaires d'État, avait succédé à Michel de Marillac dans le poste de garde des sceaux ; il le devait à la faveur de Richelieu et au dévouement qu'il lui avait montré. Il avait poussé ce dévouement bien loin, car il présida à Toulouse la commission qui jugea l'imprudent et infortuné Montmorency, et par là il mit à jamais contre lui les Montmorency et les Condé. Châteauneuf avait donc donné des gages sanglants à Richelieu, et ils semblaient inséparables. C'était un homme consommé dans les affaires, laborieux, actif, et doué de la qualité qui plaisait le plus au cardinal, la résolution. Mais il avait une ambition démesurée, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie ; l'amour s'y joignant la rendit aveugle. On ne se peut empêcher de sourire, quand on se rappelle ce que dit Retz, que Châteauneuf amusa madame de Chevreuse avec les affaires; cet amusement-là était d'une espèce toute particulière : on y jouait sa fortune et quelquefois sa tête, et l'intrigue, où l'un et l'autre s'engagèrent était si téméraire, que, pour cette fois, nous admettons que ce ne fut pas Châteauneuf qui y jeta madame de Chevreuse, et que c'est elle bien plutôt qui y poussa le garde des sceaux.

Châteauneuf avait alors un peu plus de cinquante ans[1], et le sentiment qu'il avait conçu pour madame de Chevreuse devait être une de ces passions fatales qui précèdent et qui marquent la foite suprême de la jeunesse. Pour madame de Chevreuse, elle partagea dans toute leur étendue les dangers et les malheurs de Châteauneuf, et jamais plus tard elle ne consentit à séparer sa fortune de la sienne. Elle portait au moins dans ses égarements ce reste d'honnêteté que, lorsqu'elle aimait quelqu'un, elle l'aimait avec une fidélité sans bornes, et que l'amour passé il lui en demeurait une amitié incomparable. Déjà, depuis quelque temps, Richelieu s'était aperçu que son garde des sceaux n'était plus le même. On dit que, pendant une maladie dont le cardinal pensa mourir, Anne d'Autriche donna un bal, et que Châteauneuf y parut et y dansa[2]; folie insigne qui éclaira et irrita Richelieu. Au milieu de février 1633, le garde des sceaux fut arrêté, et tous ses papiers saisis. On y trouva cinquante-deux lettres de la main même de madame de Chevreuse, où, sous des chiffres faciles à

[1] Il était né en 1580. — [2] Mémoires de Richelieu, t. VII, p. 248; note de l'éditeur.

pénétrer et sous un jargon transparent, on reconnut les sentiments de Châteauneuf et de la duchesse. Il y avait aussi beaucoup de lettres du chevalier de Jars, du comte de Holland, de Montaigu, de Puylaurens, du duc de Vendôme et de la reine d'Angleterre elle-même. Ces papiers furent apportés au cardinal; après sa mort on les trouva dans sa cassette, et ils arrivèrent ainsi en la possession du maréchal de Richelieu, qui les communiqua au père Griffet pour son *Histoire du règne de Louis XIII*[1]. Une copie assez ancienne est aujourd'hui entre les mains de M. le duc de Luynes, dont l'esprit est trop élevé pour songer à dérober à l'histoire les fautes, d'ailleurs bien connues, de son illustre aïeule, surtout quand ces fautes portent encore la marque d'un noble cœur et d'un grand caractère. Nous avons pu examiner à loisir ces curieux manuscrits, et particulièrement les lettres de madame de Chevreuse. On y voit que Richelieu était fort empressé auprès d'elle, qu'il lui rendait des soins, que Châteauneuf en avait de la jalousie et s'alarmait des ménagements qu'elle gardait envers le premier ministre, pour mieux cacher leur commerce et leurs trames. On ne lira pas sans intérêt divers passages de ces lettres où paraît l'esprit délié à la fois et audacieux de la duchesse, son empire sur le garde des sceaux et la haine intrépide qu'elle portait au cardinal parmi les habiles déférences qu'elle lui prodiguait.

« 28 (Madame de Chevreuse) se plaint à 38 (Châteauneuf) de son « serviteur qui a si peu d'asseurance en la generosité et amitié de « son maitre, et fait bien pis quand il demande si 28 le néglige pour « l'avoir promis à 22 (Richelieu). Vous avez tort d'avoir eu cette pensée, « et l'âme de 28 est trop noble pour qu'il y entre jamais de lâches « sentiments. C'est pourquoy je ne considère non plus la faveur de 22 « que sa puissance, et ne feray jamais rien d'indigne de 28 pour le bien « que je pourrois tirer de l'une ny pour le mal que me pourroit faire « l'autre. Croyez cela si vous me voulez faire justice. Je vous la rendrai « toute ma vie, et souhaite que vous y ayez de l'avantage; car je prendray « grand plaisir à vous contenter et j'auray grand' peine à vous de- « plaire. Voilà, en conscience, mes sentiments, et vous n'en avez point « si vous manquez jamais à vostre maître. »

« 28 n'a point eu de nouvelles de 22. S'il est aussi aise de n'ouïr « point parler de 28, comme je le suis de n'ouïr plus parler de luy, il est « bien content, et moy hors de la persécution dont le temps et nostre « bon esprit nous délivreront. »

[1] Voyez cet excellent ouvrage, t. II, p. 392.

« Jamais 28 n'eut tant d'envie d'entretenir 38 qu'à cette heure. As-« seurez-le qu'il est mieux que jamais avec son maître, et qu'il saura « tout le particulier des entretiens de 22 et 28 à la première veue, car « je ne vous puis dire autre chose par escrit, sinon que ce n'a pas esté « sans raison que je vous ai commandé de parler mal de 28 à 22, car « cela a fait des miracles, et je suis bien satisfaite de ce que vous avez « si bien satisfait à votre maître. »

« La tyrannie de 22 s'augmente de moments en moments. Il peste et « enrage de ce que 28 ne le va pas voir. Je lui avois escrit deux fois « avec des complimens dont il est indigne, ce que je ne lui eusse jamais « rendu sans la persécution que 57 (?) m'a faite pour cela, me disant « que c'étoit acheter le repos. Je crois que les faveurs de 23 (le roi) ont « mis au dernier point sa présomption. Il croit espouvanter 28 de sa co-« lère, et se persuade, à mon opinion, qu'il n'y a rien que 28 ne fit « pour l'apaiser. Mais 28 aime mieux se résoudre à périr qu'à faire des « soumissions à 22. Sa gloire m'est odieuse. Il a dit à 57 que l'humeur « de 28 étoit insupportable à un homme de cœur comme luy, et qu'il « étoit résolu de ne rendre plus aucun debvoir particulier à 28, puisque « 28 n'estoit pas capable de donner à luy seul son amitié et sa confi-« dence. C'est 38 seul que je veux qui sache cecy. Ne faites pas semblant « à 57 de le sçavoir. Il a eu une petite brouillerie avec 28 à cause qu'il « a esté si intimidé par l'insolence de 22, qu'il a voulu persécuter 28 « pour endurer bassement 22. J'estime tant le courage et l'affection de « 38 que je veux qu'il sache tous les interets de 28. Elle se fie sy entie-« rement en 38 qu'elle tient ses interets aussi chers entre ses mains qu'aux « siennes. Aimez fidelement vostre maître, et quelle que persécution « qu'on lui puisse faire, croyez qu'il se montrera toujours digne de l'être « par toutes ses actions. »

« Je ne vous fais point d'excuse de ne vous avoir pas escrit aujour-« d'hui, mais je veux que vous croyez que je n'ai pas laissé de songer « souvent à vous, quoique mes lettres ne vous l'ayent pas tesmoigné. Je « ne vous saurois bien représenter l'entrevue de 22 et de 28 qu'en vous « disant qu'il tesmoigne à votre maître autant de passion que 28 en a « cru autrefois dans le cœur de 33 (?); mais, comme 28 l'a toujours « estimée véritable là, elle la croit fausse en celui de 22, qui dit n'avoir « plus de reserve pour 28, voulant faire absolument tout ce que 28 « luy ordonnera, pourvu que 28 vive en sorte avec luy qu'il lui puisse « asseurer d'estre en son estime et confiance par dessus tout ce qui est « sur la terre..... Celui qui m'avoit promis de me dire des nouvelles « fust hier icy, mais fort triste, et deux ou trois fois il me sembla qu'il

« me vouloit parler dont je luy donnay assez moien; mais il fut muet, et « à moins que de deviner, je ne sçaurois rien connoistre de ses sentimens. « Dès que j'en sçauray la vérité, vous ne l'ignorerez pas, et j'en useray « avec lui et avec tout autre comme j'ay promis à 38. Asseurez l'en, et « que jamais les promesses de 22 ne m'ébranleront. Est-il besoin que « je vous asseure de cela? Seroit-il possible que vous en eussiez seule- « ment soupçon? Je serois au desespoir si je le croyais; mais j'ay trop « bonne opinion de vous pour ne vivre pas certaine que vous ne l'avez « pas mauvaise de 28. »

« Je suis desespérée de ce que 22 a mandé à 28 ce soir. Il luy a en- « voyé un exprès pour la conjurer de deux choses : l'une pour l'interet « de 28 et l'autre pour la satisfaction de 22; la premiere, de ne point « parler à Brion (le comte de Brion, un des favoris du duc d'Orléans, « le futur duc de Damville); la seconde de ne point voir 38; en ce « dernier seul est ma peine. Toutefois ma résolution de tesmoigner mon « affection à 38 est plus forte que toute la considération de 22. C'est « pourquoy j'ay mandé à 22 que je ne me pouvois pas defendre des « prières que Mr de Chevreuse me fait de voir 38 pour mille affaires qu'il « a. La plus grande que j'aye est de me revenger des obligations que j'ay « à 38 à qui je suis plus véritablement que toutes les persones du « monde. »

« Il n'y a pas de divertissement ni de lassitude capables de m'empes- « cher de songer à vous, et de vous en donner des marques. Ces trois « lignes sont une preuve de cette verité, et je veux qu'elles vous servent « d'assurance d'une autre qui est que, si 38 est aussi parfait serviteur en « effet qu'en parole, 28 sera plus reconnoissant maître en ses actions « qu'en ses discours. »

« Je ne doute pas de la peine où est 38 et vous proteste que 28 la « partage bien s'en croyant la cause. Mandés moy comment je vous « pourray voir sans que 22 le sache; car je feray tout ce que vous ju- « gerés à propos pour cela, souhaitant passionement de vous entretenir, « et ayant bien des choses à vous dire qui ne se peuvent pas bien expli- « quer par escript, surtout touchant 37 (?) et 22, mais du dernier beau- « coup davantage, l'ayant vu ce soir et trouvé plus résolu à persécuter « 28 que jamais. Il est sorti bien d'avec elle; mais jamais 28 ne l'a « trouvé comme aujourd'huy, si inquiet, et des inégalités telles en ses « discours que souvent il se desesperoit de colere, et en un moment « s'apaisoit et estoit dans des humilités extremes. Il ne peut souffrir que « 28 estime 38, et ne sçauroit l'empescher, je vous le promets, mon « fidele serviteur, que j'appelle ainsi parce que je le crois tel. Adieu, il

« faut que je vous voye à quelque prix que ce soit. Faites moy reponce, « et prenez garde à 22, car il épie 28 et 38, en qui 28 se fie comme « à elle-meme. »

« Il est vray que je voudrois avoir donné de ma vie et avoir veu hier « 38. Je sortis le soir et faillis aller chez sa sœur (Madame de Vaucellas[1]) « pour cela. Si 22 vous parle de la visite de 28, dites que ce fust pour « l'affaire de la princesse de Guymenée; mais je veux que vous lui tes- « moigniés estre mal satisfait de votre maître et le mepriser. Je sçay que « 38 aura de la peine en cela. Toutefois il m'obéira parce qu'il est ab- « solument nécessaire. C'est pourquoi je vous le recommande. Prenez « y occasion bien adroitement, et n'envoyez pas chez moi. Vous aurez « souvent de mes nouvelles, et toute ma vie des preuves de mon affec- « tion. Je seray aujourd'hui où vous allez. »

« Encore que je me porte mal, je ne veux pas laisser de vous dire « comme s'est passée la visite de 28 à 22. Il luy a parlé de sa passion « qu'il dit estre au point de lui avoir causé son mal par le deplaisir de « la procedure (le procedé) de 28 avec 22. Il s'est étendu en de longs « discours de plainte de la conduite de 28, surtout touchant 38, con- « cluant qu'il ne pouvoit plus vivre dans les sentiments où il est pour 28, « si 28 ne luy tesmoignoit d'estre en d'autres pour luy que par le passé; « à quoi 28 a répondu qu'elle avoit tousjours essayé de donner sujet à « 22 d'estre satisfait d'elle, et qu'elle vouloit luy en donner plus que « jamais. Force gens ont interrompu souvent 22 et 28 qu'il a pressé au « dernier point pour sçavoir comment 38 étoit avec 28, disant que tout « le monde l'y croyoit en une intelligence extrême, ce que 28 a abso- « lument desavoué. Je ne vous en veux dire davantage à cette heure, « mais croyez que j'estime autant 38 que je méprise 22, et que je n'auray « jamais de secret pour 38 ni de confiance pour 22. »

« Je vous confirme la promesse que je vous fis de la dernière reli- « gion. Si j'en ai fait quelque difficulté, ce n'est pas que j'aye changé « de volonté depuis; mais ça été pour voir si vous estiez bien ferme « dans la vostre. Il est vrai en cette occasion que vous me priez de ce « que je desire pour vous rendre plus coupable si vous y manquez et « moy plus excusable en ce que j'auray fait. »

« Pourveu que l'affection de 38 soit aussy parfaite que la bague qu'il « a envoyée à 28, vous n'aurez jamais subjet de rougir pour avoir fait « un mauvais present à vostre maître ou luy de l'avoir receu, etc. »

« Je veux partager avec vous le regret que vous avés de vous éloigner

[1] Voyez notre article sur l'intérieur de la reine, cahier de février dernier.

« sans me voir. J'ay plus de haine de la tyrannie de 22 que 38, mais « je la veux surmonter et non pas m'en plaindre, puisque le premier « sera un effet de courage, et le dernier seroit un acte de foiblesse. « Jamais je n'eus tant d'envie de vous entretenir qu'à cette heure. 22 « jure que 28 sera mal avec vous dans peu, que 38 n'aime pas 28 et en « fait des railleries avec 47 (dame inconnue), etc. Pour ce qui la regarde, « je me moque de cela; je crois 38 fidele et affectioné pour moy et le seray « toute ma vie pour luy, pourveu que, comme il a mérité que j'aye pris « cette bonne opinion de luy, il ne se rende pas digne que je la perde. « Je suis au désespoir de ne pouvoir vous envoyer aujourd'hui la pein- « ture de 28 que je vous ai promise. »

« Vous vous obligés à beaucoup; mais il faut que vous sachiez que la « moindre faute est capable de me fascher extremement. C'est pourquoi « prenez garde à ce que vous promettez. Cela seroit deshonorable pour « vous sy vos actions n'étoient conformes à vos paroles et honteux à moy « de le souffrir. Je vous dis encore un coup que vous ne vous engagiez « pas tant, si vous n'estes bien asseuré de ne manquer jamais à rien. « Je m'obligeray de peu tant que je ne me seray pas attendue à tout; « mais, quand 38 me l'aura promis, et que je l'auray receu, 28 ne sera « plus satisfaite de lui sy elle y remarque la moindre reserve. Je vous « conseille, ne pouvant pas encore dire que je vous commande et ne « voulant plus dire que je vous prie, de porter le diamant que je vous « envoye, afin que voyant cette pierre, qui a deux qualités, l'une d'estre « ferme, l'autre si brillante qu'elle paroit de loin et fait voir les moin- « dres défauts, vous vous souveniez qu'il faut estre ferme dans vos pro- « messes pour qu'elles me plaisent, et ne point faire de fautes pour que « je n'en remarque point. »

« 22 est en meilleure humeur qu'il n'avoit été depuis son retour « pour 28. Il m'a escrit ce soir qu'il estoit en des peines extremes de « mon mal, que toutes les faveurs de 23 ne le touchoient point en l'es- « tat où j'estois, et que la gayeté que 38 avoit aujourd'hui a osté l'opi- « nion qu'il aime 28, à qui il a dit sa maladie sans que cela l'ait touché, « et que si 28 avoit veu sa mine, elle le croiroit le plus dissimulé « ou le moins affectionné homme du monde, ce qui l'obligeroit à ne « l'aimer jamais ou à ne jamais le croire. Sur cela 28 promet à 38 que, « ne se gouvernant pas par les advis de 22, elle fera les deux, l'aimant « et le croyant toujours. »

« Je crois que 38 est absolument à 28, et je vous promets qu'éter- « nellement 28 traitera 38 comme sien. Puisque son inclination l'a « donné à 28, ses soins le conserveront, et, quand toute la terre négli-

« geroit 38, 28 le saura toute sa vie si dignement estimer que, s'il « l'aime véritablement comme il dit, il aura subjet d'être content de sa « fortune; car toutes les puissances de la terre ne sçauroient faire chan- « ger de résolution à 28. Je vous le jure, et vous commande de le « croire et d'aimer fidelement 28. »

« Hier au soir 22 envoya savoir des nouvelles de 28 et luy écrivit « qu'il mouroit d'envie de la voir, qu'il avoit bien des choses à luy dire, « estant plus que jamais à 28, qui fait peu de cas de cette protestation « et beaucoup de celle que 38 luy a faite d'estre absolument à elle. « Demain je vous en diray davantage. Aimez toujours vostre maitre; « il se porte mal et n'est sorty ces deux jours que par contrainte. Mais « en quelque estat qu'il puisse estre et quoiqu'il lui puisse jamais arriver, « il mourra plustost que de manquer à ce qu'il vous a promis. »

« Je vous commanderay toujours, hors cette fois que je vous demande « une grace qui est la plus grande que vous me puissiez faire, c'est que « 38 ne doute jamais de 28 et s'asseure qu'il ne perdra jamais les bonnes « graces de son maitre que 28 ne perde la vie, ce qu'elle auroit regret « qui arrivast avant d'avoir prouvé à 38 combien il est estimé de 28, « encore que ce soit plus que 28 ne luy a promis. Mais un bon maitre « ne sauroit craindre de faillir en obligeant son serviteur, quand il se « tesmoigne plein de fidélité et d'affection. 22 veut persuader à 28 « qu'il a le cœur rempli de tous les deux pour elle. Je donnerois de ma vie « pour vous entretenir, mais je ne sais comment faire, car il ne faut « pas que 22 puisse le savoir. Croyez qu'il n'y a que la mort qui me « puisse oster les sentiments où je suis pour 38. »

« Jamais il n'y eut rien de pareil à l'extravagance de 22. Il a envoyé « à 28 et luy a escrit des plaintes estranges. Il dit que 28 a perpétuelle- « ment raillé avec Germain (lord Jermin, grand écuyer et ami très-particu- « lier de la reine d'Angleterre) afin qu'il dit en son pays le mépris qu'elle « faisoit de luy, qu'il sait assurement que 28 et 38 sont en intelligence, « et que vos gens ne bougent de chez moy, que je reçois Bryon à cause « qu'il est son ennemi pour luy faire despit, que tout le monde dit qu'il « est amoureux de moy, qu'il ne sauroit plus souffrir ma procédure. « Voilà l'estat où est 22. Mandez-moi ce que vous apprendrez de cela. « Croyez que quoiqu'il puisse arriver à votre maitre, il ne fera rien « d'indigne de luy ni qui vous doive faire honte d'estre à luy. Je me « porte un peu mieux, et plus résolue que jamais d'estimer 38 jusqu'à « la mort comme 28 luy a promis. »

Quel ne fut pas le courroux du superbe et impérieux cardinal, lorsqu'il acquit la preuve certaine qu'il avait été joué par une femme, et

trahi par un ami! Sa vengeance s'appesantit sur l'une et sur l'autre, et sur celui de leurs complices qu'il put atteindre[1]. Le chevalier de Jars fut jeté à la Bastille, jugé, condamné à avoir la tête tranchée; il monta sur l'échafaud, et c'est là seulement qu'il reçut sa grâce, ainsi que nous l'avons dit. Châteauneuf fut conduit au château fort d'Angoulême, où il demeura en prison pendant dix années entières, et madame de Chevreuse exilée pour la seconde fois en Touraine dans une terre de son premier mari.

Qu'on juge du mortel ennui qui dut accabler la belle duchesse, ensevelie à trente-trois ans dans la solitude d'une province, loin du bruit et de l'éclat de Paris, loin de toutes les émotions qui lui étaient si chères, loin de toute intrigue de politique et d'amour. Ce lui était un divertissement fort médiocre de tourner la tête au vieil archevêque de Tours[2], et, pour se soutenir, elle avait grand besoin des visites de La Rochefoucauld[3] qui habitait dans son voisinage, et des lettres de la reine Anne. Elle resta en Touraine pendant près de cinq années, depuis 1633 jusqu'à la fin de 1637. Elle y employait son temps à nouer et à entretenir une correspondance mystérieuse entre la reine Anne, Charles IV, la reine d'Angleterre et le roi d'Espagne. Nous avons dit quelles furent les alarmes d'Anne d'Autriche lorsqu'on arrêta La Porte, qui avait le secret de cette correspondance. De telles alarmes, qui poussèrent madame de Hautefort à s'exposer comme elle le fit, et le chevalier de Jars à se remettre une seconde fois sur l'échafaud, devaient reposer sur quelque fondement, et il faut bien que madame de Chevreuse se fût encore jetée pour la reine dans quelque grand péril, puisqu'elle aima mieux se condamner à un nouvel exil et quitter la France que de courir le risque de tomber entre les mains de Richelieu et du roi. Trompée par la couleur des heures que lui envoya madame de Hautefort, elle s'enfuit de Touraine pour gagner l'Espagne à travers tout le midi de la France et les innombrables émissaires du cardinal. Elle n'eut pas d'autre confident que le vieil archevêque de Tours, Bertrand de Chaux[4]. Comme il était du

[1] *Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 328. — [2] La Rochefoucauld, *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 355. — [3] *Ibid.* p. 355 : « Madame de Chevreuse était alors « reléguée à Tours. La reine lui avait donné bonne opinion de moi; elle souhaita « de me voir, et nous fûmes bientôt dans une très-grande liaison d'amitié... En « allant et en revenant j'étais souvent chargé par l'une ou par l'autre de commissions « périlleuses. » — [4] Lorsque Richelieu apprit la fuite de madame de Chevreuse, il fit courir après elle, et envoya un de ses agents les plus sûrs, le président Vignier, en Touraine, interroger le vieil archevêque, qui dit ce qu'il avait fait et ce qu'il savait. On arrêta aussi La Rochefoucauld, qui dut répondre de sa conduite. Ces diverses informations sont conservées à la Bibliothèque impériale, collection Du Puy, volumes 499, 500, 501, réunis en un seul tome. Nous nous en servirons ainsi

Béarn, et avait des parents sur la frontière, il lui avait donné des lettres de créance avec tous les renseignements nécessaires et les divers chemins qu'elle devait prendre; mais, pressée de fuir, elle oublia tout, monta à cheval déguisée en homme, et, au bout de cinq ou six lieues, elle se trouva sans lettres, sans itinéraire, sans femme de chambre, et suivie seulement de deux domestiques. Elle ne put changer de cheval pendant tout un jour, et arriva ainsi, sans avoir pris une heure de repos, à une lieue de Verteuil où demeurait La Rochefoucauld[1]. Au lieu de lui demander l'hospitalité, elle lui écrivit le billet suivant : « Monsieur, je suis un gentilhomme françois et demande vos services « pour ma liberté et peut estre pour ma vie. Je me suis malheureuse- « ment battu. J'ay tué un seigneur de marque. Cela me force de quitter « la France promptement, parce qu'on me cherche. Je vous crois assez « généreux pour me servir sans me cognoistre. J'ay besoin d'un car- « rosse et de quelque valet pour me servir. » La Rochefoucauld lui envoya ce qu'elle désirait[2]. Le carrosse lui fut d'un grand secours, car elle était épuisée de fatigue. Son nouveau guide la conduisit sur-le-champ à une autre maison de La Rochefoucauld où elle arriva au milieu de la nuit; elle laissa là son carrosse et les deux domestiques qui l'avaient accompagnée, et repartit à cheval, se dirigeant vers la frontière d'Espagne. Dans l'état où elle se trouvait, la selle de sa monture était toute baignée de sang : elle dit que c'était la suite d'un coup d'épée qu'elle avoit reçu à la cuisse. Elle coucha sur du foin dans une grange et prit à peine quelque nourriture[3]. Mais, aussi belle, aussi séduisante sous le

que des mémoires de La Rochefoucauld pour établir notre récit. — [1] La Rochefoucauld, *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 356. — [2] *Extrait de l'information faite par le président Vignier de la sortie de madame de Chevreuse hors de France :* « Le « prince de Marsillac, interrogé s'il a veu ladite dame, dit que non, mais qu'il a re- « ceu une lettre soubs un nom incogneu et la donna. La teneur est à peu près telle : « Monsieur, je suis un gentilhomme fr. (suit la lettre). Marsillac advoue lui avoir « donné son carrosse, et un nommé Poter; qu'il se doutoit que c'estoit elle, mais « qu'il ne le sçavoit pas asseurément. Poter, interrogé, respond qu'il avoit trouvé à « cent pas de là un jeune gentilhomme qui avoit la perruque blonde, lequel s'es- « toit mis seul dans le carrosse où il s'estoit couché, paroissant fort las, et qu'il « l'avoit conduit jusques à une autre maison de M. de Marsillac, où demeurait un « gentilhomme aussi à lui, nommé Malbasty, et que le gentilhomme à la perruque « blonde avoit deux hommes avec lui qui l'avoient suivi à cheval, l'un nommé Re- « naud, l'autre Hilaire. » — [3] *Extrait de l'information, etc. :* « Malbasty, interrogé, « a dit que madame de Chevreuse arriva chez lui à trois heures de nuit, lui n'y « estant pas, que sa femme se leva pour ouvrir, à cause qu'elle cognut Poter, qui « lui dit que c'étoit un seigneur de qualité, ami intime de M. Marsillac, qui s'en- « fuyoit pour s'être battu en duel. Malbasty arriva là-dessus, auquel fut dit la mesme

costume noir d'un cavalier que dans les brillants atours de la grande dame, les femmes, en la voyant, admiraient sa bonne mine, et, pendant cette course aventureuse, elle fit, malgré elle, autant de conquêtes que dans les salons du Louvre, et, ainsi que le dit La Rochefoucauld, elle montra « plus de pudeur et de cruauté que les hommes faits comme elle « n'ont accoutumé d'en avoir[1]. » Une fois elle rencontra dix ou douze cavaliers commandés par le marquis d'Antin, et il lui fallut s'écarter de sa route pour éviter d'être reconnue[2]. Une autre fois, dans une vallée des Pyrénées, un gentilhomme qui l'avait vue à Paris lui dit qu'il la prendroit pour madame de Chevreuse, si elle était vêtue d'une autre façon, et le bel inconnu se tira d'affaires en répondant qu'étant parent de cette dame, il pouvait bien lui ressembler[3]. Son courage et sa gaieté ne l'abandonnèrent pas un moment, et, pour peindre la vaillante amazone, on fit une chanson où elle disoit à son écuyer :

« La Boissiere, dis-moi,
« Vais-je pas bien en homme?

« chose; il demanda le nom de ce jeune seigneur et qu'il desiroit savoir qui il devoit « servir. L'inconnu lui répondit qu'il lui diroit le lendemain, cependant qu'il l'ac- « compagnât une journée ou deux, parce qu'il craignoit que les deux gentilshommes « qui estoient à luy ne fussent cognus; qu'il les lairroit là jusques à un nouvel advis « de lui. On renvoya le carosse du prince de Marsillac, et ladite dame monta sur « une haquenée qui se trouva là. Malbasty et Poter la suivirent. Elle estoit vestue « d'une casaque noire; les chausses et le pourpoint de mesme. Elle avoit la teste ban- « dée, et un morceau de taffetas noir par-dessus, et dit au dit Malbasty que c'estoit « un coup d'épée qu'elle avoit receu dans son combat, et que cela l'empeschoit « d'oster son chapeau, et aussi qu'elle en avoit un à la cuisse qui l'empeschoit de « monter légèrement à cheval. Comme ils arrivèrent à la disnée, la selle de la ha- « quenée se trouva pleine de sang, et Malbasty luy dit qu'il en estoit fort en peine, « qu'il falloit que sa playe se fust ouverte, que l'on devroit envoyer querir un chi- « rurgien. Elle ne le voulut pas et prit deux chemises qui estoient au dit Malbasty « dont elle dit qu'elle feroit des linges pour se bander... Elle se coucha sur du foin « dans une grange, et se reposa paroissant extrêment affoiblie, et, pour toute chose, « on lui apporta à diner le quartier d'une oye bouillie dont elle ne put manger. » — [1] La Rochefoucauld, *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 356, Tallemant, t. I, p. 250. *Extrait de l'information, etc.* : « Une bourgeoise de ce bourg-là passa fortui- « tement et la vit couchée sur ce foin et s'escria : voilà le plus beau garçon que je « vis jamais! Monsieur, dit-elle, venez vous en reposer chez moi; vous me faites « pitié, etc. » — [2] *Extrait de l'information, etc.* : « Avant que le dit Malbasty se sepa- « rast de madame de Chevreuse, ils rencontrèrent dix ou douze hommes à cheval, « dont le marquis d'Antin en estoit un; elle se destourna un peu apprehendant d'être « cognue, etc. » — [3] *Extrait d'une lettre écrite de Toulouse, le 2 novembre 1637* : « Un « gentilhomme de mon voisinage qui a charge dans nos montagnes m'a dit aujour- « d'huy que madame de Chevreuse estoit passée par une des vallées de sa charge « pour entrer en Espagne, qu'un des siens le luy a mandé, et que la recognoissant

« Vous chevauchez, ma foi,
« Mieux que tant que nous sommes, etc. [1] »

Celui qui l'accompagnait la pressant de lui apprendre son nom, elle lui dit avec un ton mystérieux qu'elle était le duc d'Enghien que des affaires extraordinaires et le service du roi forçaient de sortir de France, ce qui peut nous donner une idée de la tournure qu'elle avait à cheval et du ton décidé et résolu qu'elle avait pris. Puis prenant confiance en son guide et n'aimant pas à porter longtemps un masque, elle lui avoit avoué qu'elle était la duchesse de Chevreuse [2]. Elle n'atteignit la frontière qu'avec des fatigues inouïes et à travers mille périls. Un peu avant de franchir la frontière, elle [illegible] un gentilhomme qui avait pensé la reconnaître dans les Pyrénées, et avait eu pour elle toute sorte d'égards et de politesses, qu'il ne s'était pas trompé, qu'elle était en effet celle qu'il avait vue [illegible] extraordinaire [illegible] des étoffes pour se vêtir conformément à son rang et à sa condition [3]. Arrivée enfin en Espagne, elle [illegible] dans tous les [illegible] avec elle que sa beauté, son esprit et son courage. Elle [illegible] de ses gens à La Rochefoucauld [illegible] quelque jour [4].

[illegible] Madame de Chevreuse avait à peine trente-huit ans, et l'on dit que Philippe IV [illegible]

[illegible]

[illegible] La Rochefoucauld, Mémoires [illegible]

conquêtes[1]. Elle était déjà toute Anglaise et toute Lorraine, elle devint Espagnole; et, de Madrid, elle assembla de toutes parts de nouveaux périls sur la tête de Richelieu. Elle avait de secrètes intelligences avec tous les mécontents de l'intérieur, et au dehors elle entretenait le courage et enflammait les espérances de tous les proscrits. Passant d'Espagne en Angleterre, et d'Angleterre en Flandre, elle avait la main dans toutes les intrigues, dans toutes les conspirations, et ne cessa pas un seul jour de menacer et de tenir en échec le puissant cardinal. A sa mort, elle dut croire que la fortune allait changer, et une nouvelle ère commencer pour la reine et pour elle. Elle était à Bruxelles quand parut, en avril 1643, la déclaration de Louis XIII qui conférait la régence à Anne d'Autriche, mais, par une prévoyance extraordinaire, maintenait l'exil de l'ancienne surintendante et celui de Châteauneuf, les désignant ainsi comme les plus redoutables ennemis du règne qui allait finir et de la politique de Richelieu, et aussi comme les deux chefs de la politique nouvelle qui semblait destinée à triompher. Louis XIII expiré, et la déclaration du 21 avril abolie, madame de Chevreuse reçut à Bruxelles une lettre de la nouvelle régente qui l'appelait auprès d'elle.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier*).

[1] Madame de Motteville, t. I, p. 93.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Gauthier, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris le 19 mai.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Wolowski a été élu, le 19 mai, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique et de statistique), en remplacement de M. Blanqui, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, par M. Villemain, membre de l'Institut. Seconde partie. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Didier, 1855, in-8° de 528 pages. — Cette seconde partie des souvenirs d'histoire et de littérature de M. Villemain est un tableau plein de lumière et d'enseignements d'une des périodes les plus dramatiques de notre histoire moderne, les *Cent jours*. Dans ces belles pages, où brillent d'un éclat nouveau toutes les éminentes qualités de style de l'illustre académicien, le lecteur remarquera particulièrement une vive peinture de l'état des esprits à Paris à la veille du 20 mars; l'arrivée de Napoléon aux Tuileries; les portraits du prince de Talleyrand et du duc d'Otrante, les débats du Parlement anglais; le retour de Waterloo, les délibérations de la Chambre des représentants, la seconde abdication de l'Empereur et son embarquement à bord du *Bellérophon*.

Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du régent; traduction entièrement nouvelle, par M. G. Brunet, accompagnée d'une annotation historique, biographique et littéraire du traducteur. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Charpentier, 1855, 2 vol. in-12 de XVI-488 et 424 pages. — Nous avions en français des traductions de quelques parties de la correspondance allemande de la princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV et mère du régent. Ses lettres au duc de Brunswick et à la princesse Wilhelmine-Charlotte de Galles ont eu quatre éditions françaises de 1788 à 1832. Les archives de la famille de Schomberg-Degenfeld contenaient un grand nombres d'autres lettres de cette princesse; M. Wolfgang-Menzel en a publié le texte allemand en 1843, et M. G. Brunet en a donné une traduction française en 1853. Ce dernier refond aujourd'hui son travail en l'augmentant de tout ce qui avait été publié par les autres éditeurs, et, en outre, de quelques lettres inédites de Madame, provenant des dépôts publics de Paris ou d'une collection particulière. Dans les précédentes éditions, les extraits empruntés aux lettres de la duchesse d'Orléans étaient rangés par chapitres spéciaux, selon qu'ils se rapportaient à telles ou telles personnes. Le nouvel éditeur a rétabli l'ordre chronologique, disposition qui permet de mieux saisir la suite des événements et l'esprit qui inspire toute cette correspondance. Il a joint à sa traduction un certain nombre de notes biographiques et historiques.

Voyage en Turquie et en Perse, exécuté par ordre du Gouvernement français pendant les années 1846, 1847 et 1848, par Xavier Hommaire de Hell, accompagné de cartes, d'inscriptions et d'un album de cent planches dessinées d'après nature, par Jules Laurens, tome Ier. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de P. Bertrand, in-8° de 240 pages, avec quatre livraisons de l'atlas, in-fol. — M. Hommaire de Hell, mort à Ispahan, le 29 août 1848, à trente-six ans, victime de son ardeur pour la science, s'était déjà fait un nom très-recommandable comme géographe et comme géologue, par un premier *Voyage dans les steppes de la mer Caspienne, au Caucase, dans la Crimée et la Russie méridionale*, savante publication qui remporta, en 1844, le grand prix de la Société de géographie, et dont le mérite détermina, l'année suivante, M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, à confier au jeune voyageur une mission ayant pour objet de faire des recherches physiques, géographiques et historiques sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne et dans l'intérieur des pays qui avoisinent ces deux mers. Cette nouvelle exploration fournissait à M. Hommaire de Hell l'occasion de continuer et de compléter en Asie l'étude d'un problème qu'il avait poursuivi en Europe pendant son précédent voyage, et qui consistait à déterminer, d'après les observations géologiques et géographiques, comparées aux traditions, l'état ancien de toute cette région qui s'étend de la mer Noire et de la mer d'Azow à la mer Caspienne, entre l'Europe et l'Asie, et où tout semble attester le long séjour des eaux marines, alors que ces deux bassins n'en formaient peut-être qu'un seul. C'est en accomplissant cette mission que M. Hommaire de Hell a succombé. Les nombreux matériaux résultats de son dernier voyage en Turquie et en Perse forment une mine précieuse dans laquelle le géographe, le géologue, l'archéologue, comme l'homme d'État et même l'homme du monde, puiseront de neuves et utiles informations. Une commission, choisie au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour examiner les documents que ce voyageur a laissés et qui ont été rapportés d'Ispahan par son collaborateur M. Jules Laurens, a fait, en 1851, un rapport favorable à leur publication, et d'après ce rapport, le Gouvernement s'est chargé des frais d'impression d'un ouvrage rendu doublement intéressant par la mort prématurée de l'auteur. Le voyage de M. Hommaire de Hell, en Turquie et en Perse, comprendra deux divisions distinctes : la *partie historique*, qui sera publiée en 3 volumes avec un atlas de cent planches, et la partie scientifique qui formera 1 volume accompagné de trois cartes. Le volume qui a paru n'est que la première partie du tome Ier de la relation historique. Il contient le récit du voyage de M. de Hell depuis Toulon jusqu'à Constantinople, en passant par l'Italie, et de Constantinople dans les contrées du Danube et sur les bords de la mer Noire. Nous rendrons compte de cette importante relation lorsqu'elle aura été complétement publiée.

Notice sur M. Daunou, par M. B. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, suivie d'une *Notice sur M. Guérard*, par M. N. de Wailly. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Dumoulin, 1855, in-8° de III-367 pages. — Cette publication est un digne hommage rendu par M. Natalis de Wailly à l'un des hommes qui, de nos jours, ont le plus honoré l'érudition française par leur caractère intègre et leur profond savoir. La notice sur M. Guérard n'est pas seulement une appréciation judicieuse des travaux de ce savant si regrettable; on y trouve en même temps un juste éloge des qualités privées qui le distinguaient et qui rendent sa mémoire chère à tous ceux qui l'ont bien connu. On sait que M. Guérard avait ordonné, par testament, de détruire tous ses papiers, en exceptant seulement de cette proscription sa Notice sur la vie et les ouvrages de M. Dau-

non. Dans le volume qu'il consacre aujourd'hui à M. Guérard, M. de Wailly a voulu réserver la première place à cet excellent travail, dont toute la première partie, relative à la vie politique de M. Daunou, était restée inédite. On trouve à la suite de ces deux notices le discours prononcé par M. Guérard à l'ouverture du cours de première année de l'École des Chartes, les articles que M. de Wailly a publiés dans le *Journal des Savants* (en 1845 et en 1853) sur deux des principaux ouvrages de M. Guérard, le *Polyptique d'Yrminon* et le *Polyptyque de saint Remi*, l'inscription composée par l'Académie pour le monument élevé, à Montbard, à M. Guérard, et la liste chronologique de ses ouvrages.

Mœurs et voyages, ou récits du monde nouveau, par M. Philarète Chasles, professeur au Collége de France. Imprimerie d'Arbieu, à Poissy, librairie de Didier, à Paris, 1855, in-12 de 324 pages. — Ces études sur l'Amérique, l'île de Ceylan et l'Australie sont empruntées, quant aux faits, aux relations publiées par les voyageurs modernes de diverses nations. Les quatre principales divisions de l'ouvrage portent les titres suivants : Mœurs et races nouvelles de l'Amérique du nord; Trente-huit jours dans les savanes de l'île de Cuba; Scènes de la vie tasmanienne et australienne; la Révolution de 1848 dans l'île de Ceylan.

Nouvelles études historiques et littéraires, par M. Cuvillier-Fleury. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Michel Lévy frères, 1855, in-12 de IV-424 pages. — Ces nouvelles études historiques et littéraires font suite à celles que l'auteur a publiées il y a un an sous le même titre. C'est la reproduction des principaux travaux de critique donnés par M. Cuvillier-Fleury dans le *Journal des Débats*, en 1854. Rapprochées et classées par époques dans ce volume, ces remarquables études ne pourront que gagner encore dans l'estime du public, parce qu'on saisit mieux la pensée générale qui les a inspirées et le lien qui les unit malgré leur diversité. Après une première partie contenant trois articles sur Dante, les six femmes de Henri VIII et la retraite de Charles-Quint, l'auteur a réuni, dans les autres divisions de ce volume, les morceaux de critique qui se rapportent au siècle de Louis XIV, et ont pour sujet Daniel de Cosnac, madame de Maintenon à Saint-Cyr, Tallemant des Réaux, madame de Sablé et madame de Longueville, le chanoine Maucroix, madame de Sévigné; puis ceux qui se rattachent au règne de Napoléon. Ce recueil est complété par quelques essais plus particulièrement liés à l'étude de nos mœurs d'aujourd'hui.

Histoire de Washington et de la fondation de la république des États-Unis, par Cornelis de Witt, précédée d'une étude historique sur Washington, par M. Guizot. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1855, in-8° de III-CIV et 491 pages, avec cartes et portraits. — La belle étude historique placée en tête de ce livre a été écrite par M. Guizot, il y a quinze ans, lorsque le congrès des États-Unis eut fait publier, sous la direction de M. Sparks, les *Écrits et la correspondance de Washington*, et ce remarquable travail est depuis longtemps considéré comme un des écrits les plus achevés de l'illustre historien. L'ouvrage de M. Cornélis de Witt, écrit sous l'inspiration et sous les yeux mêmes de M. Guizot, est le complément nécessaire de l'Étude sur Washington. M. de Witt raconte ce que M. Guizot avait résumé; il développe et met dans tout leur jour les faits qui avaient été négligés à dessein, ou seulement indiqués dans une étude dont le plan comportait peu de détails. La nouvelle Histoire de Washington et de la fondation de la république des États-Unis est complétement différente, pour le fond et pour la forme, pour l'esprit comme pour la méthode et l'exposition des faits, de la *Vie de Washington*, par M. Sparks, dont la traduction a été publiée, dans l'origine, à la

suite du livre de M. Guizot. M. Sparks, écrivant pour des lecteurs familiarisés avec leur histoire nationale, n'a souvent indiqué que par allusion des événements qui leur étaient parfaitement connus. En France, ces allusions risquaient de ne pas être suffisamment comprises. M. Cornelis de Witt a voulu éviter cet écueil. Il a raconté avec précision tous les faits nécessaires à l'intelligence du rôle de Washington dans la révolution américaine. A l'appui de son récit, il a réuni, sous le titre de *Pièces justificatives*, tous les actes relatifs aux origines et à la formation progressive de la constitution américaine. Enfin, une carte de treize États primitifs, où sont notés avec soin tous les lieux signalés par quelque rencontre importante, permet au lecteur de suivre avec plus de facilité les opérations militaires.

Nonnos de Panopolis. Les Dionysiaques ou Bacchus, poëme en XLVIII chants, rétabli, traduit et commenté par le comte de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire. *Introduction.* Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1855, in-18 de 265 pages. — L'érudition sérieuse des recherches et la grâce piquante du style recommandent aux amis des lettres ce petit volume, qui contient seulement l'introduction de la nouvelle édition des Dionysiaques, publiée par M. de Marcellus, pour la *Bibliothèque des auteurs grecs*. Après avoir expliqué les motifs qui l'ont déterminé à désigner le chantre des Dionysiaques sous le nom de *Nonnos*, au lieu de l'appeler *Nonnus* comme on l'a fait jusqu'ici, M. de Marcellus se livre à d'intéressantes recherches sur la vie et les ouvrages de ce dernier des lyriques grecs; il fait l'historique des manuscrits de ses Dionysiaques, des éditions qu'on en a données depuis la première, celle de Falkenburg (Anvers, Plantin, 1569) jusqu'à celle de Graëfe (Leipsig, 1819-1826), et passe en revue les critiques et les éloges dont le poëte a été l'objet. Le traducteur examine ensuite le plan et le caractère du poëme, et fait connaître la méthode qu'il a suivie, soit pour l'établissement du texte grec, soit pour la traduction. Dans un épilogue, placé à la fin du volume, M. de Marcellus raconte, avec le talent qu'on lui connaît, une circonstance de sa jeunesse qui lui a donné la pensée de remettre en lumière les Dionysiaques. Cet épilogue a pour titre : *Maison de campagne de l'empereur Julien; Yacobaki Rizo Néroulos.*

Le Canada sous la domination française, d'après les archives de la marine et de la guerre, par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école impériale de Saint-Cyr. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Ch. Tanera, 1855, in-8° de 104 pages. — La lutte qui, au siècle dernier, a coûté à la France le Canada, est une des pages les plus intéressantes de nos annales militaires; mais, jusqu'ici, on n'avait pas raconté avec détail les actions héroïques des braves capitaines qui, comme d'Iberville, Montcalm et Lévis, disputèrent pendant si longtemps, et avec tant de gloire aux armées anglaises, l'une de nos plus importantes colonies. Pour réparer cet oubli de nos historiens, M. Dussieux a puisé aux meilleures sources, en faisant usage de toutes les pièces relatives au Canada, que l'on conserve dans les archives de la marine et de la guerre. L'histoire qu'il nous donne des origines, du développement et de la chute de cette colonie est aussi intéressante que bien écrite.

Histoire de Scanderbeg ou *Turks et chrétiens au XVe siècle*, par M. Camille Paganel, ancien conseiller d'État. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1855, in-8° de LXXXIV-464 pages. — On ne saurait dire de ce livre qu'il ajoute des faits ou des aperçus nouveaux à l'histoire de la lutte glorieuse que le héros de l'Albanie soutint si longtemps contre les sultans Amurat II et Mahomet II. La nouvelle histoire de Scanderbeg ne dispensera pas de consulter le volumineux ouvrage de Barlesio, son contemporain et son compatriote : *De vita et gestis G. Castrioti* (Strasbourg, 1537), ni celui du P. Poncet (1709). Mais M. Paganel a

su tirer parti avec habileté des travaux de ses devanciers pour présenter un tableau très-intéressant des dramatiques événements qui marquèrent, dans le xve siècle, la résistance des Albanais à l'invasion de l'islamisme.

La Turquie actuelle, par Ubicini. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1855, in-12 de 474 pages. — On trouve, dans ce petit volume, des renseignements assez détaillés sur la Turquie moderne, son état politique depuis la mort du sultan Mahmoud et l'avénement d'Abdul-Medjid, son administration, son armée, son commerce. Des descriptions pittoresques et des détails de mœurs complètent l'ouvrage.

La piété du moyen âge, par A. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher. Vendôme, imprimerie de Lemercier; Paris, librairie de Dumoulin, 1855, in-8° de 220 pages. — L'auteur de ce livre a peu d'estime pour la piété du moyen âge. Il s'attache à prouver que, pendant cette longue période de l'histoire, le clergé et les papes eux-mêmes ont toujours été en butte « aux attaques des lettres, « des arts et de tous les états; » que, dans les poésies, dans les romans, dans les peintures, dans les sculptures, apparaît visiblement l'outrage, sinon la haine pour l'Église, ou du moins pour ses représentants.

Lois des Bourguignons, vulgairement nommées loi Gombette, traduites pour la première fois par M. J. F. A. Peyré. Lyon, imprimerie de Vingtrinier; librairie de Brun, 1855, in-8° de 144 pages. — Le texte de la loi Gombette n'avait jamais été traduit en français. L'ouvrage que nous annonçons a pour but de répandre la connaissance d'un des plus vénérables monuments de notre histoire nationale. L'éditeur accompagne sa traduction de notes nombreuses destinées à faciliter l'intelligence du texte.

Pompéia, décrite et dessinée par Ernest Breton, de la société impériale des antiquaires de France, suivie d'une notice sur Herculanum. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Gide et Baudry, 1855, in 8° de 352 pages avec planches. — Mettant à profit les recherches des savants, et particulièrement celles de M. Raoul-Rochette, de Minervini, de Garucci et des académiciens d'Herculanum, l'auteur de ce livre les a complétées par les observations qu'il a faites, les mesures qu'il a prises lui-même pendant plusieurs séjours à Pompéi, et surtout par la description, le dessin et les plans des monuments assez nombreux sortis des fouilles depuis la publication des ouvrages de ses devanciers. Ce volume résume avec intérêt les grands travaux qui ont été publiés jusqu'ici sur ces ruines célèbres.

Strasbourg illustré ou *panorama pittoresque et statistique de Strasbourg et de ses environs*, par Fréd. Piton. Strasbourg, imprimerie de Silbermann; Paris, librairie de l'École des Chartes, 1855. Deux volumes in-4° de 377 et 168, 232 pages avec 80 planches. — Cet ouvrage, exécuté avec soin, est plus important au point de vue des recherches historiques que ne le ferait supposer son titre. C'est une description très-détaillée et très-complète de tout ce que la ville de Strasbourg, ses faubourgs et ses environs, offrent d'intéressant comme souvenirs et monuments d'histoire.

Les sépultures chrétiennes en France, d'après les monuments du xie au xvie siècle, par Arthur Murcier, archiviste poléographe. Paris, imprimerie de Delcambre, librairie de Vivès, 1855, in-8° de xv-239 pages, avec planches. — C'est principalement au point de vue de l'épigraphie que l'auteur de ce livre a étudié les tombeaux du moyen âge. Il cite un assez grand nombre d'inscriptions tumulaires, et donne les règles qui peuvent servir soit à les déchiffrer, soit à en fixer la date.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, par A. Ché-

ruel, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, librairie de Hachette, 2 vol. in-12, ensemble de 976 pages.—M. Chéruel a mis à profit les recherches des siècles passés et les travaux des historiens modernes pour rappeler et déterminer dans ce dictionnaire le sens des lois et des coutumes de l'ancienne France, et aider à l'étude de notre histoire par l'explication des institutions publiques et privées. Sous le titre d'Introduction, l'auteur a placé en tête du premier volume une étude intéressante sur la vie publique et la vie privée des Français.

Le grand Dictionnaire de la langue latine, sur un plan nouveau, par le docteur Guill. Freund, traduit en français, revu sur les textes et considérablement augmenté, d'après les travaux lexicographiques et épigraphiques les plus récents, français et étrangers, par N. Theil, professeur au lycée impérial Saint-Louis. Première livraison (A). Paris, librairie de Hachette, 1855, in-4° de 352 pages.—Cet ouvrage comprendra : 1° tous les mots qui se rencontrent dans les monuments de la langue latine depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, méthodiquement examinés; 2° les mots les plus importants de la langue latine du moyen âge et des temps modernes, notamment ceux qui ont passé dans les langues aujourd'hui parlées en Europe; 3° les termes techniques, latins ou latinisés, de médecine, de chirurgie, d'anatomie, de zoologie, de botanique, etc.; 4° les noms propres de l'histoire, de la mythologie, de la littérature et des arts; 5° tout le dictionnaire comparé de géographie ancienne, du moyen âge et moderne, de Bischoff et Mœller, revu par M. Ch. Muller. Ce dictionnaire formera deux volumes in-4° à trois colonnes, et paraîtra en onze livraisons.

Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203), revue sur huit manuscrits, avec notes, etc., par le marquis de Godefroy Ménilglaise. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Renouard, 1855, in-8° de xxxv-545 pages, avec tableaux et cartes. — La chronique latine, écrite à la fin du XII° siècle par Lambert d'Ardre, a été publiée par fragments dans les *Preuves de l'histoire de la maison de Guines,* de Duchesne (1631), et plus complétement par Ludewig, dans ses *Reliquiæ manuscriptorum* (1727). On en trouve des extraits dans le *Recueil des historiens de France.* Sans valeur pour les temps antérieurs à l'époque où vivait Lambert, cette chronique a de l'intérêt et de l'importance pour l'histoire du nord de la France au XII° siècle, et fournit de précieuses notions sur les mœurs et les habitudes du moyen âge. L'édition qu'en donne aujourd'hui M. Godefroy de Ménilglaise, sous les auspices de la Société des antiquaires de la Morinie, comprend le texte latin et la traduction française. Le texte latin a été revu avec un grand soin sur huit manuscrits, dont le plus ancien est celui qui est conservé dans la bibliothèque du Vatican, fonds de la reine Christine, n° 696. Le savant éditeur était fort capable de donner lui-même une version élégante et fidèle de l'ouvrage de Lambert d'Ardre; il a préféré placer, en regard du texte, une ancienne traduction française anonyme qui, par le style, paraît appartenir à la dernière moitié du XV° siècle. Les notes et éclaircissements de M. de Ménilglaise, ses tableaux généalogiques des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardre, ses glossaires latin et français et son index géographique ajoutent beaucoup au mérite ou à l'utilité pratique de cette nouvelle édition. Parmi les annexes, nous avons aussi remarqué une excellente topographie du comté de Guines, par M. Courtois. L'index alphabétique, qui termine le volume, était le complément indispensable d'un ouvrage de ce genre; mais on peut reprocher à l'éditeur d'avoir classé les personnages par ordre de prénoms au lieu de les ranger par noms de famille, ce qui rend l'usage de cette table peu commode pour les recherches.

Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, par J. de Geslin de Bourgogne et A. de Saint-Barthélemy. *Diocèse de Saint-Brieuc*, tome Ier. Saint-Brieuc, imprimerie et librairie de Guyon frères, 1855, in-8° de LXXVIII-436 pages avec planches. — Quatre volumes seront consacrés à cette histoire de l'évêché de Saint-Brieuc. Le premier, le seul qui ait encore paru, contient d'abord une introduction importante, que l'on peut considérer comme un résumé nouveau de l'histoire de Bretagne; c'est le point de départ de tout le travail, la base à laquelle vient se rattacher successivement chacune de ses parties. Le reste du volume est consacré à Saint-Brieuc. Ce qui concerne l'évêque y occupe naturellement la première place; c'est d'abord la filiation des pasteurs, l'étendue de leur juridiction, le mode de leur administration religieuse. L'évêque est ensuite considéré comme possesseur de fief avec tous ses droits et tous ses devoirs de seigneur temporel. Dans les subdivisions suivantes, l'étude porte sur le chapitre, la cathédrale, les paroisses, la collégiale, les diverses communautés d'hommes et de femmes. Au second volume, les auteurs traiteront de l'histoire civile de la cité. Le troisième contiendra l'histoire des fiefs et des paroisses du diocèse, et le quatrième sera consacré aux abbayes et aux grands prieurés. Une annexe fort intéressante de ce dernier volume sera la publication des cartulaires, tous inédits, de ces monastères. Nous ne pouvons que souhaiter, dans l'intérêt des études historiques, la continuation de cet ouvrage, qui doit comprendre successivement tous les évêchés de l'ancienne Bretagne.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XXIe, contenant la deuxième livraison des monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCXXVI jusqu'en MCCCXXVIII, publié par MM. Guigniaut et de Wailly, membres de l'Institut. Paris, imprimerie impériale, 1855, in-folio de LXXXIV-973 pages, avec une planche. En attendant que nous rendions compte de ce nouveau volume du *Recueil des historiens de France* avec tous les développements que comporte l'importance de cette publication, nous nous bornerons aujourd'hui à en indiquer sommairement le contenu. Suivant l'usage adopté par leurs prédécesseurs, les éditeurs de ce volume rendent, au début de leur préface, un juste hommage à la mémoire de M. Daunou, qui prit une si grande part, conjointement avec M. Naudet, à la continuation de l'œuvre des Bénédictins en terminant le tome XIXe de ce Recueil, que dom Brial avait laissé inachevé, et en publiant le XXe volume, qui parut en 1840, la veille même de sa mort. MM. Guigniaut et de Wailly signalent ensuite, par des observations méthodiques, les deux genres de textes que renferme le nouveau volume, c'est-à-dire les chroniques et les comptes; ils expliquent les motifs qui les ont décidés à rétablir, dans la publication des textes français, l'usage des accents et des apostrophes, que les éditeurs du XXe volume avaient supprimés, et ils terminent leur préface par une dissertation approfondie sur les dates des *lettres royaux*. Dans la préface du IIIe volume des Ordonnances, Secousse avait prouvé que l'authenticité d'un acte royal du XIIIe siècle et des premières années du XIVe ne doit pas être révoquée en doute, par ce motif seulement qu'il serait daté d'un lieu où le roi ne pouvait pas être. MM. Guigniaut et de Wailly recherchent si l'usage a toujours existé de publier, sous le nom du roi, des chartes qui, étant datées de lieux déterminés, semblaient attester sa présence, quoique, en réalité, il fût absent, et si ces dates trompeuses peuvent être discernées de celles qui prouvent certainement la présence du roi. On trouve après cette préface une dissertation sur les dépenses et les recettes ordinaires de saint Louis et une note sur la monnaie tournois et la monnaie parisis sous le règne de ce prince. Viennent ensuite les textes latins et français compris

dans le volume et qui se rapportent, comme l'indique le titre, à la période de notre histoire comprise entre l'avénement de saint Louis (1226) et la mort de Charles le Bel (1328). Les seize premières chroniques se rattachent plus particulièrement à quelques-unes de celles qui ont paru dans le volume précédent. Presque toutes sont destinées à rectifier ou à compléter les ouvrages de Guillaume de Nangis et la portion des Chroniques de Saint-Denis qui les accompagne. En voici l'énumération : Chronique de Gérard de Frachet, avec une continuation anonyme; fragments du Miroir historial de Vincent de Beauvais; extrait de la *Fleur des histoires* de Vincent de Clermont; chronique anonyme des rois de France, finissant en 1286; extraits des chroniques de Saint-Denis; extrait d'une chronique anonyme finissant en 1380; extraits d'une chronique anonyme finissant en 1308; chronique anonyme finissant en 1356; extraits et fragments de trois autres chroniques; extraits de la chronique attribuée à Baudoin d'Avesnes, fils de la comtesse Marguerite de Flandre, et de la chronique attribuée à Jean Desnouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon; fragment d'une chronique finissant en 1297; dernière partie de la chronique de Guillaume Scot, moine de Saint-Denis; extrait de la chronique de Gérard d'Auvergne, chanoine de Clermont. La série des chroniques est ici interrompue par vingt-trois articles qui concernent les finances publiques, et qui sont des comptes de dépenses ordinaires et extraordinaires du roi saint Louis et de ses successeurs jusqu'en 1325, et des comptes relatifs à la perception des dîmes. C'est parmi ces comptes de dépenses de l'hôtel que se trouvent comprises les tablettes de cire de Jean Sarrasin, conservées au Trésor des Chartes, et dont les éditeurs donnent le texte et le dessin en accompagnant ce curieux document d'une savante dissertation. Les monuments historiques proprement dits se continuent à partir de la page 571, et comprennent, entre autres textes importants, des extraits du Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, de la chronique d'Albéric des Trois Fontaines, du Mémorial de Jean de Saint-Victor, des ouvrages de Bernard Guidonis et diverses chroniques des évêques de Toulouse et de Limoges. Quatre tables terminent le volume : 1° Un index géographique qui comprend la mention du fait relatif à chacun des lieux mentionnés; 2° une table générale des personnes et des matières, où l'on trouve, dans un seul ordre alphabétique, les noms, les surnoms, les titres de dignité ou tous les renvois propres à faciliter les recherches; 3° une table des mots étrangers et de ceux qui appartiennent à la basse latinité; 4° une table pour la langue vulgaire.

TABLE.

Pages.

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853. (1er article de M. Biot.)..... 269

Athènes aux xve, xvie et xviie siècles. (1er article de M. Vitet.)..... 283

Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; Grammaire de la langue d'oïl, etc.; Guillaume d'Orange, etc.; Altfranzösische Lieder, etc. (2e article de M. Littré.)..... 294

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (10e article de M. Cousin.)..... 304

Nouvelles littéraires..... 324

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1855.

De Bichat, à l'occasion d'un Manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

PREMIER ARTICLE.

De Bichat par rapport à Buffon.

I. — *Des sources où Bichat a puisé ses premières idées.*

Il y avait, dans la première édition des *Recherches sur la vie et la mort*, une *Préface*, qui fut omise dans la seconde et n'a reparu dans aucune autre. Cette *Préface* était pourtant essentielle. L'auteur nous y indiquait les sources, encore tout récemment consultées, où il avait puisé ses premières inspirations et ses principales idées.

Ceux qui ont appelé Bichat un auteur original, ont eu certainement bien raison. Il était original par le tour positif et précis qu'il savait donner aux doctrines et aux méthodes : pour le fond même de ces choses, il l'était moins.

« La vie et la mort, considérées d'une manière générale, m'ont paru, « *dit Bichat*, dans la *Préface* que je rappelle, un sujet susceptible de « suggérer quelques vues et beaucoup d'expériences utiles[1]. »

Quelques vues et beaucoup d'expériences utiles. On ne pouvait mieux

[1] *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*. Préface, p. i.—Je citerai toujours, bien entendu, la première édition. Paris, an VIII.

dire; et voilà tout le livre de Bichat exactement défini. Ce livre se compose de deux parties essentiellement distinctes : la première sur la *vie*, et c'est la partie des *vues*, la seconde sur la *mort*, et c'est la partie des *expériences*, la première toute de *physiologie théorique*, la seconde toute de *physiologie expérimentale*, la première écrite sous l'inspiration de Buffon et la seconde sous l'inspiration d'Haller.

« C'est ce qui m'a déterminé, continue Bichat, à entreprendre l'ou-« vrage que je publie aujourd'hui. On y trouvera, je crois, des consi-« dérations et des faits peu connus[1]. »

Cela est encore très-vrai; on y trouve même quelque chose de mieux : un certain esprit supérieur, animé, vivant, le souffle partout sensible du vrai génie, la présence du Dieu : *Numen adest!*

« Cependant, reprend Bichat, ceux qui ont lu Aristote, Buffon, « Morgagni, Haller, Bordeu, et tous les médecins dont les écrits sont « dans le sens de ce dernier, verront que ces auteurs m'ont fourni quel-« ques données; mais ils sauront en même temps distinguer celles qui « m'appartiennent..... »

Il eût été mieux à Bichat de les *distinguer* lui-même; d'autant que cela lui aurait épargné une phrase qui viendra bientôt.

« J'ose espérer, ajoute Bichat, qu'ils en trouveront assez (assez de « données qui lui appartiennent) pour voir que tout ce qui ne m'est « pas propre ne se trouve qu'accessoirement placé dans ces recherches : « j'en excepte cependant la division de la vie[2]. »

A la bonne heure, et Bichat va, du moins, nous dire de qui il tient cette *division de la vie*, qui occupe une si grande place dans son livre. Point du tout. Il a cité, d'une manière générale, Haller, Bordeu, Buffon. C'est au lecteur de choisir.

Voici la phrase que j'aurais voulu que Bichat se fût épargnée.

« J'ai reproduit, avec beaucoup d'extension, quelques divisions déjà « énoncées dans mon *Traité des membranes*, et je les ai reproduites « comme étant de moi, quoiqu'on les ait attribuées à Buffon, à Bordeu « et à Grimaud. Ces auteurs sont si connus, que j'ai cru inutile de re-« lever l'inexactitude des citations critiques[3]. »

Inutile! Et pourquoi donc? Rien n'eût été, au contraire, plus à propos. Pourquoi, d'ailleurs, appeler de telles citations *critiques*, dans le sens où vous l'entendez? Elles sont *historiques*, et vous n'auriez dû laisser à personne le soin de les faire. En pareille matière, le silence de l'auteur donne à chacun le droit de parler.

[1] Préface, p. i. — [2] P. *id.* — [3] P. ij.

Bichat dit enfin : « Dans l'état actuel de la physiologie, l'art d'allier « la méthode expérimentale d'Haller et de Spallanzani avec les vues « grandes et philosophiques de Bordeu me paraît devoir être celui de « tout esprit judicieux : s'il n'a pas été le mien, c'est que, pour atteindre « le but, il ne suffit pas de l'entrevoir [1]. »

Bichat a parfaitement *atteint le but;* et c'est parce qu'il a su allier, avec un *art* supérieur, la *méthode expérimentale* d'Haller aux vues *philosophiques* (c'est-à-dire justes et claires) de Bordeu, qu'il a donné un essor si heureux aux esprits actifs, et jeté les premières bases de la physiologie actuelle.

II. — *De la division de la vie.*

Je ne puis voir, sans respect, dans le manuscrit de Bichat, tous les efforts qu'il a faits pour éclaircir peu à peu, et, si je puis ainsi parler, pour amener à bien ses idées sur la distinction des *deux vies*. Il se demande d'abord quel est le nom qu'il pourra donner à chacune de ces deux vies. Sera-ce les noms de *vie intérieure* et de *vie extérieure?* Ou bien ceux de *vie d'organisation* et de *vie de relation?* On sait qu'il a fini par s'arrêter à ceux de *vie organique* et de *vie animale*. Mais on voit, par son manuscrit, qu'il n'est pas arrivé là tout d'abord.

Je lis dans un premier essai : « Montrer ici que chaque genre de « fonctions, de *relation* et d'*organisation*, forme un tout qu'on ne peut « isoler et qui a un but commun : ce tout est la vie. »

« Le but commun des fonctions d'*organisation*, continue Bichat, serait « peut-être rendu d'une manière plus expressive par le mot de fonctions « d'*animalisation*, puisque toutes tendent à *animaliser* les substances « étrangères, à les approprier à l'animal; mais, si on remarque que le « végétal partage presque toutes ces mêmes fonctions, que, chez lui, elles « ont le même but, on verra que la première expression (c'est-à-dire « celle de fonctions d'*organisation* [2]), également applicable à tous deux « (au végétal et à l'animal), et indiquant les fonctions générales de tout « le *règne organique*, mérite la préférence. »

Je lis dans un second essai : « La *vie extérieure* n'est que l'occasion

[1] Préface, p. ij. — [2] Dans l'alinéa qui précède celui-ci, on lit : « Ces deux grandes « classes de fonctions concourent au but commun, à entretenir la vie : la première « en recomposant sans cesse des organes qu'une habituelle décomposition anéantirait « bientôt, et, sous ce rapport, on peut les désigner sous le nom de fonctions d'*orga-* « *nisation;* la seconde en mettant l'animal en relation avec tout ce qui doit lui fournir « les matériaux de cette recomposition, en sorte que le nom de fonctions de *relation* « est ici justement appliqué. »

« des passions, et ne sert qu'à les exprimer. Ce n'est pas la *vie extérieure* « qui est affectée dans un homme passionné, c'est la *vie intérieure.* »

Je trouve enfin, dans un troisième ou quatrième essai, les noms de *vie animale* et de *vie organique*[1], définitivement adoptés par Bichat, et que le grand succès de son livre a rendus fameux.

Et maintenant de qui Bichat a-t-il tiré la distinction des *deux vies*, quel que soit le nom qu'il leur donne? Est-ce de Grimaud? On l'a beaucoup dit à Montpellier, et par une raison toute simple, c'est que Grimaud était de l'école de Montpellier : on l'a beaucoup dit aussi à Paris, et par une raison toute contraire, c'est que Bichat était de l'école de Paris.

Il est certain que la division de la vie en deux vies, la *vie intérieure* et la *vie extérieure*, se trouve effectivement dans Grimaud.

« Pour mettre quelque ordre dans ce que j'ai à exposer, dit Grimaud, « je partagerai le système général des fonctions en deux grandes classes : « je les considérerai successivement, et comme *intérieures* et comme *ex-* « *térieures*. Les fonctions *intérieures* s'achèvent dans l'intérieur même du « corps de l'animal, et elles se rapportent à son corps d'une manière « exclusive. Par ses fonctions *extérieures*, l'animal s'élance hors de lui; « il étend, il agrandit son existence; il se porte sur les objets qui l'en- « vironnent. . . ; il s'approche de ces objets ou il s'en éloigne, selon les « rapports de convenance ou de disconvenance qu'il a aperçus entre « eux et lui[2]... »

Je cite cette phrase de Grimaud, et j'en pourrais citer plusieurs autres; mais à quoi bon? Ce n'est sûrement pas de Grimaud que Bichat a tiré ses vues; il les a puisées dans une autre source, et beaucoup plus haute : il les a puisées où Grimaud avait puisé les siennes; il les a puisées dans Buffon[3].

[1] « Cette irrégularité d'action qu'on ne remarque que dans la *vie organique*. . . « Un grand caractère de la *vie animale*, c'est l'intermittence de ses fonctions..... « Parole a rapport à la *vie animale*, chant, accent, à la *vie organique*, etc., etc. » — [2] *Cours complet de physiologie*, t. I, leçon 3, p. 38. — Bichat dit, en termes qui se rapprochent beaucoup de ceux de Grimaud : « Les fonctions de l'animal forment « deux classes très-distinctes. Les unes se composent d'une succession habituelle « d'assimilation et d'excrétion.... Il ne vit qu'en lui par cette classe de fonctions; « par l'autre, il existe hors de lui ; il est habitant du monde, et non, comme le vé- « gétal, du lieu qui le vit naître ... » Page 3. — [3] Grimaud n'avait pas moins pris à Buffon, que Bichat ne prenait à Buffon et à Grimaud. Buffon, dans sa théorie de la vie, revient, à chaque instant, sur les *forces intérieures* et *pénétrantes*, « il ré- « side des forces intérieures dans les corps organisés »..... (t. II, p. 32), sur les « qualités actives qui pénètrent les corps jusque dans les parties les plus intimes »

Qui ne se rappelle cet admirable *Discours sur la nature des animaux*, ce monument d'une philosophie si profonde et d'une éloquence si solide, si pleine, et, si je puis ainsi parler, si *impressive*? C'est là que Bichat a puisé, abondamment puisé : une vanité moins jeune et mieux entendue l'aurait averti qu'il fallait s'en vanter au lieu de s'en taire.

« Nous pouvons distinguer dans l'économie animale, dit Buffon, deux « parties, dont la première agit perpétuellement sans aucune inter- « ruption, et la seconde n'agit que par intervalles. L'action du cœur et « des poumons dans l'animal qui respire, l'action du cœur dans le fœtus, « paraissent être cette première partie de l'économie animale : l'action « des sens et le mouvement du corps et des membres semblent cons- « tituer la seconde. Si nous imaginions donc des êtres auxquels la na- « ture n'eût accordé que cette première partie de l'économie, ces êtres, « qui seraient nécessairement privés de sens et de mouvement progressif, « ne laisseraient pas d'être des êtres animés, mais qui ne différeraient « en rien des animaux qui dorment.... Un végétal n'est, dans ce sens, « qu'un animal qui dort.... Mais revêtons, continue Buffon, cette partie « intérieure d'une enveloppe convenable, c'est-à-dire donnons-lui des « sens et des membres, bientôt la *vie animale* se manifestera; et plus « l'enveloppe contiendra de sens, de membres et d'autres parties exté- « rieures, plus la *vie animale* nous paraîtra complète, et plus l'animal « sera parfait [1]. »

Je souligne cette dénomination de *vie animale*, si longtemps cherchée ou évitée par Bichat, et à laquelle il a fallu que Bichat se rendît enfin, parce qu'en effet c'était la bonne.

Je marque une dénomination dérobée; mais ici l'imitation, la reproduction s'étendent à tout : aux idées, aux images, aux expressions.

« Un végétal, dit Buffon, n'est qu'un animal qui dort. » — « Il semble, « dit Bichat, que le végétal n'est que l'ébauche de l'animal. »

« Mais revêtons, continue Buffon, cette *partie intérieure* (cette partie « par laquelle l'animal n'est que végétal) d'une enveloppe convenable,... « bientôt la *vie animale* se manifestera.... »

(t. I, p. 443), et qui « travaillent la matière et la brassent dans les trois dimensions » (t. X, p. 7). — « Il faut nous résoudre à voir, sous leur vrai point de vue, dit « Grimaud, les effets des forces intérieures et pénétrantes, et qui travaillent à la « fois la matière dans les trois dimensions.... » (*Cours complet de physiologie*, t. I, leçon 8, p. 114.) Comment Grimaud n'a-t-il pas senti que ce sont là des phrases qui portent leur nom, et qu'on ne prend point par lambeaux, parce qu'elles tiennent à tout un ordre de vues et de doctrines? — [1] T. II, p. 313. Je cite toujours mon édition de Buffon.

« Il semble, dit Bichat, que le végétal n'est que l'ébauche de l'ani-« mal; et que, pour former ce dernier, il n'a fallu que revêtir ce canevas « d'un appareil d'organes extérieurs, propre à établir des relations [1]. »

Buffon vient de nous peindre, à grands traits, les *deux parties* de l'économie animale, « dont la première agit perpétuellement, sans in-« terruption, et la seconde n'agit que par intervalles. »

« L'animal a deux manières d'être, dit Buffon, l'état de mouvement « et l'état de repos, la veille et le sommeil, qui se succèdent alternati-« vement pendant toute la vie : dans le premier état, tous les ressorts « de la machine animale sont en action; dans le second, il n'y en a « qu'une partie, et cette partie, qui est en action pendant le sommeil, est « aussi en action pendant la veille : cette partie est donc d'une nécessité « absolue, puisque l'animal ne peut exister d'aucune façon sans elle; « cette partie est indépendante de l'autre puisqu'elle agit seule; l'autre, « au contraire, dépend de celle-ci, puisqu'elle ne peut seule exercer son « action. L'une est la partie fondamentale de l'économie animale, puis-« qu'elle agit continuellement et sans interruption; l'autre est une partie « moins essentielle, puisqu'elle n'a d'exercice que par intervalles et « d'une manière alternative [2]. »

Voilà le fond du tableau tracé : que va faire Bichat? Il va démêler, saisir, sur ce fond, chaque point principal, chaque ligne saillante; il va développer tout cela, le ranger, le diviser, le classer méthodiquement, et transformer, par un travail de détail et de suite, une donnee de génie en un corps de doctrine positif et précis..

Les deux *vies* étant posées, ce qui importe d'abord c'est de chercher les caractères qui les distinguent. Il y en a d'anatomiques et de physiologiques. Bichat n'en omet aucun. Le premier des caractères anatomiques est la *symétrie des organes* de la *vie animale* et l'*irrégularité* de ceux de la *vie organique;* le premier des caractères physiologiques est la *continuité d'action* de la *vie organique* et l'*intermittence d'action* de la *vie animale* (et ceci nous rappelle tout à fait Buffon); puis viennent les différences des *deux vies* par rapport au *mode d'action* propre de leurs organes, l'*harmonie* dans les organes de la *vie animale*, et la *discordance* (c'est Bichat qui parle) dans ceux de la *vie organique;* puis les différences de l'*habitude* sur les *deux vies*, la *vie animale* qui se modifie par l'*habitude*, et la *vie organique* qui, selon Bichat, ne se modifie point; puis les différences des *deux vies* par rapport au *moral*, la *vie animale*, source de tout ce qui appartient à l'*entendement*, la *vie organique*, source, sui-

[1] Page 3. — [2] T. II, p. 312.

vant Bichat, de tout ce qui appartient à la *passion;* puis les différences des *deux vies* par rapport aux *forces vitales;* mais je m'arrête à cet article, parce que, à l'occasion des *forces vitales* considérées dans les *deux vies*, Bichat y expose l'ensemble de sa doctrine sur ces *forces*, sujet bien autrement important que tous ceux qui précèdent, et qui mérite, à lui seul, un examen très-approfondi.

Je ne veux ici que jeter un coup d'œil rapide sur les quatre ou cinq caractères distinctifs qui viennent d'être indiqués, et voir si chacun, pris à part, se rapporte aussi exclusivement que le croit Bichat, soit à l'une, soit à l'autre de ses *deux vies*.

Il est impossible, d'abord, de n'être pas frappé de l'effort que fait Bichat pour trouver des caractères qui tranchent et qui contrastent; et, comme ils contrasteront d'autant plus qu'ils seront plus absolus, Bichat les pose toujours absolus : tout est *symétrique* dans la vie animale, et tout *irrégulier* dans la vie organique; tout est *intermittent* dans la vie animale, et tout *continu* dans la vie organique; tout est *harmonique* dans la vie animale, et tout *discordant* dans la vie organique; tout est soumis à l'*habitude* dans la vie animale, et tout y est rebelle dans la vie organique; et ainsi du reste.

Cependant, si nous en venons à une appréciation sérieuse et un peu étendue, nous trouverons, dans tout cela, bien des mécomptes.

Je prends le premier des *caractères différentiels* posés par Bichat : la *symétrie* des organes de la vie animale et l'*irrégularité* de ceux de la vie organique.

« La plus essentielle des différences, dit Bichat, qui distinguent les « organes de la vie animale de ceux de la vie organique, c'est la symétrie « des uns et l'irrégularité des autres [1]. »

Et en effet, à ne considérer que la *vie animale*, rien de plus vrai; tout y est par paires ou *symétrique*, tout y est double : il y a deux yeux, deux oreilles, deux nez ou deux narines, séparées par une cloison moyenne, etc.; il y a deux mains, deux pieds, deux bras, deux jambes, etc.; il y a deux cerveaux ou deux hémisphères, l'hémisphère droit et l'hémisphère gauche, deux moelles épinières ou deux moitiés de moelle, la moitié droite et la moitié gauche; tous les nerfs de la *vie animale* naissent par paires, ou sont *symétriques*, sont doubles, etc., etc.

Les anciens physiologistes savaient toutes ces choses, et les savaient bien : ils tiraient, de la tête aux pieds, une ligne médiane [2] qui séparait

[1] P. 10. — [2] « Le corps paraît composé de deux moitiés adossées l'une à l'autre... « Un *raphé général* constitue un plan réel de séparation entre les deux côtés du corps....

le corps en deux moitiés latérales parfaitement semblables; celui-là surtout les savait bien qui a écrit le livre : *De l'Homme droit et de l'Homme gauche. — De homine dextro et sinistro.*

Mais, tout est-il *irrégulier* dans la *vie organique*, comme le dit Bichat? ou plutôt, et malgré tout ce qu'il peut dire, les *reins*, les *poumons*, les organes secréteurs du *lait*, de la *salive*, des *larmes*, l'*appareil générateur*, tous ces organes ne sont-ils pas exactement et manifestement symétriques?

Comment Bichat peut-il dire que le *cœur* « n'offre aucune trace de « symétrie[1]? » Le *cœur* se compose de *deux cœurs* : le *cœur droit* et le *cœur gauche*, et chaque *cœur* de deux cavités, une *oreillette* et un *ventricule*. Ce qui fait la différence de la *symétrie* du *cœur*, par rapport à celle des *poumons* ou des *reins*, c'est qu'il est *symétrique en lui-même*, c'est-à-dire complet, et que ses deux moitiés sont réunies ensemble.

« Il y a des os, dit Winslow, qui seuls sont symétriques, c'est-à-dire « qui ont une certaine réciprocité de côté et d'autre..... Ces os sont « impairs et placés dans le milieu qui distingue la partie droite du corps « de la partie gauche. Tous les autres os, pris séparément, n'ont point « de symétrie; mais chacun d'eux, pris avec celui qui lui répond de « l'autre côté, fait une figure régulière : ces os sont pairs et placés à « droite et à gauche[2]. »

Ce que Winslow dit des os, il faut le dire de tous les autres organes, et particulièrement du *cœur*.

J'examine donc le *cœur* sous ce nouveau point de vue, et je ne me borne plus à une seule espèce, à l'*homme*, comme l'a fait Bichat : j'étudie le règne animal entier.

Or, à consulter ainsi le règne animal entier, je trouve tantôt un seul *cœur*, tantôt deux, tantôt trois ou un plus grand nombre; et, pour chacun de ces cas, voici la règle.

Toutes les fois que les *divers* cœurs sont réunis en une seule masse, cette masse est placée sur la ligne médiane. Dans l'homme, dans les

« On trouve entre les deux cuisses le *raphé proprement dit*... Hippocrate connaissait « la ligne médiane de la langue; la mâchoire inférieure reste longtemps divisée vers « le menton;.... le palais a sa ligne depuis les deux incisives supérieures jusqu'à « l'extrémité de la luette : les maxillaires sont unis dans la même ligne; les narines « y ont leur cloison; le nez n'est que l'union latérale de deux tuyaux, ou des deux « narines adossées;..., le front reste longtemps divisé; tout le monde connaît la « suture sagittale, ainsi que la faux, le corps calleux;.... la moëlle allongée et la « moëlle épinière ont leur corps calleux.... » (Bordeu, *Recherches sur le tissu muqueux*, p. 753 et 754, édition des *Œuvres de Bordeu*, par Richerand). — [1] Page 13. — [2] *Exposition anatomique de la structure du corps humain.*

mammifères, dans les oiseaux, où les deux cœurs ne sont séparés que par une cloison commune, le cœur est placé sur la ligne médiane.

Toutes les fois qu'il n'y a qu'*un seul* cœur, il occupe la même place, il est situé sur la même ligne que lorsqu'il y en a *deux* réunis en *un*.

Le cœur unique des poissons est placé sur la ligne médiane.

Dans les mollusques céphalopodes, il y a deux cœurs *pulmonaires* séparés, distants l'un de l'autre, et ils sont latéraux ; il n'y a qu'un cœur *aortique*, et il est médian.

Dans les insectes enfin, où il n'y a plus, pour dernier vestige de cœur, que le *vaisseau dorsal*, ce vestige de cœur, ce *vaisseau dorsal* est toujours placé sur la ligne médiane.

Du *cœur* je passe au *foie*, et je consulte toujours le règne animal entier.

Le *foie* est symétrique dans les oiseaux, et s'y compose de deux moitiés latérales.

Il est *symétrique* dans le crocodile ; il l'est, à peu de chose près, dans les mollusques céphalopodes, etc.

La *rate* elle-même n'échappe pas entièrement à la *symétrie*, car elle est placée sur la ligne médiane dans les oiseaux ; elle est multiple dans le marsouin, etc.

Le *pancréas* est multiple dans les poissons.

Le *canal digestif* est placé sur la ligne médiane dans la *lamproie*[1].

Ainsi donc, à considérer le règne animal entier, c'est-à-dire à considérer l'ensemble des *espèces* pour chaque *organe*, la *symétrie* forme, même pour les organes de la vie organique, la loi générale[2].

L'*irrégularité* des organes de la vie organique n'est donc pas un caractère rigoureux, absolu, qui touche à l'*essence*, qui décide seul de la *nature*[3] et des *fonctions* d'un organe ; et j'en dis autant de tous les autres caractères donnés par Bichat, sans excepter même le plus important de tous, celui de l'*intermittence* d'action dans la vie animale et de la *continuité* d'action dans la vie organique ; car enfin la *digestion* est une fonction de la vie organique, et cependant la *digestion* n'est pas continue : elle ne s'opère que par actions, alternativement reprises et suspendues.

Bichat fait du *sommeil*, et avec beaucoup de raison, un caractère de

[1] Où, n'étant pas plus long que le corps, il n'est pas contraint de se replier et de se contourner sur lui-même. — [2] Voyez, sur toute cette question de la *symétrie des organes vitaux*, mes *Mémoires d'anatomie et de physiologie comparées*. Paris, 1844. — [3] J'indiquerai, dans mon second article, à propos des *forces vitales*, les caractères qui touchent à l'*essence* et décident de la *nature* des organes.

la vie animale. « Le sommeil dérive, dit-il, de cette loi de la vie animale « qui enchaîne constamment dans ses fonctions des temps d'intermit- « tence aux périodes d'activité, loi qui la distingue d'une manière spé- « ciale d'avec la vie organique : aussi le sommeil n'a-t-il jamais sur celle- « ci qu'une influence indirecte, tandis qu'il porte tout entier sur la pre- « mière [1]. »

Ainsi donc, la vie animale est la seule qui se repose, qui *dorme*, et la vie organique n'a ni repos ni intermittence. Cela est-il bien sûr?

Sans doute, si l'on entend par *sommeil*, interruption complète, le cœur et les poumons ne dorment jamais; et cependant n'y a-t-il pas une respiration et une circulation de *sommeil*, comme une respiration et une circulation de *veille*? Durant le sommeil, la respiration est plus haute, les inspirations sont moins fréquentes, la circulation plus lente, le pouls plus faible et plus adouci, etc., etc.

Il en est de l'*habitude* comme du *sommeil* : les effets en sont plus sensibles sur la vie animale, sans contredit. Ces mêmes effets sont pourtant très-visibles encore sur l'appareil digestif: la faim se tait ou se réveille à des heures déterminées par l'habitude; et ce qu'un regard superficiel nous découvre dans l'appareil digestif, un regard plus attentif nous le ferait découvrir, on n'en peut douter, dans la respiration, dans la circulation, dans les sécrétions. Bichat a beau nous assurer du contraire [2], tout, dans le corps vivant, est soumis à l'habitude; et il n'est aucune fonction, pour si *organique* ou si peu *animale* qu'on la suppose, celle même des *sécrétions*, qui ne se laisse modifier par elle et soumettre à des alternatives de calme et de stimulation plus ou moins réglées.

Je m'arrête un moment à deux articles où l'esprit ingénieux et fertile de Bichat trouve l'occasion de jeter, et, si je puis ainsi dire, d'improviser en passant, deux de ses théories : la première relative au siége des *passions*, que Bichat place dans la vie organique, et la seconde à l'*harmonie* des fonctions de la vie animale, *harmonie* qu'il fait dépendre de l'*égalité parfaite* de leurs organes.

« Tout ce qui est relatif aux passions appartient à la vie organique, « dit Bichat [3]. Ce sont les sens qui reçoivent l'impression, et le cerveau « qui la perçoit.... Au contraire, il n'est jamais affecté dans les pas- « sions; les organes de la vie interne en sont le siége unique [4]. »

Point du tout : le siége unique des passions est le cerveau. C'est du

[1] Page 42. — [2] « La circulation, la respiration, l'exhalation, l'absorption, la « nutrition, les sécrétions, ne sont jamais modifiées par l'habitude. » P. 56. — [3] Page 61. — [4] Page 62.

cerveau que part la *passion*, et c'est sur les viscères qu'elle porte son effet. Descartes avait déjà fait cette distinction.

« Bien que les esprits, dit Descartes, qui ébranlent les muscles « viennent du cerveau, il faut cependant assigner pour place aux pas- « sions la partie qui en est le plus altérée; c'est pourquoi je dirais : « le principal siége des passions, en tant qu'elles regardent le corps, est « dans le cœur, parce que c'est le cœur qui en est le plus altéré; mais « leur place est dans le cerveau, en tant qu'elle affectent l'âme, parce « que l'âme ne peut souffrir immédiatement que par lui[1]. »

La vérité est que, si, après l'intelligence et les sensations, il y a quelque chose dans l'être vivant qui soit essentiellement du domaine de la *vie animale*, ce sont les *passions*, que le cerveau est leur siége unique, que c'est de là qu'elles portent leur action sur les différents viscères, qu'elles ne viennent d'aucun de ces viscères, pas plus du cœur, qui n'est qu'un muscle, que du foie, des reins, ou de la rate, etc., que Bichat a raison, quand il dit que le *centre phrénique*, si prôné par certains auteurs, n'existe pas, et qu'il a tort quand il remplace ce *centre phrénique* par le *foie*, le *poumon*, la *rate*, le *cœur* et l'*estomac*, réunis ensemble.

« Il n'y a point pour les passions, dit Bichat, de centre fixe et constant « comme il en existe un pour les sensations : le foie, les poumons, la « rate, l'estomac, le cœur, etc., tour à tour affectés, forment tour à tour « ce foyer épigastrique si célèbre dans nos ouvrages modernes; et, si « nous rapportons en général à cette région l'impression sensible de « toutes nos affections, c'est que tous les viscères importants de la vie « organique s'y trouvent concentrés. . . . .[2] »

On est étonné de voir Bichat faire naître la peur de l'estomac[3], la colère du foie[4], etc.; et plus étonné encore quand, se ravisant à demi à la fin de son chapitre, on le voit se demander sérieusement « com- « ment il se fait que les végétaux qui vivent organiquement ne nous pré- « sentent pourtant aucun vestige de passions[5]. »

Et voici sa réponse : « C'est, dit-il, que les végétaux manquent de « l'appareil sensitif[6]. »

[1] *Lettre à Regius* ou *Leroy*, t. VIII, p. 515. Édition de Descartes par M. Cousin. — [2] Page 87. — [3] « La peur affecte *primitivement* l'estomac. » P. 79. — [4] « Un accès « de colère est l'*origine* fréquente d'une disposition ou même d'une fièvre bi- « lieuse. . . . » P. 65. — [5] « C'est que, outre qu'ils manquent de l'appareil sensitif « extérieur, ils sont dépourvus des organes internes qui concourent plus spécialement « à leur production, tels que l'appareil digestif, celui de la circulation générale, « celui des grandes sécrétions; ils respirent par des trachées, et non par un foyer « concentré, etc. » P. 72. Et, je le répète, car il en est besoin, tout cela est écrit très-sérieusement. — [6] Page 72.

Ainsi, premièrement, les passions résident dans la *vie organique* et non dans la *vie animale;* en second lieu, les végétaux n'ont pas de passions, quoiqu'ils *vivent organiquement;* et, en troisième lieu, ils n'ont point de passions parce qu'ils manquent de l'appareil *sensitif*, c'est-à-dire de l'appareil même de la *vie animale*. Tout ici se contredit. Mais peut-on citer les végétaux à propos des passions?

Sa théorie de l'*harmonie* des fonctions de la vie animale, dérivant de l'*égalité parfaite* de leurs organes, n'est pas plus exacte.

Buffon avait déjà expliqué, ou voulu expliquer, par l'*inégalité* des deux organes d'un sens, le défaut de justesse dans l'action de ce sens.

« J'ai remarqué, dit-il, sur plusieurs personnes qui avaient l'oreille et « la voix fausses, qu'elles entendaient mieux d'une oreille que d'une autre; « on peut se souvenir de ce que j'ai dit au sujet des yeux louches : la cause « de ce défaut est l'inégalité de force ou de portée dans les yeux;... « l'analogie m'a conduit à faire quelques épreuves sur des personnes qui « ont la voix fausse, et, jusqu'à présent, j'ai trouvé qu'elles avaient en « effet une oreille meilleure que l'autre[1]..... »

Bichat adopte, dès l'abord, toutes ces idées, et bientôt il les exagère. « Nous voyons mal, dit-il, quand l'un des yeux mieux constitué, plus « fort que l'autre, est plus vivement affecté, et transmet au cerveau une « plus forte image[2]..... Ce que nous disons des yeux s'applique exac- « tement à l'oreille. Si, dans les deux sensations qui composent l'ouïe, « l'une est reçue par un organe plus fort, mieux développé, elle y lais- « sera une impression plus claire, plus distincte; le cerveau, différem- « ment affecté par chacune, ne sera le siége que d'une perception im- « parfaite. C'est ce qui constitue l'oreille fausse[3]..... »

Ainsi donc, s'il faut en croire Bichat et Buffon, il suffit d'avoir les deux oreilles un peu inégales ou l'un des deux yeux moins fort que l'autre, pour ne voir ni n'entendre juste, et à ce compte il n'y aura guère personne qui voie ou qui entende juste; car, on peut bien l'affirmer, il n'y a guère personne qui ait les deux oreilles ou les deux yeux d'une *égalité parfaite*.

Mais Bichat va beaucoup plus loin que Buffon. Buffon se borne du moins à l'œil et à l'ouïe; Bichat va jusqu'au cerveau, et par suite jusqu'au jugement et à la pensée. On ne raisonne juste, suivant Bichat, qu'autant que l'on a les deux hémisphères *parfaitement* égaux.

« L'inégalité d'action des hémisphères étant supposée, dit Bichat, les « fonctions intellectuelles doivent être troublées... Quand habituelle-

[1] T. II, p. 122. — [2] P. 21. — [3] P. 22.

« ment le jugement est inexact, que toutes les idées manquent de préci-
« sion, ne sommes-nous pas conduits à croire qu'il y a défaut d'harmonie
« entre les deux côtés du cerveau? Nous voyons de travers, si la nature
« n'a mis de l'accord entre les deux yeux. Nous percevons et nous jugeons
« de même, si les hémisphères sont naturellement discordants : l'esprit
« le plus juste, le jugement le plus sain supposent en eux (dans les hé-
« misphères) l'harmonie la plus complète[1]... »

On sent, dans tout ce qu'écrit Bichat, un génie heureux, qui se laisse aisément emporter à ses inspirations soudaines, et que l'âge et la méditation profonde n'ont point encore averti des véritables difficultés.

Mais, ce qu'il y a ici de curieux, c'est que Bichat, qui, malgré une certaine tendance à se payer, quand il le voulait bien, de raisons subtiles pour prouver une thèse donnée, avait certainement l'esprit très-juste, aussi juste qu'ingénieux, avait aussi, à ce que j'ai souvent entendu raconter à feu M. Béclard, dans ses belles leçons d'anatomie, les deux côtés du crâne, et par suite les deux hémisphères du cerveau, d'une inégalité frappante. Son crâne protestait contre sa doctrine.

Je reviens à mon analyse.

L'*harmonie d'action* étant le caractère des fonctions de la vie animale, le caractère des fonctions de la vie organique ne pouvait manquer d'être la *discordance*.

Bichat conclut cette discordance de ce que le *rein* ou le *poumon* d'un côté peuvent être plus forts ou plus faibles que le rein ou le poumon de l'autre côté, sans que la régularité de la fonction en soit troublée[2].

Mais en quoi cela prouve-t-il la *discordance*? cela prouve seulement que l'*égalité parfaite* des organes n'est pas plus nécessaire dans la *vie organique* que dans la *vie animale*.

Je ne ferai plus qu'une citation, et même je ne la ferai que pour montrer comment Bichat faisait les siennes.

Une des pages les plus éloquentes de Buffon est celle qu'il a écrite sur l'*homo duplex*, l'homme double.

« L'homme intérieur est double, dit Buffon; il est composé de deux « principes différents par leur nature et contraires par leur action. L'âme,

[1] P. 29. — [2] « Qu'un rein plus fort que l'autre sépare plus d'urine; qu'un pou-
« mon mieux développé admette dans un temps donné plus de sang veineux et ren-
« voie plus de sang artériel; que moins de force organique distingue les glandes
« salivaires gauches d'avec celles de droite, qu'importe? la fonction unique à la-
« quelle concourt chaque paire d'organes n'est pas moins régulièrement opérée. »
P. 36.

« ce principe spirituel, ce principe de toute connaissance, est toujours « en opposition avec cet autre principe animal et purement matériel : « le premier est une lumière qu'accompagnent le calme et la sérénité, « une source salutaire dont émanent la science, la raison, la sagesse ; « l'autre est une fausse lueur qui ne brille que dans la tempête et l'obs- « curité, un torrent impétueux qui roule et entraîne à sa suite les pas- « sions et les erreurs..... Il est aisé, en rentrant en soi-même, de re- « connaître l'existence de ces deux principes : il y a des instants dans « la vie, il y a même des heures, des jours, où nous pouvons juger, non- « seulement de la certitude de leur existence, mais aussi de leur contra- « riété d'action. Je veux parler de ces temps d'ennui, d'indolence, de « dégoût, où nous ne pouvons nous déterminer à rien, où nous voulons « ce que nous ne faisons pas, et faisons ce que nous ne voulons pas[1]... »

Bichat se pénètre de ces belles pages; il en tire tout ce qu'il peut; seulement au *principe spirituel*, à l'*âme* et au *principe matériel*, il substitue (ce qui déjà rabaisse beaucoup la question) ses *deux vies;* et puis il ajoute :

« Tous les philosophes ont presque remarqué cette prédominance al- « ternative des deux vies : Platon, Marc-Aurèle, saint Augustin, Bacon, « saint Paul (je ne change rien à l'ordre des noms), Leibnitz, Van Hel- « mont, Buffon, etc., ont reconnu en nous deux espèces de principes : « par l'un nous maîtrisons tous nos actes moraux; l'autre semble les pro- « duire involontairement[2]. »

Je demande si rappeler Buffon de cette manière, ce n'est pas plutôt le déguiser que le citer.

Je viens d'examiner Bichat par rapport à Buffon; il me reste à l'examiner par rapport à Bordeu et par rapport à Haller. Cet examen sera l'objet de deux autres articles.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] T. II, p. 346 et suiv. — [2] P. 91.

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, effectuée en Égypte d'après des observations du lever et du coucher du soleil, dans l'alignement des faces australe et boréale de la grande pyramide de Memphis, par M. Mariette.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Beaucoup de monuments égyptiens d'époques pharaoniques, ont, comme le temple de Dendérah, leurs plafonds en partie revêtus de tableaux sculptés ou peints, dont la composition présente des particularités évidemment relatives au ciel stellaire, quelle que soit d'ailleurs la signification intentionnelle qu'ils puissent avoir. Par exemple, dans celui que Champollion a découvert au plafond d'une des chambres du palais de Rhamsès-Meïamoun, à Médinet-Habou, des personnages divins ayant des attributs célestes, et des figures d'animaux accompagnés ou marqués d'étoiles plus ou moins nombreuses, sont rangés consécutivement, et mis en rapport avec les noms des douze mois de l'année, dont la série est occasionnellement interrompue par des cadres, contenant des scènes symboliques; et dans l'un de ces cadres, entre les mois de Pharmouti et de Pachon, le cartouche royal du Pharaon, tracé en proportions d'une grandeur exceptionnelle, se voit inscrit seul, sans aucun entourage, comme à une place qui lui a été spécialement, et intentionnellement affectée[2]. Faudrait-il ne voir là qu'une simple décoration d'architecture? Ou ne doit-on pas plutôt y soupçonner l'indication, prise dans le ciel, de l'époque d'un phénomène consacré par la religion, ou d'un événement, d'un fait, propre au souverain qui a érigé le palais? Dans le tombeau de Séti Ier, à Biban-el-Molouk, on voit une scène symbolique où figure un lion accroupi, entouré d'étoiles disposées comme le sont, dans le ciel, celles du lion grec; et en face de lui, debout sur une barre horizontale, est un taureau ayant le corps marqué de deux disques d'inégale grandeur, le plus large sur son cou, le plus petit sur sa croupe; comme si l'on avait voulu y figurer Aldébaran et les pléiades, affectées depuis au taureau grec. M. de Rougé soupçonne que cette scène pourrait bien être d'origine asiatique. Quoi qu'il en

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 269. — [2] Une copie complète de ce tableau, a été publiée par moi, dans le tome XIII des *Mémoires de l'Académie des sciences*, où elle se trouve à la suite de la page 707. Elle a été faite avec beaucoup de soins sur les dessins originaux que Champollion avait rapportés d'Égypte.

puisse être, la présence et la disposition systématique des étoiles qu'on y a tracées, montrent qu'elle est intentionnellement liée au ciel. Sans doute on ne doit pas s'attendre à trouver dans ces représentations, une science astronomique abstraite comme celle des Grecs. Là, de même que dans tout le reste de l'Orient, en Chaldée ainsi qu'en Chine, l'astronomie primitive, l'astronomie des yeux, a dû être l'instrument universel, autant qu'indispensable, de l'astrologie; celle ci même n'ayant rien alors des formes scientifiques qu'on lui a données plus tard. Mais il y a toute chance de retrouver les traces de la première, dans ses applications superstitieuses; et il n'est pas non plus sans intérêt de voir comment elles se sont modifiées à mesure qu'elle est devenue plus savante. On peut suivre très-clairement aujourd'hui les phases de ces transformations des procédés astrologiques, quand ils se sont transportés des Égyptiens aux Grecs et aux Romains. L'existence de l'astrologie, en Égypte, à des époques très-reculées, est formellement attestée par Cicéron, *De Div.* I, 1; et au temps d'Hérodote, elle y était d'un usage général, comme on le voit par un passage de son IIe livre, § 82, où il dit : « Les Égyptiens sont les auteurs de plusieurs « inventions, telle que celle de désigner à quel dieu chaque mois et « chaque jour est consacré; et de déterminer, d'après le jour où un « homme est né, quels événements il rencontrera dans sa vie; comment « il mourra, et quels seront son caractère et son esprit. » Hérodote ne nous apprend rien sur la nature des indications d'où l'on tirait ces pronostics. Mais des tableaux tracés sous les Pharaons, et aujourd'hui interprétés, nous montreront tout à l'heure, que là, comme en Chaldée, elles étaient données par l'observation des astres qui apparaissaient à l'horizon oriental, au moment de chaque naissance, ou de chaque événement que l'on voulait considérer. Lorsque ces croyances eurent pris pied chez les Romains vers le temps d'Auguste, et y furent devenues générales sous les règnes suivants, comme Letronne l'a très-bien prouvé, les savants d'Alexandrie en formèrent un corps de doctrine, assujetti à des règles mathématiques, fondées sur les théories astronomiques qu'ils possédaient; et Ptolémée lui-même, sous Antonin, concourut à cette œuvre par un traité spécial. L'astrologie alexandrine, telle que nous la connaissons par les ouvrages de ce temps, a pour instrument principal de ses pronostics, les douze divisions conventionnelles du zodiaque grec, comprenant chacune 30° du cercle abstrait que nous appelons maintenant l'écliptique, et que l'on appelait alors le cercle mitoyen du zodiaque. Les signes astronomiques qui désignent individuellement ces douze divisions, et qui en marquent le commencement,

sont les indicateurs dont les levers doivent être consultés. Mais, pour multiplier les chances et les conditions des pronostics, chaque dodécatémorie fut subdivisée en trois portions égales comprenant 10° chacune, lesquelles furent appelées, par cette raison, *décans*, *δέκανοι*, et on leur attribua des vertus propres; variant selon la planète qui s'y trouvait actuellement comprise. On voit que tout cet échafaudage se compose d'abstractions géométriques. Les astres dont l'influence est supposée agir sur les destinées humaines n'y interviennent que par la présence actuelle des constellations zodiacales, dans les dodécatémories écliptiques qui portent leur nom. Or celles-ci ont été graduellement séparées de leurs homonymes par la précession, en conservant toujours leurs dénominations primitives, et elles en sont aujourd'hui fort distantes. Mais, au temps dont nous parlons, la formation du zodiaque grec était encore trop récente, pour que ce mouvement de séparation progressif se fût manifesté aux yeux du vulgaire. Hipparque l'avait seulement soupçonné; et les astrologues alexandrins ou romains, purent très-légitimement n'en tenir aucun compte. Pour donner à leurs 36 décans un caractère d'individualité qui justifiât les influences qu'ils leur attribuaient, ils les personnifièrent sous des noms propres grecs, dont l'un d'entre eux, Héphestion, nous a conservé la liste complète[1]. Or un passage de Celse, cité par Origène, montre que ces noms étaient tirés des superstitions égyptiennes qui régnaient alors[2]. Les Égyptiens, dit Celse, reconnaissent trente-six démons (il ne dit pas décans); quelques-uns en comptent davantage. Ils les considèrent comme des dieux habitant les « régions de l'air (*αἰθέριοι*); dieux lascifs, sanguinaires, avides « de parfums et de chants, qui prévoient toutes les destinées des mor- « tels, et président spécialement aux diverses parties du corps humain. » Celse en désigne plusieurs par leurs appellations indigènes (*ἐπιχωρίῳ φωνῇ*). Car, dans ces idées superstitieuses, les noms avaient un grand pouvoir qu'ils perdaient étant traduits. Ces noms, tous grecs, se retrouvent textuellement dans la liste d'Héphestion; d'où l'on doit inférer qu'il a pris également les autres à ce système de superstitions populaire en Égypte, que les Alexandrins de son temps s'étaient approprié; et c'est en effet ce qui va se vérifier tout à l'heure.

[1] Cette liste, relevée sur les manuscrits, par M. Miller, a été publiée par moi, aux pages 90 et 91 d'un *Mémoire sur le zodiaque de Dendérah*, inséré au recueil de l'Académie des inscriptions, tome XVI, 2ᵉ partie, 1844. On y voit le mode de subdivision et de répartition des 36 décans grecs, dans les dodécatémories écliptiques, en commençant par celle du Bélier. *Σωθὶς* y est le premier des trois que contient celle du Cancer. — [2] Origène, *Adversus Celsum*, lib. VIII.

Dans tout cela nous ne voyons plus qu'une astrologie scientifique, établie sur les abstractions et les pratiques de l'astronomie grecque; rien que l'on puisse dire anciennement égyptien. Le zodiaque circulaire de Dendérah, quel qu'en soit le sujet et la destination intentionnelle, présente certaines particularités, qui semblent se rapporter à des idées plus distantes. Son contour est bordé intérieurement par 36 figures (est-ce bien 36?) représentant des animaux, des objets matériels, ou des personnages de forme bizarre, ayant tous la tête dirigée vers le centre du médaillon, et marchant ou regardant, dans le même sens que les douze emblèmes de l'anneau zodiacal [1]. Elles sont accompagnées de légendes hiéroglyphiques, la plupart encore distinctes; et, dans quelques-unes, Champollion a parfaitement reconnu les noms d'autant de décans d'Héphestion, écrits en caractères phonétiques, se suivant dans le même ordre que sur sa liste. On en a lu depuis plusieurs autres. Letronne a considéré cette identité de dénominations et de nombre, comme prouvant avec une certitude évidente, la nature *purement astrologique* du monument de Dendérah; par quoi il entend, sans doute, qu'il est astrologique *à la façon grecque*. Mais, pour que la conclusion fût logiquement admissible, il faudrait être sûr que ces dénominations de décans s'appliquent réellement ici à des divisions égales et abstraites de l'écliptique, telles que les décans grecs, et non pas, en tout ou en partie, à d'autres objets plus matériels, d'observation ou de culte, qui auraient été plus anciennement adoptés par les Égyptiens. Or plusieurs indices semblent déceler cette dissemblance d'application. Premièrement : la distribution des 36 figures sur le contour du médaillon, n'offre pas, à beaucoup près, la régularité d'intervalles que l'on supposerait naturellement devoir appartenir à des arcs égaux ou consécutifs du cercle écliptique, comme les décans grecs. En second lieu, la plupart des figures qui portent des noms identiques à ceux de ces décans, ont auprès d'elles des groupes d'étoiles plus ou moins nombreux, parfois très-nombreux, qu'elles semblent désigner de la main comme leur étant spécialement affectés. L'ensemble de ces caractères n'annonce-t-il pas quelque conception, moins savante peut-être, mais plus immédiatement relative au ciel stellaire, que ne le sont les décans mathématiques des Alexandrins? Or c'est ce que l'étude de monuments, reconnus incontestablement pharaoniques, a depuis confirmé.

M. Lepsius a découvert que les anciens Égyptiens avaient aussi des

[1] On ne parvient à compléter le nombre de 36, qu'en comptant comme distincts, plusieurs emblèmes, qui semblent être des annexes du personnage contigu ; et l'on découvre en effet plus tard qu'ils sont tels.

décans, au nombre de 36, portant les mêmes noms, et se suivant dans le même ordre que les décans grecs, mais établis dans un autre système d'idées, et ayant une application toute différente, laquelle ne supposait nullement la connaissance abstraite du cercle zodiacal, ni aucune notion théorique d'astronomie. C'étaient de simples divisions du temps, comprenant chacune 10 jours consécutifs, présidés par autant de génies spéciaux. Ce mode de subdivision ne pouvait s'adapter qu'à une année de 360 jours, comme paraît avoir été celle des Égyptiens dans les très-anciens temps. Après qu'on eut introduit les cinq épagomènes, les 36 décans ne pouvaient plus suffire. Aussi M. Lepsius a-t-il trouvé, dans une des listes, la mention d'un 37e décan, avec des successions de dates courantes, d'après lesquelles M. de Rougé a reconnu la loi périodique de son application occasionnelle. Concevez en effet les 36 décans primitifs mis en concordance successive avec les 360 premiers jours d'une année de 365. Quand leur liste était épuisée, il restait encore 5 jours avant que l'année ne fût finie. Alors, comme l'explique ingénieusement M. de Rougé, on mettait à leur suite, le 37e décan supplémentaire, qui empiétait de 5 jours sur l'année suivante; après quoi les 36 décans primitifs reprenaient leur marche ordinaire; de manière que le cycle total des 73 accomplissait son évolution entière en deux années de 365 jours contiguës l'une à l'autre. Ainsi, à la deuxième année de ce cycle, les décades commençaient au 6, 16 et 26 de chaque mois.

Dans les listes de décans inscrites sur les monuments égyptiens, quelques-uns, soit isolés, soit consécutifs, se montrent constamment associés à des personnages figurés, accompagnés d'étoiles, lesquels, sous des formes et avec des attributs spéciaux, sont invariablement attachés à leur individualité ou à leur ensemble; comme si les décans, ou les systèmes de décans contigus, ainsi désignés, avaient été affectés à des groupes particuliers d'étoiles, composant une constellation égyptienne à laquelle le personnage figuré présidait, peut-être donnait son nom. Cette consécration de certaines décades de jours à certaines étoiles isolées, ou à certains groupes d'étoiles, avait bien pu, dans l'origine, être fondée sur quelque concordance phénoménale. Mais, une fois établie, rien n'empêchait de la conserver à titre d'institution religieuse; et cela était tout à fait conforme aux idées superstitieuses des Égyptiens.

Les monuments de toutes les époques nous montrent ce système de mythologie astronomique, réalisé avec une entière évidence, dans son application au décan *Sothis*, le 36e de la liste égyptienne, qui se retrouve aussi dans la liste grecque, mais avec un autre rang d'ordre, parce qu'on y a déplacé l'origine de leur énumération révolutive. Son astérisme

déterminatif, appelé, sur les monuments, *l'étoile de Sothis*, s'identifie indubitablement au *Sirius* grec, par toutes les traditions et tous les témoignages de l'antiquité. Le symbole hiéroglyphique qui le désigne sur les monuments, est habituellement annexé à la figure de la déesse Isis, à laquelle Sirius fut de tout temps consacré. Elle est quelquefois symbolisée sous la forme d'une vache portant une étoile sur sa tête; et on l'a figurée ainsi dans le zodiaque circulaire de Dendérah.

On rencontre encore sur les monuments un autre personnage figuré appelé *Sahou*, lequel préside à cinq, parfois seulement à quatre des décans égyptiens consécutifs qui précèdent immédiatement celui de *Sothis*[1]. Il est constamment représenté comme un dieu mâle, courant *en avant* de Sothis les bras étendus en sens opposés, lui présentant d'une main une étoile, et en tenant une autre, dans sa main la plus éloignée, ou sur son sceptre, comme embrassant des deux tout un groupe stellaire auquel il présidait. J'en rapporte ici la figure, prise du tombeau de Séti Ier, à Biban-el-Molouk[2].

ISIS-SOTHIS. SAHOU.

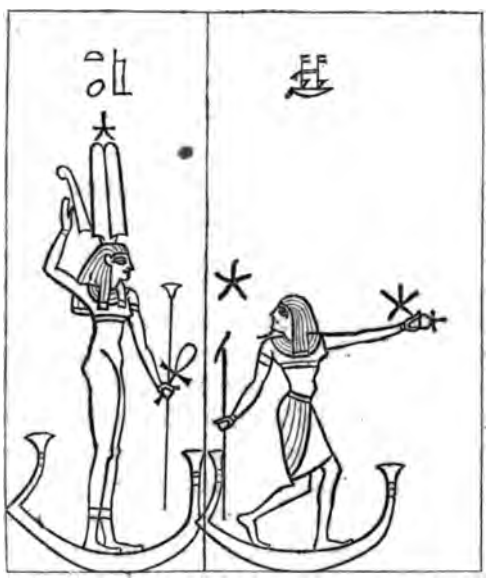

Il est représenté avec les mêmes caractères, le même nom hiéro-

[1] M. de Rougé a reconnu que les noms de ces décans se composent du caractère qui désigne *Sahou*, associé à ceux qui désignent ses diverses parties : le bras, la jambe, le côté, etc. — [2] Rosellini, *Monumenti del culto*, pl. LXIX. Dans le mo-

glyphique, et dans la même relation avec Isis-Sothis, sur le tableau du palais de Rhamsès-Meiamoun, dont j'ai parlé au commencement de cet article. Seulement, on y a marqué avec plus de détails, au-dessus de sa tête, le groupe nombreux d'étoiles brillantes qui lui était affecté.

La position et l'attitude animée de ce personnage, avaient fait conjecturer à Champollion qu'il devait s'assimiler à l'Orion grec. Cette identification périlleuse a été confirmée depuis, beaucoup plus complétement qu'il ne le croyait, par l'étude d'un tableau égyptien qu'il avait découvert, dont il avait deviné, comme par intuition, le sujet général, mais qu'il nous a laissé à interpréter, et qui a pu l'être mathématiquement. J'ai besoin de dire en peu de mots en quoi il consiste. Car non-seulement il a une application directe au sujet que je traite, mais il nous apprend en outre que le système de représentation uranographique, supposé jusqu'ici d'invention grecque, était dès lors en usage chez les Égyptiens.

Ce précieux document a été trouvé à Thèbes dans le tombeau de Rhamsès VI[1]. Il présente une liste de levers d'étoiles, se succédant de quinze nuits en quinze nuits pendant une année entière, et marquant, dans chacune, 13 levers consécutifs, distribués par intervalles sur toute sa durée, depuis le commencement de l'obscurité jusqu'à l'aube du jour. A chaque lever, l'astérisme qui paraît à l'horizon oriental est marqué par son nom égyptien, qui le désigne, soit comme une étoile isolée, soit comme membre d'un emblème figuré, comprenant un groupe d'étoiles plus ou moins étendu. Ainsi, on y trouve un lion dont on désigne séparément la tête et la queue; un hippopotame dans lequel on distingue le pied, la jambe, la cuisse, etc. Il y a aussi des personnages divins, tels que *Nacht* ou *le Vainqueur*, qui s'étend presque sur le quart du contour du ciel. Le système de représentation uranographique est donc évident. De plus, chaque apparition d'étoile est signalée comme ayant un rapport, probablement d'influence, avec telle ou telle partie du corps humain, de même que chez les astrologues d'Alexandrie et de Rome. Ce tableau est donc intentionnellement astrologique. Mais, peu nous importe le but. Ce sont les détails d'observation qu'on y rapporte, qui constituent pour nous sa valeur; et ils sont aussi nombreux que précis.

nument original, le nom hiéroglyphique de Sahou est inscrit dans le prolongement vertical de l'encadrement propre à ce personnage. Mais ici on l'a fait descendre au même niveau que le nom de Sothis, pour que la représentation du groupe entier tînt moins de place. — [1] M. de Rougé m'en a donné la traduction complète, qu'il m'a permis d'insérer, sous son nom, au tome XXIV des *Mémoires de l'Académie des sciences*, à la suite d'une étude mathématique, dont elle a été l'occasion et le fondement.

Parmi les astérismes qu'on y trouve mentionnés, il y en a un qui nous est connu. C'est *l'étoile de Sothis*, le Sirius grec. Sa première apparition matutinale est marquée comme ayant lieu à la fin de la nuit du 15-16 Thot. Son dernier lever suivant du soir est marqué à l'entrée de la nuit du 15-16 Méchir. Sa durée totale de visibilité, à l'horizon oriental, comprend donc 150 nuits. D'après l'une ou l'autre de ces dates extrêmes, combinée avec la latitude de Thèbes, on trouve également que ces indications conviennent à l'an 1240 avant l'ère chrétienne.

Ceci constaté, prenez un globe céleste à pôles mobiles. Ajustez-le à la latitude de Thèbes, et à l'époque ainsi calculée. Vous aurez sous les yeux le ciel de l'observateur égyptien. Placez Sirius à l'horizon oriental, puis, en vous aidant du calcul et du globe, amenez successivement dans ce même horizon, les étoiles dont la première apparition matutinale a dû précéder ou suivre la sienne, à des intervalles, embrassant une, ou plusieurs quinzaines de jours. Cela vous montrera, pour chaque quinzaine, toutes celles qui satisfont à cette condition; et des motifs d'appropriation tirés de leur éclat relatif, de leur situation, de leur convenance, des expressions que l'observateur égyptien a employées pour les désigner, vous indiqueront presque toujours, sans incertitude celles qu'il a choisies.

En opérant ainsi, on ne tarde pas à reconnaître que toutes ses désignations s'appliquent à des étoiles peu distantes de l'équateur. Son tableau n'offre donc pas une uranographie générale, mais restreinte au voisinage de ce grand cercle; et il a été souvent obligé de choisir de petites étoiles, pour que leurs levers se trouvassent espacés à des intervalles de quinzaines autour de celui de Sirius. Les configurations de ses astérismes n'ont aucun rapport avec ceux des Grecs. Son lion n'est pas leur lion; et celui qu'il nomme *les deux étoiles*, que Champollion avait cru être les gémeaux grecs, ne peut nullement leur convenir, d'après l'ordre de succession des levers. Il désigne les étoiles δ et η du grand chien grec, l'une et l'autre de deuxième grandeur, qui surgissaient à l'horizon toutes proches l'une de l'autre, presque dans un même vertical, 15 jours *après* Sirius comme le marque le tableau égyptien; tandis que les gémeaux grecs se levaient 36 ou 37 jours *avant* lui[1].

[1] J'ai exposé l'analyse mathématique de ce tableau égyptien au tome XXIV des *Mémoires de l'Académie des sciences*, pages 549 et suivantes. A l'impression il s'est glissé une faute évidente, mais regrettable, que je saisis l'occasion de signaler ici. Elle porte sur l'astérisme *des deux étoiles*, qui s'identifient, dans le ciel, *la supérieure* avec δ, *l'inférieure* avec η du grand chien grec. A la page 638 du volume cité, on a imprimé inexactement γ, au lieu de η; et la faute se trouve reproduite

Le tableau désigne deux astérismes appartenant au personnage *Sahou*. Tous deux se lèvent *avant* Sirius; l'un, *l'étoile de Sahou*, 15 jours, l'autre *le sommet de Sahou*, 30 jours auparavant. Le premier, le plus proche de Sothis, se trouve être x de l'Orion grec; le second, plus distant est α du même Orion; deux belles étoiles, entre lesquelles se levait alors toute la portion la plus brillante de ce groupe stellaire. Cette relation astronomique est traduite sous une forme vivante, dans la représentation symbolique du personnage *Sahou*, que j'ai tout à l'heure rapportée.

Il est très-naturel que les Égyptiens aient ainsi consacré par la religion, et symbolisé dans sa relation avec Isis-Sothis, ce groupe brillant d'étoiles, l'un des plus remarquables du ciel, dont le lever précédait immédiatement celui de Sirius, et annonçait chaque année sa première apparition matutinale un mois, puis quinze jours à l'avance, quand il était encore plongé dans les rayons du soleil; apparition qui était le signal annuel du débordement du Nil. Aussi la connexion figurée de ces deux phénomènes astronomiques, s'est-elle religieusement perpétuée, sous les mêmes symboles, jusqu'aux époques les plus récentes. Ce même *Sahou*, *précurseur* d'Isis-Sothis, est représenté, en même relation avec elle, dans le temple d'Ombos, érigé ou reconstruit, sous les Ptolémées[1]. On l'a reproduit dans cette même relation, sur une des bandes du portique de Dendérah, construit ou achevé, sous Tibère. Malheureusement les légendes nominatives qui étaient annexées à lui et à Isis, n'ont été qu'indiquées dans le dessin de la commission d'Égypte, aux places qu'elles occupaient. Mais à sa forme, à son attitude, aux étoiles semées autour de sa tête, on reconnaît sans incertitude le Sahou des anciens monuments, *précédant* de même Isis-Sothis. Sa signification, et l'*application astronomique*, de ce groupe figuré y est donc tout

dans le tableau général annexé à la page 700, à la fin du mémoire, quoiqu'elle n'existât pas dans mon manuscrit. L'erreur de cette substitution s'aperçoit à l'instant, si l'on jette les yeux sur un globe céleste. Car le peu de distance de ces *deux étoiles*, et leur situation relative au moment où elles se lèvent, que j'ai figurée à la page 638, conviennent au couple δ, η, exclusivement à tout autre; et γ qui se trouve très-loin de δ dans la tête du grand chien grec, ne peut y avoir aucune connexion; d'autant quelle est de beaucoup supérieure à δ, qui est désigné comme le *sommet* de l'astérisme *des deux étoiles*. Tout évidente et facile que soit cette rectification, quand on a un globe céleste à sa disposition, j'ai cru devoir l'indiquer ici avec les détails qui la justifient, pour éviter aux lecteurs privés de ce secours, la peine de la rechercher, et les incertitudes qu'elle pourrait leur occasionner.

Dans les exemplaires de ce mémoire qui ont été tirés à part, la faute que je viens de signaler se trouve reproduite à la page 90, et à la ligne 4e du tableau final annexé à la page 152. Dans ces deux endroits il faut remplacer γ par η. — [1] Rosellini, *Mon. del culto*, pl. LXXVIII.

aussi certaine. D'après les motifs qui l'ont fait primitivement établir, et qui en ont perpétué la tradition, l'identification des *étoiles de Sahou* avec celles d'Orion, qui nous a été donnée par le calendrier de Rhamsès VI, peut être légitimement appliquée à toutes les représentations, soit contemporaines, soit postérieures, de ce personnage, où il est figuré dans les mêmes relations avec Isis-Sothis; tandis que d'autres symboles uranographiques de ce calendrier, auxquels ne s'attachaient pas tant de raisons de constance, ont pu être modifiés dans leur application, ou totalement abandonnés, dans les temps postérieurs, comme cela est arrivé aux premières conventions figuratives des Grecs.

J'ai dit que, dans les monuments pharaoniques, ce Sahou préside à quatre, quelquefois à cinq des décans de jours, qui précèdent immédiatement Sothis, lesquels par conséquent devaient répondre à des portions du ciel stellaire dont le lever était antérieur au sien, comme nous venons de le voir. Jusqu'ici on n'en a pas trouvé d'autres que ces six, qui fussent rapportés symboliquement à des personnages figurés, mais les deux qui les précèdent immédiatement dans la liste générale, peuvent encore être identifiés comme eux, avec le ciel, par des caractères très-évidents.

Pour le prouver, j'extrais de cette liste, les noms égyptiens des dix derniers décans égyptiens dont la série se termine à Sothis. Les numéros qui leur sont affectés les rangent dans l'ordre suivant lequel ils se précèdent mutuellement, et précèdent Sotis, à mesure que le mouvement diurne du ciel, les amène à l'horizon oriental. Je mets en regard leurs noms grecs pour que l'on aperçoive clairement la correspondance parfaite des deux listes. J'ai à peine besoin de dire que tout cela m'a été fourni par M. de Rougé[1].

PERSONNIFICATIONS.			SAHOU.					ISIS SOTHIS.
Numéros d'ordre des huit derniers décans égyptiens.....	29.	30.	31.	32.	33.	34.	35.	36.
Leurs noms égyptiens traduits de leurs symboles hiéroglyphiques.	Chosa.	Ary.		Toselk.		Quar.	Penaher.	Suti.
Leurs noms grecs, dans la liste d'Héphestion.....	Χώσν.	Ἐρῶ.	Ῥομβόμαρε.	Θοσόλκ.		Οὔαρε.	Φονόρ.	Σῶθις.

[1] Voyez le tableau général des décans égyptiens relevé sur les monuments par M. Lepsius et publié par lui dans son *Introduction à la chronologie égyptienne*, p. 68-69.

La correspondance des noms et des rangs, dans les deux listes, est évidente[1]. On y découvre quelques lacunes; mais elles doivent résulter,

[1] Comme les Alexandrins, pour désigner leurs décans écliptiques, n'avaient besoin que de dénominations individuelles, ils ont seulement emprunté aux Égyptiens, les noms des 36 génies qui présidaient aux décades, sans employer le personnage *Sahou* qui en embrassait plusieurs. Aussi n'est-il pas mentionné dans la liste d'Héphestion. Mais il s'y trouve implicitement représenté par la présence de ses parties, dans les noms des décades qui lui appartenaient. Ce fait philologique est établi par M. de Rougé dans la note suivante, qu'il a bien voulu me communiquer, en m'autorisant à l'insérer ici.

Note sur les décans de Sahou, par M. de Rougé.

Les parties de Sahou, choisies pour présider aux décades, ont beaucoup varié, suivant les époques. On les trouve ainsi disposées dans les diverses listes, en les énumérant depuis les plus proches de Sothis, jusqu'aux plus distantes.

I. Tombeau de Séti Ier.

5 { 1 côté supérieur (un mot douteux*) de Sahou.
2 oreille de Sahou.
3 côté inférieur de Sahou.
4 bras de Sahou.
5 Sahou. }

II. Plafond du Rhamesséum.

4 ou 5 { 1 sous le côté de Sahou.
2, 3 étoiles sans nom, occupant deux places environ.
4 vers le bras de Sahou.
5 sur le côté de Sahou. }

III. Tombeau de Rhamsès IV.

4 { 1 ...? de Sahou (le même mot douteux*).
2 jambe inférieure.
3 sous Sahou.
4 bras de Sahou. }

On trouve de plus hors ligne, et comme pour mémoire, sur la cuisse de la déesse du ciel :

Jambe inférieure de Sahou
et Commencement de Sahou.

IV. Sur le contour du médaillon de Dendérah, aux mêmes places ordinales, toujours en s'éloignant de Sothis vers l'occident, sans nommer Sahou.

	Traduction du nom hiéroglyphique.	Transcription du nom hiéroglyphique.	
5	1 côté supérieur *	.....*har*.....	1
	2 le nœud de la ceinture.	*Tos-arek*.....	2
	3 côté inférieur.	.....*ker*.....	3
	4 la jambe.	*Ouar*.....	4
	5 derrière supérieur.	*Pahouhar*.....	5

* C'est le signe .

au moins en partie, de ce que l'application des noms égyptiens n'est pas à beaucoup près la même sur tous les monuments. Dans quelques-uns, la dénomination collective *Sahou*, en embrasse cinq, dans d'autres quatre. La liste d'Héphestion paraît avoir été tirée d'un cas pareil. Quelquefois les deux décans Ary et Choou, sont séparés, comme je les ai représentés ici; d'autres fois, on les a réunis en un seul; et la place absorbée est remplie ultérieurement par un autre qui complète le nombre des 36. La liberté qu'on a pu prendre ainsi, à diverses époques, d'introduire et d'admettre de pareilles mutations, prouve avec évidence que ce mode de consécration des parties de l'année, n'avait qu'une application religieuse, ou peut-être accessoirement astrologique, mais ne devait pas être employée dans les usages civils, pour l'énumération continue du temps.

Dans le tombeau de Séti Ier, père de Rhamsès II, les symboles dénominatifs des deux décans égyptiens Ary et Choou, sont écrits séparément, avec des particularités qui caractérisent matériellement les groupes stellaires qu'on y rapportait. Ary est symbolisé par plusieurs étoiles, entre lesquelles une très-grosse à huit rayons se distingue de toutes les autres; et elle est accompagnée d'un caractère qui assimile son éclat à celui du ciel même. Au contraire, *Choou, les milliers*, est symbolisé par une multitude de petites étoiles, toutes de même dimension. Les deux groupes que ces noms désignent devaient donc se distinguer par des apparences assorties à ces indications. En outre, d'après le rang

V. Liste d'Héphestion.

4 { 1 Ῥομβόμαρε = ...*hur*.
2 Θοσόλκ = *Tos-arek*.
3 Οὔαρε = *Ouar*.
4 Φονόρ = *Pahouhar*.

Dans la liste d'Héphestion il y a un décan entre Sothis et Cnoum : cette particularité ne se retrouve que dans la liste du tombeau de Rhamsès IV, où on remarque, après Sothis et hors ligne, un décan que je lis *Sa*, et que je regarde comme le 37e, employé tous les deux ans, le premier jour épagomène. Je ne doute pas que ce décan ne soit le Σιτ d'Héphestion. En effet, cet auteur employant ce décan dans une liste de 36, ne pouvait plus compter que quatre décans dans Sahou.

Le tableau de ces diverses listes, publié par M. Lepsius (*Einleitung*, p. 69), permet de suivre les changements considérables qui eurent lieu successivement dans la manière d'appliquer les mêmes constellations aux dieux protecteurs des décades de l'année; mais il y a, dans ce tableau, quelques erreurs d'attribution, qu'il serait utile de relever. Ainsi le n° 23 de la liste de Séti Ier se lit *Chou*; il répond au décan *Chou* des autres listes, et non pas à *Biou* son voisin. Le n° 8 de la liste du Rhamesséum porte l'oiseau au lieu de .

qu'ils occupent dans la liste égyptienne, le lever d'Ary doit précéder immédiatement celui du *sommet de Sahou*, qui est α d'Orion, et le lever de Choou doit précéder celui d'Ary. Or, en jetant les yeux sur la portion du ciel qui avoisine la constellation d'Orion, vers l'occident, on voit tout de suite deux groupes qui satisfont parfaitement et satisfont seuls, à ces conditions. Car il devient manifeste qu'Ary, avec sa grosse étoile, désigne les Hyades avec Aldébaran; et que Choou, *les milliers*, tout formé de petites étoiles, désigne les Pléiades. Maintenant, sur le contour du médaillon de Dendérah, il y a deux personnages contigus dont les noms écrits en hiéroglyphes au-dessus de leur tête, sont, pour le plus proche de Sothis, Ary; pour le plus distant, Choou; et chacun montre de la main un groupe nombreux d'étoiles, sculpté près de lui. Dans la projection du ciel que j'ai conclue de mesures prises sur le médaillon même, Ary se trouve sur le prolongement du cercle horaire qui contient Aldébaran et les Hyades; Choou, sur celui qui contient les Pléiades, et l'on a surabondamment désigné celles-ci, en adjoignant au symbole égyptien la figure d'une truie, traduction de leur nom latin vulgaire *succulæ*. Ces deux identifications m'avaient été données ainsi par déduction mathématique, bien avant qu'on eût découvert sur des monuments pharaoniques, les indications qui les justifient. On ne peut plus aujourd'hui les contester.

Les trois décans égyptiens que nous venons de considérer, sont jusqu'à présent les seuls que l'on sache rapporter au ciel stellaire. Mais les recherches qui se poursuivent maintenant dans cette voie nouvelle, conduiront sans doute à en assigner d'autres, que l'on trouve également symbolisés.

Lorsque les astrologues alexandrins s'approprièrent la conception égyptienne, ils donnèrent à leurs 36 divisions du cercle écliptique, les noms des 36 décans égyptiens traduits dans leur langage, en supprimant le 37ᵉ décan supplémentaire qui leur devenait inutile, ce cercle contenant 360° juste, et non pas 365. Ils les rangèrent aussi dans le même ordre de succession révolutive, en commençant leur liste par le signe du Bélier; mais, de plus, ils maintinrent l'identité d'application dans un autre détail. D'après toutes les traditions, la consécration de *l'étoile de Sothis*, notre Sirius, à la grande divinité égyptienne Isis, remonte à l'ancienne époque où la première apparition matutinale de cet astre sur l'horizon de l'Égypte coïncidait avec le solstice d'été, de sorte que ce phénomène signalait alors l'arrivée du débordement du Nil; et la notion de cette coïncidence primitive s'était conservée dans la religion, après qu'elle avait cessé d'avoir lieu exactement. Les Alexan-

drins la transportèrent dans leurs spéculations astrologiques, en adaptant la liste égyptienne à leurs divisions écliptiques, de manière que le décan Sothis se trouvât être le premier des trois que comprend la dodécatémorie du Cancer, ce qui l'attachait au solstice d'été; et comme, de leur temps, le lever héliaque de Sirius sur le parallèle moyen de l'Égypte avait lieu *postérieurement* à ce solstice, le soleil se trouvant avancé d'un certain nombre de jours dans cette même dodécatémorie du Cancer, ils l'appelèrent *la dodécatémorie sacrée* (*τὴν ἱερὰν μοῖραν*), ainsi que nous l'apprend le scholiaste d'Aratus, que l'on croit être Théon d'Alexandrie. De cet arrangement conventionnel, il résulta que leurs décans précédents, les plus proches de Sothis, se trouvèrent comprendre à peu près les mêmes étoiles que leurs homologues égyptiens. C'est pourquoi, lorsque l'on vit sur le contour du médaillon de Dendérah, les noms Ary et Choou, attribués à des personnages symboliques placés sous la figure du Taureau zodiacal, on crut qu'ils désignaient nécessairement les deux premiers décans de cette dodécatémorie; tandis qu'ils pouvaient beaucoup mieux, comme je le crois, désigner les deux groupes stellaires auxquels ces noms étaient originairement affectés chez les Égyptiens; et, en effet, la restitution uranographique du médaillon, telle que je l'ai faite, bien avant que l'on connût l'application astronomique de ces noms et de ces symboles, les place précisément dans la figure du Taureau, sur l'alignement du cercle horaire, où chacun d'eux est tracé. Cet exemple suffit pour montrer que les autres figures symboliques réparties sur le contour du médaillon de Dendérah peuvent désigner toute autre chose que les décans abstraits des Grecs; quoique plusieurs en portent les noms; et cette communauté de dénominations, qui est d'ailleurs bien loin d'être générale, n'autorise nullement à dire que ce monument n'offre rien d'astronomique, lorsque tant d'indices y décèlent un tracé graphique, fait et orienté avec intention. Sans prétendre aucunement connaître le motif qui en a déterminé la construction, non plus que l'application spéciale qu'on a voulu lui donner, je persiste plus que jamais à croire qu'on y a reproduit graphiquement l'aspect du ciel, tel qu'il s'offrait aux yeux sur l'horizon de Dendérah, au moment de minuit, à l'époque où Sirius se levait simultanément avec le soleil, parvenu au solstice d'été. Ce *lever vrai* de Sirius, insaisissable à l'observation, pouvait être aisément calculé par la science grecque, au temps des empereurs, tout comme nous pourrions le faire aujourd'hui; et il se trouvait offrir une commémoration mystérieuse de l'ancien *lever héliaque* du même astre, également solsticial, mais visible, dont le souvenir avait été symbolisé et perpétué par la religion. Je ne

présente pas ce rapprochement d'idées, comme ayant dû fournir, à lui seul, le sujet, et le motif, du médaillon de Dendérah. Mais il repose sur une transmutation phénoménale, d'une grande importance pour l'Égypte, qu'il aurait été très-naturel de vouloir retracer quand ce médaillon fut construit; et l'on aurait pu faire entrer dans ce cadre astronomique, beaucoup d'autres notions anciennes qu'il serait curieux d'y rechercher. Malheureusement, sur l'autorité d'une décision de critique, trop facilement acceptée comme irréfragable, on a jusqu'ici négligé et dédaigné les secours qui auraient pu guider dans cette étude. De toute cette multitude de tableaux représentant des scènes religieuses ou symboliques, relatives au ciel, au soleil, à la lune, qui couvrent les murs du temple de Dendérah, et les parois des chambres voisines du zodiaque, un petit nombre seulement ont été copiés par Denon ou par la commission d'Égyte, sans l'intelligence, souvent même sans la reproduction, des hiéroglyphes qui les accompagnent. Nous n'avons ainsi que des membres disjoints d'un corps d'idées, de doctrines, que nous pourrions espérer de reconstruire, si nous en possédions l'ensemble. Des détails de construction qui nous auraient pu décéler l'intention de ces tableaux, peut-être leur application occasionnelle, n'ont été que vaguement aperçus. A Dendérah, comme dans le palais de Rhamsès II à Thèbes, les plafonds et les parois des chambres intérieures se montrent fréquemment percés de soupiraux coniques, systématiquement disposés pour faire arriver à volonté la lumière suivant des directions déterminées, sur des tableaux astronomiques. Hamilton les a remarqués; et Denon a donné un dessin où l'on en voit plusieurs converger sur le corps d'une déesse *Ciel*, couchée horizontalement. M. Prisse m'a confirmé l'existence de ces particularités. Mais elles n'ont pas été regardées par des yeux qui sussent en apercevoir l'usage. Depuis que le temple de Dendérah a été reconnu d'époque moderne, un voyageur de quelque mérite aurait cru compromettre sa réputation d'antiquaire, en donnant son attention à ces détails. Les préjugés du savoir une fois établis sont durs à détruire. C'est une sorte d'ignorance pétrifiée.

En général, pour interpréter avec quelque chance de succès les indications relatives au ciel, que l'on voit consignées sur d'anciens monuments, il est indispensable d'avoir une pratique personnelle de l'astronomie; non pas seulement de celle qu'on acquiert dans nos observatoires, en manœuvrant des instruments tout établis; mais aussi, et peut-être plus encore, de celle qui peut s'appliquer partout, sans aucune science, avec le seul secours des yeux et du temps. L'érudition littéraire jointe à la critique la plus sagace, et même à une notion superficielle des théo-

ries modernes, ne saurait suppléer à cette préparation. Celui qui ne l'a pas reçue, jugera toujours les observateurs anciens au point de vue de son temps, sans pouvoir se mettre à leur place. Il lui arrivera sans cesse, de leur attribuer ce qui était alors impossible; et de leur refuser ce qui était très-aisé. C'est ce que l'on voit tous les jours. Des érudits très-distingués vous soutiendront que les anciens Égyptiens, si longtemps et si soigneusement adonnés aux observations célestes, ont connu la précession des points équinoxiaux, dont ils auraient même exprimé la révolution par des périodes numériques embrassant des milliers d'années; quelques-uns leur accorderont d'avoir déterminé des latitudes géographiques, et mesuré des degrés du méridien terrestre, aussi bien, si ce n'est un peu mieux, que nous ne le faisons aujourd'hui avec nos instruments; d'autres, au contraire, se révolteront contre l'idée qu'ils aient pu seulement déterminer les époques annuelles des équinoxes et des solstices. Dans tout cela c'est l'habitude, et l'instinct de l'observation qui manquent. J'en donnerai ici quelques preuves bien simples, qui me ramèneront directement à l'opération astronomique dont j'ai voulu entretenir nos lecteurs.

On a constaté que les faces rectangulaires des pyramides de Memphis, sont orientées nord et sud, est et ouest, à quelques minutes près. Les Égyptiens de ce temps savaient donc tracer une méridienne. Cette opération leur était des plus faciles. Les pyramides sont construites par assises horizontales. On voit par leurs monuments figurés, qu'ils connaissaient la règle, l'équerre, et le niveau du maçon. Il n'en faut pas davantage. Sur une plate-forme en pierre, rendue horizontale à l'aide de cet instrument, posez une règle; et, le matin, à un jour quelconque de l'année, alignez-la sur le point de l'horizon oriental, où le soleil se lève; puis tracez sur la plate-forme, une ligne droite suivant cette direction. Tracez-en de même une autre le soir, suivant la direction où il se couche. L'intermédiaire entre ces deux est la méridienne, qui vous marquera le nord et le sud. Une perpendiculaire à celle-ci, marquera l'est et l'ouest. Cette détermination ne comportera astronomiquement qu'une très-petite erreur, occasionnée par le changement que la déclinaison du soleil aura pu éprouver pendant un même jour, entre les instants de son lever et de son coucher. Mais si le hasard, ou un choix judicieux, vous porte à faire cette opération aux époques des solstices, l'incertitude du tracé graphique, pourra seule l'affecter.

Le même procédé vous servira pour connaître la durée de l'année solaire. Ayant aligné le matin votre règle sur le soleil levant, établissez un signal fixe, sur cette direction; ou, ce qui sera encore plus sûr, prenez

pour signal un point distinct de l'horizon, où le soleil se sera levé à un certain jour, quand il se rapproche du point est, ce qui est le temps où son déplacement matutinal est le plus rapide. Depuis ce moment, le point de son lever s'écartera progressivement de votre signal en remontant vers le nord, jusqu'à une certaine amplitude où il s'arrêtera; de là, il redescendra vers le sud, rejoindra votre signal, le dépassera, et s'en écartera dans ce sens jusqu'à une nouvelle limite où il redeviendra encore stationnaire. Puis il reprendra sa marche vers le nord; et, quand il atteindra une seconde fois votre signal, vous connaîtrez que la révolution entière de l'astre est accomplie. Une seule épreuve ainsi effectuée vous montrera que l'intervalle de ces deux retours a compris, en nombres ronds, 365 jours. Mais en réitérant l'observation des levers sur le même signal, après deux fois, trois fois, vingt fois.... 365 jours, vous verrez que cette période est un peu trop courte pour y ramener le soleil, et qu'il faut y rajouter un jour après quatre révolutions pareilles ce qui la porte à $365^j \frac{1}{4}$. Cette seconde évaluation est tant soit peu trop forte; mais l'erreur est si petite, qu'il faudrait plusieurs siècles d'observations pour la découvrir et l'apprécier par ce procédé. Elle a donc pu, pendant bien longtemps suffire à toutes les applications pratiques qu'on en pouvait faire.

La période qui ramenait les premières apparitions matutinales de Sirius sur l'horizon de l'Égypte, a dû être, non pas plus difficile, mais un peu plus longue à reconnaître, parce que ce phénomène ne peut être constaté par l'observation qu'à quatre ou cinq jours près. Mais le procédé est tout aussi simple. Deux observations consécutives devaient faire voir qu'il revenait après un intervalle de 360 à 370 jours. Des observations plus distantes ont dû faire resserrer progressivement ces limites, en répartissant les erreurs des déterminations extrêmes sur un plus grand nombre de retours. Il n'a guère fallu plus d'un siècle pour trouver que cette période exacte comprenait $365^j \frac{1}{4}$. Cette détermination, comme celle de l'année solaire, n'a demandé que des yeux et du temps.

L'année civile égytienne comprenait 365 jours juste. Ainsi, après quatre années pareilles, le lever héliaque de Sirius, se trouvait retardé d'un jour dans les dates courantes; et, après quatre fois 365 ou 1460 années civiles, il avait retardé de 365 jours complets. Donc, après une année de plus, formant la 1461e, il s'y trouvait ramené à sa date primitive. C'est en cela que consiste la fameuse *période sothiaque*. On l'obtient tout de suite par ce simple calcul arithmétique, quand on connaît les deux périodes partielles que l'on veut accorder. Les Égyptiens

ont très-bien pu la découvrir ainsi, *par computation*. Mais ils n'auraient pas pu en faire un emploi chronologique, puisque l'observation du phénomène qui la limite étant incertaine à quatre ou cinq jours près, la fixation physique, de son commencement, de sa fin, et de ses applications intermédiaires, auraient toujours été incertaines à seize ou vingt ans près. L'emploi des retours héliaques de Sirius comme année chronologique, aurait été également impraticable, par les mêmes causes d'incertitudes, initiales et finales, qui s'y seraient représentées incessamment. C'est ce que n'ont pas vu, Fréret, Letronne, et tant d'autres érudits très-habiles; la pratique des observations ne leur ayant pas appris la différence qu'il faut faire entre la connaissance d'une période astronomique, et la possibilité de son application actuelle, comme mesure du temps. Aussi l'étude des monuments égyptiens n'indique-t-elle rien de pareil. Parmi les milliers de dates que l'on y a maintenant découvertes, pas une seule n'est exprimée en années de Sirius. M. de Rougé, qui les a tant recherchées, et qui en a lu sur les monuments plus que personne, m'a expressément affirmé ce fait. Toutes sont marquées en jours de l'année civile; et les premières apparitions mêmes de Sirius, qui étaient des époques de grandes fêtes, sont datées ainsi.

L'inexpérience de l'art d'observer, s'est montrée jusqu'ici, dans presque tous les travaux d'érudition que l'on a faits sur les connaissances astronomiques des anciens Égyptiens. Ideler était sans doute un homme très-instruit. C'était un critique judicieux. Il possédait bien les langues savantes. Il avait la triture des théories et des calculs modernes. Voyez-le à l'œuvre. Dans ses recherches sur les observations astronomiques des anciens, il trouve que, d'après nos tables du soleil, et d'après la théorie de la précession, en admettant des circonstances météorologiques et des conditions de visibilité, hypothétiquement acceptables, le lever héliaque de Sirius sur l'horizon de Memphis *a dû*, il aurait dit plus justement *a pu*, coïncider avec le 1er de Thot vague, dans les années de notre ère + 139 et — 1322, conformément au dire des Alexandrins. Alors, ne comprenant pas les incertitudes de 15 ou 20 années que comportent les déterminations physiques de ces deux limites, il adopte ce résultat d'une computation arithmétique, comme fondé sur des observations réelles, qui auraient été faites anciennement par les Égyptiens; et il ajoute : *si les côtés de la grande pyramide sont bien orientés, les Égyptiens avaient alors de grandes connaissances en astronomie.* La conclusion est purement gratuite. Tout cela leur était beaucoup plus facile, qu'il ne le croyait.

Des opinions tout aussi peu fondées, se sont élevées avec beaucoup

plus d'autorité, pour les accuser d'une complète ignorance. Dans un mémoire sur divers points d'astronomie ancienne, que j'eus l'honneur de lire à l'Académie des inscriptions, et à l'Académie des sciences, en 1845, j'avais dit : « qu'avec, ou sans la prévision, des Égyptiens qui ont « érigé la grande pyramide de Memphis, elle a, depuis qu'elle existe, « fait l'office d'un immense gnomon, qui, par l'apparition et la « disparition de la lumière solaire, sur ses diverses faces, a marqué « annuellement les époques des équinoxes avec une erreur moindre « qu'un jour, et celles des solstices, avec une erreur moindre qu'un jour « trois quarts. » J'expliquais le procédé; et je demandais, « s'il était « croyable que des déterminations aussi simples, aussi évidentes, eussent « échappé à l'attention continue des prêtres de Memphis, que toute « l'antiquité nous dit avoir été voués, pendant des siècles, à l'étude du « ciel et à la détermination des phases solaires? » Pour les astronomes de l'Académie des sciences, ces assertions ne pouvaient offrir aucune difficulté. Mais, dans l'autre Académie, je pus facilement m'apercevoir qu'elles avaient peu de crédit, près des personnes, très-savantes d'ailleurs, qui considéraient toute observation d'équinoxes ou de solstices, anciennement faites par les Égyptiens, comme des conjectures à peu près extravagantes. Je n'ai pas entrepris de convaincre ceux que je n'aurais pas su persuader. J'ai pris un parti plus commode. Je ne me flatte aucunement d'être philosophe. Mais on peut tâcher d'imiter ce que l'on n'égale pas. J'ai donc fait comme ce philosophe ancien, à qui l'on niait le mouvement, et qui se mit à marcher. M. de Rougé m'avait appris la présence en Égypte de M. Mariette, habile explorateur d'antiquités, très-zélé, très-intelligent; et, ce qui convenait parfaitement pour mon *experimentum crucis*, n'ayant jamais fait une observation d'astronomie. J'écrivis donc à M. Mariette par l'intermédiaire de M. de Rougé, pour le prier de vouloir bien observer l'équinoxe vernal de 1853, sur l'alignement des faces de la grande pyramide, en lui expliquant comment il fallait s'y prendre. Il a eu cette complaisance. Il est allé, exprès pour cela, établir son camp aux environs de cette masse gigantesque, pendant les jours que je lui avais désignés, et il a effectué l'opération comme un prêtre de Memphis l'aurait pu faire il y a quatre ou cinq mille ans. Mais de plus, étant pour ainsi dire naturalisé Égyptien nomade, par son long séjour dans le désert, il m'a appris, sur la tradition encore existante de ces anciennes pratiques, une foule de particularités curieuses que j'ignorais. Tout cela fera le sujet de mon prochain article, qui sera moins fatigant à composer et à lire que ne l'ont été les deux premiers.

(*La suite à un prochain cahier.*) J. B. BIOT.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état, suivi de deux fragments du Recueil des monuments inédits de cette histoire, par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

« Durant l'espace de six siècles, du XIIe au XVIIIe, dit M. Thierry, « l'histoire du tiers état et celle de la royauté sont indissolublement liées « ensemble, de sorte qu'aux yeux de celui qui les comprend bien, l'une « est pour ainsi dire le revers de l'autre. De l'avénement de Louis le Gros « à la mort de Louis XIV, chaque époque décisive dans le progrès des « différentes classes en liberté correspond, dans la série des règnes, au « nom d'un grand roi ou d'un grand ministre. Le XVIIIe siècle seul fait « exception à cette loi de notre développement national; il a mis la « défiance et préparé un divorce funeste entre le tiers état et la royauté. »

C'est ce que M. Thierry, dans son savant ouvrage, démêle avec sagacité, expose avec suite, prouve avec éclat. Voyons ce que la royauté a fait pour le tiers état et ce que le tiers état a fait pour la France. La formation de la France par la réunion matérielle du territoire et par l'organisation civile de la société, tel a été le grand objet de notre histoire dans sa marche prolongée à travers les siècles, telle a été l'œuvre persévérante de la dynastie capétienne, sous trente-deux rois. Cette dynastie sans égale a suffi à une tâche aussi utile que vaste, aussi glorieuse que variée. Elle l'a accomplie par des princes la plupart supérieurs, qui semblent se l'être transmise comme un dessein concerté. Faut-il croire cependant que les rois capétiens ont exécuté d'après un plan arrêté l'entreprise immense dont ils paraissaient avoir la tradition parce qu'ils en avaient la conduite? Non. Leur situation a fait leur système. Obéissant à une sorte de nécessité patriotique, ils ont trouvé dans leur position plus encore que dans leur pensée le rôle de conquérants nationaux et d'équitables organisateurs auquel ils étaient réservés, et l'ambition leur a servi de prévoyance. Ils ont employé pour cela des moyens divers et se sont aidés de tout le monde. Ils ont agrandi le royaume, surtout avec l'épée de la noblesse; ils l'ont éclairé et en partie gouverné avec les lumières et par l'habileté du clergé; ils l'ont jugé, administré et civilisé avec l'assistance et par les progrès du tiers

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février 1855, page 73.

état. Bien souvent ils ont rencontré l'opposition de ces diverses classes qui, dans des intérêts particuliers, ont momentanément contrarié leur marche et suspendu leur œuvre. Mais cette résistance a toujours été éphémère. Elle tendait ou à maintenir un passé trop défectueux ou à devancer un avenir trop éloigné. Elle était dès lors impuissante. La constitution d'une classe ne pouvait pas prévaloir sur l'organisation de l'État, et des prétentions partielles ne devaient pas arrêter le progrès général de la France. Aussi la royauté reprenait-elle promptement son action interrompue et y faisait-elle concourir les classes mêmes qui l'avaient passagèrement entravée. Dans quelle mesure le tiers état y contribua-t-il, après avoir essayé quelquefois d'y mettre obstacle? Comment et jusqu'à quel point, tout en se développant lui-même, travailla-t-il à l'heureux développement de la France? Le livre de M. Thierry permet de répondre à ces questions. Le tiers état a été le principal coopérateur de la royauté, en rendant la justice dans ses tribunaux, en dirigeant son administration civile et financière, en préparant ses réformes, en lui inspirant sa législation.

C'est de ses rangs que sont sortis les légistes qui ont présidé aux premiers perfectionnements sociaux de la France. Devenus les instruments de la royauté, ces nouveaux théoriciens du droit ont travaillé à la transformation successive du royaume. Ils ont mis au service des rois l'ancienne doctrine d'un pouvoir public, général et supérieur, égal envers tous, source féconde de la justice et de la loi. La justice, ils l'ont rendue; la loi, ils l'ont suggérée. Ils ont exercé la judicature à tous les degrés et sont entrés dans la cour du roi ou parlement, dont ils ont exclu peu à peu les barons, et qui a été le foyer le plus actif de l'esprit de renouvellement. De là, ils ont conduit la grande lutte du droit rationnel contre le droit féodal. C'est par eux que ce dernier droit a été plus promptement et plus radicalement détruit en France que dans les autres pays. Sous saint Louis et Philippe le Bel ils ont provoqué la réforme politico-judiciaire qui a ouvert l'ère administrative de la monarchie française. Après avoir attaqué la législation seigneuriale à l'aide de la législation romaine, réduit ou dominé la justice particulière des fiefs par la justice publique de la royauté, ils ont consacré, au XIVe siècle, le principe héréditaire de la masculinité et de la primogéniture, qui a donné un caractère si inaltérable et une si puissante durée à la dynastie capétienne. Ils ont fondé l'autocratie monarchique, dont ils ont été les ministres.

Selon qu'ils ont été les délégués actifs de la couronne ou ses conseillers accidentels, les représentants du tiers état ont agi comme organisateurs dans l'administration du royaume, ou sont intervenus comme ré-

formateurs dans les états généraux. Ces grandes assemblées ont été, pour le tiers état, un moyen d'améliorer sa condition particulière et de hâter dans le pays, par l'expression de ses vœux et le concours de ses efforts, l'établissement d'une justice mieux distribuée, l'exercice d'une autorité plus régulière, la marche vers une égalité sociale plus étendue, l'achèvement d'une unité plus complète.

Les états généraux ont été réunis en France avec les députés du troisième ordre à peu près vers le même temps que les cortès l'ont été, en Espagne, avec les envoyés des communes, les diètes, en Allemagne, avec les délégués des villes, les parlements, en Angleterre, avec les représentants des bourgs. L'intervention plus ou moins marquée de la classe urbaine dans les affaires publiques des divers pays a été universelle en Europe. C'était une révolution forcée. Dès qu'une classe nouvelle s'était formée, elle devait exercer son action sur l'État, et, après que son existence locale avait été reconnue dans les municipalités, il fallait admettre sa participation aux assemblées générales. Du reste, cette intervention n'a pas eu partout le même caractère ni les mêmes suites. En France, les états généraux ne sont point devenus l'une des institutions permanentes de la monarchie, mais sont restés un de ses expédients passagers. Ils ont été réunis de loin en loin dans les besoins extrêmes du royaume ou dans les plus fortes détresses de la royauté. C'est la royauté qui les a convoqués pour la soutenir et non pour la contrôler, cherchant en eux d'utiles auxiliaires et ne souffrant pas qu'ils se transformassent en conseillers impérieux. Leur première convocation a été faite par l'un des monarques les plus absolus, par Philippe le Bel, qui a introduit dans ses ordonnances la formule autocratique : *par la plénitude de la puissance royale*. Elle a eu lieu en 1302, à propos d'une question fort grave. Il s'agissait de savoir si le royaume de France serait soumis, comme l'avait été l'empire d'Allemagne et comme l'étaient d'autres États de l'Europe, à la suprématie temporelle du Saint-Siége. C'était la prétention de Boniface VIII. Philippe le Bel la repoussa habilement en appuyant sa hautaine résistance sur le vœu général de tous les ordres de son royaume. Le tiers état fut admis dans cette assemblée vraiment nationale par son objet comme par sa composition. Il y fut représenté par les députés des bonnes villes qui, du nord, y envoyèrent leurs échevins, du midi, leurs consuls. S'associant avec une fermeté hardie à la cause de la royauté et se prononçant d'une manière encore plus formelle que les deux autres ordres pour l'indépendance politique du royaume, il adressa à Philippe le Bel cette généreuse requête, dans laquelle il commence à s'appeler le peuple :

« A vous, très-noble prince notre sire, Philippe, par la grâce de Dieu, « roi des Français, supplie et requiert le peuple de votre royaume que vous « en gardiez la souveraineté et franchise, qui est telle que vous ne recon « naissiez de votre temporel souverain en terre que Dieu, et que vous « fassiez déclarer, pour que tout le monde le sache, que le pape Boni- « face erra manifestement et fit péché mortel, notoirement en vous man- « dant par lettres bullées qu'il était souverain de votre temporel, et que « vous ne pouviez prébendes donner, ni les fruits des églises cathédrales « vacantes retenir, et que tous ceux qui croient le contraire, il tient pour « hérétiques. »

Si les communes, pour la première fois assemblées en corps, furent, en cette rencontre, les fermes appuis de la couronne et secondèrent la révolution qui devait dégager les États temporels des liens politiques de l'Église et s'étendre peu à peu de la France au reste de l'Europe, elles n'agirent pas tout à fait de même un demi-siècle plus tard, lorsqu'il fallait développer la forme intérieure du gouvernement monarchique et accroître ses moyens afin qu'il poursuivît ses entreprises. Dans les états généraux de 1355 et dans ceux de 1356, qui précédèrent et qui suivirent la désastreuse défaite de Poitiers, où le roi Jean se montra si inhabile et les nobles furent si peu vaillants, la bourgeoisie, outrée d'ailleurs des abus de l'administration naissante, intervint comme classe séparée et tenta prématurément de faire prévaloir ses principes particuliers et de pourvoir à ses intérêts exclusifs. La loi de sa classe était l'élection; son mode d'administration municipale était fondé sur la délégation et le contrôle. Ce qui existait dans les villes, elle voulut le transporter dans l'État. Elle accorda des *aides* à la royauté à condition d'en faire lever l'argent par ses commissaires et d'en surveiller l'emploi par ses délégués. Elle poursuivit violemment les officiers directs de la couronne, et, si l'état social du pays, où l'hérédité était encore le principe dominant et où la noblesse était encore la force supérieure, ne s'y était pas opposé, elle aurait accompli, sous le prévôt des marchands Étienne Marcel, une sorte de révolution populaire.

M. Thierry trouve même dans les actes hasardés par Étienne Marcel, lorsqu'il se fut séparé du Dauphin Charles, alors lieutenant du royaume pour son père le roi Jean, prisonnier en Angleterre, et lorsque l'ordre de la noblesse et l'ordre du clergé eurent abandonné l'ordre du tiers, resté seul dans les états généraux, une tentative pour ainsi dire réfléchie, bien que prématurée, de monarchie démocratique. « Cet échevin du XIVe « siècle, dit-il, a, par une anticipation étrange, voulu et tenté des choses « qui semblent n'appartenir qu'aux révolutions les plus modernes. L'u-

« nité sociale et l'uniformité administrative ; les droits politiques étendus « à l'égal des droits civils ; le principe de l'autorité publique transféré de « la couronne à la nation ; les États généraux changés, sous l'influence du « troisième ordre, en représentation nationale, la volonté du peuple at- « testée comme souveraine devant le dépositaire du pouvoir royal ; l'ac- « tion de Paris sur les provinces comme tête de l'opinion et centre du « mouvement général ; la dictature démocratique et la terreur exercée au « nom du bien commun ; de nouvelles couleurs prises et portées comme « signe d'alliance patriotique et symbole de rénovation ; le transport de « la royauté d'une branche à l'autre, en vue de la cause des réformes et « de l'intérêt plébéien : voilà les événements et les scènes qui ont donné « à notre siècle et au précédent leur caractère politique. Eh bien, il y a « de tout cela dans les trois années sur lesquelles domine le nom du « prévôt Marcel. Sa courte et orageuse carrière fut comme un essai « prématuré des grands desseins de la Providence et comme le miroir des « sanglantes péripéties à travers lesquelles, sous l'entraînement des pas- « sions humaines, ces desseins devaient marcher à leur accomplissement. « Marcel vécut et mourut pour une idée, celle de précipiter par la force « des masses roturières l'œuvre de nivellement graduel commencé par « les rois, mais ce fut son malheur et son crime d'avoir des convictions « impitoyables. »

Là où M. Thierry aperçoit si ingénieusement des desseins profonds, ne faut-il pas voir plutôt des expédients extrêmes, et la ressemblance des actes tentés ou accomplis en des temps si éloignés et si dissemblables ne vient-elle pas plutôt du caractère, toujours le même dans notre pays, que de l'esprit, dont les aspects ont progressivement changé? N'a-t-elle pas sa source dans une passion particulière et non dans une idée générale? La classe plébéienne était alors très-restreinte, et il devait s'écouler bien des siècles avant qu'elle aspirât à agir comme étant la nation. Elle avait besoin que la royauté l'élevât peu à peu au niveau des autres classes, que le travail accrût ses richesses, que les lumières de l'esprit étendissent ses idées, que les progrès d'une civilisation de plus en plus féconde pour elle ajoutassent à ses forces, que l'usage de l'administration l'habituât à l'exercice du pouvoir public, afin qu'elle osât entreprendre, en vue du droit général et pour le triomphe de l'intérêt commun, la révolution dont M. Thierry n'est pas éloigné de prêter la pensée à Étienne Marcel. Marcel pensait en bourgeois de Paris et agissait en révolutionnaire municipal. Sa tentative était contraire à l'esprit du temps et aux progrès de l'État. Elle ne pouvait pas réussir. La résistance qu'elle devait rencontrer était, dans un pays encore tout

féodal, incomparablement supérieure à la force qui poussait à l'entreprendre.

Si elle avait obtenu un succès qui eût été inévitablement funeste, les villes de France seraient devenues indépendantes à la façon des villes d'Italie ou des villes de Flandre. Le royaume, qui commençait à sortir de son morcellement, y serait retombé, l'administration plus générale et dès lors plus équitable qui commençait à régir les diverses classes de personnes et à rapprocher les divers ordres d'intérêts, aurait fait place à la lutte acharnée des unes et à l'anarchie inconciliable des autres. Au lieu de cette marche heureuse vers une unité toujours plus complète et une condition toujours plus égale, la France serait revenue à des désordres compliqués, puisqu'ils n'auraient pas été seulement féodaux comme dans la période précédente, mais encore municipaux. La décomposition publique, qui s'était faite naguère par les fiefs, se serait renouvelée alors par les villes. Sur chaque partie du territoire démembré, auraient dominé des bourgeois ou des seigneurs, selon le degré de leur puissance. Ici il y aurait eu une république, là se serait élevé un tyran, ailleurs se serait conservé un grand feudataire, et probablement l'étranger y aurait tôt ou tard pénétré, comme en Italie, qui a offert ce spectacle durant le moyen âge, et où la réunion nationale du territoire et l'organisation politique du pays n'ont pu être opérées par personne.

Ce mouvement communal a été analogue aux soulèvements féodaux qui ont éclaté à plusieurs reprises contre les établissements de la monarchie; il s'est déclaré plus d'une fois avec autant de fougue que d'impuissance. De même que la noblesse cherchait, mais en vain, à défendre le régime des fiefs, à maintenir le démembrement du territoire, de même il était naturel que le tiers état recherchât la forme d'administration qui semblait le mieux convenir à sa nature et à ses intérêts. Aussi, dans un but d'indépendance, a-t-il été l'adversaire de la royauté non moins fréquemment qu'il s'est montré son auxiliaire dans un désir d'égalité. Le soulèvement des maillotins, à la suite duquel domina un moment, en 1380, la partie supérieure du tiers état composée du haut négoce et du barreau des cours souveraines; le règne turbulent et sanguinaire des gens de métier, et surtout de la corporation des bouchers, en 1412, marquèrent, tout comme les états insurrectionnels de 1356, cette tendance du peuple des villes. A ces deux époques, la population urbaine poursuivit, par des voies un peu différentes, un résultat, sous plusieurs rapports, semblable à celui qu'elle avait ambitionné d'atteindre sous Étienne Marcel. En 1383, si le roi Charles VI et la principale noblesse de France, qui s'étaient rendus auprès du comte de Flandre pour l'assister dans sa

lutte contre les communes flamandes, avaient été vaincus avec lui à Rosebecque, il se serait formé une confédération des villes de Paris, d'Orléans, de Rouen, d'Amiens, de Reims, de Troyes, de Châlons, de Sens, etc., se gouvernant à peu près en républiques. En 1412, si la force démagogique des classes inférieures, unies dans Paris à la force féodale du duc de Bourgogne, avait prévalu longtemps, il y aurait eu un retour à l'état violent et imparfait auquel la France n'avait le moyen de se soustraire qu'à l'aide de la royauté, dont le pouvoir était plus éclairé et plus juste parce qu'il était plus général. Ce pouvoir, la classe populaire, dans sa partie extrême, ne tenta pas seulement de l'affaiblir pendant les crises les plus périlleuses du royaume, elle essaya à plusieurs reprises de le changer de main. Elle projeta, au milieu du XIVe siècle, de le faire passer de la ligne capétienne directe, à la branche d'Évreux dans la personne de Charles le Mauvais, roi de Navarre, à la place de Charles V; elle concourut, durant le premier quart du XVe siècle, à mettre quelque temps la couronne de France sur la tête d'un prince anglais, et Henri V l'emporta, dans ses préférences, sur Charles VII; enfin, vers les dernières années du XVIe siècle, il ne tint pas à elle qu'une infante d'Espagne ou qu'un prince de la maison de Lorraine ne régnât dans Paris à l'exclusion d'Henri IV.

Mais la royauté, nécessaire à la France, comme la France était nécessaire au monde, sortit toujours de ces épreuves plus forte dans son principe, plus bienfaisante par son action. Non-seulement elle y conserva sa transmission régulière, elle y accrut encore la puissance que réclamait l'accomplissement de son œuvre nationale. Charles d'Évreux ne reçut pas la couronne que la race d'Henri V ne porta pas longtemps, et que le fanatisme religieux et le délire populaire ne parvinrent pas à transférer à la catholique maison d'Espagne ou à l'ambitieuse maison de Lorraine. Trois princes habiles ou grands, le sage Charles V, le réparateur Charles VII, le politique Henri IV, continuèrent avec éclat, à ces diverses époques, leur glorieuse et salutaire maison; et, en même temps qu'ils étendirent le territoire du royaume, ils améliorèrent de plus en plus l'organisation de l'État et la condition des peuples.

Du reste, si, d'un côté, le tiers état a contrarié quelquefois, dans un intérêt particulier, la marche des destinées générales de la France, d'un autre, il y a coopéré en s'associant d'une manière éclairée et presque constante à l'œuvre de la royauté. C'est ce qu'a parfaitement expliqué et savamment développé M. Thierry. « Le tiers état, dit-il, « puisait sa force et son esprit à deux sources diverses : l'une mul- « tiple et municipale, c'étaient les classes commerçantes; l'autre unique

« et centrale, c'était la classe des officiers royaux, de justice et de finance, « dont le nombre et le pouvoir augmentaient rapidement, et qui, sauf de « rares exceptions, sortaient tous de la roture. A cette double origine « répondaient deux catégories d'idées et de sentiments politiques. L'es- « prit de la bourgeoisie proprement dite, des corporations urbaines, « était libéral, mais étroit et immobile, attaché aux franchises locales, « aux droits héréditaires, à l'existence indépendante et privilégiée des « municipes et des communes; l'esprit des corps judiciaires et adminis- « tratifs n'admettait qu'un droit, celui de l'État; qu'une liberté, celle du « prince; qu'un intérêt, celui de l'ordre sous une tutelle absolue, et « leur logique ne faisait pas aux priviléges de la roture plus de grâce « qu'à ceux de la noblesse. De là vinrent, dans le tiers état français, « deux tendances divergentes, toujours en lutte, mais répondant tou- « jours à un même objet final, et qui, se tempérant l'une par l'autre, se « combinant sous l'influence d'idées nouvelles plus hautes et plus géné- « reuses, ont donné à nos révolutions, depuis le XIIIe siècle, leur carac- « tère de marche lente, mais toujours sûre, vers l'égalité civique, l'unité « nationale et l'unité d'administration. »

Il est curieux de suivre, dans l'ouvrage de M. Thierry, cette double action du tiers état. C'est par son action populaire qu'il établit un moment la perception élective des aides financières, en 1356, sous le roi Jean; qu'il dicta, sous Charles VI, la fameuse ordonnance réformatrice du 25 mai 1413, dans laquelle l'ordre démocratique était substitué à l'ordre royal, tous les offices étaient conférés par l'élection depuis les lieutenances des prévôtés et des bailliages jusqu'aux fonctions de la plus haute magistrature, le système financier était centralisé sous la dépendance de la cour des comptes, comme le système judiciaire sous la dépendance du parlement, des règles salutaires étaient imposées à la gestion des charges, dont la vénalité était interdite, le nombre limité et l'exercice entouré des précautions les plus propres à mettre toutes les classes à l'abri des injustices de la force et des abus de la loi; qu'il fit entendre dans les états généraux de 1484, après la mort de Louis XI, les maximes les plus hardies sur la royauté, déclarée un office et non un héritage; sur le pouvoir délégué au prince mais venant du peuple par qui existait le prince; sur les états généraux, représentant l'universalité des habitants du royaume et dépositaires de la volonté commune; sur la loi, ayant besoin de la sanction des états, sans l'aveu desquels rien n'était légitime ni solide.

Mais ces institutions électives et ces maximes démocratiques, essayées ou produites dans des moments de trouble public et de débilité

royale, ne purent ni durer ni prévaloir. La royauté, raffermie sous Charles V, sous Charles VII, sous Louis XI, reprit sa marche et continua son œuvre. Elle se servit du tiers état, agissant comme auxiliaire de la monarchie, et tint compte des besoins généraux du royaume. Elle fonda ainsi, à l'aide surtout des hommes nouveaux, une administration publique opposée à l'organisation seigneuriale. Elle acheva, au nom de la couronne et dans l'intérêt universel, l'établissement d'une justice vaste et échelonnée, qui domina et affaiblit toutes les justices particulières. Elle obtint, par l'impôt indirect des aides sur les marchandises et par l'impôt direct des tailles sur les personnes, des ressources financières qu'elle ne trouvait pas dans ses revenus domaniaux. Elle acquit, au moyen d'une armée permanente, distincte de la milice féodale, une force propre, supérieure comme promptitude d'action et comme durée de service à celle que lui fournissait auparavant la noblesse des fiefs. Elle eut, dès lors, un droit législatif monarchique, une justice générale, des finances assurées, des troupes régulières, c'est-à-dire tout ce qu'il fallait pour régir d'une manière plus équitable le pays, pour y maintenir l'ordre, pour en garder, en défendre, en accroître le territoire.

Les rois qui travaillèrent le plus, jusqu'au XVIe siècle, à cette grande formation territoriale et administrative de la France, furent sans contredit Louis le Gros, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V, Charles VII et Louis XI. M. Thierry examine avec soin et apprécie avec habileté la part de chacun d'eux dans l'œuvre commune. Peut-être, malgré sa savante équité, n'est-il pas tout à fait assez juste envers Charles VII et se montre-t-il un peu trop favorable à Louis XI. Peu de princes ont autant fait que Charles VII pour la constitution moderne de la France sous le rapport de l'unité du sol et de l'organisation du gouvernement. Sa pragmatique sanction de Bourges fonda l'Église gallicane, d'après le système libéral et orthodoxe qu'avaient décrété les conciles de Constance et de Bâle, système qui exigeait les grades de l'Université pour remplir les principales fonctions du sacerdoce, et qui, laissant le clergé uni à Rome par la foi, le rendait indépendant de Rome par l'élection. Son établissement de la cavalerie des ordonnances, et des francs archers des communes donna définitivement une armée permanente à la Couronne, dont il étendit à jamais les ressources par les aides régularisées et par les tailles perpétuelles. Réformateur de la justice, fondateur de la procédure financière, protecteur de l'agriculture et du commerce, s'il fut moins familier dans ses manières que son fils Louis XI, il fut au fond plus national. Il employa la noblesse dans

l'armée et la bourgeoisie dans l'administration. Comme le remarque M. Thierry, le commerçant Jacques Cœur, le grand maître de l'artillerie Jean Bureau, Jean Jouvenel ou Juvenal, Guillaume Cousinot, Jean Labourier, tous sortis du tiers état, furent ses auxiliaires dans ses utiles réformes et ses grands établissements. Il eut le rare mérite non-seulement de réunir tout ce qui avait été détaché de la France dans les longues guerres civiles, mais d'y ajouter la vaste province de la Guyenne, dont la possession avait rendu les Anglais si redoutables, leur avait fait gagner des batailles, et les avait aidés à occuper Paris et à y régner. Depuis lors, ils cessèrent d'être à la tête de la confédération féodale, et de fomenter les soulèvements dans le royaume, où ils ne conservèrent que Calais.

Louis XI n'a pas été un prince organisateur; il a été un prince politique, et encore, comme prince politique, a-t-il tenu du tyran plus que du monarque. Son activité s'est trop tournée en agitation, son habileté a trop ressemblé à la ruse, et, dans l'exercice de sa puissance, il y a eu trop de cruauté. Il a peu ajouté aux grands établissements monarchiques de Charles VII, et, dans tout ce qu'il a fait, il a eu moins en vue la royauté que le roi. Il a possédé le pouvoir avec jalousie, aimé la vie avec puérilité, et, après que, mauvais fils, il n'avait pas su attendre l'héritage de son père, mauvais père, il n'a pas su se préparer un successeur dans son fils. « Humble en paroles et en habits, il était, dit « Comines, naturellement amy des gens de moyen estat et ennemy de « tous grans qui se povoient passer de lui; » cependant, malgré ce qu'il avait de peu noble dans les sentiments, de familier dans les habitudes, il a plus détesté les hautes classes qu'il n'a favorisé les classes populaires. Il est vrai que M. Thierry fait honneur à sa pensée d'avoir songé à l'unité des poids et mesures, à l'exploitation des mines, à l'établissement des routes, au percement de canaux, à la fondation de nouvelles manufactures, à la transformation de l'industrie municipale en industrie nationale; en un mot d'avoir voulu étendre la civilisation matérielle d'un pays qu'il était bon de rapprocher après l'avoir réuni, et de rendre plus prospère après l'avoir rendu plus grand. Mais ce que Louis XI peut avoir rêvé à cet égard ne s'est point réalisé. Il a exercé d'une manière inquiète et oppressive l'autorité royale, qu'il a moins agrandie qu'exagérée, et, sans élever le peuple, il a accablé la noblesse.

Louis XI a eu toutefois une part considérable dans l'œuvre de la monarchie. Il a incorporé au royaume des provinces dont la plupart en avaient été détachées en apanages. Par un concours de hasards heureux dont il profita habilement, les héritiers mâles des maisons de Bourgogne, d'Anjou, de Provence, s'étant éteints coup sur coup pendant les dernières

années de son règne, il annexa définitivement avec autant de résolution que d'industrie leurs importants États à la Couronne. Cet accroissement territorial fortifia singulièrement la royauté et acheva la ruine de la grande féodalité. Louis XI enleva aux seigneurs, si facilement factieux de son royaume, l'appui de la maison de Bourgogne, comme Charles VII leur avait enlevé l'appui de la maison d'Angleterre. Le duc de Bretagne, dont les possessions rentrèrent bientôt dans l'État par un mariage, resta isolé, et le duc de Bourbon, lorsqu'il voulut un peu plus tard remuer, se vit impuissant. Les luttes territoriales cessèrent à l'intérieur. Il y eut encore des soulèvements, mais pour des idées ou des institutions et non pour des souverainetés. Le protestantisme et le catholicisme eurent leurs guerres civiles au XVIe siècle tout comme la cour et le parlement eurent les leurs au XVIIe. Dès ce moment, la France put s'améliorer au dedans et agir au dehors.

Elle le fit, mais pas aussi bien qu'il eût été désirable. Les successeurs de Louis XI, qui auraient dû poursuivre l'achèvement du royaume du côté du nord où ses frontières étaient imparfaites, se portèrent du côté du sud, où ils dépassèrent ses limites naturelles déjà atteintes. Ils épuisèrent durant plus d'un demi-siècle les forces de la France en Italie pour un agrandissement superflu, lors même qu'il eût été conservé après avoir été acquis, au lieu de rechercher vers les Pays-Bas un agrandissement qui était devenu nécessaire. L'organisation intérieure fut un peu mieux conduite que la conquête extérieure. Le mérite en revint en grande partie au tiers état. Cette classe avait gagné en nombre et en bien-être, par la cessation des guerres civiles et par l'encadrement de la noblesse militaire dans les compagnies d'ordonnances placées en garnison aux confins du royaume. Elle était imposée, mais elle n'était plus pillée et opprimée; si elle donnait au roi une partie de son revenu, elle développait singulièrement sa prospérité avec le reste. En un tiers de siècle, de Charles VII, auteur de la nouvelle organisation, à Louis XII, la richesse publique s'accrut d'une manière surprenante. Claude de Seyssel, contemporain de Louis XII, en donne avec admiration ce tableau saisissant : « L'on veoid généralement par tout le « royaume bastir grands édifices tant publics que privez... et si sont les « maisons meublées de toutes choses trop plus somptueusement que jamais « ne feurent; et use l'on de vaisselle d'argent et tous estats plus qu'on « ne souloit... Aussi sont les habillements et la manière de vivre plus « somptueux que jamais on ne les veid... et pareillement on veoid les « mariages des femmes trop plus grands, et le prix des héritages et de « toutes autres choses plus hault.... le revenu des bénéfices, des terres

« et des seigneuries est creu partout généralement de beaucoup... aussi « est l'entrecours de la marchandise, tant par mer que par terre, fort « multiplié... Toutes gens (excepté les nobles, lesquels encore je n'ex- « cepte pas tous, se meslent de marchandise), et pour un marchand « que l'on trouvoit du temps dudict roy Louys onziesme, riche et gros- « sier, à Paris, à Rouen, à Lyon et autres bonnes villes du royaume, et « généralement par toute la France, l'on en trouve de ce règne plus de « cinquante, et si s'en ha par les petites villes plus grand nombre qu'il « n'en souloit avoir par les grosses et principales citez; tellement qu'on « ne faict guères maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise « ou pour art mécanique... et si je suis bien informé par ceulx qui ont « principale charge des finances du royaume, gens de bien et d'aucto- « rité, que les tailles se recouvrent à présent beaucoup plus aisément « sans comparaison qu'elles ne faisoient du temps des roys passez. »

A l'accroissement des richesses, fruit de la paix intérieure, s'ajouta, pour la roture, l'augmentation des lumières de l'esprit puisées surtout au contact de l'Italie où s'était opérée la grande renaissance des lettres et des arts. M. Thierry apprécie finement cette révolution intellectuelle, et en assigne la portée. Il indique l'action qu'elle eut sur la France, et fait remonter jusqu'à elle « l'avénement d'une opinion publique nourrie « dans la nation tout entière, de toutes les nouvelles acquisitions du sa- « voir et de l'intelligence. » Il suit, avec non moins de discernement et de sûreté, les progrès sociaux du tiers état, sous Louis XII, le roi de la bourgeoisie, et sous François Ier, le roi des gentilshommes, progrès inévitables avec la forme et d'après l'esprit de cette monarchie. Par le premier de ces princes, commence la rédaction et la réformation du droit coutumier, qu'avait conçue Charles VII, désirée Louis XI, recommandée Charles VIII, et qui forma une législation civile nouvelle dans laquelle le tiers état fit dominer ses idées et ses mœurs.

C'est à ce même monarque que M. Thierry rattache le rôle politique du parlement, qui, haute classe du tiers état et haute cour de justice du roi, s'attribuait une représentation indirecte du pays dont il exprima les griefs ou les vœux. Par la règle de l'enregistrement des édits royaux qui y fut introduite, et par le droit de remontrance qui y fut toléré, il devint « une sorte de pouvoir médiateur entre le trône et la « nation, et les vieux ennemis de toute résistance à l'autorité du prince « se firent les avocats de l'opinion publique, et s'érigèrent en magis- « trats citoyens, usant de leur indépendance personnelle pour la cause « de tous, et montrant parfois des vertus et des caractères dignes des « beaux temps de l'antiquité. » François Ier, malgré ses penchants pour

la noblesse et l'admiration dévouée de la noblesse pour lui, vit grandir le tiers état sous son règne. « La marche ascendante de la civilisation « française, dit M. Thierry, depuis les dernières années du xve siècle, se « poursuivit en dépit des obstacles que lui opposaient, d'une part, le « désordre où tomba l'administration, et, de l'autre, une lutte politique « où la France eut plusieurs fois contre elle toutes les forces de l'Europe. « Au milieu de dilapidations scandaleuses, de grandes fautes et de mal- « heurs inouïs, non-seulement aucune des sources de la prospérité pu- « blique ne se ferma, mais il s'en ouvrit de nouvelles. L'industrie, le « commerce, l'agriculture, la police des eaux et forêts, l'exploitation « des mines, la navigation lointaine, les entreprises de tout genre, et « la sécurité de toutes les transactions civiles furent l'objet de disposi- « tions civiles dont quelques-unes sont encore en vigueur. Il y eut con- « tinuation de progrès dans les arts qui font l'aisance de la vie sociale, « et que le tiers état pratiquait seul, et il y eut, dans la sphère plus haute « de la pensée et du savoir, un élan spontané de toutes les facultés de « l'intelligence nationale. Là se rencontre à son apogée cette révolution « intellectuelle qu'on nomme d'un seul mot la renaissance, et qui renou- « vela tout, science, beaux-arts, philosophie, littérature, par l'alliance « de l'esprit français avec le génie de l'antiquité. A ce prodigieux mou- « vement des idées qui ouvrit pour nous les temps modernes, l'histoire « attache le nom de François Ier, et c'est justice. L'ardeur curieuse du « roi, son patronage sympathique et ses fondations libérales, précipi- « tèrent la nation sur la pente où elle cheminait déjà. »

Les deux monarques, dont l'un ménagea avec tant de soin le bien-être du pays, et dont l'autre seconda avec tant d'éclat le développement de son esprit, Louis XII et François Ier, qui reçurent de la reconnaissance publique : le premier le surnom touchant de père du peuple, le second, le titre glorieux de père des lettres, représentèrent en quelque sorte les deux forces à l'aide desquelles la supériorité matérielle et la domination morale devaient peu à peu passer de la noblesse et du clergé au tiers état. Déjà, dans les premières années du xvie siècle, les classes plébéiennes, seules en possession des richesses mobilières, entraient en partage des propriétés territoriales, et Claude de Seyssel remarque « qu'on voyoit tous les jours les officiers et les ministres de la justice « acquérir les héritages et seigneuries des barons et nobles hommes, « lesquels venoient à telle pauvreté et nécessité qu'ils ne pouvoient entre- « tenir l'estat de noblesse. » Ces officiers royaux et ces ministres de la justice étaient tous tirés du tiers état, qui, par ses épargnes et ses études, au moyen de l'achat des charges et en vertu des grades obtenus

dans les universités, occupaient toute l'administration civile, judiciaire et financière du royaume. Le chancelier garde des sceaux, les secrétaires d'État, les maîtres des requêtes, les avocats et procureurs du roi, le grand conseil des conflits et causes réservées, le parlement de Paris avec ses sept chambres, la cour des comptes, la cour des aides, les huit parlements de province, les présidiaux, les siéges inférieurs de judicature, les trésoriers, les intendants des finances, les contrôleurs, les receveurs généraux et particuliers appartenaient à ces bourgeois lettrés qu'on appelait hommes de *robe longue*, et qui envahirent même bientôt le conseil d'État de la monarchie uniquement composé, jusqu'au XIVe siècle, de barons et de gens d'Église. C'est ce qu'établit habilement M. Thierry. Il expose et apprécie avec une égale supériorité ce qu'ont fait pour le tiers état, le temps dans sa marche, le droit dans son développement, l'esprit dans ses progrès, la science dans ses découvertes, la civilisation dans ses accroissements, la royauté surtout dans l'organisation administrative du pays, qu'elle a rendu plus homogène, et dans l'assimilation successive des classes, qu'elle a rapprochées en ramenant l'une de la souveraineté à l'obéissance et en élevant l'autre d'un assujettissement presque servile à l'exercice partagé de l'autorité. J'espérais le suivre cette fois jusqu'à la fin de son excellent ouvrage; mais ce qui me reste à dire sur le rôle du tiers état au XVIe et au XVIIe siècle, sur la part qu'il a prise aux grandes ordonnances constitutives de la nouvelle monarchie, ordonnances sorties principalement de ses cahiers ou de ses vœux, me mènerait aujourd'hui trop loin. Je demande la permission de le renvoyer à un prochain et dernier article.

MIGNET.

(*La fin à un prochain cahier.*)

TRAGICORUM ROMANORUM RELIQUIÆ. Recensuit Otto Ribbeck, Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1852, in-8° de 442 pages.

ENNIANÆ POESIS RELIQUIÆ. Recensuit Johannes Vahlen, Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1854, in-8° de 238 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Parmi ces œuvres si diverses d'Ennius, dont nous avons précédem-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 137.

ment marqué la place dans le premier développement des lettres romaines, arrêtons-nous de préférence à la plus considérable, à la plus célèbre, à celle qui a fait surtout la gloire du poëte et qui a dû aussi exercer plus particulièrement le savoir et la sagacité de son récent éditeur.

Rome, on le sait, pendant plus de cinq siècles, n'eut d'autre histoire que ces tableaux officiels, appelés Annales, où le grand pontife inscrivait, avec les noms des magistrats de l'année, l'indication succincte de ses faits les plus mémorables. De là sortirent presque à la fois, et, remarquons-le en passant, par cette concurrence se trouva à peu près maintenue la loi générale qui fait des poëtes épiques les précurseurs des historiens; de là, disons-nous, sortirent presque à la fois d'une part les Annales de Fabius Pictor et des autres prédécesseurs lointains de Tite-Live, d'autre part les *Annales* d'Ennius. Mais les premières retenaient la sécheresse des documents primitifs, croyant faire assez que de les lier par la continuité du récit. Les autres, au contraire, y ajoutaient les riches souvenirs de la tradition, et, à l'exemple des compositions homériques dont elles affectaient la forme, animaient le tout par ce travail de l'imagination, qui retrouve, qui fait revivre les traits et la couleur du passé. L'entreprise d'Ennius, nouvelle encore, bien que déjà Livius Andronicus eût traduit l'Odyssée en vers saturniens, Névius raconté, en vers de même mesure, la première guerre punique, avait assurément beaucoup de grandeur, de grandeur littéraire, de grandeur patriotique. Lui-même en parlait magnifiquement; Homère, à l'entendre, revivait en sa personne, pour être le chantre épique et l'historien de Rome; ou plutôt, il se le faisait dire, au début de son poëme, par Homère lui-même, dans ce songe pythagorique sur lequel s'est égayée la malice d'Horace[1], mais que les autres poëtes latins ont pris plus au sérieux. Les contemporains d'Ennius n'avaient pas une idée moins haute de ses *Annales*. Par elles, il était devenu l'ami des illustres hommes de guerre dont il avait été pendant tant d'années le centurion, mettant obscurément la main à ces grandes choses qu'il devait un jour célébrer. Les Fulvius Nobilior le payèrent par le titre de citoyen romain; les Scipions par une statue au milieu des images et dans le monument de leur famille. C'était bien à l'auteur des *Annales* que s'adressaient ces honneurs. Nous le savons par lui-même. Il s'écriait à la fin de son ouvrage : « Nous sommes maintenant Romain, nous jadis homme de « Rudies. »

[1] *Epist.* II, 1, 50 sqq.

Nos sumu' Romani qui fuvimus ante Rudini[1].

Il s'était préparé pour lui-même cette inscription où éclatait éloquemment le double orgueil du citoyen et du poëte, sa confiance dans la durée du monument élevé par lui, non-seulement aux lettres naissantes de Rome, mais à sa gloire politique et guerrière :

« Contemplez, citoyens, dans cette image, les traits du vieil Ennius. « Voilà celui qui raconta les hauts faits de vos pères. Que nul ne pré- « tende m'honorer par des larmes, des cris funèbres. Pourquoi? parce « que, vivant encore, je vole sur les lèvres des hommes. »

Aspicite, o cives, senis Ennî imagini' formam.
Hic vestrum panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrumis decoret, neque funera fletu
Faxit. Cur? volito vivu' per ora virum[2].

Cette vie promise par Ennius à son poëme ne lui a pas manqué. Elle nous est représentée, dans le siècle suivant, par tant de souvenirs des *Annales* qui se retracent, en toute occasion, à la mémoire érudite de Cicéron. Il les savait par cœur, on serait tenté de le conclure de ce que rappelle Quintilien[3]. Certain témoin, qu'on appelait Sextus Annalis, ayant chargé un client de Cicéron, et pressant ce dernier de répondre par cette interpellation plus d'une fois répétée : Eh bien, Marcus Tullius, qu'avez-vous à dire de Sextus Annalis, *num quid potes de Sexto Annali?* l'orateur, comme s'il se fût mépris sur le sens des derniers mots, répliqua par ce vers du VIe livre des *Annales*, vers sonore, majestueux, où se rencontre un peu de cet or que dérobait Virgile au vieux poëte :

« Qui pourrait dérouler le grand tableau de cette guerre. »

Quis potis ingentes oras evolvere belli[4].

Cicéron cite d'ordinaire avec plus de gravité Ennius qu'il appelle un grand poëte épique, *summum poetam epicam*[5]. Ainsi, argumentant[6] contre la possibilité d'attribuer la création au hasard et disant que les lettres de l'alphabet, jetées à terre confusément, n'y tomberaient pas arrangées

[1] Cic. *De orat.* III, XLII. — [2] Cic. *Tusc.* I, XV, XLIX ; *De senect.* XX. — [3] *Inst. orat.* VI, III. — [4] C'est ainsi que ce vers est rapporté par Macrobe, *Sat.* VI, I, qui le rapproche de cet autre vers qu'en a tiré Virgile, *Æn.* IV, 528 : *Et mecum ingentes oras evolvite belli.* Au lieu d'*oras*, Quintilien et le grammairien Diomède donnent *causas*. Le passage a le ton d'un début, et M. Vahlen l'a judicieusement transporté de la fin du VIe livre, où on avait coutume de le placer, au commencement. Il est d'ailleurs naturel que Cicéron, feignant de se croire interpellé sur le VIe livre des *Annales* en ait de préférence cité les premiers vers. — [5] *De opt. gen. orat.* I. — [6] *De nat. deor.* II, XXXVII.

dans un ordre tel qu'il en résultât un ouvrage suivi, il ne prend pas pour exemple l'Iliade d'Homère, comme Fénelon, qui, dans le Traité de l'existence de Dieu a reproduit cet argument; il choisit l'œuvre de l'Homère latin, les *Annales* d'Ennius. Ailleurs[1], voulant expliquer la force de l'institution romaine aux beaux siècles de la République, il allègue un vers du même poëme qui, par sa précision et sa vérité, lui semble un oracle émané du sanctuaire, *tanquam oraculo quodam effatus :*

« C'est par ses mœurs antiques, par ses grands hommes que Rome subsiste. »

Moribus antiquis res stat romana virisque[2].

Ces passages, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, montrent assez quelle place occupait une poésie si romaine dans les pensées non-seulement de l'ami des lettres et du philosophe, mais du politique.

Elle enchantait en cet âge les poëtes eux-mêmes. Lucilius, il est vrai, l'avait comprise dans les sévérités de sa critique[3], ce qui ne l'avait pas, empêché, nous avons ses vers, de nommer avec l'Iliade les *Annales*, comme exemple du sens plus étendu par lequel il distinguait du mot *poema*, le mot *poesis*. « *Poema*, disait-il, n'est qu'une partie d'une œuvre plus longue. *Poesis*, voilà le tout, voilà l'œuvre; comme l'Iliade, composition suivie, une et complète; comme les *Annales* d'Ennius..... »

Cujusvis operis pars est non magna *poema*.
Illa *poesis* opus totum, ut tota Ilias una
Est θέσις, Annalesque Enni.....[4]

Tout techniques que soient ces vers, l'accent de l'admiration ne laisse pas de s'y faire entendre. Mais qu'il éclate avec plus de force et de charme dans ces autres vers, où plus tard Lucrèce, au sujet même des *Annales* et de ce songe pythagorique qui les ouvrait, avait parlé de l'éternité des vers d'Ennius,

Ennius æternis exponit versibus edens,

[1] *De Rep.* V, I, ap. Aug. *De civ. Dei*, II, XXI. — [2] Ce vers avait été placé, par conjecture, dans l'endroit du Ve livre où il était question du sacrifice fait à la discipline militaire par T. Manlius, qui lui immola son propre fils. Il ne semble pas, on doit le dire, sans quelque conformité avec les paroles que prête Tite-Live à cet inflexible et cruel gardien des anciennes maximes. M. Vahlen l'a replacé parmi les *fragmenta incertæ sedis*. — [3] Horat. *Sat.* I, X, 54 seq. — [4] *Sat.* lib. IX, fragm. XV, ap. Non. v. *Poesis*. Voyez l'excellent recueil de M. E. F. Corpet, Paris, 1845, p. 84.

avait montré Ennius rapportant le premier de l'aimable Hélicon une couronne d'une perpétuelle verdure :

> Ennius ut noster cecinit qui primus amœno
> Detulit ex Helicone perenni fronde coronam[1].

Ennius, prenant l'avance sur ses panégyristes, ne s'était-il pas orgueilleusement couronné lui-même. Properce semble le dire dans ce passage où il renonce, avec une aimable modestie, à la couronne épique, pour en rechercher une plus humble :

> Ennius hirsuta cingat sua dicta corona,
> Mi folia ex hedera porrige, Bacche, tua[2].

Hirsuta, en parlant des feuilles du laurier, ne manque point de propriété descriptive; mais peut-être aussi que sous cette propriété se cache la censure d'une rudesse de versification et de style, dont commençait à s'offenser un goût plus délicat; peut-être que le vers de Properce est, par ce trait détourné, le précurseur du vers plus franc d'Ovide :

> Sumpserit Annales, nihil est hirsutius illis[3].

Mais si, pour les principaux ouvriers de la perfection poétique du siècle d'Auguste, l'auteur des *Annales* semble le représentant d'un art encore grossier, il reste grand par le génie. Ainsi en pensent et Virgile, qui lui fait, non sans quelque ingratitude, tant d'heureux emprunts dont il pare son Énéide; et Horace qui lui demande l'exemple de cette poésie dont l'esprit indestructible subsiste encore, alors même que sa forme métrique est rompue[4]; et Properce, qui, ambitieux des grandes compositions, des grands sujets, incapable cependant d'y atteindre et forcé de descendre à de plus modestes, aux choses folâtres et amoureuses, exprime son abandon du genre traité dans les *Annales* par une image où leur auteur est élevé bien haut. Il s'approchait, dit-il, quand Apollon l'en a prudemment écarté, de cette fontaine, à laquelle, autrefois, le père de la poésie latine, Ennius, avait si largement étanché sa soif.

> Parvaque tam magnis admoram fontibus ora,
> Unde pater sitiens Ennius ambibit[5].

Vient à son tour Ovide, qui résume ingénieusement en deux mots

[1] *De nat. rer.* I, 118, 122. — [2] *Eleg.* IV, 1, 61. — [3] *Trist.* II, 259. — [4] *Sat.* I, IV, 60. — [5] *Eleg.* III, CXI, 5.

ces témoignages unanimes d'admiration, avec les réserves qui les réduisent :

Ennius ingenio maximus, arte rudis[1].

Cet art d'Ennius qu'un progrès constant de pureté, d'élégance, de noblesse, avait rendu à la fin si imparfait, était d'ailleurs loin de nuire à ses *Annales* dans l'estime d'un certain parti littéraire contre lequel Horace a dû réclamer[2]. Il y avait alors à Rome, ce qui s'est rencontré quelquefois ailleurs, des gens d'un goût superbe, que la satiété bien prompte d'une perfection de date bien récente cependant, peut-être aussi une disposition malveillante à l'égard des talents nouveaux qui l'avaient produite, ramenaient, avec une préférence exclusive, aux monuments poétiques les plus surannés. Ils avaient Virgile et ils ne voulaient lire qu'Ennius,

Ennius est lectus salvo tibi, Roma, Marone,

comme le disait encore Martial[3], réclamant lui-même, en son temps, contre la partialité de cette admiration rétrospective.

A travers ces vicissitudes de la langue et du goût qui vieillissent les œuvres de l'esprit et, par aventure, les rajeunissent, les *Annales* d'Ennius demeuraient comme une sorte de monument consacré. Dès l'origine, on en avait fait, dans les écoles des premiers grammairiens latins, dans celle, par exemple, de Q. Vargunteius, des lectures publiques[4]. Quelques siècles plus tard, sous les Antonins, un intéressant récit d'Aulu-Gelle[5] nous les montre encore récitées au sein d'un auditoire attentif et charmé. Le rhéteur Antonius Julianus a reçu à sa campagne de Pouzzoles de jeunes amis des lettres, parmi lesquels se trouve le futur auteur des *Nuits attiques*. La docte compagnie est informée qu'on lit en ce moment au théâtre, avec de grands applaudissements, les *Annales* d'Ennius; elle ne manque pas d'aller prendre sa part de ce divertissement littéraire, et, au retour, elle s'entretient de la manière dont le lecteur, l'*ἀναγνώστης*, comme ils l'appellent, l'*enniaste*, comme il s'intitule lui-même, s'est acquitté de sa tâche. Antonius Julianus, en homme versé dans les raretés du vieux langage, est fort scandalisé d'avoir entendu lire *quadrupes equus* au lieu de *quadrupes eques*, véritable leçon d'Ennius, conforme à l'usage de Lucilius, connue de Virgile, qui a curieusement reproduit cet archaïsme avec tant d'autres, mal à propos

[1] *Trist.* II, 424. — [2] *Epist.* II, 1, 1. sqq. — [3] *Epigr.* V, 10. — [4] Suet. *De ill. gramm.* 2. — [5] *Noct. Att.* XVIII, v.

changée dans des copies de date récente, mais donnée par un antique et vénérable exemplaire, de très-grande autorité, un exemplaire corrigé de la main même de C. Octavius Lampadion, dont le rhéteur a fait l'acquisition avec bien de la peine, et à grands frais, uniquement pour y trouver, dans la pureté de son vieux texte, le passage controversé. Cet exemplaire des *Annales* d'Ennius est malheureusement le dernier dont il soit question chez les anciens. Il précède immédiatement les restitutions renouvelées par M. Vahlen.

Avant de franchir, dans cette revue, un si grand intervalle, n'omettons pas de rappeler que le soldat auteur des *Annales* était devenu lui-même, avec le temps, un personnage d'épopée. Il a son rôle chez Silius Italicus, dans une des trop nombreuses scènes de nature merveilleuse que ce copiste de Virgile, qui l'était en même temps de Polybe et de Tite-Live, a, par un souci excessif de la tradition épique, indiscrètement mêlées à l'histoire.

« Ennius, dit-il, issu de l'antique race du roi Messapus, combattait « aux premiers rangs, et honorait en le portant le glorieux insigne du « centurion. Il était venu de la sauvage Calabre, de l'antique Rudies, sa « ville natale, Rudies aujourd'hui connue seulement pour l'avoir « nourri. On le voyait parmi les premiers combattants, comme le « chantre de Thrace, qui, dans les guerres de Cyzique contre les Argo- « nautes, quittait la lyre pour le javelot, attirer les regards par les fu- « nérailles qui marquaient sa route et par l'ardeur guerrière de son « bras qu'animait le carnage. Hostus accourt, se promettant une gloire « éternelle s'il pouvait repousser un si redoutable ennemi; d'un bras « vigoureux, il balance déjà son javelot. Mais, du nuage où il était as- « sis, contemplant le combat, Apollon rit de cette vaine entreprise : il « égara au loin le trait dans les airs, et ajouta : Tu t'es enivré, jeune « homme, d'une trop présomptueuse espérance. Celui que tu veux « atteindre est un personnage sacré, placé sous la garde des neuf sœurs, « un poëte digne d'Apollon. C'est lui qui le premier chantera, dans ses « illustres vers, les guerres de l'Italie, élèvera aux cieux la gloire des « généraux romains, fera résonner l'Hélicon de ses accents de triomphe, « égalera Homère et le vieillard d'Ascrée... »

Ennius antiqua Messapi ab origine regis, etc[1].

L'emploi du merveilleux admis, et nous avons déjà dit qu'on ne s'y prête guère, cette scène est d'une invention assez heureuse, mais à

[1] Sil. Ital. *Punic.* XII, 393-413.

laquelle l'exécution ne répond pas. Claudien, dans la préface d'un de ses panégyriques de Stilicon, a, depuis, célébré en de meilleurs vers, chez le vaillant auteur des *Annales*, ce noble et piquant mélange de guerre et de poésie :

« Le plus ancien des deux Scipions, qui seul ramena loin de l'Italie, à « sa source première, le fléau de la guerre punique, mêlait au métier « des armes le culte des Muses. Toujours cet illustre général rechercha « les poëtes. La vertu veut avoir les Muses pour témoins, et celui-là aime « leurs chants qui fait des choses dignes d'être chantées. Soit donc que, « dans sa première jeunesse, vengeant les mânes de son père, il soumît « à ses lois l'océan espagnol, soit que, devant abattre sous son invincible « lance la puissante colonie de Tyr, il fit voir ses redoutables enseignes « à la mer de Libye, toujours à ses côtés marchait, dans les camps et « parmi les trompettes, le docte Ennius. Après la fanfare du clairon, « applaudissaient ensemble à ses accents et le fantassin et le cavalier « rouge de sang; et, quand Scipion triomphait des deux Carthages sa- « crifiées l'une à son père, l'autre à sa patrie, lorsque, après les calamités « d'une longue guerre, il faisait marcher devant son char la triste Libye, « la Victoire semblait ramener les Muses avec elle et les lauriers de « Mars couronnaient le poëte. »

Major Scipiades, etc.[1]

Le merveilleux épique s'est réduit ici à une simple métaphore, malheureusement assez commune dans son élégance. J'aime mieux les figures qui mêlent aux fanfares belliqueuses des Romains les vers de leur poëte et le placent presque lui-même sur le char du triomphateur, bien que ces figures elles-mêmes s'écartent déjà autant de la vérité des mœurs romaines que pourraient le faire les imaginations d'un moderne.

C'est un moderne toutefois qui a rendu avec le plus de vérité et d'intérêt cette situation qu'avaient faite à Ennius, auprès des grands généraux, des grands citoyens de Rome, auprès de Scipion, particulièrement, sa vertu guerrière et son génie poétique. Mais cette peinture est restée enfouie dans un ouvrage si anciennement, si complétement oublié, que jamais, à ma connaissance, elle n'a été citée, parmi tant de témoignages d'époques diverses, curieusement recueillis à l'honneur de l'auteur des *Annales*. Elle termine cette *Africa* par laquelle Pétrarque, au XIVe siècle, avait voulu réparer la perte du poëme de Silius Italicus,

[1] Claudian. *Laud. Stilic.* III. præfat.

retrouvé seulement au siècle suivant par Le Pogge. C'était, parmi ses graves œuvres latines, imitées de Cicéron et de Virgile, celle dont il attendait surtout cette gloire immortelle que devaient lui assurer, sans qu'il s'en doutât, ses vers en langue vulgaire. Elle lui valut, à peine ébauchée, avec l'admiration générale, la couronne du Capitole, mais elle resta à l'état d'ébauche, l'auteur ayant reconnu lui-même, avant tous, combien le sujet en était étranger aux naturelles préoccupations des siècles nouveaux, combien l'invention y était pauvre, la marche languissante, l'art de la composition et du style négligé. Il s'y rencontre cependant, et pourrait-il en être autrement, assez de beaux passages pour payer de leur peine ceux qui oseraient encore en affronter la lecture, et dans le nombre, parmi les plus saillants, celui que j'ai annoncé[1], et qu'on me saura peut-être gré de faire connaître par une courte analyse et quelques extraits.

Scipion revient d'Afrique, traversant une mer paisible qui semble sentir qu'elle porte un vainqueur,

Victorem sensisse putes.

Près de lui se tient, méditant et silencieux, Ennius, qu'il invite à le distraire, comme de coutume, des soucis du commandement, par ses entretiens. Ennius s'occupait en lui-même de la vertu et de la gloire de Scipion, songeant, dit-il, à les célébrer, mais se défiant de sa poésie nouvelle et imparfaite.

« L'art de ma parole n'a pu atteindre encore à la borne où tendent « mes efforts; il ne fait que de naître de quelques faibles racines, in- « connu jusqu'ici au Latium et content de se produire chez des co- « lons argiens. »

Nostra peritia fandi
Nondum propositam valuit contingere metam,
Nuper ab exiguis radicibus orta, nec ante
Cognita per Latium, Argolicis contenta colonis.

Ce héraut, qu'Alexandre enviait à Achille, Ennius désespère de l'être pour Scipion et il le cherche dans un avenir lointain, dans cet avenir où se cachent Pétrarque et son *Africa*.

« Ce n'est pas une médiocre fortune pour les hommes illustres de « rencontrer un poëte.... plus que tout autre tu méritais, ô le plus « grand des généraux, d'avoir ton Homère. Mais la fortune, qui t'est si

[1] Voy. *Afric.* IX.

« douce en tout le reste, t'a en cela seul traité durement, ne te donnant, « pour te chanter, qu'Ennius. »

. . . . . in reliquis blanda, in que hoc durior uno
Me solum fortuna dedit. . . . .

« Peut-être le cours des ans fera-t-il naître quelque poëte dont les « vers, plus dignes de toi, élèvent au ciel tes justes louanges, tes hauts « faits, et à qui Calliope accorde une lyre qui résonne plus harmonieu- « sement sous sa main, une voix plus sonore. »

Currentibus annis
Nascetur forsan digno qui carmine cœlo
Efferat emeritas laudes et fortia facta,
Et cui mellifluo melius resonantia plectro
Calliope det fila lyræ, vocemque sonoram.

Scipion répond honnêtement qu'il ne désire pas d'autre chantre qu'Ennius, et l'entretien continue sur les rapports des grands hommes et des poëtes, non sans l'introduction un peu pénible de ce laurier, *laurea*, dont le nom est si cher à Pétrarque et lui a inspiré tant de jeux d'esprit dans ses canzones et ses sonnets.

« Il n'est pas, je l'avoue, aimable héros, d'âme si dure, si farouche, « qui ne trouve quelquefois du charme, parmi les soucis, les travaux de « la vie, à écouter les accords des Muses, à se mêler aux chœurs sacrés « des dieux. . . . Celui qui sait avoir fait de grandes choses pourrait-il « ne point aimer les poëtes à la durée éternelle, leurs chants sacrés? »

Quisquis enim se magna videt gessisse, necesse est
Diligat æternos vates et carmina sacra.

Le cours de la conversation, complaisamment prolongée par Ennius pour amuser le loisir de Scipion, l'amène à parler du commerce qu'il aime à entretenir avec les grands hommes de l'antiquité, en remontant toujours, emporté par l'essor de son esprit, « jusqu'aux ténèbres « dernières où se cachent ces premiers humains que la Renommée, « fatiguée de son long et perpétuel voyage, a laissés bien loin derrière « elle et condamnés à l'oubli. »

Donec ad extremas animo rapiente tenebras
Perventum, primosque viros, quos fama perenni
Fessa via longe ignotos post terga reliquit.

Mais c'est avec les anciens poëtes surtout que se plaît sa pensée, et,

parmi eux tous, avec Homère, qui attire seul ses regards, son admiration, son amour.

Millibus ex tantis unus mihi summus Homerus,
Unus habet quod suspiciam, quod mirer, amemque.

« Sans lui ne s'est écoulé nul de mes jours, nulle de mes nuits; il « a prolongé mes plus courts repas, m'a rendu courte la voie la plus « longue, et, aplanissant le sol sous mes pieds, m'a fait franchir sans « effort les âpres sommets de la montagne. »

Hoc sine nulla dies abiit, nox nulla sine illo;
Ille breves cœnas in longum traxit, et idem
Nunc longam breviare viam, nunc tramite plano
Edocuit rigidi transire cacumina montis.

Ici se place un souvenir de ce dont l'antiquité avait offert partout la trace au docte Pétrarque, de ces imaginations hardies d'Ennius, qui, à force de s'occuper d'Homère, d'y penser, d'en parler, comme a dit Cicéron[1], en était venu à l'évoquer dans des songes par lesquels il ouvrait ses grandes compositions épiques et didactiques, et même à s'y faire révéler par lui le mystère de cette transmigration pythagoricienne, au moyen de laquelle l'âme et le génie du chantre de l'Iliade et de l'Odyssée étaient venus animer, pour la plus grande gloire de Rome, l'auteur des *Annales*.

« Quoiqu'il ait fleuri bien avant le temps de Rome et de ses rois, je « l'y ai ramené en imagination, j'y ai transporté, rendu présente son « image. »

Qui licet ante novos reges et tempora Romæ
Floruerit, tamen hoc in tempus mente reduxi,
Præsentemque animo ficta sub imagine feci.

Cette image, comme il le raconte à Scipion, préludant par là aux fictions de ses poëmes, lui est apparue en songe la veille même de la grande bataille.

« La nuit était profonde; je vis s'approcher de moi un vieillard cou- « vert de quelques lambeaux, à la barbe blanchissante et négligée.... « dont l'inculte majesté imprimait une sainte horreur. »

Horrorem inculta cum majestate ferebat.

[1] *De Republ.* V, v.

L'ombre s'est adressée à lui en ces mots :

« Salut, toi que j'aime entre tous sur la terre des Latins. Ce que tu « as longtemps appelé de tes vœux vient s'offrir à ta vue; vois ce « qu'était Homère au temps où il vivait! »

Aspice qualis erat quondam cum vixit Homerus.

Ennius s'attendrit sur la cécité d'Homère, noblement acceptée par le grand poëte.

« Le Dieu qui m'enleva les yeux du corps ne m'en pouvait-il rendre « d'autres pour apercevoir les secrets de la nature? »

Quid ergo,
Qui mihi corporeos Deus abstulit, ille nequibat
Restituisse alios, quibus hæc arcana viderem?

Les secrets de l'avenir ne lui sont pas non plus cachés. A la fin de l'entretien, il annonce à Ennius la victoire du lendemain, et lui explique aussi des choses plus lointaines, que le regard encore à demi prophétique de celui-ci aperçoit confusément dans les siècles futurs : l'avénement poétique de Pétrarque, l'apparition de l'*Africa*.

« Au fond d'une étroite vallée, j'aperçois un jeune homme paisible- « ment assis parmi de jeunes lauriers, et méditant le front ceint de verts « rameaux. Quel est-il, ô cher maître? Si je ne m'abuse, il roule dans « son âme quelque hardi dessein.... — Tu ne te trompes pas, me ré- « pond Homère; je reconnais ce jeune homme, rejeton lointain de « votre race, que fera naître dans sa vaste enceinte la toscane Flo- « rence.... Ses vers y ramèneront les Muses longtemps exilées et er- « rantes; il rendra les doctes sœurs à l'Hélicon, parmi tous les soins « qui agiteront sa vie.... François sera son nom : ces grandes choses « que tes yeux ont vues, il les rassemblera comme en un seul corps, « chantant les armées de l'Espagne, les disgrâces de Carthage, la gloire « de ton Scipion. Sur son œuvre sera inscrit le nom de l'Afrique.... Un « triomphe tardif le fera monter à votre Capitole : un monde étranger « aux arts, une foule ivre d'autres passions ne le détourneront pas d'y « aller chercher la couronne de vert laurier, que rapportera son front « couronné, le sénat lui faisant cortége.... »

Ainsi parlait Homère, dit en finissant Ennius,

« Quand les éclats de la trompette matinale m'arrachèrent à ma « vision et firent disparaître ces vains songes. »

Cum matutino litui clangore repente
Excutior visis, somnusque recessit inanis.

Alors Scipion remercie Ennius :
« Vérité ou fiction, ton récit est agréable. »

Seu sunt, seu talia fingis
Dulcia sunt, fateor.

« Ce jeune homme, aperçu dans tes songes, ce nouveau poëte, ma « pensée dès à présent s'y attache.... Je l'aime, quel qu'il doive être, et « même s'il n'est jamais. »

Diligo quisquis erit, si nullus, diligo nullum.

Cette conversation du vainqueur de Carthage et de son poëte, ce tour nouveau donné au songe si célébré par les anciens, dans lequel celui-ci prétendait avoir vu Homère, cette annonce d'un poëte qui, chez les modernes, reprendra, après Ennius, le panégyrique de Scipion, sont, selon mon sentiment, que peu de personnes peuvent contredire, ce qu'il y a de plus original dans l'*Africa* de Pétrarque. Il est fâcheux seulement que le soin sévère de la composition et du style ait manqué à cet épisode du poëme, dans la même proportion qu'au poëme lui-même, et qu'il n'en ait pas fait un ensemble plus net, plus complet, plus achevé, digne d'être considéré à part et lu autrement que par fragments, et par fragments bien courts.

Quelque originale que puisse paraître cette scène, au milieu des détails trop prosaïquement historiques, ou trop banalement épiques de l'*Africa*, Pétrarque y avait été prévenu par Ennius lui-même.

Selon Aulu-Gelle[1], Ennius, au VIIe livre de ses *Annales*, avait peint dans les mêmes rapports et le consul Servilius Geminus, combattant en Sicile les Carthaginois vers l'année 506, et un confident dont nous ne savons pas le nom, homme du caractère le plus sûr, de l'esprit à la fois le plus sérieux et le plus aimable. Sous cette image, Aulu-Gelle le dit d'après L. Ælius Stilo, Ennius avait voulu se peindre lui-même et sans doute aussi son intimité avec Scipion. Aulu-Gelle cite les vers, les louant ingénieusement, y trouvant une excellente peinture des qualités qui conviennent à un homme admis dans une noble confidence, celles qui, dans un commerce inégal, mettent de niveau le bon, l'aimable, le sage, le docte client, avec son noble patron. Il y trouve, en outre, un air de simplicité antique, qui le ravit. Ils sont en effet, quoique imparfaits pour la versification et le langage, et même

[1] *Noct. Att.* XII, IV.

aujourd'hui visiblement altérés dans leur texte, pleins de sentiment et de charme.

« A ces mots, il appelle celui qu'il admettait volontiers au partage « amical de sa table, de son entretien, de ses secrets, lorsqu'il s'était « fatigué, une grande partie du jour, à traiter les affaires de la Répu- « blique ou dans le vaste Forum, ou dans la vénérable assemblée du « Sénat; devant qui il pouvait tout dire sans crainte, les grandes choses « comme les plus petites et les moins sérieuses, répandre librement sa « tristesse et sa joie; le sûr dépositaire de toutes ses pensées, le com- « pagnon de tous ses plaisirs ou connus ou cachés : homme que nul « sentiment ne porte au mal, qui ne s'y laisse aller ni par légèreté, ni « par penchant; docte, fidèle, agréable, disert, content de ce qu'il a, « heureux, riche à peu de frais; homme avisé, sachant agir et parler à « propos, au commerce facile, au bref langage, aux nombreux souve- « nirs, vieux, enfouis, oubliés; qui connaît les mœurs anciennes « comme les mœurs nouvelles; qui comprend les lois divines et hu- « mainces; qui a beaucoup à dire et qui sait beaucoup taire. Tel est celui « qu'au milieu des combats Servilius appelle auprès de lui et auquel il « parle en ces mots. »

Hocce locutu' vocat, quocum bene sæpe libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impertit[1], magna quum lassu' diei
Parti[2] fuvisset, de summis rebu' gerundis,
Consilio, indu foro lato, sanctoque Senatu;
Cui res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueretur; tincta malis[3], et quæ bona dictu
Evomeret, si qua vellet tutoque locaret;
Quocum molta volutat[4] gaudia clamque palamque;
Ingenio quoi nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus levis aut malus; doctu', fidelis,
Suavis homo, facundu', suo contentu', beatus,
Scitu', secunda loquens in tempore, commodu', verbûm
Paucûm; molta tenens antiqua, sepolta, vetusta.
Quæ faciunt mores veteresque novosque tenentem[5];
Moltarum veterum legum[6] Divumque hominumque
Prudentem; qui multa loqui ve tacere ve posset.
Hunc inter pugnas compellat Servilius sic.

Ce beau portrait d'Ennius par lui-même, qui honore tant son carac-

[1] Dans le recueil de M. Vahlen on lit : Congeriem partit. — [2] *Ibid.* Magnam partem. — [3] *Ibid.* Cuncta simul. — [4] *Ibid.* Volup ac. — [5] *Ibid.* Vetustas Quem fecit mores, etc. — [6] *Ibid.* Multorum veterum leges.

tère et son talent, est un des débris les plus considérables qui soient restés de ses *Annales*, un de ceux qui, faisant le plus regretter la perte du monument, ont surtout suscité, au XVIe siècle, ces restitutions de l'œuvre du poëte auxquelles nous aurions maintenant à comparer ce qui y répond dans le recueil nouveau de M. Vahlen. Mais la place nous manque pour ce parallèle. Il convient de le renvoyer à un prochain article.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 28 juin, une séance dans laquelle a été reçu M. Silvestre de Sacy, élu le 18 mai 1854, en remplacement de M. Jay. M. le comte de Salvandy, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Jules Cloquet a été élu, dans la séance du lundi 11 juin, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, en remplacement de M. Lallemand, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Râmâyana, poëme sanscrit de Vâlmîki, mis en français pour la première fois par Hippolyte Fauche, traducteur du *Bhartrihari,* du *Gîta-Govinda,* etc. Paris, 1854-1855, 3 vol. in-8°, XXIX-432, 392, XXXIII-354. — La traduction de M. Hippolyte Fauche en est arrivée au troisième volume, et comprend les deux premiers chants du *Râmâyana,* l'Adikânda et l'Ayodhyâkânda. Elle est faite directement sur le texte sanscrit de l'édition de M. Gorresio, avec une littéralité qui est peut-être quelquefois un peu trop scrupuleuse. M. H. Fauche compte pouvoir donner deux volumes par an, comme ceux qu'il a déjà publiés; et sa tâche laborieuse pourrait ainsi être achevée, si rien ne l'arrête, dans un assez petit nombre d'années. Une traduction complète du *Râmâyana* serait un grand service rendu aux études sanscrites, et un monument digne de l'école qu'a fondée parmi nous Eugène Burnouf, dont M. Fauche a été l'un des élèves les plus assidus.

Voyage en Orient, Grèce, Turquie, Égypte, par A. Regnault, bibliothécaire du Conseil d'État, in-8°. — M. Regnault, connu entre autres par une *Histoire du Conseil d'État,* qui a été l'objet, au temps de sa publication, d'une note bibliographique dans ce journal, fait aujourd'hui paraître le récit pittoresque d'un intéressant voyage qu'il a fait en Autriche, en Grèce, en Turquie et en Égypte. C'est un tableau animé de tout ce que l'auteur a vu de plus saillant et de moins connu dans ses diverses pérégrinations. On y trouve beaucoup de remarques curieuses et neuves sur les usages et mœurs des pays qu'il a parcourus, et le tout est entremêlé d'heureuses réminiscences, tant des littératures classiques que des littératures du Nord et notamment de l'anglais, dont plusieurs belles citations ont été habilement traduites en vers par l'auteur. Dans un appendice, il a aussi donné quelques traductions du turc empruntées à MM. Servan de Sugny et Garcin de Tassy. Ce dernier savant lui a fourni entre autres une description de la prise de Constantinople par Mahomet II, d'après un historien original, dont l'ouvrage a une grande célébrité en Turquie.

Ballades et chants populaires de la Roumanie (*Principautés Danubiennes*), recueillis et traduits par V. Alessandri, avec une introduction par M. A. Ubicini. Paris, imprimerie de Soye et Bouchet, librairie de Dentu, 1855, in-12 de XLVI-199 pages. — En publiant une traduction française des chants populaires de la Roumanie, son pays natal, M. Alessandri paraît s'être proposé principalement de démontrer, par la similitude des mœurs, des coutumes, des superstitions locales, que les Roumains ou Valaques descendent des Romains transportés dans la Dacie par Trajan, et ne se sont jamais mêlés aux Slaves. Il y a, en effet, dans la plupart de ces poésies des traditions, des usages, des souvenirs mythologiques, qui semblent attester cette origine. Quelques-unes des ballades se distinguent par un mérite littéraire incontestable. Parmi les plus pathétiques ou les plus gracieuses, nous avons remarqué celles qui ont pour titre : *Brancovane, Manoli, Minorita, le Coucou et la Tourterelle.*

Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV, ou *Quinze années*

de l'histoire de France, par Victor de Chalambert. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain ; librairie de Douniol, à Paris. 2 volumes in-8° de LXXXIII-387 et 499 pages. — Après une introduction historique, dont le but est d'établir qu'au moment où la Ligue éclata, la situation des catholiques rendait nécessaire « ce grand mouvement religieux et national, » l'auteur du livre que nous annonçons trace, au point de vue surtout des intérêts de la religion catholique, un tableau très-développé des événements dramatiques qui ont marqué, en France, les quinze dernières années du XVI° siècle. Quelque jugement qu'on porte sur l'esprit général et les tendances de cet ouvrage, on ne peut méconnaître que M. de Chalambert a su rajeunir, par d'intéressants détails, un sujet bien souvent traité. Sa conclusion est que la sainte Union fut à la fois légitime dans son principe, énergique et sage dans ses actes, désintéressée dans sa fin.

Études sur le XVIII° siècle, par Ernest Bersot, agrégé de philosophie, docteur ès lettres. Imprimerie de Beau jeune, à Versailles, librairie de Durand, à Paris, 1855, 2 volumes in-12 de VIII-513 et 357 pages. — C'est au point de vue philosophique surtout que l'auteur de ce livre apprécie le XVIII° siècle. Après bien d'autres, mais avec quelques vues neuves et un intérêt soutenu, il suit le développement de cet esprit d'examen qui, remontant aux principes en toutes choses, discutait la religion, la morale et la politique. Le premier volume est consacré à une étude générale du XVIII° siècle; le second volume contient quatre études particulières : Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu.

Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie, par le comte Hector de la Ferrière, membre de la Société des antiquaires de Normandie. Caen, imprimerie et librairie de Hardel, 1855. — Dans cette histoire, soigneusement élaborée, d'une petite ville de Normandie, nous signalerons particulièrement les pièces intéressantes publiées par l'auteur, d'après les originaux conservés aux archives du château de Flers. Ce sont des lettres inédites, pour la plupart fort curieuses, des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, et des ducs de Montpensier et de Longueville.

Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides, par François Lenormant. Blois, imprimerie de Lecesne, 1855, in-8° de 122 pages. — M. Charles Lenormant, dans le savant ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Trésor de numismatique*, avait posé les bases d'une nouvelle classification, à la fois géographique et historique, des monnaies des Lagides. M. François Lenormant, qui débute dans la carrière de l'érudition sous les yeux et avec les conseils de son père, développe aujourd'hui ce système de classement en l'appuyant de nombreuses preuves.

Clementis III pontificis Romani, Epistolæ et privilegia, ordine chronologico digesta... ; accurante J. A. Migne. Tomus unicus. Imprimerie de J. P. Migne à Montrouge, 1855, in-4° de 766 pages (1532 colonnes). — Cette nouvelle édition des lettres et des priviléges du pape Clément III est précédée des œuvres d'un grand nombre d'autres auteurs ecclésiastiques du XII° siècle. Les éditeurs y ont réuni les écrits qui nous restent de Reinier, moine de Saint-Lambert de Liége, de Henri de Château-Marçay, cardinal, de Baudouin, archevêque de Cantorbéry, de Bernard, abbé de Fontcauld, de Laurent de Liége, auteur de la Vie des évêques de Verdun, et de plusieurs écrivains de l'ordre de Grandmont.

Orderici Vitalis Angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, Historia ecclesiastica. Accedunt Anastasii IV, Adriani IV, Romanorum pontificum, epistolæ et privilegia, necnon Theobaldi Cantuariensis archiepiscopi, Attonis Sistoriensis, B. Amedei Lausannensis, Anselmi Havelbergensis, Gisleberti Porretani Pictaviensis episco-

porum; Guerrici Igniacensis; Odonis Morimundensis, Fastredi Claræ vallensis, Joannis Ciritæ Tharaucani in Hispania, Gaufridi Claræ vallensis abbatum; Hugonis Metelli, canonici regularis, Gisberti de Hoilandia opuscula, diplomata, epistolæ; accurante J. P Migne. Tomus unicus. Imprimerie de J. P. Migne à Montrouge, 1855, in-4° de 850 pages (1,700 colonnes).

BELGIQUE.

Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean, à Gand, par A. Van Lokeren. Gand, imprimerie et librairie de Hebbelynck, 1855, in-4° de XVI-257 et II-173 pages, avec planches. — L'abbaye de Saint-Bavon de Gand, fondée en 631 par saint Amand, apôtre de la Flandre, était une des plus importante des Pays-Bas. M. Van Lokeren en donne une histoire complète et intéressante dont il a puisé les éléments dans les titres conservés aux archives de la Flandre orientale, et à la bibliothèque de l'Université de Gand. Un assez grand nombre de chartes inédites et de savantes notes accompagnent ce travail historique, qui a dû coûter à l'auteur de longues et laborieuses recherches. Un index géographique et une table des matières terminent la première partie de l'ouvrage. Dans la seconde partie, on trouve une analyse succincte de tous les documents renfermés dans les archives de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon.

La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques, par H. G. Moke, professeur à l'Université et à l'Athénée de Gand. Imprimerie de Hebbelynck, à Gand, librairie de A. Durand, à Paris, 1855, in-8° de XII-504 pages. Ce livre, qui a pour but de prouver « l'unité sociale » et la communauté d'origine des populations qui habitent aujourd'hui la Belgique, s'arrête au règne de Clovis. Quoique les Belges Wallons parlent une autre langue que les Belges Flamands, M. Moke n'en est pas moins persuadé que l'origine des uns et des autres est la même. Selon lui, le dialecte wallon, sorti comme le français des ruines du latin, n'a point de mots celtiques qui puissent révéler la présence des anciens Gaulois (Gaels) dans ces contrées.

TABLE.

Pages.

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, etc. (1er article de M. Flourens.) 333

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, etc. (2e article de M. Biot.) 347

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état. (2e article de M. Mignet.) 366

Tragicorum romanorum reliquiæ, etc.; Ennianæ poesis reliquiæ, etc. (2e article de M. Patin.) 379

Nouvelles littéraires 393

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1855.

Notice bibliographique sur Montaigne, par J. F. Payen, d. m.
Documents inédits sur Montaigne, recueillis par le docteur Payen, Paris, 1855.
Montaigne magistrat, par Alphonse Grün, archiviste de la couronne.
La vie publique de Montaigne, étude biographique par Alphonse Grün.

PREMIER ARTICLE.

Le culte minutieux des grands écrivains, la recherche de tout ce qui les concerne, la curiosité sur leur vie, sur leurs travaux, sur l'histoire anecdotique de leur génie, est une excellente disposition, fort en crédit de nos jours, et que nous sommes bien loin de vouloir méconnaître ou décourager, soit à l'égard des noms étrangers, soit à l'égard des nôtres.

Nous savons combien, depuis trente ans, on a fait de recherches et d'efforts, en Angleterre, pour accroître un peu le bagage biographique de Shakspeare, rectifier quelques dates, et découvrir quelques faits se rapportant au poëte qui, séparé de nous par deux siècles et demi seulement, ne semblait guère pour les Anglais une gloire moins éclatante et une personnalité moins obscure que celle d'Homère lui-même. On a retrouvé avec grande joie, il y a plusieurs années, des pièces de comptabilité théâtrale, des conventions particulières, où son

nom figure, une pétition au chancelier lord Ellesmere, dans laquelle il est désigné avec quelques détails : on a réuni en bien plus grand nombre encore de petits faits contemporains, des incidents de mœurs et de costume utiles à l'intelligence de ses œuvres; et un savant homme, le docteur Daniel Drake, a composé deux volumes in-4° touchant la vie et les écrits de ce poëte, sur lequel ses premiers éditeurs, et, entre autres, le poëte tragique Rowe, plus voisin que nous du siècle d'Élisabeth, avaient à peine trouvé matière à quelques pages. C'est que, dans notre Europe moderne, et avec l'esprit curieux et méthodique de nos nations vieillissantes, la distance même du temps sert à l'exactitude : on se pique de tout savoir d'une époque éloignée. On recherche, on compare, on discute les moindres documents avec une précision que ne peut avoir l'indifférence contemporaine; et on arrive à constater ce que souvent elle ignorait. Ce mérite d'attention scrupuleuse fait aujourd'hui partie du goût littéraire dans les esprits cultivés; et la vive sagacité, la divination créatrice de quelques talents supérieurs a excité, en y répondant, ce progrès de la curiosité commune. Non-seulement, on a beaucoup exhumé; mais, en examinant davantage, on a mieux compris; et cela, dans l'histoire des lettres comme dans l'histoire en général.

Que savait-on de Montaigne, par exemple, dans le XVIIe siècle? Bien peu de chose, et pas même ce qu'il s'est donné la peine de nous dire lui-même sur son propre compte.

Un soupçon de licence et de scepticisme pesait sur sa mémoire, et ne permettait guère de lui donner une grande place parmi les fondateurs de notre littérature. Chose singulière! Dans le premier plan du *Dictionnaire de l'Académie*, où chaque acception devait être appuyée d'exemples connus, Montaigne, après quelque difficulté, fut, à la vérité, admis au nombre de ceux qui pouvaient faire autorité : mais, il était mêlé avec l'avocat Marion, avec Audiguier, Bardin, Duchâtelet et bien d'autres noms oubliés, MM. de Port-Royal furent plus sévères encore pour lui, blâmant ses mœurs et son langage. Pascal, qui semble l'avoir lu jusqu'à le savoir par cœur, et qui certainement a beaucoup profité de cette vieille et forte langue, lui en veut trop de sa mollesse épicurienne et de ses *histoires* sur lui-même, pour faire assez de compte de son génie. Bossuet n'en parle qu'une fois, avec une sorte d'anathème, l'appelant *un Montaigne* [1], et lui reprochant le paradoxe de la

[1] « Quoi! tout meurt, tout est enterré! Le cercueil vous égale aux bêtes; et il « n'y a rien en vous qui soit au-dessus? Je le vois bien, votre esprit est infatué de « tant de belles sentences, écrites si éloquemment en prose et en vers, qu'un Mon- « taigne, je le nomme, vous a débitées, qui préfèrent les animaux à l'homme,

raison humaine ravalée au-dessous de l'instinct des brutes. Fénelon, si délicat amateur des grâces du langage dans Joinville, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans saint François de Sales, ne nomme Montaigne que pour lui reprocher ses expressions gasconnes; et ce n'est pas à lui qu'il attribue le moins du monde « ce je ne sais quoi de court, de naïf, de « hardi, de vif et de passionné, » dont il sait gré à nos vieux auteurs. Boileau et les critiques du temps sont également muets sur l'auteur des *Essais;* et je ne vois guère que La Bruyère qui ne craigne pas de le louer d'avoir beaucoup pensé, et qui ne s'avoue lui-même son disciple, au point d'essayer même, dans quelques pages, une complète imitation et un pastiche de ses formes de langue et de style.

Montaigne aurait pu compter, à la vérité, dans le même siècle, deux autres bien rares élèves, deux héritiers de ses traditions hardies et de son génie, de sa libre philosophie et de sa verve française. Mais ils étaient nourris et pleins de lui, ils se servaient de son parler naïf et de son libre penser, sans le nommer nulle part : et leur originalité, qui vient en partie de la sienne, n'y faisait pas songer les contemporains : c'étaient Molière et La Fontaine.

Faut-il le dire? La renommée de l'auteur des *Essais* fut, au XVIe, au XVIIe siècle, plus grande à l'étranger que parmi nous. Les Anglais, dont quelques-uns le lisaient dès lors dans sa langue, en ont eu, de bonne heure, deux traductions complètes; et Shakspeare emprunta littéralement à la première de ces deux versions, parfois énergique et naïve comme l'original, un curieux passage de son drame de *la Tempête* [1]. Quant à l'école des moralistes, des penseurs et des satiriques anglais, depuis Burton et Shaftesbury jusqu'à Swift et Sterne, elle a distillé tant qu'elle a pu l'érudition et les amusants caprices de Montaigne; et, comme dit un d'eux, « elle boit à pleins bords de son vin, sans atteindre « à son heureuse et sobre ivresse. »

L'indépendance d'opinion de Montaigne, la hauteur et la sincérité de ses jugements, étaient pour beaucoup sans doute dans ce crédit de son ouvrage, chez un peuple d'habitudes libres, et où domine le goût indi-

« leur instinct à notre raison, leur nature simple, innocente et sans fard, c'est ainsi « qu'on parle, à nos raffinements et à nos malices. Mais, dites-moi, subtil philo- « sophe, qui vous riez si finement de l'homme, qui s'imagine être quelque chose, « compterez-vous encore pour rien de connaître Dieu? Connaître une première na- « ture, adorer son éternité, admirer sa toute-puissance, louer sa sagesse, s'aban- « donner à sa Providence, obéir à sa volonté, n'est-ce rien qui nous distingue des « bêtes? » Bossuet, *Sermon pour la fête de tous les saints.* — Voir, sur cette imitation textuelle, une remarquable note de M. Philarète Chasles.

gène. Mais il faut aussi faire grande part, dans cette influence, au génie littéraire de l'écrivain, à sa puissance d'imagination, et, comme le disait lord Halifax, « à ce libre élan de l'esprit d'un grand homme, que la na« ture avait fait trop fort pour se confiner dans l'exactitude d'un style « étudié[1]. »

Quoi qu'il en soit de cette admiration des étrangers, notre XVIIIe siècle, en s'éloignant bien plus encore de la langue de Montaigne que n'avait fait le siècle précédent, goûta singulièrement sa hardiesse d'esprit, et l'honora volontiers comme un précurseur.

Rousseau le copia beaucoup, sans le presque nommer, et en affectant parfois de le contredire. Voltaire le rangea parmi les libres penseurs, et l'exempta seul à peu près du dédain superficiel qu'il appliquait généralement à notre XVIe siècle : « J'entends regretter la langue de Montaigne, « dit-il quelque part; c'est son imagination qu'il faut regretter : elle était « forte et hardie; mais sa langue était bien loin de l'être. » Et un peu plus haut, Voltaire disait encore : « Montaigne, avant Corneille, était le « seul livre qui attirât l'attention du petit nombre d'étrangers qui pou« vaient savoir le français; mais le style de Montaigne n'est ni pur, ni « correct, ni précis, ni noble; il est énergique et familier; il exprime « naïvement de grandes choses. C'est cette naïveté qui plaît. On aime « le caractère de l'auteur : on se plaît à se retrouver dans ce qu'il dit de « lui-même. »

Un peu plus loin, Voltaire ajoute, sans y mettre grande importance, que Marot, dont il fait d'ailleurs un assez mince éloge, « avait formé le « langage de Montaigne. » On reconnaît dans ce peu de mots la critique élégante, mais un peu légère du grand précepteur de notre XVIIIe siècle. Il tient fort à la noblesse de langage. Le style de Montaigne, à ses yeux, n'est pas noble. Et, cependant, lorsqu'il s'agit de peindre ce vieux guerrier africain, Muley, roi de Maroc, qui, mourant épuisé de maladie et d'effort, au milieu d'une bataille dont il a réglé tous les mouvements et décidé d'avance l'issue, met, à la dernière heure, le doigt sur sa bouche, et expire, assuré du secret et de la victoire, on ne pouvait guère, je crois, exprimer cela d'une manière plus précise et plus noble, que ne l'a fait Montaigne par cette exclamation succédant à son récit : « Qui vécut « oncques si longtems, et si avant dans la mort? Qui mourut oncques « si debout? »

Et on le sait; ce n'est point là un accident rare chez lui; mille créations de langage, les plus heureuses, les plus vives, les plus adaptées

[1] « This great man, whom nature hath made too big to confine himself to the « exactness of a studied style. »

à la pensée, les plus inséparables de la chose qu'il faut peindre, sont partout jetées dans son livre avec une profusion qui ne lasse jamais, celle de la verve d'esprit et de la passion naïve.

Quant au privilége décerné à Marot, « d'avoir formé la langue de « Montaigne, » l'assertion est bien douteuse. Les vrais maîtres de langue et de style dont l'empreinte se reconnaît dans la diction aux mille couleurs qui émaille les *Essais*, ce sont les grands écrivains latins, poëtes, historiens, philosophes, de Lucrèce et d'Horace à Lucain, de César et de Salluste à Tacite et à Sénèque.

C'est là, avec l'antiquité grecque résumée dans le *Plutarque* d'Amyot, la forte substance dont s'est nourri Montaigne; et ce parler latin, qu'il bégaya près de sa nourrice avant le sevrage, et qu'il entendit sans mélange jusqu'à l'âge de six ans, n'était pas plus familier à ses lèvres d'enfant, que les beautés du génie romain ne furent toujours présentes à la forte imagination de sa jeunesse et de sa maturité. Il est, à cet égard, un de nos exemples nationaux, qui prouvent le mieux ce qu'a remarqué Bossuet, le rapport intime, l'affinité du tour d'esprit latin avec le tour d'esprit français.

A notre siècle surtout, philologue et archéologue dans la critique, il appartient d'insister sur ces détails, et de faire, plus ou moins à propos, ressortir ces nuances. Parfois même, nous pouvons exagérer cette étude, de même que le dernier siècle la négligeait et s'y connaissait peu. Nous faisons, aujourd'hui, parfois comme ces Romains du IIe et IIIe siècle de l'empire, qui, Fronton et Aulu-Gelle nous l'attestent, remontaient volontiers, dans leurs admirations classiques, bien au delà du temps d'Auguste, et choisissaient pour objet d'étude et de préférence les harangues du vieux Caton et les récits un peu *frustes* de l'historien Quadrigarius. Mais, dans la vérité, quand ce goût d'archaïsme s'applique pour nous à Montaigne, il est justifié; car, notre idiome n'a pas eu source plus heureuse et plus riche de ces flots de prose éloquente qu'il a répandus depuis deux siècles.

La prédilection si juste pour le génie de Montaigne devait naturellement conduire à ce que nous annonçons aujourd'hui, de nouvelles découvertes sur sa biographie, et quelques petites trouvailles de fragments inédits de son style.

On sait, sur dernier point, ce qui s'était rencontré déjà, et ce qu'avaient à demi perdu les philologues français. Un vieil exemplaire des *Essais*, corrigé par l'auteur lui-même pour une nouvelle édition, s'était retrouvé, il y a quarante ou cinquante ans. Malheureusement une précaution maladroite, en donnant à relier cet ouvrage, le fit mutiler; et,

plus tard, on ne put lire que les débris écourtés des corrections, parfois très-heureuses, qu'avait faites Montaigne. Depuis cette mésaventure, le zèle de quelques adorateurs de notre grand écrivain philosophe ne s'est pas amorti. Dans le nombre de ces fidèles, il faut placer en tête M. le docteur Payen, et, dans un rang à part, M. Grün, connu par d'autres travaux de science judiciaire et de saine critique.

Le premier travail publié de M. le docteur Payen, au sujet de Montaigne, dut paraître très-modeste dans la forme, quoique déjà utile et neuf. C'était une notice bibliographique sur toute la série des éditions de Montaigne, depuis 1580, jusqu'à 1837.

On y voit d'abord s'accroître graduellement le *Livre des Essais*, pendant la vie de l'auteur. Malgré la petite prétention qui lui fait dire quelque part : « J'ajoute, mais je ne corrige pas, » on peut y remarquer çà et là de très-fines corrections de langage, et, comme il en convient lui-même, « de petites subtilités ambitieuses, afin que l'acheteur « ne s'en aille les mains du tout vuides. » Montaigne avait ainsi jusqu'à sa mort, en 1593, surveillé lui-même et enrichi cinq éditions de son immortel ouvrage; et la dernière était augmentée d'un troisième livre tout entier, et de nombreuses additions aux deux premiers. L'auteur, on le voit, n'avait pas été très-fidèle à sa maxime : « Que celui qui a hypo- « théqué au monde son ouvrage, n'y a plus droit. » Il n'avait cessé, au contraire, de revoir, de perfectionner, d'étendre son livre, auquel finalement il mit pour épigraphe, comme par profession ouverte de ce travail continu, le demi-vers de Virgile

Vires acquirit eundo.

Dans sa première étude bibliographique, M. le docteur Payen poursuivait, avec la même exactitude courte et précise, la revue des éditions données depuis la mort de Montaigne, à partir de celle que l'on doit à sa fille d'adoption, mademoiselle de Gournay.

Le nombre de ces éditions demeure fort grand, bien que le savant bibliographe le diminue quelque peu, et supprime, en passant, de fausses indications admises avant lui, comme, par exemple, celle d'une édition attribuée au sénateur Vernier, et qui n'est autre qu'une longue analyse, en style moderne, que cet admirateur peu judicieux de Montaigne avait entreprise, et que personne n'a pu lire.

De toutes les éditions réelles de Montaigne, la meilleure, je crois, était celle de 1635, dédiée par mademoiselle de Gournay au cardinal de Richelieu, dont la protection et la libéralité l'avaient aidée dans cette œuvre. « Car, disait-elle dans sa préface, les libraires que je sollicite,

« il y a sept ou huit ans, de l'entreprendre par eux-mêmes, étaient sourds, « quand je leur proposais mes précautions, quoiqu'elles ne consistassent « seulement qu'à les obliger d'apporter à leur ouvrage une juste correc- « tion. » A cet égard en effet, mademoiselle de Gournay, sans avoir en rien le génie d'expression et le naturel heureux de son père adoptif, avait, pour la pureté du texte qu'elle faisait imprimer, un zèle digne des éditeurs de notre temps. Aussi, en obtenant du cardinal un privilége pour cette réimpression, « *à charge d'entière exactitude et fidélité,* » elle se félicite dans sa dédicace, « que les mains impures, qui depuis long- « temps avaient diffamé ce même livre par tant de malheureuses édi- « tions, n'oseront plus commettre le sacrilége d'en approcher. »

M. le docteur Payen cependant a quelque doute sur la fidélité de mademoiselle de Gournay même; et il semble craindre que la profanation n'ait été quelquefois commise par la gardienne du temple. Chose remarquable en effet! Mademoiselle de Gournay, dont la vie fut longue, eut le temps de donner deux éditions des *Essais*, à quarante ans de distance, l'une, dès 1595, deux ans après la mort de l'auteur, et l'autre en 1635. Que de choses étaient survenues dans cet intervalle! quelles révolutions dans la langue, les mœurs, l'esprit de la nation! On avait passé de la Ligue au ministère de Richelieu, des tragédies de Hardy et de Garnier, à la sublime correction de Malherbe et à la *Médée* de Corneille. Descartes allait écrire; et, à part l'action des grands hommes, le mouvement général des esprits avait marché si vite, que la langue de Montaigne, en dépit de son génie, semblait surannée et presque étrangère au siècle nouveau. M. le docteur Payen suppose, en conséquence, que mademoiselle de Gournay, dans sa seconde édition des *Essais*, dut céder au temps, respecter moins le texte de Montaigne, y faire des changements, par excès de zèle, et introduire des corrections, qui n'étaient que des innovations maladroites et des variantes sans autorité : « Car, dit-il, mademoiselle de Gournay n'avait pas eu de matériaux nou- « veaux, depuis 1595, époque, où elle se disait chargée de mettre au jour « les *Essais* de Montaigne enrichis des traits de sa dernière main. » Qu'en sait, à cet égard, M. Payen? La pieuse fidélité qui méditait sans cesse dans l'édition in-folio de Langelier, ce que mademoiselle de Gournay appelle *le divin ouvrage* de Montaigne, ne pouvait-elle pas y découvrir bien de petites erreurs, et de ces sujets évidents de rectification négligés dans un premier travail? C'est ainsi qu'elle-même désigne la plupart des changements introduits dans son édition de 1635. Ce sont des phrases éclaircies par la ponctuation, des mots heureux ou nécessaires, rétablis à propos. Tel était le témoignage que rendait à cette édition

notre respectable confrère M. Droz, l'homme de lettres qui avait le plus lu Montaigne, et l'homme de goût qui aurait pu, je crois, en rétablir un passage altéré, comme Bossuet, dit-on, restituait une lacune de saint Augustin, à force de l'avoir lu et d'avoir présentes à l'esprit ses formes d'imagination et de langage.

Mademoiselle de Gournay, d'ailleurs, on le sait, n'était nullement disposée à transiger avec le temps nouveau. Elle tenait avec passion non pas seulement à l'incomparable génie de son père adoptif, mais à la langue du siècle où il avait vécu. Elle regardait le nouveau *français* du XVIIe siècle comme une corruption, une décadence : et, en cela, son goût, son instinct d'habitude s'accordait avec son culte filial. On sait qu'avec trop peu de talent d'ailleurs, elle prit part à une petite guerre du passé contre le présent, des demeurants du XVIe siècle contre les novateurs du XVIIe. Cela nous atteste assez qu'elle n'aura pas voulu, dans sa vieillesse, maladroitement rajeunir le style de Montaigne; et nous restons fidèles à l'édition de 1635, sauf devant quelques lignes incontestables de l'écriture de Montaigne, retrouvées plus tard sur des marges trop écornées.

A part cette petite injustice envers mademoiselle de Gournay, le travail bibliographique de M. le docteur Payen s'achemine avec autant d'intérêt que de scrupuleuse exactitude, en passant par les éditions de 1636, 1640, 1641, 1649, 1652, 1657, 1659, 1669, gages réitérés de la faveur que prenait en France le livre des *Essais* : notons cependant qu'ici ce mouvement semble s'arrêter. De 1669, en effet, à 1724, pendant plus d'un demi-siècle, le soigneux bibliographe n'indique plus une seule édition de Montaigne. Serait-ce que, pendant la plus grande partie de ce demi-siècle, la splendeur de la littérature contemporaine, et en même temps la régularité plus savante et l'art plus raffiné du langage de Racine et de Massillon, avaient rendu les naïves et vigoureuses allures de Montaigne plus étrangères au goût du temps? Et faudrait-il trouver là un argument de plus dans le sens de la sévère et hardie censure qui, du XVIIe siècle, aime surtout la première moitié, en mémoire des libertés originales qu'elle avait gardées, et de la vigueur qu'elle déploie? Nous notons ici le fait, en ce qui regarde Montaigne, sans tirer la conclusion. Quoi qu'il en soit, un nouvel esprit s'affermissant avec le progrès du XVIIIe changea cette disposition, et ramena en faveur, pour le fond des idées, celui qui naguères était un peu délaissé pour son vieux langage.

De 1724, où Coste fit paraître à Londres une édition des *Essais* reproduite, l'année suivante, à Paris et deux ans après à Genève, dix édi-

tions se succédèrent, jusqu'en 1789, et une encore en 1793, et une autre en 1796, deux années où l'on n'imprimait guère de livres. Enfin, depuis la renaissance sociale de 1801 jusqu'à 1836, quatorze éditions, plus ou moins complétées par quelques écrits de la Boétie, et plus ou moins surchargées de *notices* et *d'éloges*, ont attesté la persistance du goût public pour l'auteur des *Essais*. Voltaire lui-même n'a pas, dans cette période du XIXe siècle, obtenu tant de réimpressions. Voilà, je crois, la preuve bien authentique de l'*indigénat* de Montaigne, de l'identité de son génie vif, éloquent, judicieux, railleur, avec les qualités les plus anciennes, et longtemps les plus inaltérables, de l'esprit français.

Montaigne évidemment a conservé et prolongé notre vieil idiome, non pas seulement pour les curieux et pour les archéologues, mais pour tous les esprits alertes et fins. Soit que, chez lui, la force de la pensée aide à comprendre le détail des mots, soit toute autre cause, il est le plus lu, le seul lu généralement, de nos vieux auteurs. Il l'est par les gens d'esprit étrangers, dès qu'ils savent un peu notre langue; et je m'explique sans peine ce que je vois dans les Mémoires d'Alfieri, comment, à vingt ans, oisif et curieux, mais presque inculte par fougue d'humeur et par paresse, « ne sachant pas même une langue, dit-il, par« tagé qu'il était entre le mauvais italien et le mauvais français du Pié« mont, » il sentit tout à coup son esprit s'éclairer, s'animer, comprit les lettres et l'histoire, et se commença lui-même, grâce à quelques chapitres des *Essais* lus et médités à bâtons rompus, en courant la poste. Cela, sans doute, fut, à degrés divers, éprouvé par bien d'autres; car il n'y a pas d'auteur français plus cité à l'étranger que Montaigne : et je défie tout homme intelligent de l'ouvrir sans y rencontrer quelque maxime, ou quelque expression ineffaçable de la mémoire. Sous ce rapport, il y a lacune dans le relevé technique et vraiment instructif dont nous avons donné l'analyse : on y voudrait un chapitre complet sur les *traductions* de Montaigne en langues étrangères. Cela manque à l'hommage que M. le docteur Payen a voulu décerner. Mais disons, pour être juste, que sa vigilante attention s'est portée sur un autre point du même sujet.

Il a, par une suite de recherches patientes, découvert mille choses qu'on ignorait, non pas la date vraie de la naissance de Montaigne 28 février 1533 (lui-même nous l'avait minutieusement donnée par jour et heure), mais celle de sa mort. Il a recueilli les actes d'état civil de toute la famille du philosophe; il a constaté plusieurs incidents curieux de sa retraite et, entre autres, la visite de confiance et d'honneur que lui fit, en 1584, le roi de Navarre avec une suite brillante, fort onéreuse sans doute pour l'hospitalité. Nous transcrivons ici ce texte

précieux, tel que M. Payen l'a recueilli sur un autographe de Montaigne, en marge d'un vieux livre à son usage, les *Éphémérides* de Beuther.

« Le roy de Navarre me vint voir à Montaigne, où il n'avoit jamais « esté, et y fut deux jours servi de mes jans, sans aucun de ses officiers: « il n'y souffrit ny essai ny couvert, et dormit dans mon lit. Il avait « aveq lui messieurs le prince de Condé, de Rohan, de Tureine, de « Rieus, de Bétune et son frère de la Boulaie d'Esternay, de Harau- « court, de Montmartin, de Monttatère, Lesdiguières, de Poe, de « Blacon, de Lusignan, de Clervan, Sacignac, Ruat, Sallebeuf, La- « rocque, Laroche, de Rous, d'Aucourt, de Luns, Frontenac, de Fabas, « de Vivans et son fils, La Burte, Forget, Bissouse, de Seint Seurin, « d'Auberville : le lieutenant de la compaignie de monsieur le Prince, « son escuier, et environ dix autres seigneurs coucharent céans, outre « les valets de chambre, pages et soldats de sa garde: Environ autant « alarent coucher aus villages. Au partir de céans, je lui fis eslancer un « cerf en ma forêt qui le promena deux jours. »

Le caractère se marque partout. L'humeur gasconne du seigneur de château n'est-elle pas tout entière dans cette dernière phrase de la note? « Au partir de céans, je lui fis eslancer un cerf en ma forêt, qui « le promena deux jours. » Heureux Montaigne, non-seulement d'avoir obtenu plus tard le cordon de Saint-Michel, mais d'être possesseur d'une forêt dont la chasse retenait deux jours Henri IV!

D'autres autographes, recueillis au même lieu par M. Payen, constatent que Montaigne, traversant Paris en 1581, y fut mis en prison comme suspect. Chose remarquable même! il avait deux fois consigné ce souvenir sur les marges d'un de ses livres, s'étant trompé de date la première fois. La plus exacte des deux notes place l'incident au 10 juillet 1588, et le raconte avec une précision qui n'est pas sans agrément. Nous conservons encore l'orthographe reproduite par M. le docteur Payen, tout en ayant quelque surprise que Montaigne, si classiquement lettré, écrive les mots de notre langue d'une manière souvent si peu conforme à l'étymologie latine et si éloignée de la correction relative des bonnes éditions françaises du temps. « Entre trois et « quatre après midi, estant logé aus fausbours S. germein à Paris, et « malade d'une espèce de goutte qui, lors premièrement, m'auoit sesi, il « y auoit justement trois iours, je fus pris prisonier par les capitenes et « peuple de Paris; c'estoit au temps que le Roy en estoit mis hors par « monsieur de guise; fus mené en la bastille; et me fut signifié que « c'estoit à la sollicitation du duc d'Elbeuf et par droit de represailles, « au lieu d'un sien parant iantillhome de normandie, que le Roy tenoit

« prisonier à Roan. La roine mere du roy auertie par Mr Pinard secre-
« tere d'estat de mon enprisonemant obtint de monsieur de Guise qui
« estoit lors de fortune aueq elle et du preuost des marchans uers lequel
« elle enuoia (monsieur de uilleroy secretere d'estat s'en souignant
« aussi bien fort en ma faueur) que, sur les huit heures du soir du
« mesme iour un maistre d'hostel de majesté me uint faire mettre en
« liberté, moienant les rescrits du dict seignur duc et du dict preuost
« adressans au clerc capitene pour lors de la Bastille. »

Dieu merci, l'arrestation ne fut pas longue; mais elle est bien loin d'avoir été la seule avanie que notre philosophe ait éprouvée dans sa vie publique. Lui-même nous dit quelque part, dans les *Essais*, au sujet des inconvénients de la guerre civile : « Je fus pelaudé à toutes « mains : au Gibelin j'estois Guelphe, et au Guelphe Gibelin; » résumé fort court, mais expressif qu'a dû développer l'auteur récent du volume spécial sur la carrière politique de Montaigne. Mais M. le docteur Payen n'avait pas l'ambition d'essayer ce travail. Il se contente seulement d'y fournir son tribut par quelques parcelles de précieux matériaux. Celles de ces indications qui touchent à la vie privée de Montaigne, à son titre de gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, à la date certaine de son mariage, à la naissance de ses enfants, au mariage de sa fille Éléonore, la seule qui lui ait survécu, ont sans doute de l'intérêt, comme tout ce qui concerne un grand nom.

Mais une autre découverte plus précieuse, c'est une page inédite de Montaigne, une page autographe et neuve, sur un sujet qu'il a plus d'une fois touché et qu'il entendait à ravir, sur un de ces grands hommes d'action et de génie, auxquels son imagination se plaisait, et dont il aimait à raisonner librement. Voici l'occasion et le produit de cette découverte. Sur un exemplaire latin des Commentaires de César, édition d'Anvers chez Plantin, Montaigne avait écrit à la marge des annotations plus ou moins courtes, mais fort nombreuses; car M. le docteur Payen n'en a pas compté moins de cent soixante-dix-huit. Malheureusement, le procédé ordinaire de conservation qu'on appelle reliure a, cette fois encore, été fatal à bien des mots et des syllabes de l'annotateur. Mais, en dépit de ces pertes, le pieux admirateur a pu lire et nous donne, tiré à cent exemplaires, le passage suivant, dont nous nous hâtons de multiplier la copie textuelle. C'est une sorte de cri d'admiration que Montaigne semble jeter, au milieu de sa lecture, en se rendant compte à soi-même :

« Somme, c'est César, vn des plus grans miracles de nature : si elle « eut velu menager ses faueurs, elle en eut bien faict deus pieces admi-

« rables, le plus disert, le plus net et le plus sincere historien qui fut « iamais (car en cete partie, il n'en est nul Romain qui lui soit compa- « rable, et sui tres aise que Cicero le iuge de même), et le chef de « guerre, en toutes considérations, des plus grans qu'ele fit iamais. « Quand ie considere la grandur incomparable de cette ame, j'excuse « la victoire de ne s'estre peu defaire de lui, voire en ceste tres iniuste « et tres inique cause. Il me semble qu'il ne juge de Pompeius que « deus fois (208,324). Ses autres exploits et ses conseils il les narre « naïfuemant, ne leur derobant rien de leur merite; voire, parfois il « lui prete des recommandations, de quoi il se fut bien passé, come « lors qu'il dict que ses conseils tardifs et considerés etoient tirés en « mauvese part par ceus de son armée; car par là, il samble le vouloir « decharger d'auoir doné cete miserable bataille, tenant Cesar combatu « et assiegé de la fein (319). Il samble bien qu'il passe vn peu legiere- « mant ce grand accidant de la mort de Pompeius. De tous les autres « du parti contrere, il en parle si indifferamment, tantost nous propo- « sant fidelemant leurs actions vertueuses, tantost vitieuses, qu'il n'est « pas possible d'y marcher plus consciantieusemant.

« S'il dérobe rien a la vérité, i'estime que ce soit parlant de soi: car, « si grandes choses ne peuuent pas être faictes par lui, qu'il n'y aie plus « du sien qu'il n'y en met. C'est ce liure qu'un general d'armée devroit « continuellement avoir devant les yeus pour patron, come faisoit le « marechal Strozzi qui le savoit quasi par ceur et l'a traduit, non pas « je ne sçai quel Philippe de Comines que Charles cinquième avoit en « pareille recommandation, que le Grand Alexandre auoit les euvres « de Homere, et Marcus Brutus, Polybius l'historien. »

Quelques mots, quelques demi-phrases de cette boutade admirative ont été repris par l'auteur et se rencontrent çà et là dans les *Essais;* mais la page entière est nouvelle et charmera les amateurs. Le reste de ces annotations, rognures à part, semble avoir peu de prix, et se compose de petits sommaires courants, qui n'ajoutent rien au texte.

M. le docteur Payen nous enrichit encore, dans ses documents inédits, de deux lettres de Montaigne, fort courtes, de nul intérêt historique, mais additions toujours précieuses aux neuf lettres qu'on possédait seulement.

En remerciant le studieux biographe de ce soin à tout recueillir, nous regrettons qu'il n'ait pas été tenté de publier de nouveau la traduction, aujourd'hui fort rare, que fit Montaigne dans sa jeunesse, d'un ouvrage en mauvais latin, mais d'un tour d'esprit original, la *Théologie naturelle de Raimond de Sebonde*. Cette traduction, qui, destinée d'abord

au père de Montaigne, fut, lorsqu'elle parut, un objet de scandale religieux, ne semblerait aujourd'hui qu'un texte de langue, curieux à étudier. Montaigne l'écrivit librement, avec plus d'attention au sens qu'au style de son auteur, et parfois en changeant tout à fait l'un et l'autre. Très-habile artisan de langage, tout négligent et insoucieux qu'il croyait ou voulait être, il nous a donné lui-même le secret de son travail, en cette occasion. « Il fait bon, dit-il dans les *Essais*, traduire les auteurs « comme celui-là, où il n'y a guère que la matière à représenter; mais « ceux qui ont donné beaucoup à la grâce et à l'élégance du langage, « ils sont dangereux à entreprendre, nommément pour les rapporter à « un idiome plus faible. » Montaigne, qui n'avait pas ce péril à craindre avec l'*espaignol du docteur Raimond, baragouiné en terminaisons latines*, ne vit là que l'intérêt des questions, la subtilité parfois profonde des raisonnements et les vives descriptions, que l'aspect de la nature et les naissantes curiosités de la science suggéraient à l'auteur; et il jeta là-dessus les vives images, l'abondance de libres expressions, que lui donnait cette première échappée de son esprit se jouant d'un idiome encore indécis et informe. Je m'explique ainsi le prix singulier qu'un littérateur instruit, François de Neufchâteau, attachait à ce début de Montaigne, et les nombreux extraits qu'il en a recueillis. Mais aujourd'hui, c'est le livre même qu'il faudrait annoter et reproduire tout entier, pour la parfaite intelligence de la langue et du génie de Montaigne. Nous soumettons cette remarque à M. le docteur Payen, et, s'il le permet, à M. Feugère, l'habile humaniste latin et français, qui a publié des textes si bien éclaircis de la Boétie, et de si attachantes études sur Étienne Pasquier et sur Henri Estienne, le grand magistrat et le grand imprimeur, ces deux forces morales et ces deux libertés du seizième siècle, qui feraient honneur même au dix-neuvième.

Tout ceci ne se rapporte encore qu'à la vie privée et au génie littéraire de Montaigne. Un homme de savoir et d'expérience, M. Alphonse Grün, s'est attaché à étudier notre philosophe sous un autre aspect. Il a examiné d'abord Montaigne magistrat; et ce premier travail est détaché d'une œuvre plus étendue sur ce que l'auteur appelle la vie publique de Montaigne. Le premier point, l'activité judiciaire de Montaigne offre déjà un grand intérêt, et n'est pas un des moins curieux contrastes entre sa philosophie et son siècle. On savait déjà que Montaigne avait siégé au parlement de Bordeaux. *Olim in Burdigalensi senata assessor dignissimus*, avait dit De Thou : et Antoine Loysel, dans un discours public, à la clôture de la chambre de justice en 1582, l'avait nommé parmi ceux qu'il appelait les lumières de la cour. Mais M. Al-

phonse Grün, dès son premier travail, est venu beaucoup ajouter à ces notions.

La première question qu'il se pose, et qu'à la vérité il ne résout pas, c'est de savoir comment et où Montaigne avait fait son droit, dans ce siècle de la jurisprudence érudite. Il est bien tenté de croire que ce fut à Toulouse, d'abord à cause de la célébrité de cette grande école qui compta pour élèves tant d'hommes célèbres du temps, Pasquier, Henri de Mesmes, Antoine Loysel, Pierre Pithou, Turnèbe, presque tous, dès lors ou plus tard, amis de Montaigne. De plus, il peut s'appuyer, dans cette conjecture, de deux passages des *Essais*, dont l'un surtout atteste que Montaigne, dans *l'allégresse et vigueur de son adolescence*, séjourna à Toulouse. Mais, d'autre part, si Montaigne avait été inscrit à la faculté de droit de Toulouse, c'eût été après ses études littéraires, si précoces, qu'il sortit à treize ans du collége de Guyenne; il eût passé de Virgile et d'Horace aux Institutes de Justinien, vers l'an 1547, et il eût continué les années suivantes; et c'est précisément à partir de cette époque, jusqu'en 1554, que le célèbre Cujas professa les Institutes à Toulouse avec un tel éclat et devant une telle affluence d'auditeurs, que Montaigne n'eût pas, s'il avait eu le bonheur de l'entendre, omis ce précieux souvenir, dans les éloges fréquents qu'il fait de ses premiers maîtres, Georges Buchanan, Marc-Antoine Muret, etc. M. Grün demeure donc en doute sur ce fait de la jeunesse de Montaigne, d'autant plus que Bordeaux avait une université et une école de droit, comme Toulouse; qu'il y avait là aussi des docteurs-régents en droit civil et en droit canonique, et que le père de Montaigne a pu se contenter pour son fils de ces cours de droit achevés près de lui, dans l'enceinte de sa ville natale, et sous la juridiction de son parlement de Guyenne.

Quoi qu'il en soit du mode et du lieu de cette préparation judiciaire, où Montaigne nous dit « qu'enfant, on le plongea jusqu'aux aureilles, » d'autres conditions étaient nécessaires encore pour lui ouvrir cette carrière de la magistrature, à laquelle il paraît avoir appartenu plus longtemps qu'on ne l'a dit en général. Il y fut précédé par son père, Pierre Eyquem de Montaigne, bon gentilhomme d'épée, qui ne prit lui-même le parti de la robe que fort tard, et par une circonstance particulière.

On sait combien, depuis Henri II, les créations d'offices judiciaires se multipliaient, non-seulement pour la meilleure administration de la justice, mais pour le produit des charges vendues à beaux deniers comptants. Un motif politique se joignait d'ailleurs à ce calcul de finance, la réduction du ressort des parlements par l'établissement de cours des aides. Ce fut ainsi qu'en 1553 avait été créée par édit, en

conseil privé, une cour des aides à Périgueux, et que, dès l'année suivante, l'installation s'en était faite et avait compris Pierre Eyquem de Montaigne, qui, la même année, était nommé par ses concitoyens maire de la ville de Bordeaux. Cette dignité, à laquelle l'auteur des *Essais* fut aussi nommé, bien des années après son père, et pendant son voyage en Italie, n'était pas compatible avec une longue absence; et Pierre Eyquem de Montaigne dut promptement quitter la charge qu'il venait d'acquérir à la cour des aides de Périgueux.

La transmit-il dès lors à son fils, ou ne l'eut-il pas pour successeur immédiat? M. Payen et M. Grün sont divisés sur ce point. Mais deux choses sont incontestables : 1° la nouvelle cour des aides instituée à Périgueux, et traversée dans sa juridiction naissante, ne dura que trois années; et, cette cour ayant été supprimée en décembre 1557, les magistrats qui venaient d'en faire partie furent adjoints au parlement de Bordeaux; 2° le jeune Michel de Montaigne était déjà compris parmi ces magistrats et passa dès lors à une des chambres de la cour de Bordeaux, où il eut un service au moins de dix années. Tout cela résulte d'une seule pièce, une quittance sur parchemin mise en lumière par un habile et ancien conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. Hauréau. Cette quittance, signée Michel de Montaigne, est ainsi conçue : « Je, Michel Eyquem de Montaigne, conseiller du roy en la « court du Parlement de Bourdeaulx, et auparavant en la court des géné- « raux (cour des aides), confesse avoir reçu comptant..... la somme de « quatre-vingt-treize sols tournois..... à moi ordonnée pour le payement « de mes gaiges et à cause de mon dict office durant un quartier..... et « en ai quitté et quitte..... par ces présentes signées de ma main..... le « quatriesme iour d'octobre, l'an mil cinq cent soixante-sept. »

Deux ans après, le dernier survivant de deux frères aînés de Montaigne étant mort aussi, notre philosophe, devenu le chef de sa maison, quitta les emplois de robe, qu'il n'avait jamais beaucoup aimés. M. Grün en trouve la preuve officielle dans les registres trop rares et trop mutilés du parlement de Bordeaux, où on lit que, le 24 juillet 1570, le roi accepta la résignation de l'office de conseiller au parlement faite par Michel de Montaigne, en faveur de Florimond de Raymond.

Ainsi, grâce à nos vérifications modernes, un fait curieux, que le président de Bouhier ne s'était pas soucié de découvrir, la date et la durée des fonctions judiciaires de Montaigne, est maintenant bien notoire. Reste un point plus important, c'est de savoir l'usage qu'il fit de ces fonctions, ce qu'elles étaient alors, la part qu'elles lui donnèrent aux événements du temps. Malheureusement, la recherche qu'on a

négligée, avant 1789, est bien difficile aujourd'hui. Il subsiste peu de feuillets originaux et peu d'extraits exacts du registre officiel et des registres secrets du parlement de Bordeaux. Ce qu'on a pu surtout y relever, ce sont quelques absences de notre philosophe en décembre 1561, en novembre 1564, en novembre 1565. Mais ses présences sont aussi relatées; et il n'est pas douteux que, pendant bien des années de troubles civils et de passions violentes, Michel Montaigne s'est trouvé retenu dans les travaux d'une des cours judiciaires les plus importantes et les plus agitées du royaume. Lui-même fait allusion à l'esprit de modération qu'il y montra; et, dans le dernier livre des *Essais*, il dit, chapitre XII, en parlant de ses dispositions de caractère : « Aussi, ne hay-je personne; « et suis si lasche à offencer, que, pour le service de la raison mesme, « je ne puis le faire; et, lorsque l'occasion m'a convié aux condamna- « tions criminelles, j'ay plustost manqué à la justice. » Ainsi Montaigne eut à siéger, comme juge criminel, dans le parlement de Bordeaux. Et, si nous consultons les témoignages du temps, non pas seulement l'histoire générale et les mémoires, mais certains discours authentiques, le parlement de Bordeaux était alors un de ceux qui portaient le plus de violence dans l'administration de la justice, et appliquaient souvent cette violence aux délits arbitraires que peut créer la passion religieuse.

Les années où Montaigne siégea dans le parlement de Bordeaux furent marquées par les plus tristes exemples tour à tour de rigueur et d'inertie judiciaire. Dès l'abord, cette compagnie avait montré le zèle le plus âpre pour la répression de l'hérésie. En 1556, elle avait fait brûler deux jeunes sectaires de Saint-Émilion et de Libourne, qui n'étaient coupables que de leur dissidence religieuse. Trois ans plus tard, elle avait encore condamné au feu un négociant de Bordeaux, accusé d'outrages faits nuitamment, sur la voie publique, à des statues du Christ, de la Vierge et des Saints. Quelle que fût l'atrocité de la peine, et quelle qu'eût été l'apparence ou la réalité du délit, Bordeaux, en 1567, comptait, parmi ses habitants, sept mille réformés, dont le zèle était entretenu par les secrètes et ardentes prédications de deux ministres. Les rixes pour cause de religion étaient fréquentes; et le mal s'accroissait par les avanies, les violences et les partialités de la justice. Ce fut un peu avant ce temps, et lorsque Bordeaux couvait tous les germes de guerre civile, déjà si nombreux en France, que parut l'édit royal du 16 janvier 1562, cette trève religieuse inspirée par le chancelier de l'Hospital et accordant aux huguenots la tolérance partielle de leur culte, hors des villes et sous diverses précautions.

C'était un effort honnête et insuffisant, que le paradoxe implacable

de quelques inquisiteurs posthumes peut blâmer aujourd'hui, mais qui semblait dicté alors par le bon sens et l'humanité. Les rigueurs n'ayant fait jusque-là qu'irriter et fortifier la secte nouvelle, il fallait bien essayer d'une autre voie. Plusieurs parlements cependant ne furent pas alors de cet avis et voulaient persister dans les sévérités, dont ils avaient l'habitude. Ainsi pensait la majorité du parlement de Bordeaux, comme elle le marqua d'abord par son refus d'enregistrer l'édit, et plus tard, quand elle accomplit cette formalité, par la déclaration de foi catholique qu'elle prescrivit à tous les membres de la cour, et à tous les officiers judiciaires et avocats du ressort. Treize signatures manquaient à cet acte de foi souscrit par l'archevêque et par soixante-deux conseillers : et on peut croire que Montaigne était du nombre de ces absents ou de ces retardataires. Mais, comme il continua de siéger à la cour, il adhéra certainement à cet acte, qui dut être signé par tous les titulaires non déchus de leur charge. De ce nombre était l'ami dont Montaigne a immortalisé le souvenir, le conseiller La Boétie. A part cette amitié, qui semble avoir été la plus intime union de sentiments et d'idées, à part aussi certaine fièvre de liberté romaine, que La Boétie semblait avoir reçue par contagion classique, nul doute que ce jeune magistrat ne fût à la tête de la petite minorité qui blâmait et voulait adoucir l'intolérable dureté du parlement de Bordeaux. Montaigne nous apprend que son ami avait composé *quelques mémoires* sur cet édit de janvier, fameux par nos guerres civiles; et il paraît même avoir eu le désir de publier ces mémoires qui, dit-il, *trouveront encore ailleurs peut-être leur place*. Mais il n'en demeura pas moins, jusques et après la mort de La Boétie, dans le pénible exercice de ces fonctions judiciaires, dont il détestait l'odieuse rigueur en matière religieuse et blâmait les formes, en toute matière pénale.

Le déchaînement de la guerre civile, après les oppressions de parti, vint, à quelques égards, alléger cette tâche, tout en aggravant la vie publique et privée de chacun. Les huguenots exclus, dans la Guyenne, des bénéfices de l'édit du 16 janvier, prirent les armes et tinrent la campagne. La ville de Bordeaux se constitua militairement. Son parlement, que le péril public excitait et autorisait, saisit le pouvoir administratif et municipal, établit des postes, dressa des rôles de garde pour lui-même, et fit ce service pendant quelques mois. Douze conseillers avaient chacun à leurs ordres cent hommes armés; et ceux de messieurs qui ne commandaient point montaient au moins la garde. L'ardeur de la plus grande partie de cette cour et son activité politique et guerrière parurent si envahissantes, que le terrible Montluc lui-même en était

fatigué : et, lorsque, au bout d'un an de désordre et de pillage, vint, par une transaction nouvelle, l'édit du 19 mars 1563, ce fut lui qui se chargea d'en assurer l'enregistrement au parlement de Guyenne; car le même esprit ligueur tenait encore cette cour, et lui faisait recevoir avec peine et mal exécuter de nouvelles dispositions qui, moins favorables aux protestants que le premier édit, leur rendaient cependant l'impunité de leur culte et quelques conditions de repos et de sécurité.

Tout le monde, il est vrai, dans le parlement, ne partageait pas ce zèle d'inquisition après comme avant la guerre civile. L'approbation de La Boétie pour les vues du chancelier de l'Hospital avait gagné d'autres suffrages. Le premier président du parlement, docte magistrat, était décidé pour la tolérance, par conviction d'homme éclairé, encore plus que par obéissance aux actes officiels de la royauté; et il avait invoqué et appuyé de toute sa force le nouvel édit de pacification, dont plus tard il dénonçait courageusement les infractions, dans une mémorable lettre au chancelier de l'Hospital. De là, grande animosité contre ce premier président au sein de sa propre cour, parmi les catholiques les plus zélés, et dans la noblesse militaire du parti des Guise. Un conseiller l'avait, devant les chambres assemblées, accusé d'hérésie, et présentait à son parlement requête contre lui. En dehors de ce débat, plus d'une fois réitéré, d'autres incidents menaçaient l'indépendance du parlement de Guyenne. M. d'Escars, un des commandants des troupes du roi dans la province, imagina, le jour de la rentrée de la cour, de garnir toutes les salles de hallebardiers. Le premier président proteste, descend de son tribunal, et fait enfin retirer la garde devant les huissiers de la cour. Mais, un mois après, le même M. d'Escars vient en plein parlement demander l'éloignement du premier président pour suspicion et anciens griefs qu'il allègue contre lui.

Cet acte spontané, où l'esprit militaire venait en aide au zèle d'une grande partie du parlement de Guyenne paraissait avoir été concerté avec les premiers accusateurs du président. On doit le conclure de la forme de récusation, que ce magistrat opposa de son côté, en demandant « que les membres de la cour qui servaient de conseil au sieur d'Escars « dans ses propres affaires, et qui allaient boire et manger chez lui, ne « siégeassent pas non plus, dans la question présente. » La cour, sur cette objection de son président, ayant demandé les noms des personnes désignées, le premier président obtempéra. Il nomma l'archevêque de Bordeaux, que son rang et les passions ecclésiastiques du temps mettaient naturellement à la tête du parti contraire à la tolérance; il nomma le conseiller Malvin, signataire de la requête, dans laquelle lui-même

était inculpé d'hérésie. Mais, ce qui peut vous étonner, parmi les huit conseillers qu'il récusait encore, le premier président nomma le conseiller Michel de Montaigne. Serait-ce que, par sa noblesse d'épée, le conseiller Montaigne avait quelques relations plus intimes avec le marquis d'Escars? Serait-ce que, par une tradition d'Atticus, assez analogue à la philosophie qu'il préférait, il n'était pas fâché d'avoir des amis dans les deux camps? On ne peut guère en décider, sur le procès-verbal trop sommaire que nous devons à M. Grün. Mais, quoi qu'il en soit de la liste où le nom de Montaigne se trouve comme égaré, la majorité du parlement n'autorisa pas la récusation demandée. Sans pousser les choses plus loin, elle décida seulement : que le sieur président n'assis- « terait pas aux procès où le sieur d'Escars était partie; » puis, sur une lettre de la reine mère, elle leva toute objection à l'emploi que ce chef voudrait faire de ses archers, dans l'enceinte et pour la garde honorifique ou non du parlement. Ces irrégularités, ces retours de formes despotiques autorisés par la couronne, en contradiction avec ses propres édits, étaient l'indice précurseur de nouveaux désordres.

L'année suivante, par un détestable augure de la Saint-Barthélemy, les hommes les plus violents du parti catholique, à Bordeaux, égorgèrent dans une nuit grand nombre de leurs concitoyens calvinistes, surpris sans défense. Le parlement n'instruisit pas sur cet attentat : et le laconisme de M. Grün à ce sujet constate l'absence de documents officiels sur les détails du crime. Seulement cet incident, affreux en lui-même, et plus horrible par l'impunité, explique un acte memorable de l'année suivante, l'arrivée du roi Charles IX à Bordeaux, et l'effort que sa coupable mère et son intègre chancelier tentèrent contre l'horrible exemple d'anarchie sanglante, donné si récemment dans cette ville, sous un titre prétendu de zèle religieux et royaliste.

Longtemps annoncée et précédée de grands préparatifs, cette visite de Charles IX à Bordeaux eut lieu le 9 avril 1564, cinq mois après la lettre où le premier président avait hardiment fait connaître à la couronne les prévarications et les abus de justice dont il gémissait. L'entrée du roi et de sa cour, la marche du cortége, la belle ordonnance des corps de la ville, la réception dans l'église Saint-André par l'archevêque, le *Te Deum* solennellement chanté, tout cela se devine aisément. M. Grün affirme de plus que Montaigne devait se trouver à cheval parmi les conseillers qui figuraient alors, avec la robe rouge et le chapeau fourré, dans la suite nombreuse du roi. Il le conclut de la jeunesse de Montaigne à cette époque, et de plusieurs passages des *Essais* sur le goût qu'il avait pour l'équitation. « Je ne desmonte pas

« volontiers, dit-il, quand je suis à cheval; car c'est l'assiette à laquelle « je me trouve le mieux, et sain et malade. »

A la bonne heure. Mais, ce cérémonial fini, venaient les affaires sérieuses, une tenue de séance royale, le discours du jeune roi, et la mercuriale du chancelier, qui réprimandait les magistrats sur la résistance à promulguer les *édits de tolérance*, les torts particuliers de la cour, les abus d'impunité, les corruptions, les complaisances coupables. Ce discours, déjà connu et habilement extrait par M. Grün, est un beau monument historique. Dans le rude et familier langage de l'Hospital, on sent une force d'indignation et de vertu, dont il est regrettable que Montaigne, qui sans doute assistait cette séance, n'ait parlé nulle part dans ses *Essais*. Ce n'était pas s'être acquitté assez envers la vertu, que d'avoir nommé L'Hospital parmi les poëtes latins du temps, dans cette phrase énumérative : « Aurat, Beze, Buchanan, L'Hospital, Montdoré, « Turnebus. »

Serait-ce que la parole du chancelier aurait paru trop âpre ou trop sévère, même à la raison de Montaigne, accoutumé à prendre plus patiemment les défauts des hommes? Nous sommes convaincu que, dans le parlement de Bordeaux, Montaigne était de cette minorité dont le chancelier disait, au début de sa mercuriale : « Il y a ici beaucoup de gens « de bien, desquels les opinions ne sont suivies; elles ne se poisent pas, « mais se comptent. » Cette exception admise, le chancelier avait frappé fort, et à peu près sur tout le monde. « J'ai ouï parler, avait-il dit, de « beaucoup de meurtres, de pillages et forces publiques commises en « ce ressort. J'ai reçu beaucoup de plaintes de vos dissensions qui sont « entre vous. » Et, pour plus de détails, il ajoutait : « J'ai vu vos registres, « et trouvé que quelquefois vous venez aux injures, et presque à vous « battre. » Un autre passage de ce discours signalait de grands désordres, non plus politiques, mais moraux : « Il y a des gouverneurs, disait le « chancelier, qui se font craindre avec des archers, d'autres qui menacent « les juges de les tuer. — Il y en a de la cour, lesquels, quand ils ont des « procez, ils usent de grandes forces; il y en a aussy qui sont grandement « scandalisez (accusés) de faire des mariages par force; et quand on sait « quelque héritière, quant et quant, c'est pour monsieur le conseiller; « on passe outre nonobstant les inhibitions. Je ne nommeray pas ceux « qui en sont chargéz à présent; mais si vous voulez communiquer avec « moy, je vous les nommeray. Il y en a aussi d'entre vous, lesquels, « pendant les troubles, se sont faits capitaines, les autres commissaires « des vivres; ce sont gens qui ne sçavent faire leurs estats, et se mettent « à faire ceulx des autres. Je veois aussy, de plusieurs, forces et meurtres

« qui se commettent en ce ressort, il y en a aulcungs qui les veulent « excuser, disant : c'estoit ung méchant homme ; or, il n'appartient à aul- « cung de tuer, encore qu'il tue ung méchant homme ; mais il en faut « laisser faire à la justice. »

Enfin, la probité même de la cour était mise en suspicion : et le sévère chancelier réveillait la plainte qu'avait faite le premier président sur les relations trop familières de quelques magistrats de la cour avec des seigneurs du ressort, dont ils se faisaient trop dépendants pour rester leurs juges. C'était rappeler la récusation inutilement élevée par le premier président, et où Montaigne lui-même avait été compris. Que pensa-t-il de cette harangue inspirée par l'esprit de tolérance et de justice, dont il était certainement animé, mais que son tempérament et sa philosophie n'appliquaient pas avec tant de courageuse rigueur ? M. Grün ne nous en dit mot : et nous n'essayons pas de le conjecturer sans lui.

Un passage de la harangue du chancelier est vraiment pathétique par le contraste des souvenirs. C'est l'endroit, où parlant des commencements de ligue qui se faisaient à Bordeaux, et des meurtres impunis que diverses bandes commettaient, il ajoute : « Prenez exemple à vostre « roy. Lui a-t-on ouy dire jamais : je ferai mourir cettui-cy ; je ferai « pendre cettui-là, sans qu'il l'eust mérité? Dieu lui fasse la grace que « lui qui est jeune, puisse subvenir à toutes ces fautes ! » Ce roi, pour lequel était faite une telle prière, c'était Charles IX.

Quinze jours après, le roi, le chancelier et toute sa suite avaient quitté Bordeaux, laissant les choses à peu près comme elles étaient, le premier président, honnête et ferme, en lutte avec sa cour, les seigneurs, qui faisaient des incursions pour leur compte, réprimandés, mais impunis, et les plus violents parmi les catholiques assurés d'être affranchis bientôt par la reprise de la guerre civile. Dans ce chaos, le rôle de Montaigne, on peut le croire avec M. Grün, n'était pas fort actif. « Il ne devait pas chercher les occasions de se produire, acceptant, « sans les avoir demandés, les rapports qu'on lui distribuait, dit encore « M. Grün, les préparant avec beaucoup de conscience et sans beau- « coup se presser. »

Bien que les pièces manquent à l'appui, nous admettons volontiers ce résumé. Montaigne, évidemment, était dépaysé dans sa compagnie, dans cette réunion de magistrats faisant ou voulant la guerre civile, d'hommes de loi emportés de passions violentes, et quelques-uns d'intérêts cupides. Sa droiture naturelle avait assez de force pour le préserver lui-même, mais pas assez pour vaincre et redresser au-

trui. Ce qui reste seulement attesté, moins par les indices trop faibles et trop rares de sa magistrature que par quelques traits de son livre, c'est que sa modération, peut-être parfois timide, resta irréprochable et pure, qu'il aima le droit et la justice, et sentit au moins, avec une indignation honnête, le poids odieux du régime qu'il ne combattait pas avec force. — « J'échappe, disait-il; mais il me desplait que ce « soit plus par fortune et par prudence, que par justice; et me desplait « d'être hors la protection des loix, et sous autre sauve-garde que la leur. « Comme les choses sont, je ne vis plus qu'à demi de la faveur d'au- « truy, qui est une rude obligation. »

Et ailleurs, il disait encore « Je tiens qu'il faut vivre par droict et « par auctorité, et non par récompense ni par grace. » C'est là sans doute une maxime d'honnête homme et de citoyen, qui ne se ressent pas de ces doctrines sceptiques et épicuriennes qu'on reproche à Montaigne; et n'eût-il tiré que cet enseignement de sa carrière de magistrat, nous devons l'en féliciter, et dire qu'elle ne fut pas un temps perdu pour lui.

Ce côté cependant de sa biographie n'est qu'un chapitre de l'ouvrage étendu que vient d'achever M. Grün, sous le titre de *Vie publique de Montaigne*, travail curieux, exact, divers, où beaucoup de petites erreurs sont relevées en passant, et quelques vues vraies et nouvelles exposées avec habileté. Nous essayerons d'en rendre compte dans un second examen, qui comprendra d'autres détails encore sur quelque chose de Montaigne plus grand et plus durable que sa *vie publique*.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, effectuée en Égypte d'après des observations du lever et du coucher du soleil, dans l'alignement des faces australe et boréale de la grande pyramide de Memphis, par M. Mariette.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le projet d'observations que j'avais envoyé à M. Mariette, était purement spéculatif; tel qu'on pouvait aisément l'exécuter, quand la grande pyramide se trouvait dans son état de régularité antique. Supposant donc, comme cela était alors, ses quatre faces exactement planes, sa base rectangulaire abordable par ses quatre angles, et dégagée de tout obstacle extérieur qui empêchât la vue de s'étendre aux alentours jusqu'à l'horizon, je demandais à M. Mariette d'observer les positions où se trouverait le soleil relativement à la direction des faces australe et boréale, aux instants de son lever et de son coucher, depuis le 16 mars, jusqu'au 24, me réservant le soin de calculer les conséquences de ces faits. Je lui avais indiqué ces dates extrêmes, parce que je savais qu'elles devaient comprendre entre elles le jour de l'équinoxe. Les observations faites antérieurement à ce jour, devant rendre manifeste que les points du lever et du coucher, remontent progressivement du sud vers le nord, préparaient l'observateur à le voir passer de la face australe à la face boréale, ce qui était précisément le phénomène qu'on voulait lui faire saisir, et que les observations postérieures devaient lui confirmer. Je savais trop bien, par les récits des voyageurs modernes, que les quatre faces de la pyramide aujourd'hui dégradées, n'offraient plus la netteté et la rectitude rigoureuse, qui facilitaient toutes ces déterminations dans les anciens temps. Mais le procédé qui servait alors à les obtenir, ne pouvait être énoncé d'une manière précise, qu'en se reportant aux conditions primitives du monument; et il aurait été nuisible plutôt qu'utile, de le compliquer par des difficultés de détail, dont les particularités n'étaient appréciables qu'en présence des objets mêmes. L'intelligence de l'observateur placé sur les lieux, pouvait seule lui apprendre ce qu'il avait à faire pour se rapprocher autant que possible de ces abstractions, et l'on va voir qu'elle ne lui a pas

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 269; et, pour le deuxième, celui de juin, page 347.

fait défaut. Voici maintenant quel était le texte des instructions que j'avais rédigées.

Observations à faire, pendant un séjour aux pyramides de Memphis, du 16 mars au 24 mars 1853[1].

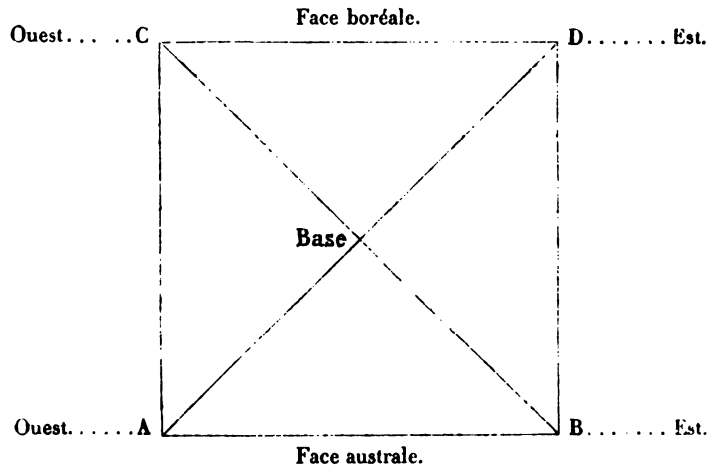

« Le 16 mars 1853, avant le lever du soleil, placez-vous à l'angle A de la grande « pyramide, le dos tourné à l'ouest; et regardez attentivement le point de l'horizon « qui se trouve sur le prolongement de la ligne AB. Le soleil se lèvera à droite de « cette ligne. Il éclairera complétement la face australe de la grande pyramide, « pendant toute la journée; et, le soir, si vous vous placez à l'angle B, le dos tourné « à l'est, vous le verrez se coucher, à gauche de la ligne BA. Pendant tout ce « jour-là, le soleil n'éclairera point la surface boréale de la pyramide. Elle restera « dans l'ombre.

« Depuis le 16 jusqu'au 19 mars inclusivement les mêmes apparences se repro- « duiront. Seulement, les points de l'horizon où le soleil se lève et se couche se « rapprocheront progressivement de la ligne AB.

« Le 22 mars et les jours suivants, le disque du soleil se lèvera et se couchera « tout entier, au nord de la ligne CD. Placez-vous le matin à l'angle C, et regardez « attentivement le point de l'horizon qui se trouve sur le prolongement de la « ligne CD. Vous verrez le soleil se lever à votre gauche. Le soir, placez-vous à « l'angle D, et regardez attentivement le point de l'horizon qui se trouve sur le pro- « longement de la ligne DC. Vous le verrez se coucher à votre droite. Mais il ne se « montrera ainsi, au nord de la ligne CD, que pendant peu de temps. Après son

[1] Pour que les positions attribuées à l'observateur dans le texte de ces instructions, s'accordent avec le sens d'orientation assigné à la figure, le lecteur devra être censé la regarder ayant la face tournée vers le nord du ciel, avec l'orient à sa droite, et l'occident à sa gauche. La même condition s'applique aux figures 1 et 2 ci-après.

« lever, son mouvement ascensionnel, oblique à l'horizon, lui fera bientôt aban-
« donner la face boréale de la pyramide, et le ramènera en avant de la face aus-
« trale, qu'il éclairera pendant presque toute la journée. Il ne l'abandonnera que
« vers le soir, pour reparaître sur la face australe, et aller se coucher plus au
« nord.

« Si les faces de la pyramide étaient orientées avec une exactitude rigoureuse;
« si, de plus, le parement plan qui recouvrait autrefois ces faces n'avait pas été en-
« levé, il s'y opérerait, le 20 et le 21 mars des apparences phénoménales intermé-
« diaires entre celles que l'on vient de décrire. Le 20 au matin, le disque du soleil
« à son lever, serait partiellement visible sur les prolongements des deux lignes AB,
« CD; le soir du même jour, à son coucher il serait partiellement visible sur le pro-
« longement de BA, et de DC. Le lendemain 21, l'observateur placé en A, verrait
« encore une petite portion du disque se lever sur le prolongement de AB; le soir,
« en se plaçant à l'angle B, et regardant l'occident suivant la direction de BA, il ne
« l'apercevrait plus à son coucher; tandis qu'il serait parfaitement visible à ces deux
« instants pour un observateur placé en C, puis en D. Mais le moindre défaut d'orien-
« tation du monument, et le délabrement de ses faces, rendront probablement
« difficile d'y saisir ces phases d'apparitions mixtes, ou les présenteront altérées
« dans leurs détails. C'est pourquoi on se borne à les mentionner, quoique l'obser-
« vation en pût être utile; et l'on a insisté sur les apparences contraires qui s'offriront
« d'abord du 16 au 19 mars, puis du 22 au 24, parce qu'un léger défaut dans
« l'orientation des faces de la pyramide, ne les empêchera pas de se réaliser. »

Lorsque M. Mariette reçut la lettre dans laquelle M. de Rougé lui transmettait les instructions que je viens de transcrire, il était occupé aux fouilles du Sérapéum, dans le désert d'Abousir. Il ne put s'en absenter que dans la nuit du 17 mars 1853, pour aller camper à trois lieues de là, au pied de la grande pyramide, où il se trouvait rendu le 18 au matin, avant le lever du soleil.

Le premier aspect des localités lui prouva, comme il l'avait prévu, que, dans l'état de dégradation actuel du monument, les observations demandées seraient impossibles à faire, en suivant à la lettre les indications qu'on lui donnait. Le revêtement formé de dalles polies, qui rendait autrefois les quatre faces de la pyramide exactement planes, a été enlevé. Le noyau intérieur demeuré à nu, ne laisse voir que des assises horizontales dont les dehors se débordent mutuellement par gradins; et les arêtes extérieures qui terminent chacune d'elles, n'ayant pas été, dans l'origine, assujetties à être rigoureusement rectilignes, présentent sur leur longueur des sinuosités sensibles, que le revêtement général dissimulait. De sorte, qu'en se plaçant à un quelconque des angles du noyau actuellement dénudé, on n'apercevrait plus les angles opposés des deux faces brutes qui s'y rejoignent; même quand on s'établirait pour cela sur un gradin assez élevé, pour que la vision ne fût pas obstruée par les cônes de ruines qui encombrent les faces jusqu'à plusieurs

mètres de hauteur, œuvre de destruction due en partie à la main de l'homme, plus encore aux outrages du temps. Mais M. Mariette avait parfaitement saisi l'esprit et le but de l'opération que l'on voulait faire. Il comprit tout de suite que les alignements demandés s'obtiendraient aussi bien, et même mieux, en visant de loin que de près. Il alla donc se poster à quelque distance, sur des tumulus ou des collines factices, qui se trouvent tant à l'est qu'à l'ouest de la pyramide; et il y choisit, dans le prolongement des deux faces australe et boréale, quatre points d'observation assez élevés pour permettre au rayon visuel de passer au-dessus des décombres amoncelés à leurs bases, comme aussi assez distants pour que les sinuosités des assises, s'effaçassent à l'œil, ou pussent être rectifiées, en moyenne, par la pensée. Il marqua ces quatre stations par des repères fixes, pour pouvoir s'y replacer exactement dans chaque observation. Un seul artifice lui manqua, pour obtenir un degré de précision presque astronomique. C'eût été d'ériger, à chaque station, un jalon vertical portant à son sommet une plaque métallique percée d'un petit trou, contre lequel il aurait appliqué l'œil, afin de rendre son point de vision absolument fixe, et se garantir des petits écarts que peut occasionner un léger mouvement de la tête à droite ou à gauche; à quoi il aurait pu encore ajouter des mesures de distances qui lui auraient montré si ses lignes de mire sur les faces opposées, étaient exactement parallèles entre elles. Mais il n'était pas préparé à ces délicatesses; elles lui auraient pris beaucoup trop de temps, et l'on ne songe pas à de telles minuties dans le désert. D'ailleurs, le fait que l'on voulait établir n'exigeait pas tant de soin. Si les observations effectuées presque à l'improviste par M. Mariette, sur les faces dégradées du noyau de la pyramide, donnent l'époque de l'équinoxe dans une limite d'erreur qui dépasse à peine un jour, ce que l'on verra tout à l'heure être indubitable, combien n'était-il pas facile aux prêtres de Memphis de la déterminer ainsi avec une exactitude bien plus grande, dans leur profond loisir, quand la pyramide encore intacte, et revêtue de son parement poli, laissait glisser librement sur chacune de ses faces, le moindre filet de lumière qui venait s'y propager à toute heure du jour! Or, voilà tout ce que j'ai voulu prouver.

Après que M. Mariette eut arrêté toutes ces dispositions, il lui prit un scrupule qu'il a cru devoir mentionner; et le sentiment instinctif de la précision, qui s'y décèle, montre bien que l'on peut avoir une pleine confiance dans la justesse des observations qu'il a rapportées. Le plateau sur lequel on a bâti la pyramide, est élevé de 130 pieds au-dessus du niveau du Nil. De là on voit l'horizon terminé, dans l'ouest, par les

collines du désert libyque; dans l'est, par celles du désert arabique, les unes et les autres, sensiblement plus élevées que la base de la pyramide, et même que les stations de M. Mariette, comme il s'en est assuré en prolongeant jusque-là par la vue, la direction des assises horizontales situées à leur niveau qui lui servaient de ligne de mire. Donc, disait-il, lorsque l'on voit le soleil se lever ou se coucher sur cet horizon apparent, il se trouve un peu au-dessus de l'horizon mathématique mené par chaque station; de sorte que le point du ciel où il se projette alors est toujours un peu au sud de celui où il se coucherait effectivement, si on pouvait le suivre jusqu'à cet horizon même. La remarque est juste. Mais d'après les cotes d'altitudes et de distances que M. Mariette a relevées sur les cartes de l'Égypte, lesquelles sont ici rapportées dans les figures 1 et 2, je trouve que, l'élévation angulaire de ces deux horizons, au-dessus des stations qu'il a choisies, est, pour chacune, très-approximativement égale à $29'\frac{1}{2}$. Or, ce doit être là aussi, à très-peu de chose près, la valeur moyenne de la réfraction horizontale en Égypte aux époques des équinoxes. Conséquemment : lorsque le soleil était vu, à l'est ou à l'ouest, dans l'horizon apparent des stations de M. Mariette, il se trouvait réellement dans leur horizon mathématique, et dans le plan vertical mené par l'arête de chaque assise, prise pour ligne de mire. Nous pouvons donc employer ses observations d'alignement du soleil, à ces instants du lever et du coucher apparent, telles qu'il les a faites, sans avoir besoin d'y apporter aucune correction, puisqu'elle marquent d'elles-mêmes le lever et le coucher vrais.

Elles ont été suivies, sans interruption depuis le soir du 18 mars, jusqu'au soir du 23. Mais, par un accident rare sous le ciel de l'Égypte, et qui ne s'y produit guère qu'aux époques de l'équinoxe vernal, le soleil ne fut visible à son lever que le 22 et le 23. Jusque-là il se trouva caché le matin dans des brouillards aussi épais qu'à Londres. Heureusement, pendant ces six jours, il se coucha dans un ciel parfaitement pur. Cela suffit pour constater le déplacement progressif que des points de son lever et de son coucher ont subi dans cet intervalle en remontant du sud au nord, et pour en conclure les instants où ils ont dû se trouver dans l'alignement des faces australe et boréale de la pyramide; ce qui est le phénomène de passage, que l'on cherchait à déterminer. Le 24 et le 25, le temps resta brumeux pendant toute la journée; M. Mariette jugea avec raison inutile de prolonger ses observations au delà du terme fixé. Il quitta donc les pyramides dans la journée du 26, pour retourner dans le désert d'Abousir reprendre au Sérapéum ses importants

travaux; et, de là, le 26 même, il écrivit à M. de Rougé une longue lettre, où il lui rendait compte de son excursion astronomique, dans tous ses détails, sans aucune autre prétention que de dire : voilà ce que j'ai fait, et ce que j'ai vu. Cette relation scrupuleusement naïve, contenait tous les éléments de discussion que j'avais désirés.

Prenant donc les observations du matin et du soir, telles que M. Mariette les rapporte, je les résume comme il suit :

1853. Mars 18.	Lever non observé.	Le coucher a lieu *au sud* de la face australe. Le soleil en est écarté, dans ce sens, d'environ trois diamètres de son disque. Il est totalement invisible dans l'alignement de la face boréale.
19.	Lever non observé.	Le coucher a encore lieu *au sud* de la face australe. Mais le soleil s'en est évidemment rapproché. Il s'en écarte, dans ce sens d'un peu moins de deux diamètres de son disque. L'ensemble de la face boréale est tout entier dans l'ombre.
20.	Lever non observé.	Le coucher a encore lieu *au sud* de la face australe, que le disque déborde seulement d'un diamètre. La face boréale est encore dans l'ombre.
21.	Lever non observé.	A l'instant du coucher, la face australe et la face boréale sont éclairées simultanément *pour la première fois*. La portion du disque, qui déborde la face australe, est *moindre* que celle qui déborde la face boréale.
22.	Lever visible.	Le soleil s'est levé tant soit peu *au nord* de la face boréale. Mais le prolongement de la face australe coupe son disque en deux. A cet instant les deux faces sont éclairées simultanément.
	Coucher visible.	Au moment de la disparition de l'astre, la face australe et la face boréale sont éclairées toutes deux. Mais le soleil ne déborde l'australe que par un tout petit segment de son disque. Il déborde entièrement la boréale.
23.	Lever visible.	Le soleil levant a quitté le prolongement de la face australe. Il déborde entièrement la boréale.
	Coucher visible.	Le soleil couchant ne se voit plus au sud de la face australe. Au nord de la face boréale, il se montre en plein.

La discussion minutieuse de ces énoncés, ferait soupçonner : 1° que les centres de vision d'où les observations successives ont été faites,

n'ont pas été rigoureusement fixes; un petit mouvement de la tête, à droite ou à gauche, ayant fait varier tant soit peu la position de l'œil. 2° Que les lignes de mire prises sur le prolongement des assises de la pyramide, n'étaient pas mathématiquement parallèles entre elles, dans les observations du soir, non plus que dans les observations du matin, ce qui en effet n'avait pas été vérifié. Mais, en laissant aux résultats observés les petites erreurs qui ont pu provenir de ces deux causes, et les acceptant dans leur état brut, on en tire incontestablement les conclusions suivantes :

1° D'après les observations du soir. Depuis le 18 jusqu'au 20 soir inclusivement, le soleil s'est couché *au sud* des lignes de mire. Le 21 au soir le disque s'est couché sur ces lignes mêmes, le bord austral les débordant vers le sud, le boréal vers le nord, celui-ci plus que l'autre. Donc, à cet instant, le centre du disque était passé au nord de leur direction.

Si l'on admet que cette direction est exactement est et ouest, l'équinoxe aura eu lieu, entre 6 heures du soir du 21 mars, et 6 heures du soir du 22.

2° D'après les observations du matin, le 22 à 6 heures du matin, le centre du disque s'est levé presque exactement sur les lignes de mire, peut-être tant soit peu au nord de leur direction.

3° En prenant une moyenne brute, entre ces deux résultats, l'équinoxe serait arrivé, vers l'instant de minuit qui suit le midi du 21 mars; ou le 20 mars, à 36 heures; le temps étant compté à partir de midi vrai à Memphis.

Voyons maintenant ce que donne le calcul astronomique. Pour le savoir, j'ai calculé d'après la *Connaissance des temps* les déclinaisons du centre du soleil à midi vrai de Paris, pour chaque jour, depuis le 18 mars 1853 jusqu'au 22 inclusivement. Selon les observations de Nouet, la longitude de Memphis en temps, est $1^h\ 55^m$ à l'orient de Paris. Les déclinaisons obtenues répondaient par conséquent aux mêmes dates de jour, et à $1^h\ 55^m$ après midi, temps vrai de Memphis. De là jusqu'à 6^h du soir, il y a $4^h\ 5'$. Évaluant donc le changement de la déclinaison dans cet intervalle, tel que la *Connaissance des temps* le donne, j'en ai affecté les déterminations précédentes, et j'ai obtenu les déclinaisons du centre du soleil, à 6^h du soir, temps vrai de Memphis pour chacun des jours considérés. Cette heure étant celle où il se couche aux époques des équinoxes, j'ai déduit de là les amplitudes occases du centre du disque autour du point ouest exact; et je les ai rassemblées dans le tableau suivant[1].

[1] Soit d la déclinaison du soleil, h la hauteur du pôle, A l'amplitude ortive ou occase, de même signe que d. La formule est :

$$\sin A = \frac{\sin d}{\cos h}.$$

DATES.	AMPLITUDES OCCASES DU CENTRE DU SOLEIL à Memphis.	DIFFÉRENCES DIURNES.
1853. Mars 18.....	0° 55′ 7″,9 Sud.	
		0° 27′ 22″,0
19.....	0° 27′ 45″,9 Sud.	
		0° 27′ 21″,4
20.....	0° 0′ 24″,5 Sud.	
		0° 27′ 20″,6
21.....	0° 26′ 56″,1 Nord.	
		0° 27′ 19″,4
22.....	0° 54′ 15″,5 Nord.	

Ce tableau montre que l'amplitude occase était encore tant soit peu australe le 20 à 6^h du soir, et qu'elle était beaucoup plus considérablement boréale le lendemain 21 à la même heure. Comme on voit, par la troisième colonne, que sa variation en 24^h est sensiblement constante depuis le 18, jusqu'au 22, nous pouvons évaluer par proportion le petit intervalle de temps nécessaire pour la reporter de 24″,5 vers le nord, après le coucher du 20. Cet intervalle se trouve être 21^m 30ˢ. En l'ajoutant à 6^h du soir du 20, on aura :

Passage exact du centre du disque par le point ouest, ou époque de l'équinoxe vernal de 1853.

Par le calcul astronomique. Mars 20.	$6^h.21^m.30^s$	Temps vrai compté de midi à Memphis.
Par la moyenne des observations du matin et du soir de M. Mariette, mars 20.....	$36^h.\ 0^m.\ 0^s$	
Retard de la détermination obtenue par M. Mariette.....	$29^h.38^m.30^s$	

Cette différence doit sans doute provenir en grande partie de l'incertitude des alignements que M. Mariette avait à prendre, et de ce qu'il n'avait pas invariablement fixé les points de vision d'où il les observait. Elle répond à une erreur de 33′ 46″ sur la direction azimutale du centre du disque, ou à peine plus que son diamètre angulaire qui était alors de 32′ 10″. C'est bien peu, dans les circonstances où M. Mariette se trouvait. Mais une petite portion de cette erreur peut bien être due

aussi à un léger défaut dans l'orientation originaire de la pyramide, dont les observations de Nouet, l'astronome de l'expédition d'Égypte, ne me paraissent fournir qu'une appréciation très-douteuse, ayant été faites avec toutes les incertitudes d'alignement que les faces du noyau dénudé présentaient alors, comme aujourd'hui. La seule conséquence certaine que l'on puisse tirer des déterminations actuelles, c'est que ce défaut d'orientation, s'il a existé, a dû être fort petit. Or c'était là l'unique cause d'erreur que les prêtres de Memphis pussent avoir à craindre. Si donc maintenant, sans préparation, sans aucune pratique des observations astronomiques, M. Mariette a pu, à travers des difficultés bien plus grandes, ne se tromper sur la position des points est-ouest, que d'une quantité qui excède à peine un diamètre du disque solaire, présumera-t-on beaucoup trop de l'habileté des prêtres, si l'on pense que, dans les circonstances favorables où ils se trouvaient, leur erreur a dû être moindre qu'un de ces diamètres, et être par exemple de 26 ou 27 minutes au lieu de 33, ce qui leur aurait donné les époques des équinoxes, à moins d'un jour près. Or c'est tout ce que j'ai voulu leur attribuer. Quant à un léger défaut d'orientation que les faces boréale et australe de leur pyramide auraient pu avoir, il ne les aurait pas empêchés de s'en servir pour peu qu'ils eussent d'adresse. Car ils l'auraient aisément reconnu et mesuré, en voyant si les points de l'horizon où le soleil se lève et se couche aux deux solstices, s'écartaient également de leur direction tant à l'est qu'à l'ouest; et la correction à faire aux temps des équinoxes aurait été proportionnelle à l'écart ainsi constaté. D'après les objets d'art que l'on a recueillis d'eux dans les tombeaux et que nous possédons dans nos musées, ils savaient construire des équerres et des règles si bien dressées, ils savaient tracer des lignes droite d'une si grande finesse sur les substances les plus dures, qu'ils ne devaient pas être embarrassés pour prendre des alignements exacts, quand le besoin le requérait. On ne fabrique pas des outils d'une telle justesse, quand le sentiment de la précision n'existe pas.

L'éclairement progressif et inégal des quatre faces de la pyramide, aux divers instants d'un même jour, et aux différentes époques de l'année solaire, présentait encore à leurs regards une succession continue de phénomènes, dans lesquels toutes les phases du mouvement annuel du soleil se manifestaient avec une évidence, dont il était impossible de n'être pas frappé. M. Mariette a bien remarqué ces périodes d'éclairement que j'avais signalées et calculées dans mon mémoire de 1845. Mais, par suite de l'enlèvement du parement plan et lisse, qui les rendait régulières, il devient aujourd'hui impossible d'assigner avec quel-

que certitude les limites de temps où elles commencent et finissent chaque jour, parce que la lumière, en arrivant sur les faces du noyau dénudé, s'y propage par cascades interrompues, au lieu qu'autrefois elle les illuminait et les abandonnait instantanément. M. Mariette a pu néanmoins voir et constater pendant son séjour, un de ces phénomènes d'illumination, qui a été mentionné de toute antiquité, comme une propriété merveilleuse de la grande pyramide. C'est que, dans certains temps de l'année, elle ne porte pas d'ombre pendant plusieurs heures : *ipsa suas consumit pyramis umbras*, comme dit Ausone. La raison de ce fait est très-simple. Prolongez par la pensée vers le ciel, les quatre plans des faces de la pyramide. Ces prolongements formeront par leurs intersections mutuelles une pyramide creuse, indéfinie, identiquement pareille à la première, ayant le même axe vertical, et lui étant opposée par sa pointe. Quand le soleil se trouvera amené dans cet espace creux, il éclairera simultanément les quatre faces de la pyramide solide, et sa masse ne jettera plus d'ombre hors de sa base. D'après les inclinaisons que l'on a données à ces faces, au-dessus du plan de l'horizon, leur illumination complète avait lieu ainsi très-approximativement, depuis le 21e jour avant l'équinoxe vernal, jusqu'au 21e jour après l'équinoxe automnal; pendant un instant, à ces deux limites, mais de plus en plus longtemps, à mesure que le soleil était plus proche du solstice d'été. A l'époque même de ce solstice, la durée du phénomène était de $2^h\ 43^m$; aux équinoxes de $2^h\ 16^m$, tant avant qu'après midi. La diminution d'environ un demi-degré, qui s'est opérée dans l'obliquité de l'écliptique depuis l'érection des pyramides, modifie quelque peu ces évaluations, sans empêcher le phénomène de se produire encore. M. Mariette a donc pu le voir, et l'a vu effectivement pendant son séjour. Mais l'irrégularité actuelle des faces du noyau ne lui a pas permis de déterminer les instants de son commencement et de sa fin avec autant de précision que les prêtres pouvaient le faire, quand le revêtement plan et lisse existait. Alors la pyramide pouvait faire pour eux l'office d'une horloge solaire d'une très-grande justesse, qui leur accusait de plus les époques des équinoxes et des solstices, tout aussi exactement qu'ils avaient besoin de les connaître pour les usages civils ou religieux, qu'ils étaient chargés de régler.

Chose remarquable ! la pyramide, toute dégradée qu'elle est, sert encore à cela aujourd'hui. M. Mariette n'en a pas été médiocrement surpris, et voici comme il s'en exprime : « Les habitants de tous les villages « modernes qui avoisinent les pyramides savent parfaitement, soit par « tradition soit que l'expérience le leur ait enseigné à eux-mêmes, que

« le jour d'un équinoxe, le soleil se couche à l'horizon occidental, dans « une position telle que son disque s'aperçoit sur le prolongement de « l'une des faces, boréale ou australe, de leur masse. Ils n'ont jamais eu « l'occasion de faire ces mêmes observations sur le soleil levant, ne se « hasardant pas à aller dans la portion du désert qui est à l'ouest des « pyramides, par crainte des esprits qui fréquentent ces lieux. Les habi- « tants du village de Koneisseh, en particulier, sont plus accoutumés « que d'autres à déterminer ainsi les équinoxes, parce que, à ces deux « époques de l'année, un quart d'heure avant le coucher du soleil, « l'ombre de la pyramide qui s'étend à plus de trois kilomètres, dirige « sa pointe sur une pierre de granit située un peu au nord de leur vil- « lage, ce que leur cheik m'a signalé comme un fait bien connu d'eux. « Les Bédouins de cette région du désert ont tellement l'habitude, à dé- « faut de montres, de juger l'heure par des procédés pareils, que pendant « nos travaux autour du sphinx ils réglaient leur repas du jour d'après « la position de l'ombre de la grande pyramide, dont ils savaient très- « bien apprécier les variations en différents temps de l'année; et je ne « me suis jamais aperçu qu'ils se trompassent de plus de cinq minutes « sur l'heure de ma montre. »

Des pratiques aussi simples, aussi naturelles, ont dû se présenter à l'esprit dans tous les temps, depuis l'érection des pyramides. Comment pourrait-on croire qu'elles auraient été inconnues aux prêtres de Memphis, officiellement adonnés aux observations célestes, quand nous voyons aujourd'hui de pauvres Arabes s'en servir encore, soit qu'ils les aient imaginées d'eux-mêmes, ou qu'ils les aient reçues par tradition! Je ne veux nullement dire qu'avant qu'on eût élevé cet immense gnomon, les prêtres n'auraient pas sû déterminer les instants des équinoxes et des solstices. Pour orienter ces grandes constructions, aussi exactement qu'ils l'ont fait, il fallait que les Égyptiens sussent tracer une méridienne et sa perpendiculaire. Or ils n'avaient besoin que de cela pour déterminer les époques de ces phénomènes solaires, aussi bien, et même plus exactement, que la pyramide ne les leur montrait. Il ne fallait que le vouloir; et s'ils l'ont voulu, ils ont pu aisément obtenir ces déterminations beaucoup de siècles avant que les pyramides aient été bâties.

Depuis que M. Mariette nous a rapporté les résultats de ses propres observations, et nous a appris l'habitude encore existante des mêmes pratiques, soit imaginées spontanément, soit perpétuées par la tradition, il est à espérer qu'on ne dira plus que la présomption d'équinoxes et de solstices, qui auraient été observés par les anciens Égyptiens, est une conjecture à peu près extravagante. Je serais même porté à me faire

quelques reproches de lui avoir occasionné tant de fatigues, qui n'avaient pour but que d'établir une vérité, évidente d'elle-même, aux yeux de toutes les personnes qui ne sont pas absolument étrangères à l'art d'observer. Mais s'il trouve, non sans raison, que toutes ces peines étaient fort inutiles pour nous autres Béotiens de l'Académie des sciences, je tâcherai de le consoler, en lui persuadant, qu'à l'imitation d'Alexandre il les a prises pour les Athéniens des inscriptions.

M. Mariette m'a encore appris, sur les habitudes astronomiques des Arabes modernes, plusieurs détails très-curieux, dont un, entre autres, se trouve avoir une application fort inattendue à l'ancienne uranographie égyptienne. Mais, comme les idées que j'ai recueillies dans ces entretiens n'ont qu'un rapport indirect avec le sujet que je viens de traiter, j'en ferai l'objet d'un article spécial, ne voyant pas de transition philosophiquement satisfaisante pour les souder à celui-ci.

J. B. BIOT.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

ONZIÈME ARTICLE [1].

La Gazette de Renaudot, le Moniteur du temps, dans son n° 77, page 519, contenait, le 20 juin 1643, l'article suivant :

« Leurs Majestés ayant envoyé à Bruxelles le sieur de Boispilé, inten-« dant de la maison du duc de Chevreuse, pour fester le retour de la « duchesse sa femme, elle en partit le 6 de ce mois, accompagnée de « vingt carosses des seigneurs et dames les plus qualifiés de cette cour-là, « qui l'ayant conduite jusques à Notre-Dame-de-Hau, elle vint le lende-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217, et, pour le dixième, celui de mai, page 304.

« main coucher à Mons en Hainault, passant au travers de l'armée « espagnole campée dans la vallée du dit Mons, et de là par Condé ar- « riva le 9 à Cambrai, estant partout bien dignement reçue des chefs et « gouverneurs du païs, et par chacun en leur gouvernement, accompa- « gnée jusques à une lieue au deçà du dit Cambrai où le sieur d'Hocquin- « court l'alla recevoir sur la frontière de France, et l'ayant conduite à « Péronne dont il est gouverneur, lui fit faire une réception magni- « fique. Elle y fut aussi complimentée par la duchesse de Chaulne, et « de là conduite le douzième jour, par le duc de Chaulne [1], en sa maison « où ils la traitèrent splendidement. Et estant partie de Chaulne le « mesme jour, elle alla coucher à Roye; le 13 à la Versine, maison « du sieur de Saint-Simon, frère du duc de mesme nom, où elle fust « aussi très bien reçue et traitée de mesme, et où le duc de Chevreuse « l'attendoit. Enfin, le 14 de ce mois, elle arriva à Paris dix ans après « en estre sortie; dans laquelle absence cette princesse a fait voir ce que « peut un excellent esprit comme le sien, malgré tous les traits de la « fortune que sa constance a surmontés. Elle alla saluer à l'instant Leurs « Majestés, en laquelle visite elle reçut tant de témoignages de l'affec- « tion de la reine, et lui rendit aussi tant de preuves de son zèle à tout « ce qui regarde son service, et tant de résignation à ses volontés, qu'il « parut bien que la longueur du temps, ni la distance des lieux, ni les « espines des affaires, ne peuvent rien que sur les ames vulgaires. Aussi « le grand cortége de cette cour qui la visite incessamment, et qui rend « trop petit le grand espace de son hostel [2], ne ravit point tout un cha- « cun en admiration, comme la remarque qu'on a faite que les fatigues « de ses longs voyages, ni les efforts de cette rigoureuse fortune n'ont « apporté aucun changement à sa magnanimité naturelle, ni, ce qui est « le plus extraordinaire, à sa beauté. »

Voilà l'apparence; voici maintenant la vérité.

Madame de Chevreuse avait alors quarante-trois ans. Sa beauté,

[1] Le duc de Chaulne était le second frère du connétable de Luynes. — [2] Non pas l'hôtel de Luynes, sur le quai des Grands-Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur, demeure du fils du connétable, et dont Perelle a donné une charmante petite gravure, ni l'hôtel de Clèves, rue du Louvre, que le duc de Chevreuse tenait de sa mère Catherine de Clèves, qu'il habita quelque temps avec sa femme et qu'il vendit au maréchal de Grammont, mais l'hôtel de Chevreuse, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à côté de l'hôtel de Rambouillet : hôtel magnifique qui devint depuis l'hôtel d'Épernon, et plus tard, en 1663, l'hôtel de Longueville. Madame de Chevreuse fit bâtir alors, par le célèbre architecte Lemuet, le bel hôtel de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, que Perelle a aussi représenté, et qu'habite encore aujourd'hui M. le duc de Luynes.

éprouvée par les fatigues se soutenait encore, mais commençait à décliner. Le goût de la galanterie subsistait, mais amorti, et celui des affaires prenait le dessus. Elle avait vu les hommes d'État les plus célèbres de l'Europe; elle connaissait presque toutes les cours, le fort et le faible des différents États, et elle avait acquis une grande expérience. Elle espérait retrouver la reine Anne telle qu'elle l'avait laissée, n'aimant pas les soucis du gouvernement et très-disposée à se laisser conduire à ceux pour qui elle avait une affection particulière; et, comme madame de Chevreuse se croyait la première affection de la reine, elle pensait bien exercer sur elle le double ascendant de l'amitié et de la capacité. Plus ambitieuse pour ses amis que pour elle-même, elle les voyait déjà récompensés de leurs longs sacrifices, remplaçant partout les créatures de Richelieu, et à leur tête, comme premier ministre, celui qui pour elle s'était séparé du cardinal triomphant, et avait supporté un exil et un emprisonnement de dix années. Elle ne faisait pas grand état de Mazarin, qu'elle n'avait jamais vu, et qui lui paraissait sans appui à la cour et en France, tandis qu'elle se sentait portée par tout ce qu'il y avait d'illustre, de puissant, d'accrédité. A défaut des Condé, elle croyait bien avoir Monsieur, que lui donnerait sa femme, la belle Marguerite, sœur de Charles IV; elle disposait de toute la maison de Lorraine; elle comptait sur les Vendôme, sur les Bouillon, sur La Vieuville, sur La Rochefoucauld, sur mylord Montaigu, qui avait été son serviteur et qui possédait toute la confiance d'Anne d'Autriche. Tous ces calculs semblaient certains, toutes ces espérances parfaitement fondées, et madame de Chevreuse quitta Bruxelles dans la ferme persuasion qu'elle allait rentrer au Louvre en conquérante. Elle se trompait: la reine était changée ou bien près de l'être.

Le temps et le malheur avaient éclairé la reine Anne et lui avaient appris la résignation, ou, du moins, la dissimulation et la patience. Depuis l'obscure affaire de 1637, qui avait forcé madame de Chevreuse à s'enfuir de France, devenue deux fois mère, la reine semblait avoir renoncé à des entreprises qui lui avaient si mal réussi; elle avait cherché son bonheur dans ses enfants; elle avait vu son sort s'adoucir, et, sans rompre ses anciens et secrets liens avec les ennemis de Richelieu[1], elle

[1] La Rochefoucauld, qui devait être bien informé, et posséda longtemps la confiance de la reine, affirme qu'elle était entrée dans la conspiration de Cinq-Mars et de Bouillon. *Mémoires de La Rochefoucauld*, collect. Petitot, t. LI, p. 362 et 363 : « L'éclat du crédit de M. Le Grand réveilla les espérances des mécontents. La reine et « Monsieur s'unirent à lui; le duc de Bouillon et plusieurs personnes de qualité « firent la même chose. Tant de prospérités pouvaient aisément éblouir un homme

s'était rapprochée du cardinal. Environnée de ses espions et de ses créatures[1], elle avait fait mine de se vouloir gouverner par ses conseils, et, loin de demander le retour de madame de Chevreuse, lorsqu'il en fut question en 1642, c'est la reine qui, par politique et pour donner le change sur la part qu'elle avait pu prendre à l'affaire du duc de Bouillon et de Cinq-Mars, ou par un sincère effroi des agitations que pourrait ramener dans la cour la remuante duchesse, avait prié qu'on la tînt éloignée de sa personne et même de la France[2]. Elle n'avait pas

« de vingt-deux ans; mais on ne doit pas pardonner à la reine, à Monsieur, ni au « duc de Bouillon, d'en avoir été assez éblouis eux-mêmes pour se laisser entraîner « par M. Le Grand à ce funeste traité d'Espagne... M. de Thou n'en avait encore « aucune connaissance lorsqu'il vint me trouver de la part de la reine pour m'ap- « prendre sa liaison avec M. Le Grand, et qu'elle lui avait promis que je serais de « ses amis. » Lettre de Turenne à sa sœur, mademoiselle de Bouillon, du 30 mai 1643 : « Vous pouvez juger combien il doit être sensible à mon frère de voir la « reine et Monsieur tout-puissant, et d'avoir perdu Sedan, *pour l'amour d'elle*, sans « trouver à cette heure de jour pour y rentrer. » *Lettres et Mémoires*, etc., publiés par le général Grimoard, in-fol., 1782, t. Ier, p. 40. — [1] Voyez notre septième article de février dernier. Ainsi que nous l'avons dit, Richelieu avait donné la surintendance de la maison de la reine au comte de Brassac, fort honnête homme, qui servit bien la reine, mais qui, avant tout, appartenait au cardinal et l'informait de tout ce qui se passait dans l'intérieur d'Anne d'Autriche. Madame de Senecé, première dame d'honneur, n'ayant pu descendre jusqu'à se mettre au service de l'impérieux ministre, il avait mis à sa place madame de Brassac, pleine de mérite et de vertu, qui, comme son mari, trouva le secret de ne manquer à aucun de ses devoirs ni envers la reine, sa maîtresse, ni envers celui auquel elle devait sa charge. Enfin, Richelieu avait fait nommer gouvernante des enfants de France madame de Lansac, sœur de madame de Sablé, qui poussait la fidélité au cardinal jusqu'à déplaire à la reine. Il y a aux Archives des affaires étrangères une foule de lettres de M. de Brassac à Chavigny et à Richelieu lui-même, qui lui font beaucoup d'honneur par leurs ménagements délicats et habiles, et qui montrent aussi la reine résignée au moins en apparence, et prodigue de déférences envers Richelieu. Voyez particulièrement dans la *Collection de France*, les t. C et CI, pour l'année 1642. — [2] Archives des affaires étrangères, *France*, t. CI, p. 328, *Lettre autographe et signée de Chavigny, à Richelieu :*

« A Fontainebleau, ce 28 juillet 1642.

« J'ay parlé à la reyne, ainsi que Monseigneur me l'avoit commandé. Je l'ay trou- « vée dans la situation qu'on sauroit souhaiter, et tellement recognoissante des obli- « gations qu'elle a à Monseigneur, que je crois qu'il seroit très difficile de lui faire « changer la résolution qu'elle a prise de ne plus rien faire que par les conseils de « Son Éminence, et de se jeter entièrement entre ses bras. Elle m'a commandé, en « suitte de la lettre qu'elle escrit à Monseigneur, de lui donner cette assurance de sa « part. Elle m'a demandé avec soin s'il estoit vray que madame de Chevreuse revinst, « et, sans attendre ce que je lui respondrois, elle m'a tesmoigné qu'elle seroit très « marrie de la voir présentement en France, qu'elle la cognoissoit pour ce qu'elle

élevé la moindre réclamation, lorsque Louis XIII mourant l'exila en quelque sorte de nouveau. Une fois en possession de l'autorité souveraine, elle l'avait rappelée; mais il lui restait quelque chose de ses anciennes inquiétudes, et elle la craignait tout autant qu'elle l'aimait. Mazarin, qui s'établissait de plus en plus auprès d'elle, s'était appliqué de bonne heure à combattre un crédit menaçant pour le sien. Il s'était armé contre madame de Chevreuse de la dernière volonté de Louis XIII, et il était parvenu à faire presque un scrupule à la reine d'y manquer si vite. Il n'avait pas eu de peine à lui faire comprendre que les anciens jours ne pouvaient revenir, que les amusements et les passions de la première jeunesse étaient « de mauvais accompagnements[1] » d'un autre âge, qu'elle était avant tout mère et reine, que madame de Chevreuse, emportée et dissipée, n'était plus l'amie qui lui convenait, qu'elle n'avait porté bonheur à personne, et qu'en la comblant de biens et d'honneurs elle acquitterait suffisamment la dette de la reconnaissance.

Pour faire honneur à son ancienne amie, la reine envoya La Rochefoucauld au-devant d'elle, mais en le chargeant de l'avertir des nouvelles dispositions où elle la trouverait. Avant son départ, La Rochefoucauld eut avec Anne d'Autriche un sérieux entretien où il fit tout pour la regagner à madame de Chevreuse. « Je lui parlai, dit-il, avec « plus de liberté peut-être que je ne devais..... Je lui remis devant les « yeux la fidélité de madame de Chevreuse pour elle, ses longs services, « et la dureté des malheurs qu'elle lui avait attirés. Je la suppliai de « considérer de quelle légèreté on la croirait capable, et quelle inter- « prétation on donnerait à cette légèreté, si elle préférait le cardinal « Mazarin à madame de Chevreuse. Cette conversation fut longue et « agitée; je vis bien que je l'aigrissais[2]. » Cependant il alla au-devant de la duchesse; il la rencontra à Roye. Montaigu l'y avait devancé. La Rochefoucauld venait au nom de la reine, et Montaigu au nom de Mazarin. Ce n'était plus le brillant Montaigu, l'ami de Holland et de Buckingham, le chevalier passionné de madame de Chevreuse; l'âge aussi l'avait changé: il était devenu dévot, et, à quelques années de là, il entra dans l'Église. Il restait encore attaché à l'objet de ses anciennes adorations; mais, avant tout, il était dévoué à la reine, et par conséquent résigné

« estoit, et elle m'a ordonné de prier Son Éminence de sa part, si elle avoit quelque « envie de faire quelque chose pour madame de Chevreuse, que ce fust sans lui per- « mettre son retour en France. J'ay assuré Sa Majesté qu'elle auroit satisfaction sur « ce point... »

[1] Ce sont les expressions mêmes de madame de Motteville, t. Ier, p. 162. — [2] La Rochefoucauld, collect. Petitot, t. LI, p. 378.

à Mazarin[1]. Il venait mettre le premier ministre aux pieds de madame de Chevreuse, et s'efforcer d'unir l'ancienne favorite et le favori nouveau. La Rochefoucauld, toujours appliqué à se donner le beau rôle et un air de grand politique, assure qu'il supplia madame de Chevreuse de ne pas prétendre d'abord à gouverner la reine, de s'appliquer uniquement à reprendre dans son esprit et dans son cœur la place qu'on avait essayé de lui ôter, et de se mettre en état de protéger ou de détruire un jour le cardinal, selon les circonstances et selon la conduite qu'il tiendrait lui-même[2]. Madame de Chevreuse promit à La Rochefoucauld de suivre ses conseils, et elle les suivit, en effet, mais dans la mesure de son caractère et dans celle de l'intérêt de ses amis. Comme la reine montra beaucoup de joie de la revoir, elle ne remarqua pas de différence dans les sentiments d'Anne d'Autriche, et elle se persuada que sa présence assidue lui rendrait son ancien empire. Les Importants l'encouragèrent dans cette pensée; ils s'imaginèrent qu'étant tous bien unis ils renverseraient facilement Mazarin avant qu'il fût entièrement affermi.

La première chose que demanda madame de Chevreuse fut le retour de Châteauneuf. La Rochefoucauld nous fait ici un portrait de l'ancien garde des sceaux, un peu flatté sans l'être trop, où il laisse entrevoir quel gouvernement les Importants voulaient donner à la France; c'est celui que rêvèrent plus tard les premiers Frondeurs et plus tard encore les amis du duc de Bourgogne, les derniers Importants du XVIIe siècle : « Le bon sens et la longue expérience dans les affaires de « M. de Chateauneuf, dit La Rochefoucauld, étaient connus de la reine. Il « avait souffert une rigoureuse prison pour avoir été dans ses intérêts; il « était ferme, décisif, il aimait l'État, et il était plus capable que nul autre « de rétablir l'ancienne forme du gouvernement que le cardinal de Ri- « chelieu avait commencé à détruire. Il était de plus intimement attaché « à madame de Chevreuse, et elle savait assez les voies les plus certaines « de le gouverner. Elle pressa donc son retour avec beaucoup d'instance[3]. » Déjà, dès les premiers jours de la mort de Louis XIII, Châteauneuf avait obtenu que la dure prison où il avait gémi dix ans fût changée en une sorte de retraite dans quelqu'une de ses maisons[4]. Madame de

[1] Il avait été pour Mazarin dans les conciliabules qui avaient précédé la régence, ainsi que nous l'avons fait voir dans notre second article, septembre 1854. Nous trouvons dans les Archives des affaires étrangères, FRANCE, CIV, un fragment d'une lettre de Montaigu à la reine, sans date, mais à peu près de ce temps-là, où, dans un langage mystique, il l'engage à fermer l'oreille aux mécontents et à rester unie à son ministère. — [2] *Ibid.* p. 379. — [3] *Ibid.* p. 380. — [4] Archives des affaires étran-

Chevreuse demanda la fin de cet exil adouci, et qu'elle pût revoir celui qui avait tant souffert pour la reine et pour elle. Mazarin comprit qu'il fallait céder, mais il ne céda que lentement, n'ayant jamais l'air de repousser lui-même Châteauneuf, et mettant toujours en avant la nécessité de ménager les Condé, surtout madame la Princesse, amie intime de la reine, qui haïssait en lui le juge impitoyable de son frère, Henry de Montmorency [1]. Châteauneuf fut donc rappelé, mais avec cette réserve accordée aux dernières volontés du roi, qu'il ne paraîtrait pas à la cour, et se tiendrait à sa maison de Montrouge où ses amis pourraient le visiter.

Il s'agissait de le porter de là au ministère. Châteauneuf était vieux, mais ni son énergie ni son ambition ne l'avaient abandonné, et madame de Chevreuse se faisait un point d'honneur de le replacer dans ce poste de garde des sceaux qu'il avait occupé autrefois et perdu pour elle, et que tous les anciens amis de la reine voyaient avec indignation entre les mains d'une des créatures les plus décriées de Richelieu, Pierre Séguier. C'était un très-habile homme, laborieux, instruit, plein de ressources, sans aucun caractère, que sa souplesse, jointe à sa capacité, rendait fort commode et utile à un premier ministre. Sa conduite dans le procès de de Thou l'avait rendu odieux. Dans cette même affaire, pour obéir à Richelieu, il avait fait subir un interrogatoire à Monsieur, et auparavant, en 1637, il n'avait pas respecté l'asile de la reine au Val-de-Grâce. Il s'était beaucoup enrichi, et sa fortune avait fait faire à ses filles d'illustres mariages. Un cri s'élevait contre lui, et de toutes parts on demandait son renvoi. Deux choses le sauvèrent. D'abord on ne s'entendait pas sur son successeur [2]. Châteauneuf était le

gères, FRANCE, t. C, p. 135, lettre autographe de Châteauneuf à Chavigny, du 23 mars 1643, où il le remercie de l'assistance qu'il a prêtée à sa sœur, madame de Vaucelas « pour me sortir de la rude et misérable condition où je suis détenu « depuis dix ans, dedans un âge fort avancé, et plein de maladies qui me travaillent « continuellement. » Il prie Chavigny de lui continuer ses bons offices, et qu'il plaise à S. M. « me permettre, après tant de peines et de rigueurs, de finir le peu « qu'il me reste de jours en repos dedans ma maison, où je prierai incessamment « Notre Seigneur qu'il comble ses jours de ses saintes bénédictions. » *Ibid.* p. 404 : « Angoulesme, 25 may 1643. Sire, je rends très-humbles graces à Votre Majesté « de celle qu'il lui a plu me faire après une si longue détention, en me permettant « de me retirer dans une de mes maisons. Ce sera pour y employer si peu qu'il me « reste de jours à prier Dieu pour Vostre Majesté qu'il lui plaise donner longues et « heureuses années. Ce sont les supplications les plus dévotes que lui faict, Sire, « de Vostre Majesté, le très humble et très obéissant subject et serviteur, CHATEAU- « NEUF. » — [1] Madame de Motteville, *Ibid.* p. 150. — [2] IIe carnet de Mazarin, p. 41 : « Ogniuno si è messo in testa di rovinar il cancelliere e sono divisi circa il

candidat des Importants et de madame de Chevreuse, mais le président Bailleul, surintendant des finances, convoitait la place pour lui-même; l'évêque de Beauvais craignait dans le cabinet un collègue aussi puissant que Châteauneuf, et les Condé le repoussaient. Puis, Séguier avait une sœur qui était très-chère à la reine, la mère Jeanne, supérieure du couvent des Carmélites de Pontoise. Les vertus de la sœur plaidaient en faveur du frère, et Montaigu, tout dévoué à la mère Jeanne, défendit le garde des sceaux.

Madame de Chevreuse, reconnaissant qu'il était à peu près impossible de surmonter une si forte opposition, prit un autre chemin pour arriver au même but; elle se contenta de demander pour son ami le moindre siége dans le cabinet, sachant bien qu'une fois là, l'habile Châteauneuf saurait bien faire le reste et agrandir sa situation. Le président Bailleul, surintendant des finances, n'ayant pas montré une grande capacité, il fallut lui donner un nouvel auxiliaire quand M. d'Avaux s'en alla à Munster[1]. Madame de Chevreuse insinua à la reine qu'elle pouvait bien introduire Châteauneuf dans le conseil en lui donnant la succession de M. d'Avaux, emploi modeste qui ne pouvait faire ombrage à Mazarin. Mais celui-ci comprit la manœuvre et la déjoua[2]. Il persuada assez aisément à la reine de maintenir M. de Bailleul en mettant auprès de lui, comme contrôleur général, d'Hemery, qui plus tard le remplaça entièrement.

En même temps qu'elle faisait tout pour tirer de disgrâce l'homme en qui reposait toute sa confiance politique, l'habile duchesse, n'osant pas attaquer directement Mazarin, minait insensiblement le terrain autour de lui, et préparait sa ruine. Son œil exercé lui fit aisément reconnaître quel était le point d'attaque le plus favorable dans l'assaut qu'il s'agissait de livrer à la reine, et le mot d'ordre qu'elle donna fut d'entretenir et de porter à son comble le sentiment général de réprobation que tous les proscrits, en rentrant en France, soulevaient et répandaient contre la mémoire de Richelieu. Ce sentiment était partout, dans les grandes familles décimées ou dépouillées, dans l'Église trop fermement conduite pour ne pas s'être crue opprimée, dans les parlements réduits à leur rôle judiciaire et qui aspiraient à en sortir; il était vivant encore dans le cœur de la reine, qui ne pouvait avoir oublié les profondes humiliations que Richelieu lui avait fait subir, et le sort que peut-être il lui

« dar questa carica a Chattonof, alcuni escludendolo, altri desiderandolo. » — [1] Alors la surintendance des finances était partagée en deux, et occupée par Bailleul à la fois et par d'Avaux. — [2] IIe carnet, p. 16 : « Non faccia S. M. soprain-« tendente Chattonof, se non vuol restibilirlo intieramente. »

réservait. Habile à profiter de l'aversion naturelle que devait éprouver Anne d'Autriche pour les parents les plus proches du cardinal, madame de Chevreuse demanda, pour les Vendôme qui avaient tant et si longtemps souffert, et dont le plus jeune, le duc de Beaufort, était très-agréable à la reine, ou l'amirauté, qui donnait un crédit immense, ou le gouvernement de Bretagne, que le chef de la famille, César de Vendôme, avait autrefois occupé, qu'il tenait de la main de son père Henri IV, et aussi de l'héritage de son beau-père le duc de Mercœur. C'était demander la ruine des deux familles qui avaient le plus servi Richelieu et qui pouvaient le mieux soutenir Mazarin, les La Meilleraie et les Brézé. Le maréchal de La Meilleraie était un homme de guerre plein d'autorité et maître de plusieurs régiments. Le chef des Brézé était aussi maréchal, gouverneur d'une grande province, l'Anjou, et son fils, Armand de Brézé, était le premier homme de mer qu'eût alors la France. Nous avons fait voir avec quel art Mazarin détourna le coup[1]; il promit d'abord, pour ne pas blesser la reine, puis il gagna du temps, laissa l'orage se dissiper, et retint l'amirauté et la Bretagne entre des mains amies.

Madame de Chevreuse adressa encore à la reine la demande la plus spécieuse du monde: elle la conjura de reconnaître les services et le dévouement de La Rochefoucauld en lui donnant le gouvernement du Havre. C'était l'ôter à la nièce de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, personne éminente, formée à l'école de son oncle, et particulièrement attachée à Mazarin. Celui-ci mit tout en œuvre pour la sauver, sans avoir l'air de s'en mêler, et il y parvint[2].

Ce n'est pas nous qui prêtons ces desseins à madame de Chevreuse; on les peut voir exposés par La Rochefoucauld[3], et ils paraissent dans toute la conduite de la duchesse. Mazarin lui-même nous apprend que madame de Chevreuse avait songé aussi à marier sa fille, la célèbre mademoiselle de Chevreuse[4], celle que Retz a trop fait connaître, avec un des fils du duc de Vendôme, en même temps que l'autre fils du duc aurait épousé cette belle et aimable mademoiselle d'Épernon, qui, déjouant ces desseins et de bien plus grands, se jeta à vingt-quatre ans dans le couvent des Carmélites. Ces mariages, qui auraient rapproché, uni, fortifié tant de grandes maisons, effrayèrent le successeur de Richelieu, et il engagea la reine à les faire échouer sous

[1] Voyez notre troisième article, octobre 1854. — [2] *Ibid.* — [3] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 380-384. — [4] Née en 1627, Charlotte Marie de Lorraine avait seize ans en 1643.

main, trouvant que c'était déjà bien assez du mariage de mademoiselle de Vendôme avec le duc de Nemours[1].

Quand on suit avec attention le détail des intrigues contraires de madame de Chevreuse et de Mazarin dans ces premiers temps, on ne sait trop à qui des deux donner le prix de l'habileté, de la sagacité, de l'adresse, de la constance. Mazarin sut admirablement, dans ces premiers moments de sa faveur naissante et mal assurée, céder et résister à propos, faire assez de sacrifices pour avoir le droit de n'en pas trop faire, s'étudiant à ne jamais blesser la reine, et travaillant sans cesse à l'éclairer, à faire naître insensiblement en elle d'autres sentiments, d'autres pensées, se confiant dans le temps, son grand allié, comme il l'appelait, comptant particulièrement sur les fautes de ses adversaires, ménageant tout le monde, ne désespérant personne, et entourant madame de Chevreuse elle-même de soins et d'hommages, sans se faire illusion sur ses sentiments. Elle, de son côté, le payait de la même monnaie. La Rochefoucauld dit que, dans ces premiers, temps madame de Chevreuse et Mazarin étaient en coquetterie l'un avec l'autre. Madame de Chevreuse, qui avait toujours mêlé la galanterie à la politique, essaya, à ce qu'il paraît, le pouvoir de ses charmes sur le cardinal. Celui-ci ne manquait pas de lui prodiguer les paroles galantes, et « essayait même « quelquefois de lui faire croire qu'elle lui donnait de l'amour. » Ce sont les propres termes de La Rochefoucauld[2]. D'autres femmes aussi n'auraient pas été fâchées de plaire un peu au premier ministre, entre autres la princesse de Guéméné, qui passait pour la plus grande beauté de la cour de France, et n'était pas d'une humeur farouche. Elle et son mari étaient favorables à Mazarin[3], malgré tous les efforts de madame de Montbazon sa belle-mère et de madame de Chevreuse sa belle-sœur. On pense bien que Mazarin soignait fort madame de Guéméné et ne se faisait pas faute de lui adresser mille compliments comme à madame de Chevreuse, mais il n'allait pas plus loin, et les deux belles dames ne savaient trop que penser de tant de compliments et de tant de réserve. En badinant, elles se demandaient quelquefois à qui des deux il en voulait, et, comme il n'avançait pas, tout en continuant ses protestations galantes, « ces dames, dit Mazarin, en concluent que « je suis impuissant[4]. »

[1] Ier carnet, p. 112 : « Matrimonii di Cheverosa e La Valetta con li due figlii di « Vandomo, quello di Nemours essendo fatto. S. M. dovrà avvertire all' unione di « tanti grandi insieme, e si assicuri che non avranno mai altro oggetto che il pro- « prio interesse. » — [2] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 383. — [3] Voyez notre quatrième article, novembre 1854. — [4] IIIe carnet p. 39 : « Bautru m' ha fatto molte

Ce jeu dura quelque temps, mais le naturel finit par l'emporter sur la politique. Madame de Chevreuse s'impatienta de n'obtenir que des paroles, et presque rien de sérieux et d'effectif pour Châteauneuf[1], pour La Rochefoucauld, pour les Vendôme. Elle reconnut que ces perpétuels retardements étaient autant d'artifices du cardinal et qu'elle était sa dupe; elle se plaignit, et commença à se permettre des mots piquants et moqueurs. C'étaient des armes qu'elle fournissait à Mazarin contre elle-même. Il fit sentir à la reine que madame de Chevreuse la voulait gouverner, qu'elle avait changé de masque et non de caractère, qu'elle était toujours la personne passionnée et remuante qui, avec tout son esprit et son dévouement, n'avait jamais fait que du mal à la reine, et n'était capable que de perdre les autres et de se perdre elle-même. Peu à peu, de sourde et cachée qu'elle était, la guerre entre eux se déclara de plus en plus. La Rochefoucauld a peint admirablement le commencement et les progrès de cette lutte curieuse[2]. Les carnets de Mazarin l'éclairent d'un jour tout nouveau, et relèvent infiniment madame de Chevreuse en faisant voir à quel point Mazarin la redoutait.

Partout Mazarin considère madame de Chevreuse comme le véritable chef du parti des Importants. « C'est madame de Chevreuse, dit-il, qui

« istanze perche gli dicessi chi stimavo più della dama (madame de Chevreuse) o la « principessa di Ghimené, e mi ha confessato che questa l'haveva pregato di riconos- « cerlo. Mi ha detto che si esamina la mia vita, e si conclude che io sia impotente. » — [1] Il avait eu la charge de chancelier des ordres du roi, dès 1611, sur la démission qu'en avait donnée en sa faveur son père Guillaume de L'Aubespine. Il l'avait perdue en 1633; on la lui rendit au mois d'août 1643, avec le gouvernement de Touraine, qu'il avait aussi autrefois possédé, et qui, étant devenu vacant par la mort du marquis de Gesvres, tué à Thionville, fut donné ou plutôt restitué à Châteauneuf. IIe carnet de Mazarin, p. 22 : « Briena (Brienne) ha detto al maresciallo d'Estrées « che andava a visitar Chatonof, e per ordine della regina offrirgli l'ordine e il go- « verno di Turena. » *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 30 août 1643 : « On lui dit que M. le « chancelier avait rendu à M. de Chateauneuf les sceaux de l'ordre. » *Lettres françoises de Mazarin*, lettre du 13 août 1643 : Mazarin annonce à Châteauneuf que la reine lui rend le gouvernement de Touraine, et autre lettre du 2 janvier 1644 à *M. le comte de Châteauneuf, conseiller du roi en ses conseils, chancelier en ses conseils et gouverneur de Touraine*, fol. 149, verso : « Je n'ay pas eu beaucoup de peine à servir « M. le commandeur de Jars auprès de la reyne, et l'abbaye qu'elle lui a donnée « est bien plus un effet de sa bonté que de mes offices. Je vous diray néantmoins que « la satisfaction que j'ay eue de ce que j'y ay contribué pour la considération de son « mérite, s'augmente infiniment par la part que vous me tesmoignez d'y prendre. Je « serey heureux de rencontrer d'autres occasions où je vous puisse tesmoigner que « tous vos intérêts me sont chers, et que c'est avec une véritable passion que je « suis, etc. » — [2] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, p. 384, etc.

« les anime tous.[1] » — « Elle s'applique à fortifier le parti des Vendôme; « elle tâche d'acquérir la maison de Lorraine; elle a déjà gagné le duc « de Guise, et par lui elle s'efforce de m'enlever le duc d'Elbeuf[2]. » — « Elle voit très-clair en toutes choses; elle a fort bien deviné que c'est « moi qui en secret agis auprès de la reine pour l'empêcher de rendre au « duc de Vendôme le gouvernement de la Bretagne. Elle l'a dit à son père, « le duc de Montbazon, et à Montaigu[3]. » — « Elle se brouille avec Mon- « taigu lui-même, parce qu'il fait obstacle à Châteauneuf en soutenant « le garde des sceaux Séguier[4]. » — « Madame de Chevreuse ne se dé- « courage pas. Elle dit que les affaires de Châteauneuf ne sont pas du « tout désespérées, et elle ne demande que trois mois pour faire voir « ce qu'elle peut. Elle supplie les Vendôme de prendre patience, et « les soutient en leur promettant bientôt un changement de scène[5]. » — « Madame de Chevreuse espère toujours me faire renvoyer. La « raison qu'elle en donne, c'est que, quand la reine lui a refusé de « mettre Châteauneuf à la tête du gouvernement, elle a dit qu'elle ne « pouvait le faire présentement, et qu'il fallait avoir égard à moi; d'où « madame de Chevreuse a conclu que la reine avait beaucoup d'es- « time et d'affection pour Châteauneuf, et que, quand je ne serai plus là, « la place est assurée à son ami. De là leurs espérances et les illusions « dont ils se nourrissent[6]. » — « L'art de madame de Chevreuse et des « Importants, c'est de faire en sorte que la reine n'entende que des « discours favorables à leur parti et dirigés contre moi, et de lui rendre « suspect quiconque ne leur appartient pas et me témoigne quelque af- « fection[7]. » — « Madame de Chevreuse et ses amis publient que bientôt

[1] IIe carnet, p. 65 : « Que mad. Chev. li anima todos. » — [2] *Ibid.* p. 68 : « Aze « la dama grandes diligentias per fortificar el partido de Vandomos. Ha ganado el « duque de Guisa que azido (?) mediator per el ajustamiento con el duque d'Elbeuf. » — [3] *Ibid.* p. 75 : « Que io ablava in secreto a la reyna per obligarla a no azer nade « del guvierno de Bretaña. » — [4] *Ibid.* p. 75 : « A ablado contra Montegu por que « serbi el cancellier. » — [5] IIIe carnet, p. 11 : « che la Dama haveva detto che non « era disperato il negotio di Chatoneu, che dimandava tre mesi per far vedere quello « poteva. Cosi ha detto alli Vandomi, predicandogli ad haver pazienza perche ve- « drebbero cambiamento di scena. » — [6] *Ibid.* p. 25 : « La ragione per la quale « crede la Dama et altri di poter farmi retirare è che S. M. nella ricusatione di « Chatoneu ha detto che non poteva presentemente metterlo appresso la sua per- « sona, e che qualche rispetto l'impediva; dà che concludono che il mio ne sia « cagione, e dicendo la Dama di esser certa che S. M. ha gran stima et affettione « per il suddetto, spera che, quando si potrà disfar di me, il luogo sarà certo all' « altro, et ogni uno si lusinga in questo massimamente. » — [7] *Ibid.* p. 19 : « La « Dama, Jacinto (Beaufort) y todos los Importantes no piensan a otra cosa che a « sitiar la reyna de maniera che no puede ablar un nadie que no le tenga discursos

« la reine appellera Châteauneuf, et par là ils abusent tout le monde et « portent ceux qui songent à leur avenir à l'aller voir et à rechercher son « amitié. On excuse la reine du retard qu'elle met à lui donner ma place, « en disant qu'elle a encore besoin de moi pendant quelque temps[1]. » — « On me dit que madame de Chevreuse dirige en secret madame de « Vendôme (sainte personne qui avait du crédit sur le parti dévot, les « évêques et les couvents), et lui donne des instructions, afin qu'elle « ne se trompe pas, et que toutes les machines employées contre moi « aillent bien à leur but[2]. »

Ce dernier passage prouve que madame de Chevreuse, sans être dévote le moins du monde, savait fort bien se servir du parti dévot, qui était très-puissant sur l'esprit de la reine, et, comme nous l'avons dit[3], donnait à Mazarin de continuels soucis.

Madame de Chevreuse l'inquiétait aussi beaucoup d'un autre côté. La plus grande difficulté que rencontrait Mazarin était de faire comprendre à la reine Anne, sœur du roi d'Espagne, et d'une dévotion toute espagnole, qu'il fallait, malgré tous les engagements qu'elle avait tant de fois contractés, malgré toutes les instances de la cour de Rome et malgré celles des chefs de l'épiscopat, continuer l'alliance avec les protestants d'Allemagne et avec la Hollande, et persister à ne vouloir qu'une paix générale où nos alliés trouveraient leur compte ainsi que nous, tandis qu'on répétait continuellement à la reine qu'on pouvait faire une paix particulière, et traiter séparément avec l'Espagne à des conditions très-convenables, que par là on ferait cesser le scandale d'une guerre déplorable entre le roi très-chrétien et le roi catholique, et qu'on procurerait à la France un soulagement dont elle avait grand besoin. C'était là la politique de l'ancien parti de la reine. Elle était au moins spécieuse, et comptait de nombreux partisans parmi les hommes les plus éclairés et les plus attachés à l'intérêt de leur pays. Mazarin, disciple et héritier de Richelieu, avait des pensées plus hautes, que nous avons exposées[4], mais qu'il n'était pas aisé de persuader à Anne d'Autriche. Il y parvint peu à peu, grâce à des efforts sans cesse renouvelés et ménagés avec

« conformes en favor de su caballa contra my, mettiendole mas sospechos de todos « los que no fueren unidos a ellos, etc. » — [1] IIIe carnet, p. 29 : « La Dama et altri « pubblicano che trà poco la regina si servirà di Chatoneu, e cosi ingannano ogni « uno et obbligano a visitarlo e ricercare la sua amicizia. Scusano la regina della tar- « danza in chiamarlo soprà la necessità che (ha) di servirsi di me per un poco. » — [2] *Ibid.* p. 44 : « Dicen me que la Dama dava istructiones à la de Vendomo, para « que las maquinas que se tzieren (?) contra my sean bien conducidas. » — [3] Sixième article, janvier 1855. — [4] Voyez le premier article.

un art infini, grâce surtout aux victoires du duc d'Enghien, car, en toutes choses, c'est un avocat bien éloquent et bien persuasif que le succès. Cependant la reine demeura assez longtemps indécise, et on voit, dans les carnets de Mazarin, pendant la fin de mai, le mois de juin et celui de juillet, que le principal objet du cardinal est de porter la régente à ne point abandonner ses alliés et à soutenir fortement la guerre. Madame de Chevreuse, avec Châteauneuf, défendait la vieille politique du parti, et faisait mille intrigues pour y ramener Anne d'Autriche : « Madame de Chevreuse, dit Mazarin, fait dire de tous côtés à la reine « que je ne veux pas la paix, que j'ai les mêmes maximes que le cardi- « nal de Richelieu, qu'il est nécessaire et qu'il est facile de faire une paix « particulière[1]. » Il s'élève plusieurs fois contre les dangers d'un pareil arrangement, qui eût rendu inutiles les sacrifices de la France pendant tant d'années : « Madame de Chevreuse, s'écrie-t-il, veut ruiner la « France[2]! » Il savait que, liée intimement avec Monsieur, son ancien complice dans toutes les conspirations ourdies contre Richelieu, elle l'avait séduit à l'idée d'une paix particulière en lui faisant espérer pour sa fille, Mademoiselle, un mariage avec l'archiduc, qui lui aurait apporté le gouvernement des Pays-Bas[3]. Il savait qu'elle avait gardé tout son crédit sur le duc de Lorraine, et le maréchal de l'Hôpital, qui commandait de ce côté, lui faisait dire de se défier de toutes les protestations du duc Charles, parce qu'il appartenait entièrement à madame de Chevreuse[4]. Il savait enfin qu'elle se vantait de pouvoir faire promptement la paix au moyen de la reine d'Espagne dont elle disposait[5]. Aussi supplie-t-il la reine Anne de repousser avec fermeté toutes les propositions de madame de Chevreuse, et de lui dire nettement qu'elle ne veut entendre à aucun arrangement particulier, qu'elle est décidée à ne pas se séparer de ses alliés, qu'elle souhaite une paix générale, que c'est pour cela qu'elle a envoyé à Munster des ministres qui traitent cette grande affaire, et qu'il est superflu de lui en parler davantage[6].

[1] IIIe carnet, p. 27 : (Un ami de madame de Chevreuse, dont le nom nous est indéchiffrable, fait dire à la reine) che io non voglio la pace, che ho le medesime massime « del cardinale, e che per mezzo della regina di Spagna, che ha credito, si puol con- « cludere prontamente una pace particolare. Il detto è tutto di madama di Cheverosa « che ha fatto giocar la mina nell' istesso tempo che ha parlato a S. M. nelli medesimi « termini. » — [2] *Ibid.* : « Questa donna vuol rovinar la Francia. » — [3] *Ibid.* : « Dice il S.A. « che il matrimonio di sua figlia si puol fare con l'Arciduca, e che S. M. inclinava « più a questo che a nessuno altro partito, dicendo che se le potrebbe dare la Fiandra « in governo. » — [4] *Ibid.* p. 55 : « M. del Ospital, che si prendi cura al duca di Lo- « rena, perche ingannerà, e farà molte caballe incerte, intendendosi intieramente con « madama di Cheverosa. » — [5] *Ibid.* p. 27. — [6] *Ibid.* p. 43 : « Sua M. diga con

Battue sur ces différents points, Madame de Chevreuse ne se tint pas pour vaincue. Voyant qu'elle avait inutilement employé l'insinuation, la flatterie, la ruse, et toutes les intrigues ordinaires des cours, cet esprit ferme et résolu, cette âme hardie n'hésita pas à recourir à d'autres moyens de succès, et elle songea de nouveau à quelqu'une de ces entreprises désespérées qui autrefois avaient été méditées contre Richelieu, et n'avaient échoué que par la faiblesse de Monsieur, et la fausse chevalerie du comte de Soissons, qui, tenant un jour le cardinal entre leurs mains, le laissèrent échapper[1]. Elle continua de faire agir le parti des saints, elle suivit ses trames politiques avec les chefs des Importants, et en même temps elle se rapprocha de la petite cabale dont nous avons parlé[2], composée d'hommes nourris dans les anciens complots, habitués et toujours prêts à des coups de main, qui jadis s'étaient proposés pour assassiner Richelieu, et que, dans un cas extrême, on pouvait lancer aussi contre Mazarin. Déjà nous les avons fait connaître d'après Retz et La Rochefoucauld. C'étaient le comte de Montrésor, le comte de Beaupuis, Saint-Ybar, Varicarville, Barrière, bien d'autres encore, esprits absurdes, cœurs intrépides, d'une fidélité sans bornes à leur cause et à leurs amis, professant les maximes les plus outrées, et une sorte de culte pour le malheureux de Thou, invoquant sans cesse la vieille Rome et Brutus, mêlant à tout cela des intrigues galantes, et s'exaltant dans leurs chimères par le désir de plaire aux dames. C'étaient eux qui s'étaient fait donner le nom d'*Importants* par leurs grands airs d'opposition au gouvernement, par leur affectation de capacité et de profondeur, et par leurs discours ténébreux. Leur chef favori était le duc de Beaufort, que nous avons fait connaître[3], personnage à peu près de la même étoffe, composé à la fois d'extravagant et d'artificieux, mais d'une grande apparence de loyauté et de bravoure, et se donnant surtout pour un homme d'exécution, d'ailleurs absolument gouverné par madame de Montbazon, la jeune belle-mère de madame de Chevreuse. L'ancienne maîtresse de Chalais n'eut pas de peine à acquérir cette petite faction; elle la caressa habilement, et, avec l'art d'une conspiratrice exercée, elle fomenta tout ce qu'il y avait en eux de faux honneur, de dévouement quintessencié et de courage extravagant. Mazarin, qui, comme Richelieu, avait une admirable police, averti des démarches de

« resolution a la Dama, quando le ablarà de la paz..... que aunque entenderà cosa « alguna en particular, siendo resuelta de trattar juntamente con los alliados de la « corona en l'assemblea che sia concertado per esto effetto. ». — [1] Retz, t. Ier, p. 22; et Montrésor, collect. Petitot, t. IV, p. 296. — [2] Voyez notre quatrième article, novembre 1854. — [3] Sur Beaufort, voyez notre quatrième article.

madame de Chevreuse, comprit le danger qu'il allait courir. Il connaissait trop l'audacieuse duchesse pour penser qu'elle reculerait devant aucun moyen, et qu'elle se liait sans dessein avec des hommes comme ceux-là. Il était parfaitement instruit de tout ce qui se passait et se disait dans leurs conciliabules : « Ils ne parlent entre eux, dit-il dans les « notes qu'il écrit pour la reine et pour lui-même, que de générosité et « de dévouement; ils répètent sans cesse qu'il faut savoir se perdre, et « c'est madame de Chevreuse qui les entretient et les unit dans ces « maximes si funestes à l'État[1]. » — « Saint-Ybar » (un de ceux qui, avec Montrésor et Varicarville, avaient proposé à Monsieur et au comte de Soissons de les défaire de Richelieu), » est vanté par madame de Che- « vreuse comme un héros[2]. » — « Campion, serviteur dévoué de la « dame, est arrivé à Paris[3]. » On verra bientôt quel homme c'était que Campion, ainsi que son frère, et ce qu'en voulait faire madame de Chevreuse. « Les plus grands ennemis que j'aie sont les Vendôme et madame « de Chevreuse, qui les anime tous. Elle dit que, si on ne prend pas la « résolution de se défaire de moi, les affaires n'iront pas bien, que les « grands seigneurs seront tout aussi asservis qu'auparavant, que mon « pouvoir auprès de la reine s'accroîtra toujours, et qu'il faut se hâter « avant que le duc d'Enghien ne revienne de l'armée[4]. » — « Le duc de « Retz (un des principaux Importants) cherche un appartement pour « madame de Chevreuse, où elle veut établir les frères Campion, et aller « voir en secret l'agent espagnol Sarmiento[5]. »

On ne pouvait être mieux informé, et le plan de madame de Chevreuse et des chefs des Importants se dessinait clairement aux yeux de Mazarin; ou bien, par leurs intrigues incessantes et habilement concertées auprès de la reine, lui faire abandonner un ministre pour lequel elle ne s'était pas encore hautement déclarée, ou traiter ce ministre comme de Luynes avait fait le maréchal d'Ancre, comme Montrésor, Barrière, Saint-Ybar, avaient voulu traiter Richelieu. La première par-

[1] IIe carnet, p. 70 : « No hacen otros discursos que de laura (?) y generosidad, y « si predica siempre que es menester perdierse... y liga todos la Dama in estas « maximas tam prejudiciales all'Estado. » — [2] *Ibid.* p. 83 : « Saint-Ibar portato dalla « Dama come un eroe. » — [3] IIIe carnet : « Visita de Campion affettionatissimo della « Dama. » — [4] *Ibid.* p. 24 : « Que los majores enemigos que yo tenia eran los Van- « domos et la Dama que li animava todos, diciendo que se no si teneria luogo la « resolution de deshacerse de my, los negotios (no) irian bien, los grandes serian « tan sujetos como antes, y yo siempre mas poderia con la reyna, y que era me- « nester darse prima antes que Anghien concluviesse. » — [5] *Ibid.* p. 25 : « Duca di « Res per comprare una isola per madama di Cheverosa dove vuol mettere Cam- « pioni et andarvi talvolta per vedere senza sospetto Sarmiento. »

tie du plan ne réussissant pas, on commençait à penser sérieusement à la seconde, et madame de Chevreuse, la forte tête du parti, proposait avec raison d'agir avant le retour du duc d'Enghien; car le duc à Paris couvrait Mazarin; il fallait donc profiter de son absence pour frapper le coup décisif. Le succès paraissait certain et même assez facile. On était sûr d'avoir pour soi le peuple, qui, épuisé par une longue guerre, et gémissant sous le poids des impôts, devait accueillir avec joie l'espérance de la paix. On comptait sur l'appui déclaré des parlements, brûlant de reprendre dans l'État l'importance que Richelieu leur avait enlevée, et que leur disputait Mazarin. On avait toutes les sympathies secrètes et même publiques de l'épiscopat, qui, avec Rome, détestait l'alliance protestante, et réclamait l'alliance espagnole. On ne pouvait douter du concours empressé de l'aristocratie, qui regrettait toujours sa vieille et turbulente indépendance, et dont les représentants les plus illustres, les Vendôme, les Guise, les Bouillon, les La Rochefoucauld, étaient ouvertement contraires à la domination d'un favori étranger, sans fortune, sans famille, et encore sans gloire. Les princes du sang eux-mêmes se résignaient à Mazarin plutôt qu'ils ne l'aimaient, Monsieur ne se piquait pas d'une grande fidélité à ses amis, et le politique prince de Condé y regarderait à deux fois avant de se brouiller avec les victorieux. Il caressait tous les partis et n'était attaché qu'à ses intérêts. Son fils ferait comme son père, et on le gagnerait en le comblant d'honneurs. Le lendemain, nulle résistance, et le jour même presque aucun obstacle. Les régiments italiens de Mazarin étaient à l'armée; il n'y avait guère de troupes à Paris que les régiments des gardes, dont presque tous les chefs, Chandenier, Guitaut, Tréville, La Châtre, étaient dévoués au parti. La reine elle-même n'avait pas encore renoncé à ses anciennes amitiés. Sa prudence même était mal interprétée. Comme elle voulait tout ménager et tout adoucir, elle donnait de bonnes paroles à tout le monde, et ces bonnes paroles étaient prises comme des encouragements tacites. Elle n'avait pas jusque-là montré une grande fermeté de caractère; on lui croyait bien quelque goût pour le cardinal; on ne soupçonnait pas la force toujours croissante d'un attachement de quelques mois. Enfin, si nous sommes parvenu à représenter sous des couleurs fidèles le véritable état des affaires dans les premiers temps de la régence d'Anne d'Autriche, les dispositions de tous les grands corps de l'État, et des principaux personnages de l'Église, de la magistrature, de l'armée et de la cour, on doit reconnaître que de toutes parts Mazarin était environné de périls. Au fond, il n'avait d'autre appui que son génie et l'amitié encore incertaine de la reine. Lui-

même il a le sentiment le plus vif de sa situation, et il le laisse paraître dans ses carnets et dans ses lettres.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ATHÈNES AUX XVe, XVIe ET XVIIe SIÈCLES, par M. le comte de Laborde, 2 vol. in-8°. Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

L'alliance entre la Porte et la France, en se perpétuant pendant le XVIe siècle, avait rendu de plus en plus fréquentes nos relations commerciales et nos missions diplomatiques dans les mers du Levant. Tous nos ambassadeurs, grâce à Dieu, n'étaient pas comme M. d'Aramont et son secrétaire, Jean Chesneau, absolument exempts de curiosité ; il y en eut qui, soit à l'aller, soit au retour, prirent l'idée de faire escale en Grèce, et, vers le milieu du XVIIe siècle, ce devint une sorte d'usage et comme une tradition de chancellerie que de rendre hommage, en passant, à cette patrie des lettres et des arts. Le premier qui lui paya tribut fut un conseiller du roi Louis XIII, Louis Deshayes, baron de Courmenin. En l'année 1630, allant à Constantinople, il s'arrêta quelque temps à Athènes, et, dans la relation de son voyage, imprimée en 1632 [2], il dit, en parlant du Parthénon : « Ce temple est « aussi entier et aussi peu offencé de l'injure du temps, comme s'il ve- « noit que d'être fait ; l'ordre et la structure en est admirable. »

Ce peu de mots n'est pas sans éloquence ; mais, ce qui vaut encore mieux, c'est le service que, quarante ans plus tard, un autre ambassadeur allait nous rendre, à propos du même monument. M. de Nointel ne se contenta pas de le décrire, il fit les choses en grand seigneur, et nous légua des dessins qui, tout imparfaits qu'ils sont, servent, depuis un demi-siècle, de texte inépuisable à la critique et à l'érudition.

Avant de dire un mot de ces dessins, n'oublions pas que, pendant

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 283. — [2] *Voiage de Levant, fait par le commandement du Roy*. A Paris, chez Adrien Taupicart, in-4°, 1632.

les quarante ans écoulés entre l'ambassade du baron de Courmenin et celle du marquis de Nointel, nos rapports avec la Grèce s'étaient encore multipliés et avaient pris un nouveau caractère. Ce n'étaient plus seulement quelques visites passagères de hauts et puissants personnages : des Français de plus modeste condition, des consuls et des religieux, s'étaient, dans l'intervalle, établis à Athènes. La création des consuls du Levant remonte aux premières années du siècle ; le consulat d'Athènes fut fondé de 1630 à 1640, et, à partir de ce moment, grâce à la France, l'Europe savante fut mise en possession d'un moyen d'information aussi sûr que commode, qui, depuis deux cents ans, ne lui a jamais fait défaut. La mission de nos consuls n'était assurément pas d'étudier et de décrire les antiquités grecques, mais ils s'en occupaient malgré eux ; de tous les produits du pays c'était le plus intéressant, et leur correspondance était pleine du récit de ces ruines qu'ils avaient constamment sous les yeux. Le premier qui exerça les fonctions de consul à Athènes était un sieur Giraud ; digne précurseur de l'excellent M. Fauvel, il s'était fait, comme lui, l'obligeant *cicerone* des voyageurs de toutes les nations.

Quant aux religieux venus de France, leur dévouement ne fut guère moins actif. Sans être de grands archéologues, ils n'en servirent pas moins la cause de l'archéologie. Ils avaient fait de leur couvent une sorte de lieu d'asile, où le respect de l'art et de l'antiquité était religieusement professé. C'est à eux qu'Athènes ou plutôt la France doit la conservation de ce charmant petit monument de Lysicrate, longtemps connu sous le nom de Lanterne de Démosthène. Le père Simon, l'un d'eux, l'avait acquis de ses deniers, en avait fait une propriété française, et, à ce titre, un ministre de France en Grèce a pu, en 1845, demander et obtenir que ce chef-d'œuvre, près de tomber en ruines, fût restauré aux dépens du crédit alloué aux monuments historiques de la France. Nos capucins d'Athènes [1], en même temps qu'ils sauvaient de précieux débris, cherchaient à les comprendre et à les expliquer. Pour l'instruction des voyageurs, ils avaient entrepris une topographie, ou plutôt une vue à vol d'oiseau, une sorte de panorama d'Athènes pris des bords de l'Ilissus. Ce plan, M. de Laborde nous le donne en *fac-simile ;* le travail en est naïf ; ce n'est plus l'œuvre de la fantaisie, comme les vues d'Athènes du xve siècle ; les monuments sont à peu près à leur place, seu-

[1] Les premiers missionnaires français établis à Athènes n'étaient pas des capucins, mais des jésuites. Ceux-ci, au bout de quelques années, en 1658, transportèrent leur mission à Négrepont, et furent remplacés à Athènes par les capucins dont nous parlons ici.

lement ils sont indiqués d'une façon sommaire et toute conventionnelle.

Pour trouver des documents vraiment sérieux et d'une valeur scientifique, il faut arriver à l'ambassade de M. de Nointel, ou plutôt à son voyage à Athènes, en 1674[1]. M. de Nointel était un homme instruit, nullement un savant; il avait fait adjoindre au personnel de l'ambassade deux peintres de profession, non pas en vue des monuments d'Athènes, mais pour faire dessiner les sites pittoresques, les meubles, les maisons, les costumes des pays qu'il allait parcourir; par bonheur il comprit la beauté du Parthénon et conçut la bonne pensée d'en faire copier toutes les sculptures. Il était temps; douze ans plus tard, la moitié de ces sculptures n'étaient plus que d'informes débris.

Des deux peintres qui l'accompagnaient, l'un, Rombaut Faidherbde, était né à Malines, en Flandre; élève d'Abraham Diepenbeck et de Jordaëns, on le disait habile à saisir la ressemblance; il avait la main prompte et la mémoire fidèle. La mort le surprit dans l'île de Naxos, avant d'arriver à Athènes. L'autre, élève de Lebrun et champenois de naissance, se nommait Jacques Carrey; c'est lui qui fit tout l'ouvrage. En moins d'un mois, il dessina aux deux crayons non-seulement les vingt-sept statues qui occupaient alors les deux frontons, mais les quatre-vingt-douze métopes[2] et toute la frise extérieure des murs de la *cella*, longue de plus de trois cents pieds. Installé dans l'Acropole, entre deux janissaires de l'ambassade chargés de le protéger, Carrey travailla sans relâche, jusqu'à risquer d'en perdre la vue. Il fallait aller vite; la permission de dessiner pouvait d'un moment à l'autre lui être retirée; c'était presque un miracle que de l'avoir obtenue. Jamais jusque-là les Turcs n'avaient souffert qu'on dessinât un de leurs monuments. Les capucins eux-mêmes n'avaient fait qu'en cachette leurs essais de panorama. Sans M. de Nointel, sans les présents qu'il prodigua, sans son titre d'ambassadeur d'un monarque alors tout-puissant, ces dessins n'auraient pas été faits.

Quelle en est la valeur? Comme œuvres d'art, on peut les critiquer. Ils sont faits de pratique; ils traduisent imparfaitement, sans rigoureuse exactitude, sans véritable intelligence, les lignes et l'esprit de ces incomparables modèles; mais les reproches qu'on peut faire aux dessins, doit-on les faire à l'artiste? Un maître plus habile eût-il mieux réussi? Lebrun lui-même, à la place de son élève, aurait-il interprété cette

[1] M. de Nointel avait quitté la France en 1670. — [2] Il n'y en a que trente-deux, celles du sud, dont les dessins se soient conservés.

sculpture beaucoup plus naïvement, en aurait-il serré de plus près les contours et mieux accusé l'accent? Nous en doutons; personne, en 1674, pas plus en Italie qu'en France, pas plus les maîtres que les disciples, n'était en mesure de faire ce travail comme on entendrait aujourd'hui qu'il fût fait. Ce n'était pas faute de talent, mais faute de comprendre et de tenir en suffisante estime un certain ordre de beautés. Un simple artiste du moyen âge, du XIIIe siècle surtout, se serait mieux tiré de cette épreuve, aurait fait ces dessins avec plus de conscience et de fidélité que le plus habile homme de la fin du XVIIe siècle. La différence est pourtant grande entre le style de Phidias et notre ancienne sculpture nationale, même des meilleurs temps; ce sont deux arts qui ont l'air de s'exclure, mais, au fond, que d'intimes rapports, que de points de contact, disons mieux, que d'analogies! N'est-ce pas même simplicité, même sobriété de lignes, même jet de draperies, même système, en un mot, bien que diversement appliqué? Or ce système est et sera toujours absolument inintelligible à ceux dont les yeux et la main sont façonnés aux conventions, aux habitudes, au savoir-faire académiques. Voilà pourquoi, du temps de Lebrun, la chose la plus rare et la plus impossible était de trouver un homme, même un homme de talent, qui sût faire autre chose qu'une copie banale, dès qu'il fallait sortir des patrons de l'école; un homme qui, devant les portails de Chartres ou de Reims, aussi bien qu'en présence des frontons du Parthénon, fût en état de reproduire ce qu'il voyait, simplement, sincèrement, sans corrections, sans additions, sans adoucir certains angles, sans faire onduler certaines lignes, sans rapprocher et confondre certains plans.

Ce qu'on peut reprocher à Carrey ce sont des fautes de ce genre; son tort est donc d'avoir été de son temps; son mérite d'avoir travaillé courageusement et lestement. Ses dessins, il est vrai, ne sont que des croquis, mais, pour la postérité et pour l'usage qu'elle devait en faire, mieux valaient de simples croquis comprenant près de trois cents figures, qu'un petit nombre de figures plus soigneusement dessinées. Il importe avant tout qu'un renseignement soit complet, et c'est à titre de renseignement, ce n'est pas comme œuvre d'art que ces dessins doivent être appréciés; leur valeur est toute archéologique. Si les sculptures du Parthénon avaient totalement péri sans qu'il en restât vestige, si, pour nous faire une idée de cet admirable style, nous en étions réduits aux croquis de Carrey, mieux vaudrait n'y pas jeter les yeux. Ce n'est pas cette lettre morte qui nous dirait comment sculptait Phidias. Le peu de mots qu'en ont écrit Cicéron, Pline et quelques

anciens, nous l'enseigneraient plutôt. Mais, dès qu'il s'agit, non pas de nous révéler le génie du sculpteur et le merveilleux mélange d'idéal et de vie répandu dans ses créations, dès qu'il est seulement question de nous aider à reconnaître les sujets qu'il a traités, la manière dont il les a conçus, le programme qu'il a voulu suivre, les dessins de Carrey sont des guides excellents. Ils seraient meilleurs encore, si les détails en étaient plus précis, plus nets, mieux indiqués; tels qu'ils sont, quels services n'ont-ils pas déjà rendus à ceux qui, comme Visconti, Brönstedt, Quatremère de Quincy, les ont pu consulter; quelles erreurs n'eussent-ils pas évitées à ceux qui, comme Stuart, ne les ont pas connus!

M. de Laborde ne pouvait manquer d'attacher aux dessins de Carrey une sérieuse importance. C'est la pièce capitale, la pierre angulaire de son œuvre; aussi, dans son *Parthénon*, les a-t-il tous reproduits sans exception, avec une exactitude scrupuleuse; on croit voir les originaux; ce sont les mêmes dimensions, le même trait à la sanguine, rehaussé d'un peu de crayon noir. Sa publication demeurât-elle interrompue, il n'aurait pas perdu sa peine, et mériterait bien de la science pour avoir ainsi répandu en Europe ces précieux documents, pour les avoir garantis de toute chance de destruction. Nous lui savons aussi beaucoup de gré d'avoir, dans les deux volumes dont nous parlons ici, raconté en grand détail l'histoire, nous dirions presque les aventures, de l'*album* de Carrey.

Il ne faut pas croire en effet que ces croquis nous soient arrivés sans encombre; que, prisés dès l'abord à leur valeur et soigneusement conservés, ils aient passé du cabinet de M. de Nointel ou des mains de ses héritiers dans un de nos dépôts publics, sous la garde et à la portée des artistes et des savants; non, ils devaient subir d'autres vicissitudes, et c'est un grand hasard que nous les possédions. Pendant plus de cent ans, on en perdit la trace[1]. La brillante ambassade de M. de

[1] Il faut pourtant que Montfaucon en ait eu connaissance vers 1706, époque où il amassait les matériaux de son *Antiquité expliquée*, puisqu'il publie dans son t. III, pl. 1, nos 3 et 4, deux des métopes du Parthénon (nos 19 et 21 des métopes du sud), en disant qu'*elles font partie du temple de Minerbe, que fit dessiner sur les lieux M. le marquis de Nointel*. Ces deux figures sont fort anciennes, ajoute Montfaucon, faites, à ce qu'on croit, du temps de Périclès, qui fit bâtir le Parthénon, ou temple de Minerve, d'où on les a tirées. M. de Laborde suppose que M. Bégon, qui devint, comme on va le voir, propriétaire des dessins de Carrey, avait communiqué ces deux métopes à Montfaucon. Il est extraordinaire que le savant archéologue n'ait pas puisé plus largement à cette source, du moment qu'elle lui était révélée.

Nointel ne s'était pas heureusement terminée; après neuf ans d'éclat et d'opulence, il fallut solder les comptes de ce luxe oriental, que Colbert avait approuvé et même conseillé, mais sous bénéfice d'inventaire, sans promettre d'en payer les frais. Le pauvre ambassadeur, trop fidèle à ses instructions, dut, à son retour en France, vendre ses terres et son marquisat, pour faire honneur aux engagements contractés à Constantinople pour le service du roi. Par-dessus le marché, le roi lui fit froide mine; ruiné et disgracié, le chagrin le saisit et il mourut bientôt, en 1685. Qu'étaient devenus ses dessins? les avait-il vendus dans sa détresse comme tant d'autres objets de prix? On ne sait, mais personne n'en entendit parler. Le comte de Caylus écrivait, en 1764, quatre-vingts ans après la mort de M. de Nointel, que, malgré toutes ses recherches, il ne lui avait pas été possible de retrouver ni les marbres, ni les mémoires, ni les dessins que ce ministre passait pour avoir rapportés. Ce ne fut qu'en 1797, quand on ne les cherchait plus, que ces dessins furent découverts dans le cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, derrière un rayon de volumes qu'on visitait rarement. Comment étaient-ils venus là? Une belle collection d'estampes, formée vers la fin du XVIIe siècle par un amateur distingué, Michel Bégon, intendant de la marine à Rochefort, fut acquise par Louis XV le 23 avril 1770, et réunie au cabinet de la Bibliothèque du roi. C'est dans cette collection que se trouvaient, sans qu'on le sût, les dessins de Carrey; on avait tout acquis en bloc. Au temps où M. de Nointel était en Orient, Bégon remplissait à Toulon les fonctions de trésorier de la marine; il dut s'établir des rapports entre l'ambassadeur et le trésorier, d'autant plus aisément que tous deux ils avaient le goût des collections. Au retour du marquis, Bégon dut voir son portefeuille; il dut remarquer les vues d'Athènes et les dessins du temple de Minerve; dès lors on comprend que, soit avant, soit après la mort de M. de Nointel, il n'ait pas manqué l'occasion d'en devenir possesseur.

Mais, une fois retrouvé, en 1797, cet important recueil fut-il apprécié sur-le-champ? Non; la découverte ne fit presque aucun bruit, et près de quinze années s'écoulèrent sans qu'on vît dans ces dessins une autorité authentique et le point de départ nécessaire de toutes les conjectures, de toutes les controverses scientifiques au sujet du Parthénon. C'est à M. Quatremère de Quincy qu'était réservé l'honneur de leur donner crédit; c'est lui qui, en 1811, les produisit dans le monde savant, en les appelant, pour ainsi dire, en témoignage contre une opinion, alors universelle, qui fixait à l'occident l'entrée antique du Parthénon. Détruit depuis cent vingt-cinq ans, le fronton occidental

était inconnu de tout le monde. Le savant antiquaire l'exhuma des dessins de Carrey, et prouva, sans contradiction possible, que la scène figurée dans ce fronton n'était pas la naissance de Minerve, mais bien la querelle de cette déesse et de Neptune se disputant l'Attique. Or, comme Pausanias dit positivement qu'on entrait au Parthénon en passant sous le fronton représentant la naissance de Minerve, tandis que, dans l'autre fronton, était figurée la querelle de Minerve et de Neptune, il s'ensuit que l'entrée n'était pas à l'occident; rien de plus clair et de plus incontestable. On s'était mépris jusque-là, faute d'avoir songé que, pour approprier le temple à leur usage, les chrétiens en avaient changé l'orientation; qu'ils avaient fait du pronaos une abside, et de l'opisthodome le vestibule de la nef. Cette observation si simple, qui, depuis deux cents ans, échappait, sur les lieux mêmes, à tous les voyageurs, la vue des dessins de Carrey l'avait d'emblée, et sans quitter Paris, suggérée à M. Quatremère. Aujourd'hui c'est une vérité, aussi bien établie et universellement admise, qu'elle était autrefois méconnue. Un tel succès n'est pas chose ordinaire en archéologie, et ces dessins n'auront pas la vertu de trancher tous les problèmes aussi victorieusement; mais ils ont déjà procuré à plus d'un autre savant plus d'une heureuse inspiration, et, comme, en ces matières, le dernier mot n'est jamais dit, ils seront longtemps consultés, et ne cesseront de rendre des services tant qu'on dissertera sur le Parthénon, c'est-à-dire tant qu'il y aura dans ce monde un reste de respect et de culte du beau[1].

[1] Ce recueil, destiné à rectifier tant d'erreurs, en contient une qui vaut la peine d'être signalée, ne fût-ce que comme indice des préjugés archéologiques encore régnants il y a soixante ans. Sur la première page, sur la feuille de garde, on lit ce titre : *Temple de Minerve, à Athènes,* BÂTI PAR ADRIEN. Les trois derniers mots, il est vrai, ont été biffés d'un trait d'encre plus récente, mais ils restent parfaitement lisibles. Est-ce en 1811, lorsqu'on a donné à ce volume in-f° sa reliure actuelle de maroquin rouge; est-ce antérieurement, avant que la collection Bégon fût réunie à la Bibliothèque du roi que ce titre a été écrit, nous ne saurions le dire; l'écriture paraît un peu moins ancienne que celle de la *note explicative des dessins*, qui vient après et qui doit être postérieure à la vente de 1770. A quelques années près, c'est dans le dernier tiers du dernier siècle que ces trois mots ont été tracés. Nous ne voulons pas dire que les antiquaires et les savants fussent alors assez peu avisés pour attribuer le Parthénon à Adrien, mais cette erreur répondait au sentiment général du public qui se mêlait de ces questions. Tout monument un peu considérable ne pouvait alors avoir été bâti par d'autres que les Romains.

Montfaucon se hasardait pourtant, nous l'avons vu plus haut, à faire remonter au temps de Périclès les sculptures du Parthénon dessinées par Carrey, mais il n'affirmait rien; c'était une conjecture contraire aux opinions reçues. Les voyageurs qui avaient vu les statues des deux frontons avant 1687, quand elles existaient

Il est temps d'en finir avec l'*album* de Carrey; aussi bien nous ferions supposer que M. de Laborde ne parle pas d'autre chose. La place qu'il lui accorde est grande et avec raison, mais son sujet exige qu'il raconte aussi les travaux de bien d'autres voyageurs qui, à la même époque que M. de Nointel, ont visité et décrit les monuments d'Athènes. Aucun d'eux malheureusement ne savait dessiner; c'est seulement dans leur récit qu'il faut chercher ce qu'ils ont vu, et, en pareille matière, le plus gros volume en dit moins qu'un bon coup de crayon bien donné! Il y a pourtant beaucoup d'observations utiles et parfois beaucoup de sagacité dans les voyages de Spon et de Wheler, dans la relation du père Babin et même dans la description du pseudonyme la Guilletière. M. de Laborde fait à chacun sa part avec une patience, un soin, un amour du détail, un besoin de tout savoir et de tout dire, qu'on ne peut nous demander ici. Nous serions pourtant bien tenté de le suivre dans les pages qu'il consacre à Spon et à son voyage. Il se plaît à venger de certains dédains un peu jeunes, ce médecin de Lyon qui s'était pris d'amour pour Athènes en lisant, annotant et publiant la piquante relation du père Babin[1], et qui, pour avoir débuté un peu tard dans la philologie, l'épigraphie et l'archéologie, n'en reste pas moins un homme fort distingué et l'auteur du premier voyage à Athènes vraiment digne de ce nom. C'est bien lui, et non son compagnon Wheler, qui est le voyageur original; M. de Laborde le prouve pertinemment en démêlant tout ce qui lui appartient, en signalant tous les jalons qu'il a plantés pour l'instruction des futurs voyageurs dans ces ruines, que la routine et l'ignorance avaient seules visitées jusque-là. Sans dissimuler ses erreurs, il lui tient compte de la sûreté et de la fermeté, alors toutes

encore, s'obstinaient tous à les attribuer à l'époque d'Adrien. Il y avait même deux figures dans lesquelles ils voulaient reconnaître cet empereur et Sabine son épouse.

Cette opinion s'était si bien enracinée, que, lorsque lord Elgin transporta à Londres les débris des statues du fronton oriental, on eut toutes les peines du monde à les faire reconnaître pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire pour des œuvres du temps de Phidias; il fallut qu'une longue et sérieuse controverse démontrât ce fait évident, et mît fin à la vieille manie de voir du Romain partout. — [1] Le père Babin, de la confrérie de Jésus, a écrit cette relation à Smyrne, en 1672; elle est adressée à l'abbé Pécoil, qui voyageait alors en Orient avec M. de Nointel. A son retour en France, l'abbé Pécoil vint s'établir à Lyon, et communiqua au médecin Spon, déjà grand amateur d'antiquités, la description d'Athènes, écrite par le père Babin. Ce récit naïf et animé enthousiasma le docteur lyonnais, il l'annota, et le publia en 1674, sous ce titre : *Relation de l'état présent de la ville d'Athènes*, un vol. in-12. Ce petit livre est devenu si rare, que M. de Laborde a eu des peines infinies à se le procurer; il l'a réimprimé dernièrement à part, en petit format; il le réimprime de nouveau dans les notes de l'ouvrage dont nous parlons.

nouvelles, de sa critique, et de la justesse avec laquelle il a déterminé la position de certains monuments, sans s'inquiéter des fausses traditions et des sornettes populaires dont il était environné. Toute cette appréciation de l'ouvrage de Spon est aussi riche en preuves que juste et bien déduite; mais c'est surtout à propos des écrits du prétendu la Guilletière et de ses querelles avec Spon, que M. de Laborde a donné libre carrière à son infatigable esprit de recherche.

Nous ne saurions nous lancer dans l'histoire de ce la Guilletière, elle nous mènerait trop loin, mais nous en dirons deux mots, en considération d'autres écrits de la même plume qui ont vu récemment le jour, et que nous trouvons dignes d'un sérieux intérêt[1]. Celui dont il s'agit est un volume in-12, imprimé à Paris en l'année 1675, sous ce titre: *Athènes ancienne et moderne* par le sieur de la Guilletière. L'auteur raconte jour par jour, et pour ainsi dire d'heure en heure, les particularités de ses pérégrinations. Il aborde au Pirée le 23 avril (1669), *qu'il n'estoit pas encore une heure après midy*, il décrit le Pirée, puis s'achemine vers Athènes, en côtoyant les longs murs, et, une fois dans la ville, il continue ses descriptions, donnant toujours la date de ses journées, et entrant, sur tout ce qu'il voit, dans de minutieux détails. Le livre était facilement écrit, il fut lu, trouvé agréable, les savants comme le public le prirent au sérieux. A ce même moment, Spon était à Venise, prêt à mettre à la voile pour l'Orient. L'*Athènes ancienne et moderne* lui fut envoyée par la poste, et il en fit, pendant la traversée, sa lecture assidue. Il n'avait pas le moindre doute sur la sincérité de l'auteur, et le prenait pour un confrère, pour un vrai voyageur comme lui; mais, quand il fut sur les lieux, son langage changea, la fraude était trop transparente; il déclara tout net que le sieur de la Guilletière n'avait pas vu les choses dont il parlait. Il disait vrai; non-seulement la Guilletière n'avait pas voyagé, mais il n'existait pas. Le livre était l'ouvrage d'un nommé George Guillet, lequel, pour ennoblir un peu son nom, se faisait appeler Guillet de Saint-Georges. Sans sortir de Paris et sans quitter sa chambre, il avait mis en œuvre quelques notes des capucins d'Athènes qu'on lui avait communiquées. Guillet, démasqué par Spon, n'en soutint pas moins la gageure, et s'entêta dans son roman; ne pouvant se défendre, il attaqua son adversaire, son *antiquaire médecin*, comme il affectait

[1] Nous voulons parler des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés d'après les manuscrits conservés à l'école impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevière, Paul Mantz et de Montaiglon. Deux volumes ont déjà paru chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

de l'appeler, et, à force de railleries, d'équivoques et de mauvaises raisons, il aggrava sa supercherie en cherchant à la déguiser.

Ce qui donne à cette polémique, dont M. de Laborde n'omet aucun détail, un intérêt particulier et presque de circonstance, c'est qu'elle était à peine éteinte lorsque, en 1682, on vit ce même Guillet, présenté par Lebrun, et nommé par Colbert, entrer comme historiographe à l'Académie de peinture et de sculpture. En cette qualité, il recueillit, pendant vingt-trois années, de curieux documents, et composa de nombreuses notices sur les principaux peintres et sculpteurs du XVIIe siècle ; notices inédites depuis cent cinquante ans, enfouies dans les archives de l'École des beaux-arts, presque à l'insu de l'école elle-même, et dont de jeunes et intelligents écrivains viennent heureusement d'entreprendre la publication[1].

Pendant le temps qu'il consacra au service de l'Académie, Guillet fut toujours entouré de l'estime et de la sympathie de ses confrères. Sa petite mésaventure n'avait déconsidéré que son livre, lequel, comme on doit croire, perdit toute autorité. Par bonheur, il n'y a rien de commun entre ses notices et ses prétendus voyages. Le contrôle des académiciens, devant lesquels il les lisait, nous en garantirait, au besoin, l'exactitude et la véracité. Ce serait, tout au plus, à propos des artistes dont la mort n'était pas toute récente, et dont la vie contenait des points douteux, qu'il pourrait être prudent de ne pas toujours prendre à la lettre, et sans y regarder, les assertions de l'historiographe ; il est des habitudes littéraires qui ne se perdent qu'avec la vie.

Revenons à Athènes. Cette passion de voir la Grèce et d'en parler, ces voyages, ces descriptions, aussi bien les fausses que les vraies, ces polémiques, ces controverses, ce mouvement littéraire et scientifique à propos d'Athènes et de l'antiquité, tout cela n'était né presque subitement, comme le remarque M. de Laborde, qu'à la faveur de la profonde paix qui, par extraordinaire, depuis douze ou quinze ans, depuis la capitulation de Candie, régnait dans l'Archipel. Mais le Grand-Turc et la république de Venise ne pouvaient faire longtemps bon ménage. Le moment approchait où la guerre allait se rallumer et chasser momentanément les Musulmans de leur conquête ; c'est dire que nous touchons à l'épilogue, au dénoûment du livre de M. de Laborde, à l'explosion de la bombe vénitienne qui devait couper en deux le chef-d'œuvre d'Ictinus. Cette fatale bombe, cette bombe justement maudite, l'auteur nous la fait attendre avec un art infini, pendant tout son second vo-

[1] Voir la note de la page précédente.

lume. Grâce au Parthénon, qui domine tout l'ouvrage, qui nous touche, nous émeut, dont nous voyons la chute en perspective, il nous fait accepter le récit, disons mieux, il écrit toute l'histoire de la guerre de Morée, des trois campagnes dirigées, de 1684 à 1687, par Morosini et Kœnigsmarck. Ce préambule, loin de nuire à l'effet, y ajoute plutôt. Et pourtant les détails abondent : l'érudition curieuse, anecdotique, ne tarissant jamais, qui se répandait tout à l'heure dans les récits moins sérieux de guerre de plume et de rivalités de voyage, on la retrouve ici. Rien n'échappe aux investigations de l'auteur ; l'organisation de l'armée vénitienne, de cette armée qui parle toutes les langues, le vénitien seul excepté ; les conventions passés avec les princes allemands ; les munitions, les vivres, l'équipement, la solde des soldats, il nous raconte tout : on le suit, il se fait lire, on lui sait gré de ce luxe de recherches ; on s'attache aux moindres phases de cette curieuse expédition, vrai jeu d'enfants auprès de nos modernes entreprises, mais conduite dans les mêmes climats, soumise à bien des conditions semblables, et, par là même, éveillant en nous le plus sympathique intérêt. Puis, lorsque, après ces longs détours, nous arrivons devant Athènes, lorsque, en face de l'Acropole, sur la colline du Musée, nous voyons dresser les batteries et braquer les mortiers, l'effet est saisissant. Quelques journées se passent ; les bombes et les boulets se croisent au hasard, les monuments semblent invulnérables. Les Turcs seront peut-être vainqueurs, mais un grand acte de barbarie ne sera pas commis ! Hélas non ! Dans la nuit du 25 au 26 septembre, un transfuge s'est glissé dans le camp des assiégeants, il leur apprend que l'ennemi tient ses poudres amoncelées sous les voûtes de marbre, derrière les splendides colonnes de ce temple, *aussi peu offencé de l'injure du temps que s'il venoit que d'être fait ;* c'est donc là, là seulement, qu'il faut jeter des bombes. Un lieutenant luneburgeois s'offre, dès qu'il fait jour, à pointer lui-même les mortiers, et, bientôt, une détonation terrible, une secousse épouvantable, apprend aux assiégeants que le pointeur a bien visé, et que le transfuge a dit vrai.

L'explosion fut si forte, que des débris du temple furent lancés jusque dans le camp de Kœnigsmarck. Les Turcs, sans munitions, capitulèrent, mais l'armée triomphante, à son entrée dans l'Acropole, ne trouva qu'un monceau de ruines encore fumantes. Les deux extrémités du monument, les deux frontons et quelques colonnes avaient pourtant résisté ; dans le fronton de l'occident, les statues, bien qu'ébranlées, s'étaient maintenues debout ; par malheur le vainqueur eut la fatale idée de s'en faire un trophée, de les envoyer à Venise. Ses soldats

les voulurent détacher sans précautions, sans échafauds; elles tombèrent en éclats sur le roc. Quand on pratique ces sortes de pillages, il faut au moins savoir s'y prendre : la maladresse est, dans ce cas, le comble de la barbarie. Et pourtant, peu s'en fallut qu'un acte encore plus sauvage ne couronnât celui-là. Les Vénitiens, vainqueurs, furent bientôt décimés par la peste; en face d'une armée dont les rangs grossissaient chaque jour, ils ne pouvaient conserver leur conquête; l'abandon en fut résolu. Mais fallait-il laisser la ville à l'ennemi? N'était-il pas militairement plus sage de la détruire, de raser ses murailles et même ses monuments, ces masses de pierres et de marbres, qui deviendraient bientôt autant de casemates? La destruction d'Athènes fut discutée, mise aux voix et adoptée dans un conseil de guerre tenu le 12 février 1688. Le temps et les bras manquèrent seuls pour qu'elle fût consommée.

C'est dans les archives vénitiennes que l'auteur a découvert la preuve de ce fait. Il cite les textes originaux, les lettres, les rapports, les procès-verbaux qui le constatent. On ne saurait donc s'étonner qu'en nous communiquant ces pièces et quelques autres qui ne valent guère moins, telles qu'une lettre de Morosini, par exemple, racontant au sénat, le plus froidement du monde, que ses soldats viennent de mettre en pièces les marbres de Phidias, on ne saurait s'étonner, disons-nous, que M. de Laborde ne puisse contenir une vive indignation. Il s'est fait bien du vandalisme en ce monde, il s'en fera longtemps encore, mais le Parthénon, détruit en pleine civilisation, un tel chef-d'œuvre, mutilé dans un tel siècle et par de telles mains, ce n'est pas un méfait ordinaire; comment en parler de sang-froid? Si nous pouvions en accuser quelque séraskier fanatique, un barbare de nom comme de fait, le mal serait le même, on s'y résignerait mieux. Il n'y a pas jusqu'aux vingt et un siècles passés sur ce monument sans l'altérer ni le disjoindre, qui ne rendent plus impardonnable sa chute datant d'hier. Avoir franchi tant de périls, échappé à tant de naufrages, et sombrer dans le port! Aussi, nous garderons-nous d'adresser à M. de Laborde les reproches que nous lisions naguère dans une critique d'ailleurs bienveillante de son livre; non, il n'est pas trop exigeant, trop peu pénétré des nécessités de la guerre, trop amoureux de la conservation des monuments, trop sévère pour leurs destructeurs; nous adoptons, quant au fond, ses jugements et même ses colères; nos réserves, si nous en faisions, ne porteraient que sur la forme. Elle est parfois, ce nous semble, un peu trop véhémente pour la moyenne des lecteurs. Traiter les démolisseurs de *bourreaux*, parler de leurs *victimes*, inventer des

projets de médailles destinées à les flétrir, leur offrir, sous forme de dédicace, *l'hommage d'une profonde indignation*, c'est là, nous le craignons, dépasser un peu le but. Le public n'est ni archéologue, ni artiste, ni très-ami des monuments; ce ton tragique ne lui va pas. Il lui faut des réquisitoires plus simples. Les grands mots, en ces matières, prennent un air de lieu commun qui leur ôte tout crédit, surtout quand ils font disparate avec un style habituellement facile, clair et sans ambition. Le moyen le plus sûr de parler juste et de persuader, c'est de garder toujours son diapason, de ne jamais forcer la voix, même pour exprimer le blâme le plus énergique ou l'indignation la mieux sentie.

Heureusement, l'auteur peut, sans grands sacrifices, faire droit à ces observations. Quelques sourdines à quelques phrases ou même à quelques mots seulement, c'est tout ce qu'il nous faut. Reste une autre exigence qui nous tient plus au cœur : nous demandons un troisième volume, complément nécessaire de ceux-ci. Le cadre où l'auteur se renferme est un prétexte qu'il s'est donné pour nous laisser à mi-chemin; nous ne l'acceptons pas. Ce n'est pas à l'année 1687, au succès éphémère de l'expédition vénitienne que finit l'histoire d'Athènes; bientôt les Turcs vont rentrer dans la ville, et plus d'un siècle s'écoulera avant qu'ils en soient chassés cette fois pour toujours, du moins nous l'espérons. Dans ce long intervalle, que de choses à nous dire! que de voyages, que d'études, que de travaux, que de spoliations! M. de Laborde ne peut laisser à d'autres le soin d'en faire le récit; non qu'il n'y ait aujourd'hui tout un essaim de jeunes gens, doctes, prompts et hardis, tout prêts à nous parler du Parthénon et de l'Acropole. Une institution récente, née d'hier et déjà féconde, nous vaut cette abondance; il s'en est plus dit en ce genre, depuis quelques années, que dans tout un siècle d'autrefois. M. E. Burnouf, M. Beulé surtout. MM. Paccard et Desbuissons, dont les dessins valent des livres, ont chacun à leur façon, porté la lumière, la vie, la controverse, dans ces questions athéniennes; mais tous à un point de vue qui n'est nullement celui de M. de Laborde. A lui seul appartient donc de terminer sa tâche, et nous avons la confiance qu'il n'y manquera pas.

L. VITET.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

ALLEMAGNE.

Kurze sanskrit-grammatik zum Gebranch für Anfänger, von Theodor Benfey. Leipsick, 1855, grand in-8°, x-360. — Cette nouvelle grammaire de M. Théodore Benfey est un abrégé encore très-développé de la grammaire complète qu'il a publiée, voilà déjà quelques années. Il s'est attaché surtout dans ce second travail à ce qui regarde la flexion des mots, et il s'est moins arrêté à la formation des racines et des thèmes. Comme cet ouvrage est destiné aux commençants, un caractère un peu plus gros indique les parties indispensables, tandis que les explications et les remarques moins importantes sont imprimées en un texte plus fin. M. Théodore Benfey est un maître consommé, et les élèves qui débutent ne sauraient trouver un guide plus sûr dans leurs études.

ANGLETERRE.

The Bhagavad-Gitâ, or a discourse between Krishna and Arjuna on divine matters, a sanskrit philosophical poem, translated with copious notes, an introduction on sanskrit philosophy, and other matters, by J. Cockburn Thomson, member of the Asiatic Society of France, and of the Antiquarian Society of Normandy. Hertford, 1855, 1er volume, traduction anglaise, CXIX-155 pages; 2e volume, texte sanscrit, XII-92 pages. — Cette charmante édition de la Bhagavad-Guîtâ est dédiée à M. H. H. Wilson, dont M. Cockburn Thomson est un des élèves les plus distingués. Le titre indique assez tout ce qu'elle contient. Les notes qui accompagnent la traduction sont très-nombreuses. Le texte, qui remplit le second volume, est à peu près celui de M. Lassen; mais le nouvel éditeur a indiqué les leçons où il diffère de ses devanciers. Le travail de M. Cockburn Thomson est le plus développé dont la Bhagavad-Guîtâ ait été jusqu'à présent l'objet, et ce début d'un jeune savant mérite tous les encouragements des indianistes.

TABLE.

Pages.

Notice bibliographique sur Montaigne; Documents inédits, etc. (1er article de M. Villemain.) 397
Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, etc. (3e et dernier article de M. Biot.). 419
Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (11e article de M. Cousin.) 430
Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. (2e et dernier article de M. Vitet.) 447
Nouvelles littéraires 460

FIN DE LA TABLE.

Projection verticale et projection h

nt servi à l'observation du soleil leva

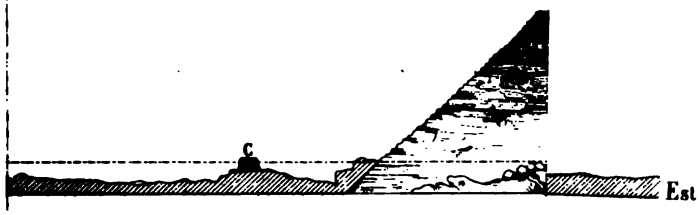

Pyramid

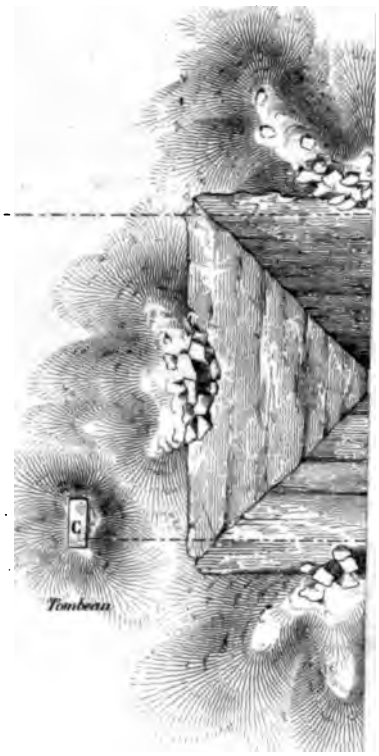

A A' *Station pour regarder le soleil levant sur le prolongement de la face boréale.*

B B' *Station pour regarder le soleil couchant sur le prolongement de la face boréale.*

C C' *Station pour regarder le soleil levant sur le prolongement de la face australe.*

D D' *Station pour regarder le soleil couchant sur le prolongement de la face australe.*

gypte, sur une ligne perpendiculaire

prises au-dessus du niveau moyen du Nil pendant les ba

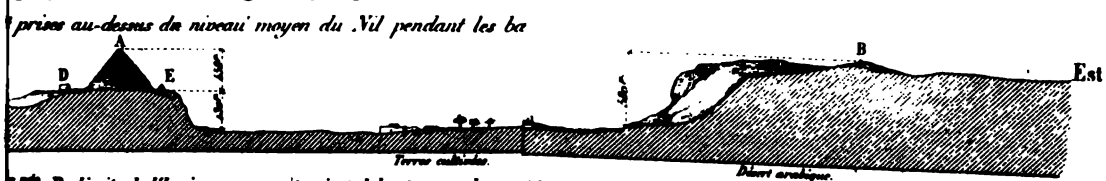

pde B, *limite de l'horizon apparent oriental, hauteur au-dessus tidental, en montant sur la pyramide et en observant le sommet* C, *par alignement,*
e, on estime qu'il est sensiblement de niveau avec l'assise moyenn

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1855.

Sur les restes de l'ancienne uranographie égyptienne, que l'on pourrait retrouver aujourd'hui chez les Arabes qui habitent l'intérieur de l'Égypte.

Un des éléments qu'il nous serait le plus nécessaire de posséder, pour reconnaître et interpréter avec sûreté, les notions d'astronomie que les Égyptiens ont pu inscrire sur leurs monuments, consigner dans leurs papyrus, ou fixer par des symboles religieux, c'est la connaissance des groupes d'étoiles entre lesquels ils avaient conventionnellement partagé le ciel, et auxquels ils avaient dû affecter des noms spéciaux. Malheureusement les écrivains grecs, poëtes, historiens, philosophes, même astronomes, appréciateurs dédaigneux d'un passé qu'ils appelaient barbare, ne nous fournissent sur ce point aucune lumière. Quoique s'accordant à reconnaître que l'astronomie leur est venue de la Chaldée et de l'Égypte, ils ne nous la présentent que sous les formes qu'ils lui ont données. Avant même qu'elle ait acquis chez eux le caractère d'une science mathématique, caractère qu'elle n'a pris que dans leurs mains, lorsqu'elle est encore bornée à la simple mention de groupes stellaires dont l'observation pouvait servir à régler les travaux agricoles, ou à diriger les navigateurs, ils nous la montrent déjà transportée dans les fictions grecques. Dès le temps d'Homère et d'Hésiode, les dénominations de ces groupes sont entièrement rapportées à leur mythologie. L'astérisme égyptien *chooa*, *les milliers*, est personnifié par les Pléiades filles d'Atlas; et le *Sahoa* égyptien est devenu le *puissant Orion*, que

guette l'Ourse, brillante métamorphose de la nymphe Callisto[1]. Plus tard, la zone circulaire du ciel, oblique à l'équateur, dans laquelle circulent le soleil et les planètes, est géométriquement définie, et partagée en constellations, dont les limites, encore vagues, sont désignées par des figures convenues d'animaux ou de personnages d'où elle reçoit le nom de zodiaque. On emprunte, ou l'on rattache ces emblèmes, aux fables grecques. Dans ces arrangements nouveaux, rendus depuis universels et impérissables, par l'emploi que le génie spéculatif de la Grèce a su en faire pour établir les lois abstraites et mathématiques des mouvements célestes, toute trace d'origine étrangère est oblitérée. De tant de renseignements précis, détaillés, que les Grecs devaient avoir sur l'astronomie égyptienne, quand ils se la sont ainsi appropriée, un seul nous est occasionnellement parvenu, préservé de l'oubli par son importance physique. C'est l'identification assurée, indubitable, du Sirius grec, avec le Sothis égyptien. Remonter de cet indice isolé, unique, à toute l'uranographie égyptienne, c'est un hasardeux problème; d'autant que là, plus encore que chez les Grecs, il est fort à croire qu'il a dû survenir avec le temps, des changements considérables, dans les configurations conventionnelles de groupes stellaires, que les constructions mathématiques d'une science abstraite ne fixaient pas encore invariablement. Toutefois, on peut raisonnablement présumer que les plus apparents, et les plus naturellement définis, avaient dû être préservés de ces mutations par leurs applications usuelles, et par les rites que la religion y attachait. On a vu, dans ce qui précède, que nous avons déjà fait un pas dans cette voie, quand nous avons identifié, en toute certitude, le personnage symbolique *Sahou* avec la constellation de l'Orion grec, dont l'apparition matutinale s'est trouvée, dans tous les temps, avoir pour les habitants de l'Égypte, un rapport phénoménal d'une importance extrême, avec celle de Sirius ou Sothis. M. Mariette va m'offrir aujourd'hui l'occasion et le moyen, d'établir une autre identification astronomique, non moins assurée, et qui a été tout aussi durable. Ces découvertes isolées sont infiniment précieuses, parce qu'en multipliant les points de reconnaissance, elles en amènent d'autres, et suggèrent les études qu'il faut faire pour les étendre. C'est en effet à ce résultat que celle-ci va nous conduire.

Pour que l'on puisse avoir confiance dans les indications que M. Mariette m'a données, il est nécessaire que j'explique nettement de quelle

[1] Hésiode. *Opera et dies*, v. 383; *Iliade*, VIII, v. 486; *Odyssée*, v. 272, où le même passage relatif à Orion et à l'Ourse, est textuellement répété.

nature elles sont, et à quel titre je me propose de m'en prévaloir. M. Mariette est un explorateur d'antiquités intelligent et actif. Dessinateur habile, il a étudié avec l'instinct et le sentiment d'un artiste les monuments égyptiens de toutes les époques. Il s'est rendu familières les formes de l'écriture hiéroglyphique; il sait en reproduire avec fidélité les caractères, et appliquer aussi avec justesse les interprétations établies par les philologues qui ont continué la découverte de Champollion. D'ailleurs il ne s'est jamais occupé d'astronomie; et l'uranographie même lui a été jusqu'ici étrangère. Mais il a demeuré pendant quatre années dans les déserts de l'Égypte, uniquement entouré de Bédouins et de fellahs indigènes, qu'il employait, comme ouvriers au nombre de plusieurs centaines, à ses fouilles; vivant avec eux sous la tente; et, sans prétendre avoir une pratique classique de l'arabe littéraire, comprenant et parlant leur langage, comme s'il eût été un des leurs. Les voyageurs qui l'ont visité pendant ses travaux aux fouilles du Sphinx, du Sérapéum, ou dans son excursion astronomique aux pyramides, en font ce même récit; et tous se sont accordés à reconnaître la vérité des détails qu'il me racontait, en leur présence. Je les lui emprunte donc, en toute confiance, à ce titre unique de témoin sincère, non de savant ou d'érudit. Chez nous-mêmes, si l'on voulait avoir des renseignements exacts sur le patois et les usages des paysans bas bretons, ce serait à un curé de village, et non pas aux membres de l'Académie française, qu'on irait les demander.

M. Mariette m'a raconté une foule de traits, qui montrent à quel point les Arabes des déserts de l'Égypte sont experts dans les pratiques de l'astronomie primitive qui était celle de leurs ancêtres. Sans aucune notion de la science moderne, ne sachant ni lire ni écrire, n'ayant aucun usage des instruments astronomiques, pas même des montres, qui d'ailleurs seraient bientôt hors d'état de leur servir dans l'atmosphère poudreuse où ils vivent, le ciel, toujours étincelant au-dessus de leurs têtes, est la seule horloge qu'ils puissent consulter. Or, une pratique constante, guidée vraisemblablement par les traditions qui se sont conservées parmi eux d'âge en âge, les y a rendus si habiles, que, sans autre secours que leurs yeux, ils savent parfaitement régler leurs travaux, leurs repas, et tous les détails de leur vie : pendant le jour, par les hauteurs du soleil et la longueur des ombres; pendant la nuit par la hauteur de la lune, et les levers et les couchers des étoiles, ou des groupes d'étoiles, qui leur sont connus. Leur expérience dans ce genre de détermination est telle, que M. Mariette pouvait compter sans faute sur leur exactitude pour le réveiller à telle heure de la nuit

qu'il leur indiquait; et cela, avec autant, ou plus de sûreté, que s'il s'en était fié à sa montre, qu'il ne pouvait maintenir sans dérangement. Ces habitudes d'astronomie nomade, existantes encore aujourd'hui autour des pyramides, et dans ces déserts autrefois le siége d'un florissant empire, où elles faisaient partie de la religion, auraient pu devenir le sujet d'une étude archéologique très-instructive; car, par suite de l'isolement où sont demeurées les pauvres peuplades, dernier débris de cette société ancienne, on y retrouverait probablement beaucoup de dénominations, et de délimitations uranographiques, qu'un usage continuel a dû y perpétuer. On en verra tout à l'heure un exemple fort inattendu, qui m'a été fourni par les entretiens que j'ai eus avec M. Mariette depuis son retour; et nous regrettons tous deux, moi de ne m'être pas avisé d'appeler son attention sur ce genre de recherches, lui de ne s'y être pas préparé par la connaissance générale des constellations. Il se propose bien de ne pas l'omettre dans un autre voyage; et cela est fort désirable. L'astronomie scientifique, celle qui opère avec des lunettes et des instruments divisés, non-seulement n'est pas nécessaire pour un pareil travail, mais elle y serait plutôt nuisible. Car, ne définissant chaque étoile que par sa position absolue dans les constellations grecques, elle efface tous les rapports que l'astronomie des yeux établissait entre les groupes stellaires pour ses propres applications. Ainsi, dans les anciens temps, les Égyptiens avaient un intérêt tout spécial à saisir la première apparition matutinale de Sirius, qui leur annonçait le débordement du Nil. L'expérience n'avait pas manqué de leur apprendre, que le retour annuel de cette apparition si importante pour eux, était précédée par celle du groupe brillant d'étoiles qui composent l'Orion grec, dont la première que nous appelons α, et la dernière que nous nommons $\varkappa$, toutes deux très-belles, présageaient ce phénomène l'une un mois, l'autre quinze jours à l'avance[1]. Pour fixer cette relation par une image sensible, ils symbolisèrent Sirius sous l'emblème de la déesse Isis, et le groupe précurseur sous l'emblème d'un autre personnage divin, *Sahou*, courant en avant d'elle, les bras étendus, portant des deux mains ses étoiles extrêmes α et $\varkappa$, et lui montrant le chemin vers l'occident. La connexion phénoménale ainsi représentée figurativement, ne pouvait plus sortir de la mémoire. Aussi la voit-on reproduite sur les tableaux astronomiques de toutes les époques. Maintenant, transportons les mêmes astres dans l'astronomie abstraite des Grecs,

[1] Ces intervalles conviennent à l'époque du calendrier de Rhamsès VI d'où je les ai déduits. Dans d'autres temps leurs valeurs absolues ont été différentes, mais leur ordre de succession a toujours été le même.

qui est devenue la nôtre. Sirius y est défini individuellement par ses coordonnées géométriques, son ascension droite et sa déclinaison, ou sa longitude et sa latitude. Les étoiles de Sahou, réunies dans l'Orion grec, sont de même définies chacune isolément, par leurs coordonnées propres; et la connexion phénoménale, constatée dans l'astronomie primitive où elle était si importante, disparaît entièrement dans l'astronomie mathématique, où elle ne sert plus.

Les pratiques traditionnelles des Arabes dispersés dans les déserts de l'Égypte pourraient non-seulement nous découvrir beaucoup d'autres relations de ce genre, dont nous ne savons pas interpréter les symboles sur les monuments égyptiens; mais elles pourraient encore nous fournir beaucoup d'identifications isolées, qu'on y a désignées par des dénominations que nous ne savons pas appliquer aux grouppes stellaires qui y correspondent. Ce n'est pas dans les écrits des astronomes arabes du moyen âge que l'on peut espérer de retrouver ces notions anciennes. Albategni, Alfragan, Ibn-Iounis même, quoique Égyptien, sont des disciples et des continuateurs de Ptolémée. Sauf quelques dénominations individuelles qu'ils ont données à certaines étoiles, leur uranographie et leurs méthodes sont toutes grecques. Mais cette science est demeurée inconnue aux pauvres fellahs du désert. L'astronomie des yeux, la seule qu'ils pratiquent, était celle que leurs ancêtres appliquaient aux mêmes besoins, dans les mêmes lieux. Ce qu'ils en savent, ils doivent l'avoir hérité d'âge en âge, plutôt qu'inventé. Les mêmes groupes stellaires dont l'aspect les guide, servaient sans doute aussi à leurs aïeux, avec des circonscriptions conventionnelles peu différentes, et des noms figuratifs, reproduisant des idées pareilles. L'exploration de ce musée uranographique, conservé dans les souvenirs et dans les usages, pourrait être pour nous d'un grand prix.

Comme je m'entretenais avec M. Mariette de ce sujet de recherches, auquel nous regrettions que lui-même, et les autres voyageurs modernes n'eussent pas songé, il lui revint en mémoire un fait qui se trouvait précisément y avoir rapport. « En 1854, me dit-il, lorsque j'étais « dans le désert d'Abousir, faisant travailler aux fouilles du Sérapéum, « je me rappelle que, vers le mois d'août, les Arabes de mon campe- « ment, prenaient leur dernier repas à onze heures du soir, se réglant « pour cela sur le coucher d'une constellation très-brillante qu'ils appe- « laient Er-Regl, *la Jambe*, dont les étoiles les plus basses atteignaient « alors l'horizon. Je lui demandai s'il connaissait son nom moderne. « Non, répondit-il, mais je puis vous en donner la configuration, car je « l'ai parfaitement présente. » Il le fit, et je la reconnus à l'instant, sans

le lui dire. Mais comme il l'avait représentée dans une situation horizontale, je voulus, pour plus de sûreté, qu'il me la dessinât telle qu'on la voyait, quand elle atteignait l'horizon. Il se prêta à ce désir, sans plus hésiter, et me la figura telle que je la donne ici, dans toute la naïveté de son dessin fait à vue et de mémoire, en attribuant seulement aux diverses étoiles les lettres grecques, par lesquelles nous les désignons.

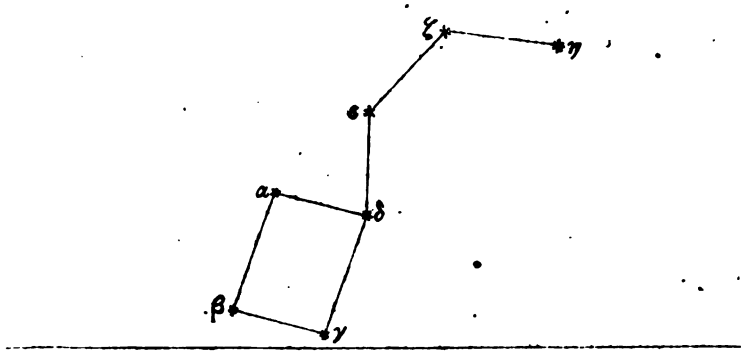

A ces traits on ne peut méconnaître la constellation que les Grecs ont appelée Ἄρκτος, Ursa, l'Ourse; et aussi, plus convenablement Ἅμαξα Plaustrum, le Chariot; les quatre étoiles du carré représentant la caisse, les trois autres le timon[1]. Chez nous le langage populaire en fait *le Chariot de David*. Mais on peut très-bien encore, l'assimiler à une *jambe* ou à une *cuisse* d'animal, dont les étoiles du carré figurent la portion la plus épaisse, les autres la plus mince. Telle est l'idée que s'en font aujourd'hui, en Égypte, les Arabes du désert, comme nous venons de le voir. Or c'est précisément sous cette même configuration que le *Rituel funéraire*, document qui s'est perpétué depuis une antiquité sans bornes, mentionne une constellation boréale, ayant ce même nom hiéroglyphique KHoPeSCH, que le texte désigne, comme *la Cuisse du ciel du nord*. Cette conformité de dénomination figurative, si particulière, appliquée aujourd'hui, comme anciennement, à une constellation située dans le nord du ciel, montre avec évidence, que ça a été dans tous les temps la même, la seule qui s'y prête, que l'on a pu vouloir ainsi désigner.

Toutefois, j'ai voulu en avoir une confirmation pour ainsi dire expé-

[1] Elle était déjà désignée par cet équivalent ἅμαξα du temps d'Homère. Voyez *Iliade*, VIII, v. 486, et *Odyssée*, V, v. 272.

rimentale. N'ayant rien découvert de cette identité à M. Mariette, je lui ai seulement promis de chercher à reconnaître la constellation qu'il m'avait désignée. Lui parti, j'ai adapté mon globe à pôles mobiles aux circonstances de son observation, en prenant pour époque de l'ajustement 1854, pour la latitude du lieu 30°, qui est celle de Memphis. Amenant alors la grande Ourse à l'horizon occidental, j'ai trouvé qu'elle s'y présentait, à peu de différence près, dans la position où son dessin l'avait mise; l'étoile β y arrivant la première, puis un peu après γ, et ensuite les autres successivement, à l'exception de α; de manière que, sauf celle-ci, la constellation finit par être totalement couchée; et, au mois d'août, la disparition de β et de γ, a lieu effectivement vers onze heures du soir. Tout cela s'accomplissait donc comme il me l'avait dit. Alors je lui ai annoncé que *je croyais* avoir trouvé sa constellation, en le priant de venir pour voir s'il pourrait la reconnaître. Lui venu, je lui ai tendu deux piéges. Je lui ai demandé si cette constellation se voyait dans le sud? — « Non, me dit-il, c'est au nord. » — Au nord même? — « Non, dans le nord-ouest; » ce qui est la vérité. M'étant ainsi assuré qu'il ne s'égarait pas dans ses assertions, je la lui ai montrée sur le globe, telle qu'elle s'y présente quand elle se couche; et telle qu'il l'avait figurée lui-même, ce qui nous a tous les deux convaincus de son identité. Quant à l'interprétation du caractère hiéroglyphique, laquelle est manifestée pour ainsi dire aux yeux par l'adjonction du symbole déterminatif, je m'en rapporte à Champollion d'abord, qui l'a présentée comme exemple dans plusieurs passages de sa grammaire et de son dictionnaire égyptien; puis à M. de Rougé qui a bien voulu m'en donner la démonstration philologique, dans une savante note que j'insère ici, avec son assentiment[1]. Au reste, toutes les personnes qui se sont

[1] Le mot *chopesch*, en hiéroglyphes, signifiait, dans la langue antique d'Égypte, au sens propre, *la cuisse*. Champollion a tiré ses preuves : 1° de l'énumération des membres de l'homme dans le *Rituel funéraire*; 2° de la scène, si fréquente dans les tombeaux, de dépècement des victimes. Sur l'homme qui porte le morceau d'honneur, la cuisse du bœuf, cette partie est toujours indiquée par le mot. Le déterminatif est la cuisse elle-même, ou, quelquefois, le déterminatif général des membres. Au sens figuré, *chopesch* signifie le cimeterre, sans doute à cause de sa forme, et, par métaphore, *le nerf, la force;* alors il prend le déterminatif générique. Le nom de la constellation doit donc se traduire *la cuisse*. En copte, les analogues ⲥϫⲟⲡⲥ et ⲥϫⲟⲃⲥ signifient *le bras;* mais on trouve aussi dans Zoëga ⲥϫⲟⲡⲥ, pour *les reins*.

* Voyez Champollion, *Dictionnaire*, p. 355.

appliquées à l'étude de la langue hiéroglyphique, sont unanimement d'accord sur ce point.

Le phénomène du coucher du Chariot, ou de la Cuisse, n'avait pas lieu à Memphis dans les temps très-anciens. Déjà, si l'on ajuste le globe à l'époque d'Antonin, pour laquelle Ptolémée a établi son catalogue, la dernière étoile du timon que nous désignons par η, atteint seule l'horizon sous cette latitude; et cela a lieu dans le méridien même. Plus anciennement toutes les sept restaient constamment au-dessus de l'horizon. Ainsi, quand on trouvera la *Cuisse du ciel du nord*, mentionnée dans le *Rituel funéraire*, ou sur les monuments pharaoniques, elle ne devra s'y trouver qu'à titre de constellation circompolaire, dont toutes les étoiles ne se couchent point.

C'est vraisemblablement elle que l'on a voulu figurer dans le médaillon de Denderah, sous la forme d'une longue jambe d'animal à pied fourchu, qui s'étend en ligne droite, non loin du centre, dans une direction oblique aux rayons menés de ce point. Si l'on compare cette figure, à l'ensemble des sept étoiles du Chariot, que j'ai marquées en projection sur le dessin du monument, pour l'époque que je lui ai attribuée, on voit que sa direction générale se rapproche assez de la leur; mais les dimensions absolues qu'on lui a données, sont si démesurément excessives, qu'aucune projection quelconque du ciel ne pourrait amener les sept étoiles de la constellation à s'y appliquer en position réelle; de sorte qu'elle ne peut avoir été placée là que comme un emblème qui la rappelait.

Lorsque je cherchai à reconstruire astronomiquement le médaillon de Denderah, en 1823[1], Champollion venait à peine de découvrir l'in-

C'est Champollion qui a indiqué le passage du *Rituel* où cette constellation est attribuée au ciel du nord. (Voy. le *Dict. hiéroglyphique*, page 355.)

Cette mention arrive là, dans le texte, d'une manière tout à fait incidente. Le passage explique ce que sont les quatre génies funéraires, fils d'Osiris. Voici le texte : Les chefs qui sont derrière Osiris, Amset, Hapi, Tioumantw, Kevahsennouw; ce sont :

nen	pou	nti	em-sa	p-chopesch	en pe	mechir
figuræ	illæ	quæ	post	crus	cœli	borealis

(Je n'ai aucun doute sur le sens du mot *nen*, qui signifie au propre, *forme, figure, ressemblance*, et qui s'applique aux constellations; je n'ai pas encore eu l'occasion d'en développer les preuves, mais elles sont complètes. *Note de M. de Rougé.*)

— [1] *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliquées aux monuments astronomiques trouvés en Égypte*, Paris, in-8°, 1833.

terprétation des cartouches royaux, et d'en conclure la signification de quelques caractères hiéroglyphiques. La lecture d'aucun texte égyptien n'avait été encore abordée; et je n'avais pour me guider dans ce problème, qu'une condition unique. C'était de trouver un système géométrique de projection du ciel, qui, en s'adaptant aux mesures absolues de longueurs et de distances angulaires, que j'avais prises avec grand soin, sur le médaillon même, amenât les étoiles appartenant aux douze signes du zodiaque grec, à venir se poser, le plus exactement possible, sur tous ceux de ces emblèmes, qui n'ont pas été représentés exceptionnellement, hors de leurs places propres, par quelque motif à nous inconnu. Que le tracé auquel je suis ainsi parvenu, satisfasse à cette condition dans son ensemble, on en peut juger par le fait même, puisque j'ai marqué sur le dessin de M. Gau, toutes les principales étoiles du ciel, dans les points où mon calcul les amenait. Cela m'a donné pour résultat général, que la représentation s'applique à l'époque où le lever vrai de Sirius sur l'horizon de Denderah, coïncidait avec le jour du solstice d'été; et j'ai signalé cette conséquence, sans savoir alors, le moins du monde, en quoi ce phénomène pouvait intéresser les Égyptiens. Nous le savons aujourd'hui; et l'intention de le rappeler étant prise pour donnée, toute la distribution du planisphère s'en conclut[1]. Mais on ne pouvait pas attendre du calcul moderne, qu'il

[1] Pour un pareil motif, le tracé aurait pu s'effectuer graphiquement, tel qu'il est, sans aucun calcul. Au chapitre III du livre VIII de l'*Almageste*, Ptolémée décrit la construction d'un globe céleste à pôles mobiles, établi sur les mêmes principes, et ayant les mêmes usages, que ceux qui nous servent aujourd'hui. Ajustez ces instruments à la latitude de Denderah; et, ayant amené Sirius à l'horizon oriental, faites tourner le colure mobile des solstices, jusqu'à ce que le point de l'écliptique qui s'y trouve compris, vienne se placer dans ce même horizon avec Sirius. Puis fixez le pôle de l'équateur dans la position où cette concordance a lieu. La sphère céleste se présentera alors, comme on la voyait à Denderah, quand le lever vrai de Sirius s'opérait au solstice d'été. Il ne s'agira plus que d'en faire un dessin plan, dont le pôle de l'équateur soit le centre. Pour cela tendez sur le globe des fils, qui, partant de ce pôle, aillent aboutir aux diverses étoiles que vous voudrez marquer dans votre dessin; et portez sur celui-ci, à partir d'un même centre, toutes les longueurs de ces fils, en leur conservant les mêmes intervalles équatoriaux que sur le globe. Vous reproduirez ainsi le planisphère circulaire de Denderah, tel qu'on l'a tracé.

La simplicité de cette construction graphique, tient à ce que les étoiles fixes conservent toujours leurs mêmes places relatives, à mesure que le pôle de l'équateur se déplace parmi elles, en vertu de la précession. Elle ne s'appliquerait pas à des astres qui ont un mouvement propre comme les planètes. Les positions antérieures de celles-ci n'auraient pu s'obtenir que par un calcul mathématique très-difficile, qui le serait même encore aujourd'hui; et il était inutile aux constructeurs

décelât des particularités purement symboliques. Or, de toutes celles de ce genre que le médaillon égyptien renferme, la vache couchée dans une barque, symbole d'Isis-Sothis, nous était seule intelligible. Rien ne nous indiquait, ni ne pouvait nous faire seulement soupçonner, la signification de cette longue jambe ou cuisse d'animal que l'on y a mise près du pôle. Je me bornai donc à faire remarquer que cette figure ne répondait, par sa position, qu'à de très-petites étoiles, dont nous composons aujourd'hui la girafe et la tête du lynx; de sorte qu'elle ne pouvait avoir été placée là qu'à titre d'ornement ou d'emblème. J'en disais autant de la grande figure d'hippopotame, que l'on a tracée du côté opposé du pôle ; et j'ajoutais page 91, que *ceux qui chercheraient à expliquer astronomiquement ces deux figures, se proposeraient une énigme sans mot.* J'en suis encore plus persuadé aujourd'hui.

J'ai dit plus haut que Champollion avait signalé et interprété correctement ce curieux passage du *Rituel funéraire*, qui désigne une certaine constellation égyptienne, sous la dénomination de *la Cuisse du ciel du nord*, ayant pour indice figuratif, une cuisse d'animal. M. Lepsius a fait le premier remarquer le rapport frappant de ce symbole hiéroglyphique, avec la configuration de la constellation du Chariot, ou de la grande Ourse grecque. Seulement, ne sachant pas que cette même dénomination uranographique, lui est encore aujourd'hui affectée par les Arabes du désert, il a voulu justifier l'identité, par des considérations de philologie très-savantes, dont toutefois, l'application astronomique prêterait à beaucoup de doutes. Quoi qu'il en soit, il reconnaît avec toute vraisemblance, la reproduction intentionnelle du même symbole figuratif, dans la longue jambe d'animal, que l'on voit tracée près du centre du planisphère de Denderah : *et effectivement*, ajoute-t-il, *sa position répond très-bien à la constellation de la grande Ourse, tandis que la figure d'hippopotame, que M. Biot prend pour la grande Ourse est située au côté opposé du pôle*[1].

Ce passage de M. Lepsius renferme deux assertions que je suis dans la nécessité de contredire.

La première c'est que la position de cette longue jambe d'animal

du dessin égyptien de s'y engager, pour rappeler un phénomène exclusivement propre à la sphère stellaire. De là je conclus que l'on chercherait vainement à reconnaître des symboles de planètes, *en positions réelles*, sur le médaillon circulaire de Denderah. Elles n'y sont nullement nécessaires; et, très-probablement, ceux qui l'ont construit, n'auraient pas été en état de déterminer par ce calcul, les places respectives qu'elles auraient dû y occuper. — [1] *Einleitung zur Chronologie der Egypter*, Berlin, 1848, page 184.

s'accorde *très-bien* avec celle de la grande Ourse. Non-seulement cet accord de position n'existe pas; mais il est de toute impossibilité. Que M. Lepsius essaye de construire une projection quelconque de la sphère céleste, qui amène les étoiles des signes zodiacaux sur les symboles qui les représentent, en faisant abstraction des trois qui ont été dérangés, avec intention, de leurs places naturelles. Jamais les étoiles de la grande Ourse ne viendront se projeter sur cette longue jambe. Sa position relative, ses dimensions, et la direction qu'on lui a donnée, y répugnent absolument. Si, comme je le crois avec lui, elle représente *la Cuisse du ciel du nord*, le *Khapesch* égyptien, ce ne peut être qu'à titre d'emblème figuratif, et nullement comme marquant le lieu réel de cette constellation.

La seconde assertion de M. Lepsius, c'est que, dans l'interprétation astronomique que j'ai donnée du planisphère de Denderah, j'aurais pris la figure monstrueuse de l'hippopotame pour la grande Ourse. Ceci est une méprise que M. Lepsius me prête, de sa pure grâce. Je pourrais invoquer à cet égard un alibi formel. Car, dans ma projection, depuis trente-deux ans publiée, les sept étoiles de la grande Ourse sont marquées individuellement à leurs vraies places, tout à fait en dehors de cette figure, et de l'autre côté du pôle, où elles doivent être en réalité. Mais comme une dénégation, quelque nette qu'elle soit, n'intéresse littérairement que celui qui la reçoit, et celui qui la donne, je crois qu'il sera plus satisfaisant, et plus profitable, que je rappelle ici l'opinion que je me suis formée, dès l'origine, sur ce singulier emblème, opinion à laquelle je ne trouve aujourd'hui rien à changer; la voici, textuellement telle que je l'ai exprimée à la page 87 de mon ouvrage.

« A juger de l'importance de cette figure (celle de l'hippopotame), « par l'étendue qu'elle occupe, on est naturellement porté à croire qu'elle « doit offrir l'emblème de quelque constellation remarquable. Cependant, la projection calculée ne fait tomber sur elle aucun groupe « pareil. Elle y place, il est vrai, une partie des étoiles du Dragon « (grec); mais cette coïncidence est seulement un phénomène d'espace, « sans aucun rapport avec la forme et les contours de la figure, rapports « que nous voyons observés avec tant de soin dans les autres emblèmes « où l'on a voulu réellement définir le lieu absolu, et la configuration « de certains groupes (stellaires), comme nous venons de le voir dans « les contours du petit Chacal placé près du pôle, et comme nous l'avons « déjà remarqué dans les deux figures qui contiennent les étoiles du « Scorpion et celles de Cassiopée. Ici, rien de pareil ne s'observe. Les « étoiles du Dragon qui viennent se placer dans l'espace que la figure

« occupe tombent indifféremment sur les diverses parties de son corps; « et, ce qui achève d'exclure l'intention de les réunir, comme constella- « tion, sur cette figure, c'est que la plus belle d'entre elles, α du Dragon, « en est nécessairement séparée par la nature de la projection, et ne « peut y être comprise, non plus que celles qui l'avoisinent; car elle « tombe dans le crochet de l'axe sur lequel le petit Chacal est appuyé. « Mais si cette grande figure (de l'hippopotame) ne marque pas un lieu « absolu, elle peut encore avoir été placée là comme l'emblème (sym- « bolique) de quelque constellation plus distante, comme le sont déjà « celles du Scorpion et du Cancer excentrique. Alors, les données posi- « tives nous manquant, il faut recourir à d'autres indices, et chercher, « par exemple, dans les convenances d'art, d'usage, ainsi que dans les « indications de la critique littéraire, l'application la plus vraisemblable « que nous puissions assigner à cette figure. Or, nous voyons d'abord « qu'elle est tournée de manière à regarder la constellation de la grande « Ourse; et même l'arme qu'elle tient à la main a sa pointe posée sur « les dernières étoiles dont nous composons aujourd'hui cette constella- « tion. Il serait donc possible qu'elle en fût l'emblème (symbolique). En « effet, Plutarque, dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*, dit textuellement que « la grande Ourse est appelée (par les Égyptiens), l'astre de Typhon, « comme Orion est appelé l'astre d'Horus, et Sirius l'étoile d'Isis[1]. Ail- « leurs, il ajoute que Typhon est représenté emblématiquement par un « hippopotame[2], que le fer lui est consacré, ou plutôt qu'il est con- « sidéré comme la substance même de ses os[3]. Or, la figure que nous « considérons ici est en effet celle d'un gros animal d'une forme analogue « à l'hippopotame, et elle tient dans ses mains un coutelas à pointe effilée, « qui semble devoir être une arme en fer. Tous ces accessoires con- « viennent donc très-bien à une représentation emblématique de Typhon « qui serait placée ici près de la constellation de la grande Ourse à la- « quelle il préside, comme le Cancer emblématique est placé près du « lieu astronomique du Cancer, et la Vache couchée, ou Isis, l'est près « de Sirius. Nous croyons donc pouvoir présenter cette interprétation « comme très-vraisemblable. Mais, pour les personnes auxquelles la « grande autorité de Plutarque paraîtrait établir démonstrativement la « nécessité d'un rapport plus intime, entre cette figure monstrueuse et « l'astre de Typhon, je crois utile de faire observer que ce rapport ne « saurait jamais être celui de superposition et de coïncidence. Car, non-

[1] Plut. Περὶ Ἴσιδος καὶ Ὀσίριδος, XXI. Page 418, éd. Reiske, Lipsiæ. — [2] *Ibid.* page 463. — [3] *Ibid.* page 480.

« seulement notre projection, confirmée dans toutes les parties du ciel, « place les étoiles de la grande Ourse ailleurs; mais, pour les ramener « astronomiquement sur l'espace qu'embrasse la grande figure d'hippo- « potame, c'est-à-dire entre le pôle de projection du monument et le « sagittaire, il faudrait ôter ce pôle du point où les mesures géométriques « nous l'ont fixé, et le porter à plus de 30° de là. D'où il est facile « de conclure que tout l'accord que nous avons reconnu, entre le « monument et la carte céleste théoriquement construite, se trouverait « entièrement détruit. »

Ailleurs, en combattant l'opinion de MM. Jollois et Devilliers qui avaient voulu placer la constellation de la grande Ourse, dans la figure d'hippopotame, je disais page 277 : « Même, en considérant les deux « Ourses seules, si l'on veut placer la petite dans l'image du petit Chacal, « comme MM. Jollois et Devilliers l'ont fait, et comme la projection « par développement nous à également conduit à le faire, il devient « impossible de mettre la grande Ourse dans la figure d'hippopotame qui « se trouve entre le Chacal et le Sagittaire, puisque la simple inspection « d'un globe céleste montre que la constellation de la grande Ourse est « située entre la petite Ourse et le Lion, précisément du côté opposé du « ciel. »

Après ces deux citations, j'ai lieu d'espérer que M. Lepsius sera complétement désabusé. Il ne croira plus que, dans mon interprétation du planisphère de Denderah, j'aurais pris la figure de l'hippopotame pour la grande Ourse, quand il reconnaîtra que j'ai combattu la possibilité de cette équivoque par des raisons péremptoires. Il faut qu'il ne m'ait pas lu, ou qu'il ne m'ait pas compris. Au reste, il n'y a pas à s'étonner, encore moins à se blesser, de ces malentendus. Dans les habitudes scientifiques et littéraires de notre temps, ces méprises mutuelles sont inévitables, lorsqu'il s'agit de questions mixtes, ne pouvant être traitées complétement et avec sûreté que par le concours, à un degré égal, de données et de connaissances diverses, que la routine de notre éducation actuelle sépare, et attribue presque exclusivement à des carrières différentes. Cette disjonction fait surtout obstacle à la juste interprétation des monuments figurés, qui renferment d'anciennes notions d'astronomie. Les géomètres et les astronomes praticiens, sont en général peu sensibles à la restitution de vieilles idées, qui ne peuvent ajouter rien à la science moderne. Les documents anciens sur lesquels on s'appuie, et dont on cherche à retrouver la signification précise, leur sont à peu près indifférents, ou inconnus; ils se soucient peu de peser des probabilités, d'apprécier des vraisemblances, dont les con-

séquences justes ou fausses, sont, pour eux, sans valeur. D'un autre côté, la généralité des érudits, ne comprenant qu'imparfaitement ou même pas du tout, les raisons mathématiques qui peuvent justifier les inductions qu'on leur présente, étant hors d'état d'en apprécier, par eux-mêmes, la force ou la faiblesse, il est tout simple qu'ils y aient peu de foi; et qu'ils mettent à un rang à peu près égal les bonnes et les mauvaises, surtout quand les conséquences qui en résultent, fussent-elles vraies en elles-mêmes et rigoureuses, vont à contredire, et à démontrer impossibles, les interprétations qu'ils se sont formées, d'après les idées plus vagues qui leur sont familières. Il est naturel qu'ils ne veuillent pas se laisser enchaîner à des conditions de géométrie ou de calcul, dont ils ne sentent pas la nécessité. De là il arrive que, pour traiter avec un succès avoué ces sortes de questions, il faut parlementer, tour à tour, dans deux camps, où le langage et la tactique de l'un, ont peu de crédit dans l'autre; et, quelque prudence qu'on y mette, c'est une tâche fort compromettante. J'en sais quelque chose. Mais une fois qu'on s'est risqué à l'entreprendre, on ne peut plus s'en dégager. La chasse aux idées anciennes a un attrait irrésistible. Il est si attachant d'en suivre la piste à travers les siècles, et de les débusquer des retraites mystérieuses où elles étaient cachées, qu'on se lance involontairement après elles dès qu'on en revoit de nouvelles traces, même quand on a bien juré de n'y plus revenir. *Experto crede.*

J. B. BIOT.

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

De Bichat par rapport à Bordeu.

— *De Bordeu et de sa théorie de la sensibilité.*

Nous avons vu Bichat par rapport à Buffon. Bichat a tiré de Buffon

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, p. 333 et suiv.

toute sa division de la vie en deux vies : la *vie animale* et la *vie organique*.

Nous allons voir Bichat par rapport à Bordeu. Il en a tiré toute sa théorie des *propriétés vitales*.

Pour bien juger Bichat sur ce dernier point, il faut commencer par voir ce qu'a été Bordeu.

Lorsque Bordeu présenta, en 1742, à la Faculté de médecine de Montpellier sa thèse physiologique sur la *Sensibilité en général*, — *De sensu generice considerato*, — il était à peine âgé de vingt ans; mais ce jeune auteur de vingt ans avait déjà ce tour d'esprit heureux, qui a reçu le nom d'*esprit philosophique* dans Voltaire et dans Montesquieu.

Trois systèmes régnaient alors dans l'école : celui des *esprits animaux*, qui touchait à son déclin, ou plutôt dont le déclin était déjà fort avancé; celui de Stahl, qui expliquait tout par l'*âme*, par l'*âme pensante*; et celui de Boërhaave, qui expliquait tout par le *mécanisme*. Que fait Bordeu? Il se moque des *esprits animaux*; il prouve facilement que l'*âme* ne gouverne point un corps qu'elle ne connaît pas; et, quant au *mécanisme* de Boërhaave, qu'il prend plus au sérieux, il le combat par des expériences.

1° *Des esprits animaux*. — Haller, encore fort jeune, et commentant son maître Boërhaave, n'avait pas craint de dire que l'opinion de ceux qui doutent des *esprits* était *somniantis animi crassissimus error*. « Ne faut-il « pas être bien convaincu de l'existence des esprits, s'écrie Bordeu, « pour avancer de pareils paradoxes, ou pour dire ainsi des injures à des « auteurs respectables[1]?

« On a soutenu à Montpellier, continue Bordeu, une thèse (cette « thèse est la sienne même) où l'on examinait les preuves qu'on donne « ordinairement sur l'existence des esprits; et il semble qu'on ait établi « qu'il n'y a aucune de ces preuves qui ne soit réduite au rang des pré- « somptions ou des conjectures[2]...

« D'ailleurs, ajoute-t-il, ceux qui admettent les esprits sont aussi em- « barrassés pour expliquer les fonctions des nerfs, que ceux qui ne les « admettent pas... En est-on plus avancé lorsqu'on a suivi les détails « infinis de Boërhaave et de ses commentateurs sur cette question? Ne « vaut-il pas mieux l'abandonner pour une bonne fois, et la mettre au « rang de ces questions ennuyeuses, par lesquelles les anciens commen- « çaient leurs physiologies? Ne profiterons-nous jamais des bévues de « ceux qui nous ont précédés[3]? »

2° *De l'âme*. — Des *esprits animaux*, Bordeu passe à l'*âme*.

[1] *Œuvres complètes de Bordeu*, t. I, p. 85. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* p. 87.

« Stahl a prétendu, dit-il, que l'âme dirige tous les mouvements du « corps, et qu'elle pourrait bien l'avoir arrangé lui-même : certains sym- « ptômes des maladies ne sont que la colère de l'âme, qui se prépare à « livrer bataille à la matière morbifique, et, si, comme il n'arrive que « trop, l'âme vient à faire quelque faute par mégarde ou même de propos « délibéré, ce sont les funestes suites du péché originel, qui font que « l'âme n'a pas toutes les qualités qu'il faut avoir pour diriger le corps et « le bien conduire[1].

« Si on demande d'où vient le mouvement du cœur, c'est l'âme qui « en est la cause, comme elle est celle de la nutrition, et comme elle « fait elle-même le choix des humeurs qu'elle sait envoyer à propos à « leur destination ; par exemple, lorsqu'elle envoie la salive à la bouche, « car M. Stahl s'est expliqué même sur cette question, et il a dit que « l'âme a le soin d'humecter la bouche lorsqu'il le faut[2]... »

Je m'arrête à ces citations : elles suffisent pour donner une idée de la manière, et, si je puis ainsi dire, du ton de Bordeu. Je dois seulement constater un fait, c'est qu'à compter de cette moquerie spirituelle et vive, les *esprits animaux* et l'*âme*, j'entends l'emploi mal entendu de l'*âme pensante*, n'ont plus reparu dans l'école.

3° *Du mécanisme de Boërhaave.* — Pour en finir avec le système des *esprits* et celui de l'*âme*, il avait suffi à Bordeu de quelques traits d'une ironie fine et judicieuse : pour venir à bout du *mécanisme* de Boërhaave, il lui fallait d'autres armes et un terrain plus sûr.

Bordeu le comprit très-bien ; et c'est alors que, se fiant au sentiment assuré qu'il a de ses forces, il entreprend cette longue et difficile suite d'expériences sur *l'action des glandes*, qui constitue son plus beau travail physiologique, comme ses études sur le *tissu muqueux* constituent son plus remarquable travail anatomique.

Quand on demandait à un partisan de Boërhaave quelle est la force qui fait sortir la salive des *parotides*, ou les larmes des *glandes lacrymales*, ou le suc pancréatique du *pancréas*, etc., etc., il répondait : *La compression des parties voisines ;* et il croyait avoir tout dit. Les *parotides* étaient comprimées par la mâchoire inférieure, les *glandes lacrymales* par le globe de l'œil, le *pancréas* par l'estomac, etc., etc.

Bordeu fait voir, non-seulement qu'à considérer les choses en elles-mêmes, il n'est aucune glande qui soit comprimée, mais encore qu'il n'en est aucune où, à considérer sa position particulière et déterminée, la compression ne soit impossible.

[1] *Œuvres complètes de Bordeu*, t. I, p. 203. — [2] *Ibid.*

On disait que la *parotide* se trouve comprimée quand la mâchoire inférieure s'abaisse ou que la bouche s'ouvre; et Bordeu fait voir que c'est précisément alors que l'espace compris entre les branches montantes de la mâchoire inférieure et la base du crâne, espace qui sert de loge à la parotide, est le plus grand[1]; et il ajoute, très-sensément: « Que la compression ne pourrait que nuire, au lieu d'aider[2]. »

On disait que les *glandes lacrymales* sont pressées par le globe de l'œil; et Bordeu fait voir qu'elles sont placées, ou, pour parler comme lui, *nichées* dans une cavité de l'orbite, à l'abri de toute compression[3].

On disait que le *pancréas* était comprimé par l'estomac; et Bordeu fait voir que l'estomac n'*appuie* pas même sur le *pancréas*[4].

Et, d'ailleurs, combien de glandes qui ne sont évidemment soumises à aucune compression, qui ne peuvent être soumises à aucune, qui sont isolées, libres, sur lesquelles rien ne porte et que rien ne gêne : les *reins*[5], le *foie*[6], les *mamelles*[7], les *organes générateurs*[8], etc.!

La *sécrétion* ne dépend donc pas de la *compression :* elle dépend d'une cause très-différente, et d'un ordre beaucoup plus élevé; et cette cause supérieure, cette cause générale et *la même* pour toutes les glandes[9],

[1] « La glande, disent les partisans de l'opinion que nous combattons, est dans « une cavité bornée par des os : cette cavité diminue, puisque la mâchoire est portée « vers la base du crâne, la glande est dans un pressoir presque totalement osseux; « il est donc nécessaire qu'elle soit exprimée : en faut-il davantage pour soutenir « l'opinion ordinaire.... Faites mouvoir la mâchoire inférieure, ouvrez la bouche : « qu'arrive-t-il? L'espace formé par les branches montantes de la mâchoire inférieure et par la base du crâne augmente au lieu de diminuer : la glande qui est « nichée dans cette fosse n'est donc pas dans un pressoir... » P. 54. — [2] « Nous « concluons qu'on ne peut pas soutenir que la parotide soit comprimée dans les « mouvements de la mâchoire, et que la compression pourrait nuire à la sécrétion « et à l'excrétion; de sorte qu'il faut surtout admirer comment cette glande est « placée merveilleusement entre des parties qui paraissent devoir la gêner, sans que « cependant elle soit comprimée. » P. 63. — [3] « La fossette, qui est creusée dans la « portion de la voûte orbitaire du frontal, et qu'on sent évidemment vers l'angle « externe de l'orbite, a été faite pour loger la glande qui se niche dans cette cavité. « . . . Cette glande n'a été nichée dans une cavité osseuse que pour n'être pas ex- « posée aux efforts des parties du voisinage... » P. 94. — [4] Est-il vrai que le ven- « tricule appuie sur le pancréas? Cela ne paraît pas possible... Plus le ventricule « se remplit, et plus il s'éloigne du pancréas... Le ventricule n'agit pas plus sur le « pancréas, lorsqu'il est plein que lorsqu'il est vide.... » P. 113. — [5] « Les reins « paraissent être de tous les corps glanduleux le plus en liberté... » P. 116. — [6] « Le « foie doit être regardé comme une glande de celles que nous avons appelées actives, « ou qui ont un mouvement particulier pour la sécrétion. » P. 179. — [7] P. 126. — [8] P. 121. — [9] On vient de voir que la compression, qui n'est réelle pour aucune, ne peut même être supposée que pour quelques-unes.

est l'*irritation*[1], l'*excitation*[2], et, pour dire tout d'un seul mot, la *sensibilité*[3] ou l'*action nerveuse*[4].

Ici Bordeu accumule les preuves, et les plus décisives, les plus frappantes.

« Lorsqu'on sent quelque bon mets, dit Bordeu, la salive vient à la « bouche[5]; » une émotion tendre ou pénible fait verser des larmes, il n'y a point là de compression survenue; les passions, l'imagination, augmentent ou suspendent toutes les sécrétions; la section d'un nerf supprime la sécrétion de la glande où il se rend[6], etc., etc.

Voilà donc tout un ordre de fonctions enlevées et soustraites au pur *mécanisme*, à la simple *compression physique*, et ramenées à la véritable et primitive source de toute fonction essentiellement vitale, à *l'action nerveuse*.

Bordeu pose une *sensibilité générale*, dont le fonds est le même pour toutes les parties, et puis il pose une *sensibilité propre* pour chaque organe. « Il y a, dit-il finement, dans chaque sensation particulière, une « espèce de sensation générale[7]. »

Mais ici même commence à paraître l'écueil, écueil presque inévitable, contre lequel devait bientôt se briser son système.

Je dis *presque inévitable* : il était bien difficile, en effet, qu'ayant sous la main toutes ces *sensibilités propres*, que Bordeu leur avait données, les physiologistes ne vinssent rapidement, et Bordeu tout le premier, à en abuser. La nouvelle physiologie, la physiologie de la *sensation*, expliqua tout par les *sensibilités propres*, à peu près comme, un siècle auparavant, Van-Helmont expliquait tout par les *petits archées*[8].

« La sécrétion, dit Bordeu, se réduit à une espèce de sensation[9]; « .... chaque nerf a son goût particulier[10]..... chaque glande a son

[1] « Concluons, en résumant tout ce que nous avons détaillé jusqu'ici, que la sé« crétion des glandes ne se fait pas, comme on l'avait avancé, par la compression « du corps glanduleux, mais par l'*action propre* de l'organe, action que certaines « circonstances augmentent, comme les *irritations*... » P. 144. — [2] « Les glandes « ont besoin d'être *réveillées* ou excitées pour agir.... » P. 145. — « Les organes « glanduleux doivent être *excités* pour agir... » P. 146. — [3] « La sécrétion se réduit « à une espèce de sensation ... » P. 163. — [4] « Les sécrétions dépendent de l'ac« tion des nerfs.... » P. 156. — [5] P. 131. — [6] « Les nerfs qui vont à une glande « étant coupés, la sécrétion de cette glande est suspendue.... » P. 156. — [7] P. 157. — [8] Indépendamment de *son grand archée*, Van-Helmont avait imaginé plusieurs *petits archées*, chargés chacun du soin d'un organe. Le cerveau, le foie, l'utérus, etc., avaient chacun leur *petit archée*. — [9] « La sécrétion se réduit à une espèce de sensa« tion : les parties propres à exciter telle sensation passeront, et les autres seront re« jetées; chaque glande, chaque orifice aura son *goût* particulier; tout ce qu'il y aura « d'étranger sera rejeté pour l'ordinaire. » P. 163. — [10] P. 164. « Les nerfs, *attentifs* et

« tact[1]. . . » Enfin, il va jusqu'à dire que « chaque organe est un *animal* « *dans l'animal : animal in animali*[2]. . . » abus de mots, ou, plus essentiellement encore, excès de doctrine qui justifie bien cette haute et sévère critique de M. Cuvier.

« On introduisit dans le langage une innovation qui, pendant long- « temps, a semblé faire de la physiologie, non-seulement la plus diffi- « cile, mais la plus mystérieuse de toutes les sciences. Cette innovation « consista à généraliser l'idée de sensibilité au point de donner ce nom « à toute coopération nerveuse accompagnée de mouvement, même « lorsque l'animal n'en avait aucune perception. On établit ainsi des « sensibilités organiques, des sensibilités locales, sur lesquelles on rai- « sonna, comme s'il s'était agi de la sensibilité ordinaire et générale. « L'estomac, le cœur, la matrice, selon ces physiologistes, sentirent et « voulurent; et chaque organe devint, à lui seul, une sorte de petit « animal, doué des facultés du grand[3]. »

II. — *De Bichat et de sa théorie des propriétés vitales.*

Je reprochais naguère[4] à Bichat de n'avoir pas cité Buffon à propos de la division de la *vie en deux vies*. Dans son *Traité d'anatomie générale*, publié deux ans après ses *Recherches sur la vie et la mort*, il cite tout à la fois, et par une sorte de compensation, Aristote, Buffon et Grimaud : Aristote, qui, je crois, n'a pas dit grand'chose sur cela, et Grimaud, qui n'a fait, comme Bichat, qu'emprunter à Buffon tout ce qu'il en a dit.

« J'ai cherché le plus possible, en classant les fonctions, à suivre, dit « Bichat, la marche tracée par la nature elle-même. J'ai posé, dans mon « ouvrage sur la vie et la mort, les fondements de cette classification, « que je suivais avant d'avoir publié celui-ci. Aristote, Buffon, etc., « avaient vu, dans l'homme, deux ordres de fonctions, l'un qui le met « en rapport avec les corps extérieurs, l'autre qui sert à le mouvoir. « Grimaud reproduisit cette idée, qui est aussi grande que vraie, dans « ses cours de physiologie et dans son mémoire sur la nutrition; mais,

« insensibles à tout ce qui ne les regarde point, ne laissent passer que ce qui a « donné de bonnes preuves....., on peut dire que la séparation de la bile se ferait « par la bouche, si les nerfs de la parotide avaient une autre *sensibilité*, et, si nous « osons l'avancer, un autre *goût*. » P. 164. — [1] *Ibid.* — [2] P. 187. — [3] *Rapport* sur mes expériences touchant le *système nerveux*. (Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 64 (2e édition). — [4] Voyez mon premier article, cahier de juin, p. 336.

« en la considérant d'une manière trop générale, il ne l'analysa point « avec exactitude, il ne plaça dans les fonctions extérieures que les sen- « sations et les mouvements, n'envisagea point le cerveau comme le « centre de ces fonctions, etc., etc[1]. »

.... *N'envisagea point le cerveau comme le centre de ces fonctions*.... C'est que Grimaud n'avait pas bien lu Buffon.

« Le cerveau et les sens forment, dit Buffon, une seconde partie « essentielle à l'économie animale : le cerveau est le centre de l'enve- « loppe, comme le cœur est le centre de la partie intérieure de l'ani- « mal. C'est cette partie qui donne à toutes les autres parties extérieures « le mouvement et l'action par le moyen de la moelle de l'épine et des « nerfs, qui n'en sont que le prolongement; et, de la même façon que « le cœur et toute la partie intérieure communiquent avec le cerveau « et avec toute l'enveloppe extérieure par les vaisseaux sanguins qui « s'y distribuent, le cerveau communique aussi avec le cœur et toute « la partie intérieure par les nerfs qui s'y ramifient [2]. »

J'arrive au point le plus important de la physiologie de Bichat, je veux dire à sa théorie des *propriétés vitales*.

Après avoir divisé la *vie* en deux *vies*, et divisé pareillement en deux ordres les caractères, soit anatomiques, soit physiologiques, qui distinguent les deux vies l'une de l'autre[3], Bichat cherche aussi deux ordres de *forces* ou de *propriétés vitales* : les *propriétés* de la *vie animale*, et les *propriétés* de la *vie organique*.

Mais, vains efforts! il ne trouve partout que les mêmes *propriétés*, que les mêmes *forces* : la même *sensibilité* et la même *contractilité* (car il ne connaissait encore que ces deux forces-là).

Alors que fait-il? Il partage, très-adroitement, chacune de ces *forces* en deux; moyennant quoi il a tout ce qu'il désire, c'est-à-dire deux *sensibilités* et deux *contractilités* : la *sensibilité* de la *vie animale* et la *sensibilité* de la *vie organique*, la *contractilité* de la *vie animale* et la *contractilité* de la *vie organique*.

« Parlerai-je des propriétés vitales? dit Bichat. Voyez la sensibilité « animale dominante dans les nerfs; la contractilité de même nature, « spécialement marquée dans les muscles volontaires; la contractilité « organique sensible, formant la propriété spéciale des muscles involon- « taires; la contractilité insensible et *la sensibilité de même nature*, ca- « ractérisant surtout les glandes, la peau, etc., etc.[4]. »

[1] *Anatomie générale*, t. I, p. c, 1re édition. — [2] T. II, p. 317. — [3] Voyez mon premier article, p. 338 *et suiv.* — [4] *Anatomie générale*, p. lxxxij.

Ce détour, et, si je puis ainsi parler, ce subterfuge de mots (remarquez les mots que j'ai soulignés), n'avait pu échapper au coup d'œil net et juste de M. Cuvier. « Dans la difficulté, jusqu'ici non surmon-« tée, dit M. Cuvier, de se faire une idée claire de ce grand phéno-« mène (le phénomène de la *sécrétion* des glandes), on a employé des « expressions figurées, on a supposé dans ces organes quelque faculté « semblable à celle qui nous fait choisir nos aliments, par exemple; et « c'est ce qu'on a appelé *sensibilité organique;* l'on a aussi appliqué cette « formule aux contractions des muscles involontaires, aux muscles du « cœur, de l'estomac, etc. Mais il ne faut pas que l'on se fasse illusion; « ces termes n'expliquent rien; ils impliquent même contradiction : ce « serait une *sensibilité insensible*, comme Bichat est sur le point de « l'écrire (*la contractilité insensible, la sensibilité de même nature*[1]) sans « oser achever, parce que, en effet, son bon esprit lui faisait sentir « que ces mots, trop employés depuis Bordeu, n'étaient que des mots « vides de sens[2]. »

Mais ici ce ne sont pas seulement les mots qui se contredisent; ce qui se contredit encore plus, ce sont les faits et la théorie.

Il n'y a qu'une *sensibilité*, partout la même, toujours de même *nature*, et ne variant jamais, d'un organe à l'autre que par le degré, et, si je puis ainsi parler, que par la *dose*[3].

Car ce n'est point par eux-mêmes, ce n'est point par une vertu inhérente et propre, que les organes sont *sensibles :* les organes ne sont sensibles que par leurs *nerfs*.

Haller, ce grand maître en fait d'analyse expérimentale, nous a appris deux choses également importantes, la première, que, entre toutes les parties de l'économie animale, le *nerf* seul est *sensible;* et la seconde, que, entre toutes ces mêmes parties, le *muscle* seul est *contractile*.

Le *nerf*, qui est *sensible*, n'est pas *contractile;* le *muscle*, qui est *contractile*, n'est pas *sensible :* chaque partie du corps a sa propriété spéciale, sa qualité distincte; et tous nos travaux, depuis Haller, ne tendent qu'à ce but, nettement marqué, de démêler et de localiser, l'une après l'autre, toutes les propriétés vitales.

Notre siècle a fait, en ce genre, de grands progrès. Deux physiologistes illustres, M. Ch. Bell en Angleterre, et M. Magendie, en France.

[1] Voyez la citation précédente. — [2] *Leçons d'anatomie comparée*, t. I, p. 33 (2e édition). — [3] Contraint par la force des choses, Bichat se servira bientôt lui-même de ce mot *dose*, que j'emploie ici.

ont découvert, dans chaque nerf, deux nerfs : l'un exclusivement *sensitif*, l'autre exclusivement *moteur*.

J'ai fait voir que le *cerveau proprement dit* est le siége exclusif de l'*intelligence;* que le *cervelet* est le siége d'une faculté toute nouvelle, et jusqu'ici restée inconnue, la faculté d'*équilibrer* ou de *coordonner* les *mouvements de locomotion;* j'ai localisé le siége du *principe de la vie* dans un espace déterminé, et qui n'a pas deux lignes d'étendue. Il y a plus. J'ai fait voir, au point de vue qui nous occupe ici, quelque chose de singulier encore, et qui aurait beaucoup surpris Bichat, c'est que l'organe central de la vie animale, le *cerveau*, est profondément et absolument *insensible* [1].

Il en est de même du *cervelet :* le *cervelet* est aussi *insensible* que le *cerveau* [2].

Mais, sans en venir jusqu'à ces exemples-là, que Bichat ne pouvait connaître, les expériences, et je dirai même les observations les plus simples et les plus communes, nous font voir tous les jours que les parties ordinairement *insensibles :* les *os*, les *tendons*, les *muscles*, etc., le *cœur*, l'*estomac*, les *intestins*, etc., passent, dans certains cas, de leur *insensibilité* ordinaire, à la *sensibilité* la plus vive et la plus extrême.

Bichat ne pouvait ignorer de tels exemples : aussi ne les ignorait-il pas; et, après avoir intitulé son chapitre : *Des deux espèces de sensibilité, animale et organique*, il finit ce même chapitre par déclarer qu'il n'y a pas *deux sensibilités*, qu'il n'y en a qu'*une*, que, « quoique » (c'est lui qui parle) « les deux sensibilités, animale et organique, présentent une « différence notable, cependant leur nature paraît être essentiellement « la même, et que l'une n'est probablement que le maximum de « l'autre. C'est toujours la même force qui, plus ou moins intense, se « présente sous divers caractères [3]. »

Et il ajoute : « Ce qui varie la dose de la sensibilité [4], c'est tantôt l'ordre « naturel; ainsi la peau, les nerfs sont supérieurs, sous ce rapport, aux

[1] Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [2] Voyez mon livre déjà cité. — [3] *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, p. 101. — [4] Voilà donc les *sensibilités propres* de Bordeu réduites à n'être que des *doses diverses* de la même *sensibilité;* mais Bordeu n'y perd guère; Bichat fait, avec les *doses diverses* de *sensibilité* tout ce que Bordeu faisait avec les *sensibilités propres.* « C'est cette somme de sensibilité déterminée pour « chaque organe, dit Bichat, qui compose spécialement sa *vie propre*, c'est elle qui fixe « la nature de ses rapports avec les corps qui lui sont étrangers, » etc. P. 105.) Le mot *vie propre* est substitué à celui de *sensibilité propre;* et le sacrifice n'est pas bien grand. « Voilà, dit encore Bichat, comment les bouches des lactés, ouvertes dans les « intestins, n'y puisent que le chyle, et n'absorbent point les fluides qui se trou-

« tendons, aux cartilages, etc.; tantôt ce sont des maladies; ainsi, en « doublant la dose de sensibilité des seconds, l'inflammation les égale, les « rend même supérieurs aux premiers[1]. »

Le chapitre sur la *contractilité* commence par un titre tout pareil à celui sur la *sensibilité : Des deux espèces de contractilité, animale et organique;* mais il ne finit pas de même. L'auteur y reste plus conséquent avec lui-même, et la conclusion avec les prémisses. « Nous avons vu, « dit Bichat, que les limites qui distinguent les deux modes de sensi- « bilité ne paraissent tenir qu'à la proportion plus ou moins grande de « cette force ;... il n'en est pas ainsi des deux grandes divisions de la « contractilité, considérée en général. L'organique ne peut jamais se « transformer en animale : quels que soient son exaltation, son accrois- « sement, elle reste toujours de même nature[2]; » c'est-à-dire, pour compléter la pensée de Bichat, que les muscles de la *vie organique* restent toujours indépendants de la *volonté*, et que les muscles de la *vie animale* y restent toujours soumis.

Sans doute, et la chose est incontestable; mais que faut-il en conclure? qu'il y a deux espèces de *contractilité*, comme le dit Bichat? assurément, non. Il n'y a pas plus deux *contractilités* qu'il n'y a deux *sensibilités*. La circonstance d'être, ou non, soumise à la volonté n'est qu'une circonstance éloignée, externe[3], qui ne touche en rien à la nature, à l'essence de la *contractilité*. C'est toujours la même *contractilité*, la même propriété musculaire, la même force du muscle : seulement le muscle a, dans un cas, avec le cerveau, siége de la volonté, des rapports, des connexions nerveuses, qu'il n'a pas dans l'autre[4].

Bichat se faisait si peu encore une idée juste de la *contractilité*, qu'il la suppose répandue partout; et cela au moment même où, par le plus heureux de ses travaux, Haller venait de la localiser exclusivement et définitivement dans le muscle.

Mais ce n'est pas tout : après avoir divisé la *contractilité* en deux

« vent mêlés à lui, fluides avec lesquels leur sensibilité n'est point en rapport, » « (p. 106); et Bordeu n'aurait pas mieux dit. — [1] *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, p. 104. — [2] *Ibid.* p. 120. — [3] « L'estomac, les intestins prennent « souvent une susceptibilité pour la contraction, telle que le moindre contact « les fait soulever et y détermine de violents mouvements; or ces mouvements con- « servent toujours alors leur type et leur caractère primitifs; jamais le cerveau n'en « règle les secousses irrégulières.... » (P. 121.) — [4] Voyez, touchant cette grande question des rapports des mouvements avec la volonté, mon livre intitulé : *Rech. exp. sur les prop. et les fonct. du syst. nerv.*

espèces, *la contractilité animale* et la *contractilité organique*, Bichàt subdivise l'*organique* en deux *variétés*, la contractilité organique *sensible* et la contractilité organique *insensible*.

« La contractilité organique sensible repond à peu près, dit-il, à ce « qu'on nomme irritabilité, et la contractilité organique insensible, à ce « qu'on appelle *tonicité*[1]. »

Rien de cela n'est exact. La *contractilité animale* n'est que la *contractilité organique;* l'une et l'autre ne sont que l'*irritabilité;* et, quant à la *tonicité*, c'est une tout autre force[2].

On ne peut s'empêcher de voir que Bichat n'a plus ici son allure libre et facile; lui-même le sent bien vite, et, pour se tirer d'affaire, il renvoie aux médecins de Montpellier.

« Je renvoie, dit-il, à ce qu'ont écrit les médecins de Montpellier[3]. »

C'était se mal adresser. Sur tout ceci, les médecins de Montpellier sont très-confus et fort peu d'accord.

Vient, premièrement, Bordeu, le très-spirituel mais très-impérieux Bordeu, qui n'a jamais voulu souffrir que l'on séparât l'*irritabilité* de la *sensibilité*.

« Les savants ont reçu avec empressement, dit-il, les expériences et « les réflexions d'un médecin philosophe des plus distingués de ce « siècle, M. Haller; il a pris l'irritabilité des parties du corps vivant « pour un principe général, et il l'a mise à la place de la sensibilité, « qui avait de même été regardée comme un principe général dans « l'école de Montpellier, avant qu'il fût question de l'irritabilité, consi- « dérée sous ce point de vue. Or la sensibilité paraît plus aisée à com- « prendre que l'irritabilité, et elle peut très-bien servir de base à l'ex- « plication de tous les phénomènes de la vie[4]. . . . »

Vient ensuite Barthez. Il combat Bordeu. « On manque, dit Barthez, « à ce que prescrit la bonne méthode de philosopher dans la science de « l'homme, lorsqu'on soutient, avec quelques physiologistes récents, cette « opinion (qu'on a faussement attribuée à l'école de Montpellier) que « c'est la *sensibilité* qui est le principe de la vie dans l'homme et dans les « animaux[5]. »

Barthez ne s'en tient pas là. Il distingue très-bien les forces *toniques* des forces *motrices*, et les forces *motrices* des forces *sensitives*. Il commence même par donner une définition très-nette du mouvement *tonique* et du mouvement dû aux forces *motrices*.

[1] P. 116. — [2] J'expliquerai cette force de *tonicité* dans un autre article, où Bichat sera examiné par rapport à Barthez. — [3] *Ibid.* p. 112. — [4] *Œuv. comp.* p. 668. — [5] *Nouv. élém. de la sc. de l'homme*, t. I, p. 179 (2e édition).

« Les mouvements de tous les solides vivants se font, dit-il, de deux « manières : ou avec un progrès rapide, et que nos sens ne peuvent « suivre, ou avec une marche trop tardive pour que l'imperfection de « nos sens nous permette de l'apercevoir[1]. » — « Le dernier de ces mouve- « ments, continue-t-il, est le mouvement tonique; on peut donner au « premier le nom de mouvement musculaire[2]. »

Et jusque-là rien de mieux; mais il ajoute : « Quoique le mouve- « ment musculaire s'exécute principalement dans les muscles, il a lieu « aussi dans des organes dont la structure n'est point musculaire[3]; » et c'est, du même coup, reconnaître et méconnaître la belle découverte d'Haller.

Enfin, un troisième médecin de Montpellier, et très-digne d'être cité à côté des deux précédents, Fouquet, revient à l'opinion de Bordeu, critiquée par Barthez.

Fouquet veut, comme Bordeu, que le *principe sentant* et le *principe mouvant* ne soient qu'un seul et même principe, qu'il n'y ait qu'un principe, la *sensibilité;* et, dans une de ces phrases figurées qui lui étaient familières, il appelle l'irritabilité : *une fille égarée de la sensibilité.*

Dans un premier article, j'avais examiné Bichat par rapport à Buffon; je viens de l'examiner ici par rapport à Bordeu; je l'examinerai, dans un troisième article, par rapport à Haller.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[4].

Biographie de Hiouen-thsang.

Originaire de Tchin-lieou, dans le district de Keou-chi, Hiouen-

[1] *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, t. I, p. 112. — [2] *Ibid.* p. 113. — [3] *Ibid.* — [4] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, p. 149.

thsang appartenait à une famille honorable, qui avait occupé dans sa province des charges éminentes. Son père, nommé Hoeï, avait refusé, par sagesse et par amour de l'étude, de suivre la carrière de ses ancêtres, et s'était éloigné des fonctions publiques dans un temps de troubles civils. Faisant lui-même l'éducation de ses quatre fils, il distingua de bonne heure l'intelligence et la gravité précoces du dernier, Hiouen-thsang, qu'il se plut à cultiver. L'enfant répondit à ses soins; et, fort jeune encore, il fut confié à la direction de son second frère, qui avait embrassé la vie religieuse dans un des couvents de Lo-yang, la capitale de l'Est. Il montra, au couvent comme dans la maison paternelle, une application et une facilité prodigieuses; et, par une exception que justifiaient l'élévation et la fermeté de son caractère, plus encore que son savoir, il fut admis sans examen parmi les religieux dès l'âge de treize ans. C'est que, dès cette époque, sa vocation s'était manifestée; et « son vœu unique était d'entrer en religion afin de propager au « loin la loi brillante du Bouddha. » Les livres qu'il étudiait plus particulièrement, et que déjà il possédait à fond, étaient le livre sacré du Nie-pan (le Nirvâna) et le Che-ta-ching-lun (Mahâyâna samparigraha çâstra).

Pendant sept ans le jeune novice parcourut avec son frère les écoles les plus renommées pour achever son éducation; et, au milieu des révolutions sanglantes qui bouleversaient alors l'empire, il subit bien des épreuves qui le préparaient à celles de ses futurs voyages. Il s'arrêta quelques années dans le pays de Chou, qui était moins agité que les autres; et il y suivit assidûment les conférences des maîtres les plus autorisés. Les deux frères rivalisaient de savoir et de vertu; et, dans le couvent Kong-hoeï-sse de la ville de Tching-tou, ils se firent remarquer à l'envi l'un de l'autre par « l'éclat de leurs talents, la pureté de leurs « mœurs et la noblesse de leur cœur. » A vingt ans Hiouen-thsang terminait son noviciat et recevait le complément des ordres monastiques. C'était dans la cinquième année de la période *wou-te*. Pendant la retraite d'été qui suivit son ordination, il étudia la discipline, le *Vinaya*, et il continua d'approfondir les soûtras et les çâstras. Mais il conservait encore, sur plusieurs points de la doctrine, des doutes que ni lui ni son frère ne pouvaient résoudre; et, pour en obtenir la solution, il alla, durant six autres années, consulter, de ville en ville, les docteurs qui passaient pour les plus instruits. Mais dès lors il était lui-même un maître consommé; et, dans les couvents où il séjournait, on le pria souvent d'expliquer quelques-uns des livres les plus importants. C'est ainsi que, dans le couvent de Thien-hoang-sse, à King-tcheou, il développa

trois fois, durant un trimestre d'automne, les deux livres du Mahâyâna sampârigraha çâstra et de l'Abhidharma çâstra. Telle était la renommée de ses leçons, que le roi de Han-yang, accompagné de ses officiers et d'une multitude de religieux, vint l'entendre, et assista plein d'admiration à une victoire éclatante que le Maître de la Loi remporta sur tous ceux qui s'étaient présentés pour l'interroger et discuter avec lui. A Tch'ang-'an, ses succès ne furent pas moins brillants; et les maîtres les plus âgés et les plus doctes s'avouaient vaincus par ce jeune homme.

Cependant Hiouen-thsang n'en sentait pas moins tout ce qui lui manquait encore; et, loin que sa modestie fût aveuglée par les louanges qu'on lui prodiguait, il prenait la résolution de voyager dans les contrées de l'Ouest pour interroger les sages sur les parties de la Loi dont l'obscurité jetait le trouble dans son esprit. Il se rappelait en outre les voyages de Fa-hien et de Tchi-yen, les premiers lettrés de leur siècle; « et cette gloire d'aller chercher la Loi pour servir de guide aux hommes « et faire leur bonheur » lui semblait digne de l'imitation d'une grande âme.

De concert avec plusieurs autres religieux, il présenta donc une requête pour qu'on autorisât leur voyage dans l'Inde; mais un décret impérial ayant répondu par un refus, il se décida, malgré les difficultés et les périls qui l'attendaient, à partir seul. Il hésitait encore quand le souvenir d'un songe de sa mère qu'il se rappela, et un songe qu'il eut lui-même, vinrent le déterminer, sans parler des encouragements d'un habile devin, par lequel il s'était fait tirer son horoscope et dont la prédiction se vérifia[1]; il avait alors vingt-six ans.

Il se rendit à Liang-tcheou, qui était le rendez-vous général des peuples à l'ouest du Fleuve Jaune, et de tous les marchands des contrées limitrophes. Il s'apprêtait à quitter cette ville, après y avoir donné comme ailleurs des conférences très-suivies sur la Loi, quand un premier obstacle faillit compromettre tous ses projets. Le gouverneur de la ville avait reçu de l'administration impériale les ordres les plus formels de ne laisser passer personne à l'étranger. Mais, grâce à l'assistance secrète que lui prêtèrent des docteurs qui approuvaient son dessein, il put s'échapper de la ville, se cachant le jour et marchant la nuit. Un peu plus loin, à Koua-tcheou, il eût été arrêté sur le rapport des espions envoyés à sa poursuite, si le gouverneur, touché de la franchise du pèlerin, qui avouait qui il était, et de son courage magnanime, ne l'eût dégagé en déchirant la pièce officielle de son signalement.

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, p. 21.

Deux novices, qui l'avaient suivi jusque-là, furent effrayés de ces premiers obstacles et le quittèrent. Resté seul et sans guide, Hiouen-thsang ne trouva pas de plus sûr moyen pour s'en procurer un que d'aller se prosterner aux pieds de la statue de *Mi-le* (Maitreya Bodhisattva)[1], et de lui adresser de ferventes prières; le lendemain il les renouvelait avec autant de foi, quand il vit entrer tout à coup près de lui un homme des pays barbares, qui venait lui témoigner le désir d'entrer en religion, en recevant ses leçons, et qui accepta très-volontiers d'être son guide.

L'évasion n'était pas facile. A l'extrême frontière, qui était à cinq lieues de la ville, il fallait franchir sans être aperçu une barrière « par laquelle « on était obligé de passer et qui était la clef des frontières de l'Ouest. » Elle était établie près de la partie la plus large d'un fleuve extrêmement rapide; et, au delà de cette barrière, il fallait encore éviter cinq tours à signaux gardées par des sentinelles vigilantes. La barrière fut adroitement esquivée grâce au jeune guide; mais il ne voulut point aller au-delà, et il laissa le Maître de la Loi continuer seul son périlleux voyage. Les huit grandes lieues qui séparaient la barrière et les tours étaient un désert de sables arides, où l'on n'avait pour s'orienter que des monceaux d'ossements et les traces des chevaux. A peine Hiouen-thsang y était-il entré qu'il y fut assailli par les visions du mirage; il les prit pour de vaines images créées par les démons, qui voulaient combattre son entreprise. Mais il entendait du milieu des airs une voix qui lui criait, pour soutenir son courage : « Ne craignez point! ne craignez point! » Arrivé de nuit à la première tour, d'où il devait nécessairement approcher pour faire de l'eau, il risqua d'y être tué par les flèches des sentinelles. Heureusement le commandant du poste, très-zélé bouddhiste, consent à le laisser passer et lui donne en outre des recommandations pour le chef d'une autre station, qui est son proche parent. Le voyageur est obligé de faire un long détour pour éviter la dernière station où il aurait trouvé des gens intraitables et violents; mais il s'égare dans un second désert qu'il doit traverser. Pour comble de malheur, l'outre qui contenait sa provision d'eau se répand. Désespéré, il est sur le point de revenir sur ses pas et de retourner à l'Est. Mais à peine a-t-il fait une lieue dans cette direction nouvelle que, saisi de remords, il se dit : « Dans « l'origine, j'ai juré, si je n'arrive point dans le Thien-tchou (l'Inde), de ne « jamais faire un pas pour revenir en Chine. Maintenant pourquoi suis-

[1] Maitreya était le futur Bouddha que Çâkyamouni, quittant le séjour du Touchita, avait sacré comme son successeur. Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 488.

« je venu ici? J'aime mieux mourir en allant vers l'Occident que de ren-« trer dans l'Est pour y vivre. » Il reprit donc sa route; et, priant avec ferveur *Kuoan-in* (Avalokitéçvara), il se dirigea de nouveau vers le nord-ouest. Quatre nuits et cinq jours il erra dans le désert sans qu'une goutte d'eau rafraîchît sa gorge brûlante. Il soutenait son courage abattu en lisant au milieu de ses prières la Pradjnâ pâramitâ, et le soûtra d'Avalokitéçvara; mais, accablé de soif, de fatigue et de sommeil, il allait périr, quand une brise qui s'éleva dans la nuit vint lui rendre quelque force, ainsi qu'à son cheval non moins exténué que lui. Ils se remirent donc en chemin se soutenant à peine; et, au bout de quelques instants, ils arrivèrent sur le bord d'un étang entouré de frais pâturages, vers lesquels l'animal s'était dirigé par un irrésistible instinct.

Après deux jours de marche bien pénible encore, il arrivait à *I-gou* (pays des Oïgours), dans un couvent où il trouvait des religieux de la Chine.

Ces premiers détails, qui portent un cachet d'évidente vérité, malgré quelques exagérations de la part des biographes, nous font bien comprendre le caractère de Hiouen-thsang, en même temps que les obstacles terribles qu'il avait à surmonter. A la science qui déjà l'a rendu célèbre, il joint une foi imperturbable, un courage à toute épreuve, une énergie que rien ne peut abattre. C'est un missionnaire accompli.

Des épreuves d'un autre genre, mais non moins redoutables, l'attendaient. A peine avait-il pris quelques jours de repos à *I-gou*, que le puissant roi de *Kao-tch'ang*, l'un des tributaires de la Chine, envoya des messagers pour l'inviter à venir dans son royaume. C'était un ordre auquel le pauvre pèlerin ne pouvait se soustraire. La réception que lui fit le roi *Khio-wen-taï* fut aussi affectueuse que magnifique; mais, quand, dix jours après, le Maître de la Loi voulut partir, le roi lui déclara sa ferme résolution de le garder jusqu'à la fin de sa vie, pour qu'il fût le précepteur de ses sujets, et le chef des religieux chargés de les instruire. Hiouen-thsang eut beau protester, en alléguant la sainte utilité de son voyage; le roi resta inflexible. Mais le Maître de la Loi prit de son côté une résolution non moins extrême; et, sachant bien que « le « roi ne pouvait rien, malgré toute sa puissance, sur son esprit et sa vo-« lonté, » il refusa de manger, bien décidé à mourir de faim plutôt que de renoncer à son projet. Déjà trois grands jours s'étaient écoulés, quand le roi, honteux et effrayé des suites de sa rigueur, lui offrit respectueusement ses excuses et lui rendit sa liberté. Peu rassuré après tant de cruauté, Hiouen-thsang fit jurer au roi de tenir sa parole en prenant à témoin d'abord le soleil et ensuite le Bouddha, dont ils adorèrent

ensemble la statue. Le roi jura, en présence de sa mère, la princesse *Tch'ang*, de traiter toujours le Maître de la Loi comme un frère, à la condition qu'à son retour de l'Inde, il repasserait dans le pays de *Kao-tch'ang* et s'y arrêterait trois ans. Hiouen-thsang y consentit, et devait remplir fidèlement sa promesse seize ans plus tard. Il consentit, en outre, à rester encore un mois dans le pays de *Kao-tch'ang*, et il consacra tout ce temps à l'instruction religieuse de la cour, qui venait, le roi en tête, écouter chaque jour ses pieuses leçons.

Quand le mois fut écoulé, le Maître de la Loi partit comblé des plus riches présents, accompagné d'une nombreuse escorte qu'il avait choisie lui-même, et muni, outre de grandes provisions, de vingt-quatre lettres de recommandation pour autant de souverains des contrées qu'il avait à traverser. Il remercia le roi de tant de générosité par une lettre fort élégante, que ses biographes ont eu soin de rapporter tout au long, et qui méritait en effet d'être conservée.

Le reste du voyage, grâce à tant de ressources, devait être un peu moins pénible, quoique entremêlé encore de bien des souffrances. En sortant du royaume de Koutché, le premier où le pèlerin trouva le bouddhisme établi, la caravane eut à traverser pendant sept jours une haute montagne, *Ling-chan* (Mousour Aola), couverte de neiges éternelles, où elle perdit quatorze hommes et quantité de bœufs et de chevaux. Après avoir longé le lac d'Yssikoul [1] et fait environ cinquante lieues au delà, il rencontra, dans la ville de *Sou-ché*, le khan des Turcs (*Tou-kie*), qui le reçut somptueusement sous ses tentes de feutre, et, au milieu de sa horde, écouta les enseignements pieux qu'il se fit donner, à la suite d'un festin, sur les dix vertus et les six Pâramitâs (*Po-lo-mi*), et le congédia en le comblant de cadeaux splendides, et en lui adjoignant un interprète non moins utile pour le conduire jusqu'à Kapiça, dans l'Inde. A Samarkand, Hiouen-thsang essaya de convertir le roi et le peuple, dont la religion était le culte du feu; et, en y ordonnant des religieux, il put se flatter d'avoir rétabli le bouddhisme, qui jadis y avait été apporté, comme l'attestaient deux couvents alors déserts. C'est à Baktra (*Fo-ko-lo*) qu'il commença à trouver le bouddhisme florissant avec ses monuments, ses reliques, et ses légendes de toute sorte. On n'y comptait pas moins de cent couvents avec trois mille religieux tous adonnés à l'étude du Petit Véhicule. Dans un couvent appelé le Nouveau Couvent, au nord-ouest de la ville, d'une construction imposante et décoré très-richement, on montrait le pot à eau du

[1] Hiouen-thsang fait le lac d'Yssikoul beaucoup plus grand qu'il n'est en effet.

Bouddha, une de ses dents antérieures et son balai. Les jours de fêtes, on faisait sortir ces trois reliques que le peuple adorait avec les religieux: On prétendait, dans la ville de *Po-li*, située à une dizaine de lieues de Baktra (Balk), que le Tathâgata était venu jusqu'en ces lieux, et deux stoûpas y avaient consacré le souvenir de sa présence et de ses bienfaits.

Dans le royaume de Bamian (*Fan-yen-na*), Hiouen-thsang trouva une foi non moins ardente, des couvents, des stoûpas, de belles statues du Bouddha, des religieux adonnés à l'étude de la Loi et appartenant à diverses écoles. Après avoir traversé deux fois les Montagnes Noires (Indou-Kouch) et les royaumes de Kapiça (*Kia-pi-ché*) et de Lamghan (*Han-po*), il entra dans le royaume de Nagarhâra, où il rencontra les premiers monuments du grand monarque Açoka (*Wou-yeou*), dont la domination, à ce qu'il paraît, s'était étendue jusque dans ces contrées éloignées. Aux portes de la ville s'élevait un stoûpa qu'on lui attribuait, et qui n'avait pas moins de trois cents pieds de haut. Désormais le pèlerin retrouvera partout les traces de ce potentat, dont l'empire semble avoir embrassé la plus grande partie de la presqu'île.

Jusqu'ici nous avons vu de quel courage était animé Hiouen-thsang, et quelle science il avait acquise dans les matières les plus difficiles de sa religion; son caractère nous serait imparfaitement connu, si nous ne voyions aussi quelques traits de sa superstition.

Dans le royaume de Nagarhâra, il visite une ville qui portait le nom assez peu célèbre de Ville du sommet du crâne de Fo. Voici ce qui avait valu à cette cité un nom si beau et si singulier. Dans le second étage d'un pavillon et dans une petite tour « formée de sept choses pré« cieuses, » on conservait la fameuse relique appelée Ouçnisha. Cet os, renfermé dans un écrin, avait plus d'un pied de circonférence. Il était d'un blanc jaunâtre, et l'on y voyait encore distinctement les petits trous des cheveux. Ceux qui voulaient connaître la mesure de leurs péchés et de leurs vertus, broyaient des parfums, et faisaient avec la poudre une pâte molle qu'ils déposaient bien enveloppée de soie sur l'os sacré. On refermait la boîte, et l'apparence que présentait la pâte, quand on la retirait, déterminait, pour chacun des consultants, le degré de bonheur ou de malheur qu'ils devaient attendre. Hiouen-thsang obtint pour sa part la figure moulée de l'Arbre de l'Intelligence (Bodhidrouma), tandis qu'un jeune Çramana, qui l'accompagnait, n'obtint que la figure d'un lotus. Le gardien de l'os sacré [1], en voyant ce prodige, se

[1] La biographie appelle ce gardien un brahmane; si ce détail est exact, il prouverait que dès lors bien des brahmanes étaient tombés dans une grande abjection.

montra ravi de joie; il fit claquer ses doigts, et, répandant des fleurs, il dit à Hiouen-thsang : « Maître, ce que vous avez obtenu est extrême-« ment rare, et montre clairement que vous possédez déjà une portion « du *Pou-ti* (Bodhi, intelligence de Bouddha). » On fit voir encore au pèlerin, qui se montra, de son côté, fort généreux dans ses dons, d'autres reliques non moins saintes, et, entre autres, la prunelle du Bouddha, si brillante, disent les biographes, qu'elle rayonnait en dehors de la boîte, son vêtement (sanghâti) et son bâton.

Dans cette première aventure, on peut croire que Hiouen-thsang a été dupe de quelque adroite friponnerie. En voici une seconde, plus compliquée et plus extraordinaire.

Il apprit qu'à deux lieues de la ville de Teng-kouang-tch'ing (Pradîparasmipoura), il y avait une caverne où jadis le Tathâgata, vainqueur du roi des dragons qui l'habitait, avait laissé son ombre. Il résolut d'aller lui rendre ses hommages, « ne voulant pas, disait-il, être venu « si près sans l'adorer, et sachant bien que, vécût-on mille kalpas, il « serait bien difficile de rencontrer une seule fois la véritable ombre « du Bouddha. » En vain on lui objecta que les chemins étaient dangereux et infestés de brigands; en vain ajouta-t-on que, depuis deux ou trois ans, on n'avait vu revenir presque aucun des imprudents et rares visiteurs qui avaient affronté le péril; rien ne put l'ébranler. Ce ne fut pas sans grand'peine qu'il trouva, dans la ferme d'un couvent, un vieillard qui consentit à lui servir de guide[1]. A peine en route, il fut assailli par cinq brigands qui fondirent sur lui l'épée à la main. Hiouen-thsang, sans se laisser troubler, leur fit voir son vêtement de religieux et les ramena par de bonnes et fermes paroles.

La grotte où il se rendait était près d'un ruisseau entre deux montagnes. On y entrait par une espèce de porte dans un mur de pierre. En y plongeant les yeux, Hiouen-thsang n'y put rien apercevoir; mais, sur les indications du vieillard, il s'orienta dans les ténèbres et arriva juste à l'endroit où l'ombre résidait. Alors, animé d'une foi profonde, il se mit à faire les cent salutations prescrites; mais il ne vit d'abord rien. Il se reprocha amèrement ses fautes, pleura en poussant de grands cris et s'abandonna à toute sa douleur, récitant dévotement le *Ching-man-king* (le Çrîmâlâdévi sinhanâda soûtra) et les gâthâs des Bouddhas, et se prosternant à chaque strophe. A peine avait-il fini les cent premières salutations, qu'il vit paraître sur le mur oriental de la grotte une petite

[1] C'est encore un brahmane qui fait cet étrange métier pour une religion qui n'est pas la sienne.

lueur qui s'éteignit à l'instant; elle était large comme le pot d'un religieux. Il recommença ses salutations; et une seconde lumière, large comme un bassin, se montra et disparut non moins vite. Dans un transport d'enthousiasme, il jura de ne point quitter la grotte avant d'avoir vu l'ombre de l'*Honorable du siècle*. Enfin, après deux cents nouvelles salutations, la caverne fut soudain inondée de lumière; et l'ombre du Tathâgata, d'une blancheur éclatante, se dessina sur le mur, « comme lorsque les nuages s'entr'ouvrent, et laissent apercevoir « tout à coup l'image merveilleuse de *la montagne d'or*. » Un éclat éblouissant éclairait les contours de sa face divine, et son vêtement était d'un jaune rouge. Depuis les genoux jusqu'au haut, les beautés de sa personne brillaient en pleine lumière; à gauche, à droite et derrière le Bouddha, on voyait au complet les ombres des Bodhisattvas et des vénérables Çramanas qui forment son cortége. Hiouen-thsang, ravi en extase, contempla longtemps l'objet sublime et incomparable de son admiration. Quand il se fut rassasié de ce prodige, il ordonna de loin à six hommes qui étaient dehors, d'apporter du feu pour brûler des parfums. Dès que le feu brilla, l'ombre du Bouddha disparut; et, dès qu'on l'éteignait, l'image reparaissait aussitôt. Des six hommes, cinq la virent; mais il y en eut un qui ne vit absolument rien. Hiouen-thsang se prosterna avec respect, célébra les louanges du Bouddha et répandit des fleurs et des parfums. L'apparition céleste ayant cessé, il fit ses adieux et se retira.

Selon toute apparence, le pèlerin fut encore cette fois trompé par quelque supercherie de charlatans; mais peut-être aussi ne fut-il dupe que de lui-même; et le vieillard qui l'avait accompagné lui donna-t-il la véritable explication: « Maître, sans la sincérité de votre foi et « l'énergie de vos prières, vous n'auriez pu voir un tel prodige. » L'histoire des superstitions est pleine d'hallucinations de ce genre; et les imaginations exaltées, comme celle d'Hiouen-thsang, sont toutes disposées à les subir, pour peu que les circonstances s'y prêtent. Les pays que le pèlerin parcourt ont été de tout temps la proie des rêveries les plus extravagantes; et, quand, sur une large pierre de la rive septentrionale du Çoubhavastou qu'il traverse, il voit les traces des pas du Bouddha, il n'hésite pas à dire lui-même naïvement « que ces traces « paraissent longues ou courtes suivant le degré de la vertu de ceux qui « les regardent et, suivant l'énergie de leurs prières. »

On comprend qu'étant si peu difficile sur ce qu'il voit lui-même, il l'est encore moins sur ce qu'on lui rapporte; et les traditions le trouvent tout aussi crédule que les apparitions les plus surprenantes. Près de

la montagne *Hi-lo*, il visite l'endroit où *Jou-laï* (le Tathâgata), plein de reconnaissance pour les Yakshas leur fit l'aumône de son corps; non loin de *Moung-kie-li* (peut-être la Manghelli actuelle, ou Manikiala), l'endroit marqué par un stoûpa, où *Jou-laï* perça son corps d'un couteau; près de Takshaçila, l'endroit où, roi d'un grand royaume, il fit l'aumône de mille têtes, de même que près de Pouroushapoura (la Peïchaver actuelle) il avait vu l'endroit marqué par un stoûpa d'Açoka, où, pendant mille existences successives, *Jou-laï* fit l'aumône de ses yeux; et non loin du fleuve Sin-tou (l'Indus, le Sindh), l'endroit où Siddhârtha, encore prince royal, donna sa personne pour apaiser la faim des sept petits d'un tigre.

Voilà désormais le monde de merveilles et d'enchantements dans lequel Hiouen-Thsang va vivre durant tout son voyage. On compterait par centaines tous les prodiges dont il parle avec le plus imperturbable sang-froid.

Après diverses courses dans le pays d'Oudyâna, dans la vallée du Sindh supérieur et le Pendjâb, il pénétra par le Nord-Ouest dans le royaume de Kachmire (*Kia-chi-mi-lo*, Kaçmîra)[1]. Dans la capitale, qu'il ne nomme pas, il n'y avait pas moins de cent couvents où habitaient cinq mille religieux, et quatre stoûpas énormes qu'avait bâtis jadis le roi *Wou-yeou* (Açoka); chacun de ces stoûpas renfermait des *che-li* (çarîras) c'est-à-dire des reliques du Tathâgata.

Comme le bruit de sa renommée l'avait précédé dans le Kachmire, le roi, pour lui faire honneur, avait envoyé l'un de ses oncles au-devant de lui, jusqu'à la Porte de pierre, à la frontière occidentale de la contrée, et il vint lui-même le recevoir assez loin de la capitale. Cet accueil respectueux n'était que le prélude de plus réels bienfaits. Le roi, non content de recevoir à sa table le religieux étranger qui venait de la Grande Chine (*Mo-ho-tchi-na*, Mahâtchîna), lui donna vingt copistes pour lui écrire tous les soûtras et les çâstras qu'il désirerait avoir; et, de plus, il attacha à sa personne cinq serviteurs chargés de lui fournir, aux frais du trésor, tout ce dont il aurait besoin. C'est que, depuis des siècles, le savoir était en grand honneur dans ce royaume, et la science de la Loi y avait été poussée si loin, que, dans la quatre-centième année après le *Nie-pan* de *Jou-laï* (le nirvâna du Tathâgata), ce fut là que se tint, sous la protection du roi Kanishka (*Kia-ni-sse-kia*) et la présidence de Vasoumitra, le concile des cinq cents sages qui rassemblèrent défi-

[1] Hiouen-thsang traversa *un pont en fer* au milieu de montagnes couvertes de précipices qui menaient dans le Kachmire; *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, page 90.

nitivement les écritures des Trois Recueils[1]. Dans le couvent où le pèlerin résidait, il put suivre les savantes leçons d'un maître de la Loi qui lui expliqua les principaux çâstras dans toutes leurs difficultés; et ces conférences où le religieux chinois montrait l'intelligence la plus vive et la plus sagace devinrent si intéressantes, que de toutes les parties du royaume, les hommes d'étude s'y rendaient en foule pour en profiter. Ces succès et cette faveur d'un étranger ne laissèrent pas que d'exciter la jalousie des religieux du Kachmire; mais Hiouen-thsang parvint, à la fois, par la supériorité de ses lumières et la bienveillance de son cœur, à vaincre toutes les inimitiés; et il ne resta pas moins de deux années entières dans ce royaume pour approfondir l'étude des livres saints.

Partout où il rencontrait des maîtres capables de lui faire faire encore des progrès, il s'arrêtait pour les entendre et les suivre avec la même docilité. C'est ainsi que, dans le royaume de Tchînapati, il résidait quatorze mois auprès de Vinîtaprabha; dans celui de Djalandhara, quatre mois auprès de Tchandravarma; dans le royaume de Sroughna, un hiver et un printemps auprès de Djayagoupta; et dans celui de Matipoura, la moitié du printemps et tout l'été auprès de Mitraséna, maîtres fameux alors, qui tous connaissaient à fond les Trois Recueils.

Après avoir traversé plusieurs fois le Gange dans des excursions diverses, il arriva dans le royaume de Kanyâkoubdja, le Canoge actuel, où régnait à cette époque un prince généreux et dévot, qui se nommait Çîlâditya, et avec qui il devait plus tard avoir d'étroites relations; mais ce ne devait être qu'à son retour[2].

En descendant le Gange pour aller d'Ayodhyâ au royaume d'Ayamoukha, le pèlerin, qui pouvait se croire dorénavant à l'abri de tout danger, fut sur le point de périr d'une façon assez étrange, et fut sauvé par miracle. Le bateau qui le portait, avec quatre-vingts autres personnes, fut surpris par une bande de pirates. Ces brigands adoraient la déesse *To'-kia* (Dourgâ); et chaque année, en automne, ils immolaient à cette divinité, « pour obtenir le bonheur, » l'homme le mieux fait et le plus beau qu'ils pouvaient surprendre. Le Maître de la Loi fut choisi pour victime; et, sans se laisser abattre, il dit à ces forcenés: « Si ce « corps vil et méprisable pouvait répondre dignement au but de votre « sacrifice, en vérité je n'en serais pas avare. Mais, comme je viens

[1] Je reparlerai plus loin des trois conciles bouddhiques, d'après les renseignements recueillis par Hiouen-thsang, aux lieux mêmes où ils se tinrent. — [2] Voir, sur l'état du Canoge, peu de temps après le voyage de Hiouen-thsang, le mémoire de M. Reinaud sur l'Inde, d'après les écrivains arabes. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII, p. 149.

« des pays lointains pour honorer l'image de la Bodhi et le Pic du « Vautour, me procurer des livres sacrés et m'instruire dans la Loi, ce « vœu n'étant pas encore rempli, je crains, hommes généreux, qu'en « m'ôtant la vie, vous ne vous attiriez les plus grands malheurs! » On sent que la générosité des voleurs ne pouvait guère se laisser fléchir par des arguments si pieux; le chef des pirates donna l'ordre à quelques-uns de ses hommes de préparer l'autel qui devait être construit en terre pétrie avec de la boue du fleuve; et deux des brigands, tirant leurs sabres entraînèrent le pauvre religieux pour l'immoler sur le champ. Hiouen-thsang ne laissa voir sur sa figure aucune marque de crainte ni d'émotion, et tout ce qu'il demanda, ce fut quelques moments de répit pour entrer dans le nirvâna avec une âme calme et joyeuse.

« Alors, disent ses biographes, le Maître de la Loi songea avec amour « à *Ts'e-chi* (Maitreya) et tourna toutes ses pensées vers le palais des « Touchitas, formant des vœux ardents pour y naître, afin d'offrir à ce « Bodhisattva ses respects et ses hommages, de recevoir le *Yu-Kia-sse-t'i-* « *lun* (Yogâtchâryyabhoûmi çâstra), d'entendre expliquer la *Loi excel-* « *lente* (saddharma) et d'arriver à l'Intelligence accomplie, puis de re- « naître sur la terre pour instruire et convertir ces hommes, leur faire « pratiquer des actes de vertu supérieure et abandonner leur infâme « profession, et enfin de répandre au loin le bienfait de la Loi, et de « procurer la paix et le bonheur à toutes les créatures. Alors il adora « les Bouddhas des dix contrées du monde, s'assit dans l'attitude de la « méditation et attacha énergiquement ses pensées sur *Ts'e-chi* (Maitreya « Bodhisattva), sans laisser poindre aucune idée étrangère. Tout à « coup, au fond de son âme ravie, il lui sembla qu'il s'élevait jusqu'au « mont Soumérou, et qu'après avoir franchi un, deux, trois cieux, il « voyait dans le palais des Touchitas le vénérable Maitreya assis sur un « trône resplendissant, et entouré d'une multitude de Dévas. En ce mo- « ment, il nageait dans la joie de corps et d'âme, sans savoir qu'il était « près de l'autel, sans songer aux pirates altérés de son sang. Mais ses « compagnons s'abandonnaient aux cris et aux larmes, lorsque soudain « un vent furieux s'élève de tous côtés, brise les arbres, fait voler le « sable en tourbillons, soulève les flots du fleuve et engloutit tous les « bateaux. » Les brigands, frappés de terreur et privés de toute retraite, s'exhortent au repentir et se prosternent aux genoux de Hiouen-thsang, qui leur enseigne que ceux qui se livrent au meurtre, au vol et à des sacrifices impies, endurent dans la vie future des souffrances éternelles : « Comment osez-vous, leur dit-il, pour contenter ce corps mé- « prisable qui passe en un instant comme l'éclair ou la rosée du matin,

« vous attirer des tortures qui doivent durer pendant un nombre infini « de siècles? » Les brigands, touchés de tant de douceur après tant de courage, jettent leurs armes dans le fleuve, restituent à chaque passager ce dont ils l'avaient dépouillé, et reçoivent avec respect les *cinq défenses*[1].

Une fois sur les bords du Gange et de la Yamounâ, le pèlerin va rester pendant plusieurs années dans les lieux illustrés par la présence et la prédication du Bouddha; et il visite pieusement Çrâvastî (*Chi-lo-fa-si-ti*), ancienne résidence du roi Prasénadjit (*Po-lo-sse-na*) et du fameux Anâtha Piṇḍika; Kapilavastou, ville où naquit le Bouddha et dont les ruines étaient toutes pleines encore des mille souvenirs qu'y avaient laissés tous les incidents de son enfance et de sa jeunesse; Kouçinagara, où le Bouddha, s'arrêtant à l'ombre des quatre sâlas, entra pour jamais dans le nirvâna; Bénarès (Varâṇaçî, en chinois *Po-lo-ni-sse*), où il avait « tourné pour la première fois la roue de la Loi[2] » en faveur de ses cinq disciples; Vaiçalî (*Feï-che-li*), où il avait étudié sous Arâtakâlâma avant de paraître dans le monde. Dans le Magadha (*Mo-kie-to*) Hiouen-Thsang avait à voir des lieux encore plus saints, s'il est possible. Après s'être arrêté sept jours à visiter les monuments de Paṭalipoutra, et avant de se rendre à Râdjagrîhâ, il alla dix lieues plus loin au sud adorer le Bodhidrouma, l'*Arbre de l'intelligence*[3], qu'on entretenait encore avec soin, le Vadjrâsanam, *le trône de diamant*, siége des bouddhas, contemporain, disait-on, du ciel et de la terre, et une foule d'autres monuments presque aussi vénérables. On peut se figurer avec quelle ardeur le dévot pèlerin leur offrit ses hommages. En voyant l'*Arbre de l'intelligence* et la statue du Tathâgata que le Bodhisattva Maitreya avait fait construire tout auprès, il les contempla avec une foi ardente, se prosterna contre terre, poussa des gémissements et s'abandonna à sa douleur : « Hélas! disait-il en soupirant, quand le « Bouddha obtint l'Intelligence accomplie, j'ignore dans quelle condi- « tion je traînais ma misérable vie; maintenant que je suis arrivé en ce « lieu, je ne puis songer qu'avec la rougeur sur le front à l'immensité « et à la profondeur de mes fautes. » A ces mots, un ruisseau de pleurs inonda son visage; et tous ceux qui virent le Maître de la Loi dans cette attitude douloureuse ne purent s'empêcher de joindre leurs larmes aux siennes.

[1] Les *cinq défenses* sont celles qu'a prescrites le Tathâgata : ne point tuer, ne point voler, etc., voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 563. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1854, p. 418. — [3] *Idem, ibid.* p. 413.

Ces lieux étaient remplis de monuments de tous genres, de vihâras, de samghâramas, de colonnes, de stoûpas surtout, qu'on attribuait pour la plupart au grand roi Açoka, qui en avait fait construire, selon la tradition, jusqu'à quatre-vingt-quatre mille dans l'Inde entière. Ils étaient généralement en ruines quand Hiouen-thsang les visita, comme ils y étaient déjà deux cents ans auparavant, du temps de Fa-hien; et ce délabrement les rendait sans doute encore plus respectables pour les pèlerins courageux qui venaient les adorer de si loin.

Hiouen-thsang ne résida pas moins de cinq années entières dans le Magadha, sans parler du second voyage qu'il y fit, après avoir parcouru toute la partie méridionale et occidentale de la presqu'île. Mais ce premier séjour, qui se passa presque complétement dans le grand monastère de Nâlanda, où vivaient alors jusqu'à dix mille religieux, présente trop d'intérêt pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter quelque peu. Il est curieux de savoir ce qu'était, au septième siècle de notre ère, l'intérieur d'une de ces grandes corporations qui couvraient la surface de l'Inde. Le sanghârama de Nâlanda, le plus vaste de tous, nous en fournira l'occasion; et la description de cet énorme établissement, protégé par le roi et vénéré par les fidèles, nous donnera l'idée assez juste des travaux et des mœurs des moines bouddhistes. C'est dans cet asile de la science et de la vertu que Hiouen-thsang apprit le sanscrit et acheva d'acquérir les lumières supérieures qui devaient faire sa fortune auprès des princes et sa gloire auprès de ses compatriotes.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant*

tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

En mettant rigoureusement sur le terrain de la mutation des lettres et des formes l'étymologie des langues romanes, M. Diez a travaillé à augmenter la précision des recherches et des résultats, et plus que jamais il faudra, dans les investigations qui auront ces langues pour objet, suivre maintenant son exemple. Dans le choix des mots qu'il a réunis, il y a souvent à louer, souvent aussi à discuter, et quelquefois à reprendre. Je n'ai pas l'intention de tout passer en revue, un article de journal n'y suffirait pas. Pourtant quelques exemples me serviront à montrer et les difficultés et les mérites du sujet.

Certains mots, surtout des mots usuels, ont pris des formes qui n'offrent qu'à grand'peine une issue pour remonter à l'origine, d'autant plus qu'on ignore même en quelle source il faut les chercher, soit dans le latin, soit dans l'allemand, soit dans le celtique. Tel est le verbe *aller*, italien *andare*, espagnol et portugais *andar*, provençal *anar*, pays de Vaud *annar*. Ici se présente une première question, *aller* et *andare* sont-ils un seul et même mot? M. Diez me paraît l'avoir résolue d'une manière satisfaisante. Il rapporte un vers de la chronique de Benoît :

Si qu'en exil nos en anium,

et un vers du Tristan :

Que vos anez por moi fors terre,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 205, et, pour le deuxième, celui de mai, page 293.

qui montrent qu'il y a eu dans l'ancien français, à côté de *aller*, une forme *aner*, qui est tout à fait parallèle aux autres formes romanes. La permutation de l'*n* en *l* n'est aucunement sans exemple dans le français, témoin *orphenin* et *orphelin*. Cela constaté, et l'identité d'*aller* et d'*andare* établie, reste à savoir d'où l'on peut les tirer. M. Diez examine les diverses conjectures : 1° celle de Grimm, qui le dérive d'un ancien prétérit gothique *ididêdan*, dont le radical aurait pu être *and* dans la langue lombarde; mais dire que ce radical aurait pu être *and*, c'est montrer combien le fil est peu sûr; 2° celle qui le tire d'*ambulare; ambulare* pourrait, à la rigueur, donner la forme *aller*, bien qu'il ait donné régulièrement *amble*, mais il ne peut se prêter à la forme italienne; 3° celle qui a recours à un verbe *ambitare*, dérivé d'*ambire*, mais l'italien répugne à changer *mt* en *nd*. Ayant ainsi exclu les conjectures qui lui semblent erronées, il indique celle qu'il préfère, c'est *aditare*, qui, du reste, avait déjà été indiqué par Ferrari. *Aditare* a pu sans peine devenir en italien *andare*, par l'intercalation d'une *n*, pour donner au mot roman plus de corps, comme dans *rendere*, rendre, de *reddere*. Le sens aussi est satisfaisant. Pourtant je trouve une difficulté; c'est qu'il faut supposer que le français et le provençal *aner*, *aller*, *anar*, sont venus non pas directement du latin, mais de l'italien. Or, cela est difficile à admettre sans preuve suffisante; et M. Diez lui-même, discutant la conjecture relative à *ambitare*, remarque que *ambitare* aurait très-bien donné l'espagnol *andar*, mais que l'introduction d'un mot tel que *andar*, d'Espagne en Italie, est tout à fait invraisemblable. Mon objection est que *anar*, *aner*, qui se laisseraient facilement dériver de *andare*, par la perte de la nasale, ne se laissent aucunement dériver de *aditare*, dans lequel il n'y a point d'*n*. En d'autres termes, ou bien l'*n* est radicale dans *andare*, *anar*, *aner*, ou bien les deux derniers proviennent du premier. Je ferais la même difficulté à une provenance celtique : *athu* en kymri, *eath* en irlandais, qui signifient *aller*, se prêteraient fort bien à *andare;* mais, n'ayant point d'*n*, ils ne se prêtent pas à *anar* ou *aner*. Il faut donc, à moins qu'on ne découvre quelque fait qui établisse d'une manière plausible, que c'est le mot italien *andare* qui a servi de type au provençal et au français, s'adresser à un mot qui permette à la fois les deux types. Or ce mot est cité par M. Diez lui-même, mais aussitôt rejeté, c'est *adnare*, que Papias traduit justement par *venire*, et qui prend ce sens général, comme *adripare* a pris celui d'*arriver*. Là nous avons tout ce qu'il nous faut, *adnare*, fournissant à la fois *anar* et *aner* d'une part, et d'autre part *andare* et *andar*.

A l'occasion d'*espée*, italien *spada*, espagnol *espada*, qui vient de *spa-*

tha, M. Diez dit qu'en ancien espagnol et en ancien français ce mot est souvent masculin, et il cite : *Deste espada*, *Poëme du Cid*, 3676, et :

Il n'ont espée, ne soit bien acéré,

(*Raoul de Cambrai*, p. 21). Je n'ai rien à dire sur l'exemple espagnol; mais je suis parfaitement sûr que l'exemple français ne peut valoir. Il est impossible qu'une forme *ée* soit du masculin, et le vers est très-certainement altéré; il faut lire ou :

Il n'ont espée, ne soit bien acérée,

ou, plutôt :

Il n'ont espié, ne soit bien acéré.

L'*espié* était la lance dont étaient armés les chevaliers. Les personnes qui s'occupent de l'étude des langues romanes sont impliquées dans une difficulté dont on ne sortira qu'à la longue. Beaucoup de textes sont inédits; ceux qui sont publiés ne reproduisent guère que les manuscrits. Mais les manuscrits, quoique source et point de départ de tout travail ultérieur, ont besoin d'être soumis à la révision de la critique, à mesure que la critique elle-même connaît mieux le sens des mots, leur forme correcte, leur orthographe et les règles de la versification. En un mot, il faut bien se persuader maintenant que ces textes, longtemps dédaignés, doivent être traités comme l'ont été les livres venus de l'antiquité. De combien de taches ces livres n'étaient-ils pas souillés, quand ils sont sortis pour la première fois des manuscrits qui les avaient transmis? Et combien de ces taches une étude persévérante n'a-t-elle pas fait disparaître? En attendant que les éditions des textes romans aient été améliorées sur ce modèle, on est souvent obligé de les discuter ou de les corriger avant d'en faire usage.

Les idiomes romans dérivant pour la plus grande partie du latin, pour une petite partie de l'allemand et pour une plus petite partie encore du celtique, et ces trois langues, le latin, l'allemand et le celtique, ayant fréquemment des radicaux communs, on peut quelquefois être embarrassé sur une dérivation, non pas quant au latin, dont la prédominance est si grande, mais quant à l'allemand et au celtique. *Roi* vient certainement de *rex;* pourtant il y avait, dans le celtique, un mot *righ* de même acception et de même radical. Sans doute le mot *righ* ne peut entrer en compétition avec *rex;* mais, quand on trouve l'allemand *Block*, suédois *block*, etc., et le bas breton *bloc'h*, le gaélique *bloc*, à laquelle des deux sources faut-il rapporter le mot français *bloc? Bouc* vient-il

de l'allemand *Bock*, ou du bas breton *boac'h*, gaélique *boc?* *Briser* doit-il être tiré de l'allemand *brechen*, anglais *to break*, ou du gaélique *bris*, irlandais *brisim?* Le mot *dune*, italien, espagnol et portugais *duna*, anglais *down*, est certainement celtique; car non-seulement il se trouve dans une foule de noms de villes celtiques, tels que *Lugdunum*, *Augustodunum*, etc.; mais encore il existe présentement dans les langues celtiques: irlandais, *dûn*, une ville fortifiée; en gaélique *dun*, un tas, une colline; en kymri *din*, une ville fortifiée. Mais, si la provenance n'en était pas aussi certaine, on pourrait vouloir le rattacher à l'allemand *zaun*, ancien haut allemand *zûn*, ancien anglais *tune*, anglais moderne *town*, qui sont réellement d'un même radical que le celtique, radical signifiant enclore, enfermer.

Ce dernier exemple, je l'ai emprunté à un opuscule de M. Mahn, érudit allemand qui s'occupe aussi des langues romanes et qui a commencé une grande édition du texte des troubadours. Sous le titre de : *Etymologische Untersuchungen auf dem Gebiete der romanischen Sprachen*, il vient de publier trois *spécimens* où il s'occupe soit de chercher une étymologie à des mots pour lesquels M. Diez n'en a pas donné, soit de soumettre, là où il diffère d'avis, à un examen ultérieur les étymologies données. C'est un utile supplément, que je dirais trop court, s'il n'était pas interdit de demander à un auteur autre chose que ce qu'il a voulu fournir.

Un de ces articles où M. Mahn a voulu apporter sa contribution est *blé*, sur lequel, de fait, les trois langues concourent, ou plutôt sur lequel les étymologistes débattent à laquelle des trois langues il faut le rapporter, le latin, l'allemand ou le celtique. *Blé*, à côté duquel on trouve aussi *blée*, italien *biada*, provençal *blat*, est tiré par M. Diez de *ablata*, sous-entendu *messis*, ou simplement *ablatum*, ce qui a été enlevé, recueilli dans les champs. Le fait est qu'on a dans le bas latin, *ablatum*, *abladium*, avec le sens de *blé;* mais ces mots ont ici moins d'importance qu'on ne le croirait au premier abord; car ils dépendent d'un verbe *abladiare*, emblaver, qui a été formé du bas latin *bladum* avec la préposition *ad*. Cela remarqué, la difficulté reste entière, à savoir comment il se fait qu'une aphérèse pareille ait pu s'opérer. S'il ne s'agissait que de l'italien, cette aphérèse serait tout à fait admissible; il y en a, dans cette langue, beaucoup d'exemples. Mais, pour qu'une étymologie romane soit bonne, il faut qu'elle satisfasse à toutes les conditions et qu'elle passe par toutes les filières. Or celle-ci ne peut guère passer par la filière française. Aussi l'étymologie s'était-elle, avant M. Diez, adressée à la langue allemande, anglo-saxon *blada* ou *bleda*, anglais actuel *blade*,

tige, qui paraît tenir à l'allemand *Blatt*, feuille. Mais, comme le remarque M. Mahn, le celtique offre une dérivation plus directe; on trouve dans le bas breton et le gallois *blot*, *bleud*, *bled*, *blawd*, qui signifient farine. Seulement, dès que l'on dépasse l'étymologie romane, on reconnaît l'identité fondamentale des mots celtiques et germains. Les uns et les autres se rattachent au sanscrit *phall*, *phal*, fleurir, qui donnent à la fois du côté grec *φύλλον*, du côté latin *folium* et *florere*, et du côté allemand *blühen*, *to blow*.

C'est cette concordance fréquente entre l'allemand et le celtique qui a engagé un érudit allemand, M. Holtzmann, à soutenir une thèse que je crois tout à fait paradoxale, et qui est que jadis, au temps de l'invasion des Romains et sous leur domination, c'était non pas une langue celtique que l'on parlait dans les Gaules, mais une langue germanique; et que le celtique était borné à la contrée où il est encore usité, c'est-à-dire la basse Bretagne. Non-seulement une telle thèse suppose le fait singulier d'une relégation ancienne du celtique dans un coin, relégation dont les écrivains de l'antiquité ne nous ont rien dit; mais encore il faudrait que M. Holtzmann démontrât que les mots gaulois que ces mêmes auteurs nous ont transmis sont non pas celtiques mais allemands. Les arguments dont il s'est servi dans la discussion sont loin d'être suffisants pour renverser une opinion qui s'appuie sur les dires de l'antiquité.

Je continue à suivre M. Mahn à propos de M. Diez, cela me donnant l'occasion de parler de l'un et de l'autre à la fois. M. Diez n'avait pas trouvé que *abri*, espagnol *abrigo*, provençal *abric*, et *abrier*, aujourd'hui *abriter*, *abrigar*, *abricar*, pussent provenir du latin *apricus*, disant que, ce que le soleil éclaire est et demeure non couvert. Il avait donc cherché ailleurs, et conjecturé que le mot ancien haut allemand *birihan*, couvrir, était peut-être la racine cherchée. On voit, du premier coup d'œil, que cette conjecture manque de tous les soutiens, l'auteur n'apportant aucun de ces intermédiaires qui rapprochent les extrêmes. M. Mahn pense, et je suis tout à fait de son avis, qu'il ne faut pas sortir du latin. Le mot roman signifie essentiellement un lieu où l'on se défend du froid, de la pluie, de toute intempérie. Le latin *apricus locus*, ou, au neutre, *apricum*, est le lieu exposé au soleil. Or il n'a été besoin que d'une légère extension du sens, pour faire, d'un lieu exposé au soleil, un lieu où l'on est à l'abri du froid et de l'humide. Remarquez, de plus, que l'accent vient en confirmation; comme dans *apricum*, l'accent est sur *i*, dans *abrigo* et dans *abri*.

Il y a un verbe d'un usage aussi commun que le verbe *aller*, et qui

a toujours embarrassé les étymologistes, c'est *dîner*. Les formes sont, ancien français, *disner;* provençal, *disnar, dirnar, dinar, dinnar;* italien, *disinare* et *desinare*. La première difficulté, dit M. Diez, est de savoir si, dans ce mot, l'*s* appartient au radical, ou si ce n'est qu'une lettre épenthétique, comme, par exemple, *e* est épenthétique dans *espée*. M. Diez ne tranche pas, à mon avis, assez nettement cette question ; il ne me paraît pas douteux que l'*s* soit primitive. Sans parler des *Gloses du Vatican*, publiées par W. Grimm, qui sont du IXe siècle, et qui ont : *Disnavi me ibi, disnasti te hodie,* avec l'*s*, il faudrait admettre qu'il y aurait eu épenthèse non-seulement de l'*s*, mais encore, en italien, d'un *i*. Ce qui devient tout à fait invraisemblable, tandis qu'avec l'*s* au radical la forme italienne est seulement plus allongée, la forme française plus courte, et dans le provençal l'*s* radicale s'est transformée, ce qui est commun, en *r*, ou en une double consonne. Cette condition, ainsi posée, élimine plusieurs des étymologies données : 1° δειπνεῖν, le repas de l'après-midi chez les Grecs ; 2° *dignari*, à cause de *dignare Domine*, commencement d'une prière de table ; 3° *decima hora*, à cause du dîner à dix heures, comme on a dit dans l'ancien français, *noner*, pour dîner à midi ; 3° *decœnare*, que M. Diez propose, et pour lequel, à la vérité, on pourrait admettre un déplacement de l'accent, *décœno*, au lieu de *decoéno*, *je disne ;* ce qui ne paraît pas une difficulté insurmontable ; mais l'*s* manque, et, pour la trouver, il faudrait avoir *discœnare*, ce qui irait contre le sens, voulant dire bien plutôt cesser de manger que se mettre à manger. Pourtant, quoiqu'elle ne soit pas satisfaisante, cette étymologie paraît avoir suggéré à M. Mahn celle dont il me reste à parler, et qui est plus plausible. On connaît notre mot français *déjeuner*, anciennement *desjeüner*, et qui, venant de *disjejunare*, signifie proprement cesser de jeûner. C'est à ce même verbe que M. Mahn s'adresse, l'idée de cesser de jeûner étant relative et pouvant s'appliquer aussi au repas de midi ou du soir. Il y a certainement à objecter que la contraction est bien forte ; car *disjejunare* a donné, outre la forme française, en italien, *sdigiunare ;* et *disadjejunare*, a donné, en espagnol, *desayunar*. Dans tous ces mots, l'*u* est conservé, tandis qu'il faut supposer qu'il a disparu dans *desinare, disner*. Cependant le sens appuie cette dérivation, l'*s* et l'*n* se retrouvent, la contraction n'est pas absolument impossible (comparez *corvée*, qui dérive de *corrogata*, devenu, dès le IXe siècle, *corvada*). Pour rendre cette étymologie tout à fait sûre, il faudrait que le hasard fît mettre la main sur quelque forme intermédiaire entre *disjejunare* et *desinare*.

M. Diez tire *danger* de *damnum*, par l'intermédiaire d'une forme non

latine *damnarium*. Sans doute la dérivation est régulière, et *damnarium* aurait pu faire *danger*, mais le sens y répugne, non pas tant le sens moderne, car, à la rigueur, on pourrait concevoir comment l'idée de péril proviendrait, par gradation, de celle de dommage; mais le sens ancien. *Dangier*, dans le vieux français, a le sens primitif et perpétuel de autorité, domination; or cette signification ne conduit par aucune voie à *damnum*, aussi est-ce dans un autre radical latin qu'il faut chercher. *Dangier* vient de *dominium*, par l'intermédiaire d'une forme non latine *dominiarium*. Le sens concorde parfaitement; mais, si l'on trouve que la dérivation n'est pas aussi régulière, à cause que la syllabe *on* a été changée en *an*, il sera très-facile de montrer que cette permutation est très-commune dans notre vieille langue : je citerai, par exemple, *li cuens*, de *comes*, *comte*; l'*en*, *en*, pour l'*on*, *on*, forme qui abonde dans une foule de textes, qui est restée populaire en quelques localités, et qui a failli expulser la forme par *o*; *ainc*, pour *onc*, de *unquam*; *achoison*, à côté de *ochoison*, forme régulièrement tirée de *occasio*; *mains*, à côté de *moins*, et *volenté*, qui est à peu près exclusivement usité dans les anciens textes. Au reste, il est bon de remarquer que le radical latin dont il s'agit a justement subi d'une façon très-remarquable, dans ses dérivés, la mutation de l'*o* en *a*. *Dominus* lui-même, à côté de *dom*, *don*, a donné *dam*, ou, suivant une orthographe vicieuse, *damp*, titre de certains abbés; il a aussi donné *dame*, dans la phrase *plaise dame Dieu*, *domino Deo*, et dans le mot *vidame*, *vice-dominus*; *domina* a fait *dame*, tandis que la forme *dome* se trouve à peine dans quelques textes; *dominicellus* a donné *damoiseau*, et, par une contraction qui se rapproche beaucoup de celle de *dangier*, l'ancien mot *dansel* ou *danzel*; *dominicella* a donné *damoiselle*, et, par une atténuation plus grande de la voyelle, *demoiselle*. Ces rapprochements ne laissent aucun doute; et la présence de la syllabe *an* pour la syllabe *on* ne fait pas obstacle à ce qu'on tire *dangier* de *dominiarium*.

Quand on n'a pas une dérivation directe du latin, ou quand on manque de formes intermédiaires anciennes, on rencontre maintes fois des conflits étymologiques qui causent beaucoup de perplexité. A côté de *taisson*, provençal *tais*, italien *tasso*, espagnol *texon*, qu'on tire de l'ancien haut allemand *dahs*, et qui pourrait bien avoir aussi une racine concurrente dans le celtique, puisqu'on trouve dans Isidore *taxoninus*, sans doute altéré, mais donné comme un mot gaulois; à côté, dis-je, de *taisson*, il y a *blaireau*, qui désigne le même animal. On a, dans le bas latin, *bladarius*, italien *biadajuolo*, qui ont le sens de marchand de blé; un diminutif serait *bladarellus*, qui donnerait sans aucune difficulté

blaireau. M. Diez, qui fait ces rapprochements, conclut que telle est l'étymologie du mot *blaireau*, sans pouvoir dire, il est vrai, par quelle intuition on a nommé cet animal un petit marchand de blé. Ici M. Mahn vient à son secours. « Le taisson, dit-il, a été nommé *bladarellus*, non « comme petit marchand de blé, mais comme petit voleur de blé, qui « dérobait aux paysans le blé et le sarrasin, ce qui lui fit donner le nom « de *blaireau*. Dans l'*Histoire naturelle* de Gmelin, il est dit que cet ani- « mal vit de petits animaux, d'œufs de grenouilles, d'insectes, de miel, « de racines, de pommes et de poires; et, d'après Blumenbach, il est « carnivore, mais il ne dédaigne pas non plus le sarrasin (ou blé noir). « Ce qui le montre, c'est que, dans le *Dictionnaire français-breton*, de « Grégoire, 1834, au mot *blaireau*, on lit : le bruit des blaireaux, lors- « qu'ils transportent du blé noir dans leurs tanières, *charrebroc'hed*. « Pour qu'un tel mot ait pu se former, ce vol de grains doit être une « chose ordinaire et caractéristique. De cette façon, le blaireau put se « faire assez remarquer des paysans comme voleur de sarrasin et faiseur « de provisions, pour qu'ils lui aient donné le nom de *bladarellus*. » Tout ceci est habile et ingénieux; cependant je remarque d'abord que je ne connais pas d'exemple plus ancien de blaireau qu'un exemple du xve siècle, dans une ballade de Villon :

> De fiel de loups, de regnards et blereaux
> Soient frittes ces langues venimeuses.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'y en ait pas; mais, tant qu'on n'en aura pas trouvé, on est privé de la lumière qu'auraient pu fournir les formes anciennes. De plus, *blaireau* ne se trouve ni dans le provençal, ni dans l'italien, ni dans le bas latin; car Ducange n'a aucun mot qui puisse y être rapporté. Dans cette absence de tout document qui montre qu'en effet, dans la langue, quelque association entre *blé* et *blaireau* ait existé, il me paraît trop hasardeux de s'en rapporter à une simple dérivation, qui, dans le fond, pourrait être tout autre.

Ménage supposait que *blaireau*, c'est-à-dire *blereau*, venait de *melis*, qui est le nom latin de cet animal. Il admettait un diminutif, *melerellus*, puis un changement de l'*m* en *b*. Le mot latin a donné le provençal *melota*, le napolitain *mologna;* mais, du reste, le roman n'offre aucun vestige de *melis*. L'étymologie de Ménage est donc trop peu appuyée par les formes connues pour qu'on puisse s'y fier.

Il y a encore moins à compter sur le celtique. Le gaélique et l'irlandais nomment le taisson *broc*, le bas breton et l'idiome de Cornouailles,

broch, d'où l'anglais *brock*. Mais, sans intermédiaire, il est interdit de passer de ces mots à *blaireau*.

J'ai une autre conjecture à proposer. Notre mot belette est un diminutif de l'ancien français *bele*. Il me paraît possible que de *bele*, un diminutif masculin se soit formé, *belerellus*, d'où *belereau*, puis *blereau*. La contraction de *belereau* en *blereau* se justifie par des exemples tels que *bluter*, forme contracte de *belater*. Des diminutifs, sans idées de diminution, sont fréquents dans la formation de l'ancien français, *taurellus*, un taureau, et, parfois avec changement de genre, *avicellus*, oiseau, du féminin *avis*. Enfin, les noms d'animaux passent facilement de l'un à l'autre. Maintenant d'où vient *bele?* ou bien du kymri *bele*, martre, ou du haut allemand *bille*, ancien haut allemand *bilih*, qui désigne une espèce de rongeurs. Remarquons, en tout cas, que le mot celtique et le mot allemand sont les mêmes.

A l'article *baron*, M. Diez invoque l'autorité du *Dictionnaire* de Jean de Garlande, autorité qui serait en effet très-grande pour la langue française, si cet auteur était du XIe siècle; à la vérité, les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France*, lui avaient attribué une aussi haute antiquité, et ils avaient été suivis par Géraud, qui publia, il y a moins de vingt ans, une édition de ce dictionnaire. Mais c'est une erreur, et Jean de Garlande est postérieur de deux siècles, ainsi que M. Leclerc l'a démontré, dans cette même *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 369-371. En voici les preuves, afin de prévenir, du moins ici, ceux qui s'occupent des antiquités de notre langue. Dans son Dictionnaire, aux articles 16, 34, 67, Jean de Garlande parle des écoliers de Paris comme d'étrangers que l'on trompe, et comme faisant une partie considérable de la population de la ville, ce qui est vrai, non du XIe siècle, mais du XIIIe. A l'article 73, il appelle *nemus regis* le bois de Vincennes, que Philippe-Auguste ne fit clore de murs qu'en 1183. A l'article 48, il raconte qu'il a vu à Toulouse plusieurs machines de guerre, entre autres, celle qui tua le fameux Simon de Montfort (en 1218), et qu'il y était fort peu de temps après la fin de la guerre contre les Albigeois, qui ne se termina qu'en 1229. Dans un poëme intitulé *De triumphis Ecclesiæ*, il rapporte les événements de la croisade albigeoise, et donne de longs détails sur la mort de Simon de Montfort, disant expressément qu'il était à Toulouse vers la fin de la lutte, disant aussi qu'il avait étudié la philosophie à Oxford avec Jean de Londres, dont parle Roger Bacon, qui se souvenait d'avoir entendu Jean de Garlande disserter sur le sens d'un mot latin. Un autre de ses poëmes, intitulé *De mysteriis Ecclesiæ*, se termine par quelques vers chronologiques à la gloire du célèbre

docteur Alexandre de Hales, qui venait de mourir, le 11 août 1245. Enfin, il y est aussi question de Foulques, évêque de Londres, qui siégea de 1244 à 1259.

Il n'y a donc aucun doute, Jean de Garlande est bien du milieu du XIIIe siècle. M. Mahn dit, dans un court préambule, mis en tête de ses *Spécimens* : « Dans les langues romanes, les étymologistes nationaux n'ont « produit rien que d'imparfait et d'à peine digne d'être nommé. A un « allemand, au professeur Diez, il était réservé, dans son lexique, exclu- « sivement étymologique, de mettre au jour une œuvre éminente et « véritablement admirable, et de faire plus que toutes les académies « française, italienne, espagnole et portugaise. » Je ne suis aucunement enclin à contester les éloges qui sont ici donnés à M. Diez; pour cela, j'ai accordé trop d'attention à son livre, et je m'en suis trop servi; mais je suis disposé à reprocher aux savants allemands de ne pas tenir assez compte de ce qui se fait chez nous, de ne pas connaître suffisamment l'*Histoire littéraire de France*, ouvrage utile à tous ceux qui étudient les langues romanes, ou du moins la langue française, et d'attendre sans doute, pour mettre Jean de Garlande à sa place chronologique, que la vraie date, trouvée il y a dix ans par M. Leclerc, soit retrouvée sur la rive droite du Rhin.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le mardi 14 août, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, président de l'Académie des

beaux-arts, et de MM. Villemain, Lenormant, Regnault et Amédée Thierry, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, et des sciences morales et politiques.

Après un discours du président, il a été donné lecture du rapport sur le concours de 1855 pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney.

Six ouvrages manuscrits ou imprimés ont été envoyés au concours:

N° 1. *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, par M. Rémi Valade; Paris, 1854, in-8°.

N° 2. *Projet d'une langue universelle*, par M. l'abbé Bonifacio Sotos Ochando, traduit de l'espagnol par M. l'abbé A. M. Touzé; Paris, 1855, in-8°, accompagné du *Projet d'un alphabet universel*, brochure in-8°.

N° 3. *Étude sur l'influence du sanscrit sur le tibétain*, par M. P. E. Foucaux. Dix cahiers manuscrits, in-4°.

N° 4. *Essai philosophique sur les transformations du langage, étudiées dans la langue française*, par M. Charles Daudville; in-8°, avec trois cahiers manuscrits.

N° 5. *Des phonétiques à la Chine;* manuscrit in-folio, avec cette épigraphe: *Labor et spes.*

N° 6. *Des affinités de la langue berbère avec l'ancien égyptien et l'éthiopien*, par M. A. Judas; manuscrit in-4°.

Jusqu'à présent, la séance publique des cinq Académies se tenait le 25 octobre. Comme un décret impérial du 14 avril de cette année a avancé cette séance au 14 août, la Commission du prix Volney a manqué du temps nécessaire pour examiner et apprécier les six ouvrages qui lui avaient été adressés. En conséquence, elle a renvoyé le jugement de ces ouvrages à l'année prochaine, et elle se propose de les examiner en même temps que ceux qui lui seront envoyés pour le concours de 1856.

Elle avertit, en outre, que dorénavant le dépôt des ouvrages destinés au concours Volney est fixé au 1er avril. Par une exception spéciale, les auteurs des ouvrages déposés cette année auront la faculté de les redemander et de les renvoyer l'année prochaine avec les additions et les changements qu'ils auront jugés convenables.

La Commission annonce qu'elle accordera, pour les concours de 1855 et 1856, une ou deux médailles d'or de la valeur de 1,200 francs aux meilleurs ouvrages de Philologie comparée qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les « mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet « depuis quelques années L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une fa- « mille entière de langues seront également admises au concours. Mais la Commis- « sion ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue « comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner « à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle *grammaire générale.* »

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1854, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1856.

Cette annonce des prix a été suivie de la lecture de cinq mémoires :

1° Henri IV économiste. Introduction de l'industrie de la soie en France, par M. Wolowski, de l'Académie des sciences morales et politiques;

2° Sur le sarcophage d'un roi de Sidon, découvert à Sayda, par M. le duc de Luynes, de l'Académie des inscriptions et belles lettres;

3° Du caractère dans les beaux-arts, par M. Couder, de l'Académie des beaux-arts;

4° Sur les tremblements de terre, et sur la constitution intérieure du globe, par M. Babinet, de l'Académie des sciences;

5° Épître à Despréaux sur les mots nouveaux introduits dans la langue, par M. Viennet, de l'Académie française.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Barchou de Penhoën, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Saint-Germain, le 29 juillet 1855.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 10 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Villemain.

A l'ouverture de la séance, l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant:

JUGEMENTS DES CONCOURS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie avait proposé, en 1853, pour le concours de 1855, la question suivante: « Faire l'histoire des biens communaux en « France depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle. » Ce prix a été décerné à M. Armand Rivière, avocat au barreau de Tours.

L'Académie avait remis au concours, pour la seconde fois, le sujet suivant: « Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps « primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. » L'Académie a décerné ce prix à M. Vivien de Saint-Martin.

Elle avait prorogé, jusqu'à l'année 1855, le concours sur le sujet suivant: « Étu- « dier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature dans les « satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement dans les « satrapies déjà héréditaires, ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, « c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie. » Ce prix a été obtenu par M. William-Henri Waddington.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Viollet-Leduc, pour son ouvrage intitulé: *Essais sur l'architecture militaire au moyen âge*, 1 vol. in-8°. La seconde médaille à M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé: *Recherches sur les institutions municipales du centre de la France au moyen âge*. La troisième médaille a été partagée entre M. Patu de Saint-Vincent, pour son mémoire manuscrit sur le *Chant grégorien*; et M. Hippeau, pour son ouvrage intitulé: *L'Abbaye de Saint-Étienne de Caen, 1066-1790*, 2 vol. in-8°.

Le général Carbuccia, auquel avait été décernée la première médaille, dans le concours des antiquités de la France de 1851, en avait remis la valeur à la disposition de l'Académie, pour l'offrir comme récompense au meilleur travail sur les antiquités de l'Afrique. Elle a décerné cette médaille à M. le général Creully, fondateur et président de la Société archéologique de Constantine, auteur de plusieurs Mémoires sur diverses questions d'antiquités algériennes.

Rappel de mentions très-honorables: 1° A M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé: *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, 1 vol. in-8°. 2° A M. H. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés: 1° *Les communes de la Meurthe;*

Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département, 2 vol. in-8°; 2° *Rôle des habitants de Nancy en 1551-1552*, br. in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Luzarche, pour son édition d'un *drame anglo-normand du XIIe siècle*, intitulé : *Adam*, 1 vol. in-8°. 2° A M. H. de La Plane, pour ses divers ouvrages intitulés : 1° *Saint-Bertin, 1843-44-46, ou rapport historique des fouilles faites sur le sol de cette ancienne église abbatiale*, 1 vol. in-8°; 2° *Quelques mots sur les fouilles historiques faites sur le sol de l'ancienne église abbatiale de Saint-Bertin*, br. in-8°; 3° *Un mot sur les ruines de Saint-Bertin, à Saint-Omer*, br. in-8°; 4° *Les abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de ce monastère*, br. in-8°; 5° *Les Matelots boulonnais à Merck-Saint-Liévin (Pas-de-Calais)*, br. in-8°; 6° *L'Église de Fauquemberg, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais)*, br. in-8°. 3° A M. l'abbé Pécheur, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Guise et de ses environs, de ses seigneurs, comtes, ducs, etc.*, 2 vol. in-8°. 4° A M. le comte Georges de Soultrait, pour sa *Notice sur les sceaux du cabinet de madame Febvre*, de Mâcon, br. in-8°. 5° A M. de Fontenay, pour son *Manuel de l'amateur de jetons*, 1 vol. in-8°. 6° A M. le marquis de Godefroy Menilglaise, pour son édition de la *Chronique de Guines et d'Ardre*, par Lambert, *curé d'Ardre (918-1203), texte latin et français en regard, revue sur huit manuscrits*; 1 vol. in-8°. 7° A M. Charles de Beaurepaire, pour son *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française*, br. in-8°. 8° A M. le comte Hector de La Ferrière, pour son *Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie*, br. in-8°.

Des mentions honorables ont été accordées : 1° A M. Troche, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Mémoire historique et archéologique sur la tour de Saint Jacques-la-Boucherie*, in-8°; 2° *La Sainte-Chapelle de Paris. Notice historique, archéologique et descriptive sur ce monument célèbre de saint Louis*, in-12. 2° A M. Édouard de Barthélemy, pour son *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en 1789*, 1 vol. in-8°. 3° A M. Dramard, pour sa *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes*, manuscrit in-4°. 4° A M. l'abbé Arbellot, pour sa brochure intitulée : *Cathédrale de Limoges, histoire et description*, in-8°. 5° A M. Ch. Gomart, pour son ouvrage intitulé : *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé : Histoire particulière de l'Église de Saint-Quentin*, t. Ier, in-8°. 5° A M. E. de Lépinois, pour le tome Ier de son *Histoire de Chartres*, in-8°. 7° A M. Matty de Latour, pour son mémoire manuscrit, intitulé : *Villes et voies romaines de l'Anjou*. 8° A M. Élie de la Primaudaie, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Portulan de l'Algérie au moyen âge. Recherches sur le commerce des Européens dans l'ancienne Régence*. 9° A M. Quantin, pour son ouvrage intitulé : *Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques, etc.*, t. Ier, in-4°. 10° A M. le baron de Gaujal, pour son mémoire manuscrit accompagné de cartes, et intitulé : *Quels furent les habitants primitifs de la Gaule transalpine*, accompagné d'un appendice sur *l'Origine des Scordices*. 11° A M. de La Fons Mélicocq, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, première partie : *les Artistes*. 12° A M. Rocquain de Courtemblay, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Variations des limites géographiques et de la constitution politique de l'Aquitaine depuis César jusqu'à l'an 613*.

Prix d'histoire de France fondés par le baron Gobert. — L'Académie a maintenu en possession du premier de ces prix M. Ch. Weiss, auteur de l'*Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*; 2 vol. in-12. Le second prix a été décerné pour la seconde fois aussi à M. Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, auteur des *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or*

et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge, 2 vol. in-4°.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, n'a pas été décerné cette année.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1856, la question suivante : « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation « chez les divers peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces « peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal « et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à « d'autres systèmes graphiques. »

L'Académie avait remis au concours pour la troisième fois le sujet suivant : « Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les « Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les « monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement « ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de « l'Europe ?

Aucun mémoire n'ayant été envoyé, l'Académie retire provisoirement ce sujet du concours, et y substitue le suivant, pour le prix qu'elle décernera en 1857 : « Dé« terminer les caractères de l'architecture byzantine, rechercher son origine, et « faire connaître les changements qu'elle a subis, depuis la décadence de l'art an« tique jusqu'au xve siècle de notre ère. »

Pour sujet du prix annuel ordinaire qui devra être décerné pareillement en 1857, elle propose la question suivante : « Rechercher quels ont pu être, dans l'antiquité « grecque et latine, jusqu'au ve siècle de notre ère, les divers genres de narrations « fabuleuses qu'on appelle aujourd'hui romans, et si de tels récits n'ont pas été « quelquefois, chez les anciens, confondus avec l'histoire. »

Chacun de ces trois prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1856, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1855.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1856.

Prix fondé par M. Bordin (ancien notaire). — M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels, qui seront décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie des inscriptions rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix qu'elle décernera, pour la première fois, en 1856, la question suivante, prise dans l'antiquité classique : « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination ro« maine ; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de « leurs usages. »

Elle demande, pour le prix qu'elle décernera en 1857 : « Un commentaire parti« culièrement exégétique et grammatical, soit sur une partie suivie, soit sur un « choix d'hymnes du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter, « s'il y a lieu, même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana « Atchârya. »

Chacun de ces deux prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Conditions des concours des prix annuels. — « Depuis que de nouvelles fondations « publiques et particulières de médailles et de prix, et l'appréciation demandée par « le Gouvernement des travaux envoyés de l'École française d'Athènes, ont plus que « décuplé la matière des jugements de l'Académie, dans ces dix dernières années, « l'expérience a démontré que l'espace de temps déterminé par l'usage et par le règle- « ment entre la clôture des concours au 1er avril et la séance publique annuelle qui « devrait se tenir dans le mois de juillet, ne suffit plus, malgré tout le zèle des com- « missions, à l'examen critique et comparatif qui précède et motive la distribution « des récompenses. L'Académie a décidé, en conséquence, qu'à l'avenir la clôture « des concours serait reportée du 1er avril au 1er janvier. Cependant, comme elle « n'entend point donner un effet rétroactif à cette résolution, le terme, pour l'an « 1856, demeure fixé au 1er avril; et ce sera seulement pour les prix à décerner en « 1857 que les ouvrages destinés à concourir devront parvenir (francs de port) au « secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de cette même année. Il n'y a rien de « changé aux autres conditions. »

Prix Gobert. — Pour l'année 1856, l'Académie s'occupera, à commencer du 1er avril, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1855, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Les sujets d'explorations et de recherches proposés, en 1855, aux membres de l'École française d'Athènes, pour la seconde année d'études, conformément au décret du 7 août 1850, sont les suivants :

Questions déjà proposées en 1852 et 1853, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise :

1° Explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Épire de la Grèce orientale; chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, et décrire surtout, dans la partie de la Thessalie et de la Macédoine qu'on vient d'indiquer, les localités que M. le colonel Leake (*Travels in northen Greece*) n'a pu visiter. L'Académie désire que ce travail, ayant pour objet la géographie comparée, l'épigraphie et l'archéologie, soit, autant que possible, la continuation de celui que M. Mézières a envoyé, en 1852, sur la Magnésie, le Pélion et l'Ossa.

2° Rechercher au nord d'Iasos, en Carie, le mur désigné par M. Texier (*Asie Mineure*, t. III, pl. 147-149) sous le nom de *Camp retranché des Léléges*, en suivre le développement jusqu'au point où il s'arrête, en dresser le plan, en signaler les principaux caractères, chercher à en déterminer la destination, vérifier enfin s'il ne se rattacherait pas à un système de défense qui aurait eu pour objet de mettre le temple des Branchides à l'abri des attaques des Cariens.

3° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos, en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

4° Déterminer, en reprenant les traces du colonel Leake, de feu Puillon-Boblaye, de M. Curtius, et en approfondissant l'exploration générale faite par M. Beulé

en 1850, la position des principales villes de l'ancienne Triphylie du Péloponèse, spécialement d'*Epeum;* rechercher le nom, l'origine, le véritable emplacement de cette antique forteresse; en étudier, en décrire et en dessiner les ruines si remarquables et si bien conservées.

Questions proposées pour la première fois :

5° Continuer l'exploration de la Macédoine méridionale, et étudier principalement la contrée comprise entre l'Haliacmon inférieur et le bas Axius, jusqu'au pays de Moglena et aux monts Tekes, Nidsche, Turlo et Doxa, au Nord et à l'Ouest. Décrire avec un soin particulier le bassin de l'ancien Lydias, avec ses embranchements supérieurs, où furent l'Émathie et la Bottiée; fixer les limites de ces deux cantons; déterminer les emplacements des villes antiques, et compléter la géographie comparée, l'archéologie et l'histoire de cette importante contrée, en recourant aux sources tant classiques que byzantines, jusqu'à la prise de Constantinople, en tenant compte des inscriptions et des médailles, en s'aidant des travaux modernes, particulièrement de ceux de Pouqueville, de Cousinéry, de MM. Leake, Boué, Viquesnel, Griesbach, Tafel, Schaffarik, etc.

6° Visiter, si l'état du pays le permet, le mont Olympe de Bithynie, et y marquer l'emplacement de toutes les ruines helléniques et byzantines; examiner surtout celles que l'on rencontrera sur le versant est de la montagne, jusqu'à la rivière qui coule à Aïneh-gheul (Melangia?), et qui est peut-être le Gallus de Strabon (XII, p. 543) et d'Ammien Marcellin (XXVI, 8). Descendre la même rivière, qui se jette dans le Sangarius (Sakaria), non loin de Lefké, suivre le cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure, et explorer le quadrilatère compris entre le Sangarius à l'ouest, Dablæ (Tereklu?), Modra (Moudourli) et Claudiopolis (Boli) au sud, le Billæus (Filias-Tchaï) à l'est, et le Pont-Euxin au nord. Recueillir partout les inscriptions, et chercher à compléter les notices topographiques et archéologiques données par MM. Aucher, Chesney et Ainsworth.

Délivrance des brevets d'archiviste-paléographe. — L'Académie a déclaré que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté du 29 novembre 1854, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Servois (Gustave-Marie-Joseph), Chassaing (Jean-Baptiste), Rocquain de Courtemblay (Théodore-Félix), Boullé (Jacques-Marie-Jules), Lacour (Louis), Casati (Claude-Joseph-Charles), Laborde (Théodore-Alphonse), Gros-Burdet (Jean-Édouard), Murcier (François-Arthur).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Naudet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur M. Pardessus, et M. Egger un mémoire sur l'étude du latin chez les Grecs dans l'antiquité. M. Berger de Xivrey a ensuite donné lecture du rapport de la commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de 1855. La séance a été terminée par un rapport de M. Guigniaut, au nom de la commission française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1854-1855.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 6 août, M. le vice-amiral Dupetit-Thouars a été élu membre libre de l'Académie des sciences en remplacement de M. Duvernoy, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 28 juillet 1855, M. Lefluel a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, en remplacement de M. Gauthier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Poésies populaires de la Lorraine. Nancy, imprimerie et librairie de Lepage, 1855, in-8° de 161 pages. — Ce recueil, publié par la Société d'archéologie lorraine, n'est pas sans intérêt pour l'étude des traditions, des mœurs et du langage, dans cette partie de la France. On peut regretter cependant, au point de vue philologique, que la plupart de ces poésies, évidemment d'origine ancienne, soient données dans leur forme moderne et que les éditeurs n'en aient pas retrouvé ou recherché les textes primitifs dans les manuscrits. Cette observation ne s'applique pas aux poésies historiques, qui ont leur date, mais dont plusieurs sont depuis longtemps connues, notamment la *Chanson du comte de Bar sur sa captivité,* déjà imprimée trois fois; quelques autres, appartenant au XV° et au XVI° siècle, paraissent inédites; elles sont publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

La légende de saint Armel, mise en vers français, sous forme de tragédie, par messire Baudeville, prêtre et maître d'école en la ville de Ploermel...., publiée pour la première fois par Sigismond Ropartz.... Saint-Brieuc, imprimerie et librairie de Prudhomme, 1855; in-4° de 134 pages. — La tragédie de saint Armel, représentée à Ploermel en 1600, est un monument littéraire curieux, qui aurait plus d'intérêt encore si l'œuvre de Baudeville n'avait pas été retouchée à diverses époques. L'éditeur y a joint une série de planches coloriées qui reproduisent les vitraux de l'église de Ploermel, représentant les principaux traits de la vie de saint Armel, patron de la ville.

Mellusine, poëme relatif à cette fée poitevine, composé dans le XIV° siècle par Coudrette, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par Francisque Michel. Niort, imprimerie et librairie de Robin et Favre, in-12 de 302 pages. — Le poëme publié par M. F. Michel a pour titre: *Le livre de Luzignen.* L'éditeur n'indique pas les manuscrits dont il a fait usage; il ne donne point de variantes et n'accompagne le texte d'aucune remarque, contrairement à l'usage qu'il a constamment suivi dans ses précédentes publications.

Manuelis Philæ carmina, ex codicibus escurialensibus, florentinis, parisinis et vaticanis, nunc primum edidit E. Miller, volumen prius. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de 460 pages. — Ce premier volume des poésies de manuel Philé contient les textes qui ont été fournis

à l'éditeur par les bibliothèques de l'Escurial et de Florence. La préface qui doit accompagner l'ouvrage paraîtra en tête du second et dernier volume.

Recueil de chansons, satires, épigrammes et autres poésies relatives à l'histoire des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, connu sous le nom de Recueil de Maurepas, publié par M. Anatole de Montaiglon. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de P. Jannet. — Cette publication, dont le prospectus seul a paru jusqu'ici, aura pour objet une collection très-souvent consultée mais encore inédite de chansons historiques formée, dans la première moitié du XVIIIe siècle, par les généalogistes Clairambault, et plus connue sous le nom de *Recueil de Maurepas,* parce qu'une copie en avait été faite pour ce ministre. Les portefeuilles originaux, auxquels manquent les quatre premiers, sont au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, aussi bien que la copie faite pour M. de Maurepas. M. de Montaiglon se propose de reproduire les notes et explications abondantes que les Clairambault ont jointes aux textes de ces chansons, ainsi que la table qui termine le recueil. L'ouvrage formera 6 volumes in-8°.

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan; ouvrage couronné par l'Institut. Première partie : Histoire générale des langues sémitiques. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-1199 pages; se trouve chez Aug. Durand. — L'origine des langues *syro-arabes,* improprement appelées sémitiques, l'histoire de leur développement pendant les périodes hébraïque, araméenne et arabe, l'exposé des lois générales qui ont présidé à ce développement, tels sont les sujets traités dans ce premier volume, qui sera bientôt complété par une seconde partie, spécialement théorique, consacrée au système comparé des langues sémitiques. Nous nous proposons de rendre compte de cette importante publication lorsqu'elle sera terminée.

Notice sur le catalogue général des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, lue dans la séance générale de la Société asiatique du 20 juin 1855, par M. Reinaud, membre de l'Institut, etc. Paris, Imprimerie impériale, 1855, broch. in-8° de 16 pages. — Après avoir rappelé les travaux dont les manuscrits orientaux de la Bibliothèque du roi ont été l'objet depuis la publication du catalogue de 1739, et auxquels il a pris lui-même, dans ces dernières années, une si grande part, M. Reinaud expose, dans cette notice, le plan du nouveau catalogue dont le Gouvernement a décidé l'impression. Ce nouveau catalogue, rédigé en français, paraîtra dans le format in-4° comme celui des livres imprimés. Le nombre des volumes sera de cinq; le tome Ier sera consacré aux manuscrits qui appartiennent à la religion juive et à la religion chrétienne. Il contiendra les livres hébreux, samaritains, syriaques, chaldéens, sabéens, éthiopiens, coptes, arméniens et géorgiens. On trouvera dans les tomes II et III les manuscrits qui, sauf un petit nombre de livres chrétiens et parsis, se rapportent aux croyances musulmanes, c'est-à-dire les livres arabes, persans et turcs. On y trouvera aussi quelques manuscrits berbers, transcrits en caractères arabes, lesquels proviennent de l'intérieur du Maroc et de l'Algérie. Le tome IV sera spécialement affecté à l'Inde et aux contrées voisines qui, à diverses époques, ont subi l'influence des doctrines brahmanique et bouddhique. On y trouvera les manuscrits sanscrits, singhalais, tibétains, birmans, tamouls, télingas, hindostanis, malais, javanais et siamois. Dans le nombre seront quelques volumes à l'usage des musulmans et des chrétiens de l'Inde. Le tome V renfermera les livres chinois, mandchous, mongols et japonais. Presque tous ces volumes sont imprimés à l'aide de planches en bois; on sait que de tout temps les livres qui appartiennent à cette catégorie ont été, à la Bibliothèque impériale,

annexés au département des manuscrits. A la suite de certains fonds, il y aura quelques volumes lithographiés en Orient, et qui, pour les Européens, tiennent lieu de copies manuscrites.

Notice d'un manuscrit souabe de la bibliothèque royale de Stuttgart, contenant la relation des voyages faits de 1453 à 1457, en Europe, en Asie et en Afrique, par Georges d'Ehingen, chevalier, par A. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École impériale des Chartes. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didron, 1855, brochure in-8° de 17 pages, avec planches. — Le voyage de Georges d'Ehingen, publié pour la première fois à Augsbourg, par Raymond Fugger, en 1600, offre, malgré l'extrême brièveté du récit, plusieurs notions intéressantes pour l'étude des mœurs et de la géographie du moyen âge. Ce qui ajoute à cet ouvrage un prix particulier, ce sont les figures qui l'accompagnent. Ces figures représentent les princes que le voyageur avait visités. Dans le manuscrit de Stuttgart, elles diffèrent de celles que Fugger a gravées pour l'édition de 1600. Voici la liste de ces portraits, tels que les reproduit M. Vallet de Viriville, d'après le manuscrit : Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême; Charles VII, roi de France; Henri IV, l'*Impuissant*, roi de Castille et de Léon; Henri VI, roi d'Angleterre; Alphonse V, l'*Africain*, roi de Portugal; le roi de Chypre, Jean II; René, roi de Sicile; Jean II d'Aragon, roi de Navarre; Jacques II, roi d'Écosse. L'auteur de cette brochure pense qu'une nouvelle édition de la relation des voyages de Georges d'Ehingen, accompagnée de planches en couleur et d'une traduction française, serait un service à rendre à l'art et à la science.

Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, tome IX°. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1855, in-4° de VIII-925 pages. — Après deux notices historiques de M. Mignet, secrétaire perpétuel, l'une sur la vie et les travaux de M. Droz, l'autre sur la vie et les travaux de M. Jouffroy, on trouve dans ce volume les neuf mémoires et dissertations dont voici les titres : 1° Rapport concernant les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie, proposé en 1848 et à décerner en 1853, sur la comparaison de la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote, avec la doctrine des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières, au nom de la section de philosophie, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; 2° Mémoire sur Helvétius, par M. Damiron; 3° Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de morale à décerner, en 1852, au nom de la section de morale, par M. Frank; 4° Rapport sur le concours ouvert pour le prix de législation, par M. Giraud; 5° Rapport sur le concours pour le prix de législation et de jurisprudence, ouvert en 1851, par M. le comte Portalis; 6° de la répression pénale, de ses formes et de ses effets, Rapport par M. Bérenger (deuxième partie); 7° Mémoires sur les associations entre ouvriers, ou entre patrons et ouvriers, fondées avec subvention de l'État, par M. Louis Reybaud; 8° Considérations sur les tables de mortalité, par M. Villermé; 9° Rapport sur la question d'histoire mise au concours pour l'année 1850, par M. Guizot.

Cours d'économie politique fait au collége de France, par Michel Chevalier, membre de l'Institut. Premier volume, seconde édition, refondue et considérablement augmentée. *Réunion de tous les discours d'ouverture; leçons.* Paris, librairie de Capelle, 1855, in-8° de VII-623 pages. — Les leçons comprises dans ce volume datent de 1841; en les réimprimant aujourd'hui, l'éminent professeur les a rajeunies en rapportant au moment présent les renseignements statistiques et les faits économiques présentés à l'appui du raisonnement. Pour ne pas enlever aux leçons le caractère qu'elles tenaient du temps où elles avaient été faites, c'est dans des notes distinctes,

mises au bas de la page, que les données relatives à l'époque actuelle ont été consignées. Le lecteur a, de cette façon, les éléments d'une comparaison instructive, dans la plupart des cas, entre les faits et les chiffres de 1841 et ceux de 1855. Un chapitre à part, d'un assez long développement, a été consacré aux chemins de fer sous la forme d'appendice. Ce premier volume se distingue encore de la première édition en ce qu'il contient la suite des discours d'ouverture au nombre de douze, qui ont été prononcés par M. Michel Chevalier, de 1841 à 1852.

La vie future; histoire et apologie de la doctrine chrétienne sur l'autre vie, par Th. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes. Rennes, imprimerie de Morteville, Paris, librairie de Dezobry, Magdeleine et c^ie^, 1855, in-12 de IV-335 pages. — L'Académie française a couronné récemment un ouvrage de M. Th. Henri Martin : *La philosophie spiritualiste de la nature*. Le nouvel ouvrage que le même écrivain publie aujourd'hui ne se distingue pas moins par l'importance du sujet que par l'érudition des recherches et la solidité des arguments. La première partie, dont le but est de montrer que la croyance à l'immortalité de l'âme existait dans la religion mosaïque, renferme l'histoire de la doctrine de l'autre vie chez les Hébreux, et l'apologie du dogme de la résurrection des morts. Dans la seconde partie, l'auteur traite de la doctrine de la vie future dans la religion chrétienne; il fait l'histoire du dogme de l'éternité des peines et des récompenses, et compare ce dogme avec les hypothèses de la préexistence des âmes et de leurs épreuves infinies après la vie terrestre, sous les points de vue de l'orthodoxie catholique, de la théorie philosophique, de la morale chrétienne et de l'unité sociale.

De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes au point de vue de l'histoire de la critique et de la méthode expérimentale, par M. E. Chevreul, membre de l'Institut, etc.

On doit tendre avec effort à l'infaillibilité
sans y prétendre. (*Malebranche.*)

Paris, Mallet-Bachelier, quai des Augustins, 55, 1854.

Lettres adressées à M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur la méthode en général et sur la définition du mot Fait, relativement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts, etc., par M. E. Chevreul, membre de l'Académie des sciences. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Garnier frères. 1856 (1855), in-12 de IV-276 pages. — Ces lettres, dont l'origine est expliquée dans un avant-propos placé en tête du volume, peuvent être considérées comme un résumé des idées principales exposées par M. Chevreul dans son ouvrage inédit : *De l'Abstraction considérée comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue*. A la fin du recueil, sous le titre de *Documents*, M. Chevreul donne la citation ou le texte même de quelques-uns de ses écrits qui se rattachent au sujet de ces lettres, afin de mettre le lecteur à même de voir comment l'observation et l'expérience ont conduit l'auteur à l'envisager en des circonstances fort différentes et à diverses époques antérieures.

Recherches sur la religion et le culte des populations primitives de la Grèce, par Alfred Maury. Paris, imprimerie de Lahure, 1855, in-8° de II-225 pages. — Ce travail est tiré d'un ouvrage important dont s'occupe l'auteur depuis plusieurs années, et qui aura pour titre : *Histoire du polythéisme gréco-latin*, depuis son origine jusqu'à son entière destruction. Les recherches que nous annonçons forment, dans cette histoire, les deux premiers chapitres du livre premier, qui ont pour sujet les populations primitives de la Grèce et leur religion. C'est une excellente étude que

nous devions signaler à l'attention des savants, en attendant que nous ayons l'occasion de revenir sur l'ensemble du grand ouvrage dont elle fait partie.

Salluste, traduction avec notes et introduction, par M. H. Gomont. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1853-1855, 2 vol. in-8° de 351 et 532 pages avec une carte. — L'introduction, placée en tête du premier volume de cet ouvrage, contient, avec une appréciation des ouvrages de Salluste, des remarques historiques sur le temps où il vivait et sur les faits qu'il a retracés. Le texte adopté par le nouveau traducteur est celui de M. Burnouf, disposé dans un ordre différent. Le premier volume renferme l'histoire de la conjuration de Catilina et les lettres à J. César; on trouve dans le tome second l'histoire de la guerre contre Jugurtha et les fragments. Des annotations nombreuses sont placées les unes au bas des pages, les autres à la fin des écrits de Salluste auxquels elles se rattachent; les premières ont pour objet l'interprétation du texte, les autres concernent les faits historiques, les usages, les lois, et résument, en les discutant quelquefois, les travaux des divers commentateurs de Salluste.

Archives de l'art français. — Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de Ph. de Chennevières, inspecteur des musées de province. Tome troisième, *documents*. Paris, imprimerie Pillet, librairie de Dumoulin, 1855, in-8° de 392 pages. — Nous avons déjà signalé l'intérêt de ce recueil de documents relatifs à l'histoire des arts en France. Le troisième volume n'est pas moins riche que les précédents en renseignements de divers genres sur les peintres et les sculpteurs de l'école française. Dans un bulletin qui formera une des divisions de l'ouvrage, on trouve, entre autres indications utiles, une liste des argentiers et émailleurs de Limoges, depuis le VIe jusqu'au XIXe siècle.

Le président Bouhier, sa vie, ses ouvrages et sa bibliothèque, par Charles des Guerrois. Imprimerie de Bouquot à Troyes, librairie de Ledoyen à Paris, 1855, in-8° de x-244 pages. — Le président Bouhier, magistrat distingué, érudit remarquable, bibliophile zélé, a trouvé dans M. des Guerrois un biographe soigneux, qui ne laisse échapper aucune circonstance de cette vie si bien remplie, et donne d'intéressants détails sur la bibliothèque de Bouhier, dont une partie est conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Le Cabinet historique; revue trimestrielle contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes et peu connues, le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements, touchant l'histoire de l'ancienne France et de ses diverses localités, avec les indications des sources et des notices sur les bibliothèques et les archives départementales, sous la direction de M. Louis Paris, ancien bibliothécaire de Beaune, chevalier de la Légion d'honneur. Paris, imprimerie de Wittersheim; au bureau du cabinet historique, rue d'Angoulême Saint-Honoré, n° 27, 1855. — Les trois livraisons publiées (la dernière en mai 1855) concernent la Champagne et la Bourgogne. On annonce, pour la prochaine livraison, la suite de la Bourgogne et le sommaire complet des matières contenues dans la collection Fontette, qui forme un des fonds des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur les antiquités des églises de France, par l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges. Limoges, librairie de Leblanc; Paris, librairie de Didron et de Lecoffre, 1855, in-8° de 247 pages. — L'époque de l'apostolat de saint Martial a été longtemps controversée; la tradition place la mission de ce saint évêque de Limoges au Ier siècle de notre ère, et beaucoup de savants auteurs ont adopté cette date, mais d'autres, en plus grand nombre, s'ap-

puyant de l'autorité de Grégoire de Tours, ont pensé que saint Martial vivait sous le règne de Dèce, c'est-à-dire au IIIe siècle. M. l'abbé Arbellot reprend aujourd'hui cette discussion; il combat le témoignage de Grégoire de Tours et s'attache à démontrer qu'on doit préférer au sentiment de cet historien la tradition de l'Aquitaine et de l'Italie, suivant laquelle saint Martial fut envoyé dans les Gaules au Ier siècle de l'Église. Telle est la confiance de l'auteur dans la solidité de ses arguments, qu'il ne craint pas de terminer ainsi sa dissertation : « Quiconque osera désormais dire « que saint Martial n'a accompli sa mission qu'au IIIe siècle, sous l'empire de Dèce, « n'aura ni critique ni érudition. »

Histoire de l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par M. L. de Mas Latrie, chef de section aux Archives de l'Empire, sous-directeur des études à l'école des Chartes, d'après un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome III. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de XII-910 pages; se trouve chez Firmin Didot. — Ce volume renferme les preuves appartenant aux derniers règnes de l'histoire de Chypre, depuis Jean II de Lusignan (1432), et un supplément formé de documents nouveaux, recueillis par l'auteur depuis l'impression du premier volume de son savant ouvrage. Toutes ces pièces sont inédites, à l'exception d'un très-petit nombre (six sur quatre cents environ). Elles jettent une lumière nouvelle sur l'histoire de la domination française dans l'île de Chypre, et même sur quelques parties de l'histoire générale du moyen âge. On remarquera surtout les documents importants tirés des registres, à peu près inexplorés, du conseil des Dix, du conseil des Pregadi de Venise, et des archives de Gênes. La plus grande partie des pièces du supplément provient du cartulaire de Sainte-Sophie de Nicosie, que l'auteur a retrouvé à Venise, et des archives de la couronne d'Aragon, qu'il a consultées à Barcelone. A la plupart de ces divers textes, sont jointes des notes historiques nombreuses et d'un grand intérêt. M. de Mas Latrie s'occupe de la rédaction définitive du récit historique qui doit former la première partie de son grand travail, dont les preuves seulement se trouvent aujourd'hui complétement publiées.

Histoire des troupes étrangères au service de France depuis leur origine jusqu'à nos jours et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire, par Eugène Fieffé, commis principal aux Archives du ministère de la guerre. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Dumaine, 1855, 2 volumes in-8° de XII-423 et 436 pages, avec planches. — Les troupes étrangères, qui, à toutes les époques depuis le moyen âge, ont joué un rôle si important et quelquefois si glorieux dans nos annales militaires, n'avaient pas encore eu d'historien. L'auteur de ce livre a donc choisi un sujet neuf en entreprenant de raconter l'histoire spéciale de ces bataillons étrangers, archers écossais, arbalétriers italiens, suisses, reîtres et lansquenets allemands, carabins espagnols, argoulets et stradiots grecs, et plus tard régiments irlandais, liégeois, wallons, croates, corses, polonais, etc., qui ont si longtemps partagé nos triomphes et nos revers. La position de M. Fieffé aux archives de la guerre lui ouvrait la meilleure ou plutôt l'unique source où il fût possible de puiser les éléments d'un tel travail. Il a mis en œuvre avec une habileté remarquable ces excellents matériaux et a su en tirer un livre plein de notions nouvelles.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 3e série, t. II. Paris, imprimerie de Lahure, 1855, in-8° de 543 pages avec planches; se trouve au secrétariat de la société et chez Dumoulin, libraire. — On trouve dans ce volume :

1° mélanges épigraphiques, par M. Léon Renier; 2° notice sur quelques inscriptions hébraïques du XIII° siècle, découvertes dans les ruines d'un ancien cimetière israélite de Paris, par M. Philoxène Luzzato; 3° de la civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine, par M. E. de Fréville; 4° Noub, la déesse d'or des Égyptiens, par M. Th. Devéria; 5° note sur le caractère qui représente l'or dans les écritures égyptiennes, par M. A. J. H. Vincent; 6° restitution à Jacques de Bourbon, roi de Naples, d'une pièce de billon attribuée jusqu'ici à Jacques Ier, roi de Sicile, par M. Duchalais; 7° notice sur le journal de Jean Glaumeau, prêtre de Bourges au XVI° siècle, par M. Bourquelot; 8° notice sur une lampe chrétienne en forme de bélier, par M. Ferdinand de Lasteyrie; 9° observations sur quelques indications chronologiques en usage au moyen âge, par M. Aug. Bernard; 10° observations sur le sens du mot olympiade employé dans les actes du moyen âge, par le même; 11° explication des sculptures du tympan du baptistère de Parme, par M. Duchalais; 12° Recherches sur la religion et le culte des populations primitives de la Grèce, par M. Alfred Maury. (Ce dernier travail a été publié à part; nous l'avons annoncé ci-dessus, p. 515.)

Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, tomes I et II; imprimerie de Ratery, à Rodez, 2 volumes in-8° de XIX-751 et 765 pages. — C'est principalement au point de vue généalogique que cet ouvrage a été écrit; on y trouve cependant des recherches historiques d'un intérêt plus général; nous citerons particulièrement l'introduction, qui traite de l'établissement du régime féodal dans le Rouergue, des justices seigneuriales, de la propriété, des alleux, de la servitude, du service militaire. Deux volumes restent à publier pour compléter cet ouvrage, dont l'auteur est M. de Barrau.

Le Morvan, ou essai géographique, topographique et historique, sur cette contrée, par M. J. F. Baudiau, curé de Dun-les-Places, etc. Nevers, imprimerie de Fay, 1854-1855, 2 vol. in-8° de XXXVI-408 et 651 pages, avec planche. — Composé avec soin sur des matériaux fournis par les archives locales, cet ouvrage contient des renseignements précieux sur une contrée intéressante qui tend à se transformer sous l'influence de la civilisation et de l'industrie moderne.

Voyage à Constantinople, par l'Italie, la Sicile et la Grèce, en 1853, par Boucher de Perthes, t. Ier, Abbeville, imprimerie de Briez, Paris, librairie de Treuttel et Wurtz, 1855, in-12 de 600 pages. — Dans ce premier volume, l'auteur donne la relation de son voyage en Italie et en Sicile; le tome second, qui doit compléter l'ouvrage, traitera de la Grèce, de Constantinople et des provinces du Danube.

Esquisse sur le Canada, considéré sous le point de vue économiste, par J. C. Taché, membre du parlement canadien, etc. Paris, imprimerie de Claye, librairie d'Hector Bossange, 1855, in-12 de VIII-180 pages avec une carte. — Ce petit ouvrage, publié aux frais de la province du Canada, réunit, dans un court espace, un grand nombre de renseignements utiles sur la condition passée, l'état actuel et l'avenir probable d'un pays qui intéresse la France à plus d'un titre. C'est en ce qui concerne la statistique générale, les productions naturelles, l'industrie, le commerce, que ces notions sont le plus développées.

Le Nil Blanc et le Soudan, études sur l'Afrique centrale, par M. Brun-Rollet, membre de la Société de géographie, etc; Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Maison, 1855, in-8° de 355 pages, avec une carte. — M. Brun-Rollet a résidé vingt ans, de 1832 à 1852, dans le Soudan et sur les rives du haut Nil, où il a établi des relations de commerce avec les tribus voisines. Les études qu'il publie sur cette

partie de l'Afrique centrale ne sont point une œuvre littéraire, mais elles se recommandent à l'attention du lecteur par des notions étendues, et neuves pour la plupart, sur les contrées que ce voyageur a parcourues. Quoiqu'il se soit proposé principalement de faire connaître les productions et les ressources commerciales du Soudan, il a donné beaucoup de place aux recherches géographiques sur cette contrée encore peu connue. A ce point de vue, la relation de M. Brun-Rollet nous a paru particulièrement intéressante en ce qui concerne le Bahr-el-Abiad ou Fleuve Blanc. Les voyages de Caillaud et de M. d'Abbadie en Abyssinie nous ont donné des renseignements précis sur le cours du Nil Bleu (Bahr-el-Azrak), depuis sa source, près du lac Dembeah, jusqu'au point où il se jette dans le Fleuve Blanc au-dessus de Carthum; quant au Fleuve Blanc lui-même, qui est le véritable Nil, son cours n'a été qu'incomplétement exploré. M. d'Arnaud, qui faisait partie d'une expédition ordonnée par Méhémet-Ali, remonta le fleuve, il y a quelques années, jusqu'à l'île de Jaufer ou de Guba; en 1848, D. Ignatio Knoblecher, prêtre attaché à une mission catholique autrichienne établie, deux ans auparavant, à Bellénia, dans la tribu des Berry, reconnut le cours du Nil Blanc jusqu'à la montagne de Loupouck, qu'il place sous le 4e degré de latitude nord. C'est à peu près au même point que s'est arrêté un missionnaire anglais du Zanzibar, M. Rehman, qui, d'après les renseignements fournis par les naturels, a cru pouvoir placer les sources du Nil aux monts Kœnia. A ces données viennent s'ajouter très-utilement les observations de M. Brun-Rollet, dont nous donnerons ici le résumé. Au-dessus de Carthum, et avant de recevoir les eaux du Nil Bleu, le Fleuve Blanc, dont les rives sont bordées de mimosas gigantesques, traverse les territoires des tribus des Hassanieh, des Bakkara et des Chelouk; au delà d'un village nommé Éleis, le fleuve est divisé par des îles nombreuses et cultivables, formant un archipel de plus de soixante lieues de longueur; un peu plus loin on rencontre le *mokada* ou gué d'Abou-Zeid, et ensuite l'île d'Argel où se tiennent les préposés chargés par le roi des Chelouk de recevoir le tiers du produit de la pêche du Nil. Au delà de ce point, le Nil reçoit deux cours d'eau, le Piper et le Djall, puis une rivière considérable, le Saubat, dont les bords élevés sont couverts d'une belle végétation, ensuite le Misslad. Plus loin, se présentent d'immenses marais couverts de joncs et de forêts de hambadj, au milieu desquels la navigation est difficile, puis on arrive à Fayak, où M. Brun-Rollet a longtemps séjourné. En remontant encore le Nil, on traverse les territoires de diverses tribus, dont la plus importante est celle des Chir, qui habitent un groupe d'îles de trente-deux lieues, situées au milieu du fleuve. Après les Chir, on trouve la grande tribu des Berry ou Bary, et leur capitale Bellénia, résidence de la mission catholique dont nous avons parlé, et terme ordinaire des expéditions turques. Au delà de Bellénia, et près de la montagne de Loupouck, où s'arrêta, en 1848, D. Knoblecher, on rencontre plusieurs cataractes; le Nil s'élargit sur un plateau parsemé d'écueils, où l'eau manque souvent aux barques les plus légères. Le fleuve fait ensuite un coude de douze lieues à l'ouest-sud-ouest. Sur la rive droite sont les dernières habitations des Berry, et sur la gauche celles des Wang-Ara. Arrivé au village de Gurbo, que M. Brun place au 3e degré de latitude nord, on est arrêté par une nouvelle cataracte formée d'une lisière de rochers entre lesquels le Nil s'échappe en écumant. M. Brun pense que cette cataracte pourrait être franchie à l'époque des crues. Sur les deux rives s'étendent les nombreux villages de la tribu des Makédo, dont on suit les possessions pendant deux journées. Après cette tribu viennent les Méro lys et les Hougoufi sur la rive droite, les Koukous et les Madi sur la rive gauche. Le fleuve est tellement resserré entre les montagnes habitées

par ces peuples, qu'on le traverse sur un tronc d'arbre jeté d'une rive à l'autre. Plus au sud, sont les Bidos et les Kuendas, au teint olivâtre, dont la capitale est Bobenga. De Bobenga, où l'exploration s'est arrêtée, on voit se dessiner vers le midi, à une distance de deux jours de marche, les hautes montagnes de Kombirat, au delà desquelles habitent les Padongos. Les sauvages de la tribu des Berry affirment qu'au-dessus du territoire des Padongos, il existe d'autres montagnes très-élevées; c'est là que M. Brun place, par conjecture, les sources du Nil. Suivant son calcul, ces montagnes seraient au delà de l'équateur, à peu près sous la même latitude que les monts Kœnia, où le fleuve prendrait naissance, selon l'opinion de M. Rehman.

Le Nil, Égypte et Nubie, par Maxime Du Camp. Paris, imprimerie Dondey-Dupré; à la librairie nouvelle, 1855, in-12 de 351 pages, avec une carte. — M. Du Camp n'a pas remonté le Nil au delà de la Nubie, et ce n'est pas, d'ailleurs, dans son livre qu'il faut chercher des éclaircissements géographiques sur ce fleuve, pour lequel il professe pourtant une vive admiration. « On s'est longtemps disputé, dit-il, pour savoir « d'où sort le Nil; quant à moi, je suis persuadé qu'il vient du paradis. » Mais les lecteurs, qui recherchent avant tout les impressions de voyage, les anecdotes piquantes, ceux qui aiment les descriptions colorées des paysages et des grandes ruines, trouveront dans cette œuvre d'un écrivain *fantaisiste* de quoi satisfaire amplement leur goût.

ALLEMAGNE.

Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, edidit Georgius Heinricus Pertz. Scriptorum tomus XI. Hannoveræ, 1854, in-folio de 710 pages avec quatre planches. — Ce volume comprend les textes suivants, accompagnés de tous les éclaircissements nécessaires et de ces savants commentaires qui ajoutent tant de prix à la grande publication dirigée par M. Pertz. Gesta archiepiscoporum Salisburgensium, edidit D. W. Wattenbach; Vita Meinwerci, episcopi Patherbrumensis; Vita et miracula Godehardi, episcopi Hildenesheimensis, auctore Wolfherio; Vita Stephani, regis Ungariæ, edidit D. W. Wattenbach; Wiponis proverbia, tetralogus Heinrici regis versus ad mensam regis, vita Chuonradi II, imperatoris; Vita Guntheri, eremitæ; Vita Richardi, abbatis Sancti Vitoni Virdunensis, edidit D. W. Wattenbach; Bardonis, archiepiscopi Moguntini, vita duplex, edidit D. W. Wattenbach; Translatio sancti Dionysii areopagitæ, edidit D. Rud. Kœpke (avec un exposé de l'histoire des contestations auxquelles la possession du corps de saint Denis donna lieu entre les moines de Saint-Denis, en France, et ceux de saint Emmeran, de Ratisbonne). Ex Otholoni operibus, edidit Rogerus Wilmans; Brunwilarensis monasterii fundatio, edente D. Rud. Kœpke; Gisleberti carmen de incendio sancti Amandi Elnonensis, edidit L. C. Bethmann (poëme inédit, publié d'après le manuscrit latin 2093 de la Bibliothèque impériale); Triumphus sancti Remacli, de Malmundariensi cœnobio, edidit D. W. Wattenbach; Vita Attonis, archiepiscopi Coloniensis, edidit D. Rud. Kœpke; Historiæ Farfenses, collegit L. C. Bethmann; Benzonis, episcopi Albensis, ad Heinricum IV, imperatorem, libri VII, edente Karolo Pertz.

ANGLETERRE.

Archæologia, or *miscellaneous tracts relating to antiquity*, published by the Society

of antiquaries of London, volume XXXVI. London, Parker, 1855, in-4° de 218 pages avec planches. — Ce volume contient vingt et un mémoires et dissertations, parmi lesquels nous avons particulièrement remarqué des recherches sur l'architecture du moyen âge en Guyenne, par M. J. H. Parker; un mémoire sur un manuscrit relatif au règne de Henri VIII, par M. Peter Cunningham; notice sur un vase représentant une aventure de la vie de Persée, par M. S. Burch; des remarques sur l'angon des Francs et sur le *pilum* de Végèce, par M. W. M. Wylie, et plusieurs dissertations ayant trait à des découvertes d'antiquités faites sur divers points de l'Angleterre, notamment à Keston, comté de Kent, à Bath, à Worcester et à Londres.

BELGIQUE.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome XXV. Bruxelles, imprimerie de M. Hayez, in-4° de 561 pages, avec planches. — Des huit mémoires compris dans ce volume, six appartiennent à la classe des sciences; ils ont pour titres : Description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, par MM. Chapuis et Dewalque; Note sur la théorie des résidus quadratiques, par M. Angelo Genocchi; Recherches sur les médianes, par M. Ernest Quetelet; Méthode pour déterminer simultanément la latitude, la longitude, l'heure et l'azimut par des passages observés dans deux verticaux, par M. Houzeau; Mémoire sur l'ascension de l'eau et la dépression du mercure dans les tubes capillaires, par M. Bède; Recherches sur la maladie de la vigne et sur le champignon qui l'accompagne, par M. Crocq. Deux mémoires seulement se rapportent à la classe des lettres; le premier est une Notice sur la ville de Gand, considérée comme place de guerre, par M. Van der Meersch; le second, un Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce, par M. Wagener.

TABLE.

Pages.

Sur les restes de l'ancienne uranographie égyptienne, etc. (Article de M. Biot.).. 461

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, etc. (2° article de M. Flourens.)..... 474

Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde. (2° article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)..... 485

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (3° article de M. Littré.). 498

Nouvelles littéraires..... 508

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1855.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

DOUZIÈME ARTICLE [1].

Reconnaissons où nous en sommes. Nous avons fait connaître les commencements du ministère de Mazarin sous la régence d'Anne d'Autriche, quand ceux qui l'avaient maintenu ou souffert à la tête du gouvernement pour ménager en quelque sorte le passage d'un règne à un autre, n'apercevant pas encore ses desseins et sa portée, attendaient avec assez de résignation qu'il eût fait son temps. Puis nous avons montré comment la résistance de Mazarin aux prétentions extrêmes des exilés revenus à la cour, ses efforts habiles pour soutenir la politique, les parents et les créatures de Richelieu, sa conduite aussi ferme qu'adroite, et ses progrès rapides auprès de la régente, avaient peu à peu éclairé ses ennemis, et réuni contre lui un grand parti, celui des Importants, qui avaient aussi leur politique, au moins spécieuse et

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217, pour le dixième, celui de mai, page 304, et, pour le onzième, celui de juillet, page 430.

même populaire par la promesse de la paix après une si longue guerre, des chefs puissants et accrédités, avec d'innombrables serviteurs répandus dans tous les rangs, très-différents et souvent opposés dans leurs principes, mais conspirant tous, chacun à sa manière, à cette fin commune : renverser le favori étranger, le successeur encore mal affermi de Concini à la fois et de Richelieu. Tous nos précédents articles n'ont eu d'autre objet que de peindre, un peu longuement peut-être, cette situation unique dans l'histoire en toute sa vérité et sous toutes ses faces. Nommé ministre de la régente le 20 mai 1643, Mazarin, à la fin de juillet, n'a encore qu'une majorité très-peu sûre dans son propre cabinet, où l'évêque de Beauvais, secrètement appuyé par Brienne et par Bailleul, aspire à le remplacer. Il est réduit à acheter et à entretenir la bienveillance équivoque des princes du sang par de continuels sacrifices. A peine a-t-il réussi à diviser un peu l'aristocratie, et il a contre lui les familles les plus illustres et les plus puissantes, les La Rochefoucauld, les Bouillon, les Lorrains et les Vendôme. Mal avec le parlement, qui songe à jouer de nouveau un rôle dans l'État, la plupart des présidents, de Mesmes, Novion, Barillon, etc., lui sont contraires; il n'est guère compris que du premier président Mathieu Molé. Suspect au clergé et à tout le parti dévot, il a la douleur de compter parmi ses adversaires les plus vénérables et les plus saints des hommes : l'évêque de Lisieux et saint Vincent de Paul, ainsi que les grandes et admirables religieuses des Carmélites et du Val-de-Grâce. Presque sans défense dans l'intérieur du palais, à tout moment il peut être la victime de quelque coup de main tenté sur sa personne par un capitaine des gardes ou des mousquetaires; il est sûr de l'inimitié de Guitaut, de Chandenier, de Tréville, de La Châtre, qui font ouvertement des vœux pour ses compétiteurs, l'évêque de Beauvais, de Noyers, Châteauneuf, et tiennent leurs épées à la disposition de Beaufort. Enfin, dans la société la plus intime de la reine, il est en butte aux propos malveillants et à toutes les menées secrètes des femmes les plus chères à Anne d'Autriche, ici hautement attaqué par la loyale et vertueuse madame de Hautefort, là ayant à redouter les manœuvres souterraines ou les téméraires entreprises de la duchesse de Chevreuse. Tel est le moment périlleux et incertain où nous sommes arrivé : il ne pouvait se prolonger davantage, et devait amener inévitablement ou la ruine ou la victoire de Mazarin. Seul à peu près contre tous, son sort est dans les mains de la reine : il est perdu si elle l'abandonne; il ne se soutient que par l'ombre de sa protection. Il est évident que Mazarin est loin encore d'être établi dans le cœur d'Anne d'Autriche, puisque, pendant tout le mois

de juillet, dans ses notes les plus intimes, il montre une extrême inquiétude, et ne paraît pas savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions véritables de la reine. La dissimulation dont tout le monde l'accuse l'effraye lui-même, et on le voit passer par toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance. Il est curieux de saisir et de suivre les mouvements contraires de son âme. Dans ses lettres officielles aux ambassadeurs et aux généraux[1] il affecte une sécurité qu'il n'a point. Avec ses amis particuliers, il laisse échapper quelque chose de ses perplexités douloureuses; elles paraissent à nu dans les carnets. On y voit ses troubles intérieurs et ses instances passionnées pour que la reine se déclare. Il feint avec elle le plus entier désintéressement : il ne demande qu'à faire place à Châteauneuf, si elle a pour Châteauneuf quelque secrète préférence. La conduite ambiguë d'Anne d'Autriche le désole, et il la conjure ou de lui permettre de se retirer, ou de se prononcer fermement pour lui.

« Au nom du ciel, que Sa Majesté déclare ce qu'elle veut. Si elle « pense à Châteauneuf, qu'elle me le dise[2]. » — « Si Sa Majesté estime « ma capacité, qu'elle me croie; les faits lui apprendront si je l'ai bien con- « seillée. Si elle n'a point confiance en moi, qu'elle choisisse un autre « ministre et suive ses conseils. Cela vaut mieux que de chanceler dans « toutes ses résolutions[3]. » — « Tout le monde dit que Sa Majesté a des « engagements envers Châteauneuf. S'il en est ainsi, que Sa Majesté me « le dise. Si elle veut lui confier ses affaires, je me retirerai quand elle « voudra[4]. » — « Que Sa Majesté me pardonne si je lui dis que je puis « craindre les mauvais offices de ceux qui l'entourent, puisque je « leur vois le pouvoir de faire changer d'avis à Sa Majesté en beaucoup « de choses où elle avait pris une résolution contraire. Ils disent que Sa « Majesté est la personne du monde la plus dissimulée, qu'on ne doit « pas s'y fier, et que, si elle témoigne faire cas de moi, c'est par pure « nécessité, et que toute sa confiance réelle est en eux[5]. » — « Sa Ma-

[1] Voyez la précieuse collection de lettres italiennes et françaises de Mazarin, « 5 vol. in-fol. provenant de Colbert, qui sont aujourd'hui à la bibliothèque Maza- « rine : *Lettres italiennes*, 1642 à 1645, 1719. C. » — [2] IIe carnet, p. 3 : « Di grazia, S. M. si « dichiari di quello che ama... Si ha intenzione per Chatonof, me lo dica. » — [3] *Ibid.* p. 20 : « Si S. M. mi stima habile, mi creda, e riconoscerà in effetti se l'haveva ben « consigliata; si no, faccia elettione d'un altro e li creda, convenendo più così che « titubare nelle risoluzioni. » — [4] *Ibid.* p. 21 et 22 : « Ogni uno dice che S. M. è im- « pegnata assai in favore di Chatonof. Se questo è, di grazia, S. M. me lo dica, e se vuol « servirsene, mi retirero come vorrà. » — [5] *Ibid.* p. 42 : « S. M. mi perdoni se li dico « che posso temere dei mali offizii, poiche vedo che questi hanno forza di far cambiar « parere a S. M. in molte cose, ancorche avesse risoluto in contrario. Hanno detto

« jesté ayant eu la bonté de me demander quel moyen il y aurait de me « rendre content, j'ai répondu que mes déplaisirs venant de ne la pas « voir servie comme je voudrais, et du mauvais tour que prendront les « affaires, si on n'y porte pas remède pendant que je suis auprès de Sa Ma- « jesté, je m'afflige d'autant plus que je connais mieux son grand mérite, « mes devoirs et l'ingratitude de ceux qui ne font pas ce qu'ils doivent « pour son service. Dans la chaleur du discours, je lui ai dit que, si elle « voyait tout le désir que j'ai de la servir et ma passion pour sa gran- « deur, elle serait triste du peu que je fais, bien qu'elle me témoigne « d'en être satisfaite [1]. » — « Si Sa Majesté veut me conserver et tirer « parti de moi, il faut qu'elle quitte le masque et qu'elle montre par des « effets manifestes le cas qu'elle fait de ma personne [2]. » — « Je ne « cherche que le goût et la satisfaction de Sa Majesté; mais la vérité me « force de lui dire qu'il est impossible de la bien servir avec ces perpé- « tuelles incertitudes, tandis que je travaille jour et nuit pour remplir « mes devoirs et pour bien faire, en sorte qu'il ne peut y avoir un servi- « teur plus désintéressé de Sa Majesté que je ne suis [3]. » — « Il est cer- « tain que les Importants continuent à se rassembler au jardin des « Tuileries, que ceux qui se disent les plus grands serviteurs de la « reine crient contre son gouvernement, qu'ils sont contre moi plus « que jamais, et concluent toujours en disant que, s'ils ne peuvent me « détruire par l'intrigue, ils tenteront d'autres moyens [4]. Ils publient que

« che S. M. è la più dissimulata persona del mundo; che non si deve fidare, che « sebbene in apparenza mostra far caso di me, in effetto dissimula per la necessità « degli affari, e che ha tutta la confidenza in loro. » — [1] Ile carnet, p. 51 et 52 : « S. M. dicendomi se vi sarebbe qualche modo di farmi esser contento, quando « sono appresso di lei, gli ho risposto che, come li miei dispiaceri et affl[illegible]oni non « provieno dà altro che dà non vederla servita come vorrei e della mala piega che « prenderanno gli affari se non vi si rimedia quando sono appresso di S. M., « m'affligo davantaggio perche conosco più dà vicino il gran merito, le mie obbli- « gationi, e l'ingratudine di quelli che non fanno il loro dovere verso di lei. Li ho « detto nel fervore del discorso che se S. M. vedesse il molto che desidero servirla, « e l'estrema passione che ho per la sua grandezza, si dolerebbe del poco che faccio, « ancorche testifichi gradirlo. » — [2] *Ibid.* p. 65 : « Sy S. M. quiere conservar me de « manera que puede ser de provechio a su servitio, es menester quitterse la mas- « chera y azer obras que declarasse la protection que quiere tener de mi persona. » — [3] *Ibid.* p. 77 : « Es imposible servir con estos sobresaltos, mientras travajo di « dia y de noche per complir a mis obligationes, y hazer bien que non se puede « ser servitor mas interesado de S. M. de lo que my. » — [4] *Ibid.* p. 76 : « Es sierto « que continuan juntarse al jardin de Tullieri, que ablan contra el gobierno de la « reyna los que se dicen sus majores serbidores, y que son contra my mas que « nunca, hasta concluir siempre que sy per cabalas no podrano destruirme, inten- « taran otros modos. »

« je veux des gardes, et ils espèrent me perdre par l'invention de la galan-« terie[1]. » — « Je reçois mille avis de prendre garde à moi[2]. » — « Ils crient « contre la reine plus que jamais. Ils sont furieux contre Beringhen et « Montaigu. Ils disent que le premier fait un très-vilain métier[3], et « qu'ils donneront au second mille coups de bâton; qu'il est absolument « nécessaire de perdre tous ceux qui sont pour moi. » — « La comtesse « de La Rocheguyon (belle-fille du duc de Liancourt) m'a dit que beau-« coup de gens étaient si fort animés contre moi, qu'il était impossible « qu'il ne m'arrivât pas quelque grand malheur[4]. »

On le voit : Mazarin ne se fait pas d'illusion sur les dangers qui l'environnent. Il déclare qu'il se retirerait bien volontiers si, en se retirant, il croyait faire cesser l'orage. « Ah! s'écrie-t-il, si la mer pouvait s'apaiser « par mon sacrifice, je m'y précipiterais comme Jonas s'est précipité dans « la bouche de la baleine[5]. » Il fait de tristes réflexions sur l'extrême difficulté de gouverner les hommes, et surtout les Français, par la raison et par le sentiment du bien public. Il se rend à lui-même cette justice qu'il n'a pas mal servi la France. Dans les premiers jours de son ministère, le 23 mai, il avait dit à la reine[6] : « Que Votre Majesté me croie « pendant trois mois, et ensuite qu'elle fasse ce qu'elle voudra. » Trois mois n'étaient pas écoulés, et la France, victorieuse à Rocroi, était sur le point d'enlever à l'Autriche la place qui gardait le passage du Rhin. Au delà des Alpes, elle était l'arbitre des différends des princes italiens; le pape lui-même reconnaissait sa médiation en dépit de l'opposition de l'Espagne, et, en Angleterre, le roi et le parlement s'adressaient également à la France pour obtenir son appui[7]. Et l'auteur de cette prospérité était calomnié, outragé, menacé; il ne savait pas si quelque offi-

[1] IIe carnet, p. 11 : « Publicano che io voglio guardie, e sperano potermi far « gran mal con l'inventione trovata della galanteria. » — [2] *Ibid.* p. 93 : « Ricevo « mille avvisi di guardarmi. » — [3] IIIe carnet, p. 18 : « Los Importantes ablan con-« tra la reyna mas que nunca. Estan desperados contra Belingan y Montagu; dicen « que el primero es un alcahuete (maquereau), y que all' otro daran mil palos; « que es menester perder todos los que fueran de mi parte. » — [4] *Ibid.* p. 24 : « Que muchas personas eran de manera animadas contra my que era imposibile « que no me succediesse algun gran mal. » — [5] IIe carnet, p. 76 : « Sy la mar puede « sosegarse con echarmii como Jonas en la bocca de la balena! » — [6] Ier carnet, p. 108 : « S. M. creda per tre mesi, e poi faccia quello che vuole. » — [7] IIIe carnet, p. 65 : « La riputazione della Francia non è in cattivo stato, poiche, oltre li pro-« gressi che dà per tutto fanno le armi sue, è arbitra S. M. delle differenze dei « principi d'Italia, e di quelle del re d'Inghiltera con il parlamento, non obstante « che li Spagnuoli faccino il possibile e combattino per ogni verso questa qualità, « sino a minacciare il pepa se adherisce alli sentimenti et alla mediazione di « Francia. »

cier des gardes, ou quelqu'un des insensés que tenaient dans leurs mains Beaufort et madame de Chevreuse, ne lui réservait pas le sort du maréchal d'Ancre. A la fin du mois de juin, dans une lettre à son ami le cardinal Bichy, il lui parle comme il se parle à lui-même dans les carnets. « Chacun voit, dit-il, que je n'épargne aucune fatigue, et que cette cou- « ronne n'a pas de serviteur plus zélé, plus fidèle, plus désintéressé; et « pourtant je songe toujours à retourner dans mon pays, quand je « pourrai le faire sans me manquer à moi-même, à mes devoirs et à « la France; car, bien que tous mes desseins soient bons, bien que je « me rende ce témoignage que je n'en ai pas un qui n'ait pour objet la « gloire de Sa Majesté, je ne laisse pas de rencontrer mille oppositions « et d'en prévoir de plus grandes encore dans l'avenir, les Français n'ayant « point de sérieux attachement à l'intérêt de l'État, et prenant en aver- « sion tous ceux qui se mettent au-dessus des intérêts particuliers. Aussi, « je le confie à Votre Éminence, je passe la vie la plus malheureuse, « et, sans la bonté de la reine, qui me donne mille preuves d'affection, « je n'y tiendrais pas [1]. »

Rien n'était changé à la fin de juillet, ou plutôt tout s'était aggravé; la violence des Importants croissait chaque jour; la reine défendait son ministre, mais elle ménageait aussi ses ennemis; elle hésitait à prendre l'attitude ferme et décidée que lui demandait Mazarin, non-seulement dans son intérêt particulier, mais dans celui du gouvernement. Tout à coup un incident, fort insignifiant en apparence, mais qui grandit peu à peu, fit éclater la crise inévitable, força la reine à se déclarer ouvertement contre les Importants et donna la victoire à l'habile et heureux cardinal; nous voulons parler de la querelle de madame de Montbazon et de madame de Longueville.

Nous avons ailleurs raconté en détail[2] cette affaire, et l'on connaît

[1] *Bibliothèque Mazarine, Lettres italiennes de Mazarin*, fol. 181 : « 30 giugno « 1643.... Ogniuno vede che non risparmio fatica alcuna, e che per fedeltà e « desiderio di ben fare, senza havere alcun interesse particolare, non posso essere « avanzato dà più zelanti servidori di questa corona. Penso però sempre a ripatriare, « quando senza mancare a me stesso et alli obligationi che devo alla Francia, potrò « farlo, perche in fine con tutto che li miei fini siano ottimi, et che sappia in me « stesso di non haverne alcuno che non sia diretto all'avantaggio di S. M. non « per questo lascio di havere mille oppositioni, e di prevederne delle maggiori all' « avvenire, non havendo tutti li Francesi il sentimento che devrebbero per il bene « della patria e Re loro, et in consequenza aversione alle persone che si affaticano in « procurarlo. Vostra Eminenza s'assicuri che passo una vita infelicissima, e senza « la bontà della regina che in mille modi mene fa godere gli effetti, non potrei « durare, etc. » — [2] Voyez *La Jeunesse de madame de Longueville*, 3e édition,

l'une et l'autre dame. Rappelons seulement que la duchesse de Montbazon, par son mariage avec le père de madame de Chevreuse, se trouvait la belle-mère de Marie de Rohan, quoiqu'elle fût plus jeune qu'elle, que le duc de Beaufort lui était publiquement une sorte de cavalier servant, que le duc de Guise lui faisait une cour très-bien accueillie, et qu'ainsi de tous côtés elle appartenait aux Importants. Parmi ses nombreux amants, elle avait compté le duc de Longueville, qu'elle aurait bien voulu retenir, et qui venait de lui échapper en épousant mademoiselle de Bourbon. Ce mariage avait fort irrité la vaine et intéressée duchesse; elle détestait madame de Longueville, et saisit avec une ardeur aveugle l'occasion qui se présenta de porter le trouble dans le nouveau ménage. Un soir, dans son salon de la rue de Béthizy[1], elle ramassa une ou deux lettres écrites par une femme, qu'un imprudent venait de laisser tomber. Elle en amusa toute la compagnie. Ces lettres n'étaient que trop claires. On chercha de qui elles pouvaient venir. La duchesse de Montbazon osa les attribuer à madame de Longueville. Ce bruit injurieux se répandit vite. On comprend quelle fut l'indignation de l'hôtel de Condé. Madame la Princesse vint demander hautement justice à la reine. Une réparation fut exigée et convenue. La duchesse de Montbazon, forcée d'y consentir, s'exécuta d'assez mauvaise grâce. Quelques jours après, la reine s'étant rendue avec madame la Princesse au jardin de Renard, à une collation que lui donnait madame de Chevreuse, madame de Montbazon s'y était trouvée, et, quand la reine l'avait fait prier de prendre quelque prétexte pour se retirer et éviter de se rencontrer avec madame la Princesse, l'insolente duchesse avait refusé d'obéir. Cette offense, faite à la reine elle-même, ne pouvait demeurer impunie, et le lendemain madame de Montbazon recevait l'ordre de quitter la cour et de s'en aller dans une de ses terres près de Rochefort. Les amis et amants de la dame jetèrent les hauts cris; tout le parti des Importants s'émut, et l'affaire changea de face; de particulière qu'elle était, elle devint générale, comme souvent à la guerre un engagement particulier, une manœuvre précipitée, entraîne toute l'armée et détermine une bataille.

Il était difficile de se mettre sur un plus mauvais terrain. D'abord la duchesse de Montbazon était aussi décriée pour ses mœurs et son caractère que célèbre par sa beauté, et elle attaquait une jeune femme, qui commençait à peine à paraître et déjà était l'objet de l'admiration universelle; d'une beauté à la fois éblouissante et gracieuse qui la

chapitre III, p. 225, etc. — [1] *Sur l'hôtel Montbazon*, voyez Sauval, t. II, p. 124.

faisait comparer à un ange; d'un esprit merveilleux, du cœur le plus noble, et la personne du monde que les Importants auraient dû le plus ménager, car sa générosité naturelle ne la portait pas du côté de la cour et donnait même quelque ombrage au premier ministre. Madame de Longueville n'était alors occupée que de bel esprit, d'innocente galanterie, et surtout de la gloire de son frère le duc d'Enghien. Il y avait même en elle, il faut l'avouer, quelques germes d'une Importante, que plus tard sut trop bien développer La Rochefoucauld. L'injure qui lui était faite, et dont les honteux motifs étaient visibles, révolta tous les cœurs honnêtes. L'emportement de Beaufort en cette occasion avait aussi été très-blâmé. Il avait autrefois adressé ses vœux à mademoiselle de Bourbon, qui ne les avait pas accueillis, de sorte que sa conduite avait un air de vengeance odieuse[1]. D'ailleurs tout l'effort de madame de Chevreuse, le véritable chef du parti, était d'ôter à Mazarin tous ses appuis, et elle excitait contre lui et faisait agir auprès de la reine les dévots et les dévotes. Or madame de Longueville n'était pas moins l'idole des Carmélites et du parti des saints, que de l'hôtel de Rambouillet. Enfin le duc d'Enghien, déjà couvert des lauriers de Rocroy et tout prêt d'y ajouter ceux de Thionville, était si évidemment l'arbitre de la situation, que madame de Chevreuse insistait avec force pour qu'on se défît de Mazarin, pendant que le jeune duc était occupé au loin, et avant qu'il ne revînt de l'armée. Le blesser dans une sœur qu'il adorait, le mettre contre soi sans aucune nécessité et hâter son retour, était une vraie extravagance; aussi La Rochefoucauld, La Châtre, et tout ce qu'il y avait de sensé parmi les Importants, s'étaient empressés d'apaiser et de terminer cette déplorable affaire; et madame de Chevreuse, attentive à faire sa cour à la reine, en même temps qu'elle ourdissait une trame ténébreuse contre son ministre, lui avait préparé chez Renard une petite fête, destinée à dissiper les derniers effets de ce qui s'était passé. Mais toute sa politique avait échoué devant la sotte fierté d'une femme sans esprit comme sans cœur; ne pouvant ni abandonner ni soutenir sa belle-mère, il ne restait à madame de Chevreuse que de suivre avec énergie et résolution le tragique projet devenu la dernière ressource du parti.

Cependant Mazarin avait mis à profit les fautes de ses ennemis. D'as-

[1] Nous avons déjà cité, à cet égard, dans *la Jeunesse de madame de Longueville*, le témoignage de la Châtre, intime ami et confident de Beaufort; nous y pouvons joindre à présent celui de Mazarin, qui dit que Beaufort se plaignait beaucoup de madame de Longueville pour s'être mariée avec un autre que lui. IIIe carnet, p. 19: « querie mucho alla Longuavilla che se a casado con otra persona che con el. »

sez bonne heure il avait vu avec joie, et il avait accru avec art l'inimitié des maisons de Condé et de Vendôme. A mesure que les Vendôme se déclaraient plus ouvertement contre lui, il ménageait d'autant plus les Condé. Il s'était posé à lui-même cette question : Que faudra-t-il faire si les Vendôme et les Condé en viennent à un éclat, bien entendu en supposant que l'intérêt de l'État ne soit pas engagé dans leur querelle[1]? La question avait été fort aisément résolue, car l'intérêt de l'État et celui du cardinal s'étaient réunis pour le jeter du côté des Condé. Pendant que madame de Montbazon et Beaufort faisaient cette insulte à madame de Longueville, on apprenait à Paris que le vainqueur de Rocroy venait de terminer le siége difficile de Thionville et d'ouvrir à la France une des portes de l'Allemagne. L'épée du jeune duc semblait porter partout la victoire avec elle. Le marquis de Gèvres, qui donnait de si grandes espérances, avait été tué; Gassion était grièvement blessé; Turenne et Praslin étaient occupés en Italie; Guébriant, serré de près par Mercy, venait de repasser le Rhin. Le duc d'Enghien, avec son audace et sa popularité toujours croissante, pouvait seul exercer assez d'ascendant sur l'armée pour la ramener en Allemagne, et dissiper l'épouvante qu'avait laissée le souvenir de la défaite de Nortlingen. Dans le conseil, M. le Prince prêtait à Mazarin un appui intéressé et incertain, mais nécessaire et utile. Madame la Princesse était alors la meilleure amie de la reine; elle était déclarée pour le cardinal et contre son rival Châteauneuf, par ressentiment de la condamnation de son frère Henri de Montmorency. Servir les Condé, c'était donc servir l'État et se servir lui-même. Le choix de Mazarin ne pouvait pas être douteux, et l'on dit que, loin d'apaiser la reine, il l'anima[2].

Déjà depuis quelque temps, ainsi que nous l'avons fait voir, madame de Chevreuse, ayant reconnu que son ancien crédit sur l'esprit d'Anne d'Autriche était à peu près ruiné et voyant toutes ses intrigues impuissantes, avait ouvert l'avis de recourir à d'autres moyens et de se défaire de Mazarin; et, par madame de Montbazon, elle avait entraîné Beaufort. Celui-ci avait rassemblé les hommes d'action dont nous avons parlé et qui lui étaient entièrement dévoués. Un complot avait été formé et toutes les mesures concertées pour surprendre et tuer le cardinal.

Ne nous étonnons pas trop d'une semblable entreprise de la part

[1] IIIe carnet, p. 100 : « Come dovrei governarmi se nascesse querela trà il duca « d'Engbien e la casa di Vendomo, senza che vi fosse intrigato il servitio della re- « gina? » — [2] Madame de Motteville, t. Ier, p. 83.

de deux femmes et d'un petit-fils d'Henri IV. A cette grande époque de notre histoire, l'énergie et la force étaient les traits distinctifs de l'aristocratie française. La vie de cour et une molle opulence ne l'avaient pas encore énervée. Tout alors était extrême, le vice comme la vertu. On attaquait et l'on se défendait avec les mêmes armes. On avait massacré le maréchal d'Ancre; plus d'une fois on avait voulu assassiner Richelieu; lui, de son côté, ne se faisait pas faute de dresser des échafauds. Madame de Chevreuse était depuis longtemps accoutumée aux conspirations; elle était audacieuse et sans scrupule; elle ne s'était pas entourée de Beaupuis, de Saint-Ybar, de Varicarville, de Campion, pour passer son temps en discours inutiles. Elle n'était pas restée étrangère aux desseins qu'ils avaient autrefois tramés contre Richelieu; en 1643, elle fomenta, comme nous l'avons vu, leur exaltation et leur dévouement; et c'est avec raison, selon nous, que Mazarin lui attribue la première pensée du projet que devait exécuter Beaufort.

Bien entendu, les Importants et leurs héritiers les Frondeurs nient ce projet et le donnent pour une invention du cardinal. Ce point est de la dernière importance et mérite un sérieux examen. Comme cette conspiration, imaginaire ou réelle, a décidé de la fortune de Mazarin, l'histoire, à moins de s'arrêter à la figure extérieure des événements et de consentir à ignorer leurs ressorts véritables, est tenue, ce nous semble, de rechercher avec soin si Mazarin doit en effet toute sa carrière et le grand avenir qui s'ouvrit alors devant lui à un mensonge habilement imaginé et audacieusement soutenu; ou si ce sont ses ennemis qui, après avoir tout essayé contre lui, ont eu recours au seul moyen qui leur restât, et, en voulant le détruire à main armée, se sont eux-mêmes détruits et ont été les instruments de son triomphe. Pour nous, nous sommes convaincu de la réalité du complot tramé contre Mazarin; nous avons déjà montré et nous croyons pouvoir établir que ce complot, loin d'être une chimère, était le dénouement presque forcé de la situation violente que nous avons décrite.

La Rochefoucauld, sans avoir partagé les folles espérances de ses amis et mis la main dans leur téméraire entreprise, se fait un point d'honneur de les défendre après leur déroute et s'applique à couvrir la retraite. Il affecte[1] de douter si le complot qui fit alors tant de bruit était véritable ou supposé. A ses yeux, le plus vraisemblable est que le duc de Beaufort, par une fausse finesse, tenta de faire prendre l'alarme au cardinal, croyant qu'il suffisait de lui faire peur pour l'obliger à sortir

[1] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LI, page 388.

de France, et que ce fut dans cette vue qu'il fit des assemblées secrètes et leur donna un air de conjuration. La Rochefoucauld se fait surtout le chevalier de l'innocence de madame de Chevreuse, et il se déclare très-persuadé qu'elle ignorait les desseins du duc de Beaufort.

Après l'historien des Importants, celui des Frondeurs tient à peu près le même langage. Comme La Rochefoucauld, Retz n'a qu'un but dans ses Mémoires, c'est de se donner un air capable et de faire une grande figure, en tout genre, en mal comme en bien; il est souvent plus véridique, parce qu'il a encore moins de ménagements pour les autres, et qu'il est plus disposé à sacrifier tout le monde, excepté lui. Nous ne concevons pas ici sa retenue ou son incrédulité. Il savait fort bien que la plupart des gens accusés d'avoir pris part à cette affaire avaient déjà trempé dans plus d'une affaire semblable. Lui-même nous apprend qu'il avait conspiré avec le comte de Soissons, qu'il l'avait blâmé de n'avoir pas frappé Richelieu à Amiens, et qu'avec La Rochepot il avait formé le dessein de l'assassiner aux Tuileries pendant la cérémonie du baptême de Mademoiselle. Le changement d'humeur de madame de Guéméné, et surtout la coadjutorerie de Paris, que le gouvernement nouveau venait de lui accorder, l'avaient adouci, il est vrai; mais ses anciens complices, qui n'avaient pas été aussi bien traités que lui, étaient demeurés fidèles à leur cause, à leurs desseins, à leurs habitudes. Retz est-il sincère quand il refuse de croire qu'ils aient tenté contre Mazarin ce qu'il leur avait vu entreprendre, et ce qu'il avait lui-même entrepris contre Richelieu? Dans sa haine aveugle, il rejette tout sur Mazarin : il prétend qu'il eut peur ou qu'il feignit d'avoir peur. C'est l'abbé de La Rivière, qui, pour se délivrer de la rivalité du comte de Montrésor auprès du duc d'Orléans, aurait persuadé à Mazarin qu'il y avait un complot tramé contre lui, où Montrésor était mêlé. C'est aussi M. le Prince, qui aurait essayé de perdre Beaufort dans la crainte que son fils le duc d'Enghien ne se commît avec lui dans quelque duel, comme il voulait le faire pour venger sa sœur, dans la courte apparition qu'il fit à Paris après la prise de Thionville. Enfin, « ce qui a fait, dit-il, que je n'ai jamais « cru à ce complot, est que l'on n'en a jamais vu ni déposition ni indice, « quoique la plupart des domestiques de la maison de Vendôme aient été « longtemps en prison. Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé « cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avait rien au monde de « plus faux; l'un était capitaine des gardes, l'autre écuyer de M. de « Beaufort [1]. »

[1] *Mémoires*, édit. de M. Aimé Champollion, page 41.

Tout à l'heure nous discuterons ces derniers motifs, les seuls qui méritent quelque attention; mais commençons par opposer aux deux opinions suspectes de Retz et de La Rochefoucauld des témoignages plus désintéressés, et avant tout le silence de Montrésor[1], qui, tout en protestant que ni lui, ni son ami, le comte de Béthune, n'avaient trempé dans la conjuration imputée au duc de Beaufort, ne dit pas un seul mot contre la réalité de cette conjuration, dont il n'eût pas manqué de se moquer s'il l'avait crue imaginaire. Madame de Motteville, qui n'a pas l'habitude d'accabler les malheureux, après avoir rapporté avec impartialité les bruits différents de la cour, raconte des faits[2] qui lui semblent authentiques et qui sont décisifs. « Le duc de Beaufort, dit-elle, « fut accusé d'avoir voulu faire assassiner le cardinal Mazarin, et la reine « fut persuadée que par deux fois il avait pensé l'exécuter; mais d'autres « m'ont assuré qu'il voulait seulement lui faire peur. J'ai ouï dire aussi « qu'il y avait quelque vérité dans cette accusation. Des gens dignes « de foi et peu affectionnés au cardinal m'ont affirmé qu'un jour, « comme il voulait aller dîner à Maisons, il y avait eu des soldats affi- « dés qui devaient s'en défaire sur le chemin; que le duc d'Orléans, « étant arrivé par hasard, comme il allait monter en carrosse, voulut « se mettre de la partie, et que sa présence avait empêché ce dessein. « Une autre fois, l'histoire assure que le cardinal allant de sa maison « au Louvre, qui était tout contre, on devait encore le tuer par une « fenêtre; que ce soir il fut averti de n'y pas aller, et que, dans les coins « des rues voisines, il y avait eu beaucoup de troupes de gens à cheval. » Écoutons maintenant un des écrivains contemporains les mieux informés et les plus véridiques : il n'exprime pas ici le moindre doute : « Les Im- « portants, dit Monglat, voyant qu'ils ne pouvaient chasser le cardinal, « résolurent de s'en défaire par le fer, et tinrent pour ce sujet plusieurs « conseils à l'hôtel de Vendôme; mais leurs desseins étant découverts, « la reine en fut fort en colère[3]. » Cette opinion de Monglat est confirmée par les renseignements nouveaux et nombreux que nous fournissent les carnets de Mazarin et ses lettres confidentielles.

Écartons la supposition de Retz, que Mazarin ait eu peur légèrement, ou qu'il ait feint d'avoir peur d'un simulacre de conspiration. Sur le courage de Mazarin nous en appelons à La Rochefoucauld lui-même. « Au contraire du cardinal de Richelieu, qui avait « l'esprit hardi et le cœur timide, le cardinal Mazarin, dit-il, avait

[1] *Mémoires*, collect. Petitot, t. LIX. — [2] *Mémoires*, t. I, page 184. — [3] *Mémoires*, collect. Petitot, t. XLIX, p. 419.

« plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit[1]. » Mazarin avait commencé par être militaire; il avait donné plus d'une preuve d'intrépidité, particulièrement à l'affaire de Casal, où il se jeta entre deux armées toutes prêtes à en venir aux mains. Sans doute il s'appliquait à conjurer habilement les périls, mais, quand il n'avait pu les prévenir, il savait y faire face avec une fermeté inébranlable. Mazarin n'était donc pas homme à prendre l'épouvante sur de vaines apparences; et, d'un autre côté, il n'avait pas besoin de feindre des alarmes imaginaires, car le danger était certain, et, dans le progrès toujours croissant de son crédit auprès de la reine, quelle ressource, encore une fois, restait aux Importants, sinon l'entreprise désespérée qu'ils avaient autrefois tentée contre Richelieu, et qu'ils pouvaient aisément renouveler contre son successeur? Mazarin n'avait pas encore de gardes, et il connaissait assez madame de Chevreuse pour avoir pris fort au sérieux la proposition qu'elle avait faite dans les conciliabules de l'hôtel de Vendôme. Pesez bien cette considération : dans ses carnets Mazarin n'est pas sur un théâtre; il n'écrit pas pour le public; il montre ses sentiments vrais; et là on le voit, non pas intimidé, mais ému. Il se sent environné d'assassins, et il est convaincu que c'est madame de Chevreuse qui les dirige. Il suit tous leurs mouvements; il recueille tous leurs propos; il rassemble les moindres indices; il compte et il nomme les chefs et les soldats.

« Le duc de Retz (le frère aîné du coadjuteur, un des chefs du parti « des Importants) a chargé madame d'Asserac de louer un quartier (un « grand logement) pour madame de Chevreuse, où elle veut mettre les « frères Campion, et aller de temps en temps en secret s'aboucher avec « Sarmiento[2]. » Don Antonio Sarmiento était un agent espagnol, sans cesse en mouvement de Bruxelles à Paris, et qui avait été fort employé dans l'affaire du comte de Soissons et du duc de Bouillon. Les deux frères Campion, Alexandre et Henri, étaient deux officiers dévoués à madame de Chevreuse et à Beaufort. Pourquoi préparer à deux hommes d'épée un logement mystérieux, sinon dans un dessein mystérieux?

« Madame de Chevreuse fait entrer les Campion[3]. »

« Chaque jour on fait venir ici une foule de gens[4]. »

[1] *Mémoires, ibid.* page 374. — [2] IIIe carnet, qui embrasse tout le mois d'août et une partie du mois de septembre, p. 25 : « Duca di Res al M^e di Asserac per « comprare una isola per M^e di Cheverosa, dove vuol mettere Campioni, et « andarvi talvolta per vedere senza sospetto Sarmiento. » — [3] *Ibid.* p. 70 : « La dama « fa entrar Campioni. » — [4] *Ibid.* p. 28 : « Si fa ostentatione di mandarvi ogni « giorno numero di gente. »

« Beauregard (ancien officier du comte de Soissons) est à Paris. Car-« gret et Clinchamp (bons officiers d'abord au comte de Soissons, puis « aux Vendôme) y sont aussi avec un page. On trame certainement « quelque entreprise. On parle de me prendre dans le faubourg Saint-« Germain. On a l'air de vendre ses chevaux en public et sous main on « en achète. Grand amas d'avoine et de fourrage[1]. »

« Plessis-Besançon (officier très-distingué, intendant militaire et con-« seiller d'État, attaché à Mazarin) a dit qu'autour de l'hôtel de Ven-« dôme il y avait plus de quarante personnes armées[2]. »

« M. de Bellegarde m'a dit avoir su que, si, en revenant de Maisons, « je n'avais pas été dans le carrosse de son Altesse Royale, Beaufort m'au-« rait assassiné. Tous les domestiques du comte d'Orval ont vu, pendant « trois ou quatre soirs consécutifs, douze ou quinze personnes armées « de pistolets, entre l'hôtel de Créqui et le sien, de manière que je « devais être pris au milieu[3]. »

« On est allé proposer au duc de Guise et à ses parents de me tuer; « mais ils n'ont pas écouté cette proposition[4]. »

« L'Argentière a rencontré Beaufort et Beaupuis (le comte de Beau-« puis, fils unique du comte de Maillé) qui rentraient dans le Louvre, « d'où le premier était sorti quand la reine s'était retirée dans son ora-« toire. L'Argentière lui dit : « Mon maître, il faut qu'il y ait quelque « querelle, car j'ai rencontré quinze ou vingt gentilshommes à cheval, « bien montés et avec des pistolets. » Beaufort a répondu : « Que veux-tu « que j'y fasse[5]? »

« J'ai reçu avis que l'on voulait me prendre, quand j'allais en voiture, « chez M. le duc d'Orléans, dans le faubourg Saint-Germain. (Le duc « d'Orléans demeurait au Luxembourg depuis la mort de sa mère Marie « de Médicis.) — Le mercredi, le duc de Vendôme, en causant avec le

[1] IIIe carnet, p. 82 : « Boregard è a Parigi. Cargret, Clincian con un paggio. « Sicuramente qualche intrapresa. Si parla di prendermi nel foborgo di S. Ger-« mano. Si finge di vender cavalli in pubblico e ne compra sotto mano. Grand' « amasso di avena e foraggio. » — [2] *Ibid.* p. 84 : « Plessi-Besanzon ha detto che « all'intorno della casa di Vendomo vi erano più di quaranta persone armate. » — [3] *Ibid.* p. 85 : « M. di Bellegarde mi ha detto haver saputo che, se quando ritorneva « da Meson non ero nella carozza di S. Altéssa, l'assassinato di Bofort contra di me « era eseguito. » — [4] *Ibid.* p. 34 : « Que algunas personas no di gran condition « aviano offresido al duca de Guisa y otros sus parientes de matarme, mas que non « avian querido eschuchar esta proposition. » — [5] *Ibid.* p. 91 : « Argentiere incontrò « Bofort e Bopui che rientravano nel Louvre, dà dove il primo era sortito, quando « Sua Maestà si ritirò all'oratorio. L'Argentiere li disse : « Mon mestre, bisogna che « vi sia qualche querela, avendo incontrato quindici o vingti gentiluomini a cavallo, « ben montati con pistole. E Bofort li rispose : « Che vuoi tu che io vi facci? »

« maréchal d'Estrées, lui a dit deux fois : « Je voudrais que mon fils « Beaufort fût mort[1] ».

Ces citations, que nous aurions pu multiplier, prouvent incontestablement qu'aux yeux de Mazarin la conspiration était très-réelle. C'est pourquoi il fit tout pour porter la lumière dans cette trame ténébreuse. Après quelque temps, il déféra l'affaire à la justice ordinaire, au tribunal le plus indépendant et même le moins bien disposé en sa faveur, le parlement de Paris. Elle fut instruite selon toutes les formes, et comme s'il s'agissait du dernier des particuliers. Les indices abondaient, quoi qu'en dise Retz, et ce n'est pas la faute de Mazarin si les dernières preuves manquèrent. Promptement avertis par les affidés qu'ils avaient à la cour, autour de la reine et de Mazarin lui-même, les Importants n'eurent pas de peine à faire évader les conspirateurs les plus compromis. Celui que Mazarin signale dans ses carnets et surtout dans ses lettres, comme le confident intime de Beaufort, et après lui le principal accusé, le comte de Beaupuis, avait trouvé le moyen de se mettre à couvert des premières recherches ; il était parvenu à sortir de France, et avait été chercher un asile à Rome, sous la protection déclarée de l'Espagne. Les deux frères Campion, qui avaient aussi le secret de toute la conspiration, n'avaient pu être saisis, grâce peut-être au logement mystérieux que leur avait ménagé madame de Chevreuse, et de là ils s'étaient sauvés à Anet, résidence des Vendôme, où le duc les tint cachés avec le plus grand soin.

« Je n'ai pas fort à me louer du chevalier du Guet, dit Mazarin[2]. « Brillet, Fouqueret, de Lié et d'autres, au nombre de vingt-quatre, « se sont enfuis. On croit qu'ils se sont embarqués pour l'Angleterre « sur un vaisseau qui les attendait depuis trois semaines[3]. » Loin de les laisser échapper à leur aise, Mazarin les poursuivit longtemps avec une ardeur opiniâtre jusqu'en Hollande. Le 16 avril 1644, il écrit à Beringhen, qui était alors en mission auprès du prince d'Orange : « On m'a donné avis que Brillet et Fouqueret, qui sont les deux per- « sonnes qui ont eu le plus de part dans la confidence de M. de « Beaufort, et auxquelles il s'est le plus ouvert dans la conspiration

[1] IVe carnet, p. 5 : « Io ho havuto avviso che si pensava a prendermi andando « a veder S. A. nel borgo di S. Germano. — Il mercordi disse Vandomo due volte « discorrendo al maresciallo d'Estrées : vorrei che fosse morto mio figlio di Bofort. » — [2] IIIe carnet, p. 88 : « Non ho gran soddisfatione del cavalier du Ghetto. » — [3] IVe carnet, p. 8 : « Bregliet, Fucré, de Lié, et altri, sino al numero di 24, « sono partiti, e si crede di già imbarcati per Inghiltera in un vascello che era pronto « dà sei settimane in quà per questo effetto. »

« qui avait été faite contre ma personne, sont allés servir dans les « troupes en Hollande, ayant pris de grandes barbes qu'ils ont laissées « croître, afin de n'être pas connus, et qu'ils ont changé de noms, Brillet « se faisant appeler La Ferrière. Je vous prie de faire toutes les diligences « possibles pour vérifier si cela est, et de donner ordre, quand vous re- « viendrez, à quelque personne confidente, de veiller de près à leurs « actions, parce que nous songerions au moyen de les avoir[1]. »

Il n'y a sorte de démarches que Mazarin n'ait faites pour obtenir de la cour de Rome qu'elle remît Beaupuis à la France, afin qu'il fût légalement jugé. Non-seulement il en fit faire la demande officielle par le chevalier de Grémonville, qui avait succédé, à Rome, au marquis de Fontenay, mais il en écrivit lui-même à tout ce qu'il avait d'amis sûrs, au cardinal de Grimaldi, à son beau-frère Vincent Martinozzi, à Paul Macarani, à Zongo Ondedei[2]; il les presse de faire tout ce qui sera en

[1] *Lettres de Mazarin à la bibliothèque Mazarine; lettres françaises*, t. I, p. 274, recto. — [2] Bibliothèque Mazarine, *Lettres italiennes de Mazarin*, t. I, lettre à Ondedei, du 25 mars 1645, fol. 226, verso : « Beaupuis essendo stato il principal confi- « dente di M. di Beaufort nell' assassinato ordito contra di me, si fa istanza d'ha- « verlo nelle mani perche possi finirsi qui il processo che se ne forma, dove lui è « più volte nominato; onde prego vostra signoria a voler, occorrendo, fornire ragioni « al signore de Gremonvilla, acciò non possi il papa diffendersi di non conseg- « narlo. » — Lettre du 8 mai 1645 à Vincenzo Martinozzi, *ibid.* folio 240, verso : « Resto molto obligato all' applicazione del signor Ondedei per trovare ragioni da « muovere il papa a rimettere nelle mani di S. M. la persona di Beaupuis senza pre- « giudicare alla sua giurisditione. E come il buon esito di questo affare mi preme « grandemente, prego il detto signore d'impiegarvi tutta l'opera sua, conferendone « con il sign. card. Grimaldi, suggerendo a M. Gueffier, conforme a quello havrà « aggiustato con sua Em., tutte le istanze che dovrà fare, havendo M. Gueffier ordine « del re di condursi in questo negozio conformamente a quello gli sara accennato « dal sign. Ondedei, senza darne però alcun segno nel publico; il medesimo si « dovrà fare della parte del signor Ondedei. Il negotio è pieno di giustizia, onde « portato dà un spirito cosi rilevato come è quello del sig. Ondedei, devo sperare « buon esito; e se per haver favorevole il fiscale, bisognasse farli qualche regalo, « approverò tutto quello che di V. S. e dal sig. Ondedei si risolverà di fare. Il vas- « cello, che serve il sig. card. di Valencay, potrebbe con ogni sicurezza inviare in « Francia Beaupuis quando il papa volesse rimetterlo a M. Gueffier; nel quel caso « sarà necessario valersi di tutti i mezzi imagginabili per assicurare il passaggio « di Roma a Civita Vecchia. » — Al sig. Paolo Macarani, 26 maggio 1645, fol. 246 : « Diverse lettere di costi portano la diligenza del sig. Mario Frangipani à favore di « Beaupuis, uno dei principali capi della conspiratione contro di me, et essendone « stata letta una nel consiglio che era diretta al segretario di Stato, ogni uno si è « maravigliato che un uomo accusato di tal delitto trovasse tanti protettori in luogo « dove la dignità cardinalitia è più rispettata. Io non voglio intrare nella materia « perche si puol con ragione presumere che vi habbia interesse, mà dirò solamente « à V. sign. che la condotta del sign. Mario, per il riguardo del re et per il mio,

eux pour obtenir l'extradition de Beaupuis; il leur suggère les raisons les plus fortes, qu'il les charge de faire valoir auprès du Saint-Père :

« non è buona. È vero che io non pensaro à vendicarmene, mà non vorrei che obli-
« gasse S. M. à farlo, come, certo, non sarebbe in mio poter d'impedirlo, se il
« detto sign. continuasse à fare ostentazione di condursi in modo di disgutare e
« procurare pregiudizii ad un gran re che per essere di sette anni non lascia di ha-
« vere le mani assai lunghe. Alcuni scrivono che il sig. Mario si riscalda all' avantag-
« gio di Beaupuis perche si persuade d'incontrare il gusto del papa, che vorrebbe ha-
« ver campo di ben trattar il suddetto e per compiacere a Spagnuoli, che lo proteg-
« gono, e per fare dispiacere à mi che S. S. non ama... Il papa pensarà bene alla condotta
« che dovrà tener in un negozio di questa importanza, e molto più il sign. Mario dovrà
« esaminare quello li convenga. » — Au cardinal Grimaldi, 2 juin 1645, fol. 248 :
« A dire il vero, io non havrai mai creduto, quando anche fossi stato certo dell' aver-
« sione del papa verso la Francia e la mia persona, che dovesse trovare protezione
« costi uno dei principali conspiratori contro la vita d'un cardinale. Tutto il sacro col-
« legio vi ha grand' interesse, et i cardinali spagnuoli medesimi dovrebbero pren-
« dere parte in un'attione che nella mia persona tocca tutto il sacro collegio... Per
« ritornare à Beaupuis, è una strana cosa che il papa non habbia trovato commodo
« per lui il soggiorno nel castello di S. Angelo, che è stato il più proprio per la
« commodità e per la securezza alle persone le più qualificate che siano state rite-
« nute prigioni. Io non so dove procede tanta compassione, trattandosi di caso cosi
« enorme e di una persona ordinaria come è il detto Beaupuis. Chiunque l'ha voluto
« visitare non ha incontrato alcun ostacolo à farlo, e sin le persone che ha inviate
« costi M. di Vandomo, mi vien scritto che gl'hanno parlato, e che Mario Frangipani
« ha corrispondenza con il Vandomo, et ha visitato il suddetto Beaupuis, e che pro-
« tegge publicamente il delitto et i delinquenti. Molti assicurano che il papa sia
« impegnato di parola con il Gran Duca di non rimeterlo, e vedendo di non poter
« sene scusare in riguardo alle vive istanze che dà questa parte sene fanno, fondate
« nella giustizia che non potrebbe essere disputata ad un Turco poiche per l'estratto
« del processo inviato apparisce pienamente il delitto di Beaupuis, habbia S. S. ri-
« soluto di metterlo in luogo del quale possi il suddetto con facilità fuggirsene, assis-
« tito delli fautori di Vandomo, o di dare a questo commodità di farlo avelenare,
« affin che con la morte di Beaupuis manchi qui la principal prova per la convictione
« del duca di Beaufort. Si tutto questo succedesse in Barbaria mi parebbere duro,
« e sarebbe senza dubbio disapprovato da tutto il mondo. Hor' pensi V. Em. quello
« che dove dirsene, sequendo in Roma. Io desidero con passione che il papa sia ben
« consigliato in un' negozio nel quale, continuando à condursi come ha fatto sin
« hora, non riceverà gran soddisfatione, e l'avantaggio che havrà la Francia sarà che
« chiascheduno applaudirà le risolutioni che S. M. prenderà in un negozio cosi pieno
« di giustizia e nel quale pare che S. S. prende piacere a maltrattarla.... » — A
Ondedei, 2 juin 1645 : — « .... V. Signoria non potrebbe immaginarsi l'altera-
« tione che ha cagionata nello spirito di S. M. e di tutta la corte l'avviso della sortita
« dà castello di Beaupuis per essere custodito in una casa particolare, dell'indul-
« genza con che si tratta seco, della commodità che si da per la sua evasione, e
« della libertà che ha ogniuno di parlarli, e sin quelli che sono inviati a questo
« effetto dal duca di Vandomo, et in fine dal vedersi che si ricusa tacitamente da
« S. S. di rimeterlo, ancorche per l'estratto del processo inviato apparisce convicto

que Beaupuis était le principal confident de Beaufort, qu'il était le lien entre Beaufort et les autres accusés; que, ce lien supprimé, la justice ne peut plus avoir son cours; qu'il s'agit d'un crime qui doit particulièrement toucher le sacré collége et le Saint-Père, un assassinat tenté sur la personne d'un cardinal; que c'est la reine elle-même qui réclame Beaupuis; qu'il est question d'un de ses domestiques, Beaupuis étant enseigne dans une compagnie des gardes à cheval, emploi de confiance, qui oblige à un surcroît de fidélité; que Beaupuis ne sera pas livré à ses ennemis, comme on le prétendait, mais au parlement, dont l'indépendance était bien connue. Le pape ne put d'abord s'empêcher, au moins pour la forme, de faire mettre Beaupuis au château Saint Ange. Mais on l'en fit bientôt sortir, et on lui donna un logement particulier où il pouvait recevoir à peu près tout le monde. Mazarin se plaint très-

« del più infame delitto che possi immaginarsi, e che dovrebbe più muovere S. S. « et il sacro collegio, giache doveva essere esequito non solamente nel primo ministro « di S. M., mà nella persona di un cardinale. » — Au card. Grimaldi, 15 juillet 1645: « ... Quanto à Beaupuis si prenderanno qui le risolutioni che saranno credute più a « proposito, nelle quali si havrà particulare riguardo a i consigli di V. Em., subito « che s'intenda quello sarà seguito doppo la diligenza che all' arrivo costi del signor « Ondedei saranno state fatte. Ne entro a discorrere dell' ostinasione di S. S. in « ricusare di rimeterlo al re, non ostante che sia suddito della M. Sua e suo ser- « vitore domestico, che il processo non si possi far altrove che qui dove è la pre- « ventione della causa, e più di vinti prigioni che si vedono complici del delitto, « e particolarmente il duca di Beaufort che è il capo, e che si tratti di delitti si « enormi, e contro la persona d'un cardinale, principal ministro di questa corona. Mà « non tacerò à V. Em. che desiderarei grandemente per il puro servitio della sede « apostolica che S. S. fosse meglio consigliata in negozio di tanta importanza, e nel « quale S. M. ha tanta giustizia che non si puo impedire che la Francia non conclude « che la S. S. per piacere a Spagnuoli voglia disobbligare un si gran re, facendo nel « istesso tempo conoscere che non è impossibilità di attentare alla persona di un car- « dinale e trovare protezione in Roma... Il signor Paolo Macarani mi scrive che, « andando in castello S. Angelo, haveva inteso del sign. castellano che Beaupuis « diceva che il papa non doveva rimeterlo a suoi nemici, e che lui sarebbe contentis- « simo che S. S. l'havesse rimesso al parlamento; mà se non vuol altra satisfazione « che questa, l'ha già ricevuta perche gia sono due mesi che S. M. ha rimesso il « processo al parlamento. » — A Ondedei, 5 septembre 1645: — « Ho veduto la « scrittura che V. Sign. ha fatta nel negozio di Beaupuis che non puo essere ne più « efficace ne meglio distesa. Credo solamente che si possi aggiungere qualche cosa « dove si parla *de origine et domicilio delinquentis*, parendomi che farà gran forza « quando si dirà che era insegna della compania delle guardie a cavallo di S. M., « che è il corpo più principale del regno, del quale la M. Sua più si confide, essendo « composto di persone scelte, e che d'ordinario hanno dato saggio del loro valore « e fedeltà con servitio reso in altri impieghi. Al suo tempo si prenderanno sopra « questo affare le risolutioni più opportune, e si farà gran caso del consiglio di « V. Signoria. »

vivement d'une telle indulgence. « On s'arrange, dit-il, pour qu'au besoin « il puisse s'échapper, ou bien on fournit au duc de Vendôme toute facilité « de le faire empoisonner, afin qu'avec Beaupuis soit [illegible]antie la princi- « pale preuve de la trahison de son fils. Si tout cela, dit Mazarin, se « passait en Barbarie, on en serait indigné. Et cela se passe à Rome, « dans la capitale de la chrétienté, sous les yeux et par l'ordre d'un « pape! » Il avait envoyé à Rome un agent dévoué, nommé Gueffier, qui devait recevoir Beaupuis des mains du Saint-Père, et prendre *tous les moyens imaginables* pour ne pas se laisser enlever son prisonnier sur la route de Rome à Civita-Vecchia, le mettre sur un vaisseau français et le conduire en France. Il va même jusqu'à menacer les protecteurs de Beaupuis de la vengeance du jeune roi, « qui, pour n'avoir que « sept ans, n'en a pas moins les bras fort longs. » Mazarin ne cessa ses poursuites qu'à la fin de l'année 1645, lorsqu'il eut bien reconnu que le nouveau pape, Innocent X, qui avait succédé à Urbain VIII, le cardinal-neveu Pamphile et le secrétaire d'État Pancirolle, appartenaient entièrement au parti espagnol, et que la France n'avait à attendre ni faveur ni justice de la cour pontificale.

A défaut de Beaupuis, Mazarin aurait bien voulu mettre la main sur un des frère Campion, intimement liés avec Beaufort et avec madame de Chevreuse, et trop haut placés dans la confiance de l'un et de l'autre, pour ne pas avoir tous leurs secrets. Lui-même il se plaint, ainsi que nous l'avons vu, d'être assez mal secondé. Et puis, il avait affaire à des conspirateurs émérites, consommés dans l'art de se mettre à couvert et de faire perdre leurs traces, à l'active et infatigable duchesse de Chevreuse, et au duc de Vendôme, qui, pour sauver son fils, s'appliqua à faire évader tous ceux dont les dépositions auraient pu servir à le convaincre, ou les gardait en quelque sorte entre ses mains, cachés et comme enfermés à Anet. Mazarin ne put saisir que des hommes obscurs qui avaient ignoré le complot, et ne pouvaient donner aucune lumière.

Cependant parmi eux étaient deux gentilshommes qui, sans avoir connu le fond de l'entreprise, avaient au moins assisté à plusieurs assemblées qu'on avait tenues sous le prétexte assez bien choisi de prendre en main la défense de la duchesse de Montbazon. Mazarin les nomme, c'étaient MM. d'Avancourt et de Brassy, gentilshommes de Picardie, d'un courage à toute épreuve, amis intimes de Lié, capitaine des gardes de Beaufort et l'un des conspirateurs. Ganseville et Vaumorin, sur le témoignage desquels Retz s'appuie pour prétendre qu'il n'y a jamais eu de conspiration, n'avaient pas d'im-

portance. Vaumorin pouvait être devenu, en 1649, capitaine des gardes du duc de Beaufort, mais il ne l'était pas en 1643, c'était Lié; et Ganseville était un des domestiques qu'on n'avait pas mis dans la confidence. Ils ne savaient rien : ils ont donc très-bien pu dire à Retz ce que celui-ci leur fait dire. Mais d'Avancourt et de Brassy savaient quelque chose : aussi le duc de Vendôme les fit-il instamment prier de venir à Anet. Arrêtés et mis à la Bastille, intimidés ou gagnés, ils firent, quoi qu'en dise Retz, des *dépositions* assez graves et fournirent de sérieux *indices*, mais qui s'arrêtaient à Henri de Campion et à Lié, les seuls conjurés qu'ils eussent connus. Mazarin ne négligea rien pour remonter plus haut et tirer parti de la seule capture un peu précieuse qu'il eût faite : « Pressor, dit il, l'examen des deux prisonniers. Faire appeler le « maître de la maison du Sauvage située à côté de l'hôtel de Ven- « dôme, où logaient Avancourt et Brassy, ainsi que l'aubergiste près « de la rivière, chez lequel il y avait onze personnes le lundi soir. « Interroger les laquais des susdits Avancourt et Brassy[1], etc. » — « Le « frère de Brassy dit que Vendôme est mécontent d'eux, parce qu'ils se « sont laissé prendre sans se défendre[2]. » Personne, à Paris, ne doutait qu'on ne suivît très-sérieusement l'affaire des deux gentilshommes. Une correspondance privée fort curieuse, conservée aux archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CV, contient une lettre d'un nommé Gaudin à Servien, l'habile diplomate, sous la date du 31 octobre 1643, où se trouve le passage suivant, qui reproduit presque dans les mêmes termes celui des carnets : « L'on a fait recherche des hostelleries au fauxbourg « Saint-Germain où les deux gentilshommes emprisonnés dans la Bastille « ont logé. En voyant qu'on ne pouvait rien descouvrir par leurs in- « terrogatoires et ceux de leurs laquais, on a aussi emprisonné les « hostes et hostesses desdites hostelleries, à sçavoir, du Sauvage et « de quelque autre, pensant les intimider et tirer quelque confes- « sion du fait dont ils sont soupçonnés; ce qui n'a non plus servi; et « ils ont été relâchés. » Les Importants s'inquiétaient fort des révélations que pouvaient faire les deux prisonniers. Mazarin fit répandre le bruit qu'Avancourt et Brassy ne disaient pas grand'chose, et que l'affaire s'en allait à rien, afin d'endormir la vigilance et les alarmes

[1] Carnet IV°, p. 8. « Pressar l'esame delli due prigioni. Far chiamare l'oste del « Salvaggio incontro la casa di Vandomo, dove hanno allogiato Avancourt e Brassy, « e l'oste vicino alla riviera dove erano undici il lunedi à sera. Interrogar li « lacché (laquais) delli suddetti per sapere se sono stati a Parigi, e cosi si esamine- « ranno sopra questo punto. » — [2] *Ibid.* « Il fratello di Brassi dice che Vandomo « sospetta delli suddetti, perche non si sono difesi. »

des fugitifs et les enhardir à sortir de leur retraite et à venir se faire prendre à Paris. « Tremblay [1] (gouverneur de la Bastille) m'a dit « que Limoges (l'évêque de Limoges, Lafayette, un des chefs des Impor- « tants dans l'Église), me voulait grand mal, qu'il l'avait sollicité pour « savoir ce que disaient les deux prisonniers, et qu'il avait fini par dire « que le cardinal Mazarin serait attrapé, ne les ayant fait arrêter et « mettre à la Bastille que pour justifier, du moins en apparence, l'injure « faite au duc de Beaufort. J'ai ordonné à Tremblay de dire à Limoges « que les deux prisonniers ne faisaient aucun aveu et qu'ils se défen- « daient très-bien, pour le confirmer dans l'opinion qu'il avait, et pour « que, donnant avis de cela à Vendôme, comme il ne manquera pas de « le faire, ceux qui sont en fuite se rassurent et reviennent, en sorte « qu'on puisse mettre la main sur quelqu'un d'eux. »

Mais pourquoi nous épuiser à démontrer que Mazarin ne joua pas la comédie dans le procès intenté aux conspirateurs, qu'il les poursuivit avec bonne foi et avec vigueur, et qu'il était parfaitement convaincu qu'un projet d'assassinat avait été formé contre lui, lorsque l'existence de ce projet est d'ailleurs avérée, lorsque, à défaut d'une sentence du parlement, qui avait dû s'arrêter dans la défaillance de preuves suffisantes, Beaupuis, ni aucun des Campion, ni Lié, ni Brillet, n'ayant pu être saisis, on possède mieux que cela, à savoir, l'aveu plein et entier d'un des principaux conjurés, avec le plan et tous les détails de l'affaire, exposés dans des mémoires trop tard connus, mais dont l'authenticité ne peut être contestée?

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] IVe carnet, p. 9 : « Tremblé m'ha detto che Limoges mi vuol gran male ; che « l'ha sollicitato per sapere quello dicevano li due prigioni alla Bastiglia, conclu- « dendo che il card. Maz. saria *atrapé*, havendo fatto li metter prigioni per justi- « ficar almeno in apparenza l'ingiustizia fatta à Bofort. Io ho detto à Tremblé di « dirli di nuovo che non confessino cosa alcuna e che si difendono bene, per con- « firmarlo cosi nella credenza che ha, e perche dandone avviso à Vandomo come « farà, si riassicurino e ritornino le persone partite afin di poterne prender qual- « cheduna. »

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

TROISIÈME ARTICLE [1].

De Bichat par rapport à Haller.

I. — *D'Haller et de son analyse des propriétés vitales.*

Appelé à l'université de Gœttingue en 1736, Haller y passa dix-sept années, dont les sept dernières furent consacrées tout entières à l'art difficile et supérieur des expériences. En 1752, parurent ses immortelles expériences sur l'*irritabilité* et la *sensibilité;* et, dès ce moment, un nouvel horizon s'ouvrit.

« C'est de l'année 1746, nous dit Haller lui-même, que je date mes « fréquentes expériences sur les animaux vivants. La dispute sur la « respiration [2] m'engagea à les multiplier, et peu à peu le goût s'en ré- « pandit. Plusieurs de mes élèves voulurent faire des cours d'expériences « pour en enrichir leurs thèses inaugurales. Je conduisis leurs expé- « riences; j'en fis un nombre presque incroyable, et des faits détachés « s'offrirent de tous côtés à mes yeux [3]. »

Haller quitta Gœttingue en 1753, rappelé à Berne, sa patrie, par les honneurs dont on se plut à l'y entourer, et par les places qu'on *inventa* pour l'y retenir [4].

En arrivant à Gœttingue, il avait trouvé une université naissante [5] et encore sans nom, une ville si pauvre que les rues n'en étaient pas même pavées; en quittant Gœttingue, il laissait une université illustre, illustre d'une gloire qui était la sienne, et comme une ville nouvelle créée par sa parole :

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, p. 333, et, pour le deuxième, celui d'août, p. 474. — [2] Sa dispute avec Hamberger. — Hamberger soutenait qu'il y a de l'air entre le poumon et la plèvre, et Haller soutenait, avec raison, qu'il n'y en a pas. (Haller : *De respiratione experimenta anatomica quibus aeris inter pulmonem et pleuram absentia demonstratur,* etc. Gœttingue, 1746.) — [3] *Mémoires sur la nature sensible et irritable des parties du corps animal,* t. I, p. 3. Lausanne, 1756 (traduct. franç.). — [4] L'État de Berne créa une charge exprès pour Haller, avec la clause qu'elle serait supprimée après sa mort. — [5] La création de l'université de Gœttingue est de 1736, de l'année même où y fut appelé Haller.

A Gœttingue, Haller avait publié ses expériences sur la respiration, ses premiers éléments de physiologie, ses expériences sur la sensibilité, sur l'irritabilité, sur le mouvement du sang. C'est à Berne qu'il fit ses expériences sur la génération, le développement du fœtus, celui du poulet dans l'œuf, la formation des os, etc., et qu'il publia le plus célèbre de ses ouvrages, sa grande physiologie.

Je ne considère ici que le physiologiste; mais peut-on oublier, en parlant d'Haller, l'anatomiste profond, le botaniste consommé, l'érudit de l'érudition la plus étendue dans les sciences naturelles qui fut jamais; enfin le littérateur, *devoir* qu'il ne prenait pas moins au sérieux que les autres : « J'étais accablé, dit-il, par les différents devoirs de professeur, « d'académicien, de magistrat et de littérateur[1]. »

Cependant, l'analyse des forces de la vie, des propriétés vitales, était d'un tel prix, que de l'avoir seulement commencée comptera plus à Haller que tous ses autres travaux réunis ensemble. C'est là son grand titre; et lui-même ne s'y trompait pas.

Dans une *Réponse générale* à ses adversaires, « adversaires violents, « dit-il, qui n'ont épargné ni ma probité ni aucune des qualités qui « pouvaient m'attirer la bonne opinion de mon siècle, » il s'exprime ainsi :

« Je viens de donner le recueil le plus nombreux d'expériences, qui « ait peut-être jamais paru pour prouver une vérité physique..... En- « gagé dans un ouvrage immense, il m'importe de constater ce que je « devrai enseigner sur la sensibilité de la plus grande partie du corps « animé.... Il n'y a que l'erreur qui doive me donner de la peine, et, si « j'y ai demeuré depuis sept ou huit ans, il n'est pas trop tard d'en sortir « encore et de rejoindre le parti de la vérité dans un ouvrage, qui est « celui de ma vie entière, et qui doit faire passer à la postérité les sen- « timents réfléchis de ma vieillesse[2]. »

Jamais auteur ne s'est épanché dans un langage plus digne. *L'ouvrage immense* dont parle Haller, cet ouvrage, *qui est celui de sa vie entière, et qui doit faire passer à la postérité les sentiments réfléchis de sa vieillesse*, est sa grande physiologie; mais il est aisé de voir que, dans ce grand ouvrage, ce qui le touche le plus, le point sur lequel il appelle d'une manière plus particulière et plus émue le regard de la postérité, est ce travail heureux par lequel il a séparé les *parties insensibles* des *parties sensibles*, les *parties sensibles* des *parties irritables*, et par lequel il a fait

[1] *Mém. sur la nat. sensib et irrit.*, etc., t. I, p. 102. — [2] *Idem*, t. IV, p. 21 et 22.

faire aux physiologistes le premier pas qu'ils eussent encore fait dans l'analyse expérimentale des propriétés vitales.

Voyons donc jusqu'où Haller a poussé cette délicate et fondamentale analyse.

L'homme a deux grandes facultés : celle de *sentir* et celle de *se mouvoir;* mais le mouvement dépend-il de la sensibilité? Dépendent-ils l'un et l'autre d'un seul et même principe? — Ou bien, au contraire, y a-t-il deux principes distincts, deux forces propres, deux facultés indépendantes et séparées? C'est ce que nul physiologiste n'aurait pu dire avant les deux célèbres mémoires d'Haller, le premier sur la *sensibilité*[1] et le second sur l'*irritabilité*[2].

Dans ces deux mémoires, Haller sépare nettement la force de *sentir* de celle de *se mouvoir,* la *sensibilité* de l'*irritabilité :* le nerf seul est *sensible,* et le muscle seul *irritable,* ou, comme nous disons aujourd'hui plus communément, *contractile.*

Si on lie ou coupe le nerf d'un muscle, ce muscle perd aussitôt toute sa *sensibilité,* mais il conserve son *irritabilité.*

L'irritabilité et la *sensibilité* sont si différentes l'une de l'autre, que les parties les plus *irritables* ne sont pas *sensibles,* et que les plus *sensibles* ne sont pas *irritables.*

Le nerf, organe exclusif de toute sensation, n'est point *irritable;* et le muscle, organe exclusif de tout mouvement, n'est *sensible* que par ses nerfs.

Enfin, toutes les parties qui ont à la fois des muscles et des nerfs sont à la fois *contractiles* et *sensibles,* et toutes les parties qui n'ont ni nerfs ni muscles ne sont ni *sensibles* ni *contractiles.*

Il y a donc trois ordres de parties : les parties *irritables,* c'est-à-dire les parties *musculaires,* les parties *sensibles,* c'est-à-dire les parties *nerveuses,* et les parties qui ne sont ni *irritables* ni *sensibles,* du moins essentiellement et par elles-mêmes, c'est-à-dire les parties qui ne sont ni muscles ni nerfs, la peau, qui, quoique *très-sensible,* ne l'est que par ses nerfs, l'estomac qui, quoique *très-irritable,* ne l'est que par ses muscles, etc[3].

[1] Lu devant la société royale de Gœttingue, le 22 avril 1752. — [2] Lu devant la société royale de Gœttingue, le 6 mai 1752. Voyez ces deux mémoires dans l'ouvrage déjà cité : *Mémoires sur la nature sensible et irritable,* etc. Lausanne, 1756. — [3] Haller faisait une classe particulière des *tendons,* du *périoste,* de la *dure-mère,* etc., parties qu'il déclarait *absolument* insensibles, et qui ne le sont que dans l'état normal. Il niait même les nerfs de toutes ces parties, qui toutes en ont, et qui toutes, quand elles sont enflammées, deviennent très-sensibles et très-douloureuses.

Et, de même qu'il y a trois ordres de parties, il y a aussi trois ordres de propriétés, de forces : la *sensibilité*, propriété des nerfs, l'*irritabilité*, propriété des muscles, et l'*élasticité*, la simple *élasticité*, propriété qui se joint à la *sensibilité* dans le nerf, à l'*irritabilité* dans le muscle, et qui, dans toutes les autres parties de l'économie animale, existe seule.

Maintenant, revenons à Bichat.

Entre Haller et Bichat, ou plutôt entre leurs deux systèmes de forces, de propriétés vitales, la comparaison sera bientôt faite.

Bichat admet trois propriétés, comme Haller : la *sensibilité*, la *contractilité* ou *irritabilité*, et l'*extensibilité* ou *contractilité de tissu*, *extensibilité* qui n'est évidemment que l'*élasticité* d'Haller[1]; seulement Bichat partage chacune des deux premières et principales propriétés, la *sensibilité* et la *contractilité*, en deux autres, la *sensibilité animale* et la *sensibilité organique*, la *contractilité animale* et la *contractilité organique;* et je ne fais ici que rappeler cette division, nous avons déjà vu ce qu'il faut en penser[2].

II. — *De Bichat expérimentateur.*

J'ai dit, dans mon premier article, que le livre de Bichat se compose de deux parties essentiellement distinctes : la première sur la *vie*, et la seconde sur la *mort;* la première toute *théorique*, et la seconde toute *expérimentale*[3].

Nous avons vu Bichat *théoricien*, et nous avons admiré cet esprit clair, abondant, facile, ingénieux, adroit, qui se joue dans la science, tant il s'y sent à sa véritable place, mais aussi qui n'en sonde pas assez les difficultés, ou croit trop aisément s'être tiré d'une difficulté sérieuse, quand il a imaginé un expédient d'école[4].

Nous allons voir Bichat *expérimentateur*, et nous le trouverons encore plus grand, toujours net, précis, souvent inspiré, plein d'invention, et méritant enfin le beau titre de fondateur de la *physiologie expérimentale* en France.

Voici donc Bichat en face d'un grand problème, celui des *conditions organiques* qui déterminent la mort. Comment s'y prendra-t-il pour jeter un jour nouveau sur cet obscur et difficile problème? Par quelles expé-

[1] « On a confondu, dit Haller, l'irritabilité avec la force élastique; on aurait bien « dû séparer une puissance vitale d'une force qui reste après la mort (*Mémoire sur « la nature sensible et irritable*, etc., t. IV, p. 94). » Et Bichat dit : « La contractilité de « tissu est l'attribut commun à toutes les parties, vivantes ou mortes, qui sont « organiquement tissues. » P. 128. — [2] Deuxième article, p. 480 et suiv. — [3] Voyez mon premier article, p. 334. — [4] Voyez mes deux précédents articles.

riences, je ne dirai pas jusqu'ici non tentées, il en est peu de telles dans Bichat, mais tentées sans but clairement conçu, sans plan rigoureusement suivi, fera-t-il avancer enfin, ne fût-ce que de quelques pas, cette question, depuis tant de siècles si constamment et toujours si inutilement débattue?

Bichat voit trois principaux organes, sorte de *trépied* sur lequel repose la vie[1] : le cœur, les poumons et le cerveau; et il se dit : chacun de ces organes est nécessaire à la vie des deux autres; si je réussis donc à découvrir comment il sert à y maintenir la vie, j'aurai découvert, par le fait même, comment il concourt à en déterminer la mort; « car, « ajoute-t-il très-judicieusement, la cause de la mort n'est ici que l'ab- « sence de celle de la vie; celle-ci étant connue, l'autre le deviendra « donc par là même[2]. »

Cela posé, Bichat examine successivement comment la vie du cœur dépend de celle du cerveau, comment la vie du cerveau dépend de celle des poumons, comment chacun de ces trois organes est nécessaire à l'autre, et quel est le genre d'influence que chacun exerce sur tous.

La vie du cerveau, par exemple, dépend de celle du cœur, mais comment en dépend-elle? Est-ce par les nerfs? évidemment, non.

Les nerfs vont au cœur et n'en viennent pas; les vaisseaux, au contraire, viennent du cœur et vont au cerveau; ils y portent en même temps le sang et la vie. Si on lie les vaisseaux, c'est l'action du cerveau qui cesse; si on lie les nerfs, c'est, au contraire, celle du cœur.

Le chemin des deux actions est donc connu : l'une va, par les vaisseaux, du cœur au cerveau; l'autre va du cerveau au cœur par les nerfs[3].

Du cœur et du cerveau passons aux poumons. Les poumons sont le siége de deux sortes de phénomènes : mécaniques et chimiques. Les phénomènes mécaniques, c'est-à-dire la dilatation du thorax et des poumons, ne sont que le moyen; la fin est le phénomène chimique, c'est-à-dire l'action de l'air sur le sang, la transformation du sang noir en

[1] « Le cerveau, le cœur et le ventricule sont le triumvirat, le trépied de la vie. » Bordeu : *Œuv. compl.*, p. 831. « Les physiologistes ont connu, de tout temps, l'im- « portance de ce triple foyer..... » Bichat, p. 195. — [2] P. 197. « L'action de l'un « de ces trois organes est essentiellement nécessaire à celle des deux autres. Quand « l'un cesse entièrement d'agir, les autres ne sauraient continuer à être en activité; « et, comme ils sont les trois centres où viennent aboutir tous les phénomènes « secondaires des deux vies, ces phénomènes s'interrompent inévitablement aussi, « et la mort générale arrive. » P. 195. — [3] « Nous pouvons donc établir que les vais- « seaux sont les agents exclusifs de l'influence du cœur sur le cerveau. » P. 199.

sang rouge[1]; et Bichat le prouve par une expérience admirable que nous verrons bientôt, et qui, entre ses mains[2], nous a donné la véritable théorie de l'*asphyxie*.

Enfin, le cerveau agit sur le poumon, sur le thorax, sur le mécanisme respiratoire; mais quel est le point du cerveau par où cette action s'opère? Bichat n'a pas trouvé ce point, il l'a toutefois cherché; il l'a même judicieusement cherché, et c'est là un mérite dont, aujourd'hui surtout que ce point est trouvé, il faut savoir lui tenir grand compte.

Je vais plus loin. Les deux parties essentielles, les deux parties vraiment neuves du travail expérimental de Bichat sont, à mes yeux, celle par laquelle il a achevé la théorie de l'asphyxie, et celle par laquelle il a commencé la recherche du point de l'encéphale d'où part la première impulsion du mécanisme respiratoire. Arrêtons-nous un moment à l'examen de ces deux parties.

1° De la théorie de l'asphyxie.

Les anciens n'ont pas connu la théorie de l'asphyxie; Haller lui-même n'en a rien su; il s'en tenait aux causes mécaniques et ne soupçonnait pas encore les chimiques. Il ignorait tout ce que la chimie moderne nous a appris : que l'air est composé de deux gaz, qu'un seul de ces gaz, l'*oxygène*, est capable de transformer le sang noir en sang rouge, et que le sang rouge seul est capable d'entretenir la respiration et la vie.

Pour Haller, l'asphyxie n'était que l'interruption de la circulation pulmonaire, interruption causée par un état d'*expiration prolongée* (c'est l'expression même dont il se sert : *In expiratione, quam ponimus stabilem superesse*), par l'affaissement du poumon, par l'obstacle mécanique que des vaisseaux repliés sur eux-mêmes, dans un poumon affaissé, opposent au cours du sang[3].

[1] « Le poumon est le siége de deux espèces de phénomènes. Les premiers, en« tièrement mécaniques, sont relatifs aux mouvements d'élévation ou d'abaissement « des côtes et du diaphragme, à la dilatation ou au resserrement des vésicules « aériennes, à l'entrée ou à la sortie de l'air, effet de ces mouvements. Les seconds, « purement chimiques, se rapportent aux altérations diverses qu'éprouve l'air, aux « changements de composition du sang, » p. 213. « Quelle que soit la manière dont « s'interrompe l'action pulmonaire, que les phénomènes chimiques ou que les mé« caniques cessent les uns avant les autres, toujours ce sont les premiers dont l'al« tération jette le trouble dans les fonctions, » p. 278. — [2] Je dis, *entre ses mains*, parce que l'expérience, prise en elle-même, avait déjà été faite par Lower, comme nous le verrons bientôt. — [3] « In expiratione verum pulmo undique urgetur, et

Haller se trompait. Ni l'affaissement du poumon, ni les replis de ses vaisseaux, ni l'*expiration prolongée*, par conséquent, n'empêchent la circulation pulmonaire[1]; et la véritable cause, la cause effective de l'asphyxie n'est point mécanique.

Goodwyn est le premier qui ait vu la cause chimique. On venait de découvrir et de séparer l'un de l'autre les deux gaz distincts dont l'air se compose; déjà même, on avait remarqué ce que je rappelais il n'y a qu'un instant, savoir, que l'un de ces gaz, l'*air déphlogistiqué*, l'*air vital*, comme on disait alors, ou, comme on dit aujourd'hui, l'*oxygène*, a seul la propriété de transformer le sang noir en sang rouge[2].

Goodwyn en conclut que ce sang rouge pouvait bien avoir seul aussi la propriété d'exciter ou d'entretenir le mouvement contractile du cœur, et particulièrement du cœur gauche[3].

Et, ce point admis, tout semblait trouvé : le cœur gauche cessant d'agir, la circulation s'arrête, les parties ne reçoivent plus de sang; c'est faute de sang qu'elles meurent; et telle est, pour Goodwyn, la cause de l'asphyxie[4].

Cet homme habile venait de faire un pas, il en fallait faire un autre : le contact du sang noir n'arrête point le mouvement du cœur gauche, ni la circulation, par conséquent; et je viens, sans plus tarder, à cette

« in multo minorem molem comprimitur... Vasa ergo sanguinea breviora quidem « fiunt,... eademque angustiora nunc sunt... Sanguis ergo quidem in pulmone « undique comprimitur... Quare ab expiratione, quam ponimus stabilem superesse, « pulmonis pro sanguine immeabilitas oritur, quam neque absque palpitatione et « vitioso conatu, neque demum omnino ullis suis viribus cor vincere queat. » (*Elementa physiologiæ*, lib. VIII, § 4.) — [1] « J'ai prouvé que l'état de plénitude ou de « vacuité de l'estomac et de tous les organes creux, en général, n'apporte dans leur « circulation aucun changement apparent... » (Bichat, p. 241.) « Ouvrez des deux « côtés la poitrine d'un animal vivant, le poumon s'affaisse aussitôt;... cependant « la circulation n'éprouve point l'influence de ce changement subit; elle se soutient « encore quelque temps.... » P. 243. — [2] « ... Ne pourrait-on pas induire des « expériences précédentes que la couleur rouge du sang est due à la combinaison « de l'air éminemment respirable avec le sang?.. » (Lavoisier, *Mém. de l'Acad. des sciences*, an. 1777, p. 192.) « Le docteur Priestley a démontré que l'air atmosphérique « change la couleur du sang, même à travers les membranes d'une vessie..... » (Goodwyn, *La connexion de la vie avec la respiration*, traduction française, p. 39. Paris, 1798. La publication du livre original est de 1789.) — [3] « La qualité chi- « mique que le sang acquiert en passant par les poumons est nécessaire pour entre- « tenir l'action du cœur.... » *Ibid.* p. 50. — [4] « Lorsque la respiration est inter- « ceptée, l'éclat de la couleur du sang diminue par degrés, et les contractions de l'o- « reillette gauche s'arrêtent bientôt... La cessation des contractions de l'oreillette « vient du défaut de qualité stimulante dans le sang lui-même... » *Ibid.* p. 50.

expérience de Bichat que j'ai annoncée, et qui montre à l'œil comment tout se passe.

« Adaptez, dit Bichat, un tube à la trachée-artère, mise à nu et coupée transversalement sur un animal;..... ouvrez ensuite et fermez « alternativement le robinet, et vous ferez changer, à volonté, le sang « noir en sang rouge ou le sang rouge en sang noir, en ouvrant le robi- « net ou en le refermant[1].

« Si on bouche, dit-il encore, la trachée d'un animal, une artère quel- « conque étant ouverte, on voit le sang qui en sort s'obscurcir peu à « peu, et enfin devenir aussi noir que le veineux. Or, malgré ce phéno- « mène, qui se passe d'une manière très-apparente, le fluide continue « encore quelque temps à jaillir avec une force égale à celle du sang « rouge[2]... »

Cette expérience montre tout et dit tout : en premier lieu, c'est bien dans le poumon et par l'action de l'air que le sang se change de noir en rouge; en second lieu, le contact du sang noir n'arrête pas le mouvement du cœur gauche, puisque la circulation continue; elle continue avec du sang noir; ce n'est donc pas faute de sang, comme le veut Goodwyn, mais faute de sang rouge, que souffrent et périssent alors les parties[3]; enfin, ce même sang noir, dont le *simple contact*[4] n'arrête pas le mouvement du cœur gauche, arrête ce mouvement et anéantit la vie du cœur, des poumons, du cerveau, de tous les organes, lorsqu'il a eu le temps d'en pénétrer le tissu profond et intime[5].

L'action délétère du sang noir sur le tissu profond des organes est

[1] P. 274. — [2] P. 251. « Pompez avec une seringue tout l'air de la trachée-artère,... « ouvrez ensuite une artère quelconque, la carotide, par exemple: dès que le sang rouge, « contenu dans cette artère, se sera écoulé, le sang noir lui succédera presque tout à « coup et sans passer, comme dans le cas précédent, par diverses nuances; alors aussi « le jet reste encore très-fort pendant quelque temps; il ne s'affaiblit que peu à peu, « tandis que, si le sang noir n'était point un excitant du cœur, l'interruption du jet de- « vrait être subite,... » p. 252. — [3] Le *simple contact*, c'est-à-dire le simple passage du « sang à travers les cavités du cœur. — [4] « Les différents organes ne cessent pas « d'agir dans l'asphyxie, parce que le cœur n'y envoie plus de sang, mais parce qu'il « y pousse un sang qui ne leur est point habituel,... » p. 251. — [5] « Si l'asphyxie avait « sur les fonctions du cœur une semblable influence (semblable à celle que lui attri- « bue Goodwyn), il est évident que ses phénomènes devraient toujours commencer « par la cessation de l'action de cet organe, que l'anéantissement des fonctions du cer- « veau ne serait que secondaire... Cependant, asphyxiez un animal,... vous ob- « serverez constamment que la vie animale s'interrompt d'abord, que les sensations, « la perception, la voix, se suspendent, que l'animal est mort au dehors, mais « qu'au dedans le cœur bat encore quelque temps, que le pouls se soutient, etc. » P. 250.

donc la cause, la véritable cause, la cause enfin trouvée, de l'*asphyxie*[1].

Je me rappelle avoir plus d'une fois entendu M. Cuvier admirer le génie de Bichat pour les *expériences décisives*, et, à ce propos, citer cette expérience même que je viens de rapporter.

J'ai pourtant un reproche à faire à Bichat, et lequel? celui que je lui ai déjà fait par rapport à Buffon, par rapport à Bordeu, celui qu'il mérite toujours, de ne pas citer; c'est qu'en nous présentant ici sa belle expérience, il oublie de nous avertir qu'il n'est pas le premier qui l'ait faite; que ce premier est Lower, bien que Lower n'en ait pas tiré sans doute, et ne pût en tirer, à l'époque où il écrivait, en 1669, avant les découvertes de la nouvelle chimie, ce qu'en a tiré Bichat, c'est-à-dire la *théorie de l'asphyxie*[2].

2° Du point par lequel le cerveau agit sur le mécanisme respiratoire.

Bichat coupe les deux nerfs de la huitième paire, et la respiration continue[3].

Il coupe la moelle épinière entre la dernière vertèbre cervicale et la première dorsale; et, aussitôt, les muscles intercostaux sont paralysés, la respiration ne se fait plus que par le diaphragme[4].

Il coupe les nerfs phréniques seuls, et le diaphragme s'arrête; la respiration ne se fait plus que par les muscles intercostaux[5].

[1] « Je crois que le sang noir agit sur le cœur ainsi que sur toutes les autres parties,... c'est-à-dire en pénétrant son tissu, en affaiblissant chaque fibre en particulier;... le sang noir ne pénètre le tissu du cœur que par les artères coronaires, « après avoir traversé les deux cavités à sang rouge. C'est par son contact avec les « fibres charnues à l'extrémité du système artériel, et non par son contact à la surface interne du cœur, que le sang noir agit. Aussi, ce n'est que peu à peu, et lorsque chaque fibre en a été bien pénétrée, que sa force diminue et cesse enfin, tandis que la diminution et la cessation devraient être presque subites dans le cas « contraire. » P. 255. — [2] Voyez, sur Lower et son expérience, mon *Histoire de la découverte de la circulation du sang*, p. 103. « Il y a longtemps, dit très-bien Goodwyn, « que Lower a observé, dans les animaux vivants, que le sang qui jaillit d'une blessure faite à la veine pulmonaire est d'une couleur vive. Il savait déjà que le sang « que l'artère pulmonaire porte dans le poumon est d'une couleur noire; il en conclut « que le sang prend sa couleur brillante dans son passage à travers le poumon. Observant ensuite que, quand les animaux ont cessé de respirer, le sang que verse « la blessure de la veine pulmonaire est, au contraire, noir, il attribue la production « de la couleur brillante du sang pulmonaire aux effets de la respiration. » P. 35. — [3] P. 372. La section de la huitième paire agit sur le tissu du poumon, et non sur le mécanisme respiratoire. Voyez là-dessus mes nombreuses expériences. — [4] P. 382. — [5] P. 383.

Enfin, il coupe la moelle épinière au-dessus de l'origine des nerfs phréniques, et, sur-le-champ, tout mouvement respiratoire est anéanti[1].

« J'avais souvent observé dans mes expériences, dit Bichat, qu'un « demi-pouce de différence dans la hauteur à laquelle on fait la section « de la moelle produit une différence telle, qu'au-dessus la mort arrive « à l'instant, et qu'au-dessous elle ne survient souvent qu'au bout de « quinze à vingt heures... Cette différence ne tient qu'au nerf phré- « nique. Dès que la section est supérieure à ce nerf, la respiration, et « par conséquent la vie, cessent à l'instant, parce que ni le diaphragme « ni les intercostaux ne peuvent agir. Quand elle est inférieure, l'ac- « tion du premier soutient encore la vie et les phénomènes respira- « toires[2]..... »

C'est ici le lieu de rapprocher Bichat de Le Gallois.

« Ce n'est pas du cerveau tout entier, dit Le Gallois, que dépend la « respiration, mais bien d'un endroit assez circonscrit de la moelle « allongée, lequel est situé à une petite distance du trou occipital et « vers l'origine des nerfs de la huitième paire ou pneumo-gastriques[3]. »

Je conviens, de bon cœur, que cette localisation nouvelle est un grand progrès : elle approche beaucoup plus que la précédente du dernier terme de précision, et ce n'est pas moi, on peut bien m'en croire, qui voudrais diminuer en rien le mérite de Le Gallois ; cependant Bichat n'avait-il pas commencé ? N'a-t-il pas ouvert la route ? Pourquoi donc Le Gallois ne cite-t-il pas Bichat ? Par la même raison que Bichat ne cite pas Lower.

Les auteurs, surtout les jeunes auteurs, sont tous un peu comme l'autruche, qui, au rapport des voyageurs, croit n'être plus vue dès qu'elle a caché sa tête de manière à ne pas voir : parce qu'ils taisent le nom de leurs devanciers, ils s'imaginent qu'on ne saura pas le trouver.

Je finis, en rappelant que j'ai réussi, dans ces derniers temps, à limiter avec une précision bien plus grande encore que Bichat, et même que Le Gallois, le point de l'encéphale qui préside au mécanisme respiratoire.

J'ai fait voir que ce point d'où dépend le mécanisme respiratoire, et, ce qui est bien plus, d'où dépend la vie même du système nerveux, d'où dépend la vie, n'a qu'une ligne d'étendue, et, comme je l'ai dit bien des fois, n'est pas plus gros que la *tête d'une épingle*[4].

[1] P. 483. — [2] *Ibid.* — [3] *Expériences sur le principe de la vie, etc.*, p. 37, Paris, 1812. — [4] Voyez les *Comptes rendus de l'Académie*, t. XXXIII, p. 437 et suiv.

J'ai examiné successivement Bichat par rapport à Buffon, à Bordeu, à Haller; je l'examinerai, dans un quatrième article, par rapport à Barthez.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Biographie de Hiouen-thsang.

L'immense couvent de Nâlanda était situé dans l'une des parties les plus saintes du Magadha, à dix lieues à peu près de Bodhimanda, retraite illustre et sacrée, où Çâkyamouni, après six ans d'austérités, était enfin devenu Bouddha parfaitement accompli. La tradition rapportait que l'endroit où plus tard le couvent fut bâti était dans l'origine un bois de manguiers, que de riches marchands, convertis par le Tathâgata, lui avaient offert. Il y avait fixé sa résidence durant quelque temps, et c'était en souvenir de son inépuisable bienfaisance pour les orphelins et les indigents, que ce lieu avait été nommé Nâlanda[2]. La piété des rois du pays n'avait pas négligé de fortifier encore les croyances populaires, et ils s'étaient plu à embellir Nâlanda d'édifices magnifiques. Ils y avaient élevé successivement jusqu'à six couvents, d'abord séparés;

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 149, et, pour le deuxième, celui d'août, page 485. — [2] Nâlanda, composé de trois mots, Na alam da, signifie, en sanscrit, *celui qui ne donne jamais assez, celui qui donne sans se lasser*. L'étymologie aura certainement aidé à la légende, comme il arrive si souvent.

mais le dernier de ces rois avait entouré toutes ces constructions d'une seule enceinte, qui les renfermait. Il avait partagé en huit cours le vaste espace qui se trouvait entre les six couvents, et les maisons des religieux n'y avaient pas moins de quatre étages. Des tours, des pavillons, des dômes, s'y dressaient de toutes parts; des eaux vives et des bosquets épais y entretenaient la fraîcheur.

Dans ce splendide séjour, vivaient en tout temps dix mille religieux et novices, entretenus aux frais des villes voisines et du roi. Livrés à l'étude, la plupart suivaient la doctrine du Grand Véhicule. Les sectateurs des dix-huit écoles s'y trouvaient réunis, et l'on y cultivait toutes les sciences, depuis les livres vulgaires, les Védas, jusqu'à la médecine et à l'arithmétique. Il y avait, en outre, des salles destinées aux conférences, et cent chaires différentes s'ouvraient chaque jour pour les étudiants, que rien ne venait distraire de leurs pieux travaux, et qui, grâce aux libéralités dont ils étaient l'objet, pouvaient, sans rien demander à personne au dehors, obtenir dans le couvent les Quatre choses nécessaires (c'est-à-dire des vêtements, la nourriture, le logement et des médicaments). Aussi leurs progrès dans la science étaient-ils assurés; et Nâlanda n'était pas seulement le plus beau des vihâras de l'Inde, il en était encore le plus docte et le plus célèbre, pour le zèle de ses élèves et le talent de ses maîtres. On y comptait environ mille religieux qui pouvaient expliquer vingt ouvrages sur les Soûtras et les Çâstras; cinq cents en comprenaient trente, et dix seulement en comprenaient cinquante. Le Maître de la Loi, Hiouen-thsang, était dans cette dernière classe, déjà fort élevée. Mais le supérieur du couvent, Çîlabhadra, avait lu et approfondi tous les Soûtras et tous les Çâstras sans exception. C'était à sa vertu éminente, à son savoir et à son âge vénérable, qu'il devait le rang qu'il occupait.

Voilà donc le saint asile où le pélerin chinois était convié solennellement à se rendre. Quatre religieux, choisis parmi les plus distingués, étaient venus lui en apporter l'invitation à Bodhimanda. Il l'avait acceptée, et, quand il se rendit à Nâlanda, deux cents religieux, suivis d'une foule de fidèles, vinrent à sa rencontre avec des parasols, des étendards, des parfums et des fleurs; ils tournèrent autour de lui en célébrant ses louanges, et on le mena dans le couvent. Là, on le fit asseoir dans un fauteuil placé sur l'estrade même du président; et le sous-directeur (Karmadâna) ayant frappé la plaque sonore (ghaṇṭâ), invita à haute voix le Maître de la Loi à demeurer dans le vihâra et à faire usage de tous les ustensiles et effets de religieux qui y étaient rassemblés. On le présenta ensuite au supérieur, près duquel le conduisirent vingt hommes

d'un âge mûr, d'un extérieur grave et imposant, versés dans l'intelligence des Soûtras et des Çâstras. Dès que Hiouen-thsang fut devant Çîlabhadra, il lui rendit tous les devoirs d'un disciple. Se conformant aux règles du respect consacrées parmi eux, il marcha sur ses genoux, en s'appuyant sur ses coudes, fit résonner ses pieds et frappa la terre de son front. Çîlabhadra reçut ces hommages avec bonté, et fit apporter des siéges pour le Maître de la Loi, ainsi que pour les religieux qui l'accompagnaient; puis, après l'avoir interrogé et comblé d'éloges, il fit raconter par son neveu, fort habile dans l'art de parler, l'histoire de sa maladie et de ses longues souffrances, guéries miraculeusement, trois ans auparavant, lorsque, en songe, trois personnages divins étaient venus lui annoncer l'arrivée, encore assez éloignée, d'Hiouen-thsang. « Puisque mon voyage est d'accord avec votre ancien songe, lui répondit « le pèlerin tout ému, veuillez m'instruire et m'éclairer; mettez le comble « à ma joie, en me permettant de vous montrer les sentiments d'un « disciple docile et dévoué. » Hiouen-thsang, au sortir de cette audience, fut établi avec sa suite, composée de dix personnes, dans l'une des maisons les meilleures du couvent; chaque jour, les provisions nécessaires lui étaient apportées de la part du roi; et deux religieux, devenus ses serviteurs, l'un çramaṇa et l'autre brahmane, le promenaient sur un char, sur un éléphant ou en palanquin.

Une fois fixé à Nâlanda, Hiouen-thsang n'en sortait que pour visiter dévotement les environs, Kouçâgârapoura, l'ancienne capitale du Magadha, le Pic du Vautour, le Jardin des bambous de Kalânta, les lieux où s'étaient tenus le premier concile orthodoxe, sous la présidence de Kâçyapa, et le concile dissident de la Grande Assemblée, Râdjagrihapoura, les stoûpas voisins, les vihâras, etc. Pendant qu'il séjournait au couvent, il recevait assidûment les leçons de Çîlabhadra; il se faisait expliquer plusieurs fois par lui les livres qu'il ne connaissait pas encore; il repassait ceux qu'il avait lus précédemment, pour dissiper tous les doutes qui lui restaient; il lisait même les livres des brahmanes, qui lui étaient indispensables pour acquérir la parfaite connaissance de la grammaire sanscrite, entre autres l'ouvrage de Pânini, abrégé de tous les ouvrages antérieurs sur le même sujet[1].

Ce fut dans ces sérieuses études que le Maître de la Loi passa les cinq années qu'il habita Nâlanda. Au bout de ce temps, il possédait assez bien la langue, et avait approfondi assez complétement tous les

[1] Les biographes d'Hiouen-thsang ont essayé, sans doute d'après ses notes, de donner à leurs lecteurs chinois une idée de la grammaire sanscrite. C'est une partie fort curieuse de leur ouvrage; *Histoire d'Hiouen-thsang*, p. 165 et suiv.

livres des Trois Recueils et ceux des brahmanes pour n'avoir plus rien à demander à l'enseignement de Çîlabhadra et de ses religieux. Il prit donc congé de ses hôtes, pénétré d'une vive reconnaissance, et il continua le cours de son pèlerinage. A cette époque il n'en avait guère accompli que la moitié, puisqu'il lui avait fallu trois ans pour parvenir de la Chine au Magadha. Il lui restait à parcourir toute la partie orientale de la presqu'île, le centre, la partie occidentale, et à revenir dans le Magadha encore une fois avant de reprendre le chemin de sa patrie. Il devait donner à ces longues pérégrinations huit autres années entières.

Je ne m'arrêterai qu'aux principaux incidents de son voyage.

En sortant du Magadha, il traversa les royaumes d'Hiranyaparvata, de Tchampâ, de Kadjoûguira, de Karnasouvarna, de Samatata, et de Tâmralipti. Ce fut là qu'il entendit parler pour la première fois de l'île de Ceylan (Seng-kia-lo, Siñhala), où le bouddhisme était alors plus florissant peut-être que dans l'Inde elle-même. Il pensait à s'y rendre par mer quoique la traversée n'eût pas moins de sept cents yodjanas[1], quand un religieux du sud lui conseilla de s'épargner les périls d'une telle navigation et de descendre jusqu'à la pointe de la presqu'île, d'où, en trois jours de mer, il pourrait se rendre dans le royaume du Lion (Siñhala). L'avis était sage; il résolut de le suivre. Mais il ne devait point visiter Ceylan. Arrivé au port de Kântchîpoura à l'extrémité méridionale de l'Inde et sur le point de s'embarquer, il apprit que l'île était en proie à la guerre civile et à la famine. Il se contenta donc de recueillir des renseignements sur l'ancienne histoire de Siñhala, sur l'introduction du bouddhisme, qui y avait été porté, disait-on, cent ans après le nirvâna du Bouddha par Mahendra, frère du roi Açoka, sur les monuments les plus fameux de l'île, etc. Mais il ne traversa point le détroit; et, en compagnie de soixante-dix religieux de Siñhala, il continua ses explorations sur le continent. Du royaume de Drâvida, il traversa celui de Kongkanapoura, où l'on conservait pieusement le bonnet que portait Siddhârtha quand il était prince royal. Dans le Mahârâchtra, il trouva la population la plus belliqueuse et la mieux disciplinée de ces contrées. Le roi y était de la race des Kshattriyas; et, quand un général était vaincu, on le punissait en lui envoyant des vêtements de femme. La loi du Bouddha n'était pas moins en honneur dans ce royaume que dans tous les autres; et Hiouen-thsang y vit de nombreux monuments que la tradition attribuait au grand roi Açoka.

[1] On donne ordinairement cinq milles au yodjana; ce serait près de 1,200 lieues.

En remontant toujours au nord-ouest, il parvint au royaume de Malva qui rivalisait avec le Magadha lui-même pour la douceur et la politesse de ses habitants, « la culture des lettres, l'estime de la vertu et « l'harmonie du langage. » De là, en traversant plusieurs royaumes fort étendus, et tantôt en suivant les côtes, tantôt en s'enfonçant dans les terres, il pénétra jusqu'aux frontières de la Perse, où il n'entra point, quoiqu'il pût y trouver, d'après ce qu'on lui rapportait, quelques monuments bouddhiques. Il retourna donc vers l'est, et, après d'assez longues marches, il revint sur les bords de l'Indus qu'il avait passé jadis en arrivant de la Chine, mais beaucoup plus près de sa source. Sur la rive orientale du fleuve, il traversa le Moultan, dont les habitants idolâtres adoraient le dieu du Soleil; et, du royaume de Parvata, il revint dans le Magadha, d'où il était parti pour cette excursion pénible durant laquelle ses fatigues avaient été assez peu fructueuses, quoiqu'il eût rencontré partout la loi du Bouddha suffisamment honorée et florissante.

De retour à Nâlanda, de nouvelles études l'y attendaient, mais compensées cette fois par des succès éclatants et divers. Le vieux Çîlabhadra gouvernait toujours le couvent; et Hiouen-thsang était désormais en état, sous sa direction, de communiquer aux autres l'instruction profonde qu'il avait acquise. Çîlabhadra, qui appréciait tout son mérite, le chargea plusieurs fois d'expliquer les livres les plus difficiles à la multitude des religieux; et Hiouen-thsang s'acquitta de ce devoir à la satisfaction générale de la communauté. Bien plus, il était capable d'écrire en sanscrit, et il composa plusieurs ouvrages qui firent l'admiration du couvent et dans lesquels il réfutait les erreurs du Sankhya et du Veiçéshika, tout en essayant de concilier les différentes doctrines qui divisaient alors le bouddhisme. Ces travaux le signalèrent pour une importante mission dont il devait s'acquitter à son grand honneur.

Le Magadha était alors soumis au roi Çîlâditya dont la domination s'étendait, à ce qu'il paraît, sur une portion considérable de l'Inde. Plein de piété et de vénération pour le couvent de Nâlanda, il avait fait construire tout auprès un superbe vihâra qui excitait la jalousie des contrées voisines. Le roi revenait d'une expédition militaire par le royaume d'Outch'a (Orissa), quand les religieux des pays qui suivaient la doctrine du Petit Véhicule vinrent se plaindre à lui de l'avantage qu'il avait fait à leurs adversaires, car le couvent de Nâlanda suivait la doctrine du Grand Véhicule, en leur accordant un tel bienfait. Pour appuyer leurs plaintes, ils lui présentèrent un ouvrage où leurs principes, disaient-ils, étaient exposés, mettant au défi les partisans du

Grand Véhicule de pouvoir en réfuter un seul mot. — « J'ai entendu « dire, leur répondit le roi, qui appartenait aussi à cette dernière école, « qu'un renard, se trouvant un jour au milieu d'une troupe de souris et « de rats, se vantait d'être plus brave que le lion. Mais, dès qu'il eut « aperçu le lion lui-même, le cœur lui manqua, et il disparut en un clin « d'œil. Vous n'avez pas encore vu, vénérables maîtres, des religieux émi- « nents du Grand Véhicule. Voilà pourquoi vous soutenez avec obstina- « tion vos principes insensés. Je crains bien qu'en les apercevant vous ne « ressembliez au renard dont je viens de parler. » — « Si vous doutez de « notre supériorité, répondirent-ils au roi, pourquoi ne pas rassembler « les partisans des deux doctrines et les mettre en présence pour décider « de quel côté est la vérité ou l'erreur? » Le roi consentit à ce duel religieux; et il écrivit sur-le-champ à Çîlabhadra d'envoyer, dans le royaume d'Orissa quatre de ses religieux les plus éloquents pour y confondre solennellement les hérétiques. Çîlabhadra, qui connaissait toute l'habileté de Hiouen-thsang, et qui ne partageait point les jalousies éveillées autour de lui, le désigna pour le quatrième champion.

Les quatre défenseurs du Grand Véhicule et de l'honneur de Nâlanda se disposaient à partir, attendant un nouvel ordre du roi, quand une circonstance imprévue vint donner à Hiouen-thsang plus d'autorité encore qu'il n'en avait, et calmer toutes les craintes qui s'étaient élevées dans quelques esprits sur sa capacité.

Un hérétique de la secte des Lokâyatas[1] arriva à Nâlanda pour discuter sur les questions les plus ardues qui préoccupaient alors les docteurs. Il écrivit un abrégé de son système en quarante articles, et il suspendit ce programme à la porte du couvent : « Si quelqu'un, dit-il, « peut en réfuter un seul article, je lui donne ma tête à couper pour re- « connaître sa victoire. » C'était, à ce qu'il paraît, la formule ordinaire et passablement dangereuse de ces sortes de défis. Quelques jours se passèrent sans que personne répondît à cette insolente provocation, et le Lokâyata pouvait déjà se flatter d'avoir au moins le triomphe du silence, quand le Maître de la Loi envoya de l'intérieur du couvent « un homme « pur, » un religieux, avec ordre de détacher cet écrit. Puis lui-même, il le déchira et le foula aux pieds. Quand le brahmane apprit à qui il avait affaire, il refusa de se mesurer avec le Maître de la Loi; mais Hiouen-thsang le força de comparaître devant Çîlabhadra et les princi-

[1] Il est deux fois question des Lokâyatas ou Lokayatikas dans le *Lotus de la bonne loi*. Voir la traduction de M. E. Burnouf, pages 168 et 280, et la note page 409. Les Lokâyatas appartenaient à la secte athée des Tchârvâkas. Le Bouddha critiquait sévèrement leur doctrine.

paux religieux; et, en leur présence, il réfuta les opinions de toutes les écoles hérétiques, bhoûtas, nirgranthas, kâpâlikas, sankhyîkas, veiçéshikas, etc., avec une telle force et une telle ironie, que le brahmane atterré resta longtemps sans pouvoir proférer un mot. Enfin, il se leva et dit : « Je suis vaincu; vous êtes libre de profiter de ma première « convention. — Nous autres enfants de Çâkya, lui dit le Maître de la Loi, « nous ne faisons jamais de mal aux hommes. Aujourd'hui je me borne « à vous prendre à mon service, comme un esclave soumis à toutes mes « volontés. » Le brahmane, transporté de joie d'en être quitte à ce prix, le suivit avec respect, et il louait avec enthousiasme tout ce qu'il venait d'entendre. Hiouen-thsang le garda quelque temps auprès de lui, et lui rendit la liberté en ayant même le soin délicat de relever à cette occasion son orgueil, qui avait été si rudement humilié.

Cependant tout se préparait pour la grande lutte à laquelle devait présider Çîlâditya en personne. Hiouen-thsang s'y était disposé pour sa part en combattant point par point, dans un ouvrage intitulé : *Traité pour réfuter les mauvaises doctrines*, celui qu'avaient présenté au roi les partisans du Petit Véhicule. Le rendez-vous était dans la capitale de Çîlâditya, Kanyâkoubdja, la Canoge actuelle, au confluent du Gange et du Kalini. Le Maître de la Loi s'y rendit en compagnie du roi, qui le comblait de prévenances. On était au dernier mois de l'année. Bientôt on vit arriver dix-huit rois de l'Inde centrale, tous tributaires de Çîlâditya, trois mille religieux versés dans le Grand et le Petit Véhicule, deux mille brahmanes et hérétiques, et environ mille religieux du couvent de Nâlanda. Sur la place de l'assemblée, on avait construit deux vastes bâtiments couverts de chaume pour y placer la statue du Bouddha, et recevoir cette multitude. Le jour venu, les cérémonies saintes commencèrent avec l'aube. D'abord on promena en grande pompe une statue d'or du Bouddha qui avait été fondue tout exprès : elle était portée sous un dais précieux par un grand éléphant. Çîlâditya, tenant un chasse-mouche blanc, marchait à droite sous le costume d'Indra; à gauche marchait, sous le costume de Brahma, un roi tributaire, Koumâra, autre admirateur de Hiouen-thsang. Deux éléphants suivaient le Bouddha, chargés de corbeilles de fleurs rares qu'on répandait à chaque pas. Le Maître de la Loi et les officiers du palais, montés sur de grands éléphants, avaient reçu l'invitation de se tenir en rang derrière le roi; enfin, les rois tributaires, les ministres et les religieux les plus célèbres s'avançaient des deux côtés de la route, chantant des louanges; ils étaient portés par trois cents éléphants. Le cortége n'avait pas moins d'une demi-lieue à faire en partant de la tente

de voyage du roi. A la porte de l'enceinte, tout le monde mit pied à terre, et la statue fut placée sur un trône précieux dans le palais qui lui était destiné. Çîlâditya lui offrit d'abord ses hommages de concert avec Hiouen-thsang; et l'on introduisit ensuite l'assemblée. Elle devait se composer, outre les dix-huit rois, de mille religieux les plus illustres et les plus savants, de cinq cents Brahmanes et hérétiques, enfin des ministres et grands officiers au nombre de deux cents. Le reste de la foule, qui ne pouvait entrer, dut se ranger silencieusement hors de l'enceinte. Après un magnifique repas, servi à tout le monde sans distinction, et après que les présents les plus riches eussent été distribués à Hiouen-thsang et aux religieux, le roi pria le Maître de la Loi de présider la conférence, de faire l'éloge du Grand Véhicule et d'exposer le sujet de la discussion.

Hiouen-thsang ordonna d'abord à un religieux du couvent de Nâlanda d'aller faire connaître ses prolégomènes à la multitude, et il en fit écrire à part une copie qu'on suspendit à la porte de l'enceinte afin de les offrir à l'examen de tous les assistants. Il ajoutait au bas, comme l'avait fait naguère le brahmane vaincu par lui : « Si quelqu'un trouve « ici un seul mot erroné et se montre capable de le réfuter, je lui don- « nerai ma tête à couper pour lui prouver ma reconnaissance. » Quoique excités par ce défi solennel, pas un seul des adversaires n'osa prendre la parole pour combattre les arguments du Maître de la Loi. Le lendemain et les jours suivants, on recommença toutes les pompes et les cérémonies de la veille. Hiouen-thsang maintint et développa les thèses posées par lui : même silence de la part des hérétiques. Le cinquième jour, voyant qu'il avait renversé les principes du Petit Véhicule, ils en conçurent une haine profonde; et, à défaut d'armes plus loyales, ils formèrent un complot contre sa vie. Çîlâditya se chargea de le défendre par un décret sévère, menaçant les perturbateurs des châtiments les plus rigoureux. De ce moment, les partisans de l'erreur s'esquivèrent et disparurent, et la lutte annoncée avec tant de bruit ne put s'engager. Dix-huit jours se passèrent dans une vaine attente. Personne n'osa ouvrir la bouche ni discuter. Le soir du jour où l'assemblée devait se disperser, le Maître de la Loi exalta de nouveau la doctrine du Grand Véhicule, et loua les vertus du Bouddha avec tant d'enthousiasme, qu'une multitude d'hommes abandonnèrent les vues étroites du Petit Véhicule pour embrasser les sublimes principes du Grand.

Hiouen-thsang était victorieux; Çîlâditya et les autres rois voulurent le récompenser par des dons immenses en or et en argent. Il ne consentit à rien recevoir; et, aussi modeste que désintéressé, c'est à

peine si, pour se conformer à l'antique usage, il accepta le triomphe décerné dans ce cas au vainqueur. Monté sur un éléphant richement équipé, et escorté par les dignitaires les plus éminents, il fit le tour de la multitude, et le roi lui-même le tenant par son vêtement, cria à haute voix : « Le Maître de la Loi de Tchina (la Chine) a établi avec « éclat la doctrine du Grand Véhicule et il a renversé toutes les erreurs « des sectaires. Depuis dix-huit jours, il ne s'est trouvé personne qui « osât discuter avec lui. Il faut qu'un tel triomphe soit connu de vous « tous. » La multitude ravie de joie lui décerna le titre de Dieu du Grand Véhicule (Mahâyânadéva), et les partisans du Petit Véhicule, tout humiliés qu'ils pouvaient être, le nommèrent par respect le Dieu de la Délivrance (Mokshadéva). Çîlâditya, en souvenir de cette victoire, fit déposer la statue d'or du Bouddha dans le couvent de Nâlanda, avec une grande quantité de vêtements et de monnaies précieuses, et il en confia la garde aux religieux.

Au comble de la faveur, de la gloire et de la science, Hiouen-thsang n'avait plus qu'à quitter l'Inde et à retourner dans la Chine, chargé de toutes les richesses saintes qu'il avait pu réunir dans ses longues recherches. Il prit donc congé des religieux de Nâlanda, emporta des livres et des statues qu'il avait recueillis et il ferma ses conférences. Avant son départ, il dut, sur les pressantes instances de Çîlâditya, l'accompagner dans le royaume de Prayâga (Po-lo-ye-kia) pour assister à la grande distribution des aumônes que ce roi faisait tous les cinq ans dans la vaste plaine située au confluent du Gange et de la Yamounâ. Il n'y avait pas moins de cinq cent mille personnes, disent les biographes de Hiouen-thsang, qui recevaient les libéralités royales.

Enfin Çîlâditya permit à Hiouen-thsang de reprendre le chemin de la Chine. Un des rois de l'Inde du Nord se chargea de faire transporter jusqu'à l'Indus les livres et les statues. Après avoir revu Takshaçila, le pèlerin passa lui-même le fleuve, où, par un accident fâcheux, il perdit une cinquantaine de manuscrits et les graines rares qu'il rapportait pour les transplanter en Chine. Mais il put faire recopier dans le royaume d'Oudyâna les ouvrages qu'il avait perdus, et la sainte collection qui était le but véritable de son voyage ne fut en rien amoindrie ni dépréciée. Hiouen-thsang ne repassa point par le Kachemire, où il avait jadis séjourné suffisamment. Il prit par le royaume de Kapiça et traversa une seconde fois les montagnes neigeuses (Hindou Kouch) avec les mêmes dangers qu'il avait affrontés heureusement quinze ans auparavant. Cette fois encore il se tira de tous les périls; mais sa caravane s'était successivement réduite, et elle ne se composait plus que de sept religieux,

vingt domestiques, un éléphant, dix ânes et quatre chevaux. A la descente des montagnes, il arriva aux royaumes d'Antarava (Anderab), et de Khousta, qui avait fait partie autrefois du royaume de Toukhara. De là continuant sa marche au nord-ouest, il traversa le fleuve Vakshou, l'Oxus; et, se dirigeant ensuite à l'est, il s'avança presque sans détours vers les frontières de la Chine, par les royaumes de Mounkan, Sighnak, la vallée de Pamir (Po-mi-lo), les monts Tsong-ling, le royaume de Khachgar, et celui de Tchakouka. Dans le Koustana[1], le Khotan actuel, il trouva une population dont les mœurs honnêtes et douces contrastaient avec celles des peuplades voisines. Elle était pleine de respect pour la loi du Bouddha, qui, disait-on, avait été, dans les temps anciens, apportée de Kachemire par l'arhân Vairotchana. Les habitants du Koustana estimaient l'étude et aimaient la musique; les caractères d'écriture dont ils se servaient étaient à peu près ceux de l'Inde, quoique la langue fût différente; ils étaient fort industrieux, et les étoffes qu'ils fabriquaient s'exportaient au loin. Hiouen-thsang résida plusieurs mois dans ce pays en attendant une réponse à la lettre qu'il avait écrite au roi de Kao-tchang, qui, au début de son voyage, avait voulu le retenir malgré lui et n'avait cédé qu'en lui arrachant la promesse d'une visite au retour.

Après avoir traversé l'ancien royaume de Toukhara (Tou-ho-lo) et avoir fait divers détours, il atteignit enfin les frontières de la Chine et revit son pays.

A peine arrivé à Cha-tcheou, il se hâta d'adresser une lettre à l'Empereur qui résidait à Lo-yang, craignant de l'avoir irrité en exécutant son voyage sans permission. Mais l'Empereur, qui s'était fait rendre compte des succès de Hiouen-thsang, se montra plein de bienveillance; et il fit donner l'ordre au comte du royaume de Liang, gouverneur de la capitale de l'Ouest, Si-'an-fou, de le recevoir avec tous les honneurs dus à sa piété et à son mérite.

Le voyage du pèlerin était terminé; mais l'œuvre du missionnaire ne l'était pas. Il lui restait à faire connaître à sa patrie les livres sacrés qu'il rapportait de l'Inde, et cette tâche, quoique en apparence plus facile, ne laissait pas que d'être encore bien pénible. Elle avait aussi ses fatigues et ses périls. Hiouen-thsang, dans un voyage qu'il estimait lui-même à cinq mille lieues, et qui avait duré près de dix-sept ans, avait recueilli les matériaux les plus abondants et les plus précieux. Il

[1] Koustana est composé de deux mots sanscrits Kou stana, mamelle de la terre. Sur cette étymologie, on avait bâti une légende absurde qu'on peut lire dans l'*Histoire de Hiouen-thsang*, p. 279.

lui fallait maintenant les mettre en usage, et c'est à ce labeur qu'il devait consacrer le reste de ses forces et de sa vie.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Le travail de M. Diez sur l'étymologie des langues romanes est des-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 205, pour le deuxième, celui de mai, page 293, et, pour le troisième, celui d'août, page 498.

tiné à être beaucoup consulté, aussi j'en prolonge l'examen, me plaisant à discuter avec un auteur muni de tant d'informations sur le sujet qu'il traite, et si habile à en tirer parti.

Bachelier, bas latin *baccalarius*, italien *baccalare*, provençal *bacalar*, ancien catalan *batxeller*, espagnol *bachiller*, portugais *bacharel*, est un mot sur lequel M. Diez n'a rien essayé. Il se contente d'écarter des étymologies anciennement données : *bas chevalier*, que ne permettent ni l'histoire du mot ni la grammaire; et *baculus*, qui, avec un mot celtique de même signification, gaélique *bachall*, irlandais *bacal*, conviendrait très-bien pour la forme, mais qui ne s'appuie, quant à la liaison logique des deux sens, que sur des présomptions tout à fait incertaines. Il va sans dire qu'il n'y a ici à faire aucun compte de *baccalaureus*. *Bachelier* a eu, entre autres acceptions, celle de gradué dans une faculté; et, cherchant une étymologie au mot pris ainsi, on l'a décomposé, contre toutes toutes les lois de l'analogie, en *baccalaureus*, comme s'il venait de *bacca lauri*, baie de laurier. Le sens primitif du bas latin *baccalarius* est tout autre que étudiant doté d'une palme; et, si on l'avait connu, on n'aurait songé ni à laurier ni à baie. Le *baccalarius* était celui qui tenait une *baccalaria*, et *baccalaria*, usité, comme le fait remarquer M. Diez, dès le IXe siècle, voulait dire une espèce de bien rural que le bachelier avait à cens. Il était donc compté parmi les gens de la campagne, quoique d'un rang plus élevé que ceux qui, tenant un manse, étaient assujettis aux œuvres serviles, et on peut le définir un vassal d'un ordre inférieur. A côté de cette signification, il a encore celle de jeune guerrier qui n'est pas encore chevalier. Puis il y eut des bacheliers d'église, qui étaient des ecclésiastiques d'un degré inférieur; il y eut, dans les corporations de métiers, des bacheliers qu'on nommait aussi *juniores*, et qui géraient les petites affaires de la corporation; enfin, et par le même mouvement d'idées, naquirent les bacheliers des facultés. De là aussi, par une autre extension, bachelier prit le sens d'homme jeune non marié et, en général, de célibataire, sens qui est resté celui du mot anglais *bachelor*. Avant d'aller plus loin, remarquons qu'il faut tâcher de découvrir, dans quelqu'une des sources des langues romanes, un mot qui ait eu une double signification, celle de vassal et celle de guerrier. Or *vassal* lui-même nous offre cette double qualité; d'une part il signifie celui qui est subordonné féodalement; et, d'autre part, il veut dire courageux guerrier; *vasselage* est constamment usité pour valeur et prouesse; les chansons de geste sont pleines de l'emploi de ce mot. Déjà on trouve dans Ducange *baccalaria* rapproché de *vasselerie*, fief. Mais une indication de ce genre ne suffit pas; il manque

des formes intermédiaires, je vais essayer d'en retrouver. Nous avons un vieux mot, non encore complétement tombé en désuétude, qui me servira à cet effet; c'est *bachelette;* il est évidemment congénère de *bachelier,* et signifie jeune fille, comme l'autre signifie jeune homme. Mais, à côté de bachelette, on trouve une forme différente, à savoir *baisselete;* par exemple dans l'*Oustillement au Vilain*, p. 16, parlant des enfants qui vont naître dans le ménage :

> Et se ce est vallet (un garçon),
> Si lui quiere un auget;
> Et se c'est baisselete,
> Si lui quiere minete.

Et dans le poëme de Du Guesclin :

> Or avant, baisseletes, ce lor disoit Bertrand,
> La plus pauvre de vous aurez assés vaillant.

Le changement de *v* en *b* ne fait pas une très-grande difficulté, car on trouve dans Ducange *bassallus* pour *vassallus;* mais ce qui en fait bien davantage, c'est le changement des deux *s* en *c*. Il est certain, par la comparaison de *bachelette* et *baisselete*, que les deux *s* ont pu se changer en *ch*. Une fois cette permutation faite, le *ch* se change facilement en *c* dur ou *k*; aussi Ducange offre-t-il la forme *baquelarius*. Telle est la conjecture que je propose; ce qui me semble particulièrement l'appuyer, c'est le double sens qu'a *bachelier*, comme vassal et comme jeune guerrier, et l'existence d'une forme où la double *ss* est remplacée par le *ch*.

Bachele ou *baissele*, d'où le diminutif *bachelette* ou *basselete*, a été pour M. Diez l'occasion d'un rapprochement différent. Il ne parle pas de *bachelier*, soit qu'il n'y ait pas songé, soit qu'il l'ait rejeté; et il aura pu le rejeter, parce que, *bachelier* ou *baccalarius* venant directement de *bachelerie* ou *baccalaria*, sorte de fief, *bachele* ou *baissele*, qui est plus court, n'en peut venir. Mais je pense que, dans *bachele*, on a un mot plus voisin de l'étymologie et produisant *bachelerie*, comme *vassallus* produit d'une part *vasseleria* et d'autre part *vasseletus*, d'où *vaslet, varlet, valet*, qui voulait dire, à l'origine, un jeune homme. M. Diez cherche un rapport entre *bachele* et *bagasse*. Je crois qu'en effet il en existe un, mais non de la manière qu'il le conçoit. Suivant lui, *bachele* conduit à *bagache*, qui est le primitif, et pour lequel il n'a que de vagues conjectures entre le kymri *bach*, petit, et deux mots arabes, l'un signifiant honteux, l'autre signifiant servante. *Bagasse* est la forme italienne ou

provençale *bagascia*, *bagassa*, reprise en français; la forme ancienne était *baasse*, *baiasse*, ou *baesse* :

> Sire, serjant, baiasse ou dame (La Rose, 11,120);
> Il n'ont baasse ne sergent (Ruteb. 128);
> Baasse, ib. 2, 16.

Il signifie simplement servante, domestique, sans aucune acception défavorable. C'est ce sens de subordonné, de serviteur, se retrouvant dans bachelier, dans vassal, qui me semble mettre sur la voie et indique un radical commun. Je suppose donc que *baasse* ou *bagassa* est une contraction pour *bacalasse* ou *bacalassa*, qui a donné *bagassa* ou, en vieux français, *baasse*.

En définitive, je pense qu'il y a deux séries de mots : ceux-ci commençant par *b* et ceux-là par *v*, et ayant les uns et les autres la double signification de serviteur et de jeune, et se rapportant à un primitif *vassallus*, *vassus*, qui est d'origine celtique. On objectera que le changement de *v* en *b* n'est pas très-commun. Mais, d'une part, les mots tirés du celtique forment une catégorie trop petite, et nous connaissons trop mal les formes anciennes de cette langue, pour que nous puissions beaucoup raisonner sur les permutations de lettres; et, d'autre part, le *b* pour le *v* se trouve dans *berger* de *vervicarius*, quand bien même, ce qui est douteux, *berbex* serait dans Pétrone au lieu de *vervex*, car cela montrait déjà une tendance à substituer le *b* au *v*; il se trouve dans le provençal *berrolh* à côté de *verrolh*. Bien entendu, pour cette difficulté de changer le *v* latin en *b*, il s'agit du français et du provençal.

Au mot italien *aria*, M. Diez place notre mot *débonnaire*, que Ménage tirait fautivement de la préposition *de* et de l'italien *bonario*, qui existe réellement, mais qui n'a rien à faire ici. Car, quand, à côté de *débonnaire*, on trouve, dans les vieux textes, *de mal aire*, *de put aire*, il faut bien reconnaître un radical commun qui constitue la finale de tous ces adjectifs. *Air* en français, *aire* en provençal, *aria* en italien, signifient à la fois le gaz qui constitue l'atmosphère et manière. De là, d'après M. Diez, il est possible que ce soient deux mots qui sont confondus en un et qui n'ont rien de commun; et il se demande s'il ne faudrait pas rattacher *air* avec l'acception de manière à l'allemand *art*, qui a le même sens. *Aire*, dans l'ancien français, signifie demeure, famille; témoin ce vers cité dans Ducange :

> Nés fu de Mazovie et norri de vostre aire.

D'où les adjectifs *debonnaire*, *deputaire*, etc. Il en est de même du pro-

vençal *aire*. *Aire*, avec l'acception de famille, genre, manière, vient, suivant moi, de *area* qui, signifiant espace de terrain, a signifié, par suite, demeure et famille, ou, à cause du genre (quoiqu'on pût facilement admettre un changement de genre, et un *areum* au lieu d'*area*), il vient du bas latin *arum*, territoire. Maintenant, quel est le rapport entre *air* et *aire*? *Air*, comme le *spiritus* des Latins, qui signifie courage (et c'est une remarque de M. Diez), a pu prendre le sens de tenue hautaine, décidée, et de là venir à celui de manière; mais il y a tout lieu de soupçonner une fusion entre *air* et *aire*, fusion qui a facilement introduit sous la rubrique *air* le sens manière, et qui a fait perdre à *aire* son *e* et l'a assimilé à *air*.

Suivant M. Diez, *grimoire* rappelle un mot germanique *grîma*, qui signifie masque, spectre, et qui est réellement le radical de grimace. On manque de tout texte intermédiaire qui témoigne d'une liaison entre *grîma* et *grimoire*. Aussi, je me range du côté de M. Génin, qui, dans son édition du *Patelin*, regarde *grimoire* comme une forme de *grammaire*. Guillemette, en parlant d'un homme habile, dit :

> Aussi a il leu de gramaire,
> Et aprins à clerc longue piece. V. 18.

Les variantes portent *grimaire* et *grimoire*, et M. Génin ajoute : « *Grimoire* n'est autre chose en effet que *grammaire* défigurée. Dans Baudouin de Sebourg, poëme du XIVe siècle, l'archevêque de Reims, envoyé par le roi pour traiter de la paix avec le redoutable Baudouin, s'informe où il pourra le trouver. Baudouin paraît tout à coup devant lui :

> Et li bastart s'escrie : « Vez me chi, biaus amis.
> « *Lut avés de gramare*; je sui li anemis (XX, p. 242).

« Il fait allusion à ces histoires, si répandues au moyen-âge, de curieux qui, lisant imprudemment dans le grimoire d'un sorcier, avaient fait apparaître le malin esprit. Vous avez lu dans la grammaire, dit Baudouin en plaisantant, vous avez évoqué le diable : me voilà! » Si on trouvait quelque difficulté à cause de la mutation d'*aire* en *oire*, on n'aurait qu'à se rappeler le mot *armoire*, qui, dans les anciens textes, est *aumaire*, de *armarium*.

Notre mot *fouteau*, hêtre, est tiré par M. Diez de *fustis*, bâton. Ce sont là des inadvertances que je ne relèverais pas si le livre de M. Diez ne devait pas avoir une grande autorité parmi ceux qui s'occupent des langues romanes; le lecteur n'y doit voir qu'un erratum, que M. Diez a

oublié de relever et que je note ici. Ménage a donné la vraie étymologie, c'est *fagus* qui a fourni l'ancien mot *foa* ou *fau*, d'où un diminutif, sans idée de diminution, *fouteau*, comme *sureau*, de l'ancien français *seu*, mot directement venu du latin *salix*.

« On pourrait songer, dit M. Diez dans l'article *Chenille*, à *catenula* « (*catenicula*), à cause du corps composé d'anneaux isolés, si cette inten- « tion n'était pas trop anatomique. Aussi, faut-il préférer *canicula*, vu que « plusieurs têtes de chenilles ont de la ressemblance avec des têtes de « chien. » Sur quoi il fait remarquer que, dans le Milanais, on appelle le ver à soie *can* ou *cagnon*, et, dans des patois lombards, la chenille, *gatta*, *gattola*, ce qui doit signifier *chatte*. Cela n'est pas douteux; et, aujourd'hui encore, en Normandie, la chenille se dit *chattepelouse*, c'est-à-dire une chatte velue; et *chattepelouse* est devenu l'étrange nom de la chenille en anglais, *caterpillar*.

Buste, italien, *busto*, provençal, *bust*, est, dit M. Diez, un mot d'origine douteuse. On trouve dans Ducange *busta*, avec le sens de tronc d'arbre, et le tronc d'arbre peut très-bien se comparer au tronc du corps. *Bustum*, du latin, n'offre pas de prise, et de bûcher, monument funéraire, à tronc du corps, il y a trop loin pour que l'on passe de l'un à l'autre sans chaînon mitoyen. M. Diez écarte sans discussion l'allemand *brust*, anglais *breast*, et il se demande, après Ferrari, si l'italien *busto* (et, avec lui, les vocables des autres langues romanes) ne serait pas le même que *fusto* (par un changement de l'*f* en *b*); *fusto*, qui vient de *fustis*, bâton, est notre mot *fût*; et, à côté de ce sens primitif, il a celui de buste, de taille; mais ceci est trop peu appuyé pour qu'on insiste beaucoup; et, quant à moi, malgré la condamnation de M. Diez, je reviens à l'opinion de Ménage, qui avait indiqué l'allemand *brust*. Ce qui me décide, c'est que, dans le provençal, il y a non-seulement la forme *bust*, mais encore les formes *bruc*, *brusc*, *brut*, où l'*r* figure; on est difficilement autorisé, dans l'explication d'un mot obscur, à supposer l'introduction d'un *r*, quand le radical n'en a point; au lieu que la suppression de cette lettre se conçoit, particulièrement dans un mot déjà chargé de consonnes. Il y a, dans l'ancien français, le mot *bu*, qui a exactement la même signification. Il se rencontre continuellement dans les chansons de geste; et les chevaliers ne font autre chose, sur le champ de bataille où ils déploient leur valeur, que, à leurs ennemis

.... Le chief del bu tolir.

Bu, qui fait au sujet *li buz*, ne peut être le même que l'italien ou le provençal qui, au radical, ont une *s* et un *t*; autrement, il ferait au

régime *bust*, comme *oz*, armée, fait au régime *ost*. Je le rapproche du mot du pays de Come, *bugh*, tronc du corps, cité par M. Diez à l'article *Buco*, et je le tire, avec lui, du germanique : ancien haut allemand, *bûh*, allemand moderne, *bauch*, ventre. Cette circonstance me paraît expliquer les triples formes *bu*, *bust* et *brut;* il s'est fait, ce qui arrive, confusion entre deux racines ayant des sens avoisinants, *bûh* et *brust*.

Nous écrivons présentement *poids* par un *d;* c'est, comme le remarque M. Diez, une fausse orthographe fondée sur une fausse étymologie. Nos aïeux écrivaient *pois*, provençal, *pes*, *pens*, italien, *peso*. C'est qu'en effet, ainsi qu'on le voit du premier coup d'œil par ces rapprochements, il vient non de *pondus*, mais de *pensum*. On remarquera ici, à côté du substantif *poids*, le verbe *peser*, l'adjectif *pesant*. Dans l'ancienne langue parlée sur les bords de la Seine et dans ce qu'on appelait l'Ile de France, on disait *pois*, *poiser*, *poisant;* dans l'ancien normand, on disait *peis*, *peser*, *pesant*. Ces immixtions, qui rompent l'analogie, sont curieuses à observer.

M. Diez a la coutume, très-louable sans doute, de faire d'abord tous ses efforts pour trouver à un mot roman une racine latine; puis, ce n'est qu'après des tentatives infructueuses qu'il se met en quête dans l'allemand ou dans le celtique. Il me semble que, parfois, cette tendance l'emporte trop loin, et qu'il néglige, pour la suivre, des dérivations plus vraisemblables que la dérivation latine. Pour lui, *frayeur*, *effroi*, *effrayer*, provençal, *freior*, *esfrayar*, *esfreidar*, viennent de *frigidus*. Il n'est pas douteux que la forme des mots comporte une telle étymologie. Pourtant, il y a, dans le provençal et dans le français, toute une série de mots qui ont gardé le sens du latin et qui diffèrent de ceux-ci. Mais, surtout, ce qui m'empêche d'adopter l'opinion de M. Diez, c'est la signification, pour laquelle il faut franchir la distance considérable qui est entre *froid* et *frayeur*. Au lieu que les langues germaniques offrent un radical pleinement satisfaisant pour le sens, et satisfaisant aussi pour la forme; c'est l'anglais *to fright* et *to fray;* l'allemand *fürchten*. On a composé, avec ce radical, *frayeur*, *ef-froi*, *ef-frayer*, comme, avec le radical allemand *magan*, pouvoir, on a tiré *émoi*, ancien français *esmai*, *esmaier*. M. Diez a ici très-bien résisté à la tentation de suivre Ménage et de s'en prendre avec lui au verbe *movere*. Je pense que *frigidus* n'est pas plus autorisé pour *frayeur*.

Guivre est un ancien mot français qui signifiait serpent, et qui est resté un terme de blason. Il vient incontestablement de *vipera;* mais, suivant M. Diez, il en vient non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un mot de l'ancien haut allemand *wipera*. De même *guêpe* a

pour origine *vespa*, mais par l'intermédiaire de l'allemand. En un mot le *gu* français suppose un *w* allemand, et ne répond pas au *v* latin. Cette interposition de l'allemand entre le français et le latin dans des mots qui proviennent si manifestement de celui-ci est-elle nécessaire? Pour soutenir cette thèse à l'égard des autres mots où le *v* latin est, en français, changé en un *g*, on peut dire que *gué* vient non pas du latin *vadum*, mais de l'allemand *waten;* c'est aussi ce que fait M. Diez. Quant à *valpecula*, qui a donné *goupille* ou, par transposition de genre, *goupil*, et dans lequel aucun mot allemand ne s'interpose, on peut arguer que la syllabe *vu*, à l'oreille romane, a représenté un *w* germanique. Mais il faut absolument renoncer à cette hypothèse et reconnaître que le *v* latin a pu se changer en *g* dans le français, le provençal et l'italien. Tel est *gaîne*, italien *guaina*, qui vient de *vagina*, et *gui* qui vient de *viscum*. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas rattacher directement à l'interjection latine *væ* l'interjection française *gwai*, italien et espagnol *guai*, sans passer par l'ancien haut allemand *we*. Il me paraît certain, par ces faits, que l'oreille romane a été entraînée à une certaine confusion entre le *v* latin et le *w* germanique.

Vericle, substantif féminin, est un terme de joaillier et signifie une pierre fausse contrefaite avec du verre ou du cristal. M. Diez le tire de *vitriculum*, verre, avec un changement de genre. Mais le changement de genre est moderne, car ce mot, qui appartient à l'ancien français, y est masculin. Ducange en rapporte des exemples qui sont du XVe siècle : *une croix d'argent doré et un bericle ou pié pour mettre reliques;* et : *demanda icellai quelle pierre c'estoit, et le suppliant dist que c'estoit cristail ou bericle.* Ceci est un cas de plus où l'on voit le *v* latin se transformer en *b* dans le vieux français.

Suivant M. Diez, se *vautrer* est l'équivalent de l'italien *voltolare*, qui a la même signification, et il vient, comme lui, de *volvere*. Le mot est très-ancien dans le français; on le trouve dans un poëme du XIIe siècle, Raoul de Cambrai : Le dextrier

> Trois fois se viutre, sor les piés se dressa,
> Si fort henni que la terre sonna. (V. 133.)

Nulle part on ne le trouve écrit sans *r;* puis la forme *viutre* semble moins désigner un radical en *o*, qu'un radical en *e*. Or ce radical me paraît être l'ancien français *vieutre*, italien *veltro*, chien; et, dans cette opinion, se *vautrer* voudrait dire se rouler comme un chien.

Bélier est tiré par Ménage de *vellarius*, de *vellus*, toison, comme étant l'animal à toison par excellence. Le changement du *v* en *b* n'est pas

un obstacle absolu; mais, à cette étymologie, il manque des mots où, de fait, *vellas* ait été employé, et qui la soutiennent. Puis, à côté de *bélier*, nous trouvons *belin*, qui est le nom du mouton dans le roman du *Renart*. Ducange a un texte du xve siècle où *belin* est employé comme adjectif : *plaseurs beufs, bestes belines et porcines;* et l'article où il cite cet exemple, est *balens*, mot expliqué dans un vieux lexique par *brebis*. Rien de tout cela ne peut s'accorder avec *vellarius*. Aussi, j'avais pensé avec d'autres que *bélier* et *belin* venaient de *béler*. Mais M. Diez a singulièrement ébranlé ma confiance en cette dérivation. Il rappelle le mot *belière*, qui signifie l'anneau placé au dedans d'une cloche, pour tenir le battant suspendu, et qui est en bas latin *belleria*. *Belleria* conduit à *bella*, qu'on trouve, en effet, dans un glossaire, avec le sens de cloche et qui est l'anglais *bell*. On le voit, *belier* tient, pour la forme, de bien près à *belière*. A la vérité, on pourrait objecter que ce sont deux mots, qui, bien que distincts, sont venus se confondre; c'est ainsi que *cousin* parent et *cousin* insecte, quoique identiques en apparence, n'ont pourtant rien de commun; l'un vient de *consobrinus*, et l'autre de *culicinus*. De même *louer*, donner des louanges, et *louer*, donner à ferme, sont tout à fait étrangers l'un à l'autre, celui-là représentant *laudare* et celui-ci *locare*. Mais ici, dans notre cas, le sens intervient d'une manière frappante. On a l'habitude d'attacher des clochettes au cou de certains animaux; en hollandais, il y a *bel-hamel*, le mouton à la sonnette, en anglais *belt-wether*, le bélier à la sonnette. Vu ces rapprochements, je suis tout disposé à suivre l'opinion de M. Diez.

Il n'en est pas de même pour *poêle*, dais et drap qu'on étend sur la tête des mariés. M. Diez rejette *pallium*, qui est l'étymologie ordinaire, et indique, pour le premier sens, *petalum*, qui, dans le bas latin, signifiait une feuille d'or que l'on étendait sur la tête du pape; et, pour le second sens, il n'indique rien. Je crois, comme Ménage, que c'est, dans les deux cas, le même mot dérivé de *pallium*. Sans doute, *pallium* a donné *paile*, et c'est la forme que l'on trouve dans les anciens textes; mais il ne faut pas se laisser tromper par l'orthographe moderne; *poêle* n'est pas autre chose que *poile*, et *poile*, à son tour, est seulement une autre prononciation de *paile*, comme *je vois* pour *je vais*, *je fois* pour *je fais*, *raier* et *roier*, où l'*a* se trouve également dans le radical latin, et *émoi*, anciennement *esmai*, où l'*a* se trouve dans le radical germanique.

C'est une remarque du même genre que me suggère le mot *pieu*. M. Diez, se demandant s'il vient d'*espieu*, observe qu'une telle aphérèse est fort rare, et qu'il ne faut y recourir que là où la langue se refuse à

une étymologie directe. Puis, supposant qu'il y a un ancien mot français *pieil*, il le rattache à une forme non latine, *piculus*, et à *piquet*, *pic*. Je ne sais s'il y a une forme *pieil;* mais j'ai rencontré très-souvent *peu*, *pau*, *pou*, qui veut dire bâton, brin. Par exemple, *à pex agus* (Roncisvals, p. 156), et : *allouent les paux jusque à la riviere* (Juvénal des Ursins, ch. VI, 1419). *Peu* ou *pou* vient du latin *palus*. Quant à *pieu*, ce n'est qu'une forme de la prononciation, forme qu'on trouve même dans des textes anciens :

> Cest cortil fu moult très bien clos
> De piez de chesne agus et gros.
> (*Renart*, 1289.)

Baron est un des plus anciens mots dans les langues romanes. On le trouve déjà dans la *Loi des Allemands* et dans celle des *Ripuaires*. Bien entendu, il n'a pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Il signifie homme, mari, et, par extension, guerrier courageux, et finalement, un noble qui porte les armes; d'où vient la signification actuelle. Il fait, dans l'ancien français, au sujet *ber*, au régime *baron;* dans le provençal, au sujet *bar*, au régime *baro*. Mais quelle en est l'origine? La latinité offre *baro*, qui signifie un homme stupide, et le scoliaste de Perse dit que *baro* est un mot gaulois et a le sens de goujat, serviteur de soldats. Quoiqu'il y ait loin entre le sens du mot latin et celui du mot roman, cependant M. Diez incline à les réunir. Il y a, dans l'ancien haut allemand, un verbe *beran*, porter, en anglais, *to bear*, qui pourrait avoir fourni le substantif *bero*, porteur, ce qui conviendrait au sens indiqué par le scoliaste. De l'acception *porteur*, *portefaix*, on serait allé à celle de garçon vigoureux et finalement à celle d'homme. Mais tout cela, comme il en convient lui-même, est une hypothèse, et, j'ajouterai, une hypothèse peu satisfaisante. D'abord la dérivation ne l'est pas; l'*a* est dans les mots romans, car le *ber* du vieux français n'est qu'une atténuation de l'*a*, qui reparaît au régime, et le verbe allemand d'où on voudrait le tirer a un *e;* dans l'incertitude générale qui plane sur ce mot, cela fait une vraie difficulté. Puis la signification n'a rien non plus qui se prête commodément à la déduction. Il y a bien loin de celle de *goujat* à celle de *vir*, de *maritus*, de *vir fortis*. Si l'on remarquait que vassal, varlet, valet, présentent quelque chose d'analogue, on répondrait que les racines celtiques d'où ces mots proviennent contiennent à la fois les sens de serviteur et de vaillant. Il faut ajouter que rien n'est plus incertain que la latinité de ce mot *baro*. L'orthographe n'en est pas sûre; et M. Hildebrand, dans le *Glossaire latin* du IXe siècle, qu'il a

publié, attaque fortement la forme *baro* avec le sens de stupide, et pense qu'il faut lire *varo*, ce qui ruinerait l'étymologie allemande de *beran*, porter.

M. Diez rejette absolument le gaélique *bar*, héros, et il le rejette comme ne s'accordant pas avec les règles de la flexion des langues française et provençale, attendu que les mots de ce genre, *drac*, *dragon*, *fel*, *felon*, *lerre*, *larron*, etc., dérivent seulement d'un thème, latin ou allemand, qui permettait ce déplacement de l'accent, c'est-à-dire d'un thème qui s'allongeait au cas dérivé : or les langues celtiques n'ont rien de pareil. Mais pourquoi un mot celtique n'aurait-il pas été assimilé? d'autant qu'une forme *barus*, *bari*, paraît avoir été usitée, puisqu'on trouve dans la *Loi des Allemands : baram vel feminam;* et *barus* n'aurait pu donner *baron* que par assimilation et métaplasme. Le fait est que ces assimilations se rencontrent. Le nom propre *Petrus* a un régime qui est *Perron*. J'avoue même que j'irais plus loin, entraîné par la force de la signification, et que je suis disposé à regarder *ber*, *baron*, comme l'équivalent du celtique *fear*, homme, ou du gothique *vair*, ancien saxon *wer*, anglo-saxon *ver*, *veor*, qui ont la même signification. Ces mots, tant le celtique que l'allemand, se répondent pour le sens et aussi pour la forme, émanant d'un radical commun qu'on trouve aussi dans le sanscrit *vira*, héros. La signification me paraît l'emporter sur la difficulté que fait le *b* dans le français et dans le provençal. Remarquez qu'on trouve *varones*, il est vrai, dans des textes qui proviennent des environs des Pyrénées, et *farones* dans un très-vieil auteur.

Nous venons de voir *ber* ou *baron*, passer de l'acception générale de *vir*, de *maritus*, à celle de vaillant guerrier et de noble personne ; *garçon* n'offre pas de moindres variations en français. D'abord il avait simplement le sens de jeune homme, de serviteur ; et, dans un texte du XIIe siècle, nous trouvons : *Li garz cuilli les sajetes*, Rois, 82. Mais, dès ce temps-là, il se prenait aussi en mauvaise part, comme dans ce vers de Quesnes de Béthune :

> Fols est et garz qui à dame se fie.
> (*Romancero*, p. 86.)

A côté, le mot *garce* signifiait simplement une jeune fille. Mais voyez la fortune des mots, *garçon* est redevenu un mot honnête, et *garce* n'est plus qu'une injure grossière. Ces exemples montrent, en même temps, qu'il y a, en français et en provençal, un sujet qui est *gars*, et un régime qui est *garçon*. Les autres langues romanes ont aussi ce mot : italien, *garzone* ; espagnol, *garzon* ; bas-latin, *garcio*. M. Diez en donne une

étymologie toute nouvelle. Il remarque qu'il y a en italien une série de mots qui, pour la forme, s'en rapprochent extrêmement. Ce sont : lombard, *garzo*, cœur de chou; italien, *garzuolo*, même signification; milanais, *garzoéu*, bouton de la vigne; lombard, *garzon*, laiteron, sorte de plante. Tous ces mots, il les rattache, avec Muratori, au latin *cardaus*, remarquant que, dans l'italien, il y a à la fois *cardatore* et *garzatore*, cardeur; de sorte que le *c* latin a pu très-bien se changer en *g*. Ceci est certain, M. Diez l'a établi; *carduus* est l'origine de cette série de mots. Mais, cette première difficulté levée, il en reste encore une grande, c'est de montrer comment de ces idées on a passé à celle de garçon. Suivant M. Diez, voici la transition : on compare sans peine un enfant, un jeune homme, à quelque chose qui n'est pas développé, à un bouton, à un trognon; c'est ainsi que les Grecs se sont servis de *κόρος* dans la double acception de branche et de garçon. Cette étymologie de M. Diez, qui est très-bonne quant à la forme, et possible quant au sens, gagne encore en vraisemblance par la présence simultanée, en italien, de *gurzone*, garçon, et du milanais *garzon*, laiteron. *Gars*, *garçon*, italien *garzone*, supposeraient une forme non latine *cardeo*. Cependant, tant qu'on n'aura pas trouvé quelque anneau de plus, il me restera des doutes; si bien que je ne puis écarter complétement les formes provençales *guarz*, *guarzon*, que M. Diez considère comme de simples erreurs d'orthographe, et qui, en effet, ne s'accommoderaient pas bien avec *carduus*. Le bas breton *gwerc'h*, jeune fille, ne me semble pas encore devoir être complétement mis de côté; le sens le protége; quant à la forme, le *gw* bas breton n'est pas une difficulté insurmontable; car, quand même, faisant comme M. Diez, on ne tiendrait aucun compte des formes provençales en *gua*, il n'est pas incompatible avec *ga*. On n'est pas autorisé à traiter le celtique comme l'allemand, pour qui le *gu* indique un double *w*. Et, de fait, on trouve que le *gwas* celtique a donné *vassus*, vassal, *gwern* a donné *verne*, et *gwalen* a donné *gaule*.

C'est dans le même esprit que M. Diez a traité le mot *trouver*, provençal *trobar*, italien *trovare*. La langue latine ne paraissant offrir aucune ressource, on s'est adressé à la langue germanique, et on a indiqué *treffen*, rencontrer, atteindre, qui, dans l'ancien haut allemand, a un participe *trofan*. M. Diez objecte qu'on n'a pas d'exemple d'un verbe roman formé d'un participe allemand, et qu'il n'est pas permis d'enfreindre une règle pour lever une difficulté; et, comme il est habile à manier le latin et à en extraire les mots et les significations romanes, il s'est mis à l'œuvre. D'abord la forme était à déterminer : or *turbare* se

prête très-bien, par une transposition qui n'est pas rare, de l'*r*, à donner *trovare* et *trouver*. Mais le sens? Comme, pour trouver, il faut chercher, remuer, *turbare* a pu conduire, par cette transition, au verbe roman. Cela serait possible, mais resterait toujours hypothétique, si les lectures étendues de M. Diez ne lui avaient fourni des rapprochements qui paraissent décisifs. La forme *trovare* se rencontre, dans les langues romanes, avec le sens de troubler, et indique, de cette façon, la liaison entre le verbe roman et le verbe latin. Ce sont : l'ancien portugais, *trovar, turbare;* le napolitain, *stravare, disturbare*, et *controvare, conturbare.*

Dans cet article, j'ai réuni quelques mots d'origine fort douteuse afin que le lecteur pût juger du genre de difficultés que présente l'étymologie des langues romanes. Voilà des langues qui, historiquement, proviennent du latin, de l'allemand, du celtique; et pourtant, à chaque instant, les doutes surgissent; on ne sait à quelle langue s'adresser; les formes et les significations entrent en conflit. Des intuitions et des subtilités singulières ont souvent dirigé les populations romanes, comme sans doute, toutes les autres. Pour les démêler, il faut aussi subtilité et intuition, appuyées d'une lecture étendue et d'innombrables rapprochements. Et ici je quitte M. Diez, pour considérer l'étymologie des langues romanes à un autre point de vue avec un autre auteur.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 30 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le duc de Noailles, directeur.

La séance s'est ouverte par la lecture du rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1855, un *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon.*

Le prix a été partagé entre M. Eugène Poitou, juge à Angers, et M. Amédée Lefèvre-Pontalis, licencié ès lettres, avocat à la Cour de Paris.

Prix Montyon, destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné :

Deux prix de 2,000 francs chacun : à Jean Triplon, infirmier-major à l'hôpital militaire de Marseille ; à Geneviève-Eulalie Guillebaud, à La Rochelle.

Deux prix de 1,500 francs chacun : à Marie-Anne-Joséphine Germain, à Marseille ; à Jean-Pierre-Thomas Lagrenez, à Royaulcourt (Pas-de-Calais).

Une médaille de 1,000 francs, à Marie Roth, à Strasbourg.

Seize médaille de 500 francs, aux personnes ci-après nommées, savoir : à Colombe Ajour, à Avignon ; aux époux Aldebert, à Marvejols (Lozère) ; à Amélie-Virginie Fristel, à Paramé (Ille-et-Vilaine) ; à Perrine Gauvain, à Fougères (Ille-et-Vilaine) ; à Rose Laurent, à Marseille ; à Rose Mongis, à Gaillac (Tarn) ; à François-Paul Baluteau, à Angoulême ; à Louise-Clara Bailli, à Brest ; à Marie-Louise-Thérèse Cottin, à Paris ; à Antoinette Dessaux, à Montauban ; à Victoire Marie, à Orbec (Calvados) ; à Catherine Schnelle, à Nancy ; à Élisabeth Gaudin, à Voison (Isère) ; à Pierre Gautier, à Claix (Isère) ; à Antoine-Gilbert-François Sérsiron, à Espinasse (Puy-de-Dôme) ; à Jeanne Affre, à Saint-Pons (Hérault).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné trois prix de 2,000 francs chacun : à M. le comte Louis de Carné, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*, etc. ; à M. l'abbé Huc, ancien missionnaire apostolique en Chine, auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Empire chinois ;* à M. A. Brizeux, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Histoires poétiques.*

Trois médailles de 2,000 francs chacune : à M. le comte Franz de Champagny, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église ;* à M. Léon Halévy, auteur d'un recueil de fables intitulé : *Fables nouvelles ;* à M. J. A. Courgeon, professeur agrégé d'histoire, pour la première et la deuxième période de ses *Récits de l'histoire de France.*

Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1855, la question suivante :

« Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particu-« lièrement aux grands romans de chevalerie en vers ; en rechercher les origines, « l'invention première et les développements successifs ; en faire connaître les ca-« ractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons « empruntées à d'autres époques, et déterminer comment cette poésie se rapproche « de quelques unes des conditions de l'épopée. »

Le prix n'a pas été décerné ; mais, ayant pris en considération la remise antérieure du concours déjà une fois prorogé, les savants efforts de l'auteur du seul mémoire présenté, ce que, dans le détail d'une œuvre très-considérable, il a montré de persévérance, de sagacité, l'Académie a décidé que l'ouvrage obtiendrait,

sur la fondation précitée, une médaille rémunératoire de 1,500 francs, formant la moitié du prix non décerné. L'auteur du mémoire est M. Chabaille, membre de la Société des Antiquaires de France.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1855, la question suivante :

« Étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live; faire connaître, par quel-« ques traits essentiels de la société romaine au siècle d'Auguste, dans quelles con-« ditions de lumières et de liberté écrivit Tite-Live, et rechercher ce qu'on peut « savoir des circonstances de sa vie. Résumer les présomptions d'erreur et de vérité « qu'on peut attacher à ses récits, d'après les sources qu'il a consultées et d'après « sa méthode de composition historique, et, sous ce rapport, apprécier surtout les « jugements qu'ont portés de son ouvrage Machiavel, Montesquieu, de Beaufort et « Niebuhr. Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des frag-« ments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de sa « narration, ses vues morales et politiques, et son génie d'expression, en marquant « ainsi quel rang il occupe entre les grands modèles de l'antiquité, et quelle étude « féconde il peut encore offrir à l'art historique de notre siècle. »

Le prix a été décerné à M. H. Taine.

Une mention honorable a été accordée à l'ouvrage inscrit sous le n° 2.

Prix extraordinaire d'histoire de France, fondé par M. le baron Gobert. — Le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France, et Récits des temps mérovingiens.*

Le second prix demeure décerné à M. Henri Martin, pour la section spéciale de son ouvrage contenue dans les tomes XIII, XIV, XV et XVI, et renfermant *l'Histoire de France sous Louis XIV.*

Prix fondé par M. Lambert. — Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour être annuellement attribuée, soit à un homme de lettres connu par d'honorables travaux, soit à sa veuve, a été décernée cette année à madame veuve Delrieu.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1856 : *l'Éloge de Vauvenargues.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1856.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1855 : *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone;* le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet est remis au concours pour l'année 1856, et l'Académie rappelle que la limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1856.

Prix Montyon pour l'année 1856. — Dans la séance publique annuelle de 1856, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Prix de vertu. — Les pièces relatives à ce concours doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de chaque année.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ou-

vrage publié par un Français *dans le cours des deux années précédentes*, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, avant le 1er janvier 1856, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaire, provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1855, la question suivante :

« Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la pre-« mière partie du XVIIe siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes « *sur la Méthode*. Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, « cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVIe siècle, et « ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau, « et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs. « Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie « et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Église, « dans la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur carrière à « cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par « des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, dis-« cours, ont contribué dès-lors à l'avancement de la pensée et de la langue. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question est remise au concours pour l'année 1856. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1856.

L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1854, la question suivante : « Étude historique et littéraire sur les écrits de Frois-« sart. Le considérer comme le créateur principal, en vers et en prose, d'une « époque nouvelle dans la vieille langue française. Rechercher les caractères de cette « époque et l'influence qu'elle a eue sur les âges suivants de la langue. Apprécier « la grande chronique de Froissart sous le rapport de la vérité historique, de la « peinture des mœurs et du génie de narration; en faire ressortir les divers mérites « par un examen attentif de la composition et du style, et par quelques rapproche-« ments, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du même siècle, soit « même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question a été remise au concours pour l'année 1856.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1856.

Prix fondés par feu M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1856, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*. L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1855. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1856, par l'Académie, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix fondé par feu M. Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres, ou veuve d'hommes de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Prix fondé par feu M. Bordin.—La fondation annuelle instituée par feu M. Bordin, et dont l'emploi, sous la forme d'un prix unique, aura lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature : soit que l'Académie dispose de ce prix en faveur d'un ouvrage publié dans les deux années ou dans l'année précédente, et remarquable, quels qu'en soient l'objet ou la forme, par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire; soit que, dans d'autres cas préalablement annoncés, l'Académie ait jugé convenable de proposer le sujet même du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée, soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Pour la première application du prix en 1856, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes, qui lui paraîtraient rentrer dans les conditions indiquées ci-dessus, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Viennet, membre de l'Académie, a donné lecture de divers fragments des deux discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon, qui ont partagé le prix d'éloquence. La séance a été terminée par un discours de M. le duc de Noailles, président, sur les prix de vertu.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Orderici Vitalis angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, historiæ ecclesiasticæ liber tredecimus; ex veteris codicis Uticensis collatione emendavit et suas animadversiones adjecit Augustus Le Prevost. Tomus quintus. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1855, in-8° de CVI-532 pages. — Ce volume termine l'importante publication de l'histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, entreprise en 1838 par M. Le Prevost, pour la Société de l'histoire de France. Au moment d'achever cette longue tâche, M. Le Prevost, forcé par sa santé d'interrompre les études qui avaient occupé toute sa vie, a confié à un de ses amis et compatriotes, M. Delisle, le soin de faire paraître le tome cinquième et dernier, contenant le treizième livre de l'histoire ecclésiastique d'Orderic Vital. On trouve en tête de ce volume une vie de l'auteur, par M. L. Delisle. Après avoir dépeint l'activité littéraire qui régna dans l'abbaye de Saint-Évroul, au XI° et au XII° siècle, M. Delisle fait connaître la vie, le caractère, les goûts et les habitudes d'Orderic Vital, le degré d'instruction qu'il avait acquis, le plan de son histoire ecclésiastique, l'époque à laquelle l'ouvrage a été rédigé, les différentes manières dont il a été divisé. Il recherche ce que devait contenir la partie dont la perte se fait regretter dans le septième livre. Il expose les raisons qui assurent à Orderic une place si distinguée parmi les écrivains du moyen âge, et il constate l'oubli dans lequel son livre est longtemps resté.

M. Delisle essaye enfin de déterminer le système chronologique que l'auteur a suivi et de découvrir les ouvrages antérieurs qu'il a mis à contribution. Cet excellent travail de critique et d'histoire littéraire est terminé par un catalogue des manuscrits, des traductions et des éditions de l'ouvrage. Le texte est suivi d'une table chronologique et d'une table générale.

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la première fois avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la Société de l'histoire de France, par J. Quicherat. Tome Ier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1855, in-8° de CLXIV-336 pages. — Ce volume se compose : 1° d'une vie de Thomas Basin, déjà publiée par M. Quicherat dans la Bibliothèque de l'École des chartes, mais corrigée et augmentée ici; 2° d'une notice sur l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, dans laquelle l'éditeur expose les preuves établissant que cet ouvrage a été composé par Thomas Basin, donne la description des trois manuscrits de cette histoire que possède la Bibliothèque impériale, et indique les fragments qui en ont été publiés à diverses époques; 3° des sommaires analytiques de l'histoire du règne de Charles VII; 4° le texte latin de cet ouvrage, avec des annotations en français qui ont pour objet de dissiper les obscurités du texte, de relever les inexactitudes de l'auteur, de suppléer les dates omises. Outre l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, on trouvera dans cette édition l'apologie de Thomas Basin, qui est le récit des persécutions qu'il éprouva de la part de Louis XI, le *Breviloquium*, qui est l'abrégé de sa vie, des extraits pris dans ses autres ouvrages et qui ont paru offrir quelque intérêt historique; enfin ce qui a pu être recueilli de documents sur sa personne et ses affaires.

Mémoires de Mathieu Molé, procureur général, premier président au Parlement de Paris et garde des sceaux de France, publiés pour la Société de l'histoire de France, sous les auspices de M. le comte Molé..., par Aimé Champollion Figeac. Tome II. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1855, in-8° de 544 pages. — Ces Mémoires, dont nous avons parlé dans notre cahier d'avril dernier (p. 257), en annonçant le premier volume, se continuent dans le tome second depuis l'année 1629 jusqu'en 1641. Un volume reste à paraître. Nous reviendrons sur cette publication lorsqu'elle sera terminée.

Biographie universelle, ancienne et moderne... Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Michaud; revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux; ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants. Tome XII. Imprimerie d'Arbieu, à Poissy, librairie de Mme Desplaces, à Paris, 1855, in-8° à deux colonnes, de 616 pages. — Ce volume de la nouvelle édition de la biographie Michaud, comprend les lettres DUP.-ERN. L'ouvrage entier formera quarante à quarante-deux volumes.

Le livre des miracles de Notre-Dame de Chartres, écrit en vers, au XIIIe siècle, par Jehan Le Marchant, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Chartres..., par M. G. Duplessis. Chartres, imprimerie de Garnier; Paris, librairies de Potier et d'Aubry, 1855, in-8° de 416 pages avec planches. — Cet ouvrage, dont le manuscrit est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, se compose de 6,400 vers environ. L'éditeur a joint au texte un glossaire succinct destiné à faciliter l'intelligence des mots anciens. Le volume est terminé par un mémoire sur l'époque à laquelle la cathédrale de Chartres a été construite, et par diverses notes archéologiques.

La cassette de Saint-Louis, roi de France, donnée par Philippe le Bel à l'abbaye du

Lis; reproduction en or et en couleur, grandeur de l'original, par les procédés chromolithographiques, accompagnée d'une notice historique et archéologique..., par Edmond Ganneron. Paris, imprimerie de Claye, 1855, in-folio de III-66 pages avec planches. — Cette publication, exécutée avec un grand luxe typographique, contient une notice où sont exposées les preuves de l'authenticité du coffre désigné sous le nom de cassette de saint Louis. On y trouve aussi une description de ce précieux objet d'art, des notes relatives aux personnages représentés sur la cassette et quelques détails historiques sur l'abbaye du Lis.

Bibliothèque impériale, département des imprimés. Catalogue de l'Histoire de France, tome deuxième, publié par ordre de l'Empereur. Imprimerie d'Hyacinthe-Firmin Didot, au Mesnil (Eure). Paris, librairie de Firmin Didot frères, 1855, in-4° de 780 pages. — Ce deuxième volume du *Catalogue de l'Histoire de France,* dont la publication a suivi de près celle du tome premier (voyez notre cahier d'avril dernier, page 262), comprend les ouvrages relatifs aux règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. On y trouve 20272 mentions, c'est-à-dire un quart en sus des mentions (au nombre de 16036) contenues dans le premier volume. Le tome troisième, qui contiendra l'*Histoire politique de la France* jusqu'en 1855, est sous presse. Le *Catalogue de la médecine* est en composition.

Histoire de l'administration monarchique en France, depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV, par A. Chéruel, docteur ès lettres, maître de conférences à l'école normale, etc. Coulommiers, imprimerie de Moussin; Paris, librairie de Dezobry, Magdeleine et Cie, 1855; 2 volumes in-8° de LXXI-39 et 512 pages. — L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours, pour l'année 1847, la question suivante : « Faire connaître la formation « de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV in- « clusivement, marquer ses progrès, montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal, « comment elle l'a remplacé. » L'ouvrage que publie aujourd'hui M. Chéruel fut présenté à ce concours et obtint une médaille, et le rapporteur de l'Académie exprima le désir que ce travail fût imprimé. En répondant à cet appel, M. Chéruel rend un véritable service à la science historique. Dans cet excellent livre, l'auteur fait ressortir, avec un intérêt et des développements nouveaux, le mérite et les caractères divers de tous les rois administrateurs : Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V, Charles VII, Louis XI, François Ier, Henri IV, Louis XIV, et ceux de leurs ministres, entre lesquels Jacques Cœur, L'Hôpital, Sully, Richelieu, Colbert, se placent au premier rang. Il signale aussi la part de la nation dans les progrès administratifs; il nous la montre faisant entendre dans les assemblées d'états généraux d'utiles conseils dont les rois ont presque toujours profité pour faire disparaître les abus et exécuter les améliorations réclamées. Dans cette histoire, l'exposé des faits est constamment appuyé sur des documents puisés aux meilleures sources, principalement dans le *Recueil des ordonnances des rois de France.* Les archives et les bibliothèques ont également fourni à M. Chéruel des pièces inédites. La *Correspondance de Colbert* et le *Journal de l'intendant Foucault* lui ont procuré beaucoup de renseignements pour le règne de Louis XIV, qui occupe le second volume tout entier.

Antiquités générales de l'Ain, par M. A. M. Alexandre Sirand, juge au tribunal de Bourg. Bourg, imprimerie de Milliet-Bottier, 1855, in-8° de 332 pages, avec une carte. — Ces souvenirs historiques de l'ancienne Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays du Gex, contiennent un aperçu sommaire des objets d'antiquité découverts dans chacun des arrondissements du département de l'Ain, et

deux dissertations, l'une sur l'émigration des Helvètes et leur défaite par César, l'autre sur le prétendu passage d'Annibal et ses castramétations de l'Ain.

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie. — Documents inédits concernant la province, tome IV. — Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté, par M. Douet-d'Arcq, ancien élève de l'École des chartes, etc. Amiens, imprimerie de Duval et Hermant, Paris, librairie de Dérache, in-8° de 380 pages. — Ce travail, rédigé avec un grand soin et accompagné de nombreuses pièces justificatives, supplée utilement au silence des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* sur l'histoire des comtes de Beaumont-sur-Oise.

Itinéraire archéologique de Paris, par M. de Guilhermy. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Bance, 1855, in-12 de 392 pages, avec gravures et plan.— Un caractère d'exactitude et de sérieuse érudition archéologique distingue cet itinéraire de tous les livres du même genre qui ont été publiés en si grand nombre sur les monuments de Paris. Remontant aux plus anciennes traditions de l'histoire parisienne, l'auteur énumère d'abord, en quelques pages, les débris dont l'origine se rattache à la domination romaine, et les fragments dont les bouleversements du sol amènent chaque jour la découverte. Puis viennent en leur ordre les monuments de la civilisation chrétienne, répartis en deux divisions principales, les monuments religieux et les monuments civils. Dans la première catégorie, les églises qui subsistent tiennent naturellement la plus grande place. M. de Guilhermy indique ensuite sommairement les églises collégiales ou paroissiales, les abbayes et communautés les plus considérables, les commanderies, les chapelles, qui ont cessé d'exister ou dont les constructions sont livrées à des usages étrangers au culte. Les monuments civils sont subdivisés en deux sections, les édifices d'intérêt public et les édifices d'intérêt privé. Les résidences royales, le Palais de justice, l'Hôtel de ville, les établissements de l'ancienne Université, les musées, les hôpitaux sont placés dans la première subdivision. Un chapitre est consacré ensuite à la description des hôtels des grandes familles et des habitations les plus remarquables de la bourgeoisie, et le volume se termine par des recherches sur les enceintes successives de la ville, sur ses bastilles, ses portes, ses constructions militaires. Nous ne connaissons aucun livre qui fasse mieux revivre aux yeux du lecteur l'originale et piquante physionomie de Paris d'autrefois, dont les traits vont s'effaçant chaque jour davantage.

Journal de la comtesse de Sanzay (Marguerite de La Motte-Fouqué), par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy. Imprimerie de Hardel, à Caen, librairie de Dumoulin, à Paris, 1855, brochure in-8° de 52 pages. — Le document que publie M. de la Ferrière appartient, pour la presque totalité, à la seconde moitié du XVIe siècle. Ce n'est point un journal historique où l'on puisse trouver des renseignements nouveaux sur les événements publics de cette époque; c'est un registre de famille à l'aide duquel on suit, dans ses plus minutieux détails, la vie domestique d'une grande dame du temps, la comtesse de Sanzay, au château de la Motte-Fouqué en Normandie. La dépense de chaque année y est soigneusement consignée, ainsi que les visites que recevait la châtelaine, ses voyages, etc. Ces détails donnent le prix des denrées et des étoffes à la fin du XVIe siècle, et font connaître la grande hospitalité qui se pratiquait alors dans les demeures seigneuriales. L'éditeur n'a rien omis de ce qui pouvait faire ressortir l'intérêt de ce curieux journal.

Mémoires de la société historique du département du Cher, n° 1. Bourges, imprimerie de Jollet-Sauchois, 1855, in-8° de 127 pages. — On trouve, dans cette livrai-

son des Mémoires de la société historique du Cher, une description, d'après la teneur des chartes, du trésor donné par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges, avec une introduction, des notes et des éclaircissements, par M. Hiver de Beauvoir. Nous avons remarqué comme particulièrement digne d'intérêt dans cette description l'inventaire des livres donnés par le duc de Berry, frère de Charles V, à la Sainte-Chapelle de Bourges. Cet inventaire est suivi d'une notice sur la célèbre bibliothèque que ce prince avait formée à la tour de Bourges et au château de Mehun.

Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes, par E. Dramard, avocat à la cour impériale de Paris. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1855, in-8° de 64 pages. — L'auteur de cette notice, mentionnée honorablement cette année par l'Académie des inscriptions dans le concours des antiquités nationales, décrit avec érudition et sagacité tous les témoignages historiques qui peuvent éclaircir la question de l'origine d'Étampes. La conclusion de son travail est que cette ville n'a pu être fondée par les Romains ni par les Francs, et qu'elle est d'origine gauloise.

Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV, par L. Plantet et L. Jeannez. Lons-le-Saulnier, imprimerie et librairie de Robert, 1855, in-4°. — Ouvrage important dont la première partie seulement vient de paraître, et sur lequel nous reviendrons quand il sera complétement publié.

Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan, par le docteur Alfred Fouquet. Vannes, imprimerie de Lamerzelle, librairie de Cardereau, in-8° de 117 pages. — Dans ce travail, M. Fouquet énumère et décrit avec soin, quoique sommairement, les menhirs, les dolmens et les antiquités romaines du Morbihan. On y trouve peu d'indications nouvelles, mais un résumé très-utile des nombreuses recherches faites antérieurement sur le même sujet.

Histoire de la législation romaine depuis son origine jusqu'à la législation moderne, par M. Ortolan, professeur à la Faculté de droit de Paris; quatrième édition. Paris, imprimerie de Lacour, librairie de Maresq et Desjardin, 1855, in-8° de IX-404 pages. — L'auteur de ce livre, depuis longtemps adopté dans nos Facultés de droit pour l'étude de la législation romaine, n'a rien négligé pour perfectionner son travail dans cette dernière édition, et s'est attaché à le tenir au niveau des progrès accomplis.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XXVIII. Arras, imprimerie de Courtin, août 1855, in-8° de 420 pages. — Parmi les mémoires, dissertations et travaux divers compris dans ce volume, on doit signaler : une notice sur Quènes de Béthune, trouvère du XII° siècle, par M. d'Héricourt; des recherches sur Comius, chef des Atrébates, par M. Lecesne; et quelques notices et extraits des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras, avec un essai de traduction nouvelle des pensées de Varron, par M. Caron.

Élisabeth et Henri IV (1595-1598). *Ambassade de Hurault de Maisse, en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins*, par M. Prevost-Paradol. Orléans, imprimerie de Colas-Gordin. Paris, librairie de Durand, 1855, in-8° de 215 pages. — L'auteur de ce livre s'est attaché à faire connaître, par des recherches nouvelles, l'état des relations de la France avec l'Angleterre dans les dernières années du XVI° siècle. Il a principalement puisé les matériaux de son travail dans la relation de l'ambassade de Hurault de Maisse, en Angleterre, de 1595 à 1598, conservée en manuscrit aux archives du ministère des affaires étrangères.

Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles, publiés d'après les manuscrits, avec une notice, des notes et des pièces justificatives, par M. Paul Pougin. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Jannet, 1855, in-18 de 235 pages. — Les mémoires et la correspondance de la marquise de Courcelles ont été publiés pour la première fois en 1808 par Chardon de la Rochette. La réimpression que fait paraître aujourd'hui M. Pougin est précédée d'une notice sur les divers personnages mis en scène dans ces mémoires et sur madame de Courcelles elle-même. Cette notice ajoute peu de chose à ce qu'on savait de la vie aventureuse de cette grande dame, qu'un écrivain de nos jours a justement appelée « la Manon Lescaut du « XVIIe siècle. »

Annuaire historique pour l'année 1856, publié par la Société de l'histoire de France. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1855, in-18 de 380 pages. — Outre les ouvrages importants dont on lui doit la publication, la Société de l'histoire de France insère, chaque année, dans ses annuaires, des travaux ayant pour but de faciliter l'étude des sources de notre histoire. Quelques-uns de ces travaux sont entièrement originaux, comme les excellentes études de M. J. Desnoyers sur la topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge; d'autres sont empruntés aux grands recueils historiques qui sont rarement à la portée du plus grand nombre des lecteurs. Dans cette dernière catégorie se place la liste chronologique des grands feudataires extraite de l'*Art de vérifier les dates*. Cette liste, dont la première partie a paru dans l'Annuaire de 1855, se continue dans celui de 1856, qu'elle remplit presque entièrement. Pour la compléter, les éditeurs y ont joint la chronologie des comtes de Beaumont-sur-Oise, tirée du tome IV des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

BELGIQUE.

Archives du conseil de Flandre ou recueil de documents inédits relatifs à l'histoire politique, judiciaire, artistique et littéraire, mis en ordre et accompagné de notes et d'éclaircissements, par Victor Gaillard. Gand, librairie de Busscher frères, 1855, in-8°, première livraison. — L'ouvrage formera deux volumes.

Inventaire analytique des chartes et priviléges appartenant aux archives d'Anvers, publié par Ch. Nys. Anvers, librairie de Ch. Manceaux, 1855, in-8°.

Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, librairie de Masquillier et Pamir, 1855, in-8°.

Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, publié par S. L. A. Diegerick, archiviste. Tome deuxième; Bruges, 1854, in-8° de 312 pages. — Ce volume contient l'analyse de trois cent quarante-six chartes et documents qui se rapportent aux années 1324 à 1399.

Chants populaires des Flamands de France, par E. de Coussemaker. Gand, imprimerie et librairie de Gyselinck, 1855, in-8°. — Cet ouvrage, dont il n'a encore paru qu'une livraison, contiendra un choix de chants religieux, noëls et cantiques, sagas, ballades et autres poésies populaires de la Flandre française. Les textes flamands sont accompagnés de la notation musicale de chaque morceau, d'une traduction en français et de notes historiques et philologiques. L'ouvrage formera un volume d'environ 400 pages.

ITALIE.

Memorie della Accademia delle scienze dell' Instituto di Bologna; tomo V. Bologne, 1854, in-4° de 505 pages, avec planches. — Parmi les vingt mémoires ou notices que contient ce volume, nous citerons une dissertation sur le mouvement du pendule, par M. Lorenzo Respighi; une notice historique sur la vie du professeur Vincenzo Valorani, par M. Giov. Brugnoli; des considérations sur l'électricité atmosphérique, par M. Lorenzo della Casa, et deux discours latins sur Joseph Mezzofanti, par M. Ant. Santagata.

Mollusques céphalopodes vivants observés dans le parage méditerranéen du comté de Nice, par A. Risso; ouvrage posthume. Nice, imprimerie de la Société typographique, in-fol. de 81 pages, avec planches coloriées. — Cet ouvrage, publié par les soins de la famille de l'auteur, sera suivi d'une série d'autres travaux de M. Risso sur les poissons et les crustacés de la Méditerranée.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome neuvième. Genève, librairie de Jussieu frères; à Paris, chez Allouard et Kœppelin, 1855, in-8° de 464 pages avec planches. — Ce volume contient quatorze mémoires ou dissertations, parmi lesquelles nous signalerons une notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève; Genève pendant l'épiscopat d'Aimon du Quart (1304-1311); une notice sur l'ancienne chronique de Genève (1303-1335); lettres sur quelques monnaies arabes trouvées à Moudon; note sur une inscription relative à Jean-Jacques Rousseau; preuve diplomatique que Genève a fait partie du royaume de Bourgogne transjurane sous Rodolphe Ier, en 899.

TABLE.

Pages.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (12e article de M. Cousin.)..... 525

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, etc. (3e article de M. Flourens.)..... 546

Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde. (3e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)..... 556

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (4e article de M. Littré.). 566

Nouvelles littéraires..... 578

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1855.

Memoirs of the life, writings, and discoveries of Sir Isaac Newton. Mémoires sur la vie, les écrits et les découvertes de Sir Isaac Newton, par Sir David Brewster, l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de France, etc. 2 vol. in-8° d'environ 680 pages chacun. Édimbourg, 1855.

PREMIER ARTICLE.

Après la mort de Newton, arrivée en 1727, il s'écoula près d'un siècle, avant que la puissance de cet immense génie, pût être complétement sentie et appréciée. Pendant sa longue vie, ses compatriotes l'avaient entouré de leur admiration; ils avaient adopté ses découvertes comme une gloire nationale, et s'honoraient de les propager, sans rien faire encore par eux-mêmes, pour les étendre. Sur le continent où Descartes régnait encore, elles étaient plutôt vantées que reconnues. Aussi, dans l'éloge académique qu'il dut faire de leur auteur, le prudent Fontenelle les présente avec toutes les formes de l'admiration la plus profonde, sans oser s'en dire l'apôtre. Un siècle plus tard, les rôles étaient changés. La foi en Newton, s'était répandue chez les infidèles; et le don des découvertes miraculeuses était passé, de lui, dans leurs mains. Le calcul différentiel de Leibnitz, appliqué au principe newtonien de l'attraction, en montra la sûreté, la fécondité, et en dévoila la portée presque infinie. L'anatomie de la lumière, contestée d'abord à son origine, fut reprise avec un succès certain, et enrichie d'une multitude

de nouvelles conséquences. Toutes les parties de la philosophie naturelle, que Newton avait fondées, furent explorées avec non moins de bonheur, en suivant ses vues. La méthode expérimentale, qu'il avait enseignée et illustrée par de si beaux exemples, remplaça partout, et pour toujours, les vaines imaginations de Descartes. On comprit alors toute l'étendue des services que ce grand génie avait rendus aux sciences physiques et mathématiques. On put s'en rendre un compte exact, et essayer, sans trop de témérité, d'assigner la place durable qu'ils doivent désormais occuper dans l'histoire de l'esprit humain.

C'est dans ce dessein, et avec cette espérance, qu'a été conçu l'article *Newton* de la *Biographie universelle*, publié en 1821. Les détails de sa vie, que l'on y a consignés d'après les mémoires du temps, n'y sont présentés qu'à titre d'annexes à ses facultés intellectuelles; autant qu'ils ont pu contribuer à les développer, à en favoriser l'exercice, ou à les détourner des applications scientifiques, pour lesquelles la nature les avait si admirablement disposées. C'est l'histoire de son esprit bien plus que celle de sa personne que l'on a voulu faire; celle-ci n'y intervient que comme un accessoire obligé.

Dix ans plus tard, en 1831, le docteur David Brewster, maintenant Sir David, publia une vie de Newton en un volume in-12, formant le tome XXIV de la collection anglaise intitulée *Family Library*. J'en ai rendu compte dans ce journal, pour 1832[1]. Newton y est envisagé comme homme, non moins que comme savant, et la position éminente du docteur Brewster à ce dernier titre, en Angleterre, l'a mis à même de recueillir sur le personnage célèbre dont il écrivait l'histoire, plusieurs détails biographiques que j'avais ignorés. Je les ai mentionnés avec soin dans mes extraits. Quant aux éléments scientifiques, ils sont les mêmes que j'avais mis en œuvre, étant tous tirés des ouvrages connus de Newton. Seulement, l'appréciation qu'en a faite le docteur Brewster diffère en beaucoup de points de la mienne. J'ai signalé ces dissentiments, et je n'ai pas besoin d'y revenir.

Depuis lors, on a publié en Angleterre deux documents nouveaux relatifs à Newton, qui ont une grande importance par les lumières qu'ils nous donnent sur des portions de ses travaux précédemment ignorées, et sur les circonstances dans lesquelles ils ont été accomplis. Le premier, extrait des archives de Greenwich et d'Oxford, a paru en 1835[2]. Il se compose de dix-sept lettres que Newton adresse à Flamsteed, alors astronome royal, depuis le 7 octobre 1694, jusqu'au

[1] Cahiers d'avril, mai et juin. — [2] Il fait partie de l'ouvrage intitulé : *An account*

14 septembre 1695, pour obtenir de lui diverses données d'observations relatives aux réfractions atmosphériques, et aux mouvements de la lune, deux sujets de recherches dont Newton, à cette époque, était profondément occupé, et dans lesquels on voit, par cette correspondance, qu'il s'était avancé beaucoup plus loin qu'on n'avait lieu de le croire. En s'efforçant de le satisfaire, autant que le permettaient les difficultés de tout genre qu'il avait lui-même à surmonter, Flamsteed se montre plus d'une fois blessé par l'impatience un peu hautaine que Newton lui témoigne. Néanmoins il continue de lui transmettre sans réserve la totalité de ses observations de la lune, lui demandant seulement de ne les communiquer à personne, et espérant, en retour, être le premier informé des résultats qu'elles auraient fournis. Cette attente fut trompée. Bien plus, une fois arrivé à la direction de la monnaie, Newton s'opposa formellement à ce que Flamsteed fît connaître au public les services qu'il lui avait rendus, *ne voulant pas, dit-il, que l'on croie qu'il perd à des futilités mathématiques, le temps qu'il doit à la charge dont la couronne l'a investi*[1]. La lettre qui contient cette étrange injonction est datée du 6 janvier 1698-9. Elle mit fin à tout commerce amical entre eux. Bientôt, poussé par les mauvais conseils qui ne manquent jamais aux hommes puissants, Newton appuya de son crédit les poursuites intentées contre Flamsteed, pour le contraindre à publier immédiatement les observations de toute nature qu'il avait faites depuis son entrée à Greenwich, et qu'il aurait voulu encore perfectionner. On alla jusqu'à faire intervenir, dans cette question de propriété intellectuelle, l'autorité de la Société royale dont Newton était le chef; et son impatience d'une part, de l'autre l'irritation provoquée par ces exigences, amenèrent entre lui et Flamsteed une série d'actes, et de scènes violentes, qui rendirent ce dernier très-malheureux. Quand j'ai rendu compte de cette publication, dans le *Journal des Savants*[2], je me suis attaché à en faire sortir les résultats scientifiques qu'elle pouvait

of the rev. John Flamsteed, the first astronomer royal, to which is added his British catalogue of stars, corrected and enlarged, by Francis Baily. Imprimé par l'ordre des lords de l'amirauté, in-4°. Londres 1835. Voyez aussi le supplément, Londres, 1837. — [1] « I do not love to be printed upon every occasion, much less to be dunned and « teased by foreigners about mathematical things, or to be thought by our own people « to be *trifling away* my time about them, when I should be about the king's busi- « ness. *An account, etc.*, » lettre XLIII, page 166. Sur quoi le pauvre Flamsteed fait cette remarque fort juste : « Was M. Newton a *trifler* when he read mathematics for « a salary at Cambridge? Surely, astronomy is of some good use, though his place « be more beneficial. » — [2] *Journal des Savants*, cahiers de mars, avril, novembre et décembre 1836.

fournir, en laissant à la curiosité oisive le triste soin de discuter et de balancer des torts réciproques, que j'aurais voulu pouvoir rejeter dans un profond oubli.

Un autre document qui nous a fait connaître Newton, sous des rapports non moins instructifs pour nous, et complétement honorables pour sa mémoire, a été tiré des archives de Cambridge en 1850[1]. C'est la correspondance qui s'établit et se continua durant quatre années, de 1709 à 1713, entre lui et Cotes, lorsque, cédant aux longues instances de ses amis, il se résolut à publier une 2e édition de son livre des *Principes*. Il avait depuis longtemps préparé beaucoup d'améliorations de détail qu'il se proposait d'y introduire. Il voulait surtout y étendre la théorie de la lune qu'il avait considérablement perfectionnée. Tout cela était presque entièrement rédigé. Mais, à l'âge de 67 ans où Newton était arrivé, ayant la plus grande partie de son temps absorbée par ses fonctions à la monnaie, par la présidence de la Société royale, et s'attendant aussi à être sévèrement jugé par les mathématiciens du continent, il lui aurait été impossible de donner à cette publication, la constance et l'unité de soins qu'elle exigeait, dans l'intérêt de la science et de sa gloire. On lui proposa pour aide, Cotes, un jeune gradué de Cambridge, et il consentit à entrer avec lui en correspondance, sur les portions de son manuscrit qu'il lui communiquait à mesure qu'il les avait terminées. Là, nous voyons Newton au travail. Nous le voyons écoutant, accueillant avec une dignité bienveillante, les remarques, les doutes, les objections, les conseils même, que lui soumettait respectueusement ce jeune homme, qu'il avait d'abord accepté comme un simple correcteur d'épreuves, et qui se montre à lui dans toute la liberté scientifique d'un géomètre déjà consommé. J'ai rendu également compte de cette correspondance dans le *Journal des Savants*[2]; si elle ne nous a pas conduit, comme la précédente, à retrouver en l'honneur de Newton de nouvelles découvertes jusqu'alors ignorées, elle nous a fait assister intimement, à l'élaboration définitive du plus puissant ouvrage que la pensée humaine ait jamais produit, *nec propius fas est mortali attingere divos*.

Outre cet ensemble de documents déjà connus, le docteur Brewster a eu depuis l'avantage de pouvoir en consulter d'autres qui étaient jusqu'ici demeurés secrets. Lorsque Newton mourut, tous ses papiers furent religieusement recueillis par sa nièce, mistriss Conduit, de son

[1] *Correspondance of Sir Isaac Newton and professor Cotes, etc., by S. Eddleston, fellow of Trinity college*. In 8°, Cambridge 1850. — [2] Cahiers de mars, avril, mai, juin, juillet et août 1852.

nom miss Barton, qui résidait près de lui depuis vingt années[1]. De là, ils étaient passés par héritage dans la famille des comtes de Portsmouth, où ils furent longtemps inaccessibles. Une exception a été faite en faveur de Sir David Brewster, et il a pu extraire de cette collection tout ce qu'il a jugé digne d'intérêt. Ce sera donc à ces nouveaux détails que notre attention devra particulièrement s'attacher.

Cette seconde biographie de Newton est rédigée au même point de vue que celle de 1831, et les parties en sont distribuées dans le même cadre, seulement beaucoup plus élargi. L'auteur rapporte d'abord, avec une exactitude minutieuse, toutes les particularités que l'on a pu recueillir sur l'enfance de Newton, et sur son séjour à Cambrigde jusqu'en 1669, époque où il fut choisi, à l'âge de vingt-sept ans, pour remplacer Barrow dans la chaire Lucasienne de mathématiques. Il entre alors dans l'exposé de ses découvertes scientifiques, qu'il sépare, comme dans son ancienne rédaction, en trois classes : l'optique, l'astronomie, l'analyse; ce qui fait inévitablement disparaître leur caractère si remarquable de simultanéité, et de mutuelle dépendance. La disjonction ainsi opérée est d'autant plus complète que, pour chacune de ces trois divisions, l'auteur entreprend de décrire l'état de la science, avant et après Newton, jusqu'aux époques les plus récentes; ce qui amène naturellement sous sa plume, des noms, et des découvertes plus ou moins plausibles, pour qui c'est beaucoup d'honneur que d'être rattachés à Newton. Même, quand il s'agit des plus mémorables, comme celle de l'équation séculaire de la lune, du calcul aux différences partielles, du calcul des variations, l'énumération des idées et des hommes ne pouvant être que vaguement louangeuse, fatigue sans instruire; et le portrait du personnage principal que l'on a voulu peindre, disparaît, noyé dans un océan de détails qui lui sont étrangers.

Ajoutez à cela que, par une sorte d'obligation attachée à la nationalité, le ton général de l'ouvrage n'a pas la libre allure d'une étude philosophique. C'est plutôt celui du panégyrique, du *hero worship*, comme disent les Anglais; et cette nécessité de trouver Newton par-

[1] En rendant compte de la première biographie de Newton par le docteur Brewster, dans le volume du *Journal des Savants* pour l'année 1832, j'avais, page 330, désigné la nièce de Newton comme la veuve d'un colonel Barton. C'est une erreur que j'avais prise dans un ouvrage du temps. Il a été prouvé depuis que ce colonel Barton était son frère. Elle ne changea de nom qu'en 1717 quand elle se maria avec M. Conduit, deux ans après la mort d'Halifax, comme on le verra ci-après. Elle vint habiter dans la maison de son oncle vers 1701 à l'âge de vingt-deux ans, et y demeura avec lui, depuis qu'elle se fut mariée en 1717, jusqu'à sa mort, le lieu de sa résidence, entre ces deux époques étant incertain.

fait, en tout et toujours, nuit bien souvent à l'intérêt, comme à la vérité du tableau.

Par exemple, dans les papiers de Flamsteed qui ont été extraits des archives de Greenwich et imprimés aux frais du gouvernement anglais, en 1835, il s'est trouvé des lettres, des notes, ainsi qu'une autobiographie, écrite par lui-même, où il se plaint amèrement des hauteurs, des vexations que Newton lui a fait subir: allant jusqu'à l'accuser d'avoir ouvert, de son autorité privée, un paquet cacheté contenant ses observations de la lune qu'il dit lui avoir remis en dépôt sous la condition du secret. Sir David Brewster s'indigne que l'on ait imprimé ces documents scandaleux. Prenant à partie l'auteur et l'éditeur, ce dernier, Baily, l'un des savants les plus zélés et les plus respectables de notre temps, il s'irrite de voir « qu'il ait été réservé à deux astronomes anglais, l'un contemporain de Newton, l'autre son disciple, de présenter « sous un faux jour, et de *calomnier* leur illustre compatriote [1]. » Ce n'est pas que Sir David ignore, ou méconnaisse, que cette publication a notablement accru la gloire scientifique de Newton, par la restitution qu'on a pu lui faire de plusieurs découvertes importantes que l'on ne savait pas lui appartenir. Il ne voit là que l'offense portée à la dignité de son héros. « Si une pareille accusation, s'écrie-t-il[2], se trouvait seulement énoncée dans les lettres et les manuscrits où elle est « restée ensevelie pendant plus d'un siècle, elle ne serait connue que « de quelques astronomes, et elle aurait pu être neutralisée par le haut « caractère du grand et excellent homme qu'elle attaque. Mais après « qu'elle a été répétée par son auteur, sous tant de formes, et dans tant « de places, après qu'elle a été produite au monde dans toute son ai« greur, que l'argent du public a été dépensé pour imprimer le volume « qui la contient et le répandre parmi l'universalité des astronomes, « j'ai senti que c'était pour moi un devoir sacré (*a sacred duty*), d'ap« profondir ce sujet, et de défendre un nom illustre, embaumé (*embal« med*) dans les affections de ses disciples et de ses compatriotes. » Ceci donne idée du ton de l'ouvrage. Viennent alors vingt pages d'argumentation et de citations de pièces, pour prouver que, dans cette querelle, toutes les tracasseries, tous les torts, ont été du côté de Flamsteed. Quant aux résultats scientifiques qui sont sortis de cette correspondance, que le docteur appelle *révoltante*, ils sont mentionnés en deux lignes, quoique ce soit là aujourd'hui tout ce qu'il nous importe d'y chercher. Apparemment le docteur Brewster n'a pas compris

[1] *Memoirs*, etc., t. I, préface, p. XI. — [2] *Ibid.* t. II, p. 227.

l'étendue du service que Baily a rendu à la mémoire de Newton, en nous donnant lieu de lui restituer l'honneur de ces découvertes. Car s'il s'en était formé une idée juste, il n'aurait pas pu en conclure que ce fût pour lui *un devoir sacré*, de s'emporter contre Baily aussi furieusement qu'il l'a fait.

Cette auréole d'impeccabilité dont le docteur Brewster entoure Newton s'étend aussi à sa nièce, miss Catherine Barton[1], qui fut célèbre par sa beauté, son esprit, ses grâces, et par le vif attachement qu'elle inspira à Charles Montague, plus tard lord Halifax, l'ami de jeunesse, puis le patron de son oncle. Ce fut cet homme d'État qui, en 1696, fit donner à Newton d'abord la *garde*, puis, trois ans plus tard, la *direction* de la Monnaie. Vers 1701, miss Barton, âgée de vingt-deux ans, vint habiter avec son oncle, et Montague s'en éprit à tel point qu'à sa mort, en 1715, il lui laissa par testament une immense fortune, tant en argent qu'en bijoux, maisons et fonds de terre, déclarant lui faire tous ces legs, comme autant de gages, *of the sincere love, affection, and esteem I have long had for her person, and as a small recompense for the pleasure and happiness I have had in her conversation*[2]. Je cite le texte, ne voulant pas hasarder une interprétation compromettante. Deux ans après la mort d'Halifax, miss Barton, âgée de trente-huit ans, épousa M. Conduit, un jeune homme de vingt-neuf, et elle continua de demeurer avec son mari chez son oncle, faisant les honneurs de sa maison, jusqu'à sa mort. Le docteur Brewster déclare que la liaison de miss Barton avec Halifax, fut purement platonique, et il en rapporte dix pages de preuves, dont la plus forte me paraît être que le contraire ne fut jamais prouvé. Toutefois ces libéralités posthumes prêtèrent beaucoup, dans le temps, aux médisances. Les uns supposèrent un mariage secret, d'autres quelque chose de pire. Ce furent sans doute ces méchants bruits qui firent dire à Voltaire que Newton devait sa place de la Monnaie, aux attraits de sa nièce, plutôt qu'au calcul intégral[3]. Mais le docteur Brewster trouve qu'il ne faut pas faire attention à ce propos, « parce que, dit-il, quand Newton fut appelé à la Monnaie en 1696, « miss Barton n'avait que seize ou dix-sept ans, et *Halifax ne pouvait pas « l'avoir vue jusqu'alors*[4]. » La raison de cette impossibilité, il ne la donne point. Flamsteed, dans une lettre où il mentionne le testament d'Halifax, se borne à souligner les termes *for her excellent conversation;* de quoi le docteur Brewster conclut, qu'il ne devait avoir rien de plus

[1] Née en 1679, mariée le 26 août 1717, morte le 20 janvier 1739. *Memoirs*, t. II, p. 270. — [2] *Ibid.* p. 271. — [3] Voltaire, *Dictionn. phil.*, article *Newton et Descartes*, sect. II, *ad finem*. — [4] *Mém.* t. II, p. 275, note.

fâcheux à dire, *ne s'étant jamais fait scrupule de calomnier Newton, dans un langage applicable seulement aux plus abandonnés des humains*[1]. Voilà l'autorité d'un témoin à décharge établie sur un singulier motif, et un certificat de vertu tiré d'un singulier argument. Au reste, cette *grave* question de biographie intime a été discutée avec tous les détails que la curiosité anglaise exige, par le professeur Aug. Morgan, en 1853, dans le n° 210 d'une publication périodique intitulée *Notes and Queries*. A ses yeux, la supposition *la plus probable*, comme aussi la plus conciliable avec les convenances de l'époque, c'est celle d'un mariage secret. Quant à l'induction malicieuse de Voltaire, M. de Morgan prouve très-pertinemment que rien ne l'autorise; l'appel de Newton à la Monnaie ayant été plus nécessaire encore et plus utile à Halifax pour diriger avec succès la grande opération de la refonte générale qu'il avait fait entreprendre, que ce choix ne le fut, même pécuniairement, à Newton. Il vaut mieux, pour tous les deux, qu'il en soit ainsi.

Quoique les savants anglais qui, depuis une trentaine d'années, ont recherché avec une curiosité si active toutes les particularités de la vie et des travaux de Newton, se soient astreints presque tous, comme le docteur Brewster, à faire de lui un type complet de perfection intellectuelle et morale, cette application trop particulière du sentiment de nationalité, n'a porté aucune atteinte à leur probité littéraire. Car, s'ils viennent à découvrir un document inconnu, qui pourrait prêter à des interprétations, même contraires aux opinions qu'ils soutiennent, ils le publient intégralement, et laissent le champ libre à la vérité. C'est ainsi qu'aujourd'hui, de nouvelles indications trouvées par Sir David Brewster, étant jointes à d'autres établies depuis peu d'années, éclaircissent complétement l'histoire secrète du *Commercium epistolicum*, cette publication fameuse, dans laquelle, à l'abri de l'anonyme, un comité assemblé par ordre de la Société royale, que Newton présidait, déclara : 1° que Newton possédait la méthode des fluxions bien avant que Leibnitz employât le calcul différentiel, ce qui est parfaitement certain; 2° que ce calcul est identique à la méthode des fluxions (*one and same thing*), ce qui est inexact; 3° que Leibnitz a eu préalablement connaissance d'une lettre de Newton où cette méthode est décrite d'une manière suffisamment claire *pour toute personne intelligente*, ce qui est une conséquence douteuse d'un fait non prouvé[2].

[1] *Memoirs*, t. II, p. 272. — [2] Le fait non prouvé, c'est qu'une certaine lettre de Newton à Collins, en date du 10 décembre 1676, aurait été transmise à Leibnitz *en original*, avec d'autres écrits mathématiques; tandis qu'il y a de fortes raisons de croire qu'elle lui a été transmise *par extrait*, ou même pas du tout. La

Si l'on en croit Newton, *ce comité fut nombreux, et composé de personnes illustres de diverses nations*[1]. Or le même savant anglais, M. le professeur de Morgan, a trouvé la liste de ces *illustres* personnes, mentionnée dans un ouvrage du temps; et, après l'avoir vérifiée sur les registres mêmes de la Société royale, il l'a publiée dans les *Transactions philosophiques* de 1846[2]. Les commissaires ne furent primitivement que six, choisis le 6 mars 1711-12. C'étaient Arbuthnot, Hill, Halley, Jones, Machin, Burnet. On leur en adjoignit plus tard cinq autres, savoir : le 20 mars Robarts; le 27 Bonet le ministre de Prusse; enfin le 17 avril Aston, Brook Taylor, et de Moivre, celui-ci protestant français réfugié, que son goût pour les mathématiques avait mis en relation intime avec Halley et Newton. Sur les onze, il n'y avait d'étrangers que Bonet et de Moivre, qui durent former leur opinion merveilleusement vite, car le rapport est du 24 avril. Parmi les autres, plusieurs n'avaient d'autres titres scientifiques que d'être les amis de Newton. Peut-on loyalement dire d'un amalgame pareil : *Numerosus quippe consensus erat, e viris eruditis diversarum nationum lectus*[3]? C'est pourtant ce qu'on affirme

conséquence douteuse, et même complétement hypothétique, c'est que la connaissance de cette lettre suffisait à toute personne intelligente, pour y voir la méthode des fluxions. Dans la première édition du *Commercium*, page 47, on mentionne cette lettre, en déclarant que la méthode qui y est exposée, et appliquée, est celle que Leibnitz a, depuis, appelée la méthode *différentielle*. Mais, en reproduisant ce texte, dans la deuxième édition, publiée par Newton en 1725, neuf ans après la mort de Leibnitz qui ne pouvait plus lui répondre, on ajouta, page 128 : *Hæc collectio ad D. Leibnitium missa fuit 26 junii 1676*. Ce qui revient à introduire postérieurement une charge grave, et dépourvue de preuve, dans un acte d'accusation que l'on dit seulement *réimprimer*. Au reste cette question a été complétement discutée, avec un sentiment parfait de savante et consciencieuse critique, par le professeur Aug. de Morgan, dans une dissertation insérée au *Companion to the almanac for 1852* sous ce titre : *A short account of some recent discoveries in England and Germany relative to the controversy of the invention of fluxions*. Les considérations sur lesquelles M. de Morgan s'est appuyé, auraient été encore bien plus fortes, s'il avait pu savoir que, d'après ce que nous découvre aujourd'hui le docteur Brewster, la deuxième édition du *Commercium* y compris le *Recensio*; et l'avis *ad lectorem*, est entièrement l'œuvre de Newton. — [1] Lettre de Newton à l'abbé Conti, en date du 27 février 1726 v. s. rapportée dans le recueil de Desmaiseaux, tome II, page 20. Le texte original écrit en latin porte : « neque « ignoras hæc scripta collecta et edita fuisse a frequenti virorum *illustrium* ex diversis « nationibus conventu, quem ad hanc rem convocaverat Regia societas. » *Newtoni opuscula mathematica*, t. I, p. 383, in-4°, Paris, 1744. — [2] *Philos. Trans.* 1846, part. I, page 107. Les noms de six commissaires primitivement choisis, six seulement, et tous anglais, sont rapportés les mêmes que ci-dessus, d'après les registres de la Société royale, dans l'ouvrage de Turnor intitulé : *Collections for the history of the town and soke of Grantham*, in-4°, 1806. — [3] *Recensio commercii epistolici*, et *Commercium epistolicum*, 2° édit. p. 55.

dans une dissertation anonyme, intitulée *Recensio commercii epistolici*, qui a paru d'abord en anglais dans les *Transactions philosophiques* de 1715, qui a été reproduite par une traduction latine en 1725, dans la deuxième édition du *Commercium*, et dont le docteur Brewster a retrouvé la minute écrite de la main de Newton, conformément aux soupçons qu'on avait déjà qu'elle fût de lui[1].

Il n'y aurait pas de termes assez forts, pour caractériser l'iniquité d'un arrêt, rendu par un tribunal secret, dont tous les juges sont les créatures d'une des parties, l'autre n'y étant pas représentée dans sa défense. Ce fut aussi l'impression générale que ce document produisit hors de l'Angleterre à l'époque où il fut publié, et Leibnitz s'en indigna comme d'une suprême injustice. Mais l'auteur anonyme du commentaire de 1715, qui n'est autre que Newton lui-même, trouve ce mode de procédure très-légitime : vu, dit-il, qu'il ne s'agit pas ici d'un arrêt imposé aux parties, mais d'une décision absolue prise par le comité, après inspection de pièces; à quoi il ajoute : « Illud interim submo- « nendus est Leibnitius; cum id Societati impingit, quasi inauditum eum « condemnatum isset, id ob eam rem, per statutum ejus, quoddam « commeritum se esse ut nomen ejus inde expungatur[2]. » Il est heureux pour la mémoire de Newton et pour l'honneur de la Société royale, que la menace de radiation contenue dans cette phrase n'ait pas été mise à exécution.

Il n'y a pas à s'étonner de ces colères. A l'époque où elles se firent jour, Newton devait être ulcéré. La méthode des fluxions qu'il possédait depuis si longtemps, et qu'il avait tenue soigneusement cachée, semblait n'avoir eu de puissance que dans ses mains. Le nouveau calcul de Leibnitz, au contraire, décrit déjà par lui, sans mystère, dès l'année 1677, dans sa correspondance privée avec Newton même, et rendu public dans les actes de Leipsick en 1684, était devenu depuis un instrument universel de découvertes analytiques, pour tous ceux qui voulaient s'en servir. Ses procédés, ses règles, avaient même, dès 1696, été rassemblés par le marquis de L'Hospital, en un corps de doctrine élémentaire, où les principes étaient éclaircis et rendus usuels par une

[1] Brewster, *Memoirs*, etc., tome II, p. 75. « I find among the mss. of Hurtsbourn « Park, scrolls of almost the whole of the *recensio*, and five or six copies on his own « hand of the *ad lectorem*. » — [2] *Recensio comm. epist.* 2e édit. page 55. *Phil. Trans.* 1715, page 221. La phrase anglaise semble encore plus dure, l'injonction étant faite au nom de l'anonyme, qui est Newton. « And in the mean I take the liberty to acquaint « him, that by taxing the royal Society with injustice, in giving sentence against him « without hearing both parties, he has transgressed one of their statutes, which makes « its expulsion to defame them. »

multitude d'applications[1]. Pourtant, ce calcul si glorifié, si employé, différait seulement de la méthode des fluxions, par un mode plus abstrait de la génération des quantités, et par une notation, un algorithme, dont le mécanisme d'un emploi général ainsi qu'uniforme, opérait comme de lui-même, sans que la pensée s'en occupât. Newton, dans le fort de sa dispute avec Leibnitz, en 1715, pouvait bien, sous le voile de l'anonyme, se laisser aller jusqu'à écrire : « que la méthode des « fluxions telle que M. Newton l'emploie, est plus élégante que le calcul « différentiel; qu'elle est aussi plus utile, et plus certaine, celle de « Leibnitz étant seulement propre à faire découvrir les propositions, « et non pas à les démontrer[2]. » Mais il est difficile de croire que lui-même se fît illusion sur ce point; et peut-être ne sentait-il que trop amèrement la supériorité de succès que l'invention de Leibnitz avait désormais acquise. Combien cette ancienne irritation ne dut-elle pas s'accroître, quand, dix-huit mois après la publication du livre des *Principes*, Newton vit Leibnitz insérer dans les actes de Leipsick trois dissertations, où il tentait de s'approprier les immortelles découvertes contenues dans cet ouvrage; reprenant les mêmes problèmes suivant le même ordre de déduction, comme les ayant depuis longtemps ainsi envisagés; tout cela sans mentionner le livre de Newton

[1] Sur cette rapide propagation du calcul infinitésimal, due exclusivement aux travaux de Leibnitz et de Bernoulli, voyez une remarquable lettre de Montmort à Brook Taylor en date du 18 décembre 1718, que le docteur Brewster rapporte textuellement, tomo II, page 511-513. En voici quelques passages : « Je pense comme « vous, Monsieur, sur le mérite de M. Newton. Je parle toujours de lui comme d'un « homme au-dessus des autres, et qu'on ne peut trop admirer. Mais je ne puis « m'empêcher de combattre l'opinion où vous êtes que le public a reçu de M. Newton, « et non de MM. Leibnitz et Bernoulli, les nouveaux calculs et l'art de les faire servir « à toutes les recherches que l'on peut faire en géométrie. C'est une erreur de « fait... Je n'examine pas ici les droits de MM. Newton et Leibnitz à la première « invention du calcul différentiel et intégral. Je veux seulement vous faire remar- « quer qu'il est insoutenable de dire que MM. Leibnitz et Bernoulli ne sont pas les « vrais et presque uniques promoteurs de ces calculs. » Suivent les preuves. Et plus loin : « Ma conclusion est donc que depuis 1684, première date publique de la nais- « sance du calcul différentiel et intégral, jusqu'en 1700 ou environ, où je suppose « qu'il avait acquis presque toute la perfection qu'il a aujourd'hui, personne n'a « contribué à le perfectionner si ce n'est MM. Leibnitz et Bernoulli, à moins qu'on « n'y veuille joindre, pour quelque part, le marquis de L'Hospital à qui ils « avaient de bonne heure révélé leur secret, qui apparemment en serait encore un « pour tous les géomètres d'aujourd'hui s'ils avaient voulu le tenir caché à l'imita- « tion de M. Newton, qui à mon avis, a dû avoir la clef de ceux-là, ou des pareils « dès le temps qu'il a donné son magnifique ouvrage des *Principia*. » — [2] *Com- « mercium epistolicum. Recensio*, page 39.

autrement que pour dire, qu'il ne le connaît que par l'extrait qu'on en a donné dans ces mêmes *Actes de Leipsick;* et s'autorisant de cette ignorance vraie ou fausse, pour se porter inventeur de résultats déjà publiés! Cette tentative malheureuse n'autorisait-elle pas à croire que le calcul différentiel pourrait bien n'avoir été aussi qu'une transformation tardive de la méthode des fluxions? C'est ce que les enfants perdus de Newton, Fatio de Duillier et Keil, ne manquèrent pas de dire, quand ils élevèrent contre Leibnitz l'accusation de ce premier plagiat, que Newton exaspéré, appuya de tout son pouvoir, sans paraître en personne; et, une fois les hostilités commencées, si lui et eux se montrèrent violents et injustes, Leibnitz le fut tout autant, ou même davantage. Car, non-seulement, pour toute réponse au *Commercium epistolicum*, il se fit le propagateur d'un écrit anonyme, obtenu de l'obséquiosité du chef de ses disciples, Jean Bernoulli, où l'on retournait indignement contre Newton l'accusation de plagiat, trop insensée pour que personne et surtout lui-même, y pût croire; mais, ce qui était plus mal encore s'il est possible, il profita de la correspondance qu'il entretenait avec la princesse de Galles, pour accuser la philosophie de Newton, d'être fondée sur les principes des matérialistes, tâchant ainsi de la ruiner comme antireligieuse, ne le pouvant faire par le raisonnement ou le calcul. Sa mort, arrivée en novembre 1716, n'éteignit point la haine puissante qu'il s'était attirée, parce qu'elle laissait subsister tous les griefs scientifiques qui l'avaient fait naître. Le parti survivant profita de son avantage, pour se présenter seul aux yeux de la postérité. L'édition du *Commercium epistolicum*, faite en 1712, avait été tirée à un très-petit nombre d'exemplaires, qui furent tous distribués à titre de présent; et elle était devenue excessivement rare. Il en parut en 1725 une seconde édition, à laquelle on joignit la traduction latine de l'extrait raisonné qui avait été inséré aux *Transactions philosophiques* de 1715, plus une préface, ou avis *ad lectorem*, où l'on rend un compte très-amer, et malheureusement trop véritable, des moyens de justification ou de défense opposés à ce document par Leibnitz. On supposa, dans le temps, que cette réimpression, et les écrits qui l'accompagnent, étaient l'œuvre de Newton. Desmaizeaux mentionne le fait comme connu; et Montucla dit le tenir de source certaine. Je l'avais donc rapporté d'après eux, à ces titres, dans mon article de la *Biographie;* sur quoi le docteur Brewster dans son premier ouvrage sur la vie de Newton m'avait fortement tancé, déclarant que cette charge *est fausse, sans fondement, et ne mérite aucune réfutation*[1]. Or maintenant, voici que, parmi les manus-

[1] *The Life of Sir Isaac Newton*, by David Brewster, 1831, page 215, texte et notes.

crits de Newton, le docteur Brewster a trouvé de nombreuses preuves de ce fait; et en particulier plusieurs copies du *Recensio* de 1725, ainsi que de l'avis *ad lectorem*, écrites de sa propre main; ce qui l'amène à faire cette déclaration péremptoire : « On doit à la vérité historique de « reconnaître que Newton a fourni tous les matériaux du *Commercium* « *epistolicum;* et que, bien que Keil en fût l'éditeur, et que les commis- « saires de la Société royale fussent les auteurs du rapport, Newton est « virtuellement responsable pour ce qu'il contient[1]. » A cela Sir David aurait pu ajouter deux remarques à la fois équitables et importantes: la première, c'est que, bien antérieurement à la connaissance des manuscrits auxquels il a eu accès, en s'appuyant seulement sur une discussion érudite des textes imprimés et des témoignages contemporains, M. le professeur A. de Morgan avait déjà montré avec une entière évidence que le *recensio* et l'avis *ad lectorem* ont dû être rédigés par Newton lui-même; sa judicieuse critique devançant ainsi les preuves matérielles, alors ignorées[2]. Le second fait qu'il eût été bon de rappeler, c'est que, en conférant la deuxième édition du *Commercium epistolicum*, publiée en 1725, avec l'exemplaire de la première qui est conservé dans la bibliothèque de la Société royale, le même professeur A. de Morgan y a signalé des changements de rédaction, des notes modifiées, étendues, ajoutées, toujours dans un sens défavorable à Leibnitz; d'où il conclut, avec toute raison, que l'on ne peut légalement la faire valoir au procès, comme si elle était une simple reproduction du texte primitif[3]. J'ai vérifié les variantes dénoncées par M. de Morgan, sur un exemplaire de la première édition que possède la bibliothèque de Sainte-Geneviève, lequel est probablement le seul qui existe à Paris, et je les ai toutes reconnues exactes. Mais qu'importe l'identité ou la différence de ces deux publications, aujourd'hui que nous pouvons apprécier leur véritable caractère! Ce ne sont pas des actes de procédure. En 1725, comme en 1712, ce sont les sentences de condamnation rendues contre Leibnitz, par un même *wehme* académique, dont Newton était l'organe et le chef.

La certitude maintenant acquise, que l'extrait du *Commercium epistolicum*, inséré aux *Transactions philosophiques* de 1715, et reproduit sous le titre *Recensio* dans la deuxième édition de ce même recueil, a été écrit par Newton, va nous fournir le moyen d'éclaircir un point de l'histoire des mathématiques, auquel s'attache beaucoup d'intérêt. Toutes les personnes, en bien petit nombre, qui ont voulu, et qui ont pu lire

[1] *Memoirs of Sir Isaac Newton*, 1855, tome II, page 75. — [2] *Philosophical Magazine*, juin et novembre 1852. — [3] *Ibid.* juin 1848, page 446 et suiv.

le livre des *Principes* d'un bout à l'autre, ont éprouvé combien cette étude est laborieuse et fatigante : non-seulement par les difficultés inhérentes à la démonstration de chaque proposition prise isolément; mais aussi par l'absence presque générale, et comme intentionnelle d'indication, de lien apparent, qui conduise l'esprit de l'une à l'autre. Cet isolement, cet imprévu dans lequel Newton nous laisse à chaque pas de sa route, n'existait pas sans doute pour lui, puisqu'il fallait bien qu'il sût s'y diriger lui-même. Ceci a donné lieu de croire, que Newton avait trouvé la plupart de ses théorèmes par le secours de l'analyse dont il a tant agrandi la puissance, et qu'il les a ensuite traduits sous les formes austères de la synthèse, soit pour les rendre complétement inattaquables, soit pour dérober aux regards de la foule, la voie qui l'y avait conduit. C'est ainsi que j'exprimais dans ce journal, l'opinion de beaucoup de géomètres, et la mienne propre, lorsque je rendis compte de la correspondance de Newton avec Cotes[1]. Or nous avons maintenant la même pensée, exprimée dans des termes presque identiques, par Newton lui-même. Car à la page 39 du *Commercium epistolicum*, 2e édition, nous trouvons de lui ce passage : « Ope novæ illius *Analyseos* (scilicet Fluxio-« num) majorem illarum propositionum partem, quæ in *Principiis philo-« sophiæ* habentur, invenit *Newtonus*. At cum antiqui geometræ, quo cer-« tiora omnia fierent, nihil in geometriam admiserint priusquam syn-« thetice demonstratum esset; idcirco propositiones suas synthetice de-« monstravit *Newtonus*, ut cœlorum systema super certa geometria cons-« titueretur. Atque ea causa est, cur homines harum rerum imperiti, « analysin latentem, cujus ope propositiones illæ inventæ sunt, diffi-« culter admodum percipiant. » Si Newton eût dévoilé à tous les yeux cette analyse, au lieu de la cacher, l'honneur de l'avoir découverte lui aurait été incontestablement assuré, par les applications qu'on en aurait faites, et la science y aurait gagné autant que lui-même. Mais, pour employer ici une image que j'emprunte à Wallis, il a rompu le pont après avoir passé le fleuve, voulant être admiré plutôt que suivi; et d'autres ont trouvé un gué ailleurs.

Tout le monde sait, que, dans les deux premières éditions des *Prin-*

[1] *Journal des Savants* pour l'année 1852 pages 270 et 271. En imprimant la fin de cette phrase on mit mal à propos *la vérité*, au lieu de la voie. Dans les notes additionnelles à ces articles du *Journal des Savants*, j'ai montré, que tous les théorèmes fondamentaux établis synthétiquement par Newton, dans les sections II et III du Ier livre des *Principes*, sont renfermés dans une expression analytique très-simple de la force centrale, de laquelle tous les cas d'application qu'il a considérés, se déduisent immédiatement dans le même ordre bizarre qu'il a suivi en les exposant.

cipes, le lemme II annexé à la proposition VII du IIe livre est suivi d'un scholie, où Newton reconnaît manifestement l'indépendance des droits de Leibnitz à l'invention du calcul infinitésimal. Leibnitz le comprit ainsi, et il semble impossible de lui trouver loyalement un autre sens. Or, en 1711, lorsque Newton exaspéré eut livré son rival au jugement de ce tribunal secret qui le déclara plagiaire, le texte du scholie, deux fois publié, devenait une pièce à décharge fort embarrassante. Mais, quoique la deuxième édition où il est reproduit n'ait paru qu'en 1713, il était impossible de l'en ôter, parce que la première moitié de l'ouvrage, où il était inséré était déjà imprimée au 1er mai de l'année précédente 1710, quand on n'était pas encore en guerre; comme on le voit par une lettre de Newton à Cotes datée de ce jour-là même [1]. Forcé ainsi de laisser subsister les deux publications d'un document si favorable à son adversaire, Newton ne put sortir de ce mauvais pas qu'en déclarant avoir écrit ce scholie, non pour accorder à Leibnitz la possession propre du lemme qui le précède, où la méthode des fluxions est exposée, mais au contraire pour se l'assurer à lui-même; et, ajoute-t-il, *que M. Leibnitz l'ait inventé après moi, ou l'ait tenu de moi, c'est une chose sans importance* [2]. Cette interprétation après coup renferme encore une

De sorte qu'il semble impossible qu'il ne les ait pas tirés de cette formule même. Ceci offre un exemple frappant de cette *analysin latentem*, dont il parle, dans le passage que je cite de lui quelques lignes plus bas. — [1] Correspondance de Newton et de Cotes. Cambrigde, 1850, lettre VI, page 14. Newton déclare à Cotes qu'il adopte les corrections faites par lui aux épreuves jusqu'à ce qu'on arrive à la page 287, coroll. IV qui commence ainsi : *Corpus itaque gyrare nequit in hac spirali*, etc. Or cette phrase initiale appartient au coroll. IV de la proposition XV du livre II, lequel en effet se trouve à la page 287 de la 1re édition à laquelle Newton se réfère toujours; et, dans la 3e édition que Cotes surveille il se trouve à la page 257. Maintenant, le scholie relatif à Leibnitz fait suite au lemme II de la proposition VII du même livre, de sorte qu'il arrive bien antérieurement à la XVe. Et en effet, dans la 1re édition il se trouve à la page 253-254, 30 pages avant la 287e que Newton reconnaît être correctement reproduite. Ainsi, à cette date du 1er mai 1710, le scholie était déjà réimprimé tel que l'édition de Cotes le donne; d'où l'on voit que Newton n'étant pas alors ouvertement en guerre avec Leibnitz, n'avait pas jugé à propos d'en rien retrancher. Même, lui ou Cotes, y ajoutèrent un trait caractéristique en y spécifiant que entre autres dissemblances, les deux méthodes diffèrent *dans le mode de génération des quantités*, « idea generationis quantitatum, » ce qui est parfaitement la vérité. — [2] Raphson, *History of fluxions*, 1715, page 122. Dans une lettre écrite à l'abbé Conti en date du $\frac{10}{27}$ mai 1716 Newton reproduit la même idée en d'autres termes. « Contendit « (Leibnitius) quod in meo *Principiorum* libro (p. 253 et 254 ed^e 1^a) concessi « eum habuisse calculum differentialem sine me, et ait quod mihi nunc tribuens « ejus inventionem, revoco quæ concesseram. Sed in articulo quod citat, ne verbum « quidem invenio quod pro eo faciat. » *Newt. Opusc.* tome Ier, page 407.

équivoque manifeste. Car il ne s'agit pas de savoir, si Leibnitz avait trouvé par lui-même ce lemme, qu'il ne réclamait point, et qu'on n'a jamais réclamé pour lui; mais seulement si les théorèmes qui y sont énoncés peuvent s'obtenir aussi bien par le calcul différentiel que par la méthode des fluxions, comme Leibnitz l'avait annoncé avant de la connaître, ce que le scholie attestait. Maintenant, dans toute affaire litigieuse, les textes ont une valeur propre. Celui qui a délivré librement une déclaration écrite, ne peut pas être reçu ensuite à dire qu'il a voulu en faire une pièce à double entente; et c'est pourtant à quoi Newton fut conduit par le besoin de sa cause. Toutefois, dans la troisième et dernière édition du livre des *Principes* qui fut faite sous ses yeux par Pemberton, il n'eut pas recours à cet argument trop fragile; et il se borna à remplacer le fatal scholie par un autre où il ne parle que de lui-même, sans dire un mot de Leibnitz. Montucla déclare être certain que la suppression vint de lui, et que des gens bien informés ont vu la nouvelle rédaction écrite de la main de Newton même. Il avait alors quatre-vingt-quatre ans. Malgré cette autorité habituellement très-sûre, j'avais cherché à me persuader, et à persuader aux autres, que cet acte injuste pouvait être rejeté sur la faiblesse de l'âge, et sur les obsessions de partisans qui n'avaient rien à ménager. Malheureusement, on ne peut plus conserver cette illusion. Sir David Brewster a trouvé dans les papiers de Newton, plusieurs projets de la dernière rédaction du scholie, écrits de sa main, dans lesquels il tâche de ne mentionner ses communications antérieures avec Leibnitz, qu'en les entourant de détails, propres à affaiblir, et à rendre douteuse, l'indépendance d'invention qu'il lui avait autrefois reconnue. Mais apparemment ces divers essais ne le satisfirent point. Car il finit par s'en tenir à une rédaction dans laquelle le nom de Leibnitz n'est pas même prononcé; et, en effet, il était plus facile de le supprimer tout à fait que de lui enlever ses titres, surtout après les avoir deux fois reconnus publiquement à vingt-six ans de distance. Le docteur Brewster m'improuve fortement pour avoir dit *que les deux premières publications du scholie éternisent les droits de Leibnitz;* car, m'objecte-t-il, le *scholie n'a pas ce sens, et l'intention de l'auteur n'était pas qu'on l'entendît ainsi*[1]. De sorte que, pour ôter à Newton un tort qu'il eut, étant irrité, le zélé biographe le fait être, de sang-froid et à deux reprises, injuste ou déloyal; méconnaissant les droits de Leibnitz, ou cherchant d'avance à les annuler. C'est une singulière façon de le défendre.

[1] S. D. Brewster, *Memoirs*, etc., t. II, p. 29.

La connaissance maintenant acquise de ces détails nous apprend que le *Commerciam epistolicum* avec ses variantes tardives, le *Recensio* de 1715, et l'avis *ad lectorem* mis en tête de l'édition de 1725, bien qu'ayant paru sous le voile de l'anonyme, doivent être désormais mis au nombre des œuvres de Newton, résultat plus profitable pour la mémoire de son rival, et pour l'histoire de la science mathématique, qu'il n'est honorable pour lui. Mais, comme l'a très-bien dit Voltaire : « On « ne doit aux morts que la vérité. » En conséquence, l'édition originale du *Commerciam*, étant devenue à peu près introuvable, j'ai pensé qu'il serait bon de la réimprimer, avec l'indication des variantes de 1725, et les deux autres écrits que Newton y a joints. Il s'est trouvé un imprimeur, M. Mallet-Bachelier, assez désintéressé pour entreprendre cette publication de pièces toutes mathématiques, grâce au secours que M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu libéralement m'accorder pour lui, afin qu'elle ne lui devînt pas trop onéreuse. Ainsi aidé, il s'est mis à l'œuvre. L'impression est commencée; et les amis des sciences apprendront avec plaisir que l'ouvrage paraîtra prochainement.

Les découvertes autographiques, qui éclaircissent le mystère du *Commerciam epistolicum*, constituent, je crois, à peu près, tout ce que les papiers consultés par le docteur Brewster lui ont fourni de renseignements nouveaux sur les travaux scientifiques de Newton. Mais il y a trouvé, sur les habitudes de sa vie et de sa personne aux diverses époques de sa longue carrière, beaucoup plus de menus détails que l'on n'en connaissait, et que l'on n'avait peut-être besoin d'en connaître. Il a aussi retiré, je dirais presque exhumé de ces mêmes manuscrits, plusieurs dissertations théologiques dont le sujet fort bizarre, semblerait de nature à modifier considérablement l'opinion que l'on avait cru pouvoir jusqu'ici se faire, de l'orthodoxie anglicane de Newton. Tout cela, sans doute, intéresse peu la postérité, pour qui le grand Newton est grand par ses découvertes dans les sciences, et par les pas immenses qu'il a fait faire aux mathématiques, à la physique, à l'astronomie. Qu'importe quel a été son rang et sa place dans le monde conventionnel de son temps, si ce n'est en ce que le développement de son génie a pu être favorisé ou empêché par ces accessoires! Mais enfin, puisque, conformément au goût actuel du public, du public anglais surtout, ils tiennent une grande place dans les deux volumes du docteur Brewster, j'en ferai le sujet d'un second article, où, en mettant la curiosité des lecteurs en contact avec la personne de Newton, je tâcherai que la familiarité ne soit pas si proche qu'elle détruise toute illusion. Car, à

combien de grands génies, ne faut-il pas appliquer cette maxime prudente :

Major e longinquo reverentia!

J. B. BIOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Notice bibliographique sur Montaigne, par J. F. Payen, d. m.
Documents inédits sur Montaigne, recueillis par le docteur Payen, Paris, 1855.
Montaigne magistrat, par Alphonse Grün, archiviste de la couronne.
La vie publique de Montaigne, étude biographique par Alphonse Grün.
Visite au château de Montaigne en Périgord, par le docteur Bertrand de Saint-Germain, Paris, 1850.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous avons constaté, dans une première étude, ce que le zèle assidu de quelques pieux admirateurs et le hasard de quelques petites découvertes ont ajouté aux renseignements de la postérité sur ce nom de Montaigne, qui doit désormais durer autant que notre langue. Il nous reste maintenant une tâche plus vague, moins précise; c'est de chercher par induction, par conjecture, la part plus ou moins grande que Montaigne a pu prendre aux affaires de son temps, le rôle qu'il a rempli, l'opinion qu'il a eue et surtout celle qu'il aurait activement avouée ou défendue, en un mot, sa vie publique, pour nous servir, avec M. Grün, d'une expression un peu néologique en pareil cas. A toutes les époques, en effet, n'appartient pas la vie publique. Cela ne se disait pas, dans l'ancienne monarchie, même de tous les hommes qui avaient été employés plus ou moins longtemps par les ordres du prince, et dans les charges conférées en son nom et par sa confiance. Ce nom de vie publique, dans notre langue, suppose deux choses: une fonction considérable dans l'État, et l'exercice de cette fonction sous des yeux

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, page 397.

qui la surveillent et l'éclairent. C'est la vie d'un citoyen romain des premiers temps, celle d'un magistrat, d'un député, d'un lord anglais. En un mot, là où il n'y a pas de droits et de liberté, il n'y a pas de vie publique. Et Montesquieu, par exemple, eût été beaucoup plus longtemps qu'il ne l'a été en effet conseiller ou même président de chambre au parlement de Bordeaux, qu'on n'aurait pas dit pour cela : la vie publique de M. de Montesquieu.

Les agitations religieuses et civiles de la France au XVIe siècle n'avaient-elles pas toutefois dérogé d'avance à cet état de choses? N'y eut-il pas alors une vie publique créée, pour ainsi dire, par les désordres et les malheurs de la patrie? N'y eut-il pas de lâches déserteurs de cette vie publique et de vertueux citoyens qui en furent les héros et les victimes? La réponse affirmative ne nous semble pas douteuse. Je crois en effet que le XVIe siècle, au prix de grandes calamités, ouvrit cette carrière nouvelle à l'esprit de la France, à ses magistrats, à sa noblesse, à quelques-uns de ses bourgeois et de ses écrivains. Comme il y eut alors de grandes vertus civiles, il y eut une vie publique; et, du chancelier de l'Hôpital à l'historien de Thou, du diplomate Paul de Foix au chancelier Du Vair, dans des conditions et avec des caractères fort différents, plusieurs hommes exercèrent vraiment une action politique digne d'estime et de gloire. Est-il permis de comprendre dans ce nombre l'auteur des *Essais*, quelque goût et quelque admiration qu'il nous soit donné d'avoir pour son génie de moraliste et d'écrivain? On pourra, je crois, en douter, même après avoir étudié le travail de M. Grün, mais aussi on pourra dire : qu'importe? Et, en relisant tant de passages des *Essais* si pleins du sentiment exquis de l'antiquité, si supérieurs aux passions contemporaines, si charmants de naturel et d'imagination, si finement spéculatifs sur l'homme de tous les temps, on se dira que, chez Montaigne, la vie du solitaire, la vie du penseur et de l'écrivain, a été de beaucoup supérieure en influence et en durée à la vie publique; que c'est par là qu'il faut surtout le considérer, et que le reste n'est bon qu'à nous occuper plus longtemps, et sous divers prétextes, d'un souvenir que nous rendent si singulièrement précieux quelques écrits inimitables.

M. Grün, il faut l'avouer, n'en a pas moins très-bien établi sa thèse, et fait de Montaigne un homme public aussi complet qu'un écrivain politique actuel peut aimer à le concevoir; il le définit sincère et modéré, préférant, selon la maxime antique, l'honnête à l'utile, mais sacrifiant même l'honnête à une nécessité d'intérêt public, souvent invoquée de nos jours, et qui n'est au fond qu'un maximum d'utilité présumée, en un mot, tenant aux lois du pays, mais admettant qu'elles doivent fléchir, si le

salut de l'État l'exige, aimant sa propre conservation, mais la subordonnant au devoir, condamnant les excès de zèle, mais restant toujours, dans le parti catholique, fidèle à la royauté, et ne s'étant jamais mépris sur la Ligue. Ce portrait général, que nous ne nions pas, mais dont les nuances sont tirées plus encore des écrits que des actions de Montaigne, M. Grün s'attache à le justifier, dans l'ensemble de son récit, par toutes les sortes d'activité qu'il attribue successivement à notre philosophe. Nous avons déjà parlé des fonctions judiciaires de Montaigne; et l'ouvrage entier de M. Grün n'ajoute pas, sur ce point, à l'intéressant chapitre qu'il en avait détaché. Mais ce n'est là pour lui qu'une faible partie de la vie publique de Montaigne; et huit chapitres non moins étendus sont destinés à nous le représenter, sous d'autres points de vue plus politiques encore, dans ses relations avec la cour, dans sa promotion à l'ordre de Saint-Michel, dans son titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dans sa mairie de Bordeaux, dans diverses négociations diplomatiques, dans un service militaire qui lui est hypothétiquement attribué, et enfin dans une présence d'amateur aux États de Blois, en 1588.

Voilà certes, en effet, un cadre d'activité politique assez multiple, assez varié, pour une vie qui ne devait pas excéder cinquante-huit ans; et nous allons être tenté de croire que Montaigne ne ressemblait en rien à ces philosophes anciens qui avaient pris pour maxime: le sage n'approche pas « de la chose publique, » et qu'au contraire il était possédé non pas seulement de la curiosité, mais de l'ambition politique, et cherchait toute occasion de s'ingérer aux affaires d'État.

Heureusement, après avoir lu les recherches curieuses de M. Grün, on sera moins étonné qu'à la lecture de ses têtes de chapitres. Les relations de Montaigne avec la cour se réduisent en effet à sa présence plusieurs fois réitérée, sans être amenée par aucun devoir grave à remplir près du roi ou des princes. Cette présence l'historien la commente par divers passages des *Essais* sur et contre la flatterie. Il conclut de ces passages que Montaigne n'a pas dû flatter, dans les visites diverses qu'il fit à la cour, sous François II, sous Charles IX, sous Henri III. La conclusion n'est pas rigoureuse : il y a dans les *Sermones fideles* du chancelier Bacon bien de sages et sévères maximes contre l'abus de la louange; et on sait cependant quel flatteur et quelle âme timide était Bacon devant Élisabeth; mais la question n'est pas là. Dans la réalité, selon les mœurs du temps, Montaigne dut venir à la cour, parce qu'il était homme de bonne maison, à peu près comme M. de Châteaubriand, fort jeune, suivit une chasse et monta dans les carrosses du roi. Mais, comme

Montaigne, à cette cour, ne remplit aucun poste politique, ne fit aucun service de quelque durée, cela ne peut s'appeler sa vie publique. Montaigne passait là, comme beaucoup d'autres, en qualité de spectateur, ou même, à certaines époques, de « serviteur honorifique. » Il se disait, comme il l'a écrit dans les *Essais* : « En une monarchie, tout gentil homme « doit estre dressé au port d'un courtisan. » Mais il était étranger aux secrets du temps, beaucoup plus fait pour méditer sur l'histoire que pour être un instrument d'intrigues d'État. Il suffirait, sur ce point, de l'aveu qui lui échappe quelque part : « Je me jecte aux affaires d'Estat et à l'uni- « vers, plus volontiers, quand je suys seul : au Louvre et en la presse, je « me resserre et contrains en ma peau; la foule me repoulse à moy. » Celui que la foule du Louvre repoussait ainsi, les cabinets de Catherine de Médicis ne l'auraient pas attiré; et rien, ce semble, n'obligeait de l'y appeler, même à titre de savant et d'oisif, comme quelques autres, dont alors on s'amusait au Louvre. Je suis donc tenté de croire qu'il y a quelque peu de la vanité native de Montaigne, dans le passage cité avec complaisance par son historien. « De ma complexion, je ne suis « pas ennemy des courts; j'y ai passé partie de la vie, et suis faict à me « porter alaigrement aux grandes compaignies. » (Liv. III, chap. III.)

Mais, en admettant même, sur la foi de cette confidence quelque peu gasconne, que Montaigne ait beaucoup vu la cour, il reste à dire ce qu'il y chercha, ce qu'il y trouva, ce qu'il y put rencontrer ou obtenir.

Ce ne sont pas les emplois; car, malgré l'assertion de quelques panégyristes, il ne fut jamais secrétaire de la reine, ainsi que nous le verrons plus tard; et M. Grün a coulé à fond cette erreur. Ce n'est pas le *profit*, comme on disait et pratiquait déjà. Il ne semble pas que la fortune de Montaigne se soit augmentée, durant sa vie entière, d'aucun traitement ni pension; il n'a jamais, dit-il lui-même, « regardé nos « rois d'une affection émue par l'intérest privé. » Et ajoutons, pour parler net, que, sur l'édition de 1588, dans l'exemplaire corrigé de la main de Montaigne, que garde précieusement la ville de Bordeaux, le savant bibliothécaire, M. Brunet, a lu en marge cette addition rayée, après avoir été écrite, mais demeurée visible : « Jamais roy ne me donna « un double, en payement, ni en don. »

Biffée ou non par l'auteur lui-même, la phrase était vraie et confirmée par d'autres passages du même ton : « Les princes me donnent prou, « s'ils ne m'ostent rien; et me font assez de bien, quand ils ne me font « pas de mal; c'est tout ce que j'en demande. » Et ailleurs, par une autre forme qui revient au même : « Si je cherchois à m'enrichir, « j'eusse servy les roys, traficque plus fertile que toute aultre. » Ainsi,

qu'il ait passé plus ou moins longue part de sa vie dans les cours, Montaigne n'y fut jamais courtisan habile ou favorisé. Le point est bien éclairci. Quelle put donc être sa vie publique, dans le sens un peu moderne attaché par M. Grün à cette expression? Que reçut-il des rois et des princes, dont il dit quelque part :

> ..... nec sunt mihi nota potentûm
> Munera.

En reçut-il des confidences? leur donna-t-il des conseils? eut-il même un seul jour de crédit? fut-il employé dans quelque négociation importante, comme les affaires embrouillées de la religion et de l'État en amenaient au seizième siècle? Ici nouvelles difficultés, nouveaux doutes, que l'ambition de M. Grün pour son auteur favori ne dissipe pas toujours. Ainsi Montaigne vint-il à la cour dès le temps d'Henri II, et l'année même de sa mort? M. Grün ne peut affirmer que cette conséquence résulte d'une phrase des *Essais*. « A peine fusmes-nous un an, pour le « deuil du feu roy Henry second, à porter du drap à la court. »

Un autre passage, il est vrai, témoigne plus clairement que Montaigne était dans la suite du roi François II, durant le voyage qu'il fit en Lorraine, pour reconduire sa sœur, mariée au duc Charles III. Enfin, il n'est pas douteux que, pendant un séjour de Charles IX à Rouen, Montaigne était présent, et, on peut le croire, mêlé à la cour. M. Grün suppose, avec vraisemblance, que ce fut en 1562, époque où le fils de Catherine de Médicis, âgé de douze ans, et déjà roi sous la régence de sa mère, était entré militairement dans la ville de Rouen, après une première défaite du parti protestant. Du reste la mention que Montaigne, dans ses *Essais*, a faite de ce souvenir ne touche en rien à la politique du temps. C'est le chapitre anecdotique et paradoxal sur la découverte du nouveau monde, sur l'ancienne Atlantide, sur les mœurs des sauvages, sur un chant de guerre des Cannibales, et aussi une chanson amoureuse, dont Montaigne est charmé avec raison, et qui dépasse nos meilleurs extraits modernes de poésie barbare. On avait dû, en effet, ne rien trouver de mieux pour amuser le jeune roi, que de lui montrer trois chefs sauvages amenés alors en France, sans doute par le chevalier Villegagnon, le premier colonisateur français au Brésil. « Le roy « parla longtems à eux, dit Montaigne; on leur fit voir notre façon, « notre pompe, la forme d'une belle ville; apres cela, quelqu'un leur « en demanda leur advis, et voulut sçavoir d'eux ce qu'ils y avoient « trouvé de plus admirable; ils répondirent trois choses, dont j'ai perdu « la troisiesme, et en suis bien marry; mais, j'en ay encore deux en mé-

« moire. Ils dirent, qu'ils trouvoient, en premier lieu, fort étrange que « tant de grands hommes portant barbe, forts et armés, qui estoient « autour de roy, se soubmissent à obéir à un enfant, et qu'on ne choisis- « soit plustost quelqu'un d'entre eux, pour commander; secondement « (ils ont une façon de leur language, telle qu'ils nomment les hommes « moitié les uns des autres) qu'ils avoient apperçu qu'il y avoit, parmy « nous, des hommes pleins et gorgés de toutes sortes de commodités, « et que leurs moitiés estoient mendiants à leurs portes, décharnés de « faim et de pauvreté, et qu'ils trouvoient étrange comment ces moitiés « icy nécessiteuses pouvoient souffrir une telle nécessité, qu'ils ne prissent « les autres à la gorge, ou ne missent le feu à leurs maisons. »

Sans plus de réflexion sur ce socialisme anticipé, Montaigne, évidemment fort amusé d'un tel spectacle à la cour, ajoute, quant aux trois sauvages : « Je parlay à l'un d'eux fort longtems : mais j'avois un « truchement qui me suivoit si mal, et qui étoit si empesché à recevoir « mes imaginations par sa bestise, que je n'en peus tirer rien qui vaille. » Et toutefois une des réponses du sauvage lui plut assez ; c'était sur la demande, quel fruit il recevait de sa supériorité parmi les siens, car « c'était un capitaine, et nos matelots le nommaient roi. Marcher le « premier à la guerre, répliqua le sauvage. » Puis, après quelques échantillons encore de ce dialogue plus ou moins tronqué par le maladroit truchement, Montaigne nous dit à demi-voix : « Tout cela ne va pas trop « mal [1] : mais quoi ! ils ne portent pas de haut de chausses ! »

Franchement, cette coïncidence de curiosité qui met, à quelques heures de distance, le roi mineur et le philosophe sceptique en conversation avec des chefs sauvages, ne favorise aucune induction sur le crédit présumé de Montaigne à la cour. On pourrait supposer seulement un peu de malice philosophique dans les détails de cette rencontre, dans l'admiration du penseur pour le bon sens des Cannibales et dans les étonnements qu'il leur attribue.

Depuis cette mise en scène des sauvages devant la cour de Charles IX, Montaigne n'a revu le jeune roi qu'en 1565, lorsque, majeur et gouvernant de nom, il venait visiter sa bonne ville de Bordeaux et y tenir un lit de justice, où fut entendu, comme nous l'avons dit, le chancelier de l'Hôpital. Après ce passage très-rapide du jeune monarque à Bordeaux, Montaigne, selon M. Grün lui-même, n'aurait de nouveau approché de la cour que cinq ans plus tard, lorsque, s'étant démis de sa charge de conseiller, il venait à Paris faire imprimer chez Frédéric Morel quelques œuvres latines et françaises de son ami défunt, La Boëtie, avec l'intention de les dédier à M. de Mesme et à M. de l'Hôpital.

Mais ce travail même, cette édition de vers latins pieusement recueillis sur les manuscrits du jeune conseiller auteur du traité républicain *De la servitude volontaire*[1], tout cela n'était guère un titre, ni un prétexte pour entrer dans les cabinets du Louvre et les secrets de la reine et du jeune roi. Probablement, comme l'affirme sans autre détail M. Grün, Montaigne vit le chancelier de l'Hôpital, et le trouva *triste et découragé*. Ajoutons qu'il dut s'entretenir avec lui des maux récents et prochains de la France. Mais cela même, cette participation à de nobles douleurs, cette affliction ou cette prévoyance d'un bon citoyen ne s'appelle pas la vie publique; et, quel qu'ait été le degré de cette confidence, ce que l'ingénieux biographe n'essaye pas d'indiquer, certainement elle ne rapprochait pas Montaigne de la cour; car, à cette époque, depuis plus d'un an, l'Hôpital avait quitté le ministère, et s'était retiré à sa campagne de Vignay, tout en gardant le titre honorifique de chancelier, réputé dès lors inamovible.

C'est donc à l'Hôpital plus que découragé, c'est à l'Hôpital disgracié, que Montaigne adressait cette dédicace, datée du 30 avril 1570, et imprimée à Paris, sous les yeux de l'auteur, dans la même année. C'est même sans doute à ce changement de fortune que Montaigne fait allusion dans la dernière phrase de son épître : « Ce léger présent servira « aussy à vous tesmoigner l'honneur et révérence que je porte à vostre « suffisance et qualités singulières qui sont en vous; car, quant aux « estrangères et fortuites, ce n'est pas de mon goust de les mettre en « ligne de compte. »

Il faut donc noter cette dédicace comme une marque, non pas simplement de préférence pour la politique du chancelier, mais de fidélité à sa chute. Seulement, c'est un motif de plus de ne pas voir, dans ce voyage de Montaigne en 1570, un incident ou une preuve de

[1] Le même dégoût du temps présent, la même aspiration satirique ou paradoxale vers un autre monde et une autre société, les mêmes utopies, qu'on a pu remarquer dans quelques chapitres des *Essais*, se retrouvent dans plusieurs des poésies latines de La Boëtie.

Credibile est, cum jam crudeli perdere ferro
Europam late superi, turpique pararent
Deformare situ viduos cultoribus agros,
Providisse novum populis fugientibus orbem;
Hincque, sub hoc sæclum, dis annitentibus, alter
Emersit pelago mundus. Vix lubrica primum
Sustinuisse ferunt raræ vestigia gentis
Molle solum; curvum nunc ultro poscit aratrum,
Et nulli parens invitat gleba colonos.
Hic gratis dominum lati sine limite campi
Quemlibet accipiunt, ceduntque in jura colentis.

Œuvres de La Boëtie, p. 359, éd. de M. Feugères, 1846.

son crédit à la cour: et, quoique l'année d'après le cordon de Saint-Michel lui ait été accordé, cette faveur, qui vint le chercher dans son château, ne permet pas de supposer, comme on l'a fait dans un éloge de Montaigne, « un commencement d'influence politique, une faveur « dont la conscience s'effraye, » ni de montrer « le philosophe sans bruit, « seul avec son cordon, ses espérances trompées et ses pressentiments « sinistres, sortant ou plutôt s'échappant de cette cour dangereuse. »

Montaigne, on peut le croire, n'éprouva ni cette illusion d'espérance, ni ce besoin d'un effort de vertu stoïque. Après quelques mois de séjour à Paris, il revint dans son château, pour y commencer ses *Essais* et s'y tenir à l'écart des maux et des crimes dont l'été de 1572 allait souiller notre histoire. Il était alors dans la force de l'âge et du génie, du génie de penseur et d'écrivain, voulons-nous dire; car, nous ne croyons pas à cette prédilection et en même temps à cette prééminence pour la vie active, que M. Grün se plaît à trouver dans Montaigne. Nous n'admettons pas avec l'ingénieux biographe, « qu'un esprit aussi actif, aussi émi- « nemment sociable, ne pouvait se complaire longtemps dans une exis- « tence privée de mouvement, de relations, que sa famille, sa *librairie*, « le soin de ses biens, ne suffisaient pas au besoin de son intelligence « et de son tempérament. »

Nous aimons mieux en croire Montaigne lui-même, écrivant: « Mon « desseing est de passer doulcement et non laborieusement ce qui me « reste de vie. » Cela n'exclut pas sans doute la curiosité spéculative, l'attention même aux choses du monde, le raisonnement, la conjecture, et le goût du commerce des hommes; mais cela ne prouve pas que, si Montaigne fit encore des absences de plusieurs mois, pendant lesquelles, dit M. Grün, il *suspendait ses travaux littéraires*, ce fût pour retourner à la cour, et pour y jouer un rôle. Nous aimons mieux encore ici croire Montaigne lui-même que son historien. « La solitude que j'aime et que « je presche, dit-il, ce n'est principalement que ramener à moy mes « affections et mes pensées, restreindre et resserrer non mes pas, ains « mes desirs et mon soulcy, résignant la solitude estrangère et fuyant « mortellement la servitude et l'obligation, et non tant la foule des « hommes que la foule des affaires. »

Ce portrait si juste et si vivement tracé du contemplatif curieux, trouvant la solitude dans sa rêverie, même au milieu du monde, c'est là ce qui nous paraît contredire les efforts de M. Grün pour faire à Montaigne une vie publique. En vérité les circonstances en seraient bien tristes et bien stériles. Serait-ce d'être venu, l'année même 1572, assister à la réunion solennelle des chevaliers de Saint-Michel que fit

alors le roi, dans le désir, dit M. Grün, de *chercher partout des sanctions à ce* qu'il appelle *le coup d'État de la Saint-Barthélemy?* « Tout récemment « promu, ajoute à ce sujet M. Grün, Montaigne ne dut point manquer à « la convocation. » Ce raisonnement tiré de l'étiquette nous semble douteux; et le fait indiqué aurait eu besoin d'une autre preuve, quand on le rapproche surtout de la profonde douleur dont furent alors saisis tous les gens de bien et du désespoir exprimé dans les derniers écrits de l'Hôpital mourant. L'abstention devant de telles horreurs, le silence et la retraite, sont le moindre effort qu'ait dû faire le sage : et on n'a pas, ce semble, sans preuves directes, le droit de supposer que Montaigne y ait manqué.

Quoi qu'il en soit, M. Grün trouve pour Montaigne d'autres occasions encore de visites à la cour, et une surtout qui revient à la donnée favorite de l'historien, et lui semble une marque non douteuse de crédit politique. De Thou, dans les mémoires sur sa propre vie, parlant de son étroite amitié avec Michel de Montaigne, qui était, dit-il, à la cour, pendant le séjour de Blois, raconte que celui-ci l'avait un jour entretenu de ses anciens efforts, avant la guerre civile, pour amener réconciliation et amitié entre le jeune roi de Navarre et le jeune duc de Guise, tous deux se défiant et se plaignant l'un de l'autre.

A dire vrai, ce souvenir à la fois authentique et sommaire est le grand fait de la vie active de Montaigne et le point d'appui principal du volume de M. Grün. En lui-même, il ne contredit pas l'attachement de Montaigne pour le chancelier de l'Hôpital, si longtemps plein de ménagements pour les Guise. L'anecdote est d'ailleurs justifiée, comme nous l'avons vu déjà, par d'autres communications familières de Montaigne avec Henri IV; et, sous tous les rapports, on peut y voir l'ascendant que la supériorité de l'esprit, les grâces de l'entretien, devaient prendre sur deux hommes tels que le duc de Guise et le prince béarnais. Le travail du philosophe, à cette occasion, était bien dans son génie ami de la modération et de la paix, ayant horreur de l'effusion du sang et du fanatisme des opinions. Il tendait surtout à convaincre les deux rivaux que rien ne les séparait absolument[1]; que le roi de Navarre, n'était quelque ménagement pour son parti, reviendrait assez volontiers au culte de ses pères, et que le duc de Guise n'avait pas de répugnance invincible pour la confession d'Augsbourg, dont il avait pris

[1] « Nam (aiebat) et Navarrum, nisi à suis deseri metueret, ultro ad sacra majorum « paratum redire, et Guisium, si periculum absit, ab Augustana confessione, cujus « gustum aliquem sub Carolo cardinali patruo quondam habuerit, non abhorrere. » Thuan. *De vita sua*, in lib. III.

quelque avant-goût près de son oncle le cardinal Charles de Lorraine. Mais évidemment pareille confidence et pareille médiation avaient dû précéder la Saint-Barthélemy, et permettent de croire que, depuis lors, Montaigne n'eut pas à retrouver semblable rôle.

M. Grün découvre cependant, à la date de 1574, encore une occasion pour Montaigne de venir à la cour. Ce sont les obsèques de Charles IX, où une place était réservée aux chevaliers de Saint-Michel. Mais, en vérité, ce cérémonial a peu d'importance ici; et le voyage, fût-il constaté, ne prouverait rien pour l'activité politique du philosophe, depuis quatre ans retiré dans son château. Je dirai même chose de l'avénement royal qui suivit ces obsèques. Quelques remarques dans le livre premier des *Essais* sur certaines innovations d'étiquette imputables, dit-on, au commencement du règne d'Henri III, ne prouvent pas que Montaigne eût pris ce moment pour reparaître à la cour. Il ne nous paraît pas non plus qu'en 1580, Montaigne, se rendant du Périgord à La Fère, ait visité la cour, ni qu'admis près de la reine mère, il lui ait parlé de son prochain voyage en Italie. Ce qui est bien attesté seulement, c'est qu'en 1582 il vint à Paris et à la cour pour ses fonctions de maire de Bordeaux, et qu'il y revint encore en 1588, pour une nouvelle édition des Essais. Enfin, après les barricades, il suivit quelque temps la cour d'Henri III, à Rouen et à Blois, et la quitta, dit M. Grün, à la fin de 1588 ou au commencement de 1589. Mais, d'un autre côté, Montaigne, nous l'avons vu par le passage célèbre de de Thou, de bonne heure était connu du jeune roi de Navarre. Le voisinage des lieux, et nous dirons presque, les rapports de patrie méridionale, autant que les qualités brillantes du jeune prince, avaient dû préparer ce commerce entre des esprits si vifs. M. Grün croit cependant que Montaigne, fidèle à la cause catholique, dut se tenir, *vis-à-vis* du prince hérétique, dans une grande réserve, du moins avant la paix de 1576, et lors de la reprise des hostilités. Oui; mais, à dater de 1578 et plus tard, et surtout lorsque le Béarnais fut devenu officiellement l'allié de Henri III contre la Ligue furieuse, Montaigne dut mettre moins de réserve dans une préférence qui était selon son cœur; et cela nous conduit à cette visite du roi de Navarre au château de Montaigne, et à cette chasse royale dans son bois du Cours, si bien constatée par la note autographe qu'a relevée M. le docteur Payen dans une de ses excellentes recherches.

M. Grün va plus loin. Cette cour du Midi, tenue avec tant d'élégance, ou du moins d'esprit, par la reine Marguerite de Valois, durant l'espace de quatre ou cinq ans, ces voyages que fit pour s'en rapprocher Catherine de Médicis elle-même, lui font croire que Montaigne n'a pu

se sentir, à plusieurs reprises, très-voisin de ces splendeurs, *sans déserter sa librairie et suspendre sa plume, peut-être plus d'une fois, pour venir dans ces brillantes réunions.* « Tout l'y appelait, dit l'historien; sa qualité de gen-« tilhomme, son titre de chevalier de Saint-Michel, la présence de la « reine mère qui le connaissait et l'estimait, celle de la reine Marguerite, « femme d'esprit et de conversation charmante, celle aussi des hommes « distingués qui accompagnaient les princesses, enfin le mouvement « des fêtes et la société des belles femmes. » Nous ne blâmons pas cette conjecture raisonnée; mais nous la voudrions appuyée de quelques détails plus précis encore. Nous sommes tenté de croire Montaigne moins homme de cour et plus sédentaire que ne le fait M. Grün. Ce qui nous frappe, c'est que de deux témoins et de deux peintres bien spirituels de cette société royale et de ces réunions où M. Grün jette son philosophe, Marguerite de Valois et Brantôme, l'une ne dit mot de lui dans ses Mémoires, et l'autre se moque seulement du sieur de Montaigne « chargé du collier de Saint-Michel, sans autre forme d'avoir fait la « guerre, lui duquel le mestier estoit meilleur de continuer sa plume à « escrire ses *Essays* que de la changer avec une espée, qui ne lui seyoit « si bien. »

Quoi qu'il en soit de cet oubli de Marguerite et de cette impertinence de Brantôme, Montaigne eût-il, en effet, fréquenté plus que nous ne le croyons, et la cour du Louvre et la petite cour de Nérac, nulle sérieuse influence politique n'en résulterait à nos yeux, et nous n'oserions dire de lui avec M. Grün : « Le rôle qu'il a joué dans les affaires de son temps « a été considérable. » Montaigne nous paraît en réalité avoir été réduit dans son ambition, s'il en eut, aux titres de gentilhomme de la chambre du roi et de chevalier de Saint-Michel, et enfin de maire de Bordeaux. Lui donner une part plus active dans le gouvernement, le rapprocher de Catherine de Médicis, en faire son secrétaire intime ou du moins un homme puissant à sa cour, ce sont deux erreurs : l'une habilement rectifiée par M. Grün lui-même, l'autre un peu trop admise par une complaisance d'esprit du savant biographe.

Non, Montaigne n'a pu, ni en 1563 ni plus tard, rédiger les instructions prétendues de Catherine à Charles IX, en dépit de ce *post-scriptum* de la main de la reine : « Monsieur mon fils, vous en prendrez la fran-« chise de quoi je ce vous envoye, et le bon chemin; ne trouvez mau-« vais que je l'aie fait escrire à Montaigne; car, c'est afin que le puissiez « mieux lire. C'est comment vos prédécesseurs faisoient. »

Voilà, sans doute, au premier abord, une évidence tout à fait plausible. Nulle objection contre l'authenticité de la très-mauvaise et très-

reconnaissable écriture de Catherine de Médicis; et en même temps, la déclaration semble fort claire. Aussi, des habiles s'y sont trompés; et ils ont raisonné sur ce rôle de Montaigne prêtant sa plume à Catherine de Médicis, pour des *instructions* à son fils. Mais M. Grün, dans une discussion de vingt pages, d'une netteté parfaite, prouve invinciblement que ces instructions, adressées non pas à Charles IX, mais à Henri III, ont été non pas seulement inspirées, mais écrites par Catherine, puis transcrites par un serviteur de la reine, Jacques de Montaigne, dont la présence à la cour, l'emploi, le titre de maître des requêtes, se trouvent démontrés sur pièces officielles. Le *post-scriptum* de la reine était seulement une excuse donnée au roi son fils pour s'être servie d'une main étrangère dans cette communication si intime.

Cette erreur, qui faisait de Michel de Montaigne un secrétaire de Catherine de Médicis, une fois réduite à néant, il ne reste plus à l'activité politique du philosophe, dans le système de son biographe, que deux formes, le titre de maire de Bordeaux et la mission de négociateur près de Henri IV; car nous laissons de côté la qualité de citoyen romain, quoique M. Grün en ait fait un chapitre à part. C'est là un petit incident de son voyage à Rome, de ce voyage précieux par quelques pages admirables du grand écrivain. Quant au brevet, ou plutôt comme il le dit, quant à la bulle de la bourgeoisie romaine qu'il se fit donner par l'entremise du majordome du pape, on ne peut en dire que ce qu'il en dit naïvement lui-même : « C'est un titre voin : tant y a, que « j'ai recou beaucoup de plesir de l'avoir obtenu. » Il n'en était pas de même de la mairie de Bordeaux, que son père avait occupée, à laquelle il fut élu pendant son voyage à Rome, dont il s'effraya d'abord et qu'il n'accepta que sur une lettre flatteuse de Henri III. Il y avait là un reste de liberté provinciale important de la part d'une telle ville, et qui devait bientôt disparaître sous l'action toujours croissante de l'autorité royale.

M. Grün, légiste et administrateur habile, a décrit avec soin cette attribution nouvelle et difficile donnée à son héros. Il n'en saurait rien dire de mieux, sans doute, que ce peu de mots de Montaigne sur lui-même : « A mon arrivée, je me deschiffray fidelement et consciencieu- « sement, tout tel que je me sens estre, sans mémoire, sans vigilance, « sans expérience et sans vigueur; sans haine aussi, sans ambition, sans « avarice et sans violence. » Quant aux détails, bien des pièces manquent; et on sent seulement, à part les embarras de la gestion civile d'une grande cité, tout ce que les divisions religieuses du royaume, le voisinage du roi béarnais, sa dissidence ou son alliance, amenaient de dif-

ficultés pour les magistrats de Bordeaux, plus ou moins soutenus ou surveillés par un chef militaire, le maréchal de Matignon. Voilà bien, cette fois, une occasion de vie publique, comme la veut M. Grün; mais, dans ses récits mêmes, la volonté de Montaigne paraît peu. Je crois bien que Montaigne était pour la succession d'Henri IV, lorsque Henri III viendrait à manquer : je le vois même faire, en 1584, une visite au roi de Navarre, et en rapporter une lettre de ce prince au maréchal de Matignon; je le vois enfin tenir la ville quelque temps, seul en l'absence du maréchal, auquel il rend compte avec une exacte fidélité; mais, c'était durant une époque d'indécision et de répit, où le nom du roi Henri III couvrait encore tout, et où il ne s'agissait que de prolonger un peu le *statu quo* pacifique avec les huguenots de Navarre. Ce rôle d'attente a dû finir par le retour du maréchal de Matignon, et, bientôt après, le départ de Montaigne, qui prit, pour se retirer ou ne pas revenir, le moment d'une maladie contagieuse répandue dans la ville. A la vérité d'autres épreuves le retenaient ou l'appelaient ailleurs : la guerre recommençait; des bandes de picoreurs couraient partout; son château était pillé. Montaigne absent, plusieurs mois, avant la fin de sa mairie, ne reparut pas pour présider, selon l'usage, à l'élection de son successeur : il déclina cet honneur « différant de se hazarder, écrivit-il, d'aller en la « ville, veu le mauvais estat en quoy elle est, notamment pour des gens « quy viennent d'un sy bon air, comme je fais. » Il ajoutait seulement : « Je m'approcherai mercredy le plus près de vous que je pourray; est « à Feuillas, se le mal n'y est arrivé. »

M. Grün transcrit avec un juste regret cette lettre, en rappelant la conduite si différente d'un Christophe de Thou à Paris, d'un Rotrou à Dreux, d'un Belsunce à Marseille. Les devoirs étaient-ils les mêmes? La présence de Montaigne était-elle aussi nécessaire? Nous ne le discuterons pas ici, avec la sévérité de M. Grün; mais nous voyons avec chagrin, depuis son excellent ouvrage, un nouveau détail longtemps inédit, venir constater de rechef l'absence de Montaigne, et, je le crois un peu, le reproche qu'il s'en fait à lui-même. C'est une seconde lettre datée du village de Feuillas, où Montaigne s'était rendu, selon son offre conditionnelle, mais où aucun des jurats n'était venu à sa rencontre. Évidemment les jurats avaient pensé que le maire pouvait bien, comme on le dirait aujourd'hui, venir là où restait le conseil municipal. Montaigne, ne les trouvant pas à ce rendez-vous qu'il leur proposait hors des murs, leur adresse la lettre suivante, aujourd'hui publiée dans le compte rendu des travaux de la Commission des monuments de la Gironde.

« Messieurs, je communique à M. le mareschal la lettre que vous m'avez envoyé « et ce que ce porteur m'a dict avoir charge de vous de me faire entendre et m'a donné « charge vous prier de luy envoyer le tambour qui a esté à Bourg de vostre part. « Il m'a dict aussy qu'il vous prie faire incontenant passer à luy les cappitaines Saint- « Aulaye et Mathelin, et faire amas du plus grand nombre de mariniers et matelots « qu'il se pourra trouver. Quand au mauvais exemple et injustice de prendre des « femmes et des enfans prisonniers, je ne suis auculnement davis que nous limi- « tions à l'exemple d'aultruy. Ce que jé aussy dict à mondict sieur le mareschal quy « ma chargé de vous escripre sur ce faict ne rien bouger que nayes plus amples « nouvelles. Sur quoy, je me recommande bien humblement a vos bonnes graces et « supplie Dieu vous donner,

« Messieurs, longue et heureuse vie. De Feuillas, ce 31 juillet 1585. Vostre hûble « frere et serviteur, MONTAIGNE. »

Nous ne voudrions pas que cette lettre, inconnue de M. Grün, quand il écrivait son précieux volume, mais tristement pressentie par lui dans le blâme qu'il jette sur cette timidité de Montaigne, fût le dernier acte de la vie publique du philosophe. Mais, si cette désertion administrative peut paraître excusable à quelques égards, ce sera précisément parce que le devoir et l'ambition de la vie publique n'apparaissaient pas à Montaigne tels que son historien les conçoit impérieusement pour lui. Qu'on se souvienne de l'inquiétude et des répugnances du philosophe à prendre charge d'âmes, dans un pareil temps! Qu'on relise ses modestes aveux sur lui-même, qu'on le voie tel qu'il se montre! Et alors on lui saura gré des efforts qu'il a faits, sans trop accuser la faiblesse qu'il laissa voir au terme de sa laborieuse mission, et quand le dévouement lui paraissait peut être moins obligatoire et plus stérile.

Sévère sur ce point, M. Grün a pour compensation dans son chapitre IX, cinquante pages sur Montaigne négociateur politique, et quelques pages même sur Montaigne militaire. Ici encore, sans revenir sur le témoignage du président de Thou, que nous avons discuté à sa place naturelle, nous soupçonnerons l'historien d'avoir, par un côté du moins, exagéré ce qu'il sait, et supposé parfois ce qu'il ne peut savoir. On n'est pas un grand négociateur politique pour avoir abordé des princes, rapporté des lettres et reçu quelques confidences verbales. Que Montaigne ne fût pas pour Henri IV un correspondant purement littéraire, selon l'expression de M. Grün, je l'admets volontiers; mais, c'était avec le maréchal de Matignon que négociait, l'épée au côté, l'habile roi de Navarre, s'emparant de la ville de Mont-de-Marsan, et la gardant. Tenons les choses pour ce qu'elles sont. Pendant les misérables indécisions d'Henri III, entre l'oppression de la Ligue et la neutralité ou le secours du roi de Navarre, il n'y avait de forces prépondérantes que la volonté et l'épée. Rendons seulement une justice à Montaigne, moins puissant

par son caractère que par sa charge, quand il fut maire, et sans puissance aucune, quand il ne le fut pas : il était du nombre de ceux qui attendaient et souhaitaient Henri IV; mais il ne le dit tout haut qu'un peu tard, deux ans après les états de Blois et la mort du duc de Guise, en janvier 1590. C'est alors surtout qu'il écrivait dans une lettre charmante au maître prochain de la France : « J'ay de tout temps re-« gardé en vous cette mesme fortune où vous estes; et vous peut sou-« venir que, lors même qu'il n'en falloit confesser à mon curé, je ne « laissois voir aucunement de bon œil vos succès. A présent, avec plus « de raison et de liberté, je les embrasse de pleine affection. » Nul doute, d'après ce langage accueilli du prince et réitéré dans une lettre du 2 septembre, même année, nul doute que Montaigne n'eût pas manqué de venir saluer l'entrée d'Henri IV dans Paris; mais la mort le prévint, à l'âge peu avancé de cinquante-neuf ans, et, comme dit son biographe, dans la profession publique de la religion catholique.

Malgré l'expression plus résolue que nature, dont M. Grün nous paraît avoir doué Montaigne, son travail, sincère sans être toujours vrai, mérite grande estime; il atteste ce que la patience et la sagacité peuvent découvrir, et ce qu'une idée préconçue peut y ajouter de systématique. Il ne relève pas la philosophie de Montaigne de quelques reproches trop mérités; mais il aide à connaître encore mieux le philosophe qui prétendait s'être peint tout entier. C'est un tableau d'histoire forcé peut-être dans quelques parties, mais qui sert à compléter pour nous le portrait du principal personnage.

Je ne serais pas surpris, à quelques égards, qu'on préférât aujourd'hui cette étude un peu exagérée de la vie publique du philosophe aux nombreux panégyriques de son esprit original et de son génie d'écrivain. En réalité cependant, ce dernier mérite de Montaigne est le seul côté qui sera connu de l'avenir. J'ai sous les yeux la piquante brochure d'un auteur anglo-américain, Ralph Emerson, sur les hommes qu'il appelle *representative men :* Montaigne y figure avec cinq autres noms, mais seulement à titre de sceptique, et en vertu de ses immortels *Essais*. Le scepticisme est en effet une des formes qui ont agi sur le monde; et le supprimer dans Montaigne, autant que l'a voulu M. Grün, pour ne laisser prévaloir que le bon catholique et le bon royaliste, c'est altérer la physionomie, pour la rendre plus régulière. L'américain Emerson, qui ne procède pas ainsi, et qui place Montaigne entre Platon le philosophe, Swédenborg le mystique, Napoléon l'homme de l'univers et Goëthe l'écrivain, s'étonnerait du jugement de M. Grün; mais, il ne s'étonnerait pas moins des affinités singulières, des rapports de tendance et d'opinion,

qu'un magistrat distingué de nos jours aperçoit entre Montaigne et Napoléon, et qu'il signale dans un ouvrage fort curieux d'ailleurs.

A dire vrai, ces rapprochements amenés de si loin, ces analogies prétendues, nous indiquent seulement la grande place que Montaigne, penseur et écrivain, garde dans les esprits. Approuvé ou contredit, admiré pour son génie ou blâmé pour quelques faux principes, on le retrouve partout : et, selon toute apparence, il ne durera pas moins dans la bibliothèque du genre humain que dans la nôtre. Chez nous, il est, à tout prendre, pour la pensée comme pour le style, pour la libre opinion et le libre langage, un des maîtres du siècle suivant. Il a beaucoup donné à Molière, à La Fontaine, à Pascal, à La Bruyère; et on ne peut oublier la joie de madame de Sévigné, de retrouver un tome de Montaigne dans sa solitude, et la manière dont elle écrit à sa fille : « Ah! « l'aimable homme! qu'il est de bonne compagnie! c'est mon ancien « ami; mais, à force d'être ancien, il m'est nouveau, etc. Mon Dieu, que « ce livre est plein de bon sens! » Au siècle suivant, ce n'est pas le bon sens, c'est la verve hardie, la saillie d'imagination, le paradoxe coloré d'un admirable langage, que venait y recueillir surtout Jean-Jacques Rousseau. Le grand compatriote de Montaigne, Montesquieu, ne lui a pas, nous le croyons, moins emprunté pour le sentiment de l'antique, le tour original, le nerf et l'éclat de l'expression. Certes, un des plus grands caractères du génie, c'est d'agir ainsi à longue distance, et, en plaisant à la foule des esprits divers, de laisser son empreinte sur quelques esprits rares.

Nous ne dirons donc pas, avec un des peintres les plus habiles et les plus sincères de Montaigne, M. Biot : « Voilà pourquoi, n'ayant eu de « modèle dans aucune langue, il n'aura jamais d'imitateurs. » Montaigne, au contraire, nous paraît avoir été beaucoup imité, sans avoir été jamais égalé, il est vrai. Nous n'en donnerons, pour dernière preuve, que le livre érudit et fantasque tant réimprimé en Angleterre, l'*Anatomie de la mélancolie*, par Burton[1]. Lecture inépuisable des anciens, citations sans nombre, revue de l'univers et détails microscopiques sur les misères de l'âme humaine, c'est, avec moins de grâce et de vivacité, moins d'éloquence surtout, la même causerie savante que celle de Montaigne; et on sait que ce livre, contemporain d'Élisabeth, est, pour une bonne part, la source originale où puisaient, au dix-huitième siècle, Swift, Sterne et généralement les *humoristes* anglais. Qu'il nous soit

[1] *The anatomy of melancoly, etc.*, by Democritus Junior. The sixteenth edition. London, 1836.

donc permis de contredire, en ce seul point, les réflexions si pénétrantes et si judicieuses qu'écrivait, il y a plus de quarante ans, sur Montaigne, le savant illustre qui réunissait dès lors au génie mathématique le goût le plus fin dans les lettres, et qui conserve si bien ce dernier don, pour en orner chaque jour les recherches les plus sévères de la science.

VILLEMAIN.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

TREIZIÈME ARTICLE [1].

Le général comte de Grimoard, l'éditeur des *Lettres de Turenne* et des *Œuvres de Louis XIV*, est le premier qui ait appelé l'attention sur les frères Campion, ranimé le souvenir de l'ouvrage fort oublié de l'un, et mis au jour pour la première fois les curieux mémoires de l'autre. Les deux frères étaient d'une très-bonne famille de Normandie. L'aîné, Alexandre, né en 1610, tour à tour attaché au comte de Soissons, au duc César de Vendôme, au duc de Longueville, et mort en 1670 commandant de la ville de Rouen, publia dans cette ville, en 1657, un écrit intitulé : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poésies, à Rouen, aux dépens de l'auteur*, in-12. Cet écrit, destiné seulement à quelques personnes, fort peu remarqué dans le temps, et depuis aussi peu connu que s'il n'avait jamais été, n'en est pas moins, comme le titre l'indique, très-précieux pour l'histoire. Il est dédié à cette célèbre Gillone d'Harcourt, comtesse de Fiesque, un

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217; pour le dixième, celui de mai, page 304; pour le onzième, celui de juillet, page 430; et, pour le douzième, celui de septembre, page 555.

des aides de camp de Mademoiselle pendant la guerre de la Fronde, femme d'esprit, intrigante et galante. Le livre est à l'avenant. Alexandre de Campion s'y montre un important achevé : il est plein de prétentions au bel esprit et à la galanterie; il recueille avec soin tous les petits vers qu'il fit dans sa jeunesse pour les belles d'alors[1], et donne sans façon les lettres qu'autrefois il écrivit, dans les circonstances les plus délicates, au comte de Soissons, au duc de Vendôme, au duc de Beaufort, au comte de Beaupuis, à de Thou, au duc de Bouillon, au duc de Guise, à madame de Montbazon et à madame de Chevreuse. Celle-ci, qui vivait encore, et qui était dans l'intimité et la plus grande faveur de la reine et de Mazarin, dut trouver assez étrange qu'on remuât ainsi le passé de sa vie, et qu'on rappelât sans beaucoup de déguisement ses anciennes entreprises contre Richelieu, sous la domination solidement établie de son successeur. On voit dans ces lettres qu'Alexandre de Campion, entré à 24 ans, en 1634, au service du jeune comte de Soissons, en qualité de gentilhomme, le suivit dans ses diverses campagnes, s'y distingua, et partagea peu à peu sa confiance avec Beauregard, Saint-Ibar et Varicarville[2], braves officiers et gens d'honneur, mais qui flattaient l'ambition de leur maître et le poussaient à

[1] Parmi ces vers, presque toujours au-dessous du médiocre, nous remarquons deux pièces sur madame de Longueville après la Fronde : 1° p. 262, *Bouts rimés sur le retour de madame de Longueville en Normandie*, sonnet, etc. : 2° p. 260 : *Pour madame la duchesse de Longueville*, sonnet. Voici quelques stances de cette dernière pièce :

Aminte à ses discours sait donner un tel tour,
Qu'on n'en peut retrancher ni dire davantage.
Tous les plus grands esprits doivent lui rendre hommage :
Le sien brille partout comme il fit à la cour.
Jamais rien de si beau ne respira le jour.
Les plus indifférents lui doivent leur suffrage;
Et l'aspect triomphant de son divin visage
Imprime du respect en donnant de l'amour.
Sa divine conduite a fait taire l'envie.
L'on vante avec raison son admirable vie;
Aux vertus des héros joignant la sainteté, etc., etc.

Dans une lettre au comte de Soissons, du 21 janvier 1641, il célèbre la beauté de mademoiselle de Bourbon : « J'ai été à la comédie de *Mirame*, dans le carosse « de madame la princesse, où estoient mademoiselle de Bourbon et mademoiselle « vostre nièce. La première étoit si belle et si triomphante, que, si vous l'aviez vue « en cet état je ne doute point que vous ne lui donnassiez l'avantage sur toutes les « beautés que vous avez jamais connues. » — [2] Alexandre de Campion les appelle *Saint-Ibalt* et *Valliquerville;* mais voyez la note de M. de Monmerqué, p. 219 de sa notice sur Montrésor, t. LIV de la collection de Petitot.

se lier avec Monsieur, duc d'Orléans, contre le cardinal de Richelieu[1]. Alexandre de Campion nous apprend que, dès l'année 1636, le comte de Soissons méditait déjà ce qu'il exécuta un peu plus tard, qu'il s'entendait parfaitement avec le duc de Bouillon, et que l'un et l'autre s'efforcèrent d'attirer à Sedan le duc d'Orléans, pour lever de là l'étendard de la révolte, et contraindre le roi à sacrifier son ministre. Le duc d'Épernon en Guyenne devait soutenir le mouvement. Alexandre de Campion alla à Blois pour décider le duc d'Orléans et lui indiquer les moyens les plus sûrs de se rendre à Sedan. En même temps il négociait avec Richelieu, par le moyen du père Joseph. La fin de l'année 1636 et toute l'année 1637 se passèrent en ces intrigues, qui échouèrent par la peur qu'au moment d'agir éprouva tout le monde à s'embarquer dans une pareille entreprise. Le comte de Soissons finit par s'accommoder avec Richelieu, tout en conservant l'intention de s'en séparer et de le détruire dès qu'il en trouverait une bonne occasion. Pendant cette paix de courte durée, le confident du comte de Soissons travaille à lui faire des partisans par tous les moyens. Il se lie avec Cinq-Mars[2], et, tandis que le comte a un engagement secret avec une personne qu'il aime et qui n'est pas ici nommée, Alexandre de Campion ne laisse pas de faire espérer sa main à diverses princesses et à leurs familles. En 1640, le complot, qui n'avait jamais été entièrement abandonné, se ranime entre le duc de Bouillon et le comte de Soissons. Le grand écuyer, sans y entrer directement, promet son appui[3]. Le père de Gondi, les

[1] Voici, par exemple, sur l'affaire d'Amiens, où le comte de Soissons et Monsieur tinrent entre leurs mains le cardinal et le laissèrent échapper, un passage qui voulait être mystérieux en 1657 et qui ne l'est plus aujourd'hui, après les révélations de Montrésor : « Vous me faites des questions trop délicates sur la journée d'Amiens. « Quand on pourroit dire le détail de ce conseil et de tout ce qui s'y passa, ce ne « sont pas choses qu'on puisse confier à une lettre, et ce mystère ne sera pas divulgué « du vivant des intéressés. Quelque projet qu'on y ait fait et quoi qu'il s'y soit passé, « tout n'est sçu que de Monsieur, de M. le comte, de MM. de Montrésor, de Va- « ricarville et de Saint-Ibar; que si je suis le sixième, j'en dois la découverte au « dernier, qui m'a tesmoigné en cette occasion qu'il étoit tout à fait mon ami. Il est « vrai que le jour d'auparavant M. le comte me dit : « Le roi vient demain à Amiens, « à cause que M. le cardinal y est. Monsieur et moi avons ordre de nous y trouver. « Je crains qu'on en veuille à ma personne. Tenez-vous toujours auprès de moi, et « avertissez sans bruit ceux que vous croyez de mes amis, afin qu'ils n'en soient pas « loing. » C'est tout ce qu'il me dit, et ce que vous en sçaurez, du moins par écrit. » — [2] « 3 aoust 1639.... La maniere d'agir de ce jeune homme me fait croire qu'il est « ambitieux, et que, si M. le cardinal, qui l'établit pour en éloigner d'autres, le « laissoit aller bien haut, il ne seroit pas si humble que ceux qui l'ont précédé. A « tous hazards je joue et mange avec lui, etc. » — [3] « 20 aoust 1640. M. le Grand

présidents de Mesmes et Bailleul, sont consultés, non comme complices, mais comme amis. Le pénétrant Richelieu les devine, et les éloigne de la cour et de Paris[1]. Après être resté quelque temps sur ce théâtre périlleux, Campion est bientôt réduit à fuir lui-même à Sedan. On l'envoya à Bruxelles négocier avec l'Espagne. Il y eut un traité signé entre le duc de Bouillon et le comte de Soissons d'une part, et don Antonio Sarmiento de l'autre. Parmi les conditions du traité était ce titre d'Altesse si fort souhaité par le duc de Bouillon et que l'Espagne lui reconnaissait[2]. C'est alors qu'Alexandre de Campion rencontra à Bruxelles madame de Chevreuse, et qu'il se lia plus ou moins intimement avec elle[3]; il déclare que c'est par elle qu'il réussit

« est fort satisfait de ce que j'ai joint les complimens de M. Bouillon aux vostres. Il « m'a chargé de lui en faire beaucoup de sa part, et surtout de vous assurer qu'en « temps et lieu vous verrez des marques que c'est tout de bon quand il vous a « protesté par moi qu'il estoit vostre très humble serviteur. Il est assuré du dessein « que M. le cardinal a eu de le perdre : vous devez juger par là de ses intentions. « Il se ménage fort avec la reine, Monsieur et vous, et en use assez adroitement. « Personne ne sait que je le vois, et si la prospérité ne l'aveugle point, il est capable « d'entreprendre quelque chose d'importance. En tout cas, si l'on vous poussoit et « que vous fussiez nécessité de vous défendre, pour ne vous laisser pas opprimer, il « est bon d'avoir un protecteur auprès du roi, et un esprit uloéré qui, pour son « propre intérêt, ne perdra pas l'occasion de détruire celui qui le veut perdre. Je « sais bien que ceux qui ne l'aiment pas blasmeront son ingratitude, à cause que « M. le cardinal est son bienfaiteur; mais cela ne vous regarde pas. . . » — [1] « Du 24 « décembre 1640. . . . . Je monstrerai vos lettres suivant votre ordre à madame « vostre mère, au père de Gondi et à MM. les présidents de Mesme et de Bailleul... « Mais je prendrai la liberté de vous dire que j'eusse été bien aise de les voir en « particulier, de peur que M. le cardinal ne sache qu'ils sont de vos amis, cela leur « pouvant nuire s'il le découvre. . . » « Du 21 janvier 1641. Je ne doute point du « déplaisir que vous avez eu de l'éloignement du père de Gondi et des deux prési- « dents. Je me doutois bien qu'on sçauroit qu'ils seroient venus à l'hôtel de Sois- « soins... » — [2] « Du 25 mai 1641. Ils vous traiteront d'Altesse Sérénissime et M. de « Bouillon d'Altesse. J'ai eu beaucoup de peine sur ce dernier point, et, sans quelque « manière d'emportement que j'ai eu sur ce sujet, jamais M. de Beauvau, qui étoit ici « de sa part, n'eust eu la satisfaction qu'il desiroit tant... » — [3] Alexandre de Campion avait écrit au comte de Soissons : « Comme madame de Chevreuse a beaucoup de bonté « pour moi, elle a donné aux ministres espagnols des impressions assez avantageuses de « ma personne. » Le comte de Soissons, sur la réputation de la dame, plaisanta un peu Campion, à ce qu'il paraît, sur son crédit et ses succès. Celui-ci lui répond avec une apparente modestie, mêlée d'assez de fatuité : « 3 juin 1641. M. de Chas- « tillon ne vous fait gueres de peur, puisque vous songez à me railler dans vostre « lettre, et c'est me savoir peu de gré des services que je vous rends en réunissant « une illustre personne avec vous, et en vous procurant une amie qui ne l'avoit « jamais esté. Elle est persuadée de vostre amitié par les compliments que vous lui « en faites dans vostre lettre; mais si elle avoit vu celle que vous m'escrivez, peut-

auprès des ministres espagnols. Elle écrivit au comte-duc Olivarès, entraîna don Antonio Sarmiento, sur lequel elle avait tout pouvoir, et accrédita Campion auprès du duc de Lorraine pour le détourner d'entendre aux propositions que lui faisait, afin de l'endormir, le cardinal de Richelieu. Charles IV, pressé à la fois par madame de Chevreuse, par son parent le duc de Guise et par le ministre espagnol, rompit avec la France, entra dans le traité, et fit diligence pour aller au secours de Sedan. Jamais Richelieu ne courut un plus grand danger; et la bataille de la Marfée eût pu lui devenir funeste, si le comte de Soissons n'eût trouvé la mort dans son triomphe[1]. Le duc de Bouillon fit sa paix avec la France, et Alexandre de Campion y fut compris. Il se retira chez lui, et, malgré les mauvais traitements qu'il essuya, il refusa de prendre part à l'affaire de Cinq-Mars[2]; mais il s'attacha aux Vendôme, et particulièrement au duc de Beaufort jusqu'à la mort de Richelieu et de Louis XIII, et jus-

« estre n'agiroit-elle pas avec tant de chaleur, vos railleries n'estant pas trop obli-« geantes pour elle. Elle a écrit au comte-duc, de sorte que son assistance ne vous « sera pas inutile; mesme comme elle a tout pouvoir sur dom Antonio Sarmiento, « elle l'a fait escrire de la mesme manière, et elle a un très grand zele pour vous. « Je ne sçais si vous en seriez quitte à si bon marché que vous pensez, si l'estat de « vos affaires vous obligeoit à faire un tour ici, ou si les siennes lui fesoient prendre « le chemin de Sedan. Enfin je ne jurerois pas que vous ne m'envoyassiez un jour « promener, si vous croyez les choses comme vous les écrivez, et que je ne fusse le « malheureux, comme elle est la raillée. Mais, si vous m'en croyez, vous n'aurez pas « si bonne opinion de moi, puisqu'il est constant que j'envisage ces sortes de déités « qui sont au-dessus de moi avec respect et vénération, et que comme elles n'ont « garde de s'abaisser jusques à moi, je m'empesche bien d'élever mes prétentions « jusques à elles. Après vous avoir parlé sincèrement, j'ose espérer que vous m'épar-« gnerez à l'avenir, et elle aussi, qui se charge de solliciter vos affaires comme les « siennes propres. » — [1] Dans une lettre à madame de Chevreuse, du 15 août 1641, nous trouvons quelques lignes qui semblent prouver que la reine Anne eut pu être compromise dans l'affaire du comte de Soissons : « N'ayez point de peur des « lettres qui parloient *de la personne du monde pour qui vous avez le plus de dévouement*. « M. de Bouillon et moi nous avons brulé toutes celles qui estoient dans la cassette « (du comte de Soissons). » — [2] Lettre à de Thou, 3 mars 1641 : « Je vous advoue « que les raisons que vous m'alléguastes il y a dix jours dans les Carmes deschaus-« sés, ni celles que vous m'écrivez, ne me persuadent en aucune manière, et que « je n'ai rien à ajouter à la réponse que je vous fis. Un voyage comme celui où votre « ami et vous me voulez embarquer, qui sera d'abord suspect à ***, qui ne m'aime « pas, m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je connois les gens, et un « dessein de le ruiner par le cabinet est une chimère qui le perdra et peut-estre « vous aussi. » Il y a encore dans le *Recueil* une autre lettre à de Thou, où Alexandre de Campion lui annonce qu'il lui renvoie un portrait, des lettres et des bijoux que son ami lui avoit confiés, qu'ainsi il pourra les rendre « à cette illustre personne pour « qui l'on vous accuse de soupirer. » Il doit être ici question de madame de Guémené.

qu'au retour de madame de Chevreuse[1] qui, dans les premiers temps, eut assez de crédit pour le faire placer dans la maison de la reine en un rang convenable[2]. Quoiqu'il appartînt à la reine, la reconnaissance et l'affection le retenaient au service de madame de Chevreuse, et il la suivit dans ses diverses fortunes. Ici Alexandre de Campion devient plus réservé; il se donne, après coup peut-être, pour avoir désapprouvé, comme Retz et La Rochefoucauld, les projets aventureux de ses amis et les airs qu'ils prirent[3]. Il blâme la conduite de madame de Montbazon et sa désobéissance envers la reine au jardin de Renard, mais il lui reste

[1] Nous trouvons ici deux renseignements précieux : le premier, c'est que Montaigu, en allant au-devant de madame de Chevreuse, était chargé par Mazarin de lui offrir de lui payer les immenses dettes qu'elle avait contractées en grande partie pour le service de la reine ; le second, est une entrevue secrète qu'Alexandre de Campion aurait eue avec elle à Péronne, et où il lui aurait donné à peu près les mêmes conseils que La Rochefoucauld. Lettre à madame de Chevreuse de mai 1643 : « Je ne « sçay ce que M. de Montaigu aura négocié avec vous ; mais je suis certain qu'il « vous offrira de l'argent de la part de M. le cardinal Mazarin pour payer vos debtes, « et qu'il a fait espérer qu'il noueroit une estroite amitié entre vous et lui. Je crois « qu'il n'aura pas trouvé votre esprit trop disposé à faire cette liaison, tant parce « que vos principaux amis de France ne sont pas fort bien avec lui qu'à cause qu'il « paroit uni avec la famille de feu M. le cardinal. Pour moi, le conseil que je prends « la liberté de vous donner sur ce sujet est que vous ne preniez aucune résolution « à fond que vous n'ayez vu la reine, sur les sentimens de qui vous aurez joye de « régler vostre conduite, vu le zèle que je sçay que vous avez pour elle et l'amitié « qu'elle a pour vous. Cependant, suivant vos ordres, je me rendrai à Péronne, « et vous exposerai au vrai l'état de toutes choses et la pensée de la plupart des « gens..... Je sçay bien, de l'humeur dont je vous connois, que j'aurai plus de peine « à vous retenir qu'à vous pousser, vu l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me « témoigner pour une certaine personne (évidemment Châteauneuf) ; car hors cette « considération, et celle de beaucoup de gens d'honneur engagés dans le mesme vais- « seau, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de perpétuer une haine et de la faire « aller par delà la mort de nos ennemis. Je n'aimois pas M. le cardinal, mais je « ne veux mal à aucun de sa race..... Après tout, Madame, ce que je vous pourrois « mander n'est pas la vingtième partie de ce que j'aurai à vous dire, et j'ose vous « assurer que dès Péronne vous serez aussi instruite des sentimens de la pluspart « du monde comme si vous étiez à Paris. » — [2] Du 12 juin 1643 : « Je suis à la « reine qui me fait l'honneur de me bien traiter. J'ai toutes les entrées libres, et « meme elle m'a accordé un don dont l'on me fait espérer que je tirerai près de cent « mille escus. Madame de Chevreuse, qui est bien avec elle, me continue la confiance « qu'elle a toujours témoigné avoir en moi..... » — [3] On peut ajouter les lignes suivantes aux passages de La Rochefoucauld et de Retz sur les Importants : « J'ai « des amis qui n'ont pas toute la prudence qui seroit à désirer ; ils se font un hon- « neur à leur mode, et donnent des habits si extraordinaires à la vertu, qu'elle me « semble déguisée ; de sorte qu'en cas qu'ils aient toutes les bonnes qualités essen- « tielles, ils s'en servent si mal, que l'applaudissement qu'ils se sont attiré ne ser- « vira peut-estre qu'à leur destruction. »

fidèle[1]. Il ne dit pas une seule fois qu'il n'y eût pas de complot formé contre Mazarin, ce qui est une sorte d'aveu tacite, et, quand l'orage éclate, il prend le parti de se cacher, conseille à Beaupuis d'en faire autant, et termine par ces mots significatifs : « On ne s'embarque pas « dans les affaires de la cour pour être maître des événements; et, comme « on profite des bons, il faut se résoudre à souffrir les autres. » Les mémoires d'Henri de Campion vont nous expliquer de la façon la plus claire ce mystère déjà fort transparent.

Nous n'avons pas besoin de faire connaître Henri de Campion. Ses mémoires, longtemps inédits, ont enfin vu le jour en 1807[2]; et ils disent assez que Henri était d'un caractère bien différent de son frère Alexandre. C'était un homme instruit, plein d'honneur et de bravoure, sans jactance aucune, éloigné de toute intrigue, et né pour faire son chemin par les routes les plus droites dans la carrière des armes. Il écrivit ses mémoires dans la solitude, où, après la perte de sa fille et de sa femme, il était venu attendre la mort, au milieu des exercices d'une solide piété. Ce n'est pas en cet état qu'on est disposé à inventer des fables; et, d'ailleurs, il n'y a pas de milieu : ce qu'il dit est tel, qu'il le faut croire absolument, ou, si l'on doute qu'il dise la vérité, il le faut considérer comme le dernier des scélérats. D'ailleurs aucun intérêt n'a pu conduire sa plume; car il a composé ses mémoires, ou, du moins, il les a achevés, un peu après la mort de Mazarin, ne songeant donc pas à lui faire sa cour par de bien tardives révélations, et deux ans à peine avant que lui-même s'éteignît, en 1663. Il écrit véritablement devant Dieu et sous la seule inspiration de sa conscience.

Lorsque Alexandre de Campion passa au service des Vendôme, il y engagea aussi son frère Henri, déjà connu dans l'armée par plusieurs ac-

[1] Lettre à Madame de Montbazon : « Si mon avis eut été suivi chez Renard, vous « seriez sortie pour obéir à la reyne; vous n'habiteriez pas la maison de Rochefort, « et nous ne serions pas dans le péril dont nous sommes menacés..... Je vous dirai « que la soirée a été mélancolique à l'hôtel de Chevreuse parce que vous n'y étiez « pas..... Il ne faut pourtant pas vous désespérer, Madame; il est encore quelque « demi-douzaine d'honnêtes gens qui ne se rendent pas, et, pour être battu une fois « il ne faut pas laisser de retourner à la guerre..... Vous me dîtes hier au matin « que, pourvu que vos amis demeurassent fermes dans vos intérêts, vous n'auriez « point de regret à votre éloignement; vous avez votre compte, nous pestons à toute « heure, et je crois bien que nous aimerions mieux vous suivre que de vous laisser « où vous êtes. Votre illustre amie ne vous abandonnera pas; s'il fallait renoncer à « votre amitié pour être sage, il y a des gens qui aimeraient mieux passer pour fous « toute leur vie. » — [2] *Mémoires de Henri de Campion*, etc., 1807, à Paris, chez Treuttel et Würtz, in-8°. M. Petitot en a donné un extrait à la suite des *Mémoires de La Châtre*, t. LI de sa collection.

tions d'éclat. Celui-ci était, en 1643, un des gentilshommes du duc de Beaufort. Il l'avait suivi, en 1642, en Angleterre, il en était revenu avec lui, et il possédait toute sa confiance. Il a connu ses desseins et sa conduite, et il ne raconte rien où il n'ait pris lui-même une part considérable.

Or, ouvrez ses mémoires, vous y verrez de point en point confirmées toutes les indications que nous avons tirées des carnets de Mazarin. Rien n'y manque, tout se rapporte, tout correspond merveilleusement. Déjà bien des fois nous avons admiré la pénétration de Mazarin et l'étonnante fidélité des renseignements de sa police secrète, consignés dans ses carnets. Ici notre admiration redouble, et il semble en vérité que Mazarin, en écrivant ses notes, ait eu sous les yeux les mémoires d'Henri de Campion, ou que Henri de Campion, en écrivant ses mémoires, ait eu sous les yeux les carnets de Mazarin. Il les complète à la fois et il les résume.

I. Henri de Campion vient à l'appui de plusieurs déclarations de Mazarin en attestant que le cardinal fit tout pour gagner la maison de Vendôme. C'est Beaufort qui, mal conseillé et par madame de Montbazon et par sa propre ambition, repoussa les avances de Mazarin, et le força de s'appuyer sur les Condé. « Le[1] cardinal « Mazarin savait que la plupart des princes et des grands seigneurs « avaient été persécutés par son prédécesseur qui ne s'était maintenu « que par la violence, et jugea qu'un étranger comme lui, sans amis ni « parents, devait s'établir par d'autres voies. Il chercha à s'appuyer des « plus considérables personnages du royaume; et, comme il savait que « la maison de Vendôme avait été la plus exposée à la persécution, il « crut qu'elle lui serait d'autant plus obligée s'il la relevait. Il connais- « sait outre cela que le duc de Beaufort était alors le prince le plus « estimé du royaume pour son courage, son audace, et surtout sa pro- « bité, tant son voyage d'Angleterre, qu'il n'avait fait que pour ne pas « accuser ses amis, lui avait acquis de réputation. Il considérait de plus « que ni lui ni le duc de Mercœur, son frère, n'étant mariés, il pourrait, « en leur faisant épouser ses nièces, contracter une liaison sûre avec « ces princes, dont les grands biens et le crédit l'aideraient à se main- « tenir. Ces motifs le déterminèrent à tenter toutes sortes de moyens, « et à faire des ouvertures très-avantageuses pour gagner la maison de « Vendôme. Mais le duc de Beaufort, dont l'esprit n'est pas capable de « soutenir une bonne fortune et encore moins de l'établir, voyant que

[1] *Mémoires*, etc., p. 220.

« toute la cour avait les yeux tournés sur lui, et se persuadant que la « reine, qui l'aimait beaucoup alors, se gouvernerait entièrement par « ses conseils, quand elle serait maîtresse, se mit en l'esprit, persuadé « outre cela par la duchesse de Montbazon et par tous ceux qui « avaient été ennemis du cardinal de Richelieu, de ruiner ses parents « et ses créatures, qui composaient alors ce qu'il y avait de plus puissant « dans l'État, s'imaginant que la seule affection de la reine et l'aide des « persécutés lui suffiraient pour en venir à bout. Ces pensées furent « cause qu'après avoir refusé l'amitié du cardinal Mazarin, il se déclara « hautement l'ennemi de tous ceux qui avaient tenu à son prédécesseur, « ce qui rendit tous les ministres ses ennemis. Le cardinal Mazarin, se « voyant méprisé par la maison de Vendôme, se rallia à la cabale de « celle de Richelieu, qui, étant appuyée du prince de Condé et du duc « d'Enghien son fils, qui avait épousé sa nièce, ne se pouvait perdre « sans mettre l'État en grande confusion. »

II. Le duc de Beaufort se compromet peu à peu, et finit par se perdre auprès de la reine. Lui et madame de Chevreuse s'aperçoivent des progrès de Mazarin, le considèrent comme leur véritable obstacle et la cause unique de leur disgrâce, et conçoivent pour lui une haine toujours croissante. On rapporta à la reine que « [1] le duc de Beaufort, « tout en tirant vanité d'être bien avec Sa Majesté, ne se souciait réelle- « ment que de madame de Montbazon, avec laquelle il avait une intel- « ligence si entière, qu'il ne s'attachait qu'à lui plaire et faisait gloire de « tout mépriser pour elle. Ces discours touchèrent sensiblement la reine, « et, quoiqu'ils ne lui ôtassent pas la confiance qu'elle avait au duc, ils « eurent assez de force pour la préparer au dégoût qu'elle prit depuis « pour lui. Elle remarqua qu'il faisait trop le familier avec elle devant « toute la cour. Même un matin qu'elle était dans le bain et qu'il n'en- « trait nul homme dans sa chambre, nous étions dans la pièce précé- « dente avec la plupart des seigneurs, qui attendaient l'heure de la voir. « Le duc, devant tout le monde, s'approcha de la porte de la chambre « que l'huissier entr'ouvrit, et dit qu'on ne voyait pas la reine; mais lui, « le poussant, entra de force; action dont elle se facha si fort, qu'elle le « fit sortir avec des termes d'extrême colère. Je le vis revenir fort in- « terdit, quoiqu'il fît le railleur. La reine savait outre cela qu'il ne bou- « geait d'avec la duchesse de Montbazon, logée dans le château, ce qui « ne lui plaisait nullement. Enfin il semblait qu'il prît à tâche de se « perdre. L'applaudissement général qu'il avait reçu avait tellement aug-

[1] *Mémoires*, etc., p. 225.

« menté sa fierté naturelle, qu'il mécontentait la plupart de ses amis, « sans qu'ils le pussent avertir de tout cela, tant il se retirait de ceux « qui avaient eu familiarité avec lui. Il s'assurait tellement de la reine, « qu'il croyait n'avoir besoin de personne, et se fondait sur ce qu'elle « ne voulait pas qu'il eût d'autre attachement que le sien; mais il devait « prévoir que tout le monde butant à faire changer une femme qui « l'eût peut-être fait d'elle-même, ç'aurait été un miracle si l'on en « fût venu à bout..... Le duc fut encore deux mois (après le mort du « roi) sans perdre espérance, pendant lesquels il vivait avec la reine « d'une manière qui achevait de le ruiner auprès d'elle, témoignant « trouver à redire à toutes ses actions, et lui baillant de continuelles « attaques de son changement..... A la fin, la duchesse de Chevreuse « et lui, se voyant entièrement discrédités par les mauvais offices du « cardinal Mazarin, unique cause de leur malheur, ils conçurent contre « lui la plus forte haine. »

III. Ici Henri de Campion déclare nettement qu'il y eut un projet de se défaire de Mazarin, et que ce projet fut conçu, non par Beaufort, mais par madame de Chevreuse de concert avec madame de Montbazon, toute-puissante sur l'esprit du duc. « Je crois que le dessein du duc « ne venait pas de son sentiment particulier, mais des persuasions des « duchesses de Chevreuse et de Montbazon qui avaient un entier pou- « voir sur son esprit et une haine irréconciliable contre le cardinal. « Ce qui me fait penser ainsi, c'est que, pendant qu'il fut dans cette « résolution, je remarquais toujours qu'il y avait une répugnance inté- « rieure, qui, si je ne me trompe, était emportée par la parole qu'il « pouvait avoir donnée à ces dames. » Il est impossible de s'expliquer d'une façon plus péremptoire : il y a donc eu complot, et le véritable auteur du complot, Mazarin ne s'y était pas trompé, il l'avait dit et Campion le repète, c'est madame de Chevreuse, car madame de Montbazon n'était pour elle qu'un instrument. C'est madame de Chevreuse qui, d'un œil ferme, avait parfaitement reconnu et jugé la situation, et qui, voyant toutes leurs menées et leurs intrigues auprès de la reine impuissantes, avait été d'avis de recourir à d'autres moyens. C'est l'ancienne maîtresse de Chalais, l'amie du comte de Soissons, l'âme de tous les complots ourdis contre Richelieu, qui avait encore tramé celui-là; c'est elle qui, par madame de Montbazon, avait entraîné Beaufort, et qui, comme nous le verrons, le soutiendra dans ses défaillances.

IV. Beaufort une fois séduit, séduisit son intime ami, le fils du comte de Maillé, le comte de Beaupuis, qu'Henri de Campion nous donne comme un guidon des gendarmes du roi, et Mazarin comme un

enseigne de la garde à cheval de la reine. Madame de Chevreuse leur adjoignit Alexandre de Campion, le frère aîné de Henri, avec lequel nous venons de faire connaissance. « Elle l'aimait beaucoup, » dit Henri de Campion, d'une façon qui, s'ajoutant aux paroles ambiguës d'Alexandre, fortifie le soupçon si celui-ci n'était pas alors en effet un des nombreux successeurs de Chalais. Il avait trente-trois ans, et son frère avoue qu'il avait contracté auprès du comte de Soissons le goût et l'habitude de la faction. Beaupuis et Alexandre de Campion approuvèrent le complot qui leur fut communiqué, « le premier, dit Henri « de Campion, croyant que c'était pour lui le chemin d'arriver à de « plus grandes charges, et mon frère y voyant l'avantage de madame « de Chevreuse et par conséquent le sien. »

V. Tels furent les deux premiers complices de Beaufort. Un peu plus tard, il s'ouvrit à Henri de Campion, un de ses principaux gentilshommes, à Lié, capitaine de ses gardes, et à Brillet, son écuyer. Là s'arrêta le secret. Bien d'autres gentilshommes et domestiques de la maison de Vendôme devaient participer à l'action, mais ne reçurent aucune confidence; d'où l'on comprend l'ignorance de Vaumorin et de Ganseville et ce qu'ils ont pu dire à Retz pendant la Fronde. L'affaire était bien conçue et digne de madame de Chevreuse. Il y avait à peine cinq ou six conjurés, très-capables de garder le secret, et qui le gardèrent. Au-dessous d'eux, des hommes d'action, qui ne savaient pas ce qu'ils devaient faire; et par derrière, les hommes du lendemain, sur lesquels on comptait pour applaudir au coup, quand il aurait été fait, sans qu'on eût jugé à propos de les mettre dans la conspiration. Du moins Henri de Campion ne nomme pas même Montrésor, Béthune, Fontraille, Varicarville, Saint-Ibar, ce qui explique pourquoi Mazarin, tout en ayant l'œil sur eux, ne les fit point arrêter. Henri de Campion ne parle pas non plus de Chandenier, de la Châtre, de Tréville, du duc de Bouillon, du duc de Retz, de La Rochefoucauld, dont les sentiments n'étaient pas douteux, mais qui n'en étaient pas au point de mettre la main dans un assassinat; et cela explique encore le silence de Mazarin à leur égard, en ce qui regarde la conspiration de Beaufort, bien qu'il ne se fît pas la moindre illusion sur leurs dispositions, et sur le parti qu'ils auraient pris si la conspiration eût réussi, ou même si une lutte sérieuse s'était engagée.

VI. Le complot resta quelque temps entre madame de Chevreuse, madame de Montbazon, Beaufort, Beaupuis et Alexandre de Campion. La dernière résolution ne fut prise que vers la fin du mois de juillet, c'est-à-dire précisément au milieu de la querelle de madame de Mont-

bazon et de madame de Longueville, qui commença la crise et ouvrit la porte à tous les événements qui suivirent. C'est alors seulement que Beaufort en parla à Henri de Campion, en présence de Beaupuis. Le crime de Mazarin était de continuer Richelieu. « Le duc de Beaufort « me dit qu'il croyait que j'avais remarqué que le cardinal Mazarin ré- « tablissait à la cour et par tout le royaume la tyrannie du cardinal de « Richelieu, avec plus d'autorité et de violence qu'il n'en avait paru sous « le gouvernement de celui-ci; qu'ayant entièrement gagné l'esprit de la « reine et mis tous les ministres à sa dévotion, il était impossible d'ar- « rêter ses mauvais desseins qu'en lui ôtant la vie; que le bien public « l'ayant fait résoudre de prendre cette voie, il m'en instruisait en me « priant de l'assister de mes conseils et de ma personne dans l'exécu- « tion..... Beaupuis prit la parole pour représenter avec chaleur les « maux que la trop grande autorité du cardinal de Richelieu avait « causés à la France, et conclut en disant qu'il fallait prévenir de pa- « reils inconvénients avant que son successeur eût rendu les choses « sans remède. » A la conclusion près, ce sont les vues et le langage des Importants et des Frondeurs, de La Rochefoucauld et de Retz. Henri de Campion se donne comme ayant combattu d'abord le projet du duc avec tant de force, que plus d'une fois il l'ébranla; mais les deux duchesses le remontaient bien vite, et Beaupuis et Alexandre de Campion l'animaient et pressaient l'exécution. Quelque temps après, Beaufort ayant déclaré qu'il avait pris son parti, Henri de Campion se rendit à deux conditions : « L'une, dit-il, de ne point mettre la main « sur le cardinal, puisque je me tuerais plutôt moi-même que de faire « une action de cette nature; l'autre, que, s'il faisait entreprendre l'exé- « cution hors de sa présence, je ne me résoudrais jamais à m'y trouver, « tandis que, s'il y était lui-même, je me tiendrais sans scrupule auprès « de sa personne, pour le défendre dans les accidents qui pourraient « arriver, mon emploi auprès de lui et mon affection m'y obligeant éga- « lement. Il m'accorda ces deux choses, en témoignant m'en estimer « davantage, et ajouta qu'il se trouverait à l'exécution, afin de l'autoriser « de sa présence. »

VII. Le plan était d'attaquer le cardinal dans la rue, pendant qu'il faisait des visites en voiture, n'ayant d'ordinaire avec lui que quelques ecclésiastiques, avec cinq ou six laquais. On devait se présenter en force et à l'improviste, faire arrêter le carrosse et frapper Mazarin. Pour cela, il fallait qu'un certain nombre de domestiques de la maison de Vendôme, qui n'étaient pas dans la confidence, se trouvassent tous les jours, dès le matin, dans des cabarets autour de la demeure du cardi-

nal, qui était alors à l'hôtel de Clèves, près du Louvre. Parmi les domestiques qu'on n'avait pas mis dans ce secret, Henri de Campion nomme positivement Ganseville. On devait leur adjoindre « les sieurs d'Avan-« court et de Brassy, Picards, gens fort déterminés et intimes amis de « Lié. » On donnait ce prétexte que les Condé se proposant de faire affront à madame de Montbazon, le duc de Beaufort, pour s'y opposer, voulait avoir sous la main une troupe de gentilshommes à cheval et armés. Les rôles étaient d'avance distribués. Ceux-ci devaient arrêter le cocher du cardinal, ceux-là devaient ouvrir les deux portières et le frapper, pendant que le duc serait là, à cheval, avec Beaupuis, Henri de Campion et d'autres, pour combattre et dissiper ceux qui tenteraient de résister. Alexandre Campion devait rester auprès de la duchesse de Chevreuse et à ses ordres; et elle-même devait plus que jamais être assidue auprès de la reine, pour préparer les voies à ses amis, et, en cas de succès, entraîner la régente du côté des victorieux.

VIII. Plusieurs occasions favorables d'exécuter ce plan se présentèrent. Une première fois, Henri de Campion étant avec son monde dans la petite rue du Champ-fleuri, dont une extrémité donne dans la rue Saint-Honoré et l'autre près du Louvre, vit le cardinal sortir de l'hôtel de Clèves, en carrosse, avec l'abbé de Bentivoglio, le neveu du célèbre cardinal de ce nom, quelques ecclésiastiques et quelques valets. Campion demanda à l'un d'eux où le cardinal allait, on lui répondit : chez le maréchal d'Estrées. « Je vis, dit Campion, que, si je voulais donner « cet avis, sa mort était infaillible. Mais je crus que je serais si coupable « devant Dieu et devant les hommes, que je n'eus point la tentation de « le faire. »

Le lendemain on sut que le cardinal devait aller faire une collation chez madame du Vigean, dans sa charmante maison de La Barre, à l'entrée de la vallée de Montmorency, où était madame de Longueville[1] et où devait aussi se trouver la reine, qui était déjà partie. Le cardinal s'y rendait de son côté, et n'avait avec lui, dans son carrosse, que le comte d'Harcourt. Beaufort commanda à Campion d'assembler sa troupe et de courir après; mais Campion lui représenta que, si on attaquait le cardinal en compagnie du comte d'Harcourt, il fallait se décider à les tuer tous deux, d'Harcourt étant trop généreux pour voir frapper Mazarin sous ses yeux sans le défendre, et que le meurtre de d'Harcourt soulèverait contre eux toute la maison de Lorraine.

[1] Voyez la *Jeunesse de madame de Longueville*, 3e éd., chap. II, p. 178 et chap. III, p. 233. C'est vraisemblablement aussi la partie de plaisir que décrit Scarron, t. VII, p. 178, *Voyage de la reine à La Barre*.

Quelques jours après on eut avis que le cardinal devait aller dîner à Maisons, chez le maréchal d'Estrées, ainsi que le duc d'Orléans. « Je fis consentir le duc, dit Campion, que, si le ministre était « dans le carrosse de son Altesse royale, le dessein ne s'exécuterait pas; « mais il dit que, s'il était seul, il fallait qu'il mourût. Le matin il fit « préparer des chevaux et se tint dans les Capucins avec Beaupuis, « près de l'hôtel de Vendôme, postant un valet de pied dans la rue « pour l'avertir quand le cardinal passerait, et m'enjoignant de me « tenir avec ceux que j'avais coutume d'assembler à l'Ange (nom d'un « cabaret), dans la rue Saint-Honoré, assez proche de l'hôtel de Ven- « dôme, et que, si le cardinal allait sans le duc d'Orléans, je mon- « tasse à cheval avec tous ces messieurs, et l'allasse prendre en passant « aux Capucins. Je fus, ajoute Campion, dans l'inquiétude que l'on peut « penser, jusqu'à ce que, voyant passer le carrosse du duc d'Orléans, « j'aperçus le cardinal dans le fond avec lui. »

IX. Enfin, l'irritation de Beaufort ayant été portée à son comble par l'exil de madame de Montbazon, qui est certainement du 22 août[1], le duc, aiguillonné par madame de Chevreuse, par la passion et par un faux honneur, devint lui-même impatient d'agir. Voyant que, le jour, il se rencontrait sans cesse des obstacles dont il ne soupçonnait pas la cause, il résolut d'exécuter le coup pendant la nuit, et dressa une embuscade dont le succès semblait assuré, et que Campion nous fait connaître. Le cardinal allait tous les soirs chez la reine, et s'en revenait assez tard. On l'attaquerait à son retour entre le Louvre et l'hôtel de Clèves. On aurait des chevaux tout prêts dans quelque hôtellerie voisine. Le duc lui-même s'y tiendrait avec Beaupuis et Campion, pendant que le ministre serait chez la reine, et, sitôt qu'il sortirait, ils s'avanceraient tous les trois et feraient venir les autres qui, en attendant, se tiendraient à cheval, sur le quai, le long de la rivière, tout auprès du Louvre. Tout cela se pouvait très-bien faire la nuit, sans éveiller aucun soupçon.

Remarquez bien que celui qui fournit ces détails si précis est un des principaux conjurés, qu'il écrit à une assez grande distance de l'événement, en sûreté, et, encore une fois, sans nul intérêt, ne craignant plus rien de Mazarin, qui vient de mourir, et n'en attendant rien; songez qu'en parlant comme il le fait, il accuse son propre frère, que, sans doute il s'attribue de louables intentions et même quelques bonnes actions, mais qu'il confesse être entré dans le complot, et que, si l'exé-

[1] Voyez dans la *Jeunesse de madame de Longueville*, 3e édit., chap. III, p. 226, lettre de cachet adressée à madame de Montbazon.

cution avait eu lieu il y aurait pris part, en combattant à côté de Beaufort. Le procès déféré au parlement n'ayant pas abouti faute de preuves, Campion n'imaginait pas que Mazarin eut jamais su « les circonstances « du complot, ni ceux qui en savaient le fond et qui y étaient em- « ployés. » Il dit aussi : « qu'à présent que le cardinal est mort il n'y a « plus à craindre de nuire à personne en disant les choses comme elles « sont. » Il ne se défend donc pas; il se croit à l'abri de toute recherche, il écrit seulement pour soulager sa conscience. Or, ce qu'il dit, c'est précisément, sans qu'il s'en doute, ce que Mazarin, de son côté, avait tiré de ses diverses informations.

Nous avons vu quelle importance Mazarin attachait à l'arrestation d'Avancourt et de Brassy, et quel art il mit à répandre le bruit que dans leurs interrogatoires ils ne disaient rien, pour ôter toute inquiétude à ceux qu'ils auraient pu compromettre, et par là les attirer à Paris, où ils n'auraient pas manqué d'être pris. Henri de Campion nous apprend qu'il s'agit ici particulièrement de lui, et il semble qu'il traduise en français l'un des passages italiens que nous avons cités : « On mena, dit-il, à la Bastille Avan- « court et Brassy, où ils déposèrent que je les avais fait assembler plu- « sieurs fois, de la part du duc de Beaufort, pour les intérêts de ma- « dame de Montbazon, à ce que je leur avais dit. Cela ne donnait pas « motif d'interroger le duc, puisqu'ils avouaient qu'il ne leur avait pas « parlé; ainsi il n'eût pas manqué de nier d'avoir donné les ordres que « je leur avais portés de sa part; on connut alors que l'on ne pouvait « travailler à son procès avant de me prendre, afin de trouver matière « à l'interroger d'après mes propres dépositions, et de nous si bien em- « barrasser tous deux que l'on pût découvrir la trace de l'affaire. La « preuve de cette conspiration importait essentiellement au cardinal, « qui, ne faisant que de s'établir dans le gouvernement et affectant de « le faire par la douceur, avait été assez malheureux d'être contraint, « en débutant, de faire une violence contre un des plus grands du « royaume, pour son intérêt particulier, sans qu'il parût une conviction « qui l'obligeât à traiter le duc avec cette rigueur. Le cardinal, dése- « péré de ne pouvoir persuader les autres de ce dont il était entièrement « assuré, avait un grand désir de m'avoir entre ses mains. Il jugea néan- « moins qu'il fallait me donner le temps de me rassurer afin de me « prendre avec plus de facilité. »

Nous pourrions ajouter à tout cela qu'Henri de Campion, recherché et serré de près dans sa retraite d'Anet chez le duc de Vendôme, s'étant enfui de France et ayant été retrouver à Rome son ami le comte de Beaupuis, rend compte des efforts opiniâtres que fit Mazarin pour

obtenir l'extradition de celui-ci, la résistance du pape Innocent X, les égards qu'on eut pour Beaupuis lorsqu'on fut bien forcé de le mettre au château Saint-Ange; toutes choses qui, se rencontrant également dans les carnets et les lettres de Mazarin et dans les mémoires d'Henri de Campion, mettent hors de doute la parfaite sincérité des démarches du cardinal et l'exactitude de ses renseignements.

En est-ce assez pour réduire à néant les doutes intéressés de La Rochefoucauld et les dénégations passionnées du chef de la Fronde, le très-spirituel mais très-peu véridique cardinal de Retz, le plus ardent et le plus opiniâtre des ennemis de Mazarin? Pour nous, il nous semble ou qu'il n'y a plus de certitude en histoire, ou qu'il faut considérer désormais comme un point absolument démontré qu'il y eut un projet arrêté de tuer Mazarin, que ce projet a été conçu par madame de Chevreuse, en quelque sorte imposé par elle à Beaufort à l'aide de madame de Montbazon, que Beaufort a eu pour complices principaux le comte de Beaupuis et Alexandre de Campion, que Henri de Campion est entré plus tard dans l'affaire, à la pressante sollicitation du duc, ainsi que deux autres officiers d'un rang secondaire, Brillet et Lié; que, pendant le mois d'août, il y a eu diverses tentatives sérieuses d'exécution, particulièrement une dernière après l'exil de madame de Montbazon, le dernier d'août ou plutôt le 1er septembre, comme nous le verrons tout à l'heure, et que cette tentative-là n'a manqué que par des circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des conspirateurs.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, M DCCC LII. Sumptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertum Detken. XXIV, 486 et 40 pages in-fol.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

La partie de l'ouvrage de M. Mommsen de laquelle je me suis occupé

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1854, page 547; pour le deuxième, celui de novembre, page 677; et, pour le troisième, celui de janvier 1855, page 59.

jusqu'ici contient les inscriptions latines recueillies dans les six provinces qui, au déclin de l'empire, formaient la partie méridionale de l'Italie. Les monuments épigraphiques dont aujourd'hui je dois rendre compte proviennent de la Valérie et du Picenum *suburbicaire;* ils sont classés dans les septième et huitième sections du recueil.

Aucun auteur ancien antérieur à l'an 369 ne parle de la circonscription administrative appelée Valérie. Établie vers la fin du IVe siècle, probablement sous le règne de Théodose, ou sous celui de son faible successeur, renfermant l'ancien pays des Marses avec une grande partie de la Sabine, elle s'étendait jusqu'aux portes de Rome, à l'endroit où l'Anio (Teverone), après avoir formé les cascades fameuses de Tivoli, se jette dans le Tibre. Toutefois, d'après le plan général de son ouvrage, M. Mommsen ne parle point des villes anciennes telles que Tibur, Varia, Trebula, Reate (Rieti), dont le territoire, appartenant à la Valérie occidentale, fait maintenant partie des États romains; il se borne à reproduire les monuments épigraphiques des cités de la même province, comprises aujourd'hui dans les limites du royaume de Naples (p. 280-325). Sulmo, la patrie d'Ovide, n'a fourni à notre auteur que trente-sept inscriptions, mais Corfinium lui en a donné près de cent (p. 282-287). Cette ville, qui, lors de la guerre sociale, était devenue la capitale des peuples insurgés de la Péninsule, cette Rome italienne qui, soutenant une lutte opiniâtre, réduisit sa rivale plus d'une fois aux dernières extrémités, a disparu presque entièrement; son enceinte solide célébrée par Lucain[1], son forum, sa curie où s'assemblait un sénat composé de cinq cents membres, sont remplacés aujourd'hui par l'église isolée de San-Pelino, que M. Mommsen appelle *solitarium hodie magnæ olim urbis quasi monumentum.* Nous avons cherché si, parmi ces nombreuses inscriptions, il n'y en avait point qui se rapportât à la même guerre où les peuples de l'Italie défendirent leur liberté et leur existence; nous n'en avons point trouvé. A l'exception de deux (nos 5351 et 5409), qui paraissent antérieures à l'avénement d'Auguste, toutes les autres datent du temps de l'Empire, alors qu'aux massacres ordonnés par Sylla succéda une administration moins violente, et où, à défaut de liberté, il y eut, du moins, sous plusieurs règnes, de la modération dans l'arbitraire. On pourrait croire aussi que, dans le pays montueux des Marses, chez ce peuple qui repoussa pendant si longtemps la souveraineté absolue de Rome et qui n'obtint le droit de cité qu'à la suite de la guerre sociale,

[1] II, 478 : At te Corfini validis circumdata muris
Tecta tenent, pugnax Domiti.

que chez les Marses les monuments en langue indigène doivent être fréquents; ils sont, au contraire, beaucoup plus rares que ceux que M. Mommsen a recueillis dans les plaines ouvertes de la Campanie. Il paraît que déjà, au temps de la première guerre punique, la langue de Rome avait remplacé l'idiome national dans les hautes vallées de l'Aterne. Les pâtres belliqueux qui les habitaient servaient dans les légions depuis l'apparition de Pyrrhus en Italie; leur valeur éprouvée était attestée par le dicton populaire, qu'aucun général romain n'avait jamais triomphé des Marses, ni sans les Marses [1]; et de tout temps la confraternité des armes a été un moyen infaillible pour faire prévaloir promptement l'idiome des dominateurs sur celui des peuples soumis, peu lettrés et habitués à combattre sous les drapeaux de la race conquérante. Aussi beaucoup de villes situées aux environs du lac Fucin, Alba Fucentis, Antinum, Marruvium, Cerfennia, tout en défendant un reste d'autonomie, en conservant le culte de quelques divinités locales, cédèrent-elles bientôt, quant à la langue, au courant de la nécessité et à l'ascendant de la cité toute-puissante; elles adoptèrent le latin, tel qu'il était alors, sinon dans les relations intimes de la vie commune, au moins comme idiome officiel et épigraphique. Mais, sur les monuments qui nous restent, ce latin n'est pas encore celui des derniers temps de la république, où le mouvement des idées nécessita de grandes modifications dans le langage. Par ses formes grammaticales, son écriture, quelquefois même par son vocabulaire, il diffère tellement de celui des auteurs classiques, que Lanzi et plusieurs autres érudits ont cru voir un dialecte particulier aux Marses dans ces documents curieux où M. Mommsen, avec raison selon nous, ne trouve que la langue encore inculte parlée à Rome vers le commencement des guerres puniques, et mêlé seulement à quelques idiotismes provinciaux. Pour donner une idée de ces inscriptions archaïques, nous en choisirons une, surtout à cause de son peu d'étendue, et nous la transcrirons ici, autant que les caractères typographiques nous permettront de la reproduire; elle provient, dit-on, des environs d'Opi, village situé au sud du lac Fucin. La pierre sur laquelle on la lit couvrait jadis une cavité dont les parois étaient soutenues par de la maçonnerie (un mattonato); au fond de la fosse se trouvaient sept médailles, un fer de lance et un poignard, consacrés sans doute comme offrande à des divinités topiques (p. 291, n° 5483) :

[1] Οὔτε κατὰ Μάρσων, οὔτε ἄνευ Μάρσων, γενέσθαι θρίαμβον. Appien, *De bellis civilibus*, I, XLVI.

V·ATIIIΔIVS
VIISVNII
IIRINIII·IIT
IIRINII
ΓATRII
ΔONO·MIIRII
LIBS

M. Mommsen lit : *Vibius Atiedius Vesunc Erinie et Erine patre dono mere[to] libs*, pour *libens*[1]; et il nous semble que ce monument ne peut guère recevoir d'autre interprétation. Le datif *Erine patre* ne doit point surprendre. Il y a des analogies remarquables entre l'enfance des langues et leur déclin : le latin primitif, comme celui de la décadence, négligeait les distinctions délicates et confondait les nuances, au point d'employer la même terminaison pour le datif et pour l'ablatif[2]. Attiedius est un nom qui se rencontre souvent dans les inscriptions de l'Italie centrale; je trouve dans l'ouvrage même de M. Mommsen un Caïus, Sextus et Titus Attiedius (p. 324, n. 6047), un Lucius Aatiedius (*sic*, p. 298, n. 5611), une Attiedia Tertulla (p. 281, n. 5337). Mais les deux divinités Vesuna Erinia et Erinis pater sont complétement inconnues. Le savant éditeur avait rapproché[3] de ces noms celui d'Heries Junonis, déesse invoquée dans les anciens rituels romains[4], et l'Heres Martea qui présidait aux héritages[5]; peut-être pourrait-on y voir aussi les génies protecteurs de l'ancienne et puissante famille Herennia ou Erennia[6], originaire de cette partie des Apennins. Cicéron[7] parle d'un Herennius contemporain d'Archytas; et longtemps après, un siècle avant notre ère, la même famille comptait au nombre de ses clients les parents du vainqueur des Cimbres et Marius lui-même[8].

[1] Dans un précédent ouvrage intitulé : *Die unteritalischen Dialekte* (Leipzig, 1850, in-8°), ouvrage dont nous avons rendu compte dans notre journal, année 1850, octobre, p. 588-599, et décembre, p. 718-734, M. Mommsen avait déjà publié et expliqué la même inscription. — [2] C'est ce qu'avait reconnu, il y a plus de cinquante ans, le savant et judicieux Perizonius dans ses additions à la Minerva de Sanctius (p. 42 de l'éd. d'Amsterdam, 1704, in-8°). Les nombreux exemples qu'il cite prouvent que, pour me servir de ses propres termes, *olim ablativi et dativi, ut unius ejusdemque casus, fuisse unam eandemque formam et pronunciationem.* — [3] *Unteritalische Dialekte*, p. 347. — [4] Aulu-Gelle, XIII, XXIII, vol. II, p. 93 de la nouvelle et très-correcte édition donnée par M. Martin Hertz; Leipzig, 1853, in-8°. — [5] *Pauli Diaconi excerpta ex libris Festi*, dans le *Corpus grammaticorum latinorum veterum* de Lindemann, tome II, p. 74. — [6] Sur beaucoup de monuments ce nom est écrit sans aspiration. Il y a, dans le Recueil de M. Mommsen, un Publius Erennius, n° 3142; un Erennius Cerianus, n° 6310, 85; Errenius (*sic*) Claudianus, n. 6504; Caïus Erennius Paulus, n. 2721; Erennia Tatina, n° 6530. — [7] *De senectute*, XII, 41. — [8] Plutarque, *Vita Marii*, c. V : Τοῦ δὲ Ἐρεννίου οἰκεῖον τοῦ Μαρίου

Je ne m'arrêterai point à la huitième section de l'ouvrage (p. 326-332), qui contient les monuments épigraphiques provenant de cinq villes du Picenum suburbicaire : Aternum, Adria, Truentum, sur les bords de la mer; Pinna et Interamna, dans l'intérieur des terres. Mais je dois signaler la section suivante (p. 333-349) à ceux qui s'intéressent, avec une studieuse constance, aux progrès que la géographie comparée a faits de nos jours; ils trouveront réuni, dans cette partie du recueil, tout ce qui existe encore des inscriptions gravées sur les colonnes milliaires, placées de distance en distance le long des routes nombreuses qui jadis sillonnaient l'Italie, depuis les environs de Rome jusqu'au détroit de Messine. Dans une courte introduction, M. Mommsen démontre que ces routes formaient deux classes distinctes, les chemins vicinaux ou communaux (*viæ vicinales* [1]), entretenus par les municipes, et les grandes voies militaires. Le gouvernement central se chargeait de la construction de ces dernières et quelquefois aussi de leur réparation, comme l'attestent les formules souvent répétées sur les pierres milliaires, « viam « munivit, faciendam » ou « sternendam curavit, pecunia sua fecit, diutina « incuria prorsus corruptam ad pristinam faciem restituit, substructio- « nem contra labem montis fecit, viam labentem amplissimis operibus « susceperunt; » sans parler d'autres phrases où l'on célèbre les libéralités des empereurs qui ont fait réparer des ponts, adoucir ou tourner des pentes pénibles à gravir, dangereuses à descendre. Dans un grand empire, le plus simple bon sens suffit pour avertir le souverain qu'il est le protecteur naturel du commerce, et que son intérêt est lié d'une manière inséparable à celui de ses sujets. Aussi, parmi les princes ayant fourni des fonds considérables pour établir des communications faciles et rapides entre les diverses cités de l'Italie centrale, en avons-nous remarqué, sans trop de surprise, plusieurs dont le règne fut ou faible, ou de peu de durée, ou souillé par des crimes : Claude, Caracalla, Alexandre Sévère, Gordien le jeune, Maximien Herculius et même l'usurpateur Maxence, défait par Constantin le Grand et tué aux portes de Rome, en 312. Néanmoins, il semble résulter des documents réunis

γονεῖς καὶ Μάριον αὐτὸν ἐξ ἀρχῆς γεγονέναι πελάτας. — [1] « Inter eas (vicinales) et « vias militares hoc interest, quod viæ militares exitum ad mare, aut in urbes, aut « in flumina publica, aut ad aliam viam militarem habent. Harum autem vicinalium « viarum dissimilis conditio est; nam pars earum in militares vias exitum habent, « pars sine ullo exitu intermoriuntur. » Digeste, XLIII, titre VI, § 3. Ulpien, dont nous venons de transcrire le texte, veut-il parler, dans sa dernière phrase, des chemins vicinaux qui menaient à des villages, des maisons de campagne et des hameaux isolés? ou de ceux qui conduisaient dans des forêts en exploitation et à des temples éloignés, fréquentés par une foule superstitieuse?

par M. Mommsen que cette intervention du pouvoir souverain était regardée comme une faveur, et que, si elle n'était pas nécessitée par des besoins politiques, il fallait, pour l'obtenir, que la détérioration des grandes voies militaires fût extrême. Dans l'état ordinaire des choses l'entretien de ces mêmes routes était à la charge des propriétaires riverains (*viarii vicani*[1]), tenus à payer une contribution (*vectigal viæ ordinarium*, n. 6280), dont le produit servait à la réparation instantanée des dégâts peu considérables; quelquefois aussi, en cas d'insuffisance de cette taxe, et lorsque l'état de la route exigeait de grands travaux, ceux-ci étaient exécutés en partie avec les deniers des propriétaires, en partie avec les fonds de l'État ou avec un secours accordé par la caisse du souverain. Nous ne citerons pour exemple que les dernières lignes d'une inscription en l'honneur de l'empereur Adrien, de l'an 123 (p. 345, n. 6287):

. . . . . .
VIAM APPIAM PER
MILLIA PASSVS
XV.DCCL.LONGA
VETVSTATE AMIS
SAM ADIECTIS
HS.XI.LVII.AD
HS.DLXIX.C.QVAE
POSSESSORES AGRO
RVM CONTVLERVNT
FECIT[2]

Pour déterminer avec exactitude la direction de ces voies romaines, leurs points de rencontre, quelquefois même l'époque de leur création, pour fixer d'une manière précise la position des innombrables localités de l'Italie centrale et méridionale, reliées ensemble par ces routes qui se croisaient dans tous les sens, M. Mommsen a souvent rencontré des difficultés qui semblaient insurmontables. Pour les vaincre, il fallait surtout l'inspection des lieux jointe à une grande rectitude de jugement; car il y a bien des questions de la science antique que l'érudition peut encombrer, mais qu'elle ne saurait résoudre à elle seule. Il fallait, de plus, ne négliger aucun des secours que peuvent offrir la science actuelle perfectionnée et les meilleures cartes modernes, sans lesquelles la géogra-

[1] Tel est le terme employé dans la loi *Thoria agraria*. Voyez l'important et instructif ouvrage de M. Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (Paris, 1843, in-8°), p. 210, l. 9 et 20. — [2] Une partie seulement de cette inscription avait été publiée par Donati, *Supplementum ad novam Thesaurum Muratorii*, t. II (Lucæ, 1774, in-fol.), p. 216, n. 2.

phie ancienne est bien peu de chose; il fallait consulter de volumineux ouvrages et de simples dissertations écrites en différentes langues; car, dans l'ignorance de ce qui a été fait, il est impossible de savoir ce qui reste à faire. Enfin, il fallait encore avoir recours à des auteurs dont la mémoire est aujourd'hui presque effacée. Parmi ces derniers, nous n'en nommerons qu'un seul, c'est celui auquel on doit un livre trop dédaigné jusqu'à présent par des géographes justement célèbres, et qui renferme cependant, malgré sa latinité barbare, des renseignements précieux. Les érudits qui se sont occupés de la bibliographie du moyen âge savent qu'au IXe, ou, selon d'autres, au VIIe [1] siècle de notre ère, un Goth dont on a toujours ignoré le nom et qu'on appelle communément le Géographe de Ravenne, compila, sans critique ni méthode, ce qui lui paraissait intéressant dans un grand nombre d'auteurs perdus pour nous [2], et que, sans trop chercher à coordonner ses extraits, il en fit un livre intitulé *De geographia sive chorographia*, publié pour la première fois par le savant bénédictin Placide Porcheron (Paris, 1688, in-8°), d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale qui porte aujourd'hui le numéro 4794, et réimprimé, avec des variantes tirées d'un manuscrit de Leyde, par Jacques Gronove, à la suite de Pompo-

[1] Telle est l'opinion du premier éditeur, adoptée aussi par Gatterer dans sa dissertation intitulée *An Prussorum, Lituanorum ceterorumque populorum Letticorum originem a Sarmatis liceat repetere*. Elle est imprimée dans les *Commentationes societatis regiæ Gottingensis*, t. XIII, p. 120. — [2] On aurait tort, je crois, de soupçonner la bonne foi du compilateur, mais il cite des noms si étranges, que je crois bien faire d'en mettre quelques-uns sous les yeux de nos lecteurs. L'Anonyme avait lu *Arsatium et Adfroditianum* (sans doute Arsacium et Aphrodisianum) *Persos* (sic) *qui lingua græca Orientem descripserunt* (p. 31 de l'édition de Gronove). Il nomme encore Arbitio (p. 58), Liginius (p. 14), Lollianus *Romanorum cosmographum* (p. 41), Meletianus (p. 45) et Probinus (p. 62), tous les deux Africains, Castorinus, dont il invoque souvent le témoignage, qu'il appelle également *Romanorum cosmographus* (p. 31), et qui ne peut être l'historien Castor de Rhodes. Enfin, parmi les autorités qu'il aime à alléguer, je trouve avec surprise trois Goths *philosophes*, Aithanarit (p. 61), Eldebald (p. 64) et Marcomir (p. 72); plus lettrés que leurs barbares compatriotes, ils avaient publié des chroniques, peut-être même des traités de géographie. Faut-il supposer que tous ces auteurs vécurent pendant la dissolution de l'empire romain ou aux siècles qui suivirent immédiatement? que, par un pur effet du hasard, leurs ouvrages, peu répandus et peu lus, se trouvaient dans quelque bibliothèque de Ravenne où l'Anonyme pût les consulter? et qu'ils disparurent pour toujours pendant la longue période d'anarchie et de malheurs qui accablèrent cette ville lors de la destruction du royaume des Lombards et même plus tard? On expliquerait ainsi le silence que les écrivains de l'antiquité et ceux du moyen âge gardent à l'égard de tant d'auteurs dont les ouvrages, s'ils nous étaient parvenus, offriraient sans doute une source féconde d'instruction.

nius Mela (Leyde 1696, in-8°). Dans un mémoire remarquable par la vive perspicacité de son auteur[1], M. Mommsen avait déjà prouvé d'une manière évidente que, parmi les matériaux dont l'anonyme de Ravenne s'est servi pour composer son ouvrage, il se trouvait un de ces itinéraires peints qui, semblables à la célèbre carte de Peutinger, sans présenter aux yeux une image fidèle de la forme, de l'étendue et de la situation respective des diverses contrées, indiquaient cependant, avec une certaine exactitude, et quelquefois dans le plus grand détail, les voies militaires et les grandes routes, avec leurs diverses ramifications et les noms des lieux que ces routes traversaient; on y voyait aussi des signes conventionnels propres à faire connaître la nature et l'importance des villes et stations qui y étaient dessinées. Or, comme l'Anonyme de Ravenne se contente ordinairement d'énumérer dans son livre les localités dans l'ordre où il les voyait placées le long de la route tracée sur sa carte, il a, sans y penser, rendu un éminent service à l'histoire de la géographie; car sa compilation fournit les moyens de compléter la table de Peutinger par plusieurs renseignements omis dans celle-ci, ou de la rectifier, quand la même voie était marquée sur les deux cartes. Malheureusement les noms des courants d'eau, des villes et des stations intermédiaires sont tellement défigurés dans les deux manuscrits dont le père Placide et Jacques Gronove ont fait usage, qu'il fallait beaucoup de critique pour rétablir ces noms, altérés par les copistes ou peut-être par l'Anonyme lui-même. Au risque de fatiguer nos lecteurs par une suite de détails topographiques bien minutieux, nous essayerons de faire comprendre, par un seul exemple, combien M. Mommsen est fondé à croire que ce texte informe n'est souvent que la transcription d'un itinéraire peint, différent de la table Théodosienne et quelquefois plus complet. Savant géographe autant qu'épigraphiste exercé, M. Mommsen prouve (p. 339) que l'empereur Claude fit tracer une route nouvelle, *Claudia nova*, qui, passant par Pitinum (Coppito) et Aveia (Fossa), quittait ensuite la vallée de l'Aterne, et, se dirigeant presque droit du nord au sud, aboutissait à Alba Fucentis (Albe), joignant ainsi la voie Salaria à celle qui portait le nom de Claudia Valeria. Cette dernière, longeant le lac Fucin, arrivait d'Alba à Cerfennia (Coll' Armeno), où il y avait un embranchement menant à Marruvium, l'ancienne capitale des Marses, dont l'emplacement est marqué par les restes de son amphithéâtre. Franchissant ensuite la crête de l'Apennin, la même voie

[1] Ce mémoire est imprimé dans un recueil publié à Leipzig et intitulé *Berichte der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, année 1851, p. 80-117.

redescendait dans le bassin de l'Aterne et suivait le cours du fleuve par Corfinium, Interpromium (sur l'Orte, non loin de San-Valentino) et Ceii, jusqu'à Teate Marrucinorum (Chieti). Or il est hors de doute que les deux routes dont il s'agit étaient tracées sur la carte que l'Anonyme avait sous les yeux; car, dans l'énumération des villes qu'il nomme (nous transcrivons son texte avec toutes les fautes d'orthographe et de ponctuation de l'édition de Gronove, p. 78, ligne 7), *Pitinum, Proferum, Albeia, Gaba, Marubio*, on reconnaît la direction de la route qui passait par Pitinum, Aveia, Alba, Marruvium; *Proferum* est sans doute le Priferum de la table de Peutinger, qui le place à douze milles de Pitinum et à sept d'Aveia, distances évidemment exagérées. Quant à la voie Claudia Valeria, elle figurait également sur la carte de l'Anonyme; seulement, au lieu de descendre la vallée de l'Aterne, comme nous l'avons fait plus haut, il la remonte en se rapprochant de Rome, de sorte que, dans son texte, les stations sont disposées en sens inverse. Voici ses paroles (p. 78, l. 11) : « Item juxta suprascriptam civitatem « qua (*sic*) diximus superius Pitinum[1], est civitas quæ dicitur Teano, « Marucion, Cegios, Interbronium, Corsinium, Musemeos, Cerfenna. » Nous retrouvons donc ici les stations de la voie Claudia Valeria : Cerfennia, Corfinium, Interpromium, Teate Marrucinorum. Pour Musemeos, la table Théodosienne donne la leçon moins fautive Mons Imeus, situé, si nous ne nous trompons, au milieu des montagnes, à cinq milles de Coll' Armeno, et, par conséquent, non loin du passage appelé Forca Caruso dans l'*Atlante geografico* de Rizzi-Zannoni, presque au point de partage des eaux entre le lac Fucin et le bassin de l'Aterne. Quant à Ceii, à cinq milles d'Interpromium, cette station doit être cherchée aux environs de Manopello, entre ce bourg et la rivière.

Si je voulais continuer à extraire ainsi les nombreuses observations et rectifications topographiques ayant pour objet les quatorze voies romaines décrites dans la neuvième section de l'ouvrage, je dépasserais infiniment les limites que je dois me prescrire. Je me bornerai donc

[1] Je transcris le passage tel qu'il se lit dans le manuscrit n. 4764 de la Bibliothèque impériale, fol. 21 *verso*. En comparant ce peu de mots avec le texte donné par Gronove et par le père Placide, on pourra se convaincre que ce dernier a souvent copié fort inexactement, sous le double rapport de la ponctuation et de l'orthographe. On voit aussi que la carte dont se servait l'Anonyme avait la même projection bizarre que la table Théodosienne, où les routes, quelle que fût leur direction, sont tracées parallèlement; ce qui rapproche souvent, sur la carte, des localités en réalité fort éloignées les unes des autres. C'est ainsi que le compilateur a pu croire que Pitinum était situé près (*juxta*) de Teate, tandis que la véritable distance entre ces deux villes, quand on passait par Alba et Corfinium, était de plus de vingt lieues.

à répéter qu'on doit savoir gré à l'auteur d'avoir corrigé, par une comparaison exacte et judicieuse avec la table de Peutinger, avec les itinéraires et les auteurs anciens, une grande partie d'un texte fort maltraité, d'avoir examiné quelle est la cause des erreurs, ou réelles ou apparentes, qu'on y découvre, d'avoir enfin indiqué aux éditeurs futurs de l'Anonyme de Ravenne les moyens de rétablir et d'expliquer la totalité de ce texte, qui a paru inintelligible à la plupart des géographes.

Il ne nous reste plus à examiner que les deux dernières sections de l'ouvrage de M. Mommsen. Dans un cinquième et dernier article nous reprendrons l'analyse de cette portion de son savant travail

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Magendie, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, est mort à Sannois (Seine-et-Oise), le 7 octobre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 OCTOBRE.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 6 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Ambroise Thomas.

La séance a commencé par une ouverture de M. Delehelle, grand prix de l'an-

née 1851, et, après la lecture du rapport de M. Halévy, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

GRANDS PRIX DE PEINTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : *César pendant la tempête.*

L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Clère (Jacques-François-Camille), né à Valenciennes, le 17 juillet 1825, élève de M. Léon Cogniet. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. de Coninck (Pierre-Louis-Joseph), né à Meteren (Nord), le 22 novembre 1828, élève de M. Léon Cogniet.

GRANDS PRIX DE SCULPTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : *Cléobis et Biton.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Chapu (Henri-Michel-Antoine), né au Mée (Seine-et-Marne), le 29 septembre 1833, élève de MM. Duret et Léon Cogniet et de feu M. Pradier.

Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Doublemard (Amédée-Donatien), né à Beaurain (Aisne), le 8 juillet 1826, élève de M. Duret.

Le second grand prix a été remporté par M. Rolland (Jules-Léger-François), né à Paris, le 17 novembre 1827, élève de M. Duret et de feu M. Feuchère.

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : *Un Conservatoire de musique et de déclamation.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Daumet (Pierre-Jérôme-Honoré), né à Paris, le 3 octobre 1826, élève de M. Gilbert, de MM. Saint-Père, Trouillet et de feu M. Blouet.

Le second grand prix a été remporté par M. Guillaume (Edmond-Jean-Baptiste), né à Valenciennes, le 24 juin 1826, élève de M. Le Bas.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Heim (Joseph-Eugène), né à Paris, le 2 février 1830, élève de M. Le Bas.

GRANDS PRIX DE GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES. — Le sujet donné par l'Académie était : *un Guerrier blessé, mourant sur l'autel de la patrie.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Dubois (Alphée), né à Paris, le 17 juillet 1831, élève de M. Duret et de M. Barre.

Le second grand prix a été remporté par M. Ponscarme (François-Joseph-Hubert), né à Belmont (Vosges), le 20 mai 1827, élève de M. Oudiné.

Une mention honorable a été accordée à M. Zoëgger (François-Antoine), né à Wissembourg (Bas-Rhin), le 17 décembre 1829, élève de M. Duret et de MM. Lequin et Merley.

GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à concourir :

1° Une fugue à quatre voix; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement d'orchestre. Pour le concours définitif : une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale,* suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés.

Le premier grand prix a été remporté par M. Conte (Jean), né à Toulouse, le 12 mai 1830, élève de M. Carafa.

Le second grand prix a été remporté par M. Chéri (Victor-Cizos), né à Auxerre, le 14 mars 1830, élève de M. Adam et de feu M. Zimmermann.

Prix fondé par madame veuve Leprince. — Feu madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle pour être distribuée, à titre de récompense, entre les concurrents qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. L'Académie a décidé que cette fondation serait rappelée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que ces récompenses sont décernées cette année : pour la sculpture, à M. Chapu; pour l'architecture, à M. Daumet; pour la gravure en médailles et pierres fines, à M. Alphée Dubois.

Prix Achille Le Clère. — Mademoiselle Esther Le Clère, au nom de son frère, feu M. Achille Le Clère, membre de l'Académie, a fondé un prix de la valeur de 1,000 francs, en faveur du jeune artiste qui aura obtenu le second grand prix d'architecture. Conformément à la généreuse intention de la donatrice, ce prix est décerné cette année à M. Guillaume.

Prix Deschaumes. — La fondation de M. Deschaumes a permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel pour la scène lyrique à mettre en musique, et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur de la cantate qui aura été préférée. L'Académie a choisi, cette année, la pièce de vers intitulée *Acis et Galatée*, dont l'auteur est M. Camille du Locle.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un jeune écrivain ou d'un jeune artiste, a été cette année, dans les conditions voulues par le fondateur, décerné à M. Laugée, peintre, dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé.

Prix fondé par M. George Lambert. Ce prix est destiné par le testateur, ancien compositeur et professeur de musique, à être décerné, chaque année, simultanément, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres ou à un artiste, ou à la veuve d'un artiste honorable, comme marque publique d'estime. L'Académie partage ce prix, dans les conditions du testament, entre M. Dubois père, graveur, madame veuve Toury, et M. La Guiche, dessinateur.

Prix fondé par M. Bordin. — Feu M. Bordin, ancien notaire, en fondant des prix qui seront distribués annuellement par chacune des cinq Académies de l'Institut, a institué pour l'Académie des beaux-arts un concours nouveau. L'Académie proposera désormais chaque année, comme sujet de prix, une question qui se rattachera d'une manière générale à l'étude ou à l'histoire ancienne et moderne de l'art, ou bien qui intéressera spécialement une des branches de l'art.

L'Académie décernera pour la première fois ce prix en 1856, et elle a proposé le sujet suivant :

« *De l'influence des arts du dessin sur l'industrie.* »

« 1° Faire ressortir les qualités qui distinguent les produits de l'industrie française, sous le rapport du goût, et en rechercher les causes;

« 2° Indiquer les avantages qui en résultent, aussi bien pour l'honneur du pays « que pour la richesse nationale;

« 3° Présenter les moyens de conserver à notre industrie la position honorable « qu'elle s'est acquise, de la fortifier encore, et d'encourager les artistes à diriger « dans la voie du beau cette partie intelligente de la nation qui se livre aux travaux « de l'industrie. »

Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er mai 1856.

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle devra décerner en 1857, la question suivante :

« Études historiques sur l'architecture française depuis le ve siècle jusqu'à la fin « du règne de Louis XIV. Rechercher quels furent, en France, les différents carac- « tères d'architecture qui se sont succédé pendant cette longue période. Faire con- « naître les causes auxquelles doivent être attribuées les transformations complètes, « et même les modifications que cet art a subies. »

Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er mai 1857.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les étrangers pourront prendre part au concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la tête d'expression n'a pas été remporté en peinture. Une mention honorable a été accordée à M. Claude-Noël Renaud, de Saint-Aubin (Yonne), élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Le prix de la tête d'expression n'a pas été remporté en sculpture. Une mention honorable a été accordée à M. Jules-Léger-François Rolland, de Paris, élève de M. Duret et de feu M. Feuchère.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Léon Job, de Paris, élève de M. Léon Cogniet.

Une mention honorable a été accordée à M. Jules-Joseph Lefebvre, de Tournan (Seine-et Marne), élève de M. Léon Cogniet.

Grande médaille d'émulation de 1855. — Cette médaille, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture, a été remportée par M. Ernest-Georges Coquart, de Paris, élève de M. Le Bas, avec vingt-neuf valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Edmond-Jean-Baptiste Guillaume, de Valenciennes, élève de M. Le Bas, et à M. Joseph-Auguste Lafollye, de Paris, élève de M. Gilbert, de feu M. Blouet et de M. Jay, avec seize valeurs de prix et trois valeurs de concours spéciaux.

Un second accessit a été accordé à M. Pierre-Jérôme-Honoré Daumet, de Paris, élève de M. Gilbert, de feu M. Blouet et de MM. Saint-Père et Trouillet, avec seize valeurs de prix et deux valeurs de concours spéciaux.

Prix Blouet. — Madame veuve Blouet, pour honorer la mémoire de feu M. Blouet, membre de l'Académie, a fait don à l'École impériale des beaux-arts d'une rente annuelle de 1,000 francs, qui seront accordés, chaque année, à l'élève de première classe qui aura obtenu la grande médaille d'émulation d'architecture. M. Coquard se trouve, cette année, appelé à jouir du bénéfice de cette donation.

Les professeurs de l'École impériale des beaux-arts ayant institué une grande médaille d'émulation pour la peinture et pour la sculpture, l'Académie s'est associée à cette généreuse pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu cette médaille seraient proclamés en séance publique. Ce sont : pour la peinture, M. Félix-Auguste Clément, de Donzère (Drôme), élève de M. Picot et de feu M. Drölling, avec trente-six valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Pierre-Louis-Joseph de Coninck, de Meteren (Nord), élève de M. Léon Cogniet, et à M. Jules-Émile Saintin, de Lemée (Aisne), élève de M. Picot, chacun avec trente valeurs de prix.

Un deuxième accessit a été accordé à M. Léon Job, de Paris, élève de M. Léon Cogniet, avec vingt-trois valeurs de prix.

Et, pour la sculpture, M. Amédée-Donatien Doublemard, de Vervins (Aisne), élève de M. Duret, avec trente-huit valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Henri-Michel-Antoine Chapu, du Mée (Seine-et-Marne), élève de M Duret, avec vingt-sept valeurs de prix.

Un second accessit a été accordé à M. Jules-Léger-François Rolland, de Paris, élève de M. Duret et de feu M. Feuchère; et à M. Victor-Étienne Simyan, de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), élève de M. Jouffroy, chacun avec vingt valeurs de prix.

Après la distribution et la proclamation des prix, M. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. George Onslow.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale, avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds, par Le Prince; nouvelle édition revue et augmentée, par Louis Paris. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairies de Franck et de Techener, 1856 (1855), in-12 de 466 pages. — L'Essai sur la Bibliothèque du roi, publié en 1782 par Le Prince (ou peut-être, sous ce pseudonyme, par le savant Capperonnier), est depuis longtemps devenu rare, et l'on saura gré à M. L. Paris d'avoir donné une nouvelle édition de cet ouvrage utile et estimé. On trouve dans l'Essai de Le Prince, avec l'historique de la Bibliothèque et de ses vicissitudes, la description des bâtiments et un précis sur chacun des départements dont se compose le service. Une étude sérieuse et spéciale est consacrée au département des manuscrits; elle contient des notices succinctes sur ses divers fonds et l'inventaire sommaire d'un grand nombre de ces fonds. Le cabinet des titres, aujourd'hui réuni à ce département, a sa notice à part; le cabinet des estampes, le cabinet des médailles, qui forment deux autres départements distincts, sont également l'objet de curieuses recherches et de précieuses indications. Le nouvel éditeur a complété le travail de Le Prince par une description du département des cartes et collections géographiques qui n'existait pas au siècle dernier, description empruntée pour la plus grande partie aux excellentes notices publiées à diverses époques par M. Jomard. De plus, M. L. Paris a placé à la suite de l'*Essai,* sous le titre d'*Annales de la Bibliothèque,* des notes historiques où sont classés chronologiquement tous les faits qui se rapportent à l'histoire de ce grand établissement depuis le règne de Charles V jusqu'à notre temps.

Percement de l'isthme de Suez; exposé et documents officiels; par M. Ferdinand de Lesseps, ministre plénipotentiaire. Paris, imprimerie et librairie de Plon, 1855,

in-8° de 280 pages, avec une carte. — On sait que M. F. de Lesseps a obtenu du vice-roi d'Égypte un firman qui l'autorise à former une compagnie pour le percement de l'isthme de Suez, et que ce firman été soumis à la ratification du sultan. Le projet de Mr de Lesseps consiste à creuser, de Suez à Péluse, un canal qui joindrait la mer Rouge à la Méditerranée; ce canal, long de trente lieues, aurait cent mètres de largeur et huit mètres de profondeur; et, au moyen de jetées, il s'avancerait dans les deux mers assez loin pour permettre aux grands bâtiments d'entrer sans difficulté. Le lac de Timsah, situé à égale distance de Suez et de Péluse, deviendrait, dans le tracé proposé, un port naturel où les navires pourraient se ravitailler et établir un dépôt de leurs marchandises. Ce canal maritime serait mis en communication avec l'Égypte par un autre canal creusé dans la vallée aujourd'hui déserte de Tomilac, qui fut autrefois la fertile terre de Gessen assignée aux Hébreux pour demeure par les Pharaons. Le livre que publie M. de Lesseps a pour but de démontrer les avantages que procurerait à toutes les nations de l'Europe, et même à l'Amérique, l'exécution de cette immense entreprise. On y trouve un exposé fort intéressant de tous les faits qui se rattachent au percement de l'isthme de Suez, le développement habile de tous les arguments qui peuvent être invoqués en faveur du projet, au point de vue de l'utilité politique et sociale, et le texte des documents officiels relatifs à cette affaire. On y remarque surtout un mémoire très-étendu rédigé par MM. Linant-Bey et Mougel-Bey, chargés par le vice-roi d'Égypte des études préparatoires du tracé.

Description de la ville de Paris au XVe siècle, par Guillebert de Metz, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique, par M. Le Roux de Lincy. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie d'Auguste Aubry, 1855, in-12 de LIV-104 pages. — Nous avons eu, il y a six ans, l'occasion de signaler à nos lecteurs la *Description de Paris* de Guillebert de Metz, en annonçant les fragments que M. Bonnardot en a publiés à cette époque. On doit féliciter M. Le Roux de Lincy de la bonne pensée qu'il a eue de mettre au jour l'ouvrage entier. Le travail de Guillebert de Metz forme un ensemble de trente chapitres composés de deux parties distinctes; la première est empruntée à divers auteurs, notamment au commentaire joint par Raoul de Presles à sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin; elle se termine avec le dix-neuvième chapitre. Au chapitre vingtième commence la seconde partie, la seule vraiment originale et intéressante. Guillebert n'écrit plus d'après le témoignage des livres qu'il avait pu consulter; il donne une description de Paris tel qu'il était en 1434, et surtout de ce qu'il avait été dans les premières années du XVe siècle, principalement en 1407. Il témoigne de vifs regrets sur la splendeur éteinte de la grande capitale, ce qu'il est aisé de comprendre quand on se rappelle qu'il écrivait sous la domination anglaise, à une époque où le massacre des Armagnacs, la proscription, la peste et l'occupation étrangère, avaient, depuis vingt ans, ruiné et dépeuplé Paris. L'auteur décrit successivement les églises, les palais, les rues, les ponts des diverses parties de la ville. Quelques-uns de ses chapitres fournissent des renseignements nouveaux. Il nous apprend que la fameuse table de marbre du palais était composée de neuf pièces; il signale, dans l'église collégiale de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, une *image* de Bertrand Du Guesclin, dont les historiens n'ont pas parlé; dans l'église des Célestins, deux peintures « de souveraine maistrise; » il énumère divers hôtels particuliers que nul autre écrivain n'a mentionnés, par exemple, l'hôtel de *Digne-Responde,* rue de la Vieille-Monnaie; le bel hôtel de Bureau de Dammartin, rue de la Corroierie, où ce généreux citoyen donnait asile à un poëte de grande autorité, maître Laurent du Pre-

mierfait; l'hôtel de Guillemin Sanguin, rue des Bourdonnais; celui de Mile Baillet, trésorier du roi, rue de la Verrerie; enfin, dans la rue des Prouvaires, l'opulente demeure de maître Jacques Duchié, à la description de laquelle il consacre plusieurs pages, les plus curieuses de son livre. Dans son dernier chapitre, Guillebert de Metz entreprend de faire connaître ce que Paris offrait de remarquable. Tous les rangs de la société sont tour à tour passés en revue, depuis les rois et les empereurs, qui venaient dans la grande ville pour se distraire, jusqu'aux mendiants, que l'auteur porte au nombre, exagéré certainement, de quatre-vingt mille. Les sciences et les arts ne sont pas oubliés dans cette revue. A côté de noms déjà connus, comme ceux de Flamel, de Gerson, de Christine de Pisan, on trouve des noms de savants, de musiciens, de scribes, d'artisans de toute sorte, dont, jusqu'ici, on n'avait trouvé de mention nulle part. C'est d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, le seul connu, que M. Le Roux de Lincy donne le texte de cet ouvrage. Le savant éditeur a éclairci ce texte par des notes nombreuses, et l'a fait suivre d'une table analytique assez étendue et très-utile pour consulter un livre de ce genre. La préface qu'il a placée en tête du volume énumère et apprécie les historiens originaux de la ville de Paris, dont Guillebert de Metz vient augmenter la liste; on y lira surtout avec intérêt l'analyse d'un document inédit de la première moitié du XIVe siècle; il s'agit d'un éloge de Paris composé en latin, avant 1322, par un habitant de Senlis, et conservé en manuscrit à la bibliothèque de Vienne et à la Bibliothèque impériale de Paris. En comparant la nomenclature des rues de Paris, donnée par Guillebert de Metz, avec celle qu'on trouve dans d'autres ouvrages, l'éditeur souligne plusieurs noms comme indiquant des rues qui ne se trouvent pas mentionnées ailleurs. A l'égard de quelques-uns de ces noms, l'observation ne nous a pas paru parfaitement exacte. Il nous semble évident que la rue *Saint-Laurens* en la Cité, nommée par Guillebert après la rue Sainte-Croix, est la rue Gervais-Laurent, qui existe encore, et qui va de cette rue Sainte-Croix (aujourd'hui rue du Marché-aux-Fleurs) à la rue de la Cité, appelée autrefois rue de la Lanterne. La rue *Poirel*, que Guillebert met entre la rue des Cordiers et la Sorbonne, occupe encore le même emplacement; c'est la rue des Poirées; enfin la rue *de la Haubergerie*, entre la rue Perrin-Gasselin et la rue de la Tabletterie, est la rue de la Vieille-Harengerie, nommée aussi jadis de la Haucherie, dont la situation était la même, et qui vient de disparaître.

TABLE.

Pages.

Memoirs of the life, writings, and discoveries of Sir Isaac Newton. (1er article de M. Biot.) 589

Notice bibliographique sur Montaigne; Documents inédits, etc. (2e et dernier article de M. Villemain.) 606

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (13e article de M. Cousin.) 622

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ, etc. (4e article de M. Hase.) 637

Nouvelles littéraires 646

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1855.

Lives of philosophers of the time of George III, etc.
Lives of men of letters of the time of George III, etc.
Historical sketches of statesmen who flourished in the time of George III, by Henry lord Brougham F. R. S. member of the national Institute of France. London, 1855.
The oration of Demosthenes upon the crown, translated into english with notes and the greek text, by Henry lord Brougham F. R. S. member of the national Institute of France. London, 1840.

PREMIER ARTICLE.

Les titres énoncés plus haut ne renferment qu'une première partie, une section des œuvres nombreuses de lord Brougham, et comme le début de la collection qu'il publie. Nous y voyons déjà cependant la puissante variété de son esprit, et aussi la difficulté, pour un même lecteur et, à plus forte raison, pour un seul critique, de le suivre dans tous ses travaux. La langue anglaise a conservé l'ancien usage français qui, sous le nom de philosophie, désignait toutes les sortes de recherches savantes et en particulier les hautes applications des sciences naturelles, aussi bien que les études métaphysiques et morales. Donc, sous ce mot de *Vies des philosophes du temps de Georges III*, l'illustre auteur comprend et rassemble la plupart des hommes qui, dans son pays, depuis un siècle, ont grandement concouru aux progrès des sciences

physiques, et les ont fait servir à la puissance et à la richesse de leur nation.

Il suffit, pour nous, de citer dans ce nombre Watt, Cavendish, Black, Priestley, Davy; Lord Brougham leur associe, dans sa docte revue, d'Alembert, Lavoisier, etc. Car, ce mot de *temps* de Georges III étant pour lui l'expression d'une date et non d'une influence, le noble écrivain ramène sans hésitation à ce centre artificiel quelques Français renommés dans les sciences physiques, comme plus tard il mêlera Voltaire et Rousseau à quelques auteurs anglais du même siècle.

Quoi qu'il en soit de cet ordre adopté par lord Brougham, nous ne pouvons que l'indiquer, sans nous permettre d'en examiner le résultat, dans une de ses parties essentielles. Aux savants seuls il est donné d'apprécier les *notices* et les *jugements* de lord Brougham sur les savants de son pays et du nôtre; c'est à eux seuls qu'il appartient de défendre contre lui notre illustre Cuvier, lorsque parfois le grand orateur, le grand jurisconsulte anglais, reproche à notre glorieux compatriote quelque négligence, ou quelque erreur dans l'analyse des travaux chimiques de Black et de Cavendish. Chez d'Alembert même, le mathématicien, le profond algébriste, prévaut tellement sur le métaphysicien, sur l'observateur moral, sur le philosophe enfin, dans le sens actuel du mot, que l'étude appliquée par lord Brougham à cet homme illustre nous paraît tout à fait à l'abri de notre faible contrôle, et renvoyée tout entière à ces esprits rares qui possèdent, au même degré, les deux aptitudes scientifique et littéraire, où se complaît le biographe éminent dont nous ne pouvons parler qu'à demi.

De ce premier volume, très-digne sans doute de l'attention des maîtres, et en tête duquel, par une sorte de préférence en faveur des savants, l'auteur place sa préface générale, nous n'oserons extraire que peu de mentions bien courtes, simplement anecdotiques, et qui servent à faire connaître l'activité multiple et le talent infatigable, autant que divers, de lord Brougham. Par exemple, dans la notice sur le célèbre chimiste anglais Joseph Black, qui prolongea sa carrière pendant presque tout le dix-huitième siècle, de 1721 à novembre 1799, nous ne recueillerons que deux choses, un fait qui touche à la littérature et une admirable description du talent d'improviser. Voici d'abord le fait littéraire :

Black, né à Bordeaux de parents écossais, avait pour mère une personne d'un mérite supérieur et de l'esprit le plus aimable, qui fut l'objet des assiduités de Montesquieu. Il avait conservé, comme titres d'honneur pour sa famille, un grand nombre de lettres du président à cette femme aussi charmante que respectée. Ce dépôt n'a pas péri, sans

doute, depuis 1799; et il serait bien digne de notre temps d'en faire jouir le public et d'accroître ainsi la correspondance publiée de notre grand philosophe politique. Cette correspondance ne forme aujourd'hui qu'un bien petit volume, comparée surtout à l'encyclopédie épistolaire de Voltaire. Combien ne serait-il pas précieux d'y ajouter ces lettres, que lord Brougham paraît avoir connues, et qui doivent être remplies du souvenir des études et des sociétés intimes de Montesquieu dans sa jeunesse !

L'autre mention, que notre ignorance osera dérober à l'analyse scientifique de lord Brougham, c'est, pour ainsi dire, le jugement oratoire porté sur la manière de professer du chimiste ou physicien Black. « Rien, « nous dit lord Brougham, ne pouvait être mieux approprié au sujet. « C'était la perfection du calme philosophique. Nul effort; une facile et « gracieuse conversation. La voix était faible, mais parfaitement distincte « et entendue, dans tout l'espace d'une vaste salle pleine et comble par- « tout d'auditeurs silencieusement attentifs. Jamais l'accent de cette voix « ne s'élevait, pas plus que ne se précipitait le mouvement des bras; et « cependant c'était quelque chose d'autre et de mieux que la mono- « tonie. Parfaite élégance et placidité étaient les mots par lesquels « chaque auditeur et spectateur, comme involontairement et de concert, « définissait l'ensemble de ce débit. On me pardonnera, je l'espère, si je « m'arrête à noter quelques détails extérieurs de l'aspect de ce maître « éminent; et cela, par l'effort même que je tente pour donner l'idée « d'un inventeur scientifique. Ses traits étaient singulièrement gracieux, « pleins d'esprit, mais paisibles et assortis à sa manière et à sa parole. « Son front élevé et ses tempes à pic étaient, quand je l'ai connu, légè- « rement couverts de cheveux blancs comme la neige; et sa bouche « donnait une expression affectueuse, autant que souverainement intel- « ligente, à tous les traits de son visage. Dans un point de son enseigne- « ment, il dépassait tout ce que j'ai jamais connu, je veux dire dans la « netteté et l'infaillible réussite avec lesquelles se faisaient toutes les « manipulations de ses expériences. Son œil si précis et sa main si ferme « contribuaient à l'une; ses admirables précautions, son art de tout pré- « voir et de pourvoir à tout assuraient l'autre. »

Puis, après quelques détails de préparations chimiques, d'infusion et de combustion, trop exacts pour les reproduire ici, l'éloquent disciple ajoute : « Le lecteur qui a connu les plaisirs de la science me pardon- « nera si, à la distance d'un demi-siècle, j'aime à m'attarder sur ces « récits, à prolonger le plaisir qui, je m'en souviens, me faisait battre « le cœur, lorsque nous entendions cet illustre sage raconter en détail,

« de ce ton que j'ai trop faiblement essayé de décrire, les degrés par « lesquels il était arrivé à ses découvertes, éclairant ses premiers essais « par des anecdotes, que rappelaient souvent à son esprit les circons- « tances du moment, et les démontrant par la reproduction, sous nos « yeux, des nombreuses expériences qui lui avaient, pour la première « fois, révélé les plus importants secrets de la nature.

« Après le plaisir d'avoir été réellement près de lui, au moment où « sa découverte s'était faite, où il avait gagné sa victoire, nous trou- « vions une exquise satisfaction à l'entendre lui-même, simplement, de « la façon la plus gracieuse, avec la plus calme sérénité de la science, « avec la plus complète modestie, raconter ses difficultés et comment « elles furent surmontées, ouvrir à notre vue les points successifs par « lesquels il s'était heureusement avancé d'un bout à l'autre de sa bril- « lante carrière, parcourir le même terrain, comme si c'était en notre « présence qu'il y avait porté ses premiers pas tant d'années aupara- « vant, lever devant nos yeux les mêmes instruments peut-être dont il « s'était alors servi, et recommencer pour nous le même ordre de dé- « couvertes qui avaient jeté les bases si profondes de son immortelle re- « nommée. »

Puis, à cette description si bien sentie du savant inventeur et du communicateur de la science par la parole, lord Brougham ajoute, avec une réminiscence pleine de naturel et de feu : « J'ai entendu les « plus grandes intelligences du siècle produisant toute leur force au « dehors par les bouches les plus éloquentes; j'ai entendu les périodes « imposantes et la majesté oratoire de Pitt, le cours impétueux de la « parole ardente de Fox; j'ai suivi l'étroit enchaînement de l'argumen- « tation rigoureuse de Grattan; j'ai été entraîné par le mélange d'imagi- « nation, de sarcasme et de raisonnement que déployait Plunkett; « mais je préférerais, sans hésitation, dans l'ordre du plaisir pur de la « pensée, être encore une fois appelé au privilége qui me fut accordé « dans ces jours, d'être présent alors que le premier philosophe de « son siècle était l'historien de ses propres découvertes, et d'assister, « témoin oculaire, aux expériences par où il y était autrefois parvenu, « et que je lui voyais recommencer de ses mains. »

C'est aux savants et aux orateurs politiques de s'entendre comme ils voudront sur cette préférence assignée, avec une modestie méritoire, aux premiers par un illustre associé des seconds. Pour nous, il nous suffit d'avoir donné, par cette version littérale, une idée, même affaiblie, de la manière dont lord Brougham a traité la partie humaine et sensible des sciences physiques.

A la vérité, de cet éloge même nous allons tirer un reproche pour d'autres portions des œuvres narratives et critiques du célèbre polygraphe. Nous le trouvons trop sommaire, trop incomplet, trop peu longtemps occupé des grandes choses, trop négligent des détails sur d'autres noms, sur d'autres travaux, qui devaient lui parler si haut et le toucher de si près. Ving-huit pages pour lord Chatam! quatorze pages pour Pitt! trente pages même pour Burke! J'en demande pardon à l'éloquent biographe : mais cela ne répond pas à de telles questions, à de tels souvenirs, à la curiosité du grand nombre et à l'attente des bons juges.

Je sais que, dans ces notices rapides et dans d'autres, que la même main a tracées, de Fox, de Sheridan, de Canning, de Grattan, il y a des coups de pinceau excellents, des indications précieuses, des échappées de vues qu'il suffirait d'étendre; mais cela ne nous laisse pas moins un vif regret que lord Brougham, entraîné, même quand il compose à loisir, par des occasions accidentelles, se soit contenté de brillantes esquisses, là où il pouvait laisser d'immortels portraits, et que, pour quelqu'un du moins de ses grands prédécesseurs, ou de ses grands rivaux, il n'ait pas fait une étude entière et un tableau en pied, un caractère complet de l'homme d'État anglais, opposant ou ministre, athlète de la parole, appui des libertés, provocateur des réformes ou soutien opportun du Pouvoir, et quelquefois l'un et l'autre, à distance, selon le besoin du temps et l'instinct de la conscience ou de la passion.

On fait aujourd'hui les ouvrages trop courts ou trop longs, des *Notices*, ou des histoires qui renferment tout. Mais une vie de lord Chatam, une vie de M. Pitt, de l'orateur ministre et du ministre éloquent, autant qu'il est habile et tenace, ne serait-ce pas un sujet qui, développé dans sa juste étendue, intéresserait au plus haut degré le temps présent et l'avenir? Je reproche à lord Brougham, dont le burin a rapidement esquissé le trait de tant de physionomies britanniques, d'orateurs jurisconsultes et de chanceliers, de n'avoir pas fait à son pays et à l'Europe le présent complet d'une grande biographie politique.

Nous ne le tenons pas dégagé de cette obligation, au prix même de ses *Notices* sur Voltaire et J. J. Rousseau. L'esprit cosmopolite du noble auteur éclate sans doute par la manière impartiale et supérieure dont il a compris ces sujets étrangers et les a traités, dans sa langue et même dans la nôtre. C'est merveille de voir le grand *débatteur* anglais si bien saisir et parfois reproduire si vivement les formes de l'idiome français, sauf les erreurs typographiques dont ses imprimeurs gâtent les textes qu'il cite. Mais ce mérite que s'est efforcé d'acquérir

lord Brougham, parmi tant d'autres études si différentes, n'acquitte pas, selon nous, sa dette envers sa propre nation. Il lui devait, et il lui doit encore un travail plus sérieux, plus approfondi, sur quelques-uns des grands personnages publics que l'histoire d'un peuple puissant et libre présente à la postérité. A cet égard, et dans son heureuse patrie, lord Brougham peut se dire : *hanc materiam uberiorem securioremque senectati meæ seposui.*

Nous le souhaitons d'autant plus, que nous sommes loin de croire cette tâche suffisamment réalisée, dans le pays de lord Brougham, et par quelques-uns de ses célèbres compatriotes. Après les vies de Voltaire et de Rousseau, lord Brougham a écrit avec non moins de soin celles de Hume, de Robertson et de Gibbon. A défaut d'incidents que lui refusaient ces *vies* contemplatives et studieuses, il a porté beaucoup d'attention critique à l'examen des ouvrages, à la juste analyse de la méthode, de l'art, du talent qu'il y reconnaît. Nous ne pouvons cependant admettre les prémisses qu'il a posées. Nous ne croyons pas que, grâce à Hume et à Robertson[1], la patrie de Bacon, de Newton, de Shakspeare, de Milton, se soit élevée, dans le genre historique, à la même hauteur que dans d'autres domaines de la science et du génie. Ce fut là une illusion du XVIIIe siècle applaudissant la philosophie de Hume dans son histoire, et sachant gré au circonspect et modéré Robertson de reproduire avec adoucissement les vives et dédaigneuses conclusions de Voltaire contre le moyen âge. Mais, on peut le dire aujourd'hui, ni le sage Hume, comme publiciste et peintre de la nation anglaise, ni le sage Robertson, comme historien de l'Écosse et d'une partie de l'Europe, ne resteront des modèles reconnus et non surpassés.

Tout récemment, M. Thiers, dans la belle préface de son douzième volume sur le Consulat et l'Empire, remarque avec une grande justesse et une non moins grande autorité : « qu'il y a non pas une, mais vingt « manières d'écrire l'histoire; qu'on peut l'écrire comme Thucydide, « Xénophon, Polybe, Tite-Live, Salluste, César, Tacite, Commines, « Guichardin, Machiavel, Saint-Simon, Frédéric le Grand, Napoléon, « et qu'elle est ainsi très-bien écrite, quoique diversement. »

Dans ce dénombrement si bien choisi, sans être complet, puisqu'il y manque Plutarque, Bossuet, Montesquieu et même Voltaire, nous ne nous plaignons pas de ne pas lire les noms de Hume, de Robertson

[1] « It was reserved for two natives of Scotland to remove such an unhappy pecu- « liarity and to place our fame in these important walks of literature upon a level « with our eminence in all its other departments. » Vol. I, p. 168.

et de Gibbon. Selon nous, aucun d'eux ne représente une des formes originales, une des supériorités si distinctes, mais également vraies, que peut offrir le génie de l'historien. Ni l'élégance de Hume, ni sa philosophie si dédaigneuse d'une partie des choses qu'il raconte, et par là même impuissante à les peindre complétement, ni la régularité de Robertson, qui consiste à tout réduire, ni la négligence du premier à consulter les sources, ni les analyses froidement fidèles que le second tire des nombreux matériaux qu'il compare, ne sont, à nos yeux, l'éloquente véracité de l'histoire.

Sur Gibbon, il y aurait plus à dire encore; et, en admirant sa vaste lecture et son érudition, il reste à lui reprocher deux bien graves défauts: la partialité contre toute grandeur morale, et la déclamation. Les deux cents pages que lord Brougham a consacrées à ces trois célèbres historiens, malgré quelques exagérations laudatives, n'en sont pas moins remplies de vues ingénieuses, d'anecdotes et d'idées. On y trouve aussi de curieux détails, purement littéraires et presque techniques, sur la manière dont ils composaient. Je ne sais si Hume est assez grand écrivain pour qu'il y ait plaisir à étudier ses brouillons successifs, et à voir graduellement, à cette filière laborieuse, s'embellir et s'animer sa pensée. Mais, dans cet ordre de recherches, on pourrait arrêter le savant biographe, et le renvoyer au travail plus piquant et non moins minutieux que nous a donné D'Israeli sur des passages comparés de Hume et d'un autre historien, le laborieux *Carte*, que le philosophe d'Édimbourg a souvent suivi de trop près et corrigé çà et là, pour le détail de l'expression, sans jeter dans les nombreux emprunts qu'il lui fait le premier mouvement et la vie.

Ajoutons cependant que lord Brougham, dans le rang trop élevé qu'il assigne aux trois historiens anglais du siècle dernier, laisse percer, du moins à l'égard de l'un d'eux, de judicieuses restrictions. Si sa partialité écossaise, si les souvenirs de sa studieuse jeunesse, déjà réveillés au nom de Black, parlent très-haut pour Hume et pour Robertson, il est plus rigoureux, et partant plus juste, à l'égard de Gibbon; et les dernières pages de sa notice sur le savant historien offrent une critique morale et littéraire dont les détails sont d'un grand prix, et montrent à quel point un improvisateur de tribune, quand il est excellent logicien, peut devenir un critique sévèrement délicat et un puriste de diction.

Le secret de cette supériorité de goût, plus forte que la prévention nationale, nous paraît appartenir surtout aux excellentes études classiques dont est pénétré lord Brougham. Au premier abord, comme nous l'avons indiqué plus haut, il était tenté et à demi résolu de mettre

Hume et Robertson à côté des grands peintres de la Grèce et de Rome. Il le fait presque en théorie; mais le cœur lui manque pour achever; et c'est Gibbon qui porte surtout la peine de cette imprudente comparaison. Nous n'en sommes pas étonné; la simplicité nerveuse, la parole énergique et vive, l'éloquence naturelle et pratique de lord Brougham s'éloignent beaucoup des ornements tant soit peu vulgaires et de la monotonie pompeuse de Gibbon, qui, pour dire vrai, avec beaucoup de savoir et d'esprit, appartient cependant à la classe des écrivains rhéteurs, c'est-à-dire à la décadence de l'antiquité.

Lord Brougham, par le tour de son esprit, malgré les distractions de ses études trop diverses, a remonté plus haut dans les lettres; il est surtout élève de la belle et forte antiquité. Nous en citerons quelques preuves frappantes, quand nous aurons sous les yeux, dans cette collection, les principaux monuments de sa double carrière oratoire. Ici nous ne considérons encore que le pénétrant critique et le docte écrivain. A ce titre, nous avons dû, pour être juste, anticiper sur les réimpressions successives de ses œuvres, et rappeler, dès ce moment, les remarquables travaux qu'il a consacrés au plus grand des orateurs antiques, au modèle suprême de l'atticisme éloquent et sévère.

En effet, cette vivacité de talent, cette dialectique armée de verve et d'esprit, et, en même temps, cette mobile activité de réflexions historiques, morales, littéraires, qui distinguent lord Brougham, ne trouvent nulle part une application plus heureuse que dans son étude de la tribune d'Athènes, dans ses analyses, ses descriptions, ses traductions de Démosthène. En parlant des meilleurs écrivains de son pays, dans le siècle dernier, le docte anglais se montre attachant, ingénieux, piquant, par le choix des faits et des vues. Il est biographe habile et bon critique. Mais, en touchant à Démosthène, il est lui-même éloquent. Il nous donne ce que nous avons vu si rarement, le spectacle de la grande vie oratoire.

Tout servait lord Brougham dans cette œuvre : la trempe vigoureuse de son esprit, ses longs exercices, ses luttes fréquentes de barreau et de parlement, ce tempérament, pour ainsi dire, endurci au feu des batailles et de tant d'années militantes et glorieuses. Voilà comment on arrive à Démosthène! voilà comment on peut le sentir et le rendre, et non en cheminant timidement à sa suite, du même pas que notre bon abbé Auger, ou que notre élégant, mais froid abbé d'Olivet! Une réimpression, en France, d'anciennes traductions de tous les discours et plaidoyers du grand orateur grec a été, pour lord Brougham, l'occasion d'admirables *Essais*, dans la *Revue d'Édimbourg*, où s'est révélée d'abord

cette vive perception, et, pour ainsi dire, cette assimilation instinctive de la tribune antique.

Nous espérons bien que, de ces précieux essais, de ces pages toutes vivantes, rien ne sera perdu pour l'avenir. Lord Brougham est certainement, parmi les modernes, le meilleur interprète de Démosthène. Nous n'avons jamais parfaitement saisi la pensée du cardinal Maury, lorsque, louant l'orateur romain d'avoir tant admiré son grand devancier d'Athènes, et même d'en avoir traduit quelques discours, il ajoute : « Si ces traductions officieuses étaient parvenues jusqu'à nous, « il est probable qu'en lui rendant un service trop généreux, Cicéron « se serait placé lui-même pour toujours au-dessous de Démosthène. » Comme jamais traduction d'un chef-d'œuvre ne saurait surpasser l'original, nous ne concevons pas bien l'induction que fait ici le critique, touchant le génie comparé des deux écrivains. La meilleure traduction aura toujours un mérite relatif et limité qui ne donne pas la mesure entière du talent qui l'a écrite; et probablement la belle étude de Cicéron sur le *Discours de la couronne*, si elle était parvenue jusqu'à nous, aurait confirmé par un exemple de plus le mot que son éloge de *Brutus* inspirait à César. Mais, ce qu'on peut dire avec vérité, c'est que lord Brougham, dans sa version anglaise de ce même discours de la *couronne*, fait supérieurement comprendre et sentir Démosthène. Science des lois, instinct de la vie publique, habitudes d'homme d'État et passion d'orateur, rien ne lui manque pour cela. On s'aperçoit tout d'abord, à la justesse précise des termes, à la fermeté nerveuse des tours, que l'interprète est à son aise, qu'il respire son air natal et fait servir sa langue à rendre des pensées qui lui sont familières, des sentiments, dont son cœur a tressailli cent fois.

Sans parler du talent d'écrire, nul dans l'abbé Auger, faux et fardé dans Tourreil, évidemment un simple érudit, un pur lettré, n'atteindra jamais à l'expression de Démosthène, n'en saura pas même donner une faible image.

Lord Brougham, dans une courte introduction, rappelle l'origine de son travail, les amis qui l'ont dissuadé, les exemples et les amis qui l'ont encouragé, l'approbation de lord Wellesley, aussi bon helléniste qu'habile homme d'État, celle du savant lord Lyndhurst, qui peut-être aimait mieux les traductions de cabinet de son savant émule que ses répliques en parlement. Puis, après quelques réflexions sur les traductions en général, sur l'expressive fidélité qui convient le mieux à cette œuvre, sur le caractère des langues et spécialement sur le primitif et mâle génie de l'idiome anglais, il entre, sans longs préliminaires, sans

digressions, dans le cours si prompt et si libre de l'orateur grec, tel qu'il se précipite entraînant avec soi pièces à l'appui, décrets, dépositions de témoins, lettres de Philippe, et animant le tout d'un souffle de colère et de patriotisme, qu'on ne surpassa jamais.

L'illusion renaît presque entière sous la vive et complète imitation de l'original. Le traducteur est tout ensemble helléniste, antiquaire et orateur. Si j'avais un reproche à lui faire, ce serait d'être aussi parfois un peu trop Anglais du XIXe siècle, de céder quelque chose à l'idiome abstrait et méthodique de notre temps, et de ne pas employer exclusivement le vigoureux anglais de Bacon et de Shakspeare, de Hooker et de Milton, à rendre la forte langue de Démosthène. Mais cela même est-il possible? La meilleure condition de la force, c'est le naturel dans l'énergie; et l'archaïsme volontaire et cherché serait-il naturel? Notre savant et spirituel Courier a mal résolu ce problème dans son essai de traduction d'un livre d'Hérodote Quelque combinaison plus heureuse, quelque terme moyen plus juste serait possible sans doute. L'étude, le goût, la passion, peuvent à propos s'enrichir de l'ancienne langue dans chacune des nations dont les langues ont vieilli; mais c'est là un secret difficile que la critique n'enseigne pas et qui n'appartient qu'aux maîtres. Lord Brougham en a fait usage parfois et nous en instruirait au besoin. Bornons-nous à souhaiter qu'il veuille bien réunir et compléter par quelques efforts nouveaux tout ce que lui a inspiré sa préférence de Démosthène et sa longue méditation d'un tel modèle. Jamais plus intelligent élève n'aura commenté plus grand maître.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

MEMOIRS OF THE LIFE, WRITINGS AND DISCOVERIES OF SIR ISAAC NEWTON. Mémoires sur la vie, les écrits et les découvertes de Sir Isaac Newton, par Sir David Brewster, l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de France, etc. 2 vol. in-8° d'environ 680 pages chacun. Édimbourg, 1855.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dans mon premier article sur cette nouvelle biographie, la tâche que

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 589.
Dans mon premier article, j'ai commis une inadvertance que je m'empresse de

j'avais à remplir était bien facile. J'avais surtout à discuter des documents importants pour l'histoire des sciences, à les rattacher ensemble, et à montrer les conséquences philosophiques qui en résultaient. Maintenant je n'aurai plus guère ici, qu'à rapporter des détails minutieux de mœurs privées, qui me semblent avoir peu de valeur pour nous, dans la vie d'un homme comme Newton, parce qu'ils ne nous sont d'aucune utilité pour apprécier l'étendue de son génie scientifique, qui doit être, en lui, le principal objet de notre étude, et de notre admiration. Toutefois, puisque la nécessité le veut, je vais aborder librement cette seconde partie plus ingrate de la tâche qui m'est imposée. Si la mémoire de Newton en souffre, ce n'est pas à moi qu'il faudra s'en prendre.

Quand on écrit l'histoire des hommes qui se sont illustrés par des découvertes dans les sciences mathématiques ou expérimentales, c'est une affaire assez délicate que de décider jusqu'à quel point, dans l'intérêt de la science et de leur gloire, il convient de descendre aux menus détails de leur vie. S'il s'agissait d'un philosophe ou d'un moraliste, Machiavel, Bacon, Pascal, Rousseau, Montaigne, il peut sans doute être intéressant et instructif, de mettre en rapport intime leurs doctrines et leur personne, parce que c'est à titre d'individus, et en leur nom propre, qu'ils parlent à la postérité. Mais, dans les sciences positives, les découvertes ne s'aident en rien de l'autorité d'un nom. Une fois aperçues et constatées, elles subsistent par elles-mêmes, au profit de tous, quels qu'en soient les inventeurs, sans qu'on ait besoin de se prévaloir d'eux pour en faire usage. Alors il n'y a d'intérêt réel et philosophique à connaître les circonstances de leur vie, que pour voir en quoi le développement de leur génie naturel a pu en être contrarié ou favorisé; et tirer de là d'utiles enseignements à s'écarter des unes et se rapprocher des autres. Vouloir pénétrer plus avant dans leur intimité, est au moins inutile, souvent dommageable. En effet, si, au lieu de s'en tenir à ces traits généraux qui peignent l'homme intellectuel parmi ses contemporains, on veut, dans la biographie d'un savant célèbre, descendre aux détails de tous les jours, décrire ses habitudes, ses goûts, ses manies, en un mot montrer de trop près sa personne, ce qui est fort la mode anglaise d'aujourd'hui, on rencontre deux inconvénients graves.

réparer. J'ai mentionné la 2e édition du *Commercium epistolicum* et de ses annexes, comme étant de 1725. Cette date est celle d'un second tirage. Le premier a paru en 1722. C'est celui que j'ai cité dans l'article *Newton* de la *Biographie universelle;* mais aujourd'hui, n'ayant sous les yeux, quand j'écrivais mon article, qu'un exemplaire de 1725, je n'ai pas songé à rappeler la date primitive de cette publication, qui est en réalité 1722.

D'abord, on le sort du rôle public où il y avait intérêt de le voir, ce qui l'amoindrit; en outre, comme la nature des études qui le distinguent le tiennent séparé du monde extérieur, d'autant plus qu'il leur est plus passionnément dévoué, la foule ignorante, et envieuse de toute supériorité à laquelle elle ne peut prétendre, ne remarquera que ses étrangetés, ses bizarreries, mesurera ses petitesses, et regardera avec un certain plaisir comme un attribut de la science, les ridicules qu'elle aura aperçus dans celui qui la cultive. C'est ce que Fontenelle a évité avec un art et un tact admirable dans ses éloges des académiciens. Mais les biographes anglais ne s'accommodent pas de ces délicatesses. Leur curiosité, provoquée par le goût du public auquel ils s'adressent, prétend tout voir, tout entendre, tout rapporter, et cela devient parfois compromettant pour la dignité du héros. Jaloux de se montrer, en ce genre, mieux instruit et plus complet que tous ses devanciers, Sir David Brewster pousse ces investigations jusqu'à un degré de familiarité qui désole. Par exemple, après avoir lu le Newton de Fontenelle, on conçoit aisément que, dans la solitude de Cambridge, au temps où il voyait se révéler devant lui tout le mécanisme du système du monde, il lui arrivât souvent d'être abîmé dans ses méditations au point d'oublier les nécessités de la vie. Aujourd'hui, dans sa biographie étendue à deux volumes, au lieu de cette noble image d'une intelligence que la jouissance d'elle-même dégage presque des liens corporels, on vous décrit avec complaisance, et l'on vous prouve par lettres authentiques, toutes les particularités de ces oublis des conventions mondaines, dont l'étrangeté fait sourire la foule, qui n'en voyant pas la cause, s'en amuse comme de faiblesses d'esprit[1]. Ainsi, nous dit-on, aux occasions rares où il lui arrivait d'assister à des banquets publics dans la salle commune du collége, si l'on n'avait pas la précaution de l'y faire penser, il arrivait en désordre, les souliers abattus sur les talons, les bas non attachés, les cheveux non peignés, et un surplis sur le tout. D'autres fois il sortait le long d'une rue sans songer qu'il n'était pas convenablement habillé; puis s'en apercevant il regagnait bien vite son logis tout honteux. D'auditeurs il n'en avait que très-peu ou pas du tout, et il faisait le plus souvent ses leçons devant les murailles. On ne le voyait jamais non plus prendre aucun amusement, aucun exercice, se mêler à aucun jeu. Il se délassait d'une étude par une autre, toujours pensant, toujours méditant. Il était rare qu'il se couchât avant deux heures du matin, pour se lever vers cinq ou six;

[1] Tome II, pages 86 et suivantes.

dormant au plus quatre ou cinq heures. Entre autres trivialités, on nous apprend qu'il aimait beaucoup à manger des pommes en hiver, et quelquefois, le soir un coing cuit[1]. Quant à son caractère moral, dans le peu de commerce qu'il avait avec le reste des hommes, on le représente doux, posé, inoffensif, ne se mettant jamais en colère; de plus charitable et généreux dans l'occasion. Ces derniers penchants, on sait qu'il les garda toujours, et l'accroissement de sa fortune ne fit que lui donner les moyens de s'y abandonner plus librement. Fontenelle le peint d'un trait sous ce rapport, quand il cite de lui cette belle parole que « donner « par testament ce n'est pas donner. » Le nouveau biographe est bien autrement précis, et positif. Il va puiser ses preuves dans les carnets de ses dépenses privées à Cambrigde au temps de sa jeunesse, carnets qu'il a découverts parmi ses papiers[2]. Là, on a le compte de toutes les petites sommes qu'il prêtait de temps en temps à ses amis; on apprend qu'il a perdu deux fois de l'argent aux cartes; et l'on a le tableau de quelques friandises, qu'il énumère sous le titre de *Otiose et frustra expensa*[3]. Mais, entre autres compensations de ces faiblesses,

[1] Tome II, page 97. — [2] Tome I, pages 31 et suivantes. — [3] Tome I, page 18. Parmi les objets désignés dans cette singulière liste, il y en a trois dont l'identification ne pourrait aujourd'hui s'obtenir à l'aide d'aucun dictionnaire. Je la rapporte ici par ce motif. La voici en original.

Otiose et Frustra expensa.

Supersedeamus.	Sherbet and reaskes.
China ale.	Beere.
Cherries.	Cake.
Tart.	Bread.
Bottled beer.	Milk.
Marmelot.	Butter.
Custards.	Cheese.

Ne voulant pas imiter le singe de la fable qui prenait le Pirée pour un nom d'homme, j'ai eu recours à l'obligeance de M. le professeur De Morgan, le priant de vouloir bien m'interpréter les mots dont le sens me semblait douteux, ou qui m'étaient tout à fait inintelligibles. Grâce à lui, je vais ici me prévaloir de son érudition archéologique dans la langue de Cambridge, en faveur des lecteurs français, peut-être même anglais, qui voudraient connaître au juste, en quoi consistaient *les excès* de Newton.

Marmelot équivaut évidemment au mot actuel *marmalade*, en français *marmelade*; *Reaskes*, maintenant *Raskes*, désigne une sorte de biscuits légers.

China ale, littéralement *l'ale de Chine*. Tout le monde sait que *l'ale* est une sorte de bière légère de couleur jaune pâle. Mais qu'est-ce que *l'ale de Chine?* M. de Morgan a ingénieusement deviné que ce devait être là une locution employée alors

le biographe mentionne sa générosité envers sa sœur à laquelle il fait un cadeau d'oranges valant 4 shellings et 2 deniers! De bonne foi, sont-ce là les pauvretés que l'on veut voir dans la vie d'un grand homme? Néanmoins, parmi tant de faits insignifiants, si minutieusement rapportés, on rencontre quelques détails dont on peut dire : *ex fumo lux*. Ainsi, par ces mêmes documents intimes, on apprend, un peu plus positivement qu'on ne le savait, que, pendant plusieurs années de son séjour à Cambrigde, Newton se livra avec passion à des travaux de chimie expérimentale, dans un laboratoire qu'il avait établi près de son logement, et muni de tous les appareils nécessaires. Le feu y était entretenu jour et nuit pendant plusieurs semaines, sans discontinuité. Un contemporain, le docteur Stukely, qui a recueilli curieusement tous les détails qu'il a pu découvrir sur la vie de Newton à Grantham et à Cambrigde, assure qu'il avait alors écrit sur la chimie un mémoire, dans lequel il établissait les principes de cet art sur des preuves mathématiques et expérimentales; mais que ce travail, auquel il attachait beaucoup de prix, fut détruit par un incendie qui se déclara dans son laboratoire, et qu'il ne voulut jamais le refaire[1]. On raconte aussi qu'un accident du même genre détruisit les derniers feuillets du manuscrit de l'optique. Cela ferait concevoir pourquoi Newton termine ce mémorable ouvrage, en proposant une série de questions relatives aux phénomènes les plus mystérieux de la physique et de la chimie, considérés comme les résultats d'attractions exercées à petite distance; questions tellement en avant de son siècle, et même encore du nôtre, qu'une longue et vaste pratique expérimentale a pu seule les suggérer, même à son génie. Malheureusement, dans les papiers que le docteur Brewster a pu consulter, il n'a rien trouvé qui fût relatif à ces travaux chimiques de Newton, si ce n'est la recette détaillée, *écrite tout au long par lui-même*, de la composition d'un certain baume, dit de *Leucatello*; véritable baume de Fier-à-bras, qu'il mentionne comme un préservatif,

parmi les étudiants de Cambridge pour désigner le *thé*, dont l'usage ne faisait que s'introduire en Angleterre; de même qu'aujourd'hui encore, *l'eau* est quelquefois appelée familièrement *Adam's Ale*, *l'ale d'Adam*.

Quant à *supersedeamus*, il est impossible à interpréter. M. De Morgan l'a vainement cherché dans ses souvenirs de Cambridge. Il a consulté à ce sujet notre ami commun le docteur Whewell, *master* (principal) du collége de la Trinité. Ni lui ni personne n'en ont connaissance. Il m'a été indiqué, comme possible, que ce mot désigne quelque privilége universitaire, qu'on pouvait obtenir à prix d'argent. Mais ce n'est là qu'une conjecture; et le savant personnage créé par l'imagination de Walter Scott, le docteur Dryasdust seul, s'il vivait encore, serait en état de nous l'expliquer. —

[1] Tome I, p. 94.

contre « la rougeole, la peste, la petite vérole, le poison, et la morsure « d'un chien enragé; à quoi il ajoute qu'il a encore d'autres vertus; étant « bon aussi contre les vents, la colique, les faiblesses d'estomac, et les « contusions. » Il y aurait là certainement pour un spéculateur la matière d'une réclame à laquelle l'autorité de Newton donnerait beaucoup de vogue, d'autant qu'il usait de la recette pour lui-même. Au reste, chacun pourra désormais en profiter. Car le docteur Brewster l'a rapportée textuellement à la page 89 du tome II; considérant sans doute comme une bonne fortune pour lui, et pour ses lecteurs, d'être le premier à consigner, dans la vie de Newton, une particularité aussi mémorable.

Sir David établit en outre par de nombreux témoignages, que les recherches chimiques de Newton eurent pendant longtemps pour objet la transmutation des métaux. Ce problème était alors fort couru; et il y aurait aujourd'hui beaucoup plus de motifs qu'on n'en avait alors, pour ne pas le déclarer *a priori* impossible. On peut juger de l'importance que Newton y attachait, par ce qu'il en dit dans une lettre fort singulière, contenant un plan d'études et des règles de conduite, qu'il adresse de Cambridge à un ami nommé Aston, partant pour un voyage à l'étranger[1]. La date est le 18 mai 1669. Newton avait alors 27 ans, et il était déjà en possession de ses plus belles découvertes. Mais il n'avait jamais vu le monde hors de l'enceinte de son collége ou du cercle étroit de sa famille; et les maximes de politesse qu'il recommande sont, naturellement, tout autres que celles de Chesterfield. Parmi les objets de recherches qu'il indique à son ami : « Tâchez, lui dit-il, de savoir « si, à Schemnitz en Hongrie, ils changent le fer en cuivre, en le dis- « solvant dans une eau vitriolée que l'on recueille dans les cavités du « rocher, au fond de la mine; puis chauffant la solution à l'état de pâte dans « un feu violent, après quoi, lorsqu'elle est refroidie, elle se trouve être « du cuivre... On dit que ceci se pratique encore en Italie. Il y a vingt « ou trente ans que l'on tirait de ce pays-là un certain vitriol, appelé le « vitriol Romain. Mais on ne peut plus en avoir, parce que, apparemment, « ils trouvent plus de profit à l'employer pour changer le fer en cuivre, « qu'à le vendre directement..... Il y a en Hollande un nommé Borry, « que le pape avait fait mettre en prison il y a quelques années, pour « à ce que l'on m'a dit, extorquer de lui des secrets de médecine et de « finance (*of medicine and profit*) d'une grande valeur. Mais il s'est enfui « en Hollande, où on lui a donné une garde. Je crois qu'il s'habille or- « dinairement en vert. Tâchez, je vous prie, d'en tirer ce que vous

[1] Tome I, p. 34 et 387.

« pourrez, et de savoir si les Hollandais profitent de son habileté. » Ce dernier trait dénote une simplicité bien crédule, même le préjugé antipapiste aidant; et, chez Newton, il ne fit plus tard que s'accroître, avec les passions politiques qu'il partagea.

Il continua de mener cette vie solitaire et méditative, jusqu'aux approches de la révolution de 1688, qui l'entraîna vers l'âge de 50 ans sur la scène du monde, pour laquelle il n'était pas préparé. S'étant trouvé personnellement engagé par ses croyances religieuses, ainsi que par sa position, dans la résistance opposée aux tentatives du roi Jacques II contre les priviléges universitaires, il avait accueilli avec ardeur l'accession d'un prince protestant au trône; et, tant pour cela, qu'à cause de l'admiration qu'inspirait son génie, il fut élu deux fois membre de la chambre des communes pour l'Université de Cambridge, d'abord de 1689 à 1690, puis de 1701 à 1702. Néanmoins, dans ces deux sessions, soit timidité, soit prudence, il ne prit aucune part aux débats ni aux affaires de la chambre, et n'en fut qu'un membre muet. Dans l'intervalle, en 1696, son ami Charles Montague devenu premier ministre, le fit nommer *gardien*, puis trois ans plus tard *Maître de la Monnaie*, place à la fois honorable et lucrative, qui recevait des circonstances une importance particulière, le Gouvernement s'étant décidé à entreprendre la grande et hasardeuse opération d'une refonte générale. Les profondes études de Newton en chimie et en physique expérimentale, le rendaient sans doute très-propre à diriger ce travail, et son intégrité reconnue n'y était pas moins nécessaire. Mais combien les sciences ont payé cher cette faveur! Depuis lors, son temps et son esprit se trouvèrent presque entièrement absorbés par cette nouvelle charge. Il y fut en outre tourmenté par mille intrigues, par des dénonciations, des procès, et des poursuites intentées contre de faux monnayeurs, dont un, et je crois plusieurs, furent condamnés et exécutés. Sir David Brewster raconte tout cela en détail. Même, bien des années après encore, quand il ne devait plus avoir à diriger qu'un courant d'affaires administratives, ne le voyons-nous pas, dans sa correspondance avec Cotes, interrompre toute relation scientifique pendant plusieurs mois, déclarant qu'il a été obligé de se donner tout entier à d'autres objets! Peu de jours avant sa nomination, mécontent des lenteurs de ses amis, et accusant leur indifférence, il écrivait à Halley qu'on ne songeât plus à lui pour aucun emploi à la Monnaie. Mais Montague lui annonça qu'il était nommé, le pressant de venir à Londres pour qu'il le présentât au roi, et il vint[1]. Dès cet instant, à

[1] Tome II, p. 191.

ses yeux les sciences prirent rang après les affaires. L'attrait des fonctions publiques a, sur la plupart des hommes, le même pouvoir que le breuvage de Circé; et il y a peu d'Ulysses. Au reste, Sir David Brewster, envisage cette nomination de Newton tout différemment, et la signale comme étant d'un très-bon exemple. A cette occasion Montague, ou quelque autre personnage du temps, avait dit, « qu'il ne fallait pas « laisser éteindre, faute d'huile, une lampe qui donnait tant de lumière. » « Oui, s'écrie Sir David, ainsi de nouveau approvisionnée, la lampe con- « tinua de brûler, et avec une lumière exempte de vacillations. Sa mèche « d'Asbeste, quoique entretenue à une haute température pendant un « quart de siècle, ne se consuma point; et elle eut seulement besoin de « matériaux gazeux pour continuer de répandre sa lumière brillante « quoique épurée[1]. » Je ne comprends pas bien en quoi consistent ces *matériaux gazeux* qui entretiennent la lumière de la lampe; à moins que ce ne soient les gros émoluments de la place que Newton occupait.

Fontenelle, avec sa délicatesse habituelle, avait dit de Newton : « Il « ne s'est jamais marié, et peut-être n'a-t-il pas eu le loisir d'y penser « jamais. » Ce *peut-être* a paru aux biographes anglais, un point très-essentiel à éclaircir. Dès 1727, l'année même de la mort de Newton, le docteur Stukely fit connaître au public, qu'une *Mrs Vincent*, de Grantham, âgée de quatre-vingt-deux ans, lui avait confessé qu'autrefois, étant fille, Newton avait eu de l'inclination pour elle, mais que leur peu de fortune à tous deux avait mis obstacle à leur union. Elle ajoutait que Newton avait conservé pour elle beaucoup d'égards; qu'il la visitait régulièrement quand il venait à Woolsthorpe, et lui donnait même parfois des 40 shellings en cadeau, quand elle en avait besoin. Ce fait important est imprimé tout au long dans la collection de pièces recueillies par Turnor, pour servir à l'histoire de la ville de Grantham; et le docteur Brewster n'a pas manqué de le consigner dans sa nouvelle biographie. Mais ce qu'on lui doit particulièrement, et qui est encore bien plus digne de mémoire, c'est la découverte d'une lettre, d'une lettre d'amour, *a love letter*, qui aurait été rédigée par Newton lui-même, et dont une copie, transcrite par Conduitt le mari de sa nièce, a été conservée dans la collection des comtes de Portsmouth, où elle est mentionnée comme l'œuvre de Sir I. N.

Le docteur Brewster nous assure que, *sans aucun doute*, Conduitt avait le dessein de la publier, et il remplit son intention[2]. L'annonce de cette nouveauté biographique, depuis longtemps répandue, avait

[1] Tome II, p. 192. — [2] Tome II, page 211.

fort excité l'attente du public anglais; et nos lecteurs me voudraient mal si je ne satisfaisais pas, sur ce point, leur juste curiosité.

Établissons d'abord les circonstances de la cause. La lettre est de 1703 ou 1704. Newton avait alors quelque chose comme soixante ans. Elle est adressée à une lady Norris qu'il avait autrefois connue, et qui venait de perdre son troisième mari. Dans cette œuvre supposée sienne, il se propose pour succéder au défunt, et il entreprend de déterminer la dame par raison démonstrative. Voici ce qu'il lui écrit :

« Madame, Le grand chagrin que vous a causé la perte de sir William, montre « que s'il fût revenu près de vous sain et sauf, vous auriez été bien aise de vivre « encore avec un mari; et conséquemment la répugnance que vous éprouvez au- « jourd'hui à vous remarier, ne peut provenir de rien autre chose que du souvenir « de celui que vous avez perdu. Penser toujours à un mort, c'est mener une vie mé- « lancolique parmi des tombeaux; et combien le chagrin est ennemi de votre santé, « cela est très-manifeste par la maladie qu'il vous a causée quand vous avez reçu les « premières annonces de votre veuvage. Est-ce que vous pouvez vous résoudre à pas- « ser le reste de votre vie dans le chagrin et la tristesse? Pouvez-vous vous résoudre « à porter perpétuellement un habit de veuve; un habit qui est peu agréable dans « la société, un habit qui rappellera toujours à votre esprit votre mari défunt, et « qui par conséquent prolongera votre chagrin et votre indisposition, jusqu'à ce « que vous l'ayez quitté? Le remède propre contre tous ces inconvénients, c'est un « nouveau mari; et de savoir si vous devez admettre ce spécifique contre de tels « maux, c'est une question dont l'examen ne demande pas beaucoup de temps. « Savoir si vous devez porter constamment le mélancolique vêtement de veuve, ou « briller de nouveau parmi les femmes; si vous voudrez passez le reste de vos jours « gaiement ou en tristesse, en santé ou en maladie, ce sont des questions faciles à « décider. En outre, vous serez plus en état de vivre conformément à votre rang, « avec l'assistance d'un mari que sur votre seul revenu. C'est pourquoi, supposé que « la personne proposée vous plaise, je ne doute pas que d'ici à peu de temps, vous « ne me fassiez connaître votre disposition à vous remarier; ou que, du moins, vous « accorderez à cette personne la permission d'en causer avec vous:

« Je suis, Madame, votre très-humble et obéissant serviteur. »

Si cette lettre, qui n'est ni écrite de la main de Newton, ni signée de lui, a été réellement envoyée à lady Norris, elle aurait pu répondre ce que cette courtisane de Venise disait à Jean-Jacques : *Zanetto, Zanetto, lascia le donne, e studia la matematica.* Maintenant, je demande, si ce n'est pas trahir la mémoire de ce grand génie, que d'aller fouiller dans ses papiers secrets, un siècle après sa mort, pour en exhumer un pareil document sans authenticité, le rendre public, et livrer sa personne au sourire de la foule, pour le pitoyable intérêt, de pouvoir écrire sur l'affiche, *a love letter*? Or voici une bien autre aventure. Je vois, dans le *North British Review* du mois d'août dernier qu'un critique très-judicieux, le professeur A. De Morgan, nie que cette lettre soit de

Newton, et il en donne des raisons très-plausibles. Il prétend qu'elle aura été probablement écrite par quelque plaisant, à lady Norris, comme un badinage; et que celle-ci l'aurait envoyée à la jolie nièce de Newton, miss Barton, pour l'amuser. Dans cette supposition fort vraisemblable, la gravité doctorale de Sir David Brewster, se trouverait quelque peu compromise; mais aussi le pauvre Newton serait déchargé du ridicule que son biographe lui donnait; et, à tout prendre, cela vaudrait mieux.

Ce furent aussi des indiscrétions, mais plus excusables par leurs motifs, qui, dans les dernières années de la vie de Newton, révélèrent au public, les études de chronologie et de théologie, dont il faisait ses délassements. Si l'on considère l'immensité de l'érudition qui règne dans ces écrits, on les trouve prodigieux, venant d'un esprit si profondément occupé d'autres objets d'une nature toute différente. Mais quand on examine la mise en œuvre des matériaux qui les composent, on est plus étonné encore du contraste qui existe entre la sévérité prudente, presque austère, de ce même esprit dans les recherches mathématiques ou expérimentales, et son abandon complet aux spéculations systématiques; dans les combinaisons qu'il forme, sur les actes, les coutumes, les époques des peuples et des personnages de l'antiquité, comme aussi sur le sens des prophéties de Daniel et de l'Apocalypse de saint Jean. Quand j'ai rendu compte de la correspondance de Newton avec Cotes, j'ai montré par des preuves palpables que le système chronologique de Newton ne saurait un moment se soutenir, en présence des faits et des documents historiques aujourd'hui connus. Le docteur Brewster, dans son rôle de panégyriste ne peut aller si loin; et, sans se préoccuper de ces nouvelles données, il s'en tient à l'opinion que Daunou émettait il y a trente-quatre ans sur ce système, laquelle revient à peu près à dire, qu'en somme, il n'est guère plus hypothétique et contestable que ceux qu'on lui a opposés. Mais on n'éteint pas la vérité, en ne voulant pas la voir. Quant à l'interprétation newtonienne des prophéties, le docteur Brewster se montre beaucoup plus assuré de son exactitude. Par exemple, dans celle de Daniel, il y a un passage, où Newton trouve qu'il s'agit manifestement du pape. Son zélé biographe en signalant cette découverte, la définit avec une précision scrupuleuse, dans les termes suivants[1] : « Au chap. VII, on montre que la onzième corne « du quatrième animal de Daniel est l'église de Rome, dans son triple « caractère de voyant, de prophète, et de souverain. Et son pouvoir de « changer les lois est copieusement illustré dans le chapitre VIII. »

[1] Tome II, page 329.

Voilà qui est très-affirmatif, et l'on ne peut douter que le docteur Brewster, ne trouve très-juste cette application de la onzième corne. Toutefois, il nous avait fait espérer quelque chose de plus qu'une simple approbation. Dans sa première biographie de 1821, prenant en pitié l'aveuglement qui m'avait empêché de croire à une interprétation si naturelle, il s'était chaleureusement écrié : « L'interprétation newtonienne « des prophéties, et spécialement cette partie que M. Biot caractérise « comme empreinte d'un sentiment de préjugé, a été adoptée par des « hommes de l'esprit le plus judicieux et le plus profond; et, indépen- « damment de l'évidence historique et morale, sur laquelle cette inter- « prétation est fondée, elle peut encore être développée jusqu'à toute « la plénitude d'une démonstration. » Voilà ce que j'ai ardemment souhaité de voir. *Salutare meum !* Je l'ai encore demandé il y a trois ans au docteur Brewster, dans ce journal même. Mais il n'a pas répondu à mes vœux. Peut-être cette démonstration est elle trop longue pour entrer dans ses deux volumes? Peut-être y manque-t-il encore quelque chose? Dans ce dernier cas, il pourrait appeler à son secours un autre théologien géomètre, Napier l'inventeur des logarithmes, qui a aussi commenté l'Apocalypse. Par malheur, celui-là trouve que c'est Gog et non pas la onzième corne de Daniel qui désigne le pape. Mais, à le bien prendre, ces deux interprétations peuvent être réputées également vraies, chacune à leur place; et ainsi elles sont également concluantes contre le papisme. Seulement, comme chacune en soi, est très-dure à croire, la démonstration du docteur Brewster sera bien nécessaire pour leur donner cours.

Parmi les écrits théologiques de Newton, il en est un qui a acquis beaucoup de célébrité, par suite des inductions qu'on en a tirées sur la nature de ses opinions religieuses. Il est intitulé, *An historical account of two notable corruptions of Scripture*, Mémoire historique sur deux altérations notables du texte de l'Écriture. Il a pour objet la discussion critique de deux passages des épitres de saint Jean et de saint Paul, que les écrivains ecclésiastiques ont généralement considérés comme contenant des expressions symboliques du dogme de la Trinité, expressions que Newton suppose avoir été introduites postérieurement dans les textes, par les chrétiens d'Occident. Cet écrit ne fut rendu public qu'en 1754, vingt-sept ans après la mort de Newton, et il parut d'abord traduit en français sous la forme d'une lettre adressée par lui à un Génevois nommé Leclerc, connu par ses opinions antitrinitaires. Une copie plus complète de l'ouvrage a été insérée depuis, non sans quelque répugnance, par Horsley dans son édition des œuvres de Newton. En l'absence de toute date, il pouvait ne

pas paraître invraisemblable que Newton eût composé cette dissertation vers l'époque où ses amis, Whiston et Clarke, étaient en butte aux attaques de tous les théologiens anglicans, comme suspects de ces mêmes doctrines, ce qui eût été une manière indirecte de venir à leur secours. Toutefois, en émettant cette idée dans l'article *Newton* de la *Biographie universelle*, où je la présentai seulement comme une *conjecture*, je ne dissimulai point que la date cherchée se trouvant ainsi amenée entre 1712 et 1719, lorsque Newton avait de soixante-dix à soixante dix-sept ans, c'eût été un prodige, qu'à cet âge, il eût pu composer un écrit aussi étendu, et aussi chargé d'érudition que celui-là. La vraie solution de ce mystère ne fut connue qu'en 1830, quand lord King eut publié la vie de Locke, où se trouve une curieuse suite de lettres échangées entre lui et Newton. Plusieurs sont relatives à des questions de théologie biblique, sur lesquelles ils se consultent mutuellement, et dont ils se montrent tous deux très-occupés. Dans une de ces lettres en date du 14 novembre 1690, Locke ayant projeté de faire un voyage sur le continent, Newton lui confie le manuscrit *anonyme* de sa dissertation sur les deux passages de l'Écriture, et le prie de le faire publier en français, « sauf, dit-il ensuite, à le réimprimer plus tard en Angleterre, « quand on en aura vu l'effet au dehors. » Peu de temps après, le voyage de Locke n'ayant pas eu lieu, Newton lui redemanda son manuscrit. Mais il était trop tard, Locke l'avait envoyé à son ami Leclerc. Alors, Newton fort ému lui adressa la lette suivante, datée de Cambrigde le 16 février 1691.

« Monsieur,

« Vos précédentes lettres ne me sont pas parvenues, mais j'ai la dernière. Je pen-« sais que mes papiers étaient demeurés sans déplacement, et je suis fâché d'ap-« prendre qu'on en fait bruit (*I am sorry to hear that there is news about them*). Per-« mettez que je vous supplie d'en arrêter la traduction et l'impression, aussitôt que « vous le pourrez, car *j'ai le dessein de les supprimer*. Si votre ami s'est mis en frais et « en peines (à cette occasion), je l'indemniserai des uns et le récompenserai des « autres.

« Votre très-humble et affectionné serviteur,

« Isaac NEWTON. »

Newton craignait-il que s'il venait à être connu pour l'auteur de cet ouvrage, on ne l'accusât d'arianisme et de socinianisme, ce qui n'eût pas été sans danger alors? C'est l'opinion du docteur Brewster. Ou, ce qu'on aimerait mieux, s'arrêta-t-il devant la pensée de jeter encore de nouveaux troubles dans les communions chrétiennes par la publication de ce qu'il appelait ses *idées mystiques*, *mystical fancies*? S'il fit cet effort, il

eut beaucoup à prendre sur lui-même. Car son nouveau biographe a encore fait sortir du secret de sa tombe une autre dissertation conçue dans le même esprit, et beaucoup plus violente. Elle est intitulée : *Paradoxal questions concerning Athanasius and his followers*, Questions paradoxales concernant Athanase et ses adhérents[1]. C'est une histoire du concile de Nicée, et des luttes qui s'ensuivirent entre Arius et Athanase, présentée en sens exactement inverse des écrivains catholiques. Pour en avoir une idée précise, ouvrez le IIIe volume de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury publié en 1720, où il rapporte les actes de ce concile ainsi que les luttes dont il s'agit; puis, dans chaque fait, dans chaque détail, transportez au compte d'Arius ou des ariens tout ce qui est dit en faveur d'Athanase, et au compte d'Athanase tout ce qui est dit contre Arius. Partout Arius est le persécuté, et Athanase le persécuteur. Les rôles sont absolument retournés. Cela va jusqu'à accuser Athanase d'avoir été un destructeur d'églises et un assassin. Le docteur Brewster ne nous fait pas connaître les raisons que Newton allègue pour décider chaque question en ce sens. Il se borne à en présenter le résumé constamment approbatif. Ceci est complété par une dissertation sur le mot sacramentel ὁμοούσιος, adopté par le concile de Nicée pour exprimer la communauté de substance des trois personnes de la Trinité; expression que Newton désapprouve en principe, et dont il reproche aux Églises latines d'avoir dénaturé le sens[2]. Si Newton eût publié ces écrits de son vivant, ou s'il en eût prescrit la publication après sa mort, il serait impossible de n'y pas voir une négation formelle du dogme de la Trinité. Mais, n'ayant fait ni l'un ni l'autre, il est déplorable qu'une spéculation posthume les livre à la curiosité publique, sans s'inquiéter du jugement qu'on en portera. Le docteur Brewster n'admet pas ces ménagements. Loin de vouloir pallier ces écarts de Newton, il lui en fait un titre de gloire. « Newton « s'écrie-t-il, n'ayant jamais voulu s'engager dans les ordres de l'Église « établie, n'avait pas à redouter des phares trompeurs placés sur sa « route, ni de fausses lumières qui l'auraient égaré. Il était libre de « planer en tous sens dans le volume (*sic*) de l'inspiration, et d'extraire « des pages sibyllines de ses prophètes, de ses apôtres, de ses historiens, « et de ses poëtes, les vérités isolées qu'elles révèlent; et de les combiner « en une foi plus large; et de les embaumer (*embalm*), dans une tolé- « rance plus élevée[3]. » Ici le biographe a fait place au prédicateur. Le désordre des expressions et l'incohérence des images, rappellent tout à fait les visions apocalyptiques. *Des vérités embaumées dans la tolérance*, c'est quelque chose d'incompréhensible à l'esprit humain.

[1] Tome II, page 342 et suiv. — [2] *Ibid.* pages 350 et 532. — [3] *Ibid.* page 314.

Au reste, toutes les spéculations, orthodoxes ou non orthodoxes, que Newton aurait pu faire sur les points les plus fondamentaux du christianisme, sont couvertes aux yeux du docteur Brewster par deux circonstances atténuantes : d'une part, sa foi entière dans la révélation, sous le privilége d'interpréter les Écritures à sa guise; de l'autre, son antipathie enracinée contre ce que le docteur appelle les superstitions romaines, *Romish superstitions*, expression chez lui aussi vive et aussi fréquente que si nous étions encore au temps de son compatriote Knox. Comme preuve de ce zèle, il nous fait connaître une profession de foi que Newton avait rédigée en 1714 pour être proposée au parlement, rendue obligatoire par toute l'Angleterre, et souscrite par toutes les personnes publiques. En voici le texte, sauf les considérants que j'omets[1] :

« Nous soussignés, reconnaissons et déclarons solennellement, et « sans aucune équivoque ni restriction mentale, croire sincèrement que « l'Église de Rome, est, en doctrine et en culte, une Église fausse, sans « charité, et idolâtre, avec laquelle il n'est pas légalement permis de « communiquer; et que les Églises luthériennes ainsi que calvinistes, de « l'étranger, sont des Églises véritables, avec lesquelles nous pouvons « communiquer légalement; et que leur baptême est valide et authen- « tique; et que l'Église d'Angleterre n'est pas mise en péril, par l'acces- « sion de la maison d'Hanovre au trône de la Grande-Bretagne. »

Le trait final est d'une naïveté, et d'un à-propos admirables. Mais probablement on ne le jugea pas assez politique. Ce projet de déclaration religieuse n'eut aucune suite. Il ne fut pas même débattu, et l'on aurait toujours ignoré son existence, si le docteur Brewster ne nous l'avait pas révélée. Mais l'ayant trouvé écrit de la main de Newton, il n'a pas voulu perdre le mérite de sa découverte; et, ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'il lui en fait honneur comme manifestant les sentiments *de tolérance* qui l'animaient. Il paraît qu'au jugement du docteur Brewster, quand on ne proscrit que des catholiques, on est tolérant.

En somme, cette volumineuse biographie ne sera pas profitable à la mémoire de Newton. Sauf la part cachée, et peu honorable, qu'il a prise à la confection et à la publication du *Commercium epistolicum*, elle ne nous fait connaître de lui aucun travail scientifique que nous ayons ignoré; et des phrases louangeuses ne sauraient faire sentir le mérite de ceux que nous possédons. La puissance de ce génie incomparable,

[1] Tome II, page 352.

qui a tant agrandi l'analyse pure, posé les principes de la mécanique rationnelle et de la mécanique céleste, créé la physique mathématique, ne peut être bien comprise que par ceux qui ont longtemps pratiqué ses ouvrages, et qui ont travaillé, selon la mesure de leurs forces, à en rendre les applications plus précises ou plus étendues. Les découvertes remarquables que le docteur Brewster a faites dans les actions des corps sur la lumière, et son talent d'invention comme physicien expérimentateur, ne le rendent pas un interprète suffisamment autorisé de ces travaux principalement mathématiques, non plus qu'un appréciateur compétent des controverses qu'ils ont excitées. Aussi les jugements qu'il en porte, étant pris de seconde main, ou ne pénètrent pas assez avant dans le fond des sujets, ou sont trop souvent empreints des passions locales auxquelles il les emprunte. Les détails minutieux, et tout personnels, qu'il a tirés des manuscrits de Newton, nous apprennent seulement de lui des particularités sans importance, ou des faiblesses d'amour-propre, ou des petitesses académiques, des torts même, dont on voudrait pouvoir détourner ses regards. Je sais bien que tout cela disparaît aux yeux du docteur Brewster devant le grand exemple de foi chrétienne que Newton nous présente. Car c'est surtout pour nous le montrer chrétien, et fermement convaincu de la vérité de la révélation, qu'il veut nous faire admirer son génie; présumant qu'une aussi imposante autorité, si elle ne persuade pas les incrédules, devra les réduire au silence. Telle est, je crois, la pensée que le docteur Brewster exprime en style figuré, et avec sa véhémence ordinaire, dans cette phrase obscurément mystique : « The apostle of infidelity cowers be« neath the implied rebuke[1]; » littéralement : « L'apôtre de l'infidélité « tombe atterré sous l'irrésistible répulsion, qui résulte (de ce contraste ?). » Autant que je puis la comprendre, la sentence est rude; mais elle porte à faux dans la généralité de son application. En effet, il y a des millions de chrétiens très-sincères qui refuseraient de souscrire aux doctrines antitrinitaires de Newton, telles que son biographe nous les révèle; et l'on ne pourrait pas, en bonne justice, les appeler, pour cela, des infidèles. Mais je laisse aux théologiens de profession l'examen de ces cas de conscience, qui passent ma portée. Me bornant donc à considérer, au seul point de vue humain et scientifique, l'ouvrage dont je viens de présenter l'analyse, j'avouerai avec regret, qu'il me semble être à la fois superficiel et diffus. Les matériaux y sont distribués sans ordre; de sorte qu'il faut souvent aller chercher bien loin ceux qui

[1] Tome II, page 314.

se rapportent à un même système d'idées, pour en recomposer un ensemble. Le ton d'emphase qui y règne d'un bout à l'autre, fatigue aussi à la longue; et de tout cela il pourrait malheureusement arriver, qu'il fût ennuyeux. Je souhaite, plus que je ne l'espère, que le docteur Brewster ne me taxe pas d'incrédulité, pour penser ainsi.

J. B. BIOT.

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Biographie de Hiouen-thsang.

Quand le comte de Liang apprit que Hiouen-thsang arrivait près de Tchang-'an[2], il envoya, pour le recevoir, le général commandant la cavalerie de l'arrondissement et le préfet du district. Ces deux fonctionnaires avaient ordre d'aller au-devant de lui, de le conduire depuis le grand canal jusqu'à la capitale, et de l'installer dans l'hôtel destiné aux ambassadeurs. Une multitude immense les accompagnait. En même temps, les magistrats de la ville invitèrent les religieux de tous les couvents à préparer des tapisseries, des chaises à porteurs, des fleurs, des bannières, etc., pour la procession du lendemain, où les livres sacrés et les statues devaient être déposés officiellement dans le couvent du

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 149, pour le deuxième, celui d'août, page 485; et, pour le troisième, celui de septembre, page 556. — [2] Avec le retour de Hiouen-thsang commencent le sixième livre et le récit de ses travaux de traduction jusqu'à sa mort décrite dans le dixième et dernier livre. Pour ces cinq livres, M. Stanislas Julien a cru pouvoir se borner à un simple résumé.

Grand-Bonheur (Hong-fo-sse). Le lendemain, les religieux se réunirent en foule rangés par groupes avec ordre et symétrie; et le trésor du couvent reçut tout ce que le Maître de la Loi avait rapporté des contrées de l'Ouest.

En voici la curieuse énumération :

D'abord cent cinquante grains de *che-li* (çarîras) ou reliques, provenant de la chair de *Jou-laï*, du Tathâgata;

En second lieu, une statue d'or du Bouddha dont l'ombre est restée dans la Grotte des Dragons, sur la montagne Prâgbouddhaguiri, au royaume de Magadha, avec un piédestal de matière transparente, haute de trois pieds trois pouces, et semblable à la statue du Bouddha qu'on voit dans le royaume de Varânaçî (Bénarès), et qui le représente tournant, pour la première fois, la roue de la Loi dans le Parc des antilopes (Mrîgadava);

Troisièmement, une statue du Bouddha en bois de sandal, haute de trois pieds cinq pouces, toute pareille à celle que le roi de Kaouçâmbî, Oudayana, avait fait exécuter d'après nature;

Quatrièmement, une statue en bois de sandal, de deux pieds neuf pouces, semblable à celle du royaume de Kapitha, qui représente le Tathâgata au moment où il descend du palais des Dévas;

Cinquièmement, une statue d'argent de quatre pieds de haut, semblable à celle qui représente le Bouddha expliquant le *Lotus de la Bonne Loi* et autres livres sacrés sur le Pic du Vautour;

Sixièmement, une statue d'or du Bouddha, haute de trois pieds cinq pouces, semblable à son ombre qu'il a laissée dans le royaume de Nagarahâra [1], et qui le représente domptant un dragon venimeux;

Septièmement, une statue sculptée en bois de sandal, haute d'un pied trois pouces, semblable à celle du royaume de Vaiçâlî, qui représente le Bouddha faisant le tour de la ville pour convertir les hommes.

Après les statues venaient les livres plus précieux encore. Ils étaient répartis en dix classes, dont la première comprenait les livres sacrés (soûtras) du Grand Véhicule, au nombre de 124; et les autres classes, les livres sacrés et les traités spéciaux de plusieurs écoles, tant du Petit Véhicule que du Grand, des Sarvâstivâdas, des Sammitîyas, des Mahîçâçakas, des Kâcyapîyas, des Dharmagouptas, etc. Cette collection, qui ne formait pas moins de 657 ouvrages en 520 fascicules, était portée par 22 chevaux.

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1855, page 492.

Ce premier soin rempli, Hiouen-thsang se rendit en toute hâte auprès de l'empereur dans le palais du Phénix, à *Lo-yang*. Le souverain le reçut avec autant d'estime que de bienveillance; il l'interrogea longuement sur le climat, les productions et les mœurs des diverses contrées de l'Inde, sur les monuments sacrés qu'il y avait adorés. Il l'engagea à écrire l'histoire de son voyage[1]. Puis, charmé de toutes les qualités qu'il découvrait en lui, il lui proposa un poste éminent dans l'État; mais Hiouen-thsang fut assez sage pour refuser ces offres brillantes. Il ne connaissait que la loi du Bouddha, et il n'avait jamais entendu parler de la doctrine de Confucius, « qui est l'âme de l'administration. » L'empereur voulut l'emmener à sa suite dans une expédition militaire, qui avait pour but de châtier quelques rebelles de l'est. Le religieux refusa encore, alléguant que ses principes, fondés sur l'amour des hommes, ne lui permettaient pas d'assister à des combats et à des scènes de carnage; et, la seule grâce qu'il demanda, ce fut d'être mis à même de traduire les six cents ouvrages en langue Fan, qu'il avait rapportés des contrées occidentales et dont « pas un mot n'était « encore connu en langue chinoise. » L'empereur lui désigna le couvent du Grand-Bonheur à *Tchang-'an*, et Hiouen-thsang s'empressa de s'y rendre pour achever sa pieuse mission.

On lui accorda pour revoir les traductions, corriger le style, copier les textes sous sa dictée et les remettre au net, douze religieux versés dans l'explication des livres saints et des traités du Grand et du Petit Véhicule; on avait eu soin de les choisir parmi les plus habiles dans les principaux couvents des arrondissements voisins. Neuf autres d'un mérite distingué étaient spécialement chargés de retoucher et de polir les textes traduits; et parmi eux figurait *Hoeï-li*, l'auteur de la première rédaction de la biographie de Hiouen-thsang. Puis deux Samanéens, savants dans l'étude des caractères et la révision des textes indiens, se joignirent à cette docte société, sans compter les nombreux copistes qu'elle occupait en sous-ordre.

Entouré de tous ces secours, Hiouen-thsang put, en moins de trois mois, offrir à l'empereur avec la relation complète de son voyage, qui lui avait été demandée, la traduction de cinq ouvrages. C'étaient le Bodhisattva piṭaka soûtra (le livre sacré de la corbeille (ou recueil) des bodhisattvas); le Bouddha bhoûmi soûtra (le livre sacré des terres du Bouddha); le Shaṭmoukhî dhâraṃ (les invocations des six portes); le

[1] C'est la relation originale que M. Stanislas Julien a traduite et qu'il va bientôt publier.

Traité pour mettre en lumière la sainte doctrine; et enfin la collection des Traités divers du Grand Véhicule sur la métaphysique (Abhidharma) en seize livres. En présentant ces travaux, qui formaient déjà cinquante-huit livres, Hiouen-thsang priait l'empereur « de daigner abaisser son « auguste pinceau, et d'écrire à la louange du Bouddha une préface dont « les idées sublimes brilleraient comme le soleil et la lune, et dont « l'écriture, précieuse comme l'argent et le jade, durerait autant que le « ciel et la terre et deviendrait pour les générations futures un objet « d'admiration inépuisable. » L'empereur consentit, après quelques difficultés, à écrire cette préface, qui contient sept cent quatre-vingt-un caractères; les biographes ont bien soin de la rapporter en entier[1], ainsi que la correspondance échangée à cette occasion entre le souverain et Hiouen-thsang. Peu de temps après, le prince royal imita l'exemple de son père, et il écrivit, comme lui, une introduction aux textes sacrés nouvellement traduits. Sur la demande du supérieur qui dirigeait le couvent du Grand-Bonheur, l'empereur permit que les deux préfaces fussent gravées sur des tables de métal et de pierre pour être déposées dans le couvent.

Cette faveur de Hiouen-thsang devait produire de plus importants résultats. D'après ses conseils, l'empereur décréta que, dans chaque couvent des divers arrondissements, on ordonnerait cinq religieux, et cinquante dans le couvent du Grand-Bonheur. Comme il y avait alors dans tout l'empire trois mille sept cent seize couvents, on ordonna plus de dix-huit mille six cents religieux ou religieuses. Il paraît qu'avant cette époque, et sous les dernières années de la dynastie des Souï (581-618), la plupart des couvents et des temples avaient été saccagés, et que les religieux avaient été presque tous exterminés. Cette immense ordination les rétablit sur un pied florissant. Ainsi Hiouen-thsang put se flatter non-seulement d'avoir ravivé la foi bouddhique par son voyage, mais encore de l'avoir restaurée et de lui avoir rendu son ancienne splendeur. Du reste, le souverain qui régnait alors, Thien-wou-ching-hoang-ti, était lui-même un très-fervent adepte; il discutait fréquemment les textes sacrés avec le Maître de la Loi, qu'il admettait dans son intimité et qu'il détourna plus d'une fois de ses pieux travaux pour l'avoir auprès de lui. Cet empereur mourut en 650; mais son fils, qui lui suc-

[1] M. Stanislas Julien n'a pas cru devoir traduire « ce morceau, qui est écrit, dit-il, « d'un style ambitieux, plein de métaphores brillantes et d'allusions recherchées. « Cette préface contient à la foi un éloge pompeux de la doctrine bouddhique et du « dévouement héroïque du voyageur; mais elle n'ajoute aucun fait nouveau, aucune « observation de quelque intérêt pour l'histoire ou la géographie de l'Inde. »

céda, n'eut pas moins de confiance ni moins d'amitié pour le Maître de la Loi.

Hiouen-thsang, d'ailleurs, méritait cette faveur extraordinaire en la fuyant autant qu'il dépendait de lui. Retiré dans le couvent de la Grande-Bienfaisance qu'avait fait construire le prince royal tout près du palais, à Lo-yang, en l'honneur de la mémoire de sa mère, « il s'appli-« quait uniquement à la traduction des livres sacrés sans perdre un seul « instant. Chaque matin, il se donnait une nouvelle tâche, et, si, dans la « journée, quelque affaire l'avait empêché de l'achever, il ne manquait « jamais de la continuer pendant la nuit. S'il rencontrait une difficulté, il « quittait son pinceau et déposait le livre; puis, après avoir adoré le Boud-« dha et accompli ses devoirs religieux jusqu'à la troisième veille, il se « livrait quelque temps au repos; et, à la cinquième veille, il se relevait, « lisait tout haut le texte indien et notait successivement à l'encre rouge « les morceaux qu'il devait traduire au lever du soleil. » Tous les jours, il expliquait pendant quatre heures un nouveau soûtra ou un nouveau çâstra aux religieux de son couvent, ou à ceux des diverses provinces qui se pressaient pour le consulter sur le sens des passages douteux ou difficiles. Les disciples qui venaient lui demander ses instructions pour l'administration intérieure du couvent dont il était chargé remplissaient les galeries et les salles voisines de sa chambre. Il répondait à tous avec clarté, sans jamais rien omettre. Il discutait à haute voix et parlait avec chaleur, sans paraître jamais éprouver ni fatigue, ni relâchement, tant étaient grandes la force de son corps et la vigueur de son esprit. « Sou-« vent des princes et des ministres venaient lui rendre leurs devoirs. « Quand ils avaient entendu ses conseils, tous ouvraient leur cœur à la « foi; et, abjurant leur orgueil naturel, ils ne quittaient point Hiouen-« thsang sans lui avoir donné des témoignages d'admiration et de « respect. »

Quatorze années de cette vie laborieuse devaient s'écouler encore pour le Maître de la Loi. En 659, il obtint la permission de l'empereur Kao-tsong de se retirer avec ses traducteurs adjoints et ses disciples au palais de Yu-hoa-kong, où il espérait trouver plus de solitude. Là il entreprit la traduction épineuse et longue de la Pradjñâ pâramitâ, dont le manuscrit indien ne contenait pas moins de deux cent mille çlokas[1].

[1] Nous ne connaissons pas cette rédaction en deux cent mille çlokas; nous ne possédons ici que les trois rédactions en cent mille çlokas, en vingt-cinq mille et en huit mille, les plus courtes étant des abrégés des plus longues. Voir l'*Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, pages 662 et suiv., et le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1855, p. 44.

Le livre de la Pradjñâ pâramitâ, ou de l'Intelligence transcendante, que les Chinois appellent *Pan-jo*, était alors le plus estimé de tous les Soûtras. On l'avait traduite dans les siècles précédents; mais elle était loin d'être complète, et, de toutes parts, on adressait au Maître de la Loi les plus vives instances pour qu'il voulût bien en faire une traduction nouvelle. Le Soûtra de la Pradjñâ pâramitâ, disait-on, avait été expliqué quatre fois par le Bouddha lui-même dans seize conférences solennelles sur le Pic du Vautour, dans le jardin d'Anâthapiṇḍika, dans le palais du roi des Dévas et dans le couvent des Bambous à Râdjagrîha. Comme le texte était fort étendu, tous les disciples de Hiouen-tshang le prièrent de l'abréger; et, à l'exemple des traducteurs précédents, il en aurait élagué les longueurs et supprimé les répétitions; mais il eut un songe effrayant qui le détourna de ce projet sacrilége, et il résolut de traduire l'ouvrage entier conformément au texte indien recueilli de la bouche même du Tathâgata. Il s'en était procuré dans l'Inde trois exemplaires; mais, quand il voulut commencer sa traduction, il remarqua des passages douteux et altérés. Il compara donc les trois copies et les soumit à une révision sévère. A force de soins et de zèle, il parvint à rétablir le texte dans toute sa pureté. « Quand il avait « pénétré une idée profonde, éclairci un endroit obscur ou rétabli un « passage corrompu, on eût dit qu'un dieu lui avait communiqué la so- « lution qu'il cherchait. Alors son âme s'épanouissait, comme celle d'un « homme plongé dans les ténèbres qui voit le soleil percer les nuages et « briller dans toute sa splendeur. Mais, se défiant toujours de son intel- « ligence, il en attribuait le mérite à l'inspiration mystérieuse des Boud- « dhas et des Bodhisattvas. »

Cependant des travaux si divers et si longs avaient épuisé les forces de Hiouen-thsang. Il avait pressé autant qu'il l'avait pu la traduction de la Pradjñâ pâramitâ, craignant que la mort ne le surprît. Quand il l'eut achevée, il dit à ses disciples : « Si je suis venu dans le palais de « Yu-hoa-kong, c'était, vous le savez, à cause du livre de la Pradjñâ. « Maintenant que ce travail est fini, je sens que ma vie touche à son « terme. Lorsque, après ma mort, vous me conduirez à ma dernière de- « meure, il faut que ce soit d'une manière simple et modeste. Vous en- « velopperez mon corps dans une natte et le déposerez au sein d'une « vallée, dans un lieu calme et solitaire. Évitez soigneusement le voisi- « nage d'un palais ou d'un couvent; un corps aussi impur que le mien « doit en être séparé par une immense distance. » Ses disciples, tout en larmes, le lui promirent, et cherchèrent à le rassurer sur une fin qui ne leur paraissait pas si prochaine. Mais le Maître de la Loi ne s'était

point trompé dans ses pressentiments. Après la Pradjñâ, il avait essayé de traduire un autre recueil presque aussi volumineux, le Ratnakoûṭa Soûtra, que tous les religieux du couvent désiraient vivement connaître. Il fit un grand effort sur lui-même pour acquiescer au vœu qu'on lui exprimait; mais, à peine eut-il traduit quelques lignes qu'il dut fermer le texte indien, trahi par ses forces qui ne répondaient plus à son courage. Il sortit donc avec ses disciples pour offrir ses derniers hommages aux statues des Bouddhas, dans la vallée de *Lan-tchi*, aux environs du couvent. A partir de ce jour, il cessa de traduire et ne s'occupa plus que de ses devoirs religieux.

A quelque temps de là, traversant le soir le pont d'un canal situé derrière sa demeure, il tomba et se fit une écorchure à la jambe; à la suite de cet accident, il s'alita pour ne plus se relever. Quand il sentit ses forces l'abandonner, et s'approcher l'instant suprême, il ordonna à un religieux de consigner par écrit les titres des livres sacrés et des traités qu'il avait traduits, formant ensemble sept cent quarante ouvrages et treize cent trente-cinq livres[1]. On inscrivit aussi les dix millions (le koti) de peintures du Bouddha et le millier d'images de Maitreya Bodhisattva qu'il avait fait exécuter. Il avait fait, en outre, mouler un nombre immense de statuettes de couleur unie[2] et fait écrire mille exemplaires de divers livres sacrés. Il avait fourni des aliments et témoigné de la compassion à plus de vingt mille personnes parmi les fidèles et les hérétiques. Il avait allumé cent mille lampes et racheté plusieurs dizaines de mille de créatures. Quand le religieux eut fini d'écrire cette liste de bonnes œuvres, Hiouen-thsang ordonna de la lire à haute voix; puis il dit aux assistants qui le comblaient de louanges : « Le moment de ma mort approche; déjà mon esprit s'affaisse et semble « me quitter. Il faut promptement distribuer en aumônes mes vête- « ments et mes richesses, faire fabriquer des statues et charger des re- « ligieux de réciter des prières. » Pour satisfaire son désir, on donna un repas aux pauvres et l'on distribua des aumônes. Le même jour, le Maître de la Loi prescrivit à un mouleur d'élever une statue de l'Intelligence (Bodhi) dans le palais de *Kia-cheou-tien*, et ensuite il invita la multitude du couvent, ses collaborateurs et ses disciples, « à dire joyeuse- « ment adieu à ce corps impur de Hiouen-thsang, qui, ayant fini son rôle,

[1] Outre les six cent cinquante-sept ouvrages que Hiouen-thsang avait rapportés de l'Inde, il avait fait des versions nouvelles d'ouvrages déjà traduits mais imparfaitement. D'ailleurs il ne traduisait pas seul, et il n'est pas impossible qu'à l'aide de ses nombreux collaborateurs, et en vingt ans, il ait pu accomplir cette œuvre gigantesque. — [2] Les biographes disent cent millions, dix kotis.

« ne méritait pas de subsister plus longtemps. Je désire, ajouta-t-il, voir « reverser sur les autres hommes les mérites que j'ai acquis par mes « bonnes œuvres; naître avec eux dans le ciel des Touchitas; être ad- « mis dans la famille de *Mi-le* (Maitreya) et servir ce Bouddha plein « de tendresse et d'affection. Quand je redescendrai sur la terre pour « parcourir d'autres existences, je désire, à chaque naissance nouvelle, « remplir avec un zèle sans bornes mes devoirs envers le Bouddha, et « arriver enfin à l'*Intelligence sans supérieure et parfaitement accomplie* « (Anouttara samyak sambodhi.) » Puis il prononça d'une voix mourante, en l'honneur de Maitreya, deux gâthâs qu'il fit répéter aux personnes qui étaient près de lui. Il porta ensuite sa main droite à son menton et la gauche à sa poitrine, étendit ses jambes, les croisa et se coucha sur le côté droit. Il resta ainsi immobile pendant assez longtemps. Au milieu de la nuit ses disciples lui demandèrent : « Maître, « avez-vous enfin obtenu de naître au milieu de l'assemblée de Mai- « treya? — Oui, répondit-il d'une voix défaillante, » et quelques instants après son âme était évanouie. On était au cinquième jour de la deuxième lune de l'année (664).

L'empereur, désolé d'une telle perte, ordonna un deuil public, et résolut de faire des funérailles magnifiques au Maître de la Loi; mais ses disciples, dociles à ses dernières volontés, avaient rapporté son corps sur des nattes grossières dans la capitale, et l'avaient déposé en attendant l'inhumation dans le couvent de la Grande-Bienfaisance, au milieu de la salle consacrée à la traduction des livres. Ce fut dans ce modeste appareil que le cercueil figura à la cérémonie funèbre qui fut célébrée avec la plus grande pompe. Le tombeau du Maître de la Loi fut placé, selon son désir, dans une plaine au nord de la vallée *Fan-tchouen;* et l'on y éleva une tour en son honneur.

Hoeï-li, le biographe de Hiouen-thsang, termine le dixième et dernier livre de son ouvrage par un long et pompeux panégyrique de son maître. M. Stanislas Julien n'a pas cru devoir traduire ce morceau, qui ne tient pas moins de vingt-cinq pages dans l'édition impériale. Pour ma part, je le regrette, et il me semble qu'un résumé, si ce n'est une reproduction complète, était indispensable. Cette noble vie est mutilée en quelque sorte, si elle ne se termine point par un éloge général qui en fasse sentir la grandeur et la beauté. Je ne prétends pas suppléer Hoeï-li, mais je croirais n'être point tout à fait juste envers la mémoire de Hiouen-thsang, si je ne disais point, avant de prendre congé de lui, tous les sentiments qu'il doit inspirer, et tout le bien que j'en pense. Un éloge funèbre, quand il est mérité, est un devoir pour les vivants bien plus

encore qu'un hommage à celui qui en est le sujet. Tout éloigné qu'est de nous le pauvre pèlerin, il n'en est pas moins digne de notre attention et de notre souvenir.

Ce qui doit nous frapper tout d'abord dans le caractère de Hiouen-thsang et lui concilier toute notre sympathie, et même notre estime, c'est l'ardeur et la sincérité de sa foi. On pourrait la lui souhaiter plus éclairée et plus raisonnable; elle ne saurait être plus vive, plus réfléchie, plus persévérante. La superstition est un grand aveuglement de l'esprit; elle n'est point un vice du cœur, et elle peut s'allier avec les plus solides vertus. Selon le milieu où l'on naît, le siècle où l'on vit, l'éducation que l'on reçoit, les mœurs que l'on partage, on peut avoir les croyances les plus grossières, tranchons le mot, les plus absurdes, sans avoir l'âme moins pure. On peut adorer les plus stupides idoles et les traditions les plus extravagantes, sans rien perdre de sa valeur morale. Un héros peut être crédule comme le dernier des hommes. Je conviens qu'il est impossible de l'être plus que le bon pèlerin chinois; mais il faut qu'on le lui passe; et, au VIIe siècle de notre ère, on n'aurait pas à chercher beaucoup pour découvrir dans les mœurs chrétiennes, mêlées encore aux mœurs barbares, et même à celles de l'antiquité, des croyances aussi insensées et des traditions aussi niaises. Il ne faut pas être trop sévère pour autrui quand on a dans sa propre histoire de tels souvenirs et de telles ombres.

Mais, cette rançon une fois payée, je ne trouve qu'à louer dans la vie de Hiouen-thsang; et, de quelque côté que je la considère, je n'y vois que d'admirables exemples.

L'unité qui la domine ne se dément pas un seul instant; et, pendant cinquante années de suite, c'est une seule et invincible pensée qui l'inspire et qui la dirige. A l'âge de treize ans, et peut-être plus tôt encore, sa vocation se déclare; et, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à soixante-huit ans, il n'agit que pour la suivre, la fortifier, l'étendre et l'accomplir. Son unique vœu, disait-il dès son enfance, c'était de propager au loin la loi brillante qu'avait léguée le Bouddha; et il n'a rien fait, pendant plus d'un demi-siècle, que servir cette loi à travers tous les obstacles, sans être jamais effrayé ni rebuté par aucun. Ce sont d'abord, et comme entrée dans cette rude carrière, des études assidues qui disciplinent sa jeunesse et qui le promènent, au milieu des troubles civils, dans les diverses provinces de l'empire; puis, quand sa récolte de science est faite, et qu'à l'âge de près de trente ans il se sent capable d'exécuter la résolution à laquelle il s'est patiemment préparé, il entreprend ce redoutable voyage qui le tiendra seize ans passés loin de la

patrie, et l'exposera sans cesse à tous les genres de périls, contrées inconnues et barbares, déserts où rien ne le guide que les ossements des voyageurs qui ont vainement essayé de les traverser avant lui, montagnes inaccessibles où, pendant des semaines entières, il faut marcher dans les neiges éternelles et dans les précipices, fleuves impétueux à franchir; puis, à côté de ces dangers de la nature, les dangers plus certains encore que suscitent les hommes, les attaques de brigands avides et sans pitié, les mille piéges où peut tomber un étranger chez des peuples dont il ignore longtemps la langue; et peut-être par-dessus tout encore, ces séductions de la richesse et de la puissance, tant de fois exercées sur le pèlerin, et qu'il repousse toujours victorieusement. Rien ne peut lui faire perdre de vue un seul jour le grand dessein qu'il poursuit; et, aux deux extrémités de sa route, il résiste au roi de Kao-tchang et de Kanyakoubdja, aux religieux hospitaliers de Nâlanda, comme il résistera plus tard aux offres plus séduisantes encore des empereurs chinois. Il s'instruit, il voyage, il traduit pour propager la loi du Bouddha; voilà sa vie tout entière, aussi simple que grande, aussi modeste que laborieuse, aussi désintéressée qu'énergique.

Je demande si, dans aucune civilisation, à aucune époque, même chez les nations qu'éclaire la lumière plus pure du christianisme, on peut trouver un modèle plus complet de dévouement, de courage et d'abnégation. On peut rencontrer sans peine des intelligences mieux faites; mais je crois qu'on serait fort embarrassé de découvrir un cœur plus magnanime.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans la vie intime de cette âme, telle que ses disciples et ses biographes nous la montrent, c'est qu'elle n'a rien de cet égoïsme secret qu'on peut reprocher avec trop de raison à la foi bouddhique. La pensée du salut ne préoccupe point Hiouen-thsang; et c'est à peine s'il laisse entrevoir une ou deux fois qu'il compte sur la récompense éternelle de ses labeurs. Il ne songe jamais à lui-même; il pense au Bouddha qu'il adore de toutes les puissances de son esprit et de son cœur; il pense surtout aux autres hommes, qu'il veut éclairer et sauver; c'est un sacrifice perpétuel dont il ne paraît pas même avoir conscience; et, dans cet abandon absolu aux intérêts d'autrui, il ne se doute point qu'il fait un acte aussi sublime que naïf et sincère. Il n'a jamais le moindre retour sur sa propre personne. Dédaigner les richesses, les honneurs, le pouvoir et toutes les jouissances de la vie, est un mérite qui déjà est assez rare; mais ne point songer même au salut éternel auquel on croit fermement, en faisant tout ce qu'il faut pour en être digne, c'est un mérite plus rare et plus délicat encore, et

il est bien peu d'âmes parmi les plus pieuses qui aient su pousser le désintéressement jusqu'à cette extrême limite, où ne se trouve plus que la pure idée du bien. Hiouen-thsang est une de ces âmes d'élite; et ce ne serait pas être équitable que d'hésiter à le reconnaître. On peut sourire du singulier idéal qu'il se fait; mais il faut vénérer la conduite irréprochable que cet idéal lui inspire. Ce n'est pas seulement dans les actes extérieurs qu'il faut l'admirer; c'est dans les motifs qui dictent ces actes et leur donnent leur valeur véritable.

Étudié à ce point de vue, le caractère de Hiouen-thsang est un des problèmes les plus curieux qu'on puisse se proposer. Nous croyons trop que les vertus que nous possédons dans nos heureux climats, et grâce à notre civilisation accrue depuis trois mille ans, sont un apanage exclusif qui n'appartient qu'à nous; nous croyons trop que les autres siècles, les autres peuples, les autres religions surtout, en ont été déshérités. Je ne suis pas suspect de partialité envers le bouddhisme, et j'ai fait, dans une récente occasion, une part bien sévère de tous les vices et de toutes les erreurs qui le déshonorent. Mais il faut convenir qu'en face de tels exemples, on se sent un peu plus d'indulgence pour lui, et que, tout en détestant ses dogmes, on ne peut nier que son influence n'ait été parfois très-heureuse, si ce n'est sur les nations, du moins sur les individus. Voilà, au VIIe siècle de notre ère, douze cents ans environ après le Bouddha, chez un peuple dont nous faisons assez peu de cas, un de ces nobles personnages, une de ces belles existences morales, qu'on peut offrir pour modèle à l'humanité. Sans partager en rien la foi étrange qui l'anime, on pourrait souhaiter à la plupart des hommes qui vivent sous une foi meilleure, cette pureté de cœur, cette droiture d'intentions, cette douceur, cette charité, cette inaltérable confiance, cette générosité sans bornes, cette élévation de sentiments qui ne se démentent point dans les plus périlleuses épreuves.

Je remercie, pour ma part, M. Stanislas Julien de nous l'avoir fait connaître, et je regretterais vivement qu'il eût suivi les conseils des journaux allemands, qui auraient voulu qu'il donnât la relation originale avant la biographie de Hiouen-thsang. Je préfère de beaucoup la marche qu'il a cru devoir adopter, et ses raisons me paraissent très-solides. Je ne nie pas que la relation originale, tirée de matériaux sanscrits, ne soit très-intéressante, et il serait bien fâcheux que M. Stanislas Julien ne pût pas tenir sa promesse de nous la donner prochainement. Mais, puisque nous devons posséder les deux ouvrages, c'est par la biographie qu'il fallait commencer. Sans doute des renseignements géographiques puisés soit à des sources indigènes, soit dans l'observation directe des lieux,

sont du plus haut prix; mais, d'un autre côté, la peinture de ce grand caractère, ces détails si curieux sur les études, sur les livres, sur les écoles, sur les docteurs, sur les mœurs de ces temps, ce tableau de l'Inde bouddhique, et de la Chine s'assimilant une croyance qu'elle va chercher si loin d'elle dans une langue étrangère, ne me semblent pas moins précieux, et je crois qu'ils eussent été moins bien accueillis s'ils n'étaient venus qu'en second lieu. Il importe, d'ailleurs, ce me semble, avant de recevoir un témoignage, de connaître la personne du témoin, et il est sage de savoir, quand on le peut, ce que sont les gens avant d'écouter ce qu'ils disent. Nous connaissons maintenant Hiouen-thsang, et je ne crains pas que son caractère fasse rien perdre à la relation qu'il nous a personnellement laissée. Cette relation contient les faits les plus importants pour la géographie, je le veux bien; mais la géographie ne change pas, et les lieux qu'elle a pour mission d'étudier posent toujours devant elle. Vous pouvez les retrouver aujourd'hui absolument ce qu'ils étaient il y a douze cents ans quand Hiouen-thsang les visitait, et des explorations heureuses et intelligentes nous sont toujours permises, outre qu'elles deviennent de plus en plus faciles. Mais tous ces faits moraux que nous révèle la biographie de Hoeï-li et de Yen-thsong sont à jamais évanouis, et la vie s'en est retirée. Nous les aurions ignorés sans la piété des deux disciples voulant éterniser la mémoire vénérée de leur maître; et c'eût été une lacune bien fâcheuse.

Quand la relation originale de Hiouen-thsang sera publiée, et ce moment, qui est proche, serait déjà arrivé si cette publication n'avait dépendu que de M. Stanislas Julien, je présume que tous les avis seront d'accord, et que l'on conviendra unanimement que c'est par la biographie qu'il était convenable de débuter. Grâce à la complaisance de l'illustre traducteur, j'ai pu lire une bonne partie de la relation originale, dont, en outre, je connais l'ensemble par une analyse complète et fidèle; et je n'hésite pas dans l'opinion que j'exprime ici, et qui, j'espère, sera bientôt partagée par tous ceux que ces études intéressent.

Quant aux doutes qui ont été élevés à divers titres contre l'authenticité des deux ouvrages, je n'en parle pas: M. Stanislas Julien en a fait une satisfaisante justice; il serait inutile de répéter ses arguments péremptoires[1]. La relation originale de Hiouen-thsang et sa biographie, par Hoeï-li, revue par Yen-thsong, sont des livres authentiques, si jamais il en fut, quel que soit d'ailleurs le jugement qu'on en porte; et, pour

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, préface, page LXVII et suiv.

les esprits bien faits, il n'est besoin que de les lire pour en être persuadé, sans parler de tant de preuves irrécusables que pourraient offrir les annales officielles de l'empire chinois.

Je ne me suis occupé jusqu'à cette heure que de la personne de Hiouen-thsang et des principaux incidents de sa vie. Il nous reste à voir ce que sa biographie peut nous apprendre sur la géographie des pays qu'il a parcourus, sur l'histoire de ces temps reculés, et sur l'état du bouddhisme dans l'Inde au VIIe siècle de notre ère.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

EXAMEN DES RECHERCHES EXPÉRIMENTALES SUR LA VÉGÉTATION, par M. Georges Ville, précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture du XVIIIe siècle, et différentes recherches concernant l'agriculture et la végétation. Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte.

PREMIER ARTICLE.

Duhamel du Monceau, considéré comme agronome savant; — Le marquis de Turbilly, considéré comme agriculteur praticien, et examen de la première partie de son *Mémoire sur les defrichemens.*

INTRODUCTION.

Le livre de M. Ville, dont nous rendrons compte, a pour objet de démontrer que l'air atmosphérique, dépouillé d'ammoniaque, cède aux plantes une certaine quantité de son azote, indépendamment de celui qu'elles peuvent puiser ailleurs. Il se compose d'expériences d'une longue durée, exécutées avec un dévouement à la science de tous les moments, dans d'ingénieux appareils habilement disposés. Mais aussi, au sujet de ce livre, se rattachent des questions les plus importantes de la physiologie végétale et de l'agriculture.

L'importance du sujet, eu égard à la science et à l'application, la persévérance de l'auteur à en approfondir les détails, et l'estime même que nous accordons à des personnes qui ont combattu son opinion, sont autant de motifs pour que nous reprenions, avant de parler de son livre, l'histoire des travaux dont les siens peuvent être considérés comme une continuation.

Beaucoup d'ouvrages ont été publiés sur la culture des terres dans le cours du XVIIIe siècle, parmi lesquels il en est de remarquables à des titres divers; entre autres, nous citerons ceux de Duhamel du Monceau, du marquis de Turbilly, du suédois Wallerius, et du docteur écossais F. Home.

Nous disons à des titres divers, parce que Duhamel est l'homme dont la vie scientifique se partagea entre des recherches expérimentales et la composition de traités généraux sur l'agriculture, la sylviculture, les arbres fruitiers, etc., etc.; tandis que le marquis de Turbilly, quoique voué comme ses pères à la carrière des armes, se livra avec ardeur et persévérance à la pratique agricole, dans la triple intention de défricher des terres incultes, d'augmenter ses revenus et d'améliorer le sort des paysans dépendants de sa seigneurie de Turbilly; la description de ses travaux, publiés en 1760 sous le titre modeste de *Mémoire sur les défrichemens*, produisit une sensation extraordinaire dans tous les pays où il existe des hommes qui honorent l'agriculture.

Après avoir parlé et de la culture des terres telle qu'elle était pour Duhamel au point de vue le plus général, *de la science de son temps*, et de la *pratique toute spéciale* du marquis de Turbilly, nous examinerons les deux ouvrages qui ont eu les premiers pour objet *l'application de la chimie à l'agriculture*, telle qu'elle pouvait être conçue d'après les idées de Stahl avant les travaux de Lavoisier. L'examen de ces deux ouvrages nous conduira aux travaux de Priestley, qui véritablement sont le point de départ de la chimie moderne appliquée à la connaissance des corps vivants.

§ Ier.

Duhamel considéré comme agronome, né en 1700, mort en 1782.

Si Duhamel du Monceau a joui de l'estime publique, s'il avait la confiance de l'administration de son temps, il nous semble cependant que ses contemporains n'ont apprécié à leur véritable valeur ni sa sagacité, ni son esprit expérimentateur. On a loué sans doute la sagesse de ses écrits, son bon sens, son activité laborieuse et féconde en heureux résultats, son dévouement à tout ce qu'il jugeait utile; mais a-t-on assez

insisté sur le mérite de plusieurs de ses ouvrages, et particulièrement sur celui de la *Physique des arbres*, où l'expérience, appliquée d'une manière incessante à l'examen des phénomènes de la végétation, a donné la connaissance de tant de faits importants? nous ne le pensons pas.

Le jugement que nous exprimons est, au reste, celui des savants distingués de notre temps qui ont été à même de répéter ses expériences. Ses *Éléments d'agriculture* sont encore à nos yeux un modèle qui a eu peu d'imitateurs. Duhamel, en les composant, s'appliqua surtout à faire comprendre ce qu'il considérait comme les principes de l'agriculture, et, en les développant, afin d'en faire apprécier l'importance et d'en donner une connaissance positive, il s'appuyait autant que possible sur l'expérience. S'il lui arrive, en louant le procédé de culture de Tull, de ne pas reconnaître tous les avantages des engrais d'origine organique, il apprécie mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, en France, l'utilité de la division du sol pour l'extension des racines. Il préconise d'ailleurs l'avantage des prairies artificielles, des semis en ligne opérés à l'aide d'un semoir, et, par l'attention qu'il donne aux machines, et pour le labourage et l'ensemencement, on ne peut douter qu'il avait le pressentiment de l'ère nouvelle qui commencera un siècle après lui, alors que les machines passeront des ateliers de l'industrie dans les champs du cultivateur, quand il s'agira du drainage, de défoncer profondément le sol, de le labourer, de l'ensemencer, et même de récolter le foin et les céréales.

Duhamel, né en 1700, publia, de 1750 à 1768, le plus grand nombre de ses écrits sur l'agriculture, tels que six volumes *Sur la culture des terres*, deux volumes d'*Éléments d'agriculture*, un volume de *la Conservation des grains*, un *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre* (1755, 2 vol. in-4°), sa *Physique des arbres* (1758, 2 vol. in-4°); de 1760 à 1768 parurent ses traités des *Semis et plantation des arbres* (1 vol. in-4°), *De l'exploitation des bois* (2 vol. in-4°), *Du transport, conservation et force des bois* (2 vol. in-4°); enfin son *Traité des arbres fruitiers, contenant leur figure, leur description et leur culture* (2 vol. in-folio).

Il serait superflu sans doute d'entrer dans les détails d'ouvrages qui ont eu plusieurs éditions du vivant de l'auteur, et dont quelques-uns ont été reproduits de notre temps par des savants ou des agriculteurs distingués, dans l'intention de les mettre au niveau des connaissances contemporaines, puisque, dès lors, il est vrai de dire qu'aucun des ouvrages du célèbre agronome de l'Académie des sciences n'a jamais été perdu de vue de la part de ceux qui avaient intérêt à les connaître.

§ II.

Louis-Henri de Menon, marquis de Turbilly, né le 11 d'août 1717, mort le 25 de février 1776.

1. *Mémoire sur les défrichemens*, à Paris, chez la veuve d'Houry, 1760. *Pratique du defrichement*, idem, 1760 (Ire partie du mémoire).
2. *Observations sur la sonde et l'écobue.*
3. *Éclaircissemens sur les défrichemens.*
4. *Notice sur le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle*, par M. Guillory l'aîné; Angers, Cosnier et Lachèse, 1849.

Le marquis de Turbilly, entré au service en 1733, comme lieutenant, dans Normandie, à l'âge de 16 ans, revint probablement après la paix de Vienne, en 1735, à Turbilly; quoi qu'il en soit, il y était en 1737, lorsque son père mourut, et, dès cette même année, à peine âgé de vingt ans, il commença ses défrichements, les continua de 1738 à 1741, époque où la guerre le rappela en Bavière et en Bohême, avec le grade de capitaine, dont il était en possession depuis le 21 de février 1740, dans Royal-Roussillon. Son absence n'interrompit pas ses défrichements : un domestique intelligent les continua, d'après les instructions de son maître, jusqu'à la fin de 1748.

Le gentilhomme cultivateur, après s'être vaillamment battu à la tête du 2e escadron, qu'il commandait à la bataille de Lawfelt, et avoir reçu quatre coups de sabre, rentra dans ses foyers avec le grade de major ayant rang de lieutenant-colonel du 1er février 1748. Il quitta le service en 1753, et, de 1749 à 1760, il ne cessa plus de diriger lui-même ses travaux de défrichement et de culture.

La vie des hommes doués d'une vocation bien déterminée est un des sujets les plus intéressants de l'étude de l'esprit humain. Elle montre l'influence qu'une circonstance fortuite peut avoir pour la faire naître, et comment, une fois développée, l'homme, en y obéissant, sait profiter de toutes les occasions favorables à le conduire au but où il tend.

Certes, si quelqu'un peut être cité pour avoir eu une vocation, n'est-ce pas ce gentilhomme, élevé dans la partie la plus triste de l'Anjou, où se trouvent cependant tant de sites pittoresques et variés! A peine ses yeux s'ouvrent-ils qu'il ne voit que des landes, dont la vaste étendue n'est interrompue que par quelques champs mal cultivés! Il est encore enfant que l'idée de faire des défrichements se présente à son esprit, et

qu'il y associe à la fois celles d'augmenter les revenus de la seigneurie de Turbilly, et d'améliorer, par le travail, une population malheureuse et fainéante, livrée à la mendicité une partie de l'année! Sous l'influence de ces pensées, il étudie, partout où la guerre le conduit, les pratiques agricoles; il le dit, et il faut l'en croire, puisque, à peine âgé de vingt ans, le lieutenant, devenu seigneur de Turbilly, commence des défrichements et des cultures qui ne cesseront pas d'occuper sa vie entière.

S'il a suffi de citer les ouvrages de Duhamel pour rappeler les services rendus par leur auteur à l'agriculture, comme savant agronome, il faut, pour justifier le choix que nous avons fait du marquis de Turbilly comme représentant les services du praticien, insister sur ce qu'il y a de remarquable dans son livre des défrichements.

Le *Mémoire sur les défrichemens* comprend deux parties. La première donne la description des procédés suivis pendant vingt-deux ans pour défricher et cultiver les terrains de la seigneurie de Turbilly. La seconde est l'indication chronologique des travaux du marquis avec les réflexions qu'ils lui suggèrent sur la manière dont le royaume de France est administré. Cette partie, et nous le verrons plus loin, n'a pas moins d'intérêt que la première, quand on l'envisage comme une étude faite par un gentilhomme dont les ancêtres, depuis le XIVe siècle, ainsi que lui-même, avaient versé leur sang sur les champs de bataille pour le roi auquel tous étaient dévoués.

Certes, la peinture qu'il fait de sa terre, les abus qu'il signale dans l'administration du royaume, enfin les malheurs mêmes sous lesquels il succombera plus tard, donnent à cette seconde partie un intérêt différent, mais tout aussi réel que celui qu'on trouve à la première. Que la vie du marquis de Turbilly se fût prolongée de seize ans et qu'il eût siégé à l'Assemblée constituante, nous l'aurions certainement vu demander avec persistance, en faveur du monarque et de la prospérité de la nation, la suppression des abus qu'il avait si bien signalés dès 1760, et sa voix eût eu d'autant plus d'autorité, sans doute, qu'elle aurait exprimé des opinions que lui avaient suggérées dans la solitude des obstacles que rencontrait l'exécution des projets les plus louables pour le bonheur public.

Le marquis de Turbilly n'était pas un savant, mais un observateur; il écrivait simplement ce qu'il faisait, sans taire les fautes de l'inexpérience qu'il reconnaissait plus tard, parce qu'avant tout il voulait éclairer ceux qui le suivraient dans la carrière qu'il avait ouverte. Pénétré de son sujet, il le traite d'une manière continue, sans y faire

ces divisions si nécessaires à la clarté d'un livre dont le but est autre que celui d'amuser des oisifs. Mais a-t-on intérêt à étudier le mémoire sur les défrichements, on voit bientôt qu'il suffit de diviser la première partie en sections et chapitres pour en faire un véritable traité. Quoi qu'il en soit, ne cherchons pas dans le livre ce que l'auteur n'y a pas mis. Ne le jugeons pas, à l'instar de certains critiques, comme un *traité général;* ne lui reprochons donc pas d'être incomplet, parce que tous les procédés de défrichements n'y sont pas mentionnés. Voyons l'ouvrage, tel que l'auteur l'a conçu, comme un compte rendu de ses travaux; et, en donnant au mot *mémoire* le sens qu'on y attache dans les sciences, lorsqu'il s'agit de recherches expérimentales, nous dirons que l'écrit du marquis de Turbilly est une œuvre originale, et c'est à ce titre que nous allons l'examiner, en le subdivisant comme nous l'entendons en *introduction*, *sections* et *chapitres*.

INTRODUCTION.

Le marquis de Turbilly, après avoir parlé de son goût pour l'agriculture et de la nécessité de la pratiquer pour la connaître, expose la division de son mémoire en deux parties, dont la première, essentiellement pratique, se distingue de la seconde, qui est surtout spéculative.

Ire PARTIE.

Nous diviserons la première partie en deux sections : l'*une* se composera de prolégomènes, et l'*autre* sera consacrée à l'exposé des procédés de défrichement appliqués aux trois espèces de terres que comprenait la seigneurie de Turbilly. Nous ferons autant de chapitres que d'espèces de terre, et ces trois chapitres seront suivis d'un appendice divisé en deux paragraphes.

Ire SECTION.

Prolégomènes.

Ces prolégomènes, servant d'introduction à la première partie, témoignent tout d'abord de l'excellent esprit du marquis de Turbilly; ils montrent qu'il a parfaitement apprécié l'avantage de connaître ce qu'on appelle le sous-sol en agriculture; car il décrit une *sonde* extrêmement simple, au moyen de laquelle on peut se rendre un compte exact de la nature du terrain jusqu'à la profondeur de 8 à 10 pieds et beau-

coup plus, si on le voulait. Puis, frappé des dégâts que le gibier de toute sorte occasionne aux cultures, il insiste sur la nécessité, sinon de le détruire absolument, du moins de le diminuer beaucoup. Selon lui, les garennes ne sont pas compatibles avec les pays de culture, aussi se prononce-t-il pour la destruction des lapins; il indique le moyen d'écarter les cerfs, les biches et les sangliers, des terrains défrichés. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, afin de montrer tout ce qu'a eu de grave l'influence que le régime des chasses royales a exercée sur l'agriculture des environs de Paris durant des siècles. Dès son entrée en matière, il faisait donc preuve de science et de courage en signalant les abus d'un état de choses qui, émané de la féodalité, remontait du simple gentilhomme jusqu'au roi pour entraver les progrès de l'agriculture.

Si les obstacles qu'il vient de signaler à l'extension de la culture tenaient aux institutions, il n'en est plus de même de trois autres qu'il mentionne ensuite, à savoir *l'humidité du sol, les pierres* et *les racines* des plantes qui sont en possession du terrain qu'il s'agit de défricher.

Après ces généralités, il examine successivement les manières de procéder pour défricher;

1° *Les terres* de la première espèce, qu'il appelle *mauvaises;*

2° *Les terres* de la deuxième espèce, qu'il qualifie de *médiocres;*

3° Enfin *les terres* de la troisième espèce, qu'il appelle *bonnes.*

Il s'agit, bien entendu, des terres de Turbilly.

CHAPITRE Ier.

Défrichements des mauvaises terres; sables vifs et brûlants.

Ces terrains coûtent peu à mettre en valeur, parce qu'on n'y trouve pas de racines plus ou moins fortes qu'il faut nécessairement extirper avant de penser à les ensemencer.

Les mauvaises terres de Turbilly sont :

a) des sables dénués de végétaux;

Et *b*) des sables couverts de mousses, de landes ou ajoncs et de bruyères.

A l'égard des premiers (sables *a*) il suffit de les labourer en plusieurs sens avant de les ensemencer.

A l'égard des seconds (sables *b*), on les laboure deux fois et en sens contraires; les végétaux arrachés par ces labours sont séchés, puis réunis en tas et brûlés. Les cendres qui en proviennent sont répandues

uniformément sur le sol. On donne un troisième labour dans le sens du premier, on herse, on fume, puis on y sème du sarrasin.

Le marquis de Turbilly distingue les trois cas suivants, eu égard à la destination ultérieure des sols ainsi défrichés.

1° On ne veut y cultiver que du sarrasin;

2° On veut les mettre en bois;

3° On veut *améliorer le sol à demeure*, c'est-à-dire l'amener à porter du froment ou du méteil (froment et seigle) ou des légumes.

1er cas. Après la récolte, on laboure et on enterre le chaume déraciné par la charrue; on fume et on sème.

On laisse reposer un an.

2e cas. On ne fume pas; on donne deux labours en hiver, un troisième en mars, puis on y seme des graines de pin.

Ce pin a atteint sa croissance à cinquante ans dans les terres de Vaulandry.

3e cas. Les terrains que le marquis de Turbilly *améliorait à demeure* étaient des sables qui couvraient un sous-sol terreux.

Il y faisait creuser des trous de distance en distance; la terre du sous-sol était jetée en petits tas sur la partie du terrain non creusée; ils restaient exposés à toutes les intempéries d'un hiver et s'amélioraient ainsi par la division et par le contact des agents atmosphériques qui les pénétraient librement. Au printemps on régalait le terrain, on le labourait, et, par ce moyen, le sable de la superficie se trouvait mêlé avec une terre plus ou moins forte. On fumait et on y semait du seigle.

La récolte était bonne.

On pouvait sans fumer en faire deux autres consécutivement.

Après cela la terre recevait du froment.

Le marquis de Turbilly, tout en reconnaissant la supériorité du froment sur les autres céréales, était grand partisan du seigle. Si la paille de cette céréale ne vaut pas celle du froment, cependant, mêlée à du foin, elle est d'un excellent usage, particulièrement pour les bœufs de labourage. Il considère aussi la paille de sarrasin comme bonne pour les vaches.

CHAPITRE II.

Défrichements des terres médiocres.

Sous cette qualification, le marquis de Turbilly comprend des terres légères, sablonneuses, graveleuses, mais ne pouvant servir, comme le sable vif, à faire un bon mortier avec la chaux.

Il ajoute que les *terres sablonneuses mauvaises*, mais où croissent des bruyères ou d'autres plantes à racines plus fortes que celles des plantes qu'il a signalées dans les sables du chapitre précédent (*b*), doivent être soumises au traitement qu'il va prescrire pour les *terres médiocres*. Les nouveaux détails dans lesquels nous allons entrer feront connaître l'esprit qui a dirigé le marquis de Turbilly dans ses défrichements et la variété des questions de pratique agricole qu'il y a heureusement rattachées.

Les *terres médiocres* traitées par le marquis de Turbilly produisaient des landes ou ajoncs, des bruyères noires ou blanches, des fougères, des genêts, des épines et des herbes.

Pendant l'hiver qui précédait le défrichement, il se débarrassait des eaux, des pierres et des grosses racines; au milieu de mars, il procédait à l'*écobuage*. Le nom de cette opération vient de l'outil appelé en Anjou, *écobue*, qui sert à la faire. Il importe au but que nous nous proposons, d'en parler avec quelques détails, afin qu'en appréciant l'influence de toutes les circonstances que présente la pratique de l'écobuage, on puisse apprécier le bien qu'a fait en agriculture le marquis de Turbilly.

L'*écobue* est une sorte de pelle de fer légèrement courbée, plus large au tranchant qu'à la douille. Un manche de bois y est adapté sous un angle de 45 degrés environ. Au moyen de l'écobue on pelle le gazon en plaques de 18 pouces de longueur sur 12 pouces de largeur avec une épaisseur de 4 pouces. On les renverse sur la surface du sol, et de temps en temps on les retourne afin d'en faciliter la dessiccation. A la Saint-Jean on construit avec ces plaques des fourneaux de 10 pieds de hauteur sur 10 pieds de diamètre, et on y met le feu. Toute la matière organique de la terre étant consumée, on distribue les cendres en tas coniques sur le terrain, et à la Toussaint, on les répand également sur le sol à la pelle. Enfin on prépare le terrain pour l'ensemencer. Le marquis de Turbilly entre dans tous les détails désirables lorsqu'on veut que ces opérations soient faites avec fruit et avec parfaite connaissance des choses. La terre reçoit la semence quinze jours après l'époque où, en Anjou, on a coutume de semer les terres ordinaires; elle peut avoir été préparée : 1° à plat; 2° en planches; 3° en sillons.

En ce dernier cas, il prescrit de diriger les sillons du nord au sud, afin que le soleil les frappe également sur leurs moitiés longitudinales; tandis que, orientés de l'ouest à l'est, le soleil frapperait seulement la moitié qui voit le sud. Il est entendu qu'il s'agit des sillons tracés en plaine et non sur le penchant d'un coteau.

La première année, on ne sème que la moitié des graines qu'on aurait

semés en terrain ordinaire, et, suivant que celui-ci est tout à fait *gras*, ou moyennement *gras* ou peu *gras*, il prescrit de mettre le premier en froment, le second en méteil, c'est-à-dire partie froment, partie seigle, enfin le troisième en seigle.

On coupe la récolte à *chaume perdu*, c'est-à-dire rez terre, on le brûle, et immédiatement on donne un labour; quelques jours après on en donne un second dans le même sens, et plus tard on en donne successivement deux nouveaux en sens opposés, puis un dernier dans le sens du premier. On herse, et quelques jours après on sème.

On cultive de même avec du fumier les terrains travaillés à bras pour blé ou légumes.

Si les terres *médiocres* sont destinées à être plantées en bois, on ne fume pas; on les épuise en y semant du blé; on peut faire ainsi jusqu'à quatre ou même cinq récoltes.

Nous avons suivi jusqu'ici l'ordre des matières adopté par l'auteur; arrivé à la préparation du fumier qu'il appelle artificiel, nous passerons immédiatement au chapitre III, où il est question des *terres bonnes*. Après ce chapitre, nous présenterons, dans un appendice, d'abord tout ce qui est disséminé dans l'ouvrage sur les engrais d'origine minérale et organique; ensuite des observations sur l'écobuage, tel que l'a envisagé le marquis de Turbilly, au double point de vue de la théorie et de la pratique.

CHAPITRE III.

Des terres bonnes.

On écobue les bonnes terres comme les précédentes, après les avoir débarrassées durant l'hiver des eaux, des pierres et des grosses racines. Mais, lorsque les plantes sont clair semées, les plaques de gazon qu'on lève à l'écobue ne doivent pas avoir l'épaisseur de celles qui sont dans le cas contraire.

Les terres de qualité supérieure reçoivent le froment dès la première année, les autres ne reçoivent que du méteil.

La culture de ces terres est la même que celle des précédentes, sauf qu'en général on ne les met pas en bois.

Enfin, le marquis de Turbilly examine le cas d'une *terre bonne* qui n'a pas assez de gazon pour se lever en plaques.

On la bêche au printemps à la tranche ou à la pioche, on l'expose à l'air pendant un mois ou six semaines. Au moyen de râteaux de fer on remet tous les débris végétaux en petits tas distribués uniformément sur

le terrain. On embrase ces tas, puis on en régale les cendres avec des pelles de bois. Enfin, au moyen de la charrue, on recouvre les cendres de la terre soulevée par elle. Pendant l'été on fait plusieurs labours croisés, puis on prépare la terre à plat, en planche ou en sillon, et on l'ensemence en *avoine d'hiver*. Après la récolte on fume, on y met de la chaux ou de la marne, et, si elle était trop grasse, du sable. On sème les deux années suivantes du méteil ou du froment, puis on laisse reposer la terre un an, et enfin on la cultive comme des terres ordinaires.

APPENDICE.

§ 1er. Des engrais d'origine minérale et d'origine organique prescrits par le marquis de Turbilly.

Il n'y a pas d'agriculture sans engrais minéraux et sans engrais organiques. Cette proposition, pour beaucoup de gens, est si incontestable, qu'elle peut leur sembler triviale; cependant on a émis, dans ces derniers temps, des opinions qui, quand elles n'étaient pas la proposition contraire, avaient, du moins, pour conséquence de tendre à faire diminuer le nombre des animaux dont on recueille le fumier dans les fermes, parce qu'on avançait en fait la possibilité de cultiver la terre en n'y employant que des engrais d'origine minérale.

Le marquis de Turbilly, convaincu de l'impossibilité d'étendre ses défrichements sans augmenter ses engrais minéraux et ses engrais organiques proportionnellement à ce qui est nécessaire au succès des récoltes, fit tout ce qui dépendait de lui pour satisfaire à cette condition. On ne peut apprécier la justesse de ses vues qu'en réunissant, comme nous allons le faire, ce qu'il dit des engrais dans la première et la deuxième partie de son livre.

L'avantage des amendements et engrais minéraux était si bien connu du marquis de Turbilly, que sa tarière avait pour objet principal de faire connaître le sous-sol, afin de profiter de sa nature, là où il jugeait qu'il y aurait avantage à le mêler avec la couche qui le recouvrait.

C'est ainsi qu'il mélangeait le sable siliceux de ses mauvaises terres avec le sous-sol argileux (pages 28-32), et même ce sable à des sols formés de terres fortes (page 133).

Il appréciait si bien l'avantage de l'engrais calcaire, qu'il construisit des fourneaux à chaux; à la vérité, celle qu'il fabriquait ne servait pas seulement à ses champs, mais encore aux constructions que l'extension de ses cultures rendait nécessaires (page 133).

Personne n'a estimé plus haut que lui la valeur des cendres comme engrais; aussi a-t-il beaucoup préconisé l'emploi de gazons levés à l'écobue, vers la mi-avril, dans des terres voisines d'un terrain récemment défriché, qui a produit une première récolte. Ces gazons, une fois desséchés et distribués en tas creux à l'intérieur, étaient embrasés de manière à se consumer lentement, puisque le feu s'y entretenait jusqu'en automne. On répandait la cendre qui en provenait sur le terrain (page 119).

Mais l'engrais le plus remarquable, sous le rapport de la nouveauté, qu'employa le marquis de Turbilly, fut ce qu'il appela des *fumiers artificiels*. Il en décrit la préparation avec détail (Ire partie, de la page 105 à 109). Voici, en définitive, à quoi elle se réduit :

A la mi-novembre, en Anjou, on nettoie les basses-cours, avant-cours et issues de la maison; on creuse le sol un pied au-dessous du rez-de-chaussée, s'il le faut. On y met une couche de bruyère de deux pouces d'épaisseur, ou une couche de chaume ou encore de paille de seigle d'un pouce d'épaisseur.

On recouvre cette couche de six pouces de gazon ou de terre. On y jette toutes les balayures, les immondices des cuisines, et on fait courir dessus les animaux des écuries et des étables, surtout s'il survient de la pluie. Après quinze jours, si la matière n'est pas trop mouillée, on la transporte dans un trou étanché, où on la mêle avec la moitié de son volume du fumier des écuries et des étables.

Le fumier des écuries se trouve donc *triplé* par cette opération.

Une fois que le terrain des basses-cours, des avant-cours et issues a été nettoyé, on recommence à le couvrir de bruyère, de chaume ou de paille et de gazons, et on continue comme la première fois.

On ne cesse la confection de ce fumier qu'à la moitié du printemps.

La matière qu'on retire des cours et qu'on ne met pas dans un trou peut être mise en tas et abandonnée deux ans à elle-même.

Nous avons rappelé ces opérations du marquis de Turbilly, parce qu'il en est qu'on a préconisées, comme nouvelles, dans ces derniers temps; si elles ne sont pas identiques à celles dont nous venons de parler, elles y ressemblent beaucoup.

§ 2. Observation sur l'écobuage, tel qu'il a été envisagé par le marquis de Turbilly au point de vue théorique et pratique.

On *écobuait* en Anjou et dans le Poitou longtemps avant le marquis

de Turbilly, mais sans méthode, sans principe; aussi incontestablement a-t-il le mérite d'avoir pratiqué et décrit cette grande opération agricole de défrichement, de manière à en assurer le succès en ne la pratiquant que dans les circonstances qu'il détermine, et convenablement. Ainsi il montre que l'écobuage ne réussit pas dans les landes où le feu vient de passer. Il faut, avant de l'y pratiquer, que deux années se soient écoulées.

Si les plaques de gazon qu'on lève à l'écobue n'ont pas une épaisseur convenable, relativement à la profondeur où les racines des herbes pénètrent, l'écobuage est manqué, et, à ce sujet, il cite la faute qu'il commit en faisant faire à *la tâche* cette opération par des ouvriers étrangers à la commune de Turbilly.

Au reste, les contemporains, comme nous le verrons plus loin, ont été unanimes à reconnaître le bien que le marquis de Turbilly avait fait en défrichant des landes pendant vingt-deux ans, et en publiant tous les procédés de sa pratique éclairée.

Il semble que l'*écobuage*, à proprement parler, ne devrait signifier que l'opération de lever les gazons en plaques, au moyen de l'*écobue;* cependant, parce qu'il est suivi de la mise en feu de ces plaques de gazon disposées en fourneaux, ÉCOBUAGE, pour beaucoup de personnes, *signifie la calcination de la partie superficielle d'un terrain destiné à la culture.* Or cette interprétation a occasionné plus d'une erreur, par la raison que, si l'écobuage est surtout utile quand il est suivi de la combustion du gazon levé à l'écobue, cependant on peut écobuer pour faire des *fumiers dits artificiels*, et, d'un autre côté, on peut calciner des terres trop fortes, trop compactes, là où l'on ne dispose pas de sable pour les diviser, et, en ce cas, la calcination peut n'être pas précédée de l'*écobuage proprement dit.* Maintenant, pour qu'on sache tout ce que l'*écobuage*, suivi de la *combustion* des plaques de gazon, tel que le marquis de Turbilly l'a pratiqué, a d'avantageux, il faut nécessairement dire quelques mots des cultures successives où la *jachère morte* n'existe plus, c'est-à-dire qu'à une culture ne succède pas une époque où la terre est abandonnée un an à elle-même sans être cultivée.

On se tromperait si l'on croyait que l'abondance du fumier est la condition unique d'une culture continue dans un même terrain. Par exemple, si, après une récolte de froment, vous fumiez pour semer du froment ensuite, et cela plusieurs années dans un terrain ordinaire, il arriverait généralement une époque où votre froment serait envahi par de mauvaises herbes, et voici pourquoi : si le champ renferme des graines de plantes qui mûrissent quelque temps avant le froment, ou,

ce qui revient au même, si le froment que vous semez est mêlé de graines semblables, celles-ci donneront des plantes qui infesteront le sol de leurs semences, parce que leur maturité précédera celle du froment. Si toutes ces graines ne germent pas après la récolte du froment, celles qui resteront dans la terre se développeront avec le froment semé pour la seconde fois et produiront des semences qui infesteront le sol comme les premières l'ont fait. On conçoit que ces graines allant en augmentant avec le temps, les récoltes seront de plus en plus compromises. Comment combattra-t-on l'invasion de ces graines nuisibles? D'une manière très-simple, si l'on fait succéder aux céréales des plantes qu'on appelle *sarclées*, telles que la pomme de terre, la betterave, etc., parce qu'à l'époque où les mauvaises herbes auront atteint une certaine hauteur, on les binera, et, dès lors, elles ne porteront pas graine, et, en répétant les binages dans la même année et le même sol, on finira par les détruire.

Mais, si l'on n'a pas recours à la culture des *plantes sarclées*, l'*écobuage*, suivi de la combustion des gazons, tel que le marquis de Turbilly conseille de le pratiquer, aura le même résultat; c'est ce qu'il est aisé de concevoir après ce que nous venons de dire. Effectivement, les graines des plantes adventices qui sont dans la condition la plus propre à infester la prochaine moisson, occupant la couche superficielle du sol, elles se trouvent, pour la plus grande partie du moins, dans la couche de gazon enlevée par l'écobue; dès lors, le passage au feu de ce gazon détruisant les graines, ainsi que les insectes et leurs œufs, a la plus heureuse influence pour nettoyer la terre.

C'est là réellement un des grands avantages de l'*écobuage*, tel que le marquis de Turbilly l'a pratiqué et tel qu'il a conseillé de le pratiquer pour *nettoyer une terre infestée de mauvaises graines*. Il affirme qu'un terrain écobué est vingt ans sans produire, pour ainsi dire, d'herbe dans les blés; aussi conseille-t-il d'écobuer les prairies usées et les marais. L'avantage de ce procédé n'a pas été, à mon sens, suffisamment développé dans la plupart des traités d'agriculture publiés postérieurement au *Mémoire sur les défrichemens*. Ou on a négligé d'en parler, ou on en a parlé trop brièvement, et, dans ce cas, quelques auteurs se sont trop préoccupés de la destruction de l'*humus*.

Un avantage que l'*écobuage*, suivi de la combustion des gazons, peut avoir, est la combinaison que la silice du sol peut contracter avec la potasse des plantes brûlées, combinaison qui, empêchant la potasse d'être entraînée par les eaux, la maintient dans le voisinage des racines par lesquelles elle s'introduit peu à peu et convenablement dans la

plante avec de la silice, pour satisfaire au besoin de la végétation, et l'on sait aujourd'hui que la silice est particulièrement nécessaire au développement des céréales.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

QUATORZIÈME ARTICLE[1].

Comment la dernière tentative d'assassinat formée contre Mazarin, l'embuscade nocturne si bien dressée contre lui dans les derniers jours du mois d'août 1643, a-t-elle échoué? Ici, sans nous arrêter à discuter les conjectures d'Henri de Campion, bornons-nous à dire que Mazarin, qui était sur ses gardes, prévint le coup qui lui était destiné, en n'allant pas chez la reine le soir où on devait le frapper, lorsqu'il reviendrait du Louvre. Le lendemain, la scène était changée. Le bruit s'était répandu que le premier ministre avait pensé être assassiné par Beaufort et ses amis, mais qu'il avait échappé, et que la fortune se déclarait en sa faveur. Un projet d'assassinat, surtout lorsqu'il est manqué, excite toujours une extrême indignation, et celui qui est sorti d'un grand danger, et paraît destiné à l'emporter, trouve aisément des défenseurs. Une foule de gens, qui eussent peut-être appuyé Beaufort victorieux, vinrent offrir leurs services et leurs épées au cardinal, et, dans la matinée, il se rendit au Louvre escorté de trois cents gentilshommes.

Depuis quelques jours, Mazarin avait compris qu'il lui fallait à tout

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217; pour le dixième, celui de mai, page 304; pour le onzième, celui de juillet, page 430; pour le douzième, celui de septembre, page 555; et, pour le treizième, celui d'octobre, page 622.

prix éclaircir la situation, et que le moment était venu de forcer la reine à prendre un parti. L'occasion était décisive. Si le péril qu'il venait de courir, et qui n'était que suspendu sur sa tête, ne suffisait pas à tirer la reine de ses incertitudes, c'est qu'elle ne l'aimait point; et Mazarin savait bien qu'au milieu des dangers qui l'entouraient, toute sa force était dans l'affection de la reine, et que de là dépendaient et son salut présent et son avenir. Aussi, soit politique, soit passion sincère, c'est toujours au cœur d'Anne d'Autriche qu'il s'adressait, et, au début de la crise, il s'était dit à lui-même : « Si je croyais que « la reine se sert de moi par nécessité, sans avoir d'inclination pour « ma personne, je ne resterais pas ici trois jours [1]. » Mais, nous l'avons établi [2], Anne d'Autriche aimait Mazarin. Chaque jour, en le comparant à ses rivaux, elle l'appréciait davantage. Elle admirait la justesse et la lucidité de son esprit, sa finesse et sa pénétration, cette puissance de travail qui lui faisait porter le poids du gouvernement avec une aisance merveilleuse, son coup d'œil si sûr, sa profonde prudence et en même temps la judicieuse vigueur de ses résolutions. Elle voyait les affaires de la France partout prospérer entre ses mains fermes et habiles. Le cardinal n'était pour rien, il est vrai, dans l'immortelle bataille qui venait d'inaugurer avec tant d'éclat le nouveau règne; mais il était pour beaucoup dans les succès qui avaient suivi et montré à l'Europe étonnée que la journée de Rocroy n'était pas un heureux hasard. Quand tout le monde dans le conseil s'était opposé au siége de Thionville, quand M. le Prince lui-même y était contraire, quand Turenne consulté n'osait pas se déclarer, c'est Mazarin qui avait insisté avec une énergie extraordinaire pour qu'on profitât de la victoire de Rocroy, et qu'on rapprochât la France du Rhin. La proposition première venait sans doute du jeune vainqueur, mais Mazarin avait eu le mérite de la comprendre, de la soutenir et de la faire triompher. Si jamais premier ministre n'avait été servi par un tel général, jamais aussi général n'avait été servi par un tel ministre; et, grâce à tous les deux, le onze du mois d'août, pendant que messieurs les Importants mettaient leur génie à faire un indigne affront à la noble sœur du héros qui venait de sauver la France et qui allait l'agrandir, pendant qu'ils déployaient leur éloquence dans les salons ou aiguisaient leurs poignards dans de ténébreux conciliabules, Thionville, alors une des premières places de l'empire, se rendait après une défense opiniâtre; nous pouvions

[1] IIIe carnet, p. 10, en espagnol : « Sy yo creyera lo que dicen que S. M. se « sierve di mi per necessidad, sin tener alguna inclination, no pararia aqui tres « dias. » — [2] Voyez l'article de la livraison d'avril dernier.

marcher au secours du maréchal de Guébriant, couvrir l'Alsace, passer le Rhin, et aller faire tête à Mercy. La régence d'Anne d'Autriche s'ouvrait sous les plus brillants auspices. Et en même temps le ministre auquel la reine devait tant, au lieu de s'imposer à elle et de prétendre la gouverner, était à ses pieds, et lui prodiguait des soins, des respects, des tendresses qu'elle n'avait jamais connues. Loin qu'il lui parût ressembler à l'impérieux et triste Richelieu, elle pouvait se rappeler, avec une émotion agréable, les paroles de Louis XIII, lorsque pour la première fois il lui présenta Mazarin, en 1639 ou 1640 : « Il vous plaira, Madame, parce qu'il ressemble à Buckingham. » Mais c'était Buckingham avec un bien autre génie. Elle dut frémir, quand Mazarin mit sous ses yeux tous les indices de l'odieuse entreprise formée contre lui, indices nombreux, évidents, accablants, que les carnets font connaître, et que confirment les mémoires de Henri de Campion. Il y eut là entre Anne d'Autriche et Mazarin de suprêmes explications. Plus que jamais, il dut la presser de lever le masque[1], de sacrifier à une nécessité manifeste les ménagements qu'elle s'étudiait à garder, de braver un peu plus les discours de quelques dévots et de quelques dévotes, et de lui permettre enfin de défendre sa vie. Jusque-là nous avions vu Anne d'Autriche hésiter par des raisons qui se comprennent. L'insolence de madame de Montbazon l'avait déjà fort irritée; la conviction qu'elle acquit des nombreuses tentatives d'assassinat qui avaient échoué par hasard et pouvaient se renouveler, la décida, et c'est dans les derniers jours du mois d'août qu'il faut placer la date certaine de l'ascendant déclaré, public et sans rival, de Mazarin sur Anne d'Autriche. Il ne lui avait jamais déplu; il commença à lui agréer dans le mois qui précéda la mort de Louis XIII; elle le nomma premier ministre au milieu de mai, un peu par goût et beaucoup par politique; peu à peu le goût s'accrut, et devint assez fort pour résister à toutes les attaques; ces attaques, en passant aux dernières extrémités et en lui faisant craindre pour la vie même de Mazarin, précipitèrent la victoire de l'heureux cardinal, et, le lendemain du dernier guet-apens nocturne où il devait périr, Mazarin était le maître absolu du cœur de la reine, et plus puissant que ne l'avait été Richelieu après la journée des Dupes.

Nous avons en vain recherché dans les carnets quelques traces des explications que Mazarin dut avoir avec la reine en cette grave conjoncture. Ces explications-là ne sont point de celles qu'on puisse oublier, et dont il soit besoin de tenir note. Cependant nous rencontrons un

[1] IIe carnet, p. 65 : « Quitter se la maschera. »

passage obscur écrit en espagnol, où nous saisissons assez distinctement les mots suivants : « Je ne devrais plus avoir aucun doute depuis que la « reine, dans un excès de bonté, m'a dit que rien ne pourrait m'ôter le « poste qu'elle m'a fait la grâce de me donner auprès d'elle ; néanmoins, « comme la crainte est une compagne inséparable de l'affection, etc.[1] » Vers ce temps-là, Mazarin, étant tombé un peu malade à force de travaux et de soucis, et ayant pris la jaunisse, a écrit cette ligne fort courte, mais qui donne beaucoup à penser : « La jaunisse, fruit d'un amour extrême[2]. »

Madame de Motteville était de service auprès de la reine Anne, lorsque, au bruit de l'assassinat qui n'avait pas réussi, les courtisans s'empressèrent de venir au Louvre protester de leur dévouement. La reine, tout émue, lui dit[3] : « Vous verrez, devant deux fois vingt-quatre « heures, comme je me vengerai des tours que ces méchants amis me « font. » « Jamais, ajoute madame de Motteville, le souvenir de ce peu « de mots ne s'effacera de mon esprit. Je vis en ce moment, par le feu « qui brillait dans les yeux de la reine, et par les choses qui en effet « arrivèrent le lendemain et le soir même, ce que c'est qu'une personne « souveraine, quand elle est en colère et qu'elle peut tout ce qu'elle « veut. » Si la fidèle dame d'honneur eût été moins discrète, elle eût pu ajouter : surtout quand cette personne souveraine est une femme et qu'elle aime.

Mazarin avait dit[4] : « Les menées contre moi ne cesseront point, tant « qu'on verra auprès de Sa Majesté un parti puissant déclaré contre « moi, et capable de gagner l'esprit de la reine s'il m'arrivait quelque « disgrâce. » La défaite de ce parti fut demandée par Mazarin et accordée par la reine, et les mesures les plus nécessaires immédiatement arrêtées.

Ce qui pressait le plus et ne pouvait être différé d'un jour, c'était de se mettre à l'abri de tout nouvel assassinat et de profiter du premier mouvement de l'indignation publique contre l'auteur du complot et ceux qui y avaient pris part. Or l'auteur apparent du complot, c'était le duc de Beaufort, aidé de ses principaux officiers et de quelques gentilshommes de la maison de Vendôme. Il fallait donc arrêter Beaufort et lui faire son

[1] IIIe carnet, p. 45 : « Io no tengo deque dudar, despues de haverme S. M. con « ecceso de bondad persistiendo que nadie podria derribarme del puesto que « se ha servido darme en su gratia, mas contodo esto siendo el temor un « compagnero inseparabile dell' affection, etc., etc. » — [2] IVe carnet, p. 3 : « La « giallezza cagionata da soverchio amore. » — [3] *Mémoires*, t. Ier, p. 185. — [4] IIIe carnet, p. 93 et dernière : « Ogniuno mi dice che li disegni contra me non cesse- « ranno, finche si vedrà che appresso di S. M. vi è un potente partito contro di me, « e capace d'acquistar lo spirito di S. M. quando mi succeda una disgrazia. »

procès. La reine y consentit. On peut juger par là de l'autorité que Mazarin avait prise, et jusqu'où Anne d'Autriche pourrait aller un jour pour défendre un ministre qui lui était cher. Le duc de Beaufort était, avant la mort de Louis XIII, l'homme en qui la reine avait le plus de confiance, et pendant quelque temps on l'avait cru destiné au rôle de favori. C'est à lui que le jour de la mort du roi elle avait remis la garde de ses enfants; elle lui avait proposé la charge de grand écuyer qui tous les jours l'approchait de sa personne. Depuis, Beaufort avait bien gâté ses affaires par ses airs avantageux et par son évidente incapacité, surtout par sa liaison publique avec madame de Montbazon; mais la reine avait une assez grande faiblesse pour lui, et, au bout de trois mois, signer l'ordre de son arrestation était un grand pas, nécessaire, il est vrai, mais extrême, et qui était le signe manifeste d'un entier changement dans le cœur et les relations intimes d'Anne d'Autriche. La dissimulation même qu'elle mit dans cette affaire marque la fermeté réfléchie de sa résolution.

C'est le 2 septembre que Beaufort fut arrêté dans le Louvre même. Cette journée est vraiment solennelle dans l'histoire de Mazarin, et nous pourrions dire dans celle de la France, car elle a vu le raffermissement de la royauté, ébranlée par la mort de Richelieu et de Louis XIII, et la ruine du parti des Importants. Ils ne s'en relevèrent qu'au bout de cinq ans, en 1648, à la Fronde, où ils reparurent toujours les mêmes, avec les mêmes desseins et la même politique au dedans et au dehors, et, après avoir soulevé de sanglants et stériles orages, vinrent de nouveau se briser contre le génie de Mazarin et l'invincible fidélité d'Anne d'Autriche.

Le 2 septembre au matin, Paris et la cour retentissaient du bruit de l'odieuse embuscade tendue la veille à Mazarin entre le Louvre et l'hôtel de Clèves. Les cinq conspirateurs qui avec Beaufort y avaient mis la main, à savoir le comte de Beaupuis, Alexandre et Henri de Campion, Brillet et Lié, avaient pris la fuite et s'étaient mis en sûreté. Beaufort et madame de Chevreuse ne pouvaient les imiter; fuir, pour eux, c'eût été se dénoncer eux-mêmes. L'intrépide et audacieuse duchesse n'avait donc pas hésité à paraître à la cour, et elle était auprès de la reine dans la soirée du 2 septembre, avec une autre personne, étrangère à ces trames ténébreuses et même incapable d'y ajouter foi, une bien différente ennemie de Mazarin, la pieuse et noble madame de Hautefort. Pour Beaufort, insouciant et brave, il était allé le matin à la chasse, et, à son retour, il alla au Louvre, selon sa coutume, présenter ses hommages à la reine. Madame de Motteville raconte comment il fut arrêté dans le cabinet même d'Anne d'Autriche. La bonne dame d'honneur,

toujours attentive à taire ou à nier ce qui pourrait nuire à sa maîtresse, et à relever ce qui lui est favorable, se complaît à célébrer sa douceur et son humanité. Nous voyons surtout dans la conduite de la reine une dissimulation merveilleuse, comme madame de Motteville ne peut s'empêcher de le remarquer : il est évident que tout était concerté d'avance entre la reine et Mazarin, et, si les larmes qu'elle répandit en cette circonstance montrent ce qu'il lui en coûta de faire mettre en prison un ancien ami, elles prouvent aussi, et encore bien plus, à quel point l'ami nouveau lui devait être cher pour en avoir obtenu un tel sacrifice.

Beaufort, arrêté au Louvre le 2 septembre au soir, y passa la nuit sous bonne escorte; et, le lendemain matin, il était conduit à ce même château de Vincennes où, quelques jours auparavant, il avait été se promener et faire collation avec la reine. Le peuple de Paris, toujours ami des résolutions hardies, quand elles réussissent, ne s'était nullement ému de la disgrâce de celui qu'un jour il devait adorer, et, en voyant passer sur le chemin de Vincennes le futur roi des faubourgs et des halles, il avait applaudi, à ce qu'assure Mazarin[1], et s'était écrié avec joie : « Voilà celui qui voulait troubler notre repos! » Beaufort fut d'abord traité à Vincennes avec les plus grands égards; on lui donna un valet de chambre et un cuisinier[2]; il put recevoir des lettres et en écrire[3]. Sûr que tous les vrais conspirateurs s'étaient évadés, qu'on n'avait mis la main que sur des hommes d'exécution qui n'étaient pas dans le secret, et que par conséquent il était impossible de le convaincre, Beaufort nia tout, et avec une intrépidité facile défia la justice et Mazarin. Le gouverneur de Vincennes, Chavigny, qui n'avait pu étouffer dans son cœur le dépit de voir son ancien protégé devenu premier ministre, et qui se résignait d'assez mauvaise grâce à une situation secondaire, ménageait un peu le prisonnier par générosité ou par politique, et, dans les visites qu'il lui faisait, lui offrait ses services et lui disait que le temps accommoderait tout[4]. Ceux des Importants qui n'étaient pas compromis s'agitaient en faveur de Beaufort; ils tenaient des assemblées[5], comme pour faire voir qu'ils n'avaient pas peur. Les

[1] IIIe carnet, page 88 : « Tutto il popolo gode, et diceva : Eccola quello che vo« leva turbar il nostro riposo. » — [2] Madame de Motteville, t. Ier, p. 190. — [3] IIe carnet, p. 82 : « Bofort riceve ogni giorno due lettere, et ne manda due. Non è ben guar« dato. » — [4] IVe carnet, p. 6 : « Vuol che Bofort sia più ammalato che non è. Non « puol attender la pietà, etc. M. di Chavigny ha torto in questo et nelle offerte fatte al « detto nella visita, dicendoli che il tempo potrà accommodare, etc. » — [5] Voyez dans les mémoires de Montrésor les détails de l'assemblée qui eut lieu un peu plus tard à Beaumont, chez M. de Harlay, un des principaux Importants, et où étaient

plus dangereux reçurent l'ordre de s'éloigner de Paris. Montrésor, Béthune, Saint-Ybar, Varicarville et quelques autres furent confinés en province sous une exacte surveillance, ou même quittèrent la France, et ils n'y revinrent que huit ou dix mois après, lorsque Mazarin n'avait plus même à compter[1] avec ses adversaires. En même temps il exigea de Chavigny que Beaufort serait gardé plus sévèrement; et en effet, Beaufort le fut avec tant de soin[2], qu'il demeura enfermé pendant cinq années jusqu'à la fin de 1648, où, dans l'affaiblissement général de l'autorité, et la police se relâchant comme tout le reste, les frondeurs réussirent à faire évader de Vincennes leur précurseur, l'ancien chef du parti des Importants.

Mais la maison de Vendôme inquiétait toujours Mazarin. Il savait de quoi le chef de la maison, le duc César, était capable, et ce qu'il avait ourdi d'intrigues et de complots contre Richelieu. Son hôtel à Paris avait été le foyer de la conspiration. La duchesse de Vendôme, sainte femme, qu'on appelait la mère des pauvres[3], et que la vénération publique environnait, était venue au Louvre avec sa fille, la nouvelle duchesse de Nemours, pour implorer la clémence de la reine : celle-ci avait refusé de les recevoir[4]. Mais les gémissements et les pleurs de ces deux femmes, soutenues de l'autorité de leur ami et directeur, Philippe de Cospéan, évêque de Lisieux, troublaient l'opinion et importunaient Mazarin. Le duc de Mercœur, le frère aîné de Beaufort, dont le mariage avec mademoiselle de Guise n'était pas encore entièrement rompu, avait tenu tout ce temps une conduite fort suspecte[5]. De toutes parts on sollicitait le duc d'Orléans en faveur de Beaufort[6]. Pour arrêter toutes ces menées, on commanda aux Vendôme de quitter Paris et de se retirer à Anet[7], et la duchesse de Nemours fut invitée à contenir davantage sa douleur et ses plaintes[8]. Le château d'Anet devint bientôt

Montrésor, Barillon, Marsillac, Maulevrier et d'autres. Montrésor dit qu'on ne fit que s'y divertir. C'était au moins une sorte de bravade qui irrita la cour. Il y en eut beaucoup d'autres du même genre. IVe carnet, p. 8 : « Che di Arlé (de Harlay) sia « andato ad incontrar S. Alt. al camino di Orleans. Che si fanno assemblee in « casa del detto di Arlé. » — [1] Voyez les mémoires de Montrésor. — [2] IIIe carnet, p. 71 : « Due garzoni della camera del re affidati per metter appresso a Bofort. » — [3] Madame de Motteville, t. I, p. 188. — [4] *Ibid.* — [5] IIIe carnet, p. 88 : « Mercurio « non è andato a Liancourt, et è stata finta per coprire, e forse per ricevere fuora « suo fratello, quando havesse fatto il colpo. » — [6] IVe carnet, p. 6 : « La Fretta ha « sollicitato più volte appresso S. Alt. per Bofort. » — [7] Madame de Motteville, t. I, p. 190 : « On envoya ordre à M. et à madame de Vendôme et à M. de « Mercœur de sortir incessamment de Paris. Le duc de Vendôme s'en excusa d'a- « bord sur ce qu'il étoit malade, mais, pour le presser d'en partir et lui faire faire « son voyage plus commodément, la reine lui envoya sa litière. » — [8] IIIe carnet,

ce qu'avait été à Paris l'hôtel de Vendôme. Les mécontents y faisaient de continuelles visites. On allait et on s'écrivait sans cesse d'Anet à Dampierre, séjour de madame de Chevreuse[1]. Plusieurs des conspirateurs, dont Mazarin avait besoin pour prouver le crime de Beaufort, y avaient trouvé un asile. Il savait que les deux frères Campion y étaient cachés; il les fit demander au duc de Vendôme, qui se garda bien de les livrer. Le cardinal fut presque réduit à assiéger en règle le château. Il menaça d'y pénétrer de vive force pour y saisir les complices de Beaufort[2]; et, ne supportant pas ce scandale d'un prince qui bravait impunément la justice et les lois, il songeait à en avoir raison; déjà il avait prié la reine de sonder Monsieur sur ce qu'il pourrait laisser faire à cet égard[3], et il allait prendre une résolution énergique[4], quand le duc de Vendôme se décida lui-même à quitter la France, et s'en alla en Italie attendre la chute de Mazarin, comme il avait attendu en Angleterre celle de Richelieu. Mais le cardinal s'affermissant de plus en plus et son étoile ayant même résisté aux tempêtes de la Fronde, César de Vendôme reconnut qu'il avait tort de contester avec la fortune, et que, n'ayant pu la vaincre, il était sage de s'accommoder avec elle. De son côté, Mazarin n'était pas homme à repousser un vaincu, et un vaincu tel qu'un fils d'Henri IV. Il oublia le passé, et s'empressa d'acquérir une si utile alliance, bien entendu en en payant le prix : il accorda de la meilleure grâce à un ami ce qu'il avait refusé à un adversaire. Le duc de Vendôme, réconcilié avec la reine, reçut un jour de sa main ce titre de grand amiral de France, qu'il avait si

p. 81 : « Far dire a Mme di Nemur che non si parli mai di suo fratello, et che « faccendolo metterà ordine S. M. che non lo facci più. » — [1] IIIe carnet, p. 80 : « M. di Vendomo viene spesso à Parigi e sua moglie non è partita. » *Ibid.* p. 82 : « Varecarville con 35 cavali a Aneto. — Il conte di Mora (le comte de Maure, le « cadet du marquis de Mortemart) è andato otte volte à Aneto. Villarso (Villarceaux) « il medesimo. Ha tre relasse (relais) da qui à Aneto, e si fanno grandi assemblee « di genti. » IVe carnet, p. 2 : « Eber (Hebert) mestre d'hotel di Mme di Cheverosa tre « volte in tre giorni à Aneto dà M. di Vendomo. » — *Ibid.* 26 : « A Villeprou e Nuesi « (Villepreux et Noisi) assemblea di gente di Parigi à Aneto. » — Le marquis d'Aligre, qui semblait servir les Importants, les trahissait. IVe carnet, p. 1 : « Marchese « d'Aligre prestato la sua casa a Vandomo, sei leghe (lieues) d'Aneto, dove si fanno « assemblee. » — *Ibid.* « Vien a Parigi per aprender nuove e portarle à Vendomo. » — « Marchese d'Aligre è stato dà me. Campione e Bauregard offertimi di farli prender « priggioni. » — [2] Mémoires d'Henri de Campion, p. 262 : « Le duc de Vendôme « eut avis qu'il partait de Paris des troupes pour me venir prendre avec tous ceux qui « avaient été à nos assemblées. » — [3] IIe carnet, p 27 : « S. M. sappia in particolare « dà S. A. quello si dovrà fare di M^r di Vandomo, dicendoli che io non parlo perche « è mio interresse, e che è necessario prendere una buona risolutione per rumpere « tutta la caballa che repullulano. » — [4] IVe carnet : « Risolvere sopra M^r di Vendomo. »

longtemps poursuivi en vain par les routes les plus hasardeuses; il obtint même la survivance de cette charge pour son fils cadet, le duc de Beaufort, qui avait voulu assassiner Mazarin; mais il faut dire aussi que, ce même jour, le frère aîné de Beaufort, le duc de Mercœur, épousait une des nièces du premier ministre [1]; en sorte que la maison de Vendôme, au lieu de lui être un obstacle, lui devenait un appui et un marchepied, comme les Conti, les Soissons et tant d'autres. Mais revenons au mois de septembre 1643.

L'arrestation de Beaufort, la dispersion de ses complices, de ses amis, de sa famille, était la première, l'indispensable mesure que devait prendre Mazarin pour faire face au danger le plus pressant. Mais que lui eût-il servi de frapper le bras s'il eût laissé subsister la tête, si madame de Chevreuse était restée là, toujours empressée à entourer la reine de soins et d'hommages, assidue à la cour, retenant ainsi et ménageant les dernières apparences de son ancienne faveur pour soutenir et encourager les mécontents, leur souffler son audace, et susciter de nouveaux complots? Elle avait encore dans sa main les fils mal rompus de la conspiration, et à côté d'elle était un homme trop expérimenté pour se laisser compromettre en de pareilles menées, mais tout prêt à en profiter, et que madame de Chevreuse s'était appliquée à faire paraître à la reine, à la France et à l'Europe, comme très-capable de conduire les affaires. Mazarin n'hésita donc pas, et le lendemain même de l'arrestation de Beaufort, le 3 septembre, Châteauneuf était invité à venir saluer la reine, et à se rendre ensuite dans le gouvernement de Touraine [2], que sa conduite ambiguë entre la faction et le respect, sa réputation, ses malheurs et les instances de madame de Chevreuse lui avait fait tout récemment restituer à la mort du marquis de Gèvres, tué devant Thionville. L'ancien garde des sceaux

[1] Il semble bien, d'après un passage des carnets, que l'idée de marier une des nièces de Mazarin avec le duc de Mercœur est de l'année 1644, vers le mois d'août, qu'elle vint des Vendôme, et qu'alors Mazarin la refusa par des raisons qu'il ne donne point. Carnet V°, p. 93 : « Madama la marescialla d'Estrée (il ne faut pas oublier que « le maréchal d'Estrée, frère de Gabrielle, était l'oncle du duc de Vendôme) m'ha fatto « istanza del matrimonio d'una delle mie nipoti al duca di Mercurio per parte di « Mr di Vandomo e della duchessa di Nemours, sua figlia, per raccomodar così ogni « cosa et assicurarmi per sempre della loro affettione. Il che è stato ricusato da me « per le raggioni, etc. (*sic*). » — [2] III° carnet, p. 40 : « Permission a Chatoneuf di « veder la regina et ordine di andar in Turena. » Olivier d'Ormessón dit dans son journal, sous la date du 3 septembre : « M. de Chateauneuf a commandement « d'aller en Berri et madame de Chevreuse en Touraine. » Le Berri est une erreur évidente, car il n'était pas vacant et appartenait aux Condé. L'erreur de d'Ormesson vient probablement de ce que le marquisat de Châteauneuf était en Berri, près de Bourges.

de Richelieu trouva que c'était déjà quelque chose d'être sorti ouvertement de disgrâce, d'avoir repris le rang éminent qu'il avait jadis occupé dans les ordres du roi [1], et le gouvernement d'une grande province. Son ambition allait bien plus haut; il la garda et l'ajourna, obéit à la reine, se ménagea habilement avec elle [2], et se maintint fort bien avec son ministre, en attendant qu'il le pût remplacer. Il attendit longtemps encore, mais enfin il ne mourut pas sans avoir revu, un moment du moins, le pouvoir qu'un amour insensé lui avait fait perdre, et qu'une amitié fidèle et infatigable lui rendit [3].

Madame de Chevreuse n'eut pas la sagesse de Châteauneuf. Elle ne sut pas faire bonne mine à mauvais jeu, ou elle était trop engagée pour quitter sitôt la partie. La Châtre, qui était un de ses amis les plus particuliers et qui la voyait tous les jours, raconte que, le soir même où Beaufort fut arrêté au Louvre, « Sa Majesté [4] lui dit qu'elle la croyait in« nocente des desseins du prisonnier, mais que néanmoins elle jugeait à « propos que sans éclat elle se retirât à Dampierre, et qu'après y avoir « fait quelque séjour, elle se retirât en Touraine. » Madame de Chevreuse fut bien forcée d'aller à Dampierre; mais là, au lieu de se tenir tranquille, elle remua ciel et terre pour sauver ceux qui s'étaient compromis pour elle. Elle recueillit chez elle Alexandre de Campion [5], et lui fournit l'argent et tout ce qui lui était nécessaire pour se dérober sûrement aux poursuites du cardinal. Intrépide pour elle-même, accoutumée aux tempêtes, elle s'inquiétait par-dessus tout du sort de ses amis, et en sachant plusieurs à Anet elle y envoyait sans cesse [6]. Elle commença

[1] Il avait été et il redevint en 1643 chancelier des ordres du roi. — [2] IVe carnet, p. 34 : « È certo che Giar (Jars) porta parole a S. M. della parte di Chatonou, e S. M. « non mene dice niente. » Aussi, quand Châteauneuf vient à Paris pour ses affaires, Mazarin ne l'y laisse demeurer que quelques jours. V^e carnet, p. 60 : « M^r di Chatonou, « à Monrouge et à vedermi. » *Ibid.* p. 62 : « M^r di Chatonof, à Monrouge per suoi « negotii particolari. Non vedrà nessuno, e se n'andrà poi in Berri, » où était non pas son gouvernement, mais son beau château. — [3] Il eut les sceaux en mars 1650, quand Mazarin s'exila lui-même, jusqu'en avril 1651. Il mourut en 1653, âgé de 37 ans. On voyait autrefois son tombeau dans la cathédrale de Bourges; il ne reste plus aujourd'hui que sa statue en marbre, avec celle de son père Claude de l'Aubespine et de sa mère Marie de la Châtre, de la main de Philippe de Buister. — [4] Mémoires de la Châtre, collection Petitot, t. LI, p. 244. — [5] *Recueil de lettres, etc.*, p. 133 : « Je ne pouvais désirer une plus grande consolation dans mes malheurs « que la permission que vous me donnez d'aller à Dampierre; la crainte que vous « me témoignez avoir qu'on me surprenne sur les chemins est très-obligeante, mais « je prendrai si bien garde à moi que ce malheur ne m'arrivera pas. Je ne marcherai « point de jour, et les nuits sont si obscures, que je ne serai vu de personne » — [6] IVe carnet, p. 2.

même à renouer de nouvelles trames, et trouva le moyen de faire parvenir une lettre à la reine[1]. Mazarin et la reine lui adressaient message sur message pour hâter son départ[2]. Elle différait sous plusieurs prétextes. Nous avons vu qu'en allant au-devant d'elle, à son retour de Bruxelles, Montaigu lui avait offert, de la part de la reine et de Mazarin, de lui payer les dettes qu'elle avait contractées pendant tant d'années d'exil; elle avait déjà reçu de fort grosses sommes; elle ne voulait partir qu'après que la reine aurait accompli toutes ces promesses[3]. Elle quitta la cour et Paris la douleur dans l'âme et en frémissant, comme Annibal en quittant l'Italie. Elle sentait que la cour et Paris et l'intérieur de la reine étaient le vrai champ de bataille, et que s'éloigner c'était abandonner la victoire à l'ennemi. Sa retraite fut un deuil au parti catholique, aux amis de la paix et de l'alliance espagnole, et, au contraire, une joie publique pour les amis de l'alliance protestante. Le comte d'Estrade vint au Louvre de la part du prince d'Orange, auprès duquel il était accrédité, en remercier la reine[4]. Madame de Chevreuse se rendit à sa terrre du Verger entre Tours et Angers. La solitude qui se fit autour d'elle lui rendit plus amer le sentiment de sa défaite. Elle rencontra Montrésor[5], qui s'était aussi retiré en Touraine, et elle eut avec lui quelques entrevues. Elle écrivait à Paris au duc de Guise pour savoir s'il était vrai

[1] IVe carnet, p. 3 : « Lettera per altra strada di Cheverosa alla regina. » — [2] La Châtre, *ibid.* : « Tous les jours il venait des émissaires de la reine et du cardinal « la solliciter de s'en aller. » IIIe carnet, p. 81 : « Scheverosa mille caballe et dice che « S. M. li fà continue protestationi d'amicitia. » *Ibid.* p. 82 : « Allontanar Cheverosa « che fà mille caballe. » — [3] Alex. Campion, *Recueil de lettres, etc.*, p. 121 : « Je ne sçay « ce que M. de Montaigu aura négocié avec vous, mais je suis bien certain qu'il vous « offrira de l'argent de la part de M. le cardinal Mazarin, pour payer vos dettes. » C'est ce même Montaigu qui lui fut envoyé par Mazarin pour l'engager à s'éloigner. La Châtre, *ibid.* La Châtre dit aussi qu'elle « s'opiniâtra de toucher, avant que « de partir, quelque argent qu'on lui avait promis. » IIIe carnet, p. 86 : « Madama di « Cheverosa sortita avendo somme considerabile di denari contanti. S. M. sa ben li « suoi disegni, e che se li da $\frac{m}{100}$ lire, come pretende, vi havra havuta $\frac{m}{100}$ lire. » Journal d'Olivier d'Ormesson : « 19 septembre, au conseil j'ouis Monsieur demander si on « avoit payé les deux cent mille livres à madame de Chevreuse qu'on lui avoit « promises.... » — [4] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CV, lettre de Gaudin à Servien, du 31 octobre 1643 : « ... Madame de Chevreuse s'est retirée au « Verger près d'Angers..... Le s^r de l'Estrade a fait un compliment à Sa Majesté de « la part du prince d'Orange sur l'éloignement de madame de Chevreuse, disant « qu'elle avoit fait voir par cette action la bonne intention qu'elle a pour la consi- « deration de ses alliés, puisque, dès son arrivée, ladite dame lui proposa la paix « très-facile, et que les Espagnols quitteroient bien volontiers tout ce que les François « ont pris, pourvu qu'on leur accordât seulement une chose, qui est l'abandonnement « des Suédois et Hollandois. » — [5] Montrésor, *ibid.* p. 355.

qu'il désapprouvât sa conduite[1]. Elle correspondait avec sa belle-mère, madame de Montbazon, reléguée à Rochefort, et les deux exilées s'enhardissaient l'une l'autre à former toute sorte d'entreprises pour renverser leur ennemi commun[2]. Vaincue au dedans, elle reporta toutes ses espérances du côté de l'étranger. Elle ranima les intelligences qu'elle n'avait jamais cessé d'entretenir avec l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas. Son principal appui, le centre et l'intermédiaire de ses intrigues, était lord Gorin, ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France, qui, comme son maître et surtout comme sa maîtresse, appartenait au parti espagnol. Craft, le gentilhomme anglais que nous avons presque toujours rencontré à la suite de madame de Chevreuse, s'agitait bruyamment pour elle comme le chevalier de Jars intriguait sourdement pour Châteauneuf. Sous le manteau de l'ambassade d'Angleterre, une vaste et assidue correspondance s'était établie entre madame de Chevreuse, Vendôme et tous les mécontents. Mazarin connaissait[3] et surveillait toutes les manœuvres de la duchesse. Vers la fin de 1644, il fit saisir à Paris le contrôleur de sa maison, et même quelques jours après son médecin, dans le carrosse même de mademoiselle de Chevreuse[4]. Le médecin, conduit à la Bastille, fit des aveux qui mirent sur la trace de choses fort graves; et un exempt des gardes du roi fut envoyé à Tours porter à la duchesse l'ordre de se retirer à Angoulême : l'exempt

[1] IVe carnet, p. 14 : « Lettera di Cheverosa al duca di Guisa per sapere se la di-« sapprovava, comme si diceva. » — [2] *Ibid.* p. 48 et 49 : « Sanguin, valetto di ca-« mera di Mme di Montbason, ben informato e pericoloso. La detta dama e Cheve-« rosa più animata che mai, et in speranza di far qualche cosa contra me con il « tempo. » — [3] IVe carnet, p. 95 et 96 : « 26 febraio 1643 (lisez : 1644). L'imbasc^re « Gorino, lega strettissima con Scheverosa e Vandomo et altri della corte e fuori. « Risolutione di unir questa caballa a Spagnoli e disfarsi del cardinale. Il suddetto « spedisce di continuo a Cheverosa, Vandomo et altri. È stato sempre spagnolissimo, « et hora più che mai. Dice che il cardinale una volta a basso, il detto partito trion-« farà. Giar, confidentissimo di Gorino, è sempre in speranza del ritorno di Chatonof. « Craft, più bruglione, più spagnolo e più del detto partito del suddetto. Gorino vuol « partir di qui per haver più commodità di negotiare alla campagna..... Craft ha « detto mille improperii della regina... S. M. faccia scriver una buona lettera al re « e regina d'Inghilterra, dolendosi del procedere de' suoi ministri, e di quello « scrisse Gorino. Gorino intese nel ponte de vecchi abiti che non conveniva spo-« gliarsene delle amicitie di Vandomo, Cheverosa et altri, sperando che alla fine « prevalerebbero. S. M. impedisca Gorino di sortir di Parigi se non è per ritor-« narsene. » — [4] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVII, lettre de Gaudin, du 31 mai 1644 : « Le contrôleur et secrétaire de madame de Chevreuse ont « été emprisonnés dans la Bastille. » Montrésor, *Ibid.* p. 156 : « Son médecin « fut arrêté dans son carrosse par le prévost de l'île, en présence de mademoiselle « de Chevreuse, et conduit à la Bastille, sur ce qu'il avait été accusé d'avoir fait

était même chargé de l'y conduire. Il y avait à Angoulême un château fort servant de prison d'État, où son ami Châteauneuf avait été détenu pour elle pendant dix années. Ce souvenir, toujours présent à l'imagination de madame de Chevreuse, l'épouvanta; elle craignit que ce ne

« par son ordre plusieurs voyages hors de France. » Mais nous trouvons bien d'autres détails dans la lettre ci-jointe, et, jusqu'ici, entièrement inconnue de madame de Chevreuse à la reine :

« Tours, 20 novembre 1644.

« MADAME, Encore que le seul bien que j'avois esperé, dans l'esloignement de « l'honneur de votre présence, ait esté de mériter celui de votre souvenir par la « continuation de mes devoirs, je me suis privée de l'un et de l'autre, depuis que « j'ai sceu que cette retenue vous seroit une plus agréable marque de mon obéis- « sance, que j'ai tasché toujours de tesmoigner à V. M., plus tost par ce que j'ai « cru plus conforme à ses intentions, que par ce qui me pouvoit dadvantage satis- « faire. Mais, comme V. M. m'a asseurée que le temps de cette absence ne diminue- « rait rien de la bonté qu'elle a fait cognoistre à tout le monde pour les choses qui « me touchent, je crois, Madame, qu'autant vous avez pu juger de mon respect par « le temps qu'il y a que je me suis retranchée de la satisfaction de ces devoirs, autant « je puis espérer de V. M. qu'elle aura agréable que j'y aie recours aux occasions « importantes à mon repos. J'avois eu pouvoir sur moi de me retenir à la première « qui s'est présentée de la détention de mon controlleur quoique vous ne pouvez « plus douter, Madame, que dans la créance que j'ai de son innocence il ne m'ait « été extremement sensible que cette qualité de mon domestique ait été la seule « présomption de son crime. Mais je vous advoue que celle qui est arrivée encor « depuis 4 ou 5 jours par l'emprisonnement d'un médecin italien, qui est chez moi « depuis quelque temps, me touche tellement que je ne puis croire estre assez mal- « heureuse pour que V. M. refuse cet accès à mes justes ressentiments; ce qui s'est « fait encor avec des violences qui ne furent jamais pratiquées en semblables « choses, aiant pris l'occasion pour cela qu'il estoit dans le carosse de ma fille, la- « quelle on fist descendre, deux archers lui tenant le pistolet à la gorge et criant « sans cesse tue, tue, et autant aux femmes qui estoient avec elle. Ce procédé est « si extraordinaire que, comme j'attends de votre justice pour me faire rendre sa- « tisfaction en la personne de ma fille, j'ose me promettre de même de votre bonté « pour ma sureté à l'advenir contre de telles rencontres; et quoique j'aie assez de « subject de la prendre de mon innocence, j'ai de si fascheuses expériences de mon « malheur que V. M. trouvera bon que je la lui demande avec d'autant plus d'ins- « tance que m'ayant ordonné de demeurer en ce lieu où je me suis privée du seul « bien que je souhaiste au monde, c'est la seule consolation qui me reste que d'y « avoir sureté pour moi et ma maison, et de pouvoir prier Dieu en repos qu'il « vous comble d'autant de prospérité que vous en desire,

« Madame,

« De V. M.

« La très-humble et
« très-obéissante sujette,

« MARIE DE ROHAN. »

fût là la retraite où on la voulait mener, et, préférant toutes les extrémités à la prison[1], elle se décida à se rengager dans les aventures qu'elle avait affrontées en 1637, et à reprendre pour la troisième fois le chemin de l'exil. Mais combien les circonstances étaient changées autour d'elle, et qu'elle-même était changée! Sa première sortie de France, en 1626, avait été un continuel triomphe : jeune, belle, partout adorée, elle n'avait quitté la ville de Nancy et le duc de Lorraine, à jamais soumis à l'empire de ses charmes, que pour revenir à Paris troubler le cœur de Richelieu. En 1637, sa fuite en Espagne lui avait été déjà une épreuve plus sévère; il lui avait fallu traverser déguisée toute la France, braver plus d'un péril, endurer bien des souffrances, pour trouver au bout de tout cela cinq longues années d'agitations impuissantes. Du moins elle était encore soutenue par la jeunesse et par le sentiment de cette beauté irrésistible qui lui faisait en tout lieu des serviteurs, jusque sur les trônes. Elle avait foi aussi dans l'amitié de la reine, et elle comptait bien qu'un jour cette amitié lui payerait le prix de tous ses dévouements. Maintenant l'âge commençait à se faire sentir; sa beauté, penchant vers son déclin, ne lui promettait plus que de rares adorateurs. Elle comprenait bien qu'en perdant le cœur de la reine elle avait perdu la plus grande partie de son prestige en France et en Europe. La fuite du duc de Vendôme, que celle du duc de Bouillon allait bientôt suivre, laissait les Importants sans aucun chef considérable. Elle avait reconnu que Mazarin était un ennemi tout aussi habile et tout aussi redoutable que Richelieu. La victoire semblait d'intelligence avec lui; le propre frère de Bouillon sollicitait l'honneur de le servir, et le duc d'Enghien lui gagnait bataille sur bataille. Elle savait aussi que le cardinal avait entre les mains de quoi la faire condamner et la tenir enfermée toute sa vie. Quand tout l'abandonnait, cette femme extraordinaire ne s'abandonna point. Dès que l'exempt Riquetti lui eut signifié l'ordre dont il était porteur, elle prit son parti avec sa promptitude accoutumée, et, accompagnée de sa fille Charlotte qui était venue la rejoindre et ne voulut pas la quitter, elle gagna par des chemins de traverse les bocages de la Vendée et les solitudes de la Bretagne, et vint demander un

[1] Montrésor, *ibid.* : « Ce traitement (l'emprisonnement de son médecin), souffert « par un homme qui étoit son domestique, précéda de peu de jours celui qui arriva « en sa personne : Riquetty, exempt des gardes du corps du roy, fut envoyé à Tours « pour lui porter le commandement de se retirer à Angoulême où il la devoit me- « ner. La crainte d'y être retenue et mise sous sure garde dans la citadelle fit une « telle impression dans son esprit, qu'elle se résolut à s'exposer à tous les autres « périls qui lui pourroient arriver, pour se garantir de celui de la prison qu'elle « croyoit être inévitable à moins d'y pourvoir promptement. »

asile au marquis de Coetquen. Le noble et généreux breton lui donna l'hospitalité qu'il devait à une femme et au malheur. Elle n'en abusa point, et, après avoir déposé ses pierreries entre les mains de Coetquen, comme autrefois entre celles de La Rochefoucauld[1], elle s'embarqua avec sa fille, au cœur de l'hiver, à Saint-Malo, dans un petit bâtiment qui devait la conduire à Darmouth, en Angleterre, d'où elle comptait passer à Dunkerque et en Flandre. Mais des navires de guerre du parti du parlement croisaient dans ces parages; ils rencontrèrent et prirent la misérable barque et la menèrent à l'île de Wight. Là madame de Chevreuse fut reconnue[2], et, comme on la savait l'amie de la reine d'Angleterre, les parlementaires n'étaient pas éloignés de lui faire un assez mauvais traitement et de la livrer à Mazarin. Celui-ci, plus tard, a prétendu qu'il ne s'était pas soucié de cette capture. Elle put donc se tirer de ce péril, et elle parvint à se réfugier dans les Pays-Bas espagnols.

Elle s'établit quelque temps à Liége, s'appliquant à maintenir et à resserrer de plus en plus entre le duc de Lorraine, l'Autriche et l'Espagne, une alliance, qui était la dernière ressource des Importants et le dernier fondement de son propre crédit. Cependant Mazarin avait repris tous les desseins de Richelieu, et, comme lui, il s'était efforcé de détacher le duc de Lorraine de ses deux alliés. Le duc était alors éperdument épris de la belle Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix. Mazarin travailla à gagner la dame, et il proposa à l'ambitieux et entreprenant Charles IV de rompre avec l'Espagne et d'entrer en Franche-Comté avec le secours de la France, lui promettant de lui laisser tout ce qu'il aurait conquis[3]. Il

[1] Montrésor, *ibid.* — Plus tard, elle pria le marquis de Coetquen de remettre ses pierreries à Montrésor, qui les rendit à un envoyé de madame de Chevreuse. Mais Mazarin était informé de tout; il connaissait dans le moindre détail la correspondance de la duchesse et de Montrésor; il tenta de mettre la main sur les fameuses pierreries, arrêta Montrésor et le tint fort longtemps en prison. Voyez les Mémoires déjà cités. — [2] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, p. 162 : *Lettre de madame de Chevreuse à M. le comte de Pembroc, de l'isle d'Ouit, du 29 avril 1645*, et *ibid.* t. CIX, Gaudin à Servien, 20 mai 1645 : « L'on escrit d'Angleterre que « madame de Chevreuse est encore à l'isle de Wick, que Messieurs du Parlement « ne lui ont voulu bailler navire ni passeport pour passer à Dunkerque, etc. » — [3] Carnet IV°, p. 81 et 82 : « Mandar qualcheduno al duca di Lorena per trattar con « lui e veder se volesse intrar nella Franche-Contea. S. M. l'assisterebbe, e quello con- « quistasse sarebbe suo. Per imbarcarlo, guadagnar la Cantecroi, et in ogni caso o « otteneremo quello vogliamo, o, continuando a trattar, in sospetto a Spagnoli il « procedere del detto duca, si resolveranno à non fidarsi di lui, farli deperir li sue « truppe, e forse à peggio. In fine del trattar seco non si possono cavar che avantaggi « notabili. » Carnet V°, p. 18 : « Assicurar la Cantecroi di una buona volontà, mà « dichiarando di non volersi ingerire nel matrimonio, essendo un affare che dipende « di papa. » Mazarin développe de nouveau les motifs qu'il a de vouloir traiter avec

avait échoué en 1644, mais, en 1645, il recommença ses négociations et parvint à mettre dans ses intérêts la sœur même du duc Charles, l'ancienne maîtresse de Puylaurens, la princesse de Phalsbourg, qui lui rendait un compte secret et fidèle de tout ce qui se passait autour de son frère. Mazarin lui demandait surtout de le tenir au courant des moindres mouvements de madame de Chevreuse; il savait qu'elle était en correspondance avec le duc de Bouillon, qu'elle disposait du général impérial Piccolomini par son amie madame de Strozzi [1]; et même qu'elle avait gardé tout son crédit sur le duc de Lorraine, malgré les charmes de la belle Béatrix. A l'aide de la princesse de Phalsbourg, il suit toutes ses démarches avec une vigilance infatigable, lui dispute pied à pied l'incertain Charles IV, quelquefois vainqueur, fort souvent battu dans cette lutte mystérieuse [2].

Les années s'écoulent, la Fronde éclate, l'ardente duchesse s'élance de nouveau de Bruxelles et vient apporter à ses amis l'appui de l'Espagne et celui de son expérience. Elle avait près de cinquante ans. Le temps et les chagrins avaient triomphé de sa beauté, mais elle était encore pleine d'agréments [3], et son ferme coup d'œil, sa décision, son audace, son génie était entier. Elle avait trouvé un dernier ami dans le marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans, homme d'esprit et de résolution, qu'elle aima jusqu'à la fin et qu'après la mort du duc de Chevreuse elle unit peut-être à sa destinée par un de ces mariages de conscience alors assez à la mode. C'est elle avec Retz qui a

le duc de Lorraine; carnet V°, p. 68, sous la date du 7 juillet 1644 : « Le ragione principali..... » Il désespère de réussir, p. 115 du V° carnet : « Al due di maggio « il duca di Lorena si è aggiustato di nuovo con Spagnoli; è certissimo, e cio mentre « assicurava noi di voler lasciar il detto partito. Nessun fundamento nella sua leg- « gerezza. » — [1] Carnet V°, p. 48 : Mme di Cheverosa, gran corrispondenza con lui (le duc de Bouillon) e con Piccolomini, e questo con Buglione. La Strozzi governa « Piccolomini, e la Strozzi è tutta di Mme di Cheverosa. » Quelle est cette madame de Strozzi? Serait-ce Claire Strozzi, fille du maréchal et sœur de Philippe Strozzi, lieutenant général au service de France, massacré en 1682 dans l'île de Saint-Michel par le marquis de Sainte-Croix, et elle-même mariée à Honorat de Savoie, comte de Tende? — [2] Bibliothèque mazarine, lettres françaises de Mazarin, fol. 415, à madame la princesse de Phalsbourg, du 22 juillet 1645; du 30 septembre de la même année, fol. 448; du 11 novembre, fol. 468; du 2 décembre, fol. 476; du 23 décembre, fol. 492, etc. — [3] Retz, qui finit par la détester parce qu'elle refusa de le suivre dans ses derniers et extravagants projets, et qui la juge avec une fatuité inouïe, prétend qu'en 1649 elle n'avait plus même de restes de beauté. Cela ne se peut, car elle en avait encore en 1657. Voyez le portrait qui la représente en veuve, et avec une figure si fine, si expressive, si distinguée. Ce portrait a été gravé par Odieuvre, et l'original de Ferdinand Elle est à Dampierre, chez M. le duc de Luynes.

réellement conduit la Fronde. Elle a pris la principale part à trois grandes résolutions : en 1650, elle fut d'avis de préférer Mazarin à Condé, et elle osa conseiller de mettre la main sur le vainqueur de Rocroy et de Lens; en 1651, les incertitudes de Mazarin, un grand intérêt, l'espoir fondé de marier sa fille Charlotte avec le prince de Conti, la ramenèrent à Condé, et de là la délivrance des princes; en 1652 les fautes de Condé la rendirent pour toujours à la reine et à Mazarin; elle n'eut pas la folie de Retz, d'imaginer un tiers parti en temps de révolution, et de chercher à former un gouvernement entre Condé et Mazarin en s'appuyant sur le duc d'Orléans. Son instinct politique lui fit comprendre qu'après tant d'agitations un pouvoir solide et durable était le plus grand besoin de la France. Elle passa hautement du côté de la royauté; elle la servit, et elle s'en servit à son tour. Elle obtint aisément tout ce qu'elle voulut pour elle et pour les siens; elle parvint au comble du crédit et de la considération, et, ainsi que ses deux illustres émules, la princesse Palatine et madame de Longueville, elle acheva dans une paix profonde une des carrières les plus agitées du XVIIe siècle. Mazarin, comme Richelieu, ne la combattit jamais qu'à regret. Plus tard, il rechercha et fut souvent très-heureux de suivre ses conseils; mais, dans les commencements difficiles de la régence, il n'y avait pas place pour elle et pour lui dans le cœur d'Anne d'Autriche; leurs causes étaient opposées, leurs intérêts incompatibles, et le successeur de Richelieu ne se crut fermement établi que quand il l'eut forcée de quitter Paris et la France, comme avait fait le duc de Vendôme.

V. COUSIN.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le comte Molé, membre de l'Académie française, est mort à Champlâtreux le 24 novembre 1855.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 23 novembre 1855, M. Texier a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. le baron Barchou de Penhoën.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie impériale des inscriptions et belles-lettres, t. XVIIIe (1re partie). Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-4° de VI-508 pages. — Ce volume s'ouvre par une intéressante notice chronologique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis son origine, travail étendu rédigé par M. Walckenaer, sur la demande du ministre de l'instruction publique, et présentant la succession des membres de l'Académie depuis sa fondation, distribués par fauteuils; la date de l'institution des commissions établies dans le sein de l'Académie, le nombre et le titre des publications qui lui ont été ou qui lui sont confiées. Le reste du volume est rempli par l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant les années 1849-1852, histoire partagée en cinq sections : Décrets, arrêtés et règlements; — Correspondance officielle, missions scientifiques; — Actes académiques; — Faits divers; — Changements arrivés dans la liste de l'Académie. Le volume est terminé par quatre notices historiques : celles de MM. Mongez, Letronne et Raynouard, par M. Walckenaer, et celle de M. Walckenaer, par M. Naudet, secrétaire perpétuel.

TABLE.

Pages.

Lives of philosophers of the time of George III; Lives of men of letters of the time of George III, etc. (1er article de M. Villemain.) 653

Memoirs of the life, writings and discoveries of Sir Isaac Newton. (2e et dernier article de M. Biot.) 662

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde. (4e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 677

Examen des recherches expérimentales sur la végétation, etc. (1er article de M. Chevreul.) 689

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. (14e article de M. Cousin.) 703

Nouvelles littéraires 719

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1855.

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, par M. F. Génin. Paris, Chaumerot, 1854, 1 volume grand in-8° de 370 pages.

PREMIER ARTICLE.

L'attention du public lettré a été, dans ces derniers temps, agréablement ramenée vers l'œuvre capitale de notre scène comique avant Molière. Née on ne sait sur quel tréteau et d'un auteur resté inconnu, la farce de Patelin, après avoir joui, jusqu'à la renaissance, d'une célébrité presque égale à celle du *Roman de la Rose*, après avoir eu vingt-cinq éditions dans le cours du quinzième et du seizième siècle, et quatre seulement pendant le dix-septième et le dix-huitième, n'occupait plus guère de place que dans la mémoire de quelques amateurs érudits. La dernière réimpression remontait à 1762, et la médiocre imitation en prose de Brueys et Palaprat menaçait de supplanter définitivement l'exquise poésie de l'original. La Harpe lui-même, tenu, ce semble, par devoir, d'étudier avec un soin scrupuleux cette maîtresse farce, qui résume et caractérise toute une époque de notre théâtre, ne lui a concédé, dans son *Cours de littérature*, qu'une ou deux pages, où se trahit la plus impardonnable inattention[1]. Il appartenait à notre siècle, si curieux de toutes les origines et, en particulier, des origines de notre théâtre, de remettre en honneur et en lumière ce petit trésor de gaieté naïve, d'invention comique, de versification accomplie. Aussi, y a-t-il deux ans à peine,

[1] *Cours de littérature*, t. VI, p. 3, édit. Agasse.

qu'un magistrat, héritier des inclinations littéraires des Guy Coquille et des Pasquier, M. Geoffroy-Chateau nous a donné, en un élégant volume, une bonne réimpression de *Maistre Pierre Pathelin*[1], dont il nous a rendu l'abord plus facile par un essai presque toujours judicieux de division en scènes et en actes, conforme à nos habitudes modernes[2]. Enfin, le dernier et habile éditeur de la *Chanson de Roland*, M. Génin, vient d'appliquer la connaissance approfondie qu'il possède de notre ancienne langue et toute la sagacité critique qu'on lui connaît, à la révision de ce texte trop négligé par les précédents éditeurs, et l'a traité comme il méritait de l'être, c'est-à-dire avec les procédés d'érudition sérieuse qu'on avait eu jusqu'ici le tort de n'appliquer qu'aux œuvres de l'antiquité classique. Il a joint à ce texte soigneusement rétabli une introduction pleine de vues fines et nouvelles, des notes philologiques abondantes et deux index, le tout assaisonné d'un agrément de discussion qu'on a peu l'habitude de rencontrer sous la plume des commentateurs. Nous ne pouvons que louer et féliciter M. Génin de cette seconde et heureuse application qu'il vient de faire de la critique savante à un des textes les plus précieux de notre moyen âge français.

Le temps, en effet, des reproductions hâtives et de la philologie facile est passé. Aujourd'hui, que, grâce aux travaux de MM. Monmerqué, Le Roux de Lincy, Francisque Michel, Jubinal et quelques plus récents éditeurs, nous possédons le répertoire à peu près complet de notre ancien théâtre, à partir du règne de saint Louis jusqu'à celui de Henri II, c'est-à-dire (en laissant à part le drame religieux) depuis *le Jeu de la feuillée* du spirituel bossu d'Arras, Adam de la Halle, jusqu'aux dernières soties, farces et moralités des Enfants-sans-souci et des Clercs de la basoche; aujourd'hui, dis-je, que nous n'avons plus guère à désirer que l'impression de quelques œuvres capitales, telles que le grand *Mystère de la Passion* d'Arnould Gréban et une vingtaine de *Miracles de la Vierge*, restés inédits dans un splendide manuscrit du XIVe siècle[3], ce qui importe le plus à l'étude de nos origines théâtrales, ce n'est pas, il faut le dire, d'accroître sans fin ce répertoire déjà suffisamment

[1] *La farce de Maistre Pierre Pathelin*, précédée d'un recueil de monuments de l'ancienne langue française. Paris, 1853, in-12. — [2] On ne peut qu'approuver la division en scènes : elle sert à éclaircir plusieurs obscurités qu'offre l'action de la pièce; mais il n'en est pas de même des actes : ceux-ci risquent de donner une idée fausse de la représentation de nos anciennes farces, qu'on jouait sans aucune interruption. M. Génin a eu raison d'adopter les scènes et de rejeter les actes. — [3] Deux volumes in-4°. Voyez *Manuscrits de la Bibliothèque impériale*, fonds français, n° 7208, 4 A.-B. Ces précieux volumes ne renferment pas moins de 40 miracles de la Vierge, dont plusieurs sur des sujets profanes et chevaleresques; treize

volumineux, c'est bien plutôt de faire un choix intelligent et sévère parmi cette multitude de productions trop souvent insipides et triviales, de signaler le petit nombre d'étoiles qui scintillent çà et là dans cet épais brouillard, de distinguer l'excellent du médiocre et ce qui doit vivre de ce qui ne mérite que l'oubli. On ne peut trop le répéter aux éditeurs de notre vieux théâtre, l'heure est venue de substituer aux transcriptions cursives la patiente restitution des textes. Nous ne sommes plus assez indigents pour accueillir, comme il y a vingt ans, avec reconnaissance et faveur, d'informes *fac-simile* criblés, par l'impéritie des copistes ou des compositeurs, d'une foule de contre-sens et de vers boiteux. M. Génin l'a bien senti, et son travail sur *Patelin*, comme celui qu'on lui doit sur la *Chanson de Roland*, mérite, à tous égards, le nom d'édition critique.

En quel lieu, en quel temps *Patelin* a-t-il été composé? Qui en est l'auteur? Telles sont les premières et graves questions que se pose le nouvel éditeur, et auxquelles il cherche à répondre dans le premier et le plus intéressant chapitre de son introduction. On est assurément en droit de s'étonner que la critique ait attendu si tard à s'occuper sérieusement de ces problèmes. Je dis *sérieusement*, car les opinions émises sur ce sujet par le comte de Tressan et par Beauchamp, qui attribuent *Patelin*, l'un à Guillaume de Lorris[1], l'autre à Pierre Blanchet[2], ne sont que de vaines et frivoles hypothèses, dont M. Génin a eu peu de peine à faire justice. Ce qui est surtout bien regrettable, c'est qu'Estienne Pasquier, beaucoup plus favorablement placé que nous pour conduire à bonne fin cette recherche, Pasquier, l'admirateur passionné de la farce de Patelin, qu'il ne craint pas d'opposer à toutes les comédies grecques, latines et italiennes[3], se soit si aisément résigné à ignorer le nom d'un écrivain qu'il tenait en si haute estime[4].

de ces miracles ont été publiés par différents éditeurs. Voyez, sur ce recueil, les cahiers du *Journal des Savants* de janvier 1846, p. 8 et 9, de janvier 1847, p. 36-53 et de mars 1847, p. 151-162. — [1] Voyez dans l'*Encyclopédie* l'article *Parade* écrit par le comte de Tressan. M. Génin a très-ingénieusement découvert la cause de l'erreur où l'auteur est tombé sur Jean de Meung. *Introduct.* p. 5 et 6. — [2] Voy. *Recherches sur les théâtres*, t. I, p. 288 de l'édition in-12. La conjecture de Beauchamp, qui est devenue l'opinion générale, est absolument inadmissible. Dans une charte de rémission datée de 1469 avant Pâques et publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (2e série, t. IV, p. 219), M. Génin a signalé le verbe *pateliner* employé déjà comme une locution usuelle. A cette époque, Pierre Blanchet, né à Poitiers en 1459, n'avait que dix ans. Voy. *Maistre Pierre Patelin*, Introduct. p. 15. — [3] Le chapitre LXIX du livre VII des *Recherches sur la France* est tout entier consacré à la farce de Patelin. — [4] Pasquier, dans le même livre des *Recherches*, chap. V, place parmi les poëtes du temps de François Ier « celui qui composa la farce de Pa-

Croyait-il déjà l'énigme insoluble? L'est-elle en effet? A mon avis, la date au moins de la composition, à défaut du nom de l'auteur, ne me paraît pas impossible à découvrir. Je vais y travailler ici même, à la suite de M. Génin. Au reste, plus une telle recherche présente de difficultés, plus on doit savoir gré à l'ingénieux éditeur d'avoir ouvert sur ce sujet une aussi laborieuse enquête, et d'y avoir jeté, pour sa part, tant et de si vives clartés.

M. Génin est entré, à mon avis, dans une excellente voie d'investigation, en demandant au texte même de l'ouvrage la date de sa naissance. Les indices les plus sûrs et les plus féconds que lui ait fournis ce mode d'examen sont pris de la valeur des monnaies dont il est parlé dans la pièce. Déjà Pasquier et le Duchat[1] avaient tenté quelque chose en ce sens; mais Pasquier n'avait recueilli d'un premier et trop rapide aperçu qu'une vérité banale, à savoir que 24 sous parisis égalent 30 sous tournois[2], ce qui est évident, le rapport du sou parisis au sou tournois étant, comme on sait, de 80 à 100. M. Génin ne se contentera pas, on peut le croire, d'un aussi mince résultat. Mais, avant d'exposer et de discuter son système, il est nécessaire, pour le faire bien comprendre, de mettre sous les yeux des lecteurs les passages de la pièce qui lui ont servi de base.

Dans la scène où Patelin marchande si hypocritement le drap qu'il est bien résolu de ne pas payer, il s'informe d'abord du prix :

..... Combien me coustera
La première aulne?.....
.....

LE DRAPPIER.

Chascune aulne vous coustera
Vingt et quatre solz.

PATELIN.

Non sera.
Vingt et quatre solz! Sainte Dame!
Dea, c'est trop! Vingt solz, vingt solz!

LE DRAPPIER.

Il le m'a cousté, par ceste ame[3]!

« telin, dont encore, dit-il, que je ne sache le nom, si puis-je dire que tant en son « tout que parcelles, elle fait contrecarre aux comédies des Grecs et des Romains. »
— [1] Rabelais, *Gargantua*, livre I, ch. xx, note 13. Le Duchat, n'ayant cherché que le prix de l'écu à 30 sous, et ce prix s'étant rencontré à beaucoup d'époques, il ne pouvait tomber juste que par hasard, ce qui ne lui est pas arrivé. — [2] *Recherches*, l. VII, chap. LXIX. — [3] *Maistre Pierre Patelin*, v. 229-240.

. . . . . .
. . . . . .

PATELIN.

. . . . . Sans plus débattre,
Puis qu'ainsi va, ...
. . . . . .
J'en prendray six tout rondement.
. . . . . .
. . . . . Combien
Monte le tout?

LE DRAPPIER.

Nous le saurons bien :
A vingt et quatre solz chascune,
Les six, neuf frans . . . . . .

PATELIN.

Ce sont six escus[1].

Pendant tout le cours de la pièce, le pauvre Guillaume ne cesse de rappeler ces conditions. Ce sont toujours neuf francs ou six écus qu'il réclame. Ainsi, dans la scène du jargon :

Neuf francs m'y fault ou six escus[2].

Et dans celle de l'audience :

LE JUGE.

Suz, revenons à ces moutons :
Qu'en fut-il?

LE DRAPPIER.

Il en prit six aulnes
De neuf francs[3].

Et plus loin :

PATELIN.

. . . . . Il me dit que j'aurois
Six escus d'or quand je viendrois[4].

Le compte ainsi réglé, voici comment argumente M. Génin :

« Les six aunes de drap à 24 sous chacune, font 144 sous. Cette « somme étant à la fois égale à six écus et à neuf francs, on tire pour la

[1] *Maistre Pierre Patelin*, v. 254-279. — [2] *Ibid.* v. 640. — [3] *Ibid.* v. 1291-1293. — [4] *Ibid.* v. 1326, 1327.

« valeur de l'écu 24 sous et pour celle du franc 16 sous[1]. » — Rien de plus exact en comptant, bien entendu, en sous parisis, selon l'usage établi dans la ville et vicomté de Paris. En sous tournois il aurait fallu, comme Pasquier l'a justement remarqué, 30 sous pour l'écu et 20 sous pour le franc[2]. — « Cherchons donc, continue M. Génin, sous quel « règne et en quelle année la valeur du franc a été de 16 sous et celle de « l'écu de 24. » — En effet, dès que la table des variations monétaires, dressée par le Blanc au moyen des ordonnances et autres actes officiels, nous aura fait connaître le moment où cette coïncidence des deux valeurs a eu lieu, nous aurons trouvé la date que nous cherchons.

M. Génin a été conduit par cette voie au règne du roi Jean.

« En 1360, dit-il, l'année même où ce prince sortit de captivité par « le traité de Brétigny, il fixa, par une ordonnance du 5 décembre, « le cours du franc à 16 sous parisis[3], et une autre ordonnance du « 17 septembre 1361 confirma cette disposition[4]. »

Fort bien; voilà l'une des deux conditions remplies : nous avons la valeur du franc. Passons à l'écu.

« Sous ce règne calamiteux, poursuit M. Génin, le prix de l'écu subit « des variations nombreuses. On le trouve à 24 sous dans les années « 1353, 1354, 1355 et 1356. J'ai vainement cherché cette coïnci- « dence à une autre époque. Donc l'action, dans la farce de Patelin, se « passe sous le roi Jean, vers 1356[5]. »

Ici je cesse d'être d'accord avec M. Génin. La coïncidence que nous cherchons n'existe pas : le problème n'est résolu qu'à moitié. Une seule des deux conditions voulues se rencontre en 1356. Cette année et les trois précédentes nous présentent, il est vrai, l'écu à 24 sous parisis; mais aucune d'elles ne nous donne le franc à 16 sous. Nous ne le trouvons à ce cours qu'en 1360 et 1361. Il y a plus : c'est que le denier d'or, sous la dénomination de *franc*, n'existait même pas en 1356. Cette pièce ne date que de 1360. Consultons le Blanc à cette année : « Le roy Jean, dit-il, à son retour d'Angleterre, s'appliquant à remettre

[1] *Maistre Pierre Patelin*, Introduct. p. 18. — [2] On ne peut douter que le marché de Patelin et du drapier ne soit en parisis. Patelin le dit formellement à Guillemette. Lorsqu'elle lui demande avec quoi il a payé le drap qu'il apporte, n'ayant ni denier ni maille, il répond fièrement :

Eh! par la sang bleu! si avoie,
Dame! j'avoie un parisi.
(V. 375, 376.)

— [3] Vingt sous tournois. *Ordonnances du Louvre*, t. III, p. 441. — [4] *Ibid.* p. 520. — [5] *Maistre Pierre Patelin*, Introduct. p. 18 et 19.

« l'ordre dans l'État, commença par remédier aux foibles monnoies « qui avoient cours. A cet effet, il ordonna, le 5 décembre 1360, étant « à Compiègne, que l'on feroit *une monnoye nouvelle, qu'il voulut qu'on « appelât franc d'or fin*, parce qu'elle valoit un franc, ou une livre, c'est-« à-dire vingt sous tournois[1]..... » Autrement 16 sous parisis, comme s'exprime elle-même l'ordonnance citée *in extenso* par le Blanc et rappelée par M. Génin[2]. Puis donc que le franc d'or fin n'existait pas encore en 1356, cette année ne peut évidemment pas être celle de l'action de *Patelin*, où il est si souvent parlé de francs[3]. Je me hâte de dire que, sans s'éloigner beaucoup de l'année 1360, qui répond à l'une des deux conditions du problème, M. Génin pouvait trouver une date qui eût satisfait à l'autre condition et lui eût montré l'écu d'or valant 24 sous parisis. L'ordonnance du 10 avril 1361, qui confirme plusieurs dispositions de celle du 5 décembre, fixe à ce taux le cours du denier d'or, appelé *grand franc*[4]. Or ces pièces, improprement désignées sous ce nom, sont justement les *écus* de *Patelin*. En effet, la dénomination de *grands francs* était inexacte, puisqu'ils valaient quatre sous de plus que la livre, et il arriva que le peuple, pour les distinguer des petits, ou, pour mieux dire, des vrais *francs* d'une livre, les nomma simplement *écus* : « Deux de ces escus, dit l'ordonnance du 10 avril, vaudront au-« tant que trois des précédents; » de sorte que six écus faisaient exactement neuf francs, comme dans la farce de Patelin : « Neuf francs. « — Ce sont six escus[5]. » Il semble, en vérité, que, par ce commentaire si net et si précis, l'ordonnance du 10 avril se soit proposé de répondre à la question qui nous occupe.

Nous pourrions, comme on voit, ne pas sortir du règne du roi Jean, et accepter, avec un très-léger amendement, l'ingénieux calcul de M. Génin. Il suffirait de substituer à la date de 1356 celle de 1361. Mais, bien que cette dernière année réponde à la fois aux deux conditions cherchées jusqu'ici, une raison fort grave m'empêche de l'admettre et

[1] *Traité des monnoyes de France*, p. 224. — [2] Le franc émis à 20 sous tournois était à son taux juste et loyal; le roi Jean s'en targue dans son ordonnance du 3 mars 1361 : « Se aucun, dit-il, vouloit aller en Jérusalem ou ailleurs en loingtain « pays, si ne pourroit-il porter meilleure monnoye, ne a meilleur pris, ne ou il « peust moins perdre, se elles estoient ores despéciées ou brisées. » (*Ordonnances*, t. III, p. 551.) — [3] Un franc d'or a été indûment attribué par quelques antiquaires, au règne de Philippe Ier, sur la foi d'un prétendu titre de 1068; mais on a reconnu qu'il fallait lire 1368. Voy. Du Cange, *Glossar.* voc. *Moneta*, p. 489, nouv. édit. — [4] *Ordonnances*, t. III, p. 484. Le Blanc a connu ce *grand franc* et sa valeur (voy. p. 228); mais il ne l'a pas inséré dans sa table, qui, d'ailleurs, est loin d'être complète. — [5] *Maistre Pierre Patelin*, v. 279.

m'oblige à porter mes recherches dans le règne suivant. Cette raison, c'est que les sous, le franc et l'écu, ne sont pas les seules monnaies qui soient nommées dans *Patelin*. On remarque encore dans cette pièce une allusion aux écus d'or à la couronne qui devaient être alors en grande faveur, car Agnelet, pour stimuler le zèle de son défenseur, a bien soin de les faire sonner à son oreille :

> Je ne vous paieray pas en solz,
> Mais en bel or à la couronne[1].

Voilà donc une troisième condition, dont nous avons jusqu'ici négligé de tenir compte. Les six écus que revendique si obstinément *Patelin* sont, à n'en pas douter, des écus d'or à la couronne. Eh bien, cette monnaie n'avait pas encore été frappée sous le roi Jean; elle ne date que des premières années de Charles VI. Sur ce point, l'opinion de le Blanc est formelle : « Les escus d'or, dit-il, n'étoient pas nouveaux en France, ils « avoient eu grand cours sous le règne de Philippe de Valois et de son « fils; mais ils étoient faits d'une manière différente des escus à la cou- « ronne[2]. » — « Les escus d'or de Philippe de Valois furent appelés plus « tard *escus viels*, pour les distinguer des escus à la couronne frappés sous « Charles VI[3]. » Et encore ailleurs : « Ces escus à la couronne furent « ordonnés par lettres expédiées à Paris le 11 mars 1384, afin de « chasser les monnoies d'or étrangères[4]; ils avoient cours pour 22 sols « 6 deniers tournois. On en fabriqua beaucoup sous ce règne, et, par « suite des malheurs du temps, ils ne furent ni du même poids ni du « même titre[5]. »

Il est donc manifeste que nous ne saurions placer l'action de la farce de Patelin (où il est expressément fait mention des écus à la couronne), que dans les années qui ont suivi 1384, date de leur création. Voyons, à présent, à quelle époque ces écus, émis pour 18 sous parisis, ou

[1] *Maistre Pierre Patelin*, v. 1125. — [2] *Traité des monnoyes*, p. 237. M. Génin dit, dans une note sur le vers 1125, que « les premiers écus à la couronne furent « *frappés sous Philippe le Bel*, par ordonnance de 1339, mentionnée par Du Cange. » La date prouve qu'il s'agit précisément des écus de Philippe de Valois, dont parle le Blanc. D'ailleurs, dans cette ordonnance, donnée le 6 avril 1339 à Maubuisson, il n'est pas du tout question de *couronnes*. (Voy. *Ordonnances*, t. Ier, p. 142.) Ce n'est que dans un intitulé, ajouté sur les registres de la Cour des comptes, qu'il est fait mention de couronnes, et encore de couronnes d'argent. — [3] *Traité des monnoyes*, p. 206. Quelques antiquaires ont supposé, d'après un avis présenté à Philippe le Hardi sur les monnaies, qu'il y avait eu des écus d'or et même des couronnes frappées avant 1279. Si ces monnaies ont existé, elles ont eu au moins très-peu de cours. Le Blanc déclare n'en avoir vu aucune. *Traité des monnoyes*, p. 178. — [4] *Ordonnances*, t. VII, p. 109. — [5] *Traité des monnoyes*, p. 237.

22 sous 6 deniers tournois, ont été portés à 24 sous parisis, le franc demeurant à 16 sous.

Pour le franc, il n'y a pas de difficulté. Les lettres patentes du 11 mars 1384, une charte de 1386 et quelques autres actes, nous montrent le franc ayant cours à ce taux, qu'il paraît avoir longtemps conservé. Reste l'écu : j'ai vainement cherché, je l'avoue, dans la table dressée par le Blanc, une année qui satisfît à la condition voulue; mais je suis en mesure d'établir par divers actes publics, cités par le Blanc lui-même, qu'avant les désastres causés par la rivalité des maisons de Bourgogne et d'Orléans, et notamment avant la bataille d'Azincourt (1415), l'écu au taux de 24 sous parisis était regardé comme ayant sa valeur loyale et régulière. En effet, une ordonnance du 7 mai 1418 nous apprend que, pour repousser *la damnable entreprise* du roi d'Angleterre, le gouvernement de Charles VI, à bout de ressources, fut contraint d'augmenter considérablement le prix de l'écu d'or[1] : « De sorte, « dit le Blanc, que de 30 sous tournois (ou 24 sous parisis) *que cet « écu valoit auparavant*, il fut porté à 50[2]. » L'auteur de l'histoire de Charles VI, imprimée à la suite de Juvénal des Ursins, nous fournit un renseignement analogue : « La tribulation des monnoyes, dit ce « chroniqueur, dura depuis l'an 1415 jusqu'à l'an 1421[3], que les « choses se remirent à un plus juste point, car *l'escu fut remis à 24 sous « parisis*, et toute autre monnoye[4] fut remise à l'équipolent, chacune à « sa juste valeur et quantité[5]. » L'assertion de cet auteur, qui n'est autre que Pierre de Fénin[6], est confirmée par la teneur des lettres patentes du 26 juin 1421, qui s'expriment dans les mêmes termes[7].

[1] *Ordonnances*, t. X, p. 508 et 509. Il y a deux ordonnances sous la même date; je renvoie à la seconde. — [2] *Traité des monnoyes*, p. 239. Le Blanc n'a pas fait usage, dans sa table, du renseignement fourni par cette ordonnance sur la valeur de l'écu avant 1418, probablement parce qu'elle ne formule aucune date précise. — [3] De 1415 à 1420, le marc d'or atteignit un prix énorme. De 60 livres environ qu'il valait à l'avénement de Charles VI, il finit par valoir, en 1420, plus de 171 livres 13 sous. — [4] Y compris le franc, sans doute. — [5] *Traité des monnoyes*, p. 239. — [6] On peut lire dans les *Mémoires de Pierre de Fénin*, publiés par mademoiselle Dupont pour la Société de l'histoire de France (p. 188), le texte original de ce passage, que Godefroy et le Blanc ont rajeuni dans un style devenu bien vieux à son tour. — [7] *Ordonnances*, t. XI, p. 122. Cette mesure, prise sous l'influence anglaise, pour remédier à une situation devenue intolérable, et plus encore, peut-être, pour décrier les faibles monnaies qu'était contraint d'émettre le Dauphin, ou, comme s'expriment les lettres du 12 octobre 1421 (*Ordonnances*, t. XI, p. 132), *celui qui se dit le Dauphin*, fut violemment attaquée par les chroniqueurs du parti adverse, suivis en cela par presque tous les historiens modernes. Il semble pourtant que Pierre de Fénin avait porté sur cet acte un jugement plus équitable, et c'est

Nous le demandons : ne résulte-t-il pas avec évidence de cette *remise* de l'écu à la couronne à son taux antérieur et régulier de 24 sous parisis, 1° que, malgré le silence des tables, telle doit avoir été la valeur de cette monnaie pendant quelques-unes des années, relativement prospères, du règne de Charles VI; 2° que ces écus furent encore reportés à ce taux pendant un moment, à la vérité très-court, de l'année 1421. Aller plus loin et fixer une date précise serait, sans doute, téméraire. Disons seulement que l'époque la moins troublée de ce règne, et qui paraît le mieux convenir à notre pensée, est comprise entre les années 1388 et 1392.

Il ressort, on le voit, de ces divers indices, que nous avons, pour déterminer la date où se passe l'action de *Patelin*, le choix entre trois époques, soit le règne du roi Jean, en 1361, le milieu du règne de Charles VI, entre 1388 et 1392, ou, enfin, l'année 1421, peu de mois avant la mort d'Henri V. J'écarte tout d'abord cette dernière date, parce que le retour au taux régulier du franc et de l'écu ne fut alors que de très-peu de durée. Entre les deux autres dates, j'adopte, sans hésiter, la seconde, parce que, malgré quelques difficultés inhérentes à la nature de ces recherches[1], elle satisfait seule aux trois conditions du problème.

Mais, dira-t-on, M. Génin appuie peut-être par des raisons puisées à d'autres sources la préférence qu'il accorde à l'année 1356? Cela est vrai; il se prévaut surtout de la présence d'un témoin dont l'autorité pourrait effectivement être considérable. Dans l'avant-dernière scène de la pièce, Patelin, pour échapper aux étreintes de son obstiné créancier, essaye de lui persuader qu'il rêve et qu'il se trompe de personne :

Pour qui c'est que me cuydiez prendre?
Est-ce point pour esservellé?
Voy! Nennin.....
.....
Moy de moy? non suis vraiement;

aussi l'opinion de le Blanc, très-éclairé dans ces matières. Cette mesure ne laissa pas cependant de jeter de nouvelles et très-fâcheuses perturbations dans toutes les transactions particulières. Tant il est dangereux de toucher aux monnaies, même dans une intention réparatrice! — [1] Du Cange, par exemple, mentionne des chartes qui nous montrent l'écu à la couronne compté pour 22 sous 6 deniers (18 sous parisis), pendant plusieurs des années où il a dû, suivant moi, en valoir 24. Peut-être, dans ces temps d'anarchie, le cours des monnaies différait-il de province à province. Dans tous les cas, des conventions privées ne pourraient infirmer des actes publics.

Ostez en vostre opinion.
Seroie-ce point Jehan de Noyon?
Il me ressemble de corsage[1].

Qui est-ce que ce Jean de Noyon? Un fou évidemment bien connu des deux interlocuteurs et de tout l'auditoire. M. Génin n'hésite pas à reconnaître dans ce personnage un fou de cour, et, mieux encore, le propre fou du roi Jean[2]. Sur quels indices fonde-t-il cette conjecture qui, si elle était bien prouvée, serait, en effet, pour sa thèse, un argument irréfragable? Les voici : M. Génin a remarqué dans un compte d'Estienne de la Fontaine, argentier de la couronne au milieu du XIVe siècle, deux sommes assez rondes dépensées en 1350, pour la garde-robe de Maistre Jehan, *le Fol du Roy*[3]. J'ajoute, en passant, qu'il ne tenait qu'à M. Génin de produire cinq autres notes de divers achats faits, deux ans plus tard, pour l'entretien du même fou. Ces articles sont cotés en dépense dans un compte de l'an 1352, dressé par le même Estienne de la Fontaine, et publié par M. Douët d'Arcq, avec d'autres pièces analogues, dans un des volumes de la Société de l'Histoire de France[4]. Mais que prouvent ces mentions plus ou moins nombreuses? Le simple nom de Jean suffit-il pour établir, avec quelque certitude, l'identité de Jehan de Noyon cité dans la farce de Patelin avec le maître Jehan des comptes de l'argenterie? N'appelait-on pas *Jean* la plupart des fous? témoin Jean Bobé, Jean Bouzère, tous deux fous du comte de Blois; Grand-Jean, un des fous de Charles V; Jouan, le fou de Madame (Louise de Savoie, mère de François Ier), dont Marot a composé l'épitaphe; Jean Chicot, le fou d'Henri IV, et tant d'autres? Charles VI lui-même (sans vouloir me prévaloir de cette circonstance) n'eut-il pas, étant Dauphin et pendant plusieurs années de son règne, un fou du nom de Jean[5]? Il y a plus, qui nous assure qu'il faille placer Jehan de Noyon sur la liste des fous de cour? N'était-ce pas plutôt un fou populaire, comme en avaient toutes les bonnes villes et même beaucoup de simples villages; un fou de l'espèce de Seigni Jehan, que Rabelais appelle le *Fou insigne*, le *Fou citadin de Paris*, et qui, vers le temps qui nous occupe (car il était bisaïeul de Caillette), faisait, avec sa marotte,

[1] *Maistre Pierre Patelin*, v. 1509-1520. — [2] *Ibid.* Introduct. p. 27. — [3] Voy. M. Leber, *Coup d'œil sur les médailles de plomb, le personnage du fou et les rébus*, p. 143, cité par M. Génin, Introduct. p. 27. — [4] *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 161. — [5] Ce renseignement est consigné dans une lettre autographe de Charles V, du 3 mars 1375, où ce prince augmente les gages d'un maistre Jehan « fol de nostre ainsné fils, dit-il. » Voy. l'*Introduction* placée par M. Leber en tête de l'ouvrage de M. Rigolot, intitulé *Monnaies inconnues des évêques des innocents et des fous*, p. XLIII, note 2.

ses oreilles de papier fraisées en points d'orgue, et ses folles paroles quelquefois pleines de bon sens, les délices « du commun et badaut « peuple de Paris[1]? » J'ajoute, sans y attacher, d'ailleurs, grande importance, qu'il existe une assez curieuse tradition que nous a conservée l'historiographe des fous en titre d'office. « Je tiens, dit Dreux du Radier, « d'un échevin de Troyes en Champagne, qu'on voit encore dans les « archives de cette ville (du Radier écrivait en 1767) une lettre du roi « Charles V, où ce prince, mandant au maire et échevins la mort de « son fou, leur ordonne de lui en envoyer un autre, selon la coutume[2]. » Ces mots *selon la coutume* paraissent indiquer qu'au moins sous le roi Jean, la Champagne avait l'honneur de fournir exclusivement des fous à la cour de France. D'ailleurs, ce singulier privilége ne semble pas avoir beaucoup duré. Nous trouvons, sous Charles VI et sous ses successeurs, des fous de cour de toutes les provinces, normands, provençaux, blaisois, picards, gascons. Charles V lui-même fut au moins une fois infidèle à la Champagne, car ce sage roi, toujours entouré de fous, en fit venir un du Bourbonnais[3]. Quoi qu'il en soit, cette coutume, s'il y a eu coutume, se rapporte principalement au roi Jean, et forme ainsi une présomption peu favorable à la conjecture de M. Génin.

Entre la date de 1356 et celle que je propose, l'intervalle paraîtra sans doute assez peu considérable. Il ne s'agit, en fin de compte, que d'une trentaine d'années. Cet écart ne laisse pas pourtant que d'avoir son importance. Il en a surtout pour ceux qui, comme moi, sont fermement convaincus qu'il suffit d'avoir déterminé l'époque où a lieu l'action d'une comédie de caractère ou de mœurs, pour être assuré qu'on a trouvé en même temps l'époque où elle a été composée. A peine, en effet, a t-on fixé historiquement cette date, qu'il s'élève une seconde question non moins grave, et qui doit servir de contrôle à la première, c'est-à-dire la question du langage. Or il y a dans la vie des langues tel quart de siècle qui change leur physionomie, et marque de signes à peu près certains le passage d'un âge à un autre; de sorte que tel ouvrage,

[1] *Pantagruel*, liv. III, ch. XXXVII. — [2] Dreux du Radier, *Histoire des foux en titre d'office*, insérée dans le premier volume de ses *Récréations historiques*, Paris, 1767, p. 1. Cette monographie a été reproduite, avec quelques additions, par M. Leber dans le tome VIII de sa *Collection des pièces relatives à l'histoire de France*, p. 148-186. — [3] Nous trouvons ce détail dans un fragment de lettre autographe de Charles V, du dernier jour de février 1364, cité par M. Leber dans son *Introduction* à l'*Histoire des monnaies inconnues des innocents*, etc., p. XLII, note 2. On sait que ce prince fit élever deux tombeaux à deux de ses fous : l'un dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, l'autre dans l'église de Saint-Maurice à Senlis. Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 331.

qu'on ne pourrait, à cause de la langue, attribuer à l'année 1356, pourra, sans difficulté, se rapporter à l'année 1388 ou 1392. On conçoit dès lors pourquoi j'ai cru devoir insister.

Au reste, en entreprenant ses ingénieux calculs, M. Génin lui-même semblait avoir l'intention de découvrir à la fois la date de l'action et celle de la composition de *Patelin*, et il l'annonçait en des termes qui n'ont rien d'équivoque : « Le texte de la pièce, disait-il, fournit le « moyen de rechercher la date de sa naissance[1]. » Et, cela posé, il commençait résolument les délicates investigations où nous l'avons suivi dans la même pensée de découverte. Cependant, voilà qu'arrivé à la solution, M. Génin s'arrête; il se demande s'il faut, de toute nécessité, conclure de ses arguments que la composition de la pièce soit contemporaine de l'action : « On serait tenté de le croire, répond-il, parce « qu'on suppose toujours qu'un auteur met en scène les mœurs et les « caractères de son temps. Dans cette occasion pourtant, il n'en est « rien[2]. »

Mais alors, dirons-nous, pourquoi avoir imposé à vous et à vos lecteurs cette étude si ardue des variations monétaires qui se sont succédé sous les Valois? Y avait-il besoin d'un si puissant appareil de discussion pour arriver à établir seulement l'époque où maistre Pierre est censé avoir dérobé six aunes de drap au bonhomme Guillaume? On ne conçoit une aussi minutieuse enquête qu'autant qu'elle eût permis d'atteindre à un résultat vraiment important pour l'histoire littéraire, tel qu'eût été la découverte de l'acte de naissance de *Patelin*. Cependant, cette date si ingénieusement cherchée, quand l'habile critique croit l'avoir trouvée, il n'en tire aucun parti! ou plutôt, il se contente de la mettre en réserve pour le besoin d'une autre argumentation qu'il va bientôt entreprendre dans un ordre d'idées tout différent, pour ne pas dire tout opposé! En effet, le croirait-on? c'est vers l'année 1460 que M. Génin dirige maintenant ses recherches. Du milieu du règne du roi Jean, il se transporte au commencement de celui de Louis XI. Pourquoi cette soudaine évolution? Le voici : M. Génin croit avoir découvert l'auteur des vers exquis de la farce de Patelin dans un prosateur de la seconde moitié du XIVe siècle. Vous vous récriez; vous supputez le laps de temps qui sépare l'année 1356, et même l'année 1392, de cette date nouvelle et si peu prévue. M. Génin, croyez-le bien, n'a pas manqué de faire, de son côté, ce facile calcul, et sa conviction n'en a pas été ébranlée. En vérité, pour se croire autorisé

[1] *Maistre Pierre Patelin*, Introduction, p. 16. — [2] *Ibid.* p. 19.

à placer la composition d'une comédie de mœurs et d'observation, d'une comédie qui n'a pas le moindre caractère historique, à plus d'un siècle de distance du temps qu'elle n'a d'autre prétention que de peindre et de railler, il faut que la critique ait par devers soi des raisons bien fortes et tout à fait décisives. On peut être sûr, d'avance, que M. Génin n'en a groupé autour de son système que de spirituelles et d'ingénieuses; mais seront-elles, à l'examen, également solides et convaincantes? Dans cette attribution singulière de la farce de Patelin à l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, pourrons-nous trouver quelque chose de plus qu'un piquant paradoxe? Ce sera pour nous l'objet d'une étude attentive et la matière d'un second article.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA FORMATION ET DES PROGRÈS DU TIERS ÉTAT, suivi de deux fragments du Recueil des monuments inédits de cette histoire, par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Dans l'examen auquel je me suis livré de l'ouvrage de M. Thierry, il me restait à indiquer le sort du tiers état pendant les derniers siècles de la monarchie, et à déterminer la part qu'il a prise à l'organisation civile et administrative de l'ancienne France. Cette organisation a été l'œuvre lente de la royauté, dont les tendances ambitieuses ont été fréquemment d'accord avec les besoins sociaux des classes plébéiennes. La réunion du territoire, le rapprochement des populations, l'uniformité de la justice, la similitude des lois, qui, dans notre pays plus que dans aucun autre, ont fait disparaître peu à peu les divisions des provinces et des classes devant l'unité de la nation, les droits locaux devant le droit général, les pouvoirs particuliers devant l'autorité publique, et les priviléges inégaux du moyen âge devant les principes communs de l'équité

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février 1855, page 73; et, pour le deuxième, celui de juin, page 366.

moderne : voilà ce qu'a recherché la royauté pour agrandir sa puissance, ce à quoi a contribué le tiers état pour élever sa position. Les savants travaux et les habiles conclusions de M. Thierry me serviront à établir et à apprécier cette grande œuvre monarchique, que le tiers état a souvent provoquée dans les états généraux par ses cahiers, et qu'il a même, jusqu'à un certain point, conduite dans le gouvernement par quelques hommes sortis de son sein, animés de son esprit et devenus les instruments de la royauté.

Je ne reviendrai plus sur les états généraux assemblés avant le XVIe siècle. On en connaît les tentatives quelquefois hardies, les établissements presque toujours éphémères, les prompts et inévitables désaccords. Pendant la première moitié du XVIe siècle, ils ne furent pas convoqués. Sous Louis XII, sous François Ier et sous Henri II, monarques puissants, l'autorité royale s'exerça avec une plénitude que n'altérèrent pas un seul instant des besoins continuels d'argent pour des entreprises lointaines, de fréquents revers, et même la captivité du roi à la suite d'une défaite qui exposait le royaume à l'invasion étrangère. On vit alors l'immense changement qui s'était opéré dans l'organisation et les sentiments de la France, depuis la bataille de Poitiers jusqu'à la bataille de Pavie. Le royaume s'était soulevé après le grand désastre du XIVe siècle, et il était presque tombé en pièces pendant que le roi Jean avait été conduit prisonnier en Angleterre. Personne ne remua après la malheureuse issue de la campagne dans laquelle François Ier perdit pour la troisième fois son armée en 1525, et se fit prendre lui-même. Le royaume entier, dans un belliqueux accord et avec un ensemble patriotique, se disposa à repousser l'agression des Espagnols victorieux. L'unité territoriale, contre laquelle n'avait rien pu deux années auparavant la révolte du connétable de Bourbon, le dernier des grands seigneurs féodaux, se consolidait, et la nationalité moderne commençait.

A part l'assemblée de Tours, que Louis XII réunit en 1506 afin de s'y faire dégager par son peuple de l'imprudent traité de Blois, qui, en donnant l'héritière de la Bretagne à l'archiduc Charles d'Autriche, aurait détaché de nouveau cette province de la couronne, et renouvelé le morcellement et les dangers de la France, il n'y eut point d'états généraux durant ces trois règnes. Louis XII, François Ier et Henri II perfectionnèrent eux-mêmes l'administration publique, et ils étendirent la loi générale en la rendant obligatoire dans toutes les provinces. Par les ordonnances de Blois (en 1499), de Crémieu (en 1536), de Villers-Cotterets (en 1539), de Fontainebleau (en 1551), ils améliorèrent l'ordre judiciaire, complétèrent les parlements, soumirent

encore plus les justices féodales aux tribunaux de la couronne; ils restreignirent les justices ecclésiastiques aux affaires spirituelles; ils interdirent aux baillis royaux de prendre part aux jugements s'ils n'étaient gradués en droit, et, en exigeant la science pour rendre la justice, ils mirent la justice entre les mains du tiers état, seul initié à la science; ils créèrent la maréchaussée pour la sûreté des routes et la protection des habitants; ils instituèrent les siéges présidiaux placés au-dessous des juridictions souveraines des parlements, afin de rapprocher les juges des justiciables; ils ordonnèrent d'appeler les procès d'après leur ordre d'inscription et de faire comparaître les accusés en personne au lieu de laisser prononcer secrètement sur leur sort d'après le seul examen des pièces; ils établirent les titres de famille pour toute une classe de Français restée jusque-là sans existence régulière et sans archives domestiques, en prescrivant aux curés de tenir avec soin dans leurs paroisses registre des naissances, des mariages, des décès, et de déposer ces actes de l'état civil au greffe du bailliage le plus voisin; ils introduisirent plus de discipline dans l'armée, en plaçant aux chefs-lieux des douze principales provinces douze gouverneurs militaires qui y étaient les délégués révocables de la couronne, et plus d'ordre dans les finances en fondant le trésor central de l'épargne et les seize recettes provinciales, que devaient compléter plus tard autant de bureaux de finances; enfin, ils publièrent toutes les coutumes civiles en les réformant, et rendirent la loi non-seulement plus précise mais moins diverse et moins inégale. L'étude des lettres et du droit, la culture des arts, l'extension des métiers, l'agrandissement de l'intelligence et de la richesse plébéiennes reçurent de ces princes des encouragements de toute nature, par de nobles fondations intellectuelles, par la présence et l'imitation de grands artistes appelés d'Italie, par l'érection de beaux monuments, par le transport en France de fabriques de soieries, d'étoffes d'or et d'argent, par les développements d'un commerce que protégeait une nouvelle marine et les améliorations d'une agriculture à laquelle plus de sécurité donnait plus d'élan. Aussi, malgré la longue durée des guerres étrangères, les progrès des classes populaires furent considérables dans la première moitié du XVIe siècle. Elles devinrent plus riches, plus éclairées, plus puissantes. Sauf les charges militaires, elles exercèrent les diverses fonctions de l'État. Connaissant le droit, rendant la justice, gérant les finances, elles dirigèrent les rois dans leurs actes législatifs et les secondèrent dans leurs entreprises nationales.

L'intervention du tiers état fut encore plus marquée dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous les règnes troublés de François II, de

Charles IX, d'Henri III. Après avoir longtemps inspiré par ses jurisconsultes des réformes à la royauté, il les lui dicta en quelque sorte par ses cahiers. Le cahier du tiers, dans les états généraux de 1560, contint les principales dispositions des grandes ordonnances d'Orléans, de Roussillon, de Moulins. La voix puissante de l'ordre plébéien réclama ce qu'accomplit en partie un grand ministre plébéien, le chancelier de l'Hôpital.

M. Thierry expose, en l'admirant, l'œuvre de ce chancelier si austère dans une cour corrompue, si tolérant dans une époque de fanatisme, si juste dans un siècle de violence, et, comme il le dit, « de ce fils d'un « bourgeois qui, ayant le génie d'un législateur, l'âme d'un philosophe « et le cœur d'un citoyen, porta dans le gouvernement les principes « traditionnels du tiers état, l'attachement au maintien de l'unité fran- « çaise et aux libertés de l'Église gallicane. » Mais il admire tout autant le cahier du tiers état, qui forme un véritable code en 354 articles. Il y trouve un profond sentiment de la justice sociale et de l'intérêt public, un instinct hardi de réformes, en même temps qu'une science pratique de toutes les matières de droit et d'administration. La rédaction en est aussi précise que la pensée en est généreuse. Le tiers état y demande la restriction encore plus grande des justices seigneuriales au profit de la justice générale; la révision des anciennes lois et ordonnances et la réunion en un seul corps de celles qui seront maintenues : ce désir d'unité dans la justice et d'uniformité dans la loi ne devait être satisfait que deux siècles plus tard. La suppression des douanes intérieures et l'adoption d'un seul poids et d'une seule mesure dans tout le royaume, bien qu'elles fussent le vœu formellement exprimé du tiers état et la pensée persévérante de la royauté, devaient rencontrer aussi jusqu'en 1789 l'obstacle insurmontable des priviléges provinciaux et la résistance opiniâtre des habitudes locales.

Les besoins de la couronne avaient rendu vénales les charges de la magistrature. Le tiers état demanda qu'elles fussent conférées, par un choix éclairé, au mérite savant. Le système électif ayant été constamment le sien dans les fonctions communales, il voulut l'étendre aux offices judiciaires, et le rétablir pour les dignités ecclésiastiques. Les abus de la nomination directe aux évêchés et aux abbayes, récemment dévolue au roi par le concordat de François Ier et de Léon X, surpassant de beaucoup les désordres de l'élection consacrée par les décrets du concile de Bâle et la pragmatique sanction de Charles VII, rendaient d'autant plus désirable le retour aux vieilles règles gallicanes, qu'une réforme de l'Église était poursuivie avec ferveur. Conformément à cet

esprit réformateur, qui éclatait là même où il ne dominait pas, le cahier du tiers recommandait, outre l'élection et la résidence pour les évêques, qu'il fût interdit aux prêtres de recevoir des testaments; que le nombre des jours fériés fût réduit aux dimanches et aux principales fêtes du christianisme; qu'une partie des revenus ecclésiastiques servît à ériger de nouvelles chaires dans les universités et à établir un collége municipal dans chaque ville. Un an après, les députés du tiers état et de la noblesse assemblés à Pontoise, et cette fois d'accord, allèrent encore plus loin. Aux réclamations qu'ils adressèrent en faveur de la tolérance religieuse et du culte protestant; à la proposition qu'ils firent de vendre les biens du clergé, sur lesquels ils soutinrent le droit absolu de l'État, et qui, évalués à 120,000,000 de livres, devaient être appliqués, 48 millions à la dotation de l'Église, 42 à l'amortissement de la dette, et 30 placés à intérêts dans les villes et dans les ports, pour y faciliter le commerce et y entretenir le trésor, on croirait entendre les projets non d'une assemblée du XVIe siècle, mais d'une assemblée de la révolution. La première pensée des choses en précède et en prépare toujours longtemps d'avance l'exécution.

Les changements opérés par la royauté ne furent ni aussi étendus ni aussi profonds que les désirs exprimés par le tiers état. Cependant le chancelier de l'Hôpital, dans une série d'ordonnances célèbres, commencée en 1561 et terminée en 1567, et dont les plus considérables furent celles d'Orléans, de Roussillon, de Moulins, emprunta la plupart de ses dispositions législatives au cahier du tiers état avec une sage habileté et dans la mesure prescrite par les possibilités du temps. La justice fut réformée, son administration entourée de garanties, le nombre des juges ordinaires diminué, la composition des justices de privilége restreinte, la police du royaume régularisée, le clergé soumis à un mode limité d'élection mieux conçu que le régime tumultueux antérieur au concordat de 1516, des juges consulaires, que réclamaient les besoins du commerce, furent institués à Paris et dans les autres villes de France. Les ordonnances de l'Hôpital marquèrent un pas vers l'unité de juridiction et l'unité de procédure civile. « Leur ensemble forme, en quelque sorte, dit M. Thierry, un nouveau fonds « de droit civil, dont la législation postérieure, jusqu'au renouvellement « total de 1789, ne fit que développer les conséquences, et dont plusieurs « dispositions subsistent dans nos codes actuels. »

Les états généraux furent plus fréquemment assemblés à cette époque qu'à aucune autre; ils ne devinrent cependant pas périodiques, comme on l'avait demandé à Tours, en 1484, et comme on le demanda de

nouveau à Orléans, en 1560, et à Pontoise, en 1561. S'ils ne parvinrent pas à obtenir leur convocation régulière, ils surent encore moins établir un mode plus libre de gouvernement ou communiquer à l'État une direction uniforme et soutenue. La noblesse, le clergé, le tiers état, y délibéraient à part, dans des chambres séparées, d'après des mandats précis et sur des objets différents. La diversité des buts y entretenait la division des ordres auxquels une forme vicieuse de délibération ne laissait pas plus le moyen de se concerter que la nature contraire de leurs intérêts ne leur permettait de s'entendre; aussi ne restèrent-ils jamais longtemps d'accord, et n'aboutirent-ils à aucune résolution commune. La royauté ne pouvait pas être limitée par eux. Ils ne comparurent au fond devant elle que pour servir ses projets. Elle ne les appela que comme des auxiliaires dans l'organisation et pour la défense du pays, et ne les admit que comme des suppliants en matière de droits et de lois. Ils intervinrent donc en pétitionnaires auprès de la couronne, qui ne reconnut jamais en eux des législateurs. Leurs griefs prirent la forme de doléances, leurs réclamations s'appelèrent des suppliques, et, lorsque leurs cahiers se transformèrent en ordonnances, ce fut en vertu de l'autorité royale. Ils suggérèrent ainsi des réformes sans prétendre à les imposer. Cet esprit de réformation anima surtout les classes plébéiennes, qui le communiquèrent à la royauté.

Toutefois des pensées politiquement très-hardies, et qui auraient changé la constitution du royaume, si elles avaient été durables et admises, se manifestèrent dans les états de Blois, en 1576 et en 1588, de Paris, en 1593. Ces états, réunis pendant la longue guerre des croyances chrétiennes en France, et la lutte du catholicisme exclusif avec la royauté tolérante, furent animés d'un grand fanatisme religieux et d'un esprit démocratique extrême. L'assemblée de 1576, dans laquelle le tiers état joua un rôle principal, émit la théorie constitutionnelle du partage de l'autorité. Elle prétendit qu'il y avait deux sortes de lois : les lois du roi et les lois du royaume; les premières faites par le prince seul, les secondes faites par le prince, d'après l'avis des états, et ne pouvant être changées sans le consentement des trois ordres de la nation. Poursuivant l'application de cette doctrine de souveraineté divisée, les états généraux de 1588, conduits par le troisième ordre, déclarèrent qu'ils procéderaient par résolution et non par supplication, et ils voulurent attribuer aux seuls édits faits avec leur concours le titre de lois fondamentales. Cherchant à limiter en tout le pouvoir de la couronne, le tiers état, qui avait reconquis par un soulèvement religieux la puissance municipale, soutenait dans son cahier que les ordonnances

rendues à la requête de l'assemblée des trois ordres devaient être immuables, sans avoir besoin d'être enregistrées en cour de parlement, et que les autres édits du roi devaient être vérifiés par les cours souveraines ayant la pleine liberté de remontrance et ne subissant point la contrainte de l'enregistrement. Il demanda, de plus, que ces derniers édits fussent préalablement communiqués aux procureurs syndics déjà existant dans les *pays d'État* et aux procureurs syndics qui seraient nommés dans les *pays d'élection* placés sous l'autorité absolue de la couronne. Cette théorie politique, en vertu de laquelle la loi aurait été faite par les états et consentie par le monarque ou faite par le monarque et soumise à l'assentiment des provinces, était complétée par le vote nécessaire des subsides. Il ne pouvait y avoir de levée d'argent sans l'adhésion préalable des états généraux, et dès lors il devait y avoir convocation régulière de ces assemblées.

Tous ces projets de constitution nationale et de liberté politique, poussés jusqu'à une tentative d'élection royale et de changement dynastique en 1593, n'eurent pas plus de succès et de suite que les retours vers l'indépendance municipale, vers l'élection des évêques et la nomination des magistrats par le roi sur une liste de candidats dressée par le pays. La guerre civile les compromit et la royauté victorieuse les écarta. Il n'en resta que la grande ordonnance de Blois, en 1579, laquelle confirma les belles lois de l'Hôpital en les étendant, et, très-libérale sur le droit civil, fut silencieuse sur le droit politique. La législation civile et criminelle, la procédure, l'enseignement public, l'administration financière, reçurent, comme règle encore plus qu'en fait, des perfectionnements puisés surtout dans le cahier du tiers état dont les articles formèrent le dispositif de la loi nouvelle.

Si M. Thierry énumère et apprécie les changements civils opérés en France sur la demande ou par l'influence du tiers état, s'il fait connaître les pensées hardies et les désirs prématurés que le troisième ordre exprima plusieurs siècles avant qu'ils pussent s'accomplir, il expose les progrès sociaux, dus, après les guerres intérieures, aux rois réparateurs et réorganisateurs. Henri IV fut de ce nombre et des plus grands. Il est, avec saint Louis, Charles V, Charles VII, Louis XI, Louis XIII, Louis XIV, parmi les princes qui restaurèrent l'État à la suite des troubles publics, et qui, en rétablissant l'ordre monarchique, contribuèrent aux progrès de l'unité nationale. Le même rôle fut répété à bien des reprises par des princes bien divers. Chacun d'eux le remplit d'après son caractère et selon les besoins du temps : saint Louis, avec son équitable vertu ; Charles V, avec sa cauteleuse sagesse ; Charles

VII, avec sa prévoyance expérimentée; Louis XI, avec son adresse inquiète et sa violence tortueuse; Henri IV, avec sa spirituelle modération et sa généreuse habileté; Louis XIII, avec le génie inflexible de Richelieu; Louis XIV, avec la hauteur de son bon sens et l'adoration de sa volonté. Tous ces rois favorisèrent le tiers état ou s'en servirent. Chacun d'eux fit faire un pas à la France vers plus de grandeur, à la loi vers plus d'équité, à la société vers plus de bien-être, à la roture vers plus d'égalité.

On connaît l'œuvre vraiment nationale d'Henri IV. Ce grand roi, après avoir traité avec tout le monde, commanda à tout le monde sans opprimer personne. Il rétablit l'État et ne força point l'autorité. Consacrant la liberté religieuse, réformant la justice d'après les ordonnances inexécutées des règnes précédents, réorganisant l'administration dissoute, soumettant les gouverneurs des provinces à l'obéissance et l'armée à la discipline; rendant, avec l'aide de l'habile et rude Sully, les finances plus régulières, la répartition de l'impôt plus équitable, la culture des terres plus féconde, l'industrie des villes plus étendue et plus variée, le royaume entier plus prospère, il seconda, par le développement de la richesse publique, le développement des classes plébéiennes. Sous l'influence d'une assemblée de commerce qu'il réunit auprès de lui, et que M. Thierry appelle ingénieusement les états généraux de l'industrie, des manufactures de toute espèce furent fondées, la facilité des communications et des transports entre les provinces, déjà accrue par de larges routes, le fut davantage par la navigation régularisée des rivières; la jonction de la Seine à la Saône et à la Loire fut commencée par le canal de Briare, et la jonction de l'Océan à la Méditerranée fut projetée au moyen d'un canal qui devait unir la Garonne à l'Aude. « Le règne d'Henri IV, dit M. Thierry, est une de « ces époques décisives où finissent beaucoup de choses et où beaucoup « de choses commencent. Placé sur la limite commune de deux grands « siècles, il recueillit tous les fruits du travail social et des expériences « de l'un, et jeta dans leur moule toutes les institutions que devait per- « fectionner l'autre. La royauté, dégagée de ce que le moyen âge avait « laissé de confus dans son caractère, apparut alors clairement sous sa « forme moderne, celle d'une souveraineté administrative..... alors le « progrès de la nation vers l'unité s'accélera par une plus grande con- « centration du pouvoir, et le progrès vers l'égalité civile par l'abaisse- « ment dans la vie de cour des hautes existences nobiliaires et par l'élé- « vation simultanée des différentes classes du tiers état. »

Voyons où celles-ci en étaient déjà arrivés quatre ans après la mort

de ce prince habile, lorsque furent assemblés, en 1614, les dernier états généraux de la monarchie absolue. Ces états généraux sont curieux à plus d'un titre. Les vœux du pays exprimés dans le cahier du tiers état ont une grande signification sociale. Les divisions profondes des ordres annoncent que, plus la France devenait homogène, moins on était en disposition de s'entendre sur la manière dont elle devait être gouvernée. Les jalousies des deux premiers ordres envers le dernier témoignent de l'importance que celui-ci avait acquise, et les hautaines paroles par lesquelles la noblesse voulait maintenir sa séparation de la roture indiquent combien la roture s'était approchée de la noblesse. Par ses richesses et ses lumières elle lui était, à certains égards, supérieure, et, par ses fonctions, elle lui était à peu près égale. Dans la monarchie militaire et administrative, si la noblesse possédait les grades de l'armée et combattait pour la royauté, la roture occupait les charges de l'administration et rendait la justice, au nom du roi, dans l'État. Déléguée de la couronne, elle avait l'importance que donne l'exercice de l'autorité, la distinction que procure l'hérédité.

Cette hérédité elle l'avait obtenue à prix d'argent. Moyennant une redevance annuelle payée à la couronne et appelée *la paulette*, du nom du traitant qui l'avait fait établir dans un but fiscal sous Henri IV, les possesseurs de charges pouvaient les transmettre à leurs enfants ou les vendre. Ce qui était un expédient financier pour le roi était devenu un pouvoir patrimonial pour la bourgeoisie. Il s'était ainsi formé, à la tête de la roture, une classe éclairée, grave, puissante, qu'on appelait noblesse de robe longue, qui se recrutait de ceux qu'enrichisssait le travail, qu'élevait la culture de l'intelligence, auxquels seuls l'argent et l'étude rendaient accessibles ces fonctions qu'il fallait acheter et pour lesquelles il fallait savoir. Elle inspira une vive antipathie à la noblesse d'épée, qui, la regardant d'un œil jaloux, opposa la naissance au mérite, et la traita, dans les états généraux de 1614, avec cette colère méprisante de l'orgueil qui n'était, à bien des égards, que l'expression emportée de l'envie. C'étaient surtout des officiers royaux qui représentèrent le troisième ordre dans les états généraux de 1614, divisés en trois chambres délibérant à part et composées : celle du clergé, de 140 membres; celle de la noblesse, de 132; celle du tiers, de 192.

La division éclata dès le début entre les trois ordres. La fierté du tiers état remarqua pour la première fois la différence du cérémonial employé envers la noblesse, qui était traitée avec plus d'égard que la roture. La noblesse, de son côté, fit entendre dans la harangue de son orateur ces altières paroles : « Elle reprendra sa première splendeur,

« cette noblesse tant abaissée maintenant par quelques-uns de l'ordre « inférieur, sous prétexte de quelques charges; ils verront bientôt la « différence qu'il y a d'eux à nous. » La querelle ne tarda point à s'envenimer, et aux dissidences de l'orgueil s'ajoutèrent les animosités de l'intérêt. La noblesse comprenait la faute qu'elle avait commise en s'éloignant des cours de justice par dégoût de l'étude et mépris des occupations paisibles. Elle réclamait maintenant sa part des offices civils : l'argent lui manquait pour l'acquérir; elle ne pouvait que la recevoir en don du roi. Afin de faire rentrer le roi en possession du droit d'en disposer, qui avait été aliéné, la noblesse demanda qu'il fût sursis à la perception de la paulette! Renoncer à la redevance pour les offices, c'était supprimer leur hérédité. La couronne devait y perdre un revenu assez considérable, et le tiers état un important privilége; ce dernier y consentit cependant. Mais, tandis que la noblesse voulait le déposséder de l'hérédité de ses offices, à son tour il demanda que la noblesse fût privée des pensions extraordinaires qui lui étaient payées sur le trésor ou sur le domaine. D'un côté, on fit valoir les règles d'une bonne administration; de l'autre, les besoins d'une urgente économie, et, sous ces raisons de bien public, se cachèrent des sentiments d'animosité particulière.

Savaron, l'orateur du tiers état, dit en s'adressant à Louis XIII : « ... Ce n'est pas le droit annuel qui a donné sujet à la noblesse de se pri- « ver et retrancher des honneurs de judicature, mais l'opinion en la- « quelle elle a été depuis longues années que la science et l'étude affai- « blissait le courage et rendait la générosité lâche et poltronne... On « vous demande, Sire, que vous abolissiez la paulette, que vous retran- « chiez de vos coffres seize cent mille livres que vos officiers vous payent « tous les ans, et l'on ne parle point que vous supprimiez l'excès des « pensions, qui sont tellement effrénées, qu'il y a de grands et puissants « royaumes qui n'ont pas tant de revenu que celui que vous donnez à « vos sujets pour acheter leur fidélité... Quelle pitié qu'il faille que « Votre Majesté fournisse par chacun an, cinq millions six cent soixante « mille livres, à quoi se monte l'état des pensions qui sortent de vos « coffres! Si cette somme était employée au soulagement de vos peuples, « n'auraient-ils pas de quoi bénir vos royales vertus? » Ce discours hardi irrita la noblesse. Afin d'apaiser ses mécontentements, le tiers état remplaça Savaron par le lieutenant civil de Mesmes, en désavouant toute intention blessante de la part du troisième ordre envers le second. Mais le nouvel orateur ayant dit, dans des vues de conciliation, que les trois ordres étaient trois frères, enfants de leur mère commune la

France, que le clergé était l'aîné, la noblesse la puînée, le tiers état le cadet, et, après avoir rendu hommage à la supériorité ancienne et reconnue de la noblesse, ayant osé ajouter qu'il se trouvait souvent dans les familles que les aînés ruinaient les maisons et que les cadets les relevaient, l'irritation s'accrut au lieu de s'affaiblir. La noblesse repoussa avec courroux une semblable parenté. Elle se plaignit dans un langage hautain et amer de l'injure que lui faisait, et de l'honneur que s'attribuait le tiers état, en l'accusant de perdre la France et en se vantant de la sauver. Le baron de Senecey, son orateur, demanda au roi qu'il remît en leur devoir ceux du troisième ordre qui méconnaissaient leur condition et leur rôle au point de se comparer aux nobles, et de prétendre avoir servi et devoir restaurer l'État. Après l'avoir entendu, les gentilshommes qui l'accompagnaient s'écrièrent en l'approuvant : « Nous « ne voulons pas que des fils de cordonniers et de savetiers nous appel- « lent frères; il y a de nous à eux autant de différence qu'entre le maître « et le valet. »

En désaccord entre eux, les deux ordres ne s'entendirent pas mieux sur un point qui intéressait la politique de l'État et l'indépendance de la couronne. Le caractère extrême qu'avait pris la croyance catholique du temps de la Ligue avait fait revivre l'ancienne théorie ultramontaine de la prépondérance du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et redonné au saint siége cette vieille suprématie qui était repoussée en France depuis trois siècles. Le parti qui avait subordonné le principe monarchique au principe religieux, et soutenu qu'on ne pouvait être roi qu'à condition d'être orthodoxe, rendant ainsi l'hérédité royale dépendante de la foi catholique, avait fait du chef de la catholicité l'arbitre de l'État, et, jusqu'à un certain point, le dispensateur de la couronne. Ce parti avait voulu déposséder Henri III comme tolérant les hérétiques, et l'avait tué comme étant allié avec eux. Il avait d'abord exclu Henri IV du trône pour cause de protestantisme, et, après l'avoir réduit à demander une absolution humiliante au souverain pontife, il avait, par ses fanatiques défiances, suscité le détestable meurtrier qui avait mis un terme aux desseins comme aux jours de ce grand roi. Il avait introduit et laissé dans l'État de fausses maximes conduisant aux plus dangereuses pratiques. Le troisième ordre s'éleva avec force contre elles dans les états généraux de 1614. Rappelant l'ancienne discipline politique de la France, il dit dans son cahier : « Le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée des États, pour loi fondamentale du « royaume, qui soit inviolable et notoire à tous, que, comme il est re- « connu souverain en son État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul,

« il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Tous les sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et véritable, comme conforme à la parole de Dieu, sans distinction équivoque ou limitation quelconque, laquelle sera jurée et signée par tous les députés des états, et dorénavant par tous les bénéficiers et officiers du royaume... « Tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs, seront tenus de l'enseigner et publier. »

Cette doctrine royale et sociale tout ensemble, qui avait été proclamée dès 1303 en pleins états généraux, qu'on n'avait pas rejetée dans la dernière moitié du XVIe siècle sans détriment pour le royaume bouleversé, pour les rois dépossédés et assassinés, à laquelle était courageusement revenu le parlement de Paris, en s'opposant, dans son célèbre arrêt de 1593, à la violation de l'hérédité monarchique; cette doctrine, le tiers état voulut la remettre en vigueur, et il ne fut soutenu ni par la noblesse ni par le clergé. La noblesse se montra infidèle au droit national, et le clergé se laissa entraîner aux tendances ultramontaines. Les deux premiers ordres se bornèrent à condamner les théories meurtrières, admises parmi les catholiques extrêmes, au sujet du tyrannicide; le roi lui-même abandonna sa cause en délaissant le tiers état. Ce monarque de quatorze ans, que gouvernait encore une mère italienne, et dont le principal ministre était un inhabile florentin, évoqua à son conseil cet article, qui attendit Louis XIV et la célèbre déclaration de 1682, pour redevenir un principe fondamental de l'État.

Mais, si la royauté, en ce moment mal exercée, négligea ses obligations, si la cour de Rome satisfaite félicita la noblesse de son catholique dévouement, l'opinion éclairée donna son approbation aux patriotiques pensées du tiers état dont elle entrevit clairement les destinées futures. Le quatrain suivant, où était rappelée la querelle récente des ordres, prédisait au tiers état, par la supériorité présente de ses vues, la supériorité prochaine de sa position :

O noblesse, ô clergé, les aînez de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,
Puisque le tiers état en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînez.

Ainsi 1789 était en quelque sorte prévu en 1614. Il devait toutefois s'écouler cent soixante et quinze ans entre les états généraux où le

peuple avait réclamé le troisième rang dans la grande famille française et les états généraux où il prendrait la première place et deviendrait la nation. Dans ce long intervalle, et avant qu'il pût introduire la régularité administrative et le droit commun sur le territoire jeté en la même forme et soumis à la même loi, constituer la société civile d'après l'égalité, et la société politique d'après la liberté, il avait à acquérir la primauté de l'intelligence et de la fortune, qui devait le conduire à la haute domination de l'État, et le préparer même à la gloire éclatante des armes. C'est ce qu'il fit par les lettres et par le travail, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. La suprématie des idées amena le triomphe des droits, et le pouvoir politique passa à qui avait acquis l'importance sociale.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, M DCCC LII. Sumptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertam Detken. XXIV, 486 et 40 pages in-fol.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

M. Mommsen, nous l'avons déjà dit, a réuni dans la dixième section de son recueil (p. 350-363) tout ce qu'il a pu trouver, dans le royaume de Naples, d'inscriptions empreintes sur des ouvrages de poterie ou gravées sur des jetons, des poids et balances, des ustensiles, des agrafes, des lampes de bronze et sur des cachets de toute espèce. Parmi ces derniers, nous avons remarqué un nombre considérable de plaques de métal, ayant appartenu à des affranchis ou à des esclaves de confiance qui remplissaient les fonctions de caissiers, de régisseurs et d'intendants (*actores, arcarii, dispensatores, procuratores, rationales*). Le savant éditeur prouve que ces plaques, garnies d'un manche ou d'un anneau, servaient à mettre des marques sur des comestibles; sur un

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1854, page 547; pour le deuxième, celui de novembre, page 677; pour le troisième, celui de janvier 1855, page 59; et, pour le quatrième, celui d'octobre, page 637.

pain conservé sous les cendres de Pompéi depuis bientôt dix-huit siècles, M. Mommsen a vu imprimés ces mots : [C]ELERIS *Quinti* GRANI*i* VERI SER*vus* (p. 359, n. 56). Mais plus souvent encore ces sortes d'estampilles (*signacula*), ou bien des véritables cachets, étaient appliqués sur de la cire molle, afin d'empêcher des serviteurs infidèles d'ouvrir des vases de vin et des armoires renfermant des vivres; *nunc cibi quoque*, dit Pline [1], *ac potus anulo vindicantur a rapina*. Il paraît, en effet, que même aux beaux siècles de la Grèce et de Rome, l'art qui a pour objet la clôture en fer des habitations et des meubles, était peu avancé; les clefs surtout, à en juger par celles qui nous sont parvenues [2], étaient d'une forme si bizarre et d'un usage tellement incommode, que, dans l'intérieur des maisons, on préférait apposer les scellés (au risque de les rompre et de les remettre bien des fois), non-seulement aux chambres où l'on gardait les provisions [3], mais même à l'appartement des femmes, s'il faut ajouter foi aux plaintes bien aigres et bien amères des Athéniennes, dans une comédie d'Aristophane [4]. Quoi qu'il en soit, ces nombreuses plaques, au moyen desquelles des intendants craintifs et responsables cherchaient à mettre obstacle aux vols domestiques commis par des esclaves affamés, offrent un curieux objet d'étude. Malheureusement, toutes n'ont pas été vues par M. Mommsen lui-même, obligé de s'en rapporter souvent à des copies fautives, manuscrites ou imprimées. Sur d'autres de ces estampilles, les lettres sont gravées avec tant de négligence, les abréviations, les *sigles*, les fautes de langue y abondent tellement, les mots s'y confondent d'une manière si étrange, qu'il y en a dont la lecture semble à peu près impossible. Aussi notre savant épigraphiste n'essaye-t-il pas de les déchiffrer toutes; il réserve sa perspicacité pour celles dont l'explication pouvait être tentée avec quelque chance de succès. De ce nombre est une plaque trouvée à Æclanum (près de Mirabella); la légende qu'elle porte a été publiée ainsi par Guarini [5] :

[1] *Hist. nat.* XXXIII, 6, 9. — [2] Un certain nombre de ces clefs a été figuré par Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, partie première, pl. 54 et 55, et par Molin *De clavibus veterum*, dissertation imprimée dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Sallengre, vol. III, col. 795-844. Voici le résumé des recherches de Molin, qui regarde le sujet qu'il a traité comme l'un des plus difficiles de toute l'archéologie : *Veterum claustra, ac proinde etiam claves, alia cum hisce nostris in nullo fere, alia in quibusdam convenire : adeo tamen intricata esse omnia, ut... errorum anfractus passim objiciant innumerabiles.* — [3] Dans la *Casina* de Plaute, II, 1, 1, Cleostrata, maîtresse de maison, dit à ses esclaves : « *Obsignate cellas, referte anulum ad me.* » — [4] *Thesmoph.* 414 : Ταῖς γυναικωνίτισιν Σφραγῖδας ἐπιβάλλουσιν ἤδη κ. τ. λ. — [5] Dans une dissertation intitulée *Novelli monumenti eclanesi*. Naples, 1824, in-4°, p. 6.

FRCD·TIT
·LIB·ACT

Il nous semble que ces caractères ne peuvent guère recevoir d'autre interprétation que celle-ci, proposée par le nouvel éditeur (p. 359, n. 86) : ERG*asimus* D*ecimi* TIT*ii* LIB*ertus*, ACT*or;* à moins cependant qu'au troisième mot on ne préfère de lire TIT*inii*. Des personnes de cette famille habitaient Æclanum; sur les monuments épigraphiques que M. Mommsen y a recueillis avec tant de soin, on voit figurer un Titinius Pulcher, un Titinius Taurus, un Titinius Januarius (p. 63, n. 1234).

Je ne m'arrêterai point aux inscriptions empreintes sur des tuiles, des poteries et des lampes de terre cuite. Quelques-unes de ces lampes portant le souhait *Annum novum, faustum, felicem*, paraissent avoir été données pour étrennes; sur une autre on lit : OB CIVES SERVATOS. Les poteries n'offrent guère que les noms des fabricants, mis au génitif. La date de la confection y est rarement indiquée, comme elle l'est, par exemple, sur les tuyaux provenant de l'aqueduc de Vibo Valentia (Montelione) dans le Bruttium; on y distingue les mots *Quintus* LARONIUS COS. IMP*erator* ITER*um* (p. 354, n. 94). L'histoire nous apprend que Quintus [1] Laronius, consul l'an de Rome 721, trente-deux ans avant notre ère, commanda trois légions pendant la guerre entre Sextus Pompée et Octave, et que, par une marche hardie, il sauva de la destruction l'armée du triumvir, débarquée en Sicile. Ce fut probablement alors que les troupes, délivrées par lui d'un péril imminent, le saluèrent par de joyeuses acclamations [2] du nom d'*imperator;* mais les débris seuls de l'aqueduc de Vibo nous révèlent que Laronius obtint une seconde fois le même honneur. C'est ainsi que beaucoup de monuments mis au jour par M. Mommsen et habilement employés par lui, quand même ils n'offrent quelquefois que peu de mots, complètent cependant, confirment ou rectifient les témoignages des auteurs anciens, qu'ils enrichissent l'histoire de faits nouveaux, et agrandissent son domaine.

Outre les inscriptions latines que l'éditeur, en suivant l'ordre géographique, a réparties dans les dix sections dont nous venons de parler, le musée royal de Naples en possède encore près de neuf cents autres qu'il a été impossible de classer d'après le même système. Les unes ap-

[1] Dans les fastes imprimés jusqu'à ce jour, même dans ceux que Jean-Gaspard Orelli a joints à son édition de Cicéron, vol. VI, p. lvj, ce consul porte le prénom de Lucius. — [2] Appien *De bellis civ.* V, 115 : Ἀνέκραγον ὑπὸ ἡδονῆς ὅσον ἐσθένον.

partiennent à la partie continentale du royaume des Deux-Siciles, sans qu'on puisse indiquer avec précision la ville ancienne d'où elles proviennent; les autres ont évidemment une origine étrangère, le musée de Naples s'étant enrichi en 1780 de la collection du palais Farnèse et en 1804 de celle du cardinal Borgia. Guidé par un zèle consciencieux et voulant rendre son recueil aussi complet que possible, M. Mommsen a placé ces monuments, en partie inédits, dans une onzième section (364-407). Il les a tous examinés sur place, n'ayant besoin, cette fois, de s'appuyer ni sur les copies, ni sur les conjectures de personne; et sa révision, exacte jusqu'au scrupule, donne une sorte de nouveauté même aux monuments qui étaient déjà connus. De ce nombre est la célèbre inscription en l'honneur de Claudien. Trop souvent le génie ne règne que sur l'avenir, et sa puissance est tardive; les magistrats de Cymé refusèrent, dit-on, des aliments à Homère, aucune statue n'a été élevée à Virgile de son vivant; mais le sénat dégénéré de Rome sut apprécier le talent d'un poëte qui, si ses faibles contemporains ont exagéré son mérite, est cependant, aujourd'hui encore, lu avec plaisir dans tous les pays où l'on a conservé ou acquis la connaissance de l'idiome latin. Voici, d'après la copie de M. Mommsen, plus fidèle que celle dont s'est servi Gruter, p. CCCXCI, n. 5, le texte de cette inscription (p. 388, n. 6794); quelques lettres manquent au commencement des premières lignes :

CLaudii CLAVDIANI Viri Clarissimi
Cla]VDIO CLAVDIANO Viro Clarissimo TRI
bu]NO ET NOTARIO INTER CETERAS
vig]ENTES[1] ARTES PRAEGLORIOSISSIMO
5 p]OETARVM LICET AD MEMORIAM SEM
p]ITERNAM CARMINA AB EODEM
SCRIPTA SVFFICIANT ADTAMEN
TESTIMONII GRATIA OB IVDICII SVI
EIDEM (sic) DDomini NNostri ARCADIVS ET HONORIVS
EILICISSIMI (sic) AC DOC TISSIMI
IMPERATORES SEN ATV PETENTE
STATVAM IN FO RO DIVI TRAIANI
ERIGI COLLOCA RIQVE IVSSERVNT
ЄIN ЄNI ΒΙΡΓΙΛΙΟΙΟ ΝΟΟΝ
ΚΑΙ ΜΟΥCΑΝ ΟΜΗΡΟΥ
ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΝ ΡΩΜΗ ΚΑΙ
ΒΑCΙΛΗC ЄΘЄCΑΝ

[1] Orelli, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, vol. I, p. 259, n. 1182, propose de lire *dec*]ENTES. Ainsi que M. Mommsen, Orelli admet l'authenticité de l'inscription que Tiraboschi et plusieurs autres savants croyaient l'ouvrage d'un

moyens de l'étaler. Se bornant à donner chaque inscription telle qu'on la lit sur la pierre, l'offrant aussi correcte et aussi complète que possible, il ne la transcrit en caractères courants que lorsque le monument est d'une très-grande importance; et, dans tout le volume, les notes explicatives sont d'une rareté qui pourrait paraître regrettable même à des philologues instruits. Hâtons-nous cependant d'ajouter qu'il était difficile de suivre une marche différente sans augmenter outre mesure l'étendue du volume. D'ailleurs, M. Mommsen écrit surtout pour des épigraphistes déjà exercés; et, si le plan adopté présente quelques inconvénients, l'auteur y a remédié en grande partie par trente-cinq tables (p. 411-486), placées à la suite de la onzième section et rédigées avec le plus grand soin. Non-seulement elles contiennent, rangés par ordre alphabétique, les noms et surnoms des hommes et des femmes qui figurent sur tant de monuments, les dénominations des divinités, fêtes, sacerdoces, localités, fonctions civiles et militaires mentionnés dans plus de sept mille inscriptions; mais les commençants y trouveront encore l'explication de la plupart des abréviations et *sigles* qui auraient pu les arrêter dans leur lecture.

Il ne me reste plus qu'à parler d'un appendice ayant une pagination distincte (p. 1-40). M. Mommsen y a placé les inscriptions supposées ou soupçonnées de l'être. Elles sont au nombre d'environ mille, formant par conséquent à peu près le huitième de la totalité de celles que renferme le volume. Toutes ne sont pas l'œuvre de la fraude; quelques-unes attestent plutôt la précipitation, et, s'il est permis de le dire, le manque de jugement de ceux qui les ont recueillies. Tel archéologue a regardé comme antique un nom qu'il écrit MAZOIIS, et qu'il avait vu tracé sur le grand temple de Pæstum; nous craignons bien, avec M. Mommsen (Appendice, p. 2, n° 46), que ce nom ne soit autre que celui de l'architecte Mazois, qui, vers le commencement de ce siècle, mesura et dessina les imposantes ruines du même temple. Néanmoins, si, en examinant quelques-uns de ces prétendus monuments anciens, on aurait tort de suspecter la bonne foi de ceux qui les ont transcrits, un nombre infini d'autres a été évidemment composé avec l'intention de tromper. Plusieurs ont été forgés pour faire croire à la haute antiquité d'une ville ou d'une famille, beaucoup d'autres pour le seul plaisir d'induire en erreur. Tantôt, sans que l'auteur de l'inscription ait songé aux grands changements subis par la langue et l'écriture latines depuis la première guerre punique, on lit (p. 3, n° 50), sinon dans le langage, au moins avec l'orthographe du siècle d'Auguste, que, l'an 290 avant notre ère, sous le consulat de Manius Curius Dentatus, *Samnitis* (sic)

devictis Taurania solo æquata populo Romano vectigal fecit; plus loin, c'est Lupoli (*ibid.* n° 60) qui, cherchant les ancêtres de sa race jusque parmi les familles consulaires de l'ancienne Rome, assure avoir vu, gravés sur un rocher, les noms de Caïus Bæbius Lupulus et Caïus Bæbius, fils de Lupulus, accomplissant un vœu fait au dieu Silvain. Ailleurs, semblables à ces antiquaires qui, dans chaque enceinte celtique, quelquefois même dans des fortifications élevées au moyen âge, voyaient des camps de César, certains épigraphistes, disposés à retrouver partout la trace des guerres puniques, ont admis comme véritables des monuments rappelant la défaite des Carthaginois (p. 6, n° 132), ou célébrant l'humanité d'Annibal, lequel (p. 8, n° 189) *Paali Æmilii, Romanorum consulis, apud Cannas trucidati, conquisitum corpus inhumatum jacere passus non est : summo cum honore Romanis militibus mandavit sub hoc marmore reponendum*, etc. Dans ces textes, comme dans quelques autres qui suivent, la fraude est si manifeste, qu'on serait presque tenté de plaindre les siècles passés, où l'érudition n'avait pas encore les moyens suffisants pour distinguer le vrai du faux. Mais il y a d'autres inscriptions également controuvées, forgées par des faussaires habiles, tels que Pratilli et Ligorio, et rédigées avec tant d'adresse, qu'aujourd'hui encore elles figurent dans les recueils de Gruter, de Gudius, de Muratori; il faut alors un profond savoir joint à une grande finesse de tact pour découvrir l'imposture. Pour y parvenir, M. Mommsen emploie une méthode qui n'offre rien d'arbitraire ni de conjectural, au moins dans ce qu'il y a d'essentiel; en discutant l'authenticité des monuments, il y distingue, avec une sagacité remarquable, divers degrés de probabilité; et cet appendice, dont je ne puis présenter ici qu'une esquisse très-abrégée, me semble l'une des parties les plus instructives de son ouvrage. C'est une leçon donnée aux faussaires; malheureusement l'intérêt, l'ignorance et la vanité n'en reçoivent point, ou ne savent pas en profiter.

Ne pouvant faire d'importantes et sérieuses critiques contre un ouvrage préparé, disposé, exécuté avec tant de soin, je hasarderai néanmoins quelques observations; elles prouveront l'attention avec laquelle je l'ai examiné. Le style de M. Mommsen a toute la sévérité qu'exige le sujet, et tout le piquant qu'il permet; il est concis, et, généralement parlant, d'une très-bonne latinité. Cependant, en accordant que l'autorité de Sulpice Sévère et de Symmaque puisse justifier l'emploi du mot *anterior* (p. VII, ligne 38), nous avons cherché en vain, dans les auteurs anciens qui nous restent, le substantif *incertitudo* (p. XV, l. 17; p. 128, l. 8), et l'adjectif placé à la fin de cette phrase : *Genus hominum Neapolitanum parum peregrinatorium est* (p. IX, l. 9); il est vrai que Ci-

céron lui-même se sert du mot *peregrinator*. Je néglige quelques autres observations du même genre, ou peu importantes ou problématiques, et je termine ces critiques minutieuses par une réflexion générale. Certes, M. Mommsen, doué d'un esprit naturellement élevé, est loin de ressembler à ces érudits pointilleux auxquels le moindre dissentiment fournit une raison ou un prétexte pour faire la guerre; dans toutes les questions de philologie, c'est la partie querelleuse qui semble avoir pour eux le plus d'attraits. Le savant éditeur sait qu'en archéologie, beaucoup d'objets, éclairés d'une lumière incertaine et mobile, peuvent se présenter sous différentes faces, même à des yeux exercés et clairvoyants; le doute, qui est « le commencement de la sagesse, » en est aussi le fruit et le terme; et si, d'un côté, le faux ne peut jamais être utile, de l'autre, la vérité, annoncée sans ménagement, peut quelquefois se nuire à elle-même. Nous aurions donc désiré que M. Mommsen ne se servît pas de mots tels que *invidiosa stultitia* en parlant du peu de complaisance d'un certain bibliothécaire, et, en général, qu'il jugeât avec moins de sévérité les travaux épigraphiques de quelques-uns de ses prédécesseurs et de ses contemporains. Les opinions des hommes leur sont souvent aussi chères que leurs passions, et des critiques que rien ne tempère demeurent rarement sans réplique. La science, sans doute, a gagné quelquefois à ces discussions auxquelles des hommes éminents ont employé une vie plus animée, nous aimons à le croire, que troublée par des controverses littéraires. Mais, lorsqu'on examine les disputes de ce genre longtemps après le moment où elles se sont élevées, lorsque l'amitié peut considérer de sang-froid les objets de la discussion, souvent on s'étonne de l'importance qu'on y avait attachée, et de la vivacité des termes employés pour défendre des opinions plus ou moins problématiques.

Je n'ai pas eu la prétention de donner, dans cette série d'articles, une idée complète de l'ouvrage de M. Mommsen; ce serait presque la matière d'un livre que personne ne serait plus capable de faire que lui-même. Mais j'ai désiré que cet ouvrage reçût toute la publicité qu'il mérite, et que l'intérêt de la science exige qu'il reçoive le plus tôt possible. Ce n'est d'ailleurs, pour ainsi dire, que le préambule, et, en même temps, une des parties intégrantes d'une autre publication bien plus étendue, et digne des regards de l'Europe savante, nous voulons parler d'un recueil qui réunira, sous le titre de *Corpus inscriptionum latinarum*, tous les monuments épigraphiques appartenant à la langue de Rome, depuis les temps les plus anciens jusqu'au moyen âge. Projetée en France il y a treize ans, et ajournée par la retraite prématurée

d'un ministre qui aimait à protéger les grandes choses quand elles sont utiles, cette vaste entreprise, l'une des plus importantes qu'ait conçues l'amour des lettres latines, va recevoir, mais à l'étranger, une prochaine exécution; le dessein généreux formé en 1843 par M. Villemain sera accompli aujourd'hui par la puissante et libérale protection du gouvernement prussien. Si les renseignements que nous avons reçus sont exacts, les rédacteurs de cet immense recueil ont déjà été désignés par l'Académie de Berlin, et ce choix ne pouvait être que le résultat d'une profonde estime pour des érudits qui ont donné des gages infaillibles en ce genre, pour des philologues doués d'une puissante activité et d'une grande aptitude. Ce sont, entre autres, M. Ritschl, professeur à Bonn, qui fera paraître les monuments antérieurs à Auguste, M. de Rossi, attaché à la bibliothèque du Vatican, auquel on devra les inscriptions chrétiennes, enfin M. Henzen, depuis longtemps secrétaire de l'Institut archéologique de Rome. M. Mommsen, avec quelques-uns de ses collaborateurs, sera chargé, dit-on, de diriger l'ensemble de l'entreprise. Il sera obligé alors de se livrer à des travaux bien longs et quelquefois bien pénibles; mais il y acquerra de nouveaux droits à la gratitude des amis de la science, et il ne pourra manquer d'ajouter ainsi à la double réputation qu'il s'est déjà acquise comme historien savant[1] et comme l'un des hommes qui ont le plus contribué, dans ces derniers temps, à l'accroissement de nos richesses et de nos connaissances épigraphiques.

HASE.

[1] M. Mommsen vient de publier le premier volume d'une histoire romaine. Remarquable par de nouvelles recherches sur l'origine de Rome, sur ses siècles héroïques ou fabuleux et sur l'administration financière de la république, ce volume se termine par la chute de Persée et l'anéantissement de la monarchie macédonienne (*Römische Geschichte, erster Band; bis zur Schlacht von Pydna.* Leipzig, 1854, in-8°).

Chirurgie de Paul d'Égine, texte grec, restitué et collationné sur tous les manuscrits de la Bibliothèque impériale, accompagné des variantes de ces manuscrits et de celles des deux éditions de Venise et de Bâle, ainsi que des notes philologiques et médicales, avec traduction française en regard, précédée d'une introduction, par René Briau, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Paris, chez Victor Masson, place de l'École de médecine, n° 17, 1 vol. in-8°, 1855.

Je rendais compte, il y a peu de temps, du premier et du deuxième volume d'Oribase, vaste entreprise commencée par MM. Bussemaker et Daremberg, et qu'ils mèneront à bien. Maintenant, j'ai à rendre compte de la *Chirurgie* de Paul d'Égine, dont M. Briau vient de publier le texte et une traduction, œuvre moins considérable sans doute que les *Synagogues* d'Oribase, mais qui mérite attention et encouragement: attention à cause de l'auteur et du service que son livre rend à l'historien; encouragement à cause du zèle studieux de l'éditeur et du service qu'il rend à l'érudition. La littérature médicale grecque est en friche depuis les premiers temps de la renaissance, où l'on se hâta de mettre sous presse ces écrivains renommés, les Hippocrate, les Galien, les Paul d'Égine, qu'on ne connaissait guère que par des traductions arabes. Mais, depuis lors, on n'a plus consulté les manuscrits, on n'a plus interprété les livres, et tout est resté à peu près au point où le premier flot avait porté les choses. Ce n'est que de notre temps qu'on a repris ce considérable arriéré, et l'on commence à donner à cette part de la littérature et de l'histoire scientifique la place dont elle est digne. M. Briau, quand il a entrepris son travail, n'a trouvé que deux éditions de Paul d'Égine, l'une de 1528, due aux Aldes, l'autre de 1538, due aux soins d'un savant médecin, Jérôme Gemuseus. La première est remplie de fautes qui en rendent la lecture pénible, difficile, et qui dénaturent souvent la pensée de l'auteur. L'autre n'a guère su remédier aux défauts de la première, et la corruption du texte en maint endroit montre que Gemuseus n'a pas eu les meilleurs manuscrits à sa disposition. Depuis lors, le texte de Paul d'Égine reste abandonné; les deux éditions qui en ont été faites sont allées se ranger à côté des manuscrits, et il suffit de les parcourir, ou, mieux encore, de prendre le livre de M. Briau et de suivre avec lui les leçons imprimées, les variantes des manuscrits et les corrections qu'elles lui suggèrent, pour reconnaître

qu'en effet, à l'endroit de Paul d'Égine, la tâche de l'érudition médicale est loin d'être épuisée.

L'histoire des temps auxquels appartient Paul d'Égine est particulièrement maigre en ce qui concerne la culture des sciences; et, de fait, nous avons peu de documents sur notre auteur. M. Briau les a discutés avec soin et sagacité. Feu Dezeimeris, qui avait tant d'érudition médicale et tant d'habileté à en tirer parti, mais qui, malheureusement pour ces études, ne s'y appliqua pas tout entier, a dit dans son *Dictionnaire historique* : « Paul d'Egine, le dernier auteur parmi les Grecs qui se « soit rendu célèbre en chirurgie, était né à Égine, comme l'indique son « nom. Les historiens ont beaucoup varié sur l'époque de sa naissance. « Les uns la font remonter aux IVe, Ve et VIe siècles, d'autres la fixent au « commencement du VIIe. » Maintenant, grâce au nouvel éditeur, on ne pourra plus parler avec une telle indétermination. Paul d'Égine cite plusieurs fois le médecin Alexandre de Tralles; or l'époque où florissait celui-ci est parfaitement fixée. Anthemius de Tralles, un de ses frères, fut un des architectes à qui l'empereur Justinien confia la construction de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, édifice commencé en 532 et achevé en 552. Donc, la date de Paul ne peut être antérieure à la seconde moitié du VIe siècle. D'un autre côté, elle ne peut pas non plus être postérieure à la seconde moitié du IXe siècle, puisque son livre fut, à cette époque, traduit en arabe. Ces deux limites, en deçà et au delà, étant ainsi fixées, le dire d'Aboulfaradj, quoique comparativement moderne, prend toute autorité. Il le place au temps d'Héraclius et de la prise d'Alexandrie par Amrou. Paul d'Égine fleurit donc vers le milieu du VIIe siècle. Une épigraphe que portent d'anciens manuscrits de ses œuvres dit qu'il fut *périodeute*, c'est-à-dire médecin allant de ville en ville. Il n'y a aucune raison pour écarter cette assertion, qui n'est pas en désaccord avec les mœurs médicales du temps. Il avait visité Alexandrie; cela se voit par quelques passages de ses écrits. Avait-il aussi visité l'Italie et Rome? Il faut laisser, comme fait M. Briau, la chose douteuse; car, s'il ne dit nulle part expressément qu'il ait voyagé dans l'Occident, il cite plus d'une fois les noms latins de certaines plantes, ce qui prouve, ou qu'il avait été sur les lieux, ou qu'il était familiarisé avec des écrits qui avaient noté ces noms. Au livre que nous possédons de lui, et qu'il avait intitulé ὑπόμνημα, les Arabes avaient donné le titre de *Recueil des Pléiades*. M. Briau a fait voir l'origine de cette singularité. Dans un des manuscrits de Paul d'Égine, on trouve une épigramme d'un texte fort altéré sans doute, et même inintelligible en certains points; cependant, on le comprend assez pour voir que le livre de Paul y est nommé Πληιάς

ou Συνέκδημος. Συνέκδημος, *compagnon de voyage*, est une bonne dénomination pour un manuel, et c'est celle dont se sert Paul d'Égine en parlant des manuels que les avocats ont pour leur usage, et dans lesquels le résumé de toutes les lois est disposé pour un usage immédiat. Mais *Pléiade* se conçoit moins, bien que le copiste ajoute en prose que le livre de Paul contient et embrasse la science, comme cette constellation embrasse le pôle. Si on pouvait interpréter complétement l'épigramme, on aurait sans doute une meilleure explication; mais, quoi qu'il en soit, c'est de là que vient le titre arabe de l'ouvrage grec. Dans cette préface, où Paul fait mention des résumés servant aux gens de loi, il oppose le séjour habituel des avocats dans les villes à la vie des médecins qui, non-seulement dans les villes, dans les campagnes, quelquefois même dans les déserts, mais encore sur mer et dans les vaisseaux, ont à faire leur office: les villes, dit-il, où il y a de riches collections de livres, βίβλων ἄφθονος εὐπορία. Les siècles suivants allaient faire de cruelles brèches dans ces collections.

La notice d'Aboulfaradj attribue deux ouvrages à Paul d'Égine : 1° le *Traité de médecine*, qui nous est resté; 2° un livre *Sur les maladies des femmes*. Cependant, M. J. G. Wenrich, dans son livre sur les versions arabes d'auteurs grecs, p. 295, parle d'un troisième traité, *sur le Régime des enfants*. M. Briau, avec raison, n'admet pas ce troisième traité. On lit dans Ibn Abou Oceibia : « Paul d'Égine : parmi ses ouvrages se trouve « le *Recueil des Pléiades;* c'est un traité sur l'éducation des enfants et sur « la manière de les soigner quand ils sont malades. » L'auteur arabe n'a pas fait du *Recueil des Pléiades*, qui est, comme il vient d'être dit, le titre arabe du livre de Paul d'Égine, un ouvrage différent du traité *sur l'Éducation des enfants*, mais il s'est mépris, croyant que le *Recueil* a l'éducation et les maladies des enfants pour objet; méprise qui vient probablement de ce que les premiers chapitres de l'ouvrage de Paul d'Égine sont en effet relatifs aux enfants et à leur régime. Au fond, le premier livre de Paul d'Égine est relatif à l'hygiène des femmes et à leurs maladies; mais cela me fait suspecter même la notice d'Aboulfaradj, et croire que cet historien a commis de son côté une confusion, en prenant pour un traité distinct le premier livre de l'ouvrage entier. Je ne sais non plus s'il faut ajouter grande foi à ce qu'il nous rapporte de l'habileté du chirurgien grec dans l'art des accouchements. Aboulfaradj le représente consulté incessamment par les sages-femmes, leur indiquant les moyens convenables aux cas qui lui étaient soumis, et recevant d'elles le surnom de *l'Accoucheur*. Tous ces détails si précis, donnés par un auteur arabe si postérieur, m'inspirent, à cause de leur

précision même, une grande défiance; et je ne pense pas qu'on puisse, jusqu'à meilleure information, les regarder comme acceptés par la critique. Aboulfaradj est une véritable autorité quand il donne la date de l'auteur grec, justement dans les limites que l'érudition a déterminées d'ailleurs; mais il cesse de l'être pour des renseignements dont nous ignorons complétement la source; Paul est appelé dans les manuscrits grecs périodeute et iatrosophiste; le titre d'accoucheur n'y figure pas. Cela est une grande présomption contre l'auteur arabe.

M. Briau, avec doute il est vrai, voit ici le premier exemple que nous puissions trouver, dans les auteurs anciens, d'un homme exerçant l'art des accouchements. Mais, sans parler de l'incertitude qui reste sur le fait particulier à Paul d'Égine, il me paraît établi d'ailleurs que les médecins anciens ont connu et pratiqué cet art; il est impossible de n'en pas rester convaincu, après la lecture des œuvres hippocratiques. Non-seulement on y trouve des renseignements très-considérables sur les affections et le traitement, aussi bien des femmes enceintes que de celles qui viennent d'accoucher; non-seulement toutes sortes de recettes pour hâter la parturition y sont relatées, mais encore on y rencontre des conseils précis sur des cas d'accouchement. Parcourez par exemple les §§ 4, 5, 6, 7 et 8 du livre *De la Superfétation;* vous verrez qu'on y traite des présentations par le bras et par les pieds, du cas où le corps reste engagé, bien que la tête soit sortie, de celui où, la tête étant dégagée, mais l'enfant étant mort, l'extraction se fait par les mains; de celui, au contraire, où, le corps étant sorti, la tête reste engagée; de celui où l'on emploie des ferrements pour l'excision du fœtus mort; de celui où, l'arrière-faix étant retenu, il faut recourir, pour le faire sortir, à des moyens mécaniques. Mais, ce qui ne laisse aucun doute, c'est une phrase, § 15, où l'intervention du médecin est signalée expressément : « Dans un accouchement laborieux, quand l'enfant, retenu dans la ma« trice, sort, non pas facilement, mais avec travail et par les *manœuvres* « *du médecin* (*μηχανῆσιν ἰητροῦ*)... » Il faut donc, à cet égard, se figurer que, chez les anciens, les choses se passaient à peu près comme chez nous, et qu'à côté des sages-femmes étaient les chirurgiens qui pratiquaient les accouchements, et y apportaient les résultats d'une habileté plus étendue et plus réfléchie. Peyrilhe attribue à Philuménos le précepte d'aller chercher les pieds de l'enfant pour l'amener au dehors. Philuménos; dont le passage se trouve dans Aétius, *Tetrabiblos*, IV, serm. IV, c. 23, est un chirurgien postérieur de peu à Oribase, et qui, on le voit, s'occupait d'accouchements. La version se trouve, à la vérité, dans les œuvres hippocratiques (*Des maladies des femmes*, I, § 69);

mais ce n'est pas la version par les pieds, c'est la version par la tête. Quand la présentation est mauvaise, le chirurgien hippocratique recommande de repousser l'enfant et de faire la version par la tête, de manière à ce qu'il sorte naturellement. Je remarque que ce précepte est donné sans aucune indication qui le fasse considérer comme récent, de sorte qu'il faut y voir une de ces opérations de l'art enseignées par l'expérience, et remontant bien loin dans les époques anté-hippocratiques.

M. Briau, qui a étudié curieusement tout son sujet, a remarqué que Paul d'Égine n'avait pas parlé de la petite vérole. D'une part, les invasions de cette maladie nouvelle sont notées par les historiens dès le commencement du vi^e siècle, c'est-à-dire plus de cent ans avant lui; et, d'autre part, un médecin syrien, Aaron, qui lui est un peu antérieur, et des médecins arabes qui lui sont très-postérieurs, entre autres Rhasès, en ont donné une description. M. Briau explique très-bien cette omission. L'écrivain grec a eu surtout en vue de résumer dans un compendium succinct la doctrine des anciens, lesquels, suivant lui, n'avaient rien omis de ce qui est relatif à l'art; or la petite vérole ne figure dans aucun des auteurs où il puisait; il n'est donc pas étonnant, vu la nature des compilations de ce genre, que la petite vérole ait été omise. Les compilateurs comme Oribase, comme Aétius, comme Paul d'Égine, n'ajoutaient rien à ce qu'avaient laissé les devanciers. Ils se contentaient de remanier les documents que l'antiquité leur avait transmis; et même ces remaniements allaient continuellement en diminuant. Paul d'Égine abrége Oribase, et lui-même sera encore abrégé par les compilateurs qui suivront. La voie scientifique était complétement épuisée à cette époque dans le monde grec, et les événements politiques n'eurent aucun temps d'arrêt qui permît de reprendre pied quelque part. A chaque période l'Empire se trouvait amoindri et chancelait davantage; même la simple conservation de l'héritage littéraire devint impossible; mais, tandis que le plateau de la balance s'abaissait si tristement pour les Grecs du Bas-Empire, il commençait à s'élever pour l'Occident et les Arabes.

Les Arabes ne sont qu'un incident dans l'évolution historique, puisqu'ils ne firent que toucher l'arbre de la science et bientôt en laissèrent tomber le fruit de leurs mains fatiguées, mais un incident d'une grande importance. Longtemps en contact avec les Juifs, avec les Romains, avec les Chrétiens, puis devenus Musulmans, ils furent, moins de deux siècles après l'hégire, en état de puiser, toutefois par l'intermédiaire des Syriens, aux sources grecques, dont une partie seulement les attira; ils

laissèrent les arts et prirent les sciences. C'est par eux que, dans l'Occident, vint d'abord une vague et imparfaite lueur de l'antiquité; j'appellerais volontiers leur invasion une sorte de renaissance qui préluda, vers le XIe siècle, à la grande renaissance du XVIe siècle. Tout devait être graduel et tout le fut. A l'époque où les lettres arabes pénétraient, la société romane était incapable d'aborder les lettres grecques. Il faut se la représenter non point barbare, mais incomplétement développée; c'était encore un enfant, mais un enfant d'illustre origine, puisqu'elle avait pour mère la société gréco-latine et pour héritage la langue latine, bien qu'altérée, les institutions et les lois romaines, bien que modifiées, et la religion chrétienne définitivement victorieuse du paganisme. C'est de ce point de vue qu'on apprécie à la fois son infériorité et sa supériorité vis-à-vis la société dont elle émane; elle n'est ni mûre ni adulte, et ne peut être comparée avec ces fortes et complètes natures qui tinrent le sceptre de l'intelligence; mais elle part d'un niveau élevé, et est destinée naturellement à aller plus loin que ses devancières. Elle entrevoit par les Arabes la science grecque, elle l'embrasse dans sa plénitude au XVIe siècle, et aussitôt la laisse loin derrière elle. A l'arrivée des Arabes, la médecine occidentale s'enseignait, comme l'a montré M. Daremberg par des recherches originales, à l'aide de quelques abrégés faits principalement sur des traductions de Soranus. Elle délaissa aussitôt ces sources peu abondantes; le Galien arabe lui devint familier, et les encyclopédies des Rhasès et des Avicenne prirent place dans les universités.

Paul d'Égine, aussi, fut traduit en arabe et de là retraduit en latin. Le mérite que ces livres avaient pour nos aïeux, en tant que livres d'enseignement, soit à l'époque arabiste, soit plus tard à la renaissance, a disparu depuis longtemps pour nous; mais, à mesure que celui-ci s'en allait, ils en ont pris un autre qui va toujours croissant, c'est le mérite historique. Plus l'histoire arrive à la plénitude de ses droits, plus les documents qui lui sont nécessaires gagnent en importance et exigent l'interprétation qui les met en valeur. M. Briau n'a pas publié en entier Paul d'Égine, il en a donné seulement la chirurgie. Mais cette chirurgie se trouve avoir, par la destruction des livres anciens, un intérêt particulier. Celse nous a transmis un résumé très-abrégé, sans doute, mais complet de la chirurgie telle qu'elle était de son temps. Depuis, cet art avait fait des progrès qui n'étaient pas sans valeur. Hérodote, Antyllus, Galien et d'autres encore, y avaient introduit plus d'un perfectionnement. Oribase, dans ses *Synagogues*, n'avait pas manqué de donner une place considérable aux maladies chirurgicales, aux

procédés chirurgicaux; mais malheureusement le temps a endommagé cette partie de sa collection; et, par ce qui nous en reste, nous voyons que Paul d'Égine est loin de le suppléer. L'abondance des détails, la diversité des auteurs, les morceaux cités textuellement, rien de tout cela ne se trouve dans le dernier abréviateur. Le plan d'Oribase est vaste, celui de Paul d'Égine est rétréci. Mais Oribase est incomplet et Paul est complet, et grâce à lui nous avons une vue d'ensemble de la chirurgie telle que l'avaient faite les travaux postérieurs à Celse. M. Briau a tracé un tableau intéressant de ces perfectionnements successifs.

M. Briau aime son auteur, et il a raison, car cet auteur tient une place notable dans l'histoire de l'art. Toutefois, je pense qu'il en exagère la valeur quand il dit : « Paul ferme l'ère de la médecine grecque « classique, en la résumant tout entière d'une manière concise, il est « vrai, mais aussi complète que possible. Après notre auteur, l'école « grecque est finie, et la science tombe dans les ténèbres du moyen « âge, pour ne plus projeter de lumières que bien des siècles après, « lorsque refleuriront les lettres grecques, dans l'occident de l'Europe. » Il exagère, dis-je, ou, pour parler mieux, je partage autrement que lui cette époque de l'histoire médicale. Suivant moi, la période productive s'arrête vers le temps d'Oribase; et le travail de compilation de cet auteur est le premier indice de la nouvelle ère qui s'ouvre, c'est-à-dire de celle où l'on ne fera plus que des résumés, déclarant, comme Paul d'Égine, que les anciens n'ont rien omis de ce qui est relatif à l'art. C'est dès lors l'opinion qui prévaut; les anciens ont tout découvert; il ne reste plus qu'à mettre sous une forme commode, abrégée, portative, le résultat de leurs labeurs. Paul ne ferme donc pas une ère, mais il est placé au milieu d'une ère où les résumés vont toujours en s'abrégéant. Le premier temps d'arrêt dans cette période de décroissement est, en Orient, dû aux Arabes, qui y mettent un terme en composant de grands ouvrages et remaniant d'une façon encyclopédique, sinon originale, les documents venus de Grèce; un peu plus tard, dans l'Occident, commence aussi une élaboration rénovatrice; Platearius, Guillaume de Salicet, Lanfranc, Gui de Chauliac, ne sont plus de simples abréviateurs. Telle est, suivant moi, d'une part, la décroissance successive de la médecine grecque, décroissance dans laquelle Paul d'Égine est un chaînon; et, d'autre part, tels sont les différents degrés par lesquels la médecine grecque tend à se transformer et à se renouveler.

La ligature des vaisseaux est, comme on sait, une opération à laquelle est attaché le nom d'Ambroise Paré; mais, comme on sait aussi, il n'est

pas douteux qu'elle ait été connue des anciens. Ils liaient les vaisseaux dans l'anévrisme; ils les liaient avant ou après l'ablation de certaines tumeurs; ils recommandaient même de faire la ligature préalable dans les amputations des membres; et pourtant il est vrai de dire que, tout en la connaissant, ils ne la pratiquaient pas, ou, pour mieux dire, qu'ils n'en avaient pas fait une méthode générale. Ainsi Paul d'Égine, chapitre LXXXIV, parlant de l'amputation des extrémités (ces amputations étaient fort rares et ne se faisaient guère que pour des cas de sphacèle), après avoir exposé qu'il faut isoler les os des parties molles, dit: « Leonidès scie l'os aussi vite que possible, après avoir entouré les par-« ties coupées de chiffons de toile de lin, de peur que la scie, venant « à les déchirer, ne cause des douleurs; puis alors, coupant le reste, il « applique sur les vaisseaux des cautères incandescents pour arrêter « l'hémorragie, et, après avoir pansé et bandé convenablement, il « emploie les remèdes suppuratifs. » On le voit, l'hémorragie effraye le chirurgien; il a à sa disposition la ligature, dont il se sert en certains cas déterminés, et pourtant l'idée ne lui vient pas de s'en servir d'une manière générale comme moyen propre à arrêter l'écoulement du sang; mais cette idée vint à Ambroise Paré, qui, pour avoir comblé la lacune laissée par les anciens, a des droits incontestables à la reconnaissance et à l'admiration. Sur cette lacune laissée par les anciens, sur cette heureuse généralisation due à Ambroise Paré, M. Briau a quelques pages neuves, et qui témoignent d'une vraie sagacité historique. Il a vu que les découvertes ou leurs applications étendues et utiles sont subordonnées aux conditions de la société où elles interviennent; ou du moins, restreint, comme il l'était, aux faits chirurgicaux, il a vu que l'impulsion reçue par la chirurgie au XVIe siècle, et, entre autres, l'importante pratique des ligatures, est en relation avec le changement complet dans l'art de la guerre, par l'invention des armes à feu. « Cette invention, dit-il, avait produit tout un nouveau système de « blessures et de plaies, un ensemble de phénomènes aussi imprévus, « aussi neufs, que les armes mêmes qui les causaient. La profondeur et « la gravité de ces plaies, en apparence si petites; la marche variée et « souvent singulière et surprenante des balles à travers les tissus; le « broiement des os et l'enlèvement de membres entiers par les boulets; « l'immensité des désordres et leurs complications; la contusion et « l'attrition des chairs résultant du choc des masses lancées par la poudre, « ainsi que les escarres qui en sont la suite; la commotion du système « nerveux et la stupeur qui viennent compliquer ces blessures; l'entrée « de pièces de vêtements dans le trajet des projectiles; toutes ces cir-

« constances étaient autant de nouveautés qui ne ressemblaient à peu « près en rien à ce qu'on avait vu dans la chirurgie antérieure. Au lieu « de blessés présentant le corps hérissé de flèches et de javelots qu'on « avait l'habitude de rencontrer sur le champ de bataille, on n'y trouvait « plus que des patients frappés par des projectiles invisibles, qui res- « taient souvent cachés dans la plaie. » Devant cette série d'accidents, les procédés connus étaient frappés d'impuissance, et il fallut modifier les anciennes méthodes pour les approprier aux besoins actuels. La nécessité des grandes opérations et surtout des amputations de membres devenait beaucoup plus fréquente qu'autrefois; et l'expérience, qui, chez les anciens, n'avait pas trouvé un aliment suffisant pour se développer de ce côté, devint tout à coup surabondante chez les modernes. C'est ainsi que fut saisie par ceux-ci l'indication qui avait échappé à ceux-là, quoiqu'ils l'eussent touchée du doigt.

A une grande exactitude, qualité précieuse dans un traducteur, M. Briau joint une grande circonspection, qualité précieuse dans un éditeur, à modifier conjecturalement le texte qu'il a sous les yeux. Il se tient scrupuleusement aux manuscrits; je l'en loue beaucoup, car il faut toujours craindre la témérité, qui n'accepte pas le frein salutaire de la lettre transmise. Pourtant, la part étant faite à une juste réserve, il y a des cas où les corrections permises par le sens, justifiées par la grammaire, inspirées par les débris de la leçon, rendent à l'auteur sa correction et sa netteté premières. Dans les fractures du crâne, p. 372, Paul d'Égine dit que, si l'os a été concassé en petits fragments, on devra les enlever soigneusement. Là s'arrêtent les éditions, mais les quatre meilleurs manuscrits de ceux qui ont été consultés par M. Briau, ajoutent : Ἂν ἀπέσῃ γὰρ ἡ μήνιγξ, οὐ διαμένουσι, *car, si la méninge s'est détachée, ils ne peuvent rester.* M. Briau a eu raison d'accepter cette addition; mais, en l'acceptant, il devait la corriger, mettant ἀποσῇ, comme deux lignes plus bas : Κἂν μὴ ἀποσῇ δὲ ἡ μήνιγξ, et changeant l'accent de διαμένουσι, de manière à en faire un futur, διαμενοῦσι. Quand des corps étrangers sont entrés dans le conduit auditif, Paul conseille différents moyens pour les faire sortir, et entre autres *une violente succussion de la tête, l'oreille étant placée sur un bourrelet.* Cela serait fort obscur, si nous n'avions un passage parallèle de Celse (VI, IX) qui explique la chose : on fait mettre le patient sur une table suspendue par le milieu, et dont par conséquent les pieds ne portent pas; il se couche sur l'oreille lésée, et l'on frappe avec un marteau la table du côté des pieds. M. Briau a donc eu raison de mettre *succussion*, mais il a eu tort de garder son texte qui est : Κατατάσει βιαίᾳ τῆς κεφαλῆς. Κατάτασις ne signifie qu'*extension*, qui

ne s'applique pas ici; c'est *κατασείσει* qu'il faut lire, même sans manuscrits, *κατάσεισις* étant un mot qui est à la fois suggéré par le sens et employé par tous les chirurgiens pour désigner la succussion.

C'est ainsi qu'étant, en certains cas, tout à fait d'accord avec M. Briau sur le sens, je ne le suis plus quant au texte grec. Paul d'Égine, disant qu'il faut mesurer la saignée à la vigueur des forces et à la véhémence de la maladie, ajoute : *Πλήθους οὖν ὑποκειμένου χυμοῦ, καὶ ζεούσης ὕλης, πρὸς ἅπαξ ἄχρι λειποθυμίας κενοῦμεν, ἐῤῥωμένης δηλονότι τῆς δυνάμεως, λειποθυμοῦντος τοῦ κάμνοντος οὐ διὰ τὸ τὸν χυμὸν ἐν τῷ στομάχῳ παραῤῥυῆναι, διὸ καὶ πρὸ τῆς αὐταρκοῦς κενώσεως πολλοὶ κατ' ἀρχὰς εὐθὺς λειποθυμοῦσιν, ἀλλὰ δεῖ τῷ λόγῳ τῆς κενώσεως γενέσθαι τούτοις τὴν λειποθυμίαν* (p. 192). M. Briau traduit : « S'il y a une grande quantité d'humeur et si la matière est effervescente, nous tirons du sang en une « seule fois jusqu'à lipothymie, pourvu que les forces du malade soient « vigoureuses; de sorte que la défaillance arrive, non pas parce que l'humeur s'écoule dans l'estomac, ce qui cause chez beaucoup de gens une « lipothymie dès le commencement et avant un écoulement de sang suffisant, mais en raison de la soustraction même du sang. » C'est là certainement le sens; mais le texte n'est pas suffisamment correct; pour qu'il le fût, il faudrait : *οὐ λειποθυμοῦντος τοῦ κάμνοντος διὰ τὸν χυμὸν*. Οὐ est donc mal placé, ou plutôt il faut le supprimer avec ceux des manuscrits que M. Briau désigne comme les meilleurs et qui ont *καὶ* au lieu de *οὐ*. On lira donc *λειποθυμοῦντος τοῦ κάμνοντος καὶ διὰ τὸν χυμὸν*, et l'on traduira : « Le malade tombe aussi en défaillance parce que l'humeur « s'écoule dans l'estomac. » Ce qui, du reste, revient au sens donné par M. Briau.

Ailleurs encore le sens est bon, mais le texte est mauvais. Paul d'Égine, parlant d'un moyen de pratiquer des cautérisations pour la cure de l'empyème, l'indique ainsi : *Δεῖ οὖν τῆς μακρᾶς ἀριστολοχίας τὴν ῥίζαν ἐλαίῳ δεύσαντας ἐντιθέναι αὐτοῖς πεπυρακτωμένας τὰς ἐσχάρας* (p. 208). Ce texte est certainement altéré et à peine intelligible, si bien qu'on a pu être incertain sur le détail de l'opération. Les anciens interprètes s'étaient exercés sur ce passage. Andernach, ne concevant pas l'emploi de l'aristoloche, en supprimait la mention et lisait : *Δεῖ οὖν αὐτοῖς καυτηρίοις πεπυρακτωμένοις τὰς ἐσχάρας ἐντιθέναι*. Cornarius mettait : *Δεῖ οὖν τῆς μακρᾶς ἀριστολοχίας τὴν ῥίζαν ἐλαίῳ δεύσαντας ἐντιθέναι καυθεῖσι τοῖς πεπυρακτωμένοις καυτηρίοις εἰς τὰς ἐσχάρας*; ce qui voulait dire : « Les cautérisations « étant faites avec des cautères rougis, mettre sur les escarres la racine « d'aristoloche trempée dans l'huile; » faisant une singulière violence à son texte, et manquant, comme on le verra, le sens véritable. Dalechamp

en arrivait très-près, mais il rendait πεπυρακτωμένας par *perinde ac igne admoto;* ce qui ne peut se faire. M. Briau s'est très-heureusement tiré de la difficulté : il a découvert dans Albucasis un passage évidemment emprunté à ce chapitre de Paul d'Égine; et, ainsi éclairé, il a traduit très-judicieusement : « Il faut imbiber d'huile la racine de grande aristoloche « et pratiquer des escarres à l'aide de la flamme. » Mais, quand il ajoute dans sa note : *Pour mon compte, je crois que mon texte, qui est donné par tous les manuscrits et par les deux éditions imprimées, est bien celui de Paul d'Égine*, je ne puis y acquiescer. Ce texte est défectueux; l'auteur grec n'a certainement pas mis πυρακτοῦν ἐσχάρας; et puis aurait-il manqué à indiquer comment on employait ici la racine d'aristoloche? Enfin, il n'est pas exact de dire que tous les manuscrits le portent. Un, du moins, au lieu de πεπυρακτωμένας, a πεπυρακτωμένης. Et, de fait, c'est la vraie leçon; du moment que vous la tenez, vous comprenez sans peine que αὐτοῖς est une faute causée par l'iotacisme, et qu'il faut lire αὐλῆς; de sorte que la phrase devient : Δεῖ οὖν, τῆς μακρᾶς ἀριστολοχίας τὴν ῥίζαν ἐλαίῳ δεύσαντας, ἐντιθέναι, αὐτῆς πεπυρακτωμένης, τὰς ἐσχάρας. Et l'on traduit : « Il faut tremper dans l'huile la racine de la grande aristoloche, « y mettre le feu et pratiquer les escarres. »

Après le texte, la traduction. Je vais montrer par quelques remarques combien je l'ai lue de près. J'y ai noté, page 403, cette phrase : « Dans l'impaction (l'enfoncement du sternum), suivant Hip- « pocrate, on doit faire prendre la position que lui-même a indiquée « lorsque la clavicule s'enfonce en dedans. » Cela porterait à croire que Hippocrate a traité de la fracture du sternum. Or il n'en est rien ; et de fait Paul d'Égine ne le dit pas. Le grec est : Ἐπὶ δὲ τοῦ ἐμπιέσματος, ὁ καθ' Ἱπποκράτην παραλαμβανέσθω καταρτισμὸς, ὃν ἐκεῖνος.....; on traduira : « Dans l'enfoncement du sternum, on emploiera le procédé de réduc- « tion d'Hippocrate, celui dont il se sert lorsque la clavicule s'enfonce « en dedans. » Je ne suis pas non plus satisfait de la manière dont est traduite la définition donnée par Paul d'Égine de la luxation : Ἔκπλωσις ἄρθρου ἀπὸ τῆς οἰκείας κοιλότητος ἐπὶ τὸ ἀσύνηθες, ὑφ' ἧς ἡ προαιρετικὴ παραποδίζεται κίνησις. M. Briau met : « Chute *fortuite* de la tête d'un os « hors de sa cavité propre, accident qui empêche les *libres* mouvements « des membres. » Ce n'est pas *chute fortuite;* c'est *issue de la tête d'un os hors de sa cavité propre et en un lieu inaccoutumé.* Il y a une inexactitude dans *libres mouvements;* mettez *mouvements volontaires.* Il ne faut pas, dans un texte médical, supprimer la mention de cette sorte de mouvements. Le passage suivant renferme un membre de phrase difficile : Πολλάκις δὲ ἢ διὰ τὴν τοῦ κάμνοντος δειλίαν, ἢ διὰ δέος αἱμορραγίας, ἢ διὰ

τὸ ξηρὸν τοῦ φαρμάκου, τὸν σίδηρον παραιτούμενοι, καυστικῷ μάλλον φαρμάκῳ ταύτην ἐκτήκομεν (p. 160). Il s'agit de la luette. L'obscurité est dans *διὰ τὸ ξηρὸν τοῦ φαρμάκου*. M. Briau dit qu'il est difficile de savoir ce que Paul a entendu par ces mots, et pense qu'il fait allusion aux moyens siccatifs dont l'auteur se sert après l'emploi du fer. Cornarius et Dalechamp modifiaient la leçon, l'un lisant *κῦρος* et mettant *à cause de l'excellence du remède*, l'autre *διὰ τὸ ὀξυρὸν, à cause de l'effet prompt du remède*. Rien n'est à changer; Paul indique par là la propriété siccative du caustique qu'on substitue à l'instrument tranchant; et l'on traduira : « Souvent, soit à cause de la pusillanimité du malade, soit par crainte « d'hémorragie, soit à cause de la propriété siccative du médicament, « nous préférons, laissant de côté le fer, consumer la partie malade « avec un caustique. »

Paul d'Égine, p. 218, parle des *isques*, qui, dit-il, sont des corps spongieux et venant dans les chênes et dans les noyers, et dont les barbares principalement se servent pour pratiquer la cautérisation. Sur quoi M. Briau remarque qu'il paraît impossible de ne pas voir là une véritable application du moxa. Cela n'est pas douteux; mais, si, d'après sa remarque, on croyait que le moxa était alors une pratique récente, on se tromperait; il en est question dans la *Collection hippocratique*, par exemple en ce passage : « Quand le foie est tuméfié, on cautérisera « avec des champignons (*μύκησιν*). » (*Des aff. int.* § 24.) Et dans cet autre : « La cautérisation sera faite avec un moxa de lin écru (*καίειν δὲ « τῷ ὠμολίνῳ*). » (*Des aff. int.* § 19.) Paul d'Égine n'est pas le seul auteur chez qui se trouve le mot *ἴσκα*; on le lit aussi dans Alexandre de Tralles, II, p. 625. Le dictionnaire de Castelli n'est pas le seul où il figure; Schneider l'a inscrit dans le sien, et, au *Supplément*, Struve conseille, au lieu de *ἴσκαι*, de lire *ὕσκαι*. *Ὕσκα* est dans Suidas, qui l'explique par *ὀψάριον καὶ ξύλον, ἐν ᾧ ἅπτεται πῦρ*. Et, de fait, l'un des meilleurs manuscrits de M. Briau a *ὕσκαι*. Cela donne raison à la conjecture de Struve.

Bien que très-rarement, M. Briau a enfreint la loi qu'il s'est faite de ne jamais s'écarter des manuscrits, et il l'a enfreinte avec succès, substituant, par des conjectures habiles, une bonne leçon à une mauvaise. Ainsi, p. 320, où il est parlé de l'opération de la fistule, Paul recommande d'inciser *τὸ ὑποκείμενον δέρμα*, *la peau sous-jacente*, disent tous les manuscrits et les deux éditions, *τὸ ἐπικείμενον δέρμα*, *la peau superposée*, dit avec toute raison M. Briau. De même, dans les imperforations, Paul distingue deux cas, celui où l'imperforation est due à des adhérences et celui où elle est due à un diaphragme, à une cloison : *εἰ μὲν σύμφυσις, s'il y a adhérence..... εἰ δὲ διάτασις, s'il y a distension,*

disent les manuscrits et les deux éditions, ce qui ne signifie rien. A quoi M. Briau substitue très-heureusement διάφραξις, *s'il y a une cloison.* Mais il est bien plus à son aise quand la bonne leçon lui est fournie directement par un manuscrit, comme dans le passage où il est question de la tunique vaginale. Les manuscrits ont ou ἐρυτροειδὴς, qui, écrit de la sorte, est un barbarisme, et qu'on a voulu changer en ἐρυθροειδὴς; mais la tunique vaginale n'est pas rouge; ou en ἑλικοειδὴς, mais il n'est pas question ici de la gaîne des vaisseaux. M. Briau a donc eu toute raison de prendre ἑλυτροειδὴς, qui est donné par un manuscrit et dont *vaginal* est la traduction exacte.

J'ai examiné en général d'abord, puis en particulier, le livre de M. Briau. Il offre au chirurgien qui veut prendre connaissance de l'art antique, une traduction fidèle et intelligente; à celui qui veut consulter l'original, un texte purgé de bien des fautes; à l'érudit qui veut s'exercer à son tour sur ce vieil auteur, le précieux appareil des variantes fournies par tous les manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il est digne du savant illustre (M. Hase) à qui la reconnaissance l'a dédié. Aussi, encourageant, autant qu'une voix isolée peut faire, M. Briau, je lui remets sous les yeux qu'il a promis de s'occuper du quatrième et du cinquième livre de l'ouvrage de Paul d'Égine, qui traitent des maladies externes et des plaies, d'y consacrer les mêmes soins qu'à celui-ci, qui traite de l'emploi de la main et des opérations, et de donner ainsi au public médical une vue complète de la pathologie externe des anciens.

É. LITTRÉ.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte), *examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture du XVIIIe siècle, et différentes recherches sur l'agriculture et la végétation.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Examen de la deuxième partie du *Mémoire sur les défrichemens* par le marquis de Turbilly.

Les détails précédents ne paraîtront pas trop minutieux aux amis

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre, page 689.

de l'agriculture qui ne connaissaient pas l'œuvre du marquis de Turbilly; car ils sont autant de faits constatés et parfaitement décrits, dont l'importance ne souffre pas quand on les compare aux publications récentes sur les défrichements.

La deuxième partie du mémoire n'a pas moins d'intérêt que la première, avons-nous dit, et l'examen dont elle va être l'objet fera, nous l'espérons, partager cette opinion au lecteur.

Si l'enthousiasme n'était pas rare autrefois chez des hommes riches et distingués par la naissance, la persévérance dans un goût et dans des occupations de tous les moments n'était pas plus commune alors qu'elle ne l'est de nos jours : à cet égard, la vie du marquis de Turbilly est bien remarquable, quand on se rappelle que, quels que fussent ses goûts et ses intérêts agricoles, le devoir lui fit reprendre l'épée qu'il avait déposée à la paix de 1735, et qu'il ne la quitta pas de 1741 à 1748. De retour à Turbilly, il revint à ses travaux, dont il ne cessa, pour ainsi dire, plus de s'occuper; et c'est alors que le seigneur d'une race ancienne, devenu agriculteur, exprima des opinions qu'il ne tenait pas de ses pères.

La deuxième partie du *Mémoire sur les défrichemens* commence par une histoire des travaux agricoles de l'auteur, écrite d'une manière aussi simple qu'attachante. Elle montre comment, dans son exploitation, tout s'enchaînait, et que, dès 1760, il envisageait les perfectionnements de sa culture, objet de ses préoccupations de tous les instants, d'un point si élevé, qu'ils comprenaient les perfectionnements mêmes dont l'agriculture de la France entière était susceptible. D'un autre côté, les réflexions que lui suggéraient les obstacles qu'il rencontrait le conduisaient à voir clairement que la réalisation de ses vues pour les progrès de l'agriculture, tels que le demandaient, selon lui, l'intérêt de la nation aussi bien que l'intérêt du roi, parce qu'il les jugeait inséparables, exigeait de profondes modifications à l'économie du royaume; et la pureté de ses réflexions brillait d'autant plus, qu'elles appelaient une réforme d'institutions qui, filles de la féodalité, semblaient, dans l'intérêt de l'auteur, devoir être maintenues plutôt que modifiées, parce qu'à elles remontaient les prérogatives dont jouissait le seigneur de Turbilly. Enfin, ces réflexions faites loin des villes, dans la solitude, ne cachaient pas une arrière-pensée de conquérir des suffrages propres à satisfaire une ambition quelconque.

Le marquis de Turbilly a saisi l'enchaînement de toutes les cultures et des industries que, de son temps, on pouvait y associer. Rien de plus sensé que sa manière de procéder dans les défrichements qu'il

entreprit. Au lieu de disséminer ses forces sur une grande étendue de terrain, il ne défrichait qu'un canton par année, et son point de départ était le château, et ses engrais étaient proportionnés à ses défrichements. Non-seulement il cultivait des céréales, mais encore des plantes potagères, des plantes textiles, chanvre et lin; il plantait des vignes, des arbres fruitiers, des mûriers blancs pour les vers à soie, des arbres forestiers y compris des arbres verts; les terrains humides se couvraient de peupliers, et ses bois étaient soumis à des coupes réglées.

Il faisait des prairies artificielles et cultivait des terrains en chanvre sans jachère morte.

Il faisait venir des graines du dehors pour perfectionner ses cultures, et nous citerons comme exemple que des graines de choux *pommés* tirées de Strasbourg lui donnèrent une récolte telle, qu'il vendit le produit d'un arpent 425 livres net.

Enfin, ses cultures étaient aussi perfectionnées qu'on peut se l'imaginer.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans rappeler une observation curieuse du marquis de Turbilly, c'est qu'un grain de seigle étant tombé dans une ancienne fourmilière et s'y étant développé, il produisit 1440 graines. Voilà comment le marquis de Turbilly comprenait l'*économie des régétaux*. Il n'attacha pas moins d'importance à l'*économie des animaux*, cette autre branche de l'agriculture. Faute de pouvoir citer tout ce qu'il fit pour elle, nous choisirons les observations les plus intéressantes qui s'y rattachent. En principe, il chercha à perfectionner les races du pays et à améliorer, par le régime et un travail réglé, les animaux de son domaine. Il réussit à produire d'excellents chevaux, malheureusement leur taille était médiocre, et, en le disant, il regrette que les étalons des haras établis dans les provinces, par ordre du roi, soient en trop petit nombre. Il parle d'un régime au moyen duquel il guérit des bœufs devenus maigres qui, tout à coup, se trouvèrent couverts de poux. Une ration de foin mêlé de paille de froment et de l'avoine donnée de temps en temps amoindrit le mal, mais il ne disparut que quand les bœufs eurent été remis au vert, et qu'ils eurent passé la nuit en plein air.

Il réussit à nourrir beaucoup de moutons, quoiqu'on l'eût assuré qu'il n'y réussirait pas à cause de la nature marécageuse de ses terres et parce qu'elles produisaient en abondance une plante dont ils sont friands, et qui pourtant leur est nuisible. Cette plante, appelée *douve* dans le pays, est une renoncule [1]. Il en fit arracher tout ce qu'il put, se procura des

[1] *Ranunculus flammula*, petite douve; *ranunculus lingua*, grande douve. Ces deux espèces croissent dans les terres marécageuses.

moutons du pays dont il perfectionna beaucoup la race en la croisant avec celle du Poitou. Le parcage de nuit lui réussit; seulement alors il fut obligé d'armer ses bergers de mousquetons afin d'éloigner les loups.

Il aménagea ses étangs, il en creusa même de nouveaux, et chaque année il avait une pêche abondante.

Il éleva des vers à soie qui lui donnèrent un produit de très-bonne qualité, en même temps qu'il tirait un excellent parti des abeilles qu'il avait achetées.

Le marquis de Turbilly, avec la chaux qu'il fabriquait et les pierres à bâtir qu'il exploitait, éleva d'utiles constructions telles que bâtiments d'exploitation, ponts, chaussées, etc.; il établit des chemins qui rayonnaient dans toutes les directions du château, et dont les bords étaient plantés d'arbres de différentes espèces.

Il ne négligea rien : ni les irrigations, ni le desséchement des marais; et, loin de borner ses essais en mécanique à la sonde dont nous avons parlé, il s'appliqua à perfectionner ses machines agricoles, notamment ses charrues.

Enfin il n'était pas une chose, pas un objet qu'il n'eût perfectionné, une pratique dont il savait l'avantage qu'il ne cherchât à communiquer à tous ceux qui pouvaient en profiter.

Mais où l'élévation des vues du marquis et l'excellence des qualités de son cœur paraissent avec éclat aux yeux de ceux qui goûtent plus l'acte que le précepte, le fond que la forme, c'est dans ses soins à améliorer la condition des paysans de Turbilly, eu égard non-seulement à la vie matérielle, mais encore au sentiment moral de l'homme; et, à nos yeux, l'œuvre du marquis est singulièrement rehaussée, parce que tout ce qu'il écrit à ce sujet l'est sans enflure et sans prétention : la simplicité de ses paroles ne permet pas de croire qu'il y ait chez lui le moindre désir de paraître philanthrope, car ce qu'il a fait en faveur du paysan de Turbilly est raconté en termes simples, comme une partie de la tâche que, tout enfant, il s'était proposé d'accomplir un jour.

Le premier soin du marquis fut d'extirper la mendicité des habitudes des paysans de Turbilly. Et c'est merveille d'entendre un seigneur parler, il y a un siècle, du *travail* comme d'une nécessité de l'humanité, et, bien entendu, du travail *libre* et non *forcé*. Il faisait deux catégories de paysans : les infirmes, ou ceux auxquels le travail était impossible, et les paysans qui en étaient capables; aux premiers il donnait des secours de toutes sortes et aux autres de l'ouvrage. Il cultivait le chanvre et le lin dans l'intention surtout d'occuper les femmes et les

filles. Dans tous ses travaux agricoles une part était faite aux hommes et une autre aux femmes et aux enfants.

Lorsque aujourd'hui on s'occupe tant des subsistances et de tout ce qui concerne le régime alimentaire de l'homme et de celui des animaux, il est intéressant de savoir qu'en 1760 la nourriture des paysans de Turbilly se composait d'une soupe au beurre, de légumes, de fruits, de laitage et de pain souvent très-mauvais. Le marquis de Turbilly améliora ce régime en donnant un pain composé de froment, d'orge et de seigle, aux paysans qui le servaient et auxquels, d'après ses conventions, il ne le devait pas.

Enfin l'éloge du marquis de Turbilly est dans ce fait, que la population de Turbilly doubla en vingt-deux ans.

Le marquis de Turbilly, ayant passé la plus grande partie de sa vie avec des soldats et des paysans, connaissait les hommes par la pratique. Il savait que, si l'argent est beaucoup pour eux, les distinctions dont ils peuvent être l'objet ont un grand prix, du moins à l'égard d'un certain nombre. C'est ce qui le détermina, pour relever la condition du paysan, à fonder deux prix qui seraient décernés, chaque année, le jour de l'Assomption, aux deux cultivateurs qui auraient eu, sur une étendue de deux arpents au moins, la meilleure culture de froment et la meilleure culture de seigle. Les juges devaient être cinq cultivateurs n'ayant pas de prétention au concours. Ils jugeaient la qualité de la récolte sur pied, et, s'ils ne s'accordaient pas, cinq nouveaux juges prononçaient définitivement huit jours après les premiers. Chaque prix se composait d'une somme d'argent assez importante et d'une médaille d'argent de six livres tournois, portant sur une face des attributs d'agriculture, et, sur l'autre, les armes de la famille Menon, seigneur de Turbilly.

La médaille, suspendue à un ruban vert que l'on attachait à la boutonnière, ne pouvait être ainsi portée que durant une année, mais elle restait la propriété de celui qui l'avait gagnée, et cette année elle donnait droit à une place d'honneur à l'église. Le seigneur de Turbilly, qui décora, pour la première fois, deux cultivateurs, de cette médaille, le jour de l'Assomption 1755, et qui émettait le vœu que l'agriculture fût honorée par le roi dans les personnes qui la pratiquaient avec le plus de soins, quel que fût leur ordre, aurait applaudi à l'institution des comices agricoles, et ce gentilhomme dont le sang avait coulé pour la défense du pays, et qui voulait que l'agriculture fût en honneur, n'aurait rien trouvé à redire à voir la croix de la Légion d'honneur briller sur l'habit de l'agriculteur tout aussi bien que sur celui du soldat.

Terminons l'examen de la deuxième partie du *Mémoire sur les défrichemens* par l'exposition des vues du marquis de Turbilly en économie politique, et rappelons au lecteur qu'il ne prétendait être ni un savant, ni un personnage politique. Il était gentilhomme, cultivateur par vocation, et convaincu que le principe de la prospérité de tous les États réside dans l'agriculture. Ses réflexions sur l'économie politique lui furent suggérées par les difficultés mêmes qu'il rencontra, lorsqu'il s'agit d'exécuter des projets inséparables, selon lui, de la richesse de la France. En un mot, il n'écrivit pas *a priori* sur l'économie politique, mais bien *a posteriori*, c'est ce qui le distingue de Quesnay et du marquis de Mirabeau, l'auteur de *l'Ami des hommes*.

Le marquis de Turbilly avait parlé, en général, dans son introduction, des obstacles que le gibier apporte à la culture des terres, par les dégâts qu'il cause aux moissons et aux jeunes plantations; il en développe, dans la deuxième partie, tous les inconvénients, et montre, par exemple, ce que coûte aux environs de Paris ce qu'on appelle les *plaisirs du roi*. Cinquante lieues de pays, autour de la capitale, sont, à cause de la multiplicité du gibier, dans des conditions de culture si fâcheuses, que, malgré la quantité d'engrais qu'il est si facile de s'y procurer, l'arpent n'est affermé que de 10 à 15 livres au plus, tandis que, dans des villes éloignées, où les mêmes servitudes n'existent pas, le fermage de l'arpent s'élève à 50 livres et plus. Les capitaineries où le roi ne va pas devraient être supprimées ainsi que les brevets accordés à différents seigneurs dans les provinces pour conserver les forêts et les chasses du roi, car ces brevets servent de prétexte pour *taxer le voisinage et troubler le cultivateur*. Les chasses accordées aux gouverneurs et commandants des provinces, des villes et des places, ont les mêmes inconvénients. Enfin, il serait urgent de diminuer le nombre des cerfs et des biches dans plusieurs provinces où l'on ne voit plus, comme autrefois, dit-il, nombre d'équipages entretenus par la noblesse pour les détruire.

Il blâme la multiplicité des impôts, la manière dont ils sont répartis, les moyens que les préposés à leur perception, receveurs généraux, élus, receveurs des tailles ou subdélégués, ont entre les mains pour vexer ceux qui doivent payer, et, selon lui, *ce ne sont pas tant les impôts qui ruinent le peuple que la façon de les répartir et de les lever*. Les inconvénients des aides et des gabelles sont de toutes sortes. La taille équitablement établie profiterait à tous, mais à la condition de l'asseoir sur des principes uniformes et conformément à un cadastre établi dans chaque paroisse, d'après lequel les terres seraient distinguées en caté-

gories déterminées par leur qualité intrinsèque, leur position, relativement à la facilité de s'y procurer l'engrais et d'écouler les récoltes. Si on ne peut abolir absolument les corvées, il faut détruire les *mille abus* dont elles sont cause, en en changeant la forme, car elles font déserter les campagnes, et, sous ce rapport, elles ont les plus tristes conséquences.

On ne saurait, selon le marquis de Turbilly, trop s'élever contre les progrès du luxe, contre les inconvénients résultant de l'abandon des campagnes pour les villes, du goût si général des Français de *tous les ordres* de venir demeurer à Paris. Les campagnes se dépeuplent au grand détriment de l'agriculture en général, et en particulier des milices, parce qu'il y a plus de moyens de se faire exempter de celles-ci à la ville qu'à la campagne, ensuite les campagnes s'appauvrissent pour enrichir les villes, comme les provinces à leur tour pour enrichir Paris.

Le marquis de Turbilly est contraire aux priviléges qui, selon lui, détruisent toute concurrence, à la multitude de petites places et de titres qui donnent la noblesse moyennant de faibles sommes d'argent. Il voudrait que la noblesse ne fût accordée qu'à de grands services rendus au pays, ou à ceux qui auraient versé de grosses sommes d'argent dans les caisses de l'État, avec l'intention de les faire concourir à la grandeur et à la prospérité du royaume. Partisan de la liberté en agriculture comme en matière de commerce, la libre circulation des grains aurait dû toujours exister, sauf dans les années de disette où l'exportation au dehors aurait été défendue. Sans la libre circulation des grains, du moins à l'intérieur, il ne peut y avoir d'avantages certains à défricher les terrains incultes, et le marquis de Turbilly ajoute que, faute de cette liberté, il a perdu beaucoup de blé qu'il n'a pas vendu en temps opportun. Le *régime forcé* en agriculture peut avoir des effets déplorables : par exemple en 1709, année du grand hiver, tous les blés gelèrent, le parlement défendit par un édit de labourer les terres ensemencées qui avaient gelé, parce qu'il pensait que les blés se rétabliraient au printemps; des fermiers obéirent à l'édit et ne récoltèrent rien, heureusement qu'un grand nombre ne s'y soumirent pas, et que leurs terres, ensemencées d'orge au mois de mars, donnèrent une récolte prodigieuse, sans laquelle une partie du peuple serait morte de faim.

Le Gouvernement doit encourager l'agriculture par tous les moyens qui sont en son pouvoir, tels que des exemptions d'impôts temporaires pour des terres récemment défrichées, et des récompenses.

Il doit améliorer les voies de communication, en ouvrir de nouvelles partout où il en manque; de grands avantages résulteraient de la vente

des terres incultes que le roi possède dans toutes les provinces; les paroisses gagneraient beaucoup au défrichement de leurs biens communaux restés sans culture.

Le Gouvernement a tout intérêt à favoriser l'augmentation du nombre des bestiaux en France, et à en perfectionner les races. Il cite comme exemple à suivre l'amélioration des moutons en Angleterre par l'importation des moutons espagnols. En conseillant de la faire en France, le marquis de Turbilly prévoyait donc, dès 1760, l'avantage que la France retirerait de l'importation des mérinos comme on le fit en 1786.

Toute mesure qui favoriserait l'augmentation de la population, notamment dans les campagnes, aurait de grands avantages. Il trouverait bon que l'on imposât les célibataires, les filles à partir de vingt-cinq ans et les hommes à partir de trente ans, et que quelques faveurs fussent accordées aux familles nombreuses, particulièrement à celles qui cultivent la terre.

D'excellentes mesures à prendre encore seraient de faciliter les échanges de petits morceaux de terre disséminés au loin, afin de rendre la culture moins dispendieuse à ceux qui les possèdent.

L'idée de donner du travail, d'occuper les bras au défrichement et à la culture, se reproduisait sous toutes les formes dans la pensée du marquis de Turbilly, et, malgré le profond respect qu'il professe pour la religion, il n'hésite pas à appeler la réforme sur le grand nombre de jours fériés qu'il considère comme un abus; conformément à la même idée, il voudrait que la loi fût sévère pour frapper la mendicité et la détruire radicalement; du reste personne n'était plus en droit que lui d'appeler l'attention du Gouvernement sur un vice qu'il était parvenu à détruire dans sa seigneurie de Turbilly.

Enfin le marquis de Turbilly parla de l'utilité d'une société centrale d'agriculture instituée à Paris et à laquelle se rattacheraient des sociétés établies dans les provinces. Des journaux, qui mettraient en communication toutes les parties du royaume où se trouvent des personnes travaillant aux progrès de l'agriculture, compléteraient l'utilité de cette institution.

En définitive, le marquis de Turbilly remarque que les lois de France tenant trop du régime féodal, ne favorisent pas assez l'agriculture, qu'il regarde comme la source de la prospérité des États. Aussi est-il l'admirateur de Sully, et dit-il que, si ce grand homme eût été plus longtemps ministre, toutes les terres du royaume auraient été certainement défrichées.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que le *Mémoire*

sur les défrichemens avait paru avant que Turgot eût été appelé par le roi à l'intendance de la généralité de Limoges, car sa nomination à cette place est datée du 8 d'août 1761.

Le marquis de Turbilly eut la satisfaction de voir ses travaux appréciés comme ils devaient l'être. En 1761, Voltaire, dans son épître sur l'agriculture adressée à Mme Denis, lui consacra ce vers :

Turbilly, dans l'Anjou, t'imite et t'applaudit.

Si, cette même année, Dupuis d'Emportes, traducteur du *Cultivateur gentilhomme*, critiquait quelques points du *Mémoire sur les défrichemens*, deux années après, M. Despréménil, qui devait périr si malheureusement victime d'une révolution dont il avait été l'un des promoteurs, en répondant à ces critiques, disait du marquis : « Je ne connais de lui « que ses ouvrages et son nom, qui passera à la postérité à titre de bien- « faiteur de la patrie. »

Diderot (article Agriculture de l'*Encyclopédie*) a compté le marquis de Turbilly au nombre des hommes qui ont le plus contribué à propager l'agriculture par la publication qu'il a faite de son *Mémoire sur les défrichemens*. En 1763, les états de Bretagne décidèrent qu'une *sonde du marquis de Turbilly* serait déposée en plusieurs lieux de la province, où les cultivateurs de la localité pourraient en prendre connaissance. Cinq ans après, le roi de Danemark, qui venait de recevoir un exemplaire de la *Description de cet instrument*, donnait à l'auteur une riche tabatière ornée de son portrait, comme remercîment.

Le *Mémoire sur les défrichemens* eut un succès tel, que la première partie fut réimprimée en 1760, l'année même de sa publication. De 1761 à 1762, on fit deux éditions du *Mémoire*, on le traduisit en anglais et en allemand, et la Société économique de Berne le publia *en entier* dans le recueil de ses actes.

Quelques-uns des vœux du marquis de Turbilly se réalisèrent. Il fit partie du comité d'agriculture créé le 12 de janvier 1761 pour donner une direction convenable aux sociétés d'agriculture du royaume, et, le 1er de mars 1761, époque de la fondation de la Société d'agriculture de Paris, il en fut nommé membre avec Duhamel du Monceau, Buffon, Turgot, etc. Il exerça la plus grande influence sur l'organisation de trois bureaux d'agriculture à Angers, à Tours et au Mans, et prit part aux travaux de chacun d'eux.

Un arrêt du 11 de mars 1763 concédait au marquis de Turbilly l'inféodation des portions de terrains situées non loin de Turbilly, dans le comté de Beaufort, *qui se trouveront appartenir à Sa Majesté, distraction*

faite de celles échues aux communautés d'habitants par le triage de 1575. Louis XV, en donnant ces terrains au marquis *dans l'intérêt de l'agriculture et pour mettre en valeur, par des défrichements utiles à l'État, ces terres incultes,* avait voulu récompenser de grands services rendus au pays; mais cette concession, qui, dans la pensée du monarque, devait être une fortune pour le marquis de Turbilly, occasionna sa ruine par les procès qu'elle lui suscita de la part des usagers, du maréchal de Contades, seigneur de Mazé et autres lieux, des abbayes de Toussaint et de Saint-Aubin, des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers, et des religieux de Saint-Florent de Saumur. Les frais de procédures, qui durèrent de 1763 à 1771, le ruinèrent absolument, et, cinq ans après, le 5 de février 1776, il mourait à Paris, loin du château de ses pères, qu'il ne possédait plus, mais dont ses créanciers, par un sentiment qui les honorait, lui avaient laissé la jouissance.

N'y a-t-il pas quelque chose de profondément triste dans la fin de cet homme généreux, le dernier de sa race? En lisant son livre, ne s'est-on pas représenté le seigneur de Turbilly, marié, cultivant ses champs sans envier les faveurs de la cour, et transmettant à des enfants ses goûts simples et élevés avec une fortune supérieure à celle qu'il avait reçue de ses pères! ne se l'est-on pas représenté au milieu d'une population reconnaissante des bienfaits qu'elle lui devait! Au lieu de cela, quelle triste réalité, une récompense royale de sa noble vie devenue la source du plus grand des malheurs qui pouvaient l'atteindre! et le bienfaiteur de la paroisse de Turbilly mourant sans postérité loin de cette population, et dépossédé de la chapelle où étaient déposés les restes mortels de ses ancêtres!

Après la mort du marquis de Turbilly, de temps à autre d'honorables témoignages donnés à sa mémoire montrent que beaucoup d'esprits l'ont jugé aussi favorablement que ceux de ses contemporains que nous avons cités, et, à leurs noms, nous ajouterons ceux de François de Neufchâteau, Feller, Beuchot, Musset-Pathay, Bosc, Loudon, J. Rieffel, Costaz, de Valserres, de Gasparin, et nous insisterons enfin sur les sentiments que la lecture du *Mémoire sur les défrichemens* avait inspirés au célèbre Arthur Young, cette grande autorité britannique en agronomie. Ces sentiments étaient une estime profonde pour le gentilhomme et de l'admiration pour l'auteur des défrichements; ils éclatent dans chaque ligne des pages que l'illustre Anglais a consacrées au marquis de Turbilly, lorsqu'il rend compte, dans son voyage en France de 1787, des causes qui le déterminèrent à voir les terres défrichées par le marquis; c'était onze ans après sa mort.

Ne pouvant reproduire ces pages, nous en indiquons la substance. Elles nous apprennent que l'Anjou avait perdu le souvenir d'un de ses enfants les plus honorables, lorsqu'un étranger enthousiaste, qui le considère comme une gloire de l'agriculture, vint l'admirer dans son œuvre même, le pays qu'il a défriché. Ce n'est pas un voyage agronomique qu'il se proposait, c'était un pèlerinage !

Il se rend à Angers, capitale de l'Anjou, persuadé que le secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de cette ville, M. de Livonnière, va lui donner les renseignements qu'il désire pour le voyage de Turbilly. Déception! Arthur Young va chercher M. de Livonnière à sa maison de campagne, à deux lieues d'Angers; il trouve un homme poli au milieu de sa famille, il en reçoit un accueil charmant, mais aucune instruction, rien sur la résidence du marquis de Turbilly. Aller à la campagne et retourner à la ville font une journée entière perdue pour le voyageur. Il va à la Flèche. Turbilly n'en est qu'à quatre lieues de distance. Les personnes auxquelles il s'adresse d'abord n'ont point entendu parler du marquis. Enfin, sur les indications d'une vieille dame, il prend un guide, arrive à Turbilly, où il est reçu par le propriétaire du château, le marquis de Galway, petit-fils du marquis de Galway qui avait accompagné Jacques II, lorsque ce roi fut obligé de quitter furtivement l'Angleterre. Le propriétaire du château le tenait par héritage de son père, qui l'avait acheté, en 1781, des créanciers du marquis de Turbilly.

Certes, l'état dans lequel Arthur Young trouva le domaine de Turbilly fut bien différent de l'idée qu'il s'en était faite d'après une description qui remontait à vingt-sept ans auparavant, et surtout après les malheurs qui commencèrent à frapper le marquis de Turbilly dès 1763. Évidemment, la cause vraie de ses malheurs fut ses procès plutôt que le peu de succès d'une petite savonnerie et d'une fabrique de porcelaine qu'il voulut établir, et dont Arthur Young vit les débris. Quoi qu'il en soit, le célèbre agronome ne quitta pas Turbilly avec l'idée que l'agriculture avait causé la perte de son ancien seigneur.

Si un secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture d'Angers, onze ans après la mort du marquis de Turbilly, ne put donner aucun renseignement à Arthur Young sur un Angevin qui avait tant fait pour l'agriculture, si un écrivain voisin de Turbilly, en passant en revue les agriculteurs renommés de Bazouges et de ses environs, n'a pas cité le nom du marquis; enfin, si Leclerc-Thouin, auteur de l'*Agriculture du département de Maine-et-Loire*, l'a passé sous silence, il n'est pas étonnant que des écrivains étrangers à l'agriculture, qui ont écrit sur l'Anjou, se soient tus sur le marquis de Turbilly.

Heureusement, un homme dévoué à tout ce qui peut honorer son pays, M. Guillory l'aîné, fondateur et le digne président de la Société industrielle d'Angers, a bien mérité de l'Anjou et de l'agriculture en publiant une excellente notice sur le marquis de Turbilly, et la Société centrale d'agriculture de la Seine n'a été que juste en décernant à l'auteur une de ses médailles d'or. Grâce à cette notice, il ne sera plus possible de parler de l'agriculture de la France au XVIIIe siècle sans rendre hommage à l'agronome angevin !

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Note de M. Biot.

Il s'est glissé, dans mon dernier article, une faute d'impression que je désire rectifier. Elle se trouve répétée deux fois dans la note annexée à la page 665, et porte sur le mot *supersedeas*, que Newton emploie pour désigner un des objets qu'il rassemble sous le titre de *Otiose et frustra expensa*. On y a substitué, par erreur, *supersedeamus*. Ce dernier mot n'aurait aucun sens; tandis que le mot *supersedeas* désigne, en style de palais, un *ordre de surséance*, dont à la vérité on ne comprend nullement l'application, parmi les gourmandises que Newton a mentionnées dans sa liste.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Sturm, membre de l'Académie des sciences, section de géométrie, est mort à Paris, le 18 décembre 1855.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1855.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Le *Lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme, par M. E. Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie nationale, 1852, 1 vol. in-4° de IV-897 pages. — Rgyâ Tch'er Rol Pa, ou développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, traduit de la version tibétaine du Bkah-Hgyour et revu sur l'original sanscrit (Lalitavistara), par Ph.-Ed. Foucaux... 1re partie, texte tibétain, II-388 pages; 2e partie, traduction française, LXV-425 pages, in-4°, Imprimerie nationale, 1847-1848. — 7e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, janvier, 43-59 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1854). — 8e article, février, 151-130. — 9e et dernier article, avril, 242-256.

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde... traduite du chinois par M. Stanislas Julien. Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages. — 1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, mars, 149-161. — 2e article, août, 485-498. — 3e article, septembre, 556-566. — 4e article, novembre, 677-689.

Études sur l'idiome des Védas... par Ad. Regnier. Paris, 1855, in-4° de XVI-205 pages. Mars, 202.

Atharva veda sanhita herausgegeben von R. Roth und W. D. Whitney, Erste Abtheilang, Berlin, 1855, grand in-8° de I-390 pages. Avril, 265.

Râmâyana, poëme sanscrit de Vâlmiki, mis en français pour la première fois par Hippolyte Fauche... Paris, 1854-1855, 3 vol. in-8° de XXIX-432, 392, XXXIII-354 pages. Juin, 394.

The Bhagavad-Gitâ... by J. Cockburn Thomson... Hertford, 1855, Ier volume, traduction anglaise, CXIX-155 pages, IIe volume, texte sanscrit, XII-92 pages. Juillet, 460.

Carmina Hudsailitarum... ab J.-G.-L. Kosegarten, vol. Ier. Greifswalde, 1 vol. in-4°, 1854. Avril, 266.

Ballades et chants populaires de la Roumélie (principautés danubiennes) recueillis et traduits par V. Alessandri... Paris, 1855, in-12 de XLVI-199 pages. Juin, 394.

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan. Première partie. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-199 pages. Août, 516.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Tragicorum romanorum reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, 1852, in-8° de 442 pages. — Ennianæ poesis reliquiæ. Recensuit Johannes Vahlen. Lipsiæ,

1854, in-8° de 238 pages. — 1er article de M. Patin, mars, 137-149. — 2e article, juin, 379-393.

Ménandre. Étude historique et littéraire... par M. Guillaume Guizot. Paris, 1855, in-8° de IV-459 pages. Avril, 260.

M. Tullii Ciceronis commentarii rerum suarum sive de vita sua..... scripsit W.-H.-D. Suringar. Leidæ, 1854, in-8° de XVI-864 pages. Février, 136.

Nonnos de Panopolis, Les Dionysiaques ou Bacchus, poëme en XLVIII chants, par le comte de Marcellus. Paris, 1855, in-18 de 265 pages. Mai, 328.

Salluste, traduction avec notes et introduction, par M. H. Gomont. Paris, 1853-1855, 2 vol. in-8° de 351 et 532 pages. Août, 519.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Lives of philosophers of the time of George III, etc. — Lives of men of letters of the time of George III, etc. — Historical sketches of statesmen who flourished in the time of George III, by Henry lord Brougham... London, 1855. — The oration of Demosthenes upon the crown, translated into english... by Henry lord Brougham... London, 1840. 1er article de M. Villemain, novembre, 653-662.

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, Italicæ, Hispanicæ, Gallicæ, par Friederich Diez. Bonn, 1853, 1 vol. in-8°. — 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, par Louis Delâtre. Paris, 1854. Tome Ier, in-8°. — 3° Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles... par J. F. Burguy. Berlin, 1853-1854. — 4° Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles... par W.-J. A. Jonkbloet. La Haye, 1854, 2 vol. in-8°. — 5° Altfranzösische lieder, etc. (Chansons en vieux français...), par Ed. Mätzner. Berlin, 1853, 1 vol. in-8°. — 1er article de M. Littré, avril, 205-217. — 2e article, mai, 294-303. — 3e article, août, 498-508. — 4e article, septembre, 566-578.

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions... par M. F. Génin. Paris, 1854, 1 vol. gr. in-8° de 370 pages. 1er article de M. Magnin, décembre, 721-734.

Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, par M. Villemain. Seconde partie. Paris, 1855, in-8° de 528 pages. Mai, 325.

Nouvelles études historiques et littéraires, par M. Cuvillier-Fleury. Paris, 1855, in-12 de IV-424 pages. Mai, 327.

Traité de la formation des mots dans la langue grecque... par Ad. Regnier. Paris 1855, VI-494 pages. Mars, 201.

Cours de langue allemande, par MM. Adler Mesnard et Lévy. Paris, 6 vol. in-12. Mars, 202.

Œuvres de J. L. de Guez, sieur de Balzac... par L. Moreau. Paris, 1855, 2 vol. in-18 de XXXVIII-553 et 550 pages. Avril, 259.

La divine comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle, par M. Mesnard... Paris, in-8° de VIII-496 pages. Avril, 264.

Recueil de chansons, satires, etc., connu sous le nom de Recueil de Maurepas, publié par M. Anatole de Montaiglon. Paris. Août, 516.

Manuelis Philæ carmina... edidit E. Miller. Imprimerie impériale, 1855, in-8° de 460 pages. Août, 515.

Mellusine, poëme relatif à cette fée poitevine... publié... par Francisque Michel. Niort, in-12 de 302 pages. Août, 515.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Percement de l'isthme de Suez... par M. Ferdinand de Lesseps. Paris, 1855, in-8° de 280 pages, avec une carte. Octobre, 651.

Voyage en Turquie et en Perse... pendant les années 1846, 1847 et 1848, par Xavier Hommaire de Hell. Tome Ier, Paris, in-8° de 240 pages. Mai, 326.

Le Nil blanc et le Soudan... par M. Brun-Rollet. Paris, 1855, in-8° de 355 pages. Août, 521.

Le Nil, Égypte et Nubie, par Maxime Du Camp. Paris, 1855, in-12 de 351 pages. Août, 523.

Mœurs et Voyages, ou récits du monde nouveau, par M. Philarète Chasles. Poissy et Paris, 1855, in-12 de 324 pages. Mai, 327.

2. Chronologie, histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin. — 6e article de M. Cousin, janvier, 19-42 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1854). — 7e article, février, 84-103. — 8e article, mars, 161-184. — 9e article, avril, 217-242. — 10e article, mai, 304-324. — 11e article, juillet, 430-447. — 12e article, septembre, 525-545. — 13e article, octobre, 622-637. — 14e article, novembre, 703-719.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XXIe.... publié par MM. Guigniaut et de Wailly. Imprimerie impériale, 1855, in-fo de LXXXIV-973 pages. Mai, 331, 332.

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin.... publié..... par J. Quicherat. Tome Ier, 1835, in-8° de CLXIV-336 pages. Septembre, 583.

Histoire de l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par M. L. de Mas Latrie. Tome III. Imprimerie impériale, 1855, in-8° de XII-910 pages. Août, 520.

Mémoires de Mathieu Molé... par Aimé Champollion-Figeac. Tome Ier. Paris, 1855, in-8° de 546 pages. Avril, 257. — Tome II, de 544 pages. Septembre, 583.

Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du régent. Traduction entièrement nouvelle, par M. G. Brunet. Paris, 1855, 2 vol. in-12 de XVI-488 et 424 pages. Mai, 325.

Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre.... revue par le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Paris, 1855, in-8° de XXXV-545 pages. Mai, 330.

La France protestante... par MM. Haag frères. Tomes IV et V. Paris, 1854 et 1855, in-8° de 576 et 288 pages. Avril, 260.

Le Canada sous la domination française... par L. Dussieux. Paris, 1855, in-8° de 104 pages. Mai, 328.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Histoire de Washington et de la fondation de la république des États-Unis, par Cornelis de Witt... par M. Guizot. Paris, 1855, in-8° de III-CIV et 492 pages. Mai, 327.

La Turquie actuelle, par Ubbicini. Paris, 1855, in-12 de 472 pages. Mai, 329.

Histoire de Scanderbeg, ou Turks et Chrétiens, par M. Camille Paganel. Paris, 1855, in-8° de LXXXIV-464 pages. Mai, 328.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Notice bibliographique sur Montaigne, par J.-F. Payen. — Documents inédits sur Montaigne, recueillis par le docteur Payen. Paris, 1855. — Montaigne magistrat, par Alphonse Grün. — La vie publique de Montaigne, par Alphonse Grün. — 1er article de M. Villemain, juillet, 397-418. — 2e et dernier article, octobre, 606-622.

Notice sur M. Daunou, par M. B. Guérard, suivie d'une notice sur M. Guérard, par M. N. de Wailly. Paris, 1855, in-8° de III-367 pages. Mai, 326.

Bibliothèque impériale. — Département des imprimés. — Catalogue de l'histoire de France. Tome Ier. Paris, 1855, in-4° de XXIV-634 pages. Avril, 262. — Tome IIe de 780 pages. Septembre, 584.

Notice sur le catalogue général des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, par M. Reinaud. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-8° de 16 pages. Août, 516.

Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale..., par Louis Paris. Paris, 1856 (1855), in-12 de 466 pages. Octobre, 550.

Les Archives de France... par Henri Bordier. Paris, 1855, in-8° de VI-412 pages.

6. Archéologie.

Inscriptiones regni Neapolitani latinæ. Edidit Theodorus Mommsen. Lipsiæ, MDCCCLII. Sumptus fecit Georgius Wigand. Neapoli prostat apud Albertum Detken. XXIV-486 et 40 pages in-fol. — 3e article de M. Hase. Janvier, 59-68 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de septembre et de novembre 1854). — 4e article, octobre, 637-646. — 5e et dernier article, décembre 746-754.

Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. le comte de Laborde. Paris, 2 vol. in-8°. — 1er article de M. Vitet, mai, 283-293. — 2e et dernier article, juillet, 447-459.

Pompéia, décrite et dessinée par Ernest Breton. Paris, 1855, in-8° de 352 pages avec planches. Mai, 329.

Recherches sur la numismatique judaïque, par F. de Saulcy. Paris, 1854, in-4° de 192 pages avec 19 planches. Février, 131.

Griechische Mythologie, V. L. Preller. 2 vol. in-8° de 528 et 363 pages. Paris. Avril, 266.

Études sur le Péloponèse, par E. Beulé. Paris, 1855, in-8° de VI-486 pages. Avril, 264.

Charikles... (Charicles, ou description des usages des anciens Grecs), par W. A. Becker. 2e édition, Leipzig, 1854, 3 vol. in-8° de XXII-368, 307 et 345 pages. Février, 133.

Itinéraire archéologique de Paris, par M. de Guilhermy. Paris, 1855, in-12 de 392 p. avec gravures et plan. Septembre, 585.

Description de la ville de Paris au XVe siècle, par Guillebert de Metz, publiée... par M. Le Roux de Lincy. Paris, 1855, in-12 de LIV-104 pages. Octobre, 651.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état, suivi de deux fragments du Recueil des monuments inédits de cette histoire, par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut. — 1er article de M. Mignet, février, 73-84. — 2e article, juin, 366-379. — 3e article, décembre 734-746.

Patrum nova bibliotheca. Romæ, 1852, 1853, 6 vol. in-4°. Tomus sextus conti-

nens sancti Athanasii epistolas... Leonis Allatii tres grandes dissertationes... — 3e article de M. Miller, mars, 185-200. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de septembre 1853 et de juin 1854.)

Histoire de l'administration monarchique en France... par A. Chéruel. Coulommiers et Paris, 1855, 2 vol. in-8° de LXXI-39 et 512 pages. Septembre, 584.

Lectures on the true, the beautiful and the good, by M. V. Cousin... translated by O.-W. Wight. New-York, 1854, in-8° de 391 pages. Mars, 204.

De la baguette divinatoire, du pendule... par M. E. Chevreul. Paris, 1854. Août, 518.

Lettres adressées à M. Villemain... sur la méthode en général et sur la définition du mot Fait... par M. E. Chevreul. Paris, 1855, in-12 de IV-276 pages. Août, 518.

Études sur le XVIIIe siècle, par Ernest Bersot. Versailles et Paris, 1855, 2 vol. in-12 de VIII-513 et 357 pages. Juin, 395.

Metafisica d'Aristotele volgarizzata et commentata da Ruggiero. Bonghi, libri I-VI. Torino, 1854, in-8°, CIV-450. Février, 135.

Histoire des troupes étrangères au service de France... par Eugène Fieffé. Paris, 1855, 2 vol. in-8° de XII-423 et 436 pages. Août, 520.

Histoire générale de la diplomatie européenne... par François Combes. Paris, 1855, in-8° de XII-404 pages. Mars, 203.

Cours d'économie politique, par Michel Chevalier. 1er vol. 2e édition. Paris, 1855, in-8° de VII-623 pages. Août, 517.

La vie future; histoire et apologie de la doctrine chrétienne sur l'autre vie, par Th.-Henri Martin. Rennes, 1855, in-12 de IV-335 pages. Août, 518.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Détermination de l'équinoxe vernal de 1853, effectuée en Égypte d'après des observations du lever et du coucher du soleil, dans l'alignement des faces australe et boréale de la grande pyramide de Memphis, par M. Mariette. — 1er article de M. Biot, mai, 269-282. — 2e article, juin, 347-365. — 3e et dernier article, juillet, 419-430.

Sur les restes de l'ancienne uranographie égyptienne, que l'on pourrait retrouver aujourd'hui chez les Arabes qui habitent l'intérieur de l'Égypte. Article de M. Biot, août, 461-474.

Memoirs of the life, writings, and discoveries of sir Isaac Newton... par sir David Brewster, 2 vol. in-8° d'environ 680 pages chacun. Édimbourg, 1855. — 1er article de M. Biot, octobre, 589-606. — 2e article, novembre, 662-977.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville... Paris, 1853, VIII-133 pages, 2 planches et figures dans le texte. — 1er article de M. Chevreul, novembre, 689-703. — 2e article, décembre, 767-778.

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort... 1er article de M. Flourens, juin, 333-340. — 2e article, août, 474-485. — 3e article, septembre, 546-556.

Œuvres d'Oribase, texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes et des planches, par les docteurs Bussemaker et Daremberg. Tome II, 1854, Imprimerie impériale. — 1er article de M. Littré, janvier, 1-19 (voir, pour le tome Ier, le cahier d'août 1852). — 2e et dernier article, février, 104-114.

Chirurgie de Paul d'Égine, texte grec... avec traduction française en regard... par René Briau. Paris, 1855, 1 vol. in-8°. 1er article de M. Littré, décembre, 755-767.

Œuvres choisies d'Hippocrate... par le docteur Ch. Daremberg. Seconde édition. Paris, 1855, in-8° de CIV-703 pages. Mars, 203.

Glossulæ quatuor magistrorum super chirurgiam Rogerii et Rolandi... Edidit Dr. Car. Daremberg. Naples et Paris, 1854, in-8° de XLIV-228 pages. Avril, 268.

De l'électrisation localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapeutique, par le docteur J.-B. Duchesne, de Boulogne. Paris, 1855, 1 vol. in-8° de XII-926 pages. Avril, 263.

Traité élémentaire de physiologie humaine .. par J. Béclard. Paris, 1855, in-8° de VIII-988 pages, avec 144 gravures. Février, 133.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés et proposés. Août, 508-509.

Académie française, Réception de M. Berryer. Février, 131. — Élection de M. Legouvé, de M. le duc de Broglie et de M. Ponsard. Mars, 201. — Mort de M. Lacretelle. Mars, 201. — Réception de M. Silvestre de Sacy. Juin, 393. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Septembre, 578-582. — Mort de M. le comte Molé. Novembre, 719.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Élection de M. Hippolyte Fortoul. Février, 131. — Mort de M. Barchou de Penhoën. Août, 510. — Séance publique annuelle. Août, 510-514. — Élection de M. Texier. Novembre, 720. — Ses mémoires. Tome XVIII (1re partie), 1855, in-5° de VI-508 pages.

Académie des sciences. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Janvier, 68-72. — Mort de M. Duvernoy. — Élection de M. Delaunay. Mars, 201. — De M. Jules Cloquet. Juin, 393. — Élection de M. le vice-amiral Dupetit-Thouars. Août, 514. — Mort de M. Magendie. Octobre, 646. — Mort de M. Sturm. Décembre, 778.

Académie des Beaux-Arts. Mort de M. Gauthier. Mai, 324. — Élection de M. Le fluel. Août, 515. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Octobre, 646-650.

Académie des Sciences morales et politiques. Élection de M. Odilon Barrot. Février, 131. — Création, par décret impérial, d'une nouvelle section, sous ce titre : *Politique, Administration, Finances.* — Les titulaires de cette section, nommés par décret impérial, sont : MM. le marquis d'Audifret, le président Barthe, Bineau, Pierre Clément, le vicomte de Cormenin, Gréterin, Laferrière, Armand Lefebvre, le président Mesnard, le général Pelet. Avril, 257. — Ses mémoires. Tome IX, Paris, 1855, in-4° de VIII-925 pages. Avril, 261 et août, 517. — Élection de M. Wolowski. Mai, 325.

TABLE.

	Pages.
Maistre Pierre Patelin, etc. (1er article de M. Magnin.)	721
Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état. (3e article de M. Mignet.)	734
Inscriptiones regni Neapolitani latinæ, etc. (5e et dernier article de M. Hase.)	746
Chirurgie de Paul d'Égine, etc. (Article de M. Littré.)	755
Recherches expérimentales sur la végétation, etc. (2e article de M. Chevreul.)	767
Nouvelles littéraires	778
Table des articles et principales notices contenus dans les douze cahiers de 1855.	779

FIN DE LA TABLE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03665 6380

Replaced with Commercial Microform

1993

BOOK CARD
DO NOT REMOVE
A Charge will be made
if this card is mutilated
or not returned
with the book
GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN

JOUR • SAVANTS

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD